

DATE DUE

~~Nov 18 2002~~

~~Nov 30 2002~~

Dec 18 2002

J

103

H7

33-1

F55

A1

no. 75-85

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 75

Monday, November 25, 1985

Chairman: Don Blenkarn

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule n° 75

Le lundi 25 novembre 1985

Président: Don Blenkarn

*Minutes of Proceedings and Evidence
of the Standing Committee on*

Finance, Trade and Economic Affairs

*Procès-verbaux et témoignages
du Comité permanent des*

Finances, du commerce et des questions économiques

RESPECTING:

Supplementary Estimates (B) 1985-86: Vote 35b under
TARIFF BOARD

CONCERNANT:

Budget des dépenses supplémentaires (B) 1985-1986:
crédit 35b sous la rubrique COMMISSION DU
TARIF

WITNESSES:

(See back cover)

TÉMOINS:

(Voir à l'endos)

First Session of the
Thirty-third Parliament, 1984-85

Première session de la
trente-troisième législature, 1984-1985

STANDING COMMITTEE ON FINANCE,
TRADE AND ECONOMIC AFFAIRS

Chairman: Don Blenkarn

Vice-Chairman: Louis Plamondon

COMITÉ PERMANENT DES FINANCES,
DU COMMERCE ET DES QUESTIONS
ÉCONOMIQUES

Président: Don Blenkarn

Vice-président: Louis Plamondon

MEMBERS/MEMBRES

Bill Attewell
Murray Dorin
Donald Johnston
Steven Langdon
Claude Lanthier
Shirley Martin
Paul McCrossan
George Minaker
Aideen Nicholson
Nelson Riis
Bernard Valcourt
Norm Warner
Geoff Wilson

ALTERNATES/SUBSTITUTS

Pierre Cadieux
Murray Cardiff
Michael Cassidy
Clément Côté
Simon de Jong
Scott Fennell
Sid Fraleigh
Alfonzo Gagliano
Paul Gagnon
Raymond Garneau
Jim Jepson
Nic Leblanc
Reginald Stackhouse
Robert Toupin
Pierre H. Vincent

(Quorum 8)

Le greffier du Comité

Robert Vaive

Clerk of the Committee

Pursuant to S.O. 70(6)(b)

On Tuesday, November 5, 1985

Reginald Stackhouse replaced Jack Ellis.

Conformément à l'article 70(6)b)

Le mardi 5 novembre 1985

Reginald Stackhouse remplace Jack Ellis.

MINUTES OF PROCEEDINGS

MONDAY, NOVEMBER 25, 1985
(118)

[Text]

The Standing Committee on Finance, Trade and Economic Affairs met at 8:10 o'clock p.m. this day, the Chairman, Don Blenkarn, presiding.

Members of the Committee present: Don Blenkarn, Murray Dorin, and Geoff Wilson.

Alternate present: Alfonzo Gagliano.

Witnesses: From the Tariff Board: Donald R. Yeomans, Chairman; W.L. Posthumus, Executive Director, Reference Operations.

In attendance: From the Library of Parliament: Randall Chan, Research Officer.

The Order of Reference dated Wednesday, November 6, 1985, being read as follows:

ORDERED,—That Finance Votes 10b, 30b and 35b for the fiscal year ending March 31, 1986, be referred to the Standing Committee on Finance, Trade and Economic Affairs.

The Chairman called vote 35b under Tariff Board.

Donald Yeomans made a statement and with W.L. Posthumus, answered questions.

At 8:47 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

PROCÈS-VERBAL

LE LUNDI 25 NOVEMBRE 1985
(118)

[Traduction]

Le Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques se réunit, ce jour à 20 h 10, sous la présidence de Don Blenkarn, (*président*).

Membres du Comité présents: Don Blenkarn, Murray Dorin, Geoff Wilson.

Substitut présent: Alfonzo Gagliano.

Témoins: De la Commission du tarif: Donald R. Yeomans, président; W.L. Posthumus, directeur exécutif, Direction des renseignements.

Aussi présent: De la Bibliothèque du parlement: Randall Chan, attaché de recherche.

Lecture de l'ordre de renvoi du mercredi 6 novembre 1985 est donnée en ces termes:

IL EST ORDONNÉ,—Que les crédits 10b, 30b et 35b, inscrits sous la rubrique FINANCES pour l'année financière se terminant le 31 mars 1986 soient déferés au Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

Le président met en délibération le crédit 35b inscrit sous la rubrique COMMISSION DU TARIF.

Donald Yeomans fait une déclaration, puis lui-même et W.L. Posthumus répondent aux questions.

A 20 h 47, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le greffier du Comité

Robert Vaive

Clerk of the Committee

EVIDENCE

(Recorded by Electronic Apparatus)

[Texte]

Monday, November 25, 1985

• 2008

The Chairman: Order, please.

We are commencing our hearings on the supplementary estimates (B) in connection with Vote 35b of the Tariff Board program expenditures.

FINANCE

Tariff Board

Vote 35b—Tariff Board—Program expenditures....\$211,000

The Chairman: We have before us Mr. D.G. Yeomans, Chairman of the Tariff Board. Mr. Yeomans, do you have an opening statement to give us as to how you anticipate spending all this money?

Mr. D.G. Yeomans (Chairman, Tariff Board): I have indeed, Mr. Chairman.

The Chairman: I think you have some people with you, Mr. Yeomans.

Mr. Yeomans: I have with me Mr. Gorman, the Second Vice-Chairman of the Tariff Board; Mr. Posthumus, who is our Executive Director and is responsible for all of our research organization; and Mr. Lafrance, the Secretary-Registrar of the Tariff Board.

We are here to discuss the supplementary estimates (B) for the current fiscal year in the amount of \$211,000. All of this money is being requested to allow the board to continue its work on what is known as reference 163, the harmonized system of customs classification. In fact, this supplementary estimate does not represent additional spending on reference 163. Let me explain.

The analysis of the customs classification for the new harmonized system of customs classification is proving to be a lengthy and laborious and detailed job. The Department of Finance is running well behind its official forecast of the time required to do its work, and the Tariff Board is also experiencing heavy weather. It is a huge job that has never been done before, and probably will never be done again; that is, comparing our existing customs classification with the proposed new customs classification system.

We started our work in February of 1984 and will be continuing it on this project well into 1987.

• 2010

In the fiscal year 1984-85—that is last year—we asked for and were granted supplementary estimates of \$445,000 for the work on the harmonized system. Because the work proceeded more slowly than originally expected, we used only half the

TÉMOIGNAGES

(Enregistrement électronique)

[Traduction]

Le lundi 25 novembre 1985

Le président: À l'ordre, s'il vous plaît.

Nous amorçons ici nos audiences portant sur le budget supplémentaire (B), plus précisément sur le crédit 35b des dépenses du programme de la Commission du tarif.

FINANCES

Commission du tarif

Crédit 35b—Commission du tarif—dépenses du programme
\$211,000

Le président: Nous accueillons aujourd'hui M. D.G. Yeomans, président de la Commission du tarif. M. Yeomans, avez-vous une déclaration préliminaire à nous faire sur la façon dont vous prévoyez dépenser tous cet argent?

M. D.G. Yeomans (président, Commission du tarif): Certainement, monsieur le président.

Le président: Je crois que vous êtes accompagné de quelques personnes, monsieur Yeomans.

M. Yeomans: Je suis accompagné de M. Gorman, deuxième vice-président de la Commission du tarif, de M. Posthumus, notre directeur exécutif et le responsable de toute notre organisation de recherche et de M. Lafrance, secrétaire et registraire de la commission.

Nous sommes ici pour discuter avec vous du budget supplémentaire (B) portant sur l'année financière en cours et totalisant \$211. Si l'on demande tout cet argent, c'est afin que la commission puisse poursuivre son travail sur le renvoi 163, c'est-à-dire le système harmonisé de classification des douanes. De fait, ce budget supplémentaire ne correspond pas à des dépenses supplémentaires au titre du renvoi 163. Permettez-moi de vous l'expliquer.

L'analyse de la classification des douanes aux fins de la création du nouveau système harmonisé de classification des douanes est un travail long, laborieux et méticuleux. Le ministère des Finances est bien en retard sur son calendrier, et la Commission du tarif connaît elle aussi des difficultés semblables. Il s'agit d'une tâche monumentale, qui n'a jamais été effectuée auparavant et ne le sera probablement plus jamais non plus. Et j'entends par là la comparaison entre notre classification actuelle des douanes et le nouveau système proposé.

Nous avons commencé notre travail en février 1984 et devons le poursuivre au moins jusqu'au milieu de 1987.

Au cours de l'année financière 1984-1985, c'est-à-dire l'année dernière, nous avons demandé et avons obtenu des crédits supplémentaires de 445,000\$ au titre du travail sur le système harmonisé. Cependant, étant donné que le travail a

[Texte]

amount of money requested. The other half of the work and the funds were pushed forward into this fiscal year. Since parliamentary approval is required to move funds from one fiscal year to another, that is why we are here and that is the reason for this supplementary estimate. This is not additional spending over and above what was approved last year; it is really shoving half of what we were granted last year forward into this fiscal year.

Members of the committee undoubtedly will have noted that the bulk of the \$211,000 requested is \$195,000 for the item known as information. The entire \$195,000 is budgeted for printing for the Department of Supply and Services. We expect to have to print this fiscal year, under reference 163, 4,700 pages of documents. I said earlier, Mr. Chairman, that it was a big task, and that is one simple piece of evidence to that effect. Because of the huge size of the documents we have to publish, we plan to reduce dramatically the number of copies produced and to produce them in the most economical manner the Department of Supply and Services can recommend. These documents published as a result of this harmonized system examination are mostly customs tariffs listings of interest only to a very highly specialized, but nevertheless very important, audience.

In conclusion, then, Mr. Chairman, what we are asking for is authority, in effect, to transfer funds from last year to this year because of the delay in getting on with this project. In all other respects, the board expects to live within the resources provided by Parliament for this fiscal year.

I or any of my colleagues, Mr. Chairman, will be pleased to attempt to answer any questions.

The Chairman: What are you exactly publishing, Mr. Yeomans? Are you publishing a new tariff breakdown of classifications of items for the Customs department?

Mr. Yeomans: Not for the Customs department, Mr. Chairman, but for the Department of Finance. We have to go back in history a little bit. The Government of Canada agreed—I think it was in 1981—to participate along with the United States in adopting a new system of customs classification of goods, both for customs purposes and for trade identification purposes.

At the present time, all the major trading countries in the world except Canada and the United States use a common system of classifying goods. A few years ago Canada and the United States agreed to adopt that Russell Standard Nomenclature provided that certain modernizations were brought into effect. That was agreed to be done, and a new system of classification was developed. Finance made the first initial conversion, and our job is to go through it in great detail, to

[Traduction]

progressé plus lentement que prévu, nous n'avons dépensé que la moitié du montant demandé. L'autre moitié du travail et les fonds qui devaient y être consacrés ont été reportés à l'année financière en cours. Étant donné qu'il nous faut obtenir une autorisation du Parlement pour reporter des crédits d'une année financière à l'autre, c'est pour cette raison que nous sommes ici aujourd'hui et que nous demandons ce budget supplémentaire. Nous ne réclamons donc pas de dépenses supplémentaires, juste ce qui a été approuvé l'année passée; il s'agit vraiment de reporter la moitié de ce qui nous a été accordé l'année passée à l'année financière actuelle.

Les membres du Comité auront sans doute noté que la plus grande partie des 211,000\$, demandés, soit 195,000\$, correspond à un poste appelé «renseignements». On prévoit que la somme totale sera affectée à l'impression pour le compte du ministère des Approvisionnement et Services. En effet, au cours de l'année courante, en vertu du renvoi 163, nous nous attendons à devoir imprimer 4,500 pages de document. Monsieur le président, j'ai mentionné plus tôt qu'il s'agissait d'une tâche monumentale, et ce que je viens de vous citer le prouve bien. Étant donné la taille immense des documents que nous devons publier, nous prévoyons de réduire sensiblement le nombre de copies et de les produire de la façon la plus économique possible, conformément aux recommandations du ministère des Approvisionnement et Services. Les documents en question, qui résultent de l'examen du système harmonisé sont pour la plupart constitués de listes de tarifs, ce qui n'intéresse qu'un petit nombre de lecteurs très spécialisé mais très important.

En conclusion, monsieur le président, ce que nous vous demandons, c'est de nous accorder l'autorité de transférer les crédits de l'année dernière à cette année étant donné le retard que nous accusons eu égard à ce projet. Pour ce qui est de toutes les autres activités, la Commission s'attend à pouvoir s'accommoder des ressources que le Parlement lui a accordées pour l'année courante.

Enfin, monsieur le président, mes collègues et moi-même nous nous ferons un plaisir de répondre à toutes vos questions.

Le président: Que publiez-vous au juste, monsieur Yeomans? S'agit-il d'une nouvelle répartition tarifaire des articles figurant à la classification du ministère des Douanes?

M. Yeomans: Ce n'est pas pour le ministère des Douanes que nous faisons ce travail, monsieur le président mais bien pour celui des Finances. Il faut remonter un petit peu en arrière à cet égard. En 1981, je crois le gouvernement du Canada a décidé de participer avec les États-Unis à l'adoption d'un nouveau système de classification des douanes relative aux marchandises, à la fois aux fins des douanes et de l'identification pour des raisons commerciales.

A l'heure actuelle, tous les grands pays commerçants du monde, sauf le Canada et les États-Unis, utilisent un système commun de classification des marchandises. Or il y a quelques années, le Canada et les États-Unis ont convenu d'adopter le système appelé *Russell Standard Nomenclature*, avec certaines mises à jour de modernisation. C'est ce qui fut convenu, et on élaborait donc un nouveau système de classification. C'est le ministère des Finances qui le premier a procédé à

[Text]

hold hearings, because the object of the conversion from the existing customs classification to the new one is to be neutral. In other words . . .

The Chairman: Stop for a moment. Are you then going to have to put new tariff items opposite the new classifications?

Mr. Yeomans: It is an entirely new system. I invite Mr. Posthumus perhaps . . .

The Chairman: You have told us you are going to redefine . . . A glass like this is a peculiar kind of glass. Now, presumably it will have a tariff item beside it.

Mr. Yeomans: Yes.

The Chairman: Now, if you have redefined it, do you then have to redefine a new tariff item or do you do that at the same time?

• 2015

Mr. Yeomans: The new tariff items are defined by the new international standard of definition of goods.

The Chairman: They are already defined.

Mr. Yeomans: They are already defined. Our job . . .

The Chairman: So all you are doing is doing the definition work to correspond with the way it should be.

Mr. Yeomans: To adapt our existing classification to the new international standard.

Mr. Dorin: Do these parallel the GATT? Should I take that to mean that they follow one of the GATT definitions? No?

Mr. Yeomans: Mr. Posthumus, would you join me here. The more technical the subject gets, the more I had better get a real expert here.

Mr. W.L. Posthumus (Executive Director, Reference Branch, The Tariff Board): The GATT is not directly involved. The new system has been developed by the Customs Cooperation Council, of which Canada is a member.

Mr. Gagliano: I have a question, Mr. Chairman. I understand partially why the sum of \$211,000, which was not used in the last budget, is being transferred to this one here.

Mr. Yeomans: It is the same project, sir.

Mr. Gagliano: I understand that. But what I do not understand is why that amount was not part of the main estimates since you knew you were spending only approximately 50%?

Mr. Yeomans: Because the main estimates for the current fiscal year were already struck and in the hands of the Treasury Board at the time it became evident that we would not be able to have our documentation ready for printing and publication.

[Translation]

cette conversion; notre travail à nous consiste à l'examiner de façon très méticuleuse, c'est-à-dire de tenir des audiences car l'objectif du passage du système actuel à la nouvelle classification est d'être neutre. Autrement dit . . .

Le président: Un moment, s'il vous plaît. Faudra-t-il alors que de nouveaux articles tarifaires correspondent à la nouvelle classification?

M. Yeomans: Il s'agit d'un système tout à fait nouveau. Je demanderai donc à M. Posthumus de peut-être . . .

Le président: Vous nous avez dit que vous allez rédéfinir . . . Par exemple, un verre comme celui-ci fait partie d'une catégorie. Il correspondra probablement à une catégorie tarifaire.

M. Yeomans: Oui.

Le président: Or si vous avez redéfini l'article, faut-il alors redéfinir aussi la catégorie tarifaire ou est-ce que cela se fait en même temps?

M. Yeomans: Les nouvelles catégories tarifaires sont définies par la nouvelle norme internationale de définition des marchandises.

Le président: Elles sont donc déjà définies.

M. Yeomans: Elles sont déjà définies. Notre fonction . . .

Le président: Vous vous bornez donc à adopter des définitions correspondantes aux normes.

M. Yeomans: À adapter notre classification actuelle à la nouvelle norme internationale.

M. Dorin: Est-ce que ces normes sont analogues à celles du GATT? Est-ce qu'elles sont conformes aux définitions du GATT? Non?

M. Yeomans: M. Posthumus, j'aimerais que vous répondiez vous aussi. Car plus le sujet est technique, plus j'ai besoin de l'aide d'un véritable spécialiste.

M. W.L. Posthumus (directeur exécutif, direction des renvois, commission du tarif): Le GATT ne participe pas directement à cela. Le nouveau système a été élaboré par le conseil de coopération des douanes, dont le Canada fait partie.

M. Gagliano: J'ai une question, monsieur le président. Je comprends seulement partiellement pourquoi le montant de 211,000\$, qui n'a pas été dépensé pendant le dernier exercice budgétaire a été reporté à l'année financière en cours.

M. Yeomans: Il s'agit du même projet, monsieur.

M. Gagliano: Je le vois. Toutefois, ce que je ne comprends pas, c'est pourquoi le montant n'a pas figuré au principal budget des dépenses étant donné que vous saviez que vous en dépensiez seulement environ 50 p. 100?

M. Yeomans: Parce que le budget principal des dépenses correspondant à l'année financière actuelle était déjà adopté et entre les mains du Conseil du Trésor, au moment où l'on s'est rendu compte que nous ne serions pas en mesure d'imprimer et de publier toute notre documentation.

[Texte]

The Chairman: Why was it not in Supplementary Estimates (A) then?

Mr. Yeomans: We were trying very hard to live within our budget, and Treasury Board staff always discourage departments and agencies from coming forward too early in the fiscal year, because they take the position, understandably, that maybe you will save a little money here or there and the supps will not have to be as large as you originally thought. Departments and agencies are generally discouraged from coming forward too early in the fiscal year, in order to minimize the amount being asked for in supplementary estimates.

Mr. Gagliano: That was my question, Mr. Chairman. The purpose of my question is that sometimes on all these supplementary estimates we lose track, and also the cost involved.

The Chairman: Sure we do.

Mr. Gagliano: I think we should have one estimate; that we should try to live with it and stick with it.

The Chairman: That is the whole point. The whole point is we are spending \$211,000 not covered in the estimates. The country is in deep financial trouble. If it was just a transfer from last year, why was it not covered in Supplementary Estimates (A)? That is really the question. We are now coming at Supplementary Estimates (B), filed with us in October. That is six months after the beginning of the fiscal year. Is there any justification for filing an estimate now, which you tell us is really a transfer from the previous year? I mean, that is not a decent wash at all, with due respect, Mr. Yeomans.

Mr. Yeomans: Well, we are all entitled to our opinions.

The Chairman: You did not spend it last year, and six months later this year you tell us you are going to spend it. Why would you not tell us back in June?

Mr. Yeomans: We were in discussions with the Treasury Board staff many months ago about this matter. They quite understandably urged, not just us, but most government departments not to come forward prematurely with requests for funds until they were able to sharpen up their forecasts on the amount of funds required.

Mr. Gagliano: Do you think you are going to spend that in this fiscal year?

Mr. Yeomans: Yes, we do. As I said, \$195,000 of the \$211,000 is projected payments to the Department of Supply and Services for printing some 4,700 pages in one language only of reports related to this one project. The best parallel I can give you is a major capital construction project where you are working on a major building or, where I came from previously, a penitentiary, and the cashflow does not always coincide with fiscal years.

[Traduction]

Le président: En ce cas, pourquoi cela n'a-t-il pas fait parti du budget supplémentaire (A) alors?

M. Yeomans: Nous sommes vraiment astreints à respecter nos limites budgétaires, et de toute façon, les membres du Conseil du Trésor n'encouragent jamais le ministère ni les organismes à s'adresser à eux tôt dans l'année financière car ils estiment qu'on réussira peut-être à économiser un peu d'argent ici et là, et qu'il ne sera donc pas nécessaire d'accorder des crédits supplémentaires aussi élevés qu'on le pense. On n'encourage donc pas les ministères ni les organismes à faire de demande au début de l'année financière de sorte qu'on demande les montants supplémentaires les plus faibles possible.

M. Gagliano: C'était justement ma question, monsieur le président. Si je pose cette question, c'est que parfois lorsqu'on est saisi de toutes ces prévisions budgétaires supplémentaires, nous perdons le fil et n'avons plus idée de ce que sont les coûts.

Le président: Bien sûr.

M. Gagliano: Je suis d'avis que nous devrions nous en tenir à un budget et que nous devrions essayer de nous en contenter.

Le président: C'est justement de cela qu'il est question. Nous dépensons 211,000\$ qui ne sont pas prévus dans le budget. Le pays est en proie à des problèmes économiques graves. En conséquence, s'il s'agit tout simplement d'une somme reportée depuis l'année passée, pourquoi cela n'a-t-il pas figuré au budget supplémentaire (A)? C'est justement cela la question. Nous sommes maintenant saisis du budget supplémentaire (B), qui a été déposé en octobre, donc six mois après le début de l'année financière. Y a-t-il une justification quelconque pour qu'on dépose un budget maintenant alors que vous nous affirmez qu'il s'agit d'une somme reportée de l'année dernière? Enfin, j'entends par là, M. Yeomans, ce n'est pas une raison sérieuse.

M. Yeomans: Eh bien, chacun à droit à son avis.

Le président: Vous n'avez pas dépensé la somme en question l'année passée, et six mois plus tard, vous nous affirmez que vous allez le faire. Pourquoi ne l'avez-vous pas dit en juin?

M. Yeomans: Nous avons discuté de cela avec le personnel du Conseil du Trésor il y a déjà plusieurs mois. Ces derniers nous ont pressé, et pas seulement nous mais la plupart des ministères gouvernementaux de ne pas faire de demandes de fonds avant qu'ils ne soient en mesure d'établir leurs propres prévisions.

M. Gagliano: Pensez-vous dépenser la somme en question pendant l'année actuelle?

M. Yeomans: Oui, je le répète, 195,000\$ sur le montant de 211,000\$ constituent des paiements à effectuer au ministère des Approvisionnements et services pour les frais d'impression d'environ 4,700 pages de rapports ayant trait à ce seul projet, et dans une seule langue. Le meilleur parallèle que je puisse vous citer est un grand projet où vous travaillez à la construction d'un grand immeuble, par exemple, un pénitencier, et où les ressources d'autofinancement ne coïncident pas toujours avec les années financières.

[Text]

• 2020

The Chairman: The \$195,000, you say, is for a printing invoice. Is that a firm invoice from the Department of Supply and Services?

Mr. Yeomans: No, this is our forecast of what it is going to cost us to . . .

The Chairman: Have they given you in writing evidence that this is likely what it is going to cost you? Surely you have a tender from them, have you?

Mr. Yeomans: I am not sure whether or not it is formally in writing. No, it is not. It is our estimate based on discussions . . .

The Chairman: When is the printing to be done, or is it already done?

Mr. Yeomans: No, we have 1,200 pages done so far.

The Chairman: Do you have an invoice for the work done so far?

Mr. Yeomans: No.

The Chairman: Do you have any invoices for any work done?

Mr. Yeomans: No. We have been in discussion with the Department of Supply and Services to get an estimate of what it is going to cost to do this work, and the estimates coming out of those discussions with them are what we based our requirement on for funds for this year.

The Chairman: What would you think if we made a report, when we reported the vote on this thing, that we were disgusted with the Supply and Services invoicing requirements and surprised that you would come to us for \$195,000 for printing without even an estimate or an invoice? Let us say I go to somebody and say I want to spend \$195,000 and the fellow asks what it will cost to have it done, and I say I do not have an invoice. When he asks if I have an estimate, I say, no, I do not have an estimate. He asks how I figured out \$195,000, and I say: Well, I thought maybe that would be a good round figure. That is what you are telling me, is it?

Mr. Yeomans: No, it is not quite that crude, Mr. Chairman. We have had other reports printed by the Department of Supply and Services, so we have experience as to what it has cost us to have work done by them. We have been in discussion with them, and because of the number of pages in the documents to be produced, we are continuing to have discussions with them to find the most economic method. As I said in my opening remarks, this is not going to be a glossy bound text popularly read by the Canadian public; this is going to be a highly specialized document for a specialized audience.

The Chairman: We do Finance committee reports, Mr. Yeomans, but we do not print them fancy here, either. But the

[Translation]

Le président: Vous affirmez que les 195,000\$ correspondent à la facture d'impression. Est-ce un chiffre ferme que vous a donné le ministère des Approvisionnements et Services?

M. Yeomans: Non, il s'agit de nos propres projections de coûts . . .

Le président: Vous a-t-on donné un devis par écrit? Vous avez dû sûrement recevoir une soumission, n'est-ce pas?

M. Yeomans: J'ignore si on nous a fait parvenir quelque chose par écrit. Non, on ne l'a pas fait. Il s'agit de nos propres estimations résultant de nos discussions . . .

Le président: Quand cette impression s'effectuera-t-elle, ou l'a-t-elle déjà été?

M. Yeomans: Non, il n'y a que 1,200 pages de faites jusqu'à maintenant.

Le président: Avez-vous reçu une facture correspondant au travail déjà fait?

M. Yeomans: Non.

Le président: Avez-vous des factures quelconques pour une partie du travail déjà effectué?

M. Yeomans: Non. Nous avons eu des discussions avec le ministère des Approvisionnements et Services afin d'obtenir une estimation des coûts qu'entraînera ce travail, et c'est sur ces estimations que nous avons fondé nos demandes de crédits de cette année.

Le président: Que penseriez-vous si dans notre rapport sur toute cette question, nous faisons savoir à quel point nous sommes dégoûtés par les factures envoyées par Approvisionnements et Services et faisons connaître notre étonnement que vous nous ayez demandé 195,000\$ au titre de l'impression sans même avoir reçu au préalable un devis ou une facture? Supposons que je m'adresse à quelqu'un et lui dise que je veux dépenser 195,000\$, puis que la personne en question me demande combien il en coûtera de faire faire la chose et que je lui réplique que je n'ai pas de facture, et qu'ensuite elle me demande si j'ai un devis et que je lui réponde que non. Elle me demandera alors comment je suis parvenu à ce chiffre de 195,000\$ et je lui dirai tout simplement que cela me paraît un bon chiffre rond. Eh bien, c'est bien cela que vous nous dites, n'est-ce pas?

M. Yeomans: Non, ce n'est pas tout à fait cela, monsieur le président. Nous avons déjà fait imprimer d'autres rapports par le ministère des Approvisionnements et Services, nous savons donc combien cela coûte de faire faire un travail par ce service. Nous avons déjà discuté de la chose avec ses représentants et étant donné le nombre de pages des documents à produire, nous sommes encore en pourparlers afin qu'on en arrive à la méthode la plus économique. Ainsi que je l'ai précisé dans mes remarques liminaires, il ne s'agira pas d'un texte de luxe destiné au public canadien en général, mais bien plutôt d'un document très spécialisé s'adressant à des spécialistes.

Le président: Nous préparons des rapports du Comité des finances, monsieur Yeomans, mais nous non plus n'imprimons

[Texte]

question really is: Where is the estimate of the actual cost of producing it? It is not a great deal of money when you take a look at the Government of Canada, but it is a situation where you tell us you are going to spend \$195,000. It came from last year; it was supposed to be spent last year. It was in the supplementary estimates last year, but you did not spend it last year.

Now you tell us you have not spent it this year yet either because you have not even gotten a bill from them. You have not even gotten an estimate from them and you have not even done the work yet. But first of all, you told us it was coming from last year and you had an estimate to do it last year. You got Parliament to vote the money to do it last year but you did not spend the money, and you have not spent it so far this year and we are already seven, eight or nine months into this year. Now, really . . .

Mr. Yeomans: Mr. Chairman, 1,200 of the pages have been printed. The printing is the end result of a lot of other work that has been going on all year. That work has been going on all year. The people developing these detailed customs classification schedules in both official languages have been working their hearts out all summer and are continuing to do so, and we are getting close to the point now where we will be shipping material off to the Department of Supply and Services for printing. There are still four months left in this fiscal year. So I submit, Mr. Chairman . . .

• 2025

The Chairman: Will the job be completed before the end of March?

Mr. Yeomans: I hope so. That is our plan. I cannot guarantee it. If not, then what is not done this year will be done in the early part of the next fiscal year. It is a matter of timing. This is not a matter of the project being out of control; it is not a matter of costs being out of control. We are not proposing to spend significantly more money on this project, on the harmonization system, than we forecast back near the beginning.

But what is happening is that . . . well, as I said, I think the analogy of building a building for the same price as you originally forecast but the cashflow flow is hitting different fiscal years is excellent. That is what is happening here. It is a big project that no one has ever done before, and it is going more slowly than we had forecast, but is not more costly than we had forecast. So it is a case of in which fiscal year—an arbitrary division that exists in government accounting which requires us to come back to Parliament for funds that have not been used in one year but are needed for the next.

[Traduction]

pas d'édition de luxe. Cependant, ce qu'il faut se demander, c'est où se trouve le devis relatif à ce travail? La somme en question n'est pas très élevée lorsqu'on tient compte de toutes les dépenses du gouvernement canadien, mais vous nous affirmez quand même que vous allez dépenser 195,000\$. Cela a été reporté de l'année passée et devait être dépensé l'an passé. La somme figurait dans le budget supplémentaire de l'année dernière, mais vous ne l'avez pas dépensée l'an passé.

Or vous nous affirmez maintenant ne pas l'avoir dépensée non plus cette année, peut-être parce que vous n'avez pas encore reçu de facture de la part des Approvisionnement et Services. Vous n'avez même pas reçu de devis et n'avez pas encore fait faire le travail. Vous nous avez cependant dit que cela était reporté de l'année passée et que vous aviez reçu un devis l'année dernière. Vous avez obtenu du Parlement les crédits nécessaires pour effectuer le travail l'année passée mais n'avez pas dépensé les fonds, et cette année on en est déjà au neuvième mois. Eh bien, vraiment . . .

M. Yeomans: Monsieur le président, 1,200 pages ont déjà été imprimées. Cette impression est d'ailleurs la dernière étape faisant suite à beaucoup de travail effectué tout au long de cette année, car le travail s'est effectué toute l'année. Les employés qui ont élaboré ces nouveaux registres des classifications détaillées des douanes, dans les deux langues officielles, ont travaillé d'arrache-pied tout l'été et sont encore à la tâche. Nous sommes maintenant sur le point d'envoyer des documents au ministère des Approvisionnement et Services aux fins d'impression. Il reste encore quatre mois à l'année financière en cours. En conséquence, monsieur le président, je suis d'avis que . . .

Le président: Le travail sera-t-il terminé d'ici fin mars?

M. Yeomans: Je l'espère. C'est ce que nous prévoyons mais je ne peux le garantir. Sinon, ce qui n'aura pu être effectué cette année le sera au début de la prochaine année financière. C'est une question de temps et non de dépassement des crédits. Nous ne nous proposons pas de dépenser beaucoup plus d'argent au titre de ce projet, c'est-à-dire du système d'harmonisation, que ce que nous avons prévu initialement.

Ce qui se passe cependant, pour reprendre l'analogie que j'ai employée, c'est qu'on construit un bâtiment pour le même prix que ce qu'on avait prévu à l'origine mais que les ressources de notre financement s'échelonnent sur des années financières différentes. Cet exemple me paraît excellent car c'est justement ce qui se passe ici. Il s'agit d'un grand projet, jamais tenté auparavant et qui progresse plus lentement que nous ne l'avions prévu, mais qui ne nous coûte pas plus cher. Il s'agit donc d'établir dans quelle année financière il faut obtenir les crédits, et d'ailleurs c'est une division arbitraire de la comptabilité gouvernementale qui exige que nous redemandions au Parlement des fonds qui n'ont pas été utilisés pendant un exercice financier mais qui seront nécessaires au suivant.

[Text]

The Chairman: In the current year, this year, your estimate that was passed includes \$68,000 for information.

Mr. Yeomans: Yes. That is printing for other purposes. We publish other documents—such as the most recent one, for example, our reference on colour television.

The Chairman: What is the transportation and communication component of this?

Mr. Yeomans: That is mail, couriers, computer rentals.

The Chairman: What is “special services and professional work”? Is there another person-year involved?

Mr. Yeomans: What we do, Mr. Chairman, in the Tariff Board is maintain a very small professional staff; then as we get references from the Minister of Finance, or we get petitions under the general preferential tariff under the safeguard petitions, we look at the technical nature of the work and we retain the services of people under some kind of temporary contract.

The Chairman: You have \$182,000 in this year's estimate for professional and special services.

Mr. Yeomans: Yes.

The Chairman: You are increasing that by \$12,000. Presumably that is not one person-year or anything like that, is it?

Mr. Yeomans: No. With these projects, people will come on and go off for particular parts of the project or a particular safeguard petition or a particular reference. For example, we are currently working on one safeguard petition on the question of scissors. Well, we hired a specially qualified analyst who worked for us for three months on that particular job.

The Chairman: For that department, yes.

Mr. Yeomans: Yes. So that is for people coming and going during the course of the year for specialized tasks. Our core staff is kept small.

The Chairman: Your core staff is 26 persons, is it?

Mr. Yeomans: Our core staff, altogether, is 41 persons.

The Chairman: Your original estimate is for only 26 persons.

Mr. Yeomans: You have different estimates from what I do, Mr. Chairman.

The Chairman: I am looking at your Tariff Board estimates for 1985-86, on page 15 of the main estimates. Are there any other estimates?

Mr. Yeomans: What page did you quote, Mr. Chairman?

The Chairman: I have page 15 of the little blue book—baby blue.

[Translation]

Le président: Dans l'année en cours, c'est-à-dire cette année, les prévisions de dépenses qui ont été approuvées comprennent 68,000\$ au titre de l'information.

M. Yeomans: Oui. Il s'agit de services d'impression à d'autres fins. Nous publions en effet d'autres documents comme le plus récent, par exemple, qui portait sur une décision en matière de télécouleurs.

Le président: En quoi cela se rapporte-t-il aux transports et aux communications?

M. Yeomans: Il s'agit du courrier, des services de messagerie et de la location d'ordinateurs.

Le président: Qu'entend-on par «services spéciaux et travail professionnel»? Y a-t-il une autre année-personne d'ajoutée?

M. Yeomans: Monsieur le président, la commission du tarif compte un effectif très restreint. Cependant, au fur et à mesure que nous recevons des renvois du ministère des Finances ou des pétitions relatives au tarif préférentiel général au titre des pétitions de protection, nous examinons alors la nature du travail et retenons les services de spécialistes par contrat.

Le président: Vous disposez de 182,000\$ dans le budget de cette année au titre des services professionnels et spéciaux.

M. Yeomans: Oui.

Le président: Il s'agit d'une augmentation de 12,000\$. On peut supposer qu'il ne s'agit pas d'une année-personne ou de quelque chose de ce genre, n'est-ce pas?

M. Yeomans: Non. Grâce à ces projets, des gens viendront travailler pour nous et nous quitteront après s'être occupés d'une partie en particulier du projet ou d'une pétition précise ou encore d'un renvoi précis. Par exemple, nous instruisons à l'heure actuelle une pétition de protection relative aux ciseaux. Eh bien, nous avons eu recours aux services d'un analyste spécialisé, qui a travaillé là-dessus pour nous pendant trois mois.

Le président: Pour le compte de ce ministère, oui.

M. Yeomans: Oui. Il y a donc des gens qui vont et viennent au gré de tâches spécialisées au cours de l'année. Nos effectifs permanents sont cependant peu nombreux.

Le président: Ils sont constitués de 26 personnes, c'est bien cela?

M. Yeomans: Au total, notre personnel compte 41 personnes.

Le président: Vos prévisions initiales mentionnent seulement 26 personnes.

M. Yeomans: Vos prévisions sont différentes des miennes, monsieur le président.

Le président: Je regarde les prévisions de dépenses de la Commission du tarif pour 1985-1986, à la page 15 du budget principal. Y a-t-il d'autres chiffres ailleurs?

M. Yeomans: À quelle page, monsieur le président?

Le président: À la page 15 du petit livre bleu.

[Texte]

Mr. Yeomans: I am sorry, Mr. Chairman. All right. That is the reference side only.

The Chairman: Oh, there is another side, is there?

Mr. Yeomans: Yes. We also deal with appeals . . .

The Chairman: Oh, yes, I see. Okay.

Mr. Yeomans: —of the decisions of the Deputy Minister on matters related to . . .

The Chairman: That are 9 person-years there alone. They are a board, are they?

• 2030

Mr. Yeomans: There is the board. The board deals with both matters. We have some small staff to deal with the appeals side of our work. In fact, being small at any point in time of the year, the administrative and some of the other staff you will find working either on appeals or on references. We do not have a partition down the middle of the office, with people working on only one or the other.

Mr. Dorin: Is there a linkage, then, between the Canadian Import Tribunal and the Tariff Board?

Mr. Yeomans: No. Linkage?

Mr. Dorin: Relationship.

Mr. Yeomans: The Canadian Import Tribunal deals with questions of dumping and allegations of dumping or complaints of dumping. The Deputy Minister of National Revenue, Customs and Excise will do a preliminary determination that there is dumping and the matter then goes to the Canadian Import Tribunal.

What we deal with in that area is an importer will bring in goods from another country. As the goods come in, the Department of Customs and Excise will establish a value for the goods and determine a customs classification. That customs classification therefore dictates the rate of duty. If he does not agree with that classification or valuation, then he can appeal it to a regional official, and he can appeal from there to the deputy minister; and if he does not like the decision of the deputy minister, he can appeal to the Tariff Board. Our decisions are final on matters of fact but appealable to the Federal Court on questions of law.

Mr. Wilson (Swift Current—Maple Creek): I want to follow up along the same lines with particular reference to beef importation. I am just trying to trace back what happened last year. A suit was brought I think by the Canadian Cattlemen's Association. Do I understand that a preliminary determination was made by the revenue people that there was no injury and therefore the matter did not get into the import tribunal?

Mr. Yeomans: It never reached the Tariff Board, in any event, on appeal.

Mr. Dorin: I would just like to come back . . . you mentioned earlier the word 'scissors'. Can you elaborate a little on what you were talking about?

[Traduction]

M. Yeomans: Je m'excuse, monsieur le président. Bien. Cependant, ces chiffres ne portent que sur les renvois.

Le président: Oh, il y a aussi autre chose?

M. Yeomans: Oui. Nous entendons en effet des appels . . .

Le président: Oh, oui, je vois. Bien.

M. Yeomans: . . . interjetés des décisions prises par le sous-ministre dans les questions . . .

Le président: Il y a neuf années-personnes à ce titre seul. Ces employés constituent une commission, c'est bien cela?

M. Yeomans: Il y a la commission, qui est chargée des deux aspects. Nous disposons d'effectifs peu nombreux pour les appels. De fait, en raison de cela, le personnel administratif et certains autres membres de la commission travaillent parfois soit au dossier des appels, soit à celui des renvois. Il n'y a pas de cloison étanche au milieu du bureau, isolant les membres de la commission de part et d'autre.

M. Dorin: En ce cas, y a-t-il un lien entre le Tribunal canadien des importations et la Commission du tarif?

M. Yeomans: Non. Des liens?

M. Dorin: Oui, des liens.

M. Yeomans: Le Tribunal canadien des importations est saisi de questions comme de dumping, des allégations de dumping ou des plaintes en la matière. Le sous-ministre du Revenu national, Douanes et Accises, rend une conclusion préliminaire de dumping puis la question est soumise au Tribunal canadien des importations.

Dans ce domaine, on étudie le cas d'un importateur qui fait entrer des biens d'un autre pays. Au fur et à mesure que ces marchandises arrivent, Douanes et Accise établira leur valeur et leur vote tarifaire. Cette classification correspond à un tarif. Si l'importateur n'est d'accord ni avec la classification ni avec l'évaluation des marchandises, il peut faire appel auprès d'un agent régional puis auprès du sous-ministre; s'il n'est toujours pas satisfait de la décision du sous-ministre, il peut interjeter appel auprès de la Commission du tarif. Nos décisions sont finales pour ce qui est des faits, mais pour ce qui est de l'aspect juridique, il y a toujours moyen de faire appel auprès de la Cour fédérale.

M. Wilson (Swift Current—Maple Creek): J'aimerais poursuivre là-dessus au sujet de l'importation du boeuf. J'essaie de suivre ce qui s'est passé l'année dernière. Je crois en effet que la *Canadian Cattlemen's Association* avait intenté des poursuites. À ce sujet, dois-je comprendre que les fonctionnaires du ministère du Revenu avaient d'abord établi qu'il n'y avait pas eu préjudice et que c'est à cause de cela que la question n'a pas été soumise au tribunal des importations?

M. Yeomans: De toute façon, le dossier n'a jamais été soumis à la Commission du tarif par voie d'appel.

M. Dorin: J'aimerais revenir en arrière . . . Vous avez mentionné plus tôt des ciseaux. Pouvez-vous développer quelque peu la question?

[Text]

Mr. Yeomans: Some years ago the Canadian government instituted a general preferential tariff for Third World countries that gave them a rate of duty on goods being imported into Canada lower than the most-favoured-nation rate. The policy objective of that general preferential tariff was to give the underdeveloped countries a sort of leg-up in accessing the Canadian market. However, there is provision under a standing reference from the Minister of Finance that a Canadian manufacturer who believes his business is being injured or is under severe threat of injury from goods coming into Canada under the General Preferential Tariff can petition the Tariff Board for relief and ask us to recommend, for example, to the Minister of Finance that the General Preferential Tariff be either suspended or removed permanently for those goods from that particular country.

We currently have a petition before us from a Canadian manufacturer of scissors saying that his business is being threatened, or injured, by scissors being brought in from a country under the General Preferential Tariff.

• 2035

In that case, as is typical, it started off with a letter from the Canadian manufacturer. We asked some preliminary questions and requested some preliminary data, which the manufacturer provided to us. Based on a preliminary review of that data, it looked as though he might have a case. So we established a formal procedure under the standing reference. We notified the parties involved, sought a lot more information, examined customs importation documents and held a public hearing. We will be issuing a decision on that matter within, say, the next month.

Mr. Dorin: Just how much bureaucracy and cost is involved in a case like this?

Mr. Yeomans: For us there would be two people full-time for three months perhaps. Is that a reasonable...?

Mr. Posthumus: I would say a senior economist for six months and support staff, meaning an SI-2 or SI-3 and some clerical support staff. According to the letter of reference, the board has six months between the time that a preliminary determination of injury is made and the time that the final report is submitted to the Minister.

The Chairman: Does the scissor manufacturer pay for this or does the Government of Canada pay for it?

Mr. Posthumus: Well, the scissor manufacturer does not.

Mr. Dorin: In terms of the damage claimed or the letter claiming that there is some damage being done from the manufacturer, is he given any indication of the magnitude of that damage in terms of dollars?

Mr. Yeomans: Oh yes, he submits... Go ahead, Mr. Posthumus; you can deal with that.

[Translation]

M. Yeomans: Il y a quelques années, le gouvernement canadien créa un tarif préférentiel général à l'intention des pays du Tiers-monde, ce qui accordait à leurs biens qui entraient au Canada un tarif douanier plus faible que celui de la nation la plus favorisée. On cherchait ainsi à aider les pays en voie de développement à avoir accès au marché canadien. Toutefois, un renvoi permanent du ministre des Finances précise qu'un fabricant canadien qui s'estime lésé ou gravement menacé par l'entrée de marchandises au Canada en vertu du tarif préférentiel général, peut faire appel à la Commission du tarif pour obtenir dédommagement, et nous demander de recommander au ministre des Finances, soit de suspendre le tarif préférentiel général, soit de le supprimer de façon permanente dans le cas des biens provenant de ce pays précis.

Or à l'heure actuelle, nous sommes saisis d'une pétition provenant d'un fabricant canadien de ciseaux où il est allégué que son entreprise est menacée, ou subit un préjudice par suite de l'importation de ciseaux provenant d'un pays bénéficiant du tarif préférentiel général.

En l'occurrence, cela a commencé par une lettre provenant d'un fabricant canadien. Nous avons posé d'abord des questions puis demandé des données, ce qui nous fut fourni. Après avoir examiné sommairement les faits, on pouvait penser qu'il y avait grief légitime, nous avons donc établi une procédure officielle dans le cadre du renvoi permanent. Nous avons avisé les parties en cause, essayé d'obtenir beaucoup plus de renseignements, examiné les documents des douanes relatifs à l'importation et tenu une audience publique. Nous allons nous prononcer sur la question d'ici un mois environ.

M. Dorin: Combien cela coûte-t-il d'entendre une cause comme celle-là, et combien de ressources humaines y sont affectées?

M. Yeomans: Dans notre cas, cela entraîne la participation de deux personnes à plein temps pendant peut-être trois mois. Est-ce raisonnable?

M. Posthumus: Il s'agit d'un économiste supérieur et de son personnel de soutien pendant six mois, ce qui signifie une rémunération de niveau SI-2 ou SI-3 et la rémunération correspondante à son personnel de soutien. D'après la lettre de renvoi, la Commission dispose de six mois entre la date de la conclusion préliminaire qu'un préjudice avait été causé, et la date à laquelle le rapport définitif est soumis au ministre.

Le président: Le fabricant de ciseaux doit-il payer cela ou est-ce le gouvernement du Canada qui assume ces frais?

M. Posthumus: Eh bien, le fabricant de ciseaux n'est pas tenu de payer.

M. Dorin: Pour ce qui est du préjudice prétendu ou de la lettre du fabricant alléguant qu'il a subi un préjudice, est-ce qu'on chiffre ce préjudice à son intention?

M. Yeomans: Oh oui, il ne nous soumet... Allez-y, monsieur Posthumus, vous pouvez bien répondre à cela.

[Texte]

Mr. Posthumus: Normally he would indicate that his production has declined by a certain amount of dollar value, or in terms of a number of scissors in the case of scissors. He would claim that his inventory has gone up, that his profitability has declined because of price pressure from the imported goods on the prices in the domestic market, and similar information of that nature.

Mr. Dorin: Do you have any estimate of the numbers we are talking about here in terms of the economic effect of this possible damage? I will try and clarify the question. To be absolutely frank, I am astounded to hear that somebody writes a letter about scissors and the whole government bureaucracy swings into action and if everybody gets involved, including the Tariff Board, at great public cost and expense. What I am trying to get at here is some comparison of the public expense versus the economic impact we are talking about. Are we saying that it costs us \$200,000 to deal with a case that has an economic impact of \$20,000 or vice versa or...? That is where I am coming from, if that helps you.

Mr. Yeomans: In the particular case in point we are talking about a firm that employs, as we understand it, about 40 people full time. I would presume that the Member of Parliament for that particular area would regard that as relatively important.

Mr. Dorin: That is not the question, though.

The Chairman: Let us say that he did require it. How many scissor jobs are lost because of it? What is the cost of inquiring as opposed to the cost of the jobs?

Mr. Yeomans: I would find it difficult to know where to draw that line.

• 2040

I understand very well the objective of the line of questioning, and I agree it would be ridiculous to spend \$1 million for \$20,000 or \$30,000. If we thought for a moment we were getting close to that kind of situation, well, I am not sure what I would do. But I understand what is concerning members here and it is a very reasonable concern. We are not anywhere near that with the scissors one and this is a relatively small case for us. It is an interesting one I use as an illustration because it happens to be current right now.

The Chairman: Let us say though that we had an economist for six months and support staff which we would indicate at four or five people. Why would you take that much staff to determine whether there was an unfair importation of scissors or not from this underdeveloped country?

Mr. Posthumus: Mr. Chairman, the investigation starts with a collection of data on imports, on domestic production, domestic consumption, imports and exports pertaining to the goods in question. Frequently, we have to go down to the raw import documentation in order to get a final breakdown of the goods in question, because published trade data is too aggregative. The goods in question is buried in a larger total. Then you

[Traduction]

M. Posthumus: Normalement, le fabricant nous indique que sa production a diminué de tant de dollars ou de tant de paires de ciseaux, si tel est le cas. Il précisera que son stock a augmenté, que ses bénéfices ont baissé à cause des pressions exercées sur le prix intérieur par les marchandises importées, et il nous fournira d'autres renseignements connexes.

M. Dorin: Avez-vous une idée de l'étendue du préjudice causé? J'essaierai d'être plus clair. Franchement, je suis étonné d'entendre que quelqu'un puisse écrire une lettre à propos de ciseaux et que tout l'appareil administratif se mette en branle, y compris la Commission du tarif, ce à grand frais pour les contribuables. Ce à quoi j'aimerais en venir, c'est de comparer les dépenses qu'entraîne une telle question et les répercussions économiques réelles qu'elle occasionne. Est-ce à dire que cela coûte jusqu'à 200,000\$ pour instruire un dossier qui peut avoir des répercussions de 20,000\$ ou *vice-versa*, ou encore... C'est à cela que je voulais en venir.

M. Yeomans: En l'occurrence, il est question d'une entreprise qui emploie 40 personnes à plein temps. J'estime donc que le député représentant la région où le problème se pose sera d'avis qu'il s'agit d'un dossier assez important.

M. Dorin: Ce n'est cependant pas là la question.

Le président: Supposons qu'il l'ait exigé. Combien d'emplois liés à la fabrication de ciseaux seront perdus à cause de cela? Quels sont les coûts liés à l'enquête par comparaison aux coûts que représentent les emplois?

M. Yeomans: Il me serait difficile de tracer la frontière entre les deux.

Je vois très bien où vous voulez en venir, et je suis d'ailleurs d'accord qu'il serait ridicule de dépenser 1 million de dollars pour remédier à un préjudice de l'ordre de 20,000\$ ou 30,000\$. Toutefois, si nous nous rapprochions même d'une telle situation, eh bien, je ne suis pas sûr de ce que je ferais. Je comprends toutefois ce qui préoccupe les membres du Comité et qui me paraît d'ailleurs tout à fait raisonnable. Quoi qu'il en soit, la situation est loin d'être ainsi dans le dossier des ciseaux, qui est d'ailleurs un dossier assez petit. Il est intéressant et je m'en sers comme illustration parce qu'il est en instance.

Le président: Précisons cependant qu'on retient les services d'un économiste et de son personnel de soutien pendant six mois, ce qui fait quatre ou cinq personnes. Or pourquoi faut-il tant de monde pour décider s'il y a eu importation déloyale ou non de ciseaux en provenance d'un pays en voie de développement?

M. Posthumus: Monsieur le président, l'enquête commence par la collecte de données relatives aux importations, à la production et à la consommation nationales et enfin aux importations et exportations des biens en question. Il arrive fréquemment que nous devons obtenir de la documentation brute relative aux importations afin d'obtenir une répartition définitive des marchandises, car les données relatives au

[Text]

come to the public hearing. There will be briefs presented. These briefs must be analysed.

The Chairman: By lawyers?

Mr. Posthumus: No. The briefs are analysed by the board's staff. The board's staff prepares questions for the board to obtain further information. Once the hearing is passed, then all that information, data—call it evidence if you wish—has to be analysed towards finding whether indeed there is a causal connection between the imports under the GPT tariff and the injury which the manufacturer claimed. If that is found, then the board must satisfy itself that whatever relief—meaning safeguard action—is provided, whether it will provide significant relief. There are no lawyers involved from the board's side; that is, from the board and its staff. The people appearing before the board may bring representation and counsel along. An estimate of the cost to the board of carrying out one of these safeguard petitions is about \$90,000.

Mr. Dorin: Are there any other manufacturers of scissors over and above the petitioning company in Canada?

Mr. Posthumus: No. There is only one producer of scissors in Canada, which is International Scissor Limited in Perth, Ontario. There are no other manufacturers of scissors.

Mr. Dorin: Thank you. I have heard enough.

The Chairman: Thank you very much, Mr. Yeomans, for coming and being forthright with us.

Mr. Dorin: Excuse me, Mr. Chairman, could I have one more question?

The Chairman: Yes. I have not banged the hammer down, so you can.

Mr. Dorin: I do not mean of that size, but how many cases would you deal with in a year?

Mr. Yeomans: I cannot answer the question the way it has been asked. We deal with appeals from tariff . . .

Mr. Dorin: Have you any statistics as to your volume of work to provide us?

Mr. Yeomans: Yes, we certainly do. All of our operating statistics are in the 1985-86 estimates. If there is anything not there that you would like to have, we will be pleased to provide it.

Mr. Dorin: Thank you.

The Chairman: The hammer has gone down. Thank you very much. This meeting is adjourned.

[Translation]

commerce sont publiées sous une forme beaucoup trop globale. Les marchandises recherchées sont donc enfouies dans un ensemble beaucoup plus vaste. Ensuite il y a l'audience publique, où l'on présentera des mémoires. Par la suite ces mémoires devront être analysés.

Le président: Par des avocats?

M. Posthumus: Non. Ils sont analysés par le personnel de la Commission. On prépare alors des questions à l'intention des membres de la Commission afin qu'ils puissent obtenir des renseignements supplémentaires. Une fois l'audience terminée, toutes les preuves ou toutes les données doivent être analysées afin de juger s'il y a un lien de causalité entre l'importation de biens effectuée en vertu du tarif préférentiel général et le préjudice allégué par le fabricant. Si ce lien de causalité est avéré, la Commission doit veiller à ce que des mesures de protection soient prises et qu'elles soient efficaces. Il n'y a pas d'avocats qui travaillent pour la Commission; j'entends ici pour la Commission et son personnel. Ceux qui témoignent devant la Commission peuvent cependant se faire accompagner par un avocat. Par ailleurs, on a estimé que cela coûte environ 90,000\$ à la Commission pour instruire une de ces pétitions de protection.

M. Dorin: Y a-t-il d'autres fabricants de ciseaux au Canada à part l'entreprise pétitionnaire?

M. Posthumus: Non. Il n'y a qu'un fabricant de ciseaux au Canada, il s'agit de la société International Scissor Limited de Perth, en Ontario. Il n'y a pas d'autres fabricants de ciseaux.

M. Dorin: Merci. J'ai obtenu suffisamment de renseignements.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Yeomans, d'avoir bien voulu venir témoigner et d'avoir répondu de façon si directe.

M. Dorin: Excusez-moi, monsieur le président, me permettez-vous de poser une dernière question?

Le président: Oui. Je n'ai pas encore donné le coup de maillet fatidique, vous pouvez donc y aller.

M. Dorin: Combien de cas entendez-vous par an?

M. Yeomans: Je ne suis pas en mesure de répondre à la question telle qu'elle est posée. Nous sommes saisis d'appels en matière de questions tarifaires . . .

M. Dorin: Avez-vous des statistiques que vous pouvez nous fournir sur votre charge de travail?

M. Yeomans: Oui, certainement. Toutes les données sur notre fonctionnement figurent dans les prévisions budgétaires de 1985-1986. S'il y manque quelque chose que vous aimeriez savoir, nous vous le fournirons volontiers.

M. Dorin: Merci.

Le président: Le coup de maillet a été donné. Merci beaucoup. La séance est levée jusqu'à nouvelle convocation.



[Text]

come to the public hearing. There will be books presented. These books must be available.

Mr. Posthumus: Yes. The books are prepared by the board's staff. The board's staff prepares questions for the public to discuss further information. Once the hearing is closed, then all the information data—well it's a problem if you wish to go to another website finding whether indeed there is a legal connection between the supports under the GFT tariff and the duty which the manufacturers claimed. If that is found, then the board must verify that whatever result—meaning whatever outcome—is provided, whether it will provide significant relief. There are no books checked from the board's side that is, from the board and its staff. The people appearing before the board may bring representative and relevant data. An effort is to do so on the basis of allowing all sort of data relevant to the tariff.

Mr. Doris: Are there any other manufacturers of magnets

Mr. Posthumus: No. There is only one producer of magnets in Canada. That is International Science Limited in Markham, Ontario. There are no other manufacturers of magnets.

Mr. Doris: Thank you. Have been enough.

WITNESSES—TÉMOINS

From the Tariff Board:

- Donald R. Yeomans, Chairman;
- W.L. Posthumus, Executive Director, Reference Operations.

Mr. Posthumus: Yes. I have not changed the language down, so you see.

Mr. Doris: I do not mind of that size, but how many cases would you deal with in a year?

Mr. Posthumus: I cannot answer the question the way it has been asked. We deal with appeals from tariff.

Mr. Doris: Have you any statistics as to your volume of work to provide us?

Mr. Posthumus: Yes, we certainly do. All of our operating minutes are in the 1985-86 estimates. If there is anything not there that you would like to have, we will be pleased to provide it.

Mr. Doris: Thank you.

The Chairman: The hearing has gone down. Thank you very much. This meeting is adjourned.

[Text]

remains the same. The tariff is not going to be changed. The tariff is not going to be changed. The tariff is not going to be changed.

If undelivered, return COVER ONLY to: Canadian Government Publishing Centre, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada, K1A 0S9

En cas de non-livraison, retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à: Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnement et Services Canada, Ottawa, Canada, K1A 0S9

M. Posthumus: Oui. Il y a un lien de causalité entre l'imposition de cette taxe en vertu du tarif préférentiel général et le préjudice subi par le fabricant. Si ce lien de causalité est établi, la Commission doit veiller à ce que des mesures de protection soient prises et qu'elles soient adéquates. Il y a peu d'entreprises qui travaillent pour la Commission; l'entente est pour la Commission et son personnel. Ceux qui travaillent devant la Commission peuvent cependant se faire accompagner par un avocat. Par ailleurs, on a dit que cela coûte environ 25,000 \$ à la Commission pour intervenir dans ces questions de protection.

Mr. Doris: Y a-t-il d'autres fabricants de aimants au Canada

M. Posthumus: Non. Il n'y a qu'un fabricant de aimants au Canada. Il s'agit de la société International Science Limited de Markham, en Ontario. Il n'y a pas d'autres fabricants de aimants.

M. Doris: Merci. J'ai obtenu suffisamment de renseignements.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Posthumus, d'avoir

De la Commission du tarif:

- Donald R. Yeomans, président;
- W.L. Posthumus, directeur exécutif, Direction des renvois.

Le président: Oui. Je n'ai pas besoin de plus de renseignements, vous pouvez donc y aller.

M. Doris: Combien de cas entendez-vous par an?

M. Yeomans: Je ne suis pas en mesure de répondre à la question telle qu'elle est posée. Nous sommes prêts à répondre en matière de questions tarifaires.

M. Doris: Avez-vous des statistiques que vous pourriez nous fournir sur votre charge de travail?

M. Yeomans: Oui, certainement. Toutes les données sur notre fonctionnement figurent dans les prévisions budgétaires de 1985-1986. Si y a quelque chose que vous aimeriez savoir, après vous la leur faire volontiers.

M. Doris: Merci.

Le président: Le coup de milieu a été donné. Merci beaucoup. La séance est levée jusqu'à nouvelle convocation.

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 76

Tuesday, November 26, 1985

Chairman: Don Blenkarn

*Minutes of Proceedings and Evidence
of the Standing Committee on*

Finance, Trade and Economic Affairs

RESPECTING:

Supplementary Estimates (B) 1985-86: Vote 30b under
INSURANCE

WITNESS:

(See back cover)

First Session of the
Thirty-third Parliament, 1984-85

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule n° 76

Le mardi 26 novembre 1985

Président: Don Blenkarn

*Procès-verbaux et témoignages
du Comité permanent des*

Finances, du commerce et des questions économiques

CONCERNANT:

Budget des dépenses supplémentaires (B) 1985-1986:
crédit 30b sous la rubrique ASSURANCES

TÉMOIN:

(Voir à l'endos)

Première session de la
trente-troisième législature, 1984-1985

STANDING COMMITTEE ON FINANCE,
TRADE AND ECONOMIC AFFAIRS

Chairman: Don Blenkarn

Vice-Chairman: Louis Plamondon

MEMBERS/MEMBRES

Bill Attewell
Murray Dorin
Donald Johnston
Steven Langdon
Claude Lanthier
Shirley Martin
Paul McCrossan
George Minaker
Aideen Nicholson
Nelson Riis
Bernard Valcourt
Norm Warner
Geoff Wilson

COMITÉ PERMANENT DES FINANCES,
DU COMMERCE ET DES QUESTIONS
ÉCONOMIQUES

Président: Don Blenkarn

Vice-président: Louis Plamondon

ALTERNATES/SUBSTITUTS

Pierre Cadieux
Murray Cardiff
Michael Cassidy
Clément Côté
Simon de Jong
Scott Fennell
Sid Fraleigh
Alfonzo Gagliano
Paul Gagnon
Raymond Garneau
Jim Jepson
Nic Leblanc
Reginald Stackhouse
Robert Toupin
Pierre H. Vincent

(Quorum 8)

Le greffier du Comité

Robert Vaive

Clerk of the Committee

MINUTES OF PROCEEDINGS

TUESDAY, NOVEMBER 26, 1985
(119)

[Text]

The Standing Committee on Finance, Trade and Economic Affairs met at 8:08 o'clock p.m. this day, the Chairman, Don Blenkarn, presiding.

Members of the Committee present: Bill Attewell, Don Blenkarn, Paul McCrossan, Aideen Nicholson, Nelson Riis and Geoff Wilson.

Alternates present: Murray Cardiff and Reginald Stackhouse.

Witness: From the Department of Insurance: Robert Hammond, Superintendent of Insurance.

In attendance: From the Library of Parliament: Randall Chan, Research Officer.

The Committee resumed consideration of its Order of Reference dated Wednesday, November 6, 1985 relating to the Supplementary Estimates (B) for the fiscal year ending March 31, 1986. (See *Minutes of Proceedings of Monday, November 25, 1985, Issue No. 75*).

The Chairman called vote 30b under Insurance.

Robert Hammond made a statement and answered questions.

On motion of Bill Attewell, it was agreed,—That the Clerk of the Committee be authorized to pay for expenses, in the amount of \$421.00, incurred in extending hospitality to those who participated in the press lock-up on Wednesday, November 6, 1985, from noon to 3:15 p.m.

At 9:35 o'clock p.m., the Committee adjourned at the call of the Chair.

Le greffier du Comité

Robert Vaive

Clerk of the Committee

PROCÈS-VERBAL

LE MARDI 26 NOVEMBRE 1985
(119)

[Traduction]

Le Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques se réunit, ce jour à 20 h 08, sous la présidence de Don Blenkarn, (*président*).

Membres du Comité présents: Bill Attewell, Don Blenkarn, Paul McCrossan, Aideen Nicholson, Nelson Riis, Geoff Wilson.

Substituts présents: Murray Cardiff, Reginald Stackhouse.

Témoin: Du Département des Assurances: Robert Hammond, surintendant des Assurances.

Aussi présent: De la Bibliothèque du parlement: Randall Chan, attaché de recherche.

Le Comité reprend l'étude de son ordre de renvoi du mercredi 6 novembre 1985 relatif au Budget des dépenses supplémentaire (B) pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 1986. (*Voir Procès-verbaux du lundi 25 septembre 1985, fascicule n° 75*).

Le président met en délibération le crédit 30b inscrit sous la rubrique Assurances.

Robert Hammond fait une déclaration et répond aux questions.

Sur motion de Bill Attewell, *il est convenu*,—Que le greffier du Comité soit autorisé à régler la note de 421\$ pour les frais d'hospitalité occasionnés lors de la réunion d'étude des membres de la presse en salle fermée à clé, le mercredi 6 novembre 1985, de midi à 15 h 15.

A 21 h 35, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

EVIDENCE

(Recorded by Electronic Apparatus)

[Texte]

Tuesday, November 26, 1985

• 2004

The Chairman: I would like to get this show on the road tonight. Our order of reference tonight is the supplementary estimates (B) of the Department of Finance. The estimate is estimate 30b, the Insurance Program.

FINANCE

E—Insurance

Vote 30b—Insurance—Program expenditures...\$11,580,000

The Chairman: Our witness is Robert Hammond, the Superintendent of Insurance. Mr. Hammond, you have two people with you. Do you want to introduce them and then perhaps explain to us why we should vote this enormous sum of money to you?

• 2005

Mr. Robert M. Hammond (Superintendent of Insurance): Fine. Thank you, Mr. Chairman. We have a number of people here from the department, but I will limit my introductions. With me is Mr. Mabee, Director of our Property and Casualty Division; and Mr. Keith Bell, Chief of the Trust and Loan Division.

Turning to the subject of supplementary estimates (B), Mr. Chairman, we have prepared a short handout for you which summarizes the make-up of the \$11.580-million item under vote 30b. If you look at the handout, there are three items that make up that \$11.580 million. If you look at the first page of my sheet, the first item is \$11 million to cover the administrative costs expected to be incurred in respect of the winding-up of the Northumberland General Insurance Company.

Item (b) is \$350,000 to cover the administrative costs expected to be incurred in respect of the winding-up of the Canadian branch of the Ideal Mutual Insurance Company. The remaining amount is \$230,000 which is to cover the costs incurred in obtaining an independent appraisal and report on the financial condition of CCB Mortgage Investment Corporation.

In regard to Northumberland General and Ideal Mutual, as I explained to the committee this summer, both these companies have been made the subject of a winding-up order issued by the Supreme Court of Ontario. The Superintendent of Insurance was appointed as liquidator by the Supreme Court, and in those circumstances the federal insurance legislation provides that the administrative expenses incurred by the superintendent in carrying out the liquidation will be payable out of sums appropriated by Parliament for the administration of the department and then subsequently recovered by assessment against the insurance industry. The objective of

TÉMOIGNAGES

(Enregistrement électronique)

[Traduction]

Le mardi 26 novembre 1985

Le président: Mettons-nous au travail. Nous examinerons ce soir le Budget supplémentaire (B) du ministère des Finances, notamment le crédit 30b, Programme des assurances.

FINANCES

E—Assurances

Crédit 30b—Assurances—Dépenses du programme.....
\$11,580,000

Le président: Nous accueillons ce soir M. Robert Hammond, surintendant des assurances. Monsieur Hammond, pourriez-vous nous présenter les deux personnes qui vous accompagnent et ensuite nous expliquer pourquoi nous devrions vous accorder ces sommes d'argent exorbitantes?

M. Robert M. Hammond (surintendant des assurances): Bien. Merci, monsieur le président. Plusieurs collaborateurs m'accompagnent aujourd'hui, mais je ne vous présenterai que M. Mabee, directeur de la Division de l'assurance de biens et risques divers, et M. Keith Bell, chef de la Division des compagnies de fiducie et de prêts.

Quant au Budget supplémentaire (B), monsieur le président, nous vous avons préparé un résumé de la ventilation des 11,580,000\$ que nous demandons au crédit 30b. En l'examinant, vous constaterez que ces 11,580,000\$ se subdivisent en trois catégories. À la première page de ces feuillets, vous constaterez que nous demandons tout d'abord 11 millions de dollars pour couvrir les frais administratifs devant être engagés relativement à la liquidation de *Northumberland General Insurance Company*.

Nous demandons ensuite 350,000\$ pour couvrir les frais d'administration devant être engagés à la suite de la liquidation de la succursale canadienne de la *Ideal Mutual Insurance Company*. Nous demandons enfin 230,000\$ pour couvrir les frais engagés pour obtenir une évaluation et un rapport d'une firme indépendante portant sur la situation financière de la *CCB Mortgage Investment Corporation*, Compagnie de placements hypothécaires CCB.

Comme je l'ai expliqué devant ce Comité cet été, tant la Northumberland General que la Ideal Mutual sont en voie d'être liquidées conformément à l'ordonnance émise en ce sens par la Cour suprême de l'Ontario. La Cour suprême a nommé le surintendant des assurances liquidateur de ces deux compagnies et, dans de telles circonstances, la législation fédérale des assurances prévoit que les frais d'administration engagés par le surintendant sont payables à même les fonds votés par le Parlement pour l'administration du Département des assurances et sont ensuite recouvrés au moyen de cotisations auprès du secteur des assurances. Ces dispositions visent

[Texte]

those provisions is, of course, to preserve the remaining assets of the troubled insurance companies for the benefit of the policy holders.

I have also given to you, with the explanatory note, two pages—one dealing with the Northumberland budget, one dealing with the Ideal Mutual budget—which itemize the items making up the \$11 million, in the case of Northumberland, and the \$350,000 in the case of Ideal Mutual. These budgets were prepared by Coopers and Lybrand. In the case of both these companies I engaged the services of Coopers and Lybrand to act as my agent in carrying out the winding-up. I entered into those arrangements after consulting the insurance industry. The insurance industry, pursuant to the right it has under the insurance legislation, has established an advisory committee to advise me on the carrying out of the liquidation. These budgets were prepared by Coopers and Lybrand. They were subsequently reviewed by the industry advisory committee. I will not take the time now to go over the detailed items. I think I will leave it to the members of the committee to ask any questions they might have on those detailed items.

The second class of item relates to the CCB Mortgage Investment Corporation. As I indicated, \$230,000 was to cover the costs of a special independent appraisal and report on the financial condition of CCB Mortgage Investment Corporation. As the note explains, most of the liquid assets of CCB Mortgage Investment Corporation were on deposit with the Canadian Commercial Bank at the time a curator for the bank was appointed. In the circumstances, I filed a report with the Minister, pursuant to the provisions of subsection 73.1 of the Loan Companies Act, expressing my opinion that the assets of the company were not sufficient, having regard for all the circumstances, to give adequate protection to the depositors. The Minister subsequently directed me to maintain control of the assets of the company and placed a limitation on its licence, preventing it from accepting new deposits.

• 2010

As the note indicates, on September 17, 1985, the Court of the Queen's Bench of Alberta placed a freeze order on the deposits of CCB MIC for a period of 45 days. The order was subsequently extended to December 8, 1985. The objective of the freeze order is to enable CDIC to make payments to insured depositors during a temporary period, while a decision is being made as to whether the company should be permitted to resume normal operations or whether it has to be wound up.

To assist the Minister in making a decision about the company's future, the Minister made the decision, pursuant to the provisions of subsection 73.14 of the Loan Companies Act, to appoint a firm of independent auditors to appraise and report on the financial condition of CCB MIC. It was estimated that supplementary funds of \$230,000 would be required to cover expenses associated with the appraisal and report. The expenses incurred in this regard pursuant to the provisions of the legislation are recoverable by assessment against the other loan companies.

[Traduction]

évidemment à préserver le solde de l'actif de ces compagnies d'assurance en difficulté pour le compte des détenteurs de police.

Outre cette note explicative, je vous ai également remis deux feuillets, l'un portant sur le budget de la Northumberland et l'autre sur celui de la Ideal Mutual, qui établissent le décompte des 11 millions de dollars dans le cas de Northumberland et des 350,000\$ dans le cas de la Ideal Mutual. Ces budgets ont été préparés par le cabinet *Coopers and Lybrand*. J'ai retenu les services de ce cabinet à titre de mandataires du surintendant en vue de procéder à la liquidation de ces compagnies, après avoir consulté le secteur des assurances. L'industrie des assurances, conformément au droit que lui accorde la législation, a mis sur pied un comité consultatif chargé de me conseiller sur les procédures de liquidation. Comme je l'ai dit, ces budgets ont été préparés par le cabinet *Coopers and Lybrand* et revus ensuite par ce comité consultatif. Je ne vais pas m'attarder sur les détails, mais les membres du Comité pourront me poser toutes les questions qu'ils voudront sur ces deux pages.

Passons maintenant à la *CCB Mortgage Investment Corporation*. Comme je l'ai indiqué, les 230,000\$ que le département vous demande serviront à couvrir les frais engagés pour obtenir, d'un cabinet indépendant, une évaluation et un rapport portant sur la situation financière de la *CCB Mortgage Investment Corporation*. Comme l'explique la note, la plupart des liquidités de la *CCB Mortgage Investment Corporation* étaient en dépôt auprès de la Banque commerciale du Canada au moment où le curateur de cette banque a été nommé. Vu les circonstances, j'ai présenté un rapport à la ministre en vertu de l'article 73.1 de la Loi sur les compagnies de prêts dans lequel je déclarais qu'à mon avis, l'actif de la compagnie était insuffisant, compte tenu des circonstances, pour bien protéger les déposants. La ministre m'a ensuite ordonné de conserver le contrôle de l'actif de la compagnie et a limité la portée de son permis d'exercer, l'empêchant ainsi d'accepter tout nouveau dépôt.

Toujours selon cette note, le 17 septembre 1985, la Cour du banc de la Reine ordonnait le gel des dépôts de la CCB MIC pendant 45 jours. Cette ordonnance devait être par la suite reconduite jusqu'au 8 décembre 1985. Elle avait pour but de permettre à la SADC de rembourser provisoirement les déposants assurés jusqu'à ce qu'il soit décidé si la compagnie pouvait reprendre ses activités normales ou si elle devait être liquidée.

Pour l'aider à décider du sort de la compagnie, la ministre, en vertu des dispositions du paragraphe 73(4) de la Loi sur les compagnies de prêts, a nommé un cabinet de vérificateurs indépendants pour évaluer la situation de la compagnie et lui faire rapport. On a estimé que des fonds supplémentaires de 230,000\$ seraient nécessaires pour couvrir les frais relatifs à cette évaluation et à ce rapport. Les frais engagés à cet égard sont recouvrables auprès des compagnies de prêts.

[Text]

The last item in the *Supplementary Estimates B* is a statutory item, which is \$5 million in respect of the Pioneer Trust Payment Continuation Act. The \$5 million statutory item is to record the payment made pursuant to the provisions of the act. Members of the committee will recall that this legislation was approved by Parliament earlier in the year. The purpose was to provide for the continuation of payments under certain guaranteed income-averaging annuities that were issued by Pioneer Trust.

The Chairman: Thank you, Mr. Hammond. I presume, before I go to other members, that the other statutory item on the same page in the estimates, namely, the authority for \$965 million to CDIC, is to cover the liability currently outstanding in borrowed money to various trust companies who are managers of companies in liquidation, the Midland Bank being one of them.

Mr. Hammond: It is my understanding, Mr. Chairman.

The Chairman: Yes. We will no longer be paying one-quarter over bank prime for this money that the Government of Canada has been guaranteeing.

Mr. Hammond: You are correct, Mr. Chairman.

The Chairman: You would only be paying the ordinary statutory rate.

Mr. Hammond: Yes, Mr. Chairman.

The Chairman: Yes, I see. Now, this is in accordance with the views of this committee, Mr. Hammond.

Mr. Hammond: Yes, I noticed it in your report, sir.

The Chairman: Briefly, you have given us two statements. I think members want to get into the whole question of this insurance problem we have facing us. The statement with respect to Ideal Mutual indicates that, of the total \$350,000, some \$160,000 goes to Coopers and Lybrand and \$85,000 goes to Goodman and Goodman. Really, if you get down to it, there is \$10,000 to adjusters and there is \$65,000 out to people and lawyers, presumably outside lawyers. What kind of a settlement is this? Is this \$350,000 recoverable at all?

Mr. Hammond: This money is recoverable. It is assessed against the insurance industry, Mr. Chairman, all of it.

The Chairman: Is the \$11 million assessed against the insurance industry in Northumberland?

Mr. Hammond: Yes, Mr. Chairman.

The Chairman: There has been some concern that the industry refuses to pay because some of the claims are with respect to foreign business. Is this correct, with respect to Northumberland?

Mr. Hammond: It is correct, Mr. Chairman. I do not think there has been any suggestion that the industry is refusing to pay. The industry has certainly raised . . . As I indicated, this budget was vetted by the industry. We do have an industry advisory committee. The question has arisen as to how we are going to treat the U.S. business of Northumberland. There is a

[Translation]

Le dernier poste de ce budget est un poste statutaire de cinq millions de dollars relatif à la Loi sur la continuation des paiements de *Pioneer Trust*. Ces 5 millions de dollars visent à comptabiliser les versements effectués en vertu des dispositions de la loi. Les députés se rappelleront que cette loi a été approuvée par le Parlement plus tôt cette année dans le but de continuer à effectuer des versements en vertu de certains certificats garantis relativement à des contrats de rentes à versements invariables émis par la *Pioneer Trust*.

Le président: Merci, monsieur Hammond. Avant de passer la parole aux députés, je suppose que l'autre poste statutaire figurant à la même page du budget supplémentaire, à savoir, le versement de 965 millions de dollars à la SADC, vise à couvrir le solde des prêts consentis à certaines compagnies de fiducie qui ont pris en main les compagnies en liquidation, et notamment la *Middland Bank*.

M. Hammond: C'est cela, je crois, monsieur le président.

Le président: Bien. Nous ne verserons plus 0.25 p. 100 au-dessus du taux préférentiel pour cet argent que garantissait le gouvernement du Canada.

M. Hammond: Vous avez raison, monsieur le président.

Le président: Vous ne verserez que le taux courant.

M. Hammond: C'est cela, monsieur le président.

Le président: Je vois. Le Comité est d'accord sur ce point, monsieur Hammond.

M. Hammond: Oui, j'ai pu le constater dans votre rapport.

Le président: Vous nous avez distribué deux notes, et je crois que les députés veulent vous interroger sur ces problèmes d'assurance que nous traversons depuis un certain temps. D'après la note portant sur la *Ideal Mutual*, sur un total de 350,000\$, quelque 160,000\$ seront versés à Cooper et Lybrand et 85,000\$ à Goodman et Goodman. Si l'on regarde cette note d'un peu plus près, on constate que 10,000\$ ont été versés à des experts et 65,000\$ à des avocats, des avocats indépendants, je suppose. Quel genre de règlements est-ce là? Récupérera-t-on un jour ces 350,000\$?

M. Hammond: Oui, cet argent sera recouvré auprès du secteur des assurances, monsieur le président.

Le président: Le secteur des assurances remboursera-t-il également les 11 millions de dollars engagés à la suite de la liquidation de la Northumberland?

M. Hammond: Oui, monsieur le président.

Le président: Certains craignent que l'industrie ne refuse de payer car certaines de ces réclamations portent sur des activités étrangères. Est-ce le cas pour la Northumberland?

M. Hammond: C'est exact, monsieur le président. Je n'irais pas jusqu'à dire que l'industrie refuse de payer. Il est certain qu'elle a soulevé . . . Comme je l'ai indiqué, ce budget a été approuvé par l'industrie qui a mis sur pied un comité consultatif. Il est vrai que nous nous sommes demandés comment nous allions traiter les activités américaines de la Northumberland.

[Texte]

provision in the Winding-up Act that says, where a Canadian insurance company being wound up has maintained assets on deposit with the foreign jurisdiction, the liquidator may ask the foreign jurisdiction to return the money to the Canadian liquidator. If the foreign jurisdiction does not do so, there is a certain process you have to go through in the courts. It is just not as simple as saying that you write a letter. You have to give notice in the courts, which has been done.

• 2015

If the foreign jurisdiction does not return that deposit to the liquidator, the liquidator appointed by the court in Canada no longer has any responsibility in respect to the policyholders for whom that deposit has been maintained. That is a process that is being looked at now.

The industry has expressed the view that they are not enthusiastic about paying the costs of settling the claims and winding up operations of the American business. They have expressed that view, and we are now looking at what can be done in that regard. We have already taken steps, as I indicated, to ask for the first step in the process, that of making the U.S. authorities responsible for the expenses involved in handling the winding up of the U.S. portion of the business.

There are a number of complicated issues, Mr. Chairman, because first of all the company insured some U.S. risks through its head office in Toronto. The other complication is that some Canadian enterprises purchased insurance from Northumberland in New York. There is a nice legal question as to exactly what the deposit in New York is intended to cover. That is a matter that is being looked at now by our legal advisers.

The Chairman: What is your arrangement with the U.S. regulatory authority that is responsible for Northumberland?

Mr. Hammond: We have made contact with the New York Insurance Commissioner. The Northumberland situation in New York is a very small part of his problems. It is almost as if they have put it on the shelf for a year. Under the New York insurance law the policyholders have up to a year to file claims, so the New York Insurance Commissioner, which has a special insolvency section, has not really made much progress in the winding up of Northumberland, or taken many decisions. It is difficult to find out exactly what is going on down there.

The Chairman: I gather it will be impossible for you to determine whether or not there is a positive asset position in New York until some time in 1987 or 1988?

Mr. Hammond: I would hope it may be sooner than that, but it is not going to be until at least late in 1986. As I reported to you, Mr. Chairman, one of the reasons why this company got into the difficulties that it did was that it wrote a very significant volume of business in the United States in 1984. You will remember that we had placed a limitation on its licence saying that it should not exceed certain amounts of business. Notwithstanding that, it wrote very large amounts of

[Traduction]

La Loi sur les liquidations précise que, lorsqu'une compagnie d'assurance canadienne en voie de liquidation possède des avoirs en dépôt à l'étranger, le liquidateur peut demander à la compagnie étrangère de remettre cet argent au liquidateur canadien. Si elle refuse de le faire, des poursuites judiciaires peuvent être intentées. Il ne suffit pas d'envoyer une lettre; il faut en aviser les tribunaux, ce qui a été fait.

Si la compagnie étrangère ne remet pas cet argent entre les mains du liquidateur, le liquidateur nommé par le tribunal au Canada n'a plus aucune responsabilité envers les détenteurs de police pour lesquels cet argent a été déposé. Nous sommes en train de revoir ce processus.

Le secteur des assurances a déclaré que l'idée de payer les frais de règlement des réclamations et des opérations de liquidation de la compagnie américaine de l'enthousiasmait guère. C'est ce qu'il pense et nous sommes en train de voir ce que l'on peut faire à ce sujet. Nous avons déjà pris certaines mesures, comme je l'ai indiqué, pour demander aux autorités américaines de prendre en charge les frais engagés lors de la liquidation des opérations américaines de cette compagnie.

Un certain nombre de problèmes se posent, monsieur le président, car tout d'abord la compagnie avait assuré certains risques américains par le truchement de son siège social à Toronto. Ensuite, certaines entreprises canadiennes avaient contracté des polices d'assurance auprès de la Northumberland à New York. On peut se demander ce que couvraient les dépôts à New York et c'est ce qu'examinent nos conseillers juridiques.

Le président: Êtes-vous entré en rapport avec les autorités américaines chargées de liquider la Northumberland?

M. Hammond: Nous nous sommes mis en rapport avec le commissaire des assurances de New York, mais la Northumberland est le cadet de ses soucis. On dirait qu'il a relégué cette affaire au second plan depuis un an. Aux termes de la loi sur les assurances de New York, les détenteurs de polices ont un an pour déposer leurs réclamations si bien que le commissaire des assurances de New York, qui dispose d'un bureau spécial chargé des entreprises en difficulté, n'a pas suivi cette affaire ou n'a pas pris beaucoup de décisions à propos de la liquidation de la Northumberland. Il est difficile de savoir exactement ce qui se passe là-bas.

Le président: Je suppose que vous ne pourrez déterminer s'il reste des liquidités à New York, avant 1987 ou 1988?

M. Hammond: Plus tôt, j'espère, mais de toute façon ce ne sera pas avant au moins la fin de l'année 1986. Comme je vous l'ai dit, monsieur le président, si cette compagnie a connu tant de difficultés, c'est parce qu'elle a placé de nombreuses polices d'assurance aux États-Unis en 1984. Vous vous souviendrez que nous avons limité son permis d'exercer, que nous lui avons ordonné de ne pas dépasser un certain montant. Malgré cela, elle a placé de nombreuses polices d'assurance, dont les

[Text]

business, about \$90 million of premiums, and had heavily insured that business. It is going to take some time for the authorities to sort out the situation in the United States. There is no question about it.

Mr. Riis: Mr. Hammond, as far as the implications of this particular case are concerned . . . as more and more companies expand their operations in the United States and elsewhere, does this cause you problems, or potential problems down the road that you are just now beginning to appreciate with the work you are doing with Northumberland?

Mr. Hammond: I think in so far as the property and casualty insurance industry is concerned there have been very few Canadian companies who have done business in the United States. Most of them who have done business there have had a disastrous experience. As far as the property and casualty insurance industry is concerned, it is more of a withdrawal from the United States than an entry into the United States. We will certainly learn some lessons in carrying out the winding up of Northumberland.

Because of the market situation in the United States for property and casualty insurance and because the Canadian companies who have operated there have generally done very poorly—in the case of Northumberland certainly they have lost their shirts—there is not any sort of desire on the part of Canadian property and casualty insurance companies to expand their business there.

• 2020

Mr. Riis: Let us talk about P and Cs at home expanding their business. I remember there were some reports not long ago about—I forget what you call it, not the hotlist, but—the list of companies that you were kind of keeping an eye on. Is there anything you can say publicly today to give us an update on that matter?

Mr. Hammond: Of course, our job is to try to monitor companies closely, and we think we have been doing a better job on that, and I am always reluctant to quote . . . people are always after me to quote the number of companies that were asking to file monthly or quarterly, this sort of thing. We are certainly asking many more companies to file monthly statements or quarterly statements than we ever did in the past. That is not necessarily indicative of the fact that the industry is in much worse shape, because we are trying to do a better job of keeping on top of trends, etc.

However, there is no question that the property and casualty insurance industry has not been doing very well. Their profits at the end of 1984 were about half the profits they earned in 1983. There is a suggestion in the industry this year that the industry as a whole may actually lose money. It is too early to tell, but certainly, claims ratios seem to be moving upward, and the projections are that the industry as a whole may lose money.

At the same time, I should say that the industry is in the process of asking for significant increases, and if those

[Translation]

primes s'élèvent à 90 millions de dollars, et avait beaucoup recouru à la réassurance. Il ne fait aucun doute que les autorités américaines mettront un certain temps à démêler cet écheveau.

M. Riis: Monsieur Hammond, si l'on se penchait sur les répercussions que pourrait avoir cette affaire . . . À mesure qu'un nombre accru de compagnies s'installent aux États-Unis et ailleurs, diriez-vous que cela vous cause ou pourrait vous causer des ennuis que vous ne découvrez que peu à peu à mesure que vous démêlez la situation à la Northumberland?

M. Hammond: Je crois que très peu de compagnies canadiennes d'assurances générales exercent une partie de leurs activités aux États-Unis et la plupart de celles qui s'y sont installées ont connu de nombreux déboires. Je dirais que la plupart d'entre elles cherchent à quitter les États-Unis plutôt qu'à y entrer. Mais il ne fait aucun doute que nous tirerons certaines leçons de la liquidation de la Northumberland.

Vu la situation du marché à cet égard aux États-Unis et compte tenu de la piètre expérience des compagnies canadiennes qui s'y sont installées—la Northumberland y a même perdu sa chemise—ces compagnies n'ont aucun désir d'y exercer une partie de leurs activités.

M. Riis: Parlons des compagnies d'assurance de biens et de risques divers qui accroissent leurs activités ici au Canada. Je me souviens que vous aviez parlé il n'y a pas très longtemps d'une liste—je ne me souviens plus comment vous l'appeliez—non pas la liste des suspects mais la liste des compagnies que vous surveilliez. Pouvez-vous nous donner publiquement davantage de renseignements à cet égard?

M. Hammond: Nous avons évidemment pour mandat de surveiller, dans la mesure du possible, ces compagnies de très près et je crois que nous avons réussi à le faire, mais j'hésite toujours un peu lorsqu'on me demande de citer le nom des compagnies à qui nous avons demandé de nous présenter des rapports mensuels ou trimestriels. Il est vrai que nous demandons à davantage de compagnies que par le passé de nous présenter des bilans mensuels ou trimestriels. Cela ne signifie pas pour autant que le secteur des assurances connaît des difficultés croissantes, mais que nous essayons de mieux surveiller les tendances qui s'amorcent, etc.

Cependant il ne fait aucun doute que le secteur des assurances générales connaît des difficultés. À la fin de l'année 1984, leur profit avait diminué de moitié par rapport à l'année 1983. Certains disent même que ce secteur connaîtra un déficit cette année. Il serait prématuré de l'affirmer, mais il ne fait aucun doute que les réclamations semblent se multiplier et que les études indiquent que ce secteur sera en situation déficitaire.

Je devrais ajouter que l'industrie entend augmenter ses primes de façon notable, ce qui devrait améliorer la situation si

[Texte]

significant increases in premiums work their way to the bottom line, then that should improve the situation. A number of the experts in the industry are projecting that profits will bottom-out in 1985, and begin to build up again in 1986.

Mr. Riis: In your reference to those increasing premiums, the other side of the ledger, so to speak, are the people who are saying they are having difficulty now affording those existing premiums, let alone increasing ones, consequently taking out less coverage, putting themselves more at risk, and causing more and more problems to the P and Cs as well.

We must have you comment on the United Canada Insurance situation, Mr. Hammond. It caused us a lot of concern a few days ago. The Chairman indicated that you would be here tonight, and we sure would like you to shed some light as to just what on earth is going on out there, particularly in terms of the difficulty that, apparently, some trucking companies are having obtaining insurance elsewhere, and the implications of that. While you are at it, could you just comment, perhaps, on the implications of the pollution Spills Bill being introduced now in this province?

Mr. Hammond: Well it is a very tough time in the insurance industry, particularly right at the moment, because the companies are in the process of renegotiating their reinsurance treaties. Traditionally, reinsurance treaties expire at the end of the calendar year, and as I indicated, the profits in the property and casualty insurance industry here in Canada and, indeed, around the world have not been attractive, and this has caused the reinsurers to be very careful about the reinsurance coverage they are prepared to offer.

Not only are the profits causing problems, but also, the industry is concerned about some of the very large awards that are being granted in liability cases, particularly in the United States. They seem to feel there is some indication that there is a trend in this direction here in Canada. For example, everybody speaks about the \$6 million award in Brampton for the young boy who was riding his dirt bike in a municipal park there, and there have been some other awards that are causing the industry concern, and the reinsurers are saying that they are just not sure that they are prepared to accept the risks that go along with these large awards. That is causing some problems in the ability of the direct writers, particularly the small companies who specialize in certain types of risks, to arrange appropriate reinsurance coverage. Of course, if they cannot arrange appropriate reinsurance coverage, then they have to limit their risk, because the amount of risk they can retain is very much related to their own capital and surplus. That is sort of a general background.

Insofar as United Canada Insurance is concerned, that is not a large company. It has been a small company that specialized in the trucking insurance business. It has been a company that we have watched over for a long time. It has been a company that we have pressed for additional capital from time to time. It is a company owned by Carriers Insurance Company, a U.S. company involved in the trucking business and headquartered in Des Moines, Iowa.

[Traduction]

tout marche bien. Plusieurs experts dans ce domaine disent que les profits atteindront leur niveau le plus bas en 1985 et se reconstitueront de nouveau en 1986.

M. Riis: Vous avez dit que l'industrie entendait augmenter ses primes, mais il ne faut pas oublier, d'un autre côté, que certains disent avoir déjà beaucoup de mal à payer ces primes, sans parler de primes plus élevées, et qui décident donc de se protéger moins, de courir des risques et, par conséquent, de causer davantage de problèmes aux compagnies d'assurances générales.

Vous devez nous dire ce que vous pensez de la United Canada Insurance, monsieur Hammond, car cette situation nous a beaucoup inquiété ces derniers jours. Le président a indiqué que vous seriez ici ce soir et nous aimerions que vous nous disiez ce qui se passe car certaines compagnies de transport routier ont apparemment beaucoup de mal à obtenir des polices d'assurance ailleurs, et nous aimerions que vous nous disiez qu'elles pourraient en être les conséquences. Par la même occasion, vous pourriez également nous dire ce que vous pensez du projet de loi sur les déversements polluants que l'Ontario vient de présenter?

M. Hammond: Le secteur des assurances traverse une période très difficile, surtout en ce moment, car les compagnies d'assurance sont en train de renégocier leurs contrats de réassurance. Ces contrats expirent normalement à la fin de l'année civile, et comme je l'ai indiqué, les bénéfices réalisés par ce secteur des assurances au Canada, et partout dans le monde d'ailleurs, n'ont pas été très élevés, ce qui a poussé les réassureurs à revoir les contrats qu'ils sont disposés à offrir.

La diminution des profits ne constitue pas le seul problème; le secteur des assurances s'inquiète de l'importance des montants adjugés en cas de sinistres, particulièrement aux États-Unis. Les compagnies d'assurance semblent croire que cette tendance va s'installer ici au Canada. Par exemple, chacun cite les 6 millions de dollars adjugés au petit garçon qui faisait du vélo dans un parc municipal de Brampton, et aussi d'autres montants adjugés qui inquiètent le secteur des assurances et qui poussent les réassureurs à dire qu'ils ne sont peut-être pas disposés à courir des risques qui donnent lieu au versement de sommes si importantes. Les assureurs directs, et en particulier les petites compagnies qui ne couvrent que certains types de risques, ont alors beaucoup de mal à obtenir des contrats de réassurance adéquats. S'ils ne peuvent le faire, ils doivent limiter leurs risques, car les risques qu'ils peuvent courir sont directement proportionnels au capital et à l'excédent qu'ils possèdent. Voilà un résumé de la situation.

En ce qui concerne la compagnie *United Canada Insurance* ce n'est pas une compagnie très importante. Cette petite compagnie a de tout temps assuré les compagnies de transport routier. Nous avons suivi ses activités de près pendant longtemps et nous lui avons même demandé à plusieurs reprises d'augmenter son capital. Cette compagnie est la propriété de la *Carriers Insurance Company*, compagnie américaine dont le

[Text]

• 2025

For the last five years, I guess, as I say, we have been watching the activities of United Canada very carefully. We have been asking for additional money. Carriers has certainly put in additional money over the years, and the results of United Canada have not been particularly good; they have lost money, but they have been supported by the owners. In 1984 they put in \$2 million of capital in surplus. They had injected additional amounts through reinsurance arrangements in previous years.

In the spring of 1985, we discovered that the company providing the reinsurance to United Canada had decided not to renew the coverage and the company was not able to . . . And this was third-party reinsurance. In the past with this committee we have spoken about reinsurance with affiliated companies. As I have indicated in previous discussions, that is not necessarily bad, but in most situations we prefer third-party reinsurance as opposed to reinsurance with affiliated companies.

With the inability of United Canada to arrange third-party coverage in the context of the reinsurance crunch, etc., we insisted that Carriers provide the reinsurance arrangements that were necessary to enable United Canada to continue to write business, and they agreed to do that. The understanding was that this would be a temporary arrangement and that as soon as possible they should obtain reinsurance from a company registered in the Canadian market and operating at arm's length from United Canada.

Well, for a number of reasons it has not been possible for United Canada to arrange that reinsurance coverage. We had established a number of deadlines and that company was not able to meet those deadlines.

I might mention, too, that we have been in close contact with the Iowa authorities about Carriers for the past couple of years. Because Carriers was instrumental in the success of United Canada in the sense of injecting additional capital and surplus, we have been concerned about Carriers' financial position because we knew that United Canada was dependent on having an owner who would be able to inject additional capital if necessary. So we have been following very closely the Carriers situation and keeping in touch with the Iowa authorities. The Iowa authorities, while acknowledging that Carriers had had some losses, indicated to us that there were no serious concerns about the financial position of Carriers. But, as we now know, on November 13, I think it was, the Iowa authorities appointed a supervisor to take charge of Carriers and try to determine whether or not Carriers can continue in operation or whether it has to be wound up.

That action having taken place, I immediately took control of the assets of United Canada to ensure that those assets would be preserved for the benefit of Canadian policy holders. A limitation was placed on their certificate of registry, preventing them from writing any new business.

[Translation]

siège social se trouve à Des Moines, en Iowa, et dont les activités tournent autour du transport routier.

Comme je l'ai dit, nous avons suivi de très près les activités de la United Canada depuis environ cinq ans. Nous lui avons demandé de trouver des capitaux frais, ce qui a été fait, mais les résultats n'ont pas été particulièrement probants; la compagnie a perdu de l'argent, mais a toujours été appuyée par les propriétaires. En 1984, la *Carriers Insurance Company* y a injecté 2 millions de dollars de capital et d'excédent ainsi que d'autres sommes grâce à des contrats de réassurance négociés lors d'années précédentes.

Au printemps 1985, nous avons découvert que la compagnie offrant des contrats de réassurance à la United Canada avait décidé de ne pas les reconduire et elle ne pouvait pas . . . Cette réassurance était contractée auprès de tiers. Nous vous avons déjà parlé par le passé de réassurance contractée auprès de compagnies affiliées. Comme je l'ai déjà indiqué, cette pratique n'est pas nécessairement à proscrire mais, dans la plupart des cas, nous préférons que cette réassurance se fasse auprès de tiers plutôt qu'auprès de compagnies affiliées.

La United Canada n'ayant pu conclure de contrat de réassurance auprès de tiers, vu la situation, nous avons insisté pour que la *Carriers Insurance Company* offre les contrats de réassurance nécessaires pour permettre à la United Canada de continuer à placer des polices d'assurance, ce qu'elle avait accepté. Il était convenu que cette mesure n'était qu'une mesure temporaire et qu'elle devait, dès que possible, obtenir un contrat de réassurance auprès d'une compagnie homologuée au Canada ne comportant aucun lien de dépendance avec la United Canada.

Mais cette dernière n'a pu, pour toute une série de raisons, conclure de contrat de réassurance. Nous lui avons imposé un certain nombre de délais qu'elle n'a jamais pu respecter.

Je dois ajouter également, que, depuis deux ans, nous discutons au sujet de Carriers avec les autorités de l'Iowa. Puisque United Canada a pu s'en tirer grâce aux capitaux frais qu'elle a reçus de cette compagnie, nous nous sommes inquiétés de la situation financière de la Carriers, car nous savions que la United Canada dépendait des capitaux frais que pouvait injecter, le cas échéant, son propriétaire. Nous suivons donc de très près la situation à la Carriers et nous nous mettons régulièrement en rapport avec les autorités de l'Iowa. Ces dernières, tout en reconnaissant que la Carriers avait subi quelques pertes, nous ont indiqué que sa situation financière ne les inquiétait pas. Mais nous avons appris, le 13 novembre, je crois, que les autorités de l'Iowa avaient nommé un inspecteur chargé de prendre en charge la Carriers et d'essayer de déterminer si cette compagnie pouvait continuer à exercer ses activités ou si elle devait être liquidée.

Ces mesures ayant été prises, j'ai immédiatement bloqué les avoirs de la United Canada en vue de m'assurer qu'ils serviront à dédommager les détenteurs de police canadiens. Son permis d'exercer a été limité, ce qui les empêche de placer toute nouvelle police.

[Texte]

We believe, on the face of the financial statements, United Canada is in a position to meet its existing obligations. The concern is that if one of the policy holders has a very bad accident . . . and I might say that there have not been many situations where United Canada has had claims in excess of \$1 million, but some companies are insured for \$10 million, some are insured for \$20 million. And in the absence of our being-satisfied that Carriers is going to be able to meet its obligations as respects the reinsurance of United Canada, there is some concern that if large claims are incurred by policy holders of United Canada, United Canada might not have the resources to pay them.

• 2030

At the time that United Canada entered into the reinsurance arrangements with Carriers, we insisted that Carriers put up \$2 million here in trust that is to be used to meet obligations to United Canada as they arise, so they we have that \$2 million. But if there was a large claim tomorrow, and if it turns out that Carriers is not able to meet its obligations to United Canada, then United Canada might not be able to meet its obligations to its policy holders.

As you know, a press release was issued to advise the policy holders of this situation so they could decide what would be the best course of action for them in the circumstances.

Mr. Riis: When will it be clear what the outcome of this process will be?

Mr. Hammond: There are a couple of things going on. First of all, the the supervisor appointed by the commissioner for the State of Iowa has said they are anxious to sell United Canada. We have had meetings with the insurance industry and we have been told there is no one in the insurance industry who wants to buy the company. Nevertheless, there are three people who have expressed interest. There are serious negotiations, we are told. We are not party to those negotiations because it is the Iowa authorities and the owners of the company who make the decision, but there are serious negotiations going on with one party who we understand has made some sort of offer. What that offer is we are not sure.

I should mention that the Iowa authorities are interested in selling two companies. Carriers has two subsidiaries, one being a New York company, one being United Canada, the Canadian company. We understand that this offer relates to the two companies. We are not absolutely sure that it covers United Canada or what is going on exactly, but the Iowa authorities tell us that something is under active consideration and we should be hearing one way or the other fairly soon.

We also understand there are two letters of intent forward by other interested parties who might be interested in acquiring United Canada, subject to due diligence, of course. So that is one thing that is going on.

The other thing going on is that the Minister has solicited the help of the insurance industry to carry out an independent

[Traduction]

Ayant examiné les états financiers, nous croyons que la United Canada peut honorer ses obligations existantes. L'ennui, c'est que si l'un des détenteurs de police avait un très mauvais accident . . . Et je dois dire que la United Canada n'a pas eu beaucoup de sinistres dépassant un million de dollars, mais certaines compagnies sont assurées jusqu'à concurrence de 10 millions de dollars et d'autres jusqu'à 20 millions de dollars. Et comme nous ne savons pas si la Carriers va pouvoir honorer ses obligations quant au contrat de réassurance devant être offert à la United Canada, nous nous inquiétons de ce que cette dernière ne puisse dédommager ses détenteurs de police en cas de sinistre grave.

Lorsque la United Canada a signé des accords de réassurance avec la Carriers, nous avons insisté pour que la Carriers dépose 2 millions de dollars ici au Canada en fiducie, cet argent devant être utilisé par la United Canada en vue d'honorer ses obligations, si bien que nous avons ces 2 millions de dollars. Mais si demain une demande d'indemnisation importante est présentée, et si la Carriers ne peut honorer ses obligations envers la United Canada, il se peut alors fort bien que cette dernière ne puisse honorer ses obligations envers ses détenteurs de police.

Comme vous le savez, un communiqué de presse a été publié en vue d'aviser les détenteurs de police d'assurance de la situation, pour qu'ils puissent agir.

M. Riis: Quand on connaîtra-t-on les résultats?

M. Hammond: Deux mesures sont en cours. Premièrement, l'inspecteur nommé par le commissaire de l'État de l'Iowa a dit qu'il désirait vendre la United Canada. Nous avons rencontré les responsables du secteur des assurances qui nous ont dit que personne ne désirait acheter cette compagnie. Trois personnes ont cependant exprimé un certain intérêt et des négociations sérieuses sont en cours, nous dit-on. Nous ne participons pas à ces négociations car il appartient aux autorités de l'Iowa et aux propriétaires de la compagnie de prendre une décision à cet effet, mais nous croyons que des négociations sérieuses sont en cours et qu'une personne aurait même présenté une offre. Nous ignorons cependant les détails de cette offre.

Je devrais ajouter que les autorités de l'Iowa désirent vendre deux compagnies. La Carriers possède deux filiales, l'une étant une compagnie sise à New York et l'autre étant la United Canada, compagnie canadienne. Nous croyons savoir que cette offre porte sur ces deux compagnies. Nous ne savons pas très bien si la United Canada fait partie de cette offre ni ce qui se passe exactement, mais les autorités de l'Iowa nous ont dit que quelque chose était à l'étude et que nous devrions en savoir davantage très bientôt.

Nous croyons savoir également que deux protocoles d'entente ont été signés par certaines parties qui voudraient acquérir la United Canada, avec diligence évidemment. Voilà pour cela.

Ensuite, le ministre a demandé au secteur des assurances de l'aider à effectuer une évaluation indépendante des réserves de

[Text]

assessment of the adequacy of the claims reserves of United Canada. As you know, in the case of an insurance company its major item on the liability side of its balance sheet is its reserve for unpaid claims. You always want to be sure they are putting up reasonable estimates.

There has been talk in the industry that perhaps there is some serious under-reserving on the part of United Canada, and the objective of this exercise is to determine whether or not that is the case.

I might say that in our supervisory activity we have been very fussy about the claims reserves over the last few years. We have tried to check them closely. We have insisted that the company hire an actuarial consultant to do a report on the reserves. Although the study is not yet completed, I am pleased to say that the interim report I am getting from these people who are looking at the reserves is that they have no serious quibble with the reserving policies of United Canada, based on the files they have looked at to date. So that is where the situation is.

Mr. Riis: I have another question, Mr. Chairman. Just to continue for a moment, a number of the trucking firms indicated they are out looking for other insurance. In light of what you have said tonight, Mr. Hammond, why would they be out looking for other insurance?

Mr. Hammond: As I indicated to you, we cannot guarantee... United Canada cannot continue without new reinsurance coverage because, given the financial position of Carriers and given the action taken by the U.S. authorities, there is some doubt they would be able to meet their obligations to United Canada under the reinsurance arrangement. So there is no question that United Canada can continue in operations if it does not obtain new reinsurance.

• 2035

I think the situation in the reinsurance market, here in Canada and around the world, is such that United Canada will not now get third-party reinsurance coverage unless it is bought by a new owners who injects a significant amount of capital and surplus. The company has only \$2 million of capital and surplus, roughly \$2 million, and...

The Chairman: How much was it incorporated with?

Mr. Hammond: I think, Mr. Chairman, it was incorporated back in 1960 with a million and a half, which would be the minimum requirement in the legislation.

The Chairman: And it has only built up a \$500,000 surplus since then.

Mr. Hammond: Yes. It has been a marginal operation and it has been heavily supported by its parent.

I think that answers the question, Mr. Chairman, in the sense that if the company does not get new reinsurance

[Translation]

la United Canada afin de déterminer si elles sont suffisantes. Comme vous le savez, dans le cas d'une compagnie d'assurance, le poste principal porté au passif de son bilan est sa réserve pour sinistres non remboursés. Il faut toujours s'assurer que ces réserves sont suffisantes.

D'aucuns prétendent que la United Canada avait mal calculé ses réserves et c'est ce que déterminera cet exercice.

Je dois dire que nous avons beaucoup insisté sur ce point au cours des dernières années. Nous avons essayé de suivre la situation de très près. Nous avons insisté pour que la compagnie retienne les services d'un actuaire expert chargé de faire un rapport sur ces réserves. Même si cette étude n'est pas encore terminée, c'est avec plaisir que je puis dire que, d'après le rapport provisoire que m'ont donné ceux qui effectuent ce rapport, les réserves de la United Canada sont suffisantes, compte tenu des dossiers qu'ils ont étudiés jusqu'à présent. Voilà donc où en est la situation.

M. Riis: J'aimerais poser une autre question, monsieur le président. Un certain nombre de compagnies de transport routier ont indiqué qu'elles cherchent à contracter d'autres polices d'assurance. Compte tenu de ce que vous avez dit ce soir, monsieur Hammond, pourquoi chercheraient-elles à contracter d'autres polices d'assurance?

M. Hammond: Comme je vous l'ai dit, nous ne pouvons garantir... La United Canada ne peut poursuivre ses activités sans conclure de nouveaux accords de réassurance car, compte tenu de la situation financière de la Carriers et des mesures prises par les autorités américaines, d'aucuns doutent que la Carriers pourra honorer ses obligations envers la United Canada aux termes des contrats de réassurance. Il ne fait donc aucun doute que la *United Canada* ne pourra continuer d'exercer ses activités si elle n'obtient pas de nouveaux contrat de réassurance.

La situation sur ce marché, tant ici au Canada qu'ailleurs dans le monde, est telle que la *United Canada* ne pourra pas obtenir de contrat de réassurance auprès de tiers si elle n'est pas rachetée par de nouveaux propriétaires qui y injecteront des capitaux frais. Cette compagnie ne possède que deux millions de dollars de capital et d'excédents, environ deux millions de dollars, et...

Le président: Combien possédait-elle lorsqu'elle a été constituée en société?

M. Hammond: Monsieur le président, je crois qu'elle a été constituée en 1960 et possédait alors un million et demi de dollars, minimum requis par la législation.

Le président: Elle n'a donc réussi qu'à se constituer un excédent de 500,000 dollars depuis lors.

M. Hammond: Oui. Ce n'est qu'une filiale marginale et elle a toujours été renflouée à forte dose par sa société mère.

Je crois que cela répond à votre question monsieur le président; si la compagnie ne peut conclure de nouveaux

[Texte]

arrangements, it definitely cannot continue to issue policies. Existing reinsurance arrangements are still in place, but the big question is, if there is a large claim . . . As I said, fortunately United Canada's experience has been reasonably good; they have never had a \$10-million claim. But if they had a \$10-million claim tomorrow, there is no question they would have trouble meeting that claim without Carriers meeting its obligations under its reinsurance contracts, and now there is doubt they can do that, and so that is the reason for the concern.

Mr. Riis: So there is a chance. You indicated that the reinsurers are analysing things at year end now and there are some difficulties out there in terms of their enthusiastic reinsuring. We are talking about 238 trucking companies. Is there enough room in the system out there that if these people have to go elsewhere they could find that kind of coverage relatively easily?

Mr. Hammond: I have to be honest with you. I am told by the truckers that they are having difficulty in obtaining the coverage. A lot of the companies that were involved in that business are no longer interested in writing that business, for a number of reasons. There are some companies that have specialized in the trucking business. There are about three relatively small companies that have specialized in the trucking business, but the major companies do not seem to be interested in taking on a lot of this business, and so the truckers are having some difficulty in finding alternative coverage.

I am hopeful that the insurance industry will rally round and provide that coverage. It may be difficult for the truckers to obtain coverage at the amount they have had up until now because, as we mentioned earlier, other people are having trouble obtaining the amounts of liability protection they want in the face of some of these things that have been happening. I think it is also a fact that it is going to be expected that the premiums are going to increase significantly.

There is an organization called the Facility Association which was set up with the co-operation of the insurance industry. The objective of that organization was to provide insurance protection to risks that are otherwise uninsurable. Now there are some problems there in the sense that the Facility Association, which is operated by the industry at large, only provides liability protection up to a limit of \$1 million. As I indicated, some of these firms have had coverage of \$10 million, \$20 million, etc.

The Chairman: Mr. Hammond, is there anything in the portfolio of insured in United Canada that in normal circumstances would indicate these insured would have to go to a facility?

Mr. Hammond: Some of them, maybe, Mr. Chairman.

The Chairman: But is it fair to say that the bulk of them are good, clean operators who normally, in a normal market,

[Traduction]

accords de réassurance, elle ne pourra plus placer de nouvelles polices d'assurance. Elle dispose toujours des accords de réassurance actuellement en vigueur, mais qu'arrivera-t-il si une demande d'indemnisation importante . . . comme je l'ai dit, la *United Canada* a toujours eu de la chance; elle n'a jamais reçu de demande d'indemnisation de dix millions de dollars. Mais si tel était le cas demain, il ne fait aucun doute qu'elle aurait beaucoup de mal à débours cet argent sans que la *Carriers* n'honore ses obligations aux termes de ses contrats de réassurance, et il n'est pas sûr qu'elle puisse le faire, d'où notre inquiétude.

M. Riis: Donc tout espoir n'est pas perdu. Vous avez dit que les réassureurs analysaient la situation et qu'ils hésitaient à reconduire leur contrat de réassurance. Mais environ 238 compagnies de camionnage sont en cause. Pensez-vous que si ces compagnies doivent s'adresser ailleurs, elles pourront être couvertes relativement facilement?

M. Hammond: Je serai honnête avec vous. Les routiers me disent qu'ils ont du mal à obtenir cette couverture. Un grand nombre de compagnies d'assurance ne veulent plus assurer ces gens-là, pour un certain nombre de raisons. Certaines compagnies se sont spécialisées dans les compagnies de transport routier. Elles sont au nombre de trois, elles sont relativement petites, mais les grosses compagnies ne semblent pas vouloir reprendre ces polices à leur compte et les routiers ont donc du mal à trouver quelqu'un qui les assurerait.

J'espère que le secteur des assurances finira par assurer ces gens-là. Les compagnies de transport routier auront peut-être du mal à obtenir une police aussi élevée que celle qu'ils avaient jusqu'à présent, comme nous l'avons dit plus tôt, car d'autres ont tout autant de mal à obtenir une protection en cas de responsabilité compte tenu des tendances enregistrées. Je crois qu'il faut également se rendre à l'évidence que les primes vont augmenter de façon notable.

Un organisme du nom de *Facility Association* a été créé avec la coopération du secteur des assurances. Cet organisme a pour but d'assurer les risques que personne ne veut assurer. Mais des problèmes persistent dans la mesure où cette association, qui est gérée par l'ensemble du secteur des assurances, n'offre de protection que jusqu'à concurrence d'un million de dollars. Comme je l'ai dit, certaines de ces compagnies de transport routier étaient protégées jusqu'à concurrence de dix millions de dollars ou même de vingt millions de dollars.

Le président: Monsieur Hammond, y a-t-il quoi que ce soit dans le portefeuille des assurés de la *United Canada* qui indiquerait que, dans des conditions normales, ces assurés devraient être couverts par une association de ce genre?

M. Hammond: Pour certains d'entre eux, peut-être, monsieur le président.

Le président: Mais on peut dire que la plupart d'entre eux mènent bien leurs opérations, n'auraient normalement aucun

[Text]

would be able to shop their insurance amongst several carriers and would not have to go on the assigned risk?

Mr. Hammond: I think that is a fair statement.

The Chairman: When we put them to the position where, because they were with United Canada, they have to go to an assigned risk, is that not an indication that the P and C industry in this country cannot handle the risks around this country to be insured?

• 2040

Mr. Hammond: I am not sure it is a question of them not being able to handle it, it may be a question of them not wanting to handle it. In fairness to the industry, they are concerned about the exposures relating—for example, the Spills Bill was mentioned, some of these other very large awards that have been granted that have been causing them concern.

If you go back about a year, there was a lot of talk about excess capacity. The problems we were having in the P and C industry with the premiums not keeping up with the claims was due to the fact there was excess capacity and a very competitive marketplace. That excess capacity has suddenly disappeared, but has disappeared in areas that are causing the industry concern, the areas involving public liability and that sort of risk. I think it goes back to the reinsurers. To the extent the reinsurers are not willing to provide the reinsurance coverage, the direct writers have to be careful about the risks they underwrite.

Mr. Riis: On page 2 of the statement you presented at the beginning, Mr. Hammond, in the second paragraph, I do not understand what you mean by:

The objective of the freeze order was to enable CDIC to make payments to insured depositors during a temporary period while a decision was made as to whether the company should be permitted to resume normal operations.

Is there a chance that CCB MIC can resume normal operations?

Mr. Hammond: . . . resume normal operations, be wound-up or something else.

Mr. Riis: Is there some question of that? Is there a puzzle? Do we have to spend that kind of money to figure it out?

Mr. Hammond: Mr. Chairman, it is a question of valuation of assets. Immediately after the assistance package was announced for the CCB Bank in the spring, we sent our examiners in to do a close look at . . .

The Chairman: CCB MIC.

Mr. Hammond: —CCB MIC, and they indicated that they believed some additional reserves were necessary with respect to their asset portfolio.

Mr. Riis: Mr. Chairman, maybe you can assist with this. If things had unfolded according to Hoyle this afternoon we would have been debating third reading of the \$875 million package. Here we are talking about checking to see whether it

[Translation]

mal à se faire assurer et ne devraient pas normalement être considérés comme un risque élevé?

M. Hammond: Je crois que c'est le cas, oui.

Le président: Mais lorsqu'ils sont considérés comme un risque élevé parce qu'ils étaient assurés auprès de la *United Canada*, cela ne signifie-t-il pas que l'industrie des assurances générales du pays ne peut assurer tous les risques courus au pays?

M. Hammond: Ce n'est peut-être pas tellement qu'ils ne puissent pas s'en tirer mais plutôt qu'ils préfèrent ne pas se mouiller. Quelqu'un a mentionné le Bill sur les déversements; or, dans certains cas, les dommages et intérêts accordés auront été énormes ce qui bien entendu est préoccupant pour eux.

Il y a un an environ, il était tout le temps question d'excédent de capacité. Or, si les primes pour l'assurance générale ne suivaient pas le montant des dommages et intérêts accordés, c'est justement en raison de l'excédent de capacité et d'un marché extrêmement concurrentiel. Or cet excédent de capacité a disparu tout d'un coup dans des secteurs préoccupants, à savoir la responsabilité civile entre autres. Depuis que les réassureurs refusent de couvrir certains risques, les assureurs doivent faire preuve de prudence pour les risques qu'ils acceptent de couvrir.

M. Riis: Je ne comprends pas très bien ce que signifie le paragraphe 2 à la page 2 de votre exposé:

Ce blocage avait pour objet de permettre à la SADC de faire des paiements à des déposants assurés à titre provisoire, en attendant de décider si l'entreprise en question doit être autorisée à reprendre son fonctionnement normal.

Pensez-vous que la CPH CCB puisse un jour fonctionner normalement à nouveau?

M. Hammond: . . . reprendre son fonctionnement normal ou être liquidée.

M. Riis: Y a-t-il quelques doutes à ce sujet? Est-il vraiment nécessaire de dépenser tout cet argent pour trouver une réponse à cette question?

M. Hammond: Il faut évaluer l'actif. Dès qu'un plan d'aide a été annoncé au printemps dernier pour la CCB, nos experts se sont rendus sur place pour examiner ses livres . . .

Le président: La CPH CCB.

M. Hammond: . . . nos spécialistes nous ont fait savoir qu'à leur avis des réserves supplémentaires étaient nécessaires dans leur portefeuille d'actifs.

M. Riis: Si les choses s'étaient passées selon les règles cet après-midi, nous en serions à la troisième lecture du Bill prévoyant 875 millions de dollars d'aide, alors qu'il est maintenant question de savoir si oui ou non la banque doit être

[Texte]

ought to be permitted to resume normal operations. Have I missed something?

The Chairman: The CCB MIC is another company.

Mr. Riis: Because part of the bill that we are . . .

Mr. Hammond: Excuse me, Mr. Chairman, CCB MIC is mentioned . . .

The Chairman: It is mentioned in the bill.

Mr. Riis: It is part of the bill.

Mr. Hammond: —in the bill, but there is a provision in the bill which says those particular provisions applicable to CCB MIC will only come into force if CCB MIC is wound-up under the Winding-up Act.

Mr. Riis: You sound like you are a busy person, Mr. Hammond, charging around looking after P and Cs and all sorts of other things. Do you have enough staff and resources to do the job?

Mr. Hammond: As I indicated to you when I was here in June and July, I thought we had enough staff to identify the problems, and that we should be getting on with some of the regulatory reforms that seemed to be necessary. In the context of the problems that continue to arise, and in the context of the fact that when you have these problems your work seems to multiply in the sense that you have to respond to policyholders and depositors who are concerned, etc., I think we will probably need an increased staff.

Mr. Riis: Thank you.

Mr. McCrossan: Mr. Chairman, the amounts that are assessable or in the estimates for Northumberland General and Ideal Mutual and CCB Mortgage are all recoverable by assessment against their respective industries. Over what period are they recoverable?

Mr. Hammond: They are recoverable over the next year, Mr. Chairman. Expenses incurred in the fiscal year, 1985-86, will be recoverable in the fall of 1986.

• 2045

Mr. McCrossan: I would like to talk to the fact that you have indicated there is some dispute about the foreign business at Northumberland General. I would like to ask a question about the assessment basis itself. Is it strictly being assessed against the P and C industry? Or is the A and H business of the life companies being used in the assessment base?

Mr. Hammond: In the case of Northumberland, because Northumberland was registered to transact accident and sickness insurance, the provisions of section 113 of the Canadian and British Insurance Companies Act are such that part of the assessment will have to be borne by all companies that are registered to do accident and sickness business. This includes most of the life companies.

Mr. McCrossan: Can you give me some idea of the relative proportions?

Mr. Hammond: About 25%.

[Traduction]

autorisée à rouvrir ses portes. Est-ce quelque chose m'aurait échappé?

Le président: La CPH CCB est une nouvelle société.

M. Riis: La partie du bill que nous sommes en train de . . .

M. Hammond: Excusez-moi monsieur le président mais la CPH CCB . . .

Le président: Cela fait partie du bill.

M. Riis: Effectivement.

M. Hammond: . . . oui mais selon le bill, ces dispositions qui s'appliquent à la CPH CCB n'entreront en vigueur que si la banque est liquidée aux termes de la loi sur les liquidations.

M. Riis: Vous devez avoir beaucoup à faire pour vous occuper de tous ces dossiers d'assurance générale. Avez-vous suffisamment de collaborateurs?

M. Hammond: Ainsi que je vous l'ai expliqué lorsque j'ai comparu devant le comité aux mois de juin et juillet derniers, nous avons suffisamment de personnel pour cerner les difficultés et nous devrions maintenant nous attaquer aux réformes de la réglementation qui ne sont plus nécessaires. Mais étant donné que de nouveaux problèmes continuent à se poser, problèmes qui exigent qu'on réponde aux déposants et aux assurés que tout cela préoccupe, nous serons sans doute obligés d'accroître nos effectifs.

M. Riis: Merci.

M. McCrossan: Les montants imputés à la *Northumberland General*, à la *Ideal Mutual* et à *CPH CCB* sont tous recouvrables en principe. Combien de temps faudrait-il pour recouvrer ces montants?

M. Hammond: On devrait pouvoir les recouvrer au cours de l'année qui vient, monsieur le président. Les dépenses encourues au cours de l'exercice 1985-1986 devraient pouvoir être recouvrés à l'automne de 1986.

M. McCrossan: Vous disiez tantôt que les transactions étrangères de la *Northumberland General* avaient été contestées. Est-ce que l'évaluation est faite uniquement en fonction de l'assurance générale ou aussi en fonction de l'assurance-accident et santé?

M. Hammond: La *Northumberland* étant habilitée à vendre des polices d'assurance-accident et maladie, aux termes de l'article 113 de la Loi sur les compagnies d'assurance canadiennes et britanniques, une partie des frais devront être pris en charge par toutes les compagnies d'assurance qui vendent des polices d'assurance-accident et maladie, ce qui comprend la plupart des compagnies d'assurance-vie.

M. McCrossan: Cela représente quelle proportion?

M. Hammond: Environ 25 p. 100.

[Text]

Mr. McCrossan: So 25% of the cost is borne by the life industry, even though Northumberland was not active. Just because they had the right to write business, you assessed a completely different section of the industry. Is this right?

Mr. Hammond: This is correct, Mr. Chairman. I might mention, and I think the committee is aware, that we did some work in 1982 on some proposed revisions to the insurance legislation. One of the provisions that we proposed at the time was that the provisions of section 113 should be amended to correct this anomaly.

Mr. McCrossan: You are saying you have no discretion?

Mr. Hammond: This is correct.

Mr. McCrossan: Okay.

The Chairman: Our report will cover it.

Mr. McCrossan: Oh, yes, I agree with this.

Do we have any idea at all of the policyholder losses? The government basically comes out neutral in this. They recover their expenses. As for these three insurance companies, do we have any idea as to the size of the policyholder losses or the amounts of insurance that will not be covered?

Mr. Hammond: In the case of Ideal Mutual, as I indicated when I was here in June, we expect the policyholders will get 100 cents on the dollar. It is a branch of an American company that was operating here in Canada, and we expect we will have money left over.

In the case of Northumberland, I think it is too early to give a cents-on-the-dollar figure. It is difficult in the case of an insurance company, particularly a property and casualty insurance company. Until you actually adjust your claims and get closer to settlements, it is hard to put a figure on it. However, we do believe that the policyholders will get a significant settlement. I would say 'significant' is something in excess of 50 cents on the dollar, but I would be reluctant to tie down a figure at this point in time.

The Chairman: When you say 'policyholders', do you mean the people with unpaid premiums or unused premiums?

Mr. Hammond: Both, Mr. Chairman. Under the existing provisions of the Winding-up Act, the claimants with claims outstanding and the policyholders who have no claims outstanding but who have a right to their unearned premium rank equally. In your report, you recommended that the priority be changed.

The Chairman: This is right.

Mr. Hammond: Under the existing provisions of the Winding-up Act, they do rank equally.

Mr. McCrossan: And this is regardless of size. In our report, again, we endorse the concept that, if negotiations were taking place, claims would be limited to \$250,000 or \$1 million,

[Translation]

M. McCrossan: Donc 25 p. 100 des coûts seront imputés aux compagnies d'assurance-vie, bien que la Northumberland n'ait pas fait de transactions dans ce secteur. Mais parce qu'en principe ils étaient habilités à le faire, les frais sont imputables à un secteur tout différent.

M. Hammond: C'est tout à fait juste. Vous savez sans doute qu'en 1982, nous avons commencé à assurer. Or, on avait justement proposé à l'époque que l'article 113 de cette loi soit modifié afin de supprimer cette anomalie.

M. McCrossan: Vous n'avez donc aucun choix?

M. Hammond: Exact.

M. McCrossan: Parfait.

Le président: Cela sera consigné dans notre rapport.

M. McCrossan: D'accord.

Combien d'argent est-ce que les titulaires de polices d'assurance risquent de perdre dans toute cette affaire? Le gouvernement, pour sa part, reste neutre. En ce qui concerne ces trois compagnies d'assurance, avez-vous une idée du montant d'argent que les titulaires de polices risquent de perdre ou quels seront les montants d'assurance qui ne seront pas recouvrables?

M. Hammond: Pour la compagnie Ideal Mutual, ainsi que je vous l'ai déjà expliqué au mois de juin, les titulaires de polices d'assurance ne perdront rien du tout. La Ideal Mutual est une filiale d'une compagnie américaine et nous pensons qu'il restera suffisamment d'argent.

Pour ce qui est de la Northumberland, je ne peux pas encore vous donner de chiffres exacts. C'est difficile à dire dans le cas de compagnies d'assurances générales. Ce n'est qu'au moment où on a établi le montant des dommages et intérêts, qu'on peut se faire une idée exacte. Je pense que les titulaires de polices devraient obtenir un peu plus de la moitié de ce qu'ils auraient dû, mais je ne saurais pas vous donner de chiffres exacts en ce moment.

Le président: Par titulaires de polices, vous voulez dire les personnes dont les primes n'avaient pas été payées ou celles qui n'avaient pas utilisé leurs primes?

M. Hammond: Les deux, monsieur le président. Aux termes des dispositions de la Loi sur les liquidations, les ayants droit ayant de l'argent à recouvrer et les titulaires de polices qui n'avaient pas d'argent à recouvrer mais qui devaient toucher des primes ont la même priorité, alors que dans votre rapport, vous avez recommandé que cet ordre de priorité soit modifié.

Le président: C'est exact.

M. Hammond: Aux termes de l'actuelle Loi sur les liquidations, ils occupent le même ordre de priorité.

M. McCrossan: Et ceci indépendamment de leur importance. Dans notre rapport, il est dit qu'en cas de négociations, les réclamations devraient être plafonnées à 250,000 ou à un

[Texte]

depending on line. This is 50 cents on the dollar, regardless of how big they are or how small they are? Is this correct?

Mr. Hammond: It is right. Everybody ranks equally. But I do want to say that we are certainly hoping it will be more than 50 cents. I said "significant", and I . . .

Mr. McCrossan: When you were here in June and again when we had our hearings on the financial institutions, the green paper, the industry itself and you indicated that you were in the process of negotiating a policyholder compensation fund. Can you give the committee any idea as to whether these negotiations are ongoing, or are they stalled right now, waiting for some direction from Parliament? What exactly is happening?

Mr. Hammond: The negotiations are ongoing. As you know, the arrangement that has been established by the industry requires the provinces to take certain legislative action. The industry is going to set up a corporation that will provide the compensation, and this corporation is going to enter into agreements with each of the provinces. This has been done because of certain contractual arrangements, etc. The industry has taken the initiative and is trying to do it this way. Before the compensation plan will be put in place, the provinces will have to pass certain legislation. For example, they will have to stipulate that, as a condition of being licensed in a province, a company must be a member of the compensation plan and must abide by the requirements of the plan, etc. My understanding is that the Insurance Bureau of Canada and representatives of some of the provinces are trying to tie up the final details now, before the provinces move ahead with their legislation.

• 2050

Mr. McCrossan: I would like to pursue the items in our report and how they would have affected these companies, had they been in force, say, a year or two ago, in order to get some idea of what we might have saved either the country or the policyholders. The first recommendation dealt with the appointed actuary or evaluation actuary in property and casualty companies. Would this have enabled you to have moved in on Northumberland earlier?

Mr. Hammond: I do not know whether it would have enabled us to move in earlier. As I say, we certainly were not sitting on our hands or twiddling our thumbs in regard to Northumberland. We did take a number of regulatory actions. Certainly, I think it would be desirable; I would welcome the requirement that there be an actuarial report. It probably would have helped us in taking regulatory action.

Mr. McCrossan: We also recommended that you have the power to issue cease-and-desist orders. You mentioned that Northumberland just ignored your recommendations, basically. I assume that being able to issue legally binding cease-and-desist orders is something that would have stopped them dead. Is this right?

Mr. Hammond: It is my opinion, Mr. Chairman.

[Traduction]

million de dollars. On leur verse donc la moitié de ce à quoi ils ont droit quelle que soit leur importance?

M. Hammond: Oui, tout le monde est traité sur un pied d'égalité. J'espère qu'ils toucheront plus de la moitié de ce à quoi ils ont droit.

M. McCrossan: Quand vous étiez ici au mois de juin, et lors des audiences consacrées au Livre vert, vous aviez dit qu'un fonds de compensation pour les titulaires de polices d'assurance était en voie de négociation. Je voudrais savoir si ces négociations vont suivre leur cours ou si vous attendez des directives du Parlement. Qu'en est-il au juste?

M. Hammond: Les négociations suivent leur cours. Les provinces pour leur part doivent adopter certaines mesures législatives. Une société spéciale sera mise sur pied pour verser les dédommagements et cette société doit conclure des accords avec chacune des provinces, en application de certaines dispositions contractuelles. L'industrie a pris l'initiative et voudrait bien instaurer un tel système. Mais avant que le régime d'indemnisation soit mis en place, les provinces devront adopter certaines mesures législatives. Par exemple, pour qu'une compagnie puisse obtenir une licence dans une province, la loi l'obligera de participer au régime d'indemnisation et d'en respecter les dispositions. Je pense que le Bureau des assurances du Canada et les représentants de certaines provinces sont en train de mettre la dernière main au projet, avant que les provinces ne proclament leurs lois.

M. McCrossan: J'aimerais parler des recommandations de notre rapport pour voir comment elles auraient affectées ces compagnies si elles avaient été mises en oeuvre il y a un an ou deux, et pour déterminer aussi combien nous aurions pu épargner au pays ou aux détenteurs de police. La première recommandation portait sur la désignation d'un actuaire ou d'un évaluateur auprès des compagnies d'assurances générales. Cela vous aurait-il permis d'intervenir plus rapidement dans le cas de la Northumberland?

M. Hammond: Je ne sais pas si cela nous aurait permis d'intervenir plus tôt. Je le répète, nous n'avons certainement pas été inactifs dans ce dossier. Nous avons effectivement pris un certain nombre de mesures réglementaires. Il est évident qu'il serait souhaitable de pouvoir exiger des rapports actuariels. Cela nous aurait probablement aidé à prendre les mesures réglementaires qui s'imposaient.

M. McCrossan: Nous avons également recommandé de vous investir du pouvoir de rendre des ordonnances de cesser et de s'abstenir. Vous avez mentionné que la Northumberland avait tout simplement fait fi de vos recommandations. Si vous aviez pu rendre une ordonnance de cesser et de s'abstenir, la compagnie aurait été obligée de s'y conformer. N'est-ce pas?

M. Hammond: C'est ce que je pense, monsieur le président.

[Text]

Mr. McCrossan: You would regard it, I assume, as a matter of some urgency that you be granted a number of the powers we suggested, including the ability to take control of troubled financial institutions, not just insolvent ones, for example.

Mr. Hammond: Yes, Mr. Chairman.

Mr. McCrossan: I do not want to get you in the position of naming numbers of companies again, but you have indicated in the past that a number of companies are in trouble now, or rather you are watching them very closely, if they are not in trouble now. If a bill were presented and passed quickly, giving you the additional powers we suggested in our report, would it be likely that you would take immediate action to take control of a number of companies, as a result of the powers we suggested in our report?

Mr. Hammond: I am not sure that I would be taking control of a number of companies, Mr. Chairman. No, I would not be prepared to say so.

Mr. McCrossan: I think that, in principle, you have identified the problems and you can move fast enough.

Mr. Hammond: I am not saying that I would not use cease-and-desist orders. I think there is a difference between using cease-and-desist orders and taking control of the company.

Mr. McCrossan: The powers that we suggested were to suspend or remove directors or executive officers.

Mr. Hammond: This is a power I would not want to use lightly. It is one that would be very difficult to exercise, but it could very well have been used in certain circumstances.

Mr. McCrossan: We suggested a chapter allowing the procedure be taken up. A company could thus be reorganized without having encumbrance of its creditors or shareholders. Would this have proven useful with respect to any of these companies? Or is it the case that, because they all proved to be insolvent anyway, we did not catch them early enough for such a procedure to be useful?

Mr. Hammond: I think the bottom line was that all these companies needed additional capital. If we went over the history, you will find that we have been pressing Pioneer Trust, Western Capital Trust and all these companies for additional capital. Really, without the additional capital, given the circumstances that they were in, it was no solution to the problem. So I am not sure that the chapter 11 powers would have made any difference in those circumstances.

Mr. McCrossan: In summary, the main power that would really give you the clout would be the Cease and Desist Order. I mean, this is the one you have seized on in your testimony as being able to enforce your will on the companies that are in trouble.

[Translation]

M. McCrossan: Je présume que vous considérez cela urgent que vous soyez investi d'un certain nombre de pouvoirs que nous avons recommandés et qui vous permettrait notamment de prendre en main non seulement les institutions financières insolvables, mais aussi celles qui sont en difficulté.

M. Hammond: Oui, monsieur le président.

M. McCrossan: Je ne veux pas vous obliger encore une fois de donner le nom de compagnies, mais vous avez déjà dit qu'un certain nombre d'entre elles étaient actuellement en difficulté, ou plutôt que vous les surveillez très attentivement de crainte qu'elles ne le soient. Si l'on présentait et adoptait rapidement un projet de loi vous donnant les pouvoirs additionnels recommandés dans notre rapport, interviendriez-vous immédiatement pour prendre en main un certain nombre de compagnies?

M. Hammond: Je ne suis pas sûr que je prendrais en main des compagnies, monsieur le président. Non, je ne dirais pas cela.

M. McCrossan: Disons que, en principe, vous avez identifié les problèmes et vous pouvez intervenir assez rapidement.

M. Hammond: Je ne dis pas que je n'imposerais pas d'ordonnance de cesser et de s'abstenir. Je pense qu'il y a une différence entre imposer une ordonnance et prendre une compagnie en main.

M. McCrossan: Nous avons suggéré que vous ayez le pouvoir de suspendre ou de destituer les directeurs ou chefs de cabinet.

M. Hammond: C'est un pouvoir que je n'exercerais pas à la légère. Il serait très difficile à exercer, mais il aurait très bien pu s'appliquer dans certaines circonstances.

M. McCrossan: Nous avons recommandé l'application de certains pouvoirs énoncés au chapitre 11. Aurait-il alors été possible de réorganiser une compagnie sans qu'elle soit encombrée de ses créanciers ou actionnaires. Cette démarche aurait-elle été utile pour l'une ou l'autre de ces compagnies? Ou étant donné qu'elles étaient toutes insolvables, c'était peine perdue à l'avance, puisque nous n'étions pas intervenus assez rapidement?

M. Hammond: Je pense que l'important c'est que toutes ces compagnies avaient besoin de capitaux. Une analyse de ce qui s'est passé montrerait que nous demandions à la Pioneer Trust, à la Western Capital Trust et à toutes ces compagnies qu'elles obtiennent d'autres capitaux. À défaut de capitaux, étant donné les circonstances, il n'y avait pas de solution possible. Je ne suis donc pas sûr que l'application des pouvoirs prévus au chapitre 11 auraient changé quoique ce soit dans les circonstances.

M. McCrossan: En gros, c'est principalement les ordonnances de cesser et de s'abstenir qui vous auront vraiment permis de vous imposer. C'est du moins ce pouvoir que vous avez retenu dans votre mémoire comme moyen d'imposer votre volonté aux compagnies en difficulté.

[Texte]

Mr. Hammond: I think that would be a very useful power. I also think there are some other things in your report I would like to see implemented; like tougher continuing capital and surplus requirements, reinsurance regulations, all the various things that you have zeroed in on in your report, you know, lower leverage ratios for trust companies—this sort of thing. There is a number of those in the report that I think are important.

Mr. McCrossan: I wonder if I could get some feel as to the likely difference, next year, between having legislation enacting our recommendations by the end of the year, and not having legislation enacting our recommendations throughout all of next year. I mean, you must have some feeling as to what it is going to cost the taxpayer if you are not able to have the powers and the scope that we suggested in our report.

Mr. Hammond: Certainly, I think the powers and the provisions you have suggested in the report are a step in the right direction. A lot of them are aimed at catching the thing earlier. Really, when you come down to an institution that is in trouble, the objective is to try to prevent them from getting into trouble. The ones that do have problems now for one reason or another, the only real solution is additional capital and surplus.

Mr. McCrossan: You were asked about additional staff. You are having some difficulties in terms of getting an FCAS. Are you still having that . . . sorry; that is, a casualty actuary.

Mr. Hammond: Yes. We had a casualty actuary on our staff for about a year. He left, and we have not been successful in recruiting one since then.

Mr. McCrossan: Do you regard this as satisfactory? I would have thought with all of the problems that were arising in P and C companies that it should be a matter of some urgency that you get one.

Mr. Hammond: It is, but there are just none available in the marketplace. As you know, they are in very . . .

Mr. McCrossan: There are none available at all, or none available at the price you are offering?

Mr. Hammond: None available at the price we are offering. I think what we will have to do is make use of actuarial services on a consulting basis.

Mr. McCrossan: Is there some reason you cannot offer more? I mean, are your own staff so underpaid compared to the market that you cannot attract people?

Mr. Hammond: The salaries we can offer are established by Treasury Board. The actuaries are subject to collective bargaining, and the rates we can offer are established by the contracts that apply to actuaries. It is one of the smallest collective bargaining groups; nevertheless, it is a collective bargaining group.

Mr. McCrossan: I have no more questions. Thank you, Mr. Chairman.

[Traduction]

M. Hammond: Je pense que ce serait un pouvoir très utile. Mais il y a aussi d'autres recommandations de votre rapport que j'aimerais voir appliquer: par exemple, des règles plus sévères concernant les capitaux et les surplus; les règlements concernant la réassurance, et les diverses mesures sur lesquelles vous vous êtes arrêtés, notamment des coefficients d'endettement moins élevés pour les compagnies de fiducie. Il y a un certain nombre de recommandations de ce genre dans votre rapport que j'estime importantes.

M. McCrossan: J'aimerais savoir si cela fera vraiment une différence pour l'an prochain que nous adoptions ou non d'ici à la fin de l'année une loi mettant en vigueur nos recommandations. Vous devez sûrement avoir une idée de ce qu'il en coûtera au contribuable si vous n'êtes pas investis des pouvoirs et de l'autorité que nous recommandons dans notre rapport.

M. Hammond: Je pense que les pouvoirs et les dispositions que vous avez énoncés dans le rapport constituent sans aucun doute un pas dans la bonne direction. Bon nombre de ces mesures ont pour but de permettre une intervention plus rapide. Le but d'une intervention auprès d'une institution en difficulté, c'est de l'empêcher de s'embourber davantage. La seule véritable solution pour les compagnies en difficulté aujourd'hui, pour une raison ou une autre, c'est des capitaux et des réserves plus substantielles.

M. McCrossan: On vous a interrogés au sujet de vos effectifs. Vous avez eu certains problèmes à recruter un FCAS. Avez-vous toujours du mal à . . . Pardon, je parle d'un actuaire en assurance de risques divers.

M. Hammond: Oui. Nous avons eu un actuaire en risques divers pendant environ un an. Il est parti, et nous n'avons pas réussi à en trouver un autre depuis.

M. McCrossan: Vous trouvez cela satisfaisant? J'aurais pensé qu'avec tous les problèmes des compagnies d'assurance de biens et de risques divers, il aurait été plus pressant d'en trouver un.

M. Hammond: C'est effectivement urgent, mais il n'y a pas d'actuaire en risques divers sur le marché. Comme vous le savez, ils sont très . . .

M. McCrossan: Il n'y en a pas du tout, ou pas au prix que vous êtes prêts à offrir?

M. Hammond: Il n'y en a pas au prix que nous sommes prêts à payer. Je pense que nous devons faire appel à des services actuariels sur une base de consultation.

M. McCrossan: Pourquoi ne pouvez-vous pas offrir davantage? Le salaire de vos employés est-il si inférieur à celui du privé que vous ne pouvez pas attirer de candidats?

M. Hammond: Les salaires que nous offrons sont prescrits par le Conseil du Trésor. Les actuaires ont une convention collective, et les salaires que nous leur offrons sont prescrits dans l'entente contractuelle qui les concerne. Les actuaires constituent l'un des plus petits groupes de négociation collective.

M. McCrossan: Je n'ai pas d'autre question. Merci, monsieur le président.

[Text]

The Chairman: Miss Nicholson.

Miss Nicholson: Thank you, Mr. Chairman. Unfortunately, I was delayed, so if the questions I am going to ask have already been asked and answered, just tell me, and I will wait and read the transcript. I wanted to ask about the United Canada . . .

Mr. Riis: It has been asked at some length.

Miss Nicholson: It has been asked at some length. Thank you. I will read that one tomorrow, then. In a general way, I also wanted to ask where you see this trend to higher premiums going, as a result of the higher settlements.

Mr. Hammond: I do not see any letup. I think, not only is there a move to higher premiums, but there is also a move to less availability of coverage. People are having to pay higher premiums for less coverage than they have had to in the past. The point of view of the industry is that—and again this is caused in part by the reluctance of the reinsurers to provide reinsurance to the direct writers—something must be done about the law of tort. That it has to be recognized there are going to be these large settlements. That members of the public have to pay for it. Unless something is done to put limits on these large settlements, then the public will have to be prepared to accept larger premium rates and probably lesser amounts of coverage.

• 2100

Miss Nicholson: In the short term, in a situation where somebody finds he may have to go out of business because he cannot get insurance or cannot get appropriate insurance, are you getting calls?

Mr. Hammond: We are getting calls; we have not been inundated. Certainly, the truckers have raised problems in the context of the current situation, but we have had some calls from small businesses. In most cases, we have found that they have been able to get coverage, but the problem is that it is not the coverage that they want or feel that they need, or else it is at a price that they feel will damage their ability to survive as a business. I think there are some cases where people have not been able to get coverage at all. However, I would say that the problem has been more that people have been able to get less coverage than they wanted at a price they felt they could afford, given the existing structure of their business operations.

Miss Nicholson: Thank you.

The Chairman: Mr. Attewell.

Mr. Attewell: Thank you, Mr. Chairman. I would like to continue with this question. You mention that certain major companies now do not want to write this trucking business. So you get a situation where, because of the stats that they have on it over a period of years, they just back out of it. Then you get a relatively small company taking on relatively large risks. It is almost that the picture is painted on the wall before it starts. I do not know what the answer is, but the insurance industry is very competitive. The biggest insurer, I guess, has only 8% of the market or something. They seem to be killing themselves over the years, whereas, in most industries, prices

[Translation]

Le président: Madame Nicholson.

Mme Nicholson: Merci, monsieur le président. Je suis malheureusement arrivée en retard; si je pose des questions auxquelles on a déjà répondu, dites-le-moi simplement, et j'attendrai de voir le compte rendu. Je voulais vous interroger au sujet de la *United Canada* . . .

M. Riis: Cela a déjà été discuté en profondeur.

Mme Nicholson: Bon, je vous remercie; je lirai la transcription demain. De façon générale, j'aimerais savoir où s'arrêtera la montée des primes d'assurance, suite aux règlements plus élevés.

M. Hammond: Je ne crois pas que cela s'arrête de sitôt. La tendance est non seulement aux primes plus élevées, mais aussi à une moins grande couverture des assurances. Les gens doivent payer plus cher pour moins d'assurance. L'industrie estime qu'il faut changer quelque chose à la loi axée sur la notion de tort, et cela est dû en partie au fait que les réassureurs ne tiennent pas à réassurer les assureurs directs. L'industrie croit en outre qu'il faut reconnaître qu'il y aura davantage de gros règlements, et que c'est la population qui devra payer. À moins qu'on ne puisse limiter le montant des règlements, la population devra être prête à accepter de payer des primes plus élevées, en retour probablement de moins d'assurance.

Mme Nicholson: Recevez-vous des appels de la part de particuliers ou d'entreprises qui se voient forcés d'abandonner les affaires parce qu'ils ne peuvent obtenir de l'assurance, ou en obtenir suffisamment?

M. Hammond: Nous recevons des appels; mais nous n'en sommes pas inondés. Les camionneurs sont particulièrement touchés, et nous avons reçu quelques appels de petites entreprises. Dans la plupart des cas, nous avons constaté qu'on réussit à obtenir de l'assurance, mais pas comme on en voudrait, ou pas comme on estime en avoir besoin, ou encore, les prix sont prohibitifs au point de compromettre la survie de l'entreprise. Je pense que, dans certains cas, on n'a même pas réussi à obtenir de l'assurance. Cependant, je dirais que le problème tient surtout au fait qu'on obtient moins d'assurance qu'on le souhaiterait au prix qu'on estime raisonnable, compte tenu de la structure de l'entreprise.

Mme Nicholson: Merci.

Le président: Monsieur Attewell.

M. Attewell: Merci, monsieur le président. J'aimerais poursuivre sur cette question. Vous dites que certaines grandes compagnies ne veulent plus assurer ces entreprises de camionnage. À la vue des statistiques sur une période donnée, les grandes compagnies d'assurances refusent simplement leurs services. Il en résulte qu'une compagnie relativement petite est obligée de prendre de gros risques. On sait d'avance ce qui arrivera. Je n'ai pas la réponse, mais la concurrence dans l'industrie de l'assurance est très vive. Le plus gros assureur, je pense, n'a que 8 p. 100 du marché. Ils sont en train de s'entre-tuer, alors que dans la plupart des industries, les prix augmen-

[Texte]

rise to a level where they are not murdering each other. As for United Canada Insurance, you mentioned the capital and surplus; I think you said it was about \$2 million. Is it test 113? I forget the number. How short was it? How many million short was this of what should have been there?

Mr. Hammond: The company is in compliance with the requirements of section 103, which establishes the minimum continuing capital and surplus requirements for property and casualty insurance companies. The company has been offside from time to time and on side from time to time. Most recently, it has been on side on the test, although it has not been meeting it by a wide margin. You will remember that the committee has recommended that the test be made more stringent.

Mr. Attewell: Could you just walk us through a little bit of the history of the company? What were some of the problems? Inadequate claims reserves? Covering up claims?

Mr. Hammond: No. There may have been some problems with it a number of years ago, but, in recent times, it has just been the experience of the losses in relation to the premiums. It has been an extremely competitive business. We have met with them and insisted that they improve their underwriting standards and that they take action to increase premiums. We insisted on an independent actuarial report on their claims reserves, etc. I think it is just part of the very competitive business.

I think you hit the nail on the head when you mentioned specialty companies. There are three companies that have been specializing in this business, and it has been a very competitive business. They have tried to get business to build up their base, and they have offered coverage at rates that were probably less than they should have been. I think the fact that we have these relatively small specialty companies in this line of business has caused some of the problems related to reinsurance coverage. I am sure, if you were a big company and you were in the trucking business and in other lines of business, then the reinsurers would be willing to accommodate you on the trucking business to get the rest of your business. But given that they just have trucking business, I think reinsurers take a closer look at it.

• 2105

Mr. Attewell: Thank you, Mr. Chairman.

The Chairman: Can I ask a couple of questions, Mr. Hammond? Did anybody from your department suggest at some time to a major insurance broker in Toronto a month before, say, in the month of June or May, that Northumberland was a good company and that they would like to see insurance placed with the company?

Mr. Hammond: No, I am not aware of this, Mr. Chairman. We had had discussions with the insurance brokers. The insurance brokers were the major firms who were advocating that Northumberland would be recapitalized and saved. They were indicating that they would participate in such a program.

[Traduction]

tent sans pour autant tuer l'industrie. Pour ce qui est de la *United Canada Insurance*, vous avez dit que son capital et ses réserves s'élevaient à 2 millions de dollars environ. Est-ce l'article 113 qui s'applique ici? Je ne me souviens pas exactement combien de millions manquaient à cette compagnie.

M. Hammond: La compagnie se conforme aux dispositions de l'article 103 établissant le montant minimal de capital et de surplus des compagnies d'assurance de biens et de risques divers. La *United Canada* a été parfois en marge, parfois à l'intérieur de cette limite. Dernièrement, sa situation était conforme à la loi, mais tout juste. Vous vous souviendrez que le Comité avait recommandé d'appliquer plus rigoureusement cette disposition.

M. Attewell: Pourriez-vous nous rappeler brièvement l'historique de la compagnie? Quels étaient ses problèmes? Des réserves insuffisantes pour le règlement des réclamations? La couverture des réclamations?

M. Hammond: Non. Il y a peut-être eu de ces problèmes il y a un certain nombre d'années, mais dernièrement, c'était simplement une question de pertes par rapport aux primes. La concurrence est extrêmement vive. Nous avons rencontré la compagnie et nous l'avons priée d'améliorer ses normes d'assurance et de relever ses primes. Nous avons exigé un rapport actuariel indépendant sur leurs réserves pour le règlement des réclamations, etc. Je pense que c'est tout simplement la concurrence qui est très vive.

Vous êtes tombé dans le mille en parlant des compagnies spécialisées. Il y en a trois qui se spécialisent dans ce domaine, et la concurrence est très vive. Pour aller chercher de la clientèle, elles ont offert de l'assurance à des taux probablement trop faibles. J'ai l'impression que certains problèmes dans le domaine de la réassurance sont dus justement à l'existence de ces compagnies spécialisées relativement petites. Je suis sûr que si vous étiez une grosse compagnie faisant du camionnage et d'autres genres d'affaires, les réassureurs seraient prêts à vous accommoder du côté camionnage, pour pouvoir assurer le reste de votre entreprise. Mais étant donné que ces petites compagnies sont spécialisées dans le camionnage, les réassureurs sont plus méfiants.

M. Attewell: Merci, monsieur le président.

Le président: Vous me permettez de vous poser quelques questions, monsieur Hammond? Quelqu'un de votre département aurait-il dit à un important courtier en assurances de Toronto, environ un mois avant, c'est-à-dire en juin ou en mai, que la Northumberland était une bonne compagnie et qu'elle méritait d'être assurée?

M. Hammond: Non, je ne suis pas au courant de cela, monsieur le président. Nous avons eu des discussions avec les courtiers d'assurances. Ce sont eux, les gros, qui disaient qu'il fallait renflouer la Northumberland. Ils disaient qu'ils étaient prêts à participer à un tel programme. Les courtiers ont rencontré le ministre et ont insisté pour qu'on donne plus de

[Text]

The brokers came down and met with the Minister and urged that Northumberland be given more time to solve its problems.

The Chairman: I see. So there is no truth in the assertion that the reason Connaught Labs is insured with Northumberland is because of the assurances of your department.

Mr. Hammond: I certainly did not provide any assurances and I doubt that anyone else in the department provided assurances. As I indicated, we had had some discussions with the major brokers. The brokers in fact had written to the Minister indicating that, as I indicated in the summer, there were at least two people who were interested in recapitalizing Northumberland. Discussions were ongoing; they were doing their examination, etc. The brokers approached me and were worried that we were pulling the plug too soon. We had indeed been putting very strong pressure on Northumberland.

The Chairman: So at no time your department gave assurances to a major Toronto broker that Northumberland was in good shape and that you would like more policies placed with Northumberland to give it more strength.

Mr. Hammond: I am sure that no one in the department would have said that we want more policies to be placed with Northumberland. What I think might have been said—indeed, what we would have to say, if somebody inquired—was that Northumberland was registered and it was entitled to accept insurance. If we believe that it should not be accepting insurance, then we should be stopping it from doing business.

The Chairman: You at no time urged anybody to place policies with Northumberland?

Mr. Hammond: I certainly did not, Mr. Chairman. I will ask Mr. Mabee, the director of our P and C division whether he did.

Mr. Mabee: No, I can assure you that, to the best of my knowledge, it was never given by anyone.

The Chairman: So the suggestion and an affidavit that may be filed in a lawsuit is spurious.

Mr. Hammond: I would say so, Mr. Chairman.

The Chairman: The next problem that you have mentioned tonight is in connection with reinsurance. You will notice that, in our report following some other suggestions that have been made to us, we thought that there should be at least a 50% Canadian content in the reinsurance facility. In other words, part of the problem was that reinsurers tended to be foreign companies and we had no control over whether the reinsurance was any good at all. It is clear from what is happening right now in the industry that there is not enough reinsurance capacity in Canada to carry liability coverages. Have you a proposition or proposal to make to the Minister that would improve the ability to obtain Canadian reinsurance?

Mr. Hammond: I do not have any definite proposal right at the moment, Mr. Chairman. I think the reinsurance problem is not just a Canadian problem; it is a worldwide problem. I

[Translation]

temps à la Northumberland, pour lui permettre de résoudre ses problèmes.

Le président: Je vois. Ce n'est donc pas vrai que la *Connaught Labs* est assurée avec la Northumberland à cause des conseils de votre département.

M. Hammond: Moi, je n'ai certainement pas donné de conseils à qui que ce soit, et je doute que quelqu'un du département ait donné quelque assurance que ce soit. Je le répète, nous avons eu des discussions avec les principaux courtiers. Ceux-ci avaient en fait écrit au ministre pour lui faire savoir, comme je l'ai dit à l'été, qu'au moins deux personnes étaient intéressées à recapitaliser la Northumberland. Les discussions se poursuivaient; chacun faisait ses propres analyses, etc. Les courtiers sont venus me voir pour me dire qu'ils croyaient que nous allions trop vite en affaires. Nous exerçons effectivement énormément de pressions sur la Northumberland.

Le président: Il est donc faux que quelqu'un de votre département ait assuré à un gros courtier de Toronto que la Northumberland allait bien et qu'il fallait lui refiler plus de polices d'assurance pour la renforcer.

M. Hammond: Je suis sûr que personne de chez nous n'aurait dit cela. Ce qui a peut-être été dit—et nous sommes obligés de le dire si quelqu'un le demande—c'est que la Northumberland était une compagnie enregistrée et autorisée à accepter des polices d'assurance. Autrement, il aurait fallu lui demander de fermer ses portes.

Le président: Vous n'avez donc jamais invité qui que ce soit à placer des polices d'assurance à la Northumberland?

M. Hammond: Certainement pas, monsieur le président. Je vais demander à M. Mabee, le directeur de notre division de l'assurance des biens et des risques divers, si lui ne l'aurait pas fait.

M. Mabee: Non, je puis vous assurer que, à ce que je sache, rien de tel n'a jamais été dit.

Le président: Alors, toute déclaration faite sous serment à cet égard dans le cadre d'une poursuite serait sans fondement.

M. Hammond: C'est ce que je pense, monsieur le président.

Le président: Vous avez mentionné un autre problème ce soir: celui de la réassurance. Vous remarquerez que, suite à d'autres suggestions qui nous ont été faites, nous recommandons dans notre rapport que les services de réassurance aient un contenu canadien d'au moins 50 p. 100. En d'autres termes, le problème était dû en partie au fait que les réassureurs étaient souvent des compagnies étrangères dont nous ne connaissions rien quant à la qualité de leurs services. Il est clair qu'il n'y a pas suffisamment de services de réassurance au Canada pour supporter les assurances-responsabilités. Auriez-vous une suggestion ou une proposition à faire au ministre pour améliorer la possibilité d'obtenir des services de réassurance canadiens?

M. Hammond: Je n'ai pas de proposition bien définie en ce moment, monsieur le président. Je pense que le problème de la réassurance n'est pas particulier au Canada; c'est un problème

[Texte]

think you will find that most of the major reinsurance companies that operate here in Canada are in fact in the worldwide market and owned by people in the London market and the Swiss market. It is just not a Canadian problem.

I do not have any immediate solution. I know what has been done in some other countries where reinsurance coverage has been difficult to obtain. In some circumstances the government has set up a reinsurance corporation where the private sector was not willing to provide the coverage.

• 2110

The Chairman: Is that happening in the United States?

Mr. Hammond: Not to my knowledge, Mr. Chairman. I have been monitoring the situation in the United States, because they are having exactly the same problems, only worse. If you read the trade press in the United States, you will find that municipalities are having trouble getting coverage, daycare centres are having trouble getting coverage. There is a crisis.

The Chairman: Manufacturers cannot get coverage?

Mr. Hammond: Manufacturers cannot get coverage. There is a crisis.

A number of things are going on in the States. I noticed that the federal Senate, for example, is looking at the law of tort. A number of the state governments are looking at the law of tort; have committees set up to look at the law of tort. There is some discussion in some of the state legislatures about the possibility of the state getting into the insurance business. But to the best of my knowledge no state has actually taken any action in this regard.

The Chairman: Have any propositions been made by leaders in the industry about some sort of collateral assistance from the government on a short-term basis, if necessary, if at all, to enable them to meet these obligations and to provide the reinsurance required?

Mr. Hammond: Not from the industry as a whole, Mr. Chairman, to the best of my knowledge. At least one company has mentioned to us the possibility that... this is a direct writing company that is finding that in the current series of reinsurance negotiations they are not able to get the coverage they want. They have suggested that perhaps the government should provide them with reinsurance.

The Chairman: You have not made any study of that particular issue yet?

Mr. Hammond: We have. We have studied that particular proposition, in the sense that I do not think it is feasible. If the government is only reinsuring one company, it really amounts to giving a guarantee, because you need a spread of risk and you need retrocessionaires, etc. to be able to price it properly.

The Chairman: You are happy if you got into it by yourself, but if you were in to supply some capital in there on an organized basis, perhaps a proposition of that nature might bear some looking at.

[Traduction]

mondial. Vous verrez que la plupart des grandes compagnies de réassurance qui travaillent au Canada sont en fait des compagnies internationales dont les propriétaires sont établis à Londres et en Suisse. Ce n'est donc pas uniquement un problème canadien.

Je n'ai pas de solution immédiate à proposer. Je sais ce qu'on a fait dans certains autres pays qui étaient aux prises avec le même genre de problème. Le gouvernement a mis sur pied des sociétés de réassurance dans les cas où le secteur privé n'était pas disposé à fournir ce service.

Le président: Cela se produit-il aussi aux États-Unis?

M. Hammond: Pas que je sache, monsieur le président. Je surveille de près la situation aux États-Unis, car nous avons exactement les mêmes problèmes, sauf qu'ils sont plus graves. La lecture de la presse spécialisée américaine révèle que les municipalités et les garderies ont beaucoup de difficultés à obtenir des assurances. C'est une véritable situation de crise.

Le président: Les fabricants peuvent-ils s'assurer?

M. Hammond: Non. C'est la crise.

Il y a plein de choses qui se passent aux États-Unis. La législation en matière de préjudice fait l'objet d'études à l'heure actuelle au Sénat fédéral, au sein de certains gouvernements d'État et de comités mis sur pied dans ce but. L'assemblée législative de divers États discute à l'heure actuelle de l'opportunité de mettre sur pied des compagnies d'assurance d'État. Mais que je sache, aucune n'a encore pris de décision en ce sens.

Le président: Les dirigeants de l'industrie ont-ils élaboré des projets de programmes dans le cadre desquels le gouvernement fournirait une aide à court terme au titre des garanties, au besoin de manière à permettre de remplir ces obligations et de fournir des services de réassurance?

M. Hammond: Que je sache, monsieur le président, cela ne s'est pas fait. Il y a au moins une société qui nous a parlé de la possibilité... Il s'agit d'une société d'assurance directe qui se voit dans l'impossibilité, compte tenu de la situation actuelle des négociations en matière de réassurance, d'obtenir la couverture nécessaire. Elle estime qu'il conviendrait que le gouvernement lui fournisse ce service.

Le président: Mais vous n'avez encore effectué aucune étude de cette question particulière?

M. Hammond: Oui. Nous avons étudié ce projet, mais je doute qu'il soit réalisable. Si le gouvernement ne réassure qu'une seule compagnie, cela revient à une garantie. En effet, vous avez besoin de répartir les risques, de retrocessionnaires, et ainsi de suite, pour permettre de bien fixer les prix.

Le président: C'est très bien si vous agissez de manière indépendante. Il serait peut-être bon d'envisager cette solution pour l'investissement de capitaux sur une base organisée.

[Text]

Mr. Hammond: It would be feasible. If there were a reinsurance corporation, it would have to look for good business as well as bad.

The Chairman: Of course.

Mr. Hammond: There would have to be a spreading of the risk.

In some research we have done, we have been looking at it. We were looking at the situation in France, for example, where they did have a government-owned reinsurance company. That was set up I think it was in the 1960s. I am not sure of the exact date. At that time they insisted that all direct writing companies cede a certain portion of their business to that state-owned reinsurance corporation so they would have a spread of risk. In addition, they took some of the bad risks. But although that state-owned reinsurance corporation is still in existence, it no longer is mandatory for the companies to cede a portion of their risk to that company. It is competing freely in the marketplace.

The Chairman: How does a company like United Canada get what amounts to very close to half the trucking business in Canada in one company with \$2 million in capital? How does your supervisory agency allow a situation like that to occur?

Mr. Hammond: I question that it has half the trucking business. Our estimates are that it has about 10%. Nevertheless . . .

The Chairman: It has nothing but trucking.

Mr. Hammond: That is right.

We discussed earlier some of the problems when you have a specialty company. But there are some advantages in having a specialty company, in that the clientèle of that company have been very pleased till now with the service they have had. They deal with somebody who understands the trucking business, etc. So there are advantages and there are disadvantages.

I guess I have not really made up my mind that we should not allow specialty companies. There are certainly advantages in having companies that take on a different range of risks.

• 2115

The Chairman: Your assertion is that it has only about 10%, even though the Canadian Trucking Association said that 238 Canadian trucking companies carry their business with that organization. They anticipated 35% or 40%—a very high percentage of the industry's business.

Mr. Hammond: I think 40% of the members of the Ontario Trucking Association are insured by United Canada. I am not sure, however, that 40% of the trucking business throughout Canada is done by United Canada.

The Chairman: Certainly 40% of it in Ontario would be done by this company.

Mr. Hammond: That may be fact.

[Translation]

M. Hammond: C'est faisable. Si une société de réassurance était mise sur pied, il lui faudrait s'occuper tant des bonnes affaires que des mauvaises.

Le président: C'est juste.

M. Hammond: Il faudrait alors répartir les risques.

Nous avons étudié la question dans le cadre de certaines de nos recherches. Nous avons, entre autres choses, étudié la situation en France, où il existe une société d'État de réassurance. Je crois me souvenir que cette société a été mise sur pied dans les années 60. Je ne me souviens pas de la date exacte. Le gouvernement avait obligé à l'époque les sociétés d'assurance directe à céder une part de leurs affaires à la société d'État, de manière à répartir les risques. Cette institution a également repris de fort mauvais risques en main. Même si cette société d'État existe toujours, les sociétés privées ne sont plus tenues de lui céder une part de leurs affaires. Elles se font librement concurrence sur le marché.

Le président: Pouvez-vous nous expliquer comment une société comme *United Canada* peut obtenir près de la moitié des transactions de camionnage au Canada avec seulement 2 millions de dollars de capital? Comment votre organisme de surveillance peut-il permettre une situation semblable?

M. Hammond: Je ne suis pas tout à fait d'accord pour dire qu'il s'agit de la moitié des transactions de camionnage. D'après nos estimations, il s'agit plutôt de 10 p. 100. Cependant . . .

Le président: Mais elle ne s'occupe que de camionnage.

M. Hammond: C'est exact.

Nous avons parlé plus tôt de certains des problèmes auxquels font face les sociétés spécialisées. Or, cette structure présente quelques avantages. En effet, les clients sont en général très satisfaits des services fournis. Ils traitent avec quelqu'un qui comprend le domaine du camionnage. Il y a donc des avantages et des inconvénients.

Je ne me suis pas encore fait d'opinion précise sur l'opportunité d'inclure les sociétés spécialisées. Le fait d'inclure les sociétés qui prennent un éventail de risques bien différent présente certes des avantages.

Le président: Vous nous avez parlé de 10 p. 100 mais l'Association canadienne du camionnage nous a déclaré que 283 de ses membres canadiens sont clients de cette société. Ils prévoyaient un très haut pourcentage des affaires de l'industrie, qui iraient jusqu'à 35 ou 40 p. 100.

M. Hammond: Je crois que 40 p. 100 des membres de l'*Ontario Trucking Association* sont assurés auprès de la *United Canada*. Je ne sais pas cependant si la *United Canada* assure 40 p. 100 des entreprises de camionnage du Canada.

Le président: Mais d'après vous, 40 p. 100 des entreprises ontariennes seraient assurées auprès de cette société?

M. Hammond: Que je sache.

[Texte]

The Chairman: Do we not have a tremendous concentration of an industry with one little company here? Why does that happen? How does the type of thing happen where if there is a problem with the company that clearly everybody insured with that company is immediately in jeopardy? I mean, why does the supervisory system allow that to happen?

Mr. McCrosan: CMHC has all the mortgage business in the country because they undercut everybody, too.

Mr. Hammond: It is a question of the free marketplace, Mr. Chairman. As I said, we have some doubts about these specialty companies. You have it on one side and you have it on the other. They are providing the service. In fact, one of the specialty trucking companies is owned by truckers. It was set up by truckers because they felt they were not getting the service and understanding they needed from the large companies. These companies were established to serve a market need. There are a number of issues to be considered.

Mr. McCrosan: I was just going to get back to your problems with hiring casualty actuary. I assume you have determined that you need about one or two man-years, something along those lines. You say that because of the inability to hire, you are going to have to go out and hire consultants to do the job. Have you done any sort of estimate of what you are going to pay in consulting fees for one man-year, versus what you are offering in salary for one man-year?

Mr. Hammond: I do not have the figures, but it would certainly be more expensive.

Mr. McCrosan: Would it be about three times as expensive?

Mr. Hammond: That is probably a good estimate.

Mr. McCrosan: I wonder if that makes sense. I have a little difficulty seeing that you cannot hire a person on staff but you can afford to pay three times the amount. I think three times the going rate is roughly what the consultants charge. You can afford to pay three times the amount to keep them off staff. I assume you are not that far away from the market that you are offering one-third of the going rate.

Mr. Hammond: No, we are not offering one-third of the going rate. In the system with which we must live in the Public Service, you have to have a position classified. Once it is classified, you can only pay the salaries authorized by the Treasury Board to be paid for that particular classification.

Mr. McCrosan: It is three times more expensive to not hire them—if you hire them as a consultant.

Mr. Hammond: If you hired them for the equivalent of a person-year, that is right.

Mr. Attewell: Paul, you do not understand gap accounting.

Mr. McCrosan: No, I do not understand... I mean, I understand what you are saying.

[Traduction]

Le président: Ne trouvez-vous pas que c'est beaucoup pour une petite société? Comment cela a-t-il pu se produire? C'est assez dangereux. Si cette petite société devait se trouver en difficulté, toutes les sociétés qui sont assurées auprès d'elle seraient immédiatement menacées. Je ne comprends pas que l'organisme de surveillance laisse une telle situation se produire.

M. McCrosan: La SCHL détient à elle seule tout le marché de l'hypothèque au Canada parce qu'elle vend aussi son produit à un prix beaucoup moins élevé.

M. Hammond: C'est la libre entreprise, monsieur le président. J'ai déjà dit tout à l'heure que nous avions quelques doutes quant à ces sociétés spécialisées. Il faut voir les deux côtés de la médaille. Ces sociétés fournissent un service. Il y a même une société de camionnage spécialisée qui appartient à des camionneurs. Cette société a été créée parce que les camionneurs n'étaient pas satisfaits des services des grosses sociétés. Ces sociétés ont été créées pour répondre à un besoin. Il y a un certain nombre d'aspects dont il faut tenir compte ici.

M. McCrosan: Revenons maintenant à vos problèmes de recrutement d'actuares spécialisés en assurance tout risque. Vous dites avoir besoin d'une ou de deux années-personnes environ. Vous nous avez également fait comprendre que vous allez être obligé de retenir les services de consultants parce que vous êtes incapable de recruter le personnel nécessaire. Quelle est la différence entre les honoraires d'un consultant et le traitement d'un employé pour une année-personne?

M. Hammond: Je n'ai pas ces données à ma disposition, mais j'ai l'impression que le consultant doit coûter beaucoup plus cher.

M. McCrosan: Trois fois plus cher?

M. Hammond: C'est possible.

M. McCrosan: Est-ce vraiment raisonnable? Vous dites que vous êtes incapable de recruter un employé mais vous semblez disposer à verser trois fois son salaire pour retenir les services d'un consultant. Vous avez les moyens de payer trois fois le salaire d'un employé pour un consultant. Vous ne devez pas pourtant offrir tellement moins que le marché.

M. Hammond: Nous n'offrons pas le tiers du traitement moyen pour ce genre de postes. La Fonction publique exige que tous les postes soient classifiés. Une fois les postes classifiés, il faut verser aux titulaires le traitement que fixe le Conseil du Trésor pour cette classification.

M. McCrosan: Mais ça coûte trois fois plus cher si on ne fait pas de recrutement, si on fait appel à des consultants.

M. Hammond: C'est juste, pour une année-personne.

M. Attewell: Paul, vous ne comprenez tout simplement pas ce genre de comptabilité.

M. McCrosan: Non, je ne comprends pas... Je veux dire que je comprends très bien ce que vous me dites.

[Text]

Mr. Hammond: Yes. I am afraid I do not make those rules.

Mr. McCrossan: I do not understand the rationale behind it; if you need somebody, you go out and get him.

Mr. Stackhouse: Mr. Chairman, the committee has been told that the insurance companies and reinsurance companies in North America are having grave difficulty. It is due partly to the excessive claims that have been allowed by courts for the past several years and also to the development of some oddball issues for insurance. I am wondering to what extent you have found the development of new claims and challenges requiring insurance in Canada—such as insuring educational institutions, their faculties and administration, against suits. I mean the type of situation where the student fails and blames the institution for inadequate tuition and education. To what extent is this development of unprecedented causes for suits and, hence, causes for insurance a negative factor in Canada?

• 2120

Mr. Hammond: There have been some developments that have certainly resulted in heavy losses for the insurance industry. For example, there was a program that was developed in the late 1970s. I have forgotten the exact name of it, but it provided protection to professional employees in the event that they were laid off, or their services were dispensed with. Of course, this program was built up in a big way just at the end of the boom period, and it was just put in place prior to the recession. Of course, the results of the program were disastrous, because all the claims came in during the recession. There are a number of examples like this.

Mr. Stackhouse: Mr. Chairman, if I could just continue this. The trend towards exaggerated claims in the United States courts was followed by the similar trend in Canadian courts, though perhaps to a lesser degree. Do you foresee this trend in the United States to unusual, even eccentric, causes for suits, and hence, for insurance, being seriously duplicated in Canada in the coming years, and creating a serious problem for Canadian insurers?

Mr. Hammond: Certainly, there seems to be a tendency for larger settlements here, but I do not think we are anywhere near the situation that exists in the United States. I do not pretend to be an expert in the legal system. I am not a lawyer by profession. I think there are a number of differences in the legal system. For example, we have not, by and large, operated on the contingent-fee principle here in Canada, and I think that makes a difference. There are some other things that lawyers could explain better than I can.

Mr. Stackhouse: Mr. Chairman, has Mr. Chan any reason to believe that the Charter of Rights, creating a whole new legal enterprise in Canada, may be a factor in the problems of the insurance industry in the coming years?

[Translation]

M. Hammond: Je sais. Ce n'est pas moi qui établis le règlement.

M. McCrossan: Je ne comprends pas la logique sous-jacente. Il me semble que lorsqu'on a besoin des services d'un expert, on en recrute un.

M. Stackhouse: Monsieur le président, les membres du Comité ont été informés du fait que les sociétés d'assurance et de réassurance en Amérique du Nord traversent une période de crise. Cette crise est en partie attribuable aux dommages démesurément élevés qu'ont accordés les tribunaux au cours des quelques dernières années ainsi que la constitution de causes assez étranges. Quel est l'incidence négative de ces nouvelles sortes d'assurance et de réclamation? Je veux parler entre autres choses de l'assurance visant à protéger les établissements d'enseignement, le personnel enseignant et l'administration contre des poursuites, par exemple. Je veux parler d'une situation où un étudiant échouerait et tiendrait l'établissement responsable de l'avoir mal préparé à ses examens. Ce nouveau genre de poursuites a-t-il eu une grave incidence négative sur le secteur des assurances du Canada?

M. Hammond: Certains événements ont bien entendu entraîné des pertes importantes pour l'industrie de l'assurance. Je pense en particulier à un programme mis au point à la fin des années 1970. J'oublie quel en était le titre, mais il protégeait les employés professionnels contre les mises en disponibilité. Ce programme a pris beaucoup d'ampleur vers la fin du boom, juste avant la crise. Il a entraîné bien entendu des résultats désastreux pour l'industrie parce que toutes les réclamations ont été soumises pendant la crise. Et il y a beaucoup de cas semblables.

M. Stackhouse: Monsieur le président, j'aimerais poursuivre dans la même veine. Les tribunaux canadiens ont suivi l'exemple des tribunaux américains pour ce qui concerne les réclamations démesurées, mais dans une moindre mesure. Croyez-vous que cette tendance américaine pour ce qui concerne les poursuites inhabituelles et même excentriques pour obtenir des règlements d'assurance risque de se manifester au Canada de la même manière d'ici quelques années et entraîner par conséquent un problème grave pour les assureurs canadiens?

M. Hammond: La tendance va vers des règlements de plus en plus importants, mais la situation au Canada est loin d'être aussi grave que celle qui règne aux États-Unis. Je ne suis pas avocat et donc pas un expert juridique. Les systèmes juridiques de ces deux pays comptent quelques différences. La structure canadienne n'est en effet pas fondée sur le principe des honoraires éventuels. Il existe également d'autres différences que des avocats seraient mieux en mesure que moi de vous expliquer.

M. Stackhouse: Monsieur le président, M. Chan a-t-il raison de penser que la Charte des droits qui a entraîné la mise sur pied d'un nouveau secteur juridique au Canada risque de compliquer la situation pour les compagnies d'assurances d'ici quelques années?

[Texte]

Mr. Hammond: I have not given any thought to that, and I have no reason to believe it will pose a particular problem, but there are things—for example, the Family Law Reform Act in Ontario—that many insurers are complaining about that now gives members of an extended family the right to sue for lack of companionship or guidance, this sort of thing. This has given us the explanation for the increase in the claims ratios for auto-liability business in Ontario. This sort of situation can happen.

Mr. Stackhouse: Mr. Chairman, suits for alleged infractions of the Charter of Rights, vis-à-vis racial discrimination, or now age discrimination, sex discrimination: Are we going to see a whole new body of insurance policies developed with unforeseeable responsibilities and hazards for the industry?

Mr. Hammond: In the past, certainly, where it has been felt that there is a need for insurance protection, the industry has generally responded. I think, in the context of the events that we are seeing now, they are going to be very cautious about the type of risks they undertake. We keep hoping. The insurance industry has been very cyclical. You know, we were going through the same sorts of things in 1974, or 1975, that we are now, although probably not as serious. Every few years you have this sort of thing, and they keep saying—everybody, even the people in the industry—that they hope we, as an industry, have learned our lessons, and we will be careful about what we do in the future. History seems to tend to repeat itself.

Mr. Stackhouse: Thank you.

The Chairman: Mr. Riis.

Mr. Riis: A last question, Mr. Chairman—in a sense picking up on the point that Mr. McCrossan was making in an earlier question about staffing—you know, we had a lot of discussions earlier this season about similar questions put to the Inspector General of Banks at various occasions over the years. When I put this question it is a very serious one, concerning what we have been discussing here tonight. You said that you had some concerns and . . . To whom do you take these concerns? Where do you take your requests for additional staff, or concerns regarding staffing, and so on?

Mr. Hammond: We take them to the Minister and to Treasury Board.

• 2125

Mr. Riis: And do you do that now, or do you wait? Is there an appropriate time when you do that, or is this an ongoing process?

Mr. Hammond: You do that as part of your operational review program. You usually ask for additional person-years in the spring. Since 1980-81 we have had an increase of . . . well, in 1980-81 we had 200 person-years and, since that time, we have had an increase of 26. So we have asked for additional person-years during that period. In the context of the restraint program, etc., and in the context, I believe, that we had enough people to identify the problems, we did not ask for any additional person-years in this fiscal year. And indeed, we are

[Traduction]

M. Hammond: Je n'ai pas beaucoup réfléchi à ce problème. Et je dois dire que j'en doute. Les assureurs se plaignent d'autre chose, comme par exemple la Loi portant réforme du droit de la famille en Ontario. En effet, cette loi accorde aux membres d'une famille étendue le droit d'intenter des poursuites pour privation de compagnie ou de direction. Cela explique en partie l'augmentation du pourcentage des réclamations au titre de l'assurance-automobile en Ontario. C'est le genre de choses qui se produit.

M. Stackhouse: Monsieur le président, ma question suivante concerne les prétendues infractions à la Charte des droits dans le contexte de la discrimination fondée sur la race, l'âge ou le sexe. Croyez-vous que cela entraînera l'élaboration d'un nouveau système d'assurance avec des responsabilités et des risques imprévisibles pour l'industrie?

M. Hammond: En règle générale, l'industrie a toujours réagi aux besoins en matière de protection. Or compte tenu de la situation actuelle, j'ai l'impression qu'elle procédera avec énormément de circonspection. Nous continuons cependant à espérer. L'industrie des assurances est très cyclique. Nous avons connu le même genre de problèmes en 1974 ou 1975, bien qu'ils n'aient sans doute pas été aussi graves. Ce genre de problèmes se produit régulièrement. Tout le monde espère, même les membres de l'industrie, que nous saurons profiter de nos erreurs et que nous ferons attention à l'avenir. L'histoire a tendance à se répéter.

M. Stackhouse: Merci.

Le président: Monsieur Riis.

M. Riis: Une dernière question, monsieur le président, qui fait suite, en quelque sorte, à un point que M. McCrossan a soulevé tout à l'heure au sujet de la dotation. Nous avons beaucoup discuté plus tôt dans la session de problèmes semblables que l'inspecteur général des banques a connus au fil des ans. La question que je vous pose dans le contexte de la discussion de ce soir est fort grave. Vous dites avoir des appréhensions. Mais à qui en faites-vous part? À qui soumettez-vous vos demandes de personnel supplémentaire et vos appréhensions concernant la dotation?

M. Hammond: Nous les soumettons au ministre et au Conseil du Trésor.

M. Riis: Est-ce cela que vous faites? Ou attendez-vous? Y a-t-il un moment opportun pour soumettre ce genre de demandes ou s'agit-il plutôt d'un processus continu?

M. Hammond: Cela se fait dans le cadre du programme de révision des activités. Les demandes concernant les années-personnes se font habituellement au printemps. En 1980-1981, nous avons 200 années-personnes. Nous avons eu une augmentation de 26 années-personnes depuis cette période. Nous avons donc demandé des années-personnes supplémentaires au cours de cette période. Nous avons, je crois, suffisamment d'employés pour cerner les problèmes et nous n'avons donc pas demandé d'années-personnes supplémentaires pour l'exercice financier en cours, surtout compte tenu du pro-

[Text]

trying to defend what we have in the context of restraint and the need to cut back and to cut back on person years.

Mr. Riis: Looking at the reason why we are here tonight in going over the "supps" and the amounts of moneys involved and so on, as you say, this will all be recaptured in time. Considering the comments in which you have indicated again it happening at the end of this calendar year in terms of the reinsurance firms and the "watch" list of companies you are keeping an eye on, I guess I am asking if you are okay now. Do you have sufficient staff to be monitoring the situation out there adequately, or ought you to be going to ask for some internal consideration?

Mr. Hammond: I think we are going to have to look very closely at it. I think we have to be careful about rushing into things. We do have the authority; we have some money in our budget to engage people on contract if we think it is necessary. But certainly, we will have to be looking at the situation very carefully in connection with our preparation of our program forecast due at the end of March.

Mr. Riis: In terms of the attitude the reinsurers have about the companies and whether or not they ought to reinsure them, is the functioning of your department a factor in that decision? In other words, if they see your department doing an excellent job, presumably they would be more inclined to reinsure, would they not?

Mr. Hammond: I guess that would have some influence on their decision, but I do not think that is the major factor. The major factor today is their exposure on losses—the control of the risk.

Mr. Riis: Thank you, Mr. Chairman.

The Chairman: Mr. Attewell.

Mr. Attewell: Thank you, Mr. Chairman. I guess there is a temptation here when we have an expert before us to get into the odd area. This question is not directly related to your package tonight, but I would like to ask it.

One of the things that troubles me is the instance of a few months ago in Ontario with that suit by a youngster—I forget the age but he was 19 or 20 years old, I think—of age discrimination. From the little I heard and I just went by what I read in the paper, I gather the decision of the judge was that he agreed with the youth. One of the problems I thought was that the insurance industry did not seem to be able to come up with the statistics showing that younger drivers do, indeed, have worse records. And I think that is a terrible development—that decision—if I understood it. What it means is that the rest of us are subsidizing higher-risk drivers. Surely the industry would have had enough data to have convinced a judge on that one, would it not? It is developments like that which harm the insurance industry in Canada.

Mr. Hammond: There has been a lot of discussion about the rating of automobile insurance policies and how the premiums are charged. Can you base it on age? Can you base it on sex, etc.? Certainly, there has been some pressure from some of the

[Translation]

gramme de restriction. Nous essayons de défendre l'acquis dans le contexte actuel des restrictions, des coupures et des réductions d'effectifs.

M. Riis: Nous sommes ici ce soir pour étudier le budget supplémentaire et les montants affectés à ces activités. Il devrait être possible de tout récupérer un moment donné. Vous nous avez parlé tout à l'heure de la situation des sociétés de réassurance à la fin de l'année civile ainsi que de la liste des sociétés que vous surveillez. Ce que je veux savoir, c'est si vous avez suffisamment de personnel pour bien contrôler la situation ou si vous allez demander une révision interne?

M. Hammond: Nous avons l'intention de surveiller étroitement la situation. Il faut surtout essayer de ne pas aller trop vite. Nous avons des pouvoirs et notre budget prévoit les sommes nécessaires pour recruter du personnel contractuel au besoin. Nous allons bien sûr surveiller de près la situation avant de préparer nos prévisions pour la fin mars.

M. Riis: Le fonctionnement de votre département influe-t-il sur la décision que prennent les réassureurs de réassurer ou non certaines sociétés? Les réassureurs ne seraient-ils pas plus enclins à fournir de bons services s'ils trouvaient que votre département fait un bon travail?

M. Hammond: Cela joue peut-être dans leur décision mais je ne crois pas que ce soit un facteur déterminant. Le contrôle des risques et les possibilités de perte sont les principaux facteurs qui entrent en ligne de compte de nos jours.

M. Riis: Je vous remercie, monsieur le président.

Le président: Monsieur Attewell.

M. Attewell: Merci, monsieur le président. C'est toujours tentant, lorsqu'un expert vient comparaître devant nous, d'aborder des questions un peu étranges. La question que je vais vous poser maintenant sort un peu de votre programme, mais j'aimerais quand même vous la soumettre.

Il y a quelques mois, un jeune de 19 ou 20 ans a intenté en Ontario des poursuites dans le contexte de la discrimination fondée sur l'âge. Tout ce que je sais, je l'ai lu dans les journaux mais je crois comprendre que le juge s'est prononcé en faveur du jeune homme. L'un des problèmes, à mon avis, est imputable au fait que l'industrie de l'assurance semble incapable de fournir des statistiques qui prouvent que les jeunes chauffeurs ont effectivement plus d'accidents. Je trouve cette décision tout à fait désastreuse. Cela veut dire que nous sommes obligés de subventionner les chauffeurs à risques plus élevés. L'industrie n'aurait-elle pas dû avoir suffisamment de données pour convaincre un juge? C'est ce genre de situation qui nuit à l'industrie de l'assurance au Canada.

M. Hammond: L'on a beaucoup discuté de l'établissement des taux pour les polices d'assurance-automobile et la structure des primes. Peut-on se fonder sur l'âge, le sexe et ainsi de suite? Certes, des provinces ont exercé des pressions pour

[Texte]

provinces for the industry to try to develop a rating system that is based on experience, or accident record, or driving training—as opposed to age and sex. Now, the industry has argued that age and sex has been a good indicator in the past, but one can understand why there is some concern on the part of some people about using that as a rating factor. I think what the provinces were trying to do is to place some onus on the industry to try and come up with some other factors that might be even better indicators of risk than age and sex.

Mr. Attewell: Do you think there is a likelihood of that?

Mr. Hammond: The industry has been trying to do that. They claim there are some problems. I am sympathetic to their problems, but I am not sure that it is an impossible task. However, now the focus seems to be on other problems in the insurance areas as opposed to that problem.

• 2130

Mr. Attewell: Thank you, Mr. Chairman.

The Chairman: Before we carry on, I have one motion I want to put to the committee and have someone move. The motion reads:

That the Clerk of the committee be authorized to pay for expenses in the amount of \$421, incurred by extending hospitality to those who participated in the press lock-up on Wednesday, November 6, 1985, from noon to 3.15 p.m.

Is there a mover?

Mr. Attewell: I so move.

Mr. McCrossan: Before we vote, may I ask what happens if this motion does not pass?

The Chairman: I do not know. The clerk says it is in my name. I never sign anything.

Mr. McCrossan: I am quite willing to agree to the motion.

Motion agreed to

The Chairman: Thank you. Is there anyone else with questions for the superintendent? No? Well, Mr. Hammond, thank you very much for coming tonight. As usual you have been most helpful to us. We will be on top of matters and will keep in touch with you as the problems develop.

This meeting is adjourned.

[Traduction]

inciter l'industrie à mettre au point un système de cotation fondé sur l'expérience, sur le nombre d'accidents, sur les cours de conduite ou d'autres facteurs par opposition à l'âge et au sexe. L'industrie prétend que l'âge et le sexe ont toujours été un bon indice par le passé, mais l'on peut comprendre les préoccupations qu'ont certains quant à l'utilisation de ce système. Les provinces essaient d'exhorter l'industrie à mettre au point d'autres facteurs plus précis que l'âge et le sexe pour déterminer le risque.

M. Attewell: Croyez-vous qu'elle y arrivera?

M. Hammond: L'industrie déploie beaucoup d'efforts en ce sens. Elle prétend avoir énormément de difficultés. Je comprends ses problèmes, mais je ne crois pas que ce soit impossible. Cependant, on semble s'intéresser maintenant à d'autres problèmes d'assurance, plutôt qu'à celui-là.

M. Attewell: Merci, monsieur le président.

Le président: Avant de poursuivre, j'aimerais que quelqu'un d'entre vous propose au Comité la motion suivante:

Que le greffier du Comité soit autorisé à payer des dépenses de 421\$ occasionnées par l'accueil des représentants de la presse qui ont participé à l'embargo du mercredi 6 novembre 1985, de midi à 15h15.

Qui veut la proposer?

M. Attewell: Je la propose.

M. McCrossan: Avant de la mettre aux voix, puis-je demander ce qui se passerait si la motion n'était pas adoptée?

Le président: Je n'en sais rien. Le greffier me dit que les dépenses sont en mon nom. Pourtant, je ne signe jamais quoi que ce soit.

M. McCrossan: Je suis tout disposé à accepter la motion.

La motion est adoptée

Le président: Merci. Quelqu'un d'autre veut-il interroger le surintendant? Non? Dans ce cas, monsieur Hammond, je vous remercie d'avoir comparu ce soir. Vous avez été des plus serviables, comme toujours. Je pense que nous allons bien nous tirer d'affaire, mais communiquerons avec vous au fur et à mesure que le problème se développera.

La séance est levée.

[Title]

The first part of the report deals with the... The second part... The third part...

Mr. [Name], the industry has been... They claim that... However, the fact...

is there a... Mr. [Name]...

The Chairman... This motion...

name I never... [Name]...

Mr. [Name]... This motion...

Other... for the... last you...

you... your... your...

your... your... your...

[Title]

The first part of the report deals with the... The second part... The third part...

Mr. [Name], the industry has been... They claim that... However, the fact...

is there a... Mr. [Name]...

The Chairman... This motion...

name I never... [Name]...

Mr. [Name]... This motion...

Other... for the... last you...

you... your... your...

your... your... your...



*If undelivered, return COVER ONLY to:
Canadian Government Publishing Centre,
Supply and Services Canada,
Ottawa, Canada, K1A 0S9*

*En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Centre d'édition du gouvernement du Canada,
Approvisionnement et Services Canada,
Ottawa, Canada, K1A 0S9*

WITNESS—TÉMOIN

From the Department of Insurance:

Robert Hammond, Superintendent of Insurance.

Du Département des Assurances:

Robert Hammond, Surintendant des Assurances.

Issue No. 77

Fascicule n° 77

Thursday, November 28, 1985

Le jeudi 28 novembre 1985

Chairman: Don Blenkarn

Président: Don Blenkarn

*Minutes of Proceedings and Evidence
of the Standing Committee on*

*Procès-verbaux et témoignages
du Comité permanent des*

Finance, Trade and Economic Affairs

Finances, du commerce et des questions économiques

RESPECTING:

CONCERNANT:

Supplementary Estimates (B) 1985-86: Vote 10b under
INSPECTOR GENERAL OF BANKS

Budget des dépenses supplémentaire (B) 1985-1986:
crédit 10b sous la rubrique INSPECTEUR GÉNÉRAL
DES BANQUES

INCLUDING:

Y COMPRIS:

The Twelfth Report to the House

Le Douzième Rapport à la Chambre

WITNESSES:

TÉMOINS:

(See back cover)

(Voir à l'endos)

First Session of the
Thirty-third Parliament, 1984-85

Première session de la
trente-troisième législature, 1984-1985

STANDING COMMITTEE ON FINANCE,
TRADE AND ECONOMIC AFFAIRS

Chairman: Don Blenkarn

Vice-Chairman: Louis Plamondon

MEMBERS/MEMBRES

Bill Attewell
Murray Dorin
Donald Johnston
Steven Langdon
Claude Lanthier
Shirley Martin
Paul McCrossan
George Minaker
Aideen Nicholson
Nelson Riis
Bernard Valcourt
Norm Warner
Geoff Wilson

COMITÉ PERMANENT DES FINANCES,
DU COMMERCE ET DES QUESTIONS
ÉCONOMIQUES

Président: Don Blenkarn

Vice-président: Louis Plamondon

ALTERNATES/SUBSTITUTS

Pierre Cadieux
Murray Cardiff
Michael Cassidy
Clément Côté
Simon de Jong
Scott Fennell
Sid Fraleigh
Alfonzo Gagliano
Paul Gagnon
Raymond Garneau
Jim Jepson
Nic Leblanc
Reginald Stackhouse
Robert Toupin
Pierre H. Vincent

(Quorum 8)

Le greffier du Comité

Robert Vaive

Clerk of the Committee

REPORT TO THE HOUSE

Tuesday, December 3, 1985

The Standing Committee on Finance, Trade and Economic Affairs has the honour to present its

TWELFTH REPORT

In accordance with its Orders of Reference dated Wednesday, November 6, 1985, your Committee has considered Votes 10b, 30b and 35b under FINANCE in the Supplementary Estimates (B) for the fiscal year ending March 31, 1986, and reports same.

Vote 35b of the Tariff Board in Supplementary Estimates (B) 1985-86 relates to an estimate of \$211,000 for program expenditures, comprising \$4,000 for transportation and communications, \$195,000 for information, and \$12,000 for professional and special services. According to Mr. D.R. Yeomans, Chairman of the Tariff Board, who appeared before this Committee on November 25, 1985, Vote 35b constitutes part of the continuing expenditures for the customs classification harmonization program which began in 1984. When this program comes to its expected completion in 1987, it will have produced some 4,700 pages of documentation in one official language alone. In fact, \$195,000 of the \$211,000 in the current supplementary estimate is for the cost of printing provided by the Department of Supply and Services.

Mr. Yeomans also informed the Committee that the current supplementary estimate is in fact a part of last year's estimate of \$445,000 approved by Parliament for the same purpose. Because the customs classification harmonization program has proceeded more slowly than anticipated, only \$220,00 was actually expended in 1984-85. As a result, the Tariff Board has had to re-submit the estimate this year as the work of this program proceeds.

However, the Committee sought an explanation from the Tariff Board as to why the lapsed amount was not included in the Main Estimates or the Supplementary Estimates (A) of the current fiscal year. The response provided to the Committee was that the Main Estimates for the current fiscal year were prepared in the latter half of the last fiscal year. The Board could not have foreseen its inability to expend the full amount of the approved sum of \$445,000. As to why the unexpended amounts were not included in Supplementary Estimates (A) of this year, the Board explained that compliance with the technical rules and procedures established by the Treasury Board prevented it from doing so. The Committee found this answer to be unsatisfactory and therefore finds itself unable to express an opinion on Vote 35b of the Tariff Board in Supplementary Estimates (B) 1985-86.

A copy of the relevant Minutes of Proceedings and Evidence (*Issues Nos 75, 76 and 77 which includes this report*) is tabled.

RAPPORT À LA CHAMBRE

Le mardi 3 décembre 1985

Le Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques a l'honneur de présenter son

DOUZIÈME RAPPORT

Conformément à son ordre de renvoi du mercredi 6 novembre 1985, votre Comité a étudié les crédits 10b, 30b et 35b sous la rubrique FINANCE dans le Budget supplémentaire (B) pour l'année financière se terminant le 31 mars 1986, et en fait rapport.

Le crédit 35b de la Commission du tarif figurant dans le Budget des dépenses supplémentaire (B) de 1985-1986 fait état d'un montant de 211 000 \$ pour les dépenses du Programme, ce qui comprend 4 000 \$ pour les transports et les communications, 195 000 \$ pour l'information et 12 000 \$ pour les services professionnels et spéciaux. D'après M. D.R. Yeomans, président de la Commission du tarif, qui a comparu devant le Comité le 25 novembre 1985, le crédit 35b constitue une partie des dépenses permanentes du programme d'harmonisation de la classification des douanes qui a été mis en oeuvre en 1984. Une fois terminé (la réalisation en est prévue pour 1987), le programme aura produit quelque 4 700 pages de documentation dans une seule langue officielle. En fait, sur les 211 000 \$ figurant du Budget des dépenses supplémentaire, 195 000 \$ visent les coûts des services d'impression fournis par le ministère des Approvisionnements et des Services.

M. Yeomans a également informé le Comité que la somme prévue dans le Budget des dépenses supplémentaire représente en fait une partie des 445 000 \$ approuvés l'année dernière par le Parlement pour les mêmes fins. Comme le programme d'harmonisation a progressé plus lentement qu'il n'était prévu, seulement 222 000 \$ ont effectivement été dépensés en 1984-1985. En conséquence, la Commission du tarif a dû soumettre de nouveau ses prévisions budgétaires cette année.

Cependant, le Comité a cherché à apprendre de la Commission du tarif pourquoi le montant périmé n'a pas été inclus dans le Budget des dépenses principal ou dans le Budget des dépenses supplémentaire (A) de l'année financière courante. On lui a répondu que le Budget des dépenses principal pour l'année financière courante a été préparé pendant la seconde moitié de la dernière année financière. La Commission ne pouvait pas à l'époque prévoir qu'elle ne serait pas en mesure de dépenser intégralement les 445 000 \$ approuvés. En ce qui concerne la raison pour laquelle les montants non dépensés n'ont pas été inclus dans le Budget des dépenses supplémentaire (A) cette année, la Commission a expliqué qu'elle en a été empêchée par les règles et procédures techniques établies par le Conseil du Trésor. Le Comité a trouvé cette réponse insatisfaisante et il lui est par conséquent impossible de formuler une opinion sur le crédit 35b de la Commission du tarif figurant dans le Budget des dépenses supplémentaire (B) de 1985-1986.

Un exemplaire des Procès-verbaux et témoignages s'y rapportant (*fascicules nos 75, 76 et 77 comprenant le présent rapport*) est déposé.

Respectfully submitted,

Respectueusement soumis,

Le président,

DON BLENKARN,

Chairman.

Le crédit 32B de la Commission de l'année financière dans le budget des dépenses supplémentaires (A) de 1985-1986 est d'un montant de 211 000 \$ pour les dépenses de programme et de 4 000 \$ pour les dépenses de communication, 195 000 \$ pour l'information et 12 000 \$ pour les services professionnels et techniques. Depuis le 1^{er} janvier 1984, la loi relative à la classification des données a été mise en œuvre dans le cadre de la loi relative à la classification des données. En fait, sur les 211 000 \$ figurant au budget des dépenses supplémentaires, 191 000 \$ visent les coûts des services de l'approvisionnement et des services.

Le montant supplémentaire inscrit au Comité de l'année financière dans le budget des dépenses supplémentaires (A) de 1985-1986 est de 244 500 \$, ce qui représente l'année dernière, par rapport à l'année précédente, un montant de 212 000 \$, ce qui est un montant de 32 500 \$ en plus. Ce montant supplémentaire est inscrit au budget des dépenses supplémentaires (A) de l'année financière actuelle. On lui a répondu que le budget des dépenses principal pour l'année financière courante a été préparé pendant le second semestre de la dernière année financière. La Commission ne pouvait pas évaluer l'impact de cette mesure car elle ne savait pas en avance le montant supplémentaire de 445 000 \$ approuvé. En ce qui concerne le budget des dépenses supplémentaires, la Commission a établi des règles et procédures techniques établies par le Comité de l'année financière. Le Comité a trouvé cette réponse satisfaisante et il ne lui est par conséquent impossible de formuler une opinion sur le crédit 32B de la Commission de l'année financière dans le budget des dépenses supplémentaires (B) de 1985-1986.

Un exemplaire des procédures de l'approvisionnement et des services (rapport) est déposé.

Le crédit 32B de la Commission de l'année financière dans le budget des dépenses supplémentaires (A) de 1985-1986 est d'un montant de 211 000 \$ pour les dépenses de programme et de 4 000 \$ pour les dépenses de communication, 195 000 \$ pour l'information et 12 000 \$ pour les services professionnels et techniques. Depuis le 1^{er} janvier 1984, la loi relative à la classification des données a été mise en œuvre dans le cadre de la loi relative à la classification des données. En fait, sur les 211 000 \$ figurant au budget des dépenses supplémentaires, 191 000 \$ visent les coûts des services de l'approvisionnement et des services.

Le montant supplémentaire inscrit au Comité de l'année financière dans le budget des dépenses supplémentaires (A) de 1985-1986 est de 244 500 \$, ce qui représente l'année dernière, par rapport à l'année précédente, un montant de 212 000 \$, ce qui est un montant de 32 500 \$ en plus. Ce montant supplémentaire est inscrit au budget des dépenses supplémentaires (A) de l'année financière actuelle. On lui a répondu que le budget des dépenses principal pour l'année financière courante a été préparé pendant le second semestre de la dernière année financière. La Commission ne pouvait pas évaluer l'impact de cette mesure car elle ne savait pas en avance le montant supplémentaire de 445 000 \$ approuvé. En ce qui concerne le budget des dépenses supplémentaires, la Commission a établi des règles et procédures techniques établies par le Comité de l'année financière. Le Comité a trouvé cette réponse satisfaisante et il ne lui est par conséquent impossible de formuler une opinion sur le crédit 32B de la Commission de l'année financière dans le budget des dépenses supplémentaires (B) de 1985-1986.

Un exemplaire des procédures de l'approvisionnement et des services (rapport) est déposé.

MINUTES OF PROCEEDINGS

THURSDAY, NOVEMBER 28, 1985
(120)

[Text]

The Standing Committee on Finance, Trade and Economic Affairs met at 9:43 o'clock a.m. this day, the Chairman, Don Blenkarn, presiding.

Members of the Committee present: Bill Attewell, Don Blenkarn, Paul McCrossan, George Minaker, Aideen Nicholson, Bernard Valcourt and Geoff Wilson.

Alternates present: Nic Leblanc and Pierre H. Vincent.

Witnesses: From the Office of the Inspector General of Banks: W.A. Kennett, Inspector General of Banks; Donald Macpherson, Assistant Inspector General of Banks; Ursula Menke, Legal Counsel; Neville Grant, Director, Inspection Division.

In attendance: From the Library of Parliament: Randall Chan, Research Officer.

The Committee resumed consideration of its Order of Reference dated Wednesday, November 6, 1985 respecting the Supplementary Estimates (B) for the fiscal year ending March 31, 1986. (See *Minutes of Proceedings of Monday, November 25, 1985, Issue No. 75*).

The Chairman called Vote 10b.

W.A. Kennett made a statement and, with the other witnesses, answered questions.

Votes 10b and 30b under FINANCE, severally carried.

Vote 35b under FINANCE carried, on division.

ORDERED.—That the Chairman report to the House Votes 10b, 30b and 35b under FINANCE in the Supplementary Estimates (B) for the fiscal year ending March 31, 1986.

On motion of Mr. Attewell, it was agreed,—That, further to the Committee's approval, on Tuesday, October 29, 1985, of a contract in the amount of \$9,500.00 to retain the services of Christiane E. Kaisin, Translating and Ediging Inc., the Committee approve an additional amount of \$1,500.00 to cover an unanticipated increase in workload required for editing and reviewing the galleys and proofs during the printing process of the Committee's report respecting Canadian Financial Institutions.

Mr. Wilson moved,—That the Committee approve the budget for direct costs of \$185,750.00 for presentation by the Chairman of the Committees to the Board of Internal Economy as the Committee's budget for the period from October 1, 1985 to March 31, 1986.

And debate arising thereon.

Mr. Attewell moved,—That the motion be amended by increasing the amount of \$185,750.00 by \$600.00 to \$186,350.00.

PROCÈS-VERBAL

LE JEUDI 28 NOVEMBRE 1985
(120)

[Traduction]

Le Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques se réunit, ce jour à 09 h 43, sous la présidence de Don Blenkarn, (*président*).

Membres du Comité présents: Bill Attewell, Don Blenkarn, Paul McCrossan, George Minaker, Aideen Nicholson, Bernard Valcourt, Geoff Wilson.

Substituts présents: Nic Leblanc, Pierre H. Vincent.

Témoins: Du bureau de l'Inspecteur général des banques: W.A. Kennett, inspecteur général des banques; Donald Macpherson, inspecteur général adjoint des banques; Ursula Menke, conseillère juridique; Neville Grant, directeur, division de l'Inspection.

Aussi présent: De la Bibliothèque du parlement: Randall Chan, attaché de recherche.

Le Comité reprend l'étude de son ordre de renvoi du mercredi 6 novembre 1985 relatif au Budget des dépenses supplémentaire (B) pour l'année financière se terminant le 31 mars 1986. (Voir *Procès-verbaux du lundi 25 novembre 1985, fascicule n° 75*).

Le président met en délibération le crédit 10b.

W.A. Kennett fait une déclaration, puis lui-même et les autres témoins répondent aux questions.

Les crédits 10b et 30b inscrits sous la rubrique FINANCES sont respectivement adoptés.

Le crédit 35b inscrit sous la rubrique FINANCES est adopté avec voix dissidente.

IL EST ORDONNÉ.—Que le président fasse rapport, à la Chambre, des crédits 10b, 30b et 35b inscrits sous la rubrique FINANCES dans le Budget des dépenses supplémentaire (B) pour l'année financière se terminant le 31 mars 1986.

Sur motion de M. Attewell, *il est convenu*,—Qu'à la suite de l'approbation, par le Comité le mardi 29 octobre 1985, d'un contrat de 9,500\$ intervenu pour retenir les services de Christiane E. Kaisin, de la firme *Translating and Editing Inc.*, ledit Comité approuve en sus une somme de 1,500\$ destinée à couvrir les frais qu'entraîne une augmentation imprévue de la charge de travail liée à la vérification et à la correction des placards et des épreuves du rapport du Comité consacré aux institutions financières du Canada.

M. Wilson propose,—Que le Comité approuve un budget de 187,750\$ destiné à couvrir les frais directs qu'entraîne la présentation, par le président du Comité à la Commission de la régie intérieure, le budget dudit Comité pour la période allant du 1^{er} octobre 1985 au 31 mars 1986.

Un débat s'ensuit.

M. Attewell propose,—Que la motion soit modifiée en augmentant de 600\$ le budget et en faisant passer ce dernier de 185,750\$ à 186,350\$.

After further debate, the question being put on the amendment, it was agreed to.

Le débat se poursuit, puis l'amendement est mis aux voix et adopté.

And the question being put on the motion, as amended, it was agreed to.

La motion, ainsi modifiée, est mise aux voix et adoptée.

Questioning of the witnesses was resumed.

L'interrogatoire des témoins reprend.

At 11:10 o'clock a.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

A 11 h 10, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le greffier du Comité

Robert Vaive

Clerk of the Committee

W.A. Kennett, Inspector General of Banks; Donald Macpherson, Assistant Inspector General of Banks; Urris Menke, Legal Counsel; Neville Grant, Director, Inspection Division.

W.A. Kennett, Inspector General of Banks; Donald Macpherson, Assistant Inspector General of Banks; Urris Menke, Legal Counsel; Neville Grant, Director, Inspection Division.

Chen, attached to research.

Chan, Research Officer.

The Committee resumed consideration of its Order of Reference dated Wednesday, November 6, 1985 regarding the Supplementary Estimates (B) for the fiscal year ending March 31, 1986 (See Minutes of Proceedings of Monday, November 25, 1985, paras No 75).

The Committee resumed consideration of its Order of Reference dated Wednesday, November 6, 1985 regarding the Supplementary Estimates (B) for the fiscal year ending March 31, 1986 (See Minutes of Proceedings of Monday, November 25, 1985, paras No 75).

W.A. Kennett made a statement and, with the other witnesses, answered questions.

W.A. Kennett made a statement and, with the other witnesses, answered questions.

Les crédits 100 et 300 inscrits sous la rubrique FINANCES sont respectivement adoptés.

Les crédits 100 et 300 sous FINANCE, respectivement adoptés.

Le crédit 350 inscrit sous la rubrique FINANCES est adopté avec ses variantes.

Le crédit 350 sous FINANCE est adopté avec ses variantes.

LE 23^e ORDRE DU JOUR.—Que le président fasse rapport à la Chambre des crédits 100, 300 et 350 inscrits sous la rubrique FINANCES dans le Budget des dépenses supplémentaires (B) pour l'année financière se terminant le 31 mars 1986.

ORDRE.—Que le président fasse rapport à la Chambre des crédits 100, 300 et 350 sous FINANCE dans le Budget des dépenses supplémentaires (B) pour l'année financière se terminant le 31 mars 1986.

Sur motion de M. Attwell, W est convenu.—Qu'à la suite de l'approbation par le Comité le mardi 29 octobre 1985, d'un contrat de 2,500\$ intervenu pour certains services de Christiane E. Kasin, de la firme Typsetting and Editing Inc., ledit Comité approuve en sus une somme de 1,500\$ destinée à couvrir les frais de certaines augmentations imprévues de la charge de travail liée à la rectification et à la correction des pages et des épreuves du rapport du Comité consulté aux institutions financières au Canada.

On motion of Mr. Attwell, it was agreed.—That, further to the Committee's approval, on Tuesday, October 29, 1985, of a contract in the amount of \$2,500.00 to retain the services of Christiane E. Kasin, Typsetting and Editing Inc., the Committee approve an additional amount of \$1,500.00 to cover an anticipated increase in workload required for editing and reviewing the galley and proofs during the printing process of the Committee's report respecting Canadian financial institutions.

M. Wilson propose.—Que le Comité approuve un budget de 187,350\$ destiné à couvrir les frais directs de certains la présentation par le président du Comité à la Commission de la régie intérieure, le budget dudit Comité pour la période allant du 1^{er} octobre 1985 au 31 mars 1986.

Mr. Wilson moved.—That the Committee approve the budget for direct costs of \$187,350.00 for presentation by the Chairman of the Committee to the Board of Internal Economy as the Committee's budget for the period from October 1, 1985 to March 31, 1986.

M. Attwell propose.—Que la motion soit modifiée en augmentant le budget de 600\$ le budget se en faisant passer de 187,350\$ à 187,950\$.

Mr. Attwell moved.—That the motion be amended by increasing the amount of \$187,350.00 by \$600.00 to \$187,950.00.

EVIDENCE

*(Recorded by Electronic Apparatus)**[Texte]*

Thursday, November 28, 1985

• 0942

The Chairman: We are going to start the meeting because I do not want to keep the witnesses away from their worthwhile work in running the country.

Our order of reference is Vote 10b of the Supplementary Estimates B for the Inspector General of Banks under the Department of Finance.

FINANCE

A—Department—Inspector General of Banks Program

Vote 10b—Program expenditures.....\$1,577,000

The Chairman: Our witnesses this morning are Mr. William Kennett, the Inspector General of Banks, Mr. Don Macpherson, who is...

Mr. William Kennett (Inspector General of Banks): Assistant Inspector General of Banks, sir, yes.

The Chairman: And Mr. Neville Grant...

Mr. Kennett: Our Chief Inspector, and Ms Ursula Menke, our legal counsel.

The Chairman: Yes. So now you are all here, and thank you for coming. Mr. Kennett, you have an estimate here that nearly doubles the total amount of original expenditures foreseen in the estimate for the Inspector General in the original estimates.

Mr. Kennett: I have a brief statement, sir...

The Chairman: I would appreciate it.

Mr. Kennett:—that might be helpful to the committee. Thank you very much for the invitation to come here to discuss our supplementary estimates. Before I get on with them, I would like to congratulate the committee on its comprehensive report on financial institutions. This is certainly an important report and an important event. I suppose we will have other occasions to discuss the matter.

The Supplementary Estimates before you call for the approval for increases of five person-years and \$1,577,000. These increases will bring the total resources of the Office of the Inspector General of Banks for 1985-86 to 47 person-years and \$3,896,000.

In large measure, these increases are to permit expanded activities by my Inspection Division and to meet the cost of the office in connection with the Estey Commission of Inquiry into the matters of the Canadian Commercial Bank and the Northland Bank.

The increased expenses are in three main categories: salaries, travel costs and professional fees. The first two of these are in connection with the broadened scope of our

TÉMOIGNAGES

*(Enregistrement électronique)**[Traduction]*

Le jeudi 28 novembre 1985

Le président: Nous allons commencer la séance parce que je ne veux pas empêcher trop longtemps nos témoins d'accomplir leur tâche si utile, et d'aider à l'administration du pays.

Nous étudions aujourd'hui le crédit 10b du Budget supplémentaire B, inspecteur général des banques; cela relève du ministère des Finances.

FINANCES

A—Ministère—Programme de l'inspecteur général des banques

Crédit 10b—Dépenses du programme1,577,000\$

Le président: Nous recevons ce matin M. William Kennett, inspecteur général des banques, M. Don Macpherson, qui est...

M. William Kennett (inspecteur général des banques): Inspecteur général des banques adjoint, monsieur, oui.

Le président: Et M. Neville Grant...

M. Kennett: Notre inspecteur principal, ainsi que M^{me} Ursula Menke, notre conseiller juridique.

Le président: Oui. Vous êtes donc tous là; merci d'être venus. Monsieur Kennett, vous avez ici un budget qui est pratiquement le double des dépenses prévues dans le budget principal.

M. Kennett: J'ai une courte déclaration, monsieur...

Le président: Parfaitement.

M. Kennett: ... qui devrait assister le Comité. Merci beaucoup pour cette invitation à venir discuter de notre budget supplémentaire. Avant d'aborder ce sujet, je tiens à féliciter le Comité pour son rapport exhaustif sur les institutions financières. C'est un rapport important, un événement important. J'imagine que nous aurons d'autres occasions de discuter de ces documents.

Le budget supplémentaire que vous avez sous les yeux demande l'approbation de cinq années-personnes supplémentaires et de 1,577 million de dollars. Ces augmentations porteront le total des ressources du Bureau de l'inspecteur général des banques pour 1985-1986 à 47 années-personnes et 3,896 millions de dollars.

Dans une large mesure, ces augmentations serviront à étendre les activités de la Division de l'inspection pour mener à bien les recommandations de la Commission Estey à propos de la Banque Commerciale du Canada et de Norbanque.

Ces augmentations des dépenses se situent dans trois catégories principales: salaires, frais de déplacement et rémunérations professionnelles. Dans les deux premiers cas, il

[Text]

inspection work and can be broken down along the following lines.

The first item is the engagement of up to 10 active bankers drawn from the major banks under the Interchange Canada program to assist with on-site examination of the assets and operations of the banks. This, I believe, sir is in accordance with one of your recommendations. These individuals will be experienced credit and inspection officers. In addition to performing on-site examinations, they will assist in the training of our staff in credit assessment, develop examination procedures, review control systems and otherwise participate in the expansion of the inspection function. To date, one individual has been engaged on this basis, and the major banks have all been asked to contribute staff to this initiative. Salary costs are projected to be \$550,000 if we are able to engage all the people we want.

• 0945

The second item is the engagement of recently retired bankers on a fee-for-service basis to participate in on-site inspections. A list of about 15 such individuals who were senior credit officers and have recently retired has been developed, and they will be put into banks as requested to examine the loan portfolios and perform other related work. Their work is expected to cost, within these estimates, about \$75,000.

The third item is the costs of the special examinations of the assets of the five banks during the month of October by teams of credit officers and inspectors drawn from eight banks. Of course, this has been completed, and these costs are estimated at \$200,000.

The fourth item is the costs of the special review of the Canadian Commercial Bank, estimated at around \$35,000. You will recall that this special review was undertaken by Messrs. Hitchman, Taylor and Farthing.

The fifth item is the cost of travel and accommodation entailed in the expanded inspections, which is estimated at a cost of about \$197,000.

The fees to be paid to the retired banker consultants are included in the estimates of professional fees, with the costs of legal counsel for this office in connection with the Estey commission, estimated to be about \$500,000, being the other and principal component of that item.

The remainder of the proposed increases represents the costs of the administrative services necessary to support the expanded operations.

Looking ahead, Mr. Chairman, the employment of active bankers as inspection officers under the Interchange Canada program, and of retired bankers on a contractual basis, will continue into 1986-87. This will be necessary for the implementation of the expanded inspection program begun last summer.

[Translation]

s'agit de donner de l'expansion à nos services d'inspection, et ces services se répartissent de la façon suivante.

Pour commencer, engager une dizaine de banquiers actifs qui appartiennent aux principales banques, dans le cadre du Programme d'échange des cadres, pour nous aider à mener à bien nos études sur place des actifs et des activités des banques. Je crois que cela est conforme à l'une de vos recommandations. Ces personnes seront des agents de crédit et des inspecteurs expérimentés. En plus de faire des études sur place, elles participeront à la formation de notre personnel dans le domaine de l'évaluation du crédit, elles mettront au point des procédures d'examen, des systèmes de contrôle et participeront, d'une façon générale, à l'expansion de la fonction d'inspection. Jusqu'à présent, nous avons retenu les services d'une personne et nous avons demandé aux principales banques de nous détacher un membre de leur personnel dans le cadre de cet exercice. Les coûts de salaire devraient atteindre 550,000\$, si nous pouvons embaucher tous les gens que nous voulons avoir.

En second lieu, nous voulons engager des banquiers qui ont pris leur retraite récemment, pour participer aux inspections sur place; ces personnes seraient payées à la prestation. Une liste d'une quinzaine de personnes qui ont été des agents de crédit principaux et qui ont pris leur retraite récemment a été dressée; ils seront envoyés dans les banques selon les besoins, pour étudier les portefeuilles de prêts et effectuer d'autres tâches. Dans le cadre de ce budget, leur travail devrait coûter environ 75,000\$.

Troisièmement, le coût des études spéciales sur les actifs des cinq banques pendant le mois d'octobre par des équipes d'agents de crédit et d'inspecteurs tirés de huit banques. Bien sûr, cela a été mené à bien, et les coûts sont évalués à 200,000\$.

Quatrièmement, le coût de l'étude spéciale sur la Banque Commerciale du Canada, environ 35,000\$. Vous vous souviendrez que cette révision avait été entreprise par MM. Hitchman, Taylor et Farthing.

Le cinquième poste, ce sont les frais de déplacement et de logement pour les inspections, qui sont plus nombreuses qu'on ne l'avait prévu au début. Le coût est d'environ 197,000\$.

Les salaires payés aux banquiers experts à la retraite figurent dans le budget des salaires professionnels, de même que les salaires des conseillers juridiques de ce bureau, dans le cadre des travaux de la Commission Estey; cela s'élève à environ 500,000\$, et c'est l'autre élément principal de ce poste.

Quant au reste des augmentations, elles représentent les coûts des services administratifs nécessaires à l'expansion des opérations.

Quant à l'avenir, monsieur le président, on a l'intention de continuer à faire appel à des banquiers actifs pour leur confier des tâches d'inspection dans le cadre du programme d'échange des cadres, et également à des banquiers à la retraite, à contrat, pendant 1986-1987. Cela sera nécessaire pour

[Texte]

It is expected that the use of active bankers will decline as we are able to recruit and train officers within the inspection division. A significant obstacle to recruiting is our inability to offer competitive salaries to qualified people, and I believe this is another area you touched on in your report. The use of retired bankers on an as-required basis is expected to be an ongoing feature of our operation. This will give us considerable flexibility and cost-effectiveness in the management of our inspection resources.

In addition, Mr. Chairman, in our submission in connection with the 1986-87 main estimates, which I assume will come before you in due course, we have proposed significant increases in our resources, requesting authorizations for up to 70 person-years compared with 47 provided for the current year and in the supplementary estimates now before you. The bulk of those additional people will be devoted to the strengthening of the inspection program, and I would hope that this committee would be supportive of that approach.

Thank you, Mr. Chairman.

The Chairman: Well, Mr. Kennett, it looks like things are starting to move in the office of the Inspector General of Banks.

Mr. Kennett: Well sir, you have had a number of recommendations in that regard, and we are taking them to heart.

The Chairman: We are delighted to see our recommendations being taken seriously.

I was wondering if I could start off by asking you some of the questions that come to mind.

First of all, the Estey commission matter. I note the cost of legal counsel at that commission. What is the reason for hiring lawyers to defend the government from the government? Is there some particular reason that the Department of Finance, under your office, should have separate solicitors from, presumably, Mr. Sopinka, who is acting as commission counsel and so on? I find it exceedingly annoying when public departments of government hire all sorts of outside counsel to run up the costs so that we not only pay the commissioner, we pay the commission counsel and we pay counsel for every damn department. I wonder what your comment is on that, because frankly it just bothers me that we are spending a great deal of public money. It is obviously necessary to have the inquiry, but how much do we have to spend for lawyers?

Mr. Kennett: Mr. Chairman, I can only say that I am unfamiliar with the operation of this kind of a commission. I am more familiar with this kind of a dialogue, and normally there is certainly no extra legal advice involved. We come with our background and our experience and attempt to share it with the committee. However, as I have observed the commission at work, its approach is rather like a trial. The advice I obtained was that for the process it would be important for us to have counsel. We sought the advice of the Department of

[Traduction]

l'expansion du programme d'inspection qui a commencé l'été dernier.

On s'attend à faire de moins en moins appel aux banquiers actifs au fur et à mesure que nous pourrions recruter et former des agents au sein de la division de l'inspection. Un grand obstacle pour le recrutement, c'est que nous ne pouvons pas offrir des salaires concurrentiels; je crois que vous avez également abordé cet aspect dans votre rapport. Nous envisageons de continuer à faire appel à des banquiers à la retraite en les payant à contrat. Cela nous donnera une grande souplesse, et cela nous permettra de gérer nos ressources d'inspection d'une façon très rentable.

De plus, monsieur le président, à propos du budget principal de 1986-1987 dont vous serez saisis en temps voulu, nous avons demandé une augmentation importante de nos ressources, en particulier 70 années-personnes, comparativement à 47 dans le budget actuel et le budget supplémentaire que vous avez sous les yeux. Ce personnel supplémentaire servira avant tout à renforcer le programme d'inspection, et nous espérons que le Comité nous soutiendra dans cette démarche.

Merci, monsieur le président.

Le président: Monsieur Kennett, apparemment, les choses commencent à bouger au Bureau de l'inspecteur général des banques.

M. Kennett: Eh bien, vous avez fait un certain nombre de recommandations, et nous les prenons à coeur.

Le président: Nous sommes enchantés de voir que nos recommandations sont prises au sérieux.

Pourrais-je commencer par vous poser des questions qui me viennent à l'esprit?

Premièrement, parlons de la Commission Estey. Je vois le coût du conseiller juridique de cette commission. Pourquoi embaucher des avocats pour défendre le gouvernement contre le gouvernement? Pour quelle raison le ministère des Finances aurait-il besoin d'avocats, autres que M. Sopinka, qui est le conseiller juridique de la commission? Je suis très contrarié quand je constate que des ministères engagent toutes sortes de conseillers, ce qui fait augmenter les coûts, ce qui nous oblige à payer non seulement le commissaire, mais également le conseiller de la commission, et des conseillers pour tout le ministère. J'aimerais savoir ce que vous en pensez, parce que pour moi, cela revient à dépenser beaucoup d'argent inutilement. Évidemment, l'enquête est nécessaire, mais combien faut-il déboursier pour les avocats?

M. Kennett: Monsieur le président, tout ce que je peux vous dire, c'est que je connais mal le fonctionnement d'une commission comme celle-ci. Ce genre de dialogue m'est plus familier, et d'ordinaire, il n'y a pas de frais juridiques supplémentaires. Nous nous servons de notre expérience, et nous venons dans l'espoir que cela représentera un certain intérêt pour le Comité. Toutefois, j'ai observé la commission au travail, et en réalité, elle fonctionne assez comme un procès. D'après ce que l'on m'a dit, il serait excellent que nous ayons un avocat. Nous

[Text]

Justice on that subject and counsel was provided by the Department of Justice.

• 0950

The Chairman: Is the counsel working for the Department of Justice normally full-time as a public servant, or is this outside counsel?

Mr. Kennett: In this instance the Department of Justice has chosen to find us outside counsel.

The Chairman: And we have outside counsel working for the banks too, or the Bank of Canada?

Mr. Kennett: Every person involved in this inquiry seems to have outside counsel, sir.

The Chairman: It goes on and on.

Mr. Kennett: Yes, it does, I am afraid.

The Chairman: How much is your department going to spend on lawyers to attend on Mr. Justice Estey?

Mr. Kennett: Well the estimate here is \$500,000; that is a Department of Justice estimate. I simply do not know the answer to that question.

The Chairman: He started hearings somewhere around the middle of October, and your estimate is you are going to spend \$500,000 . . .

Mr. Kennett: That is right, sir.

The Chairman:—feeding the lawyers.

Mr. Kennett: Yes. I would prefer to spend it on inspection staff myself, but that is not the way the process seems to . . .

The Chairman: Well I was looking at that. If you take a look at the total cost for the year, very close to one-seventh of the total cost for the year is employed in hiring lawyers—to protect us against what?

Mr. Kennett: I am not clear about that; I am not in a very good position to answer that kind of question. I think part of it is simply the process that has been adopted by the commission itself, and the sense that every party should in the circumstance have the advice of a professional counsel.

The Chairman: What is the retainer on a per-hour basis to these counsel?

Mr. Kennett: I do not know, sir. I simply go to the Department of Justice and ask for legal counsel. What it is costing you will have to discover . . .

The Chairman: And what fortunate legal firm is getting the gravy?

Mr. Kennett: Campbell, Godfrey, Lewtas, sir, is representing us in this inquiry.

The Chairman: Are they in Toronto?

Mr. Kennett: Yes, they are in Toronto, sir.

The Chairman: So the firm of Campbell, Godfrey, and Lewtas are coming up here and enjoying themselves here and going back and forth?

[Translation]

avons demandé l'opinion du ministère de la Justice sur cette question, et le ministère de la Justice nous a fourni un avocat.

Le président: Est-ce que l'avocat travaille à plein temps au ministère de la Justice, ou bien s'agit-il d'un conseiller de l'extérieur?

M. Kennett: Dans ce cas, le ministère de la Justice a choisi de nous fournir un conseiller juridique de l'extérieur.

Le président: Et il y a également un conseiller juridique qui travaille pour les banques, pour la Banque du Canada?

M. Kennett: Tous les gens qui participent à cette enquête semblent avoir un avocat de l'extérieur, monsieur.

Le président: Cela ne finit jamais.

M. Kennett: Effectivement, j'en ai peur.

Le président: Combien votre service va-t-il dépenser d'argent en avocats pour faire plaisir au juge Estey?

M. Kennett: Eh bien, d'après une évaluation du ministère de la Justice, 500,000\$. Personnellement, je ne connais pas la réponse.

Le président: Il a commencé ses audiences vers le milieu d'octobre, et vous envisagez de dépenser 500,000\$. . .

M. Kennett: C'est exact, monsieur.

Le président: . . . pour nourrir les avocats.

M. Kennett: Oui. Personnellement, je préférerais consacrer cet argent au personnel d'inspection, mais apparemment, ce n'est pas de cette façon . . .

Le président: Justement. Si vous considérez le coût total pour l'année, près d'un septième du coût total de vos opérations pour l'année va servir à engager des avocats pour nous protéger . . . de quoi?

M. Kennett: Je ne sais pas très bien. En fait, je ne suis pas en très bonne situation pour répondre à cette question. En partie, cela dépend de la démarche adoptée par la commission; en effet, chaque partie devrait pouvoir faire appel aux services d'un conseiller professionnel dans ces circonstances.

Le président: Quels sont les honoraires de ces avocats, à l'heure?

M. Kennett: Je ne sais pas, monsieur. Je me contente de demander un conseiller juridique au ministère de la Justice. Quant à ce qu'il vous en coûte, il faudra . . .

Le président: Et quelle est l'heureuse firme d'avocats qui profite de la manne?

M. Kennett: Campbell, Godfrey, Lewtas, monsieur, nous représentent pendant cette enquête.

Le président: Ils sont de Toronto?

M. Kennett: Oui, ils sont de Toronto.

Le président: Par conséquent, c'est la firme Campbell, Godfrey et Lewtas qui vient ici, qui profite bien de son séjour, qui fait des allers et retours?

[Texte]

Mr. Kennett: Well I do not know whether they are enjoying themselves. In fact, it has required a good deal of work, because the commission has asked for virtually all our files on the two banks involved. That has meant . . .

The Chairman: On one bank, I think we got all your files once, had a quick look at them, and that was the size of it pretty well.

Mr. Kennett: I think you did have a look. But this has meant reproducing all those files. I think you did not reproduce them; somebody went in and looked at them. This has meant reproducing them, bundling them, organizing them in several ways, filing them with the commission as official documents. It has become an enormous exercise, an enormously burdensome exercise.

The Chairman: Indeed, on top of that I expect that your personnel have been involved with the Estey commission for a long period of time.

Mr. Kennett: Very much.

The Chairman: What is the cost in terms of personnel to the department?

Mr. Kennett: It is a little too early to tell, but certainly a proportion of our time since the establishment of this committee . . . I do not know what proportion of the time of the senior people in our group since the establishment of this committee has been devoted to work one way or another related to the Estey inquiry.

The Chairman: You did not feel Mrs. Menke was capable of representing us, who was already on staff and working for the department?

Mr. Kennett: Well she is pretty fully occupied with other things. As you know, she represents the Superintendent of Insurance as well as the Office of the Inspector General of Banks. She has been working with Mr. Thompson, who is our outside legal counsel. But the Estey commission is meeting long hours and will be meeting over several months, I believe, sir. There is no way our in-house counsel could continue with the burden of work that already exists and service this commission.

• 0955

The Chairman: I hope they can find more to report than we could in four meetings. I suspect the report will be no different.

Now, can I go on to two or three other items here? You anticipate increasing your person-years from 42 to 70 on a long-term basis. Is that correct?

Mr. Kennett: Yes, sir.

The Chairman: Are these people still going to be headquartered here in Ottawa, or are you going to have people to have sub-offices in other parts of the country?

Mr. Kennett: We are very impressed by your recommendation on that subject as well and we think there is definitely merit in having other offices as we expand. Furthermore, we

[Traduction]

M. Kennett: Je ne sais pas s'ils profitent bien de leur séjour. En fait, cela a demandé pas mal de travail, parce que la commission nous a demandé pratiquement tous nos dossiers sur les deux banques. Autrement dit . . .

Le président: Je crois que nous avons eu vos dossiers sur une banque, à un certain moment; je les ai parcourus, c'est à peu près tout.

M. Kennett: Effectivement, vous les avez tous parcourus, mais il a fallu reproduire tous ces dossiers. Je pense que ce n'est pas vous qui l'avez fait, quelqu'un est allé les consulter. Autrement dit, il a fallu les reproduire, en faire des paquets, mettre de l'ordre, et les déposer auprès de la commission, car ce sont des documents officiels. Cela a signifié une énorme charge de travail, un exercice extrêmement long et compliqué.

Le président: Absolument, et en plus, j'imagine que votre personnel s'occupe de la Commission Estey depuis longtemps.

M. Kennett: Absolument.

Le président: Combien en coûte-t-il au département en termes de personnel?

M. Kennett: Il est un peu tôt pour le dire, mais certainement depuis la création de ce Comité, une grosse proportion . . . Je ne sais pas quelle proportion du temps des cadres de notre groupe a été consacrée plus ou moins directement à l'enquête Estey.

Le président: Il ne vous a pas semblé que M^{me} Menke pouvait nous représenter, elle qui fait déjà partie du personnel du département?

M. Kennett: Elle est déjà très occupée à d'autres tâches. Comme vous le savez, elle représente le surintendant des assurances et également le Bureau de l'inspecteur général des banques. Elle travaillait avec M. Thompson, notre conseiller juridique qui vient de l'extérieur. Mais la Commission Estey se réunit pendant de très longues heures, et probablement pendant plusieurs mois. Notre conseiller attiré ne pourrait absolument pas assumer sa charge de travail actuelle et s'occuper en même temps de cette commission.

Le président: J'espère que nous trouverons autre chose à annoncer que ce que nous avons trouvé au cours de ces quatre réunions. J'imagine que le rapport sera dans le même sens.

Maintenant, vous me permettez de passer à deux ou trois autres questions? Vous pensez que votre personnel devrait passer de 42 à 70 années-personnes, mais pas dans l'immédiat. C'est bien ça?

M. Kennett: Oui, monsieur.

Le président: Est-ce que ces gens-là seront toujours en poste ici, à Ottawa, ou bien aurez-vous des succursales dans d'autres régions?

M. Kennett: Votre recommandation à ce sujet-là nous a beaucoup frappés également, et nous pensons que l'idée d'ouvrir de nouveaux bureaux est excellente. De plus, nous

[Text]

will be using experienced bankers for a while through the Executive Interchange Program, the Interchange Canada Program, and we will be using retired bankers. It makes good sense to have offices from which they can work which are close to the main banking centres.

The Chairman: Yes. If you send a team out to inspect a bank, do you ever send one to inspect a bank in Ottawa?

Mr. Kennett: No. The inspections are head office . . .

The Chairman: Would it be fair to say that the inspections occur in Toronto or Montreal?

Mr. Kennett: Yes.

The Chairman: So if you send somebody from Ottawa to Toronto and Montreal to do their work, you have to pay them travel and accommodation and all that kind of thing as an extra expense because they are not there in the first place.

Mr. Kennett: That is only partially true, sir. A good deal of the preparation for the inspection is done in Ottawa with the files and the computer systems that are here.

The Chairman: How can you do that? The banks are there and all their files are there. They send to you what they want to send to you. How do you inspect it from . . .

Mr. Kennett: They send to us what we ask for, and what we ask for . . .

The Chairman: Well, they fill in the figures in what you ask for.

Mr. Kennett: That is true, but . . .

The Chairman: I think we have learned from the Canadian Commercial Bank and the Northland that they sent you what they wanted you to see.

Mr. Kennett: They also attest to the correctness of those figures, though . . .

The Chairman: I know; they did that there too.

Mr. Kennett: —and we will be asking and expecting the auditors from time to time to attest to the correctness. So that does go on, but the fact is that our files and our computer systems are concentrated in Ottawa. Now, in line with your suggestion, of course the computer introduces a lot of flexibility. With printers and screens, we can get at that information in other ways. We no longer are required to be close to the files in that sense. So that too enhances our ability to operate out of different offices. We will be looking for space, I guess, first in Toronto.

The Chairman: The Superintendent of Insurance already has offices in Toronto. Has the Ministry of Finance made any arrangements for an office sharing with the superintendent in Toronto so we do not wind up having headquarters all over the place, but so we use some of their talents and vice versa to get at the problem?

Mr. Kennett: Yes, sir. We have at the moment at least temporary facilities being lined up in Toronto, Montreal and

[Translation]

ferons appel à des banquiers d'expérience dans le cadre du programme d'échange des cadres. Nous ferons appel à des banquiers à la retraite. C'est une bonne idée d'ouvrir des bureaux à proximité des principaux centres bancaires pour leur permettre d'y travailler.

Le président: Oui. Si vous devez envoyer une équipe inspecter une banque, vous arrive-t-il d'inspecter des banques à Ottawa?

M. Kennett: Non. Les inspections se font à la maison mère . . .

Le président: Autrement dit, des inspections à Toronto ou à Montréal?

M. Kennett: Oui.

Le président: Par conséquent, si vous envoyez quelqu'un d'Ottawa à Toronto et à Montréal, vous devez payer leurs frais de déplacement et de logement; tout cela constitue des dépenses supplémentaires.

M. Kennett: C'est vrai, mais en partie seulement. La préparation pour les inspections est faite à Ottawa; c'est là que se trouvent les dossiers, les ordinateurs.

Le président: Comment pouvez-vous faire? Les banques sont là-bas, tous leurs dossiers sont là-bas. Elles peuvent vous envoyer ce qu'elles décident de vous envoyer. Comment pouvez-vous inspecter de . . .

M. Kennett: Elles nous envoient ce que nous leur demandons, et cela . . .

Le président: Ce sont elles qui inscrivent les chiffres quand vous demandez des données.

M. Kennett: C'est exact, mais . . .

Le président: Nous avons appris, grâce à l'expérience de la Banque Commerciale du Canada et de Norbanque, qu'elles vous envoient ce qu'elles décident d'envoyer.

M. Kennett: Elles attestent également de l'exactitude de ces chiffres . . .

Le président: Je sais, elles ont fait cela également.

M. Kennett: . . . et nous demandons également périodiquement aux vérificateurs d'attester de l'exactitude des chiffres soumis. Cela dit, nos dossiers et nos ordinateurs se trouvent à Ottawa. Maintenant, à propos de votre suggestion, évidemment, les ordinateurs permettent une très grande souplesse. Avec les imprimantes et les écrans, nous pouvons obtenir les informations par d'autres méthodes. Nous ne sommes plus forcés de rester à proximité des dossiers. Cela nous permet donc d'ouvrir des bureaux différents. Nous avons l'intention de chercher des locaux, pour commencer, à Toronto, j'imagine.

Le président: Le surintendant des assurances a déjà des bureaux à Toronto. Est-ce que le ministère des Finances a envisagé de vous faire partager un bureau avec le surintendant, à Toronto? Cela nous éviterait d'avoir des bureaux dans tous les coins, et également, cela vous permettrait de vous consulter mutuellement et de mieux cerner les problèmes.

M. Kennett: Oui, monsieur. Pour l'instant, nous avons des locaux, du moins temporaires, qui sont prévus pour Toronto,

[Texte]

Vancouver, and we have discussed this matter with the Superintendent of Insurance who has . . .

The Chairman: He has offices in those cities at the present time.

Mr. Kennett: Yes, and the Bank of Canada. We have looked to the Superintendent of Insurance and the Bank of Canada as being natural cost-saving places for us to locate. These are people who are in similar kinds of businesses, who share already some of our data and with whom we can live well and inexpensively.

The Chairman: I am pleased that is taking place. Now, are you starting to become proactive in terms of your inspection? In other words, are you going and seeing people without any invitation?

• 1000

Mr. Kennett: We have not reached the stage yet where we are doing surprise visits; and I am not sure how quickly, frankly, we will move to that stage. I think it is an interesting point, which we would like to have more of your views about, sir. But if you are going to do surprise visits, you are really in the auditing business. You are really getting into a very extensive look at the books of the organization. So far in our approach what we have been principally interested in is rather detailed and I hope probing discussions with management. In that case, you want to make sure management is there. You do not want to arrive at the bank and find the people you most want to speak to are elsewhere. So for that reason, principally, we have announced our intention to visit the bank well in advance. That has been the nature of our business.

Now, if it is the view of committee and Parliament that we should in fact get more deeply into the auditing of banks, into the detailed inspection of the books of banks, then surprise inspections, I suppose, take on a different perspective. We have, of course, started to review loan portfolios in a way we never have before. We have, in an effort to work out certain problems, and to understand better the condition of a number of banks, had teams of experienced credit officers go into five banks; and they were pleased to have these people.

The Chairman: They needed them, because they wanted to re-establish some sense of credit. I think you did a pretty good thing this fall by preventing what could well have developed into a run on the Continental and the Mercantile. Indeed, from there on, who knows where it would have gone? These runs tend to run around the block. I know in my conversations with Mr. Thompson it seemed to me if they did not stop there, somebody else, amongst the élite, might all of a sudden have suffered a run.

Mr. Kennett: That is true. You are quite right, in the sense that the circumstances were very special and the banks that involved did welcome those. But the point of having groups of retired bankers, for example, is that you can call on these people in special circumstances to sample situations, or

[Traduction]

Montréal et Vancouver, et nous avons discuté de cette possibilité avec le surintendant des assurances, qui a . . .

Le président: Qui a des bureaux dans ces villes-là à l'heure actuelle.

M. Kennett: Oui, et la Banque du Canada. Nous avons envisagé de partager des locaux avec le surintendant des assurances et avec la Banque du Canada; ce serait une solution logique pour nous. Ces gens-là travaillent dans le même secteur que nous, nous partageons avec eux une partie de nos données, nous devrions pouvoir coexister à bon compte.

Le président: Je suis heureux que cela se fasse. Est-ce que vous commencez à être plus agressifs dans vos inspections? Autrement dit, vous allez voir les gens sans aucune invitation?

M. Kennett: Nous n'en sommes pas encore au stade des visites surprises; franchement, je ne sais pas combien de temps il nous faudra pour y parvenir. C'est une observation intéressante, et nous aimerions beaucoup savoir ce que vous en pensez, monsieur. Mais si nous décidons de faire des visites surprises, cela devient de la vérification. Cela suppose une étude très approfondie des livres et de l'organisation. Jusqu'à présent, nous nous sommes principalement intéressés à des détails très particuliers, et nous avons eu avec les directeurs des banques des discussions très approfondies. Dans ce cas-là, il faut s'assurer que les directeurs seront présents. Il est inutile d'arriver à la banque pour s'apercevoir que les gens à qui vous voulez parler sont ailleurs. Pour cette raison, et surtout pour cette raison, nous annonçons aux banques nos visites longtemps d'avance. Voilà comment nous avons procédé jusqu'à présent.

Maintenant, si le Comité et le Parlement estiment que nous devons effectuer une vérification plus approfondie des banques, étudier les livres des banques, dans ce cas-là, j'imagine que les inspections surprises prennent une coloration très différente. Bien sûr, nous avons commencé à réviser les portefeuilles de prêts comme nous ne l'avions jamais fait auparavant. Pour tenter de résoudre certains problèmes et de mieux comprendre l'état d'un certain nombre de banques, nous avons un groupe d'agents de crédit qui se sont rendus dans cinq banques; on les a reçus avec plaisir.

Le président: On avait besoin d'eux, car c'était indispensable pour rétablir une certaine confiance. Je pense que vous avez eu une excellente idée, cet automne, lorsque vous avez empêché une panique possible à la Banque Continentale et à la Banque Mercantile. Et qui sait ce qui se serait produit après. En général, ces paniques font vite le tour du bloc. D'après mes conversations avec M. Thompson, il semble que si on n'avait pas arrêté les choses à ce stade-là, certaines banques qui font partie de l'élite auraient pu être touchées également.

M. Kennett: C'est exact. Vous avez parfaitement raison, les circonstances étaient très particulières, et les banques ont accueilli ces agents à bras ouverts. Mais avec des équipes de banquiers à la retraite, par exemple, vous pouvez faire appel à eux dans des circonstances spéciales, pour étudier des situations particulières, et même pour les étudier de près. Par

[Text]

indeed, more than sample them; thoroughly to review the loan portfolios in particular banks.

The Chairman: The year-ends of all of the banks have just been completed on October 31. Have you had an opportunity . . . or are you going and actually examining the auditors' working papers?

Mr. Kennett: We simple do not have the resources. It will be some time before we have the resources simultaneously in this year-end period to carry on that kind of function for 68 banks. And I really wonder whether it is necessary. I think you have to be selective.

The Chairman: I am not suggesting you do it for every bank. Obviously these things tend to be a spot operation.

Mr. Kennett: That is right, sir.

The Chairman: But it would seem to me the banks dealing with the public are the ones we are concerned about; the banks that have a great number of retail deposits and so on. Operations like the Morgan Bank, which essentially could well be security dealers rather than banks in their operation, really do not seem to me to present the kind of problem the public is concerned about.

Mr. Kennett: About these year-ends, we have in several circumstances sent people into the bank to review with the auditors themselves and senior management the auditors' review of the loan portfolio. This has been particularly interesting and important in relation to banks where we have had special inspections.

• 1005

So we have been in close contact with several of the auditing firms in the course of their annual review of the loan portfolios, and I believe we have had a meeting or two or at least discussions with the chairmen of audit committees. We intend to do a lot more of that.

The Chairman: Miss Nicholson.

Miss Nicholson: Thank you, Mr. Chairman.

I would like to ask questions on a rather different topic; that is, the situation that occurred in Toronto in the last few days where one of our large chartered banks took exception to five of their customers having been involved in a labour demonstration in the bank and therefore arbitrarily cancelled all their banking accounts and asked them not to come into the bank again. It seems to me that this is a very serious abuse of the powers of the bank, and to deny service to somebody because he has exercised his democratic right to take part in a labour demonstration is surely unprecedented. Is this something that you feel calls for any intervention from you?

Mr. Kennett: To my knowledge—and I will defer to Ms Menke—nothing in the Bank Act was breached in the legal sense on this occasion. We learned about it, as I presume you did, through the press, and, indeed, by the time we learned

[Translation]

exemple, pour faire une étude approfondie du portefeuille de prêts de certaines banques.

Le président: L'année financière de toutes les banques vient de se terminer le 31 octobre. Avez-vous eu l'occasion . . . ou bien, allez-vous pouvoir étudier les documents de travail des vérificateurs?

M. Kennett: Nous n'avons tout simplement pas suffisamment de ressources. Il faudra un certain temps pour que nous puissions accomplir ce genre de tâche simultanément dans le cas de 68 banques pendant cette période de fin d'année. En fait, je me demande vraiment si c'est nécessaire. Il faut être sélectif.

Le président: Je ne prétends pas que vous deviez le faire pour toutes les banques. De toute évidence, il faut faire un choix.

M. Kennett: C'est exact.

Le président: Mais les banques qui traitent avec le public sont celles qui nous intéressent le plus directement, les banques qui détiennent un grand nombre de comptes de dépôt de commerces de détail, etc. La Banque Morgan, par exemple, qui s'occupe beaucoup plus de titres, ne me semble pas poser le même genre de problème.

M. Kennett: À propos de ces fins d'année, il nous est arrivé à plusieurs reprises d'envoyer des gens dans les banques pour rencontrer les vérificateurs, les directeurs, et pour passer en revue le travail à effectuer par les vérificateurs sur le portefeuille de prêts. Voilà qui est particulièrement intéressant et important dans le cas des banques qui ont fait l'objet d'inspections spéciales.

Nous avons donc été en contact étroit avec plusieurs firmes de vérificateurs lorsqu'elles étudiaient, comme chaque année, les portefeuilles de prêts, et nous avons eu l'occasion de rencontrer ou de discuter à une ou deux reprises avec les présidents des comités de vérification. Nous avons l'intention de faire beaucoup plus à l'avenir.

Le président: Madame Nicholson.

Mme Nicholson: Merci, monsieur le président.

Je vais changer de sujet; je veux parler de ce qui se produit à Toronto depuis quelques jours; une de nos grosses banques à charte n'a pas approuvé que cinq clients aient participé à une manifestation syndicale à la banque, et a annulé arbitrairement les comptes de ces personnes, leur demandant de ne plus revenir à la banque. Il me semble que c'est un abus de pouvoir très grave de la part de la banque; refuser un service à quelqu'un parce qu'il a exercé son droit démocratique de participer à une manifestation syndicale, c'est quelque chose qui ne s'est jamais vu. Pensez-vous que cela mérite une intervention de votre part?

M. Kennett: Que je sache, et je vais céder la parole à M^{me} Menke, il n'y a pas eu d'infraction à la Loi sur les banques dans ce cas-là. Et nous avons appris l'incident par la presse, comme vous, j'imagine, et lorsque nous l'avons appris, la

[Texte]

about it the bank itself seemed to have taken corrective action, and I believe Mr. Fullerton is now on the record as apologizing and having ordered the reconstitution of these accounts. In the circumstance, I see no role in this particular situation for this office.

Miss Nicholson: You say there is nothing in the Bank Act that has been breached. Do you mean that according to the Bank Act, as you interpret it, a bank is entitled to accept or refuse customers on any grounds, like the colour of their eyes?

Mr. Kennett: I do not know. That is a broader question of law than I can handle.

Ms Ursula Menke (Legal Counsel, Department of Finance): Mr. Chairman, the Bank Act simply does not address itself to the questions of relations between the bank and its customers except in two very narrow circumstances. The Bank Act is a corporate statute which deals with the incorporation of banks, the powers they have in terms of the type of business they can get into, the limitations on the businesses they can get into; but it does not purport to set up any kind of code of behaviour as between the bank and its clients.

Mr. Kennett: But I think there are general laws that deal with that.

Ms Menke: There are. There is the whole body of the common law that would apply. There are provincial statutes which would apply. This area you are speaking of is essentially an area of provincial as opposed to federal jurisdiction.

Miss Nicholson: Thank you. On the question of the VISA strike which has precipitated the behaviour that led to the bank's closing the accounts . . .

The Chairman: I do not think there is any behaviour that entitles a Member of the Legislature to go in and make an ass of himself in the bank.

Miss Nicholson: May I continue my question, Mr. Chairman?

The Chairman: You may.

Miss Nicholson: The VISA strike which precipitated the behaviour to which the bank then responded by closing off people's accounts has gone on for a long time. I have several constituents who are involved, and they feel that the negotiations have just been bogged down. Banks do come under federal legislation. The Minister of Labour has said that he does not intend to intervene. Again, from the point of view of the Inspector General of Banks, if a labour dispute is causing bitterness that is clearly impairing the ability of the bank to function, do you see that you have any obligation to be concerned there?

• 1010

Mr. Kennett: Mr. Chairman, it is true that the employees of a bank come under federal legislation, under the Canada Labour Relations Board, but we have no responsibility in relation to that legislation. I suppose if there was a circumstance where, somehow or other, the activities were so disruptive as in some sense to threaten the viability of the

[Traduction]

banque était déjà revenue sur sa décision, et M. Fullerton, je crois, a présenté des excuses officiellement et ordonné le rétablissement de ces comptes. Dans ces circonstances, je vois mal quel rôle nous pourrions jouer.

Mme Nicholson: Vous dites qu'il n'y a pas eu infraction à la Loi sur les banques. Voulez-vous dire que la Loi sur les banques, à votre avis, autorise une banque à accepter ou à refuser des clients pour n'importe quelle raison, par exemple la couleur de leurs yeux?

M. Kennett: Je ne sais pas. C'est un point de droit dont je ne peux pas discuter.

Mme Ursula Menke (conseillère juridique, ministère des Finances): Monsieur le président, la Loi sur les banques ne s'intéresse tout simplement pas aux relations entre la banque et ses clients, à l'exception de deux circonstances très précises. La Loi sur les banques est une loi corporative qui traite de la constitution en société des banques, des pouvoirs de celles-ci quant aux types d'entreprises auxquelles elles peuvent se livrer, mais qui ne constitue en rien un code de comportement entre la banque et ses clients.

M. Kennett: Mais il doit y avoir des lois générales qui portent sur ce point-là.

Mme Menke: Effectivement. Dans ce cas, la *common law* s'applique. Il y a également des lois provinciales; en fait, c'est une juridiction beaucoup plus provinciale que fédérale.

Mme Nicholson: Merci. À propos de la grève VISA, l'origine des incidents qui ont poussé la banque à fermer ces comptes . . .

Le président: Je ne pense pas qu'il y ait des circonstances où un membre de l'Assemblée législative soit autorisé à pénétrer dans une banque et à se rendre ridicule.

Mme Nicholson: Monsieur le président, vous permettez que je continue?

Le président: Allez-y.

Mme Nicholson: La grève VISA qui était à l'origine de l'incident où la banque a fermé les comptes de ces personnes dure depuis très longtemps. J'ai plusieurs électeurs qui y sont impliqués et qui estiment que si les négociations n'aboutissent pas, c'est délibéré. Les banques relèvent de la législation fédérale. Le ministre du Travail a annoncé qu'il n'avait pas l'intention d'intervenir. Encore une fois, lorsqu'un différend syndical s'envenime et porte atteinte aux fonctions mêmes d'une banque, pensez-vous que l'inspecteur général des banques soit justifié de s'inquiéter?

M. Kennett: Monsieur le président, il est exact que les employés des banques relèvent de la législation fédérale par l'entremise de la Commission des relations de travail, mais de notre côté, nous n'avons aucune responsabilité dans le cadre de cette législation. Si les circonstances étaient telles que la viabilité de la banque était menacée, si les activités en question

[Text]

bank, or seriously to disrupt the service of the clients of the bank, this is something that we might look at. As far as I know, this is not the case in this instance.

Miss Nicholson: Thank you. To turn to the matters that were dealt with in Mr. Kennett's opening statement; that is, the proposal to engage up to 10 active bankers to assist with on-site examination of the assets and operations of banks, and also the engagement of recently retired bankers: Do I understand from this that the decision is, rather than hiring full-time permanent staff in the Office of the Inspector General of Banks, to have contract staff hired for specific projects for a specific time limit?

Mr. Kennett: Frankly, Mr. Chairman, our preference would be to build up our own in-house strength and experience, rather than operate on a contractual basis for the bulk of our trained personnel. As you know, we have really not had that personnel in the past. We have depended on the auditors, and the advice that we are now getting from this committee and others is that we have to know more about the loan appraisal business. In some instances, we have recently been able to use retired bankers, and in other instances active bankers, but our preference would be to, over time, build up an experienced core of people who are full-time employees of the office who can do this job. We do not have them now. The Executive Interchange program is an effective way to get trained skilled people in, who can help us immediately, and who can help us train personnel and develop manuals to do this job properly. However, we do intend to keep a team of people on call, on contract, in the form of recently retired and very experienced bankers, who can be called on when we have a special job—an additional burden to the normal burden—to enable us to put together fairly quickly, if needs be, a team of experienced people to look at a particular situation and advise us.

Miss Nicholson: The decision that has been taken, for now, to use contract people, how far is this decision based on the need to get some experienced people into the field quickly, and so on the needs of the job? How far is it a response to rigidities in the Public Service Commission of Canada that make it difficult for you to fill jobs with qualified people quickly?

Mr. Kennett: Some of it certainly represents, if you like, the rigidities of the Public Service Commission of Canada and the system. One of the problems which we have noted, and indeed, which is noted in this committee's report is the problem of being able to pay adequately trained people.

• 1015

Since the recent events that have received so much publicity, we have had indications of interest from senior experienced credit officers of banks, until they discover the salary range that we can offer them; this is usually the end of the discus-

[Translation]

désorganisaient gravement les services aux clients, nous pourrions être amenés à nous pencher sur la situation. Que je sache, ce n'est pas le cas actuellement.

Mme Nicholson: Merci. Je reviens aux observations de M. Kennett dans sa déclaration d'ouverture, la proposition d'engager 10 banquiers actifs pour participer aux examens sur place des actifs et des opérations des banques, et également l'idée d'engager des banquiers qui ont pris leur retraite récemment. Est-ce que cette décision a été prise pour éviter de devoir engager du personnel à temps complet pour le Bureau de l'inspecteur général des banques? Est-ce qu'on a préféré accorder des contrats limités pour des projets particuliers?

M. Kennett: Monsieur le président, je vous avouerai que nous préférerions avoir notre personnel attiré, constituer une réserve de gens expérimentés, au lieu de devoir nous contenter de contrats. Comme vous le savez, par le passé, c'est un personnel que nous n'avions pas. Nous avons fait confiance aux vérificateurs, et d'après ce que votre Comité nous dit aujourd'hui, d'après ce qu'on nous dit ailleurs, il faut que nous nous familiarisions plus avec le secteur des évaluations de prêts. Dans certains cas, il nous a été possible de faire appel à des banquiers à la retraite et dans d'autres cas, à des banquiers actifs, mais nous aimerions beaucoup, avec le temps, retenir un petit groupe d'employés à temps plein expérimentés pour faire ce travail. Pour l'instant, nous ne les avons pas. Le Programme d'échange de cadres est un moyen efficace d'obtenir des gens compétents pour nous aider dans l'immédiat, des gens qui peuvent nous aider également à former du personnel, à préparer des manuels pour effectuer cette tâche comme elle doit l'être. Toutefois, nous avons l'intention de garder une équipe à notre disposition, à contrat, des banquiers très expérimentés qui ont pris leur retraite récemment, et auxquels nous pouvons faire appel lorsque nous avons un travail spécial, une surcharge de travail. Cela devrait nous permettre de réunir très rapidement un groupe de gens compétents pour étudier une situation et nous conseiller.

Mme Nicholson: Donc, la décision a été prise, pour l'instant, de faire appel à du personnel temporaire; dans quelle mesure est-ce dû au fait que vous avez besoin d'atteindre très rapidement des gens très expérimentés pour faire face à une tâche donnée? Dans quelle mesure cette décision vient-elle de la rigidité de la Commission de la fonction publique du Canada, qui vous empêche de doter rapidement certains postes avec du personnel qualifié?

M. Kennett: Dans une certaine mesure, effectivement, cela reflète la rigidité du système et de la Commission de la fonction publique du Canada. Un des problèmes auxquels nous nous sommes heurtés, et d'ailleurs, le Comité en parle dans son rapport, c'est la nécessité de payer suffisamment le personnel compétent.

Depuis les événements récents qui ont fait l'objet d'une telle publicité, des agents de crédit supérieurs de certaines banques ont manifesté de l'intérêt pour notre projet, mais d'ordinaire, la discussion se termine lorsqu'ils découvrent quel salaire nous pouvons leur offrir. Pour nous, c'est un véritable problème, et il

[Texte]

sion. It is certainly a problem for us, which will have to be addressed and which you address in your report.

Mr. McCrossan: May I ask a supplementary question? Mr. Hammond, who was testifying before us yesterday, raised the same sort of problems in terms of . . .

An hon. member: Actuaries.

Mr. McCrossan:—requiring actuaries. Can I get some idea of just how far short—either in percentage terms or in dollars—you feel you are between what you are able to offer to get trained experienced credit officers of use to you versus what the marketplace would demand?

Secondly, if you are hiring equivalent people on contract, do you have some idea of how much more you are spending by hiring them on contract—you typically pay more to a consultant—than what you would have to pay if you were hiring them at the going rate on a permanent basis?

Mr. Kennett: Through the Executive Interchange Program, the people who we will take on will continue to receive the salary they received and would receive in their firm. In a sense, it is a difficult area to discuss. However, we have had a very limited experience, and the experience we have had suggests that we may be looking at an increase in senior inspector's salaries of 30% to 40%.

The Chairman: What are you paying senior inspectors as allowed under the public service arrangement now? What is the salary range?

Mr. Kennett: It is about \$50,000 to \$55,000.

The Chairman: And you are contemplating that you may have to pay somewhere around \$70,000 to \$75,000.

Mr. Kennett: It may be \$70,000 to \$80,000 and perhaps a bit more, on the basis of the Executive Interchange Program. In this range, though, we would be better off. Mr. Macpherson is just making another point that banks, in addition to the salaries, pay certain perquisites . . .

The Chairman: There are in the public service.

Mr. Kennett: Yes, and they are real. But sometimes they are exceeded in certain kinds of businesses like banking.

The Chairman: I see. We have a quorum. However, I have been told by the Whip that we may not be able to carry a quorum for a long period of time. Can I ask members to take advantage of the quorum that is here, while I make some proposals to you?

My proposal is that we would approve the supplementary estimates (B) of the Inspector General of Banks, subject to further examination this morning. I suggest we do so because we are not likely to be able to maintain our quorum much longer this morning. It is also proposed that we carry Vote 30b on the Department of Insurance estimates, subject to a review of a report prepared by Mr. Chan, our researcher, and that we carry, with reservations, Vote 35b on the Tariff Board. Members who were here will remember that the Tariff Board really could not explain itself as to why it needed an additional \$211,000.

[Traduction]

faudra que vous y réfléchissiez quand vous préparerez votre rapport.

M. McCrossan: Une question supplémentaire? Monsieur Hammond, qui témoignait devant nous hier, a parlé du même problème au sujet de . . .

Une voix: Des actuaires.

M. McCrossan: . . . des actuaires. Pouvez-vous nous dire quel est l'écart, en pourcentage ou en dollars, entre ce que vous pouvez offrir à des agents de crédit expérimentés et les salaires qui ont cours sur le marché?

Deuxièmement, si vous embauchez des gens de mérite équivalent à contrat, avez-vous une idée des frais supplémentaires qu'entraînent les contrats—un expert-conseil est toujours payé plus—et que vous n'auriez pas à payer si vous embauchiez ces experts à temps plein au tarif normal?

M. Kennett: Dans le cadre du programme d'échange des cadres, les gens que nous obtenons continuent à toucher le même salaire que dans leur compagnie. D'une certaine façon, cela constitue un sujet épineux. Toutefois, nous avons une expérience très limitée, mais d'après cette expérience, il faut envisager une augmentation des salaires des inspecteurs principaux de 30 à 40 p. 100.

Le président: Combien payez-vous vos inspecteurs principaux dans le cadre des accords actuels de la Fonction publique? Quelle est l'échelle des salaires?

M. Kennett: De 50,000 à 55,000\$.

Le président: Et vous envisagez de devoir les payer aux environs de 70,000 à 75,000\$?

M. Kennett: De 70,000 à 80,000\$, peut-être même un peu plus, dans le cadre du programme d'échange des cadres. Cela dit, à ce stade-là, ce serait préférable. M. Macpherson observe qu'en plus des salaires les banques offrent certains avantages . . .

Le président: Il s'agit de la Fonction publique.

M. Kennett: Oui, et ce sont des avantages certains. Mais il arrive que dans certains secteurs, comme les banques, cela devienne encore plus avantageux.

Le président: Je vois. Nous avons le quorum. Toutefois, le whip me dit que cela risque de ne pas durer très longtemps. Puis-je vous demander d'en profiter pour voter sur un certain nombre de propositions?

Je propose que nous approuvions le budget supplémentaire (B) de l'Inspecteur général des banques, sous réserve de la suite de la discussion ce matin. Si je fais cette proposition, c'est que nous risquons de ne pas garder le quorum très longtemps. Je propose également que nous adoptions le crédit 30b du Département des assurances, sous réserve d'étude d'un rapport préparé par M. Chan, notre chercheur, et que nous adoptions avec des réserves, le crédit 35b, sur la Commission du tarif. Les membres qui étaient présents se souviendront que la Commission du tarif n'a pas vraiment pu nous expliquer

[Text]

• 1020

Mr. McCrossan: So exactly why are we voting to carry it, then?

The Chairman: I have another motion: that, further to the committee's approval, on Tuesday, October 29, 1985, of a contract in the amount of \$9,500 to retain the services of Christiane E. Kaisin, Translating and Edition Inc., the committee approve an additional amount of \$1,500 to cover an unanticipated increase in workload required for editing and reviewing the galleys and proofs during the printing process of the committee's report respecting Canadian financial institutions.

Mr. Attewell: I so move.

Miss Nicholson: Why was this not within the capacity of the committees branch in the ordinary way?

The Clerk of the Committee: Because it was felt that the editing and proof-reading of reports, especially at the printing stage, requires a certain expertise that committees branch does not have on staff.

Miss Nicholson: Thank you.

Motion agreed to

The Chairman: This was a rather complicated report, ours, and the translation services normally within the system are not there to really do the job.

The next motion is: that the committee approve the budget for direct costs of \$185,750 for presentation by the chairman of the committee to the Board of Internal Economy as the committee's budget for the period of October 1, 1985 to March 31, 1986.

The committee's budget that Bob has prepared is essentially a budget that covered the committee's work for the period from October 1 to now, and then right on through to March 31.

Mr. Wilson (Swift Current—Maple Creek): I so move.

The Chairman: The cost of printing is estimated at \$94,000. That covers printing further anticipated committee reports, but of course a good part of it has already been committed in the sense that we printed it during that period of time—our reference on Canadian financial institutions. The same includes \$9,010 for travel to Mont-Gabriel, including translation at Mont-Gabriel; it includes consulting contracts of \$68,470 for our people consulting on the Canadian financial institutions report; it includes \$4,378 for temporary help services for the committee's report, so of the \$185,750, most it has already been spent. I am told by Bob that \$114,128.08 has already been approved by the committee for spending, so we are really talking of going to the government and saying we are going to likely need \$71,622 for the balance of our expenses to the end of the fiscal year.

[Translation]

pourquoi elle avait besoin de la somme additionnelle de 211,000\$.

M. McCrossan: Alors pourquoi procédons-nous au vote sur la motion?

Le président: J'aimerais présenter une autre motion, soit que suite au contrat d'une valeur de 9,500\$ approuvé par le Comité le mardi 29 octobre 1985 pour des services assurés par Christiane E. Kaisin, *Translating and Edition Inc.*, le Comité approuve l'affectation d'un montant supplémentaire de 1,500\$ pour couvrir des travaux imprévus de correction des épreuves et des placards effectués pendant le processus d'impression du rapport du Comité portant sur les institutions financières canadiennes.

M. Attewell: Je propose la motion.

Mme Nicholson: Pourquoi ces travaux n'ont-ils pas été effectués par le personnel des comités, comme cela se fait normalement?

Le greffier du Comité: Parce qu'il avait été déterminé que l'édition et la correction des épreuves, particulièrement au stade de l'impression, exigent certaines compétences spécialisées inexistantes au sein de la Direction des comités.

Mme Nicholson: Merci.

La motion est adoptée

Le président: Notre rapport était assez compliqué et ce n'est pas le genre de travail qu'effectue normalement le Service de traduction parlementaire.

La prochaine motion se lit comme suit: que le Comité approuve l'affectation d'un montant de 185,750\$ au titre du budget des frais directs du Comité pour la période allant du 1^{er} octobre 1985 au 31 mars 1986, budget que le président du Comité présentera à la Commission de régie interne.

Essentiellement, le budget préparé par Bob s'applique aux travaux du Comité pour la période allant du 1^{er} mars à la date d'aujourd'hui, et également jusqu'au 31 mars 1986.

M. Wilson (Swift Current—Maple Creek): Je propose la motion.

Le président: Les coûts d'impression sont évalués à 94,000\$. Cela comprend l'impression des autres rapports que compte publier le Comité, sous réserve qu'une part importante de cette somme a déjà été engagée car nous avons imprimé pendant cette période notre rapport sur les institutions financières canadiennes. Ce montant comprend également 9,010\$ pour le voyage à Mont-Gabriel, comprenant les services d'interprétation sur place, il comprend la somme de 68,470\$ pour les services d'experts-conseils qui nous ont conseillés au sujet du rapport portant sur les institutions financières canadiennes et également le montant de 4,378\$ au titre des services de soutien temporaires. C'est donc dire que nous avons presque écoulé la totalité des 185,750\$. Bob m'informe qu'on a déjà approuvé l'affectation de 114,128.08\$ par le Comité et cela signifie qu'il va falloir demander au gouvernement de nous accorder la

[Texte]

Miss Nicholson: Mr. Chairman, of the consultant fees or whatever, how much of this budget represents the amounts paid to the firm doing publicity for this committee?

The Chairman: It is \$3,395.

The Clerk: It is part of the \$68,470.

The Chairman: It was all within the original estimated vote, I think, Bob?

The Clerk: That is right. The publicity expenses on this that is shown here of \$3,395 dates from October 1, but there was a further expense with that firm to cover the month of September, which was in the vicinity of \$4,000, or so. All the consulting figures are dated as of October 1.

• 1025

The Chairman: Does any member have other questions? Mr. Attewell.

Mr. Attewell: This is the budget until next March . . .

The Chairman: Yes.

Mr. Attewell: How much of the \$185,750 is expended?

The Chairman: So far, \$114,128.08 has been spent or has been committed to be spent. The estimate cost of \$71,622 is essentially based on anticipation of paying approximately \$6,000 in witness fees between now and the end of March, on having 31 further sittings of the committee between now and the end of March, based on the block system of two sittings a week on average, and an estimated 101 hours of sitting time between now and the end of March.

Mr. Attewell: That hospitality amount is so precise. Does that mean we spent it all?

The Chairman: I have had a running fight with the clerk on this. We were allowed a hospitality budget of \$1,200 for the this. We were allowed a hospitality budget of \$1,200 for the full fiscal year; we have spent it all. Therefore, we now have no full fiscal year; we have spent it all. Therefore, we now have no hospitality money left, and I am suggesting we organize things to get another \$1,000 in hospitality money. As you know, the money was spent on press lock-ups and that kind of thing.

Mr. Attewell: Thank you.

Mr. McCrossan: Just one further point of clarification. Since you have made the budget based on the block system, I assume if we get a reference, either as was suggested yesterday or if we in the House to look into the corporate tax write-offs, or if we get a reference as Mr. Stackhouse has been suggesting, with respect to the interest on credit cards, that we will have to come back with a supplementary estimate again because . . .

[Traduction]

somme de 71,622\$ pour couvrir le reste de nos dépenses jusqu'à la fin de l'exercice.

Mme Nicholson: Monsieur le président, quelle fraction des frais de consultation et d'expert-conseil ont été versés à l'entreprise ayant assurée les services de publicité?

Le président: Ces frais sont de 3,395\$.

Le greffier: Ce montant est compris dans les 68,470\$ déjà mentionnés.

Le président: Tous ces postes étaient compris dans le crédit affecté à l'origine, n'est-ce pas, Bob?

Le greffier: C'est exact. Les dépenses au titre de la publicité s'élèvent à 3,395\$ au 1^{er} octobre, mais il y a eu des frais complémentaires pour le mois de septembre qui s'élevaient à environ 4,000\$. Quant aux frais des consultants, ils sont tous en date du 1^{er} octobre.

Le président: Y a-t-il d'autres questions? Monsieur Attewell.

M. Attewell: Ce budget s'applique à la période se terminant en mars prochain . . .

Le président: Oui.

M. Attewell: Quelle fraction des 185,750\$ avons-nous déjà engagée?

Le président: Jusqu'à ce jour, nous avons engagé ou dépensé 114,128.08\$. Le montant estimatif de 71,622\$ couvre essentiellement les frais prévus de 6,000\$ pour les témoins d'ici la fin mars, ainsi que les 31 séances que doit tenir le Comité d'ici la fin mars à supposer que le Comité siège deux fois par semaine en moyenne, soit pour une durée estimative de 101 heures.

M. Attewell: Je vois que le montant pour frais d'accueil est très précis. Est-ce que cela signifie que nous avons épuisé ce poste budgétaire?

Le président: Je n'arrive pas à m'entendre avec le greffier à ce sujet. On nous a accordé un budget de 1,200\$ pour frais d'accueil pour l'ensemble de l'exercice et ce budget est épuisé. Par conséquent, je propose que le Comité trouve un moyen d'obtenir une somme additionnelle de 1,000\$ pour les frais d'accueil. Comme vous le savez, ce budget a été utilisé pour couvrir les frais des séances à huis clos avec les media, et ainsi de suite.

M. Attewell: Merci.

M. McCrossan: J'aimerais obtenir un dernier éclaircissement. Étant donné que vous avez établi le budget en fonction du système d'organisation des comités par groupes, je suppose que si nous obtenons un ordre de renvoi pour étudier par exemple les exonérations fiscales accordées aux sociétés, comme on l'a suggéré hier en Chambre, ou encore pour étudier la question des intérêts liés aux cartes de crédit, comme l'a proposé M. Stackhouse, nous devons proposer un budget supplémentaire parce que . . .

[Text]

The Chairman: Oh, sure. Specifically, when I present this budget to the Commissioners of the Board of Internal Economy, my intention is to advise very specifically that if there is anything further than the block system, or further than things that are automatically referred to us by existing statutes, we will have to have a supplementary budget. This budget really covers the cost of printing an additional 31 reports and dealing with the regular estimates plus any further sups, plus, of course, some 35 items that are already referred to us that we have not got to.

Mr. Wilson (Swift Current—Maple Creek): Mr. Chairman, have you disposed of all resolutions you wish to deal with at this time?

Mr. McCrossan: Just the budget we want to get passed.

The Chairman: My clerk suggests we should increase the amount we require to \$186,350.

Mr. Attewell: I so move.

Amendment agreed to

Motion as amended agreed to

The Chairman: The necessary motions that require a quorum are now dissolved and finished. I am calling Mr. Attewell. We are back on the question of examining the Inspector General of Banks.

Mr. Attewell: Thank you, Mr. Chairman. I would just like to ask a few questions.

Given the problems we have had this year with banks, trust companies and other institutions, I can only assume you have, in some ways, changed your focus a little bit. I know you require more direct assistance, and part of that is in the budget itself, but might you share with us some of the steps you have taken to kind of sharpen the focus, given some of the disclosures and problems this year? I am thinking of things like the practice of the CCB of the renewal and restructuring of loans, the accrual of fee income, you know, increasing the loan by the size of those. I am thinking of things like the differences, pretty wide differences of opinion between the external auditors and management, things that got buried in management letters.

• 1030

So, given all that experience, I wonder if you might just share with the committee what instructions or what guidelines or just what communication you have had with banks or intend to have with banks and/or external auditors or other people who could just tighten the net a little. I assume that all these things are within your current purview and powers to act.

Mr. Kennett: Yes, sir. One of the things we have done—I cannot recall whether I have mentioned it in this committee—was to have a meeting with the bank audit community. That

[Translation]

Le président: Bien entendu. Lorsque je présenterai ce budget à la Commission de la régie interne, j'ai l'intention d'exprimer d'indiquer clairement aux commissaires que si le Comité doit siéger en deça de ce qui est prévu par le système d'organisation par groupes ou s'il doit étudier des questions autres que celles qui nous sont renvoyées automatiquement aux termes des lois, nous devons disposer d'un budget supplémentaire. En réalité, ce budget couvre les coûts d'impression de 31 rapports supplémentaires, les frais de fonctionnement normaux, ainsi que toutes questions supplémentaires, actuellement au nombre d'environ 35 qui nous ont déjà été renvoyées et que nous n'avons pas pu encore

M. Wilson (Swift Current—Maple Creek): Monsieur le président, avez-vous présenté toutes les motions prévues?

M. McCrossan: Il ne reste qu'à adopter le budget.

Le président: Le greffier nous suggère de porter le montant demandé à 186,350\$.

M. Attewell: Je propose la motion.

L'amendement est approuvé

La motion est adoptée dans sa forme modifiée

Le président: Nous avons maintenant réglé toutes les motions exigeant le quorum. Je cède la parole à M. Attewell. Nous revenons donc à l'inspecteur général des banques, notre témoin aujourd'hui.

M. Attewell: Merci, monsieur le président. J'aimerais poser quelques questions supplémentaires.

Vu les problèmes survenus cette année au sein des banques, des fiducies et d'autres institutions, je suppose que vous avez changé quelque peu votre point de vue. Je sais que vous avez besoin d'une aide plus directe, partiellement grâce au budget lui-même, mais je me demande si vous pourriez nous dire quelles mesures vous avez prises pour rectifier le tir, étant donné les événements et les problèmes survenus cette année? Je pense particulièrement à certaines des pratiques de la BCC, dont le renouvellement et la restructuration de prêts, le cumul des revenus d'honoraires, qui ont servi, comme vous le savez, à gonfler le principal des prêts. Je pense également aux divergences d'opinions assez importantes entre les vérificateurs externes et les administrateurs, divergences ensevelies dans la correspondance de cette société.

Or, étant donné les événements survenus dans les milieux bancaires cette année, je me demande si vous pourriez dire au Comité quelles instructions ou lignes directrices vous avez adressées aux banques ou avez l'intention de leur adresser, de même qu'aux vérificateurs externes et autres personnes concernées, ou encore quelles communications vous avez eues avec ces instances dans le but de serrer la vis quelque peu. Je présume que votre mandat actuel vous habilite à prendre de telles mesures.

M. Kennett: Oui, monsieur. Je ne me souviens pas si j'en ai parlé devant le Comité, mais une des initiatives que j'ai lancées a été une réunion que j'ai tenue vers le début septembre de

[Texte]

happened early in September of this year. It is only the second such meeting in the history of the office. The first one was in June 1983, where we had our first very frank and full discussion with the bank audit community, the main objective being to stress our dependence on them, the importance of their work in relation to the Office of the Inspector General of Banks and the importance of their role in the Bank Act.

I cannot say that I have searched a lot of other legislation, but I do not think you will find in any other piece of legislation the same kind of section relating to the work of auditors as you do in the Bank Act. So beginning in June 1983 we attempted to impress on the audit community the importance of their links with us and their work, and indeed I have described them as a potential extension of the Office of the Inspector General of Banks.

Since then we have been meeting with the executive director and the director of research of the Canadian Institute of Chartered Accountants on a number of these subjects. Work has not yet been set in motion, but a good deal of work will be set in motion in relation to definitions surrounding these activities. As I said before, we met again in September, the focus being on how we could each improve our relationships and our activities and focussing in on the exact area you have mentioned, sir.

We have discussed a more co-operative approach to the evaluation of loan portfolios, and that is why we need the kinds of people we are looking for through executive interchange and through the retired bankers at least until we can get more of our own people trained.

We are going to be giving a lot more attention in our inspections to the auditors' own working papers. You mentioned that, sir. We are in the business of trying to put ourselves in a position where we have the resources to use those. We have agreed that following inspections we shall try to provide the auditors with summaries of our going-out inspection reports so they will be much more in tune with our concerns as we leave the bank.

Mr. Attewell: Do you automatically get minutes of audit committee reports from all the banks?

Mr. Kennett: Yes, we do. When we enter a bank for an inspection the very first thing we do is to review the minutes of the board, the executive committee and the audit committee, and if they have other significant committees—sometimes they have a credit committee, for example—we will review those minutes as well. That is where we start our on-site inspection in the bank.

Mr. Attewell: If there is a divergence of opinion—in terms of the loan loss provisions, for instance—surely that is one of the places where the auditors should be on record with

[Traduction]

cette année avec les vérificateurs bancaires. Ce n'est que la deuxième réunion de ce genre depuis la création du poste d'inspecteur général des banques. En effet, la première réunion a eu lieu en juin 1983 et elle nous a permis de discuter très ouvertement et franchement avec les vérificateurs des banques dans le but de leur faire bien comprendre que nous avons grandement besoin d'eux, que leur travail est important pour le bureau de l'Inspecteur général des banques et qu'ils jouent un rôle de premier plan dans le contexte de la Loi sur les banques.

Je n'ai pas passé en revue toutes les lois, mais je crois savoir que peu d'entre elles renferment des dispositions sur le travail des vérificateurs semblable à celles que renferme la Loi sur les banques. Ainsi, à partir de juin 1983, nous nous sommes efforcés de sensibiliser les vérificateurs à l'importance des liens qui existent entre nous et je suis même allé jusqu'à dire que les vérificateurs peuvent être considérés comme un prolongement du bureau de l'Inspecteur général des banques.

Depuis, nous avons eu des réunions avec le directeur exécutif et le directeur de la recherche de l'Institut canadien des comptables agréés afin de discuter d'un certain nombre de ces questions. L'enclenchement des travaux n'est pas encore chose faite, mais nous ferons beaucoup sous peu pour cerner les travaux à effectuer dans les secteurs concernés. Comme je l'ai dit tout à l'heure, nous avons eu une deuxième réunion en septembre au cours de laquelle nous nous sommes efforcés de déterminer comment améliorer les liens qui existent entre nous, revaloriser nos activités et nous attaquer directement à la question dont vous avez parlé, monsieur.

Nous avons discuté d'une approche de l'évaluation des portefeuilles de prêts fondée sur une plus grande coopération et c'est pourquoi nous devons disposer des compétences d'administrateurs chevronnés, grâce à des échanges, ainsi que de l'apport de banquiers à la retraite, du moins jusqu'à ce que nous puissions former nos propres employés.

Dans le cadre de nos inspections, nous allons accorder beaucoup plus d'attention aux documents de travail des vérificateurs eux-mêmes. Vous en avez déjà parlé, d'ailleurs. Nous voulons faire en sorte que nous puissions mettre à contribution ces ressources. Nous avons convenu qu'à la suite d'une inspection, nous nous efforcerons de fournir aux vérificateurs de la banque un résumé de notre rapport de vérification de clôture, ce qui leur permettra de mieux recenser nos préoccupations et conclusions.

M. Attewell: Recevez-vous automatiquement les comptes rendus des rapports des comités de vérification de toutes les banques?

M. Kennett: Oui, nous les recevons. Lorsque nous nous rendons sur place pour effectuer une inspection dans une banque, nous examinons en premier lieu les comptes rendus du conseil d'administration, du comité exécutif et du comité de vérification, ainsi que ceux des autres comités importants, par exemple le comité du crédit, le cas échéant. C'est là le point de départ de toute inspection des activités d'une banque.

M. Attewell: S'il y a une divergence d'opinions au sein d'une banque, par exemple au sujet de la réserve pour créances irrécouvrables, les vérificateurs doivent certainement consigner

[Text]

management in terms of the differences they may have with management. So you get those automatically?

Mr. Kennett: Yes, we see those, but the quality of the minutes varies considerably from institution to institution. Sometimes the minutes are little more than a record of the decisions. Sometimes they are much more helpful and are a record of the discussion, and that really is helpful. Because of the differences here, we have discussed with the auditors... attended with the auditors their meeting with the management, in terms of a review of the loan portfolio and their meeting with the audit committee. We will have some direct input with the audit committee. I have already met with one audit committee of a major bank. We are going to be doing a lot more of that. Whether the contact will be consistently with the audit committee or with the chairman of the audit committee, we have not sorted out yet. It will probably depend on the nature of the problems if any that we are facing. But certainly we will want to upgrade our contacts and our experience.

• 1035

Mr. Attewell: That is encouraging, the contacts with the auditors. What about management itself, the other half of the equation, in terms of certain things that you will not look kindly upon?

Mr. Kennett: We obviously have a lot of work to do. This has come up quite recently in the testimony of certain auditors before the Estey Commission. We are going to have to spend more time discussing with banks and auditors what some of the terminology means, in our view—in relation to our guidelines on non-performing loans, for example. There seems to have been a pretty loose interpretation in certain circumstances and perhaps surprisingly loose in certain circumstances. There will have to be further discussion and explanation, clarification of that kind of terminology, because it clearly is so important.

I do not know how we will ever get over the potential discrepancies that are possible in the evaluation of certain kinds of assets in certain kinds of circumstances. I do not know if you were in the ad hoc committee discussing Bill C-79. I talked about the building—newly completed, first-class, \$11 million construction cost. There were two appraisals, one at \$6 million and one at \$3 million, and no market at all in that particular circumstance. That was in the course of 1983. So the potential discrepancy is between zero and eleven. Where is it?—it clearly is not eleven and it clearly is not zero. And that is all you know for sure.

So there are going to be discrepancies, there are going to be judgment calls that have to be made. What we will try to do is make sure that these judgments calls are conservative. One of

[Translation]

par écrit leur désaccord avec les directeur. Est-ce qu'on vous signale ce genre de divergence d'opinions?

M. Kennett: Oui, on nous les signale, mais la qualité des comptes rendus varie considérablement d'une institution à l'autre. Parfois, les comptes rendus ne sont rien de plus qu'une liste des décisions prises, tandis que dans d'autres cas, ils sont beaucoup plus utiles, du fait qu'ils font état des discussions qui ont eu lieu. Vu les divergences d'opinions, nous avons eu des discussions avec les vérificateurs et assisté à la réunion qu'ils ont eue avec les directeurs de la banque afin de discuter du portefeuille de prêts, question déjà soulevée au sein du comité de vérification. Nous communiquerons directement avec le comité des vérifications des banques et cela a déjà été fait dans le cas d'une des grandes banques. Nous allons d'ailleurs favoriser cette pratique de plus en plus. Il n'a toujours pas été déterminé si les contacts auront toujours lieu avec le comité de vérification ou avec le président de ce comité. Cela dépendra probablement de la nature des problèmes auxquels nous faisons face. Chose certaine, nous allons améliorer les communications et acquérir une plus grande expérience par le fait même.

M. Attewell: C'est encourageant de voir que vous maintenez des liens avec les vérificateurs, mais qu'en est-il du pendant de la chose, c'est-à-dire les directeurs des banques? Quel genre de pratiques voyez-vous d'un mauvais oeil?

M. Kennett: Évidemment, il y a beaucoup à faire. Nous nous en sommes rendu compte assez récemment lors des témoignages donnés par certains vérificateurs qui ont comparu devant la Commission Estey. Il va falloir avoir des discussions plus exhaustives avec les banques et les vérificateurs au sujet de la terminologie utilisée, notamment en ce qui concerne nos lignes directrices applicables aux prêts improductifs, par exemple. On semble les avoir interprétées de façon assez relâchée dans certains cas, et dans d'autres, de façon étonnamment relâchée. Il faudra discuter davantage, obtenir plus d'explications et d'éclaircissements de la terminologie en question car elle revêt une très grande importance.

Cependant, je ne sais pas comment nous pourrions éliminer les écarts possibles entre les diverses évaluations de certaines catégories d'éléments d'actifs dans certaines circonstances. Je ne sais pas si vous avez participé aux travaux du Comité spécial mis sur pied pour discuter du projet de loi C-79. J'y ai soulevé la question d'un immeuble de prestige récemment terminé et dont les coûts s'élevaient à 11 millions de dollars. Deux évaluations avaient été effectuées, une chiffrant la valeur de l'immeuble à 6 millions de dollars et l'autre à 3 millions de dollars, alors même que le marché pour ce genre d'immeubles était totalement inexistant. Cela s'est produit en 1983. Or, l'écart peut se situer entre zéro et 11 millions de dollars. Comment l'établir? Manifestement, les extrémités de la fourchette sont à rejeter, mais c'est la seule donnée dont on puisse vérifier le bien-fondé.

Donc, il y aura des divergences de vues et il va falloir prendre des décisions. Nous allons nous efforcer à cet égard d'adopter une attitude conservatrice. Entre autres questions

[Texte]

the big questions that has come up is this: If you are dealing with an intrinsic value, and auditors deal in intrinsic values in these kinds of circumstances—indeed, we all do in some degree—are you looking out one year or two years or five years? I could give you an example, where perhaps the looking out was 15 years. Our view of that is that you are looking out pretty short term. If the difference between intrinsic value and the market value is not narrowing in, quite perceptively and steadily, then you had better make it narrow in. You do that by moving the intrinsic value down, by taking provisions, by doing whatever needs to be done. So those two things are always trending together; they are not just hanging out there with a big differential. There are all kinds of things that we are in the process of considering and improving.

Thank you Mr. Chairman.

The Chairman: Mr. McCrossan.

McCrossan: I want to pursue this line, Mr. Chairman.

We made some specific recommendations. You mentioned that you had been having some meetings with Bill Buchanan of the CICA. We suggested that normal GAAP accounting was not necessarily appropriate for judging the financial solvency of financial institutions and suggested that the CICA look jointly with your office in developing new guidelines. This would be called solvency accounting, which obviously deals specifically with the issue of the difference between this intrinsic value and the going value or, to use the example of the Westland Bank, the treatment of the 35-year amortization of goodwill—a number of property developments that were held in there.

I have heard Mr. Buchanan on the radio indicate that the CICA reacted somewhat favourably to this. Could you fill us in on your discussions? Have they recognized the need for solvency accounting in financial institutions?

• 1040

Mr. Kennett: May I ask Mr. Macpherson to deal with that? We have had meetings. I have not been able to attend the last one or two.

Mr. D.M. Macpherson (Assistant Inspector General of Banks): Mr. Chairman, I have not heard Mr. Buchanan or any of his colleagues go quite that far. To this point our discussions have circled around this whole area, really on the broader subject of whether special accepted accounting standards and subject of whether special accepted accounting standards would not be appropriate for financial institutions. Need the handbook be as widely aimed as it is today? Can some specializations not be built into GAAP and GAAS?—to use the acronym. I think that is along the lines the institute is taking. I think they are sympathetic to that sort of an approach. But to date I have not heard them be much more specific than that.

[Traduction]

importantes, il faut se poser la suivante: s'il s'agit de valeur intrinsèque, et c'est à quoi se reportent les vérificateurs en pareil cas, du moins dans une certaine mesure, faut-il projeter sur un an, sur deux ou sur cinq? Je vais vous donner un exemple d'une projection sur environ 15 ans, ce qui est à notre sens à assez court terme. Si l'écart entre la valeur intrinsèque et la valeur marchande ne s'amenuise pas de façon assez perceptible et soutenue, eh bien il va falloir faire en sorte que cet amenuisement se produise. Pour ce faire, on réduit la valeur intrinsèque en prenant certaines mesures ou en faisant le nécessaire. Or, ces deux valeurs tendent naturellement l'une vers l'autre et les écarts importants ne sont pas du tout normaux. C'est un exemple du genre de questions que nous sommes en train d'étudier afin d'apporter des améliorations.

Merci, monsieur le président.

Le président: Monsieur McCrossan.

M. McCrossan: Mes questions portent sur ce même sujet, monsieur le président.

Nous avons fait certaines recommandations précises. Vous avez dit avoir eu des rencontres avec Bill Buchanan de l'Institut canadien des comptables agréés. Nous avons fait valoir que la comptabilité selon les principes généralement acceptés n'était pas nécessairement la meilleure méthode pour évaluer la solvabilité des institutions financières et avons suggéré que l'Institut des comptables agréés se penche, en collaboration avec votre bureau, sur l'élaboration de nouvelles lignes directrices. Cette méthode s'intitulerait «comptabilité de solvabilité» et elle aurait évidemment pour objet les écarts entre la valeur intrinsèque et la valeur marchande, ou pour revenir à l'exemple de la *Westland Bank*, la façon d'amortir sur 35 ans l'achalandage d'un certain nombre de projets immobiliers entre les mains de cette banque.

J'ai entendu M. Buchanan déclarer à la radio que l'institut était assez favorable à cette idée. Pourriez-vous nous en dire plus long sur les discussions que vous avez eues? La nécessité de la comptabilité de la solvabilité est-elle reconnue dans le cadre des institutions financières?

M. Kennett: J'aimerais demander à monsieur Macpherson de répondre à la question car s'il y a bel et bien eu des réunions, je n'ai pas pu participer aux plus récentes.

M. D.M. Macpherson (inspecteur général adjoint des banques): Monsieur le président, je ne savais pas que monsieur Buchanan ou un de ses collègues avait été aussi loin dans leur prise de position. Jusqu'ici, nos discussions ont porté sur la question plus générale de savoir s'il faudrait appliquer aux institutions financières des normes comptables et des normes de vérifications spéciales. Le champ d'application du manuel est-il aujourd'hui trop large? Ne serait-il pas possible d'apporter davantage de spécialisation aux principes et aux normes compatibles généraux? Je crois que c'est ce que préconise l'institut qui semble être en faveur d'une telle approche. Toutefois, rien ne m'indique que l'institut a adopté une position plus précise.

[Text]

Mr. McCrossan: The second recommendation I wanted to ask you about was we had recommended that the professional bodies, whether they be actuaries, auditors, or appraisers, set up a review committee whereby governmental officials could take reports about which they had questions and receive an opinion from the profession itself as to whether those reports were prepared in accordance with the professional standards. Have you had any discussions with the CICA? I understand Mr. Hammond has had discussions with the CIA and the CIA is in the process of setting up such a review committee so that he can take any report submitted by any actuary back to the profession and get a quick determination on whether the professional who signs that certificate is complying with the professional guides; whereas when Mr. Buchanan was testifying before the committee even about CCB and Northland, he indicated the CICA normally would not even comment on something that might end up in the courts.

So have you had discussions with the CICA about their setting up a committee you could go to, for example if you had questions about the appropriateness of a 35-year amortization of goodwill on the Westlands; whether that conforms to GAAP or GAAS—a committee you could go to and, without laying a charge of professional misconduct, get the profession to review the acceptability of the reports that are being submitted to you?

Mr. Macpherson: We have not explored that particular notion with the institute to this point.

Mr. McCrossan: Would you have found that of use in the case of the two banks I mentioned, the Northland and the CCB? Obviously these were festering sores for some three years or so. Your testimony before this committee on Bill C-79—the legislative committee—indicated you had some disagreements with the auditors; some discussions, anyway, if not disagreements. Would you have found such a procedure useful?

Mr. Kennett: The auditors for these banks were all major auditing firms. In our discussions in September with the major auditing firms, we put it to them—we put it to them as firms—how they handle their own professionals, let us say, in other than major centres, because we felt the auditors in Calgary and Edmonton, each with only one bank to audit, and without direct intimate contact with other auditors auditing banks, were a bit isolated. So what was the firm itself doing in the training of these people and in keeping them attuned to developments, so that they could do some comparative analysis?

We also have had for some time an ad hoc advisory committee of professional auditors who do audit banks. But I am afraid we have tended to take to them general questions of definition and problem and behavior, rather than take a specific report and ask them to review the work of a specific auditor. But I think it is a valid comment. So we felt we should follow it up.

[Translation]

M. McCrossan: Nous avons recommandé que les organismes professionnels, qu'il s'agisse d'actuaire, de vérificateurs ou d'évaluateurs, mettent sur pied des comités de revue qui permettrait aux fonctionnaires d'obtenir des rapports sur des questions problèmes et de recenser l'opinion des professionnels eux-mêmes sur le respect dans ces mêmes rapports des normes professionnelles en question. En avez-vous discuté avec l'institut canadien des comptables agréés? Je crois savoir que monsieur Hammond a eu des discussions avec les comptables en management agréés et que ceux-ci sont en train de mettre sur pied un comité de revue qui permettrait à monsieur Hammond de transmettre aux professionnels tout rapport préparé par les actuaires afin de déterminer si le professionnel ayant signé le certificat a respecté les non-professionnels. Cependant, monsieur Buchanan lui-même, dans son témoignage devant le comité au sujet de l'ABCC et de la *Northbank*, a indiqué que normalement, l'ICCA ne se prononcerait pas sur une question qui pourrait faire l'objet d'un litige.

Or, vous avez discuté avec l'ICCA de la mise sur pied d'un comité auquel vous pourriez vous adresser pour obtenir des réponses, par exemple, au sujet de l'opportunité d'amortir sur 35 ans l'achalandage de la *Westlands* et afin de déterminer si cela est conforme aux pratiques et aux normes comptables générales. Il existerait un comité auquel vous pourriez vous adresser sans avoir à tenter des poursuites pour inconduite professionnelle et qui permettrait aux professionnels concernés de juger de l'acceptabilité des rapports qui vous sont soumis.

M. Macpherson: Nous n'avons pas discuté précisément de cette possibilité avec l'institut.

M. McCrossan: Un tel mécanisme aurait-il été utile dans le cas des deux banques que j'ai déjà mentionné, c'est à dire la *Northbank* et la BCC? Évidemment, il existait des plaies qui suppuraient depuis trois ans ou plus. Dans votre témoignage devant le comité législatif chargé d'étudier le projet de loi C-79, vous avez sinon exprimé un point de vue divergent de celui des vérificateurs, du moins mis en doute leur opinion. Un tel mécanisme aurait-il été utile?

M. Kennett: Toutes les personnes ayant vérifié les opérations des banques en question étaient à l'emploi de firmes de vérifications importantes. Dans les discussions que nous avons eues en septembre avec ces grandes firmes, nous avons soulevé la question de la situation de leurs propres vérificateurs professionnels, dans les agglomérations d'importances secondaires, car selon nous, les vérificateurs en place à Calgary et ceux en place à Edmonton, étant chargés chacun d'une seule banque, et n'ayant avec les autres vérificateurs chargés d'autres banques aucun contact direct, se trouvaient un peu isolés. Que faisait effectivement la firme pour former ces personnes et les tenir au fait de l'évolution de la situation, ce qui leur aurait permis d'effectuer des analyses comparatives?

Depuis un certain temps, il existe chez nous un comité consultatif de vérificateurs professionnels du secteur bancaire. Malheureusement, nous ne lui avons soumis que des questions d'ordre général ayant trait à la terminologie, aux problèmes généraux et aux comportements, et nous ne lui avons jamais demandé d'examiner un rapport précis où le

[Texte]

Mr. Macpherson: I might just add, Mr. Chairman, that in the case of the two banks, the underlying problem being the quality of the assets and the quality of individual loans within the portfolio, for the reasons Mr. Kennett has talked about . . . To take that sort of a problem to such a group, I guess, would really entail a re-audit of the institution. Now, moving to the other end of the spectrum, perhaps, dealing with the question that you cite as an example, that is, the length of the amortization period of the goodwill in CCB, this is something that could have been brought to such a group, although the practice there was consistent with GAAP, the handbook contemplates a write-off period of up to 40 years. But that particular aspect was of such relative insignificance in the whole problem . . .

• 1045

Mr. McCrossan: If I could just follow up on that with respect to the actuaries. My understanding of the review committee that is being set up is that they can comment and that can lead in four determinations. Either the person was complying with the standards and the standards are adequate; the person was complying with the standards and the standards are inadequate and therefore leads to a change in what the standards are; the person was not complying with the standards and should be admonished, or the person was not complying with the standards and there should be a charge of professional misconduct. So there are four outcomes.

Right now, under both the current guidelines of the CICA and the CIA, you are virtually forced to lay a charge of professional misconduct in order to get the profession itself to look at somebody's work. So it was providing that alternative . . . The outcome may be, as you say, that the person was complying, but the standards themselves were not appropriate. That was the purpose behind our recommendation.

Just to follow up on your comments. Another one of our recommendations had to do with individuals who were qualified to do audits, as opposed to corporations. I understand that Clarkson, Gordon is a nice big corporation, a nice big accounting firm with a good reputation but you, yourself, just raised the point of the competence, I guess—or maybe experience is a better word rather than competence—of the particular individuals in Calgary and Edmonton.

We suggested in our recommendation that there be a list of individuals certified who are competent, rather than firms. Do you see this as having merit and would this have saved you some grief in respect of the two banks if the firms involved would have had to assign a senior person with banking experience from the firm to oversee those individuals?

Mr. Kennett: It certainly may have helped. It certainly may have helped and it is a proposal that we will have to consider further and certainly sympathetically.

[Traduction]

travail d'un vérificateur en particulier. Je crois cependant que votre observation est pertinente et qu'il faudrait y donner suite.

M. Macpherson: Monsieur le président, j'aimerais ajouter que dans le cas des deux banques en question, le problème tenait à la qualité des éléments d'actifs et à la qualité de certains des prêts du portefeuille de prêts, et ce pour les raisons invoquées par monsieur Kennett . . . Et pour confier un tel problème à un tel groupe, il faudrait presque que le Comité en question entreprenne une deuxième vérification. À l'autre extrême, il y a la question que vous avez soulevée tout à l'heure: sur combien de temps s'étend l'amortissement de l'achalandage de la BCC. Voilà une question qui aurait pu être confiée à un Comité d'étude. Les pratiques de la banque étaient peut-être conformes aux PCGA, mais la période d'amortissement dans le guide peut aller jusqu'à quarante ans. Dans les circonstances, toutefois, cet aspect ne constituait qu'une petite partie du problème.

M. McCrossan: Je voudrais revenir au rôle joué par les actuaires. Je crois comprendre que le Comité peut se prononcer sur la situation et qu'il y a quatre conclusions possibles: que le comptable respectait les normes de sa profession et que celles-ci sont adéquates; que le comptable respectait les normes, mais que celles-ci sont inadéquates et doivent donc être modifiées; que le comptable ne respectait pas les normes et qu'il doit donc être réprimandé; ou que le comptable ne respectait pas les normes et qu'il doit être accusé de faute professionnelle. Il y a donc quatre possibilités.

En vertu du règlement de l'ICCA et de l'ICA, il faut presque, pour que le travail d'un collègue soit examiné par d'autres membres de la profession, l'accuser de faute professionnelle. On a voulu prévoir d'autres possibilités . . . Peut-être que le comptable ou l'actuaire respectait les normes qui étaient en vigueur et que c'étaient les normes elles-mêmes qui n'étaient pas appropriées. La recommandation visait donc à prévoir d'autres possibilités.

Pour reprendre ce que vous avez dit, on a également recommandé que l'accréditation soit accordée non pas à des firmes, mais à des comptables individuels. Je crois comprendre que Clarkson, Gordon est une grande maison de comptables, qui a bonne réputation. Mais c'est vous qui avez soulevé la question de la compétence—ou peut-être de l'expérience—des comptables de Calgary et d'Edmonton qui étaient chargés de la vérification.

Nous avons donc proposé que ce soit les comptables eux-mêmes qui soient accrédités, et non pas les maisons pour lesquelles ils travaillent. Est-ce valable comme proposition? Est-ce qu'on peut dire que, si les maisons de comptables avaient confié la tâche à une personne expérimentée, qui avait une certaine expérience des banques, vous auriez eu moins d'ennuis avec les deux banques en question?

M. Kennett: Il est évident qu'un tel arrangement aurait pu nous aider. On y est certainement favorable et on l'examinera de plus près.

[Text]

One of the problems, of course, and the principle reason we started these meetings with the audit community was because between 1980 and 1982, the banking community grew from about 12 banks to 70, which meant that all kinds of people without previous experience in the auditing of banking institutions were brought into the audit practice and were participating. We were concerned about these people and their understanding of their role in relation to our office. That was a once for all experience. That is behind us now and we can now build on that, but I think that has been a problem and would have been a serious problem in the implementation of your kind of proposal in that circumstance. But nonetheless, I think as a normal course of events, your proposal is sound.

Mr. McCrossan: I just have one final short question. The committee recommended that instead of the two auditors reporting to the bank, one of them basically report to you. Do you find merit in that proposal?

Mr. Kennett: Yes, we find merit in it. We do not find any sense of receptivity in the audit community. None.

The Chairman: None. I bet you are right.

Mr. Kennett: But we find merit in it.

Mr. McCrossan: That is interesting. Could you just... I said it would be a short question but I would like to find out just what their reaction has been because I am not sure, Dean, if you have heard any reaction from them, but I have not heard any.

• 1050

The Chairman: It is the way they do it. They take the work and divide it in two; they each do half of it, and then they get together and say they each agree with each other's work and they both sign the statement. This way, they figure they can make more money on their fee account.

Mr. McCrossan: I am sure that is not quite the view they presented to you, Mr. Kennett.

The Chairman: This is the truth of the matter.

Mr. Kennett: I am honestly not quite clear, Mr. Chairman, as to why they are so negative. I just know they are negative. This was certainly...

The Chairman: Second, they want to both stay on the same team.

Mr. Kennett: Well, yes.

The Chairman: So somewhere along the line they make a decision, and then they both agree always to comply with the same decision. In effect, the fact that you have two auditors—you can have six auditors—would not matter. The way they operate, they would always give you the same opinion. Nobody would ever disagree with anybody else. With the Bank Act the way it is right now, you might as well put it to one auditor because they effectively form a new firm almost when they do the work. So we had in CCB the Clarkson, Gordon, Peat, Marwick firm. That is just how it seems to work, and those

[Translation]

Entre 1980 et 1982, le nombre de banques est passé de 12 à 70, ce qui veut dire qu'il y a eu beaucoup de nouveaux venus et que les personnes responsables de la vérification des institutions bancaires n'étaient pas toujours expérimentées. On se préoccupait de la compétence des vérificateurs et l'on se demandait dans quelle mesure ils comprenaient leur rôle vis-à-vis de notre bureau. Mais cette situation ne se répétera pas. Maintenant, on en a fini, et l'expérience que nous avons acquise servira de base à autre chose. Néanmoins, à l'époque où les banques ont proliféré, on aurait eu bien de la difficulté à faire ce que vous avez proposé. En temps normal, toutefois, ce serait une bonne idée.

M. McCrossan: J'ai une dernière petite question à vous poser. En ce moment, les deux vérificateurs font rapport à la banque. Le Comité a recommandé que l'un de ceux-ci fasse rapport à vous. Cette recommandation vous plaît-elle?

M. Kennett: Oui, elle a du mérite. Nous constatons que les maisons comptables ne sont pas très bien disposées. Pas du tout.

Le président: Vous avez sans doute raison.

M. Kennett: Elle a du mérite.

M. McCrossan: C'est intéressant. Pourriez-vous... J'ai dit que j'avais une petite question à poser, mais je voudrais quand même savoir comment ils ont réagi. Je ne sais pas si Dean en a entendu parler. Quant à moi, je n'ai rien entendu.

Le président: C'est ainsi qu'ils travaillent. Ils sont deux et chacun fait la moitié du travail. Ensuite ils se réunissent et chacun accepte ce que l'autre a fait, après quoi ils signent la déclaration. C'est une façon de gonfler les honoraires.

M. McCrossan: Ce n'est certainement pas ainsi que les choses ont été présentées à M. Kennett.

Le président: Pourtant, c'est la vérité.

M. Kennett: J'avoue, monsieur le président, que je ne comprends pas tout à fait leur attitude négative. Je sais simplement qu'ils ne sont pas bien disposés. C'était certainement...

Le président: Aussi, ils veulent travailler ensemble.

M. Kennett: Bien sûr.

Le président: À un moment donné, ils font un choix et il n'est plus question d'y déroger. Et qu'il y ait deux vérificateurs ou six, cela ne fait pas la moindre différence. Leurs opinions sont toujours identiques. Personne n'ose contester l'opinion de son collègue. La Loi sur les banques étant ce qu'elle est, un seul vérificateur suffirait. Les maisons comptables qui font une vérification se constituent, à toutes fins pratiques, en société. La vérification de la BCC était confiée, donc, à la maison Clarkson, Gordon, Peat et Marwick. J'en ai discuté avec des

[Texte]

were my discussions with several people who are involved in bank auditing.

Sure, our suggestion, of course, changes the name of the game. They in fact then have two separate auditors, and the guy doing the work for the board has a real problem, because if he cannot persuade the other chap to go along with his audit, then you are going to wind up with two statements.

Mr. Macpherson: Excuse me, Mr. Chairman, I think this two-firm idea is underlying a lot of their concern, and it extends also, I think, to some worry within the major firms that the same firm would be appointed a shareholders' auditor in one bank and a government auditor in another bank. That might have certain marketing, if not other, difficulties attached to it. If a firm became seen as being an inspector general's firm, that could have some adverse marketing ramifications.

Mr. McCrossan: What you said reinforces, to my mind, the need for having the committee's recommendation follow through, because from your comments and the nods you made through with Mr. Blenkarn's comments, it is pretty evident that the two-auditor system was not serving the purpose it was intended to serve. That is your conclusion.

Mr. Kennett: The problem is, if you have to have teams, whose team are they on? Are they on management's team or our team?

The Chairman: I understand that only once in history since 1932... That was the last time an auditor for a major bank decided not to sign the statement. What happened to him? He went to oblivion. He never got another contract in his life.

There is a presentation made to the Estey commission by Wallace Beaton with respect to that issue. You have undoubtedly seen the presentation made to us by Mr. MacKenzie from Clarkston, Gordon with respect to the two-auditor issue. But what I am talking to you about are my personal conversations with these people with respect to really what happens.

Mr. McCrossan: When I said I was going to wrap up, I hate to prolong the committee, but we are into an interesting area. It would seem to me desirable from your point of view that you not have a firm identified as the inspector general's auditors and another firm identified as the management's auditors, but in fact, you should have situations where a firm is a management auditor on the one hand and a government auditor on the other. That is the only way you can achieve the checks and balances that both you and the committee recommended. That is your conclusion, basically.

Mr. Kennett: I would agree with that, Mr. Chairman. I do not see why the firm needs to get associated. In fact, there are so few firms who are in this business that they are invariably going to be on both sides of this situation.

[Traduction]

gens qui s'occupent de la vérification des banques et c'est ainsi qu'on travaille.

Nous proposons, bien sûr, de changer les règles du jeu. Il y aurait deux vérificateurs et celui qui travaille pour le compte du Conseil d'administration aura un véritable problème, car s'il n'arrive pas à persuader l'autre de confirmer ses résultats, les deux rapports seront différents.

M. Macpherson: Excusez-moi, monsieur le président. Cette possibilité d'avoir deux comptables inquiète beaucoup de gens. Et les grandes maisons de comptables sont inquiètes aussi. Il pourrait arriver qu'un cabinet fasse, en même temps, la vérification d'une banque pour le compte des actionnaires et la vérification d'une autre banque pour le compte de l'Inspecteur général. Ce qui pourrait poser des difficultés sur le plan du marketing et peut-être à d'autres égards. Une maison qui aurait la réputation d'être au solde de l'inspecteur général pourrait avoir des difficultés.

M. McCrossan: D'où justement la nécessité de donner suite à notre recommandation. Vous semblez dire, comme M. Blenkarn, qu'il est évident que le fait d'avoir deux vérificateurs n'a pas donné les résultats escomptés. C'est donc cela votre conclusion.

M. Kennett: Voici le problème. S'il y a deux équipes, les vérificateurs vont se poser des questions. Ils vont se demander s'ils travaillent pour la banque ou pour l'Inspecteur général.

Le président: La dernière fois que le vérificateur de l'une des principales banques a refusé de signer le bilan, c'était en 1932. Et qu'est-ce qu'il est devenu? On en a plus jamais entendu parler. Il n'a plus jamais travaillé dans le métier.

Wallace Beaton a fait un exposé à ce sujet devant la commission Estey. Et M. MacKenzie, de Clarkston, Gordon, abordait la question de la double vérification. Mais je vous parle, moi, de conversations que j'ai eues avec des gens qui sont au courant de ce qui se fait en réalité.

M. McCrossan: Je n'aime pas prolonger les délibérations et je vous ai dit que j'allais terminer, mais la question de la double vérification est extrêmement intéressante. Vous semblez dire qu'il serait souhaitable de ne pas distinguer entre les vérificateurs qui travaillent pour le compte de l'Inspecteur général et les vérificateurs qui travaillent pour le compte des banques. Vous préférez que les vérificateurs travaillent parfois pour le compte des banques, parfois pour le compte de l'Inspecteur général. C'est le seul moyen de garantir que les mesures de protection réclamées par vous et par le Comité seront mises en place. Est-ce cela la conclusion que vous avez tirée?

M. Kennett: Oui, monsieur le président. Je ne vois pas pourquoi les maisons de comptables doivent être associées soit à nous soit aux banques. Elles sont tellement peu nombreuses qu'elles feront forcément double fonction.

[Text]

• 1055

Mr. McCrossan: Mr. Chairman, they do make the point that the way they act in structure, all the powers are there to get this sort of comfort and this sort of work done; the auditors can be directed by the Minister to do whatever the Minister wants them to do. If that power is invoked sufficiently progressively then . . .

The Chairman: There is enough power in the Bank Act for you to force it to get them to be reporting to you, in effect.

Mr. Kennett: That is right. But that is a different kind of relationship, and it is very difficult for us to do in the existing framework. Your framework makes it a lot easier; there is no doubt about to whom an auditor is reporting.

The Chairman: Miss Nicholson, I am sorry to have held you up so long.

Miss Nicholson: Thank you. I just have one question. In your supplementary estimates you are requesting half a million dollars for legal fees for the Estey commission, but the Department of Finance also has legal counsel for the Estey commission. Why was it considered necessary for the Office of the Inspector General of Banks to have separate counsel?

Mr. Kennett: I cannot answer that fully. I simply cannot answer that fully. The Office of Inspector General of Banks has a particular profile, which this committee has identified and recognized in this affair. We have had an enormous additional burden imposed on the office in terms of the servicing, if you like, of the Estey commission. I mentioned earlier that all our files on these two banks were made available to Estey; that meant the duplication, organization, structuring of the files, the search of the files to exclude matters relating to Cabinet confidences, the searching of files to exclude from them references to other banks. There has just been an enormous amount of work connected with that, and the counsel assigned to the Inspector General of Banks by the Department of Justice has been able to do a lot of that work for us; we simply did not have the resources without them to do it. So there has been a very special and particular role and interest in the Office of Inspector General of Banks, and that may have been the principal concern.

Miss Nicholson: You did not request then that your office have a separate legal counsel over and above the Department of Finance?

Mr. Kennett: No, that was a proposal that came out of the Department of Finance.

Miss Nicholson: Now, the third intervenors on behalf of the government—at least I assume it is on behalf of the government—the CIDC is also separately represented. How are those legal costs being paid?

Mr. Kennett: They would be a charge against that corporation and would be paid out of the budget of that corporation, which is finally recouped from the member institutions.

Miss Nicholson: All right, thank you.

[Translation]

M. McCrossan: Elles prétendent, monsieur le président, qu'on a tous les pouvoirs nécessaires pour faire faire le travail; le ministre peut faire faire ce qu'il veut aux vérificateurs. Si les pouvoirs en question sont invoqués de façon assez progressiste . . .

Le président: La Loi sur les banques vous permet de les obliger à vous faire rapport.

M. Kennett: C'est exact. Mais les liens sont un peu différents. Dans le contexte actuel, ce serait extrêmement difficile. Ce que vous proposez nous faciliterait la tâche; le vérificateur saurait à qui il doit faire rapport.

Le président: Je suis désolé, mademoiselle Nicholson, de vous avoir fait attendre.

Mme Nicholson: Merci. Je n'ai qu'une question à vous poser. Dans le budget supplémentaire, vous demandez un demi-million de dollars de plus pour les honoraires des avocats qui vous ont défendus devant la commission Estey. Le ministère des Finances a aussi engagé des avocats pour le défendre devant la commission Estey. A-t-il vraiment fallu que le bureau de l'Inspecteur général des banques soit représenté par ses propres avocats?

M. Kennett: Je ne peux pas vous donner une réponse complète. Le bureau de l'Inspecteur des banques a joué, dans cette affaire, un rôle très particulier, que le Comité a constaté et reconnu. La commission Estey nous a imposé un fardeau énorme. Comme j'ai dit tout à l'heure, nos dossiers sur les deux banques en question ont été mis à la disposition du juge Estey; il a donc fallu dépouiller les dossiers, exclure ce qui touchait des décisions du Cabinet et qui était donc confidentiel, organiser et structurer les dossiers et exclure toute référence à d'autres banques. Tout cela représentait énormément de travail et les avocats que le ministère de la Justice nous ont prêtés ont pu en faire une grande partie; sans eux, on n'aurait jamais réussi. Le bureau de l'Inspecteur général des banques a donc joué un rôle très particulier, qui a suscité beaucoup d'intérêt. C'est peut-être pour cela.

Mme Nicholson: Ce n'est donc pas vous qui avez demandé vos propres avocats, en plus des avocats du ministère des Finances?

M. Kennett: Non. C'est le ministère des Finances qui l'a proposé.

Mme Nicholson: Le troisième intervenant du côté gouvernemental—je suppose qu'elle se range du côté du gouvernement—c'est la SADC, qui a aussi ses propres avocats. Et qui paie les honoraires?

M. Kennett: Les honoraires seront payés à même le budget de la Société, qui demandera aux institutions membres de la rembourser.

Mme Nicholson: Très bien. Merci.

[Texte]

The Chairman: Are there any other questions anyone has? Thank you very much, Mr. Kennett, for coming.

Mr. Kennett: Thank you very much, Mr. Chairman.

The Chairman: We are both pleased that things are moving ahead.

Mr. Kennett: Yes, sir.

The Chairman: It looks like a number of recommendations from this committee are already in effect.

Mr. Kennett: That is true.

The Chairman: The meeting is adjourned.

[Traduction]

Le président: Avez-vous d'autres questions? Je vous remercie, monsieur Kennett, d'être venu.

M. Kennett: Merci beaucoup, monsieur le président.

Le président: Nous sommes tous les deux ravis qu'on fait des progrès.

M. Kennett: Oui, monsieur.

Le président: Il semble qu'on ait déjà fait suite à certaines de nos recommandations.

M. Kennett: C'est exact.

Le président: La séance est levée.



*If undelivered, return COVER ONLY to:
Canadian Government Publishing Centre,
Supply and Services Canada,
Ottawa, Canada, K1A 0S9*

*En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Centre d'édition du gouvernement du Canada,
Approvisionnement et Services Canada,
Ottawa, Canada, K1A 0S9*

WITNESSES—TÉMOINS

From the Office of the Inspector General of Banks:

W.A. Kennett, Inspector General of Banks;
Donald Macpherson, Assistant Inspector General of Banks;

Ursula Menke, Legal Counsel;
Neville Grant, Director, Inspection Division.

Du bureau de l'Inspecteur général des banques:

W.A. Kennett, inspecteur général des banques;
Donald Macpherson, inspecteur général adjoint des
banques;
Ursula Menke, conseillère juridique;
Neville Grant, directeur, Division de l'Inspection.

Issue No. 78

Fascicule n° 78

Tuesday, December 10, 1985

Le mardi 10 décembre 1985

Chairman: Don Blenkarn

Président: Don Blenkarn

*Minutes of Proceedings and Evidence
of the Standing Committee on*

*Procès-verbaux et témoignages
du Comité permanent des*

Finance, Trade and Economic Affairs

Finances, du commerce et des questions économiques

RESPECTING:

Bill C-84, An Act to amend the Income Tax Act and related statutes and to amend the Canada Pension Plan, the Unemployment Insurance Act, 1971, the Financial Administration Act and the Petroleum and Gas Revenue Tax Act

CONCERNANT:

Le projet de loi C-84, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu et la législation connexe et modifiant le Régime de pensions du Canada, la Loi de 1971 sur l'assurance-chômage, la Loi sur l'administration financière et la Loi de l'impôt sur les revenus pétroliers

WITNESSES:

(See back cover)

TÉMOINS:

(Voir à l'endos)

First Session of the
Thirty-third Parliament, 1984-85

Première session de la
trente-troisième législature, 1984-1985

STANDING COMMITTEE ON FINANCE,
TRADE AND ECONOMIC AFFAIRS

COMITÉ PERMANENT DES FINANCES,
DU COMMERCE ET DES QUESTIONS
ÉCONOMIQUES

Chairman: Don Blenkarn

Président: Don Blenkarn

Vice-Chairman: Louis Plamondon

Vice-président: Louis Plamondon

MEMBERS/MEMBRES

ALTERNATES/SUBSTITUTS

Bill Attewell
Murray Dorin
Donald Johnston
Steven Langdon
Shirley Martin
Paul McCrossan
George Minaker
Aideen Nicholson
John Parry
Bernard Valcourt
Pierre H. Vincent
Norm Warner
Geoff Wilson

Pierre Cadieux
Murray Cardiff
Michael Cassidy
Clément Côté
Simon de Jong
Sid Fraleigh
Alfonzo Gagliano
Paul Gagnon
Raymond Garneau
Jim Jepson
Monique Landry
Claude Lanthier
Nic Leblanc
Reginald Stackhouse
Robert Toupin

(Quorum 8)

Le greffier du Comité

Robert Vaive

Clerk of the Committee

Pursuant to S.O. 70(6)(b)

Conformément à l'article 70(6)(b)

On Friday, November 29, 1985:

Monique Landry replaced Scott Fennell;
Pierre H. Vincent replaced Claude Lanthier;
Claude Lanthier replaced Pierre H. Vincent.

Le vendredi 29 novembre 1985:

Monique Landry remplace Scott Fennell;
Pierre H. Vincent remplace Claude Lanthier;
Claude Lanthier remplace Pierre H. Vincent.

On Monday, December 9, 1985:

John Parry replaced Nelson Riis.

Le lundi 9 décembre 1985:

John Parry remplace Nelson Riis.

(ERRATUM)

Issue No. 77

On page 77:5

In the French version only, M. Wilson propose,—Que le Comité approuve un budget de 187,750\$ destiné à couvrir les frais directs qu'entraîne la présentation, par le président du Comité à la Commission de la régie intérieure, le budget dudit Comité pour la période allant du 1^{er} octobre 1985 au 31 mars 1986 should read, M. Wilson propose,—Que le Comité approuve le budget de 185,750\$ destiné à couvrir les frais directs, lequel budget le président du Comité présentera à la Commission de la régie intérieure à titre de budget du Comité pour la période allant du 1^{er} octobre 1985 au 31 mars 1986.

(ERRATUM)

Fascicule n° 77

À la page 77:5

Dans la version française seulement, M. Wilson propose,— Que le Comité approuve un budget de 187,750\$ destiné à couvrir les frais directs qu'entraîne la présentation, par le président du Comité à la Commission de la régie intérieure, le budget dudit Comité pour la période allant du 1^{er} octobre 1985 au 31 mars 1986 devrait se lire, M. Wilson propose,—Que le Comité approuve le budget de 185,750\$ destiné à couvrir les frais directs, lequel budget le président du Comité présentera à la Commission de la régie intérieure à titre de budget du Comité pour la période allant du 1^{er} octobre 1985 au 31 mars 1986.

ORDER OF REFERENCE

Monday, December 9, 1985

ORDERED,—That Bill C-84, An Act to amend the Income Tax Act and related statutes and to amend the Canada Pension Plan, the Unemployment Insurance Act, 1971, the Financial Administration Act and the Petroleum and Gas Revenue Tax Act, be referred to the Standing Committee on Finance, Trade and Economic Affairs.

ATTEST

Le Greffier de la Chambre des communes

C.B. KOESTER

The Clerk of the House of Commons

ORDRE DE RENVOI

Le lundi 9 décembre 1985

IL EST ORDONNÉ,—Que le projet de loi C-84, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu et la législation connexe et modifiant le Régime de pensions du Canada, la Loi de 1971 sur l'assurance-chômage, la Loi sur l'administration financière et la Loi de l'impôt sur les revenus pétroliers, soit déferé au Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

ATTESTÉ

Simon de Jong

Sid Fraligh

Allama Gagliardi

Paul Gagnon

Raymond Giguère

Jim Joplin

Monique Landry

Claude Lanthier

Nic Lablanc

Reginald Stockham

Robert Toupin

Le greffier du Comité

Robert Valet

Clerk of the Committee

Publié en vertu de la Loi sur l'accès à l'information.

On Friday, November 29, 1985

Monique Landry replaced Scott Fogwell

Pierre H. Vincent replaced Claude Lanthier

Claude Lanthier

Conféré par l'article 70(6)(b)

Le vendredi 29 novembre 1985

Monique Landry remplace Scott Fogwell

Pierre H. Vincent remplace Claude Lanthier

Claude Lanthier

Published under authority of the Access to Information Act.
Hours of Commons by the House of Commons for Canada

Available from the Canadian Government Publishing Centre, Ottawa, Ontario, Canada K1A 0S4.
Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S4

MINUTES OF PROCEEDINGS

TUESDAY, DECEMBER 10, 1985
(121)

[Text]

The Standing Committee on Finance, Trade and Economic Affairs met at 9:38 o'clock a.m. this day, the Chairman, Don Blenkarn, presiding.

Members of the Committee present: Bill Attewell, Don Blenkarn, Murray Dorin, Paul McCrossan, George Minaker, John Parry and Norm Warner.

Alternates present: Simon de Jong, Raymond Garneau and Jim Jepson.

Witnesses: From the Department of Finance: David Weyman, Assistant Deputy Minister, Tax Policy and Legislation Branch; Tim Morris, Special Adviser, Tax Policy and Legislation Branch; Jim Wilson, Special Adviser, Tax Policy and Legislation Branch.

In attendance: From the Library of Parliament: Randall Chan, Research Officer.

The Order of Reference dated Monday, December 9, 1985 being read as follows:

ORDERED,—That Bill C-84, An Act to amend the Income Tax Act and related statutes and to amend the Canada Pension Plan, the Unemployment Insurance Act, 1971, the Financial Administration Act and the Petroleum and Gas Revenue Tax Act, be referred to the Standing Committee on Finance, Trade and Economic Affairs.

The Chairman called Clause 1.

David Weyman made a statement and, with the other witnesses, answered questions.

At 11:00 o'clock a.m., the sitting was suspended.

At 11:08 o'clock a.m., the sitting was resumed.

Questioning of the witnesses was resumed.

At 12:00 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

Le greffier du Comité

Robert Vaive

Clerk of the Committee

PROCÈS-VERBAL

LE MARDI 10 DÉCEMBRE 1985
(121)

[Traduction]

Le Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques se réunit, ce jour à 9 h 38, sous la présidence de Don Blenkarn, (*président*).

Membres du Comité présents: Bill Attewell, Don Blenkarn, Murray Dorin, Paul McCrossan, George Minaker, John Parry, Norm Warner.

Substituts présents: Simon de Jong, Raymond Garneau, Jim Jepson.

Témoins: Du ministère des Finances: David Weyman, sous-ministre adjoint, direction de la politique et de la législation de l'impôt; Tim Morris, conseiller spécial, direction de la politique et de la législation de l'impôt; Jim Wilson, conseiller spécial, direction de la politique et de la législation de l'impôt.

Aussi présent: De la Bibliothèque du parlement: Randall Chan, attaché de recherche.

Lecture de l'ordre de renvoi du lundi 9 décembre 1985 est donnée en ces termes:

IL EST ORDONNÉ,—Que le projet de loi C-84, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu et la législation connexe et modifiant le Régime de pensions du Canada, la Loi de 1971 sur l'assurance-chômage, la Loi sur l'administration financière et la Loi de l'impôt sur les revenus pétroliers, soit déferé au Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

Le président met en délibération l'article 1.

David Weyman fait une déclaration, puis lui-même et les autres témoins répondent aux questions.

A 11 heures, le Comité interrompt les travaux.

A 11 h 08, le Comité reprend les travaux.

L'interrogatoire des témoins reprend.

A 12 heures, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

EVIDENCE

(Recorded by Electronic Apparatus)

[Texte]

Tuesday, December 10, 1985

• 0938

The Chairman: Order. The order of reference is Bill C-84, an act to amend the Income Tax Act, etc. I thought to start this off we could have a discussion of where the committee ought to go and what we ought to do on this particular matter. Then perhaps we could go over the bill with Mr. Weyman, the assistant deputy minister for tax policy and legislation. We could then determine how we ought to handle it, having had the bill thoroughly and completely explained to us. Mr. Garneau, does that meet with your approval?

Mr. Garneau: You called Mr. Johnston.

The Chairman: I talked with him, yes.

Mr. Garneau: Yes, you talked with him. He could not be here this morning, so I will replace him, but he will take over . . .

The Chairman: Tonight.

Mr. Garneau: Tonight, yes.

The Chairman: I thought what we would do is have Mr. Weyman generally discuss the bill with us today. I think we could probably do that this morning and this evening. Then, I have arranged for the Minister to be here tomorrow afternoon; Mr. Wilson. Mr. Clerk, have we any other witnesses organized at this point yet?

• 0940

The Clerk of the Committee: We have Don Huggett, from Coopers & Lybrand, on Thursday afternoon. We are also endeavouring to confirm the appearance of the Canadian Tax Foundation, Mr. Chairman.

The Chairman: Okay. Don Johnston suggested he wanted the Canadian Tax Foundation, and we are trying to get them tied down. I have our favourite witness, Coopers & Lybrand, who come up here and tell us about the horrors of the Income Tax Act and entuse us and keep this committee interested. Mr. Weyman, this is a horrible bill. You have read the House report. This is massive amounts of technical detail. Perhaps you could explain it to us.

Mr. David Weyman (Assistant Deputy Minister, Tax Policy and Legislation Branch, Department of Finance): Thank you very much, Mr. Chairman and committee members. I should add that we do have another witness from the department, who unfortunately has been delayed for a few moments, but he will be joining us. With me is Mr. Tim Morris, special adviser from the Tax Policy and Legislation Branch of the Department of Finance, and we will be joined shortly by Mr. Jim Wilson, who is also a special adviser in the Tax Policy and Legislation Branch.

TÉMOIGNAGES

(Enregistrement électronique)

[Traduction]

Le mardi 10 décembre 1985

Le président: À l'ordre. Le mandat est le Bill C-84, projet de loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu, etc. Je pensais commencer cette séance par une discussion de ce que le comité doit faire et ce qu'il doit étudier en ce qui concerne cette question particulière. Puis, ensuite, nous pourrions passer au projet de loi proprement dit avec M. Weyman, sous-ministre adjoint à la politique et à la législation de l'impôt. Nous pourrions ensuite déterminer comment procéder, après avoir profité d'une explication détaillée et complète du projet de loi. Monsieur Garneau, êtes-vous d'accord?

M. Garneau: Vous avez appelé M. Johnston.

Le président: Je lui ai parlé, oui.

M. Garneau: Oui, vous lui avez parlé. Il ne peut être ici ce matin, aussi je vais le remplacer, mais il prendra la suite . . .

Le président: Ce soir.

M. Garneau: Ce soir, oui.

Le président: Je pense que ce que nous ferons c'est que M. Weyman va discuter dans les grandes lignes le projet de loi avec nous aujourd'hui. Je pense que nous pourrions probablement faire cela ce matin et ce soir. Alors, j'ai pris des dispositions pour que le ministre soit ici demain après-midi; monsieur Wilson. Monsieur le greffier, avons-nous d'autres témoins qui doivent comparaître à ce stade?

Le greffier du comité: Nous avons Don Huggett, de *Coopers & Lybrand*, le jeudi après-midi. Nous sommes aussi en train d'essayer de confirmer la comparution de l'Association canadienne d'études fiscales, monsieur le président.

Le président: C'est bien. Don Johnston a laissé entendre qu'il aimerait que compareisse l'Association canadienne d'études fiscales et nous essayons d'arranger cela. J'ai notre témoin favori, *Coopers & Lybrand*, qui sera ici pour nous parler des horreurs de la Loi de l'impôt sur le revenu et soulever l'intérêt, voire l'enthousiasme du comité. Monsieur Weyman, c'est un projet de loi horrible. Vous avez lu le rapport à la Chambre. Il y a une infinité de détails techniques. Vous pourrez peut-être nous les expliquer.

M. David Weyman (sous-ministre adjoint, Direction de la politique et de la législation de l'impôt, ministère des Finances): Merci beaucoup, monsieur le président et vous tous membres de ce comité. Je dois ajouter que nous aurons un autre témoin du ministère, qui a malheureusement été retardé momentanément, mais il se joindra à nous plus tard. J'ai avec moi M. Tim Morris, conseiller spécial de la Direction de la politique et de la législation de l'impôt au ministère des Finances et il sera rejoint sous peu par M. Jim Wilson qui est

[Texte]

I think it might be useful, Mr. Chairman, if I just state at the outset that this is really quite a straightforward tax bill, falling as it does into I think six general areas. The first, which I will not say is the most significant, but certainly it covers the most pages within the bill, are the rules and the provisions that bring into effect the lifetime capital gains exemption. I have to say that part of the volume that is entailed there really results from the repeal, as a consequence of those proposals, of the provisions in the Income Tax Act relating to index security investment plans, which in the context of a lifetime capital gains exemption would no longer be relevant.

The second area is the body of rules that relate to the restrictions to be imposed on income splitting among family members. That is another set of rules.

The third set of rules relates to the capital tax on financial institutions. That is a separate part of the act that includes those particular provisions.

We then have a set of rules that relates to search and seizure, which are new in the bill; they really respond to some of the jurisprudence that has come about over the past few years, in particular the Richardson case, and we will be talking about that later on.

There is also a body of rules that relates to the pension investment rules. These are the new rules and related proposed regulations that relate to new criteria for investments to be qualified for pension plans of all types: registered pension plans, registered retirement savings plans, registered retirement income funds.

I suppose the sixth section is really everything else; it is really just the various and sundry amendments that have been made, which really represent the rest of the bill.

So that in sort of overview is the way I sort of see this Bill C-84 in terms of its subject coverage. Having said that, Mr. Chairman, I think it would be useful to the committee if I were to review briefly some changes that have been made in preparing Bill C-84 from the actual budget measures as announced by the Minister of Finance on May 23, 1985. Some of these changes had already been announced by the Minister in various circumstances, either in the House or through Department of Finance press releases.

• 0945

There are one or two changes which are within the tenor of the budget measures but represent some specific detail. I think I should mention them to you because it could be viewed that there is really something substantive in the nature of those particular new measures or variations on the original measures.

[Traduction]

aussi conseiller spécial à la Direction de la politique et de la législation de l'impôt.

Je pense qu'il pourrait être utile, monsieur le président, que je mentionne simplement pour débiter qu'il s'agit d'un bill fiscal assez simple, dont les dispositions se répartissent, à mon avis, en six secteurs généraux. Le premier, qui à mon avis n'est pas le plus important, mais qui est certainement celui qui occupe le plus grand nombre de pages du projet de loi, correspond aux règles et dispositions qui donnent effet à l'exemption à vie sur les gains en capital. Je dois dire que la partie du volume en cause ici résulte en fait de l'abrogation, par suite de ces propositions, des dispositions de la Loi de l'impôt sur le revenu concernant le Régime de placement en titres indexés qui, dans le contexte d'une exemption à vie sur les gains en capital, ne seraient plus pertinentes.

Le second secteur est la série de règles qui concernent les restrictions qui doivent être imposées au fractionnement du revenu entre les membres d'une famille. Il s'agit d'une autre série de règles.

La troisième série de règles concerne la taxe sur le capital des institutions financières. C'est une partie distincte de la loi qui englobe ces dispositions particulières.

Nous avons ensuite une série de règles qui concernent la perquisition et la saisie et qui sont nouvelles dans ce projet de loi; elles découlent en fait de certains cas de jurisprudence qui sont survenus au cours des toutes dernières années, en particulier l'affaire Richardson, et nous en parlerons plus tard.

Il y a aussi un ensemble de règles qui concernent l'investissement dans des pensions. Il y a les nouvelles règles et les règlements proposés connexes qui portent sur de nouveaux critères pour les investissements admissibles à des régimes de pension de tous les types: régimes enregistrés de pension, régimes enregistrés d'épargne-retraite et fonds enregistrés de revenus de retraite.

Je suppose que la sixième section est réellement différente; il s'agit en fait simplement des amendements variés et divers qui ont été apportés, qui représentent effectivement le reste du bill.

Voilà, ce survol rapide représente la façon dont je vois le Bill C-84 selon ses grands thèmes. Cela dit, monsieur le président, je pense qu'il serait utile pour le comité que je passe brièvement en revue certains changements qui ont été apportés lors de la préparation du Bill C-84 par rapport aux mesures budgétaires effectivement annoncées par le ministre des Finances le 23 mai 1985. Certains de ces changements ont déjà été rendus publics par le Ministère dans certaines circonstances, soit en Chambre ou par le truchement de communiqués de presse du ministère des Finances.

Il y a un ou deux changements qui vont dans le même sens que les mesures budgétaires mais représentent une modification de détails. Je pense que je devrais vous les mentionner parce qu'on peut penser qu'il y a vraiment quelque chose de fondamental dans ces nouvelles mesures particulières ou ces variations par rapport aux mesures originelles.

[Text]

So, dealing first with the lifetime capital gains exemption as a topic, there are perhaps four areas that I would like to refer to. The first is the fact that the capital gains exemption itself is available only to residents of Canada. This was announced in Parliament on June 27, by the Minister of State for Finance.

The second item is the fact that the exemption, the lifetime capital gains exemption, applies to qualified farm property

The Chairman: How do you qualify for that?

Mr. Weyman: Well, I just would like to explain that the qualified farm property capital gains exemption will be available, even though the particular property is not currently in use for farming purposes, provided that the taxpayer and/or members of his family did use the property in farming for at least five years since 1972. This was announced by the Minister of Finance in a press release on July 26. So there is an extension of the qualified farm property exemption rule to property that is not currently used in farming but is, say, rented out to somebody else, but has or had in the past been used in farming by the taxpayer and/or members of his family during any five-year period since 1972.

Third in this area of the lifetime capital gains exemption is the fact that net capital losses realized by a taxpayer in 1985, prior to the budget, that is, during the period from January 1, 1985, to May 23, 1985, will still be eligible for the \$2,000 per year deduction against other income. This is essentially a grandfathering issue and it is, of course, a concessionary move, and therefore it is unlikely that taxpayers will be at all unhappy about this particular change from the original budget proposal, which was originally intended to terminate the \$2,000 capital loss deduction from other income effective December 31, 1984. In fact, that termination is now May 23, 1985.

Fourth in the area of the lifetime capital gains exemption, various specific anti-avoidance rules have been incorporated in Bill C-84 to counter what we see as four general areas of potential avoidance. Basically, I can describe these four areas as follows: first, the conversion of business or property income and, in particular, dividends from Canadian corporations into exempt capital gains; second, the conversion of corporate capital gains into exempt capital gains of individuals because, of course, the lifetime capital gains exemption only applies to individuals; third, we have a concern that capital gains might be streamed toward individuals through a conduit, such as a mutual fund, so a specific anti-avoidance rule has been introduced in the bill to prevent that possible streaming of capital gains to individual taxpayers through the medium of, for example, a mutual fund. Lastly, in this area of specific anti-avoidance measures, there are really two measures that prevent advantage being taken of the phase-in provisions that are part of the lifetime capital gains exemptions provisions. As you are aware, the lifetime capital gains exemption is intended for property generally, with the exception of qualified farm property, to be phased in from 1985 to 1990. Clearly there

[Translation]

Alors, si l'on veut parler tout d'abord de l'exemption à vie sur les gains en capital, il y a peut-être quatre secteurs que je voudrais mentionner. Le premier c'est le fait que l'exemption sur les gains en capital proprement dite n'est offerte qu'aux résidents du Canada. Cela a été annoncé au Parlement le 27 juin par le ministre d'État aux Finances.

Le second point c'est que l'exemption, l'exemption à vie sur les gains en capital, s'applique aux biens agricoles admissibles.

Le président: Quelles sont les conditions d'admissibilité?

M. Weyman: Eh bien, je voudrais simplement expliquer que l'exonération des gains en capitaux sur les biens agricoles admissibles sera accordée même si la propriété en cause n'est pas couramment utilisée à des fins agricoles, pourvu que le contribuable ou des membres de sa famille aient utilisé la propriété à des fins agricoles pendant au moins cinq ans depuis 1972. Cela a été annoncé par le ministre des Finances dans un communiqué de presse du 26 juillet. En outre, l'exemption au titre des biens agricoles admissibles est aussi accordée à une propriété qui n'est pas couramment utilisée à des fins agricoles mais qui est, disons, louée à une tierce personne après avoir été utilisée dans le passé à des fins agricoles par le contribuable ou des membres de sa famille au cours de toute période de cinq ans après 1972.

En troisième lieu, en ce qui concerne cette exemption à vie sur les gains en capitaux, il est utile de mentionner que les pertes en capital nettes subies par un contribuable en 1985, avant le budget, c'est-à-dire au cours de la période comprise entre le 1 janvier 1985 et le 23 mai 1985 seront toujours admissibles à une déduction de 2,000 \$ par année applicable à d'autres revenus. Il s'agit essentiellement d'une question de droits acquis et, bien sûr, d'une concession, c'est donc dire qu'il est improbable que les contribuables se plaignent de ce changement particulier par rapport à la proposition budgétaire originelle où il était question de supprimer, à compter du 31 décembre 1984, la déduction d'autres revenus de 2,000 \$ au titre des pertes en capital.

En quatrième lieu, en ce qui concerne l'exemption à vie sur les gains en capital, on a incorporé diverses règles anti-évasion fiscale dans le bill C-84 pour contrecarrer les tentatives en vue d'échapper à l'impôt dans quatre grands secteurs. Fondamentalement, je décrirais ces quatre secteurs de la façon suivante: premièrement, la conversion de revenus d'affaire et de biens fonciers et, en particulier, de dividendes provenant de corporations canadiennes en gains en capital exemptés; deuxièmement, la conversion de gains en capital de sociétés en gains en capital de particuliers exemptés parce que, bien sûr, l'exemption à vie sur les gains en capital ne s'applique qu'aux particuliers; troisièmement, nous craignons que les gains en capital puissent être reportés sur des particuliers par un moyen comme un fonds mutuel, aussi a-t-on incorporé une règle anti-évasion fiscale dans le projet de loi pour empêcher que les gains en capital puissent être reportés sur des particuliers par le truchement, par exemple, d'un fonds mutuel. Enfin, dans ce domaine des mesures anti-évasion fiscale particulières, il y a réellement deux mesures qui empêchent qu'on prenne avantage des dispositions d'introduction graduelle qui sont partie intégrante de l'exemption à vie sur les gains en capital. Comme

[Texte]

would be a potential advantage to a taxpayer if they could arrange to dispose of a property in an early year of that phase-in period in such a way that the effect of it is to have it recognized for tax purposes in a later year in the phase-in period and thereby be eligible for an increased level of exemption merely by falling into a later year.

• 0950

The specific anti-avoidance provisions that I am referring to here are in two areas: One is through the use of an option agreement, whereby a taxpayer would enter into an option now in effect to sell in a later year and, secondly, it is through the use of claiming a reserve in the context of an installment sale of property which, but for this particular anti-avoidance provision, would have the effect of giving the taxpayer a greater exemption than he or she would otherwise have had.

These are the four principal changes from the specific budget measures that have in fact been reflected in the bill, although I must say that the rule I mentioned about the reserves was specifically referred to in the Budget papers.

Mr. Chairman, the next category is under the general heading of investment and research, and development tax credits. There are two points I would like to make here. First, for the Cape Breton Investment Tax Credit, which was announced in the Budget, the rate was increased from 50% to 60%, which was announced by the minister of finance in a press release on July 17, 1985. Secondly, certain taxpayers who contract out research and development will lose entitlement to investment tax credit on their research and development effective for contracts that they enter into after November 21, 1985, the date the Notice of Ways and Means Motion for this bill was tabled in the House. This particular modification falls within a broad interpretation of the original Ways and Means Motion Number 44 that was introduced in the House on Budget day.

Next, under the general heading of tax fairness, I would like to refer to three aspects of the income splitting rules, where income splitting is achieved through the making of loans between members of a family. First, in contrast to the original Budget proposal, no special grandfathering is made for term loans. The grandfathering for both term and demand loans will be the same; that is, after 1987, income attribution will apply to both these categories of pre-Budget loans.

Secondly, income attribution will no longer apply in cases in which the loan or the transfer of property between the family members was done on a fair market value commercial basis.

[Traduction]

vous le savez, l'exemption à vie sur les gains en capital est accordée pour les biens en général, à l'exception des biens agricoles admissibles et entrera en vigueur graduellement de 1985 à 1990. Il y aurait manifestement un avantage éventuel pour un contribuable s'il pouvait aliéner une propriété au début de cette période transitoire de telle façon qu'il puisse, aux fins de l'impôt, comptabiliser la transaction dans une année ultérieure de la période transitoire, se rendant par le fait même admissible à une exemption majorée tout simplement parce que la transaction est reportée dans une année postérieure.

Les dispositions anti-évasion fiscale particulières dont je parle visent deux catégories d'échappatoires: dans un cas, il s'agit du recours à un accord d'option, par lequel un contribuable prendrait une option offerte sur le champ pour vendre dans une année ultérieure et, deuxièmement, il s'agit de la constitution d'une réserve dans le contexte de la vente d'un bien à tempérament; sans cette disposition anti-évasion fiscale particulière, ces échappatoires auraient pour effet d'accorder au contribuable une exemption plus grande que celle dont il ou elle aurait autrement bénéficié.

Il s'agit des quatre changements principaux par rapport aux mesures spécifiques du budget qui ont effectivement été pris en compte dans le projet de loi, même si je dois dire que la règle que j'ai mentionnée au sujet des réserves était expressément mentionnée dans les documents du Budget.

M. le président, la catégorie suivante se range sous la rubrique générale d'investissement et recherche, et des crédits d'impôt au développement. Il y a deux points que je voudrais souligner ici. En premier lieu, en ce qui concerne le crédit d'impôt à l'investissement, Île du Cap-Breton, qui a été annoncé dans le Budget, le taux a été augmenté de 50 p. 100 à 60 p. 100, comme l'a annoncé le ministre des Finances dans un communiqué de presse, le 17 juillet 1985. Deuxièmement, certains contribuables qui confient des travaux de recherche et de développement à contrat perdront leur admissibilité au crédit d'impôt à l'investissement en ce qui concerne leurs contrats de recherche et de développement à compter du 21 novembre 1985, soit la date où l'Avis de motion des voies et moyens pour ce projet de loi a été déposé en Chambre. Cette modification particulière ressort d'une interprétation large de la Motion des voies et moyens originelle, numéro 44, qui a été déposée à la Chambre le jour du Budget.

En outre, sous la rubrique générale de l'équité fiscale, je voudrais parler de trois aspects du fractionnement du revenu par lequel un contribuable fractionne son revenu en consentant des prêts aux membres de sa famille. Premièrement, contrairement à la proposition originelle du Budget, aucune concession pour droits acquis n'est consentie pour les prêts à terme. Les prêts à terme et les prêts à demande seront traités de la même façon; après 1987, l'attribution du revenu s'appliquera à ces deux catégories de prêts pré-Budget.

En second lieu, l'attribution du revenu ne s'appliquera plus dans les cas où le prêt ou le transfert de biens entre des membres d'une même famille est fait sur une base commer-

[Text]

Under the existing law, even a sale of property for full value between spouses, for example, gives rise to income attribution. This is actually a relieving provision, in contrast to the tightening rules that were in fact introduced in the May Budget.

• 0955

Third—and this has particular reference to income splitting that is effected through the use of a corporation—income imputation rules, which are based on the standard interest rate that is used for income taxes owing, do form part of the rules in Bill C-84, applicable to transfers and loans to children and/or a spouse made through a corporation because, as I think is clear, the income attribution rules themselves would have little effect if it were possible to circumvent them by making the transfer of the property, either by sale or by loan or by gift, through a corporation. The only practical way to overcome that circumvention of the basic rules is by introducing what is, in effect, an income imputation rule that applies where a corporation is used to effect the loan or the gift.

Finally, Mr. Chairman, in these items I am referring to that represent changes from the original budget measures, the final one relates to the capital tax that applies to large financial institutions. In the budget proposal, this tax was to apply to financial institutions with capital of more than \$200 million employed in Canada. This threshold has been changed to \$300 million to confine the application of this tax to the very largest banks and trust companies.

In conclusion, Mr. Chairman, perhaps I could say that in the general area of corporate and personal income tax measures there are no significant changes in Bill C-84 from the original budget measures.

Mr. Chairman, that really concludes my general opening remarks regarding Bill C-84. Mr. Wilson has joined us, and we would be happy to answer your questions.

The Chairman: Mr. Weyman, I am just wondering how we should approach this bill. Would you think that, if we took each topic and you outlined the provisions and the clauses we should be looking at, it would be a better method of doing it, or do you think we should go through the bill clause by clause and have you explain each clause to us?

Mr. Weyman: I would hope, Mr. Chairman, if it would be satisfactory to the committee, that we could take the topics, certainly the major topics I referred to at the beginning of my remarks, and perhaps deal with them in a topical way and answer any questions the committee has. I suggest that on the assumption that the committee is really not concerned with the actual detailed words that are in the bill and that really the concern or the interest lies more in the general application and scope of the particular measures. For example, in that way we could start with the lifetime capital gains exemption and we

[Translation]

ciale, à la juste valeur marchande. En vertu de la loi actuelle, même une vente de biens à pleine valeur entre des conjoints, par exemple, donne lieu à une attribution du revenu. Il s'agit là en réalité d'une disposition d'adoucissement, qui fait contraste avec les mesures de rigueur qui ont été effectivement introduites dans le budget de mai.

Troisièmement—et cela se rapporte particulièrement au fractionnement de l'impôt que l'on pratique par l'utilisation d'une corporation—les règles d'imputation du revenu, qui sont basées sur le taux d'intérêt régulier appliqué pour les remboursements d'impôt, ou qui font partie des règles du projet de loi C-84, qui s'appliquent aux transferts et aux prêts aux enfants et/ou au conjoint par l'intermédiaire de la société parce que, je crois que c'est clair, les règles d'attribution du revenu elles-mêmes auraient peu d'effet s'il était possible de les contourner en faisant un transfert de propriété, soit par une vente ou un prêt ou un cadeau, par l'intermédiaire d'une société. La seule façon pratique d'éviter que l'on contourne les règles de base c'est de présenter ce qui est en fait une règle d'imputation du revenu qui s'applique lorsqu'on passe par la société pour faire le prêt ou le don.

En dernier lieu, monsieur le président, concernant les points auxquels je réfère qui représentent des changements par rapport aux mesures budgétaires originales, le dernier porte sur la taxe sur le capital qui s'applique aux grosses institutions financières. Dans la proposition du budget, cette taxe doit s'appliquer aux institutions financières qui ont un capital de plus de 200 millions employé au Canada. Ce seuil a été modifié à 300 millions pour restreindre l'application de cette taxe aux très grosses banques et compagnies de fiducie.

En conclusion, monsieur le président, peut-être que je pourrais ajouter que, dans le domaine général des mesures d'impôt sur le revenu des sociétés et des particuliers, il n'y a pas de changements importants dans le projet de loi C-84 par rapport aux mesures budgétaires originales.

Monsieur le président, c'est tout ce que j'ai à dire concernant le projet de loi C-84. Monsieur Wilson s'est joint à nous et il nous ferait plaisir de répondre à vos questions.

Le président: Monsieur Weyman, je me demande comment nous devrions envisager ce projet de loi. Croyez-vous que si nous prenions chaque sujet et que vous indiquiez les dispositions et clauses que nous devrions étudier, que ce serait une meilleure méthode ou croyez-vous que nous devrions étudier le projet de loi article par article après quoi vous nous expliquiez chaque article?

M. Weyman: J'aimerais, monsieur le président, si le comité est d'accord, que nous étudions les sujets, à coup sûr les sujets les plus importants que j'ai mentionnés au début de ma présentation, et que nous les traitions sujet par sujet et que nous répondions aux questions du comité. Je propose, car je suppose que le comité ne s'intéresse pas vraiment à la lettre du projet de loi, qu'on s'attarde plutôt à l'application générale et à la portée des mesures particulières. Par exemple, nous pourrions de cette façon commencer avec les exemptions à vie

[Texte]

could describe to you basically how that whole body of rules comes together.

The Chairman: How does the committee feel about this? Would you like to take Mr. Weyman's suggestion that we take the basic topics—and he has suggested the capital gains tax, income splitting, search and seizure, pension investments, ISIPs and then other miscellaneous items—and do those items one at a time until we are reasonably satisfied, so we can get a general picture of the bill? Is that a reasonable thought from members? Do I have any approbation on that?

Mr. McCrossan.

Mr. McCrossan: Mr. Chairman, I have a slight variation on that, but I am sure you will rule it is in order. The capital gains provisions in this reflect the budget measures. There is a slightly different treatment of capital gains reflected in the work that I am sure Mr. Weyman was behind, released last week, with respect to the minimum tax.

• 1000

I would like to try to tie together what you are trying to do in this bill and what you are trying to do in that bill . . . and exactly how you see them as consistent.

The Chairman: Let us deal with capital gains and then allow those kinds of questions into the mix. I very much agree with you, and I think Mr. Johnston, in his memo to the press, took that position himself. Let us start off with capital gains, and then we can get on to it.

Mr. Weyman, could we start off, then, with you explaining what the bill does with capital gains, as well as the budget provision, in case we do not exactly remember each gory detail.

Mr. Weyman: I should state first that the general approach in introducing the lifetime capital gains exemption was to require an inclusion in a tax-payer's income of his net taxable capital gain in the normal way. In that regard essentially nothing has changed. He computes his net taxable capital gain—that is, his taxable capital gain less allowable capital losses—for the year, he deducts expenses of disposition, and in fact may claim a reserve, if he chooses to, in a situation where there is an instalment sale of the property and part of the proceeds are not due to be received until after the end of the particular year. So all of those rules are basically still in place. The lifetime capital gains exemption is achieved by way of a deduction which is to be in a new subsection. So section 110.6 is a deduction in computing taxable income.

There are certain consequential results of doing that; one of which is that those particular provisions in the Income Tax Act that are based on a taxpayers' net income—for example, a claim for medical expenses, which are based on . . . well, really can be claimed only to the extent that they exceed 3% of a taxpayer's income; or a donation deduction, which is limited to

[Traduction]

au titre des gains en capital et nous pourrions vous décrire comment tout l'ensemble de règles se définit.

Le président: Qu'en pense le comité? Aimeriez-vous que l'on adopte la suggestion de monsieur Weyman et que nous étudions les sujets de base - et il a suggéré l'impôt sur les gains en capital, le fractionnement de l'impôt, la perquisition et la saisie, les placements de retraite, les RPTI et autres points divers - et que nous étudions ces points un à la fois jusqu'à ce que nous soyons raisonnablement satisfaits pour que nous nous fassions une idée générale du projet de loi? Qu'en pensez-vous? Êtes-vous d'accord?

M. McCrossan.

M. McCrossan: Monsieur le président, j'ai une idée différente là-dessus mais je suis certain que vous n'y verrez pas d'objection. Les dispositions concernant les gains en capital dans ce document sont représentatives des mesures budgétaires. Il y a un traitement légèrement différent des gains en capital dans le document, auquel je suis certain que monsieur Weyman a travaillé, diffusé la semaine dernière concernant l'impôt minimum.

J'aimerais établir le lien entre ce que vous essayez de faire dans ce projet de loi et ce que vous essayez de faire dans le projet de loi . . . et de quelle façon vous voyez l'ensemble former un tout.

Le président: Parlons des gains en capital puis on répondra à ce genre de questions en même temps. Je suis bien d'accord avec vous et je crois que monsieur Johnston, dans sa conférence de presse, a adopté cette position aussi. Commençons avec les gains en capital puis nous pourrions poursuivre.

Monsieur Weyman, pouvons-nous commencer et vous nous expliquerez ce qu'on fait dans le projet de loi avec les gains en capital ainsi que dans les dispositions du budget au cas où nous ne nous rappellerions pas exactement chaque détail.

M. Weyman: Je devrais indiquer d'abord que l'attitude générale lorsqu'on a présenté l'exemption à vie sur les gains en capital était d'inclure dans le revenu du contribuable le gain en capital net imposable de la façon normale. À cet égard, il n'y a presque rien de changé. Le contribuable calcule son gain en capital net imposable, c'est-à-dire le gain en capital imposable moins la perte en capital déductible pour l'année, il déduit les dépenses de disposition et, en fait, il peut réclamer une réserve s'il le décide dans le cas où il y a une vente de propriété à tempérament et qu'une partie du produit ne sera pas reçue avant la fin d'une année particulière. Ainsi toutes ces règles sont encore en place. On obtient l'exemption à vie sur les gains en capital au moyen d'une déduction qui sera dans le nouveau paragraphe. Ainsi l'article 110.6 est une déduction dans le calcul du revenu imposable.

De cette façon, on peut avoir certaines conséquences; il y a des dispositions particulières dans la Loi de l'impôt sur le revenu qui sont basées sur le revenu net du contribuable—par exemple, une déduction pour frais médicaux, qui est basée sur . . . elle peut être réclamée seulement au-delà de 3 p. 100 du revenu du contribuable; ou une déduction pour les dons, qui

[Text]

20% of a taxpayer's net income—these types of rules still will recognize the taxable capital gains of a taxpayer even though the exemption is being introduced, because the exemption itself is claimed by way of a deduction subsequent to the calculation of a taxpayer's net income.

For those dependants who might have realized a capital gain in the year, their income too will take into account net taxable capital gains realized. So any claim for them as a dependant—which could be restricted if their income is above the ceiling amount that will be stipulated in the act—will also be reduced, or could be reduced, by reason of the capital gain realized, notwithstanding that the lifetime exemption might be available to that particular dependant.

Mr. Minaker: Mr. Weyman, if I am a farmer and I have qualified farm land right now, can I legally sell it and accumulate \$500,000 capital gain this year, and then I would not be affected by the new proposal on minimum tax?

Mr. Weyman: The lifetime capital gains exemption is first effective in 1985. For qualified farm property there is no transitional phase-in rule. The full \$250,000 of taxable gain—that is \$500,000 of capital gain—is eligible for the exemption, as you described—

Mr. Minaker: Before January 1.

Mr. Weyman: —in 1985. The minimum tax, however, does not apply until 1986. So correct, you can do that.

• 1005

Mr. Minaker: What would be the impact on someone who could sell his land right now before the year-end versus if they had to sell it after January 1?

Mr. Weyman: It depends on how they sell it. If they sell it for cash, full cash proceeds, then in 1985 they will be exempt up to the \$500,000 lifetime capital gains exemption. The minimum tax does not apply to them, of course, because it will not take effect until 1986. If they sell the same property instead in 1986 for cash, for the same amount, the gain would still be exempt, of course, within the limit of the \$500,000 exemption, but that gain will be subject to the minimum tax.

The way the rules in the minimum tax work is that the capital gain that is eligible for lifetime exemption, in the case of qualified farm property next year it would be the full \$500,000. That portion of the gain is subject to a minimum tax, federal and provincial combined—depending on the province of residence, of course, it does vary slightly—of about 12.5%. The portion of the capital gain that exceeds the exemption—and this is true for all taxpayers, but clearly focusing on farm property it is the portion of the gain in excess of the \$500,000—that portion of the gain will be subject to a minimum tax of around 25%.

[Translation]

est limitée à 20 p. 100 du revenu net du contribuable—ce genre de règles tiendront encore compte des gains en capital imposables d'un contribuable même si on adopte l'exemption, parce que l'exemption elle-même est réclamée par le biais d'une déduction qui s'applique après le calcul du revenu net du contribuable.

Dans le cas des personnes à charge qui auront réalisé un gain en capital dans l'année, leur revenu tiendra également compte du gain en capital imposable réalisé. Ainsi toute réclamation pour ces personnes en tant que personnes à charge—qui serait restreinte si leur revenu dépassait le plafond indiqué dans la loi—sera également réduit ou pourra être réduit, par suite du gain en capital obtenu, non obstatant que l'exemption à vie puisse être réclamée pour cette personne à charge.

M. Minaker: Monsieur Weyman, supposons que je sois agriculteur et que je possède dès maintenant une terre agricole admissible, puis-je la vendre légalement et faire un gain en capital de 500,000\$ cette année, et de cette façon je ne serais pas touché par la nouvelle proposition d'un impôt minimum?

M. Weyman: L'exemption à vie au titre des gains en capital entre en vigueur en 1985. Pour les propriétés agricoles, il n'y a pas de phase de transition. Tout le gain imposable de 250,000\$—c'est-à-dire 500,000\$ de gain en capital, est admissible à l'exemption comme vous l'avez décrit...

M. Minaker: Avant le 1 janvier.

M. Weyman: ... en 1985. L'impôt minimum toutefois ne s'applique pas avant 1986. Ainsi c'est parfait vous pouvez le faire.

M. Minaker: Quelles seraient les conséquences pour une personne qui vendrait sa terre agricole avant la fin de l'année plutôt que de la vendre après le 1 janvier?

M. Weyman: Cela dépend de la façon dont elle la vend. Si elle vend au comptant, produit complet comptant, alors en 1985, elle aura droit à l'exonération à vie de 500,000\$ de gains en capital. Elle n'est pas touchée par l'impôt minimum bien sûr parce qu'il n'entre pas en vigueur avant 1986. Si, par contre, elle vend la même propriété en 1986 au comptant, pour le même montant, le gain sera encore exempté, bien sûr, dans la limite de l'exemption de 500,000\$, mais ce gain sera soumis à l'impôt minimum.

Les règles de l'impôt minimum fonctionnent de la façon suivante: le gain en capital admissible pour l'exemption à vie, dans le cas d'une propriété agricole admissible serait de 500,000\$ au complet l'an prochain. La partie du gain est soumise à l'impôt minimum, au fédéral et au provincial ensemble—dépendamment de la province de résidence bien sûr, cela varie légèrement—d'environ 12,5 p. 100 La partie du gain en capital qui dépasse l'exemption—et c'est le cas pour tous les contribuables, mais cela est clairement destiné particulièrement aux propriétés agricoles, c'est la partie du gain qui dépasse le 500,000\$—cette partie du gain sera soumise à un impôt minimum d'environ 25 p. 100

[Texte]

Now, I should add in talking about this particular situation, and then I will go on to talk about the . . .

Mr. Minaker: Okay. In laymen's terms now, are you suggesting that if the farmer did not have any income next year other than the sale of his land at \$500,000 capital gain—we will say it is a \$500,000 capital gain—then he would be subject to a minimum tax of approximately \$70,000?

Mr. Weyman: It would be 12.5% of the \$500,000 yes.

Mr. Minaker: So it could cost him \$70,000 by waiting until next year.

Mr. Weyman: No. Let me just explain two other aspects before we perhaps discuss it and sort of see the full scale of how it applies.

Firstly, there will be a threshold for everybody, for every taxpayer. If it is a married taxpayer we can sort of think of it as about \$50,000. So the first point is that the \$500,000 gain will be reduced to \$450,000. On that, since it would be fully exempt under the regular tax rules in the act, the \$450,000 would be subject to a tax, federal and provincial, of about 12.5%, whatever that would be—say about \$55,000. That would be about \$55,000 of tax. That is the first point.

The second point is, as applies to all taxpayers, there is a carry-over provision. The reason for that, as the Minister has explained, is that given that each individual provision in the act in the form of a tax incentive is there for a specific purpose, economic purpose or social purpose, it would be inappropriate in the final analysis for a taxpayer to lose the benefit of those particular incentives.

The object of the minimum tax is to ensure that a taxpayer cannot eliminate his or her total tax liability through a combination of one or more of the particular incentives . . .

The Chairman: The fact is, Mr. Weyman, that this farmer would be taxed \$55,000. If this farmer died the next day, that way he would never be able to take advantage of that averaging in. He would just be stuck on the \$55,000 would he not?

Mr. Weyman: No, no, Mr. Chairman. I would like to explain this. Firstly, there is, as I have said, the carry-forward for this \$55,000. Clearly the farmer—assuming he lives, to take that scenario first—will be investing the proceeds. Let us say he sold it for literally \$500,000—there was a nil cost to this farm land—and he invested \$500,000 and earned investment income on that; it would not take too many years before he would have fully recovered the minimum tax that he had originally paid.

The rule is that the minimum tax can be applied in subsequent years to a carry-forward of seven years in the normal course against regular tax liability, provided again that no individual can reduce his tax liability in any one year below the minimum level for that year.

[Traduction]

Maintenant, je devrais ajouter, en parlant de cette situation particulière, puis je continuerai au sujet de . . .

M. Minaker: D'accord. Pour le commun des mortels maintenant, êtes-vous en train de nous dire que si l'agriculteur n'avait pas de revenu l'an prochain à part la vente de sa terre qui produirait un gain en capital de 500,000\$—supposons que c'est un gain en capital de 500,000\$—à ce moment-là il serait soumis à un impôt minimum d'environ 70,000\$?

M. Weyman: Ce serait 12,5 p. 100 du 500,000\$, oui.

M. Minaker: Alors il lui en coûterait 70,000\$ pour avoir attendu jusqu'à l'an prochain.

M. Weyman: Non. Laissez-moi vous expliquer deux autres aspects avant que nous puissions en discuter et voir, pour ainsi dire toutes les applications.

D'abord, il y aura un niveau d'exemption pour tout le monde, pour tous les contribuables. Si c'est un contribuable marié nous pouvons penser à 50,000\$. Ainsi le gain de 500,000\$ serait réduit à 450,000\$. Là-dessus, étant donné qu'il aurait droit à la pleine exemption en vertu des règles d'imposition régulières de la loi, les 450,000\$ seraient sujets à un impôt, fédéral et provincial, d'environ 12,5 p. 100 quel que soit le pourcentage—disons environ 55,000\$. Ce serait environ 55,000\$ d'impôt. C'est le premier point.

Le deuxième point, tel qu'appliqué à tous les contribuables, c'est une disposition de report. La raison de cette disposition, telle que le Ministre l'a expliquée, est que, étant donné que chaque disposition individuelle de la loi prévoyant des encouragements fiscaux s'y trouve pour une raison précise, une raison économique ou une raison sociale, il serait inapproprié qu'en dernier recours, un contribuable perde les avantages de ces encouragements particuliers.

Le but de l'impôt minimum est de faire en sorte qu'un contribuable ne puisse se soustraire complètement à l'impôt en profitant d'un ou plusieurs encouragements fiscaux particuliers . . .

Le président: Il reste, monsieur Weyman, que cet agriculteur serait soumis à un impôt de 55,000\$. S'il meurt l'année suivante, de cette façon il ne serait jamais en mesure de tirer avantage de cette moyenne. Il en serait toujours soumis au 55,000\$ n'est-ce pas?

M. Weyman: Non, non, monsieur le président. Je vais vous expliquer. D'abord, comme je l'ai mentionné, il peut reporter à un exercice ultérieur les 55,000\$. L'agriculteur, en supposant qu'il continue à vivre, envisageons d'abord cette possibilité—investira le produit. Disons qu'il a vendu sa terre 500,000\$—il y a un coût égal à zéro qui s'applique à cette terre agricole - et qu'il a investi 500,000\$ et gagné un revenu d'investissement là-dessus; il ne faudra pas trop d'années avant qu'il récupère complètement l'impôt minimum qu'il aura versé à l'origine.

La règle est la suivante: l'impôt minimum peut être appliqué au cours des années suivantes jusqu'à concurrence d'un report sur sept années pour réduire l'impôt exigible régulier, à la condition encore une fois que personne ne puisse réduire son impôt exigible au cours d'une année sous le niveau minimum prévu pour cette année-là.

[Text]

• 1010

Second, Mr. Chairman, if the farmer should by chance die shortly after effecting the sale, there is a three-year carryback of the minimum tax. And even in the early years of the system, 1986, 1987 and 1988, the three-year carryback will apply through into 1985 or 1984 or 1983, depending which year we are dealing with here, on the assumption that there was no minimum tax liability in those years. There is a very generous transition rule that will apply in those unfortunate circumstances where taxpayers with a minimum tax liability die in the early years of the new system.

The Chairman: And, of course, if he had no income for that three-year period because farm prices have been so depressed, and that is the reason he sold, that really the sale was the result of a foreclosure and that is how he created the capital gain, we nail him for \$55,000 pretty good.

Mr. Weyman: There could be circumstances where that applies.

The other situation, Mr. Chairman, I have not dealt with. The example that I have described is with a cash sale. Where there is a sale of the farm property on an instalment basis, which I would think is more common than a cash sale, but where there is an instalment sale, since the \$500,000 lifetime exemption is phased in immediately in 1985 for the lifetime capital gains exemption proposed and included in Bill C-84, the rule that I mentioned earlier about preventing a taxpayer getting the advantage of the transitional rules by using a reserve to move his gain forward into future years, does not apply to qualified farm property because no advantage can be gained by a farmer on selling qualified farm property through the use of the capital gains reserve in the context of the lifetime capital gains exemption, because of the full implementation right away in 1985.

That being the case, the farmer, the taxpayer, where appropriate can claim a reserve in the case of an instalment sale and thereby defer his capital gain into the subsequent years, 1987, 1988, up to 10 years, in fact. In that way, even with the \$500,000 gain, I would suggest that there would be no minimum tax liability. And that may well be a much more common fact situation than an outright cash sale of farm property.

The Chairman: Mr. Garneau.

Mr. Garneau: I am going to come back to the example you gave. This farmer who sells his property for \$500,000 of capital gains, he will pay 12.5% on \$450,000. So let us say he will pay \$50,000 of minimum tax. Let us assume that he does not have any other income and he invests his \$500,000 in a GIC at 10%. So next year he will have \$50,000 of revenue, of income—

Mr. Weyman: Interest income.

[Translation]

Deuxièmement, monsieur le président, si l'agriculteur devait, par chance, mourir peu de temps après avoir vendu sa terre, il y aurait report de l'impôt minimum à trois années antérieures. Et même dans les premières années de l'application du système, 1986, 1987 et 1988, le report à trois années antérieures s'appliquera en 1985 ou 1984 ou 1983, dépendement de quelle année il s'agira, en supposant qu'il n'y ait eu d'impôt minimum à payer au cours de ces années. Il y a une règle transitoire très généreuse qui s'appliquera dans ces circonstances malheureuses où des contribuables ayant un impôt minimum à payer mourront dans les premières années du nouveau système.

Le président: Et bien sûr, s'il n'avait pas de revenu au cours de cette période de trois ans parce que les prix des exploitations agricoles ont tellement baissé, et c'est la raison de la vente, que la vente est réellement le résultat d'une forclusion et c'est de cette façon qu'il a obtenu le gain en capital, puis nous lui demandons 55,000\$.

M. Weyman: Il pourrait y avoir des circonstances où cela s'appliquerait.

L'autre situation, monsieur le président, je ne l'ai pas rencontrée. L'exemple que j'ai donné concerne une vente au comptant. Lorsqu'il y a une vente d'une propriété agricole à tempérament, ce qui est plus courant qu'une vente au comptant, mais lorsqu'il y a une vente à tempérament, puisque l'exemption à vie de 500,000\$ entre en vigueur progressivement à compter de 1985 en ce qui concerne l'exonération à vie des gains en capital proposée dans le projet de loi C-84, la règle que j'ai mentionnée plus tôt visant à empêcher un contribuable de tirer avantage des règles transitoires en utilisant une réserve pour échelonner son gain sur les années futures, ne s'applique pas à une propriété agricole admissible parce qu'un agriculteur ne peut pas tirer d'avantage à vendre une propriété agricole admissible en utilisant une réserve de gains en capital dans le contexte de l'exonération à vie des gains en capital, en raison de l'application intégrale de l'exemption dès 1985.

Si c'est le cas, l'agriculteur, le contribuable, s'il y a lieu, peut réclamer une réserve dans le cas d'une vente à tempérament et, de cette façon, différer son gain en capital aux années subséquentes, 1987, 1988 jusqu'à 10 ans en fait. De cette façon, même avec le gain de 500,000\$, je suggérerais qu'il n'y aurait pas d'impôt minimum à payer. Il peut s'agir d'une situation beaucoup plus courante qu'une vente au comptant régulière d'une propriété agricole.

Le président: Monsieur Garneau.

M. Garneau: Je reviens à l'exemple que vous avez donné. L'agriculteur qui vend sa propriété et réalise un gain en capital de 500,000\$, il paiera 12,5 p. 100 sur 450,000\$. Disons qu'il paie 50,000\$ d'impôt minimum. Supposons qu'il n'ait pas d'autre revenu et qu'il investisse son 500,000\$ dans un certificat de placement garanti à 10 p. 100. Ainsi l'année suivante il aura un revenu de 50,000\$...

M. Weyman: Revenu d'intérêt.

[Texte]

Mr. Garneau: —interest income.

Mr. Weyman: Yes.

Mr. Garneau: So could you explain how he will recuperate this \$50,000 minimum tax?

Mr. Weyman: Yes. In that situation, with \$50,000 of interest income, and let us again assume he has no other income in that year, his minimum tax liability would clearly be nil, because his threshold for minimum tax is \$50,000, assuming he is a married taxpayer. So he has no minimum tax.

That being the case, whatever his regular tax is on \$50,000, and that may be something, say, in the order of magnitude of \$10,000 or \$12,000, that regular tax liability can be reduced to the minimum tax liability of nil, that is to say, fully reduced by the minimum tax carryover from the year in which he sold the property. So on those facts, very roughly, he would use up his minimum tax carryover at the rate of about \$12,000 a year if nothing else changes. In fact, he would have no tax liability on that \$50,000 of interest income for that year and possibly the ensuing three to four years.

• 1015

Mr. Garneau: If this person had other revenue—let us say he has another \$50,000 of revenue—his total gross income will be \$100,000 and then he will have to pay a minimum tax.

Mr. Weyman: It depends on what the other \$50,000 of income is, but if it is regular income, not sheltered in any way through any tax deductions, the actual tax, the regular tax, on that \$100,000 will certainly be greater than his minimum tax liability. If his minimum tax liability equals \$50,000, even though he might have \$50,000—that is, \$100,000 minus the threshold of \$50,000—he might have a minimum tax liability of \$50,000 at 17%. But his regular tax will be greater than that because of the progressive tax rate schedule, and there would be some reduction in the regular tax to his minimum tax liability each year, enabling him to use up the carry-over.

Mr. Garneau: But he can recuperate the minimum tax only through the normal taxes he would have had to pay otherwise over \$50,000.

Mr. Weyman: No, over his minimum tax liability.

Mr. Garneau: Which would be what?

Mr. Weyman: It would be 17%. Well, federal and provincial . . .

Mr. Garneau: In terms of revenue, I mean.

Mr. Weyman: It would be based on the \$50,000 excess . . .

Mr. Garneau: On \$50,000, and if he does not have any shelter, he could recuperate at his marginal rate of taxation over the . . . net income.

Mr. Weyman: I look at it this way. Perhaps this is a good way to view this. You have your regular tax with the progres-

[Traduction]

M. Garneau: Revenu d'intérêt.

M. Weyman: Oui.

M. Garneau: Alors pouvez-vous nous expliquer comment il récupérera cet impôt minimum de 50,000\$?

M. Weyman: Oui. Dans ce cas-là, avec un revenu d'intérêt de 50,000\$ et supposons qu'il n'ait pas d'autre revenu cette année-là, son impôt minimum à payer sera évidemment réduit à zéro, parce que le seuil pour l'impôt minimum est de 50,000\$, en supposant qu'il soit marié. Alors il n'y a pas d'impôt minimum.

Si c'est le cas, que l'impôt régulier soit basé sur 50,000\$ et qu'il soit disons de l'ordre de 10,000\$ ou de 12,000\$, la dette fiscale régulière peut être réduite jusqu'à l'impôt minimum exigible de zéro c'est-à-dire, réduite entièrement par le report à une année ultérieure de l'impôt minimum à partir de l'année au cours de laquelle il a vendu sa propriété. Ainsi, à partir de ces faits, approximativement, il épuisera le report à une année ultérieure de l'impôt minimum à raison de 12,000\$ environ par année s'il n'y a rien d'autre qui change. De fait, elle n'aurait aucun impôt à verser sur ces 50,000 \$ de revenu en intérêts cette année-là ni, éventuellement, les trois ou quatre années subséquentes.

M. Garneau: Si cette personne avait d'autres revenus, disons 50,000\$—son revenu brut total s'élèverait à 100,000\$ et elle devrait donc verser un impôt minimum.

M. Weyman: Cela dépend de la nature de l'autre revenu de 50,000\$, mais s'il s'agit d'un revenu régulier, dépourvu de tout abri fiscal, l'impôt réel, l'impôt régulier sur ces 100,000\$ sera certainement supérieur à l'impôt minimum exigible. Si son impôt minimum exigible égale 50,000\$, même si elle pouvait avoir 50,000\$—c'est-à-dire 100,000\$ moins le niveau d'exemption de 50,000\$—elle pourrait avoir à payer 17 p. 100 de 50,000\$ comme impôt minimum. Mais son impôt régulier sera supérieur à ce montant en raison du barème d'impôt progressif, et il y aura une certaine réduction dans l'impôt régulier pour son impôt minimum exigible chaque année, lui permettant d'épuiser le report.

M. Garneau: Mais elle pourra récupérer l'impôt minimum seulement par le biais de l'impôt régulier qu'elle aurait dû verser autrement sur 50,000\$.

M. Weyman: Non, sur son impôt minimum exigible.

M. Garneau: Qui s'élèverait à combien?

M. Weyman: À 17 p. 100. Eh bien, l'impôt fédéral et provincial . . .

M. Garneau: En termes de revenu, je veux dire.

M. Weyman: Il serait basé sur l'excédent de 50,000\$. . .

M. Garneau: Sur 50,000\$, et si la personne ne bénéficie d'aucun abri, elle pourrait le récupérer au taux marginal d'imposition sur le . . . revenu net.

M. Weyman: Je le vois comme ça. C'est peut-être une bonne façon de voir les choses. Vous avez votre impôt régulier avec

[Text]

sive rates based on your regular income of \$100,000, in your example, after taking into account personal exemptions. Let us say that is \$90,000 taxable, \$90,000 regular tax. I am not sure what that would . . .

Mr. Garneau: Let us say \$40,000 for the same discussion.

Mr. Weyman: Of tax? I think that would be fairly high. It may be \$30,000 tax on \$90,000, and even that is probably a little on the high side. That \$30,000 tax, being the regular tax on his regular income, would be compared with the minimum tax of 25% federal and provincial on his minimum taxable income, which is \$100,000 minus \$50,000 threshold. So \$50,000 minimum taxable at 25% is \$12,500, and you would compare the \$30,000 regular tax with the \$12,500 potential minimum tax. He would be able to reduce his tax by \$17,500 on those facts, using up his carry-over in that way.

So anyone whose income is over \$50,000 and pays regular tax will not be affected by the minimum tax, assuming they do not have an excess of tax deductions, tax incentives and other forms of deductions. In that case, someone who is paying regular tax on his income would soon use up the minimum tax that, for example, resulted from a sale of farm property, which was where we got into this discussion.

Mr. Garneau: But it will affect all taxpayers, not only the farmer. You use this example because this year he can use the full capital gains.

Mr. Weyman: Yes.

Mr. Garneau: But I have read some articles in the paper about the way the capital gains will function. If I buy shares of a company at \$100,000 and I sell those shares at \$130,000, I have \$30,000 in capital gains. How would it work?

Mr. Weyman: Which year is this you are referring to?

Mr. Garneau: Let us say 1986.

Mr. Weyman: In 1986. You have a \$30,000 capital gain which is exempt. If that is your only capital gain for the year, that would come within the exemption under the transitional rules, because the limit for 1986 is that \$50,000 in capital gains is exempt. So it would be exempt. For minimum tax purposes, the . . .

• 1020

Mr. Garneau: This will diminish my \$500,000 by \$30,000, not by \$15,000.

Mr. Weyman: We have to be careful. That is correct, what you said, Mr. Garneau. The \$500,000 lifetime exemption, so called, relates to the nominal amount of the capital gain, \$500,000. When you look at your income tax return form for 1986, what you are more likely to see is the amount of \$250,000, because the tax return deals with the taxable portion of the gain which is one-half of the gain. In the same way, the exemption is one-half of the \$500,000.

[Translation]

les taux progressifs fondés sur votre revenu régulier de 100,000\$, dans votre exemple, après avoir tenu compte des exemptions personnelles. Disons 90,000\$ imposable, 90,000\$ d'impôt régulier. Je ne suis pas sûr que . . .

M. Garneau: Disons 40,000\$ pour conserver les mêmes propos.

M. Weyman: D'impôt? Je pense que ce serait très élevé. Il pourrait s'agir de 30,000\$ d'impôt sur 90,000\$, et même que c'est probablement un peu élevé. Cet impôt de 30,000\$, constituant l'impôt régulier sur son revenu régulier, serait comparé à l'impôt minimum fédéral et provincial de 25 p. 100 sur son revenu minimum imposable, soit 100,000\$ moins le seuil de 50,000\$. Donc, l'impôt minimum de 50,000\$ à 25 p. 100 équivaut à 12,500\$, et vous compareriez l'impôt régulier de 30,000\$ à l'impôt minimum éventuel de 12,500\$. Le type pourrait réduire son impôt de 17,500\$ dans ces conditions, en épuisant le report de cette façon.

Donc, toute personne ayant un revenu de plus de 50,000\$ et payant de l'impôt régulier ne sera pas touchée par l'impôt minimum, en supposant qu'elle ne bénéficie pas de déductions fiscales excessives, de stimulants fiscaux et d'autres types de déductions. Dans ce cas, une personne qui paiera de l'impôt régulier sur son revenu épuiserait rapidement l'impôt minimum qui, par exemple, découlerait de la vente d'un bien agricole, d'où est partie notre discussion.

M. Garneau: Mais cela affectera tous les contribuables, pas seulement les agriculteurs. Vous citez cet exemple-là, parce que cette année, ceux-ci pourront se servir de l'exemption totale sur les gains en capital.

M. Weyman: Oui.

M. Garneau: Mais j'ai lu un article dans le journal sur les gains en capital. Si j'achète des actions d'une corporation à 100,000\$ et les revends à 130,000\$, je réalise 30,000\$ de gain en capital. Qu'est-ce qui en est de l'impôt?

M. Weyman: De quelle année parlez-vous?

M. Garneau: Disons de 1986.

M. Weyman: En 1986, ces 30,000\$ de gain en capital sont exempts d'impôt. S'il s'agit de votre seul gain en capital pour l'année, il se situera en deçà de la limite de transition, parce que pour 1986, la limite d'exemption est fixée à 50,000\$ de gains en capital. Ces gains seraient donc exonérés d'impôt. Sur le plan de l'impôt minimum, le . . .

M. Garneau: Cela réduira mes 500,000\$ de 30,000\$, et non pas de 15,000\$.

M. Weyman: Il faut être prudents. Ce que vous dites est exact, monsieur Garneau. L'exonération de 500,000\$, appelée exemption à vie, se rapporte au montant nominal de gain en capital, soit 500,000\$. Dans votre déclaration d'impôt de 1986, il est plus probable qu'il soit question de 250,000\$, parce que la déclaration d'impôt traite de la partie imposable du gain, soit la moitié du gain. De la même façon, l'exemption équivaut à la moitié de 500,000\$.

[Texte]

So in fact, although the lifetime exemption for 1986 will be \$50,000, that, of course, relates to a taxable capital gain of \$25,000, one-half of that amount.

Mr. Garneau: So in my example, if I have a capital gain of \$30,000 in 1986, will I have to pay any taxes on that gain or will I have to pay on half of it?

Mr. Weyman: No . . . the capital gain of \$50,000?

Mr. Garneau: I said \$30,000.

Mr. Weyman: All right. On a capital gain of \$30,000, in 1986, there would be no regular income tax to pay because the \$30,000 is less . . . Assuming that you had no gain in 1985 . . .

Mr. Garneau: Yes.

Mr. Weyman: —and had used none of the exemption prior to 1986, you would have \$50,000 of capital gain eligible for exemption. If you only make \$30,000 of gain, then, that full amount of the gain will be exempt.

Mr. Garneau: In the article I read this morning, the reporter called the Department of Finance before writing his article. He led me to believe I would have to pay capital gain on \$15,000 . . .

Mr. Weyman: No . . .

Mr. Garneau: —not on the minimum. This is because of the fact the capital gain is taxed only on 50%, and that 50% will also apply next year, in 1986. He was describing the fact that the person with \$20,000—he used a \$20,000 capital gain—next year, the way it has been explained by someone in the Department of Finance, this person would be taxed on \$10,000.

Mr. Weyman: Under the regular tax, that is not the case. Clearly, there was a misunderstanding on the part of the journalist. I am assuming it was explained correctly to him. But really, the answer is that the whole concept of the lifetime exemption is, starting in 1985, subject only to this transitional phase-in. That is the amount of the net gain, after deducting capital losses, that is eligible for exemption from the regular tax. It works on a cumulative basis, from 1985 on. Once we get to 1990, all property will be eligible for the \$500,000—not annual exemption, but ultimately cumulative exemption for each individual taxpayer.

Mr. Garneau: I would like to come back to the capital gain for a farmer. Let us assume that this scheme will last for a long period of time. If a farmer, 30 or 20 years from now, sells his farm, he will be able to claim the capital gain exemption only if he has not used the capital gain exemption from other sources of revenue. For instance, if he had a portfolio and he sold shares, then, he could not have the exemption on the sale of his farm.

Mr. Weyman: Each individual, as a separate person, is entitled in his or her lifetime to an exemption from income tax on capital gains totalling \$500,000, whether it is from farm property or other investments that the individual may have. And because of that really—all individuals have the same

[Traduction]

Donc, de fait, même si l'exemption à vie pour 1986 est de 50,000\$, cela représente, naturellement, un gain en capital imposable de 25,000\$, soit la moitié de ce montant.

M. Garneau: Donc, dans mon exemple, si je réalise un gain en capital de 30,000\$ en 1986, devrai-je payer de l'impôt sur ce gain ou sur la moitié de celui-ci?

M. Weyman: Non . . . le gain en capital de 50,000\$?

M. Garneau: J'ai dit 30,000\$.

M. Weyman: Très bien. Sur un gain en capital de 30,000\$, en 1986, il n'y aura pas d'impôt régulier à verser, parce que les 30,000\$ sont moins . . . En supposant que vous n'avez pas réalisé de gain en 1985 . . .

M. Garneau: Oui.

M. Weyman: . . . et que n'avez utilisé aucune partie de l'exemption avant 1986, votre gain en capital admissible à l'exemption s'élèvera à 50,000\$. Si vous n'avez réalisé qu'un gain de 30,000\$, alors le plein montant du gain sera exonéré d'impôt.

M. Garneau: Dans l'article que j'ai lu ce matin, le journaliste avait communiqué avec le ministère des Finances avant de rédiger son article. J'ai cru comprendre que je devrais payer de l'impôt sur 15,000\$ de mon gain en capital . . .

M. Weyman: Non . . .

M. Garneau: . . . pas sur le minimum. C'est en raison du fait que les gains en capital ne sont imposés qu'à 50 p. 100, et que ce 50 p. 100 s'appliquera encore l'année prochaine, en 1986. Il citait l'exemple d'une personne qui réaliserait un gain en capital de 20,000\$, en se fondant sur les explications d'un représentant du ministère des Finances, cette personne serait imposée sur 10,000\$.

M. Weyman: En vertu de l'impôt régulier, ce n'est pas le cas. De toute évidence, le journaliste a mal compris. Je suppose qu'il a reçu de bonnes explications. Mais en réalité, la réponse est que le principe global de l'exonération à vie est, à partir de 1985, assujéti uniquement à cette phase de transition. C'est le montant du gain net, après déduction des pertes en capital, qui est admissible à l'exemption de l'impôt régulier. Le système fonctionne sur une base cumulative, à partir de 1985. À compter de 1990, tous les biens seront admissibles aux 500,000\$—pas à titre d'exemption annuelle, mais d'exemption cumulative pour chaque contribuable.

M. Garneau: J'aimerais revenir au gain en capital pour un agriculteur. Admettons que ces mesures restent en place pendant longtemps. Si un agriculteur, dans 20 ou 30 ans, vend sa ferme, il pourra se prévaloir de l'exonération des gains en capital uniquement s'il n'en a pas bénéficié pour d'autres sources de revenu. Par exemple, s'il a un portefeuille et qu'il vende des actions, alors il ne pourra appliquer l'exemption à la vente de sa ferme.

M. Weyman: Chaque individu a droit durant sa vie à une exonération d'impôt de 500,000\$ au titre des gains en capital, qu'il s'agisse d'un bien agricole ou d'autres investissements personnels. Et en raison de ce fait, véritablement—tous les individus sont sur le même pied quant à cette exonération—au

[Text]

status in terms of this exemption—ultimately it will not matter whether it was farm property or shares in a corporation or other commercial real estate or whatever. Everybody will be entitled to the \$500,000 exemption. The only difference is that the farm property is not subject to the transitional phase-in rules in the first five years. But once you get to 1990, the rules are uniform across all kinds of investments that an individual may have.

• 1025

Mr. Garneau: And for the farmer there is no phase-in, as far as capital gains is concerned, to be used for the minimum tax, so he will be fully penalized next year.

Mr. Weyman: Fully penalized applies equally to all taxpayers, if I can use the phrase 'fully penalized', because it will not matter whether it is farm property, or commercial real estate, or shares in a corporation. The minimum tax applies again, uniformly, to all taxpayers to require each taxpayer to pay a minimum amount of tax based on their gains and income for the year.

But there is one difference for farmers, and that difference flows from the fact that the farmer can use the reserve rules. Because of the immediate implementation of the lifetime capital gains exemption for farm property, the reserve rules can be used by the farmer where there is an instalment sale to defer the gain, and that will apply equally for minimum tax purposes.

Mr. Garneau: That is a new thing you forgot to mention a moment ago—the one lifetime advantage that the farmer can have. We discussed that in the House the other day, and I was criticized by my friend opposite, and I understand now that I was right.

The Chairman: You only get a \$500,000 exemption once.

Mr. Garneau: No. The way he explained it, I was perfectly right in the House the other day, except that it seemed you forgot one thing: the fact that a farmer can benefit if he sells his farm one time in his life. I thought the minimum tax would be applied on that first, or only, time he can use this capital gains tax, and the minimum tax, the 12½%, would be paid only after he used his \$500,000.

Mr. Weyman: No, that is not so.

Mr. Garneau: So I made a mistake. I apologize. I was too generous.

Mr. Weyman: The 12½% minimum tax rate applies to that capital gain of any taxpayer that is eligible for the lifetime exemption. Once the exemption is used up, either after reaching the \$500,000 level, or because the gain exceeds for regular property the transitional limit in the years 1986, 1987, 1988, and 1989, then the excess amount is subject to a minimum tax, as ordinary income is, for 25%.

[Translation]

bout du compte, il importera peu qu'il s'agisse d'un bien agricole ou d'actions dans une corporation, de biens immobiliers commerciaux ou de quoi que ce soit d'autre. Tout le monde aura droit à l'exonération de 500,000\$. La seule différence a trait au fait que les biens agricoles ne sont pas assujettis aux mesures transitoires des cinq premières années. Mais à partir de 1990, les règles seront uniformes pour tous les genres d'investissements qu'un individu pourra détenir.

M. Garneau: Et pour l'agriculteur, il n'y a pas de phase de transition, en ce qui concerne les gains en capital, relativement à l'impôt minimum, il sera donc entièrement pénalisé l'année prochaine.

M. Weyman: Cela s'applique également à tous les contribuables, si je puis utiliser l'expression «entièrement pénalisé», parce qu'il importera peu qu'il s'agisse d'une propriété agricole, de biens immobiliers commerciaux ou d'actions dans une corporation. L'impôt minimum s'applique, de nouveau, uniformément pour tous les contribuables, de façon que chacun verse un montant minimum d'impôt fondé sur ses gains et revenus annuels.

Mais il y a une différence pour l'agriculteur et cette différence tient au fait que celui-ci peut bénéficier des règles relatives à la réserve. En raison de la mise en oeuvre immédiate de l'exemption à vie des gains en capital pour un bien agricole, l'agriculteur peut utiliser les règles de la réserve, dans le cas d'une vente à tempérament, pour reporter le gain, et cela s'appliquera également pour les besoins de l'impôt minimum.

M. Garneau: C'est un nouvel élément que vous avez oublié de mentionner tantôt—l'avantage que peut avoir l'agriculteur au cours de sa vie. Nous en avons discuté à la Chambre l'autre jour, et j'ai été critiqué par mon ami d'en face, mais je constate maintenant que j'avais raison.

Le président: Vous ne bénéficiez qu'une fois de l'exemption de 500,000\$.

M. Garneau: Non. De la façon qu'il l'a expliqué, j'avais parfaitement raison l'autre jour à la Chambre, sauf qu'il me semble que vous avez oublié une chose: le fait qu'un agriculteur peut tirer profit de la vente de sa propriété une fois dans sa vie. Je croyais que l'impôt minimum s'appliquerait sur cette première ou unique fois où il pourrait bénéficier de cet impôt sur les gains en capital, et l'impôt minimum, les 122 p. 100, ne serait payé qu'après qu'il aurait épuisé son exemption de 500,000\$.

M. Weyman: Non, ça n'est pas ça.

M. Garneau: J'ai donc commis une erreur. Je m'excuse. J'ai été trop généreux.

M. Weyman: Le taux d'impôt minimum de 122 p. 100 s'applique au gain en capital de tout contribuable admissible à l'exonération à vie. Une fois l'exemption épuisée, soit après avoir atteint les 500,000\$ ou parce que le gain excède, en ce qui concerne une propriété ordinaire, la limite transitoire des années 1986, 1987, 1988 et 1989, alors le montant excédent-

[Texte]

The Chairman: On the whole gain.

Mr. Weyman: On the gain, yes.

The Chairman: The whole gain; not half the gain, the whole gain.

Mr. Weyman: The gain, 25%.

The Chairman: In other words, instead of taxing capital gains at half rates or half tax, the minimum tax taxes at 100%.

Mr. Weyman: No, it taxes the gain at the half rate, and that is how the minimum amount . . .

The Chairman: The rate on the minimum tax is a lower rate.

Mr. Weyman: Yes.

The Chairman: But it is not necessarily a half rate.

Mr. Weyman: It is designed to be a half rate, because the maximum rate of minimum tax is exactly one-half of the maximum rate of regular income tax.

The Chairman: Indeed. But you do not start paying the maximum rate of tax of \$50,000.

Mr. Weyman: There is a small range from above the threshold, up to where the top taxable bracket starts, where there will be a spread.

The Chairman: Indeed, where does that top taxable bracket start, somewhere around \$75,000?

Mr. Weyman: It is not as high. It is more like \$65,000.

The Chairman: Sure. So the difference is between 40 and 65, because we are talking taxable . . .

Mr. Weyman: No, we are talking comparing minimum taxable income, which will be around \$50,000 for a married taxpayer claiming his spouse as a dependent, up to about \$65,000 where the top rate of taxable . . .

The Chairman: The top rate does not come in except on taxable income.

Mr. Weyman: Yes, in excess of \$65,000.

The Chairman: All right. You do not get taxable income until you take off all your regular deductions?

Mr. Weyman: Yes. But you do not get minimum taxable income until you have exceeded the threshold, and that threshold is \$50,000 . . .

The Chairman: And your threshold is \$40,000 or . . .

Mr. Weyman: It is \$40,000 plus personal exemptions.

The Chairman: Sure. But the \$65,000 or \$70,000 you are talking about is \$65,000 after personal exemptions.

[Traduction]

taire est assujéti à un impôt minimum, au même titre qu'un revenu ordinaire, de 25 p. 100.

Le président: Sur la totalité du gain.

M. Weyman: Sur le gain, oui.

Le président: Sur la totalité du gain; pas sur la moitié du gain, sur sa totalité.

M. Weyman: Le gain, 25 p. 100.

Le président: Autrement dit, au lieu d'imposer les gains en capital à la moitié des taux ou de l'impôt, l'impôt minimum porte sur 100 p. 100.

M. Weyman: Non, le gain se trouve imposé à la moitié du taux, et c'est ainsi que le montant minimum -

Le président: Le taux de l'impôt minimum est un taux plus faible.

M. Weyman: Oui.

Le président: Mais il ne s'agit pas nécessairement d'un demi-taux.

M. Weyman: On voulait que ce soit un demi-taux, parce que le taux maximum de l'impôt minimum équivaut exactement à la moitié du taux maximum d'impôt régulier sur le revenu.

Le président: Exact. Mais vous ne commencez pas à verser le taux maximum d'impôt de 50,000\$.

M. Weyman: Il y a un faible écart du seuil jusqu'au palier supérieur d'imposition, où il y aura étalement.

Le président: À propos, où commence ce palier supérieur d'imposition, autour de 75,000\$?

M. Weyman: Pas aussi haut que ça. C'est plus près de 65,000\$.

Le président: Certainement. Donc la différence se situe entre 40 et 65, parce que nous parlons impôt . . .

M. Weyman: Non, nous comparons le revenu minimum imposable, qui se situera autour de 50,000\$ pour un contribuable marié déclarant son conjoint à sa charge, jusqu'à 65,000\$ environ, où le taux supérieur de . . .

Le président: Le taux supérieur n'intervient pas, sauf pour le revenu imposable.

M. Weyman: Oui, au-delà de 65,000\$.

Le président: Très bien. Votre revenu n'est pas imposable tant que vous ne soustrayez pas toutes vos déductions régulières?

M. Weyman: Oui. Mais votre revenu n'est pas assujéti à l'impôt minimum tant que vous n'excédez pas le seuil, qui est de 50,000\$. . .

Le président: Et votre seuil est de 40,000\$ ou . . .

M. Weyman: Il est de 40,000\$ plus les exemptions personnelles.

Le président: Exact. Mais les 65,000\$ ou 70,000\$ dont vous parlez équivalent à 65,000\$ après les exemptions personnelles.

[Text]

Mr. Weyman: The \$65,000 is the taxable number, and that is after personal exemptions.

The Chairman: That is right.

Mr. Weyman: That would be compared with \$50,000, which is . . .

• 1030

The Chairman: No, sir, \$40,000.

Mr. Weyman: No, I beg to differ, Mr. Chairman.

The Chairman: Mr. McCrossan, I think you are entitled to carry on. We have horsed around with your issue.

Mr. McCrossan: I want to follow up on some of Mr. Garneau's examples, but maybe I will start by following up on Mr. Minaker's example, just to make sure I know. A farmer who sells his farm for cash on December 31 with a \$500,000 gain this year is free and clear. If he sells it on January 1 next year, then he is into a minimum tax situation.

Mr. Weyman: If he sells for cash.

Mr. McCrossan: If he sells for cash.

Mr. Weyman: I think that would be the case, unless he has other income.

Mr. McCrossan: Okay. So he is clearly better off, if he can sell for cash, to sell this year as opposed to next year.

Mr. Weyman: In the short term, that is correct.

Mr. McCrossan: Now let us compare the two situations where he is selling for installments. Let us assume that he sells on December 31 this year, \$500,000, and he is going to receive it in, let us call it, installments of \$100,000 for six years or seven years because he purchased the farm for \$200,000 to start with. What is the difference between selling this year and selling next year?

Mr. Weyman: Selling this year, it would be immaterial, it would be irrelevant whether or not he claimed the reserve because . . .

Mr. McCrossan: But how does it affect next year's tax?

Mr. Weyman: Would it affect next year's tax?

Mr. McCrossan: That is what I am asking.

Mr. Weyman: If he sold this year and did not claim a reserve, or I think even if he did claim the reserve, there would be no effect on his 1985 taxes because the full \$500,000 is exempt anyway and the reserve rules are immaterial.

Mr. McCrossan: What I am getting to is that it does not matter whether he sells for cash or installments this year. If he chooses not to claim the reserve, then he is free and clear.

[Translation]

M. Weyman: Les 65,000\$ sont le montant imposable, après les exemptions personnelles.

Le président: C'est exact.

M. Weyman: Cela se comparerait à 50,000\$, qui . . .

Le président: Non, monsieur, 40,000\$.

M. Weyman: Non, je m'excuse de ne pas être d'accord, monsieur le président.

Le président: Monsieur McCrossan, je pense que vous avez droit de poursuivre. Nous nous sommes amusés assez bruyamment à la suite de votre question.

M. McCrossan: Je désire approfondir certains exemples de monsieur Garneau, mais je commencerai peut-être par revenir sur l'exemple de monsieur Minaker, juste pour m'assurer que je comprends bien. Un agriculteur qui vend sa ferme comptant le 31 décembre prochain en réalisant un gain de 500,000\$ cette année est exonéré de tout impôt. S'il la vend le 1 janvier de l'an prochain, il se trouve assujéti à l'impôt minimum.

M. Weyman: S'il la vend comptant.

M. McCrossan: S'il la vend comptant.

M. Weyman: Je pense que ce serait le cas, à moins qu'il n'ait d'autres revenus.

M. McCrossan: D'accord. Aussi est-il beaucoup mieux, s'il peut vendre comptant, de le faire cette année plutôt que l'an prochain.

M. Weyman: À court terme, c'est juste.

M. McCrossan: Maintenant, comparons les deux situations où il vendrait à tempérament. Supposons qu'il vend le 31 décembre de cette année, 500,000\$, et qu'il recevra, disons, des versements de 100,000\$ pendant six ou sept ans, parce qu'il a acheté la ferme à 200,000\$. Quelle différence y a-t-il entre vendre cette année et l'an prochain?

M. Weyman: Vendre cette année importerait peu, ça ne changerait rien qu'il demande ou non la réserve parce que . . .

M. McCrossan: Mais en quoi cela toucherait-il l'impôt de l'an prochain?

M. Weyman: Cela influencerait-il sur l'impôt de l'an prochain?

M. McCrossan: C'est ce que je demande.

M. Weyman: S'il vendait cette année et ne sollicitait pas de réserve, ou je pense que même s'il la demandait, son impôt de 1985 ne serait pas touché, parce que le plein montant de 500,000\$ est exonéré d'impôt de toute façon et que les règles de la réserve importent peu.

M. McCrossan: Là où je veux en venir, c'est que cela importe peu s'il vend comptant ou à tempérament cette année. S'il décide de ne pas demander la réserve, alors il est exonéré de tout impôt.

[Texte]

Mr. Weyman: That is correct.

Mr. McCrossan: Okay. So next year it does not matter whether he sells for cash or installments either.

Mr. Weyman: It does matter vis-à-vis the minimum tax because if sells for cash in 1986 then it is likely he will pay some minimum tax but if he sells on installment and claims the reserve then it is quite unlikely that he would pay minimum tax. It depends, of course, on the numbers. But if it is over five years or over six years, claiming the reserve over that time and bringing the capital gain into income over that period, then there might be a very small amount of minimum tax payable.

The Chairman: You would have to have a pretty small down payment to claim a reserve significantly large to keep you out of the minimum tax, particularly with farmers with very little income going in in the first place.

Mr. Weyman: If you had a \$200,000 down payment—that was your original cost—and the balance representing the gain, say \$500,000, payable over five years, then you would bring in the gain at \$100,000 a year for each of those five years and the taxable portion of the gain would be \$50,000 and basically you would have, I guess, a minimum taxable income of \$50,000, depending on the threshold, and there could be a small amount of minimum tax payable in those years. Of course, at the same time the proceeds that have been received, the \$200,000 deposit and each installment, will be invested, will be generating, as Mr. Garneau suggested, interest income or other income, and the regular tax on that income would likely offset any minimum tax on the capital gain that is being recognized on this installment basis.

Mr. McCrossan: Right.

There are special transitional reserve provisions available for qualifying farm property.

Mr. Weyman: Yes.

Mr. McCrossan: There is no mention of special transitional reserve provisions with respect to the disposition of a small business.

Mr. Weyman: That is correct. These reserve rules only apply to qualified farm property.

Mr. McCrossan: One of the reasons in pension reform that we did not provide for reintroduction of IACS or whatever was specific recognition that the farmer and the small businessman both basically accumulate their fund for retirement in their business. So they tend to be cash poor and asset rich, but they sell and dispose and get their retirement income at the time of disposition of their business. I think that reasoning was outlined at that time.

Can you explain to me, if the two situations were similar at the time of the budget, why they have dissimilar treatment with respect to the minimum tax?

[Traduction]

M. Weyman: C'est juste.

M. McCrossan: D'accord. Donc, l'an prochain, cela importe peu s'il vend comptant ou à tempérament.

M. Weyman: Cela importe sur le plan de l'impôt minimum, parce que s'il vend comptant en 1986, alors il est vraisemblable qu'il devra verser un certain impôt minimum, mais s'il vend à tempérament et demande la réserve, alors il est très improbable qu'il doive payer de l'impôt minimum. Cela dépend, naturellement, des montants. Mais s'il y a étalement sur plus de cinq ou six ans, s'il demande la réserve sur cette période et si le gain en capital se transforme en revenu pendant cette période, alors il pourrait devoir verser un très petit montant d'impôt minimum.

Le président: Il faudrait que le versement initial soit joliment faible pour demander une réserve assez importante pour éviter de payer l'impôt minimum, et les agriculteurs ayant un très faible revenu sont les premiers touchés par cette mesure.

M. Weyman: Si vous aviez un versement initial de 200,000\$—il s'agissait de votre coût initial—le solde représentant votre gain, disons 500,000\$ payable sur cinq ans, alors vous ramèneriez le gain à 100,000\$ par année pendant chacune de ces cinq années et la partie imposable du gain à 50,000\$, et vous auriez fondamentalement, je crois, un revenu minimum imposable de 50,000\$, dépendant du niveau d'exemption. Vous pourriez devoir verser un petit montant d'impôt minimum au cours de ces années. Naturellement, en même temps, le produit reçu, le dépôt de 200,000\$ et chaque versement seront investis, et rapporteront, comme monsieur Garneau le disait, des intérêts ou d'autres genres de revenus, et l'impôt régulier sur ce revenu effacera vraisemblablement tout impôt minimum sur le gain en capital qui est reconnu sur la base de la vente à tempérament.

M. McCrossan: Exact.

Il existe des dispositions spéciales de transition quant à la réserve à l'intention des propriétés agricoles admissibles.

M. Weyman: Oui.

M. McCrossan: Il n'est pas fait mention de dispositions spéciales de transition quant à la réserve à l'égard de la disposition d'une petite entreprise.

M. Weyman: C'est exact. Ces règles ne s'appliquent qu'à la propriété agricole admissible.

M. McCrossan: L'une des raisons pour lesquelles nous n'avons rien prévu dans la réforme des pensions pour le rétablissement des rentes à versements invariables tenait à la reconnaissance expresse du fait que l'agriculteur et le petit entrepreneur accumulent des fonds en vue de la retraite avec leur entreprise. Aussi sont-ils souvent pauvres en espèces et riches en actif, mais ils vendent et aliènent, et tirent leur revenu de retraite de l'aliénation de leur entreprise. Je pense que ce raisonnement a été mis en relief à l'époque.

Pouvez-vous m'expliquer, si les deux situations étaient semblables lors du budget, pourquoi ils bénéficient d'un traitement différent sur le plan de l'impôt minimum?

[Text]

Mr. Weyman: In respect of the reserve rules?

Mr. McCrossan: Yes.

Mr. Weyman: The basic difference really relates not to the minimum tax but to Bill C-84 and the implementation of the lifetime capital gains exemption over the transitional years. For the qualified farm property the exemption applies in full at the outset.

• 1035

Mr. McCrossan: Right.

Mr. Weyman: For all other property, including shares of Canadian corporations, the transitional rules apply.

Mr. McCrossan: Let us look at the end of the transitional period, then.

Mr. Weyman: From 1990 on, there is no distinction between farm property and shares of a Canadian corporation.

Mr. McCrossan: So there are no special reserve provisions beyond 1990 for farm property.

Mr. Weyman: Let me just check on this.

That is correct. Effective 1990, the reserve rules will have no impact for lifetime capital gains exemption purposes for any property. It is purely for the transitional period and it relates to farm property because the farm property is not subject to that transitional phase-in of the exemption.

Mr. McCrossan: So a farmer who sells for instalments in 1990 is worse off than a farmer who sells for instalments in 1986, because there are no reserving provisions. Is that right?

Mr. Weyman: Compared to 1986, that is correct. You have to relate farm property to other property. Basically, as far as the minimum tax régime is concerned, a taxpayer is a taxpayer and an individual is an individual and it does not matter what type of gains he realizes; but there is a horizontal equity in the system comparing individual with individual. It does not matter whether he sells a farm property or shares in a company or commercial real estate or whatever; the rules apply equally to all of them. It is the fundamental principle in—

Mr. McCrossan: I understand that. I thought the purpose of the reserve provisions for farmers was to give them a chance to average out, recognizing that basically it is the disposition of their retirement funds. You are saying the reserve provision is phased out as the full capital gains exemption is phased in.

Mr. Weyman: That is basically right, yes. Basically the reserve rule in Bill C-84 is there to give effect to the fact that there is a differential during the years 1986 to 1989 between farm property and all other property.

Mr. McCrossan: Okay.

[Translation]

M. Weyman: En ce qui concerne les règles de la réserve?

M. McCrossan: Oui.

M. Weyman: La différence fondamentale a trait vraiment non pas à l'impôt minimum, mais au Bill C-84 et à la mise en oeuvre de l'exemption à vie des gains en capital au cours des années de transition. Pour le bien agricole admissible, l'exemption s'applique au complet au début.

M. McCrossan: Exact.

M. Weyman: Pour tout autre bien, y compris les actions de corporations canadiennes, les mesures transitoires s'appliquent.

M. McCrossan: Jetons un coup d'oeil sur la fin de la période transitoire alors.

M. Weyman: À partir de 1990, on ne fait plus de distinction entre des biens agricoles et des actions d'une corporation canadienne.

M. McCrossan: Donc, après 1990, il n'y a plus de dispositions spéciales concernant les réserves pour les biens agricoles.

M. Weyman: Laissez-moi vérifier ce point.

C'est exact. À partir de 1990, les règles régissant la réserve n'auront aucun impact pour ce qui est de l'exonération à vie des gains en capital pour aucun bien. Elles ne sont là que pour la période transitoire et ne s'appliquent qu'aux biens agricoles parce que ceux-ci ne sont pas touchés par l'introduction graduelle de l'exonération.

M. McCrossan: Donc, un agriculteur qui vend à tempérament en 1990 est défavorisé par rapport à l'agriculteur qui vend pour les mêmes raisons en 1986 parce qu'il n'y a plus de dispositions concernant les réserves. Est-ce exact?

M. Weyman: Par rapport à 1986, c'est exact. Vous devez comparer les biens agricoles à tout autre bien. Fondamentalement, dans le régime d'impôt minimum, un contribuable est un contribuable et un individu est un individu et le type de gains qu'il réalise n'a pas d'importance; mais le fait de comparer un individu à un autre assure une équité horizontale dans le système. Peu importe s'il vend des biens agricoles ou des actions dans une compagnie ou un immeuble commercial ou autre; les règles s'appliquent à tous également. C'est là le principe fondamental de...

M. McCrossan: Je comprends cela. Je croyais que l'objet des dispositions concernant les réserves pour les agriculteurs était de leur donner la possibilité d'étaler leurs gains sur plusieurs années et ainsi éviter de payer de l'impôt en tenant compte du fait que, fondamentalement, il s'agit de la disposition de leurs fonds de retraite. Vous dites que les dispositions relatives aux réserves sont abolies à mesure que la pleine exonération des gains en capital est graduellement introduite.

M. Weyman: C'est à peu près cela, oui. Fondamentalement, la règle concernant les réserves dans le Bill C-84 est là pour pallier au fait que durant les années 1986 à 1989, les biens agricoles seront traités différemment des autres biens.

M. McCrossan: D'accord.

[Texte]

Mr. Weyman: Once you get to 1990, there is no differential between the property and therefore the rules should apply equally to all property.

Mr. McCrossan: I would like to go over to Mr. Garneau's example, of a man who has a \$500,000 capital gain; he had him investing in a GIC earning \$50,000 in interest.

Mr. Weyman: Yes.

Mr. McCrossan: I would like to have him invest in a common stock or maybe a preferred share, earning \$50,000 in dividends.

Mr. Weyman: Yes.

Mr. McCrossan: Now, as I understand the minimum tax, because dividend income is grossed up, he is treated as having \$75,000 in dividend income as opposed to \$50,000 regular income. Even though he only receives \$50,000 regular income, he is triggered into a minimum tax situation. Is that right?

Mr. Weyman: Yes, the rules work that way.

Mr. McCrossan: Can you explain the logic of that to me? I understand why you gross up because you allow a person to claim special exemptions reflecting the corporate tax paid, but I do not quite understand paying minimum tax on income you do not receive.

Mr. Weyman: I can really think of two or three explanations.

The first factor is that when we talk about 'high-income' people, which is where this discussion all began, earning income of more than \$50,000 a year paying no tax, which is the focus of the statistics Revenue Canada produced, which is the focus of the debate that took place, particularly during the election campaign, that high income figure basically includes the grossed up amount of the dividend.

Mr. McCrossan: I understand that.

Mr. Weyman: That is one of the factors that relates then to the measurement of a reasonable amount of tax in relation to an income level as determined from a tax return.

Mr. McCrossan: Could I just interrupt there. There are two ways to handle this calculation. You can either gross up the dividends and then provide a larger deduction or, alternatively, Revenue Canada could have had you report the dividends as received and have a smaller deduction. They chose, for administrative convenience, and I agree it is simpler, to have you gross up the dividend because it makes the calculation simpler later on.

• 1040

Because Revenue Canada has chosen a simple procedure for their administrative convenience, how on earth can you deem

[Traduction]

M. Weyman: En 1990, il n'y aura plus de différence entre les différents biens et, par conséquent, les règles devraient s'appliquer à tous également.

M. McCrossan: J'aimerais revenir à l'exemple de monsieur Garneau dans lequel un homme réalise un gain de capital de 500,000\$; il le lui fait investir dans un certificat de placement garanti qui lui rapporte 50,000\$ en intérêts.

M. Weyman: Oui.

M. McCrossan: Je préférerais qu'il investisse dans des actions ordinaires ou peut-être des actions privilégiées lui donnant 50,000\$ en dividendes.

M. Weyman: Oui.

M. McCrossan: Maintenant, si je comprends bien l'impôt minimal, parce que le revenu de dividendes est majoré, il est considéré comme ayant un revenu de dividendes de 75,000\$ plutôt qu'un revenu ordinaire de 50,000\$. Même si ses revenus ordinaires ne sont que de 50,000\$, il devient assujéti à l'impôt minimum. Est-ce exact?

M. Weyman: Oui, les règles s'appliquent de cette façon.

M. McCrossan: Pouvez-vous m'expliquer la logique de tout cela? Je comprends les raisons pour lesquelles vous majorez; c'est pour permettre à une personne de profiter d'exemptions spéciales traduisant les impôts sur les corporations payés, mais je ne comprends pas très bien pourquoi on fait payer un impôt minimal sur des revenus non reçus.

M. Weyman: Je peux vous donner deux ou trois explications.

Le premier facteur est le suivant: lorsqu'on parle de personnes à revenus élevés, et c'est de là qu'est partie cette discussion, des personnes qui ont des revenus de plus de 50,000\$ et ne paient pas d'impôts, ce sont elles qui sont visées dans les statistiques qu'a dévoilées Revenu Canada et qui sont le point central du débat qui a eu lieu, tout particulièrement pendant la campagne électorale, ces revenus élevés comprennent le montant majoré des dividendes.

M. McCrossan: Je comprends cela.

M. Weyman: C'est l'un des facteurs qui est donc lié au calcul d'un montant raisonnable d'impôts par rapport au niveau de revenus tel que déterminé dans la déclaration d'impôt.

M. McCrossan: Pourrais-je vous arrêter là. Il y a deux façons de faire ce calcul. Vous pouvez soit majorer les dividendes et permettre ensuite une déduction plus élevée ou encore, Revenu Canada pourrait vous demander de déclarer les dividendes tels que vous les recevez et vous donner une déduction moins élevée. Ils ont choisi, pour des raisons administratives, et je conviens que cela est plus simple, de majorer les dividendes parce que cela simplifie les calculs par la suite.

Parce que Revenu Canada a choisi une procédure simple pour des raisons administratives, comment diable pouvez-vous considérer que des revenus de dividendes de 50,000\$ corres-

[Text]

\$50,000 of dividend income to be \$75,000 of regular income for purposes of the special tax?

Mr. Weyman: There are a number of segments to what you have just said. As far as Revenue Canada statistics are concerned, I would respond by saying that it is not a question of simplicity; it is a question of the statistics that are produced reflecting the numbers that are reported.

Mr. McCrossan: I understand that exactly. But maybe you are reporting the wrong number.

The Chairman: Garbage in, garbage out; but then you went and based your tax policy on garbage.

Mr. Weyman: Anyway, that is the starting point for the data. To have changed the whole basis for the statistics might well have led to a response in some quarters that all Revenue Canada had done, and in turn all that Finance could do, was to fudge the statistics to prove that now high-income people were paying tax because their high income had suddenly become less high, or low. That is a fact we are stuck with, because that is the number reported in the tax returns, and has been, and is therefore on a comparative basis the number we have to look to in determining whether in fact high-income people are or are not paying a reasonable amount of tax. That is the only starting point we can take.

Mr. Dorin: But the fact of the matter is—and this is the gist of the debate—if we are saying the statistics we are reporting are wrong, and rather than correcting them, we are going to keep reporting them as wrong because that is the way we have done it, that does not make a lot of sense to me. I know what you are saying . . .

Mr. Weyman: No, the statistics are not wrong. They reflect the income as reported by taxpayers. It is fundamental in our tax system that that is the income amount that relates to a dividend.

Mr. Dorin: I realize that, but we include gross income rather than taxable income on that, and that is the number that gets homed in on.

Could I make a suggestion here for how you might get around this problem? What you do is you include the grossed-up amount of the dividends in gross income. It seems to me what you might do is include the cash amount of dividends in gross income, and then later on down in your tax return include a special . . . the grossed-up portion, if you like, on another line. In other words, you would have two lines. Rather than doing your calculation on schedule E or wherever it is, you would have two lines for dividends on your tax form. One would be the amount received, and later on, down after you have calculated your net income, or somewhere down below gross income, at least, you would include an amount of the gross-up to provide for the later deduction. By this it seems to me you would get a true number of income received. That is the biggest distortion of the tax statistics: putting in that gross-up of dividends.

[Translation]

pondent à 75,000\$ de revenus ordinaires aux fins de l'impôt spécial?

M. Weyman: Il y a plusieurs choses dans ce que vous venez de dire. Pour ce qui est des statistiques de Revenu Canada, je répondrais en disant qu'il ne s'agit pas d'une question de simplicité; c'est plutôt que les statistiques sont établies à partir des montants déclarés.

M. McCrossan: Je comprends très bien cela. Mais le montant déclaré n'est peut-être pas le bon.

Le président: Bien sûr, il faut partir de ce qu'on a; mais ça veut dire que vous avez fondé votre politique d'imposition sur des chiffres biaisés.

M. Weyman: De toute façon, c'est là le point de départ des données. Si on avait changé totalement la façon d'établir les statistiques, on aurait dit, dans certains milieux, que Revenu Canada et peut-être même, les Finances, ont fait tout ce qu'ils pouvaient pour fausser les statistiques afin de prouver que maintenant les personnes à revenus élevés payent de l'impôt parce que leurs revenus élevés seraient soudainement devenus moins élevés ou plus bas. Nous ne pouvons rien changer, c'est là le montant déclaré dans les déclarations d'impôt et c'est donc le montant que nous devons utiliser à titre de point de référence pour déterminer si en réalité les personnes à revenu élevé paient ou non une part raisonnable d'impôt. C'est là notre seul point de départ.

M. Dorin: Mais cela revient à dire . . . et c'est là l'essence même du débat . . . si nous disons que les statistiques que nous établissons sont fausses et qu'au lieu de les corriger, nous allons continuer d'établir de fausses statistiques parce que c'est ce que nous avons fait, cela me semble insensé. Je sais ce que vous dites . . .

M. Weyman: Non, les statistiques ne sont pas fausses. Elles reflètent les revenus déclarés par les contribuables. C'est fondamental dans notre système fiscal qu'un dividende est un revenu.

M. Dorin: Ça, je le sais, mais nous ajoutons le revenu brut plutôt que le revenu imposable à cela et c'est ce chiffre que l'on prend comme point de départ.

Pourrais-je faire une suggestion sur une façon possible de contourner le problème? Ce que vous faites, vous ajoutez le montant majoré des dividendes au revenu brut. Il me semble que vous pourriez additionner le montant en espèces des dividendes au revenu brut et, par la suite, dans votre déclaration de revenus, vous pourriez ajouter une partie spéciale, la partie majorée, si on veut, sur une autre ligne. En d'autres mots, vous auriez deux lignes. Plutôt que de faire votre calcul sur l'Annexe E ou autre, vous auriez deux lignes pour les dividendes sur votre formulaire d'impôt. L'une d'elle correspondrait au montant reçu et, plus loin, après avoir calculé votre revenu net, ou quelque part en dessous du revenu brut, vous pourriez au moins inscrire le montant correspondant à la majoration qui justifiera la déduction réclamée par la suite. De cette façon, il me semble que vous obtiendriez le chiffre exact correspondant aux revenus reçus . . . Ce qui fausse le plus les statistiques, c'est le fait que l'on inclut la majoration des dividendes.

[Texte]

Mr. Weyman: There are two factors there. I agree arithmetically you would come out with the same answer. The fact is that if you asked taxpayers to do their income calculation in that two-step way, the propensity for error, I would suggest, would be very significant. You have to accept that the error . . .

Mr. Dorin: It is still a two-step way when you use schedule E, or whatever schedule it is.

Mr. Weyman: No, it is not. No, that is not so.

Mr. McCrossan: I accept your point that the propensity for error is great, but the fact here is that because you have developed a simple process for doing a T4, you are now going to pay minimum tax, to use Mr. Garneau's example as I have modified it, on \$25,000 of income you did not have.

The Chairman: Even worse than that, the rate of tax on dividends is reduced by the dividend tax credit of 33%.

Mr. McCrossan: That is right.

The Chairman: So the minimum tax is in fact higher than the tax on dividends.

Mr. McCrossan: This is crazy. Charles Lamb—I am sure you are familiar with the quotation—said consistency is the hobgoblin of small minds. What has happened here is you have developed a system where you over-report income and compensate by over-reporting deductions. And that is fair—it has been fair until now. It produces misleading statistics, but at least it has been fair.

Now you take that over-reported income and you tax it. You apply a special minimum tax to it. That is crazy. Furthermore, it goes against the thrust of the Minister's budget, of promoting investment in Canadian equity, because you effectively penalize . . . I cannot understand the rationale. Maybe you can explain to me the tax policy reasons for doing this, other than simple consistency, because there does not seem to be any economic reason; it seems to run contrary.

• 1045

I have a second question; it is on the capital dividend account. The capital dividend account so far has not been—at least as it reflects life insurance proceeds—has never been taxable income. It has never been taxable income. Now, under the minimum tax, all of a sudden we appear to be applying a minimum tax to the capital dividend account. Am I right there?

Mr. Weyman: That is correct, yes.

Mr. McCrossan: I do not understand how . . . You say consistency is the thing that is driving you to the first reason. Now here we have an item, capital gain, which has never been taxable and you are going to add it in to the minimum tax. But when we come to dividends that have been over-reported, you are saying you are only going to tax them because they were

[Traduction]

M. Weyman: Ce sont là deux facteurs. Mathématiquement, je suis d'accord avec vous vous arriveriez au même résultat. Le fait est que si vous demandez aux contribuables de faire leur calcul de revenus de cette façon, je serais porté à croire que la probabilité d'erreurs sera très grande. Vous devez reconnaître que l'erreur . . .

M. Dorin: Cela se fait aussi en deux étapes lorsque l'on utilise l'Annexe E ou une autre.

M. Weyman: Non, ce n'est pas le cas. Pas du tout.

M. McCrossan: Je suis d'accord, sur ce point, la probabilité d'erreurs est grande mais le fait est que parce que vous avez élaboré un processus simple pour remplir le formulaire T4, vous allez maintenant payer un impôt minimal, pour en revenir à l'exemple de monsieur Garneau comme je l'ai adapté, sur 25,000\$ de revenus que vous n'avez pas.

Le président: Pire que cela, le taux d'imposition sur les dividendes est réduit par le crédit d'impôt sur les dividendes de 33 p. 100.

M. McCrossan: C'est exact.

Le président: Donc, l'impôt minimum est en réalité plus élevé que l'impôt sur les dividendes.

M. McCrossan: C'est insensé. Charles Lamb, je suis certain que vous connaissez sa citation, a dit que la logique est le lutin des petits esprits. Ce qui s'est passé jusqu'à présent, c'est que vous avez mis sur pied un système par lequel vous gonflez vos revenus et compensez en gonflant les déductions. Et cela est équitable, du moins ça l'était jusqu'à présent. Cela fausse les statistiques mais au moins, c'était équitable.

Maintenant, vous prenez ces revenus gonflés et vous les imposez. Vous leur appliquez un impôt minimum. C'est insensé. En outre, cela va à l'encontre de l'esprit du budget du Ministre qui est de promouvoir l'investissement dans des sociétés canadiennes, parce qu'en réalité vous pénalisez . . . Je ne vois pas la logique de tout cela. Peut-être pouvez-vous m'expliquer les points de la politique fiscale qui justifient votre façon de faire, autre que la simple logique, parce qu'il ne semble pas y avoir de raison économique; je dirais que c'est plutôt le contraire.

J'ai une deuxième question; elle porte sur le compte de dividendes sur les gains en capital. Le compte de dividendes sur les gains en capital, jusqu'à présent du moins puisqu'il correspond aux produits de l'assurance-vie, n'a jamais été un revenu imposable. Il n'a jamais été un revenu imposable. Maintenant, avec l'impôt minimum, il semble que tout d'un coup on applique un impôt minimum au compte de dividendes sur les gains en capital. Est-ce exact?

M. Weyman: C'est exact, oui.

M. McCrossan: Je ne peux pas comprendre comment . . . Vous m'avez parlé de logique dans votre réponse à ma première question. Maintenant, parlons d'un point qui est un gain de capital qui n'a jamais été imposable et que vous voulez inclure dans l'impôt minimum. Lorsque vous parlez de dividendes gonflés, vous dites que vous allez les taxer unique-

[Text]

previously reported as income. Now, which is it? I mean, how can you use one argument in one direction and the other argument in the other direction? That is crazy.

Mr. Weyman: As far as the regular dividend is concerned, the issue really comes down to what . . . I mean, given that the gross-up in tax credit itself in the regular tax system is merely reflecting the integration system we have for taxing the shareholder on corporate profits, that presupposes that the corporation has paid tax at least at a 33 1/3% rate in the present regime.

Mr. McCrossan: Right. I understand that.

Mr. Weyman: In fact, and I do not know what the exact number is, the average corporate tax is clearly significantly lower than that now.

The Chairman: Again, that is because of the stupid reporting system. You allow people to take deductions and then you say my God, your income is up here.

Mr. Weyman: No, I am talking about corporate tax.

The Chairman: I know; I am talking corporate tax too.

Mr. Weyman: Yes.

The Chairman: I mean, to say that the average corporate tax is way down below what the act provides is because of the deductions and because of the way statistics are written.

Mr. Weyman: Well, we can only deal with . . .

The Chairman: The fact is that people pay their full tax on their full taxable income in this country.

Mr. McCrossan: I remember when I first started reporting my income tax I used to own some mining shares, which were dividend-paying. There used to be a different rate of depletion reported for each mining share. There may still be, for that matter, for all I know. All I have is RRSPs these days.

If you can cope with a system that can report different rates of depletion based on the circumstances of the company, surely you can cope with a system that reflects a different gross-up based on the tax paid by the company. I mean, you are pointing to another inconsistency, because everybody gets the same gross-up, whether they pay tax and it is paid out of after-tax income or whether they pay no tax.

Mr. Weyman: Yes.

Mr. McCrossan: That is another inconsistency in the system. Presumably a dividend from an oil and gas company that has a 50-year tax loss carry-forward, they are paying no tax but you are getting the gross-up for taxes that are not paid, whereas somebody else who is paying tax gets exactly the same gross-up.

[Translation]

ment parce qu'ils étaient auparavant déclarés dans les revenus. Maintenant, décidez-vous. Je veux dire, comment pouvez-vous utiliser un argument pour justifier une chose et un autre pour en justifier une autre? C'est insensé.

M. Weyman: Pour ce qui est des dividendes réguliers, cela revient à dire que . . . Je veux dire, compte tenu du fait que la majoration du crédit d'impôt lui-même dans le système fiscal régulier reflète tout simplement le système d'intégration que nous utilisons pour taxer les actionnaires sur les profits de la société, cela présuppose que la corporation a payé des impôts à un taux d'au moins 33 1/3 p. 100 dans le régime actuel.

M. McCrossan: Exact. Je comprends cela.

M. Weyman: En réalité, et je ne connais pas le chiffre exact, l'impôt moyen des corporations est nettement plus bas que cela présentement.

Le président: Encore une fois, c'est à cause du système de déclaration stupide. Vous permettez aux gens des déductions et ensuite, vous dites, mon Dieu, votre revenu est élevé.

M. Weyman: Non, je parle de l'impôt payé par les corporations.

Le président: Je sais, je parle également de l'impôt payé par les corporations.

M. Weyman: Oui.

Le président: Ce que je veux dire c'est que l'impôt moyen payé par les corporations est bien en-dessous de ce que la Loi prévoit à cause des déductions et de la façon dont les statistiques sont établies.

M. Weyman: Eh bien, nous ne pouvons régler que . . .

Le président: Le fait est que les gens ordinaires paient le plein impôt sur tous leurs revenus imposables dans notre pays.

M. McCrossan: Je me souviens que quand j'ai commencé à produire des déclarations de revenus, je détenais à ce moment-là quelques titres miniers qui rapportaient des dividendes. Il y avait dans ce temps-là un taux d'épuisement différent pour chaque titre minier qui devait être déclaré. Il se peut qu'il y en ait encore, pour autant que je sache. Je n'ai de ce temps-ci que des REER.

Si vous pouvez tolérer un système qui peut déclarer des taux d'épuisement différents selon la situation de la compagnie, vous pouvez certainement tolérer un système qui reflète une majoration différente selon l'impôt payé par la compagnie. Je veux dire que vous vous dirigez vers une autre illogisme parce que tout le monde obtient la même majoration qu'ils paient des impôts et cela à même le revenu net d'impôt ou qu'ils n'en paient pas du tout.

M. Weyman: Oui.

M. McCrossan: C'est là un autre illogisme du système. Je suppose un dividende d'une compagnie pétrolière et gazière qui a un report de pertes fiscales sur 50 ans, elle ne paie pas d'impôt mais on vous impose une majoration pour des impôts qu'elle ne paye pas tandis que quelqu'un d'autre qui paie des impôts a exactement la même majoration.

[Texte]

My point is that for administrative convenience you have written this illogical system with the single rate of gross-up; you have taken it, you gross up income. Now the person who has a choice between buying a preferred share yielding 10% or a GIC yielding 10%, to use Mr. Garneau's example, is led toward the GIC investment because of the way the minimum tax applies. Yet the whole thrust of the budget is to get more equity investment in this country.

I understand the logic in terms of administrative convenience. Explain the tax policy reason. You are assistant deputy minister for tax policy, not . . . We can get Revenue Canada in to explain how it is easier to fill out the forms.

Mr. Weyman: To be clear, I am not saying how the forms are filled in is a factor that ultimately determines tax policy, but it is a factor, because the system has to work effectively. When we talk about simplification, a large measure of that is in the simplicity or lack of simplicity, particularly in terms of the interaction with Revenue Canada on the achievement of some level of accuracy in the filing of returns.

• 1050

But leaving that aside, it is a factor, but it is obviously not the critical factor that relates here. Remember, the fundamental premise of the minimum tax is that individual taxpayers with a certain level of income . . . It is in the eye of the beholder, the beholder being the person who reads the statistics, and those statistics talk about income of \$50,000 or more, and that is the income figure that is part of our tax system. That is a fundamental part of our tax system and has been for many years, and they are the facts of life. We can change the whole system and certainly we can consider eliminating integration. We can start with the regular cash dividend with no dividend tax credit, and that is an alternative way to go. Then we would have income that was in a totally different regime. The regime we have today, when we talk about the income of a taxpayer as reflected in his tax return, takes into account the . . .

Mr. McCrossan: I understand why the statistics have been misleading. It is just that you are led to a solution, because the statistics are misleading, of applying a minimum tax where none is justified.

Mr. Weyman: I hear your point, Mr. McCrossan, and I think that what we need to look at is changing the concept of reporting dividend income where only the actual cash dividend is reported for tax purposes.

Mr. McCrossan: Okay. Thank you. Can I just follow up with the one other thing you have admitted? I know there are

[Traduction]

Mon point de vue est le suivant: pour des raisons administratives, vous avez élaboré un système illogique avec un seul et unique taux de majoration; vous vous en êtes servi pour majorer les revenus. Maintenant, une personne qui a le choix d'acheter une action privilégiée qui rapporte 10 p. 100 ou un certificat de placement garanti qui rapporte 10 p. 100, pour utiliser l'exemple de M. Garneau, sera portée à investir dans un certificat de placement garanti à cause de la façon dont l'impôt minimum est appliqué. Par ailleurs, le but poursuivi dans le budget est d'encourager l'investissement au pays.

Je comprends la logique pour des raisons de commodité administrative. Expliquez les raisons qui tiennent à la politique fiscale. Vous êtes sous-ministre adjoint à la politique de l'impôt, non pas . . . Nous pouvons demander à des fonctionnaires de Revenue Canada de venir nous démontrer qu'il est plus facile de remplir les formulaires.

M. Weyman: Pour être clair, je ne dis pas que la façon dont sont remplis les formulaires est le facteur ultime qui dicte la politique fiscale mais cela entre en ligne de compte parce que le système doit fonctionner efficacement. Lorsque nous parlons de simplification, il est question dans une grande mesure de simplicité ou d'absence de simplicité, tout particulièrement en ce qui concerne les rapports avec Revenue Canada qui doivent compter sur une certaine exactitude dans la préparation des déclarations de revenus.

Cela mis à part, c'est un facteur même si ce n'est certes pas le facteur critique qui intervient ici. Rappelons-nous que le principe fondamental de l'impôt minimum c'est que tous les contribuables ayant un certain niveau de revenu . . . Mais tout cela dépend de la personne intéressée, cette personne étant en l'occurrence celle qui consulte les statistiques. Et que disent-elles ces statistiques? Elles parlent de revenu de 50,000 \$ et plus et voilà pourquoi ce chiffre en est venu à faire partie de notre système d'imposition. C'est une partie fondamentale de notre système d'imposition et cela dure depuis des années, on n'y peut rien. Bien sûr, nous pouvons changer tout le système et envisager d'éliminer l'intégration. Nous pouvons commencer par le dividende en espèces ordinaire ne comportant aucun crédit d'impôt applicable aux dividendes et c'est une autre façon de procéder. Nous aurions alors un revenu qui se trouverait dans un régime complètement différent. Le régime que nous avons aujourd'hui—quand il est question du revenu d'un contribuable au sens de la déclaration du revenu pour l'impôt—tient compte . . .

M. McCrossan: Je comprends pourquoi les statistiques se sont révélées trompeuses. Vous en êtes venu à une solution, à savoir appliquer un impôt minimum, alors qu'aucune n'était justifiée parce que les statistiques sont trompeuses.

M. Weyman: Je vous comprends, monsieur McCrossan, mais ce qu'il nous faut envisager c'est de changer la notion de déclaration de revenu en dividendes étant donné que seul le dividende réel en espèces est déclaré aux fins d'impôt.

M. McCrossan: Ça va. Merci. Puis-je enchaîner avec une autre chose que vous avez admise? Je sais que d'autres veulent

[Text]

others wanting to jump in. The capital dividend account has not been taxable until now.

Mr. Weyman: No. The capital dividend account represents the tax-free half of the capital gain that is realized by a corporation. Within the minimum tax regime, the capital dividend is equivalent to the excluded half of the capital gain, the other half, the non-taxable half of the capital gain realized, and the only way the system could hold together and avoid a significant leakage—and there is a logic to equate the capital dividend to the tax-free half of the capital gain—is to include the capital dividend in the minimum tax base.

Mr. McCrossan: Even though it is not in the regular tax base?

Mr. Weyman: Even though it is not in the regular tax base.

Mr. McCrossan: What is the logic of leaving it out of the regular tax base?

Mr. Weyman: The reason is that it represents an integration again of the tax-free half of the capital gain for regular tax purposes that is realized through the medium of a corporation. The only way, since 1972, to effect the distribution of that tax-free half from the corporation to the individual shareholder is through the mechanism of a capital dividend account in the regular tax regime.

We now have another whole regime, and you have to be careful. We now have essentially a new element of a new tax system, a minimum tax system, and that is a whole different set of concepts from the regular tax concepts that we have been used to for so many years. They are not strictly comparable.

Mr. McCrossan: The majority use of the capital dividend account is to flow through money into partnerships, on the death of one of the partners, by life insurance proceeds. The House of Commons has addressed at least twice taxation of death proceeds of life insurance companies and has rejected that. It has been in two budgets and it has been rejected twice, and now you have slipped it in again, not in the regular Income Tax Act but in a minimum tax bill. I know the bureaucracy keeps trying to get this in, and I know the House of Commons keeps rejecting it. I just do not understand how you can bring something in and define it as taxable income and a minimum tax when it is not taxable income and regular tax.

Mr. Garneau: It is a shelter. But if you apply the minimum tax . . . the shelter, you have to take them all. That is what my understanding is.

Mr. McCrossan: Precisely. Why are you applying it . . .

The Chairman: Why do you not tax all life insurance proceeds, then? They are obviously a shelter.

Mr. Garneau: No, they should be taxed if we want to apply a minimum . . . It is a shelter. Why should we tax some

[Translation]

se mêler à la discussion. Jusqu'ici, le compte de dividendes sur le capital n'a pas été imposable.

M. Weyman: Non, le compte de dividendes sur le capital représente la moitié exempte d'impôt du gain en capital qui est réalisé par une corporation. Dans le cadre du régime d'impôt minimum, le dividende en capital équivaut à la moitié exclue du gain en capital, à l'autre moitié, c'est-à-dire la partie non imposable du gain en capital réalisé; la seule façon de faire tenir le système et d'éviter une fuite importante—et il est logique de faire correspondre le dividende en capital à la moitié exempte d'impôt du gain en capital—c'est d'inclure le dividende en capital dans l'assiette d'imposition minimale.

M. McCrossan: Même si ça ne fait pas partie de l'assiette d'imposition ordinaire?

M. Weyman: Même si ça ne fait pas partie de l'assiette d'imposition ordinaire.

M. McCrossan: En vertu de quel principe faut-il l'écarter de l'assiette d'imposition ordinaire?

M. Weyman: Il s'agit encore une fois d'intégrer aux fins de l'impôt ordinaire la moitié exempte d'impôt du gain en capital qui est réalisé par le biais d'une corporation. Depuis 1972, la seule façon de toucher cette moitié exemptée d'impôt distribuée par la corporation à chacun des actionnaires c'est de passer par le compte de dividendes en capital dans le régime d'imposition ordinaire.

Maintenant nous avons un tout autre régime et il faut être prudent. Fondamentalement, nous disposons d'un nouvel élément d'un nouveau système d'impôt, un système d'impôt minimum. Nous avons donc là un ensemble de concepts qui s'écartent complètement des concepts mis de l'avant pendant tant d'années dans le cadre du régime ordinaire. Ils ne sont tout simplement pas comparables.

M. McCrossan: Le compte de dividendes en capital sert avant tout à alimenter les sociétés de personnes par le produit de l'assurance-vie, au moment du décès d'un des associés. La Chambre des communes a envisagé au moins deux fois l'imposition du produit au décès dans le cas des compagnies d'assurance-vie, et l'a rejetée. On l'a présentée dans deux budgets et par deux fois cette proposition a été rejetée. Maintenant, vous l'avez réintroduite, non pas en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu ordinaire mais dans le cadre d'un projet de loi sur l'impôt minimum. D'une part, les bureaucraties cherchent toujours à faire passer cette mesure, d'autre part, la Chambre des communes continue de la rejeter. Je ne comprends pas comment vous pouvez proposer quelque chose et le définir comme revenu imposable et impôt minimum alors qu'il ne s'agit ni de revenu imposable ni d'impôt ordinaire.

M. Garneau: C'est un abri. Mais si vous appliquez l'impôt minimum . . . l'abri, vous devez tout prendre. C'est comme cela que je le comprends.

M. McCrossan: Exactement. Pourquoi l'appliquez-vous . . .

Le président: Pourquoi ne pas imposer tous les produits de l'assurance-vie alors? Il s'agit de toute évidence d'un abri.

M. Garneau: Non, il faudrait les imposer si nous voulons appliquer un impôt min . . . C'est un abri. Pourquoi faudrait-il

[Texte]

shelters and not tax others, when it is possible to really get the amount? This is the principle of minimum tax, and I agree that it creates a new system of taxation. So you now have dividends for your income tax purposes and you will have the gross-up to trigger the minimum tax to use all the shelter you have. This is the difficulty with the minimum tax. It is a great difficulty. To a certain extent, we would be better off to abolish all the shelters and not bother about the minimum tax.

The Chairman: Hear, hear!

Mr. Attewell, I think you had your hand up for a supplementary.

• 1055

Mr. Attewell: Thank you, Mr. Chairman.

Another principle that was announced in the budget was one of fairness. This idea for the minimum tax now, to tax that gross-up and then . . . If I heard you correctly, you said that one of the reasons was that corporations do not pay enough tax. I would hate to try to explain that to a constituent, that the reason we are doing this as a policy is because corporations are not paying enough tax. Surely, if that is the case, that corporations are not paying enough, let us revise those, but not tax individuals. But I just submit that taxing in that gross-up . . .

Mr. Garneau: But I think you made an error in your question or your remark. The gross-up will not be taxed in the minimum tax. It will trigger the minimum tax on your shelter. This is how I understand it.

Mr. McCrossan: The gross-up itself will be taxed. That is what he said.

An hon. member: That is the only income you have.

Mr. Garneau: If you do not have any shelter, how can you be taxed?

Mr. McCrossan: If the only income you had was \$50,000 of dividend income from the sale of your farm, you would be triggered . . .

Mr. Garneau: Yes, because it has become a shelter.

Mr. McCrossan: No, if the gross-up triggers . . .

Mr. Garneau: The capital gains tax exemption is a shelter and you want to tax that.

Mr. Weyman: Let us move on to the investment of the proceeds, which was where the discussion was. If, in fact, the proceeds were invested in shares of a Canadian corporation, so that the taxpayer's only income is dividends from Canadian corporations, and the taxpayer receives dividends in excess of about \$40,000 or \$33,000, somewhere in that range, then the minimum tax will begin to apply.

[Traduction]

appliquer l'impôt à certains abris et pas à d'autres quand il est vraiment possible d'obtenir le montant? C'est le principe de l'impôt minimum et je conviens qu'il y a création d'un nouveau système d'imposition. Donc, vous disposez maintenant de dividendes aux fins de votre impôt sur le revenu et vous aurez la majoration pour enclencher l'impôt minimum et ainsi utiliser tous les abris que vous avez. C'est là le problème avec l'impôt minimum. C'est un gros problème. Dans une certaine mesure, il vaudrait mieux abolir tous les abris et ne pas se précipiter de l'impôt minimum.

Le président: Très bien!

Monsieur Attewell, je crois que vous voulez poser une question supplémentaire.

M. Attewell: Merci, monsieur le président.

Le budget a annoncé un autre principe, soit celui de la justice. Cette idée de l'impôt minimum maintenant, d'imposer cette majoration, puis . . . Si je vous ai bien compris, vous avez dit que l'une des raisons de cet impôt est que les corporations ne paient pas assez d'impôt. Je n'aimerais pas du tout devoir expliquer cela à un contribuable, que la raison de cette politique est que les corporations ne paient pas suffisamment d'impôt. Évidemment, si c'est le cas, que les corporations ne paient pas assez d'impôt, penchons-nous sur leur cas, mais n'allons pas imposer les particuliers. Mais je crois seulement qu'imposer cette majoration . . .

M. Garneau: Mais je crois que vous avez fait une erreur dans votre question ou dans votre remarque. La majoration ne sera pas imposée par l'impôt minimal. Elle fera en sorte que l'impôt minimal s'appliquera à votre abri fiscal. C'est comme cela que je le comprends.

M. McCrossan: La majoration elle-même sera imposée. C'est ce qu'il a dit.

Une voix: C'est le seul revenu dont vous disposez.

M. Garneau: Si vous n'avez aucun avantage fiscal, comment pouvez-vous être assujetti à l'impôt?

M. McCrossan: Si le revenu était un revenu de dividendes de 50,000\$ provenant de la vente de votre ferme, vous seriez assujetti . . .

M. Garneau: Oui, parce qu'il est devenu un avantage fiscal.

M. McCrossan: Non, si la majoration fait en sorte que l'impôt minimal s'applique . . .

M. Garneau: L'exemption d'impôt sur les gains en capital est un avantage fiscal et vous voulez imposer cela.

M. Weyman: Revenons là où nous en étions, soit le placement du produit. Si, en fait, le produit est placé sous forme d'actions dans une corporation canadienne, de sorte que le seul revenu du contribuable est constitué de dividendes de corporations canadiennes, et que le contribuable reçoit un montant de dividendes supérieur à environ 40,000\$ ou 33,000\$, un montant de cet ordre, l'impôt minimal commencerait alors à s'appliquer.

[Text]

The concept is that somebody who receives dividends of \$40,000 and no other income, should be subject to some tax. That is what this debate was all about.

Mr. Dorin: In theory, under the old system, if you received \$100,000 a year in dividends, with no other income, you paid no tax, because it was paid corporately.

Mr. Weyman: If it were \$100,000, you certainly would pay some tax.

The break-even at the moment, for a single taxpayer, is about \$42,000 on a cash dividend. The minimum tax concept is that somebody who receives cash dividends of \$40,000 a year and no other income . . . Maybe this is as a result of some income-splitting or it is the only investments a taxpayer has in shares of Canadian companies. There will be some tax payable from that level up. That is the premise to the minimum tax, and that is really what these rules reflect. You change the premise. If you do not want these people to pay the tax, then there is a way of rearranging the rules. But the premise that the rules achieve is that individuals who receive cash dividends of \$40,000 and up, and no other income, will pay some tax. In the past, perhaps they paid none.

Mr. Dorin: Do you not think, since we changed the minimum tax, this would have been the opportune time to change that gross-up part of the statistic into another section? You made the argument that to keep the statistics comparable, you have to keep it that way. But I would say to you, when did you bring the gross up in? There must have been a change, at that point.

It seems to me, when you are changing to a new regime, as you are arguing you are, it would be the opportune time to make the necessary changes you need to achieve fairness . . .

Mr. Weyman: I think there are three separate points here. The first point that I see here is this: Are we going to continue a basic tax system of taxing corporations and their shareholders, whereby dividends that flow out will be grossed up and a tax credit granted to achieve integration in principle?

If the answer to that is, yes, that we are not going to throw that out—throw out the baby with the bath water—get rid of integration, which is fundamental in the Canadian tax system, then we are led on to the issue of how that should be reported for tax purposes. Now, admittedly the minimum tax is a new regime. But we felt that it was a fundamental issue, that we do not disturb the existing experience the taxpayers have with filling in their personal tax return. That is a critical factor. Any change that is made in the personal tax return guarantees a very high degree of misunderstanding and error.

[Translation]

L'idée est que quelqu'un qui reçoit 40,000\$ en dividendes et qui n'a aucun autre revenu, devrait être assujéti à un certain montant d'impôt. C'est de cela dont nous parlons.

M. Dorin: En théorie, selon l'ancien système, si vous receviez 100,000\$ en dividendes au cours d'une année, sans autre revenu, vous n'aviez aucun impôt à payer, parce que cela était versé par une corporation.

M. Weyman: S'il s'agissait de 100,000\$, vous paieriez certainement un certain montant d'impôt.

Le montant limite actuellement, dans le cas d'un contribuable célibataire, est d'environ 42,000\$ dans le cas d'un dividende comptant. Le principe de l'impôt minimum est que quelqu'un qui reçoit 40,000\$ de dividendes comptant au cours d'une année et qui n'a aucun autre revenu . . . Peut-être cela est-il le résultat d'un quelconque fractionnement de revenu ou qu'il s'agit des seuls placements qu'un contribuable possède en actions de corporations canadiennes. À partir de ce seuil, il y aura un certain montant d'impôt payable. C'est le fondement de l'impôt minimum, et c'est vraiment ce que ces règles traduisent. Vous changez le fondement. Si vous ne voulez pas que ces gens paient d'impôt, il y a alors un moyen de modifier les règles. Mais l'objectif que poursuivent les règles c'est que les particuliers qui reçoivent 40,000\$ et plus de dividendes comptant, et qui n'ont aucun autre revenu, paient un certain montant d'impôt. Auparavant, peut-être qu'ils n'en payaient aucun.

M. Dorin: Ne croyez-vous pas, étant donné que nous parlons de l'impôt minimum, que ce serait le moment opportun de faire passer cette majoration dans une autre section; vous avez soutenu que pour que les statistiques demeurent comparables, il fallait agir de cette façon. Mais permettez-moi de vous poser une question: quand avez-vous introduit le principe de la majoration? Il doit y avoir eu un changement, à ce moment.

Il me semble, que lorsque vous adoptez un nouveau régime, comme vous prétendez le faire, ce serait le moment opportun d'apporter les changements nécessaires pour obtenir un régime fiscal juste . . .

M. Weyman: Je crois que nous avons là trois points distincts. Le premier pourrait s'énoncer comme suit: devons-nous conserver un régime fiscal de base dans lequel les corporations et leurs actionnaires sont assujétiés à l'impôt, et selon lequel un crédit d'impôt est accordé afin de réaliser l'intégration en principe?

Si la réponse à cette question est affirmative, soit que nous n'allons pas éliminer cette disposition - jeter le bébé avec l'eau du bain—éliminer l'intégration, qui est fondamentale dans le régime fiscal canadien, nous en arrivons alors à la question de savoir comment cela devrait se traduire pour les fins de l'impôt. Actuellement, bien sûr, l'impôt minimum est un nouveau régime. Mais nous avons cru qu'il s'agissait d'une question fondamentale, que nous ne devons pas changer la coutume actuelle selon laquelle les contribuables remplissent leur déclaration d'impôt personnelle. C'est un facteur extrêmement important. Toute modification apportée à la déclaration d'impôt des particuliers entraîne systématiquement beaucoup d'incompréhension et un très grand nombre d'erreurs.

[Texte]

Mr. Dorin: Has there ever been a year that there have not been changes?

Mr. Weyman: Unfortunately, every time there is a change, there is a fall-out of error. It is a regrettable consequence of the situation. People are human and they inevitably make errors. Keep in mind, too, that dividends are reported on a T5 form where the reportable amount is shown in one of the boxes. We want to minimize confusion within the system. And the third point is the statistics. You can prove anything with statistics admittedly but at least the statistics that exist, on which the debate was based, was on the number that falls at the bottom of page 1 of the tax return, the income of the taxpayer. That is the number that everyone is talking about when they say high income people are paying no tax. Sure, you can play with statistics. Move some of that income to the next page. You will solve the problem. We would not have needed a minimum tax at all. Just cut up the tax return form . . .

• 1100

The Chairman: Hear, hear! On that note, I am going to adjourn for three minutes so we can all get back with some sense and then we are going back to capital gains. It is just that we have not got the minimum bill here yet, but maybe the minimum bill will never come here.

Mr. Weyman: If it does, we need not have a committee meeting. We have just had it.

• 1102

• 1108

The Chairman: Order, please.

Let us carry on. Let us stick with this bill, if we can, because that other proposed bill is only a proposed bill and it may not see the light of day.

Mr. Weyman: Perhaps one final comment I could make on that discussion is that one thing we have overlooked in the discussion, in sort of taking this specific focus on these particular aspects, is that there is always the rest of the story. It is true that if a taxpayer only had dividends from a Canadian corporation then, yes, they would be subject to some minimum tax. But that was the premise to the whole exercise. However, many taxpayers also have interest expense deductions which are deductible in full from dividend income, notwithstanding that dividend income is not taxed in full, and that is fully deductible for minimum tax purposes.

There is always a trade-off somewhere, and many people will change their behaviour very neatly to fit within whatever tax rules may be in force that particular year. So, whatever the rules have been for, for example, small business people in

[Traduction]

M. Dorin: Y a-t-il déjà eu une année où il n'y a pas eu de changement?

M. Weyman: Malheureusement, chaque fois qu'il y a un changement, il y a toute une panoplie d'erreurs. C'est une conséquence regrettable de la situation. Les gens sont humains et ils font inévitablement des erreurs. Il faut également se rappeler que les dividendes sont reportés sur une formule T5 dans laquelle le montant à reporter est indiqué dans l'une des cases. Nous voulons minimiser la confusion possible dans le système. Et le troisième point concerne les statistiques. Il est possible de prouver n'importe quoi avec les statistiques, bien sûr, mais au moins les statistiques qui existent, sur lesquelles portait la discussion, concernaient le chiffre à indiquer au bas de la page 1 de la déclaration d'impôt, soit le revenu du contribuable. C'est de ce chiffre dont tous parlent lorsqu'ils disent que les gens dont le revenu est élevé ne paient pas d'impôt. Bien sûr, il est possible de jouer avec les statistiques. Il suffit de déplacer une partie de ce revenu à la page suivante. Vous solutionnez ainsi le problème. Vous n'avez pas besoin du tout d'un impôt minimal. Il s'agit simplement de changer la disposition de la formule de déclaration d'impôt . . .

Le président: Bravo! Là-dessus, je vais ajourner la séance pour trois minutes de sorte que nous puissions reprendre la discussion calmement, puis nous reviendrons aux gains en capital. C'est seulement que nous n'avons pas encore reçu, ici, le projet de loi sur l'impôt minimum, mais peut-être que ce projet ne nous parviendra jamais.

M. Weyman: S'il nous parvient, nous n'aurons pas besoin d'une réunion du comité. Nous venons de l'avoir.

Le président: À l'ordre, s'il vous plaît.

Continuons. Tenons-nous en à ce projet de loi, si possible, car cet autre projet de loi n'est qu'à l'étape de la présentation et ne verra peut-être jamais le jour.

M. Weyman: Je pourrais peut-être faire un dernier commentaire concernant cette discussion: nous nous sommes concentrés d'une façon particulière sur ces aspects particuliers, et nous avons oublié le reste de la question. Il est vrai que si un contribuable n'avait que des dividendes d'une corporation canadienne, il serait alors assujéti à un certain impôt minimum. Mais c'était là le fondement de tout l'exercice. Cependant, de nombreux contribuables peuvent aussi déduire en entier de leur revenu de dividendes leurs frais d'intérêt, sans tenir compte que le revenu de dividendes n'est pas imposé en entier, et que ces frais sont entièrement déductibles aux fins de l'impôt minimum.

Il y a toujours une monnaie d'échange quelque part, et de nombreux contribuables changent leur comportement de façon très nette pour s'adapter à n'importe quel règlement de la Loi de l'impôt qui peut être en vigueur cette année-là. Donc, quels

[Text]

getting their income either by way of salary or by way of dividend, that salary-dividend mix will inevitably change in a regime where there is a minimum tax as opposed to a regime that did not have a minimum tax. Taxpayers are very adaptable. There is always an answer that lies outside the covers of the Income Tax Act, and that is taxpayer behavioural changes. It is remarkable how taxpayers adapt to minimize their tax liability, and that is quite acceptable if done within the law.

• 1110

The Chairman: Well, the concept of the Budget was to encourage entrepreneurs. This makes sure that entrepreneurs are taxed again, and that may bring a bit of balance back into place. It also makes sure that farmers are hit properly, and that may bring balance back into place, and that small business people are hit properly, and that may bring balance back into place. So, we will see what the next complaint about the system is.

Mr. Minaker: Not only that, we still believe it is only a temporary measure.

The Chairman: That is right. So, can we go on, Mr. Weyman. I think we did not let you get very far on this. Perhaps we could go on to capital gains. What we have before us is a series of explanatory notes. Lifetime capital gains represents, if I can see correctly, a whole series of provisions in the bill. On the first explanatory note, which is entitled "lifetime capital gains", and these are the sections, I gather, Mr. Weyman, that we should be looking at, and this is what you are addressing right now.

Mr. Weyman: Yes. It is essentially section 110.6, which is the new provision in the act which effects the exemption. That is the basic rule.

The Chairman: Is the basic rule in clause 58 of the bill?

Mr. Weyman: Yes, that is clause 58, yes.

Mr. Weyman: Many of the other provisions, Mr. Chairman, are really specifically to repeal the provisions and consequential provisions that relate to Indexed Security Investment Plans.

The Chairman: You also get rid of the rollover provision for small business that was originally in the act, but that is not until 1988. Is that because of the fact that by 1988 the capital gains exemption will be \$200,000?

Mr. Tim Morris (Special Adviser, Tax Policy and Legislation Branch, Department of Finance): That is correct, Mr. Chairman. It is subsumed into the gains exemption, as is the \$1,000 annual investment income component relative to capital gains.

[Translation]

qu'aient été les règlements s'appliquant, par exemple, aux propriétaires de petites entreprises tirant leurs revenus soit de salaires soit de dividendes, cette combinaison salaire-dividendes sera inévitablement modifiée dans un régime où il y a un impôt minimum par opposition à un régime qui n'en comporte pas. Les contribuables s'adaptent très facilement. Il y a toujours une solution en dehors de la Loi de l'impôt sur le revenu et cette solution réside dans les changements de comportement des contribuables. Il est remarquable de voir comment les contribuables réussissent à réduire au minimum leur impôt payable, et cela est tout à fait acceptable s'ils le font dans le cadre de la loi.

Le président: Le Budget visait à encourager des entrepreneurs. Cela assure que les entrepreneurs sont imposés encore, et cela peut ramener un peu d'équilibre en place. Cela permet aussi d'imposer les agriculteurs selon un taux raisonnable, et cela peut ramener l'équilibre en place; les propriétaires de petites entreprises sont aussi imposés selon un taux raisonnable, et cela peut ramener l'équilibre en place. Donc, nous verrons quelle est la critique suivante formulée à l'égard du régime.

M. Minaker: En outre, nous croyons encore qu'il ne s'agit que d'une mesure temporaire.

Le président: C'est exact. Donc, nous pouvons poursuivre, monsieur Weyman. Je crois que nous ne vous avons pas laissé élaborer là-dessus. Nous pourrions peut-être revenir aux gains en capital. Nous avons devant nous une série de notes explicatives. L'exonération à vie sur les gains en capital représente, si je comprends bien, toute une série de dispositions dans le projet de loi. C'est sur la première note explicative, qui s'intitule «exonération à vie des gains en capital», et ce sont les sections, je crois, monsieur Weyman, que nous devrions nous pencher, et c'est ce dont vous parlez actuellement.

M. Weyman: Oui. C'est essentiellement l'article 110.6, qui est la nouvelle disposition de la Loi qui touche l'exonération. C'est la règle fondamentale.

Le président: Est-ce la règle fondamentale de la disposition 58 du projet de loi?

M. Weyman: Oui c'est la disposition 58, en effet.

M. Weyman: Un grand nombre des autres dispositions, monsieur le président, visent précisément à abroger les dispositions et les dispositions secondaires qui se rapportent aux régimes de placements en titres indexés.

Le président: Vous éliminez également la disposition de roulement pour les petites entreprises qui avait été prévue originalement dans la Loi, mais ce ne sera pas avant 1988. Est-ce dû au fait qu'à partir de 1988 l'exonération des gains en capital sera de 200,000\$?

M. Tim Morris (conseiller spécial, Direction de la politique et de la législation de l'impôt, ministère des Finances): C'est exact monsieur le président. Elle fait partie de l'exemption sur les gains en capital, tout comme le revenu annuel de placement de 1,000\$ relatif aux gains en capital.

[Texte]

The Chairman: What about capital losses? It is only capital losses prior to the budget that can continue to be written off at the rate of \$2,000 a year.

Mr. Weyman: Yes, up to May 23, 1985.

The Chairman: Is that grandfathered forever and ever?

Mr. Weyman: Yes. That is correct.

The Chairman: Even if you make capital gains, you can still write off those losses; in other words, tax free capital gains.

Mr. Weyman: You can write off the pre-1985 Budget-day net capital losses to the extent of \$2,000 from ordinary income indefinitely, but as you do claim that deduction, it does affect your lifetime capital gains exemption, because you cannot get the best of both worlds.

The Chairman: Oh.

Mr. Weyman: I mean, in the normal course, if you deduct capital losses from capital gains, the exemption applies to the net.

The Chairman: In other words, somebody, we will say, who has had \$100,000 in capital losses, could normally write off \$2,000 a year. They could continue to write them off at \$2,000 a year, but their ability to earn half a million dollars in capital gains tax-free is eaten up at the rate of \$2,000 a year.

Mr. Weyman: Yes, that is correct.

Mr. Dorin: Is that why you have to have the loss declared on your last year's tax form, or could you sort of recognize the loss now? In other words, you have an investment that is worthless.

Mr. Weyman: When you say now, you mean, like, today?

Mr. Dorin: Yes.

Mr. Weyman: No, this existing rule that permitted a capital loss to be deducted from ordinary income to a maximum of \$2,000 a year and then carried over and deducted to a maximum of \$2,000 a year from ordinary income terminates as of May 23, 1985.

Mr. Dorin: So if I recognize a loss today, the only way I can ever use that is if at some point in time I have a capital gain.

Mr. Weyman: Correct.

The Chairman: Now, you can only carry that loss forward for seven years, though.

Mr. Weyman: No. All the basic rules in the act are unchanged.

• 1115

The seven-year carry-over, which I think you are referring to, Mr. Chairman, is the minimum tax carry-over, and that is a carry-over of the minimum tax paid, not of any of the individual deductions or credits. That has been sort of

[Traduction]

Le président: Qu'en est-il des pertes en capital? Ce ne sont que les pertes en capital subies avant le budget qui peuvent continuer d'être annulées à raison de 2,000\$ par année.

M. Weyman: Oui, jusqu'au 23 mai 1985.

Le président: S'agit-il de droits acquis pour toujours?

M. Weyman: Oui. C'est cela.

Le président: Même si vous réalisez des gains en capital, vous pouvez encore annuler ces pertes; en d'autres termes, aucun impôt à payer et gains en capital.

M. Weyman: Vous pouvez radier les pertes en capital nettes survenues avant le jour du Budget de 1985 jusqu'à concurrence de 2,000\$, indéfiniment, à partir d'un revenu ordinaire, mais comme vous réclamez cette déduction, elle réduit votre exonération à vie de gains en capital, car vous devez faire un choix.

Le président: Oh.

M. Weyman: Je veux dire que, normalement, si vous déduisez les pertes en capital des gains en capital, l'exemption s'applique uniquement à la différence.

Le président: En d'autres termes, le particulier qui subit une perte en capital de 100,000\$ pourrait normalement inscrire une radiation de 2,000\$ par année. Il pourrait continuer d'inscrire la radiation à raison de 2,000\$ par année, mais sa capacité de réaliser des gains en capital de 500,000\$ exonérés d'impôt se trouve diminuée à un rythme de 2,000\$ par année.

M. Weyman: Oui, cela est exact.

M. Dorin: Est-ce pour cela que vous devez déclarer la perte sur la formule d'impôt de l'année précédente, ou serait-il possible de constater la perte maintenant? En d'autres termes, il s'agit là d'un placement sans valeur.

M. Weyman: Lorsque vous dites maintenant, vous voulez dire, par exemple, aujourd'hui?

M. Dorin: Oui.

M. Weyman: Non, cette règle qui permettait de déduire une perte en capital à partir d'un revenu ordinaire jusqu'à concurrence de 2,000\$ par année puis de la reporter et de la déduire jusqu'à concurrence de 2,000\$ par année à partir d'un revenu ordinaire se terminera à compter du 23 mai 1985.

M. Dorin: Donc si je constate une perte aujourd'hui, la seule façon de pouvoir profiter de cette disposition c'est de réaliser à un moment donné un gain en capital.

M. Weyman: Exact.

Le président: Bon, vous ne pouvez cependant que reporter cette perte pendant sept ans.

M. Weyman: Non. Toutes les règles de base de la Loi demeurent inchangées.

La période de report de sept ans, à laquelle vous faites allusion je crois, monsieur le président, est le report de l'impôt minimum, et c'est le report de l'impôt minimum payé, et non de tous les crédits ou déductions d'un particulier. Ce serait

[Text]

misreported technically. The carry-over relates only to the minimum tax; and we are not going to have a whole set of rules for each type of deduction and credit. However, depreciation claims, which are permissive deductions, a taxpayer could choose not to claim in a given year in the normal course, because that is the normal rule in the Income Tax Act. And if a taxpayer chose not to claim depreciation, then he would have that much more in his base for subsequent years to support the claim in subsequent years.

The Chairman: So if Mr. Dorin suffered this \$100,000 capital loss right now, he could keep that around so that if in some future year he made a capital gain, say 25 years from now, he could write that \$100,000 against the gain before he would start eating up his tax-free gain?

Mr. Weyman: Correct, Mr. Chairman.

The Chairman: In effect, he increases his tax-free gain by the amount of his losses.

Mr. Weyman: That is correct. You would not begin to use your lifetime capital gains exemption until you have used up all of your capital loss carry-overs.

Mr. Attewell: You would have had to crystallize your losses . . . May 23.

Mr. Weyman: Yes, there were some taxpayers who . . . Originally, as I mentioned at the outset, this was changed in Bill C-84 from the budget. The budget proposal was originally to terminate the existing rule as of December 31, 1984, but there were some taxpayers who, between January 1, 1985, and May 23, 1985, budget day, had realized a loss sort of on the understanding that to the extent of \$2,000 they could deduct it from ordinary income and in fact carry back three years and deduct from ordinary income. That right has been preserved in Bill C-84 up to budget day, but after budget day it is the new regime. And this is so, notwithstanding that the exemption itself comes into effect January 1, 1985. So if in fact in February of this year you had realized a \$100,000 capital gain, \$20,000 of that would be eligible for the exemption under the transitional rule.

The Chairman: Does anybody else have any further questions on these capital gains rules? If there are no other questions, I will move on then.

Mr. Weyman, one of the things I found exceptionally difficult was the attribution rules. I was wondering if you could explain to us the existing attribution rules and what you are doing here.

Mr. Weyman: I would ask Mr. Wilson to respond to that question, Mr. Chairman.

Mr. Jim Wilson (Special Adviser, Tax Policy Legislation Branch, Department of Finance): With respect to the existing attribution rules, Mr. Chairman, the purpose of the rules is to essentially ensure that property that is transferred from one spouse to another, or from a person in favour of a minor, someone who is under 18, income generated in respect of that

[Translation]

techniquement un mauvais report. Le report ne concerne que l'impôt minimum; et nous n'avons pas toute une série de règles pour chaque type de déduction et de crédit. Cependant, l'amortissement, qui est une déduction permise, pourrait ne pas être indiqué par un contribuable pour une année donnée, car c'est la règle normale prévue par la Loi de l'impôt sur le revenu. Et si un contribuable décidait de ne pas demander de déduction pour amortissement, il pourrait alors le faire dans les années subséquentes.

Le président: Donc, si M. Dorin subissait dès maintenant cette perte en capital de 100,000\$, il pourrait ne pas la constater immédiatement de sorte que s'il réalisait un gain en capital dans une année à venir, disons dans 25 ans, il pourrait inscrire ce montant de 100,000\$ en regard du gain avant que ce gain en capital non imposable ne commence à être réduit?

M. Weyman: C'est cela, monsieur le président.

Le président: En effet, son gain en capital non imposable se trouve augmenté du montant de ses pertes.

M. Weyman: C'est exact. Il ne commencerait pas à utiliser son exonération à vie de gains en capital tant qu'il n'aurait pas utilisé tous les reports de pertes en capital.

M. Attewell: Il aurait dû rassembler ses pertes . . . le 23 mai.

M. Weyman: Oui, certains contribuables . . . Au début, comme je l'ai mentionné au départ, cela a été modifié dans le projet de loi C-84 à partir du budget. La proposition contenue dans le budget visait au départ à ce que la règle actuelle se termine à compter du 31 décembre 1984, mais certains contribuables, entre le 1 janvier 1985 et le 23 mai 1985, jour du budget, avaient enregistré une perte, si l'on peut dire, en présumant qu'ils pouvaient la déduire jusqu'à concurrence de 2,000\$ à partir d'un revenu ordinaire et, de fait, la reporter sur une période antérieure de trois ans et la déduire du revenu ordinaire. Ce droit a été préservé dans le projet de loi C-84 jusqu'au jour du budget, mais après cette date commence le nouveau régime. Et il en est ainsi, malgré que l'exonération elle-même entre en vigueur le 1 janvier 1985. Donc, si de fait en février de la présente année, vous aviez réalisé un gain en capital de 100,000\$, vous auriez droit à une exemption de 20,000\$ en vertu de la règle transitoire.

Le président: Y a-t-il d'autres questions sur ces règles régissant les gains en capital? S'il n'y a pas d'autres questions, je vais passer à autre chose.

Monsieur Weyman, l'une des choses que je trouve exceptionnellement difficile c'est les règles d'attribution. Je me demande si vous pourriez nous expliquer les règles d'attribution actuelles et nous dire ce que vous faites ici.

M. Weyman: Je demanderai à monsieur Wilson de répondre à cette question, monsieur le président.

M. Jim Wilson (conseiller spécial, Direction de la politique et de la législation de l'impôt, ministère des Finances): En ce qui concerne les règles d'attribution actuelles, monsieur le président, l'objet de ces règles est essentiellement d'assurer que, dans le cas de biens transférés d'un conjoint à un autre, ou d'une personne en faveur d'un mineur, une personne âgée de

[Texte]

property is attributed back to the transferor for tax purposes. That is, I guess, the system in a nutshell.

The attribution rules traditionally have had a defect, and the defect is that they applied to transfers both direct and indirect. Courts have held that a transfer does not include a loan. So if you took a very simple example of an individual who wanted to transfer property, say cash to a spouse, if he gifted the property to his spouse, and his spouse went out and acquired shares of a Canadian corporation, the dividend income generated on the shares would, for tax purposes, be attributed back to the transferor.

The Chairman: But the attribution rules only apply to children under 18?

Mr. J. Wilson: Yes.

The Chairman: And to spouses.

Mr. J. Wilson: Yes. As well they apply, I should add, to present to indirect transfers, so it is conceivable that you could have a transfer that was not made directly to a spouse which would still be subject to the rules. For example, a transfer to a trust for the spouse might well be subject to the rules, or a trust . . .

• 1120

The Chairman: Right. Well, right now I can go and guarantee a bank loan for my wife, or organize it so my wife can borrow money interest free from a third party.

Mr. J. Wilson: Yes.

The Chairman: And there is no attribution is there, right now?

Mr. J. Wilson: Unless Revenue Canada were successful in arguing that it was an indirect transfer, you are correct. That would be probably outside the rules.

The Chairman: Well, there has never been a case that would indicate it is in the rules. Would that be fair to say? You are trying to cover that hole right now, are you not?

Mr. J. Wilson: We are trying to cover that and other holes as well.

The Chairman: All right.

Mr. J. Wilson: The fundamental problem . . . You pointed out some of the weaknesses of the existing rules. The primary problem, though, is that you could loan funds directly to your wife interest free. You would not even need to get a third party to make the loan. You could do it interest free directly, and the attribution rules would not apply because the loan is being held not to be a transfer. As well, you could make loans or transfer property to other entities. For example, a corporation of which your spouse was a shareholder, or you had infant children who were shareholders. And you could, in effect, avoid the attribution rules.

[Traduction]

moins de 18 ans, le revenu produit en ce qui concerne ce bien soit attribué à l'auteur du transfert pour les fins de l'impôt. C'est en gros, je crois, le principe des règles d'attribution.

Les règles d'attribution ont depuis toujours une faille, c'est qu'elles s'appliquent tant au transfert direct qu'indirect. Les cours ont jugé qu'un transfert ne comporte pas de prêt. Prenons l'exemple très simple d'un particulier qui désire transférer un bien, disons de l'argent comptant à son conjoint; s'il fait don du bien à son conjoint, et que ce dernier acquiert des actions d'une corporation canadienne, le revenu de dividendes produit par les actions serait, aux fins de l'impôt, attribué à l'auteur du transfert.

Le président: Mais les règles d'attribution ne s'appliquent-elles pas qu'aux enfants de moins de 18 ans?

M. J. Wilson: Oui.

Le président: Et aux conjoints.

M. J. Wilson: Oui. Actuellement, elles s'appliquent aussi, devrais-je ajouter, aux transferts indirects, de sorte que l'on peut concevoir qu'un transfert qui ne serait pas fait directement à un conjoint serait toujours régi par les règles d'attribution. Par exemple, le transfert d'un bien à un fiduciaire en faveur du conjoint pourrait bien être assujéti aux règles d'attribution, ou un fiduciaire . . .

Le président: Exactement. Bien, je pourrais dès maintenant garantir un prêt bancaire pour mon épouse, ou le prévoir de telle façon que mon épouse puisse emprunter de l'argent d'un tiers sans payer d'intérêt.

M. J. Wilson: Oui.

Le président: Et les règles d'attribution ne s'appliquent pas, actuellement?

M. J. Wilson: C'est cela, à moins que Revenu Canada réussisse à prouver qu'il s'agit d'un transfert indirect. Cette transaction ne serait probablement pas couverte par les règles.

Le président: Bien, il n'y a jamais eu de cas portant à croire qu'une telle transaction soit assujéti aux règles. Est-ce que j'ai raison? Vous tentez actuellement d'éliminer cette échappatoire, n'est-ce pas?

M. J. Wilson: En effet nous tentons d'éliminer cette échappatoire, et bien d'autres également.

Le président: Très bien.

M. J. Wilson: Le problème fondamental . . . Vous avez souligné quelques faiblesses des règles actuelles. Le problème majeur, cependant, c'est que vous pouvez prêter des fonds directement à votre épouse sans intérêt. Il n'est même pas nécessaire qu'un tiers fasse le prêt. Vous pouvez faire la transaction directement, sans intérêt, et les règles d'attribution ne s'appliqueraient pas parce que le prêt n'est pas considéré comme un transfert. De même, vous pourriez faire des prêts ou un transfert de biens à d'autres entités; par exemple, une corporation dont votre conjoint serait actionnaire, ou vos enfants mineurs qui seraient actionnaires. Et vous pourriez, en effet, éviter les règles d'attribution.

[Text]

The thrust of the new rules is essentially, I think, two-fold. One, to be more specific about which indirect transfers, if you like, are subject to the attribution rules and, as well, to ensure that loans made to a spouse are subject to the attribution rules. So I think those are the two fundamental thrusts of the new rules.

The way we have done it, essentially, is that if they are made on a commercial basis, the loan or transfer to spouses would not give rise to attribution. That is essentially the way the rules work. That is a relaxation, with respect to transfers, from the present rules. Under the present rules, a transfer at fair market value is subject to attribution. And we have always, I guess, been concerned as to the fact that this might be considered somewhat illogical. When you combine, or when you add to the attribution rules the fact that loans will be subject to attribution, I think the defect of having transfers at fair market value also subject to the rules became more apparent. So we have relaxed that aspect of the rules with the result that only loans or transfers that are made at less than fair market value, or for less than commercial consideration, are subject to the rules.

We have also added two specific provisions to deal with indirect transfers. The first is: loans to trusts are subject to the attribution rules. And we have a specific series of rules to deal with that. We have also brought into the system loans to corporations, or transfers to corporations, that are less than fair market value, where a shareholder of the corporation is a spouse or is a minor in relation to the transferor.

In terms of the operation of the rules, I think for the most part, the direct loans or transfers, or the loans or transfers to trusts are relatively straightforward. I think where the complexity arises is where you deal with loans to corporations, or transfers to corporations, both at less than commercial rate or less than on commercial terms.

If you like, I will explain essentially the way those rules work. But before I do that, I should point out that the reason why we had to deal with corporations, I think, is perhaps self-evident. The attribution rules were being avoided through very simple transactions. If you loaned money to a trust for your wife, or to a trust for your children, the trust would acquire property, the income would accumulate and be paid out through the trust and the attribution rules would be avoided. So, if we introduce rules which provide that loans are now subject to the attribution rules, the obvious tactic or strategy of tax planners would be to use corporations for the same avoidance purpose. The problem in designing rules for corporations is obviously made more difficult by the fact that corporations are used to freeze estates.

[Translation]

Le but visé par les nouvelles règles comporte essentiellement deux volets. Le premier est de préciser davantage quels transferts indirects, si vous voulez, sont assujettis aux règles d'attribution et l'autre, d'assurer que les prêts consentis à un conjoint sont assujettis aux règles d'attribution. Je crois donc que ce sont les deux buts fondamentaux des nouvelles règles.

Selon les nouvelles règles que nous avons établies, essentiellement, si les transactions sont effectuées sur une base commerciale, le prêt ou le transfert à des conjoints ne donnerait pas lieu à l'attribution. C'est essentiellement la façon selon laquelle les règles s'appliquent. Il y a plus de souplesse, en ce qui concerne les transferts, que dans les règles actuelles. Selon les règles actuelles, le transfert à la juste valeur marchande est assujetti à l'attribution. Et nous nous sommes toujours demandés, je pense, si cela n'était pas un peu illogique. Lorsque l'on ajoute aux règles d'attribution le fait que les prêts sont assujettis à l'attribution, ou que l'on combine les deux éléments, je crois que cette imperfection d'avoir des transferts à la juste valeur marchande également assujettie aux règles est devenue plus évidente. Donc nous avons assoupli cet aspect des règles avec le résultat que seuls les prêts ou les transferts effectués en deçà de la juste valeur marchande ou à une valeur inférieure à celle du marché sont assujettis aux règles.

Nous avons également ajouté deux dispositions spécifiques visant les transferts indirects. La première précise que les fiduciaires sont assujettis aux règles d'attribution. Et nous avons un ensemble de règles précises à cet égard. Nous avons également introduit dans le système des prêts aux corporations, ou des transferts aux corporations, qui sont consentis à une valeur inférieure à la juste valeur marchande, lorsqu'un actionnaire de la corporation est un conjoint ou un mineur qui est en relation avec l'auteur du transfert.

En ce qui concerne l'application des règles, je crois que dans la plupart des cas, les prêts ou les transferts directs ou les prêts ou les transferts à des fiduciaires sont relativement clairs. Je pense que cela devient plus complexe lorsqu'il est question de prêts à des corporations, à un taux inférieur à celui du marché, ou de transferts à des corporations, qui sont consentis à des conditions plus avantageuses que celles qui s'appliquent dans le commerce.

Si vous le permettez, je vais expliquer essentiellement la façon selon laquelle ces règles s'appliquent. Mais avant de le faire, j'aimerais souligner que la raison pour laquelle nous devons faire affaire avec des corporations, je pense, est peut-être évidente en elle-même. Les règles d'attribution étaient contournées par de très simples transactions. Si vous prêtez de l'argent à un fiduciaire pour votre épouse, ou à un fiduciaire pour vos enfants, et que le fiduciaire acquiert un bien, le revenu s'accumule et est versé par l'intermédiaire du fiduciaire et les règles d'attribution se trouvent éliminées. Donc, si l'on établit des règles prévoyant que les prêts sont maintenant assujettis aux règles d'attribution, la tactique évidente ou la stratégie des planificateurs fiscaux serait d'utiliser des corporations pour contourner les règles d'attribution. Le problème, dans l'élaboration de règles visant les corporations est évidemment rendu plus difficile du fait que l'on se sert des corporations pour geler les successions.

[Texte]

The Chairman: That is right.

Mr. J. Wilson: And that, obviously, is a legitimate tax strategy and one we did not want to curtail. Yet, at the same time, to the extent that a freeze of an estate is combined with an income splitting element, we felt that we had to move against the income splitting element.

• 1125

The way we have done it essentially is this. If you loan or transfer property to a corporation on commercial terms, then that, if you like, is a pure estate freeze. You are not trying to ensure that future income that is generated on the assets is tax in someone else's hands . . .

The Chairman: Can I stop you for moment.

Mr. J. Wilson: Sure.

The Chairman: What happens in personal service corporations where, for example, Mr. Wenman's personal service corporation also happened to have his wife as a shareholder and he did not take out what would be fair wages?

Mr. J. Wilson: Personal service corporations are obviously subject to certain specific rules in the act. To the extent that income is accumulated in the personal service corporation after the 50% rate, I guess there could be an element of income-splitting. We have not addressed that . . .

The Chairman: You pay the money out in dividends.

Mr. J. Wilson: If you pay the money out in dividends . . .

The Chairman: If you pay the money out in dividends, then it goes to the wife.

Mr. J. Wilson: Sure it does, but it is after a 50% tax and that probably is not that effective an income-splitting arrangement.

The Chairman: Ah! But suppose the personal service corporation is in effect a small business because you have two or three clients and you have the usual five secretaries.

Mr. J. Wilson: We have not applied the new attribution rules to small business corporations within the meaning of that term, and I assume that is what you are referring to.

The Chairman: That is what I am getting at. I am really getting at the small business corporation, which is used by almost all small business people effectively to split their income amongst their family.

Mr. J. Wilson: We felt that for two reasons, I guess. The most important is that small business corporations are often the type of corporation where estate freezing would be involved and we were concerned that we did not want to inhibit unduly estate freezing. We also wanted to restrict the attribution

[Traduction]

Le président: Cela est vrai.

M. J. Wilson: Et cela, évidemment, est une tactique fiscale légitime que nous ne voulions pas enlever. Pourtant, en même temps, dans la mesure où un gel de succession est combiné à un fractionnement de revenu, nous avons cru devoir empêcher le fractionnement du revenu.

Voici pour l'essentiel comment nous avons procédé. Si vous prêtez ou transférez une propriété à une corporation en appliquant les principes commerciaux, il s'agit là, si vous voulez, d'un gel successoral pur et simple. À ce moment, vous ne cherchez pas à vous assurer que les revenus futurs qui découleront de l'actif sont de l'impôt aux mains de quelqu'un d'autre . . .

Le président: Permettez-moi de vous interrompre un moment.

M. J. Wilson: Allez-y.

Le président: Qu'arrive-t-il dans le cas des corporations de prestation de services personnels? Prenons l'exemple de la corporation de services personnels de monsieur Wenman dans laquelle sa femme est actionnaire mais pour laquelle il n'a pas prélevé un juste salaire.

M. J. Wilson: De toute évidence, les corporations de services personnels sont assujetties à certaines règles précises aux termes de la loi. Dans la mesure où la corporation de services personnels accumule des revenus après avoir appliqué le taux de 50 p. 100, je pense qu'il pourrait y avoir matière à fractionnement des revenus. Nous n'avons pas abordé . . .

Le président: Vous versez des dividendes.

M. J. Wilson: Si vous versez des dividendes . . .

Le président: Si vous versez des dividendes, l'argent va donc à l'épouse.

M. J. Wilson: Bien sûr, mais après avoir été imposé à 50 p. 100. Ce n'est probablement pas une formule de fractionnement du revenu si efficace.

Le président: Ah! Mais supposons que la corporation de services personnels est en fait une petite entreprise qui compte deux ou trois clients et les cinq secrétaires habituels.

M. J. Wilson: Nous n'avons pas appliqué les nouvelles règles d'attribution aux petites entreprises commerciales selon le sens que l'on donne à l'expression, et je présume que c'est ce à quoi vous faites allusion.

Le président: C'est là où je veux en venir. J'en arrive effectivement à la petite entreprise commerciale, laquelle est utilisée par la plupart des gens qui exploitent ce genre d'entreprise pour fractionner, pour partager leur revenu entre les membres de leur famille.

M. J. Wilson: Deux raisons, je pense, nous y ont poussé. La plus importante est que les petites sociétés commerciales sont souvent le genre d'entreprise où intervient le gel successoral et nous ne voulions pas empêcher sans raison le gel successoral. Nous voulions également restreindre l'application des règles

[Text]

rules, as they are presently restricted, to property income, the diversion, if you like, of property income from the person who would otherwise have received it. The income of small business corporations is of course business income, and we did not really feel that the attribution rules should be extended to cover that. So really, if you like, a special category has been created for small business corporations and they are not subject to the rules.

The Chairman: Go ahead, Mr. Minaker.

Mr. Minaker: Example: Say I own a piece of lakefront property worth \$200,000. It is a family cottage. I set up a corporation; I give a share to each of my children and one to my wife. Would that be affected in this law?

The Chairman: Not unless there is an income.

Mr. Minaker: There is no income from the corporation.

Mr. J. Wilson: The only attribution rules that would apply in that case would be attribution in respect of a disposition of the wife's shares of the corporation. The attribution rules do apply to capital gains. That corporation, if you like, is not a small business corporation.

You only get into the attribution rules, I should point out, if you loan or transfer property to a corporation at less than a commercial rate or less than on commercial terms. So it is not difficult to avoid the rules in your example.

As well, the capital gain, for example, that the wife would realize on the disposition of her shares would be eligible for the capital gains exemption after it had been attributed to the husband.

So I guess there are some alleviating circumstances, but essentially yes, attribution would apply to that.

Mr. Minaker: But just to preserve the property in the family through time and there is really no sale of the shares, then it is not effective?

Mr. J. Wilson: Yes, if there is no realization, no capital gain in the wife's hands, then you are quite right.

Mr. Minaker: Thank you.

The Chairman: I think Mr. Minaker is bringing up the real issue. Since we have given every single individual \$500,000 of eventual capital gain relief, clearly there is going to be an effort to try to move deals to other members of the family so they too can enjoy their \$500,000-tax-free position.

Mr. J. Wilson: Yes, we certainly expect that to happen.

• 1130

The Chairman: Yes. Now, you say these transfers are all right if they are made at fair market value.

Mr. J. Wilson: Yes, that is correct.

[Translation]

d'attribution—tout comme elles le sont actuellement—au revenu foncier ou, en d'autres termes, au détournement du revenu foncier de la personne qui autrement l'aurait reçu. Il va de soi que le revenu des petites sociétés commerciales est un revenu d'entreprise et, selon nous, il ne fallait pas étendre l'application des règles d'attribution pour englober ce cas. De fait, une catégorie spéciale a été créée pour les petites entreprises commerciales qui ne sont pas assujetties aux règles.

Le président: Continuez, monsieur Minaker.

M. Minaker: Prenons un exemple: disons que je possède une propriété d'une valeur de 200,000\$ sur le bord d'un lac. Il s'agit d'un chalet familial. Je mets sur pied une corporation et je donne une action à chacun de mes enfants et une action à ma femme. Cette transaction serait-elle touchée par cette loi?

Le président: Non, à moins qu'il y ait un revenu.

M. Minaker: Il n'y a pas de revenu venant de la corporation.

M. J. Wilson: Les seules règles d'attribution qui s'appliqueraient dans ce cas seraient celles qui ont trait à la vente des actions de la corporation qui appartiennent à la femme. Les règles d'attribution s'appliquent aux gains en capital. Cette corporation, en l'occurrence, n'est pas une petite entreprise commerciale.

Je me dois de signaler que les règles d'attribution n'interviennent que si vous prêtez ou transférez une propriété à une corporation à un taux moindre que le taux commercial ou à des conditions moindres que les conditions commerciales. Par conséquent, dans votre exemple, il n'est pas difficile d'éviter l'application des règles.

En outre, le gain en capital que la femme réaliserait au moment de la disposition des actions serait admissible à l'exemption des gains en capital une fois qu'il aurait été attribué au mari.

Donc, je crois qu'il existe des circonstances atténuantes, mais, pour l'essentiel, oui l'attribution s'appliquerait dans ce cas.

M. Minaker: Mais si c'est seulement pour conserver la propriété dans la famille et qu'il n'y a pas vente d'actions, alors ça ne s'applique pas?

M. J. Wilson: Oui, s'il n'y a pas réalisation, si la femme ne touche pas de gains en capital. En ce sens, vous avez raison.

M. Minaker: Merci.

Le président: Je pense que M. Minaker soulève le véritable problème. Étant donné que chacun s'est vu accorder un crédit de 500,000\$ au titre des gains en capital éventuels, de toute évidence on s'efforcera d'orienter les transactions vers les autres membres de la famille afin de les faire profiter eux aussi de l'exemption de 500,000\$.

M. J. Wilson: Oui, nous nous attendons certes à cela.

Le président: Oui. Maintenant, vous dites que ces transferts sont admis s'ils se font à la juste valeur marchande.

M. J. Wilson: Oui, c'est exact.

[Texte]

The Chairman: But there is nothing to prevent the transfer of income via services to create the base for the capital gain.

Mr. J. Wilson: I think that is probably a fair comment, yes. There are obviously provisions in the act which are relevant when you are talking about payments for services. You have section 18, which requires that it be to gain or produce income. Section 67 would eliminate a deduction for an unreasonable payment for services. The payments out of corporations obviously have to be reasonable to be deductible to the company, and so on. You have some provisions of the act which are designed to preclude undue or excessive deductions, but to the extent that the amount is paid for services, it is reasonable, it was paid to gain or produce income, yes, I agree with your comment.

The Chairman: Directors' fees do not have to be reasonable.

Mr. J. Wilson: Yes, they do. Directors' fees, unfortunately, have to be reasonable, and there is a very recent case which held that a payment of an excessive amount to a wife who was a director was unreasonable and therefore was not deductible.

Mr. Parry: Could I ask why an amount that is reasonable seems to be unfortunate?

Mr. J. Wilson: I am sorry, I was trying to be funny. Excuse me.

Mr. Parry: Okay, fair enough.

Mr. J. Wilson: I assume some people around this table are directors.

The Chairman: They might be or might not be.

Mr. J. Wilson: Maybe a show of hands . . .

The Chairman: But that really does not prevent a fellow from wandering into a directors' meeting as a shareholder, particularly if he is invited.

Mr. Weyman: The fact is, Mr. Chairman, that they do have to be reasonable in amount to be deductible.

The Chairman: Yes, I suppose, although it does not make much difference in most cases. In many cases, the tax impact is a personal income impact, which is usually what is desired, anyway.

Mr. J. Wilson: The only cases where you probably have a concern about directors' fees being unreasonable would be a case where the director is not dealing at arm's length with the corporation. In the traditional case where you are paying an arm's length director who is not also a shareholder, the possibility that the fee would be not deductible because it is unreasonable is very remote, I would think. The usual case is the one I described, and that is where the person receiving the payment is also a shareholder, is related to a shareholder, and it is a device to pay money to the person in a way to split income and/or to reduce corporate tax.

[Traduction]

Le président: Mais il n'y a rien qui puisse empêcher le transfert de revenus par le biais de services dans le but d'établir la base du gain en capital.

M. J. Wilson: Je pense que vous avez probablement raison, oui. Il y a, bien sûr, des dispositions dans la Loi qui sont pertinentes quand vous parlez de paiements de services. Il y a l'article 18, qui exige que cela soit dans le but de gagner ou de produire un revenu. L'article 67 écarte toute possibilité de déduction d'un montant excessif pour paiement de services. Les paiements faits par les corporations, bien sûr, doivent être raisonnables pour que la compagnie puisse les déduire, et le reste. Il y a certaines dispositions dans la Loi qui visent à exclure les déductions indues ou excessives mais, dans la mesure où le montant est versé pour des services, qu'il est raisonnable, qu'il a été versé pour gagner ou produire un revenu, oui, je suis d'accord avec vous.

Le président: La rémunération des administrateurs n'a pas à être raisonnable.

M. J. Wilson: Oui, elle doit l'être. La rémunération des administrateurs, malheureusement, doit être raisonnable et, dans un cas très récent, on a jugé que le paiement d'un montant excessif à une épouse occupant un poste d'administrateur était déraisonnable et, par conséquent, non déductible.

M. Parry: Puis-je demander pourquoi un montant qui est raisonnable semble une chose malheureuse?

M. J. Wilson: Je regrette, je voulais faire de l'humour. Excusez-moi.

M. Parry: Bon, ça va.

M. J. Wilson: Je présume que certains autour de cette table sont des administrateurs.

Le président: Peut-être que oui, peut-être que non.

M. J. Wilson: Peut-être qu'un tour de table à main levée . . .

Le président: Mais cela n'empêche vraiment pas un type de se retrouver à une réunion d'administrateurs à titre d'actionnaire, en particulier s'il y est invité.

M. Weyman: Le fait est, monsieur le président, que le montant doit effectivement être raisonnable pour être déductible.

Le président: Oui, je suppose, bien que cela ne fasse pas beaucoup de différence dans la plupart des cas. Souvent, l'impôt se répercute sur le revenu personnel, ce qui est habituellement l'effet désiré, de toute façon.

M. J. Wilson: Les seuls cas où la rémunération déraisonnable des administrateurs constitue vraisemblablement un problème sont ceux où l'administrateur a un lien de dépendance avec la corporation. Normalement, lorsque vous payez un administrateur sans lien de dépendance qui, en outre, n'est pas actionnaire, la possibilité que la rémunération ne soit pas déductible parce qu'elle est déraisonnable est très mince, je crois. Mais le cas que l'on rencontre le plus fréquemment est celui que j'ai décrit, c'est-à-dire celui où la personne qui reçoit le paiement est également actionnaire, possède un lien de parenté avec un actionnaire et où il s'agit d'un stratagème pour verser de l'argent à une personne de façon à fractionner le

[Text]

The Chairman: These particular attribution rules do not deal with that issue.

Mr. J. Wilson: No.

The Chairman: Does anybody else have any real problems with attribution rules? Does anybody have any concerns? Yes, go ahead.

Mr. Parry: Perhaps I could first apologize for being late, Mr. Chairman. I was at the Official Languages committee.

The previous exchange has piqued my curiosity because it seems to hold the potential for more political points than I could probably safely handle. So you will cut me off if I am getting out of order.

The Chairman: Carry on.

Mr. Parry: I would like to examine that concept of reasonableness in relation to directors' fees and ask if it applies to arm's length situations as well as non-arm's length situations.

Mr. J. Wilson: Are you asking whether or not a payment that is made to an arm's length person could be considered unreasonable?

Mr. Parry: Yes.

Mr. J. Wilson: Yes, it conceivably could. You are obviously getting into an area of tax administration, but to the extent that we are familiar with tax administration, I think the answer to that question would be yes. It would be unusual, I think. You have to remember that the test that has been established by the case law, going back to, I think, a case called *Cohen vs. the Minister*, is that it is a third-party standard as to whether the payment is reasonable.

For example, if I make a payment to you and we are dealing at arm's length, one test as to whether or not that payment is reasonable is what I would pay another third party for the same services that you provide. So in that context, it is extremely difficult for Revenue in an arm's length case to allege that the payment is unreasonable and have it upheld.

• 1135

Mr. Parry: Basically you are saying that where there might be a presumption of special or peculiar expertise, Revenue would not feel there were grounds to question it unless the amounts were patently outrageous.

Mr. J. Wilson: Again, it is tax administration, but I think you are right. It would have to be a very unusual circumstance. It would probably have to be a circumstance, for example, where Revenue could allege that the payment was in fact consideration for something else: for example, if at the same time you were providing services we had another contractual arrangement and it looked like what was happening was that I was paying you an excessive payment, for example, for services

[Translation]

revenu ou à réduire l'impôt de la corporation, ou encore les deux.

Le président: Ces règles d'attribution particulières ne s'appliquent pas à la présente question.

M. J. Wilson: Non.

Le président: Les règles d'attribution posent-elles de véritables problèmes à quelqu'un d'autre? Y a-t-il des points à soulever? Oui, allez-y.

M. Parry: Peut-être devrais-je d'abord m'excuser d'être en retard, monsieur le président. J'assistais à la réunion du comité des langues officielles.

L'échange précédent a piqué ma curiosité car il semble receler plus d'implications politiques que je ne pourrais aborder sans risque. Aussi, coupez-moi la parole si je m'écarte du sujet.

Le président: Continuez.

M. Parry: Je voudrais approfondir ce principe de rémunération raisonnable des administrateurs et savoir s'il s'applique aux situations où il n'y a pas lien de dépendance comme aux situations où il y a un lien de dépendance.

M. J. Wilson: Vous voulez savoir si un paiement versé à une personne sans lien de dépendance peut être considéré comme déraisonnable?

M. Parry: Oui.

M. J. Wilson: Oui, c'est concevable. Vous touchez manifestement à un domaine de l'administration fiscale, mais, dans la mesure où nous sommes familiers avec l'administration fiscale, je crois qu'on peut répondre oui à cette question. Cela serait inhabituel, je crois. Vous ne devez pas oublier que le critère qui a été établi par la jurisprudence, qui remonte, je crois, à l'affaire *Cohen contre le Ministre*, quant à savoir si le paiement est raisonnable, est celui de la tierce partie.

Par exemple, si je vous verse un paiement et qu'il n'y a aucun lien de dépendance entre nous, l'un des critères, quant à savoir si le paiement est raisonnable, est de déterminer ce que je paierais à un tiers pour les mêmes services que ceux que vous offrez. Aussi, dans ce contexte, il est extrêmement difficile pour le Revenu d'alléguer, dans un cas où il n'y a pas de lien de dépendance, que le paiement est déraisonnable et de voir cet avis confirmé.

M. Parry: Essentiellement, vous dites que là où il y aurait présomption de services de nature inhabituelle ou étrange, le Revenu n'estimerait pas qu'il y a matière à contestation à moins que les montants ne soient nettement excessifs.

M. J. Wilson: Encore une fois, cela relève de l'administration fiscale, mais je crois que vous avez raison. Il faudrait que la situation soit très inhabituelle. Il faudrait que ce soit une situation où, par exemple, le Revenu puisse prétendre que le paiement a été versé, en fait, en échange de quelque chose d'autre: par exemple, si, en même temps que vous fournissiez des services, nous avons pris d'autres dispositions contractuelles et qu'il semblait qu'en réalité je vous versais un paiement

[Texte]

so that I could get a deduction and avoiding, perhaps, paying you for something else for which I could not get a deduction; for example, purchase of an asset or something.

Mr. Parry: Yes. The thing I am thinking of, as perhaps you have divined, is the question of marketing-related bribes, payable presumably to individuals in other countries. I wondered if there have been any cases where it was suspected that directorships of record were given to people who in effect were being paid off for the use of their influence.

Mr. J. Wilson: I am not sure we are qualified to comment on that.

The Chairman: We are dealing with the attribution rules anyway. Maybe they are; maybe they are not. I do not know how you would ever classify that.

Mr. Weyman: I think the basic point we are making here is that the attribution rules really relate to a transfer of property by way of loan or gift or sale, except where the loan or the sale is pursuant to commercial terms or is on a commercial basis. What we are not dealing with is income splitting, to put it crudely, that happens or that results from personal services rendered by one spouse to the other spouse, or by a child under 18 for the parent, because in fact it is a principle that is now established in the act and in fact flows from an amendment several years ago that, for example, one spouse can deduct the wages paid to the other spouse if the wages relate to a business carried on by the . . .

The Chairman: The spouses may be in a partnership, and that type of thing.

Mr. Weyman: They can be in a partnership, or one can work for the other, either directly or through a partnership. That being the case, income attribution is really just not a relevant factor in those particular circumstances. That is really where the line is drawn in these proposals in Bill C-84.

The Chairman: Under these rules, there is a question of an interest-rate factor. You said if there was a fair interest rate . . . but if it was not an interest rate, you would attribute the statutory rate.

Mr. Weyman: I think this is referring, Mr. Chairman, to the imputation rule that applies . . .

The Chairman: Yes.

Mr. Weyman: —where the loan is effected through the medium of a corporation. If a fair rate is not charged—and that rate is determined on the basis of the prescribed rates that apply to income taxes that are owing—then in fact there will be an imputation.

The Chairman: What if the loan is then paid off?

Mr. J. Wilson: If the loan is paid off, the imputation amount . . .

The Chairman: Ceases?

[Traduction]

excessif pour des services, par exemple, de façon à obtenir une déduction et à éviter, peut-être, de vous verser un paiement pour quelque chose d'autre qui ne donne pas droit à une déduction, par exemple, l'achat d'un bien ou quelque chose de ce genre.

M. Parry: Oui. Ce à quoi je pense, comme vous l'avez peut-être deviné, c'est la question des pots-de-vin liés aux opérations de marketing, versés présumément à des particuliers dans d'autres pays. Je me demandais s'il y avait eu des cas où l'on a soupçonné que des postes d'administrateurs aient été attribués sur papier à des gens qui, dans les faits, étaient payés pour user de leur influence.

M. J. Wilson: Je ne suis pas sûr que nous soyons qualifiés pour formuler des commentaires à ce sujet.

Le président: De toute façon, notre discussion porte sur les règles d'attribution. Peut-être que oui; peut-être que non. Je ne sais pas comment vous pourriez classer cela.

M. Weyman: Je crois que le point fondamental dont nous discutons ici consiste dans le fait que les règles d'attribution s'appliquent en réalité au transfert d'un bien sous forme de prêt, de don ou de vente, sauf lorsque le prêt ou la vente est conforme aux conditions du marché ou découle d'une transaction. Ce qui ne nous regarde pas, pour parler de façon crue, c'est le fractionnement des revenus qui survient ou résulte de services personnels rendus entre conjoints ou entre un parent et son enfant de moins de 18 ans, car il s'agit en fait d'un principe maintenant établi dans la Loi et qui découle, en fait, d'une modification apportée il y a plusieurs années, selon laquelle, par exemple, un particulier peut déduire le salaire versé à son conjoint si le salaire est lié à un travail fait par le . . .

Le président: Les conjoints peuvent être associés, et ce genre de chose.

M. Weyman: Ils peuvent être associés, ou l'un peut travailler pour l'autre, soit directement ou en société. Lorsque tel est le cas, l'attribution des revenus n'est, en réalité, tout simplement pas un facteur pertinent dans les circonstances. C'est vraiment là où s'arrêtent les propositions contenues dans le bill C-84.

Le président: En vertu de ces règles, il y a un facteur de taux d'intérêt. Vous avez parlé d'un taux d'intérêt raisonnable . . . mais si ce n'était pas un taux d'intérêt, vous appliqueriez le taux prescrit par la Loi.

M. Weyman: Je crois que cela nous amène, monsieur le président, à la règle de l'imputation qui s'applique . . .

Le président: Oui.

M. Weyman: . . . lorsque le prêt est effectué par l'entremise d'une corporation. Si l'on n'exige pas un taux raisonnable—et ce taux est établi en fonction des taux prescrits dans le cas des impôts sur le revenu qui sont dus—alors, effectivement, il y aura imputation.

Le président: Qu'arrive-t-il alors si le prêt est remboursé?

M. J. Wilson: Si le prêt est remboursé, le montant de l'imputation . . .

Le président: Prend fin?

[Text]

Mr. J. Wilson: If you like, there are two caps. You are right, it ceases. The amount included in income is the lesser of two figures. One is the actual imputation, which would stop, as you indicated, at the time the loan is repaid. At the same time, however, the amount included in income—the second amount—would be the dividends that have actually been paid out of the corporation to the spouse and/or to the minor. It is conceivable that even though the loan had been repaid, you might have, in a subsequent year, a dividend paid which would be subject to the attribution rules.

And you can appreciate, perhaps, why that is necessary. It would be very simple to have, if you like, a 'bad loan', a loan that is not on commercial terms, have it outstanding for two years, and arrange the affairs such that the receipt that is subject to, if you like, the overall attribution mechanism is received after the loan has been repaid, and then the dividend is paid out. You could do it the day after the loan was repaid and in effect do an end run around the rules.

• 1140

What we have done is devised a cumulative balance, two amounts. One is the imputation amount, which runs as long as the loan is outstanding, and then the second amount, the cumulative pool, if you like, is the amount of actual dividends that go out to the spouse and/or to the minor.

The Chairman: Let us take a look at that, then. You lend your wife, say \$10,000 to buy shares in a company, and she is busily working and bit by bit, pays the loan off, but the attribution rules mean you have to charge her 10%, the present market. Whether you charge her 10%, or you are attributed to charge her 10%, it does not really matter. Then, as I say, she is working her buns off and pays you off . . .

Mr. J. Wilson: It is a corporate loan. Would she be paying you off a corporate loan?

The Chairman: No, she is paying you off a personal loan.

Mr. J. Wilson: I am not following your example.

The Chairman: She buys shares in a company . . .

Mr. J. Wilson: Yes.

The Chairman:—with money you have lent her.

Mr. J. Wilson: I see.

The Chairman: All right. You are attributed to get 10% on that money.

Mr. J. Wilson: That is a simpler mechanism, the way you just described it. That would not be subject to the more elaborate corporate attribution rules. If you loaned money to a spouse, and the spouse goes and uses that money to acquire anything, including, in your example, shares of a personal company or a holding company or . . .

The Chairman: Or whatever.

[Translation]

M. J. Wilson: Si vous voulez, il y a deux montants. Vous avez raison, il prend fin. Le montant inclus dans le revenu est le moindre des deux. L'un découle de l'imputation réelle, qui prend fin, comme vous l'avez indiqué, au moment où le prêt est remboursé. En même temps, toutefois, le montant inclus dans le revenu—le second montant—correspond aux dividendes qui ont été effectivement versés par la corporation au conjoint, au mineur ou aux deux. Il est concevable que, même une fois le prêt remboursé, on ait, au cours d'une année subséquente, un dividende qui soit versé et qui tombe sous le coup des règles d'attribution.

Et vous pouvez comprendre, peut-être, la raison pour laquelle cela est nécessaire. Il serait très simple d'accorder, si vous voulez, un mauvais prêt, un prêt qui n'est pas conforme aux règles du marché, de ne pas le rembourser pendant deux ans et de faire en sorte que le recouvrement qui est assujéti, si vous voulez, au mécanisme global d'attribution soit effectué après que le prêt ait été remboursé, puis, de verser le dividende. Vous pourriez faire cela le lendemain du remboursement du prêt et, dans les faits, contourner les règles.

Ce que nous avons fait, c'est trouver un solde cumulatif composé de deux montants: le montant réparti, qui court tant que le prêt n'est pas remboursé, et le deuxième montant, les fonds mis en commun, si vous voulez, qui représentent le montant des dividendes réels qui va au conjoint et (ou) au mineur.

Le président: Voyons cela, donc. Vous prêtez à votre épouse, disons 10,000\$, pour acheter des actions dans une société; elle travaille activement et, petit à petit, elle rembourse le prêt, mais selon les règles d'attribution du revenu, vous devez lui demander 10 p. 100, soit le taux actuel. Que vous lui demandiez 10 p. 100 ou que vous soyez réputé lui avoir demandé 10 p. 100 selon les règles de l'attribution, cela n'a pas réellement d'importance. Donc, comme je le disais, elle travaille très fort et vous rembourse . . .

M. J. Wilson: C'est un prêt à une société. Vous rembourserait-elle un prêt à une société?

Le président: Non, elle vous rembourse un prêt personnel.

M. J. Wilson: Je ne vous suis pas.

Le président: Elle achète des actions dans une société . . .

M. J. Wilson: Oui.

Le président: . . . avec de l'argent que vous lui avez prêté.

M. J. Wilson: Je vois.

Le président: Très bien. Vous êtes réputé avoir demandé 10 p. 100 sur cet argent.

M. J. Wilson: C'est plus simple, décrit ainsi. Les règles d'attribution du revenu des sociétés, plus complexes, ne s'appliqueraient pas. Si vous prêtez de l'argent à un conjoint, et que le conjoint utilise cet argent pour acheter quelque chose, y compris, dans votre exemple, des actions d'une société personnelle ou d'une société de portefeuille ou . . .

Le président: Ou n'importe quoi d'autre.

[Texte]

Mr. J. Wilson: —the attribution rules work very simply in that case. The income on that actual share is what would be attributed. It is a very simple mechanism.

The Chairman: There is no income on the share until sometime after she has paid you off. She pays you off by working. Why should the attribution rules apply in that case, when they would not apply if she went to the bank and borrowed the money and paid 10% to the bank?

Mr. J. Wilson: If she actually pays interest on the loan, it is not even subject to the rules. It is outside the rules.

The Chairman: All right. If she does not pay interest on the loan, it is in the rules, and forever there is an attribution on the benefit, is there?

Mr. J. Wilson: That is correct.

The Chairman: Even though the loan is paid off?

Mr. J. Wilson: That is correct. The obvious solution is to do it on commercial terms.

The Chairman: You do not even have to do it on commercial terms. You have to do it at the income tax rate.

Mr. J. Wilson: No. If the loan is repaid on the basis of the rate established at the time the loan is made, that rate could be less than the prescribed rate, and that loan would be okay. In effect, you get the best of both rates. That is the way the rules work. You get the lower of the prescribed rate or the commercial rate at the time. You are not penalized by the fact that the prescribed rate moves up or down.

The Chairman: Okay, but, generally speaking, the prescribed rate is less than the commercial rate for money.

Mr. J. Wilson: Yes.

The Chairman: Generally speaking. It is only in oddball situations with rapidly dropping interest rates that you get a different effect and then for only a very short period of time. What you are saying is that if she borrows it at the income tax rate, the prescribed rate, then there is never attribution.

Mr. J. Wilson: That is correct.

The Chairman: All right. Any dividends she receives are hers?

Mr. J. Wilson: Yes.

The Chairman: Yes. On the other hand, if you do not put any interest rate on the note, and even if she pays the note off, all the dividends or all the benefit is attributed, no matter how big they are, even if the loan is paid off.

Mr. J. Wilson: If she does not pay interest on the loan, and if there is no interest rate prescribed for the loan, then it would be subject to the attribution rules, but I am not sure that . . . In your example, in one case you borrow from the bank . . . you pay interest. Obviously, attribution should not apply.

[Traduction]

M. J. Wilson: . . . les règles d'attribution s'appliquent très simplement dans ce cas. C'est le revenu de ces actions réelles qui serait attribué. C'est un mécanisme très simple.

Le président: Les actions ne rapportent pas de revenu tant qu'elle ne vous a pas remboursé. Elle vous rembourse en travaillant. Pourquoi les règles d'attribution du revenu s'appliqueraient-elles dans ce cas, si elles ne s'appliquent pas dans le cas où elle va à la banque et emprunte l'argent et verse 10 p. 100 à la banque?

M. J. Wilson: Si elle verse réellement des intérêts sur le prêt, il n'est pas assujéti aux règles. Il est en dehors des règles.

Le président: Très bien. Si elle ne paye pas d'intérêt sur le prêt, les règles s'appliquent et il y aura toujours une attribution sur les bénéfiques, n'est-ce pas?

M. J. Wilson: C'est exact.

Le président: Même si le prêt est remboursé?

M. J. Wilson: C'est exact. La solution évidente consiste à le faire selon des termes commerciaux.

Le président: Vous n'êtes même pas obligé de le faire selon des termes commerciaux. Vous devez le faire au taux de l'impôt sur le revenu.

M. J. Wilson: Non. Si le prêt est remboursé en fonction du taux établi au moment de l'emprunt, ce taux peut être inférieur au taux prescrit et ce prêt serait correct. En effet, vous obtenez le meilleur des deux taux. C'est la règle du jeu. Vous obtenez le moins élevé des taux suivants: le taux prescrit ou le taux commercial à ce moment. Vous n'êtes pas pénalisé en raison d'une augmentation ou d'une diminution du taux prescrit.

Le président: D'accord, mais, en général, le taux prescrit est inférieur au loyer commercial de l'argent.

M. J. Wilson: Oui.

Le président: En général. C'est seulement dans les rares situations où les taux d'intérêt descendent rapidement que l'effet est différent et alors, pendant une très courte période de temps seulement. Ce que vous voulez dire, c'est que si elle emprunte au taux de l'impôt sur le revenu, le taux prescrit, alors, il n'y aura jamais d'attribution.

M. J. Wilson: C'est exact.

Le président: Très bien. Tous les dividendes qu'elle reçoit sont à elle?

M. J. Wilson: Oui.

Le président: Oui. D'autre part, si vous n'inscrivez aucun taux d'intérêt sur le billet, et même si elle rembourse le billet, tous les dividendes ou tous les bénéfiques sont attribués, quel qu'en soit le montant, même si le prêt est remboursé.

M. J. Wilson: Si elle ne paie pas d'intérêt sur le prêt, et qu'il n'y ait pas de taux d'intérêt prescrit pour le prêt, alors il serait assujéti aux règles de l'attribution, mais je ne suis pas certain que . . . Dans votre exemple, dans un cas vous empruntez à la banque . . . vous payez des intérêts. Évidemment, l'attribution ne devrait pas s'appliquer.

[Text]

The Chairman: It cannot apply.

Mr. J. Wilson: If you borrow from your spouse . . .

The Chairman: Yes.

Mr. J. Wilson: —and you pay interest, the attribution rule does not apply.

Mr. Minaker: Just to be a devil's advocate, what if I pay my wife \$3,000 a year to clean my house, and she files it in her income tax form that she received a \$3,000 payment from me and in turn, pays back the loan with that \$3,000? What happens there? Or, what happens if she pays the equivalent value of the interest on the loan that I gave her the money on?

Mr. J. Wilson: I am not sure . . .

• 1145

Mr. Minaker: In other words, she declares an income from me of say \$3,000, so she is below the level of the amount I can declare on her behalf. That is her only employment, we will say. So I pay her \$3,000 to look after the house. She in turn pays it back to me because I have given her a loan to something else. Does the attribution continue on through . . . ?

The Chairman: [Inaudible—Editor].

Mr. Minaker: Yes, right, but I am just saying that way . . .

The Chairman: You will not do that.

Mr. Minaker: Not the total personal, because if I understand, it is just the interest on the loan they are concerned about.

Mr. Weyman: It is a difficult question. I am not sure whether the \$3,000 you are referring to is really earnings. I mean, I have to be very careful how I put this.

Mr. Minaker: Yes, you have to be careful.

Mr. Weyman: But there is not an employer-employee relationship, I would suggest, and in that context I do not think there can be wages or earnings, even if you relate it to working in the house. I suspect that is a gift, and therefore the attribution rules would follow from that situation you described.

Mr. Minaker: But you are giving up her personal deduction.

Mr. Weyman: That may be.

Mr. Minaker: And then she in turn could pay the interest on the loan.

Mr. Weyman: I am not sure the wife would report that for tax purposes. I do not believe that is income for tax purposes, and if she filed it as such that would just be erroneous and she would have given up . . . In fact, if that was her only income the spouse may well have given up the marital exemption for the other spouse, and all to no purpose.

[Translation]

Le président: Elle ne peut pas s'appliquer.

M. J. Wilson: Si vous empruntez à votre conjoint . . .

Le président: Oui.

M. J. Wilson: . . . et que vous payiez des intérêts, les règles d'attribution ne s'appliquent pas.

M. Minaker: Juste pour me faire l'avocat du diable, qu'est-ce qui arrive si je verse à mon épouse 3,000\$ par année pour s'occuper de ma maison et qu'elle indique dans son rapport d'impôt qu'elle a reçu de moi 3,000\$ et qu'en retour, elle utilise ces 3,000\$ pour rembourser le prêt? Qu'est-ce qui se produit alors? Ou qu'est-ce qui arrive si elle verse la valeur équivalente de l'intérêt sur le prêt pour lequel je lui ai donné l'argent?

M. J. Wilson: Je ne suis pas sûr . . .

M. Minaker: Autrement dit, elle déclare un revenu de, disons, 3,000\$ versé par moi, donc, elle se situe sous le niveau du montant que je peux déclarer en son nom. C'est son seul emploi, supposons. Donc, je lui verse 3,000\$ pour s'occuper de la maison. A son tour, elle me remet ce montant parce que je lui ai consenti un prêt pour autre chose. Est-ce que l'attribution continue de s'appliquer . . . ?

Le président: [Inaudible—Éditeur]

M. Minaker: Oui, exact, mais je veux seulement dire . . .

Le président: Vous ne le ferez pas.

M. Minaker: Non pas tout le prêt personnel, car si je comprends bien, c'est seulement des intérêts sur le prêt dont il s'agit.

M. Weyman: C'est une question difficile. Je ne suis pas certain que les 3,000\$ dont vous parlez constituent réellement un gain. Je veux dire, je dois faire très attention à ce que je dis.

M. Minaker: Oui, vous devez faire attention.

M. Weyman: Mais je dirais qu'il n'y a pas de relations employeur-employé et dans ce contexte, je ne pense pas qu'il puisse y avoir de salaire ou de gains, même si vous établissez un rapport avec le travail dans la maison. Je suis d'avis que c'est un présent et donc, d'après la situation que vous décrivez, les règles d'attribution s'appliquent.

M. Minaker: Mais vous laissez tomber sa déduction personnelle.

M. Weyman: Peut-être.

M. Minaker: Et alors, elle pourrait à son tour payer les intérêts sur le prêt.

M. Weyman: Je ne suis pas certain que l'épouse ferait une déclaration à cet effet à des fins d'imposition. Je ne crois pas qu'il s'agisse d'un revenu aux fins d'imposition et, si elle déclarait le montant comme revenu, ce ne serait qu'une erreur et elle aurait laissé tomber . . . En fait, si c'était son seul revenu, le conjoint aurait bien pu laisser tomber l'exemption de marié à l'égard de l'autre conjoint, et tout cela pour rien.

[Texte]

Mr. Minaker: But if I understood you . . . Maybe I missed the point. Say there was a loan of \$30,000 or a gift of \$30,000 at 10% interest. That would be \$3,000 a year.

Mr. Weyman: Yes.

Mr. Minaker: And that is all you are concerned about. Is that correct?

Mr. Weyman: That is so.

Mr. Minaker: Then if you paid your wife \$3,000 to look after the house, she declared it on her income tax as an income . . .

Mr. Weyman: But it is not.

Mr. Minaker: Well that is what we are asking. Then she has given up that deduction, and you have, and then it is paid back as a loan.

Mr. J. Wilson: All you are really doing is gifting to her funds that she is using to repay the loan. That gift itself is subject to the attribution rules.

Mr. Minaker: That is your determination.

Mr. J. Wilson: Well, it is a very difficult question to decide. You can appreciate that if life were that simple, individuals who are earning more than their spouses would at year-end say: How much am I going to give you this year for looking after the kids? How much am I going to give you this year for looking after the house, shovelling the driveway, carrying out the garbage, etc.? You would simply move income from your pot to her pot.

Mr. Weyman: Or vice versa.

Mr. J. Wilson: It just cannot work that way. First of all, it would not be deducted every day in corporations.

The Chairman: George says that this is not very difficult, when you have an active small business, figuring out how you can pay your wife \$3,000 or \$5,000 a year. It is not difficult to have her come into the office once a week to sign the payroll cheques, for example, and that becomes worth \$5,000 a year.

Mr. J. Wilson: If what you are saying is that we have difficulty in tracing where the wife gets the funds, for example, or the spouse gets the funds, to pay interest to make this loan, if you like, a good loan and not a bad loan, you are quite right. But I would put it to you that I am not sure we should be trying to trace her sources of income. For example, she might have her own employment; she might have her own business. The fact that the money comes to her and it is her money and it is paid to the husband . . . Surely we should not go beyond that unless there is something offensive about it.

The Chairman: All right. Well the Minister said in his budget remarks that this was going to close some loopholes—a great big loophole there in terms of money or income somehow appearing in one spouse's hands that should not be there, a method of income splitting. Will you tell us how you have

[Traduction]

M. Minaker: Mais si je vous comprends bien . . . Je ne vous ai peut-être pas suivi. Supposons qu'il soit question d'un prêt de 30,000\$ ou d'un présent de 30,000\$, à 10 p. 100 d'intérêt. Cela ferait 3,000\$ par année.

M. Weyman: Oui.

M. Minaker: Et c'est tout ce qui vous intéresse. Est-ce exact?

M. Weyman: Oui.

M. Minaker: Donc, si vous versez 3,000\$ à votre épouse pour qu'elle s'occupe de la maison, elle le déclare dans son rapport d'impôt comme revenu . . .

M. Weyman: Mais ce n'est pas un revenu.

M. Minaker: Bien, c'est ce que nous voulons savoir. Alors, elle a laissé tomber cette déduction, et vous aussi, et donc, le montant est restitué sous forme de prêt.

M. J. Wilson: Tout ce que vous faites en réalité, c'est lui donner en présent des fonds qu'elle utilise pour rembourser le prêt. Ce présent lui-même est assujéti aux règles d'attribution.

M. Minaker: C'est là où vous voulez en venir.

M. J. Wilson: Bien, c'est une question à laquelle il est très difficile de répondre. Vous vous rendez compte que si la vie était aussi simple, les personnes qui gagnent plus que leur conjoint diraient à la fin de l'année: Combien vais-je te donner cette année pour t'occuper des enfants? Combien vais-je te donner cette année pour t'occuper de la maison, déneiger l'entrée, sortir les vidanges, etc.? Vous ne feriez que déplacer des revenus du portefeuille d'un conjoint à celui de l'autre.

M. Weyman: Ou vice versa.

M. J. Wilson: Cela ne peut tout simplement pas fonctionner de cette façon. Tout d'abord, ces montants ne seraient pas déduits tous les jours dans les sociétés.

Le président: George dit que cela n'est pas très difficile lorsque vous avez une petite entreprise, de déterminer comment vous pouvez verser à votre femme 3,000\$ ou 5,000\$ par année. Vous pouvez très bien la faire venir au bureau une fois par semaine pour signer les chèques de paie, par exemple, et en arriver à un montant de 5,000\$ par année.

M. J. Wilson: Si vous voulez dire que nous avons de la difficulté à trouver d'où viennent les fonds que la femme, par exemple, ou son conjoint, utilise pour payer les intérêts pour que ce prêt, si vous voulez, soit un bon prêt et non un mauvais prêt, vous avez bien raison. Mais je vous dirai que je ne suis pas sûr que nous devrions essayer de trouver ses sources de revenu. Elle peut, par exemple, avoir son propre emploi; elle peut avoir sa propre entreprise. Le fait que l'argent lui revienne et que ce soit son argent et qu'il soit versé au mari . . . C'est sûr que nous n'irions pas plus loin, à moins qu'il y ait quelque chose d'offensant à ce sujet.

Le président: Très bien. Bon, le Ministre a dit dans ses remarques à propos du budget que cela allait éliminer certaines échappatoires—une très bonne échappatoire en termes d'argent ou de revenu qui se trouve en quelque sorte dans les mains d'un conjoint et qui ne devrait pas s'y trouver,

[Text]

managed to accomplish this great mission in life, over and above what we had before?

Mr. J. Wilson: I think very simply the main weakness in the system before was that you could make a loan to your spouse, interest free. That could be accomplished very simply by transferring funds to her, excess cash that you had, and taking back a promissory note payable on demand at no interest.

The Chairman: Right.

Mr. J. Wilson: If you wanted to get a little fancier, you would use a trust. In fact, there was mass-marketing of these things; with a simple trust agreement you could set up an income-splitting plan. That obviously was perceived to be offensive, and presumably we have stopped that. Loans, as we have gone through in your example, would have to be made on commercial terms.

• 1150

The Chairman: Obviously.

Mr. J. Wilson: The second way we have closed, if you like, a substantial loophole, is by attacking directly loans to corporations and transfers to corporations. For example, if you have shares of a Canadian public company and you want the income to be income of your wife for the dividends that are paid, an obvious solution, if we did not challenge and did not add corporations to the rules, would be just to transfer it to the corporation for a share that did not pay any dividends.

The Chairman: That is right. They did that all the time in estate splitting.

Mr. J. Wilson: Very much so. And that would have been the next, if you like, pressure point, if we did not introduce what admittedly are complicated rules, yet I think necessary, because we just would have moved all the activity from interest-free loans and trusts over to corporations with 'funny shares'. So the solution, I think, will meet interest-free loans directly or to trusts, and will preclude corporations from being easily used to circumvent the rules.

The Chairman: So what you are saying is I cannot set up a corporation with the common all held by my wife and a class A share held by me that is supposed to be a preferred share, dividends paid if, as, and when and redeemable.

Mr. J. Wilson: You are quite right.

The Chairman: So if I transfer income-producing property to that corporation and take back stock, you look through that transaction.

Mr. J. Wilson: Exactly. In your example, you can appreciate that you do not want to go too far, because there may be a legitimate estate freeze going on at the same time as you are trying to split income, and you do not want to preclude an

[Translation]

une méthode de fractionnement du revenu. Nous direz-vous comment vous avez réussi à accomplir cette grande mission dans la vie, par rapport à ce que nous avons avant?

M. J. Wilson: Je pense tout simplement que la principale faiblesse du système avant était que vous pouviez prêter de l'argent à votre conjoint, sans intérêts. Pour y arriver, il ne suffisait que de lui transférer des fonds, de l'argent comptant en surplus que vous aviez, en vous faisant faire un billet à ordre payable sur demande sans intérêt.

Le président: Exact.

M. J. Wilson: Si vous voulez être un peu plus raffiné, vous utilisiez une fiducie. En fait, il y a eu commercialisation en masse de ces choses; avec un simple acte de fiducie, vous pouviez établir un plan de fractionnement du revenu. Cela naturellement était perçu comme choquant et vraisemblablement, nous y avons mis un frein. Les prêts dont il est question dans votre exemple devraient être consentis à un taux commercial.

Le président: De toute évidence.

M. J. Wilson: La deuxième façon dont nous avons éliminé, si vous voulez, une échappatoire importante, c'est en nous attaquant au problème des prêts et des transferts aux sociétés. Exemple: si vous détenez des actions d'une compagnie publique et que vous voulez que le revenu revienne à votre épouse sous forme de dividendes, la solution, si nous ne contestons pas cela et n'incluons pas les sociétés ou corporations dans les règles, serait de le transférer à la société en échange d'une action privilégiée.

Le président: C'est exact. On procédait toujours ainsi dans les cas de fractionnement du patrimoine.

M. J. Wilson: Absolument. Et c'est ce qui aurait constitué la prochaine question à régler si nous n'avions pas établi des règles qui, je l'admets, sont compliquées, mais, à mon avis, nécessaires, parce que nous aurions tout simplement remplacé l'utilisation des prêts sans intérêt et des fiducies par celle de sociétés à actions fictives. La solution, d'après moi, règlera le problème des prêts sans intérêt consentis directement ou à des fiducies et empêchera d'utiliser les corporations facilement pour contourner les règles.

Le président: Donc, ce que vous dites, c'est que je ne peux pas constituer une société dont les actions ordinaires seraient toutes au nom de mon épouse et dont une action de catégorie A, c'est-à-dire une action qui est censée être une action privilégiée, à dividendes payables au moment où il y en a, et rachetable, serait à mon nom.

M. J. Wilson: C'est bien cela.

Le président: Ainsi, si je transfère un bien productif de revenu à cette société en échange d'actions, vous examinez la transaction.

M. J. Wilson: Exactement. Dans votre exemple, vous pouvez vous rendre compte que vous ne voulez pas aller trop loin parce qu'il pourrait y avoir un gel successoral légitime en vigueur au moment où vous essayez de fractionner le revenu et vous ne

[Texte]

individual from transferring your income-producing asset, in your example, to a corporation to allow future growth to accrue to other people, i.e. the spouse and/or children.

The Chairman: You say at fair market value; but it is difficult to say what the fair market value of a promissory note is.

Mr. J. Wilson: It is extremely difficult. A lot of valuation issues will arise. But they already arise on any estate freeze. We do not think we are going to add new complexity. Any existing estate freeze requires the transferor to come to grips with the value.

The Chairman: So the freeze company where the common or growth stock is held by the kiddies... and parent sells in... parent has to take back out something that is of fair market value?

Mr. J. Wilson: In any well planned estate freeze, that is already happening. But what we additionally require now is that the value that is taken back also bear a commercial return, either in dividends or in interest.

The Chairman: Well, what if the kiddies are all over 18?

Mr. J. Wilson: If they are all over 18, the transfer to the corporation is not subject to the existing rules, because it is not subject to the attribution mechanism at all.

The Chairman: So attribution only applies to kids under 18. We can do all the gifting and splitting we want with kids over 18.

Mr. J. Wilson: That is correct.

The Chairman: Why do you do that? Why this age-18 exemption? In my particular case, my kids are all over 18. If I wanted to do a freeze right now and pass a bunch of money to them and some income to them, is this not a simple way of doing it?

Mr. J. Wilson: That is a very difficult question. Perhaps the only justification that makes sense would be that if you have children under the age of 18, presumably they are still under the dominion and control of the transferor. When they get over 18, presumably they are independent. The transferor is a lot more reluctant, I would think, in those cases, to allow income to be actually received by them for tax and therefore not received in his hands.

The Chairman: There are all sorts of ways of controlling them. We are talking of economic controls and the transfer of money and the payment of tax. Surely to goodness you should not discriminate at the age of 18. Where are you? Most logical not discriminate at the age of 18. Where are you? Most logical parents are not going to start giving their estate or their income-producing assets to kids who are under 18. They are going to do it when kids are old enough to appreciate what we are talking about. Secondly, invariably kids of the parents who have the cash to be able to do these things are usually over 18 by the time they have the cash.

[Traduction]

voulez pas empêcher une personne de transférer le bien productif de revenu dont il est question dans votre exemple à une corporation de façon à permettre que la croissance future revienne à d'autres personnes, c'est-à-dire le conjoint et les enfants.

Le président: Vous dites à une juste valeur marchande, mais il est difficile de déterminer la juste valeur marchande d'un billet.

M. J. Wilson: C'est extrêmement difficile. Beaucoup de problèmes surgiront concernant l'évaluation. Mais il s'en pose déjà dans le cas de tout gel successoral. Nous ne croyons pas compliquer la situation. Tout gel successoral existant exige que le cédant fasse une évaluation.

Le président: Ainsi le père ou la mère qui vend un bien à une société bloquée dont les actions ordinaires ou la valeur de croissance appartiennent aux enfants... doit en retirer quelque chose qui a une juste valeur marchande.

M. J. Wilson: Dans tous les cas de gel successoral bien planifié, c'est ce qui se produit. Ce que nous exigeons de plus maintenant, c'est que la valeur reçue ait un taux de rendement commercial, que ce soit sous forme de dividendes ou d'intérêt.

Le président: Qu'arrive-t-il si les enfants ont tous plus de dix-huit ans?

M. J. Wilson: S'ils ont tous plus de dix-huit ans, le transfert à la société n'est pas assujéti aux règles en vigueur, parce qu'il n'est pas assujéti au mécanisme d'attribution.

Le président: Donc l'attribution ne s'applique que dans le cas des enfants de moins de dix-huit ans. Nous pouvons faire tous les dons et le fractionnement que nous voulons si les enfants ont plus de dix-huit ans.

M. J. Wilson: C'est exact.

Le président: Pourquoi procédez-vous de cette façon? Pourquoi l'exemption en ce qui concerne les enfants de dix-huit ans? Prenons mon cas comme exemple. Tous mes enfants ont plus de dix-huit ans. Si je voulais faire un gel dans le moment et leur transférer des tas d'argent et des revenus, n'est-ce pas là une façon facile de le faire?

M. J. Wilson: Cette question est très difficile. La seule explication logique est sans doute que si vous avez des enfants de moins de dix-huit ans, ils sont vraisemblablement encore sous l'autorité du cédant. Lorsqu'ils ont plus de dix-huit ans, il y a lieu de croire qu'ils sont indépendants. Le cédant est beaucoup plus réticent, je crois, dans ce cas, à leur permettre de recevoir un revenu à des fins fiscales et à s'en départir.

Le président: Il existe de nombreux moyens de contrôle. Nous parlons de contrôles économiques, de transfert d'argent et de paiement d'impôt. Assurément, on ne devrait pas faire de discrimination à l'égard des enfants de moins de dix-huit ans. Il est sûr et certain que la plupart des parents sensés ne donneront pas leur patrimoine ou leurs biens productifs de revenu à des enfants de moins de dix-huit ans. Ils attendront que les enfants soient assez âgés pour comprendre de quoi il s'agit. Deuxièmement, invariablement, les enfants des parents

[Text]

• 1155

Mr. J. Wilson: Sure.

The Chairman: Why this 18 thing? I mean, you leave the gate wide open.

Mr. Weyman: Mr. Chairman, I thought you were beginning to give the answer, and that was, in the normal course, the parents are not going to give their money away to their children . . .

The Chairman: Under 18.

Mr. Weyman: —merely because they reach the age of 18. If they are not going to give it to them when they are under 18, they are not going to begin to give it to their children merely because the children reach the age of 18.

The Chairman: I think you have taken the wrong connotation from that. I think the chances are that parents are not likely to be, necessarily, giving money to kids under 18 anyway. As parents become older, they start wanting to think about splitting assets in estates, particularly now, with this capital gains provision. You know, what better way to organize, to make sure son and daughter all make their \$500,000 capital gain too, than by allowing it, and as long as the kids are over 18, there is no attribution rule, so away we go.

Mr. J. Wilson: That is quite right, and I think . . .

The Chairman: I want to know, why the 18?

Mr. J. Wilson: There are a lot of reasons. What you are talking about involves more than just . . . You are talking about actually giving up the money on a current basis. It does not belong anymore to the person who transferred the property. It belongs to the the son or daughter over 18, and presumably, it is subject to tax in his or her hands, and presumably, they are paying tax at a reasonable rate. There is not as big a potential, if you like, for pure income splitting, not to say that you cannot . . .

The Chairman: When you organize these things, you understand that there are two issues: one is the ownership of the money, and the other is the power and control of the money. Is that right?

Mr. J. Wilson: Yes.

The Chairman: What you really want to do is pass the ownership of the money to the next generation and enable them to make it as capital gain. However, you want to retain, in the giving generation, the power and control, and that is not very difficult. All you have done is pointed out how wonderful the loophole is, and there is nothing in this act to cover that particular provision.

Mr. Weyman: Mr. Chairman, I might point out that under the existing rules, there has never been attribution of capital

[Translation]

qui ont l'argent nécessaire pour faire ces choses ont généralement plus de dix-huit ans au moment où ils ont l'argent.

M. J. Wilson: Vous avez raison.

Le président: Je ne comprends pas la raison du 18. Je veux dire, on laisse la porte grande ouverte.

M. Weyman: Monsieur le président, je pensais que vous commenciez à donner la réponse en ce sens que normalement les parents ne donnent pas leur argent à leurs enfants . . .

Le président: De moins de dix-huit ans.

M. Weyman: . . . Tout simplement parce qu'ils atteignent l'âge de dix-huit ans. S'ils ne leur donnent pas leur argent alors qu'ils ont moins de dix-huit ans, ils ne commenceront pas à leur donner simplement parce qu'ils ont dix-huit ans.

Le président: Je crois que vous avez mal compris. D'après moi, il est tout probable que les parents ne donneront pas nécessairement leur argent à des enfants de moins de dix-huit ans de toute façon. À mesure que les parents vieillissent, ils commencent à envisager de fractionner leurs biens à des fins successorales, particulièrement maintenant, avec la disposition sur les gains en capital. Vous savez, il n'y a pas de meilleur moyen de s'organiser pour s'assurer que les enfants, fille ou garçon, obtiennent leur déduction de 500,000\$ au titre des gains en capital eux aussi, que de le permettre, et la règle d'attribution ne s'applique pas lorsque les enfants ont plus de dix-huit ans, donc la voie est libre.

M. Wilson: Vous avez tout à fait raison, et je pense . . .

Le président: Je veux savoir pourquoi dix-huit ans.

M. J. Wilson: Il y a plus d'une raison. La situation est plus complexe que . . . Il s'agit de céder l'argent sur une base courante. L'argent n'appartient plus à la personne qui a transféré la propriété. Il appartient au fils ou à la fille de plus de dix-huit ans, et vraisemblablement, il est sujet à imposition entre ses mains, et on peut supposer que son taux d'imposition est raisonnable. La possibilité de fractionnement pur et simple du revenu est moins grande, si vous voulez, sans compter que l'on ne peut pas . . .

Le président: Si je comprends bien, la question est à deux volets: le premier est la propriété de l'argent et le deuxième, le pouvoir d'en disposer et de le contrôler. C'est bien ça?

M. J. Wilson: Oui.

Le président: Ce que vous voulez faire, en réalité, c'est de transférer la propriété de l'argent à la prochaine génération afin de lui permettre d'en tirer un gain de capital. Vous voulez toutefois conserver pour la génération cédante le pouvoir de disposer et de contrôler, et ce n'est pas très difficile de parvenir à cette fin. Tout ce que vous avez fait ressortir, c'est à quel point l'échappatoire est merveilleuse, et rien dans ce projet de loi n'est prévu pour régler le problème.

M. Weyman: Monsieur le président, je pourrais signaler que les règles n'ont jamais prévu l'attribution de gains en capital,

[Texte]

gain, even for children under 18. It is only the income on the property that is transferred to a child under 18 that has in the past, and really since the inception of these rules, been transferred, or since 1972 in particular, which is when capital gains taxation began in Canada, and throughout the period to date, there has never been attribution of capital gain for children under 18. Therefore, in the context of the point you are making, there really is no effective change. However, be that as it may, the concept . . .

The Chairman: I want to know really how you have blocked this great loophole that was involved in the attribution rule?

Mr. Weyman: The loophole relates to children under 18, but for a variety of reasons, it has never been perceived as being relevant to children over 18.

The Chairman: Yes, but is not the guts of the problem the effect of the new capital gains relief . . .

Mr. Weyman: It may or may not be.

The Chairman: —has left a great inducement to pass property that has a probability of a gain to people who can take advantage of the gains relief?

Mr. Weyman: Yes, and I think my answer to that says, in future, under the tax system, people should just have more children. I mean the point is, what we are saying is, any individual, in their lifetime, is entitled to have one \$500,000 capital gains exemption, and how they get it . . .

The Chairman: A family is entitled to as many exemptions as there are family members. Is that the answer?

Mr. Weyman: That is the answer. However, each individual is only entitled to one exemption in his or her lifetime.

The Chairman: Then, the effect of these attribution rules really only affect the spouse. You now make it a little tougher, because she now has to pay the going rate of interest on her advances, instead of no interest. So the answer really is to take advantage of Mr. Crosbie's bill enabling divorce after one year.

• 1200

Mr. Morris: I do not believe these changes are as meaningless as you suggest, Mr. Chairman. Prior to the budget and for a period of several years there had been increasing marketing of trusts for children and for spouses through the use of relying pretty well exclusively on the fact that a loan, for attribution rules, was a loophole. So only on that basis, assuming that people would continue to use loans, it has prevented that. These loans were in many cases trusts for the benefit of minor children. So to that extent—and there was a good deal of that activity—it has prevented that.

There is another feature of transfers to children. You had talked about assets where there is a probability of going up in

[Traduction]

même dans le cas des enfants de moins de dix-huit ans. Ce n'est que le revenu de la propriété transféré à un enfant de moins de dix-huit ans qui, dans le passé, et, en fait, depuis la mise en vigueur de ces règles, a été transféré, ou depuis 1972 en particulier, année où l'imposition des gains en capital a commencé au Canada. À ce jour, il n'y a jamais eu d'attribution de gain en capital pour les enfants de moins de dix-huit ans. Donc, en ce qui concerne votre argument, il n'y a vraiment aucun changement réel. Quoi qu'il en soit, le concept . . .

Le président: Je veux savoir, en fait, comment vous avez bloqué cette merveilleuse échappatoire que comportait la règle d'attribution.

M. Weyman: L'échappatoire se rapporte aux enfants de moins de dix-huit ans, mais, pour diverses raisons, cette question n'a jamais été jugée pertinente dans le cas des enfants de plus de dix-huit ans.

Le président: Oui, mais le noeud du problème n'est-il pas l'effet de la nouvelle déduction au titre des gains en capital . . .

M. Weyman: Oui et non.

Le président: . . . encourage fortement à transférer des propriétés comportant une probabilité de gain à des gens qui peuvent profiter de la déduction au titre des gains en capital.

M. Weyman: Oui, et ma réponse à cela, c'est qu'à l'avenir, en vertu du régime fiscal, les gens devraient tout simplement avoir plus d'enfants. Ce que je veux dire, c'est que toute personne a droit, au cours de sa vie, à une exemption de 500,000 \$ au titre des gains en capital, et comment elle l'obtient . . .

Le président: Une famille a droit à autant d'exemptions qu'elle compte de membres. Est-ce là la réponse?

M. Weyman: C'est la réponse. Cependant, chaque personne n'a droit qu'à une seule exemption au cours de sa vie.

Le président: Ces règles d'attribution ne peuvent donc toucher que le conjoint. Vous rendez les choses un peu plus difficile, parce qu'elle doit maintenant payer le taux d'intérêt courant sur ses avances, plutôt que de ne payer aucun intérêt. Donc, la véritable solution, c'est de prendre avantage du projet de loi de monsieur Crosbie accordant le divorce après un an de séparation.

M. Morris: D'après moi, les changements ne sont pas aussi insignifiants que vous le laissez entendre, monsieur le président. Avant la présentation du budget et depuis plusieurs années, la commercialisation des fiducies familiales a augmenté, et ce presque exclusivement parce que l'on estimait qu'un prêt, aux fins des règles d'attribution, constituait une échappatoire fiscale. Donc, simplement à cet égard, en supposant que les gens continueraient d'avoir recours aux prêts, les modifications ont empêché cela. Souvent ces prêts servaient à établir des fiducies au profit d'enfants mineurs. Dans cette mesure—et il y avait nombre de cas semblables—elles ont empêché cela.

Le transfert de revenu aux enfants comporte une autre particularité. Vous aviez parlé de biens susceptibles de prendre

[Text]

value, but I suppose there is a probability also of the asset declining in value. The child being left with a capital loss is not as happy as a child who gets a capital gain. It is also rather unpredictable. But looking at the thing that is probably easier to know, whether the asset has already accrued in value, the rule for transfers to children is that the asset must be transferred at its fair value for tax purposes, notwithstanding . . .

The Chairman: That is children under 18. How about children over 18?

Mr. Morris: All children. The general rule for all non-arm's-length transfers is that they must occur at fair value. Therefore an obstacle—and a significant one, I would say—to those sorts of transfers is immediate recognition of gain, notwithstanding the gains exemption, particularly in light of the phase-in on significant transactions.

The Chairman: Yes.

Mr. Morris: So there are some impediments. I believe there are some real tax fairness achievements as a result of these changes.

The Chairman: Okay. Well, it now being noon, I think we will adjourn the meeting until 8 o'clock this evening. The meeting is in Room 112-North at 8 p.m.

[Translation]

de la valeur, mais je suppose que le bien peut aussi perdre de la valeur. L'enfant qui subit une perte en capital n'est pas aussi heureux que celui qui réalise un gain. D'autre part, le rendement est plutôt imprévisible. Mais si l'on tient compte de l'élément le plus facile à déterminer, soit l'augmentation possible de la valeur du bien, la règle en ce qui concerne les transferts aux enfants, c'est que le bien doit être transféré à sa juste valeur marchande aux fins fiscales, en dépit . . .

Le président: C'est dans le cas des enfants de moins de dix-huit ans. Qu'arrive-t-il lorsque les enfants ont plus de dix-huit ans?

M. Morris: Tous les enfants. La règle générale concernant les transferts avec lien de dépendance, c'est que les biens doivent être cédés à leur juste valeur marchande. Donc un obstacle, et un obstacle de taille, à mon avis, qui survient dans le cas de ces transferts, c'est la comptabilisation immédiate du gain, en dépit de l'exemption au titre des gains en capital, tout particulièrement à cause de l'échelonnement des transactions importantes.

Le président: Oui.

M. Morris: Je reconnais qu'il existe des obstacles. Je crois que ces changements permettront toutefois une véritable équité fiscale.

Le président: D'accord. Étant donné qu'il est maintenant midi, nous allons suspendre la séance jusqu'à 20 heures. Nous reprendrons les délibérations dans le bureau 112 nord à 20 heures.



Book Tarif rate des livres

K1A 0S9
OTTAWA

If undelivered, return COVER ONLY to:
Canadian Government Publishing Centre,
Supply and Services Canada,
Ottawa, Canada, K1A 0S9

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Centre d'édition du gouvernement du Canada,
Approvisionnement et Services Canada,
Ottawa, Canada, K1A 0S9

[Text]

value, but I suppose there is a probability also of the asset declining in value. The child being left with a capital loss is not as happy as a child who gets a capital gain. It is also rather unpredictable. But looking at the thing that is probably easier to know, whether the asset has already accrued in value, the rule for transfers to children is that the asset must be transferred at its fair value for tax purposes, notwithstanding...

The Chairman: That is children under 18. How about children over 18?

Mr. Morris: All children. The general rule for all non-arm's-length transfers is that they must occur at fair value. Therefore an obstacle—and a significant one, I would say—to these sorts of transfers is immediate recognition of gain, notwithstanding the gains exemption, particularly in light of the phase-in on significant transactions.

The Chairman: Yes.

Mr. Morris: So there are some impediments. I believe there are some real tax fairness shortcomings as a result of these

The Chairman: Okay. Well, it sure gets good. I think we will adjourn the meeting until 4 o'clock this evening. The meeting is in Room 112-North at 4 p.m.

[Translation]

de la valeur, mais je suppose qu'il y a aussi une probabilité de la valeur. L'enfant qui est laissé avec une perte en capital n'est pas aussi heureux que celui qui obtient un gain en capital. C'est aussi un peu imprévisible. Mais en regardant la chose qui est probablement plus facile à savoir, si l'actif a déjà accumulé de la valeur, la règle en ce qui concerne les transferts aux enfants est que l'actif doit être transféré à sa juste valeur pour des fins fiscales, malgré...

Le président: C'est des enfants de moins de dix-huit ans. Qu'arrive-t-il lorsque les enfants ont plus de dix-huit ans?

M. Morris: Tous les enfants. La règle générale concernant les transferts avec lien de dépendance, c'est que les biens doivent être cédés à leur juste valeur marchande. Donc un obstacle, et un obstacle de taille, à mon avis, qui survient dans le cas de ces transferts, c'est la comptabilisation immédiate du gain, en dépit de l'exemption au titre des gains en capital, tout particulièrement à cause de l'échelonnement des transactions importantes.

Le président: Oui.

M. Morris: Je reconnais qu'il existe des obstacles. Je crois que ces changements permettraient toutefois une véritable équité

Le président: D'accord. Étant donné qu'il est maintenant midi, nous allons suspendre la séance jusqu'à 20 heures. Nous reprendrons les délibérations dans le bureau 112 nord à 20 heures.

WITNESSES—TÉMOINS

From the Department of Finance:

- David Weyman, Assistant Deputy Minister, Tax Policy and Legislation Branch;
- Tim Morris, Special Adviser, Tax Policy and Legislation Branch;
- Jim Wilson, Special Adviser, Tax Policy and Legislation Branch.

Du ministère des Finances:

- David Weyman, sous-ministre adjoint, Direction de la politique et de la législation de l'impôt;
- Tim Morris, conseiller spécial, Direction de la politique et de la législation de l'impôt;
- Jim Wilson, conseiller spécial, Direction de la politique et de la législation de l'impôt.

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 79

Tuesday, December 10, 1985

Chairman: Don Blenkarn

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule n° 79

Le mardi 10 décembre 1985

Président: Don Blenkarn

*Minutes of Proceedings and Evidence
of the Standing Committee on*

Finance, Trade and Economic Affairs

*Procès-verbaux et témoignages
du Comité permanent des*

Finances, du commerce et des questions économiques

RESPECTING:

Bill C-84, An Act to amend the Income Tax Act and related statutes and to amend the Canada Pension Plan, the Unemployment Insurance Act, 1971, the Financial Administration Act and the Petroleum and Gas Revenue Tax Act

CONCERNANT:

Le projet de loi C-84, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu et la législation connexe et modifiant le Régime de pensions du Canada, la Loi de 1971 sur l'assurance-chômage, la Loi sur l'administration financière et la Loi de l'impôt sur les revenus pétroliers

WITNESSES:

(See back cover)

TÉMOINS:

(Voir à l'endos)

First Session of the
Thirty-third Parliament, 1984-85

Première session de la
trente-troisième législature, 1984-1985

STANDING COMMITTEE ON FINANCE,
TRADE AND ECONOMIC AFFAIRS

COMITÉ PERMANENT DES FINANCES,
DU COMMERCE ET DES QUESTIONS
ÉCONOMIQUES

Chairman: Don Blenkarn

Président: Don Blenkarn

Vice-Chairman: Louis Plamondon

Vice-président: Louis Plamondon

MEMBERS/MEMBRES

Bill Attewell
Murray Dorin
Donald Johnston
Steven Langdon
Shirley Martin
Paul McCrossan
George Minaker
Aideen Nicholson
John Parry
Bernard Valcourt
Pierre H. Vincent
Norm Warner
Geoff Wilson

ALTERNATES/SUBSTITUTS

Pierre Cadieux
Murray Cardiff
Michael Cassidy
Clément Côté
Simon de Jong
Sid Fraleigh
Alfonzo Gagliano
Paul Gagnon
Raymond Garneau
Jim Jepson
Monique Landry
Claude Lanthier
Nic Leblanc
Reginald Stackhouse
Robert Toupin

(Quorum 8)

Le greffier du Comité

Robert Vaive

Clerk of the Committee

MINUTES OF PROCEEDINGS

TUESDAY, DECEMBER 10, 1985
(122)

[Text]

The Standing Committee on Finance, Trade and Economic Affairs met at 8:10 o'clock p.m. this day, the Chairman, Don Blenkarn, presiding.

Members of the Committee present: Bill Attewell, Don Blenkarn, Donald Johnston, John Parry and Norm Warner.

Alternates present: Michael Cassidy and Reginald Stackhouse.

Witnesses: From the Department of Finance: David Weyman, Assistant Deputy Minister, Tax Policy and Legislation Branch; Tim Morris, Special Adviser, Tax Policy and Legislation Branch; Jim Wilson, Special Adviser, Tax Policy and Legislation Branch.

In attendance: From the Library of Parliament: Randall Chan, Research Officer.

The Committee resumed consideration of Bill C-84, An Act to amend the Income Tax Act and related statutes and to amend the Canada Pension Plan, the Unemployment Insurance Act, 1971, the Financial Administration Act and the Petroleum and Gas Revenue Tax Act.

The Committee resumed consideration of Clause 1.

The witnesses answered questions.

At 10:03 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

Le greffier du Comité

Robert Vaive

Clerk of the Committee

PROCÈS-VERBAL

LE MARDI 10 DÉCEMBRE 1985
(122)

[Traduction]

Le Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques se réunit, ce jour à 20 h 10, sous la présidence de Don Blenkarn, (*président*).

Membres du Comité présents: Bill Attewell, Don Blenkarn, Donald Johnston, John Parry, Norm Warner.

Substituts présents: Michael Cassidy, Reginald Stackhouse.

Témoins: Du ministère des Finances: David Weyman, sous-ministre adjoint, Direction de la politique et de la législation de l'impôt; Tim Morris, conseiller spécial, Direction de la politique et de la législation de l'impôt; Jim Wilson, conseiller spécial, Direction de la politique et de la législation de l'impôt.

Aussi présent: De la Bibliothèque du parlement: Randall Chan, attaché de recherche.

Le Comité reprend l'étude du projet de loi C-84, Loi de l'impôt sur le revenu et la législation connexe et modifiant le Régime de pensions du Canada, la Loi de 1971 sur l'assurance-chômage, la Loi sur l'administration financière et la Loi de l'impôt sur les revenus pétroliers.

Le Comité reprend l'étude de l'article 1.

Les témoins répondent aux questions.

A 22 h 03, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

EVIDENCE

(Recorded by Electronic Apparatus)

[Texte]

Tuesday, December 10, 1985

• 2015

The Chairman: We will continue with our reference on Bill C-84, an act to amend the Income Tax and other related statutes. This morning we finished our consideration, and we were in the middle of the concerns with respect to the attribution rules. We are joined tonight by the Honourable Donald Johnston, who knows more about income tax than I do, by a long shot, and so he will undoubtedly want to talk about the attribution rules. I am leaving it up to you, Don.

Mr. Johnston: Not especially. Have you already had an exposé, Mr. Chairman, from our witness, on the attribution rules and what he wants?

The Chairman: A reasonable one, I think, on the change in the attribution rules, which are supposed to improve them, but quite frankly, in my opinion, do not give a satisfactory safeguard to the abuse of the capital gains relief.

Mr. Johnston: Have you heard Mr. Weyman's response to that?

The Chairman: Mr. Weyman, let us have a response for that. As I said, in my view, the attribution rules that you have created do not give an adequate defence to abuse by families of the capital gains relief provisions, because they leave open all sorts of methods by which families can organize their affairs, so that each member of a family takes his full \$500,000 capital gain relief. Particularly, because it certainly does not cover the transfer of assets at fair market value to children over the age of 18, through a corporate device or through a trust, as far as that is concerned.

Mr. Parry: It would encourage the rich to proliferate, Mr. Chairman.

Mr. David Weyman (Assistant Deputy Minister, Tax Policy and Legislation Branch, Department of Finance): Your observations are correct, Mr. Chairman. As I mentioned this morning, it is a fact that under the existing rules there is no capital gains attribution, in respect to transfers of property to minors. I guess, it is a value judgment, in terms of whether the fact that capital gains can be transferred to other members of the family and, in particular, children over the age of 18, and that 'represents a proliferation of the exemption.' Whether this is something that is desirable or undesirable, I am really not in a position to judge that.

As I mentioned, of course, each person has only lifetime and only one opportunity to use the exemption. Surely, if a parent chooses to offload his own potential exemption beyond the \$500,000 on his children, then those children are going to be denied the opportunity themselves to take advantage of that exemption. This is just sort of a consequential fact.

The Chairman: Some people have the capacity to earn income, and some have the capacity to spend it. You have managed to make it possible for those who can earn it to

TÉMOIGNAGES

(Enregistrement électronique)

[Traduction]

Le mardi 10 décembre 1985

Le président: Nous allons poursuivre nos travaux sur le projet de loi C-84 qui vise à modifier la Loi de l'impôt sur le revenu et les règlements connexes. Ce matin, nous avons terminé notre étude et abordé la question des règles d'attribution. Ce soir, l'honorable Donald Johnston se joint à nous; il est beaucoup plus versé que moi dans le domaine de l'impôt sur le revenu et il désire sans doute nous parler des règles d'attribution. Je vous cède la parole Don.

M. Johnston: Je n'y tiens pas particulièrement. Est-ce que quelqu'un a déjà fait un exposé sur le sujet et le cas échéant, quelle en était la teneur?

Le président: Les demandes formulées étaient raisonnables à mon avis. Elles visaient à modifier les règles pour les améliorer, mais pour être franc, je crois qu'elles n'empêcheraient pas les abus au chapitre de l'exemption pour gains en capital.

M. Johnston: Quelle a été la réponse de M. Weyman?

Le président: Monsieur Weyman, permettez-moi de répondre à cette question. Comme je l'ai dit, les règles que vous avez établies ne fournissent pas une garantie satisfaisante contre les abus car elles permettent aux familles d'organiser leurs affaires de sorte que chaque membre ait droit à la pleine exemption de 500,000\$. Et ce d'autant plus que les règles ne prévoient pas la cession de biens, à une valeur marchande équitable, aux enfants de plus de 18 ans par le biais d'une fiducie ou d'une société.

M. Parry: Cela favoriserait les riches, monsieur le président.

M. David Weyman (sous-ministre adjoint, Direction de la politique et de la législation sur l'impôt, ministère des Finances): Vos observations sont justes, monsieur le président. Comme je l'ai mentionné ce matin, il est vrai qu'en vertu des règles actuelles, les gains en capital ne peuvent être répartis par la cession de biens aux mineurs. Il s'agit de déterminer si les gains en capital peuvent être cédés aux autres membres de la famille et en particulier aux enfants de plus de 18 ans, et ainsi permettre la multiplication de l'exemption. Quant à savoir si cette mesure est souhaitable ou non, je ne suis vraiment pas en mesure d'en juger.

Comme je l'ai mentionné, toute personne ne peut bénéficier de l'exemption qu'une seule fois sa vie durant. Si un parent décide d'imputer l'excédent de ses gains en capital à ses enfants, ces derniers ne pourront plus bénéficier eux-mêmes de l'exemption, ce qui va de soi.

Le président: Certaines gens savent comment gagner de l'argent, d'autres comment le dépenser. Par cette disposition d'allègement, vous avez fait en sorte que ceux qui savent

[Texte]

transfer their earning capacity, through capital gains relief, to people who have not got any capacity to do that on their own. I was wondering what you really had to say about this.

Mr. Jim Wilson (Special Adviser, Tax Policy and Legislative Branch, Department of Finance): I think Mr. Weyman's response is correct. I would add just one thought that I think perhaps illustrates the dimension of the problem. If we had rules which, in effect, were aimed at avoidance of the exemption being used among family members, you would cut, I think, right at the basic form of estate freezing. You see . . .

The Chairman: Oh, now, can we stop there for a moment? What is so meritorious about estate freezing?

• 2020

Mr. J. Wilson: I guess the theory of estate freezing is that there should be no reason why assets cannot be transferred among family members in a manner such that you ensure that accrued gains up to the time of transfer are subject to tax in the hands of the transferor.

The Chairman: Why would you want to allow an evasion or avoidance system to exist in the Income Tax Act, indeed certified by yourself, that would enable those who are likely to make gains that would be resulting on their death from making sure that those gains did not result on their death but would accrue to someone else? That is presumably the reason for estate freezing.

Mr. J. Wilson: I was getting, I think, to the example that I think illustrates the dimension of the problem. It is a very simple one. Imagine if you have a company that is starting up.

The Chairman: Yes.

Mr. J. Wilson: Obviously the person who is the originator of the company—let us say his father—is going to start this company at a time when the shares have no real value.

The Chairman: Zero.

Mr. J. Wilson: So he allows his son, who is 40 years old, to invest \$10 in a common share of that company. I have difficulty seeing how the system could operate if we try to ensure that any resulting gain on that share that was issued to the son had an impact, if you like, on the father's capital gains exemption. If you take that example and apply it to an ordinary estate freeze, that is exactly what should be happening, I think, on an ordinary estate freeze.

The Chairman: Okay. Mr. Johnston, you undoubtedly have put through many estate freezes.

Mr. Johnston: Yes, I have indeed. I see the argument you are trying to make, Mr. Chairman, but I do not know that I can agree with it in the current context in this country. The real issue, I suppose, that you are raising is one that goes far beyond what we are discussing here; that is, whether everybody in this world should start from a level playing field. In other words, you are basically proposing a tax on wealth, which surprises me somewhat, coming from a Conservative chairman.

[Traduction]

gagner de l'argent puissent céder leurs gains aux personnes qui ne savent pas le faire. Je me demande ce que vous pensez de cette question.

M. Jim Wilson (conseiller spécial de la Direction de la politique et de la législation sur l'impôt, ministère des Finances): Selon moi, M. Weyman a raison. J'aimerais seulement ajouter une idée susceptible d'illustrer cette dimension du problème. Si nous établissons des règles qui en fait visent à empêcher les membres d'une famille de bénéficier de l'exemption, nous risquons, à mon avis, de toucher le concept même du gel des successions. Et . . .

Le président: Pourrions-nous nous arrêter un moment? Quels sont les mérites du gel des successions?

M. J. Wilson: D'après moi, le gel des successions vise à permettre la cession de biens entre les membres d'une famille à condition que les gains accumulés jusqu'au moment de la cession soient assujettis à l'impôt du vivant du cédant.

Le président: Pourquoi alors modifier la Loi de l'impôt sur le revenu et créer une échappatoire qui permettrait aux personnes susceptibles de faire des profits qui normalement cesseraient à leur mort de s'assurer que ces profits ne s'arrêtent pas à ce moment-là mais profitent à quelqu'un d'autre. C'est la raison pour laquelle le gel des successions a été institué.

M. J. Wilson: Je vais vous donner un exemple très simple qui illustrera cet aspect de la question. Mettons que vous lancez une entreprise.

Le président: Bien.

M. J. Wilson: Il est évident qu'au moment où la personne—mettons le père—lance la compagnie, les parts ne valent rien.

Le président: Rien du tout.

M. J. Wilson: Il permet alors à son fils de 40 ans d'investir dans l'entreprise à raison de 10\$ la part. Je vois difficilement comment ce système pourrait fonctionner si nous cherchons à faire en sorte que tout gain sur la part du fils ait une incidence sur l'exemption du père au titre des gains en capital. Si vous prenez cet exemple et l'appliquez à un gel de succession ordinaire, c'est justement ce qui arriverait, d'après moi, dans le cas d'un gel normal.

Le président: D'accord. Monsieur Johnston, vous avez sans doute connu nombre de gels de successions.

M. Johnston: Oui, bien sûr. Je comprends votre point de vue monsieur le président, mais je ne sais pas si je dois y souscrire dans le contexte actuel au pays. La question que vous soulevez déborde le cadre de nos propos: elle consiste à savoir si tout le monde devrait commencer sur un pied d'égalité. En d'autres mots, vous proposez essentiellement l'imposition d'une taxe sur la richesse, ce qui me surprends quelque peu de la part d'un président conservateur.

[Text]

The Chairman: Well, any capital gains tax is a capital tax on wealth. I would not have capital gains tax at all, of course.

Mr. Johnston: Well, no. But my point is, as the witness has said, if someone transfers shares to their children when they are valueless, you are making the assumption that they are going to be worth a lot of money x years hence. Of course, they may be worth nothing x years hence, as is sometimes the case. So that is the notion of a freeze; it is to transfer that future value, and through a variety of techniques to maintain control over those assets during the lifetime of the transferor—which is another issue. As I say, I see what you are trying to say, but I frankly think it would be very inappropriate at this stage in the evolution of our tax system to start to tinker with that kind of mechanism.

The Chairman: But the fact is that as long as we have capital gains tax then you are going to have people who will engage in these freezes. Of course, the answer is to get rid of the capital gains tax. Who cares?

Mr. Johnston: You will recall, Mr. Chairman, that before we had a capital gains tax we had an estate tax and we had succession duties in all the provinces. We still do in some cases.

The Chairman: One province.

Mr. Johnston: Not all the provinces, admittedly. But the estate freeze that you have described grew up in a period, I think, Mr. Weyman, before there were any capital gains taxes. It was done essentially to avoid estate taxes and succession duties.

The Chairman: It is now used to avoid the . . .

Mr. Johnston: Yes, but the capital gains tax has become in that context an estate tax.

Mr. Parry: Could I be permitted a clarification, Mr. Chairman? What provinces do still have succession duties?

The Chairman: Quebec only.

Mr. Parry: That is what I thought.

Mr. J. Wilson: I think Quebec has abandoned it, though.

Mr. Johnston: Since I live in Quebec I am sensitive to that.

The Chairman: All right. Can we go back to the committee business for a moment? As I announced earlier, the proposal is to have Michael Wilson tomorrow afternoon, and then I have an undertaking from the Canadian Tax Foundation to be available Thursday morning. We have Mr. Sherbaniuk, Mr. Couzins, Mr. Dart, Mr. Lawlor representing the . . . Mr. Sherbaniuk is the chairman, Couzins is from Stikeman Elliott, Dart is with Price Waterhouse, Lawlor is with Ernst and Whinney and they will be available at 9.30 a.m.

[Translation]

Le président: Tout impôt sur les gains en capital est un impôt sur la richesse. Je préférerais bien sûr qu'il n'y ait aucun impôt sur les gains en capital.

M. Johnston: Bon. Mais ce que je veux dire—comme le témoin précédent—c'est que si on permet à un individu de céder à ses enfants des parts alors que celles-ci ne valent rien, on présume que ces parts prendront de la valeur dans les années qui viennent, ce qui n'est pas toujours le cas. C'est là le principe du gel: céder cette future valeur et, par diverses techniques, exercer un contrôle sur les biens visés tant que le cédant est vivant, ce qui est une toute autre question. Je sais ce que vous voulez dire, mais je crois franchement qu'il est inopportun, à ce stade de l'évolution de notre régime fiscal, d'instituer ce genre de mécanisme.

Le président: Mais le fait est que tant que les gains en capital seront imposés, il y aura des individus qui opteront pour ces gels, et la solution est bien sûr d'éliminer cet impôt. Qui s'y opposera?

M. Johnston: Je vous rappelle, monsieur le président, qu'avant l'impôt sur les gains en capital, il fallait payer un impôt sur les successions ainsi que des droits successoraux dans toutes les provinces. Dans certains cas, la situation n'a pas changé.

Le président: Dans une province.

M. Johnston: Pas dans toutes les provinces, j'en conviens. Mais le gel des successions que vous avez décrit a été institué à une période où les gains en capital n'étaient pas imposés. Il visait essentiellement à éluder l'impôt et les droits successoraux.

Le président: Il sert maintenant à éluder . . .

M. Johnston: Oui, mais l'impôt sur les gains en capital est devenu dans ce contexte un impôt sur les successions.

M. Parry: Puis-je poser une question, monsieur le président? Dans quelle province doit-on encore payer des droits successoraux?

Le président: Le Québec.

M. Parry: C'est ce que je pensais.

M. J. Wilson: Je crois que le Québec a aboli ces droits.

M. Johnston: Comme je vis au Québec, ça m'intéresse.

Le président: Très bien. Revenons s'il-vous-plaît à notre propos. Comme je l'ai indiqué précédemment, on propose d'inviter Michael Wilson demain après-midi et un représentant de la Fondation nationale anti-pauvreté, jeudi matin. Nous entendrons monsieur Sherbaniuk, monsieur Couzins, monsieur Dart, monsieur Lawlor qui représente le . . . Monsieur Sherbaniuk est le président, monsieur Couzins travaille chez Stikeman Elliott, monsieur Dart chez Price Waterhouse, monsieur Lawlor chez Ernst et Whinney. Ils seront ici à 9 h 30.

[Texte]

• 2025

In the afternoon, I have Don Huggett, who is an old friend of this committee from Coopers and Lybrand.

Are there any other suggestions for witnesses who we might call on this bill?

Mr. Cassidy: I do not know if it is not worth asking the CMA and maybe the Chamber of Commerce if they would be prepared to testify and also a group like the National Anti-poverty Organization and . . .

The Chairman: I think the National Anti-poverty Organization may have expressed an interest in this particular bill. I do not think we have ever heard any interest particularly—people might correct me—from the CMA or the Chamber of Commerce. We have heard an interest in the bill from the Canadian Federation of Independent Business.

Mr. Cassidy: Well, I would suggest that either or both the chamber and the CMA be invited. I think they have certainly commented pretty directly in terms of some of the key provisions of the bill and since they are provisions which would certainly end up being questioned, it would be useful to have them defend their position or put forward any comments that they may wish to make about some elements of the bill which are costly and perhaps not particularly effective.

I think the Tax Foundation is in a position to provide technical assistance to the committee, but not to comment on policy-related issues or the question of efficiency. That is something which I think should be before us and which I presume was raised this morning when my colleague, Simon de Jong, was speaking with the . . .

The Chairman: The contact we have had with the Tax Foundation show they have some serious reservations about some of the provisions of the bill.

Mr. Cassidy: Well, that is fine, I just . . . I am not quarrelling with . . .

The Chairman: I do not know what the position of Messrs. Coopers and Lybrand is at this point. I have not talked to Mr. Huggett on it. I just find that in past tax hearings, this committee has usually found him exceptionally helpful in terms of being able to explain complicated provisions in very simple language.

Mr. Cassidy: Well, perhaps you can tell us. The National Anti-poverty Organization has expressed an interest in coming before the committee, have they?

The Chairman: I do not know. I do not know. Nobody has written to me at all about it, so what I am going to suggest is that if the Clerk could organize that for Monday or Tuesday, would that be fair enough? Then we could perhaps wrap the bill up. Has anybody got any people who desperately want to appear? It is a rather . . .

[Traduction]

En après-midi, nous entendrons Don Huggett, que le comité connaît bien et qui travaille chez Coopers et Lybrand.

Voulez-vous proposer d'autres témoins qui pourraient être appelés relativement à ce projet de loi?

M. Cassidy: Je ne sais pas si cela vaudrait la peine de demander à l'Association des manufacturiers canadiens et peut-être à la Chambre de commerce s'ils aimeraient témoigner et aussi à un groupe comme l'Organisation nationale anti-pauvreté et . . .

Le président: Je pense que l'Organisation nationale anti-pauvreté a exprimé son intérêt à l'égard de ce projet de loi particulier. Je ne pense pas, mais vous pouvez me corriger, que l'Association des manufacturiers canadiens ou la Chambre de commerce aient démontré un intérêt particulier. Mais ce projet de loi intéresse la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante.

M. Cassidy: Bien, je propose d'inviter la Chambre ou l'Association des manufacturiers canadiens, ou les deux. Je pense qu'ils ont certainement fait des commentaires très directs sur certaines dispositions-clés du projet de loi et comme ces dispositions risquent d'être mises en question, il serait utile de permettre à ces associations de défendre leur position ou de faire toutes les observations qu'ils désirent sur certains éléments du projet de loi qui sont coûteux et peut-être pas particulièrement efficaces.

Je pense que l'Association canadienne d'études fiscales est en mesure de fournir de l'aide technique au comité, mais non pas de commenter le projet de loi en soi ou l'efficacité des mesures. C'est une question que nous devrions étudier et qui je suppose a été soulevée ce matin lorsque mon collègue, monsieur Simon de Jong, parlait avec le . . .

Le président: L'Association canadienne d'études fiscales semble s'opposer à certaines dispositions du projet de loi.

M. Cassidy: Bien, c'est très bien, je voulais seulement . . . Je ne voulais pas discuter . . .

Le président: Je ne connais pas encore la position de messieurs Coopers et Lybrand. Je n'en ai pas parlé à monsieur Huggett. Je pense seulement qu'au cours des audiences précédentes sur l'impôt, ce comité a beaucoup apprécié sa présence parce qu'il était capable d'expliquer des dispositions compliquées dans un langage très simple.

M. Cassidy: Bien, vous pouvez peut-être nous répondre. L'Organisation nationale anti-pauvreté aimerait témoigner devant le comité, n'est-ce pas?

Le président: Je ne le sais pas. Je ne le sais pas. Personne ne m'a écrit à ce sujet, alors je propose que si le greffier pouvait organiser quelque chose pour lundi ou mardi, est-ce que cela irait? Nous pourrions peut-être terminer notre étude du projet de loi. Connaissez-vous des gens qui veulent absolument témoigner? C'est plutôt . . .

[Text]

Mr. Johnston: Mr. Chairman, this bill is fraught with difficulty and the real issue, I think, before this committee . . .

The Chairman: This bill is not—

Mr. Johnston: No. Is the government going to ram this thing through with all its defects, of which you will hear many from the Canadian Tax Foundation and from Mr. Huggett, I am sure? Any of us out there in private practice recognize that this bill has extraordinary complexity. Apart from the philosophical issues involved, is there a better way of trying to accomplish the government's purpose? If you are telling us that we are going to wrap this bill up in five or six or seven hearings, then there is really not much point in conducting these hearings at all.

The Chairman: Oh, yes there is. Oh, yes there is.

Mr. Johnston: For what purpose?

The Chairman: Well, for the purpose of getting across to the Minister that probably he will have to introduce some significant amendments to the legislation in his February budget. It would seem to me that this is an opportunity for the members of this committee to make representations with respect to the February budget, because after all, the problem with our budgetary process is that when the Minister makes a budgetary statement, the budget passes and people rely on the tax suggestions set out in the Ways and Means motion. There may be some gaping holes and great problems created. Obviously, this is the time to address those problems so the Minister can clean the bloody things up . . .

• 2030

Mr. Johnston: Why should we . . .

The Chairman: —in the thing because obviously you are going to have to pass something. People have relied on it.

Mr. Johnston: We do not have to.

The Chairman: Generally speaking, every government has always cleaned up the mess of the previous government, Mr. Johnston, so if you were to defeat the government on this particular issue then presumably the new government elected would have to clean up the messes of the previous government.

Mr. Johnston: It will take years and years.

The Chairman: It is taking years and years, but we will not get into that argument.

Mr. Johnston: But, seriously, are we saying that even though we know that we are being asked to do a couple of things which are . . .

The Chairman: Let me say this. It would seem to me that in tax policy when people rely on a measure the normal thing to do is to pass the measure and then immediately, if you find the measure inappropriate, unpass it, so to speak, and this bill of course does that. This bill gets right out of the ISIP thing that you were very fond of.

[Translation]

M. Johnston: Monsieur le président, ce projet de loi est bourré de difficultés et le vrai problème, je pense, que ce comité doit étudier . . .

Le président: Le projet de loi n'est pas . . .

M. Johnston: Non. Est-ce que le gouvernement va l'adopter en vitesse avec tous ses défauts, dont vous entendrez parler par l'Association canadienne d'études fiscales et par monsieur Huggett, j'en suis sûr? Nous tous, dans le secteur privé, reconnaissons que ce projet de loi est extraordinairement compliqué. Sans toucher aux questions philosophiques, existe-t-il une meilleure façon pour le gouvernement d'atteindre son objectif? Si vous nous dites que nous allons terminer l'étude de ce projet de loi en cinq ou six réunions, alors cela ne vaut vraiment pas la peine de tenir ces réunions.

Le président: Mais oui, cela en vaut la peine. Cela en vaut certainement la peine.

M. Johnston: Dans quel but?

Le président: Eh bien, dans le but de faire comprendre au Ministre qu'il devra sans doute faire des modifications importantes à la loi dans le budget de février. Il me semble qu'il s'agit là d'une bonne occasion pour les membres de ce comité de se faire entendre en ce qui touche au budget de février, parce qu'après tout, le problème avec notre processus budgétaire c'est que lorsque le Ministre présente un budget, le budget est accepté et que les gens se fient aux propositions touchant à l'impôt établies dans la motion des voies et moyens. Il peut ainsi se créer de graves lacunes et des problèmes énormes. C'est évidemment le moment de régler ces problèmes de façon que le ministre puisse faire le ménage . . .

M. Johnston: Pourquoi devrions-nous . . .

Le président: . . . dans ce projet parce qu'il va falloir finir par adopter quelque chose. Les gens comptent là-dessus.

M. Johnston: Nous n'avons pas à le faire.

Le président: En général, les gouvernements ont toujours réparé les dégâts laissés par le gouvernement précédent, monsieur Johnston, alors si vous deviez défaire le gouvernement sur cette question, je présume que le nouveau gouvernement élu devrait réparer les dégâts du gouvernement précédent.

M. Johnston: Cela va prendre des années et des années.

Le président: Cela prend des années et des années, mais nous n'allons pas nous engager dans cette discussion.

M. Johnston: Sérieusement, est-ce que nous disons que même si nous savons qu'on nous demande de faire une couple de choses . . .

Le président: Permettez-moi de dire ceci. Il me semble qu'en matière de politique sur l'impôt, lorsque les gens comptent sur une certaine disposition, il est normal d'adopter cette disposition pour la rejeter immédiatement, si on la juge inadéquate, et c'est bien sûr ce que fait ce projet de loi. Ce projet de loi nous débarrasse de ce Régime de placement en titres indexés que vous aimiez beaucoup.

[Texte]

Mr. Cassidy: I am listening with some shock.

Mr. Parry: Please carry on, gentlemen.

Mr. Cassidy: It is the most fascinating theory of government I have heard for a long time. In the first place, you refer to new governments undoing the messes of the previous ones and then committing their own. You are also indicating, though, that in February the Minister of Finance will have to undo the messes of his first budget. I believe that was what you stated. I would have thought that . . .

The Chairman: I said that if you find that there is an error here and if the representations are such that there are problems—and I think there are some real problems—there is obviously going to have to be some corrective legislation.

Mr. Cassidy: Well, I suggest . . .

The Chairman: My suggestion of corrective legislation would probably be different from yours.

Mr. Johnston: Why should we not do it now? Why should we not make the corrections in this legislation? If you tell us that people have relied upon this proposed legislation, then I think we could take that into account in preparing corrective legislation. In the issue of capital gains, fortunately there is a phase-in period, except for farmers, as I understand it, under the bill. But to say that we are going to print an Income Tax Act and then print another one next year, with everything that entails, strikes me as being rather unproductive to say the least.

The Chairman: The fact is that the budget was passed by the House of Commons and after the budget was passed and the Ways and Means Motions which form part of that budget were passed people organized their affairs in accordance with the Ways and Means Motions. In times past it has taken us up to three years to pass tax legislation resulting from budgets. You will recall, for example, that last fall we passed tax legislation emanating from the June 1983 budget that Lalonde produced. This is the kind of thing that governments do because people relied on the legislation. All you do is make law and then you perhaps unbend the stuff.

Mr. Cassidy: Mr. Chairman, I am a bit concerned . . .

The Chairman: I am sure you are fascinated by that.

Mr. Cassidy: Well, I am concerned. Another committee of this House has been looking at the budgetary process and looking at the budget paper that dealt with the budgetary process and in the sessions I have had with that committee I found that they were giving it some very careful and thoughtful consideration.

The Chairman: Indeed, and that is exactly why they should. The problem is that the present budgetary process is such that the effect of a passage of a budget is essentially the passage of the Ways and Means Motions that go with the budget at the same time.

The Cassidy: But, on that issue, while the Ways and Means Motion is adopted at the time the budget is voted upon, it has not been given any consideration at all.

[Traduction]

M. Cassidy: Vos propos me renversent.

M. Parry: Veuillez poursuivre, messieurs.

M. Cassidy: C'est la théorie la plus fascinante que j'aie entendue depuis longtemps. Pour commencer, vous dites que les nouveaux gouvernements doivent réparer les dégâts de leurs prédécesseurs, puis faire leurs propres dégâts. Par contre, vous dites aussi qu'en février, le ministre des Finances devra réparer les dégâts de son premier budget. Je pense que c'est ce que vous avez dit. J'aurais pensé que . . .

Le président: J'ai dit que si vous pensez qu'il y a une erreur et que les représentations qui sont faites vous disent qu'il y a des problèmes . . . et je pense qu'il y a vraiment des problèmes . . . il faudra évidemment passer des lois pour corriger la situation.

M. Cassidy: Eh bien, je propose . . .

Le président: Ma proposition de modification serait probablement très différente de la vôtre.

M. Johnston: Pourquoi ne pas le faire dès maintenant? Pourquoi ne pas apporter les corrections nécessaires? Si vous nous dites que les gens comptaient sur la loi proposée, alors je pense que nous devrions en tenir compte dans la préparation de la modification à la loi. En ce qui touche aux gains en capital, je crois comprendre qu'heureusement, cette mesure sera appliquée par étapes, sauf pour les fermiers. Mais il me semble pour le moins inefficace de dire que nous allons imprimer une Loi de l'impôt sur le revenu une année, et encore une autre l'année suivante, avec tout ce que cela suppose.

Le président: En fait, le budget a été adopté par la Chambre des communes et après son adoption et les motions des voies et moyens qui forment une partie du budget, les gens ont organisé leurs affaires conformément aux motions de voies et moyens. Par le passé, cela a pris jusqu'à trois ans pour faire adopter les lois sur l'impôt découlant des budgets. Vous vous souviendrez par exemple, que l'automne dernier, nous avons fait adopter une loi découlant du budget de 1983 de Lalonde. C'est le genre de choses que font les gouvernements parce que les gens comptent sur ces lois. Tout ce que le gouvernement fait, c'est d'adopter la loi pour ensuite la modifier.

M. Cassidy: Monsieur le président, je suis préoccupé . . .

Le président: Je suis sûr que cela vous fascine.

M. Cassidy: Bien, je suis préoccupé. Un autre comité de la Chambre a déjà étudié le processus budgétaire et le document qui traite de ce processus, et au cours des séances auxquelles j'ai assisté, j'ai constaté qu'ils accordaient beaucoup d'attention à cette question.

Le président: C'est vrai, et c'est exactement la raison pour laquelle ils devraient le faire. Le problème, c'est que notre processus budgétaire actuel est tel que l'adoption du budget est en fait l'adoption des motions des voies et moyens qui vont de pair avec ce budget.

M. Cassidy: Mais, à ce propos, lorsque la motion des voies et moyens est adoptée au moment où on vote sur le budget, on n'étudie pas ce sujet du tout.

[Text]

The Chairman: Indeed, and that of course is the whole problem with the present budgetary process.

Mr. Cassidy: That is right. But now, if I had the chance, I was going to ask Mr. Weyman what the devil happens in the Department of Finance that somehow between the department and the Minister they sit until finally, like a large turkey, they hatch this egg at such a late time. Therefore it is not the members of the House. The member from Saint-Henri—Westmount is a tax expert. I have some passing knowledge of this stuff, but not to this extent, and this is my first time through the cycle. To bring in a few experts who also have had a couple of weeks to look at this does not make an awful lot of sense. I think it is fairly clear, and the minister may confirm this for us tomorrow, that if he makes it for his target of a February budget, which will come around at the end of February, we will have a good month after Parliament resumes on January 13, in which in fact we could let this at least sit so that experts can dissect it and give us some suggestions for ways in which egregious mistakes can be picked up and corrected. Even if the government or the majority are not prepared to listen to some of our comments, which perhaps may deal more with policy issues than with the technical issues, at the very least we can get a bill which is technically adequate for whatever it is intended to do.

• 1035

The Chairman: All right. Mr. Cassidy, what would you suggest people do with respect to planning their 1985 tax returns? In other words, we have this little problem. A minor problem, and I agree that I am totally brownd off with the Department of Finance, which allows a budget to be produced on May 23 and cannot get a damned detailed Ways and Means motion ready until November 21. This is absolutely ridiculous.

Mr. Cassidy: It is fun.

The Chairman: There is no justification for it all, but the fact of the matter is that we have been here before, and I recall Mr. Johnson was on the other side of the House, the pressure was put on to pass an income tax bill before the end of the year. After all if we do not pass the bill, people cannot get their tax returns and rebates and so on. So we are here again; that is where we are. I expect what we really ought to be doing is learning as much about this bill as possible and making as many representations on it as possible, get the bill through and make sure that the problems that are created in the bill are corrected.

Mr. Cassidy: With respect, Mr. Chairman, you say that the process right now is ridiculous. You are very critical of the Department of Finance. We have a new Parliament. This is their first Income Tax bill in the new cycle since September 1984. For God's sake let us change the process. Let us handle it in a different way.

The Chairman: We also have to run a country.

Mr. Cassidy: Right.

[Translation]

Le président: C'est vrai, et c'est en fait ce qui constitue tout le problème de notre processus budgétaire actuel.

M. Cassidy: Vous avez raison. Mais maintenant, si j'en avais la chance, je voudrais demander à monsieur Weyman qu'est-ce qui peut bien se passer au ministère des Finances pour qu'entre les fonctionnaires du ministère et le ministre, cela prenne tant de temps pour en arriver à des résultats. Ce n'est pas la faute des députés de la Chambre. Le député de Saint-Henri... de Westmount est un expert en fiscalité. Je m'y connais un peu dans ce domaine, mais pas autant que ça, et c'est la première fois que je suis ce cycle. Cela n'a pas de sens de consulter quelques experts qui eux-mêmes n'ont eu qu'une couple de semaines pour étudier la question. Je pense que c'est assez clair, et le Ministre peut nous le confirmer demain, que s'il réussit à respecter son échéance et à présenter son budget à la fin de février, cela nous donnera un bon mois après le début des travaux parlementaires le 13 janvier, au cours duquel nous pourrions au moins laisser tout cela reposer de façon que les experts puissent le disséquer et nous présenter leurs suggestions sur les façons de trouver et de corriger les erreurs graves. Même si le gouvernement ou la majorité ne veut pas entendre certains de nos commentaires, qui toucheront peut-être plus aux questions de politique qu'aux détails techniques, nous aurons au moins un projet de loi qui techniquement servira le but visé.

Le président: Très bien. Monsieur Cassidy, que suggérez-vous aux gens de faire pour planifier leur déclaration de revenu de 1985? En d'autres mots, nous avons un petit problème. Un problème mineur, et moi aussi je suis complètement découragé par le ministère des Finances, qui permet la présentation du budget, le 23 mai et ne peut pas préparer une maudite motion des voies et moyens avant le 21 novembre. C'est absolument ridicule.

M. Cassidy: C'est drôle.

Le président: Cela ne se justifie pas, mais le fait est que nous avons déjà vu ça, et je me souviens que M. Johnston était alors de l'autre côté de la Chambre, et qu'il y avait de la pression pour qu'un projet de loi sur l'impôt sur le revenu soit adopté avant la fin de l'année. Après tout, si nous n'adoptons pas le projet de loi, les gens ne peuvent pas obtenir leurs remboursements d'impôt, leurs déductions, etc. Je pense que ce que nous devrions vraiment faire, c'est en apprendre autant que possible sur ce projet de loi et faire toutes les représentations possibles, faire adopter le projet de loi et nous assurer que les problèmes inhérents au projet de loi sont corrigés.

M. Cassidy: Avec tout le respect que je vous dois, monsieur le président, vous dites que le processus en vigueur est ridicule. Vous critiquez beaucoup le ministère des Finances. Nous avons un nouveau parlement. C'est leur premier projet de loi sur l'impôt sur le revenu dans le nouveau cycle depuis septembre 1984. Pour l'amour du ciel, laissez-nous changer le processus. Laissez-nous nous en occuper d'une façon différente.

Le président: Nous devons aussi administrer un pays.

M. Cassidy: C'est vrai.

[Texte]

The Chairman: I always found this interesting. People remember that we have a dairy quota to meet and we have to milk the cows tomorrow morning.

Mr. Cassidy: Fine.

The Chairman: That means we have to have the bill passed before the first of the year. So, we run into this problem.

Mr. Cassidy: You have pointed out, Mr. Chairman, that previously some of these comparable bills in the past, under the Liberals, did not get passed for two or three years.

The Chairman: None of the Income Tax bills; the Excise Tax bills and little bits and pieces, but the stuff that affects persons—and a portion of this bill affects persons . . .

Mr. Cassidy: I would suggest that this is not going to make a heck of a lot of difference. A lot of the provisions in this bill, if I recall correctly, relate to the 1986 tax year and not the 1985 tax year.

The Chairman: Well maybe Mr. Weyman can comment on that.

Mr. Cassidy: I just suggest, Mr. Chairman, that perhaps it is about time that the House of Commons—Parliament is meant to have some supremacy still—simply put its foot down and said: 'We are going to give this a reasonable passage of time'. If Finance feels that screws things up, then let the Department of Finance next year, on a comparable timetable, bring this bill out by the end of June. In this year's timetable, if we would have had the bill out in the middle of September, four months after the budget, that would have given us ample time to have considered this and returned it before—

The Chairman: I think we have had a reasonable discussion. Mr. Johnston.

Mr. Johnston: Well, thank you, Mr. Chairman. I think Mr. Cassidy has made some good points. There is the practical problem which you raised. I think it would be useful to hear from Mr. Weyman on it.

The Chairman: Yes.

Mr. Johnston: It is unfortunate that the process was not changed before this budget was brought down. One of the issues, of course, on the budgetary process which we have discussed before that committee, is the necessity of making both provisions applicable as of the date of the budget. That is something which I hope in the course of the deliberations of that committee, we will address. This is not the practice, I understand, in the United States. Of course it puts everybody into this jackbox. I address these comments, in a sense, through you, to Mr. Cassidy; it is incredibly perplexing to find ourselves put in this position. People have relied on certain provisions of this budget in their planning for the current year, because they are retroactive to the budget date, which was not necessary. So, that is the first mistake, I think, that was made. It is necessary with taxes where someone can profit unduly

[Traduction]

Le président: J'ai toujours trouvé cela intéressant. Les gens se souviennent tout à coup qu'il y a des contingents pour le lait et qu'il faut traire les vaches demain matin.

M. Cassidy: Très bien.

Le président: Cela veut dire que nous devons faire adopter le projet de loi avant le premier janvier. Alors, nous avons un problème.

M. Cassidy: Vous avez souligné, monsieur le président, que dans le passé des projets de loi comparables, sous les libéraux, ont pris deux ou trois ans pour être adoptés.

Le président: Ce n'étaient pas des projets de loi sur l'impôt sur le revenu; les projets de loi sur la taxe d'accise et d'autres petites choses, mais pas sur des questions qui touchent vraiment les gens . . . et une partie de ce projet de loi touche les gens . . .

M. Cassidy: Je ne pense pas que cela va faire une grosse différence. Si je me souviens bien, nombre des dispositions de ce projet de loi ont trait à l'exercice de 1986 et non à celui de 1985.

Le président: Eh bien, peut-être que M. Weyman pourrait ajouter quelque chose là-dessus.

M. Cassidy: Tout ce que je veux dire, monsieur le président, c'est qu'il est peut-être temps que la Chambre des communes . . . le parlement ait encore la suprématie, qu'il doit faire preuve d'autorité et dire: Nous allons accorder à cela tout le temps nécessaire. Si le ministère des Finances pense que cela n'a pas de sens, alors l'année prochaine, nous allons laisser le ministère des Finances essayer, dans les mêmes délais, de faire adopter ce projet de loi avant la fin de juin. Selon le calendrier de cette année, si nous avons sorti le projet de loi au milieu de septembre quatre mois après le budget, cela nous aurait donné assez de temps pour l'étudier et le retourner avant . . .

Le président: Je pense que nous avons eu une discussion raisonnable. Monsieur Johnston.

M. Johnston: Bien, merci, monsieur le président. Je pense que M. Cassidy nous a donné quelques bons arguments. Il y a le problème pratique que vous avez soulevé. Je pense que cela serait intéressant d'entendre les commentaires de M. Weyman là-dessus.

Le président: Oui.

M. Johnston: C'est malheureux que le processus n'ait pas été modifié avant que ce budget soit présenté. Un des problèmes, bien sûr, du processus budgétaire dont nous avons déjà discuté avec ce comité, c'est la nécessité de rendre les deux dispositions applicables à la date de la présentation du budget. C'est un élément que j'espère voir étudier au cours des délibérations de ce comité. Ce n'est pas ce qui se fait aux États-Unis, je pense. Bien sûr, cela met tout le monde dans une mauvaise situation. En fait, ces commentaires s'adressent à monsieur Cassidy par votre entremise: nous nous retrouvons dans une position extrêmement embarrassante. Les gens ont compté sur certaines dispositions du budget pour faire leur planification pour l'année en cours, parce qu'elles sont rétroactives à la date du budget, ce qui n'était pas nécessaire. Alors, je pense que cela a été la première erreur. Cela est

[Text]

from knowledge that these taxes are going to come into effect, but not in the case of many of these provisions.

• 2040

So what I would like to hear, following up on Mr. Cassidy's point, from Mr. Weyman, is what provisions of this budget he regards as being essential in their application, given that people have been arranging their affairs, to the 1985 taxation year. If we knew that, then perhaps we could, in this committee, make some representations on those where we feel there are problems which could be amended without having to put them through and then re-amend them in a subsequent budget, which strikes me as being a more effective way of proceeding. But if you accept that people will be prejudiced, which I do, by reason of acting on the strength of this, then I think those people deserve protection.

Mr. Attewell: Maybe just before the answer comes, I could speak.

Last Friday I had a gentleman in my office in Toronto, a senior citizen, who has been trying for a month to see if we are going to pass that capital gains legislation. He would like to use that \$20,000 for the first year. He has phoned Revenue Canada several times, and they have said, well, sir, it is not law. And that is a correct technical answer. But thousands have already acted, I am sure, on the expectations of the budget. He would like to move ahead with that, but he is just honestly cautious on what he should do. Many have not been as cautious as he. They have taken that step. I think there is a commitment in the budget, certainly with items like that, that we must press ahead with them, or it is just going to be hardship for those people who took in good faith what was announced on May 23, given our majority, etc., and to reverse that I think would be a very unfair manoeuvre.

Mr. Cassidy: Mr. Chairman, if we in fact spend two or three weeks in the new year, after petitioners and other people interested have had a chance to digest what is in Bill C-84, and then dispose of it, it is open to the committee as a whole, or to the majority of the committee, since I presume you speak for the majority of the membership of the committee, to decide that those provisions that relate to the 1985 tax share will be in fact enacted as they were announced in the budget. Changing an enactment about 1986 when we are only three or four weeks into the 1986 tax year is not going to have any material effect on people's activities.

The Chairman: It may well with farmers who sold farms.

Mr. Weyman: I think the first point I would like to make is that, certainly from my perception, this particular budget, in the scope of the tax measures, even just looking at the income tax only... the scope of the tax measures is just incredibly broad. I am not apologizing for the government. It is not my

[Translation]

nécessaire dans le cas des impôts, lorsque quelqu'un peut tirer profit indûment du fait qu'il sait que ces impôts entreront en vigueur, mais tel n'est pas le cas pour nombre de ces dispositions.

Après avoir entendu le point de vue de M. Cassidy, j'aimerais que M. Weyman nous dise quelles dispositions du budget il considère essentielles dans leur application à l'année d'imposition 1985, compte tenu que des citoyens ont déjà planifié leurs affaires. Ce renseignement permettrait peut-être à notre comité de prendre des mesures à l'égard des dispositions qui semblent poser des problèmes, de les modifier avant de les inclure au budget au lieu de les modifier de nouveau dans un budget subséquent, ce qui me semble une manière de procéder plus efficace. Mais si vous admettez que des gens subiront des préjudices pour avoir agi en vertu de cela, ce qui est mon avis, je pense que ces gens méritent d'être protégés.

M. Attewell: Peut-être puis-je prendre la parole avant qu'on ne réponde à cette question.

Vendredi dernier, j'ai rencontré quelqu'un à mon bureau de Toronto, une personne du troisième âge, qui essaie depuis un mois de savoir si nous allons adopter cette loi sur les gains en capital. Il voudrait employer l'exemption de 20,000\$ pour la première année. Il a téléphoné plusieurs fois à Revenu Canada où on lui a répondu: Eh bien, monsieur, ce n'est pas la loi. Et il s'agit là d'une bonne réponse, du point de vue technique. Mais des centaines de personnes ont déjà pris des mesures j'en suis persuadé, à partir du budget. Ce monsieur voudrait aller de l'avant avec son projet, mais il doit se montrer franchement prudent dans ses démarches. De nombreuses personnes n'ont pas été aussi prudentes que lui et ont déjà franchi toutes les étapes. Je crois qu'il y a un engagement dans le budget, du moins à l'égard de points comme celui-là, et que nous devons aller de l'avant, sinon ce sera une déception pour les gens qui se sont fiés à ce qui a été annoncé le 23 mai, compte tenu de notre majorité, etc.; faire marche arrière serait à mon avis une manoeuvre très injuste.

M. Cassidy: Monsieur le président, si en fait nous prenons deux ou trois semaines de la nouvelle année pour étudier le projet de loi C-84, ce qui aura laissé le temps aux signataires de pétitions et autres intéressés de le digérer, et que nous l'adoptons ensuite, c'est à tous les membres du comité ou à la majorité de ceux-ci, puisque, je suppose, vous parlez pour la majorité des membres du comité, qu'il incombe de décider si les dispositions qui concernent l'impôt de 1985 seront promulguées telles qu'elles ont été annoncées dans le budget. Changer une disposition promulguée pour l'année 1986 à trois ou quatre semaines seulement du début de l'année financière 1986 n'aura pas d'incidence matérielle sur les activités des gens.

Le président: Il peut y en avoir pour les fermiers qui ont vendu leurs fermes.

M. Weyman: Je pense que le premier point que j'aimerais faire valoir, c'est du moins mon impression, est que l'étendue des mesures fiscales de ce budget, même en ne considérant que l'impôt sur le revenu... est incroyablement large. Je n'excuse pas le gouvernement. Ce n'est pas à moi de le faire. Je constate

[Texte]

job to do that. I am stating a fact. The measures in the budget were incredibly broad in their scope. There were some new areas, and in particular the lifetime capital gains exemption, that had to be addressed. From the point of view of the drafting of the legislation and the technical issues that arose in dealing with specifically the lifetime capital gains exemption and the income attribution rules, which as we discussed this morning required an extension to transfers of property among family members made through a corporation, to be effective we had to extend that, which was a whole new dimension to those rules. The pension investment rules, which were announced on November 1, were another whole new range of rules that had to be developed.

I am not making any sort of excuse for the timing of the bill, the final notice of Ways and Means Motion, but I would like to make an observation. I really have not seen a group of people work at such an intensive pace for such an extended period of time as the officials in my branch had to do to complete the drafting of the bill for November 23. To me, it was a mind-boggling experience to see the amount of work that went into it. It involved working nights and weekends for a number of weeks. It was basically a continuous process leading into the budget but much more specifically following the budget allowing for vacation periods in the summer months. I think officials in the department are properly entitled to have this particularly considering that this pace had really gone on for at least as long as I had been in the department which is since October 1 of last year. It was just remarkable to see the intensity and pace with which day-to-day activity moved in terms of drafting this legislation. Literally weeks and weeks of work, of deliberations among the officials, some consultation . . .

• 2045

There was quite extensive consultation with Revenue Canada officials because part of the desire for the achievement of simplification entails simplification at the tax form level and at the administration level. It is not just up to us to work in the area of finance in a vacuum, Revenue Canada officials have to work with the rule and administer them. We need to know that they can be administered. To do a job in a professional fashion, which is certainly what is sought after by finance officials, an incredible amount of time is required.

I can tell you it would not have been possible to get the bill ready more than two days sooner than in fact it was ready, allowing for all of the process of drafting, consultation, translations, printing and the whole process of getting it through.

I also would like to observe that in the context of the budgetary process paper, my recollection is that the proposal made there is that the tax law that emanates from a budget should be passed into law within 180 sitting days. I cannot, of course, tell what the parliamentary process will be in dealing with this bill, but I would suggest that based on present progress, you are likely to be well within 180 sitting days of

[Traduction]

un fait. Les mesures du budget ont une portée incroyablement large. Il y avait certains nouveaux sujets auxquels il fallait s'attaquer, notamment l'exemption au titre des gains en capitaux la vie durant. En ce qui a trait à l'avant-projet de loi et aux questions techniques qui ont été soulevées au cours des échanges, notamment sur l'exemption au titre de gains en capital la vie durant et les règles d'attribution de revenu qui, comme nous en avons parlé ce matin, doivent également s'appliquer aux cessions de biens entre les membres d'une famille par l'intermédiaire d'une société, nous devons étendre la portée de ces règles pour qu'elles soient efficaces, ce qui leur donnait une toute nouvelle dimension. Les règles d'investissement des fonds de pension, qui ont été annoncées le 1 novembre, étaient un autre ensemble de nouvelles règles à étudier.

Je n'essaie pas de justifier la présentation tardive du projet de loi, de l'avis final de la motion des voies et moyens, mais j'aimerais faire une remarque. Je n'ai réellement jamais vu un groupe de personnes travailler à un rythme aussi soutenu pendant une aussi longue période comme ont dû le faire les employés de mon Ministère pour terminer la rédaction du projet de loi à temps pour le 23 novembre. Pour ma part, cela a été une expérience ahurissante que de voir tout le travail que le projet de loi a exigé. Il a fallu travailler jour et nuit et les fins de semaine pendant un certain nombre de semaines. On a travaillé sans relâche jusqu'au dépôt du budget et plus particulièrement après, même s'il y a eu les vacances d'été. Je pense que les fonctionnaires de mon ministère y ont bien droit puisqu'ils maintiennent ce rythme au moins depuis que je suis à la tête du Ministère, soit le 1 octobre de l'an dernier. Il est remarquable de voir avec quelle intensité et à quel rythme ils ont travaillé tous les jours pour finalement rédiger ce projet de loi. Des semaines et des semaines de travail, des discussions entre fonctionnaires, quelques consultations . . .

Il y a eu beaucoup de consultations avec les fonctionnaires de Revenu Canada parce qu'une partie du désir de simplification comportait des simplifications au niveau de la formule de déclaration d'impôt et de l'administration. Ce n'est pas nous seulement qui devons travailler en vase clos dans le domaine des finances; les fonctionnaires de Revenu Canada doivent travailler avec les règlements et les appliquer. Nous devons savoir s'ils sont applicables. Pour faire un travail professionnel, ce qui est certainement l'objectif des fonctionnaires du ministère des Finances, ça prend beaucoup de temps.

Je peux vous dire qu'il n'aurait pas été possible que le projet de loi soit prêt deux jours plus tôt compte tenu de toutes les étapes nécessaires: la rédaction, la consultation, la traduction, l'impression, enfin, tout le processus.

J'aimerais également faire observer que dans le cas du budget, je me rappelle qu'il avait été proposé que la loi sur l'impôt découlant d'un budget soit adoptée dans les 180 jours de session qui suivaient. Je ne peux bien sûr deviner quelle sera la durée des travaux parlementaires sur ce projet de loi, mais compte tenu de l'état actuel des discussions, je pourrais avancer que vous respectez facilement cette limite de 180 jours

[Text]

budget day. I am not sure when that day will fall. I guess we could tell, but it is certainly some months off.

Even in terms of that budgetary process discussion paper, I would suggest that we are very much on track. In the context of budget measures and proposals that are containing a significant amount of novelty in terms of technical rules, and are very broad in their scope, I would suggest that to have done it any sooner and to have been here any sooner talking about it is really just not feasible.

The Chairman: You make these proposals in a budget on May 23. Is there not any thought given to the drafting concerns and problems before the proposals are made?

Mr. Weyman: Yes, there certainly is.

The Chairman: . . . and some rough idea of how it is going to work so that you can . . . or even be started on doing the drafting prior to the budget proposal. Obviously with a budget proposal that is exceptionally complicated like this one, if you make the darn thing and cannot draft it and produce the statute, what have we accomplished?

Mr. Johnston: Perhaps it is easier for me to answer that than Mr. Weyman. I think you are putting the witness in a difficult position because I suspect that the finance department did everything within their power to get this drafted. The fact is that they had unloaded upon them this notion of a tax-free lifetime exemption of capital gains which created enormous complications in terms of the statute which obviously was not a recommendation of the Department of Finance. I am not criticizing that. It is the political masters who are entitled to make tax policy, but I think if the truth is some day known, we will find that they were put in a very difficult position about having time to figure out how the hell they were going to draft such an utterly ridiculous provision within the period available. It has taken them since then to come forward with something which met the demand of the government.

• 2050

I think they probably have laboured hard on behalf of the government and the grateful taxpayers, Mr. Chairman. I do not think it is fair for you to criticize the department for having been responsible for this delay. The reason there is the delay is the government decided to put something in which is unduly complex. That is the simple answer. I do not think Mr. Weyman should be expected to provide that answer, so I am providing it for him.

Mr. Weyman: Perhaps I could add one comment, Mr. Chairman.

The Chairman: Do you adopt his answer, Mr. Weyman?

Mr. Weyman: I make no comment.

The Chairman: I just wanted to know.

Mr. Weyman: Just take the income attribution rules. Nobody, I would have thought, could have any criticism or complaint about a measure that was designed to improve the

[Translation]

de session. Je ne sais pas exactement quel jour cela tombera; je pense qu'on pourrait le calculer, mais il est sûr que ce sera dans quelques mois.

Même en ce qui concerne le document de travail sur le budget, je dirais que nous sommes avancés. Dans le contexte des mesures budgétaires et des propositions qui renferment un nombre important de nouveautés en termes de règles techniques et qui sont d'une très large portée, je dirais qu'il était vraiment impossible de rédiger le projet de loi plus tôt et d'en discuter ici avant.

Le président: Vous avez fait ces propositions dans le budget du 23 mai. Ne pensez-vous jamais à la rédaction et aux autres problèmes avant de faire des propositions?

M. Weyman: Bien sûr que nous y pensons.

Le président: . . . et n'avez-vous pas une vague idée de la façon dont iront les choses de façon à pouvoir . . . ou même à commencer la rédaction avant de proposer le budget. Évidemment, avec des propositions budgétaires aussi exceptionnelles que celles-ci, qu'est-ce que ça donne d'en discuter sans pouvoir les rédiger et en faire une loi?

M. Johnston: Peut-être est-il plus facile pour moi que pour monsieur Weyman de répondre à cette question. Je crois que vous mettez le témoin dans une situation difficile puisque j'ai le sentiment que le ministère des Finances a fait tout son possible pour que tout soit rédigé à temps. Le fait est que les fonctionnaires du Ministère s'occupent de l'exemption au titre des gains en capital la vie durant qui a créé d'énormes complications sur le plan de la loi, ce qui n'était évidemment pas une recommandation du ministère des Finances. Je ne critique pas cela. Ce sont les politiciens qui sont habilités à établir la politique régissant l'impôt; je crois cependant que si un jour la vérité est connue, on découvrira qu'ils ont difficilement eu le temps de s'imaginer comment diable ils allaient rédiger une disposition aussi ridicule dans la période donnée. Ils ont mis tout ce temps depuis lors pour soumettre quelque chose qui répondait aux exigences du gouvernement.

Je pense qu'ils ont dû travaillé fort, monsieur le président, tant pour le gouvernement que pour les contribuables qui en sont reconnaissants. Je crois que vous êtes injuste en blâmant le Ministère de ce retard. La raison du retard est que le gouvernement a décidé d'ajouter quelque chose qui est plus complexe que nécessaire. Voilà la réponse simple à la question. Je ne crois pas que ce soit monsieur Weyman qui doit répondre à cette question, alors je le fais à sa place.

M. Weyman: Je pourrais peut-être ajouter quelque chose, monsieur le président.

Le président: Acceptez-vous la réponse de monsieur Cassidy, monsieur Weyman?

M. Weyman: Aucun commentaire.

Le président: Je voulais seulement le savoir.

M. Weyman: Considérez seulement les règles d'attribution de revenu. Je n'aurais jamais pensé que personne critiquerait ou réprouverait une mesure visant un régime fiscal plus

[Texte]

fairness of the tax system. To achieve that fairness itself required considerable complex... to achieve, as you can see from the provision. What sounds so simple as a sweeping statement of let us stop income splitting among family members, to just put that into effect in terms of provisions in an Income Tax Act becomes a very significant task if it is to be done in an effective fashion. As we soon learned—it was soon pointed out, and we considered it—to put it into law in the process of involving corporations and so on in that process becomes quite an extensive task, for something even as apparently straightforward as that proposition.

The Chairman: Mr. Cassidy.

Mr. Cassidy: Mr. Weyman, is it is now about 90 sitting days since the May 23 budget, and given the complexity of the task before you, you are saying that producing the bill by the end of November was in fact not an unreasonable length of time from the time of the budget. Is that right?

Mr. Weyman: Given the size of the budget in terms of tax measures and the level of complexity, I think it is a very reasonable length of time. I cannot speak for the future, but certainly on the basis of this project and the scale of this project, to have done it in that time frame, I would say—perhaps immodestly, but I am talking really for others, not myself—it really was a remarkable feat to have got it done by that time.

Mr. Cassidy: The white paper suggested that all budget bills should in fact be passed into law within 180 sitting days, which I believe would take us up to about the end of March, or thereabouts. So what you are saying, then, is that if we have a problem here, it is a self-imposed problem because of the suggestion that has come from certain members of the committee that, rather than take a reasonable time to deal with this, we should suddenly rush and dispose of the matter by Christmas.

The Chairman: How much of this is essential that it be by the end of the year?

Mr. Weyman: Perhaps I could respond to that, Mr. Chairman. I am looking at a table in the budget papers, because that focuses on the effective date of various measures. It is on pages 90, 91, 92 of the budget papers. I will just read for the record the items that are effective in 1985.

The most significant one, of course, is the lifetime capital gains exemption. That, as the committee member has indicated, is applicable for 1985, and of course is fully effective in respect to dispositions of qualified farm property in 1985.

The temporary surtax on high-income individuals took effect on July 1, and is applicable for half of this year.

[Traduction]

équitable. Pour y arriver, il a fallu accomplir une tâche considérable et complexe, comme vous pouvez le constatez d'après les dispositions. Il est très facile de généraliser quand nous parlons de mettre un terme à la répartition des revenus entre les membres d'une même famille, mais quand il s'agit de mettre cette mesure en vigueur en l'intégrant à la Loi de l'impôt sur le revenu, cela devient une tâche imposante quand on en arrive aux détails pratiques. Dès que nous en avons pris connaissance—on nous en a informé très tôt—nous sommes penchés sur cette question pour nous rendre compte que de traduire une telle mesure en termes de droit fiscal, tout en y intégrant les corporations et ainsi de suite, cela s'avérerait une tâche des plus ardues pour quelque chose d'aussi simple que cette proposition.

Le président: Monsieur Cassidy.

M. Cassidy: Monsieur Weyman, voilà environ 90 jours que le comité siège depuis le dépôt du budget le 23 mai et compte tenu de la complexité de la tâche, vous dites que le dépôt du projet de loi avant la fin de novembre constituait un délai raisonnable? Est-ce vrai?

M. Weyman: Si on tient compte de l'ampleur du budget en termes de mesures fiscales et de la complexité de ce budget, je crois qu'il s'agissait là d'un délai très raisonnable. Je ne peux pas dire ce qui arrivera dans l'avenir, mais pour ce qui est de ce projet, qui plus est de l'envergure de ce projet, je peux dire, même si cela semble présomptueux, que nous avons accompli toute une prouesse en menant le projet à terme dans les délais prescrits. Bien sûr, ce sont les autres que je veux vanter et non moi-même.

M. Cassidy: D'après le livre blanc, tous les projets de loi sur le budget devraient être votés dans les 180 jours de séance qui suivent, ce qui nous mènerait, je crois, à la fin de mars ou à peu près. Si je comprends bien ce que vous voulez dire, c'est que nous avons là un problème que nous avons nous-mêmes créé parce que certains membres du comité ont suggéré de régler cette question de toute urgence pour en avoir fini à Noël plutôt que de nous accorder un délai raisonnable.

Le président: Quels points faut-il régler d'ici la fin de l'année?

M. Weyman: Je pense pouvoir répondre à votre question, monsieur le président. J'ai sous les yeux un tableau qui figure parmi les documents budgétaires, car il fait état des dates d'entrée en vigueur de différentes mesures. Je ne ferai que lire pour votre gouverne les postes qui ont force exécutoire en 1985.

Le plus important est évidemment l'exemption des gains en capital à vie. Comme un des membres du comité l'a souligné, cette exemption est applicable en 1985 et prend pleinement effet, bien sûr, relativement aux dispositions sur les propriétés agricoles admissibles.

La surtaxe temporaire sur l'impôt des particuliers à revenu élevé est entrée en vigueur le 1 juillet et le demeurera la moitié de l'année.

[Text]

The elimination of the Registered Home Ownership Savings Plan deduction was effective on May 23.

Exemption for interest-free housing loans up to \$25,000 is in respect of moves made after May 23, 1985.

Moving into other personal tax measures, I guess there is a consequential amendment to the lifetime capital gains exemption, and that is the exclusion of capital gains from the \$1,000 investment income deduction, which is effective for 1985.

And of course, also consequential on the lifetime capital gains exemption is the limit on the deduction of capital losses against other income. The \$2,000 other income rule terminated on May 23.

Mr. Cassidy: Could I break in, Mr. Weyman?

Mr. Weyman: Yes.

• 2055

Mr. Cassidy: Maybe it is not right, but it has been normal for legislation in taxation to be enacted after the effective date of the taxation.

Mr. Weyman: To be sure; yes, for sure.

Mr. Cassidy: Many of these measures took effect at the time of the budget and they could not have been enacted before they went into force.

If we decided to proceed at all deliberate speed and to consider Bill C-84 and to finish our work on it, let us say, by the beginning of February 1986, would this have any dramatic impact on the convention that these taxes are applied unless, in its wisdom, Parliament decides to disapply them?

Mr. Weyman: Yes. I think for sure it would. As the chairman has mentioned, individual taxpayers have to file their 1985 tax returns and, more particularly, Revenue Canada cannot process any refund claims, particularly in relation to the most critical one—in that it arises early—which is the refundable child tax credit.

There are many taxpayers who have little or no income and who are therefore eligible for the child tax credit. Because their family income is less than the threshold amount, they are entitled to claim a refund of their child tax credit.

I notice, Mr. Cassidy, you are looking there. There is nothing in the budget measures that affect child tax credit. However...

The Chairman: However.

Mr. Weyman:—the tax returns cannot be processed by Revenue Canada, as I understand it, even in respect to the child tax credit, until this bill has been put into law. The tax return forms could not be issued, because the return forms embody, in other parts of the actual tax return form, the changes that are proposed here.

[Translation]

L'élimination de la déduction accordée en vertu du Régime enregistré d'épargne-logement a pris effet le 23 mai.

L'exemption pour les prêts hypothécaires sans intérêt de 25,000\$ et moins s'applique aux transactions effectuées après le 23 mai 1985.

J'aborde un autre point de l'impôt sur le revenu des particuliers, soit la modification consécutive qui a été apportée, je crois, à l'exemption des gains en capital à vie et qui est l'exclusion des gains en capital de la déduction pour revenus de placement de 1,000\$, laquelle entre en vigueur en 1985.

Bien sûr, il ne faut pas oublier non plus à ce sujet la limite imposée sur la déduction des pertes en capital des autres revenus. La déduction maximale de 2,000\$ ne s'applique plus depuis le 23 mai.

M. Cassidy: Puis-je vous interrompre, monsieur Weyman?

M. Weyman: Oui.

M. Cassidy: Peut-être que ce n'est pas correct, mais l'adoption de la législation fiscale après la date d'entrée en vigueur de l'imposition a presque toujours été une pratique courante.

M. Weyman: Oui, c'est un fait.

M. Cassidy: Une grande partie de ces mesures sont entrées en vigueur au moment du budget et ne pouvaient être décrétées avant leur mise à exécution.

Si nous décidions d'aller de l'avant et de s'attaquer à l'étude du projet de loi C-84 pour en venir à bout, mettons au commencement de février 1986, cela aurait-il un effet radical quelconque sur la convention voulant que ces impôts soient prélevés, à moins que le Parlement, dans sa grande sagesse, n'en décide autrement?

M. Weyman: Oui, j'en suis certain. Comme le président l'a mentionné, les contribuables doivent remplir leurs déclarations d'impôt sur le revenu de 1985 et qui plus est, Revenu Canada ne peut traiter aucune demande de remboursement, notamment les plus urgentes, parce qu'elles sont dues très tôt, soit les crédits d'impôt pour enfants remboursables.

Il y a beaucoup de contribuables qui ont un faible revenu ou pas de revenu du tout et qui sont admissibles au crédit d'impôt pour enfants. Vu que leur revenu familial est inférieur au seuil établi, ils ont droit à ce remboursement.

Je constate, monsieur Cassidy, que cette question vous intéresse. Il n'y a rien dans les mesures budgétaires qui touche le crédit d'impôt pour enfants. Cependant...

Le président: Cependant.

M. Weyman: ... si je ne me trompe pas, les déclarations d'impôt ne peuvent être traitées par Revenu Canada, même en ce qui a trait aux crédits d'impôt pour enfants, tant que ce projet de loi n'a pas été voté. Les formules d'impôt ne pourraient être émises, car les formules actuelles contiennent déjà sous d'autres rubriques les modifications qui sont proposées ici.

[Texte]

It is not to be presumptuous to think that it is going to be passed but, certainly, as a practical matter, government business has to proceed and, at least, government is ready.

Mr. Cassidy: Is it not correct that tax forms have been issued in the past long before the relevant income tax measure has in fact been enacted?

Mr. Weyman: I am not sure of it.

The Chairman: I was in this box by Johnston and his colleagues three times in a row in a December push to get an income tax bill through. He will know it.

Mr. Cassidy: Mortgage collectability forms were actually distributed one year. We were told that . . .

The Chairman: This was the guy who was defeated.

Mr. Cassidy: Yes.

The Chairman: Okay.

Mr. Cassidy: I am just saying there is precedent for it.

Mr. Weyman: I am not sure of the answer to it, Mr. Chairman. I believe there is no precedent for Revenue Canada's processing of tax returns and making refunds until the law on which those refunds are based has been passed.

Mr. Cassidy: Revenue Canada cannot process until people can submit. People cannot submit until they get their T4 forms. Is this correct?

Mr. Weyman: No, there are many taxpayers who file returns without T4 forms.

Mr. Cassidy: T1, I am sorry.

Mr. Weyman: T1 forms?

Mr. Cassidy: Yes.

Mr. Weyman: No, they could not prepare the form until the T1s were in fact issued.

Mr. Cassidy: When can people issue the T1 forms? When do those be put into the hands of taxpayers?

Mr. Weyman: I must admit I am not sure, in relation to the passage of this bill, whether the T1 form can be issued based on a proposed law as opposed to actual law. I am not sure. I am focusing on the fact that refunds cannot be made.

Mr. Cassidy: Yes.

Mr. Weyman: The tax refunds cannot be made until the law has been enacted.

Mr. Cassidy: Once again, Mr. Chairman. The T1s take a bit of time to get out once we get into the new year. We are talking about a matter of a few weeks, and Revenue Canada can, of course, have the cheques ready to send out, if it is so disposed.

I would suggest that we ask the clerk or the researcher, if there is one, to give us some information.

[Traduction]

Je ne m'avance pas trop en disant que ces mesures vont être votées, mais le fait est que le gouvernement doit agir et au moins, il est prêt.

M. Cassidy: N'est-il pas vrai que par le passé il est arrivé qu'on émette les formules d'impôt bien avant l'adoption des mesures fiscales proposées?

M. Weyman: Je n'en suis pas sûr.

Le président: Je me suis retrouvé dans cette situation trois fois de suite à cause de Johnston et de ses collègues qui voulaient faire passer un projet de loi fiscal en décembre. Il saura vous répondre.

M. Cassidy: En fait, il est arrivé une année que les formules de recouvrement de frais hypothécaires aient été émises. On nous a dit que . . .

Le président: Nous parlons du type qui a été défait.

M. Cassidy: Oui.

Le président: D'accord.

M. Cassidy: Tout ce que je veux dire, c'est qu'il y a un précédent.

M. Weyman: Je ne suis pas certain de la réponse à cette question, monsieur le président. Je ne crois pas que Revenu Canada ait jamais traité des déclarations d'impôt ni versé des remboursements avant que la loi régissant ces remboursements n'ait été votée.

M. Cassidy: Revenu Canada ne peut agir avant d'avoir reçu les déclarations et ne peut les recevoir avant que les contribuables soient en possession de leurs T4. Cela est-il exact?

M. Weyman: Non, il y a beaucoup de contribuables qui remplissent leurs déclarations d'impôt sans leurs T4.

M. Cassidy: Pardon, leurs T1.

M. Weyman: T1?

M. Cassidy: Oui.

M. Weyman: Il est impossible que les contribuables aient pu faire leurs déclarations d'impôt sans leurs T1.

M. Cassidy: Quand prévoit-on envoyer les T1? Quand les contribuables les auront-ils en main?

M. Weyman: Je ne suis pas certain, dans le cas du projet de loi qui nous occupe, si les T1 peuvent être émis avant que la loi proposée ne soit bel et bien adoptée. Je me base sur le fait qu'aucun remboursement ne peut être effectué.

M. Cassidy: Oui.

M. Weyman: Les remboursements ne peuvent se faire avant l'adoption de la loi.

M. Cassidy: Une fois de plus, monsieur le président, je dois répéter que les T1 prennent un bout de temps à sortir une fois la nouvelle année entamée. Nous parlons d'un délai de quelques semaines et Revenu Canada peut sûrement préparer les chèques à envoyer, si la question est ainsi réglée.

Je suggérerais que nous demandions au greffier ou au chercheur, s'il y en a un, d'essayer de nous renseigner sur la question.

[Text]

The Chairman: He is doing it right now, Mr. Cassidy. The bill does deal with child tax credits. It does deal with the personal exemptions and a reduction of the same, which, of course, makes it impossible for people to file their returns unless the bill is passed.

I am annoyed, as you are, about it. The way we have handled this in the past has been for the detailed Ways and Means Motion and not the bill to be referred to the Finance committee for study. It would then report back, so that a new Ways and Means Motion and a subsequent tax bill could be passed and put through our committee as a whole.

What we have here, unfortunately, is a situation where we have a tax bill that, for all practical purposes, must be completed by year-end, or tax returns and tax filings cannot be completed. I mean, it is a real nasty conundrum to put people under.

• 2100

Mr. Cassidy: Well, with respect, Mr. Chairman, I suggest we get some more information about that; we get it from the Minister and we get it from . . .

The Chairman: Well, we have the Minister tomorrow.

Mr. Cassidy: I realize we have the Minister tomorrow.

The Chairman: We have the Minister tomorrow, Mr. Cassidy. I asked the ministry to give us all speed and all time.

Mr. Cassidy: While I respect what Mr. Weyman has told us, it is ludicrous for us to purport to give any serious technical consideration to an extremely complex bill, which has taken six months to develop within the Department of Finance, week-ends and evenings and everything else Mr. Weyman has described. I would like to get some input from the outside, from tax experts and those kinds of people, who I presume have been dissecting this for the last couple of weeks. That might, at least, be of some assistance, and they may even come up with some good stuff that has been overlooked by the Department of Finance, which has been known, quite naturally, to make mistakes from time to time. That is not going to happen if we ram this thing through in the course of a couple of days. As you say, Mr. Chairman, we lurched into these hearings . . .

The Chairman: I want to make it very clear to you, Mr. Cassidy, that . . . and your advantage, of course, is that you live in Ottawa. We have been here before, and these bills have to be passed, unfortunately.

Mr. Cassidy: Well, Mr. Chairman . . .

The Chairman: I just wanted to tell you that.

Mr. Cassidy: —have you ever heard of planning? You say that in the past, the Ways and Means Motions have been considered by the committee as a surrogate for the fact that the . . .

The Chairman: The fact is that . . .

[Translation]

Le président: C'est justement ce qu'il est en train de faire monsieur Cassidy. Le projet de loi ne vise pas les crédits d'impôt pour enfants, mais les exemptions personnelles et une réduction de ces exemptions, ce qui, évidemment, met les gens dans l'impossibilité de remplir leurs déclarations tant que la loi n'est pas votée.

Cette question m'ennuie autant que vous. La façon dont nous nous sommes occupés de cette question dans le passé, c'était dans le cas d'une motion de voies et moyens à soumettre à l'étude du comité des finances et non du projet de loi. Ce qui s'est passé alors, c'est que le comité des finances a présenté son rapport et on a pu alors passer une nouvelle motion des voies et moyens et faire voter un projet de loi fiscal subséquent en bloc.

Malheureusement, nous devons étudier un projet de loi qui, à toutes fins pratiques, doit être adopté d'ici la fin de l'année, sinon les déclarations et les fichiers d'impôt ne pourront être établis. C'est vraiment une devinette de mauvais goût.

M. Cassidy: Je voudrais proposer, monsieur le président, que nous obtenions plus de renseignements à ce sujet. Nous pourrions en demander au ministre et à . . .

Le président: Le ministre doit venir demain.

M. Cassidy: Je sais que le ministre doit venir demain.

Le président: Monsieur Cassidy, le ministre vient demain. J'ai demandé qu'il soit à notre entière disposition.

M. Cassidy: Je ne mets pas en doute ce que monsieur Weyman nous a dit, mais il est ridicule de notre part de prétendre étudier, avec attention, un projet de loi extrêmement complexe, auquel le ministère des Finances a consacré six mois, y compris des soirées et des fins de semaine entières et tout le reste. J'aimerais obtenir l'avis de spécialistes de l'extérieur, qui, je présume, ont disséqué le projet de loi au cours des dernières semaines. Ils pourraient nous aider un peu et pourraient même relever des choses qui ont pu échapper au ministère des Finances qui fait évidemment des erreurs de temps à autre. Nous ne pourrions pas faire appel à eux si nous bâclons les choses en quelques jours. Comme vous l'avez dit, monsieur le président, nous nous sommes lancé dans ces audiences . . .

Le président: je voudrais vous faire comprendre monsieur Cassidy que . . . et vous avez l'avantage d'habiter à Ottawa. Nous avons vécu des situations semblables et il faut malheureusement adopter rapidement ces projets de loi.

M. Cassidy: Bien, monsieur le président . . .

Le président: Je voulais seulement vous le dire.

M. Cassidy: Avez-vous déjà entendu parler de planification? Vous dites qu'auparavant le comité considérait les motions des voies et moyens comme un substitut . . .

Le président: Il demeure que . . .

[Texte]

Mr. Cassidy: —precise part to the bill has not been brought forward, and . . .

The Chairman: I just want to tell you that we have been on this problem before. The House of Commons dealt with tax bills coming due in December, and it is one of those things. Go ahead, Mr. Johnston.

Mr. Parry: Excuse me. I did have my hand up to be recognized previously.

The Chairman: Yes, all right. Mr. Parry.

Mr. Parry: Excuse me, Mr. Johnston. I am anxious to get some clarification of what is being said here, that the tax system cannot function, that we could not send out T1's without the passage of this bill, because it is something that runs counter to my understanding of the system, and I do not deny that it would be extremely difficult, but we are, after all, in an age of computer-aided design of forms, of virtually instantaneous transmission of forms designed to the printing process. This says to me, an act to amend the Income Tax Act. It does not say an act to authorize the continuation of the levy of an income tax. I wonder if the committee should be seeking a legal opinion on that, because I am just anxious, Mr. Chairman, that we all discuss it with a full understanding of what is at stake. I know very well from the department's point of view that it is impossible to continue, but I would like to know what the legal situation is.

The Chairman: The legal situation is that the existing income tax, until amended, is in force, and the problem is you have Ways and Means Motions that have been passed that purport to alter the Income Tax Act, without passing it. Therefore, you wind up with a situation where the existing act is in force until a new act comes into force, so you wind up with two returns for the same year. Mr. Johnston.

Mr. Johnston: Yes. I would like to get Mr. Weyman's opinion on a couple of points, if I could. I think we should place this whole situation in some perspective, Mr. Chairman. The government has 211 members in the House of Commons, and if they want this act to go through, it is going to go through as is. I look at our role, especially here sitting around this table, as trying to be constructive. If the government is intent upon doing something in the capital side, then at least, let us make sure that it works, that it does not unduly complicate the system, that it does not render it more complex, which we feel this provision will do, and I think there are a lot of experts we will hear, who will be of that same view. The fact is we have it late in the year because of the complexity of the drafting that Mr. Weyman has referred to, and we know a lot of people have made plans, based around the act for this year. I mean, those are some of the facts that we are looking at, looking at it realistically.

Mr. Attewell: Excuse me, [Inaudible—Editor].

[Traduction]

M. Cassidy: . . . et cette partie du projet n'a pas été étudiée et . . .

Le président: Je voulais simplement vous dire que nous avons déjà étudié ce problème. La Chambre des communes s'est occupée des projets de loi sur l'impôt pour décembre et c'est la même chose. Allez-y monsieur Johnston.

M. Parry: Excusez-moi, mais j'avais déjà demandé à prendre la parole.

Le président: D'accord, monsieur Parry.

M. Parry: Excusez-moi monsieur Johnston. Je voudrais avoir des éclaircissements à propos de ce qui vient d'être dit, c'est-à-dire que le système d'imposition ne peut pas fonctionner et que nous ne pouvons pas envoyer les T1 si le projet de loi n'est pas adopté. Ça ne concorde pas avec ma façon de comprendre le système. J'admets volontiers que ce serait extrêmement difficile, mais après tout, nous vivons à l'ère des formules conçues par ordinateur, de la transmission quasi instantanée des formules destinées à l'impression. Dans mon esprit, il s'agit d'une loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu et non pas d'une loi pour permettre de continuer à lever un impôt sur le revenu. Je me demande si le comité ne devrait pas obtenir l'avis de conseillers juridiques sur ce sujet parce que je voudrais que nous en discutions, monsieur le président, en toute connaissance de cause. Je comprends très bien que du point de vue du Ministère il est impossible de continuer comme maintenant, mais j'aimerais quand même obtenir un avis juridique.

Le président: Du point de vue juridique, la loi actuelle demeure en vigueur tant qu'elle n'est pas modifiée. Le problème vient du fait qu'on a adopté des motions des voies et moyens à l'appui de la loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu, mais que la nouvelle loi n'a pas encore été sanctionnée. On en arrive à une situation où la loi existante demeure en vigueur jusqu'à l'adoption de la nouvelle loi, d'où deux déclarations au cours d'une même année. Monsieur Johnston.

M. Johnston: Oui. J'aimerais avoir l'avis de monsieur Weyman sur quelques points, si possible. Je crois que nous devrions situer la question dans son contexte, monsieur le président. La Chambre des communes compte 211 députés et s'ils veulent adopter la loi telle quelle ils le feront. À mon avis, notre rôle, et plus particulièrement au sein de ce comité, se doit d'être constructif. Si le gouvernement a vraiment l'intention de faire quelque chose dans le cas des gains en capital, nous devons au moins essayer de prendre des mesures réalistes, de ne pas compliquer davantage le système, ce qui se produira probablement si le projet de loi est adopté. Je crois que la plupart des spécialistes que nous entendrons seront également de cet avis. Nous avons reçu le projet tard dans l'année en raison de problèmes de rédaction, comme nous l'a expliqué monsieur Weyman, et nous savons que cette année beaucoup de gens ont fait des projets en fonction de la Loi. Ce sont là certains des faits que nous devons étudier de façon réaliste.

M. Attewell: Excusez-moi . . . incompréhensible.

[Text]

• 2105

Mr. Johnston: Indeed, they have probably acted upon the provisions; undoubtedly they have.

Now, my question to Mr. Weyman is this, and it is not intended to be mischievous or provocative. Taking this capital gains tax provision, about which we will hear much from experts, I think there is a growing view that it cannot survive in the long term in its present form. I would not even be surprised if you happen to share that view, Mr. Chairman. One of the things we want to establish in the tax system is a degree of certainty and stability so that people can plan. Now, if we put this provision through in its present form there will be consequential amendments; quite substantial, as I recall from looking at the bill, and that is some time ago. Mr. Weyman started to talk about them; for example, the \$1,000 of interest deduction. I think it also takes us into, I suspect, the intergenerational transfers which, as I recall, were eliminated by virtue of the fact that they will have the benefit of this \$500,000 capital gain and so on, which can have a considerable impact on that small business community.

Now, if we think there is some likelihood, Mr. Chairman, that this provision is going to be changed next year or the year after, then that means changing those provisions now for the sake of putting them through this bill and then reversing them subsequently, which I think would be a mistake. I think the issue here is: Is it open to us, for example, to deal with this capital gains exemption to protect the people who have acted upon it in 1985 without all those consequential amendments which, in turn, will have to be unravelled at a later date if a change is made, which I think most of us suspect it will be?

It is a very difficult situation, and I am sympathetic to that. I am wondering if Mr. Weyman could express a view on it. If this committee in its wisdom decides that we have this capital gains exemption for 1985 but that intergenerational transfers should not be modified at this particular point, that we have to protect farmers who have disposed of their properties in 1985, that raises other questions with respect to the future because some of them perhaps have already made plans. I do not have all the answers, but I would like to hear from Mr. Weyman on it.

Mr. Weyman: Mr. Chairman, I see two parts to the answer. The first part is that there is a certain logic and consistency in the completeness of the rules, in the lifetime capital gains exemption area, that extends at least from now to 1990. They represent a complete package in the sense of transition. Along that transition, for example, the statement of government policy that is reflected in the rules, for example, that on the intergenerational transfer of small business shares there will be a change along the way in 1988, was done purposefully within the transition period at the half-way point, so to speak.

That is all reflective of the way the rules are intended to hang together, and there is a sort of completeness to that. All I could say is, if any part of that was deleted, clearly—if I could say this from the government's point of view—there would at least be a doubt created there as to how the eventual outcome would be resolved.

[Translation]

M. Johnston: En fait, ils ont probablement déjà pris des décisions. Ils l'ont fait sans aucun doute.

Voici la question que je voulais poser à monsieur Weyman. Je ne veux pas paraître farceur ou provocateur. Prenons le cas de la clause traitant de l'impôt sur les gains en capital, dont les spécialistes nous entretiendront longuement. Je crois qu'il est généralement admis qu'on ne peut pas la garder telle quelle. Je ne serai pas étonné que vous partagiez ce point de vue monsieur le président. Nous voulons établir un système d'imposition suffisamment constant pour que les gens puissent faire de la planification. Si nous adoptons la clause dans sa forme actuelle, elle devra être modifiée, et ce de façon assez importante, si ma mémoire m'est fidèle, car il y a déjà quelque temps que j'ai étudié le projet. Monsieur Weyman a commencé à nous en parler. Il y a l'exemple de la déduction d'intérêt de mille dollars. Ce qui nous amène je suppose aux transferts faits d'une génération à l'autre qui ont été éliminés parce qu'on pourra profiter de la clause de gains en capital de 500,000\$. Cette mesure aura des répercussions sur les petites entreprises.

Monsieur le président, je pense que si on est appelé à modifier cette clause l'année prochaine ou l'année suivante, alors, modifier certaines clauses pour les faire adopter avec le projet de loi, et les changer encore par la suite, serait d'après moi une erreur. La question est la suivante: pouvons-nous étudier la clause relative aux exemptions sur les gains en capital afin de protéger les personnes qui s'en sont prévalu en 1985, sans y apporter toutes sortes de modifications qui, à leur tour, devront être démêlées si de nouvelles modifications sont apportées, ce qui est plus que probable.

Je comprends très bien que c'est une situation compliquée. Je me demande si monsieur Weyman ne pourrait pas nous donner son avis à ce sujet. Si le comité décide de garder l'exemption sur les gains en capital en 1985 et de ne pas changer les transferts d'une génération à l'autre tout de suite afin de protéger les agriculteurs qui ont cédé leurs propriétés en 1985, alors il faut se demander ce qui va se passer dans l'avenir parce que certains d'entre eux ont peut-être déjà fait des projets. Je n'ai pas réponse à tout, et j'aimerais bien avoir l'avis de monsieur Weyman.

M. Weyman: D'après moi, monsieur le président, cette question comporte deux volets. Premièrement, les règlements sur l'exemption des gains en capital qui resteront en vigueur jusqu'en 1990 au moins sont assez logiques et uniformes. Ils constituent un outil de transition important. Par exemple dans le cas des transferts d'une génération à l'autre des parts d'une petite entreprise, le gouvernement a prévu changer sa politique en 1988, vers le milieu de la période de transition.

Cela montre comment les règlements devaient s'emboîter les uns dans les autres pour constituer un tout. S'il fallait en supprimer une partie, si je puis me permettre d'exprimer le point de vue du gouvernement, on pourrait émettre des doutes quant au résultat final.

[Texte]

The second part to the answer really is one I clearly cannot go into, but the question is premised on the fact that the exemption cannot stay. I think that is something to which the government needs to respond. From what I read and hear of Mr. Wilson's public statements, it appears to me that his view is that the exemption will certainly stay as proposed.

I just make the observation because we are seeking then maybe to cut this bill, which itself would involve an extensive amount of work of taking it apart and putting it together again. That could be two or three or four weeks' work just because of the interlocking nature of all the provisions. I am told by the experts in this area, the draftspeople, that even to combine all the measures into one bill is really itself quite a complex process.

Be that as it may, as I say, I am just making an observation. Mr. Johnston, your question is clearly in the context of the eventual outcome of the exemption. My response is, really, that these rules are all needed from now until 1990 to really give a completeness to the proposal because, without any part of it, there would be a degree of uncertainty as to what the outcome will be, which will really disturb, if not distort, the proposals themselves.

• 2110

The Chairman: Perhaps, you would want to carry on with a discussion. We were having a discussion this morning about individual thrust in the legislation. This morning, we went over the effect of this lifetime capital gains exemption and, of course, relating that to the minimum tax proposals. You might have said how that did what, to some extent, in a certain memo you issued to the press. I looked at it, and I was not in agreement. I do not agree with you on that, but I could see an element of perverted logic.

Mr. Cassidy: Mr. Chairman, I would like to make a suggestion which I would put quite seriously. The capital gains tax exemption, for the 1985 taxation year, is pegged at \$10,000. Given the fact that a certain amount of capital gains is tax free anyway, and that a certain amount are to some extent moveable . . .

The Chairman: What do you do about farmers?

Mr. Cassidy: Pardon?

The Chairman: What do you do about the farmers?

Mr. Cassidy: I am talking about the capital gains tax apart from the farmers. It would seem to me, Mr. Chairman, that perhaps the thing to do with this bill—and we would need advice from the Department of Finance, in terms of how to do this—would be that apart from the capital gains tax, the lifetime capital gains tax, there are some measures in here with which we might disagree. Nonetheless, they are far less contentious than the capital gains tax. It seems to me it might be appropriate to decide that we will take those portions of the bill that do not deal with the lifetime capital gains tax, get those passed within three or four sessions, so that they are done . . .

[Traduction]

Je n'aborderai pas la deuxième partie de la question, qui en fait remet l'exemption en cause. Je pense que le gouvernement devra clarifier la situation. Il me semble, d'après les déclarations publiques de monsieur Wilson, que l'exemption sera conservée.

Je fais cette remarque parce que si nous cherchons à refaire le projet de loi, il faudra beaucoup de travail pour le disséquer et le rédiger de nouveau. Ça pourrait prendre deux, trois ou même quatre semaines parce que les dispositions se chevauchent. Les spécialistes du domaine, les rédacteurs, m'ont dit qu'il avait été très difficile d'intégrer toutes les mesures en un seul projet de loi.

Quoi qu'il en soit, comme je vous l'ai dit, je voulais simplement faire une observation. En fait, Monsieur Johnston, vous voulez savoir quelles seront les conséquences éventuelles de cette exemption. Je peux simplement vous dire que ces règles sont nécessaires jusqu'en 1990 afin d'avoir une idée globale de la proposition, car il faut tenir compte de tous les éléments pour être tout à fait certain des résultats, et les incertitudes risquent fort de rendre les propositions incohérentes, voire totalement déformées.

Le président: Aimeriez-vous que nous entamions des délibérations à ce sujet? Nous avons discuté ce matin des objectifs que vise la législation. Nous avons également étudié les conséquences de l'exemption des gains de capital à vie et nous l'avons comparée aux propositions sur l'impôt minimum. Vous en avez peut-être parlé dans une certaine note de service que vous avez communiquée à la presse. J'ai lu cette note et je n'étais pas d'accord. Je ne suis pas de votre avis, mais je dois dire que votre propos dénotait une certaine logique perverse.

M. Cassidy: Monsieur le président, j'aimerais faire une suggestion avec le plus grand sérieux. L'exemption de gains de capital pour l'exercice financier 1985 est fixé à 10,000\$. Étant donné qu'une certaine partie des gains de capital est exempte d'impôt de toute façon, et qu'une certaine part est mobile jusqu'à un certain point . . .

Le président: Que faites-vous des fermiers?

M. Cassidy: Je vous demande pardon?

Le président: Que faites-vous des fermiers?

M. Cassidy: Je veux parler de l'impôt sur les gains de capital mis à part les fermiers. En ce qui concerne le présent projet de loi, monsieur le président, je pense que nous pourrions discuter plutôt des mesures pour lesquelles nous ne sommes pas tous d'accord, même si elles sont moins contestées que l'impôt sur les gains de capital, car nous aurions sûrement besoin des conseils du ministère des Finances sur la façon de procéder en matière d'impôt sur les gains de capital et les gains de capital à vie. Il serait peut-être préférable de mettre de côté les parties du projet de loi qui ne concernent pas l'impôt sur les gains de capital à vie, les adopter en trois ou quatre séances afin de régler ces questions . . .

[Text]

The Chairman: Mr. Cassidy, I do not know whether you have looked at the breakdown of the sections involved . . .

Mr. Cassidy: Yes, I have.

The Chairman: —but you know, clauses 1 to 127 on four-and-a-bit pages, typed single space, referring to subclauses and so on . . .

Mr. Cassidy: Sure.

The Chairman: —all deal with the removal or the change of capital gains taxes.

Mr. Cassidy: What I am suggesting is that we take those out, Mr. Chairman, and then we would deal with the rest of the bill, and do that quickly. Then, in the new year, we can then sit down and start to work on the capital gains tax.

The Chairman: Mr. Cassidy, I want to tell you that I rather doubt that the government would go along with that position, and the government does have a majority.

Mr. Cassidy: Yes, but I think we also . . .

The Chairman: Having said that . . .

Mr. Cassidy: —have been trying to re-establish the . . .

The Chairman: —I just want to point out . . .

Mr. Cassidy: —ability of committees to do a decent job, Mr. Chairman.

The Chairman: —to you, that this is the government's thrust of its policy, and you are not going to get away with that. If you have some suggestions as to amendments or something like that, perhaps something will work out. You know, that is not going to fly. Mr. Johnston.

Mr. Johnston: Let me just follow up on Mr. Cassidy's suggestion. I do not look at it quite the way you do, Mr. Chairman. May I ask Mr. Cassidy a question?

The Chairman: Please do.

Mr. Johnston: For example, would he object to the government passing a remittance order for everybody who relied on these provisions—farmers, others, and so on—with respect to 1985, so that they would not be prejudiced. Then, just as we have with respect to northern benefits, and so on, as a class, and then foist the capital gains provision until we deal with it, as he suggests. Do you understand my point, Michael?

The Chairman: No. I mean, I think . . .

Mr. Cassidy: If you, as a tax lawyer—Mr. Johnston is a tax lawyer—indicate that this is a way around the dilemma . . .

Mr. Johnston: It is a remittance order. Basically, it has to go through.

Mr. Cassidy: —then I would be prepared to look at it, sure. Since, this would then give the committee the opportunity, it is

[Translation]

Le président: Monsieur Cassidy, je ne sais pas si vous avez vu la liste des articles du projet de loi . . .

M. Cassidy: Je l'ai lue.

Le président: Vous savez alors que le projet compte 127 dispositions énumérées sur plus de quatre pages à simple interligne, avec sous-propositions et ainsi de suite . . .

M. Cassidy: Certainement.

Le président: . . . et toutes ces dispositions concernent la modification ou le retrait des impôts sur les gains de capital.

M. Cassidy: Ce que je suggère c'est de mettre ces questions de côté, monsieur le président, et discuter des autres questions et rapidement. Puis, au début de la nouvelle année, nous pourrions nous asseoir et nous consacrer entièrement à l'impôt sur les gains de capital.

Le président: Monsieur Cassidy, je doute fort que le Gouvernement sera de votre avis et le Gouvernement a la majorité.

M. Cassidy: Je suis d'accord, mais je pense que nous avons aussi . . .

Le président: Ceci dit . . .

M. Cassidy: . . . tenté de redonner . . .

Le président: . . . je veux bien vous faire comprendre . . .

M. Cassidy: . . . aux comités la capacité de faire du bon travail, monsieur le président.

Le président: . . . que c'est le sens même de la politique du Gouvernement et que vous n'allez pas y échapper. Si vous avez des modifications à suggérer ou autre chose, peut-être que cela donnera des résultats. Mais vous savez que cela ne marchera pas. Monsieur Johnston.

M. Johnston: Permettez-moi d'ajouter quelque chose à propos de la suggestion de monsieur Cassidy. Je ne vois pas les choses de la même façon que vous, monsieur le président. Puis-je poser une question à monsieur Cassidy?

Le président: Je vous en prie.

M. Johnston: S'opposerait-il, par exemple, à ce que le Gouvernement adopte un décret de remise pour les personnes qui sont touchées par ces dispositions—les fermiers, les autres, etc.—pour l'exercice financier 1985 de manière à ce qu'ils ne soient pas défavorisés, comme c'est le cas avec les bénéficiaires tirés du Nord, etc., qui forment une catégorie, et remettre la question des gains de capital à un moment plus opportun, comme il l'a suggéré. Comprends-tu où je veux en venir Michael?

Le président: Non. Je veux dire, je crois . . .

M. Cassidy: Si toi, en tant qu'avocat en droit fiscal—Monsieur Johnston est avocat en droit fiscal—tu considères qu'il s'agit d'une façon de contourner le problème . . .

M. Johnston: Il s'agit d'un décret de remise. Il est fondamental qu'on le passe au vote.

M. Cassidy: Alors, je serais prêt à l'étudier, bien sûr. Car cela donnerait au comité l'occasion - occasion qui lui est ici

[Texte]

being denied right now, to give some serious consideration to a very important, and I suspect . . .

The Chairman: The committee is not being denied an opportunity. Remember, I asked you which witness you wanted. You have given me one, which is the poverty organization.

Mr. Cassidy: Yes, I agreed to hear the Canadian Manufacturers' Association.

The Chairman: Yes, and the Canadian Chamber of Commerce, both of which the clerk will be following up on.

Mr. Cassidy: Fine. Okay. Would you like some more names, Mr. Chairman? It has been suggested . . .

The Chairman: I do not know how you want to sit.

Mr. Cassidy: What is that?

The Chairman: I do not know if you want to sit, but we can sit.

• 2115

Mr. Cassidy: Frankly, I . . .

The Chairman: But we will talk about that.

Can we move on? We have these witnesses here. Let us get on with the issues of the bill.

Mr. Johnston: Mr. Chairman, can I have an answer to my proposal? What would Mr. Weyman say if that is feasible? Mr. Cassidy has suggested hoisting these provisions, which would include the capital gains and consequential amendments, which I think have been taken as a block . . .

The Chairman: You know perfectly well it is not feasible, but I . . .

Mr. Johnston: Why is not feasible?

The Chairman: —will let Mr. Weyman answer that.

Mr. Johnston: Why is it not feasible?

The Chairman: He said that for straight drafting alone it would require two and one-half weeks or three weeks to unscramble the omelette.

Mr. Johnston: I do not know.

Mr. Parry: Mr. Chairman, with respect, I think you should hear Mr. Cassidy out on the list of prospective witnesses. I think it lies with the committee to decide which of those witnesses it wants.

The Chairman: Mr. Parry, Mr. Parry. Fine. I could do that. We will get the list of them. All right.

Mr. Parry: Fine, thank you.

The Chairman: Then we will have a meeting tomorrow to discuss witnesses and we will have a vote on which witnesses we will hear.

[Traduction]

refusée—de se pencher sérieusement sur une importante question, et je soupçonne . . .

Le président: Aucune occasion n'est refusée au comité. N'oubliez pas que je vous ai demandé de choisir votre témoin. Vous l'avez fait, et c'est l'organisation anti-pauvreté.

M. Cassidy: C'est exact. J'ai accepté d'entendre l'Association des manufacturiers canadiens.

Le président: Oui, et la Chambre de commerce du Canada, pour lesquelles le greffier assurera un suivi.

M. Cassidy: C'est parfait. Bon, voulez-vous d'autres noms, Monsieur le président? On avait suggéré que . . .

Le président: Je ne sais pas si vous voulez vous asseoir.

M. Cassidy: Qu'est-ce que vous avez dit?

Le président: Je ne sais pas si vous désirez vous asseoir, mais nous pouvons nous asseoir.

M. Cassidy: Franchement, je . . .

Le président: Nous en reparlerons.

Pouvons-nous poursuivre? Nous devons entendre trois témoins. Il serait donc préférable de discuter maintenant du projet de loi.

M. Johnston: Monsieur le président, puis-je avoir une réponse à ma proposition? J'aimerais savoir ce que M. Weyman pense à ce sujet. M. Cassidy a suggéré de reporter ces dispositions, y compris les questions portant sur les gains de capital et les amendements connexes, questions qui ont toutes été prises en bloc . . .

Le président: Vous savez parfaitement que cela n'est pas possible, mais je . . .

M. Johnston: Qu'est-ce qui n'est pas possible?

Le président: . . . vais laisser M. Weyman répondre à cette question.

M. Johnston: Qu'est-ce qui n'est pas possible?

Le président: Il a dit qu'il faudrait compter deux ou trois semaines pour reprendre au complet la rédaction préliminaire seulement.

M. Johnston: Je ne sais pas.

M. Parry: Sauf votre respect, monsieur le président, je crois que vous devriez demander à M. Cassidy de nous lire la liste des témoins éventuels. À mon avis, c'est au comité de choisir les témoins qu'il veut entendre.

Le président: Monsieur Parry, monsieur Parry. Très bien. Je peux bien le faire. Nous allons écouter la liste des témoins. D'accord.

M. Parry: Très bien, merci.

Le président: Nous nous réunirons demain pour discuter de cette liste et passer au vote les témoins que nous allons entendre.

[Text]

Mr. Cassidy: In other words, what you are saying and what we are seeing, Mr Chairman, is a strong supposition that the majority of the committee may decide to knock out a number of the witnesses we are suggesting.

The Chairman: That is right.

Mr. Cassidy: Mr Arthur Donner, economic consultant in Toronto; Dr. Richard Bird, Institute for Policy Analysis of the University of Toronto; Professor John Bossons, also of the Institute for Policy Analysis of the University of Toronto; Dr. Ernest Lightman, of the School of Social Work of the University of Toronto; Professor Harold Tierney of Concordia University.

Mr. Warner: Mr. Chairman, on a point of order. I believe that is a matter for the steering committee to discuss. You can forward that list to the clerk for consideration of the steering committee.

Mr. Cassidy: With respect . . .

Mr. Warner: That is not a matter . . .

Mr. Cassidy: With respect, Mr. Warner, the steering committee was not called together before this session began this morning. It is pretty damn difficult for members of the opposition to make those suggestions.

Mr. Warner: I suggest your position now can be referred to the steering committee.

Mr. Cassidy: The steering committee did not meet prior to the meeting this morning. Were you aware of that, Mr. Warner?

Mr. Warner: That has no bearing on what we are doing tonight.

Mr. Cassidy: Sure it does.

Mr. Warner: Let the chairman rule.

Mr. Cassidy: I may as well put it on the record that this stuff is just being rammed through. That is . . .

The Chairman: For the sake of fairness, you are probably right, Mr. Cassidy. We have some very expert witnesses . . .

Mr. Cassidy: I appreciate your honesty.

The Chairman: —on the Income Tax Act and income tax here who could explain the bill to you. I am sure you do not want to listen to them, but you can carry on if you want. I am prepared to carry on with you and do a dance around the mulberry bush. I want to tell you that if that is the way the New Democratic Party wants to act in this particular matter, when I tell you the bill has to be put through, then I suspect tomorrow there will be enough members of the government here for a quorum to terminate witnesses and go clause by clause as is.

If you want to have some witnesses here, and understand the bill and make some input into the budgetary process, let us do it. If you want to play games, I want to tell you there are a lot

[Translation]

M. Cassidy: En d'autres termes, ce que vous dites, monsieur le président, et ce que nous comprenons c'est qu'il est fort possible que le comité décide, par voie démocratique, d'éliminer plusieurs des témoins que nous vous suggérons.

Le président: C'est exact.

M. Cassidy: M. Arthur Donner, conseiller économique de Toronto; le Dr Richard Bird de l'*Institute for Policy Analysis* de l'Université de Toronto; le professeur John Bossons, également de l'*Institute for Policy Analysis* de l'Université de Toronto, le Dr Ernest Lightman de la *School of Social Work* de l'Université de Toronto; le professeur Harold Tierne de l'Université Concordia.

M. Warner: Monsieur le président, à propos d'une question de règlement. Je crois que cette question concerne le comité directeur. Vous pouvez remettre cette liste au greffier afin que le comité l'étudie.

M. Cassidy: Sauf votre respect . . .

M. Warner: Ce n'est pas une question . . .

M. Cassidy: Sauf votre respect, monsieur Warner, le comité directeur n'a pas été convoqué avant que la séance commence ce matin. Ce n'est vraiment pas facile pour les membres de l'opposition de faire ces suggestions.

M. Warner: Je suggère que l'on fasse part de votre position au comité directeur.

M. Cassidy: Les membres du comité directeur ne se sont pas réunis avant ce matin. Le saviez-vous, monsieur Warner?

M. Warner: Cela n'a aucun rapport avec ce que nous faisons ce soir?

M. Cassidy: Bien au contraire.

M. Warner: Laissons le président trancher la question.

M. Cassidy: Je peux alors faire porter au procès-verbal que l'on nous force à passer ce projet de loi à la vapeur. C'est que . . .

Le président: En toute justice, je crois que vous avez raison, monsieur Cassidy. Nous avons ici présents des témoins très compétents dans le domaine . . .

M. Cassidy: J'apprécie votre honnêteté.

Le président: . . . de l'impôt sur le revenu et la Loi de l'impôt sur le revenu qui pourront vous expliquer le projet de loi. Je suis sûr que vous ne voulez pas les écouter, mais vous pouvez poursuivre si vous le désirez. Je suis prêt à tourner autour du pot tant que vous le voudrez. Je tiens à vous signaler que si c'est ainsi que le Nouveau Parti Démocratique veut se comporter dans cette affaire, quand je vous annoncerai que le moment est venu de passer le projet de loi au vote, alors je soupçonne fort que nous aurons suffisamment de membres du gouvernement ici présents demain pour avoir le quorum, en finir avec les témoins et voter les dispositions telles quelles, l'une après l'autre.

Si vous voulez entendre certains témoins afin de mieux comprendre le projet de loi et d'ajouter quelques éléments au processus budgétaire, eh bien allons-y. Mais si vous voulez

[Texte]

of members of the government who are going to come in here and just vote you down. Let us get down to brass tacks right now. If you want to play it that way, we can play it.

Mr. Cassidy: Mr. Chairman, Alice in Wonderland is on the television right now.

The Chairman: That is right.

Mr. Cassidy: I think it is also being enacted in this room.

The Chairman: No, just understand it. Do you want to go on with search and seizure provisions, capital tax and pension investment rules tonight?

Mr. Cassidy: Frankly, if it is the will of the majority that they simply want to stuff it down and . . .

The Chairman: We do not want to stuff it down; you want to get some input into the bill.

Mr. Cassidy: Frankly, I do not think you could get any decent input in the bill.

The Chairman: In that case, why do you not leave and let us get some input into the bill?

Mr. Johnston, you are here tonight; you have known a great deal about tax so we have some problems here and I . . .

Mr. Johnston: I am a little staledated, Mr. Chairman, but I would like to hear from the witnesses on the pension fund investment rules before tomorrow . . .

The Chairman: I would, too.

Mr. Johnston: —because I think we would like to talk to the Minister about those.

The Chairman: Could we start on that then tonight?

Mr. Weyman: Mr. Chairman, perhaps I can first direct your attention and the committee members' attention to a press release issued on November 1. Although the legislative aspects of that are contained in Bill C-84, the press release goes further than that. It also contains some regulation changes which form a significant part of these particular proposals.

• 2120

To a large extent, the rules relating to the pension investments, the broadening of the pension investment rules, will be contained in regulations to the Income Tax Act, which have been released in draft form as an annex to this release of the Department of Finance, dated November 1.

Basically, these amendments implement the proposals contained in the budget of May 23, 1985, relating to small business investments by deferred income plans. We are basically talking about deferred income plans that are registered pension plans, registered retirement savings plans, registered retirement income funds, RIFs, and deferred profit sharing plans. And the basic thrust of these proposals is to permit these deferred income plans to invest in small business.

[Traduction]

jouer au fou, alors laissez-moi vous dire qu'il y a beaucoup de membres du gouvernement qui seront prêts à venir ici et vous battre au vote. Venons-en donc aux choses sérieuses. Mais si vous voulez jouer votre petit jeu, nous pouvons jouer avec vous.

M. Cassidy: Monsieur le président, *Alice In Wonderland* passe justement à la télé en ce moment.

Le président: C'est exact.

M. Cassidy: Je pense que cette histoire se répète ici.

Le président: Non, comprenez-moi bien. Voulez-vous continuer de discuter des dispositions relatives aux fouilles et à la saisie, aux règlements relatifs à l'impôt sur le capital et aux fonds de pension ce soir?

M. Cassidy: Franchement, si c'est le désir de la majorité qu'ils grossissent le vote et . . .

Le président: Nous ne voulons pas grossir le vote. Vous voulez ajouter quelque chose au projet de loi?

M. Cassidy: Franchement, je ne crois pas que vous puissiez ajouter quelque chose de valable au projet de loi.

Le président: Dans ce cas, pourquoi ne pas quitter la salle et nous laisser le faire nous-mêmes?

Monsieur Johnston, vous êtes ici ce soir; vous en savez long sur l'impôt. Nous avons quelques problèmes et je . . .

M. Johnston: Je suis un peu rouillé, monsieur le président, mais je consens à écouter les témoins en ce qui concerne les règlements sur le placement du fonds de retraite avant demain . . .

Le président: Je suis d'accord avec vous.

M. Johnston: . . . parce que je pense que nous aimerions en parler au Ministre.

Le président: Pouvons-nous commencer à en parler ce soir?

M. Weyman: Monsieur le président, je pourrais peut-être d'abord attirer votre attention et celle des membres du comité sur un communiqué de presse publié le 1 novembre dernier. Les questions législatives sont abordées dans le projet de loi C-84, mais le communiqué va plus loin que cela. En effet, il parle de certaines modifications au règlement qui constituent une part importante de ces propositions.

Les règles relatives aux investissements des fonds de pension, soit le prolongement des règles d'investissement des fonds de pension, seront dans une large mesure incluses dans les règlements de la Loi de l'impôt sur le revenu. Ces règles ont été publiées sous forme provisoire comme annexe au communiqué du ministère des Finances, le 1 novembre dernier.

Essentiellement, ces modifications servent à appliquer les propositions contenues dans le budget du 23 mai 1985, portant sur les investissements dans les petites entreprises au moyen de régimes de revenu différé. Nous parlons surtout des régimes de revenu différé qui sont des régimes enregistrés de retraite, des régimes enregistrés d'épargne retraite, des régimes enregistrés de revenu de retraite, des fonds de revenu de retraite et des régimes de participation différée aux bénéficiaires. Et la raison

[Text]

Now, there are two broad aspects of these proposals. First of all, there is the structural aspect. Inevitably, I suppose it is inevitable, because nothing is simply in life any more and certainly not when it comes to income tax matters. To achieve that particular objective, of permitting deferred income plans to invest in small businesses, entailed the use of what I must admit is a fairly intricate structure. Really, the origin of this is the use of a limited partnership mechanism to permit deferred income plans to invest in small business. This was done in such a way that venture capital companies and investment managers could basically manage and direct the use of pension fund moneys into small business, given that there was, as I am told, some limited expertise on the part of pension fund investment managers themselves to be able to invest in small business. This is not their general area of expertise. The linkage flows through those who have expertise and primarily that is in the venture capital field.

So the origin of the proposal was to develop what is called a Small Business Investment Limited Partnership, known by the acronym SBILP—this was referred to in the budget papers—to achieve that particular mechanism. I will go into some of the details in a moment, Mr. Chairman.

As a modification of that proposal—really an extension of that proposal—it was thought necessary to develop another vehicle called a Small Business Investment Corporation. Basically, this would be a conduit for pension plans to invest in small business. It was considered appropriate, after consultations with a number of people in the pension fund industry and in the venture capital industry, to conclude that it would be desirable to have this particular additional new vehicle called a SBIC—Small Business Investment Corporation—which could only be owned by a pension fund and would always be tax exempt by definition. It would be solely to hold the interest of the pension fund in the small business investment, in this new scheme of things.

Now, having sort of reached that stage by the time of the budget itself, and all of what I have said is reflected in the budget measures and in the budget papers, there was some consultation. Another aspect of the timeframe, from the budget on, is that there was an opportunity for consultation with interested groups. This in fact was done. A further vehicle was introduced called a Small Business Investment Trust, a SBIT.

Again, this was thought to be a desirable extension of the basic structure so considerable flexibility was given so deferred income plans could indeed invest in small business, which was the object of the exercise, and at the same time permit venture capital corporations to become involved as investment advisers and investment managers for pension plans, bringing their expertise to the table and ensuring that indeed pension fund money did find its way to small business investment, which was the government's objective.

[Translation]

d'être de ces propositions est de permettre que ces régimes de revenu différé soient investis dans les petites entreprises.

Ces propositions revêtent deux aspects fondamentaux. D'abord, il y a l'aspect structurel. C'est inévitable—je suppose que c'est inévitable—car rien n'est plus simple désormais, et certainement pas lorsqu'il s'agit d'impôt sur le revenu. Pour atteindre cet objectif précis, soit permettre l'investissement des régimes de revenu différé dans les petites entreprises, il faut avoir recours à une structure que je pourrais qualifier d'assez complexe. En fait, on voulait à l'origine trouver un instrument de commandite qui permettrait d'investir des régimes de revenu différé dans les petites entreprises. Il s'agissait de faire en sorte que les sociétés à capitaux spéculatifs et les responsables des investissements gèrent les fonds de pension et les placent dans les petites entreprises. Ce n'est pas le champ d'activité courant de ces gestionnaires, car les mieux placés pour s'occuper de ces questions sont les responsables du capital de risque.

Ainsi, la proposition visait à mettre sur pied un système appelé «société en commandite de placement en petites entreprises» ou SCPPE—c'est ainsi qu'on l'appelait dans les documents budgétaires—pour appliquer le processus. Je vais vous donner plus de détails à ce sujet dans quelques instants, monsieur le président.

On a cru bon d'ajouter une modification à la proposition—il s'agit en fait d'un prolongement—c'est-à-dire une corporation de placement en petites entreprises. Essentiellement, ce système servirait aussi à investir les régimes de pension dans les petites entreprises. Après avoir consulté plusieurs personnes de l'industrie des fonds de pension et du capital de risque, on a jugé approprié d'ajouter un autre système appelé «corporation de placement en petites entreprises» ou CPPE. Cette corporation ne pourrait appartenir qu'à un fond de pension et serait par définition toujours exempt d'impôt. Ce système ne servirait qu'à placer les intérêts du fonds de pension dans la petite entreprise.

Nous en étions à peu près là au moment de la préparation du budget, et tout ce que je viens de dire se trouve dans les mesures budgétaires et dans les documents sur le budget, et il y a eu consultation. Depuis que le budget a été voté jusqu'à aujourd'hui, nous avons eu l'occasion de consulter différents groupes concernés. Ce qui a été fait. Nous avons alors mis au point un autre instrument portant le nom de «fiducie de placement en petites entreprises» ou FPPE.

Dans ce cas-ci également, nous estimons souhaitable d'élargir la structure de base, de lui donner plus de souplesse afin que les régimes de revenu différé puissent investir dans la petite entreprise, ce qui était l'objet de l'exercice, et afin que, du même coup, des sociétés à capital de risque accèdent au rôle de conseillers et de gestionnaires en matière de régimes de retraite, en y apportant leur compétence et en faisant en sorte que les fonds investis dans des régimes de retraite bénéficient

[Texte]

The one particular vehicle there that is most significant, I think, or will be in practice, is the Small Business Investment Limited Partnership. It was necessary, to prevent leakage in the system, to design the Small Business Investment Limited Partnership, and, for that matter, the Small Business Investment Trust, so there was uniform investor participation by whomever invested through these vehicles into the small business.

So the definitions of the SBILP and the SBIT require that in funding their activities they issue units of interest which are identical in all respects so all partners in the partnership and all unit holders in the trust, whichever was applicable, would have equal interests so there could not be any of what we call tax arbitrage between, for example, taxable persons and exempt persons. Venture capital corporations are taxable but pension funds are exempt, and we had to ensure that there was no leakage of tax by taxable income being redirected through some imaginative tax planning from taxable taxpayers to exempt taxpayers or exempt persons. So that was one aspect that needed to be addressed and we have addressed that.

We also had to ensure that no single investor or group of investors could own more than 30% of the units. This again was a protective measure.

The Chairman: Why do you use 30%?

Mr. Weyman: I think the answer is that it was the original budget proposal to limit that.

The Chairman: Okay.

Mr. Weyman: Again, it was really to ensure . . .

Mr. Johnston: I just would like a clarification here. As we go through, do you mind if we just ask the odd question?

The Chairman: You might as well do that because the only way you are going to get clarification is to do that.

Mr. Johnston: For example, going back to the SBIT, you said only 'owned by a pension fund'. I presume that means 'or several pension funds'. Is that correct?

Mr. J. Wilson: That is correct.

Mr. Weyman: Yes, but only pension funds.

Mr. Johnston: And on the question of the SBILP, the general partner can be other than a . . .

The Chairman: Pension fund.

Mr. Johnston: —pension fund trust. It would be . . .

Mr. Weyman: Yes, in fact . . .

[Traduction]

bel et bien à la petite entreprise; tel était l'objectif du gouvernement.

L'instrument qui, entre tous, revêt le plus d'importance ou qui, à mon avis, aura le plus d'incidence, dans les faits, est la Société en commandite de placement en petites entreprises (SCPPE). Il a fallu, pour empêcher une utilisation détournée du système, mettre au point cet instrument et, dans la même optique, cet autre instrument qu'est la fiducie de placement en petites entreprises (FPPE), afin de rendre uniforme la participation des investisseurs, pour quiconque a recours à ces instruments pour faire des placements dans la petite entreprise.

C'est pourquoi il est obligatoire, en vertu du mandat attribué aux SCPPE et aux FPPE, que celles-ci émettent pour se financer, des unités d'intérêt identiques à tous égards, afin que tous les associés dans une société en commandite ou tous les détenteurs d'unités dans une fiducie, selon le cas, détiennent tous des intérêts d'égale valeur afin d'éviter ce qu'on appelle les cas d'arbitrage, par exemple déterminer qui est assujéti à l'impôt et qui en est exonéré. Les sociétés à capital de risque sont assujétiées à l'impôt mais les fonds de retraite à capital de risque sont assujétiées à l'impôt mais les fonds de retraite en sont exonérés; nous devons donc nous assurer que les revenus imposables n'échappent pas à l'impôt, que, par certaines astuces de planification financière, ils ne soient pas détournés par des contribuables imposables vers des contribuables ou des personnes exonérées de l'impôt. C'était une des questions que nous devons résoudre, et nous l'avons résolue.

Nous devons aussi nous assurer qu'aucun investisseur ou groupe d'investisseurs ne pourrait détenir plus de 30 p. 100 des unités. Dans ce cas-ci également, il s'agissait d'une mesure de protection.

Le président: Pourquoi 30 p. 100?

M. Weyman: Je répondrai en disant que c'est la limite qui avait d'abord été proposée dans le budget.

Le président: D'accord.

M. Weyman: Encore une fois, l'objectif était de s'assurer . . .

M. Johnston: J'aimerais seulement obtenir quelques précisions, à ce moment-ci. Puisque nous y sommes, voyez-vous objection à ce que je pose quelques questions?

Le président: Allez-y. Posez-les. Je ne vois pas d'autre façon de tirer la question au clair.

M. Johnston: Pour revenir au FPPE par exemple, vous avez dit «appartenant à un fonds de retraite». Ai-je raison?

M. J. Wilson: Vous avez raison.

M. Weyman: C'est exact, mais les fonds de retraite seulement.

M. Johnston: Et en ce qui a trait au SCPPE, l'associé en nom collectif peut être autre chose qu'un . . .

Le président: Fonds de retraite.

M. Johnston: . . . qu'une fiducie administrant un fonds de retraite. Ce pourrait être . . .

M. Weyman: Oui, en fait . . .

[Text]

Mr. Johnston:—investment advisers or . . .

Mr. Weyman: It was a balance we had to strike. Recognizing the role that the venture capital corporation would naturally play in this process, having taken the step of requiring all the units of interest in the SBILP to be identical, it then became possible for any taxpayer in fact to become a member of the SBILP to participate. It is primarily directed to deferred income plan money. In fact, the definitions of qualified investments for the various deferred income plans will now permit the investment in the SBILP, which opens the door to those moneys coming through the SBILP into small business investment.

Mr. Johnston: I had thought of these plans as being vehicles for registered pension funds.

Mr. Weyman: Also registered retirement savings plans, RIFs and deferred . . .

Mr. Johnston: Are registered retirement savings plans not permitted to invest directly into small business corporations?

Mr. Weyman: Well, they can, but not previously.

Mr. Johnston: At arm's length?

Mr. Weyman: Not previously.

Mr. Johnston: I mean under this budget.

Mr. Weyman: Under this budget, yes.

Mr. Johnston: So they have all these vehicles available to them . . .

Mr. Weyman: Yes.

Mr. Johnston:—plus direct investment if it is not arm's length.

Mr. Weyman: If it is arm's length.

Mr. Johnston: If it is arm's length. We can discuss that in a moment.

Mr. Weyman: Yes. Really, having taken the first step in designing this, we saw that it was possible to be quite flexible and that there was no need to be restrictive, without really in any sense complicating the situation more than it was already.

The Chairman: If a pension fund can invest directly in the small business, what is the big deal about investing in a limited partnership?

• 2130

Mr. Weyman: The answer to that, Mr. Chairman, is very similar to a personal decision about investing, that you might want to invest in a company personally or you might want to invest through a mutual fund. In a sense a SBILP is a small business mutual fund run by a venture capital corporation,

[Translation]

M. Johnston: . . . des conseillers en placement ou . . .

M. Weyman: Nous devons trouver un juste milieu. Après avoir reconnu le rôle que les sociétés à capital de risque seraient inévitablement appelées à jouer dans ce processus, et après avoir fait en sorte que toutes les unités d'intérêt détenues dans la SCPPE soient égales, il est devenu possible à n'importe quel contribuable de participer au processus en devenant membre de la SCPPE. Nous visions principalement en cela les régimes à revenu différé. En fait, les définitions des investissements admissibles pour les divers régimes à revenu différé englobent les placements dans des SCPPE, ce qui rend possible les investissements dans la petite entreprise, par leur intermédiaire.

M. Johnston: J'avais plutôt vu dans ces régimes des instruments de placement dans des fonds de retraite enregistrés.

M. Weyman: Dans des régimes enregistrés d'épargne-retraite, dans des fonds de revenus de retraite et dans des régimes à revenu différé . . .

M. Johnston: Les régimes enregistrés d'épargne-retraite n'ont-ils pas le droit d'investir directement dans de petites entreprises?

M. Weyman: Maintenant, oui. Auparavant, non.

M. Johnston: En toute indépendance?

M. Weyman: Dans le passé, non.

M. Johnston: Je vous le demande dans le contexte du budget actuel.

M. Weyman: Sous le régime du budget actuel, oui.

M. Johnston: Alors, tous ces instruments s'offrent maintenant à eux . . .

M. Weyman: Oui.

M. Johnston: . . . et en plus l'investissement direct, lorsqu'il y a un lien de dépendance.

M. Weyman: S'il n'y a pas de lien de dépendance.

M. Johnston: S'il n'y a pas de lien de dépendance. Si vous le voulez bien, nous y reviendrons dans un instant.

M. Weyman: Oui. Au fond, après avoir commencé à concevoir ce projet, nous avons constaté qu'il était possible d'assurer une grande souplesse et qu'il n'y avait pas lieu d'imposer de conditions limitatives, tout en nous gardant de rendre plus complexe de quelque manière une situation qui l'était déjà bien assez.

Le président: Si un fonds de retraite peut investir directement dans la petite entreprise, quel avantage y a-t-il à investir dans une société en commandite?

M. Weyman: À cela, monsieur le président, je répondrai qu'il s'agit d'une décision d'investissement; vous pourriez choisir d'investir à titre individuel dans une compagnie comme vous pourriez investir par l'intermédiaire d'un fonds mutuel. Dans un sens purement théorique, la SCPPE est en quelque

[Texte]

conceptually; and that may be of interest to an RSPP plan holder who might not want to make his own investment decisions.

Another matter is the question of limited liability. There is a further degree of limitation of liability going through the SBILP.

Mr. Johnston: Mr. Weyman, the 30% . . . let us assume, for example, that we have a SBILP, and we have . . .

Mr. Weyman: Or a SBIT.

Mr. Johnston: Or a SBIT—and we have a series . . . let us say we have six pension funds in it; equal holdings. Is their investment collectively into a small business regarded as six or . . . In other words, they are collectively taken as 30%?

Let me put it to you this way. Let us say we have a group of people who put RRSPs together for the mutual fund purposes that you suggest. How does that 30% apply in that case?

Mr. Weyman: I think the answer to your question is that you would only take non-arm's-length interests into account in counting towards the 30%, and pension plans would, by their nature, be at arm's length from one another.

The Chairman: But you could have several pension plans. In other words, three pension plans at 30% interest.

Mr. Johnston: In other words, does the SBILP create the 30% problem? Would they be better to have three or four SBILPs if they wanted to have a major investment in that company?

Mr. J. Wilson: I just interject one point. The 30% test applies to both the investment into the SBILP level and as well the investment that the SBILP has in the ultimate small business investment.

The Chairman: So the one SBILP can only have 30%?

Mr. J. Wilson: Exactly.

The Chairman: And a pension plan can only have 30% of a SBILP?

Mr. Johnston: Is that true of the SBIC as well?

Mr. J. Wilson: Yes.

Mr. Johnston: So what you are saying, then, is that you cannot have a pension fund with a SBIC.

Mr. J. Wilson: No, pension funds will be the owners of SBICS. The only problem is that they cannot own 100% of the SBIC. There has to be a group of more than, I guess, three.

Mr. Johnston: That is my point. You cannot have one pension fund . . .

[Traduction]

sorte un fonds mutuel de petite entreprise administré par une société à capital de risque; et cet instrument peut s'avérer très intéressant pour quelqu'un qui détient un REER et qui préfère ne pas prendre seul ses décisions en matière de placement.

Il y a aussi cette autre question, celle de la responsabilité limitée. La responsabilité est encore plus limitée, dans le cas d'une SCPPE.

M. Johnston: Monsieur Weyman, à propos du 30 p. 100 . . . supposons par exemple que nous avons une SCPPE, et que nous avons . . .

M. Weyman: Ou une FPPE.

M. Johnston: Ou une FPPE . . . qui administre une série de caisses . . . disons cinq ou six fonds de retraite, détenus à parts égales. Si on investit ces fonds collectivement dans une petite entreprise, seront-ils considérés comme six fonds ou . . . Est-ce l'ensemble des six fonds qui sera considéré comme équivalent à 30 p. 100?

Permettez-moi de formuler ma question autrement. Supposons que nous avons un groupe de gens qui mettraient en commun leurs REER afin de constituer le fonds mutuel dont vous parlez. Comment s'appliquerait la règle du 30 p. 100 dans ce cas-là?

M. Weyman: Je crois que dans le calcul du 30 p. 100, vous ne prendriez en compte que les participations entre lesquelles existent des liens de dépendance, les régimes de retraite étant, par nature, indépendants les uns des autres.

Le président: Mais vous pourriez avoir plusieurs régimes de retraite. Autrement dit, trois régimes de retraite avec une participation de 30 p. 100.

M. Johnston: En fait, vous voulez savoir si avec la SCPPE, le problème du 30 p. 100 se poserait? S'il ne serait pas préférable de constituer trois ou quatre SCPPE, lorsqu'on désire procéder à un investissement majeur dans la société?

M. J. Wilson: Je tiens à préciser une chose. La règle du 30 p. 100 s'applique à la fois à l'investissement dans la SCPPE, en termes de niveau, et à l'investissement de la SCPPE dans la petite entreprise.

Le président: Alors, la SCPPE ne peut détenir une part supérieure à 30 p. 100?

M. J. Wilson: Exactement.

Le président: Et un régime de retraite ne peut détenir plus de 30 p. 100 de participation dans une SCPPE?

M. Johnston: En va-t-il de même pour la CPPE?

M. J. Wilson: Oui.

M. Johnston: Alors, si je vous comprends bien, une caisse de retraite ne pourrait détenir une CPPE?

M. J. Wilson: Non, les caisses de retraite seront les propriétaires des CPPE. La seule difficulté, c'est qu'elles ne peuvent détenir la CPPE à 100 p. 100. Je dirais qu'il faut qu'il y ait un groupe de plus de trois détenteurs.

M. Johnston: C'est précisément à cela que je veux en venir. Vous ne pouvez pas avoir une caisse de retraite . . .

[Text]

Mr. J. Wilson: Yes, that is correct.

Mr. Johnston: What about the RRSP investment? Is it a 30% rule as well into the . . . Is there an asset requirement?

Mr. Weyman: Not more than 50% of the funds of an RRSP may be invested in small business investments. That is a liquidity issue, really. Given that we want to open the door to small business investment, on the other hand we say, do not go overboard, because you will have total illiquidity.

Mr. Johnston: Mr. Weyman, going back to the budget, is the RRSP limited by virtue of non-arm's-length, or is there a further criterion about major shareholding at some point? In other words, if there is a corporation out there, can the RRSP pick up 49% of a company?

Mr. J. Wilson: It is effectively limited to 10%. It can have 50% of its assets in small business assessments, but 10% in any one entity.

The Chairman: Where is that 10% rule?

Mr. J. Wilson: It is in the definition of 'designated shareholder', which appears in the regulations. It is a bit cumbersome, if you like, to get to that result, but that is the result. It is explained in the overview.

The Chairman: In other words, then, my RRSP can only hold 10% of a particular small business.

Mr. J. Wilson: Yes.

The Chairman: So I could have five 10% of . . .

Mr. J. Wilson: A group.

The Chairman: —a number of small businesses.

Mr. J. Wilson: You could spread your risk across a number of small business investments, that is correct.

The Chairman: And that is a liquidity requirement again, is it?

Mr. J. Wilson: Yes, in part I think it is.

Mr. Weyman: I think also that reflects a concern about . . . we get back to this arm's-length, non-arm's-length, and having a group of people together wanting . . . ten of us together would set up 10 plans, and we each would have one-tenth. You would have a multiplier effect.

The Chairman: What would be wrong with that?

Mr. Weyman: The end result might well be that on a group basis you basically achieve a position where you effectively invest your own funds in your own company. We will deal with why that is precluded in a moment. But given that, you have to have some constraint to avoid a group of unrelated people

[Translation]

M. J. Wilson: Cela est exact, en effet.

M. Johnston: Qu'en est-il de l'investissement de REER? La règle du 30 p. 100 s'applique-t-elle également . . . y a-t-il des exigences en ce qui concerne les avoirs?

M. Weyman: On ne peut investir plus de 50 p. 100 des fonds d'un REER dans les petites entreprises. Pour dire vrai, ceci est une simple question de liquidités. Étant donné que nous voulons permettre les investissements dans la petite entreprise, nous disons simplement qu'il ne faut pas dépasser une certaine limite, sans quoi vous risqueriez de manquer de liquidités.

M. Johnston: Monsieur Weyman, pour revenir au budget, les REER sont-ils assujettis à la seule règle du lien de dépendance, ou bien existe-t-il un autre critère relatif aux participations importantes? En d'autres termes, si on forme une société, un REER peut-il acquérir 49 p. 100 de ses intérêts?

M. J. Wilson: La participation maximale est établie à 10 p. 100. Ce qui ne l'empêche pas de placer 50 p. 100 de ses avoirs dans plusieurs petites entreprises, mais jamais plus de 10 p. 100 dans chacune.

Le président: Où se trouve cette règle du 10 p. 100?

M. J. Wilson: Elle figure dans la définition «de l'actionnaire désigné», exposée dans le règlement. Ce n'est pas sans mal, je l'admets, que l'on arrive à ce résultat, mais c'est bien le résultat auquel on arrive, par le cheminement exposé dans le résumé.

Le président: Alors, pour résumer, mon REER ne peut détenir plus de 10 p. 100 d'une petite entreprise donnée?

M. J. Wilson: C'est juste.

Le président: Alors, je pourrais détenir cinq parts de 10 p. 100 chacune . . .

M. J. Wilson: Dans un groupe.

Le président: . . . dans un certain nombre de petites entreprises.

M. J. Wilson: Vous pourriez fractionner votre risque et le répartir entre un certain nombre de placements dans des petites entreprises, c'est cela.

Le président: Encore ici, il y a une question de liquidités qui entre en ligne de compte, n'est-ce pas?

M. J. Wilson: Je le pense oui, dans une certaine mesure.

M. Weyman: Je crois également que cela fait ressortir le problème de . . . nous revenons à la question de l'existence ou de l'absence de lien de dépendance; si nous avons un groupe de personnes qui désirent . . . supposons que dix personnes ici mettraient sur pied dix régimes, ensemble; et chacun de nous détiendrait un dixième de chaque régime. Il y aurait ici un effet de multiplication.

Le président: Que peut-on reprocher à ce procédé?

M. Weyman: En fin de compte, vous pourriez, sur une base collective, vous retrouver dans une situation où vous investiriez en fait vos propres fonds dans votre propre société. Nous verrons dans un moment pourquoi cela est interdit. Cela étant, il est nécessaire d'imposer des restrictions afin d'éviter qu'un

[Texte]

acting in concert where 10 of them will get together and each put 10% into 10 different companies. The end result is that all the money has gone into one company, effectively. That has always been a concern in any of these rules of groups working in concert.

• 2135

Mr. Johnston: Mr. Weyman, apropos of that, are you people concerned about the capacity to police these holdings without an enormous amount of paper tracing?

Mr. Weyman: It is happening now in terms of the limitations on investments by plans, and there are some fairly stiff penalties already in the act. The theory behind this is that nobody ever falls foul of them because they run scared; that basically is the scheme of things that will continue in terms of these proposals. It is basically an audit issue for Revenue Canada. As I say, there are comparable penalty provisions that relate to qualified investments in the act already.

Mr. Johnston: But they are a bit more identifiable now than they would be, it seems to me.

Mr. Weyman: I think the fundamental issue is this arm's-length and non-arm's-length investment, and more particularly in the context of a registered retirement savings plan.

Mr. Johnston: Self-directed, yes.

Mr. Weyman: The self-directed plan, yes. Because on the registered pension plan you have basically a large pool of money seeking relatively small business investments. As I said earlier, that would generally be through the medium and involvement of a venture capital corporation or some other groups who presumably spring up to accelerate this activity, given that there is a response. Certainly initial indications are that there is a very positive response in the investment community to this opportunity, and groups are forming to pool pension moneys to indeed find ways to invest in small business.

The key area where a constraint was required is in the area of the self-administered personal registered retirement savings plan, because it could well be thought that what would be better than to enable an individual with a built-up RRSP to invest in a new business or in his own business. You ask why that should be precluded. The basic reason is that to have taken that one step, to have allowed non-arm's-length investment by any of these deferred income plans, specifically registered retirement savings plans, in small business on a non-arm's-length basis would have opened up an incredible tax leakage situation. That is something that could not have been policed and controlled, so the decision had to be taken to exclude the non-arm's-length investment.

[Traduction]

groupe de gens non liés agissent de concert, par exemple en prenant une participation de 10 p. 100 dans 10 compagnies différentes. Car, en bout de ligne, tout cet argent irait effectivement dans une seule compagnie. Les règles régissant les groupes travaillant ainsi de concert ont toujours été une source de préoccupation.

M. Johnston: Monsieur Weyman, à propos de cette question, estimez-vous être en mesure de vérifier l'état de la participation sans devoir vous astreindre à dépouiller d'énormes quantités de documents?

M. Weyman: Nous faisons déjà ce genre de travail pour vérifier les limites d'investissement par régimes et il existe déjà des sanctions passablement sévères que prévoit la loi. Nous estimons, en principe, qu'il n'y a guère de risque de s'attirer le mécontentement des gens, parce qu'ils font tout pour éviter ces sanctions; fondamentalement, c'est de cette façon que les choses continueront de se passer dans le cas des propositions que nous examinons. Au fond, c'est un travail de vérification qui incombera à Revenu Canada. Comme je l'ai dit, il existe déjà dans la loi des sanctions comparables en ce qui a trait aux investissements admissibles.

M. Johnston: Ils sont plus aisément identifiables maintenant qu'ils ne le seraient, à ce qu'il me semble.

M. Weyman: Je crois que la question fondamentale consiste à déterminer si l'investissement est fait avec ou sans lien de dépendance, en particulier dans le contexte des régimes enregistrés d'épargne-retraite.

M. Johnston: Des régimes auto-gérés, oui.

M. Weyman: Dans le contexte des régimes auto-gérés, oui. Car, dans un régime de retraite enregistré, vous avez fondamentalement d'importantes sommes d'argent qui attendent d'être investies dans des entreprises relativement petites. Comme je l'ai dit plus tôt, cela se ferait généralement par le biais ou avec le concours d'une société à capital de risque ou d'autres groupes qui surgiraient probablement et chercheraient à pousser cette activité, dans la mesure où il y a une demande. De ce qu'on a pu voir jusqu'à maintenant, on peut certainement conclure que la réaction dans les milieux de l'investissement est très positive et que des groupes se forment afin de réunir des fonds placés dans des caisses de retraite et de les investir dans la petite entreprise.

C'est dans le domaine des régimes enregistrés d'épargne-retraite auto-gérés qu'il fallait imposer des restrictions, on pourrait fort bien croire qu'il serait plus indiqué de permettre à une personne ayant constitué un REER d'investir dans une nouvelle entreprise ou dans sa propre entreprise. Et vous demandez pour quelle raison nous devrions empêcher cela. La raison majeure en est que le fait de permettre à n'importe quelle régime de revenu différé, en particulier des régimes enregistrés d'épargne-retraite, d'investir dans la petite entreprise, avec lien de dépendance, aurait donné lieu à de l'évasion fiscale massive. Et cela, nous n'aurions pu le contrôler ni le régir; c'est pourquoi nous avons décidé d'exclure les investissements avec lien de dépendance.

[Text]

The kind of thing I have in mind, for example, is an RRSP could take, let us say, \$100 and invest in the shares of a small business. Let us say that was all the shares that were issued: 100% ownership, \$100. That sounds all right, but what it leads to is the opportunity to flow unlimited amounts of dividend income to that retirement savings plan and in effect enable the owner of the plan to make unlimited contributions through the medium of these dividend flows from his corporation into his own RRSP. That avoids the personal distribution cost of the dividend, unlimited contribution to the plan, and tax sheltering on this unlimited amount as long as the plan is in effect. Clearly, that could not be contemplated, and there really was no practical way found to control that.

Mr. Johnston: Could I just raise two more questions? I understand the point you are making. In a sense, it is too bad there is no mechanism, because when people do have active businesses and have their own sources of capital in an RRSP it is too bad they cannot be tapped. That being said, you have a situation now where you are going to have capital gains from these holdings flowing into RRSPs, and there is no tax relief there. Have you discussed in Finance the possibility of providing some tax relief there?

Mr. Weyman: On capital gains exemption?

Mr. Johnston: Well, upon the distribution for the RRSP ultimately . . . Well, even without the exemption, half of the gain would be tax-free. That is why the whole gain is taxable ultimately.

• 2140

Mr. Weyman: In principle there should not be an exemption for those capital gains. The reason for that is when funds are contributed to a retirement savings plan on a tax deductible basis, and then invested on a tax exempt basis, it basically results in a zero tax situation. You have tax deduction going in, tax exemption and tax sheltering of all the income and gains earned within the plan and unless there is full taxation on the withdrawal, you would actually end with a negative tax charge on that particular pool of money. Within tax policy terms, that is really contrary . . .

Mr. Johnston: Mr. Weyman, let me ask you something. If I put \$100 into my RRSP and it buys a share which increases to \$200, when the plan is unwound, I am taxed at that point on \$200. If the plan was unwound and the tax regained was treated on distribution as being exempt, I would be taxed on \$150.

It is not a zero tax situation. The only part you are talking about is the incremental value of the gain.

[Translation]

Certains exemples me viennent à l'esprit. Un REER pourrait par exemple prendre, disons, 100\$ et l'investir dans des actions d'une petite entreprise. Si l'on suppose que ces actions constituent la totalité des actions émises, cela équivaldrait à acquérir la propriété à part entière de l'entreprise, moyennant 100\$. Tout cela semble correct; mais cela ouvre la possibilité d'injecter des sommes illimitées provenant de revenus de dividendes dans ce régime d'épargne-retraite et, en fait, permet au propriétaire de verser des cotisations illimitées dans son REER par l'instrument que constituent les dividendes que rapporte sa société. Par ce moyen, il est possible d'éviter de payer les frais d'attribution personnelle du dividende, de cotiser de façon illimitée au régime et de mettre à l'abri du fisc ce montant illimité, aussi longtemps que le régime reste en vigueur. Évidemment, nous ne pouvions envisager un tel scénario, et il était en outre impossible d'exercer un contrôle là-dessus.

M. Johnston: Puis-je poser encore deux questions? Je sais la portée de ce que vous venez de dire. Dans un sens, c'est dommage qu'il n'existe pas de mécanisme de surveillance, car lorsque les gens exploitent activement des entreprises et qu'ils détiennent eux-mêmes la source de capital à investir dans un REER, il est malheureux de ne pas pouvoir exploiter ces sources. Ceci étant dit, nous voici dans une situation où vous réaliserez des gains en capital par la fructification de sommes placées dans des REER et, comme chacun sait, les gains en capital ne sont pas exonérés d'impôt. Avez-vous songé, aux Finances, à la possibilité d'offrir un dégrèvement d'impôt à ce titre?

M. Weyman: Vous voulez dire à une exemption sur les gains en capital?

M. Johnston: Disons plutôt sur l'attribution définitive pour le REER . . . Car, même sans exemption, la moitié du gain réalisé serait exempte d'impôt. C'est la raison pour laquelle, de fait, l'ensemble du gain réalisé est imposable.

M. Weyman: En principe, il ne devrait pas y avoir d'exemption pour ces gains en capital car lorsque l'argent est versé dans un régime d'épargne-retraite déductible d'impôt puis investi dans un régime exonéré d'impôt il ne rapporte rien au gouvernement. Vous avez au départ une déduction d'impôt, une exonération d'impôt et un abri fiscal pour tous les revenus et les gains accumulés pendant que l'argent est dans le régime et à moins que ces revenus et ces gains ne soient imposés en totalité au moment du retrait vous vous retrouveriez en réalité avec un impôt négatif sur cet argent. Aux termes de la politique fiscale, c'est en fait contraire . . .

M. Johnston: Monsieur Weyman, je voudrais vous demander quelque chose. Si je place 100\$ dans mon REER et que tout cet argent sert à acheter des actions dont la valeur s'accroît jusqu'à 200\$, au moment où je retire mon argent je serais imposé sur 200\$. Par contre si je retirais mon argent et que l'impôt gagné était considéré au moment de la répartition comme étant exonéré d'impôt, je serais imposé sur 150\$.

Il ne s'agit pas d'une situation d'imposition nulle. La seule partie dont vous parlez est la valeur supplémentaire du gain.

[Texte]

Mr. Weyman: It has always been a principle, in terms of these deferred income plans and specifically again Registered Retirement Savings Plans, that for example the dividend, the treatment of dividends and the treatment of capital gains are always straight income. The reason for that is by doing that, you basically have a zero tax on the funds that are held through a retirement savings plan.

The Chairman: You do not get your dividend tax credit either in the RRSP.

Mr. Johnston: One question was raised when we were looking at the green paper. I wonder whether you had the concern or have the concern expressed by witnesses before this committee on the green paper about the incentive to make imprudent domestic investments by pension funds in order to free monies for foreign investments.

Mr. Weyman: I said right at the start that there were two fundamental aspects. I have not got to the second one yet. The second one is the three-for-one rule, which says that on the basis of one dollar investment in small business by a pension plan through one of these vehicles we have been talking about, the pension plan will then be permitted to make an additional three dollar's investment in foreign investments up to a limit that would be 30% of its funds.

What that really says, if you look at it the other way, is that the inticement or inducement to invest in foreign investments will encourage the investment in small business. I cannot go as far as to say, as you have suggested in your question, that it would therefore be imprudent—small business investment—merely to permit the additional foreign property room. Hopefully, plan administrators follow a prudent rule.

Mr. Johnston: I am not saying it will either, I am just saying that this question has been raised before this committee. Bear in mind that the reason this is here is pressure from major pension funds not to invest in small business. That is the arm-twist that has been put on them. They have wanted to be able to increase their investments outside Canada. This is the trade-off they are making.

That is why I say I think the way I describe it, the way the witnesses have described it, has to be considered in that context. I have felt for some time that it is very important that we tap these funds for the small and medium-size business sector. The issue is the mechanism we have to examine pretty carefully.

The Chairman: What is the definition? Is there a special definition of a small business in this . . .

Mr. Weyman: Yes, indeed. There are a number of conditions which must be met. The taxable Canadian corporation carries on a qualifying active business primarily in Canada and uses substantially all of its assets in carrying on that business.

• 2145

It must not be controlled by non-residents and it cannot be a financial investment or similar corporation or a venture capital

[Traduction]

M. Weyman: Cela a toujours été la règle, lorsqu'il est question de ces régimes de revenu différé et en particulier des régimes enregistrés d'épargne-retraite que par exemple, les dividendes, et les gains en capital sont considérés comme des revenus directs. La raison en est qu'en faisant cela, vous n'avez aucune imposition sur les sommes placées dans un régime d'épargne-retraite.

Le président: Vous n'avez pas votre crédit d'impôt au titre des dividendes dans le REER non plus.

M. Johnston: Une question a été soulevée lorsque nous avons examiné le livre vert. Je me demande si des témoins qui ont comparu devant ce comité ont exprimé leurs préoccupations sur le livre vert quant au fait que les caisses de retraite soient portés à faire des investissements domestiques imprudents pour libérer des sommes et les placer à l'étranger.

M. Weyman: J'ai dit dès le début qu'il y avait deux aspects fondamentaux. Je ne suis pas encore rendu au deuxième. Le deuxième est la règle du trois pour un qui veut que pour un dollar investi dans une petite entreprise par une caisse de retraite par l'intermédiaire d'un de ces instruments dont nous venons de parler, la caisse de retraite est ensuite autorisée à placer 3\$ à l'étranger jusqu'à concurrence de 30 p. 100 de ses avoirs.

Ce que cela veut dire en réalité, si vous regardez la situation sous l'autre angle, est que l'incitation ou l'encouragement à placer à l'étranger encouragera l'investissement dans la petite entreprise. Je ne peux pas dire, comme vous l'avez suggéré dans votre question, qu'il serait par conséquent imprudent—d'investir dans la petite entreprise—d'autoriser le placement à l'étranger. Tout ce que j'espère, c'est que les administrateurs des régimes de retraite sont prudents.

M. Johnston: Je ne dis pas que c'est ce qui arrivera non plus, je dis seulement que cette question a été soulevée devant le Comité. Rappelez-vous que la raison pour laquelle cette question est soulevée ici est la pression exercée par les grandes caisses de retraite pour ne pas investir dans les petites entreprises. C'est la contrainte qu'on leur a imposé. Ils ont demandé à pouvoir augmenter leurs investissements à l'étranger. C'est le compromis qu'ils font.

C'est pourquoi il faut tenir compte de la façon dont j'ai exposé le problème et dont d'autres témoins en ont parlé. Je crois depuis un certain temps qu'il est très important qu'une part de cet argent puisse être investi dans le secteur de la petite et de la moyenne entreprise. C'est tout le mécanisme que nous devons examiner très soigneusement.

Le président: Quelle est la définition? Y a-t-il une définition particulière de ce qu'est une petite entreprise dans ce . . .

M. Weyman: Oui, en effet. Il y a un certain nombre de conditions qui doivent être remplies. Les sociétés canadiennes imposables mènent leurs affaires principalement au Canada et utilisent presque tous leurs avoirs à cette fin.

Elles ne doivent pas être contrôlées par les non-résidents. Il ne doit pas s'agir d'un investissement financier, d'une société

[Text]

corporation. However, a so-called prescribed venture capital . . .

The Chairman: Is there any limit on the size of the company?

Mr. Weyman: Yes, there is. As I have said, the total investment by the deferred income plan in any one corporation may not exceed \$10 million. And lastly, the total assets of the corporation and all associated corporations may not exceed \$35 million.

The Chairman: These are not necessarily what you would call your average run-of-the-mill Mom-and-Pop store.

Mr. Weyman: Not the average run-of-the-mill Mom-and-Pop store. There are certain rules relating to investment in debt obligations of an eligible corporation.

The Chairman: Okay.

Mr. Weyman: It has to be unsecured or subordinated and there must be a cap on the interest rate.

The Chairman: The explanatory note you gave us mentioned some clauses. What are the principal clauses involved here?

Mr. J. Wilson: Fifty-one hundred, Mr. Chairman. Oh, in the bill, 206 and 207.

The Chairman: The 206 and 207 . . .

Mr. Weyman: They are not the clause numbers. Just a moment.

Mr. J. Wilson: Oh, excuse me.

The Chairman: These are the proposed section numbers. The clause numbers are 110 . . .

Mr. Weyman: Yes, clause 110.

Mr. J. Wilson: And clause 129, as well, I think you should add to your list. It is a very important part, I think, of the mechanism.

The Chairman: And clause 112.

Mr. J. Wilson: Clause 129.

The Chairman: Clause 129. Thank you.

Mr. Weyman: They are clauses 110 and 129.

The Chairman: Okay. Have you any questions on this?

Mr. Cassidy: Yes, I have one question. I am just beginning to get my head around these particular provisions and perhaps you can explain a couple of things to me. I gather right now that the investment in small businesses by RRSP in fact is limited to only acting within a 10% basket clause that also includes foreign investments. Is this correct?

Mr. Weyman: Yes, it is correct.

Mr. Cassidy: Therefore, the first part of this allows a very substantial increase in the investment in Canadian corporations in small business.

Mr. Weyman: This is correct. In small business, yes.

Mr. J. Wilson: Could I add just one clarification. Really, an RRSP is almost precluded from investing in most small

[Translation]

semblable ou d'une société à capital de risque. Cependant une société dite à capital de risque prescrite . . .

Le président: Y a-t-il une limite quant à la taille de la société?

M. Weyman: Oui il y en a une. Comme j'ai dit, l'investissement total par le régime de revenu différé dans n'importe quelle société ne peut excéder 10 millions de dollars. Et pour finir, les avoirs totaux de la société et de toutes les sociétés associées ne peuvent excéder 35 millions de dollars.

Le président: Ce n'est pas exactement ce qu'on peut appeler le petit dépanneur du coin.

M. Weyman: Non ce n'est pas le dépanneur du coin. Il existe certaines règles en ce qui a trait aux investissements dans les dettes obligataires d'une société admissible.

Le président: D'accord.

M. Weyman: Il doit être non garanti ou subordonné et il doit y avoir un plafond au taux d'intérêt.

Le président: La note explicative que vous nous avez remise mentionne certaines clauses. De quelles clauses s'agit-il?

M. J. Wilson: Cinq mille cent, monsieur le président. Oh dans le projet de loi, 206 et 207.

Le président: Les articles 206 et 207 . . .

M. Weyman: Ce ne sont pas les numéros des clauses. Un moment s'il-vous-plaît.

M. J. Wilson: Oh excusez-moi.

Le président: Il s'agit des numéros d'articles prévus. Les numéros sont 110 . . .

M. Weyman: Oui, l'article 110.

M. J. Wilson: Et l'article 129, je crois que vous devriez l'ajouter à la liste. C'est une partie très importante du mécanisme, je crois.

Le président: Et l'article 112.

M. J. Wilson: L'article 129.

Le président: L'article 129. Merci.

M. Weyman: Ce sont les articles 110 et 129.

Le président: D'accord. Avez-vous des questions là-dessus?

M. Cassidy: Oui, j'ai une question. Je viens à peine de prendre connaissance de ces dispositions particulières et peut-être pourriez-vous m'expliquer deux ou trois choses. Si je comprends bien, la limite autorisée d'investissements des REER dans la petite entreprise et à l'étranger est de 10 p. 100. Est-ce exact?

M. Weyman: Oui, c'est exact.

M. Cassidy: Par conséquent, la première partie permet une augmentation très substantielle des investissements des sociétés canadiennes exploitant de petites entreprises.

M. Weyman: C'est exact. Dans la petite entreprise, oui.

M. J. Wilson: Pourrais-je ajouter seulement une précision? En réalité, un REER est presque empêché d'investir dans la

[Texte]

business corporations because they are not listed shares. The requirement right now for a qualified investment, which is perhaps outside the discussion we have had so far regarding the three for one or foreign property room. It is a separate issue and you have to allow an RRSP to invest in small business corporations. Right now, it is not a qualified investment.

Mr. Weyman: It is really nil at the moment. It is not part of the foreign property test. It is a separate issue. A qualified investment does not include a small business corporation today, not at all.

Mr. Cassidy: So you are going from zero to 50%.

Mr. Weyman: To a possible 50%.

Mr. Cassidy: Is there any qualification on earnings tests or earnings history or assets as with this kind of thing before.

Mr. Weyman: None at all.

Mr. Cassidy: So you are basically deregulating it and leaving it up to the manager of the RRSP or the individual if it is self-directed. Is this right?

Mr. Weyman: This is correct.

Mr. Cassidy: The term 'significant shareholder' is used in the budget papers. What is a significant shareholder? Up to what point can a shareholding go before it becomes significant?

Mr. J. Wilson: 10%.

Mr. Cassidy: 10%.

Mr. J. Wilson: This is correct.

Mr. Cassidy: Then it means someone directing an RRSP, which, I think, is where certain people will see the RRSP as a source of capital which could conceivably be used, let us say, within a family-owned or family-related small business.

Mr. J. Wilson: Yes.

Mr. Cassidy: They will not be permitted to use their RRSP funds to any significant extent for this purpose. Is this right?

Mr. J. Wilson: It is correct.

Mr. Cassidy: Are there other obstacles? On the other hand, if they have \$100,000 in an RRSP and they want to pull \$10,000 out to put into a family-related business, are there other obstacles to their doing so, if they are involved in some other way in the business?

Mr. Weyman: If you are suggesting: Can they partially deregister their retirement savings plan and take \$10,000 out? Of course, that is permitted, but, of course, the \$10,000 will be taxable if they do that.

[Traduction]

plupart des sociétés exploitant des petites entreprises parce qu'ils ne sont pas cotés en bourse. On exige présentement que le placement soit admissible, ce qui est peut-être en dehors de la discussion que nous avons eue jusqu'à maintenant concernant la règle du trois pour un ou de l'investissement à l'étranger. C'est une question distincte et vous devez permettre à un REER d'investir dans les sociétés exploitant des petites entreprises. Présentement, ici il ne s'agit pas d'un placement admissible.

M. Weyman: Il n'existe rien à ce sujet présentement. Ça ne fait pas partie de l'évaluation des biens étrangers. C'est une question distincte. Un placement admissible ne comprend pas une société exploitant une petite entreprise aujourd'hui, pas du tout.

M. Cassidy: Ainsi vous passez de zéro à 50 p. 100

M. Weyman: 50 p. 100, ce serait en effet possible.

M. Cassidy: Y a-t-il des réserves en ce qui a trait à l'examen du revenu, à l'historique du revenu ou des avoirs comme c'était le cas par le passé.

M. Weyman: Aucune.

M. Cassidy: Donc tout ce que vous faites c'est de déréglementer et laisser la responsabilité aux gestionnaires du REER ou aux particuliers, selon le cas. Est-ce exact?

M. Weyman: C'est exact.

M. Cassidy: L'expression «actionnaire important» est utilisée dans les documents de budget. Qu'est-ce qu'un actionnaire important? Combien d'actions quelqu'un doit-il détenir pour être considéré comme actionnaire important?

M. J. Wilson: 10 p. 100

M. Cassidy: 10 p. 100

M. J. Wilson: C'est exact.

M. Cassidy: Alors ça signifie que les personnes qui administrent un REER qui, je crois, est considéré par certaines personnes comme une source de capital pouvant vraisemblablement être utilisé disons pour fonder une petite entreprise familiale de quelque nature que ce soit.

M. J. Wilson: Oui.

M. Cassidy: Ils ne seront pas autorisés à utiliser une bonne part de leur REER à cette fin. Est-ce exact?

M. J. Wilson: C'est exact.

M. Cassidy: Y a-t-il d'autres obstacles? Par contre, s'ils ont 100,000\$ dans un REER et qu'ils veulent en retirer 10,000\$ pour le placer dans une entreprise familiale, y a-t-il quelques objections à cela s'ils participent par ailleurs d'une façon quelconque à l'entreprise?

M. Weyman: Si vous voulez dire: Peuvent-ils désenregistrer partiellement leur régime d'épargne retraite et en retirer 10,000\$? Évidemment, cela est permis mais ce 10,000\$ sera imposable.

[Text]

Mr. Cassidy: If they own more than 10% of the corporation, outside of their RRSP, if they are the proprietor or partial proprietor, for example, of a small business, then they will not be able to take any money from the RRSP.

Mr. J. Wilson: That is correct.

Mr. Cassidy: Yes. Will they be able to lend money from the RRSP?

Mr. J. Wilson: No.

Mr. Cassidy: There is a Chinese wall there. Is that right?

Mr. J. Wilson: Yes. The investment that is direct from an RRSP must be by way of equity.

Mr. Cassidy: Yes.

Mr. J. Wilson: Even in an arm's length situation, it is restricted to equity, rather than debt.

Mr. Cassidy: Yes. May I ask if that was considered?

The Chairman: Wait a minute. You can have mortgage, right? You are entitled to have a mortgage on your own house, for example, and your own RRSP.

Mr. J. Wilson: Yes, you can. However, we are talking about an investment in a small business qualifying for an RRSP.

The Chairman: Conceivably, there could be a mortgage on investment property that was a small business.

Mr. Weyman: It has to be NHA-insured.

Mr. J. Wilson: Yes. There are rules that apply.

The Chairman: You are right. It has to be NHA. You are right.

Mr. Cassidy: For example, you cannot then take out a mortgage on, let us say, a shop or a factory which belongs to a small business that you control?

Mr. Weyman: That is correct.

Mr. Cassidy: Go ahead, John.

The Chairman: Go ahead.

Mr. Parry: I just wanted to ask if the SBICs, the SBILPs and the SBITs—

Mr. Cassidy: What is that?

Mr. Parry: —are defined to preclude them also qualifying as SBDCs under Ontario legislation.

Mr. Weyman: Reinvesting in SBDCs.

Mr. Parry: A corporation could not be, at the same time, qualifying as a SBITS [*Inaudible—Editor*] SBIC and as an SBDC in Ontario?

Mr. Weyman: Oh no. They could not both . . . As you see, a small business development corporation is really a totally different entity. These are limited partnerships and trusts.

[Translation]

M. Cassidy: S'ils possèdent plus de 10 p. 100 de la société, en plus de leur REER, s'ils sont propriétaire ou propriétaire partiel par exemple, d'une petite entreprise, alors ils n'auront pas le droit de prendre d'argent à même leur REER.

M. J. Wilson: C'est exact.

M. Cassidy: Oui. Auront-ils le droit de prêter de l'argent provenant de leur REER?

M. J. Wilson: Non.

M. Cassidy: Il y a là un obstacle de taille. Est-ce exact?

M. J. Wilson: Oui. Un placement tiré d'un REER doit être fait par voie d'émission d'actions.

M. Cassidy: Oui.

M. J. Wilson: Même dans une situation sans lien de dépendance, l'investissement est limité aux actions plutôt qu'aux emprunts.

M. Cassidy: Oui. Puis-je demander si on a envisagé cela?

Le président: Un instant. Vous pouvez avoir une hypothèque n'est-ce pas? Vous pouvez avoir une hypothèque sur votre propre maison, par exemple, et votre propre REER.

M. J. Wilson: Oui vous pouvez. Cependant, nous parlons d'un placement dans une petite entreprise admissible à un REER.

Le président: On pourrait penser qu'il puisse y avoir une hypothèque sur le bien de placement que constitue une petite entreprise.

M. Weyman: Il doit être assuré en vertu de la Loi nationale sur l'habitation.

M. J. Wilson: Oui. Il y a des règles qui s'appliquent.

Le président: Vous avez raison. Il doit être assuré en vertu de la Loi nationale sur l'habitation. Vous avez raison.

M. Cassidy: Par exemple, vous ne pouvez pas prendre d'hypothèque, disons, sur un atelier ou une usine qui appartient à une petite entreprise que vous contrôlez?

M. Weyman: C'est exact.

M. Cassidy: Allez-y John.

Le président: Allez-y.

M. Parry: Je voulais seulement demander si les CPPE, les SCPPE et les FPPE . . .

M. Cassidy: Qu'est-ce que c'est que cela?

M. Parry: . . . sont définies pour ne pas être admissibles comme SDPE en vertu de la loi ontarienne.

M. Weyman: Réinvestir dans les SDPE.

M. Parry: Une société ne pourrait pas être en même temps admissible comme FPPE [*Inaudible—Editeur*] CPPE et SDPE en Ontario?

M. Weyman: Oh non. Elle ne pourrait pas être les deux . . . Comme vous le voyez, une société de développement de la petite entreprise est une entité totalement différente. Il s'agit de sociétés en commandite et de sociétés en fiducie. La SCPPE

[Texte]

SBILP is a limited partnership which could invest. The question is, could it invest in an SBDC?

Mr. Parry: It could.

Mr. Weyman: I think the answer is it can. Although there is a preclusion for venture capital corporations, there is an expressed rule that permits investment in what are called prescribed venture capital corporations, which are basically the provincial venture capital corporations, such as an SBDC in Ontario.

Mr. Parry: Then, how would the rebate be treated in the hands of the investing entity?

Mr. J. Wilson: If the investment was made by the RRSP, presumably the RRSP would be entitled to whatever benefit is eligible. If you go through, let us say, a SBILP or a SBIT, and a SBIT or SBILP makes the investment, then presumably the credit would flow to it.

Mr. Parry: Okay. Therefore, it would continue to be non-taxable. Okay. Thank you.

Mr. Cassidy: Can I just carry on? A pension fund will be limited to a basket of 7% for investment in small business through the SBIC. What else forms a part of that basket? What are the other permissible categories of investment which can only be done through that 7% basket for a pension fund?

Mr. Weyman: A direct investment in foreign investments, for example, falls into the basket as well.

Mr. Cassidy: Is there not then a conflict where you have . . . ? You have provided a kind of carrot to allow an expansion of foreign investment for pension funds as well as for RRSPs. Then you put a limitation on it on this other side.

Mr. Weyman: I should be clear. Firstly 'we' have not put limitation on it, because that limitation flows from the Pension Benefits Standards Act and comparable provincial legislation. Secondly, I would say that our advice from pension fund managers is that they are well below that 7% limit, and there is plenty of room for them still to invest in foreign investments. That I have on, sort of, their advice. Certainly, the overall basket clause restriction under the Pension Benefits Standards Act and regulations to that act do limit . . .

The Chairman: That is probably what the concept was with this particular . . . The Pension Benefits Standards Act was to be broadened to enable this small business investment in terms of the investment powers vested in the fund. Is that not right?

Mr. Weyman: That is a separate issue.

The Chairman: In other words, that is the collating issue, is it not?

Mr. Weyman: Yes.

The Chairman: That is something we dealt with in financial institutions, is it not?

[Traduction]

est une société en commandite qui pourrait investir. Ma question est: Pourrait-elle investir dans une SDPE?

M. Parry: Oui elle le pourrait.

M. Weyman: Je crois que la réponse est qu'elle pourrait. Bien qu'il y ait un empêchement pour les sociétés à capital de risque, il existe une règle expresse qui permet les placements dans ce qu'on appelle les sociétés à capital de risque prescrites qui sont en fait les sociétés à capital de risque provinciales comme par exemple une SDPE en Ontario.

M. Parry: À propos de remise, à quoi ceux qui investissent auraient-ils droit?

M. J. Wilson: Si l'investissement était fait par le REER, on peut présumer qu'il aurait droit aux avantages auxquels il est admissible. Dans le même ordre d'idée, si l'investisseur fait son placement par l'intermédiaire d'une SCPPE ou une FPPE. C'est l'une de ces deux dernières qui aurait droit au crédit.

M. Parry: D'accord. Par conséquent, l'investissement continuerait à être non imposable. D'accord. Merci.

M. Cassidy: Puis-je continuer? Une caisse de retraite sera limitée à 7 p. 100 de son avoir qu'elle peut investir dans la petite entreprise par l'intermédiaire des CPPE. Qu'advient-il du reste? Quelles sont les autres catégories d'investissements admissibles qui peuvent seulement être faits par l'intermédiaire de ce 7 p. 100 dans le cas d'une caisse de retraite?

M. Weyman: Un investissement direct à l'étranger, par exemple, entre dans cette catégorie.

M. Cassidy: N'y a-t-il pas un conflit lorsque nous avons . . . ? Vous avez fourni une sorte d'appât pour permettre l'élargissement de l'investissement à l'étranger pour les caisses de retraite et les REER. Puis vous imposez une limite ici.

M. Weyman: Comprenez-moi bien. Nous n'avons pas mis de limite parce que cette limite découle de la Loi sur les normes des prestations de pension et des lois provinciales comparables. Deuxièmement, je dirais, d'après ce que nous ont dit les gestionnaires de caisses de retraite que ces dernières sont bien en deçà de la limite de 7 p. 100 mais qu'ils ont suffisamment de marge pour investir encore à l'étranger. C'est du moins ce qu'on m'a dit. Une chose est certaine la restriction globale en vertu de la loi et des règlements sur les normes des prestations de pension limite effectivement . . .

Le président: C'est probablement ce que le concept signifiait dans ce . . . la Loi sur les normes des prestations de pension devait être élargie pour permettre aux administrateurs d'effectuer des placements dans la petite entreprise d'une façon qui soit conforme à leur mandat. N'est-ce pas vrai?

M. Weyman: C'est une question distincte.

Le président: Autrement dit, c'est la question collatérale n'est-ce pas?

M. Weyman: Oui.

Le président: C'est quelque chose dont nous avons parlé au moment de l'examen des institutions financières n'est-ce pas?

[Text]

• 2155

Mr. Cassidy: If I could continue, Mr. Chairman. If you are saying that there is a certain amount of room within the basket for pension funds, you are then only talking of a potential investment of maybe 2% or 3% of the value of pension funds outstanding in the country. Now, that is still a sizeable amount of money.

Mr. Weyman: That is exactly the answer; it is a sizeable sum of money.

Mr. Cassidy: But it is still a relatively small amount of money relative to the pension fund pool which will be available to be put into the so-called small business sector, which in fact is small-medium sized business, given the asset limits that you have suggested here or that have been suggested in the proposals.

I am not unsympathetic, in fact, to what is being done. It seems to me that these various small business development corporations and VCCs and those kinds of things in provinces like Ontario have faltered and stuttered because there was no obvious kind of source of funding to put into them. And I think a lot of people who had money of their own really just felt, why bother. Now you are suggesting that you link the pension funds on the one hand, as a source of capital, to some of those types of provincially-established funds which are designed to encourage investment into the small business sector. But the overall amount which is proposed here is pretty small.

Mr. Weyman: There are really two aspects. One is that it is hoped that this set of proposals will act as a catalyst to really attract attention and draw pension fund moneys into the small business area. Clearly, time alone will tell.

As far as the overall limit, it is \$100 billion sort of invested or close to \$100 billion invested in pension funds in Canada at the moment. I think it is in that order of magnitude, somewhere in the \$90 billion to \$100 billion range, that would sort of already indicate that there is some significant room available for investment, at least in aggregate, and the rest will sort of have to wait until those investment rules are relaxed.

Mr. Cassidy: Now you are suggesting that maybe \$2 billion or \$3 billion from that \$100 billion fund might conceivably, and over time, start to flow over into the small business area. On the other hand, there is an incentive which says that if a certain amount of money goes into small business investments that a substantially greater amount of money will be allowed to be put into foreign property. Have you calculated what the impact may be?

That part of it seems a bit objectionable to me and it seems to me you could wind up with a couple of billion dollars going into the small business sector and then three times that amount, say \$5 billion or \$6 billion, going into foreign property and we wind up, in fact, running very hard to fall behind.

[Translation]

M. Cassidy: Si vous voulez bien me permettre de poursuivre, monsieur le président. Si vous dites que les fonds de retraite ont un peu de jeu en vertu de la clause omnibus, vous ne parlez alors que d'un investissement éventuel de peut-être 2 ou 3 p. 100 de la valeur des fonds de retraite existant au pays. Il n'en reste pas moins qu'il s'agit d'une somme assez importante.

M. Weyman: Vous avez exactement la réponse; c'est une somme d'argent assez importante.

M. Cassidy: Encore que ce ne soit qu'une somme relativement minime par rapport aux fonds de retraite qu'on pourrait investir dans ce qu'on appelle le secteur des petites entreprises, qui est en fait composé d'entreprises petites à moyennes compte tenu de la valeur que vous donnez à leur actif ou de celle qui est indiquée dans les propositions.

En réalité, je ne désapprouve pas ce qui se fait actuellement. Il me semble que ces diverses sociétés de développement des petites entreprises et ces sociétés à capital de risque, de même que ces instruments établis dans des provinces comme l'Ontario, ont faibli et titubé justement parce qu'il n'existait pour eux aucune source de financement évidente. Et je crois que bien des gens qui possédaient de l'argent se sont dit: Pourquoi s'en faire? Vous proposez en outre de lier, d'une part, les fonds de retraite, comme source de capital, à certains de ces types de fonds établis dans les provinces, qui visent à favoriser l'investissement dans le secteur des petites entreprises. Mais le montant total dont on parle ici est assez minime.

M. Weyman: Il faut en fait considérer deux aspects de la question. D'abord, on espère que cet ensemble de propositions jouera le rôle d'un catalyseur, qu'il éveillera véritablement l'attention et qu'il attirera vers le secteur des petites entreprises l'argent provenant des fonds de retraite. De toute évidence, seul le temps nous dira ce qui se passera vraiment.

En ce qui concerne la limite globale, 100 milliards de dollars ou à peu près sont en quelque sorte investis à l'heure actuelle dans les fonds de retraite au Canada. On parle, je crois bien, de montants de cet ordre, entre 90 et 100 milliards de dollars, qui en quelque sorte indiqueraient déjà qu'il y a de grandes possibilités d'investissement, du moins dans l'ensemble; pour le reste, il faudra ni plus ni moins attendre que les règles d'investissement soient assouplies.

M. Cassidy: Maintenant, vous laissez entendre que peut-être 2 ou 3 milliards de dollars de ce 100 milliards de dollars pourraient avec le temps se mettre à affluer vers le secteur des petites entreprises. D'autre part, il existe un stimulant voulant que si une certaine somme d'argent est consacrée aux investissements dans les petites entreprises, une somme d'argent beaucoup plus grande sera autorisée à être placée dans les biens étrangers. Avez-vous songé aux répercussions que cela aurait?

Cet aspect m'apparaît un tant soi peu inacceptable et il me semble qu'on pourrait finir avec à peu près 2 milliards de dollars d'investissement dans les petites entreprises, puis avec trois fois ce montant, disons cinq ou six milliards de dollars, dans des biens étrangers; on se retrouverait vraiment loin derrière.

[Texte]

Mr. Weyman: I cannot answer the question, in that I have no idea what the reaction will be. But I suggest that you can look at this three-for-one rule as a one-for-three rule in practical terms. I think at this stage there is some resistance or reluctance on the part of pension plans to invest in small business, period. And on the basis of this carrot—you might not like the size of the carrot or the colour of the carrot but it is a carrot—if we get \$1 more of Canadian investment by reason of the fact that there happens to be a wish to get \$3 more of investment outside Canada, then all I can say is at least there will be \$1 more of investment in Canada in small business. That is the good news part of the story. So that is really, just in general terms, what I think is intended here.

Mr. Cassidy: Since we are talking about equity investments going into small businesses, or businesses with assets of up to \$35 million—which is not so small—can you tell us whether you, in fact, have done some analysis to indicate whether that equity will come in to the areas where the needs of small business are greatest in terms of the equity capital or equity shortages for small business?

Mr. Weyman: No, and largely because it is going to be market driven and it is really not possible to tell just what the behavioural reaction will be to the proposal.

Mr. Cassidy: Have you done any studies about where the needs are greatest for equity for small business and to what extent these provisions will help to direct funds or equity into the areas of greatest need of small business?

Mr. Weyman: I thought the answer I gave was directed to that. What I am really trying to say is there is nothing here intended to direct the investment of the funds in any specific direction. It is an open market-driven proposition. I do not have the answer to whether we have done the studies; I am not personally aware of them. I am suggesting that any information in that area is really irrelevant to the proposal, because the proposal is within the definition of small business, which is an active business carried on in Canada. That is as broad as stated, and therefore it is up to the market forces to determine where these funds will eventually be directed.

Mr. Cassidy: Would I be correct, however, in suggesting that because of the limitations on how the RRSPs can use their funds, and because of the arm's length rules, and because of the simple costs of establishing SBITs and SBICs and SBILPs and all the rest of them, and various forms of venture capital funds which are set up under provincial law, that there still is likely to be relatively untouched a small business equity gap for small businesses needing, let us say, under \$200,000 or \$300,000 of equity, which, it seems to me—again and again this is what people are telling me—have been the greatest problems in terms of getting established? Once you get to be a certain size, then the banks and the institutions and maybe now the pension funds will listen to you, but below that size,

[Traduction]

M. Weyman: Je ne peux répondre à cette question puisque je ne sais pas du tout ce qui se passera. Mais je vous propose de considérer en pratique cette règle du trois pour un comme une règle du un pour trois. Je pense qu'à l'heure actuelle les régimes de retraite hésitent à investir dans les petites entreprises ou encore y opposent une certaine résistance. Un point, c'est tout. Mais si, avec cette carotte—vous pouvez ne pas aimer la grosseur de la carotte ou encore sa couleur, mais c'est tout de même une carotte—on arrive à obtenir 1 dollar de plus en investissement au Canada justement parce que certains désirent investir 3 dollars de plus à l'étranger, alors tout ce que je peux dire, c'est qu'on arrive tout au moins à se procurer un dollar de plus à investir. En général, c'est vraiment, je crois bien, ce qu'on vise ici.

M. Cassidy: Puisque nous parlons des investissements de capitaux dans les petites entreprises ou dans les entreprises dont les avoirs vont jusqu'à 35 millions de dollars—ce qui en fait n'est pas si petit—pouvez-vous nous dire si vous avez effectué certaines analyses qui vous auraient indiqué si les capitaux seront dirigés vers les secteurs où les besoins des petites entreprises sont les plus grands, sous l'angle du capital de risque ou du manque de capitaux pour les petites entreprises?

M. Weyman: Non, et principalement parce que tout cela sera dicté par le marché et qu'il n'est vraiment pas possible de prévoir les réactions à cette proposition.

M. Cassidy: Avez-vous fait des études pour déterminer où les besoins en capitaux pour les petites entreprises sont les plus grands et dans quelle mesure ces dispositions permettront de diriger les fonds ou les capitaux justement vers ces secteurs où les besoins sont les plus grands?

M. Weyman: Je croyais avoir répondu à votre question. Ce que j'essais de dire, c'est qu'il n'y a rien de prévu pour orienter les investissements dans une direction ou dans une autre. C'est une proposition soumise aux forces du marché libre. Je ne sais pas si des études ont été faites; autant que je sache, il n'y en a pas eu. À mon avis, tout cela n'a rien à voir avec la proposition, parce que cette dernière correspond à la définition de petite entreprise, c'est-à-dire, une entreprise active exploitée au Canada. C'est une définition très large, et ce sont donc les forces du marché qui détermineront vers quoi ces fonds seront ultérieurement dirigés.

M. Cassidy: Cependant, ai-je raison d'affirmer qu'en raison des restrictions imposées à l'utilisation des fonds de REER, de la règle du «sans lien de dépendance», de même que des coûts qu'engendrera simplement la création des FPPE, des CPPE, des SCPPE et ainsi de suite, et des diverses formes de fonds à capital de risque qui sont établis en vertu des lois provinciales, il est probable qu'on ne puisse encore combler ce manque de capitaux nécessaires aux besoins des petites entreprises, disons moins de 200,000 ou de 300,000\$, ce qui, me semble-t-il—et c'est ce que les gens me répètent constamment—constitue le plus grand obstacle pour ceux qui veulent lancer une entreprise. Une fois que votre entreprise a pris une certaine ampleur, alors là les banques et les établissements et mainte-

[Text]

for an awful lot of Canadians who have this idea of establishing themselves, they wind up having to mortgage themselves to the hilt as the only way they can get the equity to become established.

Mr. Weyman: The possible answer lies in the fact that these investments will be available in the future to self-administered registered retirement savings plans, even allowing for the fact that it will be limited to arm's length investments. I think that has some attraction to it. For example, just to think of a case, Trivial Pursuit. You have probably read the story of how they got started. They twisted arms, and I think it was about \$10,000 they got from about 25 people to raise the original equity to start their company that developed and marketed Trivial Pursuit. They would have been able to go to their friends' registered retirement savings plans; many people have self-administered plans. They would have been able to tap those plans for \$10,000 to put into their corporation. That kind of scenario might well flow from . . .

Mr. Cassidy: I see what you mean. There is at least some route there that is open. Thank you.

Mr. J. Wilson: Can I add just one comment to that? You are looking at trustee plans. There is nothing to preclude a trustee plan, at present, from investing within the basket clause limit in small business investment. Obviously, a trustee will not invest in an imprudent investment, no matter how large the carrot is. It is obviously difficult to say whether the carrot will be sufficient to cause a behavioural change such that you will get investment in small business where it would otherwise not occur. We think, obviously—hopefully that will happen. But you are never going to get trustee pension funds to invest in, if you like, a risky investment. It just will not happen, and they should not do that.

Mr. Cassidy: That is why I was focusing on the RRSPs, because they have more flexibility.

The Chairman: We have gone until 10 p.m. I know you have been before this committee this morning, Bill C-80 all afternoon, the Senate through supper hour. I suspect you have not had supper yet, Mr. Weyman.

Mr. Weyman: I had a very late lunch, though.

The Chairman: Unfortunately, we have not quite done all of the issues, but suppose we just leave it and perhaps catch it up with the Minister tomorrow? I therefore suggest we close for tonight. We do not want to keep going, or do you?

• 2205

An hon. member: No.

The Chairman: The meeting is adjourned until tomorrow at 3.30 p.m., in room 269, the West Block, with the Minister of Finance.

[Translation]

nant peut-être les fonds de retraite consentent à vous écouter; mais un nombre incalculable de Canadiens qui ont décidé de se lancer en affaires se sont retrouvés hypothéqués jusqu'au cou car c'était pour eux la seule façon d'obtenir les capitaux dont ils avaient besoin.

M. Weyman: La solution viendra peut-être du fait que ces investissements seront accessibles aux régimes enregistrés d'épargne-retraite auto-gérés, même s'ils ne sont limités qu'aux investissements sans lien de dépendance. Je crois que ces dispositions sont assez attrayantes. Prenons par exemple un cas, celui des auteurs de «Quelques arpents de piège». Ils ont tordu des bras et je crois qu'ils ont obtenu environ 10,000\$ d'à peu près 25 personnes pour démarrer leur entreprise, laquelle a mis au point et commercialisé «Quelques arpents de piège». Ils auraient pu faire appel à leurs amis qui administrent eux-mêmes leur régime enregistré d'épargne-retraite; beaucoup de gens en ont. Ils auraient pu emprunter 10,000\$ de ces régimes et investir ce montant dans leur société. Ce genre de scénario pourrait fort bien résulter de . . .

M. Cassidy: Je comprends ce que vous voulez dire. Du moins, certaines voies s'ouvrent de ce côté-là. Merci.

M. J. Wilson: Puis-je ajouter quelques mots? Vous parlez des régimes fiduciaires. À l'heure actuelle, rien n'empêche un régime fiduciaire d'investir, dans les limites de la clause omnibus, dans la petite entreprise. Bien sûr, un fiduciaire ne fera pas d'investissements risqués, si attrayants soient-ils. Il est de toute évidence difficile de dire si les dispositions seront suffisamment attrayantes pour provoquer un changement de comportement qui aurait pour effet d'attirer des investissements dans la petite entreprise là où autrement il n'y en aurait pas eu. Nous pensons évidemment—du moins nous l'espérons—que cela arrivera. Mais vous ne parviendrez jamais à faire investir des régimes de retraite fiduciaires dans, disons, des entreprises risquées. Ils ne le feront pas; en tout cas ils ne devraient pas le faire.

M. Cassidy: C'est pourquoi je parlais surtout des REER, parce qu'ils offrent plus de souplesse.

Le président: Il est maintenant 22 h. Je sais que vous avez témoigné devant ce Comité ce matin, que vous avez travaillé sur le projet de loi C-80 tout l'après-midi et que vous étiez au Sénat pendant le souper. Je présume que vous n'avez pas encore soupé monsieur Weyman.

M. Weyman: J'ai dîné très tard cependant.

Le président: Malheureusement, nous n'avons pas épuisé tout à fait toutes les questions, mais nous pourrions nous arrêter ici et reprendre demain avec le Ministre. Je vous propose donc de clore la séance. Personne ne veut continuer, n'est-ce pas?

Une voix: Non.

Le président: La séance reprendra demain à 15h30, à la pièce 269 de l'Édifice de l'Ouest, avec le ministre des Finances.



[Text] for an awful lot of Canadians who have this idea of attaching themselves, they wind up having to mortgage themselves in the future as the only way they can get the equity of a house established.

Mr. Weyman: The possible answer lies in investments that are available in the housing market.

...the fact that it will be a long time before the market is really open to the public... the fact that it will be a long time before the market is really open to the public... the fact that it will be a long time before the market is really open to the public...

[Text] pour une grande majorité de Canadiens qui ont cette idée de s'attacher à eux-mêmes, ils finissent par avoir à hypothéquer eux-mêmes dans le futur comme la seule façon qu'ils ont de se procurer l'équité d'une maison.

Si undelivered, return COVER ONLY to: Canadian Government Publishing Centre, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada, K1A 0S9

En cas de non-livraison, retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à: Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnement et Services Canada, Ottawa, Canada, K1A 0S9

...des achats de quelques arpents de piéces. Ils ont vendu des bras et la caisse qu'ils ont obtenu environ 10,000 \$ à peu près 25 personnes pour développer leur entreprise, laquelle a été au point et commercialisé quelques arpents de piéces. Ils ont fait de faire venir à leur aide qui administrer leur entreprise leur "jeune" entreprise. Ils ont travaillé beaucoup de gens en fait. Ils ont été en mesure d'obtenir 10,000 \$ de ces régimes de retraite de manière à leur aide. Ce genre de scénario devrait être bien résolu de...

Mr. Cassidy: Is comprised in that you would like. Do you, certainly, the system of a child's mind.

Mr. J. Wilson: I am sure that you are right. You are right in the régime of child's mind. I am sure that you are right in the régime of child's mind.

WITNESSES—TÉMOINS

From the Department of Finance:

- David Weyman, Assistant Deputy Minister, Tax Policy and Legislation Branch;
- Tim Morris, Special Adviser, Tax Policy and Legislation Branch;
- Jim Wilson, Special Adviser, Tax Policy and Legislation Branch.

Du ministère des Finances:

- David Weyman, sous-ministre adjoint, Direction de la politique et de la législation de l'impôt;
- Tim Morris, conseiller spécial, Direction de la politique et de la législation de l'impôt;
- Jim Wilson, conseiller spécial, Direction de la politique et de la législation de l'impôt.

Mr. Weyman: I had a very simple question.

The Chairman: Unfortunately, we have to ask you to wait until the Minister tomorrow. I am sure you will be able to wait until tomorrow. We do not want to interrupt you.

An hon. member: No.

The Chairman: The question will be asked tomorrow. We will be asking you to wait until tomorrow. We do not want to interrupt you.

Mr. Weyman: I am sure that you are right.

The Chairman: Unfortunately, we have to ask you to wait until the Minister tomorrow. I am sure you will be able to wait until tomorrow. We do not want to interrupt you.

The hon. member: No.

The Chairman: The question will be asked tomorrow. We will be asking you to wait until tomorrow. We do not want to interrupt you.

Issue No. 80

Fascicule n° 80

Wednesday, December 11, 1985

Le mercredi 11 décembre 1985

Chairman: Don Blenkarn

Président: Don Blenkarn

*Minutes of Proceedings and Evidence
of the Standing Committee on*

*Procès-verbaux et témoignages
du Comité permanent des*

Finance, Trade and Economic Affairs

Finances, du commerce et des questions économiques

RESPECTING:

Bill C-84, An Act to amend the Income Tax Act and related statutes and to amend the Canada Pension Plan, the Unemployment Insurance Act, 1971, the Financial Administration Act and the Petroleum and Gas Revenue Tax Act

CONCERNANT:

Le projet de loi C-84, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu et la législation connexe et modifiant le Régime de pensions du Canada, la Loi de 1971 sur l'assurance-chômage, la Loi sur l'administration financière et la Loi de l'impôt sur les revenus pétroliers

APPEARING:

The Honourable Michael Wilson,
Minister of Finance

COMPARAÎT:

L'honorable Michael Wilson,
Ministre des finances

WITNESS:

(See back cover)

TÉMOIN:

(Voir à l'endos)

First Session of the
Thirty-third Parliament, 1984-85

Première session de la
trente-troisième législature, 1984-1985

STANDING COMMITTEE ON FINANCE,
TRADE AND ECONOMIC AFFAIRS

Chairman: Don Blenkarn

Vice-Chairman: Louis Plamondon

MEMBERS/MEMBRES

Bill Attewell
Murray Dorin
Donald Johnston
Steven Langdon
Shirley Martin
Paul McCrossan
George Minaker
Aideen Nicholson
John Parry
Bernard Valcourt
Pierre H. Vincent
Norm Warner
Geoff Wilson

COMITÉ PERMANENT DES FINANCES,
DU COMMERCE ET DES QUESTIONS
ÉCONOMIQUES

Président: Don Blenkarn

Vice-président: Louis Plamondon

ALTERNATES/SUBSTITUTS

Pierre Cadieux
Murray Cardiff
Michael Cassidy
Clément Côté
Simon de Jong
Sid Fraleigh
Alfonzo Gagliano
Paul Gagnon
Raymond Garneau
Jim Jepson
Monique Landry
Claude Lanthier
Nic Leblanc
Reginald Stackhouse
Robert Toupin

(Quorum 8)

Le greffier du Comité

Robert Vaive

Clerk of the Committee

Published under authority of the Speaker of the
House of Commons by the Queen's Printer for Canada

Available from the Canadian Government Publishing Centre, Supply and
Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre
des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada,
Approvisionnement et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

MINUTES OF PROCEEDINGS

WEDNESDAY, DECEMBER 11, 1985
(123)

[Text]

The Standing Committee on Finance, Trade and Economic Affairs met at 3:35 o'clock p.m. this day, the Chairman, Don Blenkarn, presiding.

Members of the Committee present: Bill Attewell, Don Blenkarn, Murray Dorin, George Minaker, John Parry and Norm Warner.

Alternates present: Pierre Cadieux, Michael Cassidy and Reginald Stackhouse.

Appearing: The Honourable Michael Wilson, Minister of Finance.

Witness: From the Department of Finance: David Weyman, Assistant Deputy Minister, Tax Policy and Legislation Branch.

In attendance: From the Library of Parliament: Randall Chan, Research Officer.

The Committee resumed consideration of Bill C-84, An Act to amend the Income Tax Act and related statutes and to amend the Canada Pension Plan, the Unemployment Insurance Act, 1971, the Financial Administration Act and the Petroleum and Gas Revenue Tax Act.

The Committee resumed consideration of clause 1.

The Minister made a statement.

Murray Dorin moved,—That, during its consideration of Bill C-84, the Committee hear the following witnesses:

Thursday, December 12, 1985

9:30 a.m. to 12:30 p.m.

Canadian Tax Foundation

3:30 p.m.

Don Huggett

(Coopers and Lybrand); and

—That the Committee proceed to the clause by clause consideration of Bill C-84 at its meeting of Monday, December 16, 1985, 8:00 p.m. and that all questions, including clauses, amendments, sub-amendments and any other outstanding question be put consecutively at the meeting of Monday, December 16, 1985 to dispose of the proceedings on Bill C-84.

And debate arising thereon;

John Parry moved,—That the motion be amended by adding immediately after the words "(Coopers and Lybrand); and" the following:

"That, on Monday, December 16, 1985, morning and afternoon, the Committee hear such other witnesses, as may be available, from a list submitted by Michael Cassidy; and"

After debate, the question being put on the amendment, it was agreed to.

PROCÈS-VERBAL

LE MERCREDI 11 DÉCEMBRE 1985
(123)

[Traduction]

Le Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques se réunit, ce jour à 15 h 35, sous la présidence de Don Blenkarn, (*président*).

Membres du Comité présents: Bill Attewell, Don Blenkarn, Murray Dorin, George Minaker, John Parry, Norm Warner.

Substituts présents: Pierre Cadieux, Michael Cassidy, Reginald Stackhouse.

Comparaît: L'hon. Michael Wilson, ministre des Finances.

Témoin: Du ministère des Finances: David Weyman, sous-ministre adjoint, direction de la politique et de la législation de l'impôt.

Aussi présent: De la Bibliothèque du parlement: Randall Chan, attaché de recherche.

Le Comité reprend l'étude du projet de loi C-84, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu et la législation connexe et modifiant le Régime de pensions du Canada, la Loi de 1971 sur l'assurance-chômage, la Loi sur l'administration financière et la Loi de l'impôt sur les revenus pétroliers.

Le Comité reprend l'étude de l'article 1.

Le Ministre fait une déclaration.

Murray Dorin propose,—Qu'à l'occasion de l'étude du projet de loi C-84, le Comité invite les témoins suivants à comparaître:

Le jeudi 12 décembre 1985

De 9 h 30 à 12 h 30

L'Association canadienne d'études fiscales

A 15 h 30

Don Huggett

(*Coopers and Lybrand*); et

—Qu'à sa réunion du lundi 16 décembre 1985, à 20 heures, le Comité entreprenne l'étude, article par article, du projet de loi C-84, et que toutes les questions, y compris les articles, amendements, sous-amendements et toutes les autres questions auxquelles il n'a pas été donné suite, soient consécutivement mises aux voix à la réunion du lundi 16 décembre 1985 pour expédier les délibérations relatives au projet de loi C-84.

Un débat s'ensuit;

John Parry propose,—Que la motion soit modifiée en ajoutant à la suite des mots «(Coopers and Lybrand); et» ce qui suit:

«Que le lundi 16 décembre 1985, en matinée et au cours de l'après-midi, le Comité entende tous les autres témoins qui, convoqués à partir d'une liste soumise par Michael Cassidy, peuvent se libérer; et»

Après débat, l'amendement est mis aux voix et adopté.

After further debate, the question being put on the main motion, as amended, it was, by a show of hands, agreed to: Yeas: 6; Nays: 3.

The Minister and the witnesses answered questions.

At 5:23 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

Après un autre débat, la motion principale ainsi modifiée est mise aux voix et adoptée par vote à main levée, comme suit: Pour: 6; Contre: 3.

Le Ministre et les témoins répondent aux questions.

A 17 h 23, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

The greffier du Comité

Robert Vaive

Clerk of the Committee

MEMBERS OF THE COMMITTEE: Bill Attwell, Don Blenkinsop, Murray Dorn, George Minaker, John Perry, Robert Vaive. ...

Members of the Committee: Bill Attwell, Don Blenkinsop, Murray Dorn, George Minaker, John Perry, Robert Vaive. ...

EVIDENCE

(Recorded by Electronic Apparatus)

[Texte]

Wednesday, December 11, 1985

• 1532

The Chairman: Order, please.

In view of the time, I want to proceed. Welcome, Mr. Minister. Mr. Weyman, nice to see you again. We continually see you in one meeting after another.

We are going to continue with our hearing on Bill C-84, an Act to amend the Income Tax Act. Our witness this afternoon is the Hon. Michael Wilson. Appearing with him is David Weyman, Assistant Deputy Minister for tax planning. Mr. Minister.

Hon. Michael Wilson (Minister of Finance): Thank you very much, Mr. Chairman. I have a few remarks I would like to make and then I would open it up for questions.

I am pleased to be able to speak today on Bill C-84 to amend the Income Tax Act and several related statutes. They include the Canada Pension Plan Act, the 1971 Unemployment Insurance Act, the Financial Administration Act and the Petroleum and Gas Revenue Tax Act.

This bill contains measures proposed in two notices of Ways and Means motions tabled in the House earlier this year. One was a general Ways and Means motion tabled on May 23, the night of the budget, and the other was a detailed notice of Ways and Means motion tabled on November 21.

Le projet de loi que nous étudions aujourd'hui fait partie intégrante de la stratégie de renouveau économique de ce gouvernement.

The bill will implement many significant measures that I introduced in this government's first full budget. The bill you are considering in this committee amends the income tax in significant ways.

• 1535

Some of the more important measures contained in the bill include a lifetime \$500,000 capital gains tax exemption for individuals; a capital tax on large financial institutions; rules to prevent taxpayers from splitting income among family members to reduce tax; modifications to the rules governing investment in small business by pension and other retirement income plans; and changes to Revenue Canada's powers to audit and examine taxpayers' books and records, including its powers of search and seizure.

Ces mesures reflètent l'engagement qu'a pris ce gouvernement vis-à-vis l'équité et la responsabilité fiscale des droits des

TÉMOIGNAGES

(Enregistrement électronique)

[Traduction]

Le mercredi 11 décembre 1985

Le président: À l'ordre, je vous prie.

Comme il est l'heure, je voudrais commencer. Bienvenue, monsieur le ministre. C'est avec plaisir que nous vous retrouvons, Monsieur Weyman. Il semble que nous vous voyons souvent ces temps-ci.

Nous poursuivons notre étude du projet de loi C-84, loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu, et accueillons cet après-midi l'honorable Michael Wilson, de même que son sous-ministre adjoint pour la politique de l'impôt, David Weyman. Monsieur le ministre.

L'honorable Michael Wilson (ministre des Finances): Merci beaucoup, monsieur le président. J'ai quelques observations dont j'aimerais d'abord vous faire part, après quoi nous répondrons à vos questions.

Je suis heureux de pouvoir vous expliquer le projet de loi C-84 visant à modifier la Loi de l'impôt et la législation connexe, notamment le Régime de pensions du Canada, la Loi de 1971 sur l'assurance-chômage, la Loi sur l'administration financière et la Loi de l'impôt sur les revenus pétroliers.

Ce projet de loi contient des mesures proposées dans deux avis de motion de voies et moyens déposés plus tôt cette année à la Chambre. La première motion, une motion générale de voies et moyens a été déposée le 23 mai, c'est-à-dire le soir même du budget, alors que la deuxième est un avis de motion détaillé de voies et moyens déposé le 21 novembre.

This bill is an integral part of our government's economic renewal strategy.

Il vise donc à mettre en vigueur diverses mesures importantes que j'ai introduites dans le premier budget complet de notre gouvernement. Le projet de loi vient donc modifier la Loi de l'impôt sur le revenu de plusieurs façons.

Certaines des mesures les plus importantes incluent une exemption fiscale à vie de 500,000\$ sur les gains en capitaux; un impôt sur le capital pour les grandes institutions financières; des règles empêchant les contribuables de répartir leurs revenus parmi les membres de leur famille afin d'éviter de payer de l'impôt; des modifications aux règles régissant les investissements dans des petites entreprises par le biais de régimes de pensions et d'autres revenus de retraite; et des modifications aux pouvoirs dévolus à Revenu Canada afin de lui permettre de vérifier et d'étudier les livres et dossiers des contribuables, et afin de lui donner l'autorité de perquisitionner et de saisir.

These measures reflect our government's commitment towards equity, towards responsibility for the taxpayer and towards efficiency in all government programs.

[Text]

contribuables et l'efficacité au niveau des programmes gouvernementaux.

Mr. Chairman, I have indicated that this bill provides for a \$500,000 personal lifetime capital gains exemption. This is perhaps the most significant measure in this bill and is one which changes both the direction and character of the Canadian tax system.

The capital gains exemption represents a major initiative to encourage risk taking and investment by Canadians. This bold step recognizes that the Canadian economy can be dynamic and productive when the successes Canadians achieve are rewarded.

This government is committed to tax fairness, and this bill contains measures which will prevent the use of income-splitting trusts to gain improper tax advantages.

This amendment will increase the equity of the tax law by correcting the situation whereby some people have taken unfair advantage of the tax system.

I am pleased to note as well that this bill promotes fairness in tax administration. New measures defining the powers of search and seizure will ensure that the administration of a tax law complies with the Canadian Charter of Rights and Freedoms in recent case law.

We recognize that small business is the engine of economic growth. This bill contains innovative measures allowing small businesses to tap into new sources of equity investment. These measures, which allow access by small businesses to funds of retirement savings plans and pension plans, will benefit both pension plan administrators and small businesses. They are progressive ideas whose time has come.

This government is firmly committed to a broad and systematic consultation process on budget measures. As evidence of this, I would point out the announcements already made regarding adjustments to budget proposals. This bill provides for these as well as other modifications made in the detailed Ways and Means motions tabled last week.

The May budget proposed that, as a result of the introduction of the capital gains exemption, capital losses incurred after 1984 would be deductible only from future capital gains. This bill, however, allows net capital losses realized before the May budget to be deducted from other sources of income to the extent of \$2,000 per year. This in effect continues the pre-budget treatment for capital losses realized before the budget.

The lifetime capital gains exemption is a generous measure and is intended to encourage risk taking by Canadians. It is not intended to diminish the fairness of the tax system by allowing transactions which in effect convert normal income into capital gains. Accordingly, various specific anti-avoidance rules have been added. These rules will counter the conversion of business or property income into exempt capital gains and

[Translation]

Monsieur le président, j'ai parlé d'une exemption fiscale à vie de 500,000\$ sur les gains en capitaux. C'est sans doute la mesure la plus importante du projet de loi, puisqu'elle modifie à la fois l'orientation et le caractère de notre structure fiscale au Canada.

Cette exemption sur les gains en capitaux est une initiative de taille visant à encourager les Canadiens à prendre des risques et à investir. Cette modification audacieuse vise à reconnaître que l'économie canadienne peut être dynamique et productive, lorsque l'on est prêt à récompenser les Canadiens dont les initiatives sont fructueuses.

Notre gouvernement s'est engagé à respecter l'équité en matière d'impôt, et le projet de loi prévoit justement empêcher le recours à des fiducies afin de partager les revenus et d'en tirer des avantages fiscaux indus.

Cet amendement rendra la loi encore plus équitable, en empêchant certains contribuables de tirer des avantages indus de la structure fiscale.

J'ai également le plaisir de souligner que le projet de loi favorise l'équité dans l'administration fiscale. Les nouvelles mesures définissant les pouvoirs de perquisition et de saisie feront en sorte que l'administration de cette loi fiscale sera conforme à la Charte canadienne des droits et des libertés, dans la jurisprudence la plus récente.

Nous reconnaissons que les petites entreprises sont le moteur de toute croissance économique. Le projet de loi innove donc en permettant à celles-ci d'avoir accès à de nouvelles sources de capital. Ces mesures, qui permettent aux petites entreprises d'avoir accès à des caisses de retraite et à des fonds de pension, profiteront à la fois aux administrateurs de ces régimes de pensions et aux entreprises elles-mêmes. Le temps est venu d'être progressiste.

Notre gouvernement s'engage fermement à mener des consultations généralisées et systématiques sur les mesures budgétaires. A preuve, la récente annonce des rajustements apportés aux propositions budgétaires. Le projet de loi propose donc ces rajustements, de même que d'autres modifications suggérées dans la motion détaillée des voies et moyens déposée la semaine dernière.

Le budget de mai proposait que les pertes en capitaux subies après 1984 ne seraient déductibles que des gains futurs en capitaux. Cependant, le projet de loi permet de déduire des autres sources de revenu, et ce jusqu'à 2,000\$ par année, les pertes nettes en capitaux subies avant le budget de mai. Cela permet donc de maintenir les mesures pré-budgétaires prévues dans le cas de pertes de capitaux subies avant le budget.

L'exemption à vie sur les gains en capitaux est une mesure généreuse qui vise à encourager les Canadiens à prendre des risques. Elle ne vise aucunement à rendre notre système fiscal moins équitable en permettant des transactions qui convertiraient le revenu normal en gains en capitaux. Par conséquent, nous avons ajouté diverses règles bien précises pour éviter ces éventualités. Ces règles empêcheront la conversion de revenus

[Texte]

the conversion of corporate gains into exempt capital gains of individuals.

In addition, special rules have been introduced to prevent the flow of capital gains through conduits such as mutual funds to individuals and to prevent taxpayers from deferring gains through option agreements so as to avoid the transitional phase-in of the capital gains exemption.

A specific anti-avoidance provision has also been introduced to prevent the shifting of exempt capital gains from one person to another through the use of stock dividends generally in private family corporation arrangements.

Des changements mineurs ont été apportés aux propositions de mai dernier relativement au crédit d'impôt à l'investissement.

First, the Cape Breton investment tax credit rate has been increased from 50% to 60%.

Second, those taxpayers who do contract work for other taxpayers will not be entitled to investment tax credits on their contract work effective for contracts after November 21, 1985. This will not in any way affect research and development companies in Canada carrying on R and D work on their own account or through contractors. It will, however, stop the double claiming of incentives.

• 1540

J'aimerais également proposer un amendement aux dispositions du projet de loi C-84 établissant le nouveau crédit d'impôt relatif à un fonds de travailleurs afin que ce nouveau crédit soit plus conforme au crédit semblable disponible dans la province de Québec. Je propose que les dispositions du projet de loi soient élargies de façon à permettre à un contribuable qui achète, dans les 60 jours qui suivent la fin d'une année donnée, des actions approuvées d'une corporation en capital de risque de bénéficier du nouveau crédit pour l'année donnée.

Les dispositions actuelles du projet de loi C-84 exigent du contribuable qu'il acquière de telles actions avant la fin de l'année pour être admissible au crédit pour cette année-là.

The May budget proposed a capital tax to be levied on large financial institutions. To confine its application to the very largest banks and trust companies, the threshold for this tax has been increased to \$300 million of capital employed in Canada.

In conclusion, Mr. Chairman, this is a major bill. It is in some areas complex; but such complexity is necessary where measures such as those contained in this bill affect the fundamental principles of our tax system. In addition, because of the more favourable treatment of capital gains as opposed to other income, it has been necessary to add anti-avoidance provisions to ensure that the new rules are not abused. Also,

[Traduction]

d'affaires ou de propriétés en gains en capitaux exempts et la conversion de gains sociétaux en gains en capitaux exempts, réalisés par des particuliers.

En outre, des règles spéciales ont été prévues pour empêcher que les gains en capitaux passent entre les mains des particuliers par l'intermédiaire de fonds mutuels et pour empêcher les contribuables de reporter leurs gains grâce à des ententes optionnelles et d'éviter ainsi la période de transition que constitue l'introduction graduelle de l'exemption sur les gains en capitaux.

On a également prévu une disposition très particulière empêchant une personne de transmettre à une autre son exemption sur les gains en capitaux par le truchement de dividendes-actions, comme cela se fait généralement dans les ententes corporatives entre membres d'une même famille.

Minor changes were brought to last May's proposals on the investment tax credit.

Tout d'abord, nous avons fait passer de 50 p. 100 à 60 p. 100 le crédit d'impôt à l'investissement du Cap Breton.

Ensuite, les contribuables qui travaillent à contrat pour d'autres contribuables n'auront pas droit au crédit d'impôt à l'investissement pour tout le travail qu'ils auront effectué à forfait après le 21 novembre 1985. Cela ne devrait aucunement toucher les entreprises canadiennes qui effectuent du travail de recherche appliquée par elles-mêmes ou par l'intermédiaire de sous-contractants. Cependant, cela devrait empêcher que l'on puisse réclamer deux fois des stimulants d'ordre fiscal.

I would also like to propose an amendment to Bill C-84 allowing a new tax credit arrangement against all workers' funds with the new credit following the same pattern as the Quebec credit arrangement. I propose that the provisions in the bill be enlarged to allow a taxpayer who buys—within 60 days after the end of the year—approved shares of a corporation in the form of venture capital to benefit from the new credit for the previous year.

Bill C-84 as it is now written allows the taxpayer to be eligible to credit for the given year only if he buys the shares before the end of the year.

Le budget de mai proposait d'imposer une taxe sur les capitaux aux grandes institutions financières. Afin d'en limiter l'application aux banques et sociétés de fiducie les plus importantes, le seuil de cet impôt a été haussé à 300 millions de dollars de capitaux employés au Canada.

Pour conclure, monsieur le président ce projet de loi est très important et parfois complexe; mais cette complexité est nécessaire, surtout lorsque les mesures proposées touchent les principes fondamentaux de notre structure fiscale. En outre, étant donné le traitement plus favorable accordé aux gains en capitaux plutôt qu'aux autres revenus, nous avons jugé nécessaire d'ajouter des dispositions permettant de contrer

[Text]

the changes to prevent improper income-splitting have added some complexity. This complexity, however, has been kept to a minimum and is more than offset by the tax fairness and equity that have been introduced into the proposed act.

It is imperative that this legislation be passed before the end of the year. I apologize to members of the committee for having to ask you to review such a lengthy piece of legislation in such a short period of time. But I believe swift action in doing so is imperative because of the uncertainty that will be created if this is not done.

Many measures contained in this legislation are effective for the 1985 taxation year. For taxpayers to be able to act on the basis of these proposed amendments with some certainty about the tax consequences they will face as a result, the legislation must be in place before the end of the year; the date by which a certain number of these decisions will have to be made.

For example, the proposed legislation proposes a tax to tax a certain portion of the proceeds of a taxpayer's RHOSP if such proceeds are left in the RHOSP after the end of the year. Before deciding what he should do with such proceeds, the taxpayer should be able to determine with certainty what will be the tax consequences which will flow from his actions.

Similar considerations are present with many other new measures, including, for example, the provisions which would implement the new capital gains exemption.

I want to underline that we are moving to a new process for the consideration of budgets. This was all set out in the budget process discussion paper that I issued with the last budget. I am confident that once we start according to the new rhythm that is envisaged in this budget process paper... the set we hope to put in place for next year... and that will include annual budgets at roughly the same time, with four consultations in the period leading up to the budget. It will give us a more measured pace at which we can consider and deal with legislation arising out of the budget.

So we are in a transitional period here. We are in a period where we are moving to a budget process which is certainly welcomed by any people I have spoken to, and I understand it is being pretty well received in the consideration of another committee of this Parliament.

So that is the reason why I am asking for your indulgence and your assistance here. We are not trying to short-circuit the process of this committee for any other reasons than simply to allow us to deal with this legislation before the end of the year and to move as expeditiously as we can to the new budget process that is envisaged in the budget process paper.

• 1545

Mr. Chairman, those are my opening remarks. I would be happy to respond to any questions.

The Chairman: Before we respond to questions, I think Mr. Dorin has a motion.

[Translation]

l'évasion fiscale afin que l'on n'abuse pas des nouveaux règlements. Les modifications cherchant à prévenir tout partage indu des revenus ajoute encore à la complexité. Cette complexité, toutefois, est minime si on la compare à l'équité fiscale proposée dans le projet de loi.

Il est impérieux que ce projet de loi-ci soit adopté avant la fin de l'année. Je m'excuse auprès des membres du comité de vous demander d'étudier un projet de loi aussi volumineux en si peu de temps. Mais je sais qu'il est impérieux pour vous d'agir vite, étant donné l'incertitude que pourrait laisser planer tout retard.

Beaucoup des mesures proposées au projet de loi seront applicables pour l'année d'imposition 1985. Afin que les contribuables soient certains de ce que les mesures proposées représenteront pour eux du point de vue fiscal, il est important d'adopter le projet de loi avant la fin de l'année, c'est-à-dire avant la date à laquelle ils devront prendre un certain nombre de décisions.

Ainsi, le projet de loi propose d'imposer une certaine partie des bénéfiques du REEL d'un contribuable, si ces bénéfiques sont laissés dans le REEL après la fin de l'année. Or, avant de toucher à ces revenus, le contribuable doit pouvoir déterminer avec certitude quels seront les conséquences fiscales de sa décision, quelle qu'elle soit.

La date d'adoption du projet de loi joue également un rôle important dans d'autres mesures proposées, notamment la nouvelle exemption sur les gains en capitaux.

Nous allons adopter bientôt une nouvelle façon de faire dans la préparation du budget, comme le proposait le document de discussion publié lors de la présentation du dernier budget. Une fois que nous nous serons habitués au nouveau rythme envisagé dans le document... que nous aurons accepté ce que nous nous proposons d'instaurer l'année prochaine... c'est-à-dire que le budget annuel sera déposé à peu près à la même époque, mais il sera précédé de quatre consultations. Cela devrait nous permettre d'étudier à pas mesurés tout projet de loi qui pourrait découler du budget.

Nous sommes donc en période de transition. Nous sommes à la veille d'adopter un processus budgétaire attendu depuis longtemps par ceux à qui j'ai parlé et qui semble être bien perçu par un des autres comités du Parlement.

Voilà pourquoi je demande votre indulgence et votre aide. Nous n'essayons pas de court-circuiter les travaux du comité, mais nous voudrions que le projet de loi soit adopté avant la fin de l'année, afin que le nouveau processus budgétaire puisse être lancé le plus rapidement possible, tel que l'envisage le document.

Monsieur le président, voilà ce que j'avais à dire. Je répondrai volontier à vos questions.

Le président: Avant de passer aux questions, M. Dorin a une motion.

[Texte]

Mr. Dorin: Yes I do. Mr. Chairman, in keeping with the comments by the Minister.

I move that

(1) after today's meeting, during its consideration of Bill C-84, the committee hear the following witnesses:

Thursday December 12, 1985, 9.30 a.m. the Canadian Tax Foundation; 3.30 p.m. Don Huggett of Coopers and Lybrand; and

(2) that the committee proceed to clause-by-clause consideration of Bill C-84 at its meeting of Monday, December 16, 1985, 8 p.m. and that all questions, including clauses, amendments, subamendments and any other outstanding questions be put consecutively at the meeting of Monday, December 16, 1985, to dispose of the proceedings of Bill-C84.

Mr. Johnston: May I speak to that motion?

The Chairman: Yes.

Mr. Johnston: We have heard the Minister speak about the urgency of getting this through, Mr. Chairman, but I have very little hope that we in this committee are going to be able to effect the changes which are obviously required to correct some of the very grave deficiencies of the legislation as proposed, certainly when combined with the minimum tax as proposed to come into effect next year.

Other witnesses were suggested by the NDP the other night, which I certainly would like to hear from. If there are going to be representations made that the Minister can take into account, I think they should be made while we are considering this bill. We should not try to railroad it through clause by clause by Monday. I am not suggesting we should try to hold it up, but I cannot see why on earth we cannot have another day or two of witnesses if they are available. We talked about, I think the CFIB, the CMA, the Chamber of Commerce and, I think, the anti-poverty groups if they wish to come. If they do not wish to come, that is fine. This is an awfully important piece of legislation; the Minister just said so himself. I think it is really to subvert the process of bringing it before this committee if we cannot have some of those witnesses in front of us.

The Chairman: Mr. Parry.

Mr. Parry: Mr. Chairman, in view of the list of witnesses that was proposed yesterday, I would like to know, I guess, on what qualifications some were chosen and some were rejected. Perhaps the mover of the motion would care to respond to that. It seems to me, from discussion last night, that both the witnesses who are proposed were, shall we say, granted your seal of approval, sir, and nothing wrong with that. But I wonder whether there is some sensation that some of the other witnesses might not be so favourable to the committee, and whether there is some thought that the hearing of witnesses who may have contrary views to other witnesses is in some way a waste of the committee's time. I do not think it is.

The Chairman: Mr. Parry, let me answer that. First of all, I expect the evidence that will come from the Canadian Tax Foundation will not be in favour of good sections of this bill.

[Traduction]

M. Dorin: En effet. Monsieur le président, je poursuis dans le même ton que le ministre.

Je propose que

(1) après la réunion d'aujourd'hui, et dans le cadre dans son étude du projet de loi C-84, le comité entende les témoins suivants:

Le jeudi 12 décembre 1985, à 9h30, l'Association canadienne d'étude fiscale; à 15h30, Don Huggett de Coopers et Lybrand; et

(2) le comité commence son étude détaillée du projet de loi C-84 le lundi 16 décembre 1985 à 20h00 et que l'on mette aux voix tous les articles, les amendements, les sous-amendements, et toute autre disposition en suspens, lors de la réunion du 16 décembre 1985, afin que l'on puisse adopter le projet de loi C-84.

M. Johnston: Puis-je discuter de la motion?

Le président: Oui.

M. Johnston: Le ministre a dit qu'il était urgent d'adopter le projet de loi, monsieur le président; mais je crains fort que notre comité n'ait pas le temps de modifier suffisamment le projet de loi pour corriger certaines des graves lacunes qui s'y trouvent, surtout lorsqu'on songe à l'impôt minimal que l'on se propose de mettre en vigueur l'année prochaine.

Le NPD avait l'autre soir proposé le nom d'autres témoins dont la position m'intéresse énormément. Si le ministre souhaite véritablement tenir compte de l'opinion publique, il devrait accepter que nous entendions des témoins au cours de l'étude du projet de loi. N'essayons pas de l'adopter dans son entier d'ici lundi! Ce n'est pas que je veuille en retarder l'adoption, mais pourquoi ne pas recevoir d'autres témoins, surtout s'ils sont disponibles, pendant un jour un deux? Je pense que nous avons parlé de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, de l'Association des manufacturiers canadiens, de la Chambre de commerce et, je crois, d'organisations anti-pauvreté. Si ces groupes ne désirent pas comparaître, c'est parfait. Comme l'a dit si bien le ministre, ce projet de loi est fort important: en refusant de recevoir quelques témoins, nous détruisons la raison d'être des comités.

Le président: Monsieur Parry.

M. Parry: Monsieur le président, puisque nous vous avons proposé hier une liste de témoins, j'aimerais savoir pourquoi on en a choisi certains et refusé d'autres. Celui qui a proposé la motion voudra peut-être répondre. À la lumière de la discussion d'hier soir, j'ai l'impression que vous avez donné votre aval aux deux témoins que vous venez de proposer et il n'y a rien de mal à cela. Mais j'espère que le comité ne pense pas qu'il perdrait son temps à entendre d'autres témoins qui ne souscrieraient peut-être pas aussi volontiers au projet de loi ni à l'opinion des premiers témoins entendus. D'après moi, cela ne serait pas une perte de temps.

Le président: Monsieur Parry, laissez-moi répondre. Tout d'abord, j'ai l'impression que l'Association canadienne des études fiscales s'opposera à plusieurs articles du projet de loi,

[Text]

The same will probably be the evidence you acquire out of Messrs. Coopers and Lybrand from Don Huggett.

When you get into the specifics of the bill, no one at any point suggested any real advantages of further witnesses other than perhaps witnesses to support the bill. We have had the Minister and we have had the officials to support the bill. We have heard the Minister's statement with respect to the urgency of the legislation. We can all count the number of days before December 31 and the number of sitting days of the House.

We all know the rules of the House with respect to reporting. If this bill leaves the committee on Monday evening, it cannot be brought forward for debate before Wednesday in the House, and clearly the House will want to vote on the matter. As you know Mr. Parry, we do not vote on Fridays, so it would be most difficult to vote on Friday, but I would expect that you and your supporters would probably want an opportunity to vote against the bill. I am sure you do not really want to penalize your friends to be here all day Friday, although I could conceivably do that, or the following week. It would seem to me then, if you wanted to propose meetings on Monday, there seems to be no reason why the committee could not sit all day Monday and hear witnesses. If it is the will of the opposition to do that, I think the clerk could certainly stir up some witnesses for Monday morning and afternoon. Surely if we are going to complete this bill within the required timeframe of the end of the year and not wind up forcing Parliament to sit during the holiday period, then it would be necessary to complete the winding up of the consideration of this bill Monday night. That is just logic.

• 1550

Mr. Parry: I wonder then if I could hear from the person who moved the motion.

Mr. Dorin: I could basically repeat what has been said. If we hope to dispose of the bill before the end of the year, which means for all practical purposes by a week tomorrow, we are left with this timetable and that is the rationale. As the chairman has pointed out, there is time. If somebody has specific witnesses they would like to hear from, we can hear from them on Monday. I do not think I or anybody else on the committee is opposed to that. That is the rationale.

The Chairman: Are you proposing these sittings for Monday morning or afternoon?

Mr. Parry: Well, Mr. Chairman, on one hand we have a motion . . .

The Chairman: I will be here Monday morning and afternoon.

Mr. Parry: I am glad to hear it. I am sure you will not be alone, Mr. Chairman.

On one hand we have a motion that two further witnesses be called. On the other hand I hear yourself and the mover of the motion expressing a willingness to hear additional witnesses at that time.

[Translation]

tout comme probablement Don Huggett de Coopers et Lybrand.

Quant aux détails du projet de loi, je ferai remarquer que personne, au cours des séances précédentes, n'a suggéré de convoquer d'autres témoins, autres que ceux qui pourraient appuyer le projet de loi. Or, nous avons accueilli le ministre et ses fonctionnaires qui l'ont appuyé. Le ministre nous a même expliqué pourquoi il était urgent d'adopter le projet de loi. Comme nous savons tous compter, il est facile de calculer le nombre de jours de session de la Chambre qu'il nous reste avant le 31 décembre.

Nous connaissons tous les règles de la Chambre en ce qui concerne le renvoi des projets de loi. Si le projet de loi est adopté par le comité lundi soir, il ne peut néanmoins pas être débattu avant mercredi à la Chambre, et il est clair que la Chambre voudra le mettre aux voix. Monsieur Parry, vous savez que l'on ne vote pas les vendredis, et il serait donc difficile de le faire vendredi prochain. Mais je suis sûr que vous-même et vos collègues voudraient prendre part au vote pour le rejeter. Vous ne voudriez pas non plus pénaliser vos amis en les obligeant à siéger toute la journée de vendredi même si c'est possible de le faire, à moins d'attendre la semaine prochaine. Par conséquent, si vous tenez à proposer des témoins pour lundi, je ne vois pas pourquoi le comité ne pourrait pas siéger toute la journée de lundi. Si tel est votre désir, le greffier devrait pouvoir trouver des témoins pour lundi matin et lundi après-midi. Il est certain que si nous voulons que ce projet de loi soit adopté avant la fin de l'année, sans être obligé de faire siéger le Parlement pendant la période des fêtes, il est indispensable que nos travaux soient terminés lundi soir. Cela tombe sous le sens.

M. Parry: J'aimerais dans ce cas entendre les arguments de la personne qui a proposé cette motion.

M. Dorin: Je ne pourrais que répéter ce qui vient d'être dit. Si nous souhaitons que ce projet de loi soit adopté avant la fin de l'année, c'est-à-dire, à toutes fins utiles, jeudi en huit, c'est le seul calendrier possible. Comme le président vient de le signaler, cela nous laisse suffisamment de temps. Si vous voulez que nous entendions certains témoins en particulier, nous pouvons le faire lundi. Je ne crois pas que quiconque s'y oppose, moi compris. C'est ce qui explique cette motion.

Le président: Proposez-vous que nous nous réunissions lundi matin ou lundi après-midi?

M. Parry: Monsieur le président, d'un côté nous avons cette motion . . .

Le président: Je serai là lundi matin et lundi après-midi.

M. Parry: Je suis heureux de vous l'entendre dire. Je suis certain que vous ne serez pas seul, monsieur le président.

D'une part, nous sommes saisis d'une motion proposant que nous invitions deux témoins de plus. D'autre part, vous êtes d'accord, ainsi que le parrain de cette motion, pour que nous entendions des témoins supplémentaires.

[Texte]

Mr. Dorin: I made that motion based on our earlier discussions at the previous meetings. It seemed to balance what we heard from the officials and presumably the Minister. It gave a tax practitioner's point of view, if you like, a technical view . . . As I say, nobody has suggested who else we might want to hear from. I made my motion and . . .

The Chairman: Are you going to make an amendment?

Mr. Parry: I would like to amend the motion to read 'such that other witnesses as are able and willing to appear before the committee on Monday are to be invited'.

The Chairman: All right.

Mr. Parry: I am referring to such other witnesses from the list already submitted.

The Chairman: On Monday.

Mr. Parry: Yes.

The Chairman: All right. Would you accept that amendment?

Mr. Dorin: I accept that amendment.

Mr. Attewell: Mr. Chairman, does that impair our ability at all as far as ensuring that the legislation is through by the end of next week?

The Chairman: No, we can hear witnesses all day Monday.

Mr. Attewell: Okay.

The Chairman: That is essentially what Mr. Parry suggested and there is no reason why the clerk cannot get in touch with some witnesses. If we could get on with the motion then we could . . . You have already given the clerk a list of witnesses. You read some out last night. We never talked to them. Have you talked to them at all?

There is an amendment that we also sit on Monday, all day, to hear witnesses to the motion. The mover has agreed to the amendment. Can we therefore have a vote on the motion as amended?

Mr. Cassidy: The amendment has been agreed to, Mr. Chairman.

The Chairman: Yes, that is right.

Mr. Cassidy: I want to speak to the motion for a minute. I want to say—I say this to you as well, Mr. Minister—that I object fundamentally to the fact that the committee will wind up dealing with 230 pages of very complex amendments to the Income Tax Act and a couple of other acts in the course of two or three hours on Monday evening. The majority has indicated, presumably after consultation with you, Mr. Minister, that they feel this has to be done before Christmas and therefore if it is not done by Monday night, it will not get done before the House rises.

[Traduction]

M. Dorin: Ma motion est le reflet de nos discussions lors des réunions précédentes. Comme nous avons entendu les arguments des fonctionnaires et, je suppose du Ministre, ces témoignages devraient nous permettre d'avoir entendu tous les points de vue. Nous aurons entendu, si vous le voulez, le point de vue des professionnels de l'impôt, des techniciens de l'impôt . . . personne n'a suggéré l'audition éventuelle d'autres témoins. J'ai proposé ma motion et . . .

Le président: Voulez-vous proposer un amendement?

M. Parry: J'aimerais modifier cette motion pour que les autres témoins désireux de comparaître devant le Comité lundi, et le pouvant, soient invités.

Le président: Très bien.

M. Parry: Par autres témoins, j'entends ceux figurant sur la liste déjà soumise.

Le président: Lundi.

M. Parry: Oui.

Le président: Très bien. Seriez-vous prêts à accepter cet amendement?

M. Dorin: Oui.

M. Attewell: Monsieur le président, y a-t-il un risque que cela nous empêche de faire adopter cette loi d'ici la fin de la semaine prochaine?

Le président: Non, nous pouvons entendre des témoins lundi toute la journée.

M. Attewell: Très bien.

Le président: C'est ce que propose en fait M. Parry et il n'y a aucune raison pour que le greffier ne puisse contacter ces témoins. Si nous pouvions régler la question de cette motion, nous pourrions alors procéder . . . vous avez déjà donné au greffier une liste des témoins. Vous en avez cité un certain nombre hier soir. Nous ne les avons jamais contactés. En avez-vous contacté certains?

Nous avons donc un amendement proposant que nous siégeons lundi toute la journée pour entendre des témoins. Le parrain de la motion a accepté cet amendement. Pourrions-nous mettre aux voix cette motion sous sa forme modifiée?

M. Cassidy: L'amendement a été adopté, monsieur le président?

Le président: Oui.

M. Cassidy: J'aimerais dire un mot au sujet de cette motion. Mes remarques s'adressent également à vous, monsieur le ministre. Je m'élève formellement contre le fait que notre Comité va devoir expédier en deux ou trois heures lundi soir 230 pages d'amendements très compliqués à la Loi de l'impôt ainsi qu'à une ou deux autres lois. La majorité, je suppose après vous avoir consulté, monsieur le ministre, semble estimer nécessaire de faire adopter ce projet de loi avant Noël et, si notre étude n'est pas terminée d'ici lundi soir, il sera impossible de le faire adopter avant l'intersession.

[Text]

I accept that if it is not done before Monday, the remaining stages will not be done before the House rises. I do not accept that it is a reasonable way to run a parliamentary system.

• 1555

A bill which took six months to process within the Department of Finance is being jammed through the House of Commons in the course of only a few days on the basis of some cursory participation by a few witnesses who themselves will have had very little time to consider the amendments, since they were only published on November 26.

As far as I am concerned, I think the main motion should be opposed. The acceptance of certain witnesses on Monday is helpful. We accepted it because it is obvious this is the way the majority wants to go to get the whole thing done by Monday night.

I am not prepared to vote for this. If the government members choose to use their majority to violate the rights of Parliament in this way, then let them go ahead. But let it be on your heads. If people come back in a few months and say what a terrible piece of legislation it was and ask why the hell the parliamentarians were not doing the job to prevent us from getting into this kind of mess, they can certainly count me out from it. It will be government members who got us into the situation by allowing this legislation to go forward without adequate consideration. It will be the government that allowed this to go forward by delaying until the last minute before the legislation was actually put forward.

Mr. Minister, if your officials had told you as we heard you last night that it was impossible to get this before the House of Commons until November 25 or 26, then I suggest that you could have taken a major part of this bill out and deferred it by a few months in order that Parliament could have had a portion of legislation that could have been adequately considered. You could have simply decided to defer by a few months the capital gains tax remission. It is a lousy idea anyway. You could have deferred the bulk of it and done it in a more sensible, more measured and more thoughtful way, rather than coming in and insisting as you have that Parliament deal with this particular measure in the course of only a few days.

Mr. Johnston: Might I add a question to you, Mr. Chairman? I would imagine that this action, given the nature of this legislation, is unprecedented in Canadian parliamentary history. I would stand to be corrected if someone could find something to the contrary, but I really do think it is unprecedented. This being said, can we get on with it?

The Chairman: Mr. Minister, you wanted to comment.

Mr. Wilson (Etobicoke Centre): Mr. Chairman, let me comment, if I could, on Mr. Cassidy's remarks. He was not here when I said what I said at the end of my opening statement.

[Translation]

Si nous n'avons pas terminé lundi soir, il sera impossible de faire adopter la loi avant l'intersession. J'estime que c'est tout à fait contraire à l'esprit parlementaire.

Vous voulez qu'un projet de loi ayant nécessité six mois de réflexions au ministère des Finances soit expédié en quelques jours à la Chambre de communes en invitant à comparaître un nombre restreint de témoins qui eux-même n'auront eu que très peu de temps pour étudier ces propositions d'amendement puisqu'elles n'ont été publiées que le 26 novembre.

J'estime personnellement que nous devrions rejeter la motion principale. Accepter d'entendre certains témoins lundi sera utile. Nous l'acceptons parce qu'il est évident que la majorité veut que tout soit terminé lundi soir.

Je ne voterai pas en faveur de cette motion. Si les députés du gouvernement choisissent de se servir de leur majorité pour violer les droits du Parlement de cette manière, qu'ils fassent comme bon leur semble, mais ils en assumeront l'entière responsabilité. Si d'ici quelques mois certains se plaignent de l'absurdité de cette mesure législative et nous demandent pourquoi, grands dieux, les parlementaires n'ont pas fait leur travail en ne s'opposant pas à ce gâchis, je n'aurai certes rien à me reprocher. Ce seront les députés du gouvernement qui devront assumer la responsabilité de l'adoption de cette mesure sans examen approprié. Ce sera le gouvernement qui assumera la responsabilité d'avoir retardé le dépôt de cette mesure législative jusqu'à la dernière minute.

Monsieur le ministre, si vos fonctionnaires vous ont dit, comme ils nous l'ont dit hier soir, qu'il était impossible de déposer cette mesure à la Chambre des communes avant le 25 ou le 26 novembre, j'estime que vous auriez dû reporter de quelques mois une grande partie de ces mesures et le Parlement aurait eu le temps voulu pour examiner ce qui restait. Vous auriez pu reporter de quelques mois l'exemption d'impôt sur la plus-value. De toute manière, c'est une très mauvaise idée. Vous auriez pu reporter la majorité de ces mesures, ce qui nous aurait permis de procéder d'une manière plus raisonnable, plus mesurée et plus réfléchie plutôt que d'insister pour que le Parlement expédie ce projet de loi en quelques jours.

M. Johnston: Pourrais-je vous poser une autre question, monsieur le président? Étant donné la nature de cette mesure législative, je suppose que ce genre d'action est sans précédent dans l'histoire parlementaire du Canada. Si quelqu'un peut me démontrer le contraire, je l'accepterais volontiers mais il me semble qu'il n'y a aucun précédent. Ceci dit, qu'attendons-nous?

Le président: Monsieur le ministre vous vouliez dire quelque chose?

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Monsieur le président, j'aimerais dire un mot, avec votre permission au sujet des remarques de M. Cassidy. Il n'a pas entendu la fin de ma déclaration préliminaire.

[Texte]

I do apologize for asking the members of the committee to move this piece of legislation along as quickly as possible. We are in the course of moving to a new regularized budget process, which I think you agree is a good thing. It will lead to a more measured consideration of budget measures and a more considered approach to the consultation process to budget measures by providing for a consultation period during the fall of the year. The Minister of Finance can make use of the report in preparing his budget. The budget day would fall sometime early in the new year. The legislation would flow from it and hopefully would be completed in good time for the year-end and the next budget.

Unfortunately, at some stage, in moving from the current situation to this new process, there has to be a foreshortened period. This is what we are faced with here. We are faced with the problem of getting legislation completed by the end of the year and also getting it completed before the next budget. The reason we are doing this and putting in a more regular budget process is simply to allow people to plan their affairs.

As for the provinces, I am sure that, as a former Member of the Ontario Legislature, you understand the importance of having the federal budget out of the way so that the provincial budget can flow from it and provide a greater degree of harmonization and tax policy between the two levels of government.

It is a fact of life that, as you move from one process to another and to a different time of year, there is going to have to be some degree of adjustment needed. Unfortunately, it comes at this time. This is the reason for asking what I have. In no way do I want to convey any disrespect to the parliamentary process; this is not the message I want to leave with you at all. In fact, what we are doing here, by moving to this budget process, is enhancing the parliamentary process, as it relates to consideration of budgets.

• 1600

Mr. Cassidy: Mr. Chairman, I appreciate the comments by the Minister.

I do not withdraw any of the comments I made, Mr. Minister, but were this to occur again, for any reason . . . It seems to me that what might have been done this time should be on your mind, or on the mind of future Ministers of Finance. Had this situation been explained to this committee, or whatever committee the matter was being referred to, in October, and had we been asked to consider the Ways and Means motion as a surrogate for the more technical wording, which was still bottled up in the Department of Finance, I think it would have perhaps been more easy for members of this House, particularly the opposition, to have accepted the case that you have put forward. I do suggest that for next time.

The Chairman: I have the motion that during its consideration of Bill C-84 the committee hear the following witnesses: Wednesday, December 11, 1985, 3.30 p.m., the Hon. Michael Wilson; Thursday, December 12, 1985, at 9.30 a.m. to 12.30 p.m., the Canadian Tax Foundation; 3.30 p.m., Donald

[Traduction]

Je m'excuse d'avoir à demander aux membres de ce comité de faire franchir à cette mesure législative cette étape aussi rapidement que possible. Nous sommes à la veille de régulariser le processus budgétaire. Vous êtes tous d'accord pour dire que c'est une bonne chose, je pense. Ce processus permettra dorénavant d'étudier les propositions budgétaires d'une manière plus mesurée et de valoriser les consultations qui auront lieu à l'automne. Le ministre des Finances pourra en tenir compte dans la préparation de son budget. La présentation dudit budget aura lieu au début de l'année. Les lois de financement inhérentes devraient être adoptées bien avant la fin de l'année et avant le budget suivant.

Malheureusement, pendant cette période de transition, des raccourcis sont inévitables. Ce projet de loi en est un exemple. Cette mesure doit être adoptée avant la fin de l'année et adoptée avant le prochain budget. Si nous procédons ainsi, c'est pour régulariser le processus budgétaire et donner aux particuliers la possibilité de s'organiser en conséquence.

Pour ce qui est des provinces, je suis certain qu'en tant qu'ancien député de l'Assemblée législative de l'Ontario, vous devez comprendre qu'il importe que le budget fédéral soit déposé le plus tôt possible afin que les provinces puissent présenter des budgets dont les politiques, fiscales ou autres, s'harmonisent avec celles du fédéral.

Il est inévitable qu'un changement de processus et de calendrier nécessite certains ajustements. C'est malheureusement le cas en l'occurrence. C'est la raison de ma requête. Ce n'est pas du tout de ma part une manifestation d'irrespect envers le Parlement, ce n'est pas du tout l'impression que je veux vous laisser. En fait, ce que nous faisons, par l'intermédiaire de ce processus budgétaire, c'est améliorer le processus parlementaire d'examen des budgets.

M. Cassidy: Monsieur le président, j'apprécie les commentaires du ministre.

Je ne retire aucun des commentaires que j'ai faits, monsieur le ministre, mais si cela devait se produire une autre fois, pour une raison quelconque . . . Il me semble qu'on devrait prendre note, ou plutôt les futurs ministres des Finances devraient prendre note, de ce que l'on aurait pu faire dans ce cas. Si l'on avait expliqué la situation au présent Comité ou à n'importe quel autre comité qui en aurait été saisi, au mois d'octobre, et si on nous avait demandé d'examiner la motion de voies et moyens à la place de la version plus technique que le ministère des Finances n'avait pas encore fini de concocter, je pense qu'il aurait peut-être été plus facile pour les députés, particulièrement ceux de l'opposition, d'accepter les explications que vous avez avancées. Je propose que l'on procède de cette manière la prochaine fois.

Le président: Je propose que pendant l'examen du projet de loi C-84, le Comité entende les témoins suivants: mercredi 11 décembre 1985, à 15h30, l'honorable Michael Wilson; jeudi 12 décembre 1985, de 9h30 à 12h30, l'Association canadienne d'études fiscales; à 15h30, Donald Huggett, *Coopers and*

[Text]

Huggett, Coopers and Lybrand; and that the committee hear such other witnesses as may be available, from a list submitted by Mr. Cassidy, on Monday morning and Monday afternoon, December 16, 1985, and that the committee proceed to clause-by-clause consideration of Bill C-84 at its meeting of Monday, December 16, 1985, 8 p.m.

That all questions, including clauses, amendments and subamendments, and any other outstanding questions, be put consecutively at the meeting of Monday, December 16, 1985, to dispose of the proceedings on Bill C-84.

Motion as amended agreed to.

The Chairman: Mr. Johnston.

Mr. Johnston: Thank you, Mr. Chairman. Just by way of preliminary comment, if I may, the budgetary process is very much focused upon by reason of what is happening here. I hope the Minister will pay careful attention to the witnesses who went before the parliamentary committee chaired by Mr. Cooper, because I think some interesting testimony was offered. I hope he is not going to simply go with the paper which he submitted or preconceived ideas of the Department of Finance. We look forward to hearing precisely what he does have in mind.

That being said, Mr. Chairman, I would like to say to Mr. Wilson that, even if we thought this proposed legislation was a wonderful document, it should not be treated in this fashion. But as it turns out, as the Minister knows, there are some major problems associated with it, which I hope we will be able to discuss objectively and dispassionately. These are problems I had hoped could have been avoided. However, it does not look as though they will be avoided, given the timetable that has been presented. For example, I submit, Mr. Chairman, and I would like Mr. Wilson to respond—I am just going to take him through a few points—to these points that I put to him as questions in the course of my remarks.

But first of all, we have to look at this in the context of not only this bill but also the minimum tax bill. I would submit to you, Mr. Chairman, and members of the committee and the Minister, that the two are related and that some of the laudatory objectives that Mr. Wilson speaks to are, in fact, being nullified by the minimum tax bill in a very serious way.

First of all, it is rendering the system extraordinary complex, and I would like his comment on that because, as a resident of the province of Quebec, I have to file four tax returns if it should happen that I would be subject to the minimum tax—four separate tax calculations—which is an incredible amount of complexity to add to the system.

The second point is that Mr. Wilson has said that he wishes to encourage risk taking, that the capital gains tax exemption is designed just to do that. I think, if we go back to the budget speech, we will find that he wished to attract funds into medium and small business.

[Translation]

Lybrand; et je propose également que le Comité entende les autres témoins présents qui figurent sur la liste de M. Cassidy, dans la matinée et l'après-midi du lundi 16 décembre 1985 et que le Comité examine article par article le projet de loi C-84 lors de sa séance du lundi 16 décembre 1985, à 20 heures.

Je propose que toutes les questions, y compris les articles, amendements et sous-amendements, ainsi que toute autre question à l'étude, soient examinées dans l'ordre lors de la réunion du lundi 16 décembre 1985, afin de régler toutes les questions se rapportant au projet de loi C-84.

La motion est acceptée telle que modifiée.

Le président: Monsieur Johnston.

M. Johnston: Merci, monsieur le président. Si vous le permettez, j'aimerais mentionner, à titre de commentaire préliminaire, que les questions soulevées devant le Comité mettent bien en relief le processus budgétaire. J'espère que le ministre accordera une grande attention aux témoins qui se sont présentés devant le comité parlementaire présidé par M. Cooper, étant donné que ce comité a entendu des témoignages intéressants. J'espère qu'il ne se contentera pas du mémoire qui a été produit ni des idées préconçues du ministère des Finances. Nous sommes impatients de savoir exactement ce qu'il a derrière la tête.

Cela étant dit, monsieur le président, j'aimerais signaler à M. Wilson que ce projet de loi ne devrait pas être traité de cette manière, même si nous pensons qu'il s'agit d'un document merveilleux. Mais le ministre sait bien qu'il soulève certains problèmes importants que nous pourrions, je l'espère, examiner de manière objective et calme. Il s'agit de problèmes que j'aurais aimé pouvoir éviter. Cependant, il ne semble pas que l'on puisse les éviter, étant donné le calendrier qui a été présenté. Par exemple, monsieur le président, j'aimerais parler de différentes choses, et je voudrais que M. Wilson réponde aux différents points que je vais soulever sous forme de questions dans le cadre de mes remarques.

Mais tout d'abord, mes remarques s'appliquent non seulement au projet de loi que nous examinons, mais également au projet de loi sur l'impôt minimum. Il me semble, monsieur le président, mesdames et messieurs les membres du Comité, et monsieur le ministre, que les deux projets de loi sont liés et que certains objectifs louables évoqués par M. Wilson sont, en fait, gravement amputés par le projet de loi sur l'impôt minimum.

Tout d'abord, les nouveaux projets de loi rendent le système terriblement complexe, et j'aimerais entendre les commentaires du ministre à ce sujet, car, habitant moi-même la province de Québec, je devrais remplir quatre déclarations d'impôt s'il s'avérait que j'étais soumis à l'impôt minimum, quatre calculs d'impôt différents, ce qui est une complication incroyable du système.

Le second point porte sur la déclaration de M. Wilson dans laquelle il a indiqué qu'il voulait encourager les entreprises à prendre des risques et que l'exemption fiscale sur les gains en capital est conçue dans cet objectif. Or, dans le discours du

[Texte]

In fact, I think I can establish to the committee's satisfaction that the combination of this capital gains tax exemption, together with the minimum tax, will in fact drive investors out of Canadian equities, out of equities which pay dividends—for reasons which I will describe, and I would like Mr. Wilson to comment on them—and into American securities.

• 1605

Let me give you another example of what is happening right now across this country. At the moment the minimum tax comes in, of course the dividends coming out of corporations which are capital dividends, will be taken into account in computing the minimum tax. That means all the corporations currently in this company, small and large, which have unrealized capital gains as well as those which have a capital dividend account are rushing between now and December 31 to get those assets sold and to get the dividends to clear it out.

Now that is a matter of fact which the Minister is probably aware of—anybody would be a fool not to do so. So we have created this year-end crisis for these corporations to realize those capital dividends in the hands of their shareholders. Having done that, what are the shareholders going to do? These people who have looked forward to this capital gains tax exemption—where are they going to invest?

Mr. Chairman, as it has been presented, the minimum tax creates a major disincentive to invest in Canadian equities. For example, let us take a \$100 dividend from a Canadian corporation. Presently, with the gross up and credit of \$50, we find there is an attraction, if you like, to invest in Canadian securities.

The Minister has said the debt equity ratios in Canada are unfavourable. Well, surely they want to attract more equity into Canadian corporations and yet with this minimum tax, that advantage can be eliminated in the case of many, many Canadian investors. Investors have already said to me that they will be inclined to turn away from securities and look to American securities as well; this will be a by-product of the minimum tax because of the calculation.

Mr. Chairman, I would submit to you that similarly, the people who realize capital gains under the exemption—and we can talk about the exemptions not being focused in any event, which is another problem with it—but let us assume it were to work the way it is intended to work.

Before the minimum tax came in, those investors in turn, I submit, will have a greater incentive to invest in U.S. securities. So I say to you, we have really put a spanner in the works here in terms of trying to accomplish what the Minister says he wants to accomplish—namely, more risk-taking and

[Traduction]

budget, il avait indiqué qu'il souhaitait attirer les investissements dans les petites et moyennes entreprises.

En fait, je pense être en mesure de prouver au Comité que la conjugaison de l'exemption fiscale sur les gains en capital et de l'impôt minimum aura pour effet d'éloigner les investisseurs des actions mobilières canadiennes, des actions qui paient des dividendes, et les feront se tourner vers les valeurs américaines, pour des raisons que je vais exposer et que j'aimerais demander à M. Wilson de commenter.

Permettez-moi de vous donner un autre exemple de ce qui se passe actuellement au pays. Une fois que l'impôt minimum entrera en vigueur, on tiendra compte, pour son calcul, des dividendes en capital payés par les sociétés. Cela signifie que toutes les sociétés qui font actuellement partie de ce groupe, petites et grandes, celles qui ont des gains en capital non réalisés ainsi que celles qui ont un compte de dividendes en capital vont tout faire pour essayer de réaliser ces éléments d'actif d'ici le 31 décembre et toucher les dividendes pour remettre tout à zéro.

Il s'agit là d'une façon de procéder dont le ministre a probablement connaissance et, d'ailleurs, les gens qui n'agissent pas de cette manière ont bien tort. Nous avons donc provoqué cette crise de fin d'année qui incite les sociétés à réaliser les dividendes en capital afin de les payer à leurs actionnaires. Par la suite, que vont faire les actionnaires? Où vont investir ces gens qui attendaient l'exemption fiscale sur les gains en capital?

Monsieur le président, comme on l'a indiqué, l'impôt minimum décourage gravement les investissements dans les titres canadiens. Par exemple, prenons le cas d'un dividende de 100\$ provenant d'une société canadienne. Actuellement, avec la majoration et le crédit de 50\$, nous estimons qu'il incite à investir dans les valeurs mobilières canadiennes.

Selon le ministre, les ratios entre la dette et le capital-actions des entreprises au Canada sont défavorables. Le gouvernement souhaite attirer davantage de capital-actions dans les sociétés canadiennes et, pourtant, avec l'impôt minimum, cet avantage peut être éliminé dans le cas de beaucoup d'investisseurs canadiens. Certains investisseurs m'ont déjà affirmé qu'ils sont tentés d'abandonner le marché des valeurs mobilières et de se tourner vers les valeurs mobilières américaines; voilà un des résultats qu'aura l'imposition de l'impôt minimum à cause de la nature des calculs.

Monsieur le président, j'aimerais vous signaler également que les gens qui réalisent des gains en capital en vertu de l'exemption—et je pense qu'on peut ajouter que les exemptions ne sont pas assez spécifiques, ce qui est un autre problème—mais supposons qu'elles fonctionnent de la manière prévue.

Avant l'introduction de l'impôt minimum, les investisseurs seront, il me semble, plus intéressés à investir dans les valeurs mobilières américaines. Aussi, j'affirme que nous nous sommes mis des bâtons dans les roues en essayant d'atteindre l'objectif que le ministre s'est fixé, en l'occurrence inciter les entreprises à prendre des risques et augmenter si possible les investisse-

[Text]

hopefully more investment in Canadian securities. That is another question I put to the Minister.

The other question I put is, in bringing in that minimum tax, and given these questions I have raised, why were the two options in the white paper on minimum tax rejected and a third accepted? As I recall, the Minister had proposed that in one instance there would be the dividends plus gross up plus credit, or in the other, there would be cash dividends with no gross up.

Here we have the worst of both worlds. We have a full gross up and we have the full gross up with no credit. Now, that gives rise to another anomaly. Interest under the minimum tax proposal is allowed in full, Mr. Chairman, and if we go back and look at that paper, we will find it is one of the largest tax shelters—interest incurred for the purpose of earning income either from business from investments. Do you agree with that?

The Chairman: Sure.

Mr. Johnston: Right. Now let us take the case of a shareholder—I put this to my colleagues across the table—who has \$100 of interest, he has \$100 of dividends . . .

Mr. Wilson (Etobicoke Centre): Mr. Chairman, are we talking . . . You said interest will be allowed. Are you referring to interest income or expense?

Mr. Johnston: Interest borrowed for the purpose of buying stocks or securities.

Mr. Wilson (Etobicoke Centre): Interest expense.

Mr. Johnston: Interest expense.

Mr. Wilson (Etobicoke Centre): Fine.

Mr. Johnston: In the current framework, the individual who has \$100 of interest, \$100 of dividends—he has the gross up and he has the credit, so it is a wash. As I read it, under the proposals he would have \$150 declared income with no credit, so he is going to be taxed on \$50 which in fact he does not receive—which is the worst kind of tax, if I am correct. I put that question through the Minister—perhaps Mr. Weyman can speak to it—but as we look at it, it would appear that these individual shareholders will in fact be taxed upon a non-cash receipt to compound the problem. I come back and say to the Minister that the combination of these provisions, I think, has created a real pig's breakfast for the integration of corporate and individual tax. Speaking as a member of the former government and on behalf of the opposition critics of that time, I think we all welcomed the notion of eliminating the differential between dividends and capital gains, so as to get away from the problem of designated surplus which had plagued us for years. Now, all of a sudden, by the juxtaposition of these two provisions, it would appear to me that we have, in fact, discouraged the very risk taking and investment the Minister tried to encourage, or said he tried to encourage.

[Translation]

ments dans les valeurs mobilières canadiennes. Voilà une autre question que je pose au ministre.

La question suivante que j'aimerais lui poser est celle-ci: en ce qui a trait à l'impôt minimum et compte tenu des questions que j'ai soulevées, pourquoi les deux options proposées dans le Livre blanc sur l'impôt minimum ont-elles été rejetées et la troisième acceptée? Si je me rappelle bien, le ministre avait proposé que dans un cas, on autoriserait les dividendes, plus la majoration, plus le crédit, ou que dans l'autre, on autoriserait les dividendes en liquide sans majoration.

Nous nous retrouvons avec les plus mauvais côtés des deux cas. Nous avons la majoration complète et nous avons la majoration complète sans crédit. Ensuite, cela donne lieu à une autre anomalie. La proposition d'impôt minimum autorise la déduction intégrale des intérêts, monsieur le président; or, si nous retournons au Livre blanc, nous nous apercevons qu'il s'agit là d'un des plus grands avantages fiscaux: la déduction d'intérêts payés pour gagner un revenu de commerce ou de placement. Est-ce que vous êtes d'accord?

Le président: Bien sûr.

M. Johnston: Bien. Prenons maintenant le cas d'un actionnaire—c'est un exemple que je propose à mes collègues en face de moi—qui a 100\$ d'intérêt et 100\$ de dividendes . . .

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Monsieur le président, est-ce que nous parlons . . . Vous avez dit que les intérêts étaient autorisés. Est-ce que vous parlez des revenus d'intérêt ou des dépenses d'intérêt?

M. Johnston: Je parle des intérêts payés sur les fonds empruntés pour l'achat d'actions ou de valeurs mobilières.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Les frais d'intérêt.

M. Johnston: C'est cela, les frais d'intérêt.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Très bien.

M. Johnston: Dans les circonstances actuelles, une personne qui a 100\$ d'intérêt, 100\$ de dividendes . . . reçoit la majoration et le crédit, de sorte que cela s'équilibre. Si je comprends bien, les propositions obligerait cette personne à déclarer un revenu de 150\$ sans crédit, si bien qu'il serait imposé sur une somme de 50\$ qu'en fait il ne touche pas. À mon sens, ce type d'imposition est le pire qu'on puisse connaître. Je pose cette question au ministre—peut-être que M. Weyman pourra y répondre—mais si je comprends bien, ces actionnaires individuels seront en fait imposés, pour compliquer le problème, sur des sommes fictives. Je poursuis et déclare au ministre que la combinaison de ces dispositions est, à mon avis, un véritable désastre pour l'intégration des impôts des sociétés et des particuliers. Je parle en tant que membre de l'ancien gouvernement, et je reprends à mon compte les critiques de l'opposition de cette époque, et je pense que nous avons tous accueilli favorablement la notion d'élimination de la différence entre les dividendes et les gains en capital afin de nous débarrasser du problème du surplus désigné que nous avons traîné pendant des années. Maintenant, tout à coup, à cause de la juxtaposition de ces deux dispositions, il me semble que nous avons, en fait, découragé le goût du risque et de l'investisse-

[Texte]

[Traduction]

[Traduction]

[Texte]

• 1610

I would like to come back to the capital gains exemption itself. We have been around this; everybody has been around it. The critics are in legion with respect to it. Mr. Minister, why is there such reluctance to put some focus into this capital gains exemption so that it does not encourage the disposal of non-productive assets, such as jewellery, boats, condominiums, or the purchase of such non-productive assets, on a world-wide basis? I know he has said in the past that he thought it was too complex, but given what he has landed us with, I think he would now admit that there has to be a way of doing it which is not that complex. I think there is a way, Mr. Chairman.

Would he not consider bringing some focus to a capital gains exemption if he must have a capital gains exemption? Our own position at this point is that this exemption should not be granted, because it is much too broad in its application. In that regard, it certainly is inequitable. As I recall from his own documents, it will give rise to a tax expenditure loss in the year 1990 of something like \$1.2 billion. At the same time of course, we have the plethora of other sales tax and aggressive taxes which are being applied.

I make one more plea with him. Would he not consider, even at this late date, trying to put some focus into this capital gains if he insists on moving forward with it, or is he telling us that this whole smorgasbord of capital gains tax plus the minimum tax—directly in conflict and, as I say, cancelling each other out in a number of ways—is he going to insist that these be moved forward through legislation in their present form?

There are quite a few questions there, Mr. Chairman, but it is a good launching pad for the discussion on this issue.

The Chairman: It either launched it or buried it.

Mr. Wilson (Etobicoke Centre): I wonder if I could ask Mr. Johnston a question relating to his last question to me. Are you saying, Mr. Johnston, that if we made these changes, you would be supportive of the lifetime capital gains exemption and would vote in favour of it?

Mr. Johnston: Let me come back to you, Mr. Wilson. I have already made personal proposals with respect to capital gains, because I think—I try to get the support of my friends here on the left and the support of the Conservatives—what we really need in capital gains is complete roll-overs of all capital invested in qualifying assets in Canada, lifetime roll-overs. The moment you step out of the casino, you pay your tax. You want to give those entrepreneurs and others full freedom to sell, to go public. Provided they reinvest, there would be no tax. That would be more my preference in terms of the capital gains tax system, which in fact would then be ultimately converted into a debt tax if you retain your assets until death.

ment que le ministre lui-même tentait d'encourager, ou tout au moins le prétendait.

J'aimerais revenir sur l'exemption sur les gains en capital elle-même. Nous en avons parlé; tout le monde en a parlé. Les critiques sont légions. Monsieur le ministre, pourquoi tant de réticence à donner un peu plus de précision à cette exemption pour gains en capital afin d'éviter qu'elle encourage l'aliénation de biens non productifs comme les bijoux, les bateaux, les condominiums, ou l'achat de biens non productifs similaires à l'échelle mondiale? Je sais qu'il a déjà déclaré que cela serait trop complexe, mais étant donné ce qu'il nous propose, je pense qu'il admettrait désormais qu'il existe un moyen moins complexe de régler ce problème. Je crois qu'il y a un moyen, monsieur le président.

Serait-il possible pour le ministre d'envisager d'apporter un peu de précision à l'exemption sur les gains en capital s'il tient absolument à cette exemption? Nous estimons en ce moment que cette exemption ne devrait pas être accordée, parce qu'elle est d'application trop générale. À ce titre, elle est certainement inéquitable. Si ma mémoire est exacte, les propres documents du ministre indiquaient que cette exemption entraînerait au cours de l'année 1990 une perte de recettes fiscales d'environ 1,2 milliard de dollars. Parallèlement, bien entendu, on nous imposera d'innombrables taxes de vente et autres impôts agressifs.

J'ai une dernière demande à lui faire. Est-ce qu'il consentirait, bien qu'il soit déjà tard, à préciser quelque peu la décision concernant les gains en capital, s'il insiste pour la mettre en oeuvre, ou maintient-il que l'impôt sur les gains en capital, plus l'impôt minimum—qui sont directement contradictoires et, comme je l'ai dit, qui s'annulent l'un l'autre de plusieurs manières—va-t-il insister pour que ces propositions soient adoptées dans leur forme actuelle?

Voilà plusieurs questions, monsieur le président, qui fournissent une bonne base de départ pour lancer le débat.

Le président: Le débat est lancé ou enterré.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): J'aimerais demander à M. Johnston des précisions concernant sa dernière question. Est-ce que vous affirmez, monsieur Johnston, que si nous appliquons ces modifications, vous seriez en faveur de l'exemption à vie pour gains en capital et que vous voteriez pour l'adoption d'une telle proposition?

M. Johnston: Laissez-moi vous expliquer, monsieur Wilson. J'ai déjà présenté des propositions concernant les gains en capital, car j'estime—j'essaie d'obtenir l'appui de mes amis ici, à gauche, et l'appui des conservateurs—que ce dont nous avons réellement besoin en matière de gains en capital, c'est d'un report intégral de tous les capitaux investis dans des actifs admissibles au Canada, d'un report à vie. Dès l'instant que le joueur sort du casino, il paie ses impôts. Il faudrait que les entrepreneurs soient entièrement libres de vendre, d'offrir des actions au public. Ils ne paieraient pas d'impôts, à condition qu'ils réinvestissent. Voilà plutôt le système d'impôt sur les gains en capital que je préconiserais et qui finirait en fait par

[Text]

That is what I think we should have. I do not think we can allow capital gains to go without tax, but I do think we can allow them to be rolled in that fashion. I would also encourage Canadians with foreign holdings to do the same thing, to sell their foreign assets. Provided they repatriate the funds to Canada, invest in qualified Canadian assets, medium or small business, Canadian public companies, whatever—not vacant real estate. That is the way you should be moving. If you put that in, I would vote for it.

• 1615

Mr. Wilson (Etobicoke Centre): I would not want to put words in your mouth; you know that. What you are saying is that you are in favour of some relief from capital gains tax.

Mr. Johnston: Yes, through the capital gains tax as we now have it, I think we have taken a lot of the velocity out of our capital in the country. We have to re-establish that in an equitable way. I do not think this provision is doing that at all.

Mr. Wilson (Etobicoke Centre): Let me respond to the specific question. I know your leader has put it to me, and I cannot recall whether you have or not, but there is a very clear reason—you touched on one of them—which is complexity. The other is that we do not believe it is the role of government to say what you should invest in or what you should not invest in. What we are trying to do with our economic policy is provide the best possible economic environment in Canada so that people are going to be putting their money into Canadian companies, companies that are going to make a lot of money for the investor as they grow and develop in response to this improved environment.

I recognize there might be a different philosophical point of view. The Liberal Party has been more inclined to be more directive, more interventionist, than the Conservative Party. But that is the reason, and I make no apologies for it.

Let me go back to your other points, if I can pick them up.

Mr. Johnston: May I comment on that very briefly?

The Chairman: Sure.

Mr. Johnston: The point, though, Mr. Wilson, is that you were saying you will give no edge to an investment in Canada, that I, sitting here, should find an asset in Canada more attractive than any asset anywhere in the world. Now, that would be wonderful if it were true. But, unfortunately, as we know, capital is going to move to where the most attractive investments are at any particular point in time. It has a lot to do with many, many issues, many considerations. I do not

[Translation]

être converti en une dette d'impôt pour les investisseurs qui conservent leurs actifs jusqu'à leur mort.

Voilà, à mon avis, le système qui devrait être appliqué. Je ne pense pas que nous pouvons autoriser la non-imposition des gains en capital, mais je crois que nous pouvons autoriser leur accumulation de cette manière. J'aimerais également encourager les Canadiens qui détiennent des valeurs étrangères à procéder de la même manière, à vendre leurs titres. À condition qu'ils rapatrient les fonds au Canada, les investissent dans des titres canadiens admissibles, dans des petites ou moyennes entreprises, des sociétés publiques canadiennes, etc... et non pas qu'ils les utilisent pour faire de la spéculation immobilière. C'est dans cette direction-là que vous devriez vous orienter. Je voterai pour vos propositions si vous y ajoutez ces éléments.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Vous savez bien que je n'ai pas l'intention de vous faire dire ce que vous n'avez pas dit. Vous nous dites que vous êtes en faveur d'un certain allègement de l'impôt sur les gains en capital.

M. Johnston: Oui, avec l'impôt sur les gains en capital tel qu'il existe à l'heure actuelle, je pense que l'on a enlevé une bonne partie de leur souplesse à nos capitaux dans ce pays. Il nous faut rétablir la situation de manière équitable. Je ne pense pas du tout que ce soit là le résultat de cette disposition.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Je voudrais répondre à une question précise. Je sais que votre chef me l'a posée, et je ne me souviens pas si vous me l'avez posée ou non, mais il y a une raison très claire, vous venez de l'évoquer, qui est celle de la complexité. L'autre raison, c'est que nous ne croyons pas que ce soit le rôle du gouvernement de nous dire où investir et ne pas investir. Ce que nous cherchons à faire dans le cadre de notre politique économique, c'est d'offrir au Canada le meilleur environnement économique possible pour que les gens investissent leur argent dans des entreprises canadiennes, entreprises qui vont faire gagner beaucoup d'argent à l'investisseur à mesure qu'elles se développeront et prendront de l'ampleur dans cet environnement amélioré.

Je reconnais que l'on peut avoir un point de vue philosophique différent. Le Parti libéral a eu tendance à être plus directif, plus interventionniste, que le Parti conservateur. Mais voilà la raison, et je n'ai pas à m'en cacher.

Laissez-moi cependant revenir aux autres parties de votre question, si je parviens à les reformuler.

M. Johnston: Puis-je commenter rapidement ce qui vient d'être dit?

Le président: Bien entendu.

M. Johnston: Le problème, monsieur Wilson, c'est que vous nous dites que vous ne voulez aucunement privilégier les investissements au Canada et que moi, qui suis devant vous, je devrais trouver plus intéressant d'investir au Canada que partout ailleurs au monde. Ce serait bien entendu merveilleux si c'était vrai. Malheureusement, nous savons bien que les capitaux vont se diriger là où les investissements paraissent les plus prometteurs au moment considéré. Cela met en jeu de

[Texte]

regard giving an edge to an investor from Canada to invest in Canada really that interventionist. It is an encouragement; it is not a direction. It is saying: Look, if you invest here, there is an advantage.

You have just given an example. You want to have employees invest in their company; you want to give them an edge. Why would you want to give employees an edge to invest in their company? Why should they not be able to invest in any company on that principle?

Mr. Wilson (Etobicoke Centre): When did I say that?

Mr. Johnston: The Quebec QSSP, which you have said is a wonderful thing, encourages people in Quebec to invest in Quebec companies. Now you are saying . . .

Mr. Wilson (Etobicoke Centre): Hold it, now. I have not said anything about the QSSP.

Mr. Johnston: Oh, I thought you had; not here today, but in the past you have.

Mr. Wilson (Etobicoke Centre): No.

Mr. Johnston: You do not like the QSSP, obviously.

Mr. Wilson (Etobicoke Centre): No, I did not say that I did not like it or I did like it. I just did not want you to put words in my mouth. I prefer to make my points of view known about these things rather than your putting your editorializing on them. I have always been wary of the editorializing that you might use. It is fine if you are editorializing in this room when I can check you on it, but I do not want you to be left with an unclear impression that you might convey to people outside this room.

Mr. Johnston: Could I just ask you that question, then? From what you said about investors, it flows from it that the QSSP, in your judgment, would not be appropriate.

Mr. Wilson (Etobicoke Centre): I did not say that.

Mr. Johnston: Well . . .

Mr. Wilson (Etobicoke Centre): Let me move to other of your questions. The Liberal Party has been in favour of a minimum tax. Am I correct?

Mr. Johnston: Yes, it was proposed in a speech in Chatham in August by the leader.

Mr. Wilson (Etobicoke Centre): I think the comments you have made first of all about the province of Quebec, that you as a resident of Quebec have four calculations to make, presupposes that the new Quebec government is going to continue on in the same direction as the previous Quebec government in terms of the existing proposal for a minimum tax, that we will have to wait and see.

[Traduction]

nombreux paramètres et implique de nombreuses considérations. Je ne considère pas que favoriser les investissements au Canada soit véritablement de l'interventionnisme. Il s'agit d'un encouragement, non d'une directive. Cela revient à dire: si vous investissez ici, voilà quels sont les avantages.

Vous venez de nous donner un exemple. Vous voulez que les employés investissent dans leurs entreprises, qu'ils aient avantage à le faire. Pourquoi voulez-vous avantager les employés qui investissent dans leurs entreprises? Pourquoi n'investiraient-ils pas dans d'autres entreprises en vertu de ce même principe?

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Quand est-ce que j'ai dit ça?

M. Johnston: Le RÉAQ du Québec, que vous trouvez merveilleux, incite les entreprises du Québec à investir dans des entreprises québécoises. Maintenant, vous nous dites . . .

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Hé là! Je n'ai rien dit concernant le RÉAQ.

M. Johnston: Oh, j'ai cru que vous en aviez parlé; pas ici aujourd'hui, mais vous en avez parlé dans le passé.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Non.

M. Johnston: Vous n'aimez pas le RÉAQ, de toute évidence.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Non, je n'ai pas dit que je l'aimais ou que je ne l'aimais pas. Je ne veux tout simplement pas que vous parliez à ma place. Je préfère faire connaître moi-même mon point de vue sur ces choses plutôt que de vous laisser gloser là-dessus. J'ai toujours eu peur de vous voir gloser. Passe encore quand vous le faites dans cette salle et que je peux vous reprendre, mais je ne voudrais pas vous laisser partir d'ici avec des idées imprécises que vous pourriez répandre à l'extérieur.

M. Johnston: Puis-je vous poser alors la question suivante? Il ressort de ce que vous avez dit des investissements qu'à votre avis, le RÉAQ ne serait pas approprié.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Je n'ai pas dit cela.

M. Johnston: Eh bien . . .

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Laissez-moi passer à une autre de vos questions. Le Parti libéral a été en faveur d'un impôt minimum. Est-ce vrai?

M. Johnston: Oui, cela a été proposé dans un discours prononcé par le chef du parti à Chatham, en août.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Je pense que les commentaires que vous avez faits au départ au sujet de la province de Québec, lorsque vous avez indiqué qu'en tant qu'habitant du Québec, vous auriez quatre calculs différents à faire, présupposent que le nouveau gouvernement du Québec va continuer à agir dans le même sens que le gouvernement du Québec précédent concernant la proposition actuelle de l'impôt minimum, et qu'il s'agira d'attendre et de voir venir.

• 1620

But because Quebec is not a part of the tax collection agreement, obviously different calculations will have to be

Mais puisque le Québec ne participe pas à l'accord sur la perception des taxes, il faudra évidemment effectuer des

[Text]

made, federally and provincially, whether it is the Conservative approach to a minimum tax or the Liberal approach to a minimum tax.

So I do not think the comments you have made are fair, if I could put it that way; or if they are, if you view them as being fair, then they really apply also to the proposal the Liberal Party had put out as well.

Let us get to the major point you are making, that the minimum tax is a major disincentive. I think those were the words you used. That is what I had jotted down here.

With the approach taken in this minimum tax, investment in Canadian companies will continue to be more attractive to investment—the treatment of dividends will be more attractive, even under the minimum tax—than investment by Canadians in U.S. companies. The lifetime capital gain exemption will add to the attractiveness of Canadian companies relative to U.S. companies.

The other point I want to underline here is that the lifetime capital gain exemption, we believe, and continue to believe, has been a very powerful and important incentive, and a valuable incentive, to encouraging equity investment; equity investment which you and I both agree is necessary in this country. The only difference is that we have taken steps with the budget to put a real attraction here; put some actions behind those words.

In the minimum tax calculation we have specifically provided for that. The lifetime capital gain exemption provides for capital gains under the minimum tax to be taxed at a rate of only 12.5%, as opposed to 25% for capital gains above the \$500,000 threshold. So there will continue to be a major incentive there in favour of investment in Canadian companies.

Mr. Johnston: May I just interrupt you? I may have missed something. I do not understand why there would be an advantage. Since the capital gain applies to American shares or to Canadian shares, why is there an advantage for a Canadian shareholder who would be subject to the minimum tax to invest in Canadian stock?

Mr. Wilson (Etobicoke Centre): Dividends from Canadian companies are still going to be treated in a more attractive way than dividends from foreign companies under the minimum tax.

Mr. Johnston: Because of U.S. withholding tax? What is the technical reason for that?

Mr. David Weyman (Assistant Deputy Minister, Tax Policy and Legislation Branch, Department of Finance): I will take this in several steps. I think we first have to put the issue into the perspective of the real impact in the marketplace.

Mr. Johnston: Let us take two investments, just so we will understand it, in case there is something we do not understand around the table. You have a Canadian company. You have an American company. You have a Canadian investor. You buy \$100 worth of shares in the Canadian company, \$100 worth of

[Translation]

calculs différents au niveau fédéral et au niveau provincial, que l'on adopte le point de vue des Conservateurs ou des Libéraux sur l'impôt minimal.

Il est donc injuste de votre part de prétendre cela; mais si vous continuez à le faire, vos remarques devraient alors s'appliquer tout autant à la proposition émise par le Parti libéral.

Revenons à votre argument principal, selon lequel l'impôt minimal agit surtout comme élément de dissuasion. C'est bien ce que vous avez dit, n'est-ce-pas? C'est ce que j'avais noté.

Avec cet impôt minimal, il sera toujours plus intéressant d'investir dans des entreprises canadiennes—les dividendes seront plus intéressants, même avec l'imposition d'une taxe minimale—que d'investir pour des Canadiens dans des entreprises américaines. L'exemption à vie sur les gains de plus-value rendra les entreprises canadiennes beaucoup plus attrayantes que les entreprises américaines.

En outre, cette exemption à vie sur les gains de plus-value a toujours encouragé fortement les Canadiens à investir dans le capital-actions; vous conviendrez avec moi que le capital-actions est très important pour notre pays. La seule différence, c'est que le nouveau budget rend ce secteur encore plus intéressant pour les investisseurs: nous les encourageons donc avec des mesures concrètes, plutôt qu'avec des paroles.

Nous avons donc prévu cela dans le calcul de l'impôt minimal. L'exemption à vie sur les gains de plus-value prévoient que ces derniers seront imposés à un tarif minimal de 12,5 p. 100 seulement, par opposition à 25 p. 100 pour tous les gains en capitaux dépassant le seuil des 500 000 dollars. Cela incite donc fortement à investir dans des entreprises canadiennes.

M. Johnston: Puis-je vous interrompre? Je vous ai peut-être mal entendu. Je ne comprends pas pourquoi cela constitue un avantage. Étant donné que l'exemption sur les gains en capitaux s'applique aux actions américaines comme aux actions canadiennes, pourquoi serait-il avantageux pour un actionnaire canadien d'investir dans des actions canadiennes, s'il peut de toute façon payer l'impôt minimum?

M. Wilson (Etobicoke Centre): L'impôt minimum accorde quand même un traitement de faveur aux dividendes des entreprises canadiennes par rapport aux dividendes des entreprises étrangères.

M. Johnston: Parce que les États-Unis retiennent leurs impôts? Comment expliquer cela, du point de vue technique?

M. David Weyman (sous-ministre adjoint, Direction de la politique de la législation de l'impôt, ministère des Finances): Je vous expliquerai cela en plusieurs étapes. Il faut d'abord se demander quelles seront les répercussions véritables sur le marché.

M. Johnston: Prenons deux investissements comme exemple, pour qu'il soit plus facile de comprendre et au cas où quelque chose nous ait échappé. Prenons un investisseur canadien qui peut investir soit dans une compagnie canadienne, soit dans une compagnie américaine. Supposons qu'il achète pour 100

[Texte]

shares in the American company. They each increase by 50%. You receive dividends on both, and you are subject to the Canadian minimum tax. The Minister is telling us you are better off in the Canadian company.

Mr. Weyman: The reason is that the regular tax on the dividend on the American stock will be greater than the minimum tax would be on the dividend on the Canadian stock.

• 1625

Now, you have to go right through the calculation to see the relevance of that. If you take a Canadian taxpayer who receives a dividend on an American stock, let us say it is a \$100 dividend. A \$100 dividend at the top rate, that is assuming a top rate taxpayer for the example, would clearly be \$50 of tax.

Mr. Johnston: Yes, but we are talking about people who are not subject to the top rate, because they would not be paying minimum tax if they were.

Mr. Weyman: Well, we have to equate this at some level.

Mr. Johnston: I know, but let us . . .

Mr. Wilson (Etobicoke Centre): Mr. Chairman, I do not know that we are going to get to . . .

Mr. Johnston: Oh, no, I think it is important to know whether there is a bias.

The Chairman: Perhaps it is time to get off this particular conversation; we will get somebody else on it. Okay?

Mr. Weyman: If I can conclude, Mr. Chairman, the point I am making is that the minimum tax rate that applies to a Canadian dividend will still be less, as I said, than the regular tax that would apply to the dividend on an American stock. And if you look at the comparison, given the basic premise of the minimum tax, that there should be a reasonable amount of tax paid on income, then the position is that the Canadian stock is still more favourable.

Mr. Wilson (Etobicoke Centre): The other factor here that you have to remember, Mr. Johnston, is the carry-over under the terms of the minimum tax that we proposed. We have also found that there are not that many repeaters, so that people will use the carry-over and therefore will be able to gain the favoured treatment. That is an additional point to that which Mr. Weyman has made.

The Chairman: Mr. Parry.

Mr. Parry: Thank you, Mr. Chairman. I would like to welcome the Minister to the committee today.

The Chairman: I just want to let members know that the Whip has been in to see me. The motion is a motion to adjourn. But I think it is imperative that we continue to use as much hearing time as possible with the Minister when we have him here.

[Traduction]

dollars d'actions de l'entreprise canadienne et pour 100 dollars d'actions de l'entreprise américaine, et que la valeur des deux augmente de 50 p. 100. S'il reçoit des dividendes sur les deux stocks d'actions, l'investisseur est obligé de payer l'impôt canadien minimum. Or, le Ministre soutient qu'il est plus intéressant pour lui d'investir dans l'entreprise canadienne.

M. Weyman: Oui, parce que la taxe ordinaire imposée sur les dividendes des actions américaines sera plus élevée que la taxe minimum imposée sur les dividendes des actions canadiennes.

Il vous faut faire des calculs pour bien comprendre. Supposons que le contribuable canadien reçoive 100\$ de dividendes de ses actions américaines. Si on impose ces 100\$ de dividendes au taux maximal, cela représente 50\$ d'impôts que doit versés le contribuable.

M. Johnston: Oui, mais ces contribuables ne sont justement pas soumis au taux maximum, puisque s'ils l'étaient, on ne parlerait pas d'impôt minimum.

M. Weyman: Mais il faut quand même atteindre l'équilibre, à un certain moment.

M. Johnston: Je sais, mais . . .

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Monsieur le président, je ne pense pas que nous aboutissions à . . .

M. Johnston: Non, il est important de savoir s'il y a ou non distorsion.

Le président: Il est peut-être temps de mettre fin à cette conversation; faisons appel à quelqu'un d'autre. D'accord?

M. Weyman: Monsieur le président, permettez-moi de conclure: j'essaie de faire comprendre que l'impôt minimum qui s'applique aux dividendes canadiens est quand même inférieur à l'impôt ordinaire qui s'applique aux dividendes des actions américaines. Dans votre comparaison, si l'on garde l'hypothèse de base d'un impôt minimum, l'investisseur devra de toute façon payer un impôt raisonnable sur son revenu, mais il reste que les actions canadiennes sont quand même plus intéressantes.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): N'oubliez pas non plus, monsieur Johnston, la disposition permettant le report en vertu de l'impôt minimum que nous proposons. Nous avons constaté qu'il n'y avait pas tellement de répétitions, de sorte que les contribuables auront recours au report pour pouvoir profiter du traitement favorable. Voilà ce qui joue encore en faveur de notre proposition, comme l'a dit M. Weyman.

Le président: Monsieur Parry.

M. Parry: Merci, monsieur le président. Je souhaite la bienvenue au Ministre.

Le président: Je veux signaler au Comité que le Whip vient de me faire savoir que la motion en question est une motion d'ajournement. Mais il me semble impérieux que nous profitons le plus possible de la présence du ministre.

[Text]

When the votes are going to be taken for sure, we will be given lots of opportunity to get to the House.

Mr. Parry: Thank you, Mr. Chairman.

Mr. Minister, I do not wish to belabour the points that have been raised by my colleague, but I do wish to add my objection to the process that we see ourselves in today.

I accept your apology, sir, and I accept your good faith in stating that we will not have to do this sort of thing. Though, as someone who has worked in this level of government and in other levels of government, there is a certain haunting echo to that sort of statement because, after all, it does seem very frequently that governments are promising that their act will be cleaner next year. And maybe the fault is ours and we do not fully evaluate as to whether that is true or not.

Nevertheless, what I am concerned about is that we are being put through this very compressed process, basically because of the capital gains tax exemption. And that is not something, sir, that I would have profound objection to on principle. I mean the compacted process. I certainly do have objections to the capital gains tax exemption.

But I think it is worthwhile putting on the record in this committee that what we are actually going through the compacted process for is the opportunity of a \$10,000 allowable exemption in the 1985 tax year that translates, depending on which province you are in, to a tax break of \$2,500 to \$2,800 for those taxpayers who are going to be in the fortunate position of qualifying for that allowable exemption. And that is something that I do object to, the thought that by deferring the introduction of this provision, that only such a small amount—and let us use the term 'small', in relation to the incomes of the people who are going to be claiming it—is what is basically at stake here.

We heard from the Assistant Deputy last night, expressing the effort that was put in—and I do not doubt him either—almost in terms of cruel and unusual punishment of his staff. And I would say, Mr. Minister, that in future when we are faced with anything that is going to compact the parliamentary time schedule like this, that what is actually at stake should be examined very carefully before that is laid on Members of Parliament and on this committee.

• 1630

I would like to pick up the whole question of capital gains tax and get some responses from you, Mr. Minister, on some points I wish to raise.

You said, sir, that the purpose of introducing this capital gains tax exemption was to increase investment in Canada and to provide a greater incentive to Canadians to invest. I believe, Mr. Minister, that we both know that the effective rate to a top-rate taxpayer on capital gains income under the present tax regime is substantially below the rates that are paid by wage earners; and, in fact, in most provinces the effective rate of taxation on a capital gain is just at the level where the

[Translation]

Lorsque l'on nous fera savoir précisément à quelle heure aura lieu le vote, nous aurons tout le temps voulu pour nous rendre à la Chambre.

M. Parry: Merci, monsieur le président.

Monsieur le ministre, je ne voudrais pas m'attarder sur les arguments présentés par mon collègue, mais je voudrais m'opposer moi aussi à ce qui se passe aujourd'hui.

J'accepte vos excuses, monsieur le ministre, et je vous crois de bonne foi lorsque vous dites que vous n'exigerez pas cela de nous. Mais pour avoir travaillé suffisamment longtemps au gouvernement fédéral et à d'autres niveaux de gouvernement, je dois dire que vos propos me rappellent de biens mauvais souvenirs: ce n'est pas la première fois qu'un gouvernement promet de mettre de l'ordre dans sa propre maison l'année suivante. Peut-être que la faute nous revient et que nous ne sommes pas véritablement capables de distinguer si vous dites vrai ou non.

Quoi qu'il en soit, ce qui m'inquiète, c'est que l'on nous oblige à faire vite à cause de cette fameuse exemption fiscale sur les gains de plus-value. En principe, je ne suis pas contre l'obligation d'aller vite, dans certains cas. Par contre, je m'oppose fermement à cette exemption fiscale sur les gains de plus-value.

Il vaudrait la peine d'expliquer clairement au Comité que l'on nous oblige à aller vite pour permettre une exemption de 10,000\$ pour l'année d'imposition 1985 qui se traduirait—selon la province de domicile—par une ristourne fiscale de 2,500 à 2,800\$ pour les quelques contribuables qui auraient la chance de se prévaloir de cette exemption. Et voilà ce à quoi je m'oppose, c'est-à-dire à l'idée qu'on nous exhorte à ne pas reporter l'introduction de cette mesure, alors que le montant en jeu est si petit en comparaison avec les revenus des contribuables qui réclameront l'exemption.

Hier soir, le sous-ministre adjoint nous expliquait quels efforts avaient été déployés en vue de présenter le projet de loi—je n'en doute pas un seul instant—et prétendait que de reporter son adoption punissait cruellement et indument son personnel. Monsieur le ministre, la prochaine fois qu'on cherchera à comprimer l'échéancier parlementaire comme vous le faites, les comités devront étudier de très près les projets de loi en question, avant que l'on ne les accuse ainsi.

J'aimerais reprendre toute la question de l'impôt sur les gains en capital et obtenir des réponses de vous monsieur le Ministre, sur certains aspects.

Vous avez dit, monsieur, que l'exemption d'impôt sur les gains en capital avait été proposée pour favoriser les investissements au Canada et pour inciter les Canadiens à investir davantage. Je crois, monsieur le Ministre que nous savons tous deux que le taux réel d'imposition des plus gros contribuables pour les gains en capital en vertu du régime fiscal actuel est considérablement moins élevé que celui des salariés; de fait, le taux réel d'imposition des gains en capital, dans la plupart des

[Texte]

second rate of taxation, the 19% rate plus the appropriate provincial rate, kicks in. My question, therefore, is why, then, is this a source for the investor but not a source for the wage earner?

The technician's response to the capital gains tax exemption has been quite negative, and I, in my speech in the House, Mr. Chairman, picked up a couple of alternatives that should be looked at. One of them was mentioned today by my colleague from Saint-Henri, Westmont, of the roll-over theory of capital gains; that is that capital gains could be rolled over until they were turned into some other form; essentially until they were realized. That is a proposition that if the government had put it forward my party would have been quite willing and quite interested to discuss, because we can see some philosophical basis in tax theory on which it could be held to be reasonable and could be looked at.

The other provision, of course, Mr. Minister, that could have been looked at would be for the adjustment of the cost base for inflation. The adjusted cost base on which capital gains are levied is one that is not adjusted for inflation, and we have to acknowledge that inflation has eaten up a large part of the capital gains in some cases that are taxed under the present regime, and therefore an examination of the possibility of adjusting the cost base for inflation could also have produced a superior capital gains tax regime to that which we see being introduced under the capital gains exemptions.

My hon. colleague mentioned the velocity of capital flows, and my belief, Mr. Minister, and perhaps you would comment on that too, is that the impairment of that velocity, the impairment of the reinvestment of capital gains, was probably greatest by the introduction of the three-year rule by the previous Liberal government.

I would like to know, Mr. Minister, if there are any other objectives than the simple raising of revenues to the . . .

Mr. Wilson (Etobicoke Centre): What do you mean by the three-year rule?

Mr. Parry: The three-year rule is that capital gains have to be declared and tax paid on them within a period of three years, regardless of how long a time span the proceeds are received over. Would you like Mr. Weyman's . . .

Mr. Wilson (Etobicoke Centre): That is on interest?

Mr. Weyman: You mean on the interest income?

Mr. Wilson (Etobicoke Centre): It is on interest in the accrued interest income, but not on capital gains.

Mr. Weyman: There is a three-year accrual rule presently that relates to interest that is received at less frequent intervals than three years. It must be accrued and reported on at least every three years.

Mr. Wilson (Etobicoke Centre): Like an insurance or an annuity, not capital gain.

Mr. Parry: Okay, and correct me if I am wrong.

Mr. Wilson (Etobicoke Centre): I just did.

[Traduction]

provinces, se situe au niveau auquel le second taux d'imposition, le taux de 19 p. 100 plus le taux provincial approprié, s'applique. Ainsi, et c'est ma question, pourquoi est-ce là un avantage pour les investisseurs et non pour les salariés?

La réponse du technicien au sujet de l'exemption d'impôt sur les gains en capital a été plutôt négative. Moi-même dans mon discours en Chambre, monsieur le président, j'ai relevé quelques solutions de rechanges qu'il vaudrait la peine d'examiner. L'une de celles-là a été mentionnée par mon collègue de Saint-Henri—Westmont, concernant la théorie du roulement des gains en capital. Les gains en capital pourraient être reportés jusqu'à ce qu'ils soient convertis en autre chose, c'est-à-dire jusqu'à ce qu'ils soient réalisés. Si le gouvernement avait voulu faire cette proposition, mon parti aurait été disposé à l'appuyer et à en discuter, parce que nous voyons une certaine base philosophique à la théorie fiscale qui rendrait une telle proposition raisonnable.

L'autre possibilité qui aurait pu être examinée, monsieur le Ministre, c'est le rajustement du coût de base en fonction de l'inflation. Le coût de base rajusté sur lequel les gains en capital sont prélevés ne tient pas compte de l'inflation et nous devons reconnaître que l'inflation a grugé une bonne partie des gains en capital dans certains cas où s'applique le régime fiscal actuel. L'examen de la possibilité d'ajuster le coût de base en fonction de l'inflation aurait pu donner un meilleur régime fiscal pour les gains en capital comparativement à celui qui est proposé en vertu des exemptions pour les gains en capital.

Mon honorable collègue a parlé de la vitesse de rotation des capitaux. J'ai l'impression, monsieur le Ministre, et peut-être pourriez-vous commenter cet aspect également, que l'empêchement au réinvestissement des gains en capital s'est le plus fait sentir à la suite de l'adoption de la règle des trois ans soumise par le précédent gouvernement libéral.

J'aimerais savoir, monsieur le Ministre, s'il y a d'autres objectifs que le simple relèvement du revenu . . .

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Qu'entendez-vous par la règle des trois ans?

M. Parry: J'entends que les gains en capital doivent être déclaré et soumis à l'imposition dans les trois ans, peu importe la période sur laquelle le produit est encaissé. Aimerez-vous que M. Weyman . . .

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Sur l'intérêt?

M. Weyman: Vous voulez dire le revenu d'intérêt?

M. Wilson (Etobicoke-Centre): C'est l'intérêt produit par le revenu d'intérêts, mais non sur les gains en capital.

M. Weyman: Il existe présentement une règle des trois ans qui s'applique à l'intérêt perçu moins fréquemment qu'aux trois ans. Il faut cumuler ces montants et en faire état à tous les trois ans.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Pour une assurance ou une rente, mais pas pour un gain en capital.

M. Parry: D'accord, et corrigez-moi si j'ai tort.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Je viens de le faire.

[Text]

Mr. Parry: When a capital gain is reported and the proceeds are received—for example, the proceeds of a sale are received over, say, a 20-year period—my understanding of the present tax law is that the tax has to be paid within a three-year period, regardless of how long the receipt stream stretches out?

Mr. Weyman: I think that rule is a five-year rule. There is a maximum period for reporting capital gains on an instalment sale of property to a five-year period.

• 1635

Mr. Parry: Okay, thank you very much. That is what I was talking about as impairing the velocity of the capital flows.

Returning to deindexation, if I could have your comment as to whether in fact there are any other objectives to the deindexing of the tax bans, the deindexing of the personal exemptions . . . I realize they are not totally deindexed, but the indexation is now less the 3%.

Finally, I would like to know, Mr. Minister, if you have been advised of the difficulty that is being established by people who are attempting to renew bonds applied for under the small business development bond program. I have some correspondence from British Columbia; I will not name the bank in which they are refusing basically to process a renewal until the legislation is passed. This is causing some difficulty for small businessmen in that province and presumably elsewhere, Mr. Chairman. Again, this harks back to my point of the relatively minor advantage that is being granted to some under the capital gains tax exemption compared to some practical difficulties that are being caused.

Mr. Wilson (Etobicoke Centre): Mr. Chairman, I think we have just heard one of the reasons why we have to get the bill passed. There is uncertainty. There is uncertainty on small business bonds; there is uncertainty on the treatment of the proceeds of registered home ownership savings plans. These are two indications. I am sure the hon. member has heard from constituents who have been told by banks that they are going to have to withhold tax if they pay out on an RHOSP. I am aware of that concern; that is why we feel we have to deal with this legislation in a fairly expeditious fashion.

I just wonder if I might ask the same question I put to Mr. Johnston: If we had put forward a roll-over approach to capital gains, would the NDP support that particular approach? Assuming that technical elements could have been agreed on, is this something the NDP is in favour of?

Mr. Parry: Never let it be said, Mr. Chairman, that the government is the only side that can dodge a question in this parliamentary system. I think my party would have been much more open to that sort of proposal than the one that has been put forward.

Mr. Wilson (Etobicoke Centre): I am interested in the openness you express toward capital gains. It is new that the NDP accepts the fact that capital gains are an important element in the investment process. Certainly I do not want to

[Translation]

M. Parry: Quand on déclare un gain en capital et que l'on touche le produit—par exemple, le produit d'une vente est encaissé, disons sur une période de 20 ans—je crois comprendre qu'en vertu de la loi actuelle de l'impôt, il faut payer un impôt dans les trois ans, peu importe la période d'encaissement des bénéfices.

M. Weyman: Je crois qu'il s'agit plutôt d'une règle de cinq ans dans ce cas. Les gains en capital provenant de la vente à tempérament doivent être déclarés dans les cinq ans.

M. Parry: D'accord. Merci beaucoup. C'est ce que je voulais dire en parlant de restriction à la vitesse de rotation du cash flow.

Pour en revenir à la désindexation, j'aimerais entendre vos observations sur les autres objectifs de la désindexation, la désindexation des exemptions personnelles . . . Je suis bien conscient que la désindexation n'est pas totale, mais l'indexation est maintenant inférieure à 3 p. 100.

Enfin, j'aimerais savoir, monsieur le Ministre, si on vous a fait part de la difficulté qu'ont les gens à renouveler les obligations demandées en vertu du programme d'obligations pour le développement de la Petite entreprise. J'ai reçu de la correspondance de Colombie-Britannique. Je ne nommerai pas la banque qui refuse de traiter une demande de renouvellement en attendant l'adoption de la nouvelle loi. Cela cause un certain nombre de problèmes aux petits entrepreneurs de la province et possiblement d'ailleurs, monsieur le président. Et j'en reviens à ce que je disais: certains obtiennent fort peu d'avantages en vertu de l'exemption d'impôt sur les gains en capital comparativement aux difficultés éprouvées.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Monsieur le président, nous venons d'entendre, je crois, l'une des raisons pour lesquelles il faut que le projet de loi soit adopté: c'est l'incertitude. L'incertitude au sujet des obligations des petites entreprises, l'incertitude au sujet du traitement du produit des régimes enregistrés d'épargne logement. Ce sont deux indications. Je suis sûr que l'honorable député sait que les banques ont dit à ses commettants qu'elles devront prélever une somme en vue de l'impôt si elles remboursent un REEL. Je connais le problème et c'est pourquoi j'estime qu'il faut l'aborder par voie législative, et assez rapidement.

Je me demande si je ne pourrais pas poser la même question à M. Johnston: si nous avions proposé un roulement des gains en capital, le NPD aurait-il appuyé cette approche? En supposant que nous ayons pu nous entendre sur des technicalités, est-ce là une proposition que le NPD favoriserait?

M. Parry: Qu'il ne soit pas dit Monsieur le président, que le gouvernement est le seul intervenant dans ce système parlementaire à pouvoir esquiver une question (sic). Je pense que mon parti aurait été bien plus ouvert à ce type de proposition qu'à celle que nous étudions présentement.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Votre ouverture aux gains en capital m'intéresse. Depuis quand le NPD accepte-t-il le fait que les gains en capital sont un élément important du processus d'investissement. Je ne voudrais assurément pas vous

[Texte]

try to put you on the spot, but if you or Mr. Cassidy or Mr. Riis, in his capacity as finance critic, wanted to come and discuss different approaches to capital gains you would be in favour of, I would welcome those discussions. Because I firmly believe, and this government firmly believes, that a tax on capital gains does slow down the investment process; it does discourage people from investing, for that reason we have introduced this lifetime capital gains exemption.

Mr. Parry: More so than a tax on wage income?

Mr. Wilson (Etobicoke Centre): I think it can very clearly be demonstrated that investment will create jobs. The salary or the wages that individuals earn are usually spent on the necessities of life. Yet if people can save up money and put that into either a new small business or shares of companies that need to strengthen their capital base, this creates the basis for expansion for those companies. They will expand. They will increase jobs in the country.

• 1640

I take you back to November 8—and I am mindful of some of the criticism that the New Democratic Party has been directing towards this capital gain exemption—you said, then, and others said, then, that what we did in November was going to kill the job market, that the range of jobs that would be destroyed by what we did, then, was going to be 50,000, 100,000, 150,000 or 200,000 jobs. I am not going to take you through the numbers, but you know that there have been far from a 200,000 job lost. There has been a 400,000-job gain. This is where I am trying to draw the distinction for you that we have confidence. We have some degree of understanding of the investment process and the importance of confidence, the importance of looking forward, looking ahead, making decisions that lead to a better future. These are what is creating those jobs. This is what this capital gains tax exemption is all about.

Let me just comment on a couple of other questions that you raised, and I am not sure that I have them all here. You asked whether we looked at indexing capital gains for inflation, and only taxing the increment over the inflation rate . . .

Mr. Parry: Adjusting the cost base of the asset.

Mr. Wilson (Etobicoke Centre): —by the rate of inflation. This is something we looked at. We spent a good deal of time looking at that as an option. It is difficult to introduce. It is complex, and I can take you through the technical reasons as to why, but we discarded it for that reason. The last point you made was a question, really: Why have we deindexed, in a partial way, the exemptions and the personal tax brackets? I guess, pure and simple, we have a deficit problem. We have to find additional funds here in a fair and equitable way, and this is one of the ways we have chosen to raise some tax income. The indexation protection was put in in the middle 1970s, during a period of very high inflation. Our inflation now is 4%.

[Traduction]

mettre en difficulté, mais si vous ou MM. Cassidy ou Riis, en sa qualité de critique financier, vouliez discuter avec moi de différentes approches qui vous seraient favorables, je me ferais un plaisir de vous recevoir . . . Parce que je crois fermement, et le gouvernement y croit fermement, que l'imposition des gains en capital freine le processus d'investissement, décourage les gens d'investir. C'est pourquoi nous proposons cette exemption à vie sur les gains en capital.

M. Parry: Plus encore que l'impôt sur les revenus tirés d'un emploi?

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Je pense qu'on peut démontrer assez clairement que les investissements créeront des emplois. Le salaire des gens est généralement consacré à l'achat des nécessités de la vie. Mais si les gens peuvent économiser et investir dans une nouvelle petite entreprise ou acheter des actions d'une compagnie qui veut consolider sa base en capital, cela crée un climat favorable pour l'expansion. Les compagnies prendront alors de l'expansion. Les compagnies prendront alors de l'expansion, ce qui fera augmenter le nombre d'emplois au pays.

Je me reporte au 8 novembre dernier—et j'ai présenté à l'esprit les critiques formulées par la Parti néo-démocrate au sujet de cette exemption pour les gains en capital—vous avez dit, et d'autres aussi ont dit, que ce que nous avons fait en novembre allait retirer du marché de l'emploi de 50,000, 100,000, 150,000 ou même 200,000 emplois, mais il y a eu au contraire un gain de 400,000 emplois. C'est en ce sens que j'essaie de vous faire comprendre que nous avons confiance. Nous avons une certaine connaissance du processus d'investissement et de l'importance de la confiance, de l'importance de regarder en avant, de prendre des décisions qui créeront un meilleur avenir. Voilà ce que vise cette exemption sur les gains en capital.

Permettez-moi de revenir sur certaines des questions que vous avez soulevées, même si je ne suis pas sûr de les avoir toutes notées. Vous nous avez demandé si nous avons examiné l'indexation des gains en capital du point de vue de l'inflation en n'imposant que l'augmentation au-delà du taux d'inflation . . .

M. Parry: En ajustant le coût de base de l'actif.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Selon le taux d'inflation. Nous y avons réfléchi. Nous avons même consacré beaucoup de temps à cette possibilité. C'est complexe et je pourrais vous donner les motifs techniques pour lesquels nous l'avons rejetée. Ce que vous venez de dire est en fait une question: pourquoi avons-nous désindexé, partiellement, les exemptions et les niveaux d'imposition? Tout simplement à cause du déficit. Nous devons trouver de nouvelles sources équitables et justes de fonds et cela nous est apparu comme l'une des voies à emprunter pour obtenir des revenus. L'indexation est un mécanisme qui fut adopté dans les années 1970, en pleine période d'inflation élevée. à l'heure actuelle, le taux d'inflation

[Text]

It has been solidly at 4% for about a year and a half, now. The expectations of people are that it will continue at around this level, or could be even lower than this. We have provided people with protection over an indexed rate of 3%, and we feel that this is reasonable; that this is a fair approach to it.

The bottom line on all of this is that we have to get the deficit under control. If we get the deficit under control, real interest rates are going to come down. If we do not, then people are going to say that they guess we are not going to do it, that they guess we do not have the capacity to get it under control. Then, they will say the next option is to inflate out of it—print money and minimize the degree of government debt by the rate of inflation. This is no answer. This is not the approach that we should be following. This is the approach that was followed during the 1970s, and it led us into the climax of the recession in 1981-82, when we had huge job losses right across the country. This is not an option that we condone at all.

The Chairman: One more question.

Mr. Parry: Mr. Chairman, could I just get a clarification from the Minister—and Mr. Weyman's answer would be equally acceptable—on what I suggested on the indexation of the cost base. You characterize that as being very complicated and lengthy. Could it not have been accomplished by a change to the definition of adjusted cost base?

• 1645

Mr. Wilson (Etobicoke Centre): Mr. Weyman may want to comment. When we went through this, there was a degree of complexity in the technical aspects of it. We just decided it was not worth it, that we should go the way we have gone, so people can see a clear capital gain, without that degree of complexity that the inflation base would introduce to it.

The Chairman: Mr. Attewell.

Mr. Attewell: Thank you, Mr. Chairman, just through you to the Minister . . . The RHOSP program . . . it is shut down in this budget, is it not? What was the logic behind that?

Mr. Wilson (Etobicoke Centre): The logic behind it was, first of all, there were not a lot of people who were using it. I think the total amount was about \$2 billion that had developed over a period of about 10 years. We also felt there was an opportunity here to get those moneys invested in the economy, and that is why we have allowed them to be withdrawn from an RHOSP, without the payment of tax.

Mr. Attewell: Was the draw-down . . . I do not know what projections would have been done initially of money going in, and x amount coming out to go towards the homes. Was that slower than expected?

Mr. Wilson (Etobicoke Centre): I think what was slower than originally anticipated was the number of people who were taking advantage of this. I might just add another side to this. With the capital gain exemption also being introduced, people had an opportunity to invest those monies in securities that

[Translation]

est de 4 p. 100. Il est à 4 p. 100 depuis un an et demi déjà. Les gens estiment qu'il restera à ce niveau ou qu'il pourrait même baisser. Nous avons donné aux gens une protection au-delà d'un taux indexé de 3 p. 100 et nous estimons que c'est raisonnable. Et c'est une approche raisonnable estimons-nous.

En fin de compte, nous avons un déficit à maîtriser. Si nous parvenons à contenir ce déficit, les taux d'intérêt réels baisseront. Si nous n'y arrivons pas, les gens diront qu'ils ne pensent pas que nous ayons la compétence pour le faire. Puis ils nous diront qu'il faut s'en sortir en imprimant de l'argent et en abaissant la dette de l'État d'un niveau équivalent au taux d'inflation. Ce n'est pas la façon de faire. Ce n'est pas ce que nous devrions faire. C'est l'approche retenue pendant les années 1970 et elle nous a mené en pleine récession en 1981-1982, époque à laquelle nous avons subi de lourdes pertes au chapitre de l'emploi partout au pays. Ce n'est pas un choix que nous condamnons.

Le président: Une autre question.

M. Parry: Monsieur le président, pourrais-je obtenir un éclaircissement du Ministre—une réponse de M. Weyman serait toute aussi acceptable—concernant ce que j'ai proposé pour l'indexation du coût de base. Vous dites que c'est très compliqué et long. Cela aurait-il pu être réalisé en modifiant la définition du coût de base ajusté?

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Peut-être mes observations s'adresseraient-elles à M. Weyman. Nous avons étudié tout cela et nous avons vu qu'il y avait un certain niveau de complexité technique. Nous avons donc décidé d'aller plutôt dans le sens que vous savez afin que les gens puissent voir un gain en capital, clairement, sans la complexité que la base inflationnaire aurait apporté.

Le président: Monsieur Attewell.

M. Attewell: Merci monsieur le président. Je m'adresse au ministre . . . Le programme du REEL . . . est-il abandonné dans ce budget, ou ne l'est-il pas? Quels sont ces motifs?

M. Wilson (Etobicoke Centre): Premièrement, il n'y avait pas beaucoup de gens à utiliser ce programme. Je pense que le montant total accumulé sur une période de dix ans était d'environ 2 milliards de dollars. Nous avons également cru qu'il y avait une possibilité que ces sommes soient investies dans notre économie, et c'est pourquoi nous avons permis que les gens retirent l'argent de leurs REEL sans être soumis à l'impôt.

M. Attewell: Ce retrait . . . Je ne sais pas quelles projections avaient été faites des sommes placées dans ces régimes et utilisées pour l'achat de maisons. Était-ce plus lent que prévu?

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Ce qui a été plus lent que prévu, c'est le nombre de personnes à se prévaloir du programme. Je pourrais aussi ajouter qu'avec l'exemption proposée pour les gains en capital, les gens avaient la possibilité d'investir ces sommes dans des valeurs mobilières en vue

[Texte]

they looked for to make a capital gain, and the capital gain then could be directed to the down payment on a house.

Mr. Attewell: Roughly, what would the cumulative amount be? You say \$2 billion for this.

Mr. Wilson (Etobicoke Centre): We put \$2 billion that was in the . . .

Mr. Attewell: RRSP—what is the level of it?

Mr. Wilson (Etobicoke Centre): Considerably higher. I do not have a number, off the top of my head, but . . .

Mr. Attewell: It was at least \$200 billion or so?

Mr. Wilson (Etobicoke Centre): Not that high.

Mr. Attewell: I just wonder, was any consideration given to leaving the RHOSP in place and just modifying the increases you are planning for the RRSPs?

Mr. Wilson (Etobicoke Centre): Let us look at the reason for the increases in the RRSPs. Under a defined benefit plan, a registered plan that people from large corporations are normally a member of, that provides for a maximum pension of about \$60,000. The RRSP, or the existing levels of contribution to RRSPs under prevailing interest rates, would provide for a pension of about \$20,000, \$25,000. There is an inequity here. Those who happen to work for a large company or are a member of a defined benefit plan can get up to \$60,000. The small business person or someone working in a small business or a professional person or a farmer, whatever, through RRSPs, can only get up to \$25,000. The purpose of making the changes in the RRSPs is to bring the defined benefit and the money purchase plans into a basis of equality. If we are going to modify the changes in the RRSPs, we are just going to prolong that inequality.

Mr. Attewell: The second question, Mr. Chairman. I know you are a proponent of tax reform. It boggles the mind, how much work has been done in the last few months to be at the stage we are at here. Might it be fair to say that even this latest go-round sheds even a greater light on how complex our tax system really is, and therefore, might this exercise speed along just where we put tax reform on the calendar?

• 1650

Mr. Wilson (Etobicoke Centre): We are still committed to tax reform and to a reduction in the complexity of the system. In the last 15 months I have found it more and more difficult to achieve. Having said that, we have had a number of instances, in the budget as well as outside the budget, where we have changed the tax system not only to simplify it, but also to lead to a greater degree of fairness.

In these proposals here we have the changes in the financing provisions for hotels, yachts, and so on, the changes in income-splitting. Outside the budget we have had the change in the SRTCs, limited partnerships, carve-outs, the Genstar-type use of a trust, the partnership bump. We have made a number of changes. They have been directed towards those two objectives

[Traduction]

d'un gain en capital, que ce gain en capital servirait éventuellement de versement initial pour l'achat d'une maison.

M. Attewell: En gros, quel serait le montant cumulé? Vous dites 2 milliards de dollars.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Nous avons dit qu'il y avait 2 milliards de dollars dans le . . .

M. Attewell: REEL—combien y a-t-il?

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Beaucoup plus. Je n'ai pas de chiffre à avancer comme ça, mais . . .

M. Attewell: Au moins quelque 200 milliards de dollars?

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Pas autant.

M. Attewell: Je me demande si on a pensé à la possibilité de laisser ces sommes dans les REEL et de modifier les augmentations que vous prévoyez apporter aux REER?

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Arrêtons-nous aux raisons des augmentations pour les REER. En vertu d'un régime de bénéfices défini, un régime enregistré auquel souscrivent généralement les employés des grandes sociétés, il est possible d'avoir une pension maximale d'environ 60,000\$. Le REER, ou le niveau actuel des versements au REER en vertu des taux d'intérêts actuels, donnerait une pension d'environ 20,000\$ à 25,000\$. Cela n'est pas équitable. Ceux qui travaillent pour une grande compagnie ou qui adhèrent à un régime particulier peuvent toucher jusqu'à 60,000\$. Ceux qui travaillent dans une petite entreprise, les professionnels ou les agriculteurs, qu'importe, ne peuvent toucher qu'un maximum de 25,000\$ avec un REER. Les changements que nous proposons au REER visent à rétablir l'équilibre entre les bénéficiés et l'argent investi. Si nous devons modifier les changements à apporter, nous ne ferions que prolonger une situation d'injustice.

M. Attewell: Une deuxième question, monsieur le président. Je sais que vous êtes favorable à une réforme fiscale. C'est aberrant de constater l'importance des efforts consacrés ces derniers mois pour en arriver là où nous sommes. Serait-il juste de dire que même cette dernière opération donne une nouvelle dimension à la complexité réelle de notre système fiscal et qu'en conséquence, cet exercice pourrait-il accélérer la réforme fiscale?

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Nous avons toujours l'intention de procéder à une réforme de la fiscalité et à une simplification du système. Au cours des 15 derniers mois, j'ai constaté qu'il était de plus en plus difficile d'y parvenir. Cela étant dit, nous avons eu plusieurs occasions, dans le cadre du budget et ailleurs, de modifier le système fiscal non seulement pour le simplifier, mais aussi pour qu'il soit plus équitable.

Dans les propositions qui nous intéressent ici, nous avons des changements aux dispositions pour les hôtels, les yachts et ainsi de suite, des modifications au partage des revenus. Hors du budget, nous avons modifié le «SRTC», les sociétés en commandite simple, les *carve-outs*, l'utilisation des fiducies à la manière Genstar, le *partnership bump*. Nous avons apporté

[Text]

of taking some complexity out of the tax system but also of introducing a greater degree of fairness.

Mr. Attewell: Thank you, Mr. Chairman.

The Chairman: Before I go to Mr. Cassidy, Mr. Jepson was here. Unfortunately he had to go to another meeting, Mr. Wilson, but he had a question.

Clause 118 gives the government a superpriority over everybody else in connection with the employee deductions which should have been paid to the Department of National Revenue. Clause 132 does the same with respect to the Canada Pension Plan. He appreciates that the previous government, in their effort to create a decent bankruptcy and insolvency act, was prepared to withdraw the priority of the Crown and let the Crown be an ordinary creditor in receivership. This bill does the exact reverse of that.

I was wondering whether the Minister had had conversations with the Minister of Consumer and Corporate Affairs. How in heavens are we going to put a bankruptcy bill through with this particular provision which all of a sudden makes the Crown a superpriority instead of people like wage-earners and the ordinary folk of the country?

Mr. Wilson (Etobicoke Centre): Mr. Chairman, I hope I am not . . .

The Chairman: Would you withdraw these two clauses?

Mr. Wilson (Etobicoke Centre):—giving something away here, but yes, Mr. Côté and I do speak and we have spoken on this. We are going to withdraw our priority in the areas you have referred to under the Bankruptcy bill.

What we are looking at here, though, is moneys which belong to taxpayers . . .

The Chairman: Yes.

Mr. Wilson (Etobicoke Centre):—their moneys which have been given in trust to corporations, the company, the employer, to pay to the Crown. We are talking about substantial amounts of money here. About \$.5 billion would be affected in the past year.

We are looking at dealing with this problem in two ways: first, through this priority; second, through National Revenue keeping a closer eye on those companies which are withholding payments to the federal government of the moneys which have been given to them by their employees.

We are not taking money out of the company. It is not the company's money we are talking about.

The Chairman: Except that you know as well as I do companies usually only have one bank account. They do not in fact hold unremitted deductions in trust. They in fact hold them in their general account.

Mr. Wilson (Etobicoke Centre): What we . . .

The Chairman: They borrow against it and pay bills against it and they remit monthly, as required under the act. They are not required to remit more than monthly. So it is just an ordinary payment. When they are forced into receivership or

[Translation]

certain changements qui visaient à simplifier un peu le système fiscal et aussi à le rendre plus équitable.

M. Attewell: Merci, monsieur le président.

Le président: Avant de passer à M. Cassidy, je vous signale que M. Jepson a dû quitter pour se rendre à une autre réunion, mais il avait une question pour vous, monsieur Wilson.

L'article 118 donne l'avantage au gouvernement en ce qui a trait aux retenues à la source qui devraient être versées à Revenu Canada. L'article 132 fait de même en ce qui a trait au Régime de pensions du Canada. Il est conscient que le précédent gouvernement, soucieux de produire une loi acceptable concernant les faillites et l'insolvabilité, était disposé à retirer la priorité accordée à la Couronne et lui donner le rang de créancier ordinaire dans les cas de faillite. Ce projet de loi fait exactement le contraire.

Je me demandais si le ministre avait eu une conversation avec le ministre de Consommation et Corporations. Comment allons-nous adopter une Loi sur les faillites comprenant cette disposition qui, tout à coup, donne à la Couronne une supériorité que n'ont pas les salariés et les gens ordinaires du pays?

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Monsieur le président, j'espère que je ne . . .

Le président: Élimineriez-vous ces deux articles?

M. Wilson (Etobicoke-Centre): . . . dévoile rien ici. Oui, M. Côté et moi nous sommes parlés à ce sujet. Nous allons retirer cette priorité dans les secteurs que vous avez mentionnés dans le cadre du projet de loi sur les faillites.

Ce qui nous intéresse ici, c'est l'argent des contribuables . . .

Le président: Oui.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): . . . leur argent qui a été confié en fiducie à des corporations, la compagnie, l'employeur, pour payer la Couronne. Nous avons ici affaire à des sommes substantielles, environ 0.5 milliard de dollars au cours de la dernière année.

Nous cherchons à résoudre ce problème de deux façons: premièrement, grâce à cette priorité; deuxièmement, en demandant à Revenu Canada de mieux surveiller les compagnies qui retiennent des paiements dus au gouvernement fédéral au titre de sommes qui leur sont confiées par des employés.

Nous ne sortons pas d'argent de la compagnie. Nous ne parlons pas de l'argent de la compagnie.

Le président: Sauf que, et vous le savez aussi bien que moi, les compagnies n'ont généralement qu'un seul compte en banque. Elles ne détiennent pas les déductions non payées en fiducie. Elles les détiennent dans leurs comptes généraux.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Ce que nous . . .

Le président: Elles s'en servent pour leurs emprunts, pour payer leurs comptes et font un versement mensuel, conformément à la loi. Elles ne sont pas tenues de faire un remboursement autre que mensuel. Ce n'est donc qu'un versement

[Texte]

bankruptcy they may well have had every intention of doing this. But what you have in effect done is created for the Crown a superpriority on the accounts, and in effect probably made it impossible to do anything to protect wage-earners in an insolvency act.

• 1655

Mr. Wilson (Etobicoke Centre): No, I think you are jumping to a conclusion there that is premature.

The Chairman: All right. In other words, at present this section goes ahead, as far as you are concerned?

Mr. Wilson (Etobicoke Centre): Yes.

The Chairman: But there will be some consideration of this section when we discuss the insolvency act.

Mr. Wilson (Etobicoke Centre): They should be viewed as going hand in hand.

The Chairman: I see, all right. Mr. Cassidy.

Mr. Cassidy: I have a number of questions.

First—and this relates to something which has come up, I guess, prior to the actual bill—it was stated that the Department of National Revenue, presumably on the advice of your ministry, will no longer provide advance tax rulings on the little . . . bumped, or partnership bump. Could you just give us a bit of information about that?

Mr. Wilson (Etobicoke Centre): I think you are talking about two things, if I understand you correctly, Mr. Cassidy. The Minister of National Revenue and I said in October of 1984 that there would be no further tax rulings related to limited partnerships which involve the transfer of tax credits or tax losses from one taxpayer to another using the limited partnership as a vehicle for doing so. That is different from the partnership bump, which uses the partnership as a means for bumping up the value of the assets in the partnership once the partnership is unwound. We have never said that we would not give rulings on the second type of partnership, only on the first type.

Mr. Cassidy: Given the evidence with the Olympia & York take-over of the assets of Gulf Canada that in fact it is an entirely artificial device which has cost the taxpayers hundreds of millions of dollars, you are saying that in fact nothing has changed and that in fact a taxpayer seeking certainty can come up with one of these artificial schemes, get an okay in advance and still go forward with it. Is that right?

Mr. Wilson (Etobicoke Centre): No. A week ago I made a statement in the House on minimum tax and at that time I announced that the partnership bump would no longer be allowed; it would be very tightly limited to non-depreciable assets.

Mr. Cassidy: Why then was Olympia & York allowed to do the partnership bump just a few months previously if in fact . . .

Mr. Wilson (Etobicoke Centre): Because Olympia & York were doing something consistent with the law, consistent with similar transactions that have been done using this provision in

[Traduction]

ordinaire. Lorsque ces compagnies doivent déclarer faillite, elles peuvent fort bien en avoir eu l'intention. Ce que vous faites, vous donnez à la Couronne un avantage sur les comptes qui rend à peu près impossible toute mesure pour protéger les salariés dans le cadre d'une loi sur les faillites.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Non. Je crois que vous tirez une conclusion prématurée.

Le président: D'accord. En d'autres mots, cet article sera adopté quant à vous.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Oui.

Le président: Vous reviendrez sur cet article lors de la discussion sur la Loi sur l'insolvabilité.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Il faut les percevoir comme étant inséparables.

Le président: C'est bon, je vois. Monsieur Cassidy.

M. Cassidy: J'ai un certain nombre de questions.

Premièrement—et cela se rapporte à quelque chose qui fut abordé avant ce projet de loi—on a dit que le ministère du Revenu national, possiblement suivant l'avis de votre ministère, ne rendra plus de décisions anticipées en matière d'impôt sur le revenu pour les petites . . . dans les cas de *partnership bump*. Pourriez-vous nous renseigner un peu sur le sujet?

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Je crois que vous parlez de deux choses, si je vous comprends bien, monsieur Cassidy. Le ministre du Revenu national et moi-même avons dit en octobre 1984 qu'il n'y aurait plus d'autres décisions anticipées concernant les sociétés en commandite qui se servent de la société pour transférer des crédits d'impôt ou des pertes fiscales d'un contribuable à un autre. Cela est différent du *partnership bump* où l'on se sert de la société pour hausser la valeur des actifs à la dissolution de la société. Nous n'avons jamais dit que nous n'allions pas rendre de décisions concernant le deuxième type de société, mais seulement en ce qui a trait au premier type.

M. Cassidy: Compte tenu de l'expérience de prise de contrôle des actifs de Gulf Canada par Olympia & York, un artifice qui a coûté des centaines de millions de dollars aux contribuables, vous nous dites que rien n'est changé et que le contribuable qui veut avoir une certitude peut se servir d'un artifice comme celui-là, obtenir une autorisation préalable et procéder conformément. Est-ce bien cela?

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Non. La semaine dernière, j'ai fait une déclaration en Chambre concernant un impôt minimal et à ce moment j'ai dit que le *partnership bump* ne serait plus permis; cette façon de procéder serait réservée aux actifs non amortissables.

M. Cassidy: Alors pourquoi Olympia & York a-t-elle été autorisée à la faire quelques mois plus tôt si . . .

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Parce que Olympia & York faisait quelque chose de conforme à la loi, en accord avec des transactions déjà réalisées selon des dispositions existant dans

[Text]

the tax law since 1971 when it was first brought in. When we looked at it we decided that we should try and find whether this was something that should be continued, whether it was something that could be stopped—and, at the same time, not undoing certain other parts of the tax system that were beneficial, that were positive elements of the tax system that should be retained. Some of these things take a while to develop and it was for that reason that it took that length of time. But we found it and acted on it as soon as we were able to do so, rather than wait for the next budget to do so, in order to avoid a repeat of that type of transaction. But many of these have been done over the years.

Mr. Cassidy: My initiation in terms of the tax system came with the Carter Commission back in the 1960s. As you recall, his principle there was that a buck is a buck is a buck, to misquote Gertrude Stein. I really find, as my party does, that the \$500,000 capital gains tax exemption is wrong in principle and inefficient in practice. You have indicated quite clearly that in terms of the principle you are not prepared to back down. Let me talk about efficiency, though. Why is it that in this bill no distinction is made between capital gains, for example, that are made in Canada and capital gains which are earned on investment outside of Canada?

Mr. Wilson (Etobicoke Centre): Mr. Chairman, I do not know whether this is in order.

I did answer the question for Mr. Johnston before you came in. I will answer it again if you want, but I am not sure you want me to take the time of the committee to do so.

Mr. Cassidy: I apologize if I missed a part of the answer.

Mr. Wilson (Etobicoke Centre): It was a brilliant answer.

The Chairman: Mr. Johnston was so delighted he left.

Mr. Garneau: That is not exactly the reason.

• 1700

Mr. Cassidy: Have you made any studies in the Department of Finance to measure objectives and costs of different options in terms of generous treatment of capital gains tax?

Mr. Wilson (Etobicoke Centre): As I have said on a number of occasions, one thing that you cannot measure is the impact of confidence, the impact of a change in confidence on the investment intentions of an individual. Let us go back to the November 8 statement. Your party said we were going to destroy 100,000 to 200,000 jobs, and I said, no, I think you are wrong. I think we will be able to do this. By showing Canadians that we were coming to grips with the economic and financial problems of the country and the Government of Canada, we would instill a degree of confidence which would totally override any of the so-called negative impacts that are measured by computer models. In fact, that is what has

[Translation]

la loi depuis son adoption en 1971. Nous avons examiné la situation en nous disant qu'il fallait déterminer si elle devait se poursuivre ou être interrompue; nous ne pouvions pas aller à l'encontre de certains aspects du système fiscal qui étaient avantageux, parce qu'il y avait des éléments positifs à conserver. Il a fallu un certain temps pour examiner ces détails, mais nous avons pris les mesures qui s'imposaient dès que la chose a été possible, au lieu d'attendre au budget suivant, afin d'éviter une redite de ce type de transaction. Plusieurs de ces transactions ont eu lieu au cours des années.

M. Cassidy: Mon initiative au domaine de la fiscalité s'est faite dans les années soixante, lors de la Commission Carter. Vous vous souviendrez qu'il avait pour principe qu'une piastre, c'est une piastre, pour pasticher Gertrude Stein. Je crois vraiment, tout comme mon parti d'ailleurs, que l'exemption d'impôt de 500,000\$ sur les gains en capital est mauvaise en principe et insuffisante dans la pratique. Vous avez indiqué assez clairement que vous n'étiez pas disposé à faire marche arrière concernant le principe. Mais permettez-moi de parler d'efficacité. Pourquoi ce projet de loi ne fait-il aucune distinction entre les gains en capital réalisés sur des placements à l'extérieur du pays?

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Monsieur le président, je ne sais pas si la question est à propos.

J'ai déjà répondu à la question de M. Johnston avant votre arrivée. Je veux bien y répondre de nouveau si vous le voulez, mais je ne suis pas sûr que vous souhaitiez consacrer le temps du Comité à cet exercice.

M. Cassidy: Je m'excuse si j'ai manqué une partie de la réponse.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): C'était une réponse brillante.

Le président: M. Johnston était si heureux qu'il a quitté.

M. Garneau: Ce n'est pas tout à fait exact.

M. Cassidy: Avez-vous fait faire des études au sein du ministère des Finances pour connaître les objectifs et les coûts des diverses options en ce qui a trait au traitement généreux de l'impôt sur les gains en capital?

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Comme je l'ai dit à quelques reprises, on ne peut mesurer la portée de la confiance, la portée d'une modification de la confiance dans les intentions d'investir d'une personne. Revenons si vous le voulez bien à une déclaration du 8 novembre. Votre parti disait alors que nous allions détruire de 100,000 à 200,000 emplois, et j'ai dit non, je pense que vous avez tort. Je pense que nous pourrions le faire. En montrant aux Canadiens que nous nous attaquons aux problèmes économiques et financiers du pays et du gouvernement du Canada, nous voulons rétablir un niveau de confiance qui annulerait complètement les effets pseudo-négatifs qui sont mesurés à l'aide des modèles informatisés. De

[Texte]

happened. You cannot put these sorts of things into a computer.

Mr. Cassidy: Do you believe that has been the major factor since November 8 in the number of jobs that have been created?

Mr. Wilson (Etobicoke Centre): I am just pointing out to you, Mr. Cassidy, that . . .

Mr. Cassidy: Has it been the major factor, Mr. Wilson?

Mr. Wilson (Etobicoke Centre): I am just pointing out to you that back in November your leader and your finance critic and others in your party, as well as in the Liberal party, said we were going to destroy any where from 100,000 to 200,000 jobs, and I said at that time, no, we are not going to, because we think this is probably going to happen. In fact, it has happened. You can say, you did destroy 150,000 jobs, so that would have put us up at 550,000 jobs that could have been created. Right now, with the 400,000 that have been created, we are number one in the summit countries, in terms of job creation. I think we have done pretty darn well. Whether it is the number one reason, or whether it is the number two reason, I think the fact is that investment, for some reason or another, picked up significantly this year, with manufacturing running at a rate of in excess of 30%, oil and gas at about 20%.

Mr. Cassidy: I appreciate your modesty, Mr. Wilson. If I were in your shoes, I too would claim credit.

Mr. Wilson (Etobicoke Centre): I have not claimed total credit.

Mr. Cassidy: No. I realize that.

Mr. Wilson (Etobicoke Centre): I said it has to be . . .

Mr. Cassidy: What you failed to mention were my two questions . . . The major reason why investment has gone up has been quite simply that there has been a substantial drop in interest rates, which is related to the drop of interest rates in the United States.

Mr. Wilson (Etobicoke Centre): It is also related to the fact that we have been able to do the things necessary to get our deficit under a greater degree of control. I can promise you that if we do not do that, you are not going to have that interest rate performance.

Mr. Cassidy: I would suggest that there has been, in fact, no substantial improvement in terms of real interest rates in that period of a year or a year and a half. In other words, we are basically—

Mr. Wilson (Etobicoke Centre): What was the inflation rate a year ago?

Mr. Cassidy: It was running in the 5% range.

Mr. Wilson (Etobicoke Centre): No, 4%. What is the interest rate today?

Mr. Cassidy: The interest rate today is running at just over 9%.

Mr. Wilson (Etobicoke Centre): No, sorry; what is the inflation rate today?

[Traduction]

fait, c'est ce qui s'est produit. On ne peut mettre tout cela dans un ordinateur.

M. Cassidy: Croyez-vous que cela ait été le facteur principal dans le nombre d'emplois créés depuis le 8 novembre?

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Je ne fais que vous indiquer, monsieur Cassidy, que . . .

M. Cassidy: Cela a-t-il été le facteur principal, monsieur Wilson?

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Je ne fais que vous indiquer, monsieur Cassidy, qu'en novembre dernier, votre chef et votre critique financier ainsi que d'autres députés de votre parti et du Parti libéral ont dit que nous allions détruire de 100,000 à 200,000 emplois; j'ai dit à ce moment qu'il n'en serait rien parce qu'il y aurait probablement augmentation du nombre d'emplois. Et cela s'est produit. Vous pouvez dire que vous avez détruit 150,000 emplois, ce qui nous aurait permis d'en créer 550,000. À l'heure actuelle, nous sommes en tête des pays du Sommet avec n^{os} 400,000 emplois créés. Je pense que nous avons très bien fait. Que ce soit la principale raison ou la deuxième en importance, les investissements se sont accrus sensiblement cette année; les investissements industriels ont augmenté de plus de 30 p. 100 et ceux des secteurs pétrolier et du gaz, de près de 20 p. 100.

M. Cassidy: Je comprends votre modestie, monsieur Wilson. Si j'étais à votre place, j'en prendrais certes le crédit.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Je n'en ai pas pris tout le crédit.

M. Cassidy: Je comprends bien.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): J'ai dit qu'il fallait . . .

M. Cassidy: Vous avez omis de mentionner mes deux questions . . . Les investissements se sont accrus principalement en raison de la baisse des taux d'intérêt, tributaire de la baisse du taux d'intérêt aux États-Unis.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Il faut aussi tenir compte du fait que nous avons pu faire ce qu'il fallait pour mieux contrôler notre déficit. Je puis vous assurer que si nous ne le faisons pas, vous n'auriez pas d'avantages du côté des taux d'intérêt.

M. Cassidy: Je penserais plutôt qu'il n'y avait eu aucune amélioration d'importance au chapitre des taux d'intérêt réels au cours de cette année ou année et demie. Autrement dit, nous en sommes . . .

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Quel était le taux d'inflation il y a un an?

M. Cassidy: Il se situait dans les 5 p. 100.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Non, 4 p. 100. Quel est le taux d'intérêt aujourd'hui?

M. Cassidy: Aujourd'hui, le taux d'intérêt se situe à un peu plus de 9 p. 100.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Non, je regrette. Quel est le taux d'inflation aujourd'hui?

[Text]

Mr. Cassidy: It is running at about 4%.

Mr. Wilson (Etobicoke Centre): It is 4%; the same rate. What has happened to the interest rates? They have come down about 3 percentage points.

Mr. Cassidy: But relative to the United States, they basically follow the same rate.

Mr. Wilson (Etobicoke Centre): Your point is that there has not been much change in real interest rates. Real interest rates have come down, if you measure them as being the difference between the rate of inflation, by 3 percentage points.

Mr. Cassidy: But no more than they have in the United States, and I am suggesting that.

Mr. Wilson (Etobicoke Centre): No, I think they have come down more than they have in the United States.

Mr. Cassidy: You keep on suggesting that we have to spend this enormous amount of money on the capital gains tax exemption, that nothing less would have done. Now, perhaps I can ask . . .

Mr. Wilson (Etobicoke Centre): No. I did not say nothing less would have done. I have never said that.

Mr. Cassidy: Perhaps I could ask your Associate Deputy Minister what studies have been prepared within the Department of Finance, which looked at different options in terms of a change in the treatment of capital gains tax—granted, Mr. Wilson as a politician wants to inject an extra factor related to confidence. Has the department looked at the econometric or calculable impact of different treatments of capital gains tax versus the cost to the taxpayer or the cost to my constituents, who have to pay for the lost revenue?

• 1705

Mr. Wilson (Etobicoke Centre): Mr. Chairman, the point I want to make with Mr. Cassidy here is that these are things you cannot measure on an econometric model. I went through this time and time again at the time of the November statement and at the time of the budget: that the Keynesian economists want to put a number on everything, and the real world 'ain't the Keynesian econometric model'. So you cannot measure these things. We looked at a variety of approaches to capital gains tax and came up with the one we thought was the best of the approaches we could have taken. But you are not going to be able to come up with an econometric model that is going to prove to you that this is the right way or that is the right way. There is a certain amount of the human element here; the judgment of individuals involved.

Mr. Cassidy: I do not dispute the injection of human judgment or of political judgment into these matters. But if you work only on the basis of judgment, then you have mumbo-jumbo economics, or voodoo economics, and nothing but.

Mr. Wilson (Etobicoke Centre): Well, the voodoo economics, the mumbo-jumbo economics, have resulted in 400,000 jobs created. If those 400,000 jobs had not been created you

[Translation]

M. Cassidy: Il est d'environ 4 p. 100.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Il est de 4 p. 100, le même taux. Qu'est-il arrivé aux taux d'intérêt? Ils ont chuté d'environ 3 points.

M. Cassidy: Mais par rapport aux États-Unis, ils suivent sensiblement le même taux.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Vous voulez dire qu'il n'y a pas eu beaucoup de changement dans les taux d'intérêt réels. Les taux d'intérêt réels ont diminué, si vous dites qu'il s'agit de l'écart par rapport au taux d'inflation, de 3 points de pourcentage.

M. Cassidy: Mais pas plus qu'aux États-Unis, et c'est aussi ce que je veux dire.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Non, je pense qu'ils ont diminué plus qu'aux États-Unis.

M. Cassidy: Vous persistez à dire que nous devons dépenser de telles sommes d'argent pour les exemptions d'impôt sur les gains en capital, que rien d'autre n'aurait pu marcher. Je pourrais peut-être vous demander . . .

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Non, je n'ai pas dit que rien de moins ne pouvait être fait. Je n'ai jamais dit cela.

M. Cassidy: Je pourrais peut-être demander à votre sous-ministre associé quelles études ont été entreprises au ministère des Finances pour étudier les diverses possibilités de traitement de l'imposition des gains en capital. D'accord, à titre de politicien, M. Wilson veut proposer un facteur supplémentaire de confiance. Le ministère s'est-il penché sur les conséquences économétriques ou calculables de divers traitements des exemptions sur les gains en capital par rapport au coût pour les contribuables ou au coût pour mes commettants qui doivent payer pour revenus perdus?

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Monsieur le président, ce que je veux expliquer à M. Cassidy, c'est qu'il n'est pas possible de mesurer ces choses à l'aide d'un modèle économétrique. Je l'ai dit et redit dans mon énoncé de novembre et lors du budget: les économistes kynésiens veulent tout quantifier, tandis que la réalité n'est pas un modèle économétrique kynésien. Vous ne pouvez pas mesurer ces choses. Nous avons étudié diverses approches et en avons retenu une qui, selon nous, était la meilleure. Mais vous ne pourrez pas produire un modèle économétrique qui puisse montrer que c'est la bonne voie. Il y a un certain élément humain qui entre en ligne de compte, le jugement des personnes concernées.

M. Cassidy: Je ne conteste pas qu'il y ait pu y avoir intervention humaine ou même un certain jugement politique dans ces questions. Si vous vous fiez uniquement au jugement, vous avez une approche économique incertaine ou une espèce de vaudou économique et rien que des maïs.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Alors le vaudou économique a produit 400,000 emplois. S'ils n'avaient pas été créés, vous

[Texte]

would have said the voodoo mumbo-jumbo economics had destroyed this economy.

Mr. Cassidy: I am just looking at a situation where my constituents will lose money on their family allowance, will be paying more in the de-indexing of the deductions and so on, next year, to pay for a capital gains tax exemption, which, I am suggesting, even if you accept that some change is required, which I do not accept, is inefficient in the extreme because of its size and because of the fact that it is allowable on anything rather than activity which will be focused here, by injecting new . . .

Mr. Wilson (Etobicoke Centre): Mr. Cassidy, you give me the capital gains tax that you would support and I will have a good, hard look at it.

Mr. Cassidy: I would have some difficulty supporting any; but I do suggest that we are responsible, all of us, for looking after taxpayers' dollars. I know over the next three years I will be preached to by you, Mr. Minister, and by your colleagues on many occasions about the deficit and so on, and I am just turning some of that around and I am suggesting you have a responsibility for that too.

Mr. Wilson (Etobicoke Centre): Absolutely.

Mr. Cassidy: If you are going to incur a cost of \$1 billion annually or thereabouts with the capital gains tax exemption you put in, you had better look at other alternatives.

Were alternatives worked out within the Department of Finance? May I have the figures for what the Finance department's experts estimated would have been the costs and benefits of each? I grant that on top of that you have to apply some judgment; but were those studies done, yes or no?

Mr. Wilson (Etobicoke Centre): We looked at a variety of options in the Department of Finance, and yes, we studied that variety of options.

Mr. Cassidy: Will you table them, Mr. Minister?

Mr. Wilson (Etobicoke Centre): I will tell you the different options we looked at. We looked at the inflation-adjusted approach your colleague talked about. We looked at removing the capital gains tax totally. Those were two options we looked at.

Mr. Cassidy: Can we have the studies on those options and other options you may have looked at?

Mr. Wilson (Etobicoke Centre): This work was provided as advice to the Minister, and I am telling you the options we looked at.

Mr. Cassidy: Then as for a more efficient system that might have cost the taxpayer considerably less, you did not even bother to look at that. Is that correct?

[Traduction]

auriez soutenu que le vaudou économique avait torpillé l'économie tout entière.

M. Cassidy: Je ne m'intéresse qu'à une situation où mes commettants risquent de perdre une partie de leur allocation familiale, de payer plus à cause de la désindexation des déductions et ainsi de suite, l'année prochaine pour pouvoir financer les exemptions d'impôt sur les gains en capital. Je prétends que tout cela est inefficace, même si vous acceptez certains changements, ce que je n'accepte pas, à cause de la taille et parce que cela est applicable à tout plutôt qu'à l'activité qui nous intéresse, en injectant de nouveaux . . .

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Monsieur Cassidy, proposez-moi une formule d'imposition des gains en capital que vous seriez prêt à appuyer et je l'étudierai attentivement.

M. Cassidy: J'aurais du mal à en appuyer une. Néanmoins, nous avons une responsabilité, nous tous, et c'est de nous occuper de l'argent des contribuables. Je sais qu'au cours des trois prochaines années vous allez me sermonner, monsieur le ministre, vous et vos collègues, et cela à plusieurs reprises concernant le déficit et ainsi de suite. Tout ce que je fais, c'est de vous renvoyer la balle en vous disant que vous aussi vous avez une responsabilité en la matière.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Absolument.

M. Cassidy: Si vous prévoyez des coûts annuels de l'ordre de 1 milliard de dollars avec l'exemption d'impôt sur les gains en capital, vous auriez peut-être avantage à envisager d'autres solutions.

Le ministère a-t-il étudié d'autres solutions? Pouvez-vous me dire ce que les spécialistes du ministère prévoient comme coûts et comme avantages pour chacune des possibilités? J'accepte qu'en plus il faille exercer son bon jugement, mais les études ont-elles été réalisées? Oui ou non?

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Nous nous sommes arrêtés à diverses solutions et nous les avons étudiées.

M. Cassidy: Pouvez-vous nous les présenter, monsieur le ministre?

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Je vous donnerai les diverses options que nous avons examinées. Nous nous sommes arrêtés à l'approche fondée sur l'inflation dont votre collègue a fait état. Nous avons aussi examiné la possibilité d'éliminer entièrement l'impôt sur les gains en capital. Ce sont là deux possibilités que nous avons examinées.

M. Cassidy: Pouvons-nous avoir ces études que vous avez faites sur ces possibilités ainsi que les autres que vous avez pu faire?

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Ces études ont été réalisées à titre d'information pour le ministre. Je vous dis que ce sont des possibilités qui ont été étudiées.

M. Cassidy: Vous n'avez même pas jugé bon d'étudier une approche qui eût été beaucoup moins coûteuse pour les contribuables. Est-ce exact?

[Text]

Mr. Wilson (Etobicoke Centre): No. As I said, those are two options we looked at. There may well have been others that do not come to mind right off the top of my head.

But let me go back to a point you made, because I do not want to let it go by. You tend to put a little ring fence around this capital gain exemption and say that is the cost. What I am saying to you is you cannot just look at the cost, because there is a benefit to be gained by people going out and starting a new business, which creates jobs; by buying a new piece of equipment, which makes the company more effective and creates more jobs in that company. Those are things that you have to look at before you say: This capital gains tax is going to cost us \$1 billion. This capital gains tax may result in a net positive of \$5 billion.

• 1710

The Chairman: Mr. Dorin.

Mr. Cassidy: Did I have a final question, Mr. Chairman?

The Chairman: No, sir, we have a vote at 5.30 p.m.

Mr. Cassidy: Okay, that is all right.

The Chairman: And I think it is fair to let Mr. Dorin ask a question and let Mr. Garneau have some time. I would think we do have to be out of here somewhere around 5.25 p.m., because otherwise we will not get over there in time.

Mr. Dorin: Thank you, Mr. Chairman. Mr. Minister, I would just like to ask a very brief question—maybe it is a representation—and that is with regard to the minimum tax as it has been proposed, whether we could have a separate bill and whether you are planning to introduce that as a separate bill or as part of the next budget bill that might flow from the next budget. I would make the case that it would be beneficial for the committee, based on some of the comments you made earlier that this is somewhat of a unique and different process or different concept from what we have been used to, if we could have that as a separate bill so that the committee could examine that issue singularly. I wonder if you have a comment on that.

Mr. Wilson (Etobicoke Centre): Mr. Dorin, I hope we will be able to introduce legislation around the time of the budget that will relate to the minimum tax. I do not know whether we will be able to do that, but if we can have it in place, if we can have it drafted before the income tax bill from the next budget, then we will do so. But that decision has not been taken. I take note of your comments and we will certainly bear those very much in mind when we come to that decision.

Mr. Dorin: I am sorry, just to clarify. Even if it came after the budget. Presumably the next budget bill will take four or five months following the budget.

[Translation]

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Non. Comme je l'ai dit, ce sont là deux possibilités auxquelles nous nous sommes arrêtés. Il peut fort bien y en avoir d'autres qui ne me viennent pas à l'esprit comme ça.

Permettez-moi plutôt de revenir à ce que vous avez dit; je ne voudrais pas le passer sous silence. Vous avez tendance à ériger une clôture autour de l'exemption sur les gains en capital en disant que c'est le coût. Vous ne pouvez pas vous contenter des coûts, parce qu'il y a des avantages à tout cela: les gens créeront des entreprises qui créeront des emplois. Les achats d'équipement rendront les compagnies plus efficaces et elles créeront d'autres emplois. Voilà ce qu'il faut voir avant de dire que cette taxe de gain en capital va nous coûter 1 milliard de dollars. Cette taxe de gain en capital se soldera peut-être par un crédit net de 5 milliards de dollars.

Le président: Monsieur Dorin.

M. Cassidy: Une dernière question, monsieur le président?

Le président: Non, monsieur, il nous faut voter à 17h30.

M. Cassidy: Parfait, cela va.

Le président: Et je crois, en toute justice, qu'il nous faudrait laisser l'occasion à MM. Dorin et Garneau d'intervenir. Je crois qu'il nous faudrait évacuer la salle vers 17h 25, sinon nous n'arriverons jamais à temps pour le vote.

M. Dorin: Merci, monsieur le président. Monsieur le ministre, j'aimerais poser une très courte question qu'on pourrait à la rigueur interpréter comme demande; il s'agit de la taxe minimum telle qu'elle nous a été proposée, est-ce à dire qu'on pourrait peut-être nous présenter un projet de loi distinct et si prévoyez-vous de nous présenter cela dans un projet de loi distinct ou est-ce que cela ferait plutôt partie du prochain projet de loi qui pourrait découler du prochain budget? J'aimerais dire, à ce propos, qu'il serait bon pour le Comité, d'après certains des commentaires que vous avez faits plus tôt et selon lesquels nous sommes engagés dans un processus unique et différent ou selon lesquels, encore, nous nous éloignons peut-être un peu de ce à quoi nous sommes habitués, alors j'aimerais savoir si on pourrait nous présenter cela sous forme de projet de loi distinct afin que le Comité puisse étudier cette seule question. J'aimerais savoir ce que vous en pensez.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Monsieur Dorin, j'espère que nous pourrions présenter un projet de loi à peu près en même temps que le budget qui portera sur la taxe minimum. Je ne sais pas si nous pourrions le faire, mais si nous le pouvons, si nous pouvons faire rédiger ce projet avant que ne soit proposé le projet de loi découlant du prochain budget, alors nous le ferons. Mais cette décision n'a pas encore été prise. Je prends note de vos propos et nous les aurons certainement à l'esprit quand viendra le temps de prendre cette décision.

M. Dorin: Je suis désolé, mais j'aimerais avoir un éclaircissement. Même si ce projet de loi devait nous être présenté après le budget, je crois bien qu'il faudra au moins quatre ou cinq mois avant que ne nous soit présenté le projet de loi découlant du prochain budget.

[Texte]

Mr. Wilson (Etobicoke Centre): That is correct.

Mr. Dorin: If we have it as a separate bill it would give us an opportunity to address some of the issues, maybe quite reasonable issues that have been raised by the opposition and others.

Mr. Wilson (Etobicoke Centre): That is my intention. I hope to do that but I do not want to commit Mr. Weyman. He is probably going to kick me under the table if I say that yes, we will, because there is a lot of work to be done by the tax policy people prior to the next budget and they obviously would be involved in the drafting of the bill.

Mr. Dorin: Thank you.

The Chairman: Mr. Garneau.

M. Garneau: Monsieur le président, merci.

Je voudrais faire un commentaire ou deux et ensuite soulever un problème qui émane de la taxe sur le gain de capital dont un individu est exempté jusqu'à 500,000\$ et de l'impôt minimum qui va être imposé un peu plus tard.

Le gouvernement nous dit régulièrement qu'il veut combattre le déficit et que, somme toute, il n'accorde une exemption pour la taxe sur le gain de capital qu'à une partie assez minime de la population la plus riche. Je trouve qu'il n'est pas juste de demander aux petits contribuables de faire des efforts additionnels en termes de perte d'indexation des tables d'impôt ou des allocations familiales alors qu'on accorde aux plus fortunés un avantage fiscal qui, d'après les études qui ont été publiées lors de la présentation du Budget, pourrait représenter, d'ici la fin de la décennie, au-delà de 4 milliards de dollars. C'est une somme d'argent considérable et j'ai de la difficulté à concilier ces avantages fiscaux et la lutte contre le déficit. C'est difficile à accepter pour la population.

J'ai un deuxième commentaire à faire concernant le projet de loi C-84. Ce projet de loi va faire du système fiscal canadien un système très complexe. Alors que tous les gens demandent une simplification du système, les mesures de l'abolition de la taxe sur le gain de capital et de l'impôt minimum remboursable éventuellement sur une période de sept ans, vont créer une complexité administrative énorme que n'importe quel conseiller fiscal s'empressera de souligner. Également, le fait que cet avantage fiscal en termes de gain de capital pourra être juxtaposé à l'impôt minimum, va faire en sorte que quelqu'un qui paiera l'impôt minimum une année pourra la récupérer six ou sept ans plus tard. Imaginez-vous l'inventaire de tous les dossiers fiscaux qu'il faudra conserver! Je pense que c'est compromettre la simplification du système dont on parle depuis tant d'années.

• 1715

Ma question concerne la taxe sur le gain de capital et les fermiers. Vous avez dit que les fermiers qui vendent leur ferme, entre autres, bénéficieront de l'exemption de 500,000\$ sur la taxe sur le gain de capital. Je suis d'accord et je ne vois

[Traduction]

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Exactement.

M. Dorin: Si nous avons déjà un projet de loi distinct, cela nous donnerait l'occasion d'engager le débat autour de certaines questions, peut-être raisonnables, qui ont été soulevées par les partis d'opposition et d'autres.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): C'est mon intention. J'espère bien pouvoir le faire, mais je ne veux pas prendre d'engagement au nom de M. Weyman. Il va probablement me donner un coup de pied sous la table si je vous réponds par un oui, car les gens du secteur des politiques fiscales ont énormément de travail à faire avant que le prochain budget ne soit présenté, et, évidemment, ils aimeraient bien participer à la rédaction du projet de loi.

M. Dorin: Merci.

Le président: Monsieur Garneau.

Mr. Garneau: Thank you, Mr. Chairman.

I would like to make one or two comments and then raise a problem stemming from the individual capital gains tax exemption up to an amount of \$500,000 and also about the minimum tax that is to be levied a little later.

The government regularly tells us that it wants to fight the deficit and that, finally, they are only granting a capital gains tax exemption to a very small portion of the richest part of our population. I do not find it fair to ask the small taxpayers to make all kinds of additional efforts in terms of loss of indexation on taxation tables or family allowances while giving to the more fortunate members of society a tax advantage which, according to studies that were published when the last Budget was presented, might represent, at the end of the decade, over \$4 billion. It is a rather considerable sum of money and I have problems reconciling those tax advantages and the fight to reduce the deficit. It is very difficult for the population to accept that.

I have a second comment to make on Bill C-84. This bill is going to make the Canadian tax system a very complex one. While everyone is asking for the system to be simplified, the steps taken to abolish capital gains tax and also this thing about a minimum tax which might eventually be paid back over a period of seven years are both going to create huge administrative complications that any tax advisor will point out with some alacrity. Also the fact that this tax advantage, in terms of capital gain, will be able to be added to minimum tax will simply have the effect that someone paying this minimum tax one year will be able to get it back six or seven years down the road. Just try and imagine the inventory of tax files they are going to have to keep! I think that this just compromises the simplification of the system that has been talked about for so many years now.

My question concerns capital gains tax on farmers. You said that the farmers who sell their farms, amongst others, will enjoy the \$500,000 exemption on capital gains tax. I quite agree and I do not see why the exemption should have been granted to all Canadians if the farmers were the target group.

[Text]

pas pourquoi on aurait dû étendre l'exemption à l'ensemble des Canadiens si on voulait viser les fermiers.

Cependant, il se trouve qu'un fermier qui va vendre sa ferme d'ici le 31 décembre et qui réalisera un gain de capital important n'aura pas d'autre impôt à payer, alors que celui qui la vendra le 1^{er} janvier 1986 et qui réalisera un gain de capital de 500,000\$, devra déclarer, pour les fins de l'impôt, un revenu imposable de 250,000\$ et paiera l'impôt minimum de 12.5 p. 100.

Si l'objectif est d'aider les fermiers à bénéficier de l'accumulation de capital, qui constitue en quelque sorte leur fonds de pension, pourquoi ne les exempté-t-on pas de l'impôt minimum, afin de ne pas aller chercher par la porte arrière l'avantage qu'on leur a donné par la porte avant?

J'aimerais avoir vos commentaires à ce sujet.

Mr. Wilson (Etobicoke Centre): Mr. Chairman, there are a couple comments that Mr. Garneau made in the early part of his preamble that I would like to address.

He said this capital gains tax favours the large investors over the small people. You have it backwards. That is why there is a limit on the capital gains. We have a limit so that the very wealthy people in this country only get that \$500,000. They do not get capital gains tax relief on unlimited amount of money. That is their lifetime exemption. We do believe there are a lot of people who are in that middle income range who are small business people, farmers, people who will go out and create jobs through investing money. That is who it is directed at. We are trying to change the attitudes, the investment approach, the risk-taking desires of those middle-income people. That is where the direction is. To suggest that we are only helping the very wealthy here totally misses the direction of the capital gains tax.

I took it from your comments or the way you expressed your question, Mr. Garneau, that apart from capital gains relief for farmers, you are not in favour of any change in the system. You do not want to see any adjustment in the capital gains as it stands now. Am I correct in that?

Mr. Garneau: Right.

Mr. Wilson (Etobicoke Centre): You do not believe there is a benefit to be gained by providing some capital gains relief for small business people, as an example.

Mr. Garneau: What I said in my comments is that I do not believe in the time when the government said they wanted to cut the deficit and to achieve that goal you proposed to cut the indexation in old age pension. You are retracting that, but you are cutting the full indexation on family allowances. You change the indexation in our tax system. So when you are asking the needy to participate in the financing of the deficit

[Translation]

However, it so happens that a farmer selling his farm before December 31 of this year and earning a nice capital gain will have no further tax to pay while whoever sells it after January 1, 1986, and making a capital gain \$500,000 in the process will have to declare, for purposes of income tax, taxable revenue of \$250,000 and will have to pay the minimum tax of 12.5%.

If the objective is to help farmers get the full benefit of this accumulation of capital, which is their pension fund, in a manner of speaking, why should they not be exempted from a minimum tax so that you are not going through the back door to take away what was granted through the front door?

I would like to have your comments on that.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Monsieur le président, il y a certaines choses que M. Garneau a dites dans son préambule que j'aimerais tout de même relever.

Il a dit que la taxe sur le gain en capital favorise les gros investisseurs par opposition aux personnes moins fortunées. Vous comprenez la chose à l'envers. C'est justement pour cela qu'il y a une limite sur le gain en capital. Nous avons imposé une limite pour que nos concitoyens très riches ne puissent pas dépasser ce plafond de 500,000\$. On ne leur accorde pas d'exemption de taxe sur le gain en capital sur des montants illimités. C'est l'exemption totale à laquelle ils ont droit pour toute leur vie. Nous croyons qu'il y a beaucoup de gens qui se trouvent à ce niveau moyen de revenus et qui se trouvent aussi être à la tête de petites entreprises ou encore fermiers, enfin, des gens qui créeront de l'emploi en investissant leur argent. Cette disposition vise cette partie de notre population. Nous essayons de changer les attitudes, les mentalités vis à vis l'investissement; nous voulons encourager notre classe moyenne à prendre certains risques. Voilà notre orientation. Dire que nous n'aidons que les plus riches, c'est dire qu'on a rien compris de notre orientation dans toute cette question de la taxe sur le gain en capital.

D'après vos commentaires ou la façon dont vous avez posé votre question, monsieur Garneau, j'ai compris que mis à part l'exemption pour les fermiers en matière de gain en capital, vous n'êtes en faveur d'aucune modification au système. Vous ne voulez aucun ajustement au niveau du gain en capital tel qu'il se trouve à l'heure actuelle. Ai-je bien raison?

M. Garneau: Exactement.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Vous ne croyez pas qu'il puisse être avantageux d'accorder certaines exemptions, au niveau de la taxe sur le gain en capital, à la petite entreprise, par voie d'exemple.

M. Garneau: Ce que j'ai dit, c'est que je n'y crois pas puisqu'après tout le gouvernement déclare vouloir diminuer le déficit, et, pour atteindre cette fin, vous vous proposiez de diminuer l'indexation des pensions de vieillesse. Vous avez changé votre fusil d'épaule, mais vous sabrez maintenant dans le pleine indexation de l'allocation familiale. Vous changez l'indexation au niveau de la fiscalité. D'une part, vous deman-

[Texte]

on one hand, on the other you give an advantage that, according to the figures of your department, will cost \$300 million in 1985-86, \$600 million in 1986-87, and \$1.2 billion in 1990-91. So it is a big amount of money for a person that wants to cut the deficit.

• 1720

Mr. Wilson (Etobicoke Centre): Let me just point out to you, Mr. Garneau, that you should get here on time. I asked that same question to Mr. Johnston, and he is in favour of some adjustment to the capital gains tax. So you should get your act together here.

Mr. Garneau: No, my act is going very well. We agree that the farmer should be exempted. It may be a good . . .

Mr. Wilson (Etobicoke Centre): That is not what Mr. Johnston said about half an hour ago.

Mr. Garneau: —tactic, but you are the Minister. I am not the one who answers the question to the . . .

Mr. Wilson (Etobicoke Centre): I am just trying to point out that the Liberal Party has to get its act together on where it stands . . .

Mr. Garneau: They are pretty well together, very well together.

Mr. Wilson (Etobicoke Centre): —on these capital gains items.

Now, the question is: Why do we not just give total relief to the farmer on the lifetime capital gain? The lifetime capital gain was not just for farmers. The lifetime capital gain exemption of \$500,000 is for small businessmen; it is for individuals who want to invest and create jobs through listed companies or whatever. It is a wide-ranging thing. But we have acknowledged, through the treatment of the lifetime capital gain exemption under the minimum tax, that there is a special incentive that we want to give through the lifetime capital gain exemption for the farmer or the small businessman who has that large one-shot capital gain. That is the only type of gain that would likely be caught up under the lifetime capital gain exemption under the minimum tax.

There is a carry-over, so that while they are only taxed 12.5% in the year they take the gain, they will have the investment income from the proceeds of the investment and they will be able to apply the 12.5% against regular income in future years. So you really have to wrestle with the numbers to try to find an instance where the person, such as a farmer who has a large lifetime capital gain, will not be able to take advantage of the carry-forward and get full relief from the capital gains tax.

The Chairman: I want to thank you, Mr. Minister.

[Traduction]

dez aux gens dans le besoin de participer au programme de réduction du déficit tandis que, d'autre part, vous accordez là un avantage qui, d'après les chiffres mêmes de votre ministère, coûteront quelque 300 millions de dollars en 1985-1986, 600 millions de dollars en 1986-1987 et 1,2 milliard de dollars en 1990-1991. Alors c'est beaucoup d'argent pour quelqu'un qui veut diminuer le déficit.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Permettez-moi de vous dire, monsieur Garneau, que vous devriez arriver ici à l'heure. J'ai posé cette même question à M. Johnston et il est tout à fait en faveur de certains rajustements au niveau de la taxe sur le gain en capital. Vous devriez vraiment vous réveiller.

M. Garneau: Non, mes yeux sont grand ouverts. Nous sommes d'accord pour dire qu'on devrait en exempter le fermier. C'est peut-être une bonne . . .

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Ce n'est pas ce que disait M. Johnston il y a environ une demi-heure.

M. Garneau: . . . tactique, mais c'est vous le ministre. Ce n'est pas à moi de répondre aux questions posées au . . .

M. Wilson (Etobicoke-Centre): J'essaie tout simplement de souligner que les gens du Parti libéral n'ont pas encore réussi à s'entendre sur . . .

M. Garneau: Ils s'entendent très, très bien, merci.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): . . . cette question du gain en capital.

Voici donc la question: pourquoi ne pas tout simplement exempter l'agriculteur de toute taxe sur le gain en capital et ce, à vie? Le gain en capital à vie n'était pas seulement pour les fermiers. L'exemption à vie de la taxe sur le gain en capital jusqu'à concurrence de 500,000\$, c'est pour la petite entreprise; il s'agit d'encourager les particuliers qui veulent investir et ainsi créer des emplois en formant des compagnies ou que sais-je encore. C'est très large. En créant cette exemption à vie de la taxe sur le gain en capital assortie de la taxe minimale, nous avons tout simplement reconnu qu'il y a là un encouragement spécial que nous entendons donner, grâce à cette mesure, à l'agriculteur ou au petit homme d'affaires qui ne peut réaliser ce gros gain en capital qu'une fois dans sa vie. C'est pour ce seul genre de gain en capital pour lequel on pourrait se prévaloir de l'exemption à vie de taxe sur le gain en capital lorsqu'arrive le moment de payer l'impôt minimal.

Il y a un report et même s'ils ne sont imposés qu'à 12,5 p. 100 l'année pendant laquelle ils réalisent le gain, ils jouiront quand même du revenu que rapporte l'investissement et ils pourront alors défalquer ce 12,5 p. 100 de leur revenu ordinaire pendant les années futures. Alors il faut vraiment triturer les chiffres pour essayer de trouver le cas où une personne, comme le fermier qui réalise un important gain en capital une fois dans sa vie, ne pourra pas profiter du report prospectif et ainsi échapper à cet impôt sur le gain en capital.

Le président: J'aimerais vous remercier, monsieur le ministre.

[Text]

Mr. Garneau, I am afraid to say that the House doth call.

Mr. Garneau: I have time to say that I disagree.

The Chairman: I know, but you are not going to agree.

Mr. Garneau: No, but sometimes I do.

The Chairman: The next meeting is in room 200 tomorrow at 9.30 a.m., with the Canadian Tax Foundation. The meeting stands adjourned.

[Translation]

Monsieur Garneau, je suis désolé, mais nous devons vaquer à d'autres occupations en Chambre.

M. Garneau: J'ai le temps de dire que je ne suis pas d'accord.

Le président: Je le sais, mais vous ne serez pas d'accord de toute façon.

M. Garneau: Non, mais cela m'arrive parfois.

Le président: La prochaine séance aura lieu à la salle 200 demain matin, 9h30; nous recevons l'Association canadienne d'études fiscales. La séance est levée.



**Book Tarif
rate des livres**

**K1A 0S9
OTTAWA**

*If undelivered, return COVER ONLY to:
Canadian Government Publishing Centre,
Supply and Services Canada,
Ottawa, Canada, K1A 0S9*

*En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Centre d'édition du gouvernement du Canada,
Approvisionnement et Services Canada,
Ottawa, Canada, K1A 0S9*

WITNESS—TÉMOIN

From the Department of Finance:

David Weyman, Assistant Deputy Minister, Tax Policy and
Legislation Branch.

Du ministère des Finances:

David Weyman, sous-ministre adjoint, direction de la
politique et de la législation de l'impôt.

Issue No. 81

Fascicule n° 81

Thursday, December 12, 1985

Le jeudi 12 décembre 1985

Chairman: Don Blenkarn

Président: Don Blenkarn

*Minutes of Proceedings and Evidence
of the Standing Committee on*

*Procès-verbaux et témoignages
du Comité permanent des*

Finance, Trade and Economic Affairs

Finances, du commerce et des questions économiques

RESPECTING:

Bill C-84, An Act to amend the Income Tax Act and related statutes and to amend the Canada Pension Plan, the Unemployment Insurance Act, 1971, the Financial Administration Act and the Petroleum and Gas Revenue Tax Act

CONCERNANT:

Le projet de loi C-84, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu et la législation connexe et modifiant le Régime de pensions du Canada, la Loi de 1971 sur l'assurance-chômage, la Loi sur l'administration financière et la Loi de l'impôt sur les revenus pétroliers

WITNESSES:

(See back cover)

TÉMOINS:

(Voir à l'endos)

Members of the Committee present: Don Blenkarn, Murray Derin, Donald Johnston, George Minaker, Louis Plamondon, Norm Warner and Geoff Wilson.

Members of the Comité présents: Don Blenkarn, Murray Derin, Donald Johnston, George Minaker, Louis Plamondon, Norm Warner, Geoff Wilson.

Alternates present: Jim Jopson and Claude Lanthier.

Substituts présents: Jim Jopson, Claude Lanthier.

Witnesses: From Coopers and Lybrand: Don Huggett, Chartered Accountant; Alan Lumsden, Chartered Accountant.

Witnesses: De la société Coopers and Lybrand: Don Huggett, comptable agréé; Alan Lumsden, comptable agréé.

In attendance: From the Library of Parliament: Randall Chan, Research Officer.

Aussi présent: De la Bibliothèque du parlement: Randall Chan, attaché de recherche.

The Committee resumed consideration of Bill C-84, An Act to amend the Income Tax Act and related statutes and to amend the Canada Pension Plan, the Unemployment Insurance Act, 1971, the Financial Administration Act and the Petroleum and Gas Revenue Tax Act.

Le Comité reprend l'étude du projet de loi C-84, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu et la législation connexe et modifiant le Régime de pensions du Canada, la Loi de 1971 sur l'assurance-chômage, la Loi sur l'administration financière et la Loi de l'impôt sur les revenus pétroliers.

First Session of the
Thirty-third Parliament, 1984-85

Première session de la
trente-troisième législature, 1984-1985

STANDING COMMITTEE ON FINANCE,
TRADE AND ECONOMIC AFFAIRS

Chairman: Don Blenkarn

Vice-Chairman: Louis Plamondon

MEMBERS/MEMBRES

Bill Attewell
Murray Dorin
Donald Johnston
Steven Langdon
Shirley Martin
Paul McCrossan
George Minaker
Aideen Nicholson
John Parry
Bernard Valcourt
Pierre H. Vincent
Norm Warner
Geoff Wilson

COMITÉ PERMANENT DES FINANCES,
DU COMMERCE ET DES QUESTIONS
ÉCONOMIQUES

Président: Don Blenkarn

Vice-président: Louis Plamondon

ALTERNATES/SUBSTITUTS

Pierre Cadieux
Murray Cardiff
Michael Cassidy
Clément Côté
Simon de Jong
Sid Fraleigh
Alfonzo Gagliano
Paul Gagnon
Raymond Garneau
Jim Jepson
Monique Landry
Claude Lanthier
Nic Leblanc
Reginald Stackhouse
Robert Toupin

(Quorum 8)

Le greffier du Comité

Robert Vaive

Clerk of the Committee

MINUTES OF PROCEEDINGS

THURSDAY, DECEMBER 12, 1985
(124)

[Text]

The Standing Committee on Finance, Trade and Economic Affairs met at 9:40 o'clock a.m. this day, the Chairman, Don Blenkarn, presiding.

Members of the Committee present: Bill Attewell, Don Blenkarn, Donald Johnston, George Minaker and John Parry.

Alternates present: Raymond Garneau and Jim Jepson.

Witnesses: From the Canadian Tax Foundation: Douglas Sherbaniuk, Chairman; Robert Couzin (Stikeman Elliot); Robert Dart (Price Waterhouse); W.R. Lawlor (Ernst & Whinney) and Michael Denega (Clarkson, Gordon).

In attendance: From the Library of Parliament: Randall Chan, Research Officer.

The Committee resumed consideration of Bill C-84, An Act to amend the Income Tax Act and related statutes and to amend the Canada Pension Plan, the Unemployment Insurance Act, 1971, the Financial Administration Act and the Petroleum and Gas Revenue Tax Act.

The Committee resumed consideration of Clause 1.

Douglas Sherbaniuk made a statement and, with the other witnesses, answered questions.

At 11:45 o'clock a.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

AFTERNOON SITTING
(125)

The Standing Committee on Finance, Trade and Economic Affairs met at 3:35 o'clock p.m. this day, the Chairman, Don Blenkarn, presiding.

Members of the Committee present: Don Blenkarn, Murray Dorin, Donald Johnston, George Minaker, Louis Plamondon, Norm Warner and Geoff Wilson.

Alternates present: Jim Jepson and Claude Lanthier.

Witnesses: From Coopers and Lybrand: Don Huggett, Chartered Accountant; Alan Lumsden, Chartered Accountant.

In attendance: From the Library of Parliament: Randall Chan, Research Officer.

The Committee resumed consideration of Bill C-84, An Act to amend the Income Tax Act and related statutes and to amend the Canada Pension Plan, the Unemployment Insurance Act, 1971, the Financial Administration Act and the Petroleum and Gas Revenue Tax Act.

The Committee resumed consideration of Clause 1.

Don Huggett and Alan Lumsden made statements and answered questions.

It was agreed,—That Don Huggett and Alan Lumsden, chartered accountants, appearing this day before the Committee on Bill C-84, each be paid a per diem allowance in accordance with a scale approved by Mr. Speaker.

PROCÈS-VERBAUX

LE JEUDI 12 DÉCEMBRE 1985
(124)

[Traduction]

Le Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques se réunit, ce jour à 9 h 40, sous la présidence de Don Blenkarn, (*président*).

Membres du Comité présents: Bill Attewell, Don Blenkarn, Donald Johnston, George Minaker, John Parry.

Substituts présents: Raymond Garneau, Jim Jepson.

Témoins: De l'Association canadienne d'études fiscales: Douglas Sherbaniuk, président; Robert Couzin (Stikeman Elliot); Robert Dart (Price Waterhouse); W.R. Lawlor (Ernst & Whinney); Michael Denega (Clarkson, Gordon).

Aussi présent: De la Bibliothèque du parlement: Randall Chan, attaché de recherche.

Le Comité reprend l'étude du projet de loi C-84, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu et la législation connexe et modifiant le Régime de pensions du Canada, la Loi de 1971 sur l'assurance-chômage, la Loi sur l'administration financière et la Loi de l'impôt sur les revenus pétroliers.

Le Comité reprend l'étude de l'article 1.

Douglas Sherbaniuk fait une déclaration, puis lui-même et les autres témoins répondent aux questions.

A 11 h 45, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI
(125)

Le Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques se réunit, ce jour à 15 h 35, sous la présidence de Don Blenkarn, (*président*).

Membres du Comité présents: Don Blenkarn, Murray Dorin, Donald Johnston, George Minaker, Louis Plamondon, Norm Warner, Geoff Wilson.

Substituts présents: Jim Jepson, Claude Lanthier.

Témoins: De la société Coopers and Lybrand: Don Huggett, comptable agréé; Alan Lumsden, comptable agréé.

Aussi présent: De la Bibliothèque du parlement: Randall Chan, attaché de recherche.

Le Comité reprend l'étude du projet de loi C-84, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu et la législation connexe et modifiant le Régime de pensions du Canada, la Loi de 1971 sur l'assurance-chômage, la Loi sur l'administration financière et la Loi de l'impôt sur les revenus pétroliers.

Le Comité reprend l'étude de l'article 1.

Don Huggett et Alan Lumsden font des déclarations et répondent aux questions.

*Il est convenu,—*Que Don Huggett et Alan Lumsden, comptables agréés, qui comparaissent aujourd'hui devant le Comité au sujet du projet de loi C-84 reçoivent chacun une indemnité de subsistance journalière conforme au tarif approuvé par le président de la Chambre.

Questioning of the witnesses was resumed.

At 4:53 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

L'interrogatoire des témoins reprend.

A 16 h 53, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le greffier du Comité

Robert Vaive

Clerk of the Committee

SEANCE DE L'APRES-MIDI

L'après-midi, le Comité a tenu sa séance à 15 h 35. Le Comité a poursuivi l'étude de la Loi de 1971 sur l'assurance-chômage, la Loi sur l'administration financière et la Loi de l'impôt sur les revenus pétroliers.

Le Comité a tenu l'étude de l'article 1 de la Loi de l'impôt sur les revenus pétroliers.

Le Comité a tenu l'étude de l'article 1 de la Loi de l'impôt sur les revenus pétroliers.

Le Comité a tenu l'étude de l'article 1 de la Loi de l'impôt sur les revenus pétroliers.

Le Comité a tenu l'étude de l'article 1 de la Loi de l'impôt sur les revenus pétroliers.

Le Comité a tenu l'étude de l'article 1 de la Loi de l'impôt sur les revenus pétroliers.

Le Comité a tenu l'étude de l'article 1 de la Loi de l'impôt sur les revenus pétroliers.

AFTERNOON SITTING

The afternoon sitting of the Committee was held at 3:35 p.m. The Committee resumed consideration of Bill C-84, An Act to amend the Income Tax Act and related statutes and to amend the Canada Pension Plan, the Unemployment Insurance Act, 1971, the Financial Administration Act and the Petroleum and Gas Revenue Tax Act.

The Committee resumed consideration of Clause 1 of the Act.

The Committee resumed consideration of Clause 1 of the Act.

The Committee resumed consideration of Clause 1 of the Act.

The Committee resumed consideration of Clause 1 of the Act.

The Committee resumed consideration of Clause 1 of the Act.

The Committee resumed consideration of Clause 1 of the Act.

EVIDENCE

(Recorded by Electronic Apparatus)

[Texte]

Thursday, December 12, 1985

• 0945

The Chairman: We are going to proceed with our consideration of Bill C-84, An Act to amend the Income Tax and related statutes and to amend the Canada Pension Plan, the Unemployment Insurance Act, 1971, the Financial Administration Act and the Petroleum and Gas Revenue Tax Act.

We have before us today the Canadian Tax Foundation. We have Douglas Sherbaniuk, Chairman; Robert Couzin, of Messrs. Stikeman-Elliott; Robert Dart, Price Waterhouse; W.R. Lawlor, Ernst & Whinney; and Michael Denega of Clarkson Gordon.

Gentlemen, I am very pleased to have you with us this morning. Have you an opening statement to make, Mr. Sherbaniuk?

Mr. Douglas Sherbaniuk (Chairman, Canadian Tax Foundation): Mr. Chairman, may I say that we reciprocate your pleasure in accepting your invitation to be present to comment on Bill C-84, which contains some of the most numerous and far-reaching amendments to the Income Tax Act in many years.

At the outset, I should mention that the Canadian Tax Foundation does not take a position on policy questions. So our rule today is not to applaud or criticize the policies reflected in the bill, but rather to consider only technical aspects of the legislation—the inequities, anomalies, deficiencies, loopholes.

• 0950

Because of the relatively short notice we had to appear before the committee, this group has not had an opportunity to meet prior to this morning to discuss our views on various aspects of the bill. Accordingly, the comments you hear will be those of individual spokesmen.

There are one or two observations I would make at the outset concerning Bill C-84. One is an obvious one, namely the enormous complexity that will be added to the Income Tax Act upon the enactment of Bill C-84. It has been an objective of one Minister of Finance after another over the years to seek to achieve simplification of the Income Tax Act.

The complexity has been a subject of criticism over the years and significant steps were taken for this objective with the simplification of the small business rules two years ago. Apparently, with the formulation of Bill C-84, simplification was not one of the objectives that was paramount in the minds of those who prepared the policies underlying the legislation and the draft provisions themselves.

TÉMOIGNAGES

(Enregistrement électronique)

[Traduction]

Le jeudi 12 décembre 1985

Le président: Nous reprenons l'étude du projet de loi C-84, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu et la législation connexe et modifiant le Régime de pensions du Canada, la Loi de 1971 sur l'assurance—chômage, la Loi sur l'administration financière et la Loi de l'impôt sur les revenus pétroliers.

Nous recevons aujourd'hui l'Association canadienne d'études fiscales. Il y a M. Douglas Sherbaniuk, président; Robert Couzin, de chez Stikeman-Elliott; Robert Dart, de Price Waterhouse, W.R. Lawlor, de Ernst & Whinney; et M. Michael Denega, de chez Clarkson Gordon.

Messieurs, nous sommes heureux de vous voir ici ce matin. Avez-vous une déclaration liminaire à nous faire, monsieur Sherbaniuk?

M. Douglas Sherbaniuk (président, Association canadienne d'études fiscales): Monsieur le président, j'aimerais dire que nous sommes tout aussi heureux que vous d'avoir accepté votre invitation à comparaître pour témoigner sur le projet de loi C-84, qui comporte quelques-unes des modifications les plus nombreuses et les plus importantes à la Loi de l'impôt sur le revenu, et ce, depuis bien des années.

Au départ, j'aimerais dire que l'Association canadienne d'études fiscales ne peut vous faire part d'aucune prise de position sur les politiques. Nous ne sommes donc pas ici pour approuver ou critiquer les politiques énoncées dans le projet de loi, mais plutôt pour ne vous parler que de certains aspects techniques de ce dernier: ses iniquités, ses anomalies, ses déficiences, ses échappatoires.

À cause du préavis plutôt court qu'on nous a donné avant de comparaître devant votre Comité, notre groupe n'a pas eu l'occasion de se rencontrer avant ce matin pour échanger sur les divers aspects du projet de loi. Ce que vous entendrez sera donc le fruit de cogitations individuelles de chacun de nos porte-parole.

J'aimerais faire une ou deux observations, au départ, sur le projet de loi C-84. Tout d'abord, il y a l'évidence même, c'est-à-dire la complexité épouvantable qui se rajoutera à la Loi de l'impôt sur le revenu quand sera adopté le projet de loi C-84. Au fil des ans, chacun des divers ministres des Finances s'est donné l'objectif de simplifier la Loi de l'impôt sur le revenu.

Cette complexité a été le sujet de bien des critiques par le passé, et certaines mesures importantes ont été prises pour atteindre cet objectif de simplification au niveau des règlements concernant la petite entreprise, il y a deux ans. Selon toutes les apparences, de la façon dont est formulé le projet de loi C-84, la simplification n'était pas un des objectifs prioritaires dans l'esprit de ceux qui ont préparé les politiques sous-jacentes au projet de loi, sans parler des dispositions proposées.

[Text]

The second observation has to do with the budget process. I speak for myself on this point; it is regrettable that the practice we have followed in recent years was abandoned on this occasion—the practice of tabling a draft bill some weeks or months prior to the introduction of the legislation for first reading in Parliament. We have had relatively little time to scrutinize and analyse this highly complex legislation. We would hope that with the proposed changes in the budgetary process as set out in the white paper that was tabled with the May 23 budget, there will be opportunities in the future to deal with draft legislation in a more organized, structured way than we have had the opportunity on this occasion. That concludes our opening statement.

The Chairman: Thank you very much, Mr. Sherbaniuk. Mr. Garneau.

M. Garneau: Dans vos remarques préliminaires vous faites référence à la complexité du projet de loi C-84. Vous avez employé le terme «simplification» en ce qui concerne la façon dont le projet de loi est rédigé; la complexité est grande et on n'a certainement pas atteint un objectif de simplification. Est-ce que votre remarque est fondée sur la façon dont les textes législatifs sont rédigés ou si vous dites que l'objectif visé par la législation était lui-même complexe? En d'autres mots est-ce qu'il aurait été possible, d'après vous, de rédiger ces articles, concernant en particulier l'exemption de la taxe du gain en capital, de façon plus simple ou si ce n'était pas possible?

Mr. Sherbaniuk: Well, in order to have a simple tax statute, you must have simple tax laws, simple concepts. And the concepts that are reflected in this bill are not simple so it is not possible, in my view, to have simple legislation when the concepts reflected in the bill are highly complex themselves. I was not referring just to the wording—the way in which the draftsman wrote his sections—but rather the underlying concept of the capital gains rules and the attribution rules and so on. They are highly complex.

• 0955

M. Garneau: Avez-vous des recommandations particulières à faire pour modifier certains des articles, pour les rendre plus précis? Avez-vous eu le temps de procéder à cette analyse détaillée?

Mr. Couzin (Stikeman-Elliott): Certainly, Mr. Garneau, it is true. The answer is, we have not had time to do it. I think you asked the question, could it have been drafted more simply having regard to the concepts? I suppose the answer to that is probably always yes—to some extent; although I think what Mr. Sherbaniuk is saying is, given two things—the basic objective, the policy objective and certain ancillary policy objectives, if you will; in particular, trying to cut down the cost of the measure; I think there may be limitations on how much simpler it could be. I am sure it could be simpler. Most things can be simpler if you spend enough time on them.

[Translation]

La deuxième observation porte sur le processus budgétaire. À ce propos, je me prononce personnellement: il est regrettable que la pratique suivie jusqu'à tout récemment ait été abandonnée à cette occasion: la pratique de proposer un projet de loi quelques semaines ou quelques mois avant que ne soit présenté en première lecture un projet de loi. Nous avons eu relativement peu de temps pour étudier et analyser ce projet de loi très complexe. Nous osons espérer que les modifications proposées au processus budgétaire, telles qu'on les trouve énoncées au livre blanc qui a été déposé en même temps que le budget du 23 mai, nous donneront l'occasion, à l'avenir, d'étudier les projets de loi proposés de façon plus systématique et plus organisée que ce ne fut le cas cette fois-ci. Voilà donc la conclusion de notre déclaration liminaire.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Sherbaniuk. Monsieur Garneau.

Mr. Garneau: In your opening statements, you refer to the complexity of Bill C-84. You used the term "simplification" in the sense that the way the bill is written, the complexity is great and the objective of simplification has certainly not been attained. Is your remark based on the way the legislative text is written, or are you saying that the objective the legislation seeks to attain is, in itself, complex? In other words, would it have been possible, in your opinion, to draft these clauses, more particularly the ones concerning exemption from capital gains tax, in a more simple way or was that not at all possible?

M. Sherbaniuk: Pour disposer d'un code fiscal simple, il vous faut des lois fiscales simples, fondées sur des idées simples. Et les idées dont on trouve le reflet dans le présent projet de loi ne sont pas simples, et il n'est donc pas possible, à mon avis, d'avoir une loi simple lorsque les concepts qui trouvent leur incarnation dans le projet de loi sont eux-mêmes très complexes. Il ne s'agit pas tout simplement du libellé du projet de loi, c'est-à-dire la façon dont le texte a été rédigé, mais plutôt du concept sous-jacent des règles sur le gain en capital, des règles d'attribution, et ainsi de suite. Tout cela est fort compliqué.

Mr. Garneau: Do you have any specific recommendations for amending some of these clauses to make them more specific? Have you had time to do that kind of detailed analysis?

M. Couzin (Stikeman-Elliott): Certainement, monsieur Garneau, que c'est vrai. La réponse, c'est que nous n'avons pas eu le temps de le faire. Je crois que vous nous avez demandé s'il aurait été possible de proposer un libellé plus simple concernant toutes ces idées. Je crois bien que la réponse à cela, c'est probablement toujours oui... Dans une certaine mesure; quoique je croie que ce que M. Sherbaniuk nous dit, c'est que, étant donné deux choses, c'est-à-dire l'objectif fondamental, l'objectif visé par les politiques et certains objectifs visés par les politiques accessoires, si vous voulez; plus particulièrement, essayer de diminuer le coût de ces mesures; je crois qu'il y a peut-être une limite à la simplification qu'on pourrait introduire. Je suis sûr que cela pourrait être plus simple. Si l'on y

[Texte]

In the case of the capital gains exemption, which is the one you are referring to, I think you have to appreciate that the exemption itself—any kind of capital gains exemption—throws a great wrench into the system which has been developed over the last 15 years or so. And for the last several years, finally, the act achieved a certain degree of rationality, if not simplicity, and capital gains were taxed essentially the same way as dividends, which removed a great deal of the necessity for complexity which had been added in the middle 70s and which had been taken away.

Bringing in the exemption again takes us back in a way to 1974 or so I suppose, when if you are going to have a partial capital gains exemption and you want to protect against people utilizing the exemption against other types of income . . . as I say, I am sure it can be made somewhat simpler but I think conceptually you have to make many changes throughout the act to prevent it.

Another ancillary policy measure which—I am not criticizing the policy at all—is that the capital gains exemption is phased in over several years. And it may be a good idea for any number of reasons, but it does entail a great deal of complexity. It means you have to worry about the year in which people realize gains, as opposed to just the nature of the gains.

There are a number of provisions in the act which expressly reflect the phase in of the capital gains. The complexity of the section itself reflects the phase in of the gains, which is different for farmers and everybody else. This may sound like a small point, but it makes it very difficult to write. So I think the answer is, given the basic policy objectives and all the other lesser policy objectives, it might be a bit simpler to read but it would never be a great deal simpler.

M. Garneau: Vous êtes des experts dans le domaine de la taxation. Même si plusieurs d'entre nous ont travaillé dans ce secteur, nous ne sommes certainement pas aussi qualifiés que vous dans l'administration et l'interprétation des textes. J'aimerais vous poser une question additionnelle. A la suite de la lecture du projet de loi, voyez-vous des possibilités dans la Loi qui permettraient assez facilement de transférer des revenus en gain de capital pour des fins d'évasion fiscale? Le texte est-il assez serré pour éviter cette évasion?

Mr. Couzin: I think only time will tell. You will notice one of the causes of complexity is the great number of anti-avoidance rules. It is quite clear that the draftsmen who are concerned about avoidance—and they have put in some specific anti-avoidance rules and some general anti-avoidance rules—and I guess the hope is that will either stop conversion of other

[Traduction]

consacre suffisamment de temps, on peut simplifier à peu près n'importe quoi.

Pour ce qui est de l'exemption en matière de gain en capital, qui est la mesure dont vous nous parlez, je crois qu'il nous faut comprendre que l'exemption elle-même, n'importe quelle sorte d'exemption en matière de gain en capital, met des bâtons dans les roues d'un système qu'on a développé pendant les 15 dernières années à peu près. Pendant les quelques dernières années, enfin, la loi a atteint un certain niveau de rationalité, sinon de simplicité, et le gain en capital était imposé essentiellement de la même façon que les dividendes, ce qui a fait disparaître une bonne partie de cette complexité qui avait été rendue nécessaire par les rajouts, vers le milieu de la décennie 70, et qui avait été enlevée.

Rétablir l'exemption nous ramène, en quelque sorte, en 1974, ou quelque chose du genre, car si vous avez une exemption partielle sur le gain en capital, il vous faut alors vous protéger contre ces gens qui pourraient se servir de l'exemption pour diminuer d'autres sortes de revenus . . . Comme je l'ai dit, je suis sûr qu'on peut simplifier la chose, mais au niveau de la conceptualisation, il faut apporter bien d'autres modifications au projet de loi pour empêcher ce genre de chose.

Une autre mesure accessoire, et je ne critique pas du tout la politique elle-même, c'est que l'exemption qui porte sur le gain en capital est introduite progressivement sur plusieurs années. Et c'est peut-être une bonne idée pour toutes sortes de raisons valables, mais cela entraîne énormément de complexité, cela signifie qu'il vous faut vous inquiéter de l'année pendant laquelle les gens réalisent le gain, par opposition à la situation où l'on ne tient compte que de la nature du gain.

Il y a un certain nombre de dispositions dans la loi où il est expressément question de l'introduction graduelle de ces mesures concernant le gain en capital. La complexité de cet article est due en partie à ce que cette introduction progressive est différente pour les agriculteurs et tous les autres. Cela semble peut-être un détail, mais c'est très difficile de rédiger l'article à cause de cela. Il me faudrait donc vous donner la réponse suivante: étant donné les objectifs fondamentaux de cette politique, ainsi que tous les objectifs secondaires de la même politique, ce serait peut-être un peu plus simple, mais jamais beaucoup plus simple.

Mr. Garneau: You are tax experts. Even though many of us have had to work in that area, we are certainly not as qualified as you are in the administration and interpretation of the texts. I would like to put an additional question. Having read the bill, do you see any possibilities or loopholes in the legislation which would easily allow transfer of revenues to capital gains with a view to tax avoidance? Is the wording tight enough to prevent that kind of avoidance?

M. Couzin: On le verra seulement avec le temps. Comme vous le constatez, une des causes de cette complexité, c'est justement le grand nombre de règlements anti-évasion. Il est très clair que les rédacteurs s'intéressent aux questions d'évasion et qu'ils y ont inséré certains règlements anti-évasion très précis, ainsi que d'autres règlements plus généraux à ce sujet, et je crois bien que c'est dans l'espoir que cela empêchera

[Text]

kinds of income to gains or at least dissuade it, certainly in large public transactions.

I do not think anyone would say that in a system this complicated, it is ever possible to conceive in advance of everything that everyone can do. It is interesting; we were discussing before we came here that when you compare the system now to the system prior to 1972, when we also had an exemption on capital gains, one of the major differences is the industry which has grown up of tax practitioners and people knowledgeable of tax.

• 1000

I was saying, think of the number of practitioners in their sixties and the number of practitioners in their forties—10 times as many, probably. So a relatively small number of people in the Department of Finance work very hard trying to figure out what might happen once the system gets out there, and then maybe 100 or 1,000 times as many people look at it once it is out there. I do not see how one can ever say there are no possibilities of something going awry.

M. Garneau: Croyez-vous plus utile pour l'interprétation et l'administration des lois fiscales, que l'on ait devant nous, ensemble, l'exemption de la taxe sur le gain en capital, jusqu'à 500,000\$ et le texte législatif sur la taxe minimum?

Mr. Couzin: I am not sure I am quite following you. You are saying it would have been easier if we had them both together to . . .

Mr. Garneau: Yes.

Mr. Couzin: Again, you can probably say that about most tax reform measures—if you had the last five years of measures all at once, the whole package would be much shorter, it is true. It does strike us a little odd, I guess—we get the exemption to look at and then suddenly we find out part of it gets taxed back two weeks later. I think there is some truth to that. But then that is the nature of the process, I think. And we will say the same thing when we get the next budget, I am sure—that it would have been easier if we had had that budget when we had this one. I do not know.

Mr. Robert Dart (Price Waterhouse): I could also comment that some of the anti-avoidance rules will have implication for the minimum tax as well as the capital gain rules.

For example, the return to activity of ministerial discretion has been put in this bill to reflect the possibility of people turning what might be dividend income into a capital gain, which would then meet the exemption. And rules have been provided to switch back to dividend income. But this provision

[Translation]

la conversion de revenus en gains en capital, ou que cela aura au moins un effet dissuasif, certainement au niveau des grandes transactions publiques, en tout cas.

Je ne crois pas qu'on puisse dire que dans un système aussi compliqué, il soit jamais possible de prévoir d'avance tout ce que les gens peuvent faire. C'est intéressant; avant de venir ici, nous nous disions justement que lorsque l'on compare le système actuel au système qui existait avant 1972, lorsque existait aussi l'exemption sur le gain en capital, une des grosses différences qui existent maintenant, c'est toute cette industrie qui a vu le jour avec la naissance des praticiens et experts fiscaux de tout acabit.

Songez seulement au nombre de praticiens dans la soixantaine par rapport au nombre de praticiens dans la quarantaine: 10 fois plus, probablement. Donc, vous avez un nombre relativement restreint de gens, au ministère des Finances, qui travaillent très fort pour essayer de deviner ce qui pourrait se produire à partir du jour où le système est adopté, et vous avez ensuite peut-être 100 ou 1,000 fois plus de gens qui l'étudient à partir du jour de sa mise en place. Je ne vois pas que l'on puisse jamais dire qu'il n'y a aucune possibilité que quelque chose cloche un jour.

Mr. Garneau: Do you think it would be more useful for the interpretation and administration of tax legislation to have before us both the capital gains tax exemption up to a maximum of \$500,000 as well as the legislative text on minimum tax.

M. Couzin: Je ne suis pas sûr de vous avoir bien compris. Vous dites qu'il aurait été plus facile d'étudier les deux ensemble . . .

M. Garneau: Oui.

M. Couzin: Encore une fois, on pourrait probablement dire la même chose à propos de pratiquement toutes les mesures de réforme fiscale. Si on était saisi en même temps de toute la série de mesures adoptées pendant les cinq dernières années, le tout prendrait beaucoup moins de temps, c'est vrai. Cela peut nous paraître un peu bizarre, peut-être: on nous donne à étudier la fameuse exemption et l'on se rend compte que deux semaines plus tard, elle est tout d'un coup assujettie à l'impôt. Je crois bien qu'il y a un fond de vérité à ce que vous dites. Mais encore une fois, je crois bien que c'est tout simplement la règle du jeu. Et nous dirons la même chose lorsque nous aurons abordé le prochain budget, j'en suis sûr: que c'eût été plus facile si nous avions eu ce budget à étudier en même temps que celui-ci. Je ne le sais pas.

M. Robert Dart (Price Waterhouse): Je pourrais ajouter que certains des règlements anti-évasion auront des répercussions au niveau de la taxe minimale, tout autant que les règlements sur le gain en capital.

Par exemple, le retour à la discrétion ministérielle a été inscrit dans le présent projet de loi pour tenir compte de la possibilité que certaines personnes pourraient vouloir transformer un revenu de dividendes en gain en capital auquel s'appliquerait alors l'exemption. Et certains règlements ont été

[Texte]

has general application, not just to people who might be using it for the \$500 exemption; it will have general application.

If the minimum tax proposals go through as they are now drafted, which have the affect of increasing the tax on dividend income compared to capital gains for certain taxpayers, then this rule will also be used to apply to somebody who switches from a dividend that might be higher taxed to a capital gain that will be taxed just at 25%.

Mr. Denega (Clarkson Gordon): I think it would have been useful to have had both sets of proposals presented at the same time. In the last couple of days, I have detected a certain amount of hostility, if you like, towards the minimum tax proposals, simply because there is a perception that the minimum tax proposals are taxing away what the earlier bill proposed to give to the tax paying public. Viewing the one in isolation . . .

Mr. Garneau: Can you give an example of that?

Mr. Denega: For example, the taxation of capital gains which are exempt from tax. Part of the capital gains will still be subjected to the alternative minimum tax.

Mr. Garneau: Oh, yes.

Mr. Denega: As an example. The taxation imposed on capital dividends out of a private corporation, if you are under the alternative minimum tax regime.

I would just like, for a minute, to come back to your first question, as to whether we believe it would have been possible to have designed these provisions in a simpler way to deal with the capital gains exemption. It seems to me if one is going to prevent the creation and the dreaming up of tax avoidance schemes, that by itself necessitates a considerable amount of complexity in the system.

To prevent discrimination between taxpayers necessitates complexity. To prevent discrimination between different categories of property necessitates even more complexity. And more importantly, if you are going to try to prevent the ability of people to dream up schemes to get around your rules, that in turn requires more complexity.

Mr. Garneau: I do not know if it is possible for you to comment on a discussion that we had with the Deputy Minister of Finance a couple of days ago.

• 1005

I gave the example of a farmer who would sell his farm on January 1, 1986 and make \$500,000 of capital gain. If he sells his farm for cash and uses the money to buy a GIC at 10%, when he will fill out his 1986 income tax return, he will show a \$250,000 taxable income—but because of the exemption he will not pay any taxes and will be eligible to pay a minimum tax.

The next year, in 1987, let us assume that he does not have any other revenue. If he keeps his GIC, he will show a gross

[Traduction]

prévus pour retransformer cela en revenu de dividendes. Mais cette disposition s'applique de façon générale, pas seulement à ces gens qui pourraient s'en servir pour l'exemption de 500\$. Elle s'appliquera généralement.

Si les propositions sur la taxe minimale sont adoptées dans leur forme actuelle, ce qui aurait pour effet d'augmenter l'impôt sur le revenu de dividendes en comparaison du gain en capital pour certains contribuables, alors, ce règlement s'appliquera aussi à quelqu'un qui passera d'un dividende, qui aurait pu être imposée à un plus haut taux, à un gain en capital qui ne sera imposé qu'à 25 p. 100.

M. Denega (Clarkson Gordon): Je crois qu'il aurait été utile que les deux propositions aient été présentées en même temps. Depuis quelques jours maintenant, je décèle une certaine hostilité, si vous voulez, envers ces propositions d'une taxe minimale, tout simplement parce qu'on semble percevoir que ces propositions préconisant un impôt minimum enlèvent aux contribuables ce qu'ils croyaient avoir obtenu auparavant grâce à l'autre loi. Si on prend cette loi isolément . . .

M. Garneau: Vous pouvez m'en donner un exemple?

M. Denega: Par exemple, l'imposition de gains en capital qui sont exemptés d'impôt. Une partie de ce gain en capital pourra toujours être imposée en vertu de l'autre impôt minimal.

M. Garneau: Oh, oui.

M. Denega: Par voie d'exemple. La taxe imposée au titre d'un dividende prélevé sur le capital dans une société privée, si l'on fonctionne sous le régime de l'autre taxe minimale.

J'aimerais revenir, pour un instant, à votre première question, à savoir si nous croyons qu'il aurait été possible de rédiger ces dispositions dans un langage plus simple, pour tenir compte de l'exemption en matière de gain en capital. Si l'on veut empêcher la conception et la création d'échappatoires, cela nécessite l'introduction de beaucoup de complexité dans le système, me semble-t-il.

Empêcher la discrimination entre contribuables requiert nécessairement de la complexité. Empêcher la discrimination entre diverses catégories de propriétés implique une complexité encore plus grande. Et, le plus important, si vous voulez faire obstacle au rêve de ceux qui voudraient échafauder des plans pour contourner vos règlements, cela exige encore plus de complications.

M. Garneau: Je ne sais pas si vous pourriez nous dire ce que vous pensez d'un échange que nous avons eu avec le sous-ministre des Finances, il y a quelques jours.

J'ai donné l'exemple d'un agriculteur qui vendrait sa ferme le 1^{er} janvier 1986 et réaliserait un gain de capital de 500,000\$. S'il vend sa ferme au comptant et place le produit de la vente en certificats de placement à 10 p. 100, lorsqu'il remplira sa déclaration d'impôt pour 1986, il indiquera un revenu imposable de 250,000\$—mais grâce à l'exemption, le gain en capital sera exonéré d'impôt et il ne payera qu'un impôt minimum.

L'année suivante, en 1987, supposons qu'il n'a pas d'autres revenus. S'il garde ses certificats de placement, il aura un

[Text]

revenue of \$50,000—at 10%, let us assume—and then the discussion came . . . if this gentleman had bought preferred shares at 10% of dividend, with the gross up effect, he would earn more than \$50,000. Then he would become eligible for a minimum tax.

Can you see any way this thing could be avoided, because now we think it is unfair—it is not usual in terms of the type of investment one can make—can you see any way that it could be avoided? It will mean more complexity. We will have to keep, I guess, two sets of forms. I do not know if you have . . .

Mr. Dart: I guess we are getting into minimum tax, which is perhaps not what is before this committee.

Mr. Garneau: No, but it goes with the capital . . .

Mr. Dart: I appreciate that, and it is quite clear that if you realize a large capital gain in a year and then also have dividend income, under the new minimum tax system, you are going to pay a higher rate of tax on the dividend income than you might otherwise have thought you would. In another circumstance—without the capital gain, the second year in your farm example, dividend income would be back to what the farmer would normally have expected to pay on his dividend income. That is a feature which should be addressed in the minimum tax provisions.

Mr. Garneau: But do you think it would be technically possible to consider the gross or the taxable income differently for minimum tax than for the normal tax return? Is it possible? Can you imagine such a system which could be applied without too much complexity?

Mr. Dart: I would think by removing the gross up, you would go a long way towards that goal.

Mr. Garneau: But then you will damage the neutrality of the system which had been invented by the gross up.

Mr. Couzin: I think it is the other way around—it is that the minimum tax is treating the revenues differently because for ordinary income tax, there is a gross up because there is a credit; they go together. For minimum tax, there is a gross up but no credit. What is really happening is the treatment of investment income has gone into several different tiers, I guess. They are all different.

Capital gains now are taxed one way; dividends are taxed another way; and interest income is taxed yet a third way. And they are really very different, depending on your circumstances, the amount, the applicability of the minimum tax—whereas we had been heading to a system where they were more together. Capital gains were always somewhat odd in the sense that they were half-taxed. But the system is going the other way.

In a sense, you are trying to re-establish the neutrality of the taxation of investment income. I would have thought the policy behind it is precisely the opposite.

[Translation]

revenu brut de 50,000\$—10 p. 100, supposons—et c'est là que commence la discussion . . . si cet agriculteur avait acheté des actions privilégiées rapportant un dividende de 10 p. 100, avec l'effet de majoration, il gagnerait plus de 10,000\$. Il devrait alors payer un impôt minimum.

Voyez-vous une façon d'éviter cela, parce que nous pensons que c'est injuste—ce n'est pas habituel quand on considère le genre de placement qui est possible—voyez-vous une façon d'éviter cela? Il faudra compliquer les choses encore davantage. Nous devons avoir deux jeux de déclarations d'impôt. Je ne sais pas si vous avez . . .

M. Dart: Je pense que nous nous glissons vers la question de l'impôt minimum, ce qui ne relève peut-être pas du mandat du comité.

M. Garneau: Non, mais ça touche au gain en capital . . .

M. Dart: J'en conviens et il est assez clair que, dans le nouveau régime de l'impôt minimum, celui qui réalise un gain en capital important pendant une année et qui a aussi des revenus de dividendes sera assujéti un taux d'imposition plus élevé sur le revenu de dividendes que ce qu'il aurait pu prévoir autrement. Dans d'autres circonstances—sans le gain en capital, pendant la deuxième année de votre exemple à propos de l'agriculteur, l'impôt sur les dividendes redeviendra celui que l'agriculteur aurait normalement pensé verser sur son revenu de dividendes. C'est un aspect dont les dispositions relatives à l'impôt minimum devraient tenir compte.

M. Garneau: Mais pensez-vous qu'il serait techniquement possible de considérer le revenu brut ou imposable aux fins de l'impôt minimum différemment selon qu'il s'agit d'impôt minimum ou d'impôt normal? Pouvez-vous imaginer un tel régime qui pourrait s'appliquer sans qu'il soit trop compliqué?

M. Dart: Je pense qu'en éliminant la majoration, on franchit un grand pas dans cette voie.

M. Garneau: À ce moment-là vous allez nuire à la neutralité du système qui est précisément le produit de la majoration.

M. Couzin: Je pense que c'est le contraire—c'est l'impôt minimum qui traite les revenus différemment, vu que dans le cas de l'impôt ordinaire, il y a majoration parce qu'il y a crédit; les deux vont de pair. Dans le cas de l'impôt minimum, il y a majoration, mais pas de crédit. Ce qui arrive, c'est que le traitement des revenus de placement varie.

Les gains en capital sont actuellement imposés d'une manière; les dividendes, d'une autre, et les revenus d'intérêt, d'une autre encore. Et tout dépend des circonstances, du montant, de l'applicabilité de l'impôt minimum, alors que nous nous dirigeons vers un régime où tous ces aspects étaient plus unifiés. Les gains en capital ont toujours été un peu à part, puisqu'ils étaient imposés à la moitié de leur valeur. Mais maintenant, le régime s'en va dans l'autre direction.

En un sens, vous essayez de rétablir la neutralité de l'imposition des revenus de placement. J'aurais pensé que la politique derrière tout ça était précisément l'inverse.

[Texte]

Mr. Dart: Can I make just one comment? When I said to eliminate the gross up, I meant it is an important point to recognize in the minimum tax calculation.

Mr. Garneau: Yes.

The Chairman: Mr. Garneau, are you finished?

Mr. Garneau: Yes.

The Chairman: Mr. Parry.

Mr. Parry: I must apologize to our witnesses for arriving a little late this morning. I am also a little sad to see that we do not have more members from the government side to ask questions this morning. Perhaps, Mr. Chairman, they have realized that you will ask every conceivable question and they can get their answers in the record.

• 1010

The Chairman: From reading the transcripts.

Mr. Parry: Yes. I would like to start by focusing on the proposals for the capital gains exemption that the government has tabled. Perhaps I could get an impression from one of you as to what proportion of the total amount of revisions is related to this lifetime capital gains exemption. It is impossible, of course, for any of us to quantify what percentage of the effort involved was devoted to that single proposal. Perhaps someone would either confirm or deny my impression that the larger proportion of the amendments do, indeed, relate to the capital gains exemption.

Mr. Sherbaniuk: A very substantial part does relate directly to the exemption. That is quite true.

Mr. Couzin: Well, directly and indirectly. For example, the repeal of the Indexed Security Investment Plan, the ISIP, takes up a lot of room, just as the enactment of it did, and I guess that is consequential to the capital gains exemption, although maybe it would have been repealed anyway. Who knows? If you add in all the consequential things, I think you could probably agree, although I confess I have not tried to count it.

Mr. Parry: Pursuing a line of inquiry that I carried on with the Minister yesterday, I wonder if any of you gentlemen has any impression of what would have been the effect on the bulk of the legislation, shall we say, if other alternatives to this capital gains exemption had been selected; for example, a roll-over provision that capital gains would become taxable only when they were converted out of the original investment medium; or another example, a provision to allow that the adjusted cost base of an asset would be changed to reflect the impact of inflation.

Mr. Dart: I am going to guess that both those provisions would also be complex because of the intermediaries that could be involved. You can hold your investment through various types of vehicles and change from one to the other. Indexing is a time apportionment concept, but the medium in which you hold the investment might alter over the period, so you would

[Traduction]

M. Dart: Puis-je apporter une précision? Quand j'ai parlé d'éliminer la majoration, je pensais que c'était un aspect important qu'il fallait reconnaître dans le calcul de l'impôt minimum.

M. Garneau: Oui.

Le président: Monsieur Garneau, avez-vous terminé?

M. Garneau: Oui.

Le président: Monsieur Parry.

M. Parry: Je prie nos témoins d'excuser mon retard ce matin. Je suis également un peu attristé de voir qu'il n'y a plus de députés ministériels à qui nous pouvons poser des questions ce matin. Ils se sont peut-être rendu compte, monsieur le président, qu'on leur pose toutes les questions imaginables et que leurs réponses sont consignées au compte rendu.

Le président: En lisant les transcriptions.

M. Parry: J'aimerais débiter par les propositions relatives aux gains en capital présentées par le gouvernement. L'un d'entre vous pourrait peut-être me donner une idée de la proportion de toutes les révisions qui se rapporte à cette exemption à vie des gains en capital. Il nous est impossible, bien sûr, de mesurer la somme d'efforts consacrés à cette seule proposition. Est-ce que quelqu'un peut confirmer ou contredire mon impression que la plupart des amendements se rapportent effectivement à l'exemption des gains en capital?

M. Sherbaniuk: Une partie très importante se rapporte directement à l'exemption. C'est exact.

M. Couzin: Directement et indirectement. Par exemple, l'abolition du Régime de placements en titres indexés occupe beaucoup de place, tout comme l'application de ce régime l'avait fait, et je pense que c'est une conséquence de l'exemption des gains en capital, bien que ce régime aurait peut-être été aboli de toute façon. Qui sait? Si on fait la somme de toutes les conséquences, peut-être, mais je n'ai pas essayé de faire le compte.

M. Parry: Pour revenir sur un thème que j'ai abordé avec le Ministre hier, je me demande si l'un d'entre vous a une idée des effets sur la plus grande partie de la législation si, par exemple, d'autres solutions avaient été retenues plutôt que l'exemption des gains en capital; par exemple, une disposition de report selon laquelle les gains en capital ne seraient imposés que s'ils étaient convertis en autre chose que le type de placement initial; un autre exemple, une disposition pour que le prix de base rajusté d'un avoir puisse être modifié afin de tenir compte de l'inflation.

M. Dart: Je suppose que ces deux dispositions seraient complexes elles aussi en raison des intermédiaires qui pourraient exister. On peut détenir ses placements dans divers types d'effets et passer d'un type à l'autre. L'indexation est une forme de répartition temporelle, mais le type de placement peut évoluer avec le temps et il faut des règles pour en tenir

[Text]

need rules to recognize that. So I do see complexity in the others as well.

Mr. Parry: So you would have some difficulty with the proposition that adjusting for inflation would have been simply a matter of changing the definition of adjusted cost base?

Mr. Dart: I think it would be more complex.

Mr. Couzin: If I might, the only thing I would say to that is that, as with the capital gains exemption itself, the complexity does not come just from the one-line announcement that we are going to exempt gains or index cost base or allow like-kind exchange. It always comes from the way it gets implemented, how fair you want it to be and how much you want to stop tax avoidance. If you wanted to have a like-kind exchange rule, keeping it in the same medium, and you had a very simple rule, if you like, you could draft a simple rule. The trouble with the simple rule is that, as soon as you start applying it, you find all different circumstances where it provides either untoward benefits or horrible traps for people.

In a sense, it is the same with the exemption. It is very easy to say \$500,000 of gains are exempt. It always looks easier in the budget than it is once you get it on paper. I would agree with what Bob Dart is saying, that once you start putting pen to paper and start to cover the other questions, such as whether or not you include a roll-over of these measures when it comes out of a family holding company and all those thrusts, that is where the complexity comes from. It is not from the simple policy thrust, if you like.

Mr. Parry: You are saying that we get the law we pay for, in effect.

Mr. Couzin: In a sense. If we wanted to have a rule that simply said that if you trade real estate for real estate or shares for shares you do not pay tax, I think that would not be too hard to draft. However if you did it, I will bet you would then start getting representations from people pointing out how unfair it is that if I die and leave shares and they go to my children through my testamentary trust, that also ought to be all right or whatever; it is hard to think of the examples. I think that is what tends to happen. Now, of course, that is what should be thought of when you think of the first measure. That is the nature of the game, I guess.

• 1015

Mr. W.R. Lawlor (Ernst & Whinney): I might just add that I have sensed that there are quite a few people out there with some involvement in family holding companies or personal holding companies, either to hold family business interests or portfolio investment interests, who are a little unhappy that the corporation itself does not qualify for the capital gains exemption. They ask why they cannot somehow either get the exemption within the corporation or have it deemed flow back to the shareholder. We all recognize it would indeed probably

[Translation]

compte. Je vois donc des complications dans ces autres solutions également.

M. Parry: Vous avez donc du mal à accepter la proposition que l'indexation aurait pu se faire simplement par une modification du prix de base rajusté?

M. Dart: Je crois que ce serait plus compliqué.

M. Couzin: Si vous me permettez, la seule chose que j'aimerais ajouter c'est que, tout comme pour l'exemption des gains en capital elle-même, les complications ne tiennent pas au fait d'annoncer que les gains seront exemptés, que le prix de base sera indexé ou que les échanges entre placements de même nature sont permis. Elles découlent toujours de la façon dont ces mesures sont mises en oeuvre, du degré de justice visé et du degré avec lequel on souhaite freiner l'évasion fiscale. Si on voulait une règle pour les échanges de placements de même nature, on pourrait rédiger une règle très simple. Mais le problème avec une règle simple, c'est que dès qu'on commence à l'appliquer, on trouve toutes sortes de circonstances différentes qui entraînent des avantages malencontreux ou des pièges horribles pour les gens.

En un sens, c'est la même chose avec l'exemption. Il est très facile de dire que des gains de 500,000\$ sont exemptés. Tout paraît toujours plus facile dans un budget. Mais quand on couche ces propositions sur papier, elles se compliquent. Je conviendrais avec Bob Dart que lorsqu'on prend sa plume et du papier et qu'on commence à examiner les autres questions, telles que le fait d'inclure ou non un report lorsque le gain en capital provient d'une société de portefeuille appartenant à une famille et de toutes les autres fiducies, c'est là que tout se complique. Les orientations de politique ne sont pas compliquées en soi.

M. Parry: Vous êtes en train de dire que nous avons les lois que nous méritons.

M. Couzin: En un sens. Si nous voulions une règle stipulant simplement que les échanges de biens immobiliers contre d'autres biens immobiliers ou d'actions contre d'autres actions ne sont pas imposables, ces règles ne seraient pas très compliquées à rédiger. Toutefois, si vous le faisiez, je vous parie que vous commenceriez à recevoir des plaintes de gens qui feraient ressortir combien c'est injuste pour celui qui décède et qui lègue des actions à ses enfants par fiducie testamentaire ou pour d'autres raisons qui ne me viennent pas à l'esprit. Je pense que c'est ce qui a tendance à arriver. Bien sûr, il faudrait y penser quand on décide de mettre en oeuvre une mesure quelconque. Ça fait partie du jeu, je suppose.

M. W.R. Lawlor (Ernst & Whinney): J'aimerais seulement ajouter que, selon moi, pas mal de gens ont des intérêts dans des sociétés de portefeuille familiales ou personnelles, soit pour gérer des intérêts commerciaux familiaux ou des intérêts dans un portefeuille-titres, et sont un peu malheureux de voir que la société elle-même n'a pas droit à l'exemption des gains en capital. Ils se demandent pourquoi ils ne peuvent pas ou bien avoir droit à l'exemption dans l'entreprise ou bien considérer que l'exemption est reportée sur l'actionnaire. Nous reconnais-

[Texte]

be very complex to provide that kind of a mechanism. I suspect finance officials may indeed have considered that. I have been led to believe they looked at that at one time.

Mr. Couzin: It would also be costly, presumably.

Mr. Parry: Are any of you gentlemen aware of the existence in any other jurisdiction of this form of lifetime exemption? Is it a Canadian novelty?

Mr. Sherbaniuk: I am aware of no jurisdiction that has the lifetime exemption. Australia is a country whose laws you may wish to keep an eye on. They have recently, apparently, adopted the position of taxing capital gains in full as ordinary income, but they will also provide indexation of the cost base, but there is no thought of any sort of exemption, let alone a lifetime exemption, of half a million dollars.

Mr. Parry: Okay, thank you. Another provision that struck me as unusual and I wonder whether from your knowledge of taxation in other countries you could comment on that, is the fact that off-shore gains, capital gains realized on foreign properties, will qualify for the exemption as well as the capital gains made on Canadian properties or Canadian investment instruments. Is that sort of thing common to other tax jurisdictions?

Mr. Dart: I would have suggested that people tend to tax all gains or not tax all gains. I am not aware of a country that gives exemption for specific gains, but it is quite clearly a possibility.

Mr. Denega: I will add one comment. England is a country that exempts about the equivalent of \$20,000 Canadian as an annual exemption on all sorts of capital gains, but with no concept of a cumulative exemption such as \$500,000. It is rather small; it is equivalent to what our first year is as we phase in the \$500,000.

Mr. Parry: I guess the thought I have is that there were, and indeed are, a number of tax provisions and tax exemptions that relate specifically to investment in Canadian vehicles; this exemption apparently would apply to a capital gain realized anywhere.

Okay, thank you. The elimination of the federal tax reduction and the partial de-indexing of the tax bands, do you gentlemen see any purpose to it, other than to raise revenues?

Mr. Sherbaniuk: It is difficult to think back to what the rationale was for introducing that exemption initially, and the de-indexation of the tax bands is obviously a policy decision the basis of which, I would think, was revenue considerations.

Mr. Couzin: Not entirely, of course. You may recall, going back to 1974—I think it was 1974—when indexation was introduced, there many economic arguments. There are many economic arguments among economists in favour of and against indexation. Some people say that indexing taxes promotes inflation. I am not sure that I believe it, but people say so. I do not know that we can say why someone might de-index, but there are arguments for and against indexing.

[Traduction]

sons tous qu'il serait probablement très compliqué de prévoir un mécanisme de ce genre. Je soupçonne les fonctionnaires des Finances d'y avoir peut-être songé. Je suis porté à croire qu'ils ont examiné cette possibilité.

M. Couzin: Ce serait aussi très coûteux, j'imagine.

M. Parry: L'un de vous messieurs sait-il s'il existe une exemption à vie de ce genre dans d'autres pays? S'agit-il d'une invention canadienne?

M. Sherbaniuk: Je ne connais aucun pays où il existe une exemption à vie. L'Australie est un pays dont les lois mériteraient peut-être votre attention. Il semble que ce pays a décidé récemment d'imposer les gains en capital en entier comme un revenu ordinaire, mais d'indexer le prix de base. Toutefois, il n'est pas question de quelque exemption que ce soit, encore moins d'une exemption à vie d'un demi-million de dollars.

M. Parry: Merci. Une autre disposition que me paraît inhabituelle, et je me demande si d'après ce que vous savez des lois des autres pays vous pourriez apporter des précisions à ce sujet, est le fait que les gains étrangers, c'est-à-dire les gains réalisés sur des propriétés étrangères, seront admissibles à l'exemption au même titre que les gains en capital réalisés sur les propriétés canadiennes ou les placements en titres canadiens. Est-ce une pratique courante ailleurs?

M. Dart: J'aurais pensé que les pays ont tendance à imposer tous les gains ou à ne pas les imposer du tout. Je ne connais pas de pays qui accordent des exemptions pour des gains précis, mais c'est certainement possible.

M. Denega: Une remarque à ajouter. L'Angleterre accorde une exemption d'environ 20,000\$ par année sur toutes sortes de gains en capital, mais il n'y a pas d'exemption cumulative, comme l'exemption proposée de 500,000\$. Le montant est assez faible; il correspond à ce que nous accorderons pendant la première année d'existence de l'exemption de 500,000\$.

M. Parry: Je suppose qu'il y avait—et qu'il y a toujours—des dispositions fiscales et des exemptions d'impôt se rapportant précisément aux placements en effets canadiens; cette exemption semble s'appliquer à des gains en capital réalisés n'importe où.

Bien, merci. À propos de l'abolition de la réduction de la taxe fédérale et de l'indexation partielle des tranches d'imposition, y voyez-vous messieurs une utilité autre que d'accroître les recettes?

M. Sherbaniuk: Il est très difficile de se rappeler quelles raisons justifiaient, à l'origine, la création de cette exemption, et la désindexation des tranches d'imposition est certainement une décision de politique se fondant sur des facteurs liés aux recettes.

M. Couzin: Pas entièrement, bien sûr. Vous vous souviendrez peut-être, il faut remonter à 1974—je pense que c'est en 1974—lorsque l'indexation a été établie, qu'il y avait de nombreuses justifications économiques. Les économistes ont de nombreux arguments pour ou contre l'indexation. Certains soutiennent qu'indexer les impôts attise l'inflation. Je n'en suis pas convaincu, mais c'est ce que des gens disent. Je ne connais

[Text]

As for exemption, I think you have to look at the whole structure of the exemption system to see where it fits in. I confess I do not know enough about the changing of the structure. It has something to do with the progressivity of the system as well as just raising revenue.

Mr. Parry: I guess my impression of the original reasons for introducing the indexing was that it was felt that the government should not profit by inflation, because the government was in the best position to promote inflation. Therefore, I am a little concerned that we go back to a system whereby the government is virtually guaranteed, shall we say, a profit to the exchequer from inflation. Of course, I recognize that, because it is only a partial de-indexation, the government's profit is essentially kept at 3%.

Mr. Couzin: I think you find also in the indexing arguments of the various countries, as time goes by, that the issue always looks very different, depending on the amount of inflation at the moment.

Mr. Parry: Yes.

Mr. Couzin: In times of low inflation, this does not seem to be as big an issue. In the mid-1970s, it looked like a very big issue.

Mr. Parry: Yes. Okay. Thank you very much, gentlemen. Thank you, Mr. Chairman.

The Chairman: Mr. Dorin.

Mr. Dorin: I would like to go back to a couple of points that were brought up earlier. One of them is 'simplification'. This is a buzz-word that is around tax circles and has probably been around as long as tax acts have been around. In your considerable experience, do you think that true simplification is ever possible, if we are to have some kind of equity? I would suggest, and you might comment on this, that, by making things simple, you allow a lot of inequity in the system, which the complication then tries to sort out. I would just like to have your comments on it.

Mr. Couzin: This is a personal vendetta of mine, I suppose. I do not agree at all that simplification is somehow contrary to equity. It is curious that you would say it in this context, because many people would say that the capital gains exemption as such, is inequitable. It favours people who have capital gains and yet it is obviously very complicated. Much of the complexity in our system comes from trying to put in little incentives, whether good or bad incentives or disincentives. I think it is certainly true that, within measures, complexity very often increases as you try to increase equity.

I do not think most people who speak in favour of simplification—and Mr. Sherbaniuk mentioned at the outset it would be his position—mean that we should try to do is get the act down to look like this. The idea is not to make it short and simple so that everyone can read it. The idea is whether, when you . . .

[Translation]

pas trop les arguments en faveur de la désindexation, mais je sais qu'il y a du pour et du contre.

• 1020

Quant à l'exemption, vous devez considérer toute la structure du régime d'exemptions pour déterminer où elle se place. Je vous avoue que je ne connais pas très bien le mécanisme de modification de la structure. Je sais qu'il est question de la progressivité du régime ainsi que des hausses de recettes.

M. Parry: J'avais l'impression que l'indexation avait été établie parce qu'on pensait que le gouvernement ne devrait pas profiter de l'inflation, parce que le gouvernement était mieux placé que quiconque pour stimuler l'inflation. Par conséquent, je m'inquiète un peu de voir que nous retournons à un régime où le gouvernement est presque assuré que le Trésor public réalisera un profit à cause de l'inflation. Je reconnais bien entendu que la désindexation n'est que partielle, que les profits pour le gouvernement ne dépasseront pas 3 p. 100.

M. Couzin: On trouve aussi, dans les arguments employés au fil du temps en faveur de l'indexation dans les divers pays, que la question se présente toujours sous un jour différent, selon le taux d'inflation du moment.

M. Parry: Oui.

M. Couzin: Lorsque le taux d'inflation est peu élevé, cela ne semble pas une question si cruciale. Au milieu des années 70, c'était très important.

M. Parry: D'accord. Merci beaucoup messieurs. Merci monsieur le président.

Le président: Monsieur Dorin.

M. Dorin: J'aimerais revenir sur un ou deux points. L'un d'eux est la «simplification». C'est un mot employé à toutes les sauces dans le domaine fiscal et qui a probablement toujours été à la mode depuis qu'il existe des lois sur l'impôt. Compte tenu de votre grande expérience, pensez-vous qu'une vraie simplification est possible, si nous voulons arriver à une certaine équité? Je suis d'avis, et j'aimerais avoir votre opinion là-dessus, qu'en simplifiant les choses, on crée de nombreuses injustices dans le régime et qu'on cherche ensuite à les éliminer en créant de nouvelles complications. Qu'en pensez-vous?

M. Couzin: C'est une vendetta contre moi, je suppose. Je ne suis pas du tout d'accord que la simplification est contraire à l'équité. C'est curieux que vous en parliez dans ce contexte, parce que bien des gens diraient que, en soi, l'exemption des gains en capital est injuste. Elle favorise des gens qui réalisent des gains en capital, or elle est certainement très compliquée. Une grande partie de la complexité de notre régime tient au fait que nous tentons d'y intégrer de petits encouragements ou des mesures de dissuasion. Il est certainement vrai que, pour ce qui est des mesures comme telles, la complexité grandit très souvent plus on essaie d'accroître l'équité.

Je ne pense pas que la plupart de ceux qui prennent la simplification—et M. Sherbaniuk a mentionné dès le départ que ce serait sa position—voudraient que nous essayions de ramener la loi à un maigre bout de papier. Il ne s'agit pas de

[Texte]

The Chairman: We will put you fellows all out of business.

Mr. Couzin: You know, there are employment considerations.

I think the idea is just whether the degree of complexity and the compliance problems are relevant in formulating the policy. Obviously, they are not the only issue. You do not formulate a policy just to make it simple. You do not get very good policy this way. But when you formulate a policy, is simplification one of the objectives? I think our feeling is that it should be one of the objectives; obviously, it is not the only objective. There is some disappointment, I guess, when measures like this come out, that the formulation of the measures—not so much the drafting—was not carried out with simplification being a very high priority. This is really all we are saying.

Mr. Dorin: I guess the other way I might look at it is that—it seems to me from my experience—the tax position of probably 80% to 90% of taxpayers is a relatively simple matter. It is really only a small minority to whom these complexities and complex provisions apply. The difficulty is that the 80% or 85% are concerned that they are missing something, because they do not have the knowledge. Do you think this is true?

• 1025

Mr. Couzin: Again I think it is an important point about simplification that the goal of trying to simplify things should obviously be concentrated in those areas of the act which affect the most people. I think most practitioners have always said that they do not really mind complexity, or at least certainly can live with it, in areas like taxation of international income or something like that because it affects so few people anyway and these tend to be large business operations. The areas where people are really troubled by excess complexity would be something like the small business rules, which I presume were changed for precisely that reason. So again I think the disappointment is that it is too bad that some of the more complex provisions of the act are now affecting every individual's capital gains and every individual's family transactions. It is complexity in exactly the wrong parts of the statute.

Mr. Dorin: Capital gains had a preferential treatment before the exemption, though. They were taxed at a lower rate. So what is the distinction now between... other than, I suppose, the equivalent between dividend and capital gains. But, other than that, there should not be a great deal of difference for individuals, should there, in terms of the fact that they have to keep their capital gains separate?

Mr. Couzin: That difference is an important one, though. I do not think you should underestimate that one. The question

[Traduction]

raccourcir et de simplifier la loi pour que tout le monde puisse la lire. Il s'agit plutôt, lorsque...

Le président: Nous allons vous pousser à la faillite, messieurs.

M. Couzin: Vous savez, il faut tenir compte de l'emploi.

Je crois qu'il s'agit simplement de décider si le degré de complexité et les problèmes de conformité sont pertinents dans la formulation de la politique. De toute évidence, il y a d'autres questions en jeu. On ne formule pas une politique seulement pour qu'elle soit simple. Cela ne donne pas de très bonnes politiques. Mais quand on formule une politique, la simplification compte-elle parmi les objectifs? Nous pensons que ce devrait-être le cas; mais bien sûr, pas le seul objectif. Une certaine déception s'installe quand on aboutit à des mesures de ce genre, quand la formulation des mesures—pas vraiment la rédaction—se fait sans que la simplification soit une grande priorité. C'est tout ce que nous disons.

M. Dorin: L'autre façon de voir les choses est que—à en juger par mon expérience—la situation fiscale de quelque 80 à 90 p. 100 de la population est assez simple. Les complications et les dispositions compliquées ne s'appliquent qu'à une petite minorité. Le problème est que les 80 ou 85 p. 100 se demandent s'ils perdent quelque chose, parce qu'ils n'ont pas les connaissances nécessaires. Pensez-vous qu'il en est ainsi?

M. Couzin: Encore une fois, je pense qu'il importe pour la simplification que l'objectif consistant à essayer de simplifier les choses s'applique surtout aux aspects de la loi qui influencent le plus grand nombre de personnes. La plupart des praticiens ont toujours soutenu que les complications ne les dérangent pas beaucoup—ou tout au moins qu'ils peuvent s'en accommoder, en matière de fiscalité ou de revenu international ou de questions du genre, parce que ces aspects touchent très peu de gens de toute façon et que les intéressés ont tendance à être de grandes entreprises. Les domaines pour lesquels les gens s'inquiètent vraiment des complications exagérées seraient par exemple les règles s'appliquant aux petites entreprises, qu'on a changées précisément pour cette raison. Là encore, il est vraiment malheureux que certaines des dispositions les plus complexes de la loi touchent maintenant les gains en capital de tous les contribuables et toutes les opérations financières entre membres de la même famille. On complique la loi au mauvais endroit.

M. Dorin: Les gains en capital recevaient un traitement préférentiel avant l'exemption, cependant. Ils étaient assujettis à un taux d'imposition moins élevé. Alors, quelle est la distinction maintenant entre... mis à part l'équivalence entre les dividendes et les gains en capital. Mais il ne devrait pas y avoir une grande différence pour les particuliers, n'est-ce pas, à part le fait que les gains en capital doivent-être comptabilisés séparément?

M. Couzin: C'est une différence importante cependant. Il ne faudrait pas la sous-estimer. Quelqu'un a demandé quelle

[Text]

was asked about how much of the bulk of the statute is due to the exemption. I am sure some percentage, which I do not know, is due to the distinction between capital gains and dividends now. All of the rules regarding surplus stripping, all of the rules regarding determination of capital, all of these things we used to live with that we have slowly gotten away from are coming back, and may come back more in the future as the tax-collectors watch the evolution of this thing over the years. I do not think you should minimize that.

But, yes, capital gains did have a preferential treatment, and of course that is one of the sources of the complexity in the act to begin with.

Mr. Dorin: Some of the comments that have been made by a variety of people, primarily actually the opposition parties, is that the capital gains exemption, if we were to have such, should have been limited to domestic capital gains—or focused, if you like, but I think most of the arguments are in terms of domestic versus foreign. I would just like to have your comments on that. Do you think that would be achievable? If we were going to have an exemption at all for capital gains, could it be narrowed and focused, or would that add even more complexity?

Mr. Couzin: It would obviously add more complexity. Anything can be done. We have other parts of the act that were mentioned that refer to Canadian securities and things like that. Again, it is always a question of how perfect you want to be. If you refer to Canadian securities, for example, in your exemption, do you want to look to the underlying property of a Canadian company, which in fact is in the recent notice of motion for something else? It is just a question of how perfect you want to be. The more perfect you want to be, the more complicated it gets.

Mr. Dart: In that connection, would you allow a deduction for losses on foreign property but not for losses on Canadian property? It is just a question that would come up.

Mr. Denega: Some of the most complicated regulations under the Income Tax Act pertain to intermediary corporations—mutual funds, mutual fund trusts, classified intermediary vehicles—where you have to look underneath the shareholding of the vehicle to see the make-up of the assets and then provide for some sort of formulae to deal with how you would then in turn characterize the shares of the holding company. I think, to answer your question, yes, indeed it would involve a fair measure of additional complexity. It can be done, but it would involve complexity, in my view.

Mr. Dorin: I think the criticism of this mostly relates to . . . I guess the example that is most often quoted is the Florida condominium, those kinds of things, as opposed to a mutual fund who has made a business investment which might happen to include assets in the United States or elsewhere. Do you think there would be a way to exclude the Florida condominium or the personal yacht from capital gains preferential treatment without another six inches of Income Tax Act?

[Translation]

proportion des modifications apportées à la loi découlent de l'exemption des gains en capital. Je suis convaincu qu'un certain pourcentage, que je ne pourrais chiffrer, provient de la distinction qui existe actuellement entre les gains en capital et les dividendes. Toutes les règles concernant l'élimination des excédents, toutes les règles concernant la définition du capital, toutes ces questions avec lesquelles nous avons appris à vivre et que nous avons éliminées peu à peu refont surface et pourraient bien revenir à la surface encore plus à l'avenir, à mesure que les percepteurs d'impôt surveilleront l'évolution de ces mesures au fil des années. Je ne pense pas que ce soit quelque chose à sous-estimer.

Mais il est certain que les gains en capital ont eu un traitement préférentiel et que c'est une des causes de la complexité de la loi.

M. Dorin: Selon certaines remarques formulées par toutes sortes de gens, mais surtout par les partis d'opposition, l'exemption des gains en capital, si exemption il doit y avoir, devrait se limiter aux gains en capital sur les avoirs canadiens—ou se rapporter surtout à ces gains si vous voulez, mais la plupart des arguments s'expriment en termes d'avoirs canadiens par opposition à des avoirs étrangers. J'aimerais avoir votre opinion là-dessus. Croyez-vous que cela soit possible? Si nous devons avoir une exemption des gains en capital, peut-on en limiter la portée sans compliquer encore davantage la situation?

M. Couzin: Ce serait plus compliqué, c'est évident. Mais rien n'est impossible. D'autres parties de la loi se rapportent aux titres canadiens et à des choses du genre. Là aussi, il faut déterminer jusqu'à quel point on veut être parfait. Si on prend le cas des titres canadiens, par exemple, dans votre exemption, faut-il examiner la propriété fondamentale d'une entreprise canadienne, qui a fait récemment l'objet d'un avis de motion dans un autre domaine? Il suffit de savoir quel degré de perfection on veut atteindre. Plus on veut être parfait, plus c'est compliqué.

M. Dart: À ce propos, accorderiez-vous une déduction pour les pertes sur la propriété étrangère mais pas sur la propriété canadienne? C'est certainement une question qui se poserait.

M. Denega: Certains des règlements les plus compliqués de la Loi sur l'impôt sur le revenu se rapportent aux sociétés intermédiaires—fonds mutuels, fiducies d'investissement à capital variable, organismes intermédiaires classifiés, pour lesquels il faut aller au-delà des apparences pour déterminer la composition des portefeuilles et prévoir ensuite une formule quelconque permettant de définir les actions de la société de portefeuille. Pour répondre à votre question, je pense effectivement qu'il y aurait certainement de nouvelles complications. C'est possible, mais ce serait plus compliqué.

M. Dorin: Les critiques sur cette question portent surtout sur . . . l'exemple cité le plus souvent est celui du condominium en Floride, ce genre de placement, plutôt que les fonds mutuels ayant fait un investissement commercial susceptible de comprendre des avoirs aux États-Unis ou ailleurs. Pensez-vous qu'il existe une manière d'exclure les condominiums en Floride ou le yacht personnel du traitement préférentiel accordé aux

[Texte]

source and money that should be withdrawn from the plan... with respect to the Canada Pension Plan, really... • 1030

Mr. Couzin: Of course, it is always easier to exclude things than it is to try to define what is covered. In other words, trying to define domestic property would be a lot harder... For example, it would be very easy to say the exemption does not apply to real estate situated abroad. Then you get into your equity point, though, because someone is going to say: That is kind of odd, because if I own a Canadian company, and its only asset is a Florida condominium, I do get the exemption on that. I do not think you can get around the complexity of the world in the statute. The more distinctions you make, the more complex it gets. It is not that it cannot be done. As I say, you can do it simply if you are prepared to accept that you have imperfections.

Mr. Dorin: I see Mr. Johnston has arrived. He put forward a concept yesterday that I was going to ask you about, but since it was his initial concept, I will leave it to him. He will probably want to ask you about it himself.

The Chairman: Thank you. I want to ask you a few questions. First of all, we got into this whole matter of simplification, and Mr. Sherbaniuk: Has the Canadian Tax Foundation got a subcommittee working on simplifying the Income Tax Act, so that the ordinary individual can file a half-decent return? I draw your attention to the Americans. They have a form, 1040EZ, nine lines, machine-read. You can shove it through the scanner, and out pops your refund. Have you done anything along that line at all?

Mr. Sherbaniuk: We were concerned with simplification of the rules relating to small business, and Mr. Chairman, I believe you were present at the three-day conference we held on that very subject...

The Chairman: That is right.

Mr. Sherbaniuk: —in the summer of 1983. With respect to the simplification of the forms, I understand that the Government of Quebec has designed a one-page form, that is to be applicable this year, that seeks to achieve the very objective you just mentioned, with respect to the U.S. form. Apparently, the problem in the U.S. is they have so many forms, the complexity arises in deciding which of the forms applies to your particular circumstances.

The Chairman: I see. We have so many schedules, one cannot read them all. In any event, the Americans, as you know, have a system whereby about 25% of American wage earners will be able to file this one-page simplified form.

We talked about the simplification rules that were allegedly in the integration of large and small business in the \$200,000 low limit. What simplification did you note in the Part IV tax that came with that?

[Traduction]

gains en capital sans que la Loi sur l'impôt sur le revenu ne devienne une brique?

M. Couzin: Bien sûr, il est toujours plus facile d'exclure quelque chose que d'essayer de définir ce qui est visé. Autrement dit, tenter de définir la propriété canadienne serait beaucoup plus difficile... Par exemple, il serait très facile de déclarer que l'exemption ne s'applique pas aux biens immobiliers situés à l'étranger. Mais alors votre question d'équité entre en jeu, parce que quelqu'un dira: bizarre, parce que si je possède une compagnie canadienne et que son seul actif est un condominium en Floride, je n'ai pas droit à l'exemption. Je ne pense pas qu'on puisse éviter dans la loi toutes les complexités du monde. Plus il y a de distinctions, plus la loi se complique. Ce qui ne veut pas dire que ce soit impossible. Je le répète, on peut y arriver, mais il faut être disposé à accepter qu'il y ait des imperfections.

M. Dorin: Je vois que M. Johnston est arrivé. Il a formulé une idée sur laquelle je voulais vous demander des précisions, mais puisque l'idée lui revient, je vais le laisser en parler. Il voudra probablement vous interroger lui-même à ce propos.

Le président: Merci. Je voudrais vous poser quelques questions. D'abord nous sommes entrés dans ce thème de la simplification et, monsieur Sherbaniuk, l'Association canadienne d'études fiscales a-t-elle un sous-comité qui travaille à la simplification de la Loi sur l'impôt sur le revenu, afin que le contribuable ordinaire puisse présenter une déclaration d'impôt qui ait un peu d'allure? J'attire votre attention sur les Américains. Ils ont une déclaration, la 1040EZ, de neuf lignes, qui peut-être lue mécaniquement. On la passe dans un phototelecteur et le remboursement est établi immédiatement. Avez-vous pris des mesures dans ce sens?

M. Sherbaniuk: Nous nous soucions de la simplification des règlements relatifs aux petites entreprises et, monsieur le président, je crois que vous étiez présent au colloque de trois jours qui a porté précisément sur cette question...

Le président: C'est exact.

M. Sherbaniuk: ... l'été de 1983. Quant à la simplification des déclarations, je crois comprendre que le gouvernement du Québec a conçu une déclaration d'une page, qui devrait commencer à être utilisée cette année et qui vise à atteindre l'objectif que vous venez tout juste de mentionner à propos de la déclaration américaine. Apparemment, le problème aux États-Unis est qu'ils ont tellement de types de déclarations qu'il est compliqué de déterminer laquelle s'applique à son cas.

Le président: Je vois. Nous avons tant d'annexes, qu'il est impossible de toutes les lire. De toute façon, comme vous le savez, les Américains ont un régime où environ 25 p. 100 des contribuables pourront remplir cette déclaration simplifiée d'une page.

Nous avons parlé des règles de simplification qui, semble-t-il, ont été un facteur menant à l'inclusion des grandes et des petites entreprises dans la limite inférieure de 200,000\$. Quelle simplification voyez-vous dans l'impôt selon la Partie IV?

[Text]

Mr. Sherbaniuk: With which?

The Chairman: The dividend, the 12.5% dividend hold-back tax. I think it is Part IV. Part II?

Mr. Sherbaniuk: Part II tax.

The Chairman: Part II. Okay. I keep losing my numbers in parts. I was wondering if there was any . . . Did we not, in effect, create just as much complication with a Part II tax as we solved by putting a low rate across all corporations?

Mr. Lawlor: I will comment on that one, but all of this discussion drags one into policy inevitably. The Part II tax, one might observe, was necessary because the dividend tax credit, in some people's eyes, is too high. If you want to obtain a burden of tax on a stream of income being earned in a small company, flowed out as a dividend, taxed in the shareholder's hands, and have that somewhere comparable to what that stream of income might have earned if it had not been earned in corporate form, then you must have a series of mechanisms that give you the right result. It may not have been politically or economically feasible, but lowering the dividend tax credit a bit was one possible solution for not having the distribution tax. It would have been simpler, but I am not sure that those who saw the level of tax relief attached to a dividend would have applauded you.

Mr. Couzin: When you mention the Part II tax, it is just interesting, in light of what we were talking about a moment ago. Mr. Garneau said: Would it have been better if we had the minimum tax at the same time as the capital gains exemption? I suppose we should have had the minimum tax when we introduced the Part II tax, because you realize this is a seamless web. You now have a distribution tax because the dividend tax credit was too generous. Of course, if you are paying minimum tax, it is not too generous at all; it is the other way around. It is just the nature of the system. We now have an overtax, in a sense, on the distribution of income out of private corporations where they pay an extra distribution tax because the shareholder is being treated too well. In fact, he is not being treated too well at all; he is paying even more tax on dividends.

• 1035

The Chairman: That is right on . . .

Mr. Denega: To drag it out a little bit more, if the new minimum tax was applied to all dividends received and there was not that \$40,000 threshold exemption, one observation you could make is that there would be no further need for the distribution tax. It is still the case that a fairly large amount of dividends can be received with a modest amount of tax and not even trigger the new minimum tax. There appears to still be a need for the distribution tax in the corporate system.

The Chairman: In this bill, the government has decided to claim a super-priority in connection with taxes withheld at

[Translation]

M. Sherbaniuk: À quel propos?

Le président: Les dividendes, l'impôt de 12,5 p. 100 sur les retenues de dividendes. Je crois que c'est la Partie IV. Ou la Partie II?

M. Sherbaniuk: La Partie II.

Le président: D'accord, la Partie II. J'oublie toujours les numéros. Je me demandais s'il y avait . . . N'avions-nous pas créé autant de complications avec un impôt selon la Partie II que nous en avons éliminé en assujettissant toutes les sociétés à un taux d'imposition peu élevé?

M. Lawlor: J'ai une précision à ce sujet, mais toute la discussion nous amène inévitablement aux questions de politique. L'impôt selon la Partie II était nécessaire parce que le crédit d'impôt sur les dividendes était trop élevé aux yeux de certains. Si on veut imposer un revenu gagné dans une petite entreprise, versé sous forme de dividendes et imposé au niveau du contribuable, puis faire en sorte que cela soit comparable au revenu qui aurait pu être gagné autrement que sous forme de dividendes, il faut établir une série de mécanismes qui donnent le bon résultat. Ce n'était peut-être pas possible politiquement et économiquement, mais abaisser quelque peu le crédit d'impôt pour dividendes était une solution possible au lieu de créer l'impôt sur la distribution. Cette mesure aurait été plus simple, mais je ne suis pas certain qu'elle aurait plu à ceux qui étaient conscients de l'ampleur du dégrèvement d'impôt rattaché aux dividendes.

M. Couzin: Il est intéressant que vous mentionniez l'impôt selon la Partie II, compte tenu de ce que dont nous parlions il y a un moment. M. Garneau a demandé s'il aurait été préférable d'avoir un impôt minimum en même temps que l'exemption des gains en capital? Je suppose que nous aurions dû avoir l'impôt minimum lorsque nous avons créé l'impôt selon la Partie II, parce que vous vous rendez compte que nous sommes dans un labyrinthe inextricable. On a maintenant un impôt sur la distribution parce que le crédit d'impôt sur les dividendes était trop généreux. Bien sûr, si on paie un impôt minimum, ce n'est pas généreux du tout; tout au contraire. C'est tout simplement dans la nature du régime. On a maintenant une espèce de surtaxe sur la distribution du revenu des sociétés privées, qui doivent payer un autre impôt sur la distribution parce que les actionnaires sont trop bien traités. De fait, il ne sont pas bien traités du tout, ils paient encore plus d'impôt sur les dividendes.

Le président: Bien dit . . .

M. Denega: Pour aller encore un peu plus loin, si le nouvel impôt minimum s'appliquait à tous les dividendes reçus et qu'il n'y avait pas ce seuil d'exemption de 40,000\$, on pourrait dire que l'impôt sur la distribution ne serait plus nécessaire. Il est encore possible de recevoir des dividendes assez élevés sans payer trop d'impôt et sans être assujetti au nouvel impôt minimum. Le besoin d'un impôt sur la distribution dans le cas des sociétés semble toujours exister.

Le président: Dans ce projet de loi, le gouvernement a décidé de s'attribuer une priorité ultime quant aux impôts

[Texte]

source and money that should be withheld for the payment of Canada Pension Plan contributions. I draw your attention to clause 118 of the proposed bill. I think your next clause, clause 133 with respect to the Canada Pension Plan, really amounts to the same thing.

Your firms are also involved in things like bankruptcies, insolvencies and so on. What is your view on that? Is this going to create a greater problem for us?

Mr. Couzin: It is my understanding from talking to some lending institutions that it may seem to be more of a problem to the lawyers than the lenders. I gather that it is not really that enormous an amount of money in most cases. Of course, it is not the only thing that stands ahead of everybody. For many years there have been certain kinds of claims that stand ahead of creditors in bankruptcies, things like wages. There have always been certain preferential items. Whether or not this ought to be a preferential item is a different question. That is a policy question of deciding whether the government is a special kind of creditor to some extent and should therefore stand ahead of everyone.

As to whether it will create chaos in lending, I suspect it will not.

The Chairman: What will it do in terms of your accounting and reporting when you sign an audit, for example. In the books of accounts of companies, are you going to have to segregate the money held by the creation of the special trust in these sections?

Mr. Couzin: Of course, you realize that for the Canada Pension Plan—I am not an auditor—and Unemployment Insurance, that is already the case in the sense that it is already deemed to be held in a separate trust. I do not know what people . . . It does not have this priority, but it is deemed to be held in a separate trust. You have to realize the Income Tax Act was really deficient in the sense that it was the only one of those statutes which did not actually deem the money to be held in a separate trust. The other statutes already did that. I do not know how people accounted for it already.

The Chairman: Getting to the capital gains situation . . . what we do in this particular statute is abolish the right to deduct losses. Clearly, if you still have gains which you can make tax free, presumably it is fair ball that you should not be able to deduct the losses. You cannot deduct losses if gains are tax free. That is treating capital as capital. The act really tries to treat a capital gain as a form of income. That being the case, once you break the \$500,000 exemption, having earned that exemption by having had gains, what is the situation with respect to losses? Are losses still restricted to \$2,000 a year? What is the situation? Or is there any right to deduct losses?

Mr. Dart: There are two rights. There is the right to continue to deduct \$2,000 a year with respect to old capital losses before this new system. That right is complicated and probably eroded if you actually have taxable capital gains at the same time or earlier than when you wanted to deduct the

[Traduction]

retenus à la source et aux sommes qui devraient être retenues pour le paiement des cotisations au Régime de pensions du Canada. J'attire votre attention sur l'article 118 du projet de loi. Je pense que votre prochain article, l'article 133 se rapportant au Régime de pensions du Canada aboutit au même.

Vos entreprises se retrouvent aussi avec des faillites, se déclarent insolubles et ainsi de suite. Qu'en pensez-vous? Allons-nous nous retrouver avec un problème encore plus grand?

M. Couzin: D'après mes conversations avec quelques institutions financières, il me semble que le problème se pose davantage pour les avocats que pour les prêteurs. J'ai l'impression que, la plupart du temps, les montants ne sont pas élevés. Bien sûr, ce n'est pas la seule chose qui a préséance sur tout le monde. Pendant des années, il y a eu des types de créanciers qui ont eu préséance sur les créanciers dans des faillites, les salaires notamment. Il y a toujours eu des éléments privilégiés. Qu'il doive en être ainsi ou non, c'est une autre question. C'est une question de politique où il faut décider si le gouvernement est un type de créancier spécial dans une certaine mesure et, par conséquent, un créancier qui devrait avoir préséance sur tout le monde.

Quant à savoir si cela créera un chaos dans le secteur des prêts, j'imagine que non.

Le président: Qu'arrivera-t-il sur le plan de la comptabilité et des rapports financiers si vous signez une vérification, par exemple? Dans les registres comptables des entreprises, devez-vous départager les montants retenus en créant un compte en fiducie spécial?

M. Couzin: Vous savez que, dans le cas du Régime de pensions du Canada—je ne suis pas vérificateur—et de l'assurance-chômage, c'est déjà ce qui arrive en ce sens que les sommes sont réputées détenues dans un compte en fiducie spécial. Il faut se rendre compte que la Loi sur l'impôt sur le revenu avait de vraies lacunes puisque c'était la seule loi qui ne supposait pas que les fonds étaient détenus dans un compte en fiducie séparé. Toutes les autres lois le faisaient déjà. Je ne sais pas comment on justifiait cette situation.

Le président: Pour revenir aux gains en capital . . . ce que nous faisons dans la loi c'est abolir le droit de déduire les pertes. Si les gains ne sont pas imposés il paraît juste de ne pas pouvoir déduire les pertes. Il est impossible de déduire les pertes si les gains ne sont pas imposés. C'est traiter le capital comme du capital. La loi tente de traiter le capital comme une forme de revenu. Dans ce cas, une fois qu'on dépasse l'exemption maximale de 500,000\$, après avoir épuisé cette exemption en réalisant des gains, qu'arrive-t-il des pertes? Sont-elles limitées à 2,000\$ par année? Quelle est la situation? Ou est-il permis de déduire les pertes?

M. Dart: Il y a deux droits. Premièrement, le droit de continuer à déduire 2,000\$ par année au sujet de vieilles pertes en capital subies avant l'implantation du nouveau régime. Ce droit est compliqué et probablement érodé pour celui qui a déjà des gains en capital imposables au même moment ou en

[Text]

\$2,000. There is further deduction of capital losses at death but only to the extent that you have not made an equivalent use of the capital gains exemptions.

• 1040

The Chairman: What happens if you have very substantial losses? Are you entitled to deduct them at all? In other words, there is no provision for deducting losses.

Mr. Dart: If you have losses from now on, the only possibility for a deduction, as I see it, is at death, which is a long way off, I hope.

The Chairman: How do you deduct it then?

Mr. Dart: There is some ability to deduct against other income, if you have not also used the capital gains exemption.

Mr. Lawlor: Can I throw in one more comment? There is a provision we have had for several years, which has not been totally abolished, with respect to losses you suffer on investments in small Canadian companies that have been called Canadian-controlled private companies. If you had no gains but you suffered a loss in an investment in such a company, you could fully deduct it against all other types of income without limit. The additional restriction in here now is that, if you had realized \$500,000 of capital gains from various sources but you had suffered a \$1 million loss on investment in one of those companies, then it is only the extra half million dollars of loss that you get to deduct freely against any other type of income.

There still is some protection for the down side on investments in those Canadian-controlled private companies earning the low rate of corporate tax. With respect to all other capital losses, no, you are totally restricted.

The Chairman: You have brought to our attention the fact that, in closely held private companies, if the capital gain is made in the company, it is taxable but, if it is made by the shareholder, it is not. Is this not likely to create a great deal of unfairness and a great deal of effort to try to somehow avoid the problem?

Mr. Dart: I think the system must be saying that in future you have to hold investments outside the company. It is unfortunate that the tax system does tell you what is the best way to hold your investments. If you have investments in a company today with an unrealized gain, unless you have a fortunate situation where you can sell the whole company, which would then get you the exemption, you are not entitled to it. They even have an anti-avoidance rule in subsection 110.6(7) to prevent you from breaking apart your company today to put it into two or three smaller parts and then sell those parts with exemption.

The Chairman: Mr. Johnston, on a supplementary.

Mr. Johnston: Will there not be a tremendous rush during these last few days in December 1985 to realize those unrealized gains and to declare capital dividends?

Mr. Dart: This is a separate point, but there is certainly an incentive in the minimum tax rules to pay out capital divi-

[Translation]

avait avant de vouloir déduire les 2,000\$. Il y a une autre déduction pour les pertes en capital au décès, mais seulement dans la mesure où vous n'avez pas fait un usage correspondant des exemptions des gains en capital.

Le président: Que se passe-t-il si vous avez des pertes importantes? Avez-vous le droit de les déduire? Autrement dit, y a-t-il une disposition pour qu'on puisse déduire des pertes?

M. Dart: À partir de maintenant, si vous avez des pertes, la seule possibilité de déduction, tel que je le vois, c'est au décès, qui n'arrivera pas de sitôt, j'espère.

Le président: Comment les déduit-on alors?

M. Dart: Il existe une possibilité de les déduire d'autres revenus, si l'exemption des gains en capital n'a pas été utilisée.

M. Lawlor: Puis-je ajouter quelque chose? Il existe une disposition depuis un certain nombre d'années et qui n'a pas encore été abolie au sujet des pertes subies sur les placements dans de petites entreprises canadiennes qu'on a appelé les sociétés privées contrôlées par des Canadiens. S'il n'y a pas de gains mais plutôt une perte par suite d'un placement dans une de ces sociétés, on peut déduire toute la perte des autres types de revenu, sans limite. La restriction qui s'ajoute maintenant est que celui qui réalise des gains en capital de 500,000\$ mais subit des pertes de 1 million de dollars dans l'une de ces entreprises ne peut déduire que la différence de 500,000\$ des autres types de revenu.

Il y a encore une protection contre les pertes en capital dans le cas des placements dans ces sociétés privées canadiennes imposées au taux le plus faible. Quant aux autres pertes en capital, aucune ne donne droit à des déductions.

Le président: Vous avez porté à notre attention le fait que, dans les entreprises à peu d'actionnaires, si le gain en capital est réalisé dans la société, il est imposable, mais s'il est réalisé par les actionnaires, il ne l'est pas. Cela ne risque-t-il pas de créer beaucoup d'injustice et de susciter bien des efforts pour essayer de contourner la difficulté?

M. Dart: Je crois que le régime devrait établir qu'à l'avenir il faut détenir les placements en dehors de l'entreprise. Il est malheureux que le régime fiscal ne dise pas quelle est la meilleure manière de détenir ses placements. Si vous avez aujourd'hui des placements dans une entreprise et un gain non matérialisé, à moins de pouvoir vendre toute l'entreprise, ce qui vous donnerait droit à l'exemption, l'exemption ne s'applique pas. Il y a même une disposition contre l'évitement fiscal au paragraphe 110.6(7), afin d'interdire de transformer l'entreprise en deux ou trois entreprises plus petites et de les vendre une à une afin d'avoir droit à l'exemption.

Le président: M. Johnston a une question supplémentaire.

M. Johnston: N'y aura-t-il pas une course folle dans les derniers jours de décembre 1985 afin de réaliser ces gains non matérialisés et de déclarer des dividendes sur le capital?

M. Dart: C'est une tout autre question, mais il est certain que les règles sur l'impôt minimum incitent à verser des

[Texte]

dends. I am not sure the incentive goes as far as to actually realize the gain and pay the tax.

Mr. Denega: I would like to comment on it. There is a phenomenon developing out there in the next couple of weeks whereby private corporations will have a great incentive to pay out not only the capital dividend accounts that are in place but also dividends sufficient to trigger any refundable dividend tax on hand, by virtue of dividends being taxed at a higher rate under the new AMT.

Mr. Garneau: I am not sure that I understood what you just said. Would you repeat it please?

Mr. Denega: Okay. Yes. There will be quite an incentive to pay out capital dividends out of private corporations this year . . .

Mr. Garneau: Before December 31?

Mr. Denega: —and to also pay out taxable dividends in those situations where the private corporation has a refundable dividend tax on hand.

Mr. Couzin: But it is not because of the minimum tax.

Mr. Denega: This is right. It is because of the minimum tax proposal.

Mr. Garneau: If the farmers could sell their farms before January 31 . . .

Mr. Lawlor: I was going to . . .

Mr. Garneau: —if they can, it would be a good idea, too.

Mr. Lawlor: I was going to answer tritely when you earlier asked the question, but it would be the best solution for your farmer . . .

Mr. Garneau: Yes.

Mr. Lawlor: —to sell it before the end of the year when his \$500,000 exemption is totally exempt with no minimum tax. He still has the problem of reinvesting the funds, perhaps in the wrong type of income producing . . . , namely your return dividends.

Mr. Garneau: Yes.

Mr. Lawlor: He may have a problem, but he would certainly avoid the minimum tax on the big gain.

Mr. Garneau: The problem is that the market is not very good at this time to sell a farm . . .

The Chairman: The next question . . .

Mr. Garneau: —because of the Conservative government.

[Traduction]

dividendes sur le capital. Je ne suis pas convaincu que cet encouragement aille jusqu'à faire réaliser les gains et payer l'impôt.

M. Denega: J'aimerais faire une remarque à ce sujet. Dans les semaines qui viennent, les sociétés privées vont être fortement poussées à solder non seulement les comptes de dividendes sur le capital existants mais aussi à verser des dividendes suffisants pour créer un impôt en main, remboursable au titre de dividendes, du fait que les dividendes sont imposés à un taux plus élevé en vertu du nouvel impôt minimum.

M. Garneau: Je ne vous suis pas très bien. Pouvez-vous répéter s'il vous plaît?

M. Denega: D'accord. Il y aura une forte incitation à verser des dividendes en capital chez les sociétés privées cette année . . .

M. Garneau: Avant le 31 décembre?

M. Denega: . . . et aussi à verser des dividendes imposables lorsque la société dispose d'un impôt en main, remboursable au titre de dividendes.

M. Couzin: Mais pas à cause de l'impôt minimum.

M. Denega: C'est exact. À cause de la proposition relative à l'impôt minimum.

M. Garneau: Si les agriculteurs pouvaient vendre leur ferme avant le 31 décembre . . .

M. Lawlor: J'allais justement . . .

M. Garneau: . . . s'ils le peuvent, ce serait une bonne idée aussi.

M. Lawlor: J'allais répondre platement quand vous avez posé la question tantôt, mais la meilleure solution pour votre agriculteur . . .

M. Garneau: Oui.

M. Lawlor: . . . serait de vendre avant la fin de l'année où il atteint l'exemption maximale de 500,000\$ et n'a donc aucun impôt à payer. Il reste aux prises avec le problème du placement de ses fonds, peut-être dans la mauvaise forme de placement, soit vos placements produisant des dividendes.

M. Garneau: Oui.

M. Lawlor: Il peut avoir un problème, mais il éviterait certainement l'impôt sur le gros gain en capital.

M. Garneau: Le problème, c'est que le moment n'est pas très propice à la vente actuellement . . .

Le président: La prochaine question . . .

M. Garneau: . . . cause du gouvernement conservateur.

The Chairman: I mean, we are responsible for the snow too. Now, as long as we are responsible for the snow, we are responsible for the prosperity in the country with a Gross National Product moving ahead at faster rates than at any

Le président: Nous sommes la cause des tempêtes de neige également. Mais si nous sommes responsables des tempêtes, nous sommes aussi responsables de la prospérité du pays, dont le produit national brut progresse à des taux plus rapides que

[Text]

time since the last war. We could give you the same song as the leader does in the House.

Mr. Garneau: When the Canadian dollar was going up it was the U.S. responsibility; when it is going down it is the responsibility of the Minister of Finance.

The Chairman: Go ahead, Mr. Johnston.

Mr. Johnston: First of all, I apologize for coming late. I was in Montreal. I do not want to go over any ground that you have already covered, but it is a pleasure to see former associates here providing us with some wisdom on this very difficult situation that we are faced with.

I might say that this reminds me a little of December 1981, when we were in government. We showed a lot of flexibility at that time.

One question I would like to open with of a general kind is this: It seems to us, sitting around this table—and I think our Conservative friends would agree, subject of course to the traditional discipline that exists in this system—that we have some major problems here in terms of complexity and perhaps unintended results. We would prefer to see a withdrawal to correct some of this damage before it happens. The government told us yesterday that they intend to put this bill through in its present form with effectively no change before the end of the year.

Looking at this independently and in a non-partisan way, what do you think from a public policy point of view and the stability of the tax system would be the best approach? Should this be put through, recognizing all its problems, and then we should all make representations to the Minister quickly to bring in remedial measures in his next budget, which presumably will be in February or early April; or at this stage should we persist in trying to get the government to withhold the application of certain provisions, bearing in mind of course that some people have already committed themselves on certain transactions by virtue of the retroactivity of the tax bill itself?

That seems to me to be an important issue from our point of view as an opposition here, and I think from the point of view of government members as well. I put that out on the assumption, which I expect you share, that there are some major problems here that have to be addressed, and if I could I would like to come back on a couple of those after I get an answer to my first question.

Mr. Couzin: That is a nice non-partisan question. I am not going to answer the question, but just an observation. You will appreciate that this presumably is one of the reasons why the capital gains exemption is phased in in the first place. Mistakes are not as expensive for 1985 and 1986 because there is less exemption, and I presume that the people in the Department of Finance will be watching, to the extent they are able, what happens, and they do have some time to fix it before it gets too expensive. I think that is part of the theory of the phase-in.

[Translation]

tout ce qui a été vu depuis la dernière guerre. Nous pourrions vous dire exactement ce que dit le chef en Chambre.

M. Garneau: Quand le dollar canadien montait, les Américains étaient responsables, quand il baisse, le ministre des Finances en est responsable.

Le président: Vous avez la parole, monsieur Johnston.

M. Johnston: D'abord, je vous prie d'excuser mon retard. J'étais à Montréal. Je ne veux pas revenir sur des points dont vous avez déjà discuté, mais je suis heureux de voir d'anciens collègues qui partageront avec nous leur savoir sur cette situation très difficile dans laquelle nous nous trouvons.

Cela me rappelle un peu décembre 1981, quand nous étions au pouvoir. Nous avons fait preuve de beaucoup de souplesse à ce moment-là.

J'aimerais commencer par une question générale. Il nous semble, à nous qui sommes autour de cette table—et je pense que nos amis conservateurs seront d'accord, compte tenu bien sûr de la discipline qui existe dans ce système—que nous faisons face à des problèmes majeurs en ce qui concerne la complexité et peut-être des résultats inattendus. Nous préférons attendre et corriger une partie de ces lacunes avant que des dommages ne soient causés. Le gouvernement nous a dit hier qu'il compte faire adopter ce projet de loi avant la fin de l'année, sans vraiment y changer quoi que ce soit.

Vous qui voyez les choses avec un certain recul et sans partisanerie, quelle serait d'après vous la meilleure façon de procéder du point de vue des politiques publiques et de la stabilité du régime fiscal? Faut-il adopter ce projet de loi, conscients de tous ses problèmes, puis nous empresser tous de demander au Ministre de prendre des mesures correctives dans son prochain budget, qui sera présenté en février ou au début d'avril; ou devrions-nous persister à tenter de forcer le gouvernement à reporter l'application de certaines dispositions, conscients bien sûr, que des gens se sont déjà engagés dans des opérations à cause du caractère rétroactif du projet de loi lui-même?

Cela me paraît une question importante de notre point de vue, en tant qu'opposition, et aussi du point de vue des députés ministériels, je crois. Je dis cela en supposant, et j'espère que vous êtes d'accord sur ce point, qu'il faut résoudre des problèmes importants et, si je le peux, j'aimerais revenir sur quelques-uns d'entre eux après qu'on aura répondu à ma première question.

M. Couzin: Voilà une belle question non partisane. Je n'y répondrai pas, mais je ferai une observation. Vous conviendrez que c'est probablement l'une des raisons pour lesquelles l'exemption des gains en capital est mise en oeuvre graduellement. Les erreurs ne sont pas trop coûteuses pour 1985 et 1986, parce que l'exemption est moins élevée, et je présume que les fonctionnaires du ministère des Finances surveilleront, dans la mesure du possible, l'évolution de la situation et ils ont encore le temps d'apporter des corrections avant que cela ne devienne trop coûteux. Je crois que c'est en partie l'idée derrière l'implantation graduelle.

[Texte]

It is not really an answer, but you see what I mean.

Mr. Denega: I would just make one comment.

Mr. Johnston: It is not intended to be really a partisan question. I think it is very important. The issue of political downside and political face-saving and problems of retreat and change—we have to deal with those within the political context. But, looking at it from the community that the Income Tax Act is designed to serve, what really at this stage is the best thing to do?

Mr. Sherbaniuk: I think the practice we have followed in the past, Mr. Johnston, has been to enact legislation and then seek to repair it later with amendments. The history of the 1970s I think teaches us that if it teaches us nothing.

Mr. Johnston: I appreciate that, Mr. Sherbaniuk, but are you saying that is the best approach? That is history.

Mr. Sherbaniuk: Yes.

Mr. Jepson: What would you do?

Mr. Couzin: But do you really think this bill in that respect is particularly different from many other bills? I would tend to agree with you, but I would probably have said that about most bills in the last 10 years, that it would have been better to hold them for another year and think about them.

In that respect, I am not sure what problems . . .

The Chairman: You might refer to the scientific research tax credit proposal.

Mr. Couzin: I was thinking back even well before that.

Mr. Denega: My concern with rushing, if I can use that word, the bill through into law is that most, and perhaps all, of us are still at the stage where we do not feel we really know everything that is in the bill. This is quite a complicated piece of legislation. We have not had it before us all that long and it really takes time to examine the bill carefully; to try to get a comfortable feeling as to one's knowledge of how far-reaching it really is.

• 1050

Mr. Johnston: Well, let me pursue that point, if I may, because we have you here as witnesses when the bill is in committee after second reading. If we take the position Mr. Sherbaniuk puts forward—that it can be amended and should be amended—then we could take a more leisurely approach and hear from you people in January after the bill has been adopted; there would be no need for you to be here today. That is why I think your presence is significant in terms of the strategy which has to be adopted at this stage.

What is going to mitigate the damage that is going to be caused by this bill? Let me offer the kind of practical problem that I see . . . which I raised yesterday with the Minister, but I did not get a terribly satisfactory response. Some major

[Traduction]

Ce n'est pas vraiment une réponse, mais vous voyez ce que je veux dire.

M. Denega: J'aimerais faire une observation.

M. Johnston: Je ne cherchais pas vraiment à poser une question partisane. Je crois que c'est très important. Nous devons nous occuper de la question des dessous politiques et de la sauvegarde de sa dignité ainsi que des problèmes de retrait et de changement dans le contexte politique. Mais du point de vue de ceux que la Loi sur l'impôt sur le revenu est censée servir, qu'elle est la meilleure chose à faire à l'étape où nous en sommes?

M. Sherbaniuk: La pratique que nous avons suivie par le passé, monsieur Johnston, a été de mettre la loi en vigueur et de chercher ensuite à la réparer en y apportant des modifications. L'histoire des années 70 nous enseigne au moins cela.

M. Johnston: J'en conviens, monsieur Sherbaniuk, mais me dites-vous que c'est la meilleure façon de procéder selon vous? C'est l'histoire.

M. Sherbaniuk: Oui.

M. Jepson: Que feriez-vous?

M. Couzin: Mais pensez-vous vraiment qu'à cet égard ce projet de loi diffère de nombreux autres projets de loi? J'aurais tendance à être de votre avis, mais j'aurais probablement affirmé à propos de la plupart des projets de loi des dix dernières années qu'il aurait mieux valu attendre un an et réfléchir davantage.

Je ne sais pas quels problèmes . . .

Le président: Vous pouvez penser à la proposition de crédit d'impôt pour la recherche scientifique.

M. Couzin: Je remontais bien plus loin en arrière.

M. Denega: Ce qui m'inquiète dans le fait d'adopter le projet de loi à toute vapeur et de s'empresser de le mettre en vigueur c'est que la plupart d'entre nous et peut-être même chacun de nous sont encore à l'étape où ne pensent pas encore bien saisir tous les effets de ce projet de loi. C'est une loi très compliquée. Nous ne l'avons pas devant les yeux depuis longtemps et il faut vraiment du temps pour examiner le projet de loi avec soin; pour essayer de nous sentir à l'aise et d'en connaître bien toute sa portée.

M. Johnston: Permettez-moi de poursuivre cette idée, parce que nous vous avons ici comme témoins lorsque le projet de loi est à l'étude en comités après la deuxième lecture. Si nous acceptons la position de M. Sherbaniuk, que la loi peut être amendée et qu'elle doit l'être, alors nous pourrions y aller plus posément et vous revoir en janvier messieurs, lorsque la loi aura été adoptée. Nous n'aurions pas besoin de vous ici aujourd'hui. C'est pourquoi votre présence est importante pour la stratégie qui devrait être adoptée maintenant.

Qu'est-ce qui réduira les dommages que causera ce projet de loi? Permettez-moi de vous présenter le genre de problèmes que j'entrevois . . . que j'ai évoqués hier avec le Ministre, mais pour lesquels je n'ai pas vraiment eu de réponse très satisfai-

[Text]

investors have told me they have to clear their capital dividend accounts before year-end, and with the combination of this bill and the minimum tax, the advantages of maintaining their Canadian portfolio investments are greatly diminished, if not negated. Accordingly, they may very well move a lot of their investments into the United States.

I threw the question out yesterday which—if I may just for a moment be somewhat technical, Mr. Chairman, but not that technical. Let us assume there is a \$100 dividend from a Canadian corporation and a U.S. corporation and one has the interest costs of \$50—whatever... As I understand the application of this minimum tax which we have to take into account at this stage in assessing the situation, the gross up will apply so the individual will include \$150 and there will be a \$50 deduction, so there will be in fact a tax—even on non-cash income. Now if the same dividend is obtained from an American corporation—\$100 with the \$50 tax deduction—presumably, there is going to be a tax on \$50.

That leads me to believe a lot of investors will see a major incentive in getting out of Canadian portfolio investments and into U.S. stocks, which is not what the Minister's intended purpose is. His purpose is to redress the debt equity situation of Canadian corporations.

When I say it is important to look at that at this stage... we are going to see a rush of divestment before year-end and withdrawal of capital dividends and immediate reinvestment—a lot of which is likely to be outside the country. It is something I anticipate and I would appreciate your comments on whether you agree with it.

Mr. Couzin: Is the answer not that the minimum tax would cause a rush, and not this bill?

Mr. Johnston: That is right.

Mr. Couzin: We have not talked much about the minimum tax and it is a little hard to, because we do not really have...

Mr. Johnston: The minimum tax is going to have an effect on us as of January 1.

Mr. Couzin: Yes. There is no question that the minimum tax is going to have substantial effects on people's investment choices; no doubt about it. Unlike the system to date, which has tried to neutralize the effect of tax to some extent on investment choices, the minimum tax goes the other way.

In a way, what you are raising... one of the points Mr. Sherbaniuk made at the very beginning is the question of the whole budget process. He and I were here a few weeks ago talking to another committee about the budget process and it is kind of ironic that the budget which came up with the budget process paper... certainly the process does not seem to be following the process in the paper.

[Translation]

sante. Certains grands investisseurs m'ont dit qu'ils doivent solder leurs comptes de dividendes en capital avant la fin de l'année et, à cause de ce projet de loi et de l'impôt minimum, les avantages qu'il y avait à maintenir leurs investissements en titres canadiens sont grandement réduits, voire anéantis. Par conséquent, ils pourraient bien placer une grande partie de leurs fonds aux États-Unis.

J'ai lancé la question hier... si je peux être technique pendant un instant, monsieur le président, mais pas si technique que ça. Supposons qu'il y ait un dividende de 100\$ d'une société canadienne et un autre d'une société américaine et que l'un des deux s'accompagne de frais d'intérêts de 50\$, par exemple... Si je comprends bien l'application de l'impôt minimum dont nous devons tenir compte pour évaluer cette situation, la majoration du dividende s'appliquera, de sorte que le contribuable devra déclarer un dividende de 150\$ et une déduction de 50\$ et que l'imposition sera la même sur le revenu non monétaire. Supposons maintenant que ce même dividende provienne d'une société américaine—100\$ et une déduction d'impôt de 50\$—alors je présume qu'il n'y aura que 50\$ d'imposés.

Ceci m'amène à croire que beaucoup d'investisseurs seront grandement poussés à se débarrasser de leurs avoirs en titres canadiens et à placer leurs fonds dans des titres américains, ce qui n'est pas le but visé par le Ministre. Le Ministre veut corriger la situation des sociétés canadiennes en matière d'endettement.

Quand je dis qu'il est important d'examiner la situation maintenant... nous allons constater un fort désinvestissement d'ici la fin de l'année et le retrait de dividendes en capital qui seront réinvestis immédiatement en grande partie à l'étranger. C'est une situation que j'entrevois et j'aimerais que vous me disiez si vous-êtes d'accord avec cette façon de voir.

M. Couzin: N'est-ce pas l'impôt minimum qui créerait cette frénésie plutôt que le projet de loi?

M. Johnston: C'est exact.

M. Couzin: Nous n'avons pas beaucoup parlé de l'impôt minimum et il est un peu difficile de le faire parce que nous n'avons pas vraiment...

M. Johnston: L'impôt minimum prendra effet le 1^{er} janvier.

M. Couzin: Oui. Il ne fait aucun doute que l'impôt minimum aura des effets importants sur les gens à qui s'offrent des choix en matière de placements, c'est certain. Contrairement au régime en vigueur jusqu'ici, et qui tentait jusqu'à un certain point de neutraliser les effets de l'impôt sur les choix de placements, l'impôt minimum va dans le sens contraire.

D'une manière, ce que vous soulevez... l'un des points que M. Sherbaniuk a fait ressortir dès le départ est la question de l'ensemble du processus budgétaire. Lui et moi étions ici il y a quelques semaines pour parler à un autre comité du processus budgétaire et c'est un drôle de hasard que le budget accompagnant le document sur le processus budgétaire... certainement le processus ne semble pas suivre celui qui est indiqué dans le document.

[Texte]

We waited a long time to get the draft legislation and an even longer time to get even the Notice of Motion on the minimum tax, and then have a very short time before it comes into effect. That is true and obviously it is very difficult for people out there, because we really cannot assess the implications. We can assess a few of them. I must confess—I think most of the kinds of issues you are raising would relate more to the minimum tax than to this bill.

Mr. Johnston: Well, not entirely. They do relate to the minimum tax, but not entirely. First of all, the capital gains exemption basically is not focused on Canadian assets, so there is no incentive created by it that would counter the disincentive created by the minimum tax. Would one agree with that?

• 1055

You said that people change their investment intentions, and I am not trying to pin you down, but is the conclusion that I drew with respect to a U.S. security versus an American security correct?

Mr. Denega: I would say that conclusion is correct, and also there is an impact, even within the Canadian domestic environment as well; whereas in the past quite often an investor would have applied a 3:2 ratio in deciding whether to invest in dividend-paying securities or interest-paying securities, that ratio will now disappear.

Let me give you an example. A taxpayer, for example, might have compared an 8% dividend yield with a 12% interest yield, because after taking the gross-up and credit, he still would have been in pocket the same amount under an 8% dividend yield as he would have been under a 12% interest yield. Now, of course, with the minimum tax, that decision is going to be skewed, and there is going to be an incentive to move away from Canadian equities to interest-bearing securities as well. So I would agree with your first conclusion, but I also add this second observation as well.

Mr. Johnston: In other words, there are two things that will maybe exacerbate the debt-equity ratio problem of Canadian incorporations inherent in this bill. I just do not think, Mr. Chairman, that is where the Minister wants to go. It seems to me that there is a legitimate reason because of the combination of these two features to try to arrest one or the other. Something has to be arrested, I think, at this stage.

The Chairman: There is another way around this, of course, and that is changing the question of gross-up of dividends. The reason the whole system on the proposed minimum tax works so horrendously to the disadvantage of Canada is the concept of gross-up, which is totally and completely and absolutely artificial, and only useful for the purpose of easing calculations. Now, we have not seen the proposed minimum tax legislation. We have seen some rough outlines of proposed ways and means motions, but certainly not detailed motions. Will your committee on the basis of this conversation, and perhaps other conversations you will be having, be making

[Traduction]

Nous avons attendu longtemps avant de recevoir l'ébauche du projet de loi et encore plus longtemps avant d'obtenir l'avis de motion sur l'impôt minimum, et il n'y a qu'une courte période avant que cet impôt ne prenne effet. C'est vrai et c'est certainement très difficile pour les contribuables parce que nous ne pouvons pas évaluer les répercussions. Nous pouvons en évaluer quelques-unes. Je dois avouer—je pense que la plupart des questions que vous soulevez se rapportent davantage à l'impôt minimum qu'au projet de loi.

M. Johnston: Pas entièrement. Elles se rapportent à l'impôt minimum, mais pas exclusivement. Premièrement, l'exemption des gains en capital ne se limite pas aux avoirs canadiens; par conséquent il n'y a pas d'encouragement susceptible de contrer l'effet de dissuasion créé par l'impôt minimum. Êtes-vous d'accord là-dessus?

Vous avez dit que les gens changeaient leurs intentions d'investissement. Je ne cherche pas à vous mettre sur la sellette, mais la conclusion que j'ai tirée sur les valeurs américaines comparées à des valeurs des États-Unis, est-elle exacte?

M. Denega: Je dirais que cette conclusion est correcte et qu'il y a aussi une conséquence, même dans le milieu canadien. Dans le passé, il arrivait souvent qu'un investisseur applique un rapport 3:2 pour décider d'investir dans des valeurs mobilières à dividendes ou à intérêts; ce rapport va maintenant disparaître.

Laissez-moi vous donner un exemple. Un contribuable peut avoir comparé un rendement de 8 p. 100 en dividende à un rendement en intérêt de 12 p. 100, parce qu'après avoir calculé le montant cumulatif brut et le crédit d'impôt, il aura toujours en poche le même montant, que le rendement en dividende soit de 8 p. 100 ou le rendement en intérêt de 12 p. 100. Bien sûr, avec un minimum d'impôt, la décision sera biaisée et il y aura avantage à s'éloigner des capitaux canadiens pour aller du côté des valeurs à intérêt. Je suis donc assez d'accord avec votre première conclusion, mais j'ajoute une seconde observation.

M. Johnston: En d'autres mots, il y a deux choses qui pourront exacerber le problème du rapport dette-capital de l'incorporation au Canada prévue par ce projet de loi. Je ne crois pas, monsieur le président, que ce soit l'intention du ministre. Il semble y avoir une raison légitime, en raison même de la combinaison de ces deux caractéristiques, pour chercher à stopper l'une ou l'autre. Quelque chose doit être arrêté, à ce stade.

Le président: Il y a une autre façon d'y parvenir bien sûr, et c'est en changeant la majoration des dividendes. Si un projet d'impôt minimum va tellement à l'encontre des intérêts du Canada, c'est que la notion de majoration est totalement, complètement et absolument artificielle et qu'elle n'est utilisée qu'à des fins de calcul. Nous n'avons pas encore vu le projet de loi en matière d'impôt minimum. Nous avons vu certaines ébauches de proposition touchant les voies et les moyens, mais aucune proposition détaillée. Compte tenu de cette conversation et d'autres conversations que vous pourrez avoir, votre comité pourra-t-il faire des représentations au gouvernement

[Text]

representations to the government with respect to changing the gross-up system of dividend distribution and tax?

Mr. Sherbaniuk: We prefer to see draft legislation before we make representation. As the chairman has pointed out, we have had a descriptive statement as to what is likely to be included, but frequently there is many a change between that descriptive statement and what comes out in bill form.

Mr. Denega: Mr. Chairman, if I could just make an observation with respect to your comment about the treatment of dividends for purposes of the minimum tax. In the release that was issued by the Department of Finance, they indicate that some 54,200 taxpayers will be affected by the proposed minimum tax, and that in turn is then broken down by different occupation groups, the largest being a category described as investors—40,800. We may be wrong, but it appears at first blush that the 40,800 includes a lot of people who are really owner-managers of small businesses, who in fact have historically been following the practice of compensating themselves by way of a salary-dividend mix, perhaps skewed largely towards dividends. Therefore, I think one should not lose sight of the fact that those small business owners may, in fact, be adversely impacted by this proposal to a lot larger extent than expected.

The Chairman: I have to agree. I think the only thing the minimum tax hits is small business and farmers and those people who are not swift enough to hire the most expensive of chartered accountant firms to prepare their tax returns.

Mr. Johnston: And might I add, Mr. Chairman, if we were not so responsible on this side, we would let this go through and reap our dividends later.

The Chairman: We are dealing with this bill, we are not dealing with that other bill.

Mr. Johnston: The point was made a moment ago with respect to the capital gains exception that it cants the choice of investment vehicle towards the individual and away from using holding companies. Would it also not be the case that again would be accentuated by the minimum tax in terms of having a double whammy? As I see it, tax rate on capital gains without the integration I guess would be something in excess of 40%.

• 1100

Mr. Dart: That is right. For people who are subject to the minimum tax, the integration aspect has disappeared.

The Chairman: Mr. Parry, do you have any further questions?

Mr. Parry: No, Mr. Chairman.

The Chairman: Mr. Garneau.

Mr. Garneau: If we were going to ask the government to split the bill and postpone until 1986 all the aspects of the capital gains tax, what would it mean for your clientele, for the businessmen out there?

[Translation]

sur la modification du système de majoration de distribution des dividendes et des impôts?

M. Sherbaniuk: Nous préférons voir le projet de loi avant de faire des représentations. Comme le soulignait le président, nous avons reçu une description de ce qu'il contiendrait probablement, mais il y a souvent beaucoup d'écart entre la description et le projet de loi lui-même.

M. Denega: Monsieur le président, permettez-moi de faire une observation sur ce que vous avez dit du traitement des dividendes pour fins d'impôt minimum. Dans le communiqué émis du ministère des Finances, il dit que ce projet d'impôt minimum toucherait 54,200 contribuables répartis en divers groupes professionnels, dont le plus grand est celui des investisseurs—48,800. Nous avons peut-être tort, mais il semble à première vue que ces 48,800 personnes comprennent une foule de personnes qui sont des propriétaires-gérants de petites entreprises et qui, historiquement, avaient l'habitude de se verser une combinaison de salaire-dividende, parfois largement composée de dividendes. En conséquence, il ne faut pas perdre de vue que ces propriétaires de petites entreprises pourraient être affectés beaucoup plus qu'on ne le pense par cette proposition.

Le président: Je dois dire que je suis d'accord. Je crois que ce projet d'impôt minimum ne touche que les propriétaires de petites entreprises et les agriculteurs de même que les personnes qui ne sont pas en mesure de s'offrir les services de comptables agréés les plus dispendieux pour préparer leur déclaration d'impôt sur le revenu.

M. Johnston: Et j'ajoute, monsieur le président, que si nous n'avions pas de responsabilité de ce côté-ci du parquet, nous laisserions passer pour toucher les dividendes plus tard.

Le président: Nous discutons de ce projet de loi et non de l'autre.

M. Johnston: Nous avons parlé, il y a peu de temps, de l'exemption d'impôt sur les gains en capital. Cela incite à préférer les options d'investissement individuelles aux sociétés de portefeuille. Cela ne serait-il pas, encore une fois, accentué par l'impôt minimum qui aurait l'effet d'une double imposition? Tel que je vois les choses, le taux d'imposition des gains en capital sans intégration serait légèrement supérieur à 40 p. 100.

M. Dart: C'est exact. Pour les gens qui sont soumis à l'impôt minimum, l'aspect intégration a disparu.

Le président: Monsieur Parry, avez-vous d'autres questions à poser?

M. Parry: Non, monsieur le président.

Le président: Monsieur Garneau.

M. Garneau: Si nous demandions au gouvernement de partager ce projet de loi en deux et de reporter à 1986 tous les aspects de l'imposition des gains en capital, qu'est-ce que cela signifierait pour votre clientèle, pour les hommes d'affaires?

[Texte]

Mr. Couzin: Well I do not think you could take out the \$20,000 exemption for 1985, for starters, because a lot of people of course have relied on that in the last seven months. Nor, as Doug was just saying, could you take out the exemption for farmers for 1985. If someone sold his farm in June, I think he would have good cause to be angry if you decided not to go ahead with it for a while.

In a certain sense, it is always possible when you have a measure that does not take effect until 1987 to say well, let us not enact that now. In a way, you are not enacting it now anyway, even if you do enact it, because it does not really matter anyway. It would be easy enough not to enact the future part of the phase-in. I am not really sure what you have done, because you have time to change that anyway.

I think the trouble in the nature of the budget process is that since May people have been relying on this, and not only for things they have done to date. If you announce tomorrow that there is no exemption in 1986, I presume there are many people who have planned their affairs, gotten into business deals that depend on the exemption existing in 1986.

Mr. Johnston: I think we have a pig's breakfast here in a sense, because you say people relied on it for 1986 but they also did not know they were going to have a minimum tax, perhaps, when they made their investment.

Mr. Couzin: Yes.

Mr. Johnston: So they already have lost part of their advantage.

Mr. Couzin: Yes.

Mr. Johnston: Let me ask you this: If this goes through and the minimum tax goes through, I presume it means there is going to be a rush to print new returns and so on and get them out for people who are going to be reporting next year, in 1986. That process will be unleashed immediately. One thing I suggested yesterday—people may have thought it was frivolous, but I did not think it was frivolous—I throw out to you for comment. There are people who relied upon the \$10,000 exemption . . . Is it \$10,000 or \$20,000 the first year?

The Chairman: \$20,000 on the gain and \$10,000 on the tax.

Mr. Johnston: Yes, all right—and the farmers and so on. Why could the government not consider a remitting order for all those people without changing the statute—as we did, as I recall, in the case of northern benefits when I was at Treasury Board? It could be a blanket remitting order for people who report this gain, and therefore be able to hoist the matter for consideration.

I say to my friends across the table here that it is not a question of trying to stop them from implementing what they want to do as a matter of policy; they have 211 seats in this

[Traduction]

M. Couzin: Et bien, dans un premier temps, je ne pense pas que vous puissiez éliminer l'exemption de 20,000\$ pour 1985, parce qu'une foule de gens ont fait leurs prévisions sur cette base au cours des sept derniers mois. Vous ne pouvez pas, comme Doug vient de le dire, éliminer l'exemption pour les agriculteurs pour 1985. Si quelqu'un a vendu sa ferme en juin, je crois qu'il aurait toutes les raisons d'être furieux si vous décidiez de ne pas aller de l'avant pendant un certain temps.

En un sens, il est toujours possible, en pareil cas, que les mesures ne prennent pas effet avant 1987 en disant n'agissons pas maintenant. D'une certaine façon, vous n'appliquez pas ce projet maintenant, même si vous le vouliez, parce que ça n'a pas d'importance de toute façon. Il serait assez facile de ne pas appliquer la partie sur l'intégration progressive. Je ne suis pas vraiment sûr de ce que vous avez fait parce que vous avez le temps de changer d'idée de toute façon.

Je crois que ce qui cloche avec le processus budgétaire, c'est que depuis mai les gens comptent sur ces mesures, et pas seulement pour ce qu'ils ont fait jusqu'à maintenant. Si vous annoncez demain qu'il n'y aura pas d'exemption en 1986, j'imagine qu'il y aurait plusieurs personnes qui en souffriraient parce qu'elles ont déjà planifié leurs affaires, qu'elles ont transigé des affaires qui sont directement liées aux exemptions de 1986.

M. Johnston: La situation est un peu délicate. Vous dites d'une part que les gens s'y sont fiés en prévision de 1986, mais que d'autre part ils ne savaient pas s'il y aurait un impôt minimum au moment où ils ont fait leurs investissements.

M. Couzin: Oui.

M. Johnston: Donc, ils ont déjà perdu une partie de leur avantage.

M. Couzin: Oui.

M. Johnston: Permettez-moi de vous poser cette question: si ce document est adopté et que l'impôt minimum entre en vigueur, je présume qu'on se dépêchera d'imprimer de nouveaux formulaires d'impôt pour pouvoir les envoyer aux gens qui doivent faire une déclaration l'an prochain, en 1986. Ce processus se déclencherait immédiatement. J'ai proposé hier—les gens ont peut-être pensé que c'était frivole, mais je ne pensais pas que c'était frivole—une chose que je porte à votre attention. Il y a des gens qui se sont fiés à l'exemption de 10,000\$. . . Est-ce 10,000\$ ou 20,000\$ la première année?

Le président: Vingt mille dollars sur les gains et 10,000\$ sur l'impôt.

M. Johnston: Oui, d'accord—et les agriculteurs et ainsi de suite. Pourquoi le gouvernement n'envisage-t-il pas un décret de rémission pour toutes les personnes sans apporter de changement à la loi—comme nous l'avons fait si je me souviens bien, dans le cas des bénéficiaires nordiques lorsque j'étais au Conseil du Trésor? Il pourrait s'agir d'un ordre de rémission général pour les gens qui déclarent ce gain et par la suite on pourrait étudier ce projet.

Je dis à mes amis de l'autre côté de la table qu'il ne s'agit pas de les empêcher d'adopter la politique qui leur plaît; ils ont 211 députés à la Chambre et ils ont le droit de le faire. Mais je

[Text]

House and they are entitled to do that. But I think there are issues here that professionals, yourselves and others, have to think through to see what the full implications are to make it work the way the government wants it to work. I do not think it is working the way the government wants it to work at the moment. That is why I thought perhaps we could convince the government to go the remitting route for those people who would have relied upon the budget provisions at this stage and deal with the legislation in a more sensible way. Do you have a view on that?

Mr. Couzin: What would be the difference between doing it by remitting order or doing it by statute but not implementing the future part of it? What is really the difference?

Mr. Johnston: Well the difference is that we have to come back and re-amend the statute. Are you going to tell everybody . . .

Mr. Couzin: So it is a process difference.

Mr. Johnston: Are you going to tell CCH and everybody that it is a statute but they should not print it yet because it is really not a statute until . . . ? You unleash the machinery, as it were.

• 1105

Mr. Couzin: It is a difference in the process, then, I guess; it is not really a difference in the substance. I do not know enough about how remission orders get physically administered when you have large numbers of taxpayers relying on them. You have to put it in the guide, even if it is a remission order, or people will not know about the exemption, let us say the 1985 exemption. I am sure there are ways to do it.

Mr. Johnston: Mr. Couzin, if it is complicated, it is nothing as complicated as what we have in front of us. I do not think it is that complicated, actually.

Mr. Couzin: No, I was not suggesting that it was complicated. I guess from the point of view of a practitioner the question is: Would that work? I would say, sure, I do not think it would matter much to me whether it was in the statute or whether it was in a remission order. It might matter a lot to Parliament; that I do not know.

Mr. Johnston: It matters because the law is not there yet. We have made a gesture; people have acted on it, and we say they are entitled to protection. But this thing has to be reworked, and let us get at it. Let us put this committee back in January and rework it, have your representations and make the necessary amendments. Let us do it with some coherence between this and the minimum tax provision. That is to arrest a flight of money from Canada into investments in the U.S. and so on.

The Chairman: Seriously, does the Canadian Tax Foundation see any great flight of money from Canada? Does it see any great depression looming on the horizon?

[Translation]

pense que ces questions méritent d'être étudiées par des professionnels, vous-même et d'autres afin de connaître toutes les conséquences du fonctionnement comme le gouvernement l'entend. C'est pourquoi j'ai pensé que nous pourrions convaincre le gouvernement de choisir la rémission pour les personnes qui auraient pu compter sur les dispositions du budget à ce moment-ci, afin d'aborder la loi d'une façon plus sensée. Avez-vous une opinion à ce sujet?

M. Couzin: Quelle sera la différence entre le décret de rémission et la voie législative sans en appliquer une partie prévue pour plus tard? Quelle est la différence réelle?

M. Johnston: Et bien la différence c'est que nous devons revenir ici pour apporter une nouvelle modification à la loi. Allez-vous dire à tous . . .

M. Couzin: Alors il s'agit d'une différence de procédure.

M. Johnston: Allez-vous dire aux CCH et à tout le monde qu'il s'agit d'une loi mais qu'il ne faudra pas l'imprimer tout de suite parce qu'elle ne sera pas loi avant . . . ? Vous déclenchez le processus en quelque sorte.

M. Couzin: Il s'agirait donc d'une différence de procédé; ce n'est pas une différence fondamentale. Je n'en sais pas suffisamment au sujet de l'administration réelle des décrets de rémission dans les cas où un grand nombre de contribuables s'y fient. Il faut le prévoir dans le guide, même s'il s'agit d'un décret de rémission, autrement les gens ne sauraient rien de l'exemption, mettons de l'exemption pour 1985. Je suis sûr qu'il y a des façons de le faire.

M. Johnston: Monsieur Couzin, si c'est compliqué, il n'y a rien d'aussi compliqué que ce que nous avons devant nous. Je ne crois pas que ce soit si compliqué en fait.

M. Couzin: Non, je ne voulais pas dire que c'était compliqué. Du point de vue du praticien, la question est la suivante: cela fonctionnera-t-il? Je dirais que oui, je ne pense pas que cela ferait une grande différence pour moi s'il s'agissait d'une loi ou d'un décret de rémission. Le Parlement pourrait en faire grand cas; je n'en sais rien.

M. Johnston: Cela importe parce que la loi n'existe pas encore. Nous avons annoncé des intentions, les gens s'y sont fiés et nous prétendons qu'ils ont droit à une certaine protection. Mais il faut revoir cela et mettons-y nous maintenant. Reconvoquons ce Comité en janvier et apportons les modifications nécessaires. Faites les représentations que vous voulez et apportez les modifications nécessaires. Établissons une certaine logique entre ceci et la disposition d'un impôt minimum. Pour freiner la fuite de capitaux du Canada à destination des États-Unis et ainsi de suite.

Le président: Sérieusement, l'Association canadienne d'études fiscales croit-elle qu'il y a une importante fuite de capitaux du Canada? Perçoit-elle une grande dépression à l'horizon?

[Texte]

Mr. Sherbaniuk: Certainly for myself, I cannot respond to that with any confidence, Mr. Chairman. I am not sure how investors are going to react to this multiplicity of measures that is before them. We have not had a chance to review in depth the legislation that is before us in Bill C-84 because of the shortness of the time, and we do not have the details on the minimum tax. So I think, for myself, I cannot answer your question with confidence.

The Chairman: We have had the rough outline of Bill C-84 since May 23. In terms of the ordinary person, the budget proposals are what they are relying on. They are not relying on the detail of the tax statute. Do you find anything in the tax statute that is so dramatically different from the budget that we should warn people of or consider making amendments to bringing them back to the realization of what was in the budget?

Mr. Couzin: I think the point, though, which is a good point that we have been talking about throughout, is this. The one thing we did not have since May 23 is the minimum tax and the interaction of the two. I do not think Mr. Johnston's question is: Would Bill C-84 create an outflow of capital? It is not that I know the answer to that, but I cannot see any apparent reason why. I think the question is whether the interaction of the two might. I do not have any reason to believe it would, of course. All I am saying is that, if there is an issue here in this conversation, I think it is the interaction of the minimum tax and Bill C-84. Certainly I, for one, do not have much feel for how my clients are going to react if and when they figure out what the interaction of the two is.

The Chairman: Indeed, we do not have anything on the minimum tax before us, other than a statement by the Minister and some very rough Ways and Means motions that are in no way in detail and obviously, it has already been pointed out, have flaws in them that, indeed, will probably lead to amendments and changes. The very problem of dividends obviously implies that something has to be done there rather than carrying on with the way it is adjusted.

Now, let us deal with Bill C-84. Is there any reason not to go ahead with Bill C-84 in terms of the budget process being misrepresented to people? In other words, they had the rough Ways and Means motions on May 23. Are there any changes in this bill that would lead them to make any different investment decisions than they have already made under the budget?

Mr. Couzin: Of course, there are many changes, but following the usual practice, those changes do not have effect from May 22 or May 23; they have effect from November 21. There are quite a number of measures in here which are not regarded by the Department of Finance as technically coming out of the budget measures, but they have already done that. They make them effective at a later date. I do not know that there is a specific retrospectivity problem in the bill, at least that I have come across.

• 1110

Mr. Dart: There is the one which is interesting. There are three transitional dates: November 21, for a number of

[Traduction]

M. Sherbaniuk: En ce qui me concerne, je ne peux répondre catégoriquement, monsieur le président. Je ne sais pas exactement comment les investisseurs réagiront à la multitude de mesures qui leur sont soumises. Nous n'avons pas eu l'occasion d'analyser la loi en profondeur. Je parle du projet de loi C-84 qui est devant nous; nous avons manqué de temps et nous n'avons pas de détails sur l'impôt minimum. Quant à moi, je ne pourrais répondre à votre question avec précision.

Le président: Nous avons une première ébauche du projet de loi C-84 depuis le 23 mai. Le citoyen ordinaire se fie aux propositions budgétaires qui ont été faites. Il ne se fie pas aux détails de la loi fiscale. Croyez-vous que la Loi sur l'impôt soit tellement différente du budget que nous devrions prévenir les gens ou même prévoir des modifications pour leur permettre de réaliser ce qui était prévu au budget?

M. Couzin: Je pense que la situation est la suivante. Ce que nous n'avons pas depuis le 23 mai, ce sont les détails concernant l'impôt minimum et l'interaction entre les deux. Je ne pense pas que la question de M. Johnston soit la suivante: le projet de loi C-84 entraînerait-il une fuite de capitaux? Non pas que je sache la réponse à cette question, mais je ne vois aucune raison apparente. La question est plutôt de savoir quelle pourrait être l'interaction entre les deux. Je n'ai aucune raison de croire qu'il y en aurait bien sûr. Tout ce que je peux dire, c'est que c'est une question de fond et qu'il s'agit de l'interaction entre l'impôt minimum et le projet de loi C-84. Pour ma part, je ne sais vraiment pas comment mes clients réagiront le jour où ils découvriront les interactions entre les deux.

Le président: De fait, nous n'avons rien concernant le projet d'impôt minimum autre que la déclaration du ministre et quelques autres motions du Comité des voies et moyens qui n'ont rien de détaillé. De plus, comme cela a été dit, ces motions ne sont pas parfaites et feront probablement l'objet de modifications et de changements. Le problème des dividendes suppose qu'il y a quelque chose à faire avant d'aller plus loin.

Revenons maintenant au projet de loi C-84. Y a-t-il de bonnes raisons de ne pas adopter le projet de loi C-84? Par exemple les informations erronées qui ont pu être données aux gens sur le budget? En d'autres mots, ils ont eu les propositions générales le 23 mai. Est-ce que des changements à ce projet les inciteraient à investir différemment de ce qu'ils ont déjà fait en vertu du budget?

M. Couzin: Bien sûr, il y a plusieurs changements, mais suivant la pratique habituelle, ces changements ne sont pas entrés en vigueur le 22 ou 23 mai, ils sont entrés en vigueur le 21 novembre. Plusieurs mesures dont il est ici question ne découlent pas techniquement—c'est l'opinion du ministère des Finances—des mesures budgétaires, mais cela a déjà été dit. Ces mesures n'entrent en vigueur qu'à une date ultérieure. Que je sache, il n'y a pas de problème de rétroactivité dans le projet de loi, du moins n'en ai-je trouvé aucun.

M. Dart: Il y en a un qui est intéressant. On note trois dates de transition: il y a d'abord le 21 novembre pour un certain

[Text]

additional anti-avoidance rules that were put in following the review in the Department of Finance after the May budget; and then there are two dealing with May itself. The budget came out, I guess, about 5 p.m. on May 23, and there are a number of transitional rules that take place for transactions after May 23 and there are others that take place after May 22, which is an interesting departure from past practice.

Undoubtedly the government was trying to get at the problem—problem to them—of the public hearing the budget at 5 p.m. and then doing transactions from there to midnight all the way through to the west coast . . . to undertake transactions that would be attractive in view of the knowledge of the budget. You might then raise the question of why the effective date had not been 5 p.m. Eastern Standard Time, or something of that nature . . . or at least a rule for the future that all changes are going to be the previous day.

The Chairman: What particular provisions are those that would concern the public?

Mr. Denega: The registered home ownership savings plans would have been one.

Mr. Dart: Yes, that is one. I think some of the attribution rules, if anybody did make a loan to it . . . I think the inducement payments come in that way, which is obviously . . .

The Chairman: The attribution rules certainly are exceedingly complex. Conceivably a person could have been caught up in the attribution rules this summer by doing something that now turns out to be likely illegal, or costly.

Mr. Couzin: I think the inducement payments were a good example that was mentioned. These are the lease inducements. The reason is there had been a persistent rumour—mind you, it preceded a few other budgets too—that the government was going to change its policy on lease inducements. Many people, right up to the budget, were entering into leases to try to get their inducements under the old rules. I do not happen to know of anyone, but I suppose someone might well have entered into his lease on the morning of May 23; and if he did, he has a problem, because it is effective after May 22.

The Chairman: I had a person involved in that.

Mr. Couzin: There are bound to be cases.

Mr. Denega: Mr. Chairman, let me give you an example of where a taxpayer might find himself inadvertently caught by the attribution rules. It is one which may be unduly severe.

First, there is the general rule that where an individual makes an interest-free loan to his spouse, any income from the loan property or from property substituted for that property is attributed back to the individual. The bill provides that this attribution will continue to apply even if the loan is repaid or even if the loan terms are rearranged to provide for a full commercial rate of interest. That seems to me to be unduly

[Translation]

nombre de règles contre l'évitement d'impôt ajoutées à la suite d'une étude du ministère des Finances après le budget de mai et deux autres qui se reportent au mois de mai. Le budget a été connu, je crois, vers 17 heures le 23 mai. Un certain nombre de règles de transition applicables aux transactions prenaient effet après le 23 mai, tandis que d'autres prenaient effet après le 22 mai, ce qui s'écarte quelque peu de la pratique.

Le gouvernement essayait sans doute de résoudre le problème—problème pour lui—causé par la publication du budget à 17 heures, quand les transactions continuaient jusqu'à minuit partout au pays jusqu'à la côte du Pacifique . . . les transactions pouvaient profiter à tous ceux qui connaissaient le budget. On se demande alors pourquoi la date d'entrée en vigueur n'a pas été fixée à 17 heures, heure normale de l'est, ou quelque chose de cet ordre . . . ou au moins une règle établissant qu'à l'avenir, toutes les modifications prennent effet le jour précédent.

Le président: Quelles sont les dispositions particulières qui affecteraient le public?

M. Denega: Les régimes enregistrés d'épargne-logement, entre autres.

M. Dart: Oui, ç'en est une. Je crois que certaines des règles d'attribution, si quelqu'un avait fait un prêt . . . je pense que les paiements incitatifs sont de cet ordre, ce qui, de toute évidence . . .

Le président: Les règles d'attribution sont manifestement très complexes. Il est fort possible qu'une personne ait pu tomber sous le coup des règles d'attribution l'été dernier en faisant des choses qui, aujourd'hui, risquent d'être illégales ou coûteuses.

M. Couzin: Je crois que les paiements d'incitation étaient un bon exemple de cela. Ce sont les paiements d'incitation sur les baux. Il y avait une rumeur persistante—cette rumeur avait d'ailleurs précédé quelques autres budgets—à l'effet que le gouvernement allait modifier sa politique concernant les paiements d'incitation sur les baux. Plusieurs personnes, et ce jusqu'à la veille du budget, ont signé des baux afin que leur incitation soit selon les anciennes règles. Je ne connais personne, mais je conçois facilement que quelqu'un ait signé son bail le matin du 23 mai et qu'il ait un problème parce que cette disposition du budget est entrée en vigueur après le 22 mai.

Le président: Je connais quelqu'un qui a ce problème.

M. Couzin: Il doit y avoir des cas.

M. Denega: Monsieur le président, permettez-moi de vous citer l'exemple d'un contribuable qui pourrait se trouver, malgré lui, aux prises avec les règles d'attribution. C'est un cas extrême, me direz-vous.

Premièrement, il y a la disposition générale en vertu de laquelle une personne fait un prêt sans intérêt à son conjoint; tout revenu tiré de la propriété prêtée ou de la propriété substituée pour la propriété, est réaffecté à cette personne. Le projet de loi prévoit que cette attribution continuera de s'appliquer même si le prêt est réglé ou même si les modalités du prêt sont réorganisées en fonction d'un taux d'intérêt

[Texte]

severe. In other words, you are never allowed to get back on-side. Once you are in the groove you are forever in the groove.

Mr. Couzin: You have to get divorced.

The Chairman: Yes, that was my reading of that particular provision. What surprises me, though, is if you make a loan to your spouse, the market rate could be the income tax rate, which certainly is not market . . . and it is paid off; but then the attribution rules do not apply. It seems to me strange that if you make it without interest and then you have to attribute the interest, even if you pay the loan off you are interest factor in that happens to be a marketable rate, or not even a marketable rate, but at least the act rate, you are okay.

Mr. Denega: That is right; you could not do anything about it. Even if you did this in 1986, after the rules are in, a taxpayer might inadvertently make an interest-free loan and then two months later somebody tells him he should have provided for interest on it or whatever. He is stuck. He then provides for interest on it or repays it, but he is still caught with the attribution rules forever.

The Chairman: Mr. Lawlor, what changes should be made in the statute about that? The attribution rules I think are in proposed section 74.

Mr. Denega: Yes, proposed subsections 74.1 to 74.5.

• 1115

Mr. Denega: Proposed subsection 74.1 is 74.5.

The Chairman: Is it page 38?

Mr. Denega: No, it is clause 38; proposed subsections 74.1, 74.5 in clause 38.

Mr. Lawlor: I think the recommendation Mike Denega was making when he started his comment is that if you fully pay off the loan, or if you start having the loan bear a commercial rate of interest, perhaps attribution should be broken. I also remind you that if you start charging a full commercial rate of interest on that loan, perhaps the income of the other low income spouse is now reduced by the interest expense she has to bear. There is a smaller amount to be attributed back. I think the answer is to break the attribution, and not have it if the loan is fully repaid.

I do not think that is a clear cut policy issue. I think there are some reasons for continuing the attribution. I think the Department of Finance probably believes that if I loan my spouse \$1,000 and she invests it in an asset which is now worth \$10,000, and producing more income, the fact that she repaid the initial \$1,000 in the loan, perhaps, is not enough to break the attribution.

It is a complicated issue. You can argue both sides of that case for breaking the attribution. It is just that it adds greatly to the complexity if someone is trying to figure out how to play the game straight and how not to be messed up with attribution rules. They are very complex. It is very hard to get on side without taking the assets involved, which the low income

[Traduction]

commercial. Cela me semble être un cas extrême. En d'autres mots, vous n'êtes jamais autorisé à revenir en arrière. Une fois que vous êtes engagé, vous êtes engagé jusqu'au bout.

M. Couzin: Vous devez alors demander le divorce.

Le président: Oui, c'est comme ça que je comprenais cette disposition-là. Ce qui me surprend toutefois, c'est que si vous faites un prêt à votre conjoint, le taux du marché pourrait être le taux d'imposition, ce qui n'est certainement pas le taux du marché . . . et il est réglé; mais dans ce cas, les règles d'attribution ne s'appliquent pas. Il me paraît étrange de le faire sans intérêt puis d'avoir à attribuer les intérêts par la suite. Même si vous remboursez le prêt, vous êtes coïncé. D'autre part, si vous ajoutez un facteur d'intérêt, vous avez un taux applicable au marché ou un taux inférieur à cela, mais à tout le moins, le taux prévu par la loi, vous êtes sauf.

M. Denega: C'est vrai, vous ne pourriez rien faire à ce sujet. Même si vous le faisiez en 1986, après l'adoption des règlements, le contribuable pourrait, par inadvertance, faire un prêt sans intérêt et, deux mois plus tard, apprendre qu'il aurait dû prévoir un taux d'intérêt ou quelque chose du genre. Il est alors coïncé. Il calcule alors l'intérêt ou rembourse cet intérêt, mais il est toujours coïncé avec l'attribution.

Le président: Monsieur Lawlor, quels changements faut-il apporter à la loi dans ce cas? Les règles d'attribution se trouvent à l'article 74 du projet de loi.

M. Denega: Oui, les paragraphes proposés 74.1 à 74.5.

M. Denega: Paragraphes proposés 74.1 et 74.5.

Le président: S'agit-il de la page 38?

M. Denega: Non, de la clause 38; paragraphes 74.1 et 74.5 de la clause 38.

M. Lawlor: Je pense que ce que voulait dire Mike Denega au début de son intervention, c'est que si l'on rembourse entièrement le prêt, ou si celui-ci porte intérêt à un taux commercial, il faudrait peut-être mettre fin à l'attribution. Je vous rappelle également que si ce prêt porte intérêt à un taux commercial, le revenu de l'autre conjoint à faible revenu risque d'être réduit de l'intérêt à verser. Un montant inférieur peut être réattribué. À mon avis, la réponse serait d'interrompre l'attribution et de ne pas le réinstaurer si le prêt est entièrement remboursé.

Je ne pense pas que la question soit bien tranchée. Il existe des motifs de poursuivre l'attribution. Le ministère des Finances estime sans doute que si quelqu'un prête à son conjoint la somme de 1,000\$, que celui-ci investit dans des valeurs qui atteignent 10,000\$ et continuent à produire, le fait qu'il a remboursé les 1,000\$ de départ ne suffit pas à mettre fin à l'attribution.

La question est complexe. Des deux côtés il existe des arguments pour interrompre l'attribution. Cela devient encore plus complexe si l'on essaie de jouer le jeu et de ne pas s'empêtrer dans les règles d'attribution. Il est très dur de ne pas tenir compte des valeurs en jeu, dont le conjoint à faible

[Text]

spouse may have purchased, and selling those back to the original donor.

The Chairman: Obviously, if you can give them back to the donor, it gets over the attribution, does it not?

Mr. Lawlor: I think it does.

The Chairman: If you have the asset back, presumably there is nothing to attribute. You have it.

Mr. Lawlor: You can get into a crazy circular argument as to whether or not the subsequent income earned by the original person that started transferring funds is not now attributed back . . . There are many examples of this sort of nonsense going on in here, and that is what makes it very difficult to advise people on it.

Mr. Chairman, if I am not switching subjects on you too much, I think another area of this tax bill that has come by surprise is the breadth of the anti-avoidance rules in there to deal with the capital gains exemption. I think the Department of Finance has done a very good job in anticipating the wide array of techniques that might be developed to take advantage of the capital gains exemption, perhaps in circumstances where they did not think it was intended. These things are extremely broad. It is not the length of the language, but the difficulty of the concepts they are inventing . . . and I think it will be months, not years, before they and we sort out what it is they are trying to stop, and when you are on side, and when you are not on side.

We have concepts in these anti-avoidance rules, as an example, which state that where a share of a company does not pay enough dividends and are obviously trying to increase the capital appreciation, it is anti-avoidance. You get wrestling with phrases which say things like:

you might realize that a share of a company is not eligible for this capital gains exemption at all, if the share paid less dividends than what a knowledgeable and prudent investor would have anticipated at the time that the company originally issued the share.

Those things are impossible to interpret and impossible to administer. They may or may not be necessary to stop the kinds of abuses that are being anticipated. I am just telling you . . . We have talked an awful lot today about complexity, and how to deal with it. Because of the way this capital gains exemption is structured, there is clearly a need for quite a number of anti-avoidance rules. They are probably going to be tightened again and again in successive amendments to the point where the average taxpayer, more than the average tax adviser, is becoming incapable of advising people what they are really saying. I think Revenue Canada will have a major challenge in trying to set down guidelines for interpreting these new concepts.

• 1120

The Chairman: What clause are you talking about where you have to have this dividend that a reasonable and prudent investor might conceivably want? What is this kind of a dividend? You can find all sorts of listed stock in the market that have never paid a dividend and do not seem to want to.

[Translation]

revenu a pu faire l'acquisition, et de les revendre au donateur de départ.

Le président: Il est évident que si on peut les revendre au donateur, cela met fin à l'attribution, non?

M. Lawlor: Je pense que oui.

Le président: Si les valeurs sont revendues, il n'y a en principe rien à attribuer.

M. Lawlor: On peut tourner en rond et se demander si le revenu obtenu ultérieurement par la personne qui, au départ, a lancé le transfert de fonds n'est pas ensuite réattribué . . . Nous avons ici de nombreux exemples de ce genre d'absurdité. C'est pourquoi il est très difficile de donner des conseils aux gens à ce sujet.

Monsieur le président, sans vouloir vous imposer de trop nombreux changements de sujet, je dirai qu'un autre aspect de ce projet de loi fiscal constitue une surprise: l'importance des dispositions anti-évasion portant sur les exemptions pour plus-values. J'estime que le ministère des Finances a fort bien réussi à prévoir la large gamme de techniques imaginables pour tirer avantage de l'exemption pour plus-values dans des cas où cela n'était pas prévu. Le sujet est très vaste. Il ne s'agit pas de la teneur, mais de la difficulté des moyens mis au point . . . Il faudra des mois, et non des années, avant de pouvoir débrouiller ce qu'on tente d'éviter, et les cas applicables ou non.

Il y a par exemple des principes de ces règles anti-évasion selon lesquels si des actions d'une société ne donnent pas assez de dividendes et qu'on tente de toute évidence d'augmenter l'appréciation du capital, il s'agit d'un cas d'anti-évasion. Il faut se battre avec des phrases du genre:

Vous comprendrez que des actions d'une société ne peuvent nullement donner lieu à une exemption pour plus-value si les actions en question ont donné moins de dividendes que ce à quoi aurait pu s'attendre un investisseur prudent au moment où la société a émis les actions en premier lieu.

Il est impossible d'interpréter et d'administrer ce genre de texte. Il peut être ou ne pas être nécessaire de mettre fin au genre d'abus dont le cas est prévu. Je vous le dis simplement . . . Nous avons beaucoup parlé aujourd'hui de la complexité de la question, et de la façon de la régler. C'est en raison de la façon dont est structurée l'exemption pour plus-values qu'il faut imposer un tas de règles anti-évasion. Ces règles vont sans doute se concrétiser maintes et maintes fois sous formes de modifications successives jusqu'au point où le contribuable moyen, encore plus que le conseiller fiscal moyen, en arrivera à ne plus pouvoir dire ce que cela signifie. Je pense que Revenue Canada aura pas mal de travail à établir des lignes de conduite permettant d'interpréter ces nouveaux principes.

Le président: De quelle clause parliez-vous lorsque vous avez cité les dividendes qu'un investisseur raisonnable et prudent peut s'attendre à recevoir? De quel genre de dividendes s'agit-il? Il y a toutes sortes de valeurs inscrites en bourse

[Texte]

Mr. Denega: It is in clause 58 and proposed subsection 110.6(8). There are others, but this is the one I referred to.

Mr. Johnston: Mr. Chairman, there are some major incentives here for you and I to get back into practice.

The Chairman: Yes, there is, is not there?

Mr. Couzin: It is interesting you say it, Mr. Johnston. My comment when I first saw the bill . . .

The Chairman: You rubbed your hands in glee!

Mr. Couzin: —was that it was either a very good time to get into this practice or a very good time to get out of it.

The Chairman: Really the explanatory note suggests that the rule is going to apply to retractable shares and redeemable shares, where the retractability and the redeemability is purely designed to create some sort of a huge gain.

Mr. Denega: This is right.

The Chairman: I am surprised that they allow a retractable share to create a gain and do not just treat the profit made in a retraction as just straight income.

Mr. Dart: They are after the preferred share that is issued in year one and does not pay a dividend for five years but accumulates the dividend and allows the holder to retract the share or to sell it to someone else at the end of the time.

The Chairman: This is exactly what the Genstar deal did.

Mr. Dart: It is actually a little different because of the trust aspect but it is this sort of thing.

The Chairman: All right, but the same thing. This type of thing is an effort to create a phoney capital gain. It ought to be taxable income.

Mr. Dart: We will accept it; I mean, I agree. But there is a provision for prescribed shares to be excluded. 'Prescribed share' is a very tightly drafted to try to get what is perfectly described as a common share with no other attributes. And then it talks about shares issued after the date of the budget. I would have thought all shares whenever issued, if they had those attributes, should be free of this rule. It is a question I had.

The Chairman: Mr. Johnston.

Mr. Johnston: Looking at it through the foundation's eyes, could you offer an opinion as to whether this exercise is worth it, in your judgment, in terms of the system and the balancing of incentives on the capital gains side as against the complexity and so on? And take into account the lack of focus. As I say to Mr. Garneau, *est-ce que le jeu en vaut la chandelle?* It strikes me from what you say that you do not make a firm recommendation. You describe an incredibly complex web of anti-avoidance provisions necessary to put this in. Is this whole exercise one of futility?

[Traduction]

qui n'ont jamais donné de dividendes et qui ne semblent pas devoir le faire.

M. Denega: Il s'agit de la clause 58, et de l'alinéa 110.6(8) proposé. Il y en a d'autres, mais c'est à celui-ci que je songeais.

M. Johnston: Monsieur le président, nous avons là, vous et moi, de bonnes raisons de reprendre les affaires.

Le président: Oui, n'est-ce pas?

M. Couzin: Remarque intéressante, monsieur Johnston. La première fois où j'ai parcouru le projet de loi . . .

Le président: Vous vous êtes frotté les mains.

M. Couzin: . . . je me suis dit que le moment était idéal pour se lancer dans ce genre d'affaire ou pour en sortir.

Le président: La note explicative indique en réalité que la règle va s'appliquer aux actions rachetables au gré du détenteur ou amortissables, le fait qu'elles sont rachetables ou amortissables servant simplement à engendrer un énorme profit.

M. Denega: C'est exact.

Le président: Cela m'étonne qu'on autorise une action rachetable au gré du détenteur à générer des gains, et qu'on ne considère pas le profit réalisé comme un simple revenu.

M. Dart: On s'intéresse plutôt aux actions privilégiées émises la première année, qui ne donnent pas de dividendes pendant 5 ans, mais les accumulent, permettant au détenteur de les retirer ou de les vendre à la fin de la période en question.

Le président: C'est exactement le cas de Genstar.

M. Dart: Le cas est un peu différent en raison de son aspect fiduciaire, mais en gros, c'est ça.

Le président: Bon, c'est en gros la même chose. Il s'agit d'une tentative de réaliser une plus-value fallacieuse. C'est un revenu qui devrait être imposable.

M. Dart: Nous acceptons—c'est-à-dire, je suis d'accord. Mais il y a une disposition visant l'exclusion des actions prescrites. Actions prescrites est une expression soigneusement définie décrivant ce qu'on appellerait normalement des actions ordinaires sans autres caractéristiques. Ensuite, on parle des actions émises après la date du budget. J'aurais imaginé que toutes les actions, quelle que soit leur date d'émission, eussent échappé à cette règle si elles possèdent ces caractéristiques. C'est une question que je voulais poser.

Le président: Monsieur Johnston.

M. Johnston: Si l'on considère la question du point de vue de la Fondation, pouvez-vous me dire si, à votre avis, cela vaut la peine étant donné le système et les incitations qui équilibrent les plus-values par rapport à la complexité, et ainsi de suite? Tenons compte aussi du manque de précision. Comme je le disais à M. Garneau, le jeu en vaut-il la chandelle? Ce qui me frappe chez vous, c'est que vous ne faites pas de recommandation ferme. Vous décrivez un ensemble extraordinairement complexe de dispositions anti-évasion, nécessaires à la mise en place du système. Tout cela est-il bien utile?

[Text]

Mr. Sherbaniuk: What exercise, Mr. Johnston? The \$500,000 capital gain exemption?

Mr. Johnston: Yes. Given what it is doing to the statute and given what it is doing to render the statute essentially incredibly more complex, a system which for years you, Mr. Sherbaniuk, and others have been recommending we simplify. It seems to me we are walking further down the wrong road. Is there a better way of accomplishing the objective? Is there a better way of providing incentive on the capital side, if the government wants to accept the policy objective? Is there a better way of doing it than what we have in front of us? I think those are the kind of things we would like to hear from the foundation because this is where a lot of the expert and independent thinking goes on.

Mr. Sherbaniuk: As we mentioned at the outset, Mr. Johnston, in our opening comment to the committee, we made it clear that the foundation as an institution does not take a policy position, for reasons I think you are perhaps familiar with. It dates back to the origins of the organization. Our function here today was to speak to technical details in the bill. We take the policies as given. The \$500,000 exemption was the centrepiece of the 1985 budget. It is not our function today to either applaud or deplore the introduction of that measure. We all have our own views on it. To answer your question, there may very well be other ways of achieving the general objective of that \$500,000 raise.

• 1125

Mr. Johnston: I am not asking you to question the policy. Accept the policy. The policy is to provide an incentive, especially in small and medium-sized Canadian business, Canadian risk-takers—the statements the Minister made. Following, he said this is what they want to do and this is how they are going to do it: A \$500,000 lifetime exemption. I think that the Foundation—without trampling upon the principle of not expressing views on policy—could say the policy is better achieved in this way or that way than what you have produced. Has there been any thought given to this?

Mr. Sherbaniuk: Not by this group, no.

Mr. Couzin: I think most of the alternatives, or some of the alternatives anyway, are well known and have been considered by the Department of Finance in the past, like the Québec QSSP kind of approach, for example. There have been lobbies to the federal government for years on this. From our point of view, I guess one of the difficulties we have in answering that question is what the policy is. I mean, there is the policy, in a very general sense, stated in the speech, for example. The policy as expressed in the exemption has many other parts to it which I guess we have to assume is the policy. You know, the policy is not simply to foster trading of Canadian stocks. I do not think anyone could say that this is the entire policy. Because everyone knows that this is not what the exemption does. Obviously, there is more to the exemption than this.

[Translation]

M. Sherbaniuk: Quoi, tout cela, monsieur Johnston? L'exemption de 500,000\$ sur les plus-values?

M. Johnston: Oui, étant donné ce que le système implique pour la situation, étant donné qu'il va la rendre infiniment plus complexe, ce système dont depuis des années, vous, monsieur Sherbaniuk, et d'autres, recommandez la simplification. Il me semble que nous persistons dans l'erreur. Y a-t-il un meilleur moyen d'atteindre l'objectif? Y a-t-il un meilleur moyen d'encourager l'investissement si le gouvernement est prêt à accepter l'objectif de la politique? Existe-t-il un meilleur moyen que celui que nous avons devant les yeux? Voilà ce que nous aimerions entendre de la Fondation, car elle rassemble un grand nombre d'experts et de penseurs indépendants.

M. Sherbaniuk: Comme nous l'avons indiqué au départ, monsieur Johnston, dans les remarques préliminaires que nous avons adressées au Comité, il est clair que la Fondation, en tant qu'institution, ne prend pas position en matière de politique, pour des motifs que vous n'ignorez sans doute pas. Cela remonte aux origines de l'organisation. Notre rôle, ici, est de parler des aspects techniques du projet de loi. Nous prenons les politiques telles qu'elles sont. L'exemption de 500,000\$ était la pièce maîtresse du budget de 1985. Notre rôle, aujourd'hui, n'est pas d'applaudir ou de déplorer l'introduction de cette mesure. Nous avons chacun notre opinion à ce sujet. Pour répondre à votre question, il pourrait très bien y avoir d'autres moyens d'atteindre cet objectif général d'un passage à 500,000\$.

M. Johnston: Je ne vous demande pas de critiquer la politique suivie. Acceptons-la. Elle a pour objectif d'encourager la petite et moyenne entreprise canadienne, celle qui prend des risques, d'après la déclaration du ministre. Il a dit ensuite ce qu'il compte faire, et comment il entend y parvenir: grâce à une exemption de 500,000\$ à vie. Je pense que la Fondation—sans violer le principe de non-ingérence dans les questions de politique—pourrait indiquer que la politique serait mieux appliquée de telle ou telle façon que de celle adoptée. A-t-on songé à cela?

M. Sherbaniuk: Non, pas notre groupe.

M. Couzin: La plupart des solutions, ou certaines du moins, sont bien connues et ont été envisagées par le ministère des Finances dans le passé, comme celle, par exemple, du REA au Québec. Des groupes de pression interviennent depuis des années auprès du gouvernement à ce sujet. De notre point de vue, l'une des difficultés que nous avons à répondre à la question tient à la nature de la politique. Je veux dire par là qu'il y a la politique très générale, définie par exemple dans les discours. La politique telle qu'elle s'exprime dans l'exemption a bien des ramifications que nous devons considérer comme faisant partie de cette politique. Elle ne peut se résumer au simple fait d'encourager la circulation d'actions canadiennes. Personne, je pense, ne peut dire que la politique se résume à cela, car tout le monde sait que ce n'est pas là l'effet de l'exemption. De toute évidence, l'exemption a d'autres répercussions.

[Texte]

It is difficult for us to come up with an alternative without really knowing precisely what it is they want to do. As we were saying before, part of the complexity is also not just what the government wants to do but what it does not want to do. For example, it does not want to allow corporate capital gains when the company is owned by an individual. It does not want to allow you to look through the corporation and get those gains free, for whatever reason—revenue reasons, complexity reasons, I do not know. Once you have this policy, of course, it affects the way it works when a policy is right. Who knows? For example, phasing-in is obviously a government policy. Good or bad, it leads to a great deal of complexity.

Mr. Johnston: We cannot get technical interpretations from you today. I can ask for a technical one. The capital gain also does not apply to trusts. Is this true?

Mr. Couzin: It is true. It flows through a trust.

Mr. Johnston: Yes, I guess it does flow through a trust.

The Chairman: Mr. Garneau.

Mr. Garneau: On the same matter, if as a group you cannot take a stand, but in *The Financial Post* of November 30, 1985—I think it was at a meeting of the tax people somewhere in Quebec City, and the article is signed by Mr. Gordon Pitts—Mr. Lawlor, you have been reported to have said, and I quote this paragraph:

In Quebec City, a team of federal Finance officials listened intently as Ernst and Whinney Lawlor itemized a long list of tax-saving schemes which could be spawned by the exemption and would in no way contribute to investment or job creation.

If you cannot take a stand as a group, could you elaborate then what you meant . . .

Mr. Lawlor: By job creation.

Mr. Garneau: —by 'and would in no way contribute to investment or job creation'?

Lawlor speculates that the lengthy anti-avoidance provision in the legislation will block some of these schemes, but certainly not all of them. The exemption is going to be abusive and there will be many varieties of abuse. These will not be understood for some time because of their complexity.

Would you elaborate on this a bit for us?

Mr. Denega: He says he was quoted out of context.

Mr. Garneau: I should read the rest of the article, because it reviews a lot in the House of Commons, I may say; particularly, when he said it 'would in no way contribute investment or job creation'.

• 1130

Mr. Lawlor: I am not sure all of the comments in that article were accurately in context, but the general gist of it is.

[Traduction]

Il nous est difficile de proposer une solution sans savoir exactement ce qui est souhaité. Comme nous l'avons dit précédemment, la complexité de la question tient en partie non seulement à ce que veut le gouvernement, mais à ce qu'il ne veut pas. Par exemple, il ne veut pas autoriser de plus-values des sociétés lorsque celles-ci ont un propriétaire unique. Il ne veut pas qu'on puisse analyser ces sociétés et obtenir des gains sans contrepartie, pour une raison quelconque: revenus, complexité, que sais-je. Une fois une telle politique établie, si elle est juste, cela influe sur son application. Qui sait? La progressivité, par exemple, est nettement une politique gouvernementale. Bonne ou mauvaise, elle entraîne une grande complexité.

M. Johnston: On ne peut solliciter d'interprétation technique de vous aujourd'hui. Je peux en demander une. Les plus-values ne s'appliquent pas non plus aux sociétés de fiducie, n'est-ce pas?

M. Couzin: C'est exact. Elles ne sont pas touchées.

M. Johnston: Oui, ce doit être cela.

Le président: Monsieur Garneau.

M. Garneau: Pour reprendre le même sujet, vous ne pouvez prendre position au nom du groupe, monsieur Lawlor, mais le *Financial Post* du 30 novembre 1985—il s'agissait, je pense, d'une réunion de fiscalistes quelque part à Québec; l'article est signé Gordon Pitts—affirme ceci de vous—je cite le paragraphe:

À Québec, une équipe de représentants du ministère des Finances écoutait attentivement MM. Ernst et Whinney Lawlor dresser une longue liste de moyens de faire des économies en matière de fiscalité grâce à l'exemption, qui ne contribuerait en rien à l'investissement ou à la création d'emplois.

Si vous ne pouvez prendre position en tant que groupe, pourriez-vous expliquer ce que vous entendez . . .

M. Lawlor: Par création d'emplois.

M. Garneau: . . . par «qui ne contribuerait en rien à l'investissement ou à la création d'emplois»

Lawlor suppose que la longue disposition anti-évasion de la loi va empêcher l'emploi de certains moyens, mais pas de tous. L'exemption va entraîner des abus; il va y avoir toutes sortes d'abus. Il faudra un certain temps pour les comprendre, en raison de leur complexité.

Pourriez-vous nous donner quelques détails?

M. Denega: Il prétend avoir été cité hors contexte.

M. Garneau: Je devrais lire le reste de l'article, qui concerne beaucoup la Chambre des communes, surtout lorsque M. Lawlor affirme que l'exemption ne contribuerait en rien à l'investissement ou à la création d'emplois.

M. Lawlor: je ne suis pas sûr que chacune des remarques contenues dans cet article soit parfaitement correcte, mais dans l'ensemble, elles le sont.

[Text]

As Mr. Sherbaniuk said, I cannot speak for the Canadian Tax Foundation. My comments are my own personal ones, and I will be happy to elaborate on them a little bit.

I believe changes could be made to the capital gains exemption without doing serious damage to what I perceive to be the underlying policy, with the end objective being much less complexity and, I think, a better focused exemption than what it appears to most to be, and I am referring to the Florida condominium kind of argument and what linkage that really has to stimulate more investment in Canada in job-creating kind of investments.

However, I may have misconstrued the policy. If the policy is to have a very, very broad brush incentive with respect to investment, then perhaps it matters not where you get your tax-free capital gain, so much as the fact you do invest in something producing capital gains. It is making you more of a risk-taker, and hopefully, much of the benefit of that will fall within Canada. It appears they do not want to penalize the person who occasionally, or perhaps even consistently, invests some or all of his assets outside of Canada.

I do not really wish to take issue with the underlying policy objectives. I perceive it as being a desire to lower significantly the burden of tax on capital gains in an effort to enhance risk-taking, to create a few more entrepreneurs in the country. Hopefully, that will largely hit the Canadian business community—more investment, more jobs, and everything.

If I understand what the policy objective really was—it was mainly focused on Canadian objectives—I just think it was poorly structured. With a little more time taken and perhaps a little more flexibility from its originators, they could have had a proposal which was much less complex and, I think, achieved a large part of their original objectives. However, there is no doubt that I have to tamper with some of the components of the policy to make the changes I recommended in Quebec City. If I am not taking up too much of your time, I will be happy to tell you briefly what those recommendations were.

I think having a cumulative lifetime limit of \$500,000 is a major source of the complexity in not only writing these rules in legislation, but also in working with them. One of the things I suggested is that it be abolished and that we rely upon simply an annual exemption. If you were to pick an annual exemption of . . . I am just picking a number that I believe is credible and does not do too much damage to government revenues. I picked \$25,000 a year, where the first-year exemption is \$20,000. I might suggest you pick a number something like 25, 30—it might change from time to time—and leave that as an annual exemption and ongoing manner.

Mr. Johnston: Do you have a carry forward?

The Chairman: How would that ever help a small businessman who worked and built a business up and then eventually wanted to sell it off? You give him a \$25,000 exemption in the

[Translation]

Comme M. Sherbaniuk l'a mentionné, je ne peux parler au nom de l'Association canadienne d'études fiscales. Mes remarques sont tout à fait personnelles, et c'est avec plaisir que j'en traiterai un peu plus en détail.

A mon avis, on pourrait modifier l'exemption concernant les gains en capital sans nuire gravement à ce que je considère comme la politique sous-jacente, l'objectif final étant de rendre ce type d'exemption beaucoup moins compliqué et, selon moi, davantage pertinent, de l'avis de la plupart des intéressés; je fais allusion ici aux arguments du genre «copropriété en Floride» et à ce qu'il faut réellement faire pour stimuler les investissements créateurs d'emplois au Canada.

Il est possible, toutefois, que j'interprète mal la politique. Si le but de cette politique consiste à encourager le plus possible les investissements, alors le lieu d'origine des gains en capital exempts d'impôt importe peut-être moins que le fait que vous investissiez dans une entreprise qui génère des gains en capital. Ainsi, l'investisseur prend davantage de risques et, espérons-le, une bonne partie des bénéfices reviennent au Canada. Il semble que l'on ne veuille pas pénaliser la personne qui, à l'occasion ou peut-être régulièrement, investit ses avoirs, en tout ou en partie, à l'étranger.

Je ne tiens pas vraiment à engager une controverse au sujet des objectifs de la politique. A mon avis, il s'agit de réduire, dans une forte mesure, l'impôt sur les gains en capital afin d'encourager les investisseurs à prendre des risques et afin d'augmenter quelque peu le nombre des entrepreneurs au Canada. Espérons que les conséquences se feront sentir sur l'ensemble du monde canadien des affaires, qu'il y aura davantage d'investissements, que des emplois seront créés, etc..

S'il s'agit bien là de l'objectif de la politique—qui vise avant tout à favoriser les intérêts canadiens—alors elle est bien mal organisée. Si les concepteurs avaient consacré un peu plus de temps à son élaboration et s'ils avaient fait preuve d'un peu plus de souplesse, ils auraient pu formuler un projet beaucoup moins compliqué et, à mon avis, ils auraient réalisé la plupart des objectifs initiaux. Il est certain qu'il faut modifier quelques composantes de la politique pour mettre en oeuvre les modifications que j'ai recommandées à Québec. Si vous le permettez, je vais vous dire en quelques mots de quoi il s'agit.

Selon moi, la limite cumulative par personne de 500,000\$ complique beaucoup les choses, non seulement pour la formulation des règlements, mais aussi pour leur application. J'ai proposé d'abolir cette limite cumulative et de tout simplement établir une exemption, pour la première année, de 20,000\$. Je pourrais vous proposer de fixer l'exemption annuelle à 25 ou 30,000\$—celle-ci pourrait changer de temps à autre.

M. Johnston: Prévoyez-vous un report prospectif?

Le président: Comment une telle mesure pourrait aider un petit entrepreneur qui a fondé sa propre affaire et l'a fait fructifier, et qui serait intéressé à la vendre? Vous lui accordez une exemption de 25,000\$ l'année de la vente, mais comment

[Texte]

year he sold out, but how do you sell out over 25 years, sell one-twenty-fifth every year?

Mr. Lawlor: I am going to come to another recommendation in a moment. I believe that is the kind of changes the government should make as a minimum. I would allow capital gains reserves, such as selling a property for a gain of more than \$25,000, collecting it over a few years. As they come into your income calculation, I would just let those reserves also be eligible for the exemption.

What I have just outlined was sort of minimum changes. What I would really like to see is something more substantive, and I would not have a lifetime exemption or an annual exemption on capital gains, period. I have suggested they consider simply lowering the level of tax on eligible capital gains, and the numbers I picked would drop it from a top rate of about 25%, with a difference from province to province. I would lower it to a range of something like 10% or 15%, and I would apply that to all capital gains the government wants to define as being eligible. I would not worry about annual limits, I would not worry about cumulative lifetime limits, and I would not have to invent an alternative minimum tax to indirectly impose a 10% or 12% tax on what was to be exempt capital gains. I would have my own concept of minimum tax built right into it.

• 1135

Now there is another very important measure that goes along with this package of recommendations. I have tried to think these out very carefully. That would be that I would also levy that same flat tax of 10% to 15% on all dividends from Canadian companies. I omitted to tell you that I would narrow the scope of the eligible investments so that they are more directly related to Canada. I would basically have all shares of Canadian companies, large and small, eligible for the exemption.

Mr. Johnston: No gross-up?

Mr. Lawlor: I would not have a gross-up on the dividends coming from those; I would simply have a flat tax of something like 10% to 15%, and I would tax the capital gains on those, without dollar limit, at the very same rate. You would keep the harmony between the burden of tax on dividends and capital gains. It is that disharmony that is the cause of 95% of the complexities and the need for anti-avoidance rules that flow out of this whole measure.

If I were to point to one spot in these recommendations that I think might attract criticism, it is the idea of having a fixed minimum tax on dividends. Everyone knows that there are a lot of people who invest in shares and receive \$10,000, \$20,000, \$30,000 of dividends today. If that is all they have, it does not bear any tax. I think the government has been trying hard to get at that. I think they regard that as an unfortunate aspect of the tax system that is hard to control, and they invent things like alternative minimum taxes to try to do it.

I did not want to jump into Mr. Johnston's questions about should we let the bill go or not. I would suggest you do,

[Traduction]

faire pour répartir le tout sur 25 ans? Doit-on considérer qu'il vend un vingt-cinquième de son entreprise par an?

M. Lawlor: je vais vous faire part d'une autre de mes recommandations dans quelques minutes. À mon avis, c'est le genre de changement que le gouvernement devrait au moins apporter. Je prévois donc des réserves de gains en capital, par exemple si une personne réalise un gain supérieur à 25,000\$ suite à la vente d'une propriété et échelonne la perception sur quelques années. Pour le calcul du revenu, l'exemption s'appliquerait également aux réserves.

Les changements que je viens de mentionner représentent pour moi un minimum. Ce que je voudrais vraiment, ce sont des modifications importantes; il n'y aurait ni limite cumulative par personne, ni exemption annuelle sur les gains en capital, voilà tout. J'ai proposé d'envisager une simple baisse du niveau d'imposition des gains en capital admissibles et, compte tenu des chiffres que j'ai choisis, le taux maximum ne serait plus de 25 p. 100, et il serait différent d'une province à l'autre. Il ne serait plus que de 10 ou 15 p. 100 et s'appliquerait à tous les gains en capital que le gouvernement considérerait comme admissibles. Je ne me préoccuperais pas des limites annuelles, ni des limites cumulatives par personne, et je n'aurais pas besoin de créer un impôt minimum alternatif indirect de 10 ou 12 p. 100 sur les gains en capital exemptés. J'intégrerais tout simplement une taxe minimum au système.

Dans mes recommandations, je mentionne une autre mesure très importante. J'ai réfléchi très sérieusement à la question. J'établirais un taux d'impôt uniforme, entre 10 et 15 p. 100 sur tous les dividendes des compagnies canadiennes. J'ai oublié de vous dire que je limiterais l'éventail des investissements admissibles de façon qu'ils soient plus directement rattachés au Canada. En gros, toutes les actions des compagnies canadiennes, grandes et petites, seraient admissibles.

M. Johnston: Pas de majoration?

M. Lawlor: Il n'y aurait pas de majoration sur les dividendes de ces compagnies; le taux d'impôt uniforme serait entre 10 et 15 p. 100 et j'imposerais les gains en capital, sans aucune limite, au même taux. Ainsi, on assurerait un certain équilibre entre les impôts sur les dividendes et les gains en capital. C'est le déséquilibre entre ces deux éléments qui est responsable de presque toutes les complications et qui nécessite des règles pour empêcher l'évasion fiscale qui en découle.

Je pense qu'un seul élément des recommandations est sujet à critique, soit l'impôt minimum uniforme sur les dividendes. On sait que des tas de personnes achètent des actions et reçoivent \$10,000, \$20,000 ou \$30,000 en dividendes, et ne paient pas d'impôt, si c'est leur seul revenu. Je pense que le gouvernement a bien essayé de faire quelque chose à cet égard. Les spécialistes gouvernementaux considèrent qu'il s'agit là d'un aspect du système fiscal difficile à contrôler, et c'est pourquoi ils ont inventé l'impôt minimum alternatif, entre autres choses.

Je ne désire pas traiter des questions soulevées par M. Johnston relativement à l'acceptation du projet de loi. Pour ma

[Text]

because the kinds of changes that I and I suspect many people have in mind are not just tampering with little fringes of the basic policy. I think you have to rethink it, still trying to achieve as much of what you are after with that exemption but with a bit of a different set of rules.

Mr. Couzin: I might add that I think most outsiders who look at the policy—again assuming we know what the policy is—would question the whole thing in the sense of we are not the experts, but would wonder about whether the achievement of investment has anything to do with any of these measures. For example, I have raised the question a number of times about whether there have been any studies done or anything that shows that people in fact invest less or take fewer risks depending on the rate of the capital gains tax at all. Certainly I do not find that people try to earn less money because there is a 50% tax on it. Maybe if there is a 90% tax they do.

I would have thought—and this is the QSSP approach—that if you want to make people into risk-takers, what you do is you either subsidize them or give them something for their losses. People who are riskers worry about losing money; they do not worry about making money. And while the small businessman loves the idea that he can get his money out tax-free when he sells his business, I have yet to come across a small businessman who did not want to build up his business because he was going to pay a lot of tax when he died.

Mr. Johnston: [Inaudible—Editor]

Mr. Couzin: It depends on how you spell it. Yes, I think there is a curve, but I do not think a 25% tax on capital gains is anywhere near high enough on that curve to have much of an effect. The tax on capital gains is not very high. I think most people who go into ventures, venture capitalists, are not... I am sure once it comes time to pay the tax they run around trying to find ways to minimize it; that makes perfect sense to me. But as I say, I do not personally come across people who look at investments and say: I can either go into some high-tech business enterprise or I can buy Canada Savings Bonds, and since there is a 25% tax if I quadruple my investment in the high-tech enterprise I think I will stick with Canada Savings Bonds.

Mr. Johnston: May I ask a question on that? In your experience—and all of you have had a lot of experience—do you find the capital gains tax has tended to provide disincentive to peoples, especially small businessmen, to unload? The roll-over provisions are so limited that even selling to their employees sometimes becomes difficult. It is not for the reasons you state. In other words, if you go to a venture and come out with a gain, everyone is happy but when you have a company and their option is to stay with it or do something else, it seems to me that—or you have an asset—there is a disincentive to disposing of that asset and buying another asset.

[Translation]

part, je suis d'avis que vous le fassiez parce que les changements que moi-même et, à mon avis, beaucoup d'autres personnes préconisons ne portent pas seulement sur des détails de la politique de base. Je pense que vous devez reconsidérer toute l'affaire et essayer d'atteindre les objectifs visés par le projet d'exemption, mais en établissant des règles quelque peu différentes.

M. Couzin: Permettez-moi d'ajouter que, à mon avis, la plupart des personnes de l'extérieur qui examinent la politique—en supposant encore une fois que nous savons de quoi il s'agit—mettraient en doute son utilité, en effet nous ne sommes pas des spécialistes, et se demanderaient ce que les investissements ont à voir avec ces mesures. Par exemple, j'ai soulevé la question à de nombreuses reprises, est-ce que des études ont été faites afin de démontrer que les gens décident de leurs investissements ou des risques qu'ils sont prêts à prendre en se fondant sur le taux d'imposition des gains en capital? Vraiment, je ne pense pas que les gens essaient de diminuer leur revenu parce qu'il est imposé à 50 p. 100. Ils le feraient peut-être si le taux d'imposition était de 90 p. 100.

A mon avis, et c'est la démarche suivie par le REA, si vous voulez que les investisseurs prennent des risques, ou bien vous leur accordez des subventions, ou bien vous les compensez pour leurs pertes. C'est le risque de perdre de l'argent, pas d'en gagner, qui préoccupe les investisseurs. Le petit homme d'affaires est ravi à l'idée que l'argent de la vente de son entreprise est exempt d'impôt, mais je n'en ai pas encore rencontré un qui ne désire pas faire prospérer son entreprise parce qu'il devra payer beaucoup d'impôt à sa mort.

M. Johnston: [Inaudible—Éditeur]

M. Couzin: Cela dépend de ce que vous entendez par là. Oui, je pense qu'il y a une courbe mais selon moi, un impôt de 25 p. 100 sur les gains en capital n'est pas suffisamment élevé pour avoir des répercussions. L'impôt sur les gains en capital n'est pas très élevé. A mon avis, la plupart des gens qui se lancent dans des entreprises, les capitalistes, ne sont pas... Lorsque vient le temps de payer leur impôt, ils essaient de trouver des moyens de le réduire au minimum; cela est plein de bon sens. Mais, comme je l'ai dit, je n'ai jamais rencontré un investisseur qui dirait: «Je peux soit investir dans une entreprise de haute technologie, soit acheter des obligations d'épargne du Canada, mais puisque je devrai payer un impôt de 25 p. 100 si je quadruple mon investissement, je pense que je vais m'en tenir aux obligations d'épargne».

M. Johnston: Puis-je vous poser une question? D'après votre expérience—vous avez tous beaucoup d'expérience—pensez-vous que l'impôt sur les gains de capital a pour effet de décourager les gens, notamment les petits entrepreneurs, de vendre? Les dispositions de roulement imposent de telles limites que même la vente aux employés pose parfois des difficultés. Et ce n'est pas pour les raisons que vous avez mentionnées. En d'autres termes, si vous vous lancez dans une entreprise et que vous faites des ains, tout le monde est content, mais lorsque vous avez une compagnie et que vous n'avez pas d'autre choix, il me semble que vous n'êtes pas encouragé à vous défaire d'un bien et à en acheter un autre.

[Texte]

• 1140

Mr. Couzin: I think that is a different point but a good one. One aspect of the capital gains system which might merit serious consideration is not really a question of exemptions, but of the timing of the recognition of the gain and whether we are taxing the gain at the right point in the economic cycle. You give an example. Maybe there should be some kind of roll-over relief when you sell to your employees. I have no idea—or going public and doing a secondary to go public. I do not know. But I do not think that is a question of exemption; I think that is a question of timing.

Mr. Garneau: Do you think you can find good timing?

Mr. Couzin: Well, you never find the right timing but you look at each case.

Mr. Johnston: I have always felt that when you withdraw your capital from productive investment it is like walking out of the casino with your cash and chips and paying your taxes.

Mr. Couzin: That is the theory of the expenditure tax, I think. The theory of the expenditure tax is that you tax what you actually have to spend. Those of us who spend more than we earn worry about expenditure taxes, of course.

The Chairman: Are there any other members who have comments to make?

Mr. Denega: There is a roll-over mechanism to say the small business owner who sells out in a share-for-share exchange to a larger company and then sells those . . .

Mr. Johnston: Private and public company?

The Chairman: He can roll over, yes.

Mr. Denega: He gets a roll-over but then faces the capital gains tax at such future time as he disposes of the shares that he got on the exchange.

Mr. Johnston: Exactly. My point is that he should be enabled to sell his stock to another company. Provided he can re-invest that capital within six months or whatever . . . just as when you lose your building through fire, for example, you are re-invested.

Mr. Denega: That is like the replacement property rules which allow you to defer recognition of gain.

Mr. Parry: You mentioned that if you had your choice you would see the rate on capital gains drop and eliminate exemptions. Could that objective be accomplished simply by altering the definition of what was a taxable capital gain from one half of the actual to, say, one-quarter of that?

[Traduction]

M. Couzin: C'est un point de vue différent, qui n'en est pas pour autant incorrect. L'un des aspects du système des gains en capital mériterait peut-être un examen attentif; je ne parle pas ici des exemptions comme telles, mais plutôt du moment choisi pour la constatation du gain; est-ce que nous imposons les gains à un moment opportun du cycle économique? Vous donnez un exemple. Il faudrait peut-être prévoir des dispositions de roulement dans les cas où l'entrepreneur vend à ses employés. Je n'ai pas d'idée—it faudrait peut-être faire appel au public et effectuer des placements de blocs de titres. Je ne sais pas. Mais je ne pense pas que ce soit les exemptions qui posent problème, c'est plutôt le moment choisi.

M. Garneau: Pensez-vous pouvoir trouver le moment opportun?

M. Couzin: Bien, cela n'est jamais possible mais il faut examiner chaque cas individuellement.

M. Johnston: J'ai toujours eu l'impression que le fait de retirer son apport, dans le cas d'un investissement rentable, c'est comme sortir d'un casino avec de l'argent comptant et des jetons pour aller payer ses impôts.

M. Couzin: Voilà, à mon vis, la théorie sur laquelle se fonde l'impôt sur les dépenses, c'est-à-dire que vous imposez ce que vous avez à dépenser. Cela préoccupe beaucoup ceux qui dépensent plus qu'ils ne gagnent.

Le président: Est-ce que d'autres membres ont des remarques à faire?

M. Denega: En ce qui a trait au système de roulement, si le propriétaire d'une petite entreprise vend dans le cadre d'un échange d'actions, à une compagnie plus importante et ensuite vend ces . . .

M. Johnston: Des compagnies privées et publiques?

Le président: Il peut faire appel au système de roulement, en effet.

M. Denega: C'est cela, mais ensuite il doit payer l'impôt sur les gains en capital lorsqu'il se défait des actions qu'il a obtenues dans le cadre de l'échange.

M. Johnston: Exactement. Selon moi, il devrait pouvoir vendre ses actions à une autre compagnie. Pourvu qu'il réinvestisse son capital dans les six mois, par exemple . . . C'est comme le propriétaire d'un immeuble détruit par le feu, il peut réinvestir sans être pénalisé.

M. Denega: En effet, suivant les règles sur le remplacement de la propriété, vous pouvez reporter la constatation d'un gain.

M. Parry: Vous avez dit que si vous le pouviez, vous abaisseriez le taux d'imposition des gains en capital et vous aboliriez les exemptions. Est-il possible de faire cela simplement en modifiant la définition du «gain en capital imposable» c'est-à-dire, par exemple, en accordant une exemption pour le quart des gains plutôt que la moitié, comme c'est le cas actuellement?

[Text]

Mr. Lawlor: Yes, it could largely be accomplished by doing that. Where today we exempt half the gain, you might exempt 60%-70% of the gain.

Mr. Parry: Can any of your gentlemen give me an idea of the gross revenues of the tax reduction industry? How big is the tax reduction industry in Canada?

Mr. Lawlor: What do you mean by the tax reduction industry?

The Chairman: How you skew people's returns to make sure they pay a little of each tax.

Mr. Parry: Yes—let nobody feign innocence.

Mr. Couzin: I think that is a common misconception of what the tax practice is all about. It depends on what you mean by tax reduction industry. We spend most of our time not trying to reduce people's taxes but trying to keep them out of the various kinds of things we are talking about now, quite frankly. There are tax shelter investments. That is an industry. There is no doubt about it. It is certainly not that big an industry in Canada.

Mr. Parry: What you are doing is assisting people in arranging their affairs so that they do not have to face tax burdens or impositions which they would hold to be unreasonable.

Mr. Couzin: That is certainly a part of the practice. We are talking about burdens which in many cases the government also thinks would be unreasonable. There is no doubt that part of the answer to your question, although I do not know the numbers, is that there is a great deal of productive time wasted—I would regard it as wasted—trying to deal with things one should not have to be dealing with. That is a true statement. I do not know how one would quantify it.

• 1145

Mr. Denega: Just on your point, if the alternative minimum tax comes in the form suggested, there certainly would be a fairly substantial amount of time in given situations devoted by professionals and others to try to tax plan to minimize the impact of the AMT. So from that point of view, yes, there certainly would be a fair amount of effort, even further effort under that particular . . .

The Chairman: But the cost of doing another set of calculations presumably will add considerably to every client's bill.

Mr. Denega: But it is not just the calculation. The calculation might be fairly straightforward, once you have all the numbers in front of you, although that is open to debate as well. But it is the planning in advance, at the beginning of the year . . .

The Chairman: Sure.

Mr. Denega: —to take into account all of your investment decisions and strategies and so on.

The Chairman: Sure.

[Translation]

M. Lawlor: Oui, ce serait pratiquement suffisant pour atteindre l'objectif visé. Alors qu'aujourd'hui l'exemption s'applique à la moitié des gains, elle pourrait à l'avenir s'appliquer à 60 ou 70 p. 100 de ceux-ci.

M. Parry: Est-ce que l'un d'entre vous peut me donner une idée des revenus bruts de l'industrie des allègements fiscaux? Quelle est l'importance de cette industrie au Canada.

M. Lawlor: Qu'entendez-vous par «l'industrie des allègements fiscaux»?

Le président: Ce sont ceux qui arrangent les rapports d'impôt des particuliers pour s'assurer qu'ils paient un peu de chaque taxe.

M. Parry: C'est cela, ne feignons pas l'innocence.

M. Couzin: Je pense que c'est là une idée fautive, malheureusement répandue, sur la technique des impôts. Tout cela dépend de ce que vous entendez par l'industrie des allègements fiscaux. Bien franchement, nous consacrons pratiquement toutes nos énergies non pas à essayer de réduire les impôts particuliers mais plutôt à faire en sorte qu'ils ne s'embarquent pas dans ce genre d'activités. Il existe des abris fiscaux. C'est une industrie, aucun doute là-dessus. Mais au Canada, ce n'est certainement pas une grosse industrie.

M. Parry: En fait, vous aidez les gens à arranger leurs affaires de façon qu'ils ne soient pas obligés de payer des impôts qu'ils tiendraient pour excessifs.

M. Couzin: Bien sûr, cela fait partie de notre travail. Nous parlons de charges fiscales que, bien souvent, même le gouvernement considère comme excessives. Pour répondre à votre question, du moins en partie puisque je ne connais pas les chiffres, on gaspille, selon moi, beaucoup de temps pour des affaires dont on ne devrait même pas s'occuper. C'est la vérité. Je ne sais pas comment faire pour quantifier cela.

M. Denega: À ce propos, si l'impôt minimum alternatif est appliqué suivant le mode proposé, il est certain que les spécialistes et autres intéressés consacreront beaucoup de temps, dans certains cas, pour essayer de planifier le tout de façon à réduire au minimum les répercussions de cette nouvelle taxe. De ce point de vue, oui, il faudra certainement y consacrer pasablement d'efforts, et même davantage . . .

Le président: Mais le coût élevé des calculs additionnels sera sans aucun doute facturé à chaque client.

M. Denega: Mais il n'y a pas seulement les calculs. Ceux-ci peuvent se faire assez rapidement, lorsque vous disposez de tous les chiffres nécessaires, bien que cette question reste à discuter. Mais c'est la planification faite à l'avance, au début de l'année . . .

Le président: Bien sûr.

M. Denega: . . . pour la prise des décisions et l'élaboration des stratégies en matière d'investissements, entre autres.

Le président: En effet.

[Texte]

Mr. Parry: And none of you can give me an idea of how many people you see as working full time, or how many people full-time equivalent, assisting people in reducing taxes from what they would be in an unplanned state?

Mr. Sherbaniuk: A very rough and ready guideline might be the number of members in the Canadian Tax Foundation; that is, the factor members. This means that their interest in tax is a fairly significant one. Part of their involvement in tax is to assist the members of the public in arranging their affairs so that they do not pay needlessly any more tax than necessary. Our membership ranges from between 9,000 and 10,000.

The Chairman: Do any other members have any further questions?

I want to thank you for coming. You have been most helpful. We are accused of ramming the bill through and that is a fair accusation. I think your comments will be transmitted, particularly with respect to section 110 and other sections, to make sure that some changes perhaps are made.

Mr. Sherbaniuk: Glad to have been with you.

The Chairman: The meeting this afternoon has been moved to 269 West Block.

The committee is adjourned.

AFTERNOON SITTING

• 1538

The Chairman: Mr. Johnston and I have decided we see a quorum. We are continuing our investigation and examination of Bill C-84, An Act to amend the Income Tax Act and related statutes.

We have before us this afternoon Mr. Donald Huggett and Mr. Allan Lumsden, both of the firm of Coopers & Lybrand, Chartered Accountants. Mr. Huggett has been with us before on a number of occasions with respect to the Income Tax Act and related statutes. So again we welcome you, Mr. Huggett. Do you have anything you would like to say about this terrible bill?

Mr. Donald Huggett (Chartered Accountant, Coopers & Lybrand): Yes, Mr. Chairman, I think I might have a word or two to say, but I guess I should say that I have not as yet had the opportunity to consider it and study it in detail. It strikes me as being somewhat of a tall order to ask us or anyone else to comment within less than two weeks upon a piece of legislation that is some 235 pages in length, which has taken the government almost six months to draft.

Now, I understand that you are under pressure to deal with it expeditiously, but I cannot help but state that a piece of legislation of this magnitude and this complexity and importance cannot and should not be passed over so lightly or so quickly.

[Traduction]

M. Parry: Aucun d'entre vous ne peut me donner une idée du nombre de personnes qui travaillent à temps plein, ou l'équivalent, pour aider les particuliers à réduire leurs impôts par rapport à ce qu'il leur en coûterait s'ils ne planifiaient pas leurs décisions.

M. Sherbaniuk: En gros, on pourrait dire que tous les membres de l'Association canadienne d'études fiscales effectuent ce genre de travail, c'est-à-dire les agents. Cela signifie qu'ils consacrent pasablement de temps aux questions fiscales. Notamment, ils aident les membres du grand public à organiser leurs affaires de façon à ne pas payer des taxes inutilement. L'association compte entre 9,000 à 10,000 membres.

Le président: Est-ce que d'autres membres ont des questions à poser?

Je tiens à vous remercier de votre participation. Vous avez été d'une grande aide. On nous accuse de nous en prendre avec acharnement au projet de loi, et c'est bien vrai. Je pense que vos remarques seront transmises, notamment en ce qui a trait à l'article 110 et aux autres, afin que certains changements, peut-être, soient apportés.

M. Sherbaniuk: Ce fut un plaisir.

Le président: La réunion de cet après-midi aura lieu dans la pièce 269, dans l'Edifice de l'ouest.

La réunion du Comité est levée.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

Le président: M. Johnston et moi avons décidé qu'il semble y avoir quorum. Nous poursuivons notre étude et notre examen du projet de loi C-84, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu et la législation connexe.

Nos témoins de cet après-midi sont M. Donald Huggett et M. Allan Lumsden, tous deux de la firme Coopers & Lybrand, comptables agréés. M. Huggett a déjà témoigné devant nous à plusieurs reprises au sujet de la Loi de l'impôt sur le revenu et la législation connexe. Encore une fois, nous vous souhaitons la bienvenue, monsieur Huggett. Avez-vous quelque chose à dire sur ce terrible projet de loi?

M. Donald Huggett (comptable agréé, Coopers & Lybrand): Oui, monsieur le président, je pense avoir un mot ou deux à dire. Mais je voudrais préciser au départ que je n'ai pas encore eu la chance de l'étudier en détail. Il m'apparaît un petit peu irréaliste de nous demander, à nous ou à n'importe qui d'autre, de commenter, en moins de deux semaines, une mesure législative qui compte quelque 235 pages, et que le gouvernement a mis près de six mois à rédiger.

Je crois comprendre qu'on vous presse de l'expédier, mais je ne puis m'empêcher de dire qu'un projet de loi de cette ampleur, de cette complexité et de cette importance ne peut pas et ne devrait pas être traité à la légère ni aussi vite que cela.

[Text]

• 1540

If it takes the whole Department of Finance almost six months to prepare, can it be dealt with properly by this committee and perhaps a few practitioners in the space of a week or so? I think not; and it verges on irresponsibility almost to put out complex legislation in the last week of November for application on January 1, 1986, or earlier.

Now, having got that off my chest, the bill, of course, can be divided into segments, the most important of which are the lifetime capital gains exemption and the attribution rules. There are other segments with which I am not so concerned at the moment, but which are, nevertheless, of importance to some individuals, relating to the various general changes for individuals, business and property income, the revamping of tax credits, the surtaxes, and certain changes in the administrative aspects.

On the subject of the capital gains exemption, I note that provincial Finance Ministers are against it, and that virtually everyone else who has considered it has some reservations. Those who may have capital gains are, of course, in favour, but the complexity of the provisions and the extensive anti-avoidance rules make it almost not worth the candle. As well, it is probable that many taxpayers will be hurt inadvertently by some of the anti-avoidance provisions.

But, and this is the absolute horror of the whole thing, the exemption is to be taken away, in part, at least, by the minimum tax. I realize that the minimum tax is perhaps not within your jurisdiction at the moment.

The Chairman: Not yet.

Mr. Huggett: But it will be.

But you cannot consider the gains exemption without being aware of the minimum tax and what it is likely to do. It seems to me to be somewhat contradictory, and almost stupid, to enact one very complex set of rules to provide relief, and then to enact another set of equally complex rules to take it all away, and all in the same budget.

Apart from certain inequities in the minimum tax, it has destroyed the concept of integration. It, along with the capital gains exemption, has removed any notions of simplicity and certainty, and while the minimum tax may only affect 50,000 taxpayers, plus 50,000 who have to go through the motions, and 50,000 more accountants who have to try to tell the 100,000 what their position is, the end result is that it will be impossible for a taxpayer to have any degree of certainty as to his tax position when an investment is to be made.

As for fairness or equity, I submit that it, too, has been put into a cocked hat.

To get back to the capital gains exemption for a moment, I have a few comments I would like to make. One is that I

[Translation]

S'il faut six mois entiers au ministère des Finances pour rédiger un tel projet de loi, une semaine peut-elle suffire à notre Comité et à ses quelques spécialistes? Je ne le crois pas et cela frise l'irresponsabilité que d'introduire la dernière semaine de novembre un texte aussi complexe que l'on voudrait promulguer le 1^{er} janvier 1986 ou même avant.

Ayant dit cela que j'avais sur le coeur, il me semble que le projet de loi pourrait être découpé en plusieurs parties, la plus importante étant l'exemption des gains en capital et les règles d'attribution. Les autres me préoccupent moins pour le moment même si elles intéressent de près un certain nombre de Canadiens, notamment les diverses modifications générales touchant les particuliers, les revenus immobiliers et les revenus d'entreprises, la réorganisation des crédits d'impôt, les surtaxes et certains aspects administratifs.

En ce qui concerne l'exemption des gains de plus-value, je note que les ministres des Finances des provinces y sont opposés et que virtuellement tous ceux qui se sont penchés sur la question formulent quelques réserves. Ceux qui ont de tels gains sont évidemment en faveur de cette mesure mais la complexité des dispositions et les nombreuses règles destinées à éviter les abus font qu'elle ne vaut pratiquement pas la chandelle. Il est probable, en outre, que certaines des dispositions de prévention des abus pénaliseront par inadvertance de nombreux contribuables.

En outre, et c'est une aberration complète, l'impôt minimum va annuler, au moins partiellement, l'exemption. Je sais bien que vous n'êtes pas saisis encore de cette proposition d'impôt minimal.

Le président: Pas encore.

M. Huggett: Mais vous le serez.

Vous ne pouvez réfléchir à l'exemption des gains de plus-value sans tenir compte de l'impôt minimal et des conséquences qu'il entraînera. Il me semble quelque peu contradictoire, presque stupide, de promulguer un ensemble très complexe de règles soulageant certains contribuables du fardeau de la fiscalité et de le doubler d'un autre ensemble de règles tout aussi complexes qui en annule tout l'avantage, et tout cela dans un seul et même budget.

En dehors de certaines inégalités de l'impôt minimal, celui-ci a réduit à néant la notion d'intégration. S'ajoutant à l'exemption des gains en capital, il a détruit la notion de simplicité et de certitude; cet impôt minimal ne touchera que quelque 50,000 contribuables, plus 50,000 autres qui vont devoir remplir des déclarations compliquées, et 50,000 comptables de plus qui vont devoir expliquer aux 100,000 contribuables ce qu'il en est, mais le résultat final est qu'il devient impossible pour un contribuable de savoir d'avance quelle sera sa situation fiscale au moment de réaliser un investissement.

Pour ce qui est de la justice ou de l'équité, là encore, on a réussi à tout brouiller.

Pour en revenir à l'exemption des gains de plus-value, j'aimerais dire quelques mots à ce sujet. On se demande

[Texte]

wonder why ISIPs, Index Security Investment Plans, were repealed. They are a far more appropriate way of dealing with inflation than an exemption, and could just as easily have been left in place. Naturally, any gains from an ISIPs should not also qualify for the capital gains exemption, but this would present no problems.

Since the capital gains exemption is framed as a deduction, it could have been targeted more specifically. For example, it could have excluded non-arm's length sales, or, at least, have had all the specific anti-avoidance provisions in one place. As it is now, the anti-avoidance provisions are scattered throughout the act, and even tax specialists are uncertain as to whether a gain qualifies or not. Also, by targeting the exemption, it would not have been necessary to amend all of the one-half income inclusions, such as the bonus on Canada Savings Bonds or stock option benefits, and so on.

I might also add that the continued exemption for the gain on the sale of a principal residence over and above the general exemption is questionable on theoretical grounds, but understandable if one goes by public opinion polls.

With respect to the gradual phase-in of the exemption and the denial of reserves, I can only say that it does not make much sense. It just forces taxpayers to sell piecemeal, or it makes them unhappy that their once-in-a-lifetime capital gain is taxable whereas those who sell a little later on go tax free.

• 1545

As well, the continued denial of a deduction for capital losses except against gains also seems unfair in the majority of cases where it represents a real economic loss. The only relief presently provided apart from the \$2,000 offset against other income is in respect of active business investment losses. Why should not all losses be treated in the same manner?

Finally, I suggest that it is not fair to deny the exemption to corporations or their shareholders. We already have a mechanism for the flow-through of corporate income and it would seem to be an easy matter to extend the Part IV tax concept to capital gains by providing for a refund of the corporate tax upon the payment of a capital dividend.

Another area of some concern to me is the new attribution rules which attempt to prevent income splitting. The sentiment is perhaps right, but I can foresee problems developing inadvertently where transfers are made between spouses quite innocently.

For example, one of the new provisions states that the rules will not apply where a transfer has been made at fair market value for real consideration. Will this open the door for Revenue to make a big issue about the transfer price and subject taxpayers to needless harassment?

[Traduction]

pourquoi on a supprimé les régimes de placements en valeurs indexées. Ils sont un bien meilleur moyen de tenir compte de l'inflation qu'une exemption et on aurait pu tout aussi bien les conserver. Naturellement, tout gain accumulé dans un RPVI ne devrait pas pouvoir entrer également dans l'exemption des gains en capital mais cela ne présenterait pas de problème.

Dans la mesure où l'exemption des gains de plus-value est conçue comme une déduction, on aurait pu la cibler beaucoup plus précisément. Par exemple, on aurait pu en exclure les transactions entre proches ou, du moins, regrouper au même endroit toutes les dispositions de prévention des abus. On les a au contraire dispersées un peu partout dans la loi et même les fiscalistes ne savent pas si une plus-value donnée est exemptée ou non. En outre, en ciblant l'exemption, on aurait pu éviter de modifier toutes les clauses d'imposition sur la moitié du revenu telles que les primes servies sur les obligations d'épargne du Canada ou les gains réalisés sur les options d'actions, etc.

J'ajouterai également que le maintien de l'exemption spéciale, en sus de l'exemption générale, de la plus-value réalisée sur la vente du domicile principal est contestable sur le plan des principes même si on peut le comprendre lorsqu'on regarde les sondages d'opinions.

En ce qui concerne l'introduction graduelle de l'exemption et l'exclusion des réserves, je ne peux que dire que cela ne me paraît guère rationnel. Cela ne fait que contraindre les contribuables à vendre leurs billets par tranche ou bien à les fâcher parce que la plus-value qu'ils ont accumulée durant toute une vie sera imposée alors que ceux qui vendront un peu plus tard n'auront pas d'impôt à payer.

De même, le maintien de l'impossibilité de déduire les pertes en capital des revenus autres que les gains en capital paraît injuste dans la majorité des cas où elle représente une perte économique réelle. Le seul allègement actuellement prévu, à l'exception des 2,000\$ déductibles des autres revenus, concerne les pertes d'exploitation d'entreprise. Pourquoi toutes les pertes ne sont-elles pas traitées de la même manière?

Enfin, j'estime qu'il est injuste de refuser l'exemption aux sociétés ou à leurs actionnaires. Il existe déjà un mécanisme de distribution des revenus des sociétés et il me paraît très facile d'élargir le concept de la partie IV aux gains de plus-value en remboursant l'impôt sur les sociétés au moment du paiement d'un dividende correspondant aux gains en capital.

Un autre point qui me préoccupe sont les nouvelles règles d'attribution qui tentent d'empêcher les transferts de revenu d'un conjoint à l'autre. L'intention est peut-être bonne mais j'entrevois des problèmes dans le cas de transferts tout à fait innocents entre conjoints.

Par exemple, l'une des dispositions nouvelles dit que les règles ne s'appliquent pas lorsqu'un transfert est réalisé à la valeur du marché et contre un paiement réel. Est-ce que cela permettra au fisc d'éplucher les prix de transfert et de soumettre les contribuables à des vérifications inutilement tatillonnes?

[Text]

Additionally, with more and more wives joining the work force it is becoming increasingly difficult to determine who owns or who has contributed to property. I can foresee endless disputes between Revenue and taxpayers on these points. Since this area has now become so complex, perhaps the more simple solution would be to have joint tax returns for husband and wife.

These are my opening remarks. I shall now ask Allan Lumsden if he would like to make a statement on his own, after which we would be glad to respond to questions or discuss items of concern to you.

If I could offer one word of advice it would be to postpone the minimum tax until it is made more equitable and to hold off on any further modifications to the tax system until someone can decide the direction in which we are going. The design and concept of the present act has been so distorted in recent years that it has become an absolute hodge-podge of pluses and minuses with far too many traps for the unwary or unsophisticated and without any design or rationale.

Will Rogers summed it up quite nicely when he said, 'No two can agree what is deductible. When your income tax form is made out you don't know whether you are a crook or a martyr'.

Thank you, Mr. Chairman.

The Chairman: Mr. Lumsden.

Mr. Allan D. Lumsden (Chartered Accountant, Coopers & Lybrand): Thank you, Mr. Chairman. I just have a few remarks and I will try not to repeat Mr. Huggett's comments.

My first impression is one of the tax bill giving a confusing message to investors. First, there is a proposal to introduce a lifetime capital gains exemption to individuals as a way of promoting individuals to invest in Canadian corporations, to invest in Canadian business, to promote economic growth in Canada, but, on the other hand, as part of the same budget, the introduction of a minimum tax which will take away some of the benefits which were given with the tax exemption. So I think the first comment is one of confusion in terms of the promotion of government policy.

Secondly—and again a general comment—the budget seems to have abandoned its goal of simplifying the Income Tax Act. Bill C-84 contains many new and extremely complex rules to prevent income tax avoidance with respect to the capital gains exemption and also with respect to the new rules for income attribution.

For example, the Income Tax Act as it now reads contains a small section, section 74, which contains income attribution rules for transfers of property to a spouse. This section is eight lines long.

[Translation]

En outre, à notre époque où de plus en plus de femmes travaillent, il devient extrêmement difficile de déterminer qui possède ou qui a contribué à l'acquisition d'un bien. Je prévois des conflits sans fin entre le ministère du Revenu et les contribuables à cet égard. Puisque tout ce domaine est devenu maintenant tellement complexe, la solution la plus simple serait peut-être de faire remplir une seule et même déclaration de revenu au ménage.

Voilà donc mes remarques préliminaires. Je vais demander maintenant à Allan Lumsden s'il a quelque chose à ajouter, ensuite je me mettrai à votre disposition pour répondre à vos questions.

Si je puis vous donner un conseil, ce serait de retarder l'application de l'impôt minimal jusqu'à ce qu'on l'ait rendu plus équitable et de réserver toute modification ultérieure du système fiscal jusqu'à ce que la nouvelle orientation soit bien précisée. La conception et la structure du système actuel ont été tellement déformées ces dernières années qu'il s'est mué en véritable fouilli d'exemptions et de pénalités, avec beaucoup trop d'embûches tendues sous les pieds des imprudents ou des ignorants et sans cohérence aucune.

Will Rogers a très bien résumé la situation en disant que plus personne ne peut dire ce qui est déductible. Lorsque vous remplissez votre déclaration d'impôt, vous ne savez plus si vous êtes un escroc ou un martyr.

Je vous remercie, monsieur le président.

Le président: Monsieur Lumsden.

M. Allan D. Lumsden (comptable agréé, Coopers & Lybrand): Je vous remercie, monsieur le président. Je ne dirai que quelques mots et je vais essayer de ne pas répéter ce que M. Huggett a déjà dit.

Ma première impression est que ce projet de loi donne des signaux déroutants aux investisseurs. Il y a d'abord cette exemption forfaitaire des gains en capital dont bénéficient les particuliers afin de les inciter à investir dans des sociétés canadiennes et contribuer ainsi à la croissance économique du Canada mais, de l'autre côté, dans le même budget, on introduit un impôt minimal par lequel on reprend d'une main une partie de ce qui a été donné par l'autre. On ne sait ainsi plus du tout à quoi veut en venir le gouvernement.

Deuxièmement—et c'est encore une remarque générale—le budget semble avoir renoncé à l'objectif de simplification de la Loi de l'impôt sur le revenu. Le projet de loi C-84 contient de nombreuses règles nouvelles extrêmement complexes pour prévenir le non-paiement d'impôt par suite de l'exemption des gains en capital et également au sujet des nouvelles règles d'attribution du revenu.

Par exemple, la Loi de l'impôt sur le revenu actuelle contient un petit article, l'article 74, qui établit les règles d'attribution des revenus en cas de transfert de biens d'un conjoint à l'autre. Cet article comporte huit lignes.

[Texte]

• 1550

Proposed section 74.1, which you have in front of you, covers virtually the same subject with a little more rules, but it takes 16 pages of detailed legislation to accomplish the same thing. I defy most people to read the legislation and to comprehend it.

Another comment is that the provisions of Bill C-84 seem to go beyond the provisions of the May 23, 1985 budget. For example, in respect to income attribution the budget documents referred only to loans to spouses, whereas the bill also includes substantial rules with respect to transfers of property to corporations.

Again, on the income attribution rules, the budget documents provided certain grandfathering rules for loans that were in place on May 23, 1985, and provided that the new rules would not apply until the loan was repaid with respect to a term loan. The bill applies the new rules for all loans effective 1988, so the grandfathering rule that was proposed for term loans seems to have disappeared when the bill was actually drafted.

Finally, although I appreciate it is not before you today, the new alternative minimum tax rules seem to contain a number of anomalies. For example, the inclusion of grossed up dividends rather than actual dividends seems to impose hardships on individuals who derive substantial income from dividends, particularly widows, for example. They may not be your normal widow, but there are many who are deriving \$40,000 or \$50,000 worth of dividend income, some capital gains. This type of person would be severely hit by the new minimum tax rules because 150% of their dividends received are subject to the new tax.

Also the taxation of testamentary trusts works out very poorly under the new minimum tax rules because it seems to me virtually every testamentary trust that accumulates income will be subject to the new minimum tax rules. I can only hope that this is inadvertent. The reason for that is that a testamentary trust is subject to a progressive tax rate whereas under the minimum tax rules every dollar of income in excess of a very small exemption of about \$2,600 is subject to a minimum tax of about 25%. I could give you examples of testamentary trusts with income as low as \$10,000 that would be subject to the new minimum tax rules.

It seems to me an exemption for testamentary trusts of something like \$40,000 or perhaps a complete exemption from the minimum tax rules for testamentary trusts would be in order.

Perhaps that is enough on the minimum tax, as I say, because it is not before you, but I thought I would make a few comments on it.

These were my opening remarks, Mr. Chairman. Thank you.

The Chairman: Mr. Johnston.

[Traduction]

L'article 74.1, que vous avez sous les yeux, couvre pratiquement le même domaine avec quelques règles en plus mais il faut quelque 16 pages de texte très détaillé pour faire la même chose. Je défie la plupart des gens qui lisent la loi d'y comprendre quoi que ce soit.

Une autre constatation est que les dispositions du projet de loi C-84 semblent aller plus loin que ce qui avait été annoncé dans le budget du 23 mai 1985. Par exemple, en ce qui concerne l'attribution du revenu, le budget ne parlait que de prêts consentis aux conjoints, tandis que ce projet de loi comporte également des règles importantes concernant les transferts de biens à des sociétés.

En outre, en ce qui concerne les règles d'attribution du revenu, le document budgétaire prévoyait certaines exonérations dans le cas des prêts consentis avant le 23 mai 1985, stipulant que les règles nouvelles ne s'appliqueraient qu'au moment du remboursement du prêt dans le cas de certains prêts à échéance fixe. Le projet de loi, au contraire, applique les nouvelles règles à tous les prêts à compter de 1988, si bien que la règle d'exonération qui avait été proposée pour les prêts à échéance fixe semble avoir disparu en cours de route.

Enfin, les nouvelles règles sur l'impôt minimal paraissent contenir un certain nombre d'anomalies, et j'en parle bien que vous n'en soyez pas saisis aujourd'hui. Par exemple, l'inclusion des dividendes bruts à la place des dividendes réels paraît pénaliser ceux qui tirent une partie substantielle de leur revenu de dividendes, je pense notamment aux veuves. Ce ne sont peut-être pas là des veuves ordinaires, mais il y en a beaucoup qui tirent quelque 40,000 à 50,000\$ de revenus de dividendes, auxquels s'ajoutent quelques gains en capital. Ce genre de personne sera durement pénalisé par les nouvelles règles d'impôt minimal car 150 p. 100 de leurs dividendes seront soumis au nouvel impôt.

Par ailleurs, les règles concernant les fiducies testamentaires sont très défavorables car, avec la nouvelle taxe minimale, il semble que virtuellement toute fiducie testamentaire qui accumule du revenu y sera soumise. Je ne peux qu'espérer que ce n'est pas voulu. La raison en est qu'une fiducie testamentaire est soumise à un taux d'imposition progressif tandis que, avec les règles de l'impôt minimal, chaque dollar de revenu au-dessus d'un seuil très bas de 2,600\$ est imposé au taux de 25 p. 100 au minimum. Je pourrais vous donner des exemples de fiducies testamentaires dont le revenu ne dépasse pas 10,000\$ et qui seront soumis aux nouvelles règles d'impôt minimal.

Il me semble qu'une exemption de quelque 40,000\$ ou peut-être une exonération totale de la taxe minimale des fiducies testamentaires serait justifiée.

Je m'en tiendrai là sur l'impôt minimal car, comme je l'ai dit, vous n'en êtes pas saisis, mais je tenais à vous donner néanmoins mon avis.

C'était là mes remarques préliminaires, monsieur le président. Je vous remercie.

Le président: Monsieur Johnston.

[Text]

Mr. Johnston: Thank you, Mr. Chairman.

I think both Mr. Huggett and Mr. Lumsden have given us in a very succinct way some of the major problems, many of which we have touched upon, but not all of them, around this table. I hope our friends on the government benches have been listening carefully because obviously we have a pig's breakfast here, and even in a nonpartisan way we have to find some way of getting out of this extraordinary number of problems and conflicting provisions we are presented with.

It is hard to know where to start because the experts are telling us that it is a tall order for them to digest 235 pages.

• 1555

J'espère que le secrétaire parlementaire écoute avec beaucoup de soin pour pouvoir expliquer à son ministre les problèmes . . .

M. Lanthier: J'invoque le Règlement, monsieur le président! Je ne crois pas que cette taxe minimum ait rien à voir avec le ministère de la Science et de la Technologie.

The Chairman: Yes, well we have been discussing the minimum tax with the bill . . .

M. Johnston: Je m'excuse. Il avait le bon sens de . . .

The Chairman: —Mr. Lanthier, because it is important to understand the whole thing.

Mr. Johnston: It is important and I think the liaison was well made because we have raised the minimum tax and I would like to ask a couple of questions if I might, in a moment.

But let me ask this question, if I may, to Messrs Huggett and Lumsden. Here we sit in late December, with the government's declared intention to put this legislation through. I think all of us recognize there are a lot of things that are going to have to be done to make this workable, to make it really conform to what the Minister's policy declarations have been.

I would like to put a couple of questions to you, because you touched upon the subject. I think the combination of the capital gains and the minimum tax, as it is put in, in fact will discourage investment in Canadian equities and encourage investment in U.S. equities. We have taken away a major incentive and created a serious problem.

In addition, I think you would agree that putting in this minimum tax for next year, even though we have not seen its specific terms and conditions, is going to create a tremendous rush to realize non-realized capital gains in corporations and to clear capital dividend accounts before year-end.

Mr. Huggett: It is going on right now.

Mr. Johnston: It is going on right now. The point is, if we have that combination on the one hand with an incentive not to go back into Canadian equities on the other, I think we have created a very serious situation and one that is avoidable. It is

[Translation]

M. Johnston: Je vous remercie, monsieur le président.

Je remercie tant M. Huggett que M. Lumsden de nous avoir résumé succinctement quelques-uns des principaux problèmes, dont nous avons déjà abordé quelques-uns autour de cette table mais non pas tous. J'espère que nos amis du parti majoritaire ont écouté attentivement car nous sommes manifestement confrontés là à un imbroglio total auquel il nous faut trouver une issue, de façon non partisane et trouver le moyen de nous extraire de ce nombre extraordinaire de problèmes et de contradictions que l'on nous présente avec ce projet de loi.

Il est difficile de savoir où commencer quand les experts eux-mêmes nous disent qu'ils ont bien du mal à digérer ces quelque 235 pages.

I hope the Parliamentary Secretary is listening with great attention in order to explain to his Minister the problems . . .

Mr. Lanthier: On a point of order, Mr. Chairman. In my opinion this minimum tax has nothing to do with the Ministry of Science and Technology.

Le président: Oui, mais nous avons traité de l'impôt minimal avec le projet de loi . . .

Mr. Johnston: I am sorry. He had the good sense to . . .

Le président: . . . monsieur Lanthier, car c'est essentiel pour comprendre l'ensemble.

M. Johnston: Elle est importante et d'ailleurs la relation a été bien établie et j'aimerais d'ailleurs poser quelques questions à ce sujet dans un instant.

Je voudrais commencer par poser la question suivante à MM. Huggett et Lumsden. Nous voici à la fin du mois de décembre, face à l'objectif déclaré du gouvernement de faire adopter ce projet de loi. Je pense que nous tous ici reconnaissons qu'un certain nombre de choses devront être faites pour rationaliser tout ceci, pour le conformer véritablement à la politique annoncée par le ministre.

J'aimerais vous poser quelques questions sur des points que vous avez mentionnés. Je pense que la combinaison de l'impôt sur les gains en capital et de l'impôt minimal va en fait décourager l'investissement dans les valeurs canadiennes et encourager les placements dans les valeurs américaines. Nous avons supprimé une incitation importante et créé un problème grave.

En outre, je pense que vous conviendrez que l'application l'année prochaine de cet impôt minimal, alors que nous n'en connaissons même pas encore les modalités, va inciter les gens à se ruer pour réaliser leur plus-value dans les sociétés et de clore leurs comptes de dividendes avant la fin de l'année.

M. Huggett: Cela a déjà commencé.

M. Johnston: Cela a déjà commencé. Ainsi donc, avec cette combinaison d'une incitation à réaliser des plus-values et la désincitation à acheter des valeurs canadiennes, nous avons suscité une situation très grave, qui aurait pu être évitée. Elle serait évitable pour peu que le gouvernement fasse une

[Texte]

avoidable if the government is prepared to make a sensible declaration at this point that it is going to make the changes.

I was interested in Mr. Huggett's use of the term, "It is not worth the candle". I asked the very same question in the same language to the Canadian Tax Foundation this morning, when we started to talk about these anti-avoidance procedures for the lifetime capital gains exemption. Is it really worth the candle? Does anybody know? We are screwing up the act to such an extent to accomplish this very limited purpose, which in turn is not focused.

I might say apropos of that, if I could—I would like to have your comments on these after—when I mentioned the incentive not to go into Canadian equities because the capital gains exemption is not focused on Canadian properties or Canadian equities, the combination of that plus the penalty on dividends for the minimum tax, I think, really works at cross purposes completely with where the Minister is trying to go.

The exemption by itself was not focused. We have talked about that; condos in Florida, jewellery or whatever. But by the same token, Canadian stocks are attractive because of the dividend tax credit. Now when you attack that at the same time as the minimum tax, then I think it is really a double whammy because there is an added incentive—it seems to me, at least—to start looking at U.S. securities.

I come to this question. Mr. Huggett, you said this should be delayed; everybody should have time to look at it—at least, to read it—to try and avoid all the pitfalls. We all went through that exercise back in 1971 and there were hundreds and hundreds of amendments—I suppose right through until the end of the decade.

Now here we are inviting the same problem again and the question I put this morning, and I raise it here—is it sensible to bulldoze this thing through, or should we not think of some way of protecting those people who have compromised themselves by taking steps in anticipation of provisions which are retroactive and at the same time, sitting down and studying the provisions of this to put some sense into it?

We cannot reverse the government's policy. If the government wants to move ahead with a capital gains exemption, lifetime exemption, we cannot stop them. But what we can do around here and in this committee is to try and make it at least work in some kind of fair and equitable way. You touched upon, for example, the issue of reserves and the phase-in. I could not agree with you more. Why should there not be reserves set up instead of an increasing exemption over the period? It just does not seem to make any sense at all.

So advice from a public policy point of view, recognizing the importance of stability, protecting people who have already committed themselves and the government's desire, if you like, to proceed quickly with this—what can be done at this stage? Is it best to put this bill through and then say: Do not worry, we are going to bring all the amendments in on the next

[Traduction]

déclaration raisonnable à cet égard et s'engage à changer les choses.

J'ai été frappé par l'expression de M. Huggett lorsqu'il a dit: «le jeu n'en vaut pas la chandelle». J'ai posé la question dans les mêmes termes à l'Association canadienne d'études fiscales au sujet des règles anti-abus concernant l'exemption des gains en capital. Le jeu vaut-il vraiment la chandelle? Quelqu'un le sait-il? Nous compliquons outrageusement la loi pour réaliser un objectif si limité dont on voit mal la finalité.

J'ajoute, à ce propos—et vous me donnerez votre avis tout à l'heure—que la désincitation à faire des placements dans des valeurs canadiennes parce que l'exemption des gains en capital n'est pas limitée aux biens ou aux valeurs canadiennes, cet élément donc plus la pénalité imposée aux dividendes aux fins de l'impôt minimal va tout à fait à l'encontre, à mon avis, des objectifs déclarés du ministre.

L'exemption elle-même n'est pas limitative. Nous en avons parlé, les appartements en Floride, les bijoux etc., sont admissibles. Néanmoins, les actions de sociétés canadiennes étaient intéressantes à cause du crédit d'impôt sur les dividendes. Si vous supprimez celui-ci en même temps que vous imposez l'impôt minimal, cela devient une pénalité cumulative qui incite, à mon sens, à s'intéresser davantage aux valeurs américaines.

Je vous pose donc ma question. Monsieur Huggett, vous avez dit qu'il faudrait retarder l'adoption de cette mesure afin que tout le monde ait le temps de l'examiner de près et que l'on puisse éviter toutes les embûches. Nous avons déjà fait un tel travail en 1971—il y avait là des centaines et des centaines d'amendements—et il nous a fallu presque jusqu'à la fin de la décennie.

Nous voici de nouveau confrontés au même problème et la question que je pose ce matin est de savoir s'il est bien raisonnable de faire passer ces mesures à grand coup de rouleau compresseur ou s'il ne vaudrait pas mieux chercher un moyen de protéger les contribuables qui se sont engagés par des décisions en anticipant sur des dispositions rétroactives et tenter, en même temps, de réfléchir et de façonner quelque chose de rationnel?

Nous ne pouvons pas obliger le gouvernement à revenir sur sa politique. Si le gouvernement veut mettre en pratique son exemption des gains en capital, nous ne pouvons pas l'empêcher. Par contre, ce que nous pouvons faire ici dans ce Comité, c'est d'essayer au moins d'en rendre les modalités justes et équitables. Vous avez parlé, par exemple, de la question des réserves et de l'introduction progressive. Je suis on ne peut plus d'accord. Pourquoi ne pas permettre l'accumulation de réserves au lieu de procéder à une introduction graduelle de l'exemption? Cela me paraît tout à fait insensé.

Ainsi donc, tenant compte de la nécessité de la stabilité, de protéger des contribuables qui se sont déjà engagés et de la volonté du gouvernement d'agir rapidement, si vous voulez, que pouvons-nous faire en l'état actuel des choses? Vaut-il mieux adopter ce projet de loi et proclamer: ne vous inquiétez pas, nous allons introduire tous les amendements nécessaires à

[Text]

budget? Or is it best to divide the bill perhaps, put through some of the areas which unfortunately are perhaps not controversial, or is it best to find some remedial way to protect people who have taken steps—I even raised the issue of a remittance order perhaps for people who have gains to protect in the current year or whatever—and push the whole bill into January so that this committee can sit down, working with experts like yourselves, and try and accomplish that trick known as, what is it: creating a silk purse from a sow's ear?

• 1600

The Chairman: Mr. Huggett.

Mr. Huggett: Mr. Chairman, I really cannot comment on the possibility of delaying this particular bill, in as much as it has the capital gain exemption and I guess . . .

The Chairman: It has a lot of other things too.

Mr. Huggett: Yes. Well, I suppose it would be possible to say we will just carve out the capital gains exemption and pass the other thing. But I do not believe that is feasible. However, I would recommend very strongly to this committee that they suggest to the Minister of Finance that he delay the minimum tax for a year until he can work it out properly. I do not see that would be going back on a promise or what have you. A delay to get it working would be understandable. So I would strongly recommend that. I mean, here we have a proposed tax which is supposed to take effect as of January—

The Chairman: Could you hold the phone a minute, Mr. Huggett, just a second? Before you gentlemen leave I have a motion and I need it to be passed while we have a quorum. The motion is that Mr. Donald Huggett and Mr. Allan Lumsden, chartered accountants appearing before the committee on Bill C-84, each be paid a per diem allowance in accordance with the scale approved by the Speaker. All those in favour of the motion?

Motion agreed to

Mr. Johnston: I was afraid that you were going to suggest that their testimony be struck from the record.

The Chairman: No, no. Excuse me for interrupting you Mr. Huggett on this, but you realize that what we are doing is playing musical chairs here. We have the excise tax bill conducted in the next room.

Mr. Wilson (Swift Current—Maple Creek): If we stand in the doorway, does it count?

The Chairman: No. But get back here as quick as you can.

Mr. Huggett: I think what I was saying, Mr. Chairman, was that I see no reason why you could not delay the introduction of the legislation for the minimum tax. I mean, here we are in December. All we have is a background paper on it. There is no legislation. From what we have seen we can see a few faults in it and I think we would like a real kick at the cat on it before it was introduced. I would strongly recommend that this legislation be postponed for a year or . . . Well, actually I

[Translation]

l'occasion du prochain budget? Ou bien vaudrait-il mieux scinder le projet de loi, pour adopter les parties qui ne prêtent pas à controverse, ou faut-il chercher plutôt des remèdes afin de protéger ceux qui ont pris des décisions—j'ai même proposé un décret de remise pour les gens qui ont des gains en capital à protéger cette année—et retarder l'adoption de ce projet de loi jusqu'au mois de janvier afin que le Comité puisse se réunir avec des experts comme vous pour tenter ce tour de magie, comment l'appelle-t-on déjà: transformer une oreille de cochon en bourse de soie?

Le président: Monsieur Huggett.

M. Huggett: Monsieur le président, je ne sais vraiment pas s'il est possible de retarder ce projet de loi dans la mesure où il contient l'exemption du gain en capital et . . .

Le président: Il contient aussi beaucoup d'autres choses.

M. Huggett: Oui. Je suppose qu'il serait possible d'extraire l'exemption des gains en capital et de renoncer au reste. Mais je ne crois pas que ce soit faisable. Par contre, je recommanderais très fermement au Comité d'inviter la ministre des Finances à retarder l'application de l'impôt minimal pour un an jusqu'à ce que des modalités correctes puissent être trouvées. Je ne crois pas que ce serait revenir sur une promesse ni quoi que ce soit du genre. Un report serait parfaitement justifiable et je le recommande sans réserves. Je veux dire que nous avons là un projet d'impôt qui est censé entrer en vigueur au mois de janvier . . .

Le président: Pourrais-je vous interrompre un instant, monsieur Huggett, juste une minute? Avant que les députés ne s'en aillent, j'ai une motion à faire adopter et elle doit l'être tant que nous avons le quorum. La motion que M. Donald Huggett et M. Allen Lumsden, comptables agréés comparaisant devant le Comité Bill C-84, reçoivent chacun une allocation per diem conforme au barème approuvé par le Président de la Chambre. Tous ceux en faveur de la motion?

La motion est adoptée

M. Johnston: Je craignais que vous ne demandiez que leur témoignage soit rayé du procès-verbal.

Le président: Non, non. Veuillez m'excuser de vous avoir interrompu, monsieur Huggett, mais vous voyez bien que nous jouons aux chaises musicales ici. En effet, le projet de loi sur la taxe d'accises est débattu dans la salle d'à côté.

M. Wilson (Swift Current—Maple Creek): Si nous restons sur le seuil de la porte, cela compte-t-il?

Le président: Non. Tâchez de revenir aussi vite que possible.

M. Huggett: Je disais donc, monsieur le président, que je ne vois aucune raison pour laquelle on ne pourrait pas tarder l'introduction de cet impôt minimal. Nous voici déjà au mois de décembre et nous n'avons encore qu'une déclaration d'intentions, aucun texte de loi. D'après le peu que nous savons, nous avons déjà pu relever pas mal de défauts et nous voudrions vraiment pouvoir disséquer ce projet avant qu'il n'entre en vigueur. Je recommande fortement que ce projet de

[Texte]

would recommend it be postponed forever, but I will accept a year.

Mr. Dorin: You might get a fair amount of support for that, including from me.

Mr. Johnston: Can I ask a question?

The Chairman: All right. Mr. Johnston, carrying on with that particular issue.

Mr. Johnston: Has the government stated a timetable for the introduction of the . . .

The Chairman: Not at this point and I was wondering if maybe, Mr. Chan, is it possible for us . . . ? We make funny recommendations sometimes when we report bills. I suppose we could make that kind of recommendation. Whether it is in order or not, it certainly could be made and we might discuss that on Monday evening when we are dealing with clause by clause. Mr. Dorin.

Mr. Johnston: It would arrest an enormous amount of fruitless year-end activity, you know.

The Chairman: I would think it would.

Mr. Johnston: It is not fruitless right now but . . .

The Chairman: Well, certainly as far as people cleaning out capital dividends accounts and paying their lawyers and accountants overtime to do that, it would seem to me that somewhere along the line there should be some sensibility applied.

Mr. Dorin: It was for that reason, if you recall yesterday, that I asked the Minister of Finance if he would at least give us a separate bill, when he does present the minimum tax, which would allow the committee to study just basically what you are saying, the weaknesses and problems with it, which I believe are there just in the simple concept of minimum tax.

• 1605

I am hopeful, if we can get a bill before us, that it might be delayed in one way or the other. I guess that does not solve our problem over the next two weeks, as you are saying we have.

Mr. Huggett: I might just add that the minimum tax is a major piece of tax reform. To bring it in within a matter of a couple of weeks without proper consideration and public scrutiny I think is just wrong.

The Chairman: Mr. Lanthier.

Mr. Lanthier: Mr. President, I was going to ask a question, but I think it has been answered by the remarks of the witness. I was going to ask if he is for the principle of an income tax. I do not think this ought to be questioned at this committee.

The Chairman: What, income tax?

Mr. Lanthier: No, a minimum tax.

[Traduction]

loi soit retardé d'un an ou . . . En fait, je recommanderais qu'il soit reporté indéfiniment mais je me contenterai d'un an.

M. Dorin: Vous aurez pas mal d'appui là-dessus, y compris le mien.

M. Johnston: Pourrais-je poser une question?

Le président: Très bien. Monsieur Johnston, uniquement sur ce point en particulier.

M. Johnston: Le gouvernement a-t-il lancé un calendrier pour l'introduction de . . .

Le président: Pas encore et je me demandais, monsieur Chan, s'il serait possible pour nous . . . ? Nous faisons parfois des recommandations bizarres dans nos rapports sur les projets de loi. Je suppose que nous pourrions faire ce genre de recommandation. Je ne sais pas si elle serait recevable mais nous pourrions toujours la faire et nous pourrions en parler lundi soir au moment de l'examen article par article. Monsieur Dorin.

M. Johnston: Cela mettrait fin à une quantité énorme d'activités inutiles en fin d'année.

Le président: Je le crois.

M. Johnston: Ce n'est pas une activité stérile pour le moment mais . . .

Le président: Oui, quand on songe à tous les gens qui vident leur compte de dividendes en capital et qui paient à leurs avocats et à leurs comptables des heures supplémentaires pour le faire, il me semble qu'il faudrait commencer à manifester un peu de raison.

M. Dorin: C'est pour cela que j'ai demandé hier au ministre, si vous vous en souvenez, de présenter l'impôt minimal sous forme d'un projet de loi séparé, ce qui permettrait au Comité de faire ce que vous demandez, à savoir d'étudier les faiblesses et les problèmes qui sont de toute façon inhérents au seul concept de l'impôt minimal.

Si l'on nous soumet un projet de loi, j'espère que nous pourrions le retarder d'une façon ou d'une autre. Cela ne règle pas notre problème immédiat, celui des deux prochaines semaines.

M. Huggett: J'ajouterais seulement que l'impôt minimal constitue une nouveauté fiscale de très grande importance. De la mettre en oeuvre en l'espace de quelques semaines sans examen approfondi de la part du public me paraît tout à fait mal venu.

Le président: Monsieur Lanthier.

M. Lanthier: Monsieur le président, j'allais poser une question mais je crois que le témoin y a déjà répondu. J'allais lui demander s'il est en faveur du principe d'un impôt. Je ne pense pas que le principe devrait en être contesté par ce Comité.

Le président: De quoi, de l'impôt sur le revenu?

M. Lanthier: Non, l'impôt minimal.

[Text]

The Chairman: Why not?

Mr. Lanthier: Is it? Are we discussing the clauses at this committee or are we discussing the principle?

The Chairman: Well at this committee we are discussing Bill C-84, but the effect of a minimum tax in its suggestion and in the draft ways and means motions as presented so far materially affect the terms and conditions of this bill. What Mr. Huggett is really saying to us is well, you have this bill and it has complications in it and there may be some problems with it. If you add the minimum tax with it and read that with this bill, you really have yourself a mess on your hands.

Mr. Lanthier: Yes.

The Chairman: I think it is fair to say that.

Mr. Lanthier: Okay, now let us come back to the principle. I ask the witness: are you for minimum tax? Are you aware that there is a social request for a minimum tax? A few moments ago you said as far as you were concerned you would delay it forever. Does that mean strictly that you are against a minimum tax?

Mr. Huggett: Mr. Chairman, I guess I would have to say yes, on the grounds that the minimum tax is an abject admission of the failure of our tax system to operate properly.

Mr. Lanthier: Okay.

Mr. Huggett: If you have to go to a minimum tax you are saying that our tax system is no damned good.

Mr. Lanthier: Okay.

Mr. Huggett: So now you are saying let us have another tax system; let us run two tax systems in conjunction with each other. Well why do we not adopt the United States Internal Revenue Code and the U.K. Finance Act and have them all going together and let revenue take their pick? Whichever one produces the most tax can have a go at it.

Mr. Lanthier: Mr. Chairman, as a supplementary to the same subject, do you not think this minimum tax, the way it is proposed now, is an admission that the tax as it does exist is wrong, and instead of adding another tax system we are putting another clause or another aspect in piggy-back to correct what is wrong in accordance to what you say? I think the Minister of Finance admitted there was something wrong. Now, he did not add another tax system. I think he is proposing a remedy to the situation. Do you have anything to propose other than to say that no remedy would be better?

Mr. Huggett: But if he says there is something wrong with our system and he proposes a cure, a separate cure, why does he not correct what is wrong in his view with our system? If you say that deductions for MURBS and oil wells and so on are wrong, then correct them; eliminate them, as they did with the scientific research tax credit. But to say they are pretty good, but we do not want you, Mr. Investor, to take too many of them—you know, you are only going to be allowed \$1,000 or something in a MURB or a fast write-off thing . . . Well if that is the view, then I say if the government wants to bring in

[Translation]

Le président: Pourquoi pas?

M. Lanthier: Oui? Qu'est-ce que nous débattons dans ce Comité, des clauses ou du principe?

Le président: Nous débattons dans ce Comité du projet de loi C-84, et l'effet d'un impôt minimal, tel qu'il a été présenté et tel qu'il ressort des motions de voix et moyens déposées, a des effets directs sur ce projet de loi. Ce que nous dit M. Huggett est que ce projet de loi est déjà très compliqué et comporte un certain nombre de problèmes. Si vous y ajoutez l'impôt minimal et que vous mettez les deux en parallèle, vous vous retrouvez avec un sac d'embrouille sur les bras.

M. Lanthier: Oui.

Le président: Cela me paraît incontestable.

M. Lanthier: D'accord, revenons donc au principe. Je demande au témoin: êtes-vous en faveur d'un impôt minimal? Avez-vous conscience que le public exige un impôt minimal? Il y a quelques instants vous disiez que vous aimeriez qu'il soit reporté indéfiniment. Est-ce que cela signifie que vous êtes opposé au principe d'un impôt minimal?

M. Huggett: Monsieur le président, je répondrai oui, car l'impôt minimal est un aveu abject d'échec en ce qui concerne le fonctionnement de notre système fiscal.

M. Lanthier: Bien.

M. Huggett: Si vous devez aller jusqu'à imposer un impôt minimal, cela signifie que notre système fiscal ne vaut rien.

M. Lanthier: D'accord.

M. Huggett: On veut donc nous donner un autre système fiscal, on veut appliquer deux systèmes fiscaux parallèles. Pourquoi ne pas adopter, dans ce cas, l'*Internal Revenue Code* des États-Unis ou le Finance Act du Royaume Uni, mettre toutes les mesures fiscales dans le même sac et laisser le fisc faire son choix, appliquer celle des mesures qui rapporte le plus d'impôts?

M. Lanthier: Question supplémentaire sur le même point, monsieur le président. Ne pensez-vous pas que cet impôt minimal, tel qu'il est proposé aujourd'hui, est un aveu que le système fiscal actuel laisse à désirer et, loin d'ajouter un autre système fiscal à l'ancien, on ajoute simplement une clause pour rectifier une situation inappropriée? Je crois que le ministre des Finances a reconnu que quelque chose ne va pas. Il n'ajoute pas un autre système fiscal au premier, il propose simplement un remède à la situation. Avez-vous quelque chose à proposer d'autre que de dire que l'absence de remède vaudrait mieux?

M. Huggett: Mais s'il dit que quelque chose ne va pas dans notre système et qu'il propose un remède, un remède distinct, pourquoi ne pas rectifier directement ce qui ne va pas d'après lui? Si vous dites que les déductions consenties à l'égard des immeubles locatifs résidentiels et des puits de pétrole, etc., sont une mauvaise chose, qu'on les supprime, comme on l'a fait du crédit d'impôt à la recherche scientifique. Mais de dire que ce sont là des déductions très valables mais que nous ne voulons pas que vous, monsieur l'investisseur, en profitiez trop—nous n'allons en fait vous permettre que 1,000\$ dans un immeuble

[Texte]

an incentive it is going to have to make it twice as generous as it presently is to offset the effects of the minimum tax to get people to invest in that area. So we will be back to square one in two years' time.

• 1610

The Chairman: Mr. Johnston, do you want to carry on?

Mr. Johnston: I agree with the statement.

Mr. Lanthier: I do not agree, but I accept the answer.

Mr. Johnston: I think that at some point we have to arrest this process. I think the chairman agrees with that. I think if a government with 211 seats and a mandate for change from the Canadian people does not address some of these fundamental issues then, if I may say so with respect, it really is not doing the job it was given to do—a bit of political moralizing here.

The Chairman: Do you want to carry on with the bill?

Mr. Dorin then.

Mr. Dorin: I would like to come back to the question that essentially has been raised but I am not sure that we got your opinion on this. I think it was this morning when Mr. Johnston asked the Canadian Tax Foundation... Given the fact that probably all of us acknowledge there are some weaknesses in the bill, whether those are in the bill as it stands as Bill C-84 or the minimum tax factor that has been subsequently announced, he asked them the question of whether or not they felt it would better to pass the bill more or less as it is—presumably one of the motivations of that is that the government can get on with printing tax forms and people can go about their business of filing taxes—and subsequently fix up the problems later on or whether we should try to delay the bill for a period of time and take a look at some of these things.

They suggested basically that past practice in history was that the bill would get passed and then the corrections made later.

I was just wondering if you have an opinion of that. If we acknowledge that we have some problems, shall we try and pass this bill to allow 80% or 90% of Canadians who are not affected by most of the provisions to get on with their business and file tax returns or should we be thinking of delaying it?

Mr. Lumsden: I wonder if I might make a comment? The effective date for many of the tax provisions was May 23, 1985, and people in many respects have been operating as if the budget resolutions were law. While it is important to correct technical anomalies while they are uncovered, I think in my view it would be incumbent on the government to pass the bill quickly to introduce any amendments that are pointed out now. I think you can correct anomalies in the next budget, but to have a bill as important as this bill is and delay the implementation for two months or three months or five months just to make it 100% technically correct—and I am not talking about arguing about the principles of the budget—I think is a mistake.

[Traduction]

locatif ou sous forme d'amortissement accéléré... Dans ce cas, si le gouvernement veut introduire des incitations fiscales, il devra les rendre deux fois aussi généreuses qu'à l'heure actuelle pour compenser les effets de l'impôt minimal s'il veut que les gens placent vraiment leur argent dans ce domaine. Nous nous retrouverons donc au point de départ d'ici deux ans.

Le président: Voulez-vous poursuivre, monsieur Johnston.

M. Johnston: Je suis d'accord avec ce qui vient d'être dit.

M. Lanthier: Moi pas, mais j'accepte la réponse.

M. Johnston: Il va falloir arrêter ce processus et je pense que le président est d'accord là-dessus. Un gouvernement qui a 211 sièges et qui a été mandaté par les électeurs pour effectuer des changements se doit de s'attaquer à ces questions de fond.

Le président: Voulez-vous poursuivre avec le projet de loi.

Monsieur Dorin.

M. Dorin: Je voudrais revenir à la question qui vous a été posée et à laquelle vous n'avez pas répondu. Comme nous semblons tous d'accord pour dire que le Bill présente certaines lacunes, qu'il s'agisse du Bill C-84 ou de la taxe minimum annoncée ultérieurement, M. Johnston a demandé ce matin au Bureau canadien d'études fiscales si à son avis il serait préférable d'adopter le projet de loi dans sa forme actuelle, quitte à le modifier par la suite, afin de permettre au gouvernement de faire imprimer les nouveaux formulaires de déclaration d'impôt et aux gens de les remplir; ou serait-il au contraire préférable de reporter l'adoption du projet de loi afin de l'examiner plus en détail.

Les témoins ont répondu que, généralement, ce genre de projet de loi était adopté et les corrections éventuelles apportées par la suite.

Je voudrais savoir ce que vous en pensez. Compte tenu des lacunes qu'il contient, devons-nous adopter le projet de loi pour permettre aux 80 ou 90 p. 100 des Canadiens, qui ne sont de toute façon pas concernés, de commencer à remplir leur déclaration d'impôt ou faudrait-il au contraire essayer d'en retarder l'adoption?

M. Lumsden: La date effective d'entrée en vigueur de nombreuses dispositions fiscales était le 23 mai 1985, si bien que les gens ont agi comme si les dispositions du budget avaient force de loi. Je trouve que le gouvernement devrait adopter le projet de loi le plus rapidement possible, y compris les amendements qui auront été proposés. Les anomalies pourront être corrigées au moment du dépôt du budget suivant, mais ce serait à mon avis une erreur de reporter de plusieurs mois l'adoption d'un projet de loi aussi important que celui-ci uniquement pour éviter qu'il ne contienne la moindre erreur technique.

[Text]

I think also a more basic mistake is in the time it takes the Department of Finance to produce a draft bill. When you have a major budget on May 23, 1985 and the first legislation appears at the end of November that to me seems an unconscionably long time to draft a major piece of legislation, particularly where you not only expect but you know that taxpayers are going to be acting on this legislation from budget day. I think the sooner we can get back to the Canadian policy of coming out with draft legislation very quickly after a budget is introduced the more time there will be for technical analysis.

I grant you that if we go to a suggested standard budget date of February or whatever with draft legislation in by May or June and some analysis and that being passed in time for January 1 of the next year then you might be able to come up with a better timetable. There is no point in bemoaning the fact that the Department of Finance took six or eight months to produce legislation. I think now is the time to get on and pass the bill and then tidy it up in the next budget if required.

Mr. Dorin: I am glad to hear that since I made a motion yesterday that essentially . . .

Mr. Lumsden: I may have cut off my partner, who might have wanted to make a comment. I am sorry.

• 1615

Mr. Dorin: I guess one of my reasons for this is simply just your argument that we should deal with this bill, especially since so far a lot of the criticism about it has been that the minimum tax will impact on it. Hopefully we can do something about that minimum tax bill when we see it and before it is completed, especially, from my view, some of the areas like the treatment of dividends and things like that, which I see problems with.

You talked earlier about the phase-in of the exemption and the possible use of reserves. I would like to come back to that because, as I understand it, the reason for the phase-in is due to the fact that Finance did not want to allow people to take advantage immediately of gains that are accrued to date and that having a phase-in period would somewhat mitigate against that. In other words, the option would have been to have another V-day, valuation date, if you simply wanted to allow the exemption for gains as of the Budget date. I think that was felt to be inappropriate or the more evil of the two alternatives. So I wonder if you would comment on that.

Mr. Huggett: Yes. I understand that reasoning but I do have some difficulty. If I have an accrued gain of \$1 million right now, today, and I sell it tomorrow, I will get a \$20,000 exemption. If I hang on to it until 1990, I have half a million dollar exemption. So what does the phase-in accomplish? It has just forced me to hang on to that particular asset.

The Chairman: What you are saying is that it did not accomplish anything.

Mr. Huggett: It has not accomplished anything.

The Chairman: As a matter of fact, would you say that it has done positive harm?

[Translation]

Je trouve par ailleurs que le ministère des Finances prend beaucoup trop de temps pour rédiger ce genre de projet de loi. En effet, il a fallu attendre jusqu'à la fin du mois de novembre pour en connaître le contenu alors que le budget avait été déposé le 23 mai dernier, ce qui est tout à fait inadmissible d'autant plus que les contribuables agissent comme si le projet de loi entrait en vigueur à partir de la déclaration budgétaire. Il faut donc que le projet de loi soit rédigé le plus rapidement possible après le dépôt du budget pour permettre une analyse technique approfondie.

Si le budget était déposé à date fixe, en février par exemple, et les projets de loi déposés en mai ou juin aux fins d'analyses et ensuite adoptés avant le 1^{er} janvier suivant, ce serait, de loin, un meilleur échéancier. Mais en l'occurrence il ne sert à rien de regretter que le ministère des Finances ait pris six ou huit mois pour rédiger le projet de loi. Il s'agit maintenant de l'adopter, quitte à l'améliorer lors du prochain budget.

M. Dorin: Je suis heureux de vous l'entendre dire car, pas plus tard qu'hier, j'ai déposé une motion ayant pour but . . .

M. Lumsden: Je m'excuse si j'ai interrompu mon associé qui a peut-être quelque chose à ajouter.

M. Dorin: Je trouve moi aussi que nous devrions adopter le projet de loi, d'autant que les critiques qu'il suscite portent essentiellement sur l'indidence de la nouvelle taxe minimum. Or je pense que le projet de loi sur la taxe minimum pourra être amélioré et en particulier les dispositions relatives aux dividendes qui posent un certain nombre de problèmes.

Vous avez invoqué tantôt l'introduction graduelle de l'exemption et l'utilisation éventuelle des réserves. L'exemption sera graduelle pour empêcher les gens de profiter immédiatement des gains réalisés à ce jour. Il faudrait donc fixer une autre date d'évaluation pour avoir droit à l'exemption pour les gains à partir du jour du budget. Je présume que cela a été jugé la pire des deux solutions. Je voudrais savoir ce que vous en pensez.

M. Huggett: Si j'ai actuellement des gains accumulés valant un 1 million de dollars et que je les réalise demain, j'ai droit à 20,000\$ d'exemption, alors que si j'attends jusqu'en 1990, j'aurais droit à un demi million de dollars d'exemption. Donc le caractère graduel de l'exemption m'oblige à reporter de quelques années la réalisation de ces gains.

Le président: En fait cette mesure ne sert à rien.

M. Huggett: Exactement.

Le président: Iriez-vous jusqu'à dire qu'elle est nuisible?

[Texte]

Mr. Johnston: Could I make just a comment on that. I think Mr. Dorin makes an interesting point. I think the reserve would accomplish the same thing. We have to think of it from the point of view of fiscal projections of the government tax loss which, you know, they have offered us a glimpse of inadvertently through a leaked document. In any event, the fact is that obviously the Minister of Finance is planning, over a five-year timeframe, to build tax expenditure on this exemption to \$1.2 billion in 1990 I think that has to be taken into consideration.

The problem with the current situation, and this problem is raised by Mr. Huggett, is that once again it impacts upon a market decision. There may be a very good reason to divest one asset with a view to investing in something else, but that investor is not going to do it because of this phase-in. This, I think, is a serious problem if you are trying to get at the very problem of capital that is locked into unproductive areas and you want to get people to unlock it.

Mr. Huggett: Yes, very much so. I see a bit of an inequity. Two people in virtually identical situations. One sells next year and he gets a \$50,000 exemption and one holds for two more years and he gets a \$250,000 exemption. How does the one neighbour look the other straight in the eye?

Mr. Dorin: I guess we would have the same inequity, though, if we are saying that the objective is to get people to invest in or to seek future capital gains. We do not really want to reward accrued capital gains that have been earned under the old régime. How do we get around that dichotomy?

Mr. Huggett: Then you should have targeted the exemption for those things you wanted to encourage rather than making it just holus-bolus everything. You know, there is a certain merit in saying that we are not going to determine how you should invest or where we want you to put your money; that we want you to be free to do it on your own. I presume that is behind the exemption for all capital gains and with that I agree wholeheartedly, but by the same token, there are a lot of people out there saying, "Well, you did not have to do that. What about those Florida condominiums?"

The Chairman: Do you know anybody that ever made any money on them?

Mr. Huggett: I hope to.

The Chairman: I had a constituent today who said: "Bless you; nobody has ever made any money that I know of".

Mr. Johnston: May I just make a point. I apologize; unfortunately I have to leave the meeting. I would just like to note in leaving that my absence will make very little difference because Mr. Huggett and Mr. Lumsden are preaching to the converted in my case.

• 1620

The Chairman: I want you to appreciate that Mr. Huggett has just said that there was no point in having specific targets in the House with respect to capital gains as you suggested.

[Traduction]

M. Johnston: Je voudrais dire quelques mots à ce sujet. M. Dorin soulève une question intéressante. On aurait obtenu la même chose avec une réserve. Il faut envisager la question en tenant compte de la perte fiscale du gouvernement dont on peut se faire une idée grâce à une fuite. Quoiqu'il en soit, il est évident que le ministre des Finances compte que, sur une période de 5 ans, cette exemption se traduira par une dépense fiscale de 1,2 milliards de dollars d'ici à 1990, ce qui est un facteur dont il faut tenir compte.

Par ailleurs, ainsi que M. Huggett l'a fait remarquer, cette mesure aura des effets sur les décisions prises par les investisseurs. Ainsi, même si une opération financière était en principe rentable, un investisseur risque de la reporter à cause de l'application progressive de cette exemption. Or ceci va justement à l'encontre du but proposé qui est d'encourager les gens à placer leur argent de façon productive.

M. Huggett: Absolument. De plus, c'est injuste car, dans le cas de deux personnes ayant des biens identiques, si l'une vend l'an prochain, elle touchera une exemption de 50,000\$ alors que l'autre qui attendrait 2 ans, touchera une exemption de 250,000\$. Vous vous imaginez les ressentiments que cela risque de provoquer.

M. Dorin: Mais ce serait tout aussi injuste si on encourageait les gens à rechercher des plus-values futures car notre objectif n'est pas de valoriser les plus-values réalisées antérieurement. Comment faire pour surmonter cette difficulté.

M. Huggett: L'exemption aurait dû être accordée uniquement pour les placements que le gouvernement cherche à encourager plutôt que d'en faire une exemption générale. Je présume que l'exemption s'applique à la totalité des plus-values justement pour laisser les gens libres de placer leur argent comme ils l'entendent, ce qui est certainement louable. Ainsi, personne n'était obligé d'acheter des condominiums en Floride.

Le président: Connaissez-vous quelqu'un qui ait jamais réalisé un bénéfice sur ces condominiums?

M. Huggett: Moi j'espère gagner là-dessus.

Le président: Un de mes électeurs m'a dit aujourd'hui même que personne n'a jamais réalisé un sou sur ces opérations.

M. Johnston: Je m'excuse mais malheureusement je vais devoir m'en aller. Cela ne changera d'ailleurs pas grand chose car en ce qui me concerne messieurs Huggett et Lumsden prêchent à un converti.

Le président: M. Huggett vient d'expliquer que cela ne servirait à rien de fixer certains plafonds aux plus-values comme vous l'avez proposé. Une exemption doit en principe être générale.

[Text]

You should have them across the board if you are going to have them.

Mr. Johnston: Well, he is not preaching entirely to the converted.

The Chairman: I think if you stay around we might get you converted to believing the concept that freedom of investment is an important Conservative principle.

Mr. Johnston: Mr. Chairman, with all due respect, I do not think the issue is freedom of investment. If that is true, I presume that is why the dividend recipients are being severely prejudiced. That cants investors towards Canadian equities.

The Chairman: We have not got to the question of dealing with another item we do not have before us yet. We are just hoping you will stick around, give us some more ammunition in order to be able to handle that issue and make a first-class contribution.

Mr. Johnston: Anyway, I thank the witnesses for coming, as well. It has been a very refreshing dialogue.

The Chairman: Every time Mr. Huggett and Mr. Lumsden come, it is refreshing.

Mr. Dorin: I am not too sure where we left off here. You were suggesting you could focus it but you say, no, we should not do that. That has been the other suggestion, especially with regard to foreign properties. There has been some suggestion that it should be limited to domestic gains, which is a desirable objective except that I presume it would probably be infinitely more complex. People would find all ways . . . if you own a share in a company that happens to own foreign assets, then what?

Mr. Huggett: I would have to say that philosophically I do not think it should be targeted just at Canadian equities. We know that pension funds, for example, which are tax exempt still find that they want to invest some portion of their funds in foreign equities just for good prudent investment reasons. I do not think it is right to say to a Canadian investor that they can invest in Canadian shares but not in U.S. shares.

You could say we are not going to give you an exemption on personal use property or works of art, the Florida condominiums, but things that are true investments . . .

The Chairman: You let the people write them off, in other words. I find that every time people buy works of art, they buy losers for the most part. Occasionally somebody is pretty good at it.

Mr. Dorin: The question I asked earlier was with regards to the difficulty of allowing people to deduct what is essentially accrued gain without imposing a V-day again. You are right in saying that somebody might opt to hold that asset for five years if they have an accrued gain. It seems to me that the simple fact that they hold it for five years—unless they continue to accrue additional gains—has diminished the return to them or they have been rewarded less, if you like, as of the day of the budget.

[Translation]

M. Johnston: Dans ce cas-là, je ne suis pas tout à fait d'accord avec lui.

Le président: Si vous restiez, vous finiriez par comprendre que la liberté d'investissement est un des principes cardinaux de la doctrine conservatrice.

M. Johnston: Il n'est pas question en l'occurrence de la liberté d'investissement, monsieur le président. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle les titulaires de dividendes sont défavorisés. Cela encourage les investisseurs à acheter des valeurs canadiennes.

Le président: C'est une question dont nous n'avons pas encore été saisis. Nous aimerions que vous restiez plus longtemps pour examiner la question plus à fond et dégager la meilleure solution possible.

M. Johnston: Je voudrais remercier les témoins dont l'intervention a été fort intéressante.

Le président: C'est toujours le cas lorsque MM. Huggett et Lumsden comparaissent.

M. Dorin: Je ne me souviens plus où on en était. Vous disiez qu'on ne devrait pas essayer de focaliser l'exemption, surtout en ce qui concerne les valeurs étrangères. D'autres proposent que l'exemption s'applique uniquement aux plus-value réalisées sur des valeurs canadiennes, ce qui serait sans doute souhaitable mais bien plus complexe à appliquer. Si vous détenez des actions dans une entreprise qui possède des avoirs à l'étranger, que fait-on?

M. Huggett: Je trouve qu'en principe l'exemption ne devrait pas s'appliquer exclusivement aux valeurs canadiennes. Ainsi les caisses de retraite qui bénéficient de l'exemption fiscale placent une partie de leurs fonds dans des valeurs étrangères simplement pour des raisons de prudence. On ne peut pas obliger les investisseurs canadiens à acheter exclusivement des valeurs canadiennes à l'exclusion de valeurs américaines.

L'exemption par contre pourrait ne pas s'appliquer à des biens propres, à des oeuvres d'art ou à des condominiums en Floride; mais lorsqu'il s'agit de vrais placements . . .

Le président: La plupart des gens qui achètent des oeuvres d'art comme placements perdent de l'argent sauf quelques exceptions.

M. Dorin: J'ai posé une question tantôt concernant l'autorisation faite de déduire les plus-value sans tenir compte de l'évaluation. Cela risque effectivement d'encourager les gens à attendre cinq ans pour obtenir une exemption plus importante. Et le fait d'attendre cinq ans, à moins que la plus-value continue à s'accumuler, constitue en soi une perte.

[Texte]

I guess what I am getting at is that if we were to suddenly say to people that as of today they have a \$500,000 exemption, you might have a lot of people realizing . . . because people would probably want to realize on the winners immediately and take advantage of that exemption.

Mr. Huggett: We are all trying to realize on the winners within the exemption limits because we do not think it will be around very long.

The Chairman: Why do you not think it will be around for very long, Mr. Huggett?

Mr. Huggett: First of all, it is because of the complexity of the thing and secondly, because so many people are against it. They see it as a sop to the rich. I do not think it is a sop to the rich. I think it is well intentioned but . . . I do not know. It is a difficult choice. I tend to think a tax act should be there to raise revenue and not to try and get people to do this, that or the other thing.

• 1625

Mr. Dorin: Mr. Johnston, yesterday I believe it was, brought up another concept. He basically acknowledged that one of the difficulties in this country is the lack of velocity of capital or lack of entrepreneurial investment going on. So he did suggest that something was in order. He asked the question—I should not say that he suggested—he asked a question of what the witness would think of an alternative plan, which would be, rather than any limit, to have a complete exemption during your lifetime. The end result would be you would have essentially a death tax, but you would not be subject to a \$500,000 limit or any particular annual limits. It would allow entrepreneurs to be entrepreneurs and eventually, when they cashed in, the government would get its share.

Mr. Huggett: You have just happened to hit upon my pet subject and that is an expenditure tax, whereby all savings would be exempt from the income tax, whatever you have saved. You would calculate your income and then say, I saved \$10,000, so that would come off. Then, when you started spending your savings in your old age or, when you left it to your children, you would face the music.

I happen to think, and there is a lot of people who agree with me, that is a much more effective attack system. We have already implemented it partially in Canada, because we give reductions for pension and retirement plan savings. The number of sections of the Income Tax Act you could eliminate with such a concept would be staggering. You would not have to worry about trying to protect against inflation. One of the biggest problems we have today on the capital gains tax is the taxing of capital, not necessarily gains. If you go to a consumption or expenditure type of tax, then, all those problems disappear.

The Chairman: Would the problems equally disappear if we eliminated tax on capital gains completely and proceeded to collect the revenue in another fashion? Mr. Dorin has suggested that an estate tax or a death tax in its place, and perhaps better rules with respect to determining what is capital and what is income.

[Traduction]

Si on accordait une exemption de 500,000\$ dès aujourd'hui, un tas de gens se précipiteraient pour vendre les valeurs qui ont augmenté pour profiter de l'exemption.

M. Huggett: Nous essayons tous de vendre des valeurs qui ont augmenté parce que nous ne pensons pas qu'elle restera longtemps en vigueur.

Le président: Et pourquoi pas, monsieur Huggett?

M. Huggett: D'une part, parce que c'est extrêmement complexe et, d'autre part, parce qu'un tas de gens sont contre, estimant que c'est un cadeau pour les riches. Moi je ne suis pas de cet avis et l'intention était sans doute bonne. Les choses sont difficiles dans ce domaine. Une loi fiscale devrait en principe avoir pour but de produire des recettes et non pas d'encourager les gens à agir de telle ou telle façon.

M. Dorin: M. Johnston a mentionné une autre possibilité hier. Il admet d'ailleurs qu'un des problèmes au Canada est que les capitaux ne sont pas placés de façon suffisamment rentable et qu'il faut en faire quelque chose. Il a donc demandé aux témoins si plutôt que d'imposer une limite, il ne serait pas préférable d'exempter les plus-value complètement du vivant des investisseurs. Une taxe de décès remplacerait donc l'actuelle limite de 500,000\$ de plus-value, ce qui permettrait aux investisseurs de placer leur argent de façon plus audacieuse, sans que le gouvernement y perde quant à lui.

M. Huggett: Vous venez d'évoquer mon sujet préféré à savoir une taxe sur les dépenses, les économies étant entièrement exemptées de l'impôt. Une personne ayant économisé 10,000\$ ne paierait aucun impôt sur ce montant. Ce n'est que lorsque cette personne dépenserait ses économies arrivée à l'âge de la retraite ou si elle laisse cet argent en héritage à ses enfants que le fisc interviendrait.

Je trouve, comme beaucoup d'autres d'ailleurs, que ce serait un système fiscal beaucoup plus efficace. Il est d'ailleurs déjà partiellement en vigueur vu que nous accordons des abattements fiscaux pour les pensions et les épargne-retraite. Si ce principe était mis en vigueur, on pourrait supprimer d'un seul coup une énorme partie de la Loi de l'impôt sur le revenu. On ne devrait plus s'occuper de l'inflation. L'impôt sur la plus-value cause d'énormes problèmes justement parce qu'il s'agit d'un impôt sur le capital et non pas nécessairement sur les bénéfices. Si seules les dépenses étaient imposées, tous ces problèmes disparaîtraient d'un seul coup.

Le président: Ces problèmes disparaîtraient-ils tout aussi bien si l'on supprimait simplement la taxe sur la plus-value quitte à percevoir l'impôt d'une autre façon? M. Dorin avait proposé l'introduction d'une taxe de succession que l'on pourrait assortir de règles plus strictes pour le calcul des capitaux et des revenus.

[Text]

Mr. Huggett: Mr. Chairman, I do not think it is possible to distinguish between capital and income very definitively. There are just too many ways of . . . Are the retained earnings of a corporation capital or income? If it is distributed as a dividend, yes, we accept it as being income. But if I sell my shares on the market and they have gone up in value because the corporation has not distributed all its earnings . . .

The Chairman: If you do that you would have to make, of course, dividend distributions tax free.

Mr. Huggett: There is certain . . .

The Chairman: In other words, you would have to have an integration that way.

Mr. Huggett: —merit in that too, in having dividends tax free, but I would want to think that one through a little more.

The Chairman: All of these things, of course, could be balanced by different corporate tax rates and . . .

Mr. Huggett: If you had a nice corporate tax rate of 35% or 33% and a top personal tax rate of 33%, then you would not have to tax dividends, you could just make them tax free.

The Chairman: That is right.

Mr. Huggett: But that is a function, I guess, of Revenue and what is perceived to be a fair distribution of the tax burden and what rates are considered to be fair. There may be a great deal of pressure on this country to reduce its corporate rate and the top personal rate if the United States goes that route.

The Chairman: What is your reading on the American effort? A number of us were down to the United States this spring, going over their various proposals and, of course, there has been some movement on it since. What is your reading on it now?

Mr. Huggett: Of course, tax legislation in the United States is a little different than it is here in Canada. What the President proposes and what finally comes out of the pipeline is something quite different. But I do see, what I would call a worldwide push towards reducing the top rates to between 30% and 40%, as being the way to get economic activity going and so on. There is far less of a feeling that all high-income earners should be taxed at 70% or 80%, that they are fat cats. There are not enough fat cats around, I guess.

• 1630

Mr. Dorin: I remember somebody saying that.

The Chairman: Are you finished, Mr. Dorin?

Mr. Dorin: Yes.

The Chairman: Mr. Lumsden, you made some reference to proposed section 74 and the attribution rules, and you indicated that you felt these new rules were exceptionally complicated. You felt that the existing rule really solved most of the problems and that perhaps the tax people, the drafters, had gone to far too great an extent in making 16 pages of complexities where really that was not required. Could you develop that thought further?

[Translation]

M. Huggett: Il n'y a pas moyen de distinguer de façon absolue entre capitaux et revenus. Les bénéfiques non distribués d'une entreprise sont-ils des capitaux ou des revenus? S'ils sont distribués sous forme de dividendes, ils sont considérés comme des revenus. Si je vends mes actions et que celles-ci ont augmenté de valeur du fait que la société n'a pas distribué la totalité de ses bénéfiques . . .

Le président: Les dividendes devraient également être exemptés de l'impôt.

M. Huggett: C'est évident.

Le président: Il faudrait avoir un système entièrement intégré.

M. Huggett: L'exemption des dividendes serait peut-être intéressante mais il faudrait que j'y réfléchisse davantage.

Le président: Tout ceci serait récompensé par tout un barème d'impôt des sociétés.

M. Huggett: Si l'impôt des sociétés était fixé à 33 ou 35 p. 100 et le maximum de l'impôt sur le revenu des particuliers à 33 p. 100, l'imposition de dividendes ne serait plus nécessaire.

Le président: C'est exact.

M. Huggett: Tout dépend de ce que le ministère du Revenu juge être une répartition équitable de la charge fiscale ainsi qu'un barème d'imposition équitable. Si les États-Unis décidaient de réduire l'impôt des sociétés et l'impôt des particuliers, le Canada devrait sans doute emboîter le pas.

Le président: Pensez-vous que les Américains aboutiront? Un groupe de députés s'est rendu aux États-Unis au printemps dernier pour voir justement ce qu'on y propose et depuis lors certains changements sont déjà intervenus. Quel est votre avis à ce sujet?

M. Huggett: Le droit fiscal américain est différent du nôtre. Le président propose mais c'est le Congrès qui dispose. Mais je pense que pour relancer l'économie, la plupart des pays seront obligés d'abaisser la tranche maximale des impôts à 30 ou 40 p. 100. Il y a là bien moins que le sentiment que tous les gros gagnés devraient être taxés à 70 ou à 80 p. 100, que ce sont de gros pachas. Mais il n'y en a pas suffisamment, j'imagine.

M. Dorin: Il me semble que quelqu'un a déjà dit cela.

Le président: Avez-vous fini, monsieur Dorin.

M. Dorin: Oui.

Le président: Monsieur Lumsden, vous avez parlé du projet d'article 74, des règles d'attribution, et vous avez dit qu'à votre avis ces nouvelles règles étaient extraordinairement compliquées. Selon vous, la réglementation existante permettait déjà de résoudre la plupart des problèmes et peut-être les gens de l'impôt, les auteurs du texte, étaient allés beaucoup trop loin avec ces 16 pages de détails techniques qui, somme toute, n'étaient pas nécessaires. Pourriez-vous préciser votre pensée?

[Texte]

Mr. Lumsden: Yes, I can, Mr. Chairman. There was a glaring loophole, if that is the right word, in the existing Income Tax Act in that transfers of property were not defined to include bona fide loans, and there were a couple of court cases going back 10 or 12 years which held that. It seemed to me that, if a very simple amendment had been made such that loans were defined to be included in the words 'transfers of property', with about one more line in the Income Tax Act one could have covered what I would perceive to be 98% of all income attribution abuses.

The complexities were added with a very detailed set of rules of trying to track the movement of funds through corporations, through trusts, all of which to me do not seem to be real revenue generators. If a person wants to split income with his wife or with his children, I think there are many ways to do it, as simple as paying one's wife a salary or one's child a salary. That is not stopped. It seems to me that, as I say, a simple amendment to include loans as transfers of property... As I read the budget on May 23, 1985, that is what I would have expected. Instead, when the rules came out, as I said, there were 16 pages of detailed rules. I grant you that these will cover more situations than my simple amendment would have covered, but I do not think they will cover so many more that it was worth 16 pages of law.

The Chairman: Would it have been possible, with a proposed section giving an element of ministerial discretion, to make sure that no untoward transfers took place? On that subject, what is your view with respect to the increase of ministerial discretion, perhaps indicated in proposed section 247?

Mr. Lumsden: As a tax specialist, I have no great hang-up about ministerial discretion sections in the Income Tax Act. If there is a certain public policy such that, for example, splitting income with a spouse is an objectionable practice, then I think the Income Tax Act can try to contemplate every possible situation or else you try to set out general rules. To me, it defies the ability of people in the Department of Finance to put out detailed rules to cover every possible transaction, and I see that both in the income attribution rules and in some of the corporate surplus rules. I do not accept the fact that ministerial discretion is an admission that one cannot draft detailed rules, but I think you need detailed rules to set out to cover most of the things. But you also need a general ministerial discretion or reasonable-man type of test in the act. I have no objection to that. I think it will save a lot of drafting, particularly in...

• 1635

The Chairman: You went ahead and set a reasonable-man type of test. We use a reasonable-man type of test even in criminal law. You have to be convicted beyond a reasonable

[Traduction]

M. Lumsden: Certainement, monsieur le président. Il y avait une échappatoire flagrante, je ne sais pas si c'est le bon terme, dans l'actuelle Loi de l'impôt sur le revenu en ce sens que la définition du transfert de biens ne comprenait pas les prêts de bonne foi, et d'ailleurs les tribunaux avaient à une ou deux reprises statué, il y a 10 ou 12 ans, dans ce sens. Il me semble que, avec un amendement très simple, on aurait pu couvrir dans la définition des transferts de biens les prêts en question et à ce moment-là, une seule ligne de plus dans la Loi de l'impôt sur le revenu aurait suffi à couvrir 98 p. 100 des prétendus cas d'abus en matière d'attribution de revenus.

Le projet de loi a ajouté à la complexité de la loi en précisant une série très détaillée de règles visant à retracer les mouvements de fonds effectués par l'entremise d'entreprises, de fiducies, alors que tout cela ne me semble pas être de véritables générateurs de revenus. Si quelqu'un veut partager son revenu avec son épouse ou avec ses enfants, les façons de le faire ne manquent pas à mon avis, il suffit par exemple de payer un salaire à sa femme ou un salaire à son enfant. Cela n'est toujours pas interdit. Il me semble que, comme je le disais, un simple amendement portant que les prêts deviennent des transferts de biens... En lisant le budget du 23 mai 1985, c'est ce à quoi je me serais attendu. Mais au contraire, lorsque la réglementation est sortie, comme je viens de vous le dire, elle couvrirait 16 pages. Je vous le concède, cette réglementation couvrira certes davantage de cas que ne l'aurait fait l'amendement simple que j'aurais proposé, mais je ne pense pas qu'elle en couvre suffisamment pour justifier 16 pages de texte de loi.

Le président: Aurait-il été possible, moyennant un article portant discrétion ministérielle, d'empêcher les transferts indelicats? Que penseriez-vous, dans ce sens, d'un étoffement de la discrétion ministérielle peut-être selon le modèle de l'article 247?

M. Lumsden: En ma qualité de fiscaliste, je n'ai guère à redire aux articles de la Loi de l'impôt sur le revenu qui portent discrétion ministérielle. Si la politique officielle veut par exemple que le partage du revenu avec un conjoint soit une pratique condamnable, à mon avis, la loi peut alors s'efforcer d'envisager tous les cas possibles, ou alors se limiter à des règles d'application générale. À mon sens, il est absolument impossible que les gens du ministère des Finances puissent imaginer des règles détaillées couvrant toutes les transactions possibles, et je le conçois fort bien tant pour les règles d'attribution du revenu que pour certaines des règles relatives aux excédents d'entreprises. Je n'accepte toutefois pas le fait que la discrétion ministérielle revienne à admettre qu'il est impossible de faire des règles détaillées, mais il n'empêche qu'il faut certaines règles détaillées pour couvrir la majorité des cas. Il faut néanmoins que la loi prévoit un genre de discrétion ministérielle à caractère général ou un genre d'étalon raisonnable. Je n'y trouve rien à redire. À mon avis, cela épargnerait beaucoup de textes de loi, surtout...

Le président: Vous parlez d'un étalon raisonnable. Mais nous utilisons ce même critère même en droit criminel. Il faut

[Text]

doubt. There seems to me to be nothing wrong with a reasonable-man type of test.

If we were to recommend that kind of an approach to the Minister, would we be recommending something that would be untoward? A great deal of the gobbledegook in the act is designed to catch the most carefully designed schemes.

Mr. Lumsden: You had mentioned section 247. As I read 247.(1), as amended, the section previously allowed ministerial discretion, but that has been taken out and it now does have a reasonableness test in it. The words are:

and it can reasonably be considered that one of the purposes thereof was to

Whereas as the section previously read it was:

and in the opinion of the Minister of National Revenue something happened

So I think there may be a subtle difference between the Minister being offended by a transaction and a reasonableness test. But I could live with either one of them.

Mr. Huggett: Until a year ago the Minister assumed everybody was dishonest. But I understand that has gone by the boards.

The Chairman: We changed Ministers.

Mr. Huggett: If I could add to what Alan has said, the problem I see with the way the legislation is going in this Income Tax Act is we are trying to get too damn tight and trying to cover off 100% of any little thing that may be considered objectionable, yet at the same time we find and read in the newspapers about these enormous loopholes that allow people to save \$500,000 or . . .

The Chairman: Could you maybe comment on that? Is there not a provision in the act right now that the Minister is entitled to look through those transactions and set them aside?

Mr. Huggett: I do not believe so. The law is there and he has to interpret it according to . . .

The Chairman: Should there be a provision in the Income Tax Act that allows those unseemly transactions to be set aside because they go beyond the scope or intent of a taxing statute? In other words, it would create an unfairness.

Mr. Lumsden: There was a section in the act that, as I understand it, was almost never used. It was section 246 of the Income Tax Act. The rule was where the Treasury Board had decided that one of the purposes of a transaction was artificially to reduce the tax otherwise payable, there was authority for the Treasury Board to direct the Minister of National Revenue to treat a particular amount as income. That section was repealed, but it was in the Income Tax Act going back to 1940 anyway, and there for a long time. I do not know whether that would be within the spirit of the Charter of Rights and

[Translation]

en effet être reconnu coupable sans l'ombre d'un doute raisonnable. Il me semble qu'il n'y a là rien à redire.

Si nous devons recommander ce genre de façon de procéder au ministre, serait-ce maladroit? Il est évident qu'une bonne partie du jargon qu'on trouve dans la loi a précisément pour but de contrer les desseins les plus tortueux.

M. Lumsden: Vous avez parlé de l'article 247. Lorsque je lis la version modifiée de l'article 247(1), je me rends compte que l'article précédent portait une certaine discrétion ministérielle mais que celle-ci n'existe plus et qu'elle a été remplacée précisément par un étalon raisonnable. Voici le texte:

et qu'il est raisonnable de considérer qu'un des objets de cette opération

Alors que l'ancien article se lisait comme suit:

De l'avis du ministre, était . . .

Je pense dès lors qu'il y a peut-être une différence subtile entre le fait, pour le ministre, d'être choqué par une transaction et un étalon raisonnable. Quoi qu'il en soit, les deux me conviennent fort bien.

M. Huggett: Jusqu'à l'an dernier, le ministre partait du principe que tout le monde était malhonnête, mais d'après ce que j'ai cru comprendre cette opinion n'est plus valable.

Le président: Nous avons changé de ministre.

M. Huggett: Si je puis ajouter quelque chose à ce que vient de dire Alan, le problème pour moi, du point de vue de l'orientation de la Loi de l'impôt sur le revenu, c'est que nous essayons de resserrer beaucoup trop les choses et de couvrir à 100 p. 100 les moindres petits détails qui pourraient être considérés comme mal à propos, ce qui ne nous empêche pas d'apprendre tous les jours dans les journaux qu'il existe ces incroyables échappatoires fiscales qui permettent aux gens de gagner 500,000\$. . .

Le président: Auriez-vous quelque chose à dire à ce sujet? N'y a-t-il pas déjà dans la loi une disposition portant que le ministre a le droit de vérifier ces transactions et de les réserver?

M. Huggett: Je ne pense pas. Il y a une loi et il doit l'interpréter conformément . . .

Le président: Devrait-il y avoir dans la Loi de l'impôt sur le revenu une disposition permettant précisément de réserver ces transactions inconvenantes parce qu'elles transcendent l'intention et la portée d'une loi fiscale? En d'autres termes, cela créerait une injustice.

M. Lumsden: Il y avait dans la loi un article auquel, je pense, on n'avait pratiquement jamais recours. Il s'agit de l'article 246 de la Loi de l'impôt sur le revenu. Cet article portait que, lorsque le Conseil du Trésor avait jugé qu'une transaction avait entre autres pour but de réduire artificiellement l'impôt dû, le Conseil du Trésor avait le pouvoir d'ordonner au ministre du Revenu national de considérer le montant en question comme un revenu. Cet article avait été abrogé, mais il figurait dans la loi dans les années 1940, et il y était depuis très longtemps. Je ne sais pas si cela serait conforme à

[Texte]

Freedoms—I would leave that for someone else—but it was in the act for a long time and was repealed a few years ago.

The Chairman: With the complications, we seem to be getting, in these innumerable drafts and redrafts, an effort, as you clearly indicated, by draftsmen to try to visualize every conceivable transaction. Of course the imaginings of the tax practitioners in the country go beyond any sense of reason. Would we not be better off to have some rules of general application, with a great deal of discretion?

Mr. Huggett: It would depend on whose discretion it was given to, Mr. Chairman. I mean, I rather like Mr. Lumsden's reference to the Treasury Board having power to upset a transaction. This would take it out of the hands of National Revenue, and ensure the reasonable man had a reasonable look at it.

• 1640

The Chairman: What about the courts? Could we have the Minister refer a matter to the court and say that this is not a reasonable use of the exemption provided?

Mr. Dorin: This is what happens now, is it not? I mean, in essence, if the department challenges.

The Chairman: No, right now . . .

Mr. Huggett: No, the courts now must rule along the act as the words stand.

The Chairman: The actual law. There is no discretion in there to speak of.

Mr. Huggett: No, I do not think the courts have a . . .

The Chairman: Most of the statute right now is—you know, the courts will give you the craziest rulings, because they read the act exactly word for word the way it is written. The statute is not written with reasonableness as a test.

Mr. Dorin: That would make the tax act different from every other law in the country.

The Chairman: The tax act is different from most other laws of the country.

Mr. Lumsden: There are right now a number of sections in the Income Tax Act that are very generally worded. It is obvious, from the wording of those general sections, what their intent is. If you step into a transaction that offends the spirit of some of these general avoidance rules, I think you do so with the full understanding that you may be subject to tax. The difficulty I have found with something like the Treasury bill section—it was almost too broad in its definition—is that if you escaped the specific sections, if you escaped the general anti-avoidance provisions in the act—which are very broad—so that you did something that was sort of objectionable from

[Traduction]

l'esprit de la Charte des droits et libertés—ce n'est pas à moi à en juger—mais c'est un article qui a figuré pendant très longtemps dans la loi et qui a été abrogé il y a quelques années seulement.

Le président: Avec toutes ces complications, nous semblons avoir en fin de compte, après ces innombrables tentatives de rédaction, comme vous l'avez si bien dit vous-même, le souci de visualiser toutes les transactions possibles. Il est évident par ailleurs que les spécialistes de la fiscalité débordent d'imagination à cet égard et que cette imagination transcende souvent la raison. N'aurions-nous pas intérêt à nous contenter de quelques règles d'application générale assorties de vastes pouvoirs discrétionnaires?

M. Huggett: Cela dépend de qui exercera ce pouvoir, monsieur le président. Je veux dire par là un peu ce que disait M. Lumsden à propos du Conseil du Trésor qui aurait le pouvoir d'affirmer une transaction. À ce moment-là, cela ne serait plus du ressort du Revenu national et quelqu'un de raisonnable pourrait étudier le dossier sous un angle raisonnable.

Le président: Et les tribunaux? Le ministre pourrait-il en saisir un tribunal en alléguant qu'il ne s'agit pas d'une utilisation raisonnable d'une exemption légale?

M. Dorin: C'est ce qui se passe déjà, non? Lorsque le ministère conteste par exemple.

Le président: Non, pour l'instant . . .

M. Huggett: Pas du tout, les tribunaux actuellement doivent trancher selon le texte de la loi.

Le président: Selon le texte de la loi. Il n'y a pas vraiment de pouvoir discrétionnaire.

M. Huggett: Non, je ne pense pas que les tribunaux puissent . . .

Le président: À l'heure actuelle, le plus souvent la loi . . . comprenez-moi bien, les tribunaux prononcent les jugements les plus farfelus étant donné qu'ils interprètent la loi mot pour mot telle qu'elle est rédigée. Mais la loi ne prévoit nulle part d'étalon raisonnable.

M. Dorin: À ce moment-là, la législation sur l'impôt serait différente de toutes les autres lois fédérales.

Le président: Mais elle l'est déjà.

M. Lumsden: Actuellement, il y a effectivement un certain nombre d'articles de la loi qui sont formulés de façon générale et, d'après leur texte, l'intention poursuivie est très évidente. Si vous vous livrez à une transaction qui contrevient à l'esprit de certaines de ces règles de contournement général, vous le faites en sachant fort bien que vous risquez d'être passible de l'impôt. Le problème qui se pose à moi dans le cas d'un article comme celui du Conseil du Trésor—il est pratiquement trop vague—c'est que si vous parvenez à éviter les articles ponctuels, si vous parvenez à éviter les dispositions générales de la loi qui empêchent l'évasion—et qui sont d'une

[Text]

somehow reading the whole of the Income Tax Act, you could then be brought to pay a tax. I just think there has to be a little bit more precision than this, in a tax-avoidance type section. It has to be broad enough to get to, because you cannot define every possible transaction, but I think it still has to be confined within some reasonable bounds.

The Chairman: You dealt with a question of why corporate gains are not exempt, to \$500,000 presumably, or some other figure. In your opinion, do the various control mechanisms that the government has set out in the bill really prevent the conversion of a corporate gain to a personal gain to an exempt gain?

Mr. Huggett: I guess there are so many things that can go wrong vis-à-vis a series of corporations and individuals, and so on. What I was really referring to was a situation—a very simple situation—where you have an individual who has a holding company for his portfolio of investments. If the company owns shares of XYZ and sells it at a profit, the corporation has to pay a tax.

The Chairman: Right.

Mr. Huggett: If he held them personally, he would presumably qualify for the exemption.

The Chairman: That is right. Under the present act and the way it is written, if before May 23 he happened to hold all his assets in a holding company, he could have dissolved his holding company and taken the assets personally at the book value they held in the holding company. Could he not?

Mr. Lumsden: He could not have taken them out of his company into his own hands at book value. The corporation would have had to pay tax up to the fair market value of those assets.

The Chairman: Up to the fair market value?

Mr. Huggett: Yes.

Mr. Lumsden: The dividend as well in the hands of an individual.

The Chairman: He could not have distributed them back.

Mr. Huggett: No, he could not. My point is that I can see why the exemption is not extended to corporations, because you can have 10 corporations. How do you manage the \$500,000.

The Chairman: How do you limit them to \$500,000, yes.

Mr. Huggett: However, there is a mechanism already in place that you make the corporation pay the tax, but you say to the corporation: If you pay a dividend out of those taxed capital gains to an individual shareholder, we will give you back the tax; shareholder, you will be deemed to have got a capital gain, and if you are exempt, you are exempt, or whatever happens. That would not be difficult at all, I do not

[Translation]

portée très générale—à ce moment-là vous vous rendez coupable d'un acte répréhensible aux yeux de quiconque lirait la loi dans son intégralité, et à ce moment-là vous pourriez être passible d'un impôt. Je pense qu'il faudrait quand même être un peu plus précis que cela dans les articles destinés à empêcher les évitements fiscaux. Ces articles doivent être suffisamment généraux étant donné qu'il est impossible de définir toutes les transactions possibles, mais ils doivent quand même rester dans les limites du raisonnable.

Le président: Vous avez parlé de la question de savoir pourquoi les bénéfices d'entreprises n'étaient pas exemptés, jusqu'à concurrence de 500,000\$ j'imagine, ou que sais-je encore. À votre avis, les divers dispositifs de vérification prévus par le gouvernement dans le projet de loi empêcheraient-ils vraiment de convertir un bénéfice d'entreprise en un gain personnel puis en un gain exempté?

M. Huggett: Vous savez, il y a tellement de choses qui peuvent mal tourner entre les entreprises et les particuliers. En fait je voulais simplement parler d'un cas, un cas très simple, celui d'un particulier dont le portefeuille d'investissements est détenu par une société en nom collectif. Si cette compagnie possède des actions de telle ou telle entreprise et qu'elle les vend en réalisant un bénéfice, elle doit payer de l'impôt.

Le président: En effet.

M. Huggett: Mais si le particulier en question détient lui-même ces actions, j'imagine qu'il pourrait bénéficier de l'exemption.

Le président: En effet. En vertu de la loi actuelle, selon le texte de loi, si avant le 23 mai tous ses biens sont détenus par une compagnie en nom collectif, il peut dissoudre cette compagnie, reprendre la pleine propriété de ses biens à leur valeur comptable, n'est-ce pas?

M. Lumsden: Non, car la société aurait à payer de l'impôt jusqu'à concurrence de la juste valeur marchande des biens en question.

Le président: Vraiment?

M. Huggett: Et oui.

M. Lumsden: Et les dividendes se retrouveraient également entre les mains du particulier.

Le président: Il n'aurait pas pu les distribuer.

M. Huggett: Non. Ce que je veux dire, c'est que je conçois fort bien pourquoi cette exemption n'est pas accordée aux entreprises parce qu'il peut y en avoir une dizaine. Comment gérer les 500,000\$?

Le président: Comment limiter la chose à 500,000\$, en effet.

M. Huggett: Il existe toutefois déjà un dispositif tel que c'est la compagnie qui paye l'impôt, mais à ce moment-là vous dites à la compagnie: Si vous prenez cette plus-value imposable pour verser un dividende à un actionnaire, nous vous rembourserons l'impôt. Si vous êtes actionnaire, vous serez réputé avoir reçu une plus-value à l'égard de laquelle vous pouvez être exempté de l'impôt. Je ne crois pas que cela soit difficile à faire. Nous

[Texte]

think. We have that design in the act at the moment: the corporation receives a dividend, it pays 25% tax. It pays that dividend out to its shareholder. It gets the 25% back; the shareholder pays the tax.

• 1645

The Chairman: You are talking of a personal business corporation.

Mr. Huggett: Yes.

The Chairman: There is no reason why a capital gain provision should not apply the same way?

Mr. Huggett: Exactly.

The Chairman: Is it your view that the complications of this lifetime capital gain are going to materially increase the cost to taxpayers of compliance?

Mr. Huggett: Yes, sir, it is. Obviously if somebody just has a portfolio of securities, and he sells shares of Inco, there is no problem. But when you get into . . .

The Chairman: There is less of a problem for him. He just makes the profit and declares it.

Mr. Huggett: That is right, but any owner-manager of a business, the entrepreneurs we are talking about, if he sells shares of his company, we are going to have to go through pages and pages of this anti-avoidance legislation to make sure that is not deemed to be a dividend. We have sections that deem dividends to be capital gains and sections that deem capital gains to be dividends. You have to look at section 55, and section 84.(1), and section 247, and section 69. You know, the cost to the individual of getting advice as to whether he gets by or not is quite staggering.

The Chairman: You say there is a real problem for a sole proprietor, for example, who sells shares in that company of his to outsiders or family members.

Mr. Huggett: If he sells it to a family member, I think he is done for. I have not been through the anti-avoidance provisions in detail. Maybe you can help me, Allan.

Mr. Lumsden: I think the act was getting simpler. When the top personal rate of tax on dividends was about 25%, and the top personal rate of tax on capital gains was about 25%, it was almost immaterial whether one got one type of income or the other, and a number of rules that had been in the act at a time when capital gains were taxed less, or dividends were taxed at different rates, gradually had gone by the boards. Now we have a whole set of rules being reintroduced, or changed, in the Income Tax Act to stop people from converting dividend income into exempt capital gains.

At one time the push in the Income Tax Act was to stop people from converting what would be taxable capital gains

[Traduction]

avons déjà une disposition en ce sens dans la loi: l'entreprise reçoit un dividende et paie un impôt de 25 p. 100. Elle paie un dividende à son actionnaire et récupère l'impôt de 25 p. 100; c'est l'actionnaire qui paie l'impôt.

Le président: Vous parlez d'une entreprise de service personnelle.

M. Huggett: Oui.

Le président: Il n'y a aucune raison pour laquelle la disposition sur la plus-value ne s'appliquerait pas de la même façon?

M. Huggett: Exactement.

Le président: Êtes-vous d'avis que la complexité de cette exemption à vie au titre des plus-value va faire augmenter sensiblement les coûts que devront assumer les contribuables pour se conformer à la loi?

M. Huggett: Oui, monsieur. De toute évidence, si quelqu'un a uniquement dans son portefeuille des valeurs mobilières, s'il vend des actions d'Inco, il n'y a pas de problème. Mais lorsqu'il s'agit . . .

Le président: C'est un problème moins grave pour lui. Il réalise un profit et le déclare.

M. Huggett: C'est exact, mais si un propriétaire-administrateur d'une entreprise, ces entrepreneurs dont nous parlons, vend les actions de sa société, nous devons feuilleter des pages et des pages de cette loi contre l'évitement fiscal pour s'assurer qu'il n'est pas réputé avoir reçu un dividende. En vertu de certains articles, les dividendes sont réputés être des plus-value alors qu'en vertu d'autres articles les plus-value sont réputées être des dividendes. Vous devez vous reporter à l'article 55, au paragraphe 84.(1), à l'article 247 et à l'article 69. Vous savez, les particuliers auront à assumer des coûts astronomiques pour obtenir une interprétation de leur situation particulière.

Le président: Vous dites que le propriétaire unique, par exemple, aura de sérieux problèmes s'il vend des actions de sa société à des étrangers ou à des membres de sa famille.

M. Huggett: Il sera coincé s'il vend ses actions à un membre de sa famille. Je n'ai pas examiné en détail toutes les dispositions contre l'évitement d'impôt. Vous pourriez peut-être m'aider, monsieur Lumsden.

M. Lumsden: Je crois que la loi était simplifiée. Quand le taux maximal de l'impôt personnel sur les dividendes et sur les plus-value était d'environ 25 p. 100, dans les deux cas, il importait peu de savoir quelle était la source des revenus, et un certain nombre des règles qui figuraient à une certaine époque dans la loi quand l'impôt sur la plus-value était moins élevé, ou quand les dividendes étaient imposés à des taux différents, ont disparu. Maintenant, on modifie ou on rétablit toute une série de règles dans la Loi de l'impôt sur le revenu pour empêcher les contribuables de convertir leurs revenus provenant de dividendes en plus-value non imposable.

À une certaine époque, la Loi de l'impôt sur le revenu visait à empêcher les contribuables de transformer leur plus-value

[Text]

into exempt dividends, because you could flow dividends from one corporation to another. So, for example, a whole set of rules in section 84.(1) of the act were introduced in about 1978, or so, to deem certain dividends to be capital gains. Now we have that section being repealed and being replaced with another section which deems capital gains to be dividends. It is a complete reversal.

There are rules in the act that stop people from realizing capital gains in certain non-arm's-length transactions, although not all of them. But where you are dealing with shares of a private corporation, I think the rules are quite more extensive and much more complex than the rules for an individual to sell shares of a publicly traded corporation. They are fairly straightforward. So I do agree with Mr. Huggett that the main complications are in the area of the owner-managed business, the owner of a private corporation.

• 1650

The Chairman: They tell me they need a volunteer next door.

Mr. Minaker: I feel like an old sock.

Mr. Dorin: Does anybody know why there is no vote so far?

An hon. member: They must be filibustering.

The Chairman: What, on the . . . ?

Mr. Dorin: It is four minutes after routine proceedings, so . . .

The Chairman: Well maybe they let it go on division. Maybe the routine proceedings never got over. I would not be surprised if there was a filibuster on routine proceedings. We have done that before; I remember we did that for five days in a row. Why, Friesen read the telephone book one day. The House of Commons is fun and games, Mr. Huggett. Particularly around Christmas people get the spirit, you know—sometimes more spirit than enough. Are there any other questions, Mr. Lanthier?

Mr. Lanthier: No, only a comment—a short one. From everything I have heard until now we were discussing details. But what have been the discussions of the members of the committee here about the principle itself? Has it been directly challenged in the work of the committee, Mr. Chairman?

The Chairman: Mr. Lanthier, you remember the principle of the bill was adopted on second reading. I do not think the witnesses are making a real comment on the principle of the bill; they are talking about the complications of the bill and the problems that are likely to arise in the administration of the bill. They are saying this is what you have, and you might re-examine some of your principles. Would that be a fair statement, Mr. Huggett?

[Translation]

imposable en dividendes non imposables puisque les dividendes pouvaient être transférés d'une corporation à une autre. Ainsi, par exemple, toute une série de règles qui figurent dans le paragraphe 84.(1) de la loi ont été adoptées aux environs de 1978 en vertu desquelles certains dividendes étaient réputés être des plus-value. Cet article sera maintenant abrogé et remplacé par un autre article en vertu duquel les plus-value sont réputées être des dividendes. C'est un renversement complet.

Il y a, dans la loi, des règles qui visent à empêcher les contribuables de réaliser des plus-value dans le cadre de certaines transactions avec lien de dépendance mais ce n'est pas toujours le cas. Cependant, lorsqu'il s'agit des actions d'une corporation privée, j'estime que les règles ont une plus grande portée et sont plus complexes que les règles applicables à un particulier qui vend des actions d'une corporation inscrite en bourse. Ces dispositions sont assez simples. Je suis donc d'accord avec M. Huggett lorsqu'il dit que les dispositions les plus complexes touchent les propriétaires-administrateurs, les propriétaires de corporations privées.

Le président: Ils me disent qu'ils ont besoin d'un bénévole à côté.

M. Minaker: J'ai l'impression d'être une vieille chaussette.

M. Dorin: Quelqu'un sait-il pourquoi il n'y a pas encore eu de vote?

Une voix: Il doit y avoir obstruction.

Le président: Quoi, sur . . . ?

M. Dorin: La période réservée aux affaires courantes est terminée depuis quatre minutes, . . .

Le président: Ils ont peut-être demandé un vote par appel nominal. La période réservée aux affaires courantes n'est peut-être pas encore terminée. Je ne serais pas étonné qu'il y ait eu obstruction même pendant cette période. Nous l'avons déjà fait; je me souviens que nous l'avons fait pendant cinq jours d'affilée. En fait, M. Friesen a lu un jour le bottin téléphonique. Monsieur Huggett, nous nous amusons ferme à la Chambre des communes. À l'époque de Noël, les gens se mettent dans l'esprit des fêtes, parfois un peu trop. Y a-t-il d'autres questions, monsieur Lanthier?

M. Lanthier: Non, mais j'aimerais faire un bref commentaire. J'ai l'impression que nous nous sommes contentés de discuter de détails. Les membres du Comité ont-ils abordé le principe lui-même? Le Comité a-t-il remis en question le principe même, monsieur le président?

Le président: Monsieur Lanthier, n'oubliez pas que le principe du projet de loi a été adopté à l'étape de la deuxième lecture. Je ne sais pas si les témoins voulaient commenter le principe du projet de loi; ils nous ont parlé de la complexité du projet de loi et des problèmes que posera probablement l'administration du projet de loi. Ils ont passé en revue les diverses dispositions et ont suggéré qu'il serait peut-être nécessaire de réexaminer certains des principes. Est-ce exact, monsieur Huggett?

[Texte]

Mr. Huggett: That would be a fair statement, Mr. Chairman.

Mr. Lanthier: Okay.

The Chairman: I want to thank you very, very much for coming. I apologize to you for not having more of my members here. On top of things, I am sure Mr. Johnston apologizes for having to leave early. I am indeed surprised the New Democratic Party is not here, but I expect they are making certain efforts in the House of Commons to prevent a vote from taking place. They will be doing that presumably by introducing one petition after another or something of that nature.

Our next meeting is on Monday morning. Thank you very much. The meeting stands adjourned.

[Traduction]

M. Huggett: Oui, monsieur le président.

M. Lanthier: D'accord.

Le président: Je tiens à vous remercier sincèrement d'être venus. Je vous prie de nous excuser de ne pas avoir réussi à réunir un plus grand nombre de députés. Je suis certain que M. Johnston regrette d'avoir à partir si tôt. Je constate avec étonnement l'absence de députés néo-démocrates, mais je soupçonne qu'ils sont à la Chambre des communes à essayer d'éviter la tenue d'un vote. Je suppose qu'ils sont là à présenter une pétition après l'autre, ou autre chose du genre.

Notre prochaine réunion aura lieu lundi matin. Merci. La séance est levée.

Economic Affairs

questions économiques

RESPECTING:

Bill C-84, An Act to amend the Income Tax Act and related statutes and to amend the Canada Pension Plan, the Unemployment Insurance Act, 1971, the Financial Administration Act and the Petroleum and Gas Revenue Tax Act

INCLUDING:

The Thirteenth Report to the House

WITNESSES:

(See back cover)

Dr. T. Association canadienne d'études fiscales
Douglas Storchaniuk, président
Robert Cousin, (Stikeman Elliot)
Robert Dart, (Price Waterhouse)
W.R. Lawlor, (Ernst & Whinney)
Michael Donaga, (Charman Gordon)
De Coopers and Lybrand
Don Huggett, comptable agréé
Alan Lumbard, comptable agréé

CONCERNANT:

Le projet de loi C-84, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu et la législation connexe et modifiant le Régime de pension du Canada, la Loi de 1971 sur l'assurance-emploi, la Loi sur l'administration financière et la Loi de l'impôt sur les revenus pétroliers

Y COMPRIS:

Le Treizième Rapport à la Chambre

TÉMOINS:

(Voir la couverture)

From the Canadian Tax Foundation
Douglas Storchaniuk, Chairman
Robert Cousin, (Stikeman Elliot)
Robert Dart, (Price Waterhouse)
W.R. Lawlor, (Ernst & Whinney)
Michael Donaga, (Charman Gordon)
From Coopers and Lybrand
Don Huggett, Chartered Accountant
Alan Lumbard, Chartered Accountant



Canada Post
Postage paid

Postes Canada
Port payé

Book Tariff rate des livres

K1A 0S9
OTTAWA

If undelivered, return COVER ONLY to:
Canadian Government Publishing Centre,
Supply and Services Canada,
Ottawa, Canada, K1A 0S9

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Centre d'édition du gouvernement du Canada,
Approvisionnement et Services Canada,
Ottawa, Canada, K1A 0S9

* 1650

From the Canadian Tax Foundation:

- Douglas Sherbaniuk, Chairman;
- Robert Couzin, (Stikeman Elliot);
- Robert Dart, (Price Waterhouse);
- W.R. Lawlor, (Ernst & Whinney);
- Michael Denega, (Clarkson, Gordon).

From Coopers and Lybrand:

- Don Huggett, Chartered Accountant;
- Alan Lumsden, Chartered Accountant.

De l'Association canadienne d'études fiscales:

- Douglas Sherbaniuk, président;
- Robert Couzin, (Stikeman Elliot);
- Robert Dart, (Price Waterhouse);
- W.R. Lawlor, (Ernst & Whinney);
- Michael Denega, (Clarkson, Gordon).

De Coopers and Lybrand:

- Don Huggett, comptable agréé;
- Alan Lumsden, comptable agréé.

WITNESSES—TÉMOINS

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 82

Monday, December 16, 1985

Chairman: Don Blenkarn

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule n° 82

Le lundi 16 décembre 1985

Président: Don Blenkarn

*Minutes of Proceedings and Evidence
of the Standing Committee on*

Finance, Trade and Economic Affairs

*Procès-verbaux et témoignages
du Comité permanent des*

Finances, du commerce et des questions économiques

RESPECTING:

Bill C-84, An Act to amend the Income Tax Act and related statutes and to amend the Canada Pension Plan, the Unemployment Insurance Act, 1971, the Financial Administration Act and the Petroleum and Gas Revenue Tax Act

INCLUDING:

The Thirteenth Report to the House

CONCERNANT:

Le projet de loi C-84, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu et la législation connexe et modifiant le Régime de pensions du Canada, la Loi de 1971 sur l'assurance-chômage, la Loi sur l'administration financière et la Loi de l'impôt sur les revenus pétroliers

Y COMPRIS:

Le Treizième Rapport à la Chambre

WITNESSES:

(See back cover)

TÉMOINS:

(Voir à l'endos)

First Session of the
Thirty-third Parliament, 1984-85

Première session de la
trente-troisième législature, 1984-1985

STANDING COMMITTEE ON FINANCE,
TRADE AND ECONOMIC AFFAIRS

COMITÉ PERMANENT DES FINANCES,
DU COMMERCE ET DES QUESTIONS
ÉCONOMIQUES

Chairman: Don Blenkarn

Président: Don Blenkarn

Vice-Chairman: Louis Plamondon

Vice-président: Louis Plamondon

MEMBERS/MEMBRES

Bill Attewell
Murray Dorin
Donald Johnston
Steven Langdon
Shirley Martin
Paul McCrossan
George Minaker
Aideen Nicholson
John Parry
Bernard Valcourt
Pierre H. Vincent
Norm Warner
Geoff Wilson

ALTERNATES/SUBSTITUTS

Pierre Cadieux
Murray Cardiff
Michael Cassidy
Clément Côté
Simon de Jong
Sid Fraleigh
Alfonzo Gagliano
Paul Gagnon
Raymond Garneau
Jim Jepson
Monique Landry
Claude Lanthier
Nic Leblanc
Reginald Stackhouse
Robert Toupin

(Quorum 8)

Le greffier du Comité

Robert Vaive

Clerk of the Committee

Published under authority of the Speaker of the
House of Commons by the Queen's Printer for Canada

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre
des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

Available from the Canadian Government Publishing Centre, Supply and
Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada,
Approvisionnement et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

REPORT TO THE HOUSE

Tuesday, December 17, 1985

The Standing Committee on Finance, Trade and Economic Affairs has the honour to present its

THIRTEENTH REPORT

In accordance with its Order of Reference dated Monday, December 9, 1985, relating to Bill C-84, An Act to amend the Income Tax Act and related statutes and to amend the Canada Pension Plan, the Unemployment Insurance Act, 1971, the Financial Administration Act and the Petroleum and Gas Revenue Tax Act, and has agreed to report it with the following amendments:

Clause 55

Strike out line 31, page 82 and substitute the following therefor:

"during the year, has a"

Strike out line 46, page 83 and substitute the following therefor:

"during the year has a"

In the English version only, strike out lines 31 and 32, page 85 and substitute the following therefor:

"person shall be considered to have a severe and prolonged impairment"

Clause 73

Strike out line 31, page 133 and substitute the following therefor:

"the year or within 60 days after the end of the year (to the extent that it was not included in computing his tax payable for a previous taxation year) each of which is the amount, if"

Clause 87

Strike out lines 21 to 37, page 145 and substitute the following therefor:

"(i) on or before the end of the third month following the end of the year, where

(A) an amount was deducted by virtue of section 125 in computing the tax payable under this Part by the corporation for the year or its immediately preceding taxation year, and

(B) the corporation is, throughout the year, a Canadian-controlled private corporation whose taxable income for the immediately preceding taxation year together with the taxable incomes of all corporations with which it was associated in the year for their taxation years ending in the calendar year immediately preceding the calendar year in which the taxation year of the corporation ended does not exceed the aggregate of the business limits (as determined under section 125) of the corporation and the associated corporations for those preceding years, or"

RAPPORT À LA CHAMBRE

Le mardi 17 décembre 1985

Le Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques a l'honneur de présenter son

TREIZIÈME RAPPORT

Conformément à son ordre de renvoi du lundi 9 décembre 1985, votre Comité a étudié le Projet de loi C-84, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu et la législation connexe et modifiant le Régime de pensions du Canada, la Loi de 1971 sur l'assurance-chômage, la Loi sur l'administration financière et la Loi de l'impôt sur les revenus pétroliers et a convenu d'en faire rapport avec les modifications suivantes:

Article 55

Retrancher la ligne 34, à la page 82, et la remplacer par ce qui suit:

«qui, pendant l'année, a une»

Retrancher la ligne 43, à la page 83, et la remplacer par ce qui suit:

«l'année, a une déficience»

Dans la version anglaise seulement, retrancher les lignes 31 et 32, à la page 85, et les remplacer par ce qui suit:

«person shall be considered to have a severe and prolonged impairment»

Article 73

Retrancher la ligne 33, à la page 133, et la remplacer par ce qui suit:

«que le particulier acquiert dans l'année ou dans les 60 jours qui suivent la fin de l'année (dans la mesure où il n'a pas été déduit dans le calcul de son impôt payable pour une année d'imposition antérieure),»

Article 87

Retrancher les lignes 24 à 41, à la page 145, et les remplacer par ce qui suit:

«(i) au plus tard à la fin du troisième mois suivant la fin de l'année,

(A) lorsqu'un montant a été déduit en vertu de l'article 125 dans le calcul de l'impôt payable en vertu de la présente partie par la corporation pour l'année ou pour son année d'imposition précédente, et

(B) que la corporation est, tout au long de l'année, une corporation privée dont le contrôle est canadien et que son revenu imposable pour l'année d'imposition précédente, ajouté au revenu imposable de toutes les corporations avec lesquelles elle a été associée dans l'année, pour leurs années d'imposition se terminant au cours de l'année civile précédant celle où l'année d'imposition de la corporation s'est terminée, ne dépasse pas le total du plafond des affaires (déterminé selon l'article 125) de la corporation et de celui des corporations associées pour ces années précédentes, ou»

Clause 118

Strike out line 42, page 178 and substitute the following therefor:

“deducted or withheld during the 90-day period immediately preceding the day”

Strike out line 14, page 179 and substitute the following therefor:

“withheld during the 90-day period immediately preceding the day of the appoint-”

Strike out lines 19 and 20, page 181, and substitute the following therefor:

“deducted or withheld after a date to be fixed by proclamation.”

Clause 131

Strike out line 8, page 205 and substitute the following:

“131.(1) Subsections 88(1) to (3) of An Act to”

Clause 132

Strike out line 28, page 207 and substitute the following therefor:

“deducted during the 90-day period immediately preceding the day of the”

Strike out line 46, page 207 and substitute the following:

“ed during the 90-day period immediately preceding the day of the appointment of”

Add immediately after line 44, page 209, the following:

“(5) Subsection (2) is applicable to assessments in respect of amounts that were deducted after a day to be fixed by proclamation.”

Clause 135

Strike out line 33, page 216, and substitute the following therefor:

“deducted during the 90-day period immediately preceding the day of the”

Strike out line 7, page 217, and substitute the following therefor:

“ed during the 90-day period immediately preceding the day of the appointment of”

Add immediately after line 5, page 219, the following:

“(3) Subsection (1) is applicable to assessments in respect of amounts that were deducted after a day to be fixed by proclamation.”

Your Committee has ordered a reprint of Bill C-84, as amended, for the use of the House of Commons at the report stage.

Article 118

Retrancher la ligne 3, à la page 179, et la remplacer par ce qui suit:

«tant déduit ou retenu pendant la période de 90 jours immédiatement avant cette date;»

Retrancher la ligne 24, à la page 179, et la remplacer par ce qui suit:

«un montant déduit ou retenu pendant la période de 90 jours immédiatement avant la»

Retrancher les lignes 21 et 22, à la page 181, et les remplacer par ce qui suit:

«retenus après une date fixée par proclamation»

Article 131

Retrancher la ligne 8, à la page 205, et la remplacer par ce qui suit:

«131.(1) Les paragraphes 88(1) à (3) de la Loi»

Article 132

Retrancher la ligne 36, à la page 207, et la remplacer par ce qui suit:

«tant déduit pendant la période de 90 jours immédiatement avant cette date; et»

Retrancher la ligne 6, à la page 208, et la remplacer par ce qui suit:

«montant déduit pendant la période de 90 jours immédiatement avant la date de»

Ajouter, immédiatement après la ligne 45, à la page 209, ce qui suit:

«(5) Le paragraphe (2) s'applique aux cotisations établies pour les montants déduits après une date fixée par proclamation.»

Article 135

Retrancher la ligne 39, à la page 216, et la remplacer par ce qui suit:

«tant déduit pendant la période de 90 jours immédiatement avant cette date; et»

Retrancher la ligne 14, à la page 217, et la remplacer par ce qui suit:

«montant déduit pendant la période de 90 jours immédiatement avant la date de»

Ajouter, immédiatement après la ligne 4, à la page 219, ce qui suit:

«(3) Le paragraphe (1) s'applique aux cotisations établies pour les montants déduits après une date fixée par proclamation.»

Votre Comité a ordonné la réimpression du Projet de loi C-84, tel que modifié, pour l'usage de la Chambre des communes à l'étape du rapport.

A copy of the Minutes of Proceedings and Evidence relating to this Bill (*Issues Nos. 78, 79, 80, 81, and 82 which includes this report*) is tabled.

Un exemplaire des Procès-verbaux et témoignages relatifs à ce projet de loi (*fascicules nos 78, 79, 80, 81, et 82 qui comprend le présent rapport*) est déposé.

Respectfully submitted,

Respectueusement soumis,

Le président,

DON BLENKARN,

Chairman.

MINUTES OF PROCEEDINGS

MONDAY, DECEMBER 16, 1985
(126)

[Text]

The Standing Committee on Finance, Trade and Economic Affairs met at 11:45 o'clock a.m. this day, the Chairman, Don Blenkarn, presiding.

Members of the Committee present: Bill Attewell, Don Blenkarn, Donald Johnston and John Parry.

Witness: From National Anti-Poverty Organization: Patrick Johnston, Executive Director.

In attendance: From the Library of Parliament: Randall Chan, Research Officer.

The Committee resumed consideration of Bill C-84, An Act to amend the Income Tax Act and related statutes and to amend the Canada Pension Plan, the Unemployment Insurance Act, 1971, the Financial Administration Act and the Petroleum and Gas Revenue Tax Act.

The Committee resumed consideration of Clause 1.

Patrick Johnston made a statement and answered questions.

At 12:35 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

AFTERNOON SITTING
(127)

The Standing Committee on Finance, Trade and Economic Affairs met at 3:45 o'clock p.m. this day, the Chairman Don Blenkarn, presiding.

Members of the Committee present: Bill Attewell, Don Blenkarn, Donald Johnston, George Minaker, John Parry and Geoff Wilson.

Alternates present: Michael Cassidy, Paul Gagnon, Raymond Garneau and Monique Landry.

Witnesses: From the Department of Finance: David Weyman, Assistant Deputy Minister, Tax Policy and Legislation Branch; Tim Morris, Special Adviser, Tax Policy and Legislation Branch; Jim Wilson, Special Adviser, Tax Policy and Legislation Branch.

In attendance: From the Library of Parliament: Randall Chan, Research Officer.

The Committee resumed consideration of Bill C-84, An Act to amend the Income Tax Act and related statutes and to amend the Canada Pension Plan, the Unemployment Insurance Act, 1971, the Financial Administration Act and the Petroleum and Gas Revenue Tax Act.

By unanimous consent, Bill Attewell moved,—That the motion of the Committee adopted on Wednesday, December 11, 1985, which reads as follows: "That the Committee proceed to the clause by clause consideration of Bill C-84 at its meeting of Monday, December 16, 1985, 8:00 p.m. and that all questions, including clauses, amendments, sub-amendments and any other outstanding question be put consecutively at the meeting on Monday, December 16, 1985 to dispose of the

PROCÈS-VERBAUX

LE LUNDI 16 DÉCEMBRE 1985
(126)

[Traduction]

Le Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques se réunit, ce jour à 11 h 45, sous la présidence de Don Blenkarn, (*président*).

Membres du Comité présents: Bill Attewell, Don Blenkarn, Donald Johnston, John Parry.

Témoin: De l'Organisation nationale anti-pauvreté: Patrick Johnston, directeur exécutif.

Aussi présent: De la Bibliothèque du parlement: Randall Chan, attaché de recherche.

Le Comité reprend l'étude du projet de loi C-84, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu et la législation connexe et modifiant le Régime de pensions du Canada, la Loi de 1971 sur l'assurance-chômage, la Loi sur l'administration financière et la Loi de l'impôt sur les revenus pétroliers.

Le Comité reprend l'étude de l'article 1.

Patrick Johnston fait une déclaration et répond aux questions.

A 12 h 35, le Comité interrompt les travaux jusqu'à nouvelle convocation du président.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI
(127)

Le Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques se réunit, ce jour à 15 h 45, sous la présidence de Don Blenkarn, (*président*).

Membres du Comité présents: Bill Attewell, Don Blenkarn, Donald Johnston, George Minaker, John Parry, Geoff Wilson.

Substituts présents: Michael Cassidy, Paul Gagnon, Raymond Garneau, Monique Landry.

Témoins: Du ministère des Finances: David Weyman, sous-ministre adjoint, Direction de la politique et de la législation de l'impôt; Tim Morris, conseiller spécial, Direction de la politique et de la législation de l'impôt; Jim Wilson, conseiller spécial, Direction de la politique et de la législation de l'impôt.

Aussi présent: De la Bibliothèque du parlement: Randall Chan, attaché de recherche.

Le Comité reprend l'étude du projet de loi C-84, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu et la législation connexe et modifiant le Régime de pensions du Canada, la Loi de 1971 sur l'assurance-chômage, la Loi sur l'administration financière et la Loi de l'impôt sur les revenus pétroliers.

Par consentement unanime, Bill Attewell propose,—Que la motion adoptée par le Comité le mercredi 11 décembre 1985, à savoir, «Qu'à sa réunion du lundi 16 décembre 1985, à 20 heures, le Comité entreprenne l'étude, article par article, du projet de loi C-84, et que toutes les questions, y compris les articles, amendements, sous-amendements et toutes les autres questions auxquelles il n'a pas été donné suite, soient consécutivement mises aux voix à la réunion du lundi 16 décembre

proceedings on Bill C-84", be rescinded; and that the Committee proceed to the clause by clause consideration of Bill C-84 at its meeting of Monday, December 16, 1985, 3:30 p.m. and that all questions, including clauses, amendments, sub-amendments and any outstanding questions be put consecutively at the 3:30 p.m. meeting and at an 8:00 p.m. meeting on the same day, if need be, to dispose of the proceedings on Bill C-84.

The Committee resumed consideration of Clause 1.

After debate, the question being put on Clause 1.

And the result of the vote, by show of hands, having been announced: Yeas: 4; Nays: 4.

Whereupon the Chairman voted in the affirmative.

Accordingly, Clause 1 carried.

The Chairman called Clause 2.

After debate, the question being put on Clause 2.

And the result of the vote, by show of hands, having been announced: Yeas: 4; Nays: 4.

Whereupon the Chairman voted in the affirmative.

Accordingly, Clause 2 carried.

Clause 3 carried.

The Chairman called Clause 4.

After debate, the question being put on Clause 4.

And the result of the vote, by show of hands, having been announced: Yeas: 4; Nays: 4.

Whereupon the Chairman voted in the affirmative.

Accordingly, Clause 4 carried.

Clause 5 carried.

The Chairman called Clause 6.

After debate, the question was being put on Clause 6, it was, by show of hands, agreed to: Yeas: 5; Nays: 2.

The Chairman called Clause 7.

After debate, the question being put on Clause 7, it was, by show of hands, agreed to: Yeas: 5; Nays: 4.

The Chairman called Clause 8.

After debate, the question being put on Clause 8, it was, by show of hands, agreed to: Yeas: 5; Nays: 4.

The Chairman called Clause 9.

After debate, the question was being put on Clause 9, it was, by show of hands, agreed to: Yeas: 5; Nays: 4.

Clauses 10 and 11 carried.

The Chairman called Clause 12.

After debate, the question being put on Clause 12, it was, by show of hands, agreed to: Yeas: 4; Nays: 3.

Clause 13 carried.

The Chairman called Clause 14.

1985 pour expédier les délibérations relatives au projet de loi C-84», soit annulée; et que le Comité procède à l'étude, article par article, du projet de loi C-84 à sa réunion du lundi 16 décembre 1985, à 15 h 30, et que toutes les questions, y compris les articles, amendements, sous-amendements et toutes les autres questions auxquelles il n'a pas été donné suite, soient consécutivement mises aux voix aux réunions de 15 h 30 et de 20 heures, le même jour, le cas échéant, pour expédier les délibérations relatives au projet de loi C-84.

Le Comité reprend l'étude de l'article 1.

Après débat, l'article 1 est mis aux voix.

Le résultat du vote à main levée est annoncé comme suit: Pour: 4; Contre: 4.

Sur quoi le président vote par l'affirmative.

L'article 1 est donc adopté.

Le président met en délibération l'article 2.

Après débat, l'article 2 est mis aux voix.

Le résultat du vote à main levée est annoncé comme suit: Pour: 4; Contre: 4.

Sur quoi le président vote par l'affirmative.

L'article 2 est donc adopté.

L'article 3 est adopté.

Le président met en délibération l'article 4.

Après débat, l'article 4 est mis aux voix.

Le résultat du vote à main levée est annoncé comme suit: Pour: 4; Contre: 4.

Sur quoi le président vote par l'affirmative.

L'article 4 est donc adopté.

L'article 5 est adopté.

Le président met en délibération l'article 6.

Après débat, l'article 6 est mis aux voix et adopté par vote à main levée comme suit: Pour: 5; Contre: 2.

Le président met en délibération l'article 7.

Après débat, l'article 7 est mis aux voix par vote à main levée et adopté comme suit: Pour: 5; Contre: 4.

Le président met en délibération l'article 8.

Après débat, l'article 8 est mis aux voix par vote à main levée et adopté comme suit: Pour: 5; Contre: 4.

Le président met en délibération l'article 9.

Après débat, l'article 9 est mis aux voix par vote à main levée et adopté comme suit: Pour: 5; Contre: 4.

Les articles 10 et 11 sont adoptés.

Le président met en délibération l'article 12.

Après débat, l'article 12 est mis aux voix par vote à main levée et adopté comme suit: Pour: 4; Contre: 3.

L'article 13 est adopté.

Le président met en délibération l'article 14.

After debate, the question being put on Clause 14, it was, by show of hands, agreed to: Yeas: 5; Nays: 3.

Clause 15 carried.

The Chairman called Clause 16.

After debate, the question being put on Clause 16, it was, by show of hands, agreed to: Yeas: 5; Nays: 3.

The Chairman called Clause 17.

After debate, the question being put on Clause 17, it was, by show of hands, agreed to: Yeas: 5; Nays: 3.

On Clause 18

Sub-clauses (1), (2) and (5) carried.

Sub-clauses (3), (4) and (6) carried, on division.

Clause 18 carried.

The Chairman called Clause 19.

After debate, the question being put on Clause 19, it was, by show of hands, agreed to: Yeas: 5; Nays: 2.

The Chairman called Clause 20.

After debate, the question being put on Clause 20, it was, by show of hands, agreed to: Yeas: 5; Nays: 2.

The Chairman called Clause 21.

After debate, the question being put on Clause 21, it was, by show of hands, agreed to: Yeas: 5; Nays: 2.

The Chairman called Clause 22.

After debate, the question being put on Clause 22, it was, by show of hands, agreed to: Yeas: 5; Nays: 2.

Clauses 23 and 24 carried.

The Chairman called Clause 25.

After debate, the question being put on Clause 25, it was, by show of hands, agreed to: Yeas: 5; Nays: 2.

The Chairman called Clause 26.

After debate, the question being put on Clause 26, it was, by show of hands, agreed to: Yeas: 5; Nays: 2.

The Chairman called Clause 27.

After debate, the question being put on Clause 27, it was, by show of hands, Agreed to: Yeas: 5; Nays: 2.

Clause 28 carried.

The Chairman called Clause 29.

After debate, the question being put on Clause 29, it was, by show of hands, agreed to: Yeas: 6; Nays: 1.

Clauses 30 and 31 carried.

The Chairman called Clause 32.

After debate, the question being put on Clause 32, it was, by show of hands, agreed to: Yeas: 4; Nays: 2.

The Chairman called Clause 33.

After debate, the question being put on Clause 33, it was, by show of hands, agreed to: Yeas: 4; Nays: 2.

The Chairman called Clause 34.

Après débat, l'article 14 est mis aux voix par vote à main levée et adopté comme suit: Pour: 5; Contre: 3.

L'article 15 est adopté.

Le président met en délibération l'article 16.

Après débat, l'article 16 est mis aux voix par vote à main levée et adopté comme suit: Pour: 5; Contre: 3.

Le président met en délibération l'article 17.

Après débat, l'article 17 est mis aux voix par vote à main levée et adopté comme suit: Pour: 5; Contre: 3.

Article 18

Les paragraphes (1), (2) et (5) sont adoptés.

Les paragraphes (3), (4) et (6) sont adoptés avec voix dissidente.

L'article 18 est adopté.

Le président met en délibération l'article 19.

Après débat, l'article 19 est mis aux voix par vote à main levée et adopté comme suit: Pour: 5; Contre: 2.

Le président met en délibération l'article 20.

Après débat, l'article 20 est mis aux voix par vote à main levée et adopté comme suit: Pour: 5; Contre: 2.

Le président met en délibération l'article 21.

Après débat, l'article 21 est mis aux voix par vote à main levée et adopté comme suit: Pour: 5; Contre: 2.

Le président met en délibération l'article 22.

Après débat, l'article 22 est mis aux voix par vote à main levée et adopté comme suit: Pour: 5; Contre: 2.

Les articles 23 et 24 sont adoptés.

Le président met en délibération l'article 25.

Après débat, l'article 25 est mis aux voix par vote à main levée et adopté comme suit: Pour: 5; Contre: 2.

Le président met en délibération l'article 26.

Après débat, l'article 26 est mis aux voix par vote à main levée et adopté comme suit: Pour: 5; Contre: 2.

Le président met en délibération l'article 27.

Après débat, l'article 27 est mis aux voix par vote à main levée et adopté comme suit: Pour: 5; Contre: 2.

L'article 28 est adopté.

Le président met en délibération l'article 29.

Après débat, l'article 29 est mis aux voix par vote à main levée et adopté comme suit: Pour: 6; Contre: 1.

Les articles 30 et 31 sont adoptés.

Le président met en délibération l'article 32.

Après débat, l'article 32 est mis aux voix par vote à main levée et adopté comme suit: Pour: 4; Contre: 2.

Le président met en délibération l'article 33.

Après débat, l'article 33 est mis aux voix par vote à main levée et adopté comme suit: Pour: 4; Contre: 2.

Le président met en délibération l'article 34.

After debate, the question being put on Clause 34, it was, by show of hands, agreed to: Yeas: 4; Nays: 3.

The Chairman called Clause 35.

After debate, the question being put on Clause 35, it was, by show of hands, agreed to: Yeas: 4; Nays: 2.

The Chairman called Clause 36.

After debate, the question being put on Clause 36, it was, by show of hands, agreed to: Yeas: 4; Nays: 2.

Clause 37 carried.

The Chairman called Clause 38.

After debate, the question being put on Clause 38, it was, by show of hands, agreed to: Yeas: 5; Nays: 2.

Clauses 39, 40, 41 and 42 carried.

The Chairman called Clause 43.

After debate, the question being put on Clause 43, it was, by show of hands, agreed to: Yeas: 5; Nays: 2.

The Chairman called Clause 44.

After debate, the question being put on Clause 44, it was, by show of hands, agreed to: Yeas: 5; Nays: 3.

The Chairman called Clause 45.

After debate, the question being put on Clause 45, it was, by show of hands, agreed to: Yeas: 5; Nays: 2.

The Chairman called Clause 46.

After debate, the question being put on Clause 46, it was, by show of hands, agreed to: Yeas: 5; Nays: 2.

Clauses 47, 48, 49 and 50 carried.

The Chairman called Clause 51.

After debate, the question being put on Clause 51, it was, by show of hands, agreed to: Yeas: 5; Nays: 2.

The Chairman called Clause 52.

After debate, the question being put on Clause 52, it was, by show of hands, agreed to: Yeas: 5; Nays: 3.

The Chairman called Clause 53.

After debate, the question being put on Clause 53, it was, by show of hands, agreed to: Yeas: 5; Nays: 1.

The Chairman called Clause 54.

After debate, the question being put on Clause 54, it was, by show of hands, agreed to: Yeas: 5; Nays: 3.

On Clause 55

Bill Attewell moved,—That Clause 55 be amended further by striking outline 31, page 82, and substituting the following therefor:

“during the year, has a”

After debate, the question being put on the amendment, it was agreed to.

Bill Attewell moved,—That Clause 55 be further amended by striking out line 46, page 83, and substituting the following therefor:

“during the year has a”

Après débat, l'article 34 est mis aux voix par vote à main levée et adopté comme suit: Pour: 4; Contre: 3.

Le président met en délibération l'article 35.

Après débat, l'article 35 est mis aux voix par vote à main levée et adopté comme suit: Pour: 4; Contre: 2.

Le président met en délibération l'article 36.

Après débat, l'article 36 est mis aux voix par vote à main levée et adopté comme suit: Pour: 4; Contre: 2.

L'article 37 est adopté.

Le président met en délibération l'article 38.

Après débat, l'article 38 est mis aux voix par vote à main levée et adopté comme suit: Pour: 5; Contre: 2.

Les articles 39, 40, 41 et 42 sont adoptés.

Le président met en délibération l'article 43.

Après débat, l'article 43 est mis aux voix par vote à main levée et adopté comme suit: Pour: 5; Contre: 2.

Le président met en délibération l'article 44.

Après débat, l'article 44 est mis aux voix par vote à main levée et adopté comme suit: Pour: 5; Contre: 3.

Le président met en délibération l'article 45.

Après débat, l'article 45 est mis aux voix par vote à main levée et adopté comme suit: Pour: 5; Contre: 2.

Le président met en délibération l'article 46.

Après débat, l'article 46 est mis aux voix par vote à main levée et adopté comme suit: Pour: 5; Contre: 2.

Les articles 47, 48, 49 et 50 sont adoptés.

Le président met en délibération l'article 51.

Après débat, l'article 51 est mis aux voix par vote à main levée et adopté comme suit: Pour: 5; Contre: 2.

Le président met en délibération l'article 52.

Après débat, l'article 52 est mis aux voix par vote à main levée et adopté comme suit: Pour: 5; Contre: 3.

Le président met en délibération l'article 53.

Après débat, l'article 53 est mis aux voix par vote à main levée et adopté comme suit: Pour: 5; Contre: 1.

Le président met en délibération l'article 54.

Après débat, l'article 54 est mis aux voix par vote à main levée et adopté comme suit: Pour: 5; Contre: 3.

Article 55

Bill Attewell propose,—Que l'article 55 soit modifié à nouveau en retranchant la ligne 34, page 82, et en y substituant ce qui suit:

«qui, pendant l'année, a une»

Après débat, l'amendement est mis aux voix et adopté.

Bill Attewell propose,—Que l'article 55 soit à nouveau modifié en retranchant la ligne 43, page 83, et en y substituant ce qui suit:

«l'année, a une déficience»

After debate, the question being put on the amendment, it was agreed to.

Bill Attewell moved,—That Clause 55 be further amended, in the English version only, by striking out lines 31 and 32, page 85, and substituting the following therefor:

“person shall be considered to have a severe and prolonged impairment”

After debate, the question being put on the amendment, it was agreed.

And the question being put on Clause 55, as amended, it was agreed to.

The Chairman called Clause 56.

After debate, the question being put on Clause 56, it was, by show of hands, agreed to: Yeas: 5; Nays: 3.

The Chairman called Clause 57.

After debate, the question being put on Clause 57, it was, by show of hands, agreed to: Yeas: 5; Nays: 3.

On Clause 58

John Parry moved,—That Clause 58 be amended by adding immediately after line 12, page 93, the following:

“(c) in which the capital gain has been realized, or originated, outside of Canada.”

After debate, the question being put on the amendment, it was negated on the following division:

	YEAS
Michael Cassidy	John Parry—2

	NAYS
Bill Attewell	Monique Landry
Paul Gagnon	George Minaker
Donald Johnston	Geoff Wilson—6

And the question being put on Clause 58, it was agreed to on the following division:

	YEAS
Bill Attewell	George Minaker
Paul Gagnon	Geoff Wilson—5
Monique Landry	

	NAYS
Michael Cassidy	John Parry—3
Donald Johnston	

The Chairman called Clause 59.

After debate, the question being put on Clause 59, it was, by show of hands, agreed to: Yeas: 5; Nays: 3.

The Chairman called Clause 60.

After debate, the question being put on Clause 60, it was, by show of hands, agreed to: Yeas: 5; Nays: 3.

The Chairman called Clause 61.

After debate, the question being put on Clause 61, it was, by show of hands, agreed to: Yeas: 4; Nays: 3.

The Chairman called Clause 62.

Après débat, l'amendement est mis aux voix et adopté.

Bill Attewell propose,—Que l'article 55 soit à nouveau modifié dans la version anglaise seulement, en retranchant les lignes 31 et 32, page 85, et en y substituant ce qui suit:

«person shall be considered to have a severe and prolonged impairment»

Un débat s'ensuit, puis l'amendement proposé est mis aux voix et adopté.

L'article 55, sous sa forme modifiée, est mis aux voix et adopté.

Le président met en délibération l'article 56.

Après débat, l'article 56 est mis aux voix par vote à main levée et adopté comme suit: Pour: 5; Contre: 3.

Le président met en délibération l'article 57.

Après débat, l'article 57 est mis aux voix par vote à main levée et adopté comme suit: Pour: 5; Contre: 3.

Article 58

John Parry propose,—Que l'article 58 soit modifié en ajoutant à la suite de la ligne 13, page 93, ce qui suit:

«c) soit dans laquelle le gain en capital a été réalisé ou a pris place à l'étranger.»

Après débat, l'amendement est mis aux voix par vote à main levée et rejeté comme suit:

	POUR
Michael Cassidy	John Parry—2

	CONTRE
Bill Attewell	Monique Landry
Paul Gagnon	George Minaker
Donald Johnston	Geoff Wilson—6

L'article 58 est mis aux voix et adopté avec voix dissidente comme suit:

	POUR
Bill Attewell	George Minaker
Paul Gagnon	Geoff Wilson—5
Monique Landry	

	CONTRE
Michael Cassidy	John Parry—3
Donald Johnston	

Le président met en délibération l'article 59.

Après débat, l'article 59 est mis aux voix par vote à main levée et adopté comme suit: Pour: 5; Contre: 3.

Le président met en délibération l'article 60.

Après débat, l'article 60 est mis aux voix par vote à main levée et adopté comme suit: Pour: 5; Contre: 3.

Le président met en délibération l'article 61.

Après débat, l'article 61 est mis aux voix par vote à main levée et adopté comme suit: Pour: 4; Contre: 3.

Le président met en délibération l'article 62.

After debate, the question being put on Clause 62, it was, by show of hands, agreed to: Yeas: 4; Nays: 3.

The Chairman called Clause 63.

After debate, the question being put on Clause 63, it was, by show of hands, agreed to: Yeas: 4; Nays: 3.

Clause 64 carried.

The Chairman called Clause 65.

After debate, the question being put on Clause 65, it was agreed to on the following division:

YEAS

Bill Attewell	George Minaker
Paul Gagnon	Geoff Wilson—5
Monique Landry	

NAYS

Michael Cassidy	John Parry—3
Donald Johnston	

The Chairman called Clause 66.

After debate, the question being put on Clause 66, it was, by show of hands, agreed to: Yeas: 5; Nays: 3.

Clauses 67, 68 and 69 carried.

The Chairman called Clause 70.

After debate, the question being put on Clause 70, it was, by show of hands, agreed to: Yeas: 5; Nays: 3.

Clauses 71 and 72 carried.

On Clause 73

Bill Attewell moved,—That Clause 73 be amended by striking out line 31, page 133, and substituting the following therefor:

“the year or within 60 days after the end of the year (to the extent that it was not included in computing his tax payable for a previous taxation year) each of which is the amount, if”

After debate, the question being put on the amendment, it was agreed to.

And the question being put on Clause 73, as amended, it was agreed to.

The Chairman called Clause 74.

After debate, the question being put on Clause 74, it was, by show of hands, agreed to: Yeas: 5; Nays: 1.

The Chairman called Clause 75.

After debate, the question being put on Clause 75, it was, by show of hands, agreed to: Yeas: 5; Nays: 2.

The Chairman called Clause 76.

After debate, the question being put on Clause 76, it was, by show of hands, agreed to: Yeas: 5; Nays: 2.

The Chairman called Clause 77.

After debate, the question being put on Clause 77, it was, by show of hands, agreed to: Yeas: 5; Nays: 3.

Clauses 78 and 79 carried.

Après débat, l'article 62 est mis aux voix par vote à main levée et adopté comme suit: Pour: 4; Contre: 3.

Le président met en délibération l'article 63.

Après débat, l'article 63 est mis aux voix par vote à main levée et adopté comme suit: Pour: 4; Contre: 3.

L'article 64 est adopté.

Le président met en délibération l'article 65.

Après débat, l'article 65 est mis aux voix par vote à main levée et adopté avec voix dissidente comme suit:

POUR

Bill Attewell	George Minaker
Paul Gagnon	Geoff Wilson—5
Monique Landry	

CONTRE

Michael Cassidy	John Parry—3
Donald Johnston	

Le président met en délibération l'article 66.

Après débat, l'article 66 est mis aux voix par vote à main levée et adopté comme suit: Pour: 5; Contre: 3.

Les articles 67, 68 et 69 sont adoptés.

Le président met en délibération l'article 70.

Après débat, l'article 70 est mis aux voix par vote à main levée et adopté comme suit: Pour: 5; Contre: 3.

Les articles 71 et 72 sont adoptés.

Article 73

Bill Attewell propose,—Que l'article 73 soit modifié en retranchant la ligne 33, page 133, et en y substituant ce qui suit:

«que le particulier acquiert dans l'année ou dans les 60 jours qui suivent la fin de l'année (dans la mesure où il n'a pas été déduit dans le calcul de son impôt payable pour une année d'imposition antérieure).»

Après débat, l'amendement est mis aux voix et adopté.

L'article 73, ainsi modifié, est mis aux voix et adopté.

Le président met en délibération l'article 74.

Après débat, l'article 74 est mis aux voix par vote à main levée et adopté comme suit: Pour: 5; Contre: 1.

Le président met en délibération l'article 75.

Après débat, l'article 75 est mis aux voix par vote à main levée et adopté comme suit: Pour: 5; Contre: 2.

Le président met en délibération l'article 76.

Après débat, l'article 76 est mis aux voix par vote à main levée et adopté comme suit: Pour: 5; Contre: 2.

Le président met en délibération l'article 77.

Après débat, l'article 77 est mis aux voix par vote à main levée et adopté comme suit: Pour: 5; Contre: 3.

Les articles 78 et 79 sont adoptés.

The Chairman called Clause 80.

After debate, the question being put on Clause 80, it was, by show of hands, agreed to: Yeas: 5; Nays: 2.

Clause 81 carried.

The Chairman called Clause 82.

After debate, the question being put on Clause 82, it was agreed to on the following division:

YEAS

Bill Attewell
Paul Gagnon
Monique Landry

George Minaker
Geoff Wilson—5

NAYS

Michael Cassidy
Donald Johnston

John Parry—3

The Chairman called Clause 84.

After debate, the question being put on Clause 84, it was, by show of hands, agreed to: Yeas: 5; Nays: 2.

Clauses 85 and 86 carried.

The Chairman called Clause 87.

Bill Attewell moved,—That Clause 87 be amended by striking out lines 21 to 37, page 145, and substituting the following therefor:

“(i) on or before the end of the third month following the end of the year, where

(A) an amount was deducted by virtue of section 125 in computing the tax payable under this Part by the corporation for the year or its immediately preceding taxation year, and

(B) the corporation is, throughout the year, a Canadian-controlled private corporation whose taxable income for the immediately preceding taxation year together with the taxable incomes of all corporations with which it was associated in the year for their taxation years ending in the calendar year immediately preceding the calendar year in which the taxation year of the corporation ended does not exceed the aggregate of the business limits (as determined under section 125) of the corporation and the associated corporations for those preceding years, or”

After debate, the question being put on the amendment, it was agreed to.

Clause 87, as amended, carried.

Clause 88 carried.

The Chairman called Clause 89.

After debate, the question being put on Clause 89, it was, by show of hands, agreed to: Yeas: 5; Nays: 2.

The Chairman called Clause 90.

After debate, the question being put on Clause 90, it was, by show of hands, agreed to: Yeas: 5; Nays: 3.

Clauses 91 and 92 carried.

Le président met en délibération l'article 80.

Après débat, l'article 80 est mis aux voix par vote à main levée et adopté comme suit: Pour: 5; Contre: 2.

L'article 81 est adopté.

Le président met en délibération l'article 82.

Après débat, l'article 82 est adopté avec voix dissidente comme suit:

POUR

Bill Attewell
Paul Gagnon
Monique Landry

George Minaker
Geoff Wilson—5

CONTRE

Michael Cassidy
Donald Johnston

John Parry—3

Le président met en délibération l'article 84.

Après débat, l'article 84 est mis aux voix par vote à main levée et adopté comme suit: Pour: 5; Contre: 2.

Les articles 85 et 86 sont adoptés.

Le président met en délibération l'article 87.

Bill Attewell propose,—Que l'article 87 soit modifié en retranchant les lignes 24 à 41, page 145, et en y substituant ce qui suit:

«(i) au plus tard à la fin du troisième mois suivant la fin de l'année,

(A) lorsqu'un montant a été déduit en vertu de l'article 125 dans le calcul de l'impôt payable en vertu de la présente partie par la corporation pour l'année ou pour son année d'imposition précédente, et

(B) que la corporation est tout au long de l'année, une corporation privée dont le contrôle est canadien et que son revenu imposable pour l'année d'imposition précédente, ajouté au revenu imposable de toutes les corporations avec lesquelles elle a été associée dans l'année, pour leurs années d'imposition se terminant au cours de l'année civile précédant celle où l'année d'imposition de la corporation s'est terminée, ne dépasse pas le total du plafond des affaires (déterminé selon l'article 125) de la corporation et de celui des corporations associées pour ces années précédentes, ou»

Après débat, l'amendement est mis aux voix et adopté.

L'article 87, ainsi modifié, est adopté.

L'article 88 est adopté.

Le président met en délibération l'article 89.

Après débat, l'article 89 est mis aux voix par vote à main levée et adopté comme suit: Pour: 5; Contre: 2.

Le président met en délibération l'article 90.

Après débat, l'article 90 est mis aux voix par vote à main levée et adopté comme suit: Pour: 5; Contre: 3.

Les articles 91 et 92 sont adoptés.

The Chairman called Clause 93.

After debate, the question being put on Clause 93, it was, by show of hands, agreed to: Yeas: 5; Nays: 2.

Clause 94 carried.

The Chairman called Clause 95.

After debate, the question being put on Clause 95, it was, by show of hands, agreed to: Yeas: 5; Nays: 3.

The Chairman called Clause 96.

After debate, the question being put on Clause 96, it was, by show of hands, agreed to: Yeas: 5; Nays: 3.

Clauses 97, 98, 99 and 100 carried.

The Chairman called Clause 101.

After debate, the question being put on Clause 101, it was, by show of hands, agreed to: Yeas: 5; Nays: 3.

Clauses 102, 103, 104, 105, 106, 107, 108, 109, 110 and 111 carried.

The Chairman called Clause 112.

After debate, the question being put on Clause 112, it was, by show of hands, agreed to: Yeas: 5; Nays: 3.

Clauses 113, 114, 115 and 116 carried.

The Chairman called Clause 117.

After debate, the question being put on Clause 117, it was, by show of hands, agreed to: Yeas: 5; Nays: 3.

On Clause 118

Geoff Wilson moved,—That Clause 118 be further amended by striking out line 42, on page 178, and substituting the following therefor:

“deducted or withheld during the 90-day period immediately preceding the day”

After debate, the question being put on the amendment, it was agreed.

Geoff Wilson moved,—That Clause 118 be further amended by striking out line 14, page 179, and substituting the following therefor:

“withheld during the 90-day period immediately preceding the day of the appoint-”

After debate, the question being put on the amendment, it was agreed to.

Geoff Wilson moved,—That Clause 118 be amended by striking out lines 19 and 20, page 181, and substituting the following therefor:

“deducted or withheld after a date to be fixed by proclamation”

After debate, the question being put on the amendment, it was agreed.

And the question being put on Clause 118, as amended, it was agreed to.

The Chairman called Clause 119.

After debate, the question being put on Clause 119, it was, by show of hands, agreed to: Yeas: 5; Nays: 3.

Le président met en délibération l'article 93.

Après débat, l'article 93 est mis aux voix par vote à main levée et adopté comme suit: Pour: 5; Contre: 2.

L'article 94 est adopté.

Le président met en délibération l'article 95.

Après débat, l'article 95 est mis aux voix par vote à main levée et adopté comme suit: Pour: 5; Contre: 3.

Le président met en délibération l'article 96.

Après débat, l'article 96 est mis aux voix par vote à main levée et adopté comme suit: Pour: 5; Contre: 3.

Les articles 97, 98, 99 et 100 sont adoptés.

Le président met en délibération l'article 101.

Après débat, l'article 101 est mis aux voix par vote à main levée et adopté comme suit: Pour: 5; Contre: 3.

Les articles 102, 103, 104, 105, 106, 107, 108, 109, 110 et 111 sont adoptés.

Le président met en délibération l'article 112.

Après débat, l'article 112 est mis aux voix par vote à main levée et adopté comme suit: Pour: 5; Contre: 3.

Les articles 113, 114, 115 et 116 sont adoptés.

Le président met en délibération l'article 117.

Après débat, l'article 117 est mis aux voix par vote à main levée et adopté comme suit: Pour: 5; Contre: 3.

Article 118

Geoff Wilson propose,—Que l'article 118 soit à nouveau modifié en retranchant la ligne 3, page 179, et en y substituant ce qui suit:

«tant déduit ou retenu pendant la période de 90 jours immédiatement avant cette date;»

Après débat, l'amendement est mis aux voix et adopté.

Geoff Wilson propose,—Que l'article 118 soit à nouveau modifié en retranchant la ligne 24, page 179, et en y substituant ce qui suit:

«un montant déduit ou retenu pendant la période de 90 jours immédiatement avant la»

Après débat, l'amendement est mis aux voix et adopté.

Geoff Wilson propose,—Que l'article 118 soit à nouveau modifié en retranchant les lignes 21 et 22, page 181, et en y substituant ce qui suit:

«retenus après une date fixée par proclamation»

Après débat, l'amendement est mis aux voix et adopté.

L'article 118, ainsi modifié, est mis aux voix et adopté.

Le président met en délibération l'article 119.

Après débat, l'article 119 est mis aux voix par vote à main levée et adopté comme suit: Pour: 5; Contre: 3.

Clauses 120, 121, 122 and 123 carried.

The Chairman called Clause 124.

After debate, the question being put on Clause 124, it was, by show of hands, agreed to: Yeas: 7; Nays: 1.

The Chairman called Clause 125.

After debate, the question being put on Clause 125, it was, by show of hands, agreed to: Yeas: 5; Nays: 3.

The Chairman called Clause 126.

After debate, the question being put on Clause 126, it was, by show of hands, agreed to: Yeas: 5; Nays: 3.

The Chairman called Clause 127.

After debate, the question being put on Clause 127, it was, by show of hands, agreed to: Yeas: 5; Nays: 1.

Clauses 128, 129 and 130 carried.

On Clause 131

Geoff Wilson moved,—That Clause 131 be amended by striking out line 8, page 205, and substituting the following therefor:

“131(1) Subsection 88(1) to (3) of an Act to”

After debate, the question being put on the amendment, it was agreed to.

Clause 131, as amended, carried.

On Clause 132

Geoff Wilson moved,—That Clause 132 be amended by striking out line 28, page 207, and substituting the following therefor:

“deducted during the 90-day period immediately preceding the day of the”

After debate, the question being put on the amendment, it was agreed to.

Geoff Wilson moved,—That Clause 132 be further amended by striking out line 46, page 207, and substituting the following therefor:

“ed during the 90-day period immediately preceding the day of the appointment of”

After debate, the question being put on the amendment, it was agreed to.

Geoff Wilson moved,—That Clause 132 be further amended by adding immediately after line 44, page 209, the following:

“(5) Subsection (2) is applicable to assessments in respect of amounts that were deducted after a day to be fixed by proclamation.”

After debate, the question being put on the amendment, it was agreed to.

Clause 132, as amended, carried.

Clauses 133 and 134 carried.

On Clause 135

Les articles 120, 121, 122 et 123 sont adoptés.

Le président met en délibération l'article 124.

Après débat, l'article 124 est mis aux voix par vote à main levée et adopté comme suit: Pour: 7; Contre: 1.

Le président met en délibération l'article 125.

Après débat, l'article 125 est mis aux voix par vote à main levée et adopté comme suit: Pour: 5; Contre: 3.

Le président met en délibération l'article 126.

Après débat, l'article 126 est mis aux voix par vote à main levée et adopté comme suit: Pour: 5; Contre: 3.

Le président met en délibération l'article 127.

Après débat, l'article 127 est mis aux voix par vote à main levée et adopté comme suit: Pour: 5; Contre: 1.

Les articles 128, 129 et 130 sont adoptés.

Article 131

Geoff Wilson propose,—Que l'article 131 soit modifié en retranchant la ligne 8, page 205, et en y substituant ce qui suit:

«131.(1) Les paragraphes 88(1) à (3) de la Loi»

Après débat, l'amendement est mis aux voix et adopté.

L'article 131, ainsi modifié, est adopté.

Article 132

Geoff Wilson propose,—Que l'article 132 soit modifié en retranchant la ligne 36, page 207, et en y substituant ce qui suit:

«tant déduit pendant la période de 90 jours immédiatement avant cette date; et»

Après débat, l'amendement est mis aux voix et adopté.

Geoff Wilson propose,—Que l'article 132 soit à nouveau modifié en retranchant la ligne 6, page 208, et en y substituant ce qui suit:

«montant déduit pendant la période de 90 jours immédiatement avant la date de»

Après débat, l'amendement est mis aux voix et adopté.

Geoff Wilson propose,—Que l'article 132 soit à nouveau modifié en ajoutant à la suite de la ligne 45, page 209, ce qui suit:

«(5) Le paragraphe (2) s'applique aux cotisations établies pour les montants déduits après une date fixée par proclamation.»

Après débat, l'amendement est mis aux voix et adopté.

L'article 132, sous sa forme modifiée, est adopté.

Les articles 133 et 134 sont adoptés.

Article 135

Geoff Wilson moved,—That Clause 135 be further amended by striking out line 33, page 216, and substituting the following therefor:

“deducted during the 90-day period immediately preceding the day of the”

After debate, the question being put on the amendment, it was agreed to.

Geoff Wilson moved,—That Clause 135 be further amended by striking out line 7, page 217, and substituting the following therefor:

“ed during the 90-day period immediately preceding the day of the appointment of”

After debate, the question being put on the amendment, it was agreed to.

Geoff Wilson moved,—That Clause 135 be further amended by adding immediately after line 5, page 219, the following:

“(3) Subsection (1) is applicable to assessments in respect of amounts that were deducted after a day to be fixed by proclamation.”

After debate, the question being put on the amendment, it was agreed to.

And the question being put on Clause 135, as amended, it was agreed to.

Clauses 136, 137, 138, 139 and 140 carried.

The Chairman called Clause 141.

After the question being put on Clause 141, it was agreed to on the following division:

YEAS

Bill Attewell	George Minaker
Paul Gagnon	Geoff Wilson—5
Monique Landry	

NAYS

Michael Cassidy	John Parry—3
Donald Johnston	

Clauses 142 and 143 carried.

The Schedule carried.

The Title carried.

The question being put on Bill C-84, as amended, it was agreed to, on the following division:

YEAS

Bill Attewell	George Minaker
Paul Gagnon	Geoff Wilson—5
Monique Landry	

NAYS

Michael Cassidy	John Parry—3
Donald Johnston	

Ordered,—That there be a reprint of Bill C-84, as amended, for the use of the House of Commons at the report stage.

Geoff Wilson propose,—Que l'article 135 soit à nouveau modifié en retranchant la ligne 39, page 216, et en y substituant ce qui suit:

«tant déduit pendant la période de 90 jours immédiatement avant cette date; et»

Après débat, l'amendement est mis aux voix et adopté.

Geoff Wilson propose,—Que l'article 135 soit à nouveau modifiée en retranchant la ligne 14, page 217, et en y substituant ce qui suit:

«montant déduit pendant la période de 90 jours immédiatement avant la date de»

Après débat, l'amendement est mis aux voix et adopté.

Geoff Wilson propose,—Que l'article 135 soit à nouveau modifié en ajoutant à la suite de la ligne 4, page 219, ce qui suit:

«(3) Le paragraphe (1) s'applique aux cotisations établies pour les montants déduits après une date fixée par proclamation.»

Après débat, l'amendement est mis aux voix et adopté.

L'article 135, sous sa forme modifiée, est mis aux voix et adopté.

Les articles 136, 137, 138, 139 et 140 sont adoptés.

Le président met en délibération l'article 141.

Après débat, l'article 141 est mis aux voix et adopté avec voix dissidente comme suit:

POUR

Bill Attewell	George Minaker
Paul Gagnon	Geoff Wilson—5
Monique Landry	

CONTRE

Michael Cassidy	John Parry—3
Donald Johnston	

Les articles 142 et 143 sont adoptés.

L'annexe est adoptée.

Le titre est adopté.

Le projet de loi C-84, sous sa forme modifiée, est mis aux voix et adopté avec voix dissidente comme suit:

POUR

Bill Attewell	George Minaker
Paul Gagnon	Geoff Wilson—5
Monique Landry	

CONTRE

Michael Cassidy	John Parry—3
Donald Johnston	

Il est ordonné,—Que le projet de loi C-84 sous sa forme modifiée soit réimprimé à l'usage de la Chambre des communes à l'étape du rapport.

EVIDENCE

(Recorded by Electronic Apparatus)

[Texte]

Monday, December 16, 1985

• 1146

The Chairman: Order, please.

I see a quorum. The Orders of the Day are Bill C-84, an Act to amend the Income Tax Act.

Appearing before us is Mr. Patrick Johnston, representing the National Anti-Poverty Organization, which means he represents all of us as we are all in poverty. As a matter of fact, there is too much poverty around here amongst the members; sometimes it is a question of poverty of the part that is above the neck.

Mr. Johnston, you have a presentation?

Mr. Patrick Johnston (Executive Director, National Anti-Poverty Organization): Yes, thank you.

The Chairman: I am sorry to have delayed you so long.

Mr. P. Johnston: I understand the difficulties, Mr. Chairman, and there is no problem.

Certainly, while I would agree that probably all of us are against poverty, I am not sure that all of us are in poverty. I would make a distinction there.

The Chairman: But poverty is a question of perception.

Mr. P. Johnston: In some instances it is perception; in some instances it is a matter of lack of material goods.

I do appreciate the invitation, though, to appear before the committee and speak to Bill C-84.

For those members who may not be totally familiar with the National Anti-Poverty Organization, we are a fairly small, non-profit, voluntary organization that attempts to represent the interests of low-income Canadians. We spend a fair bit of our time doing this sort of thing, speaking to specific pieces of legislation or other government initiatives by appearing before House committees or meeting with ministers, MPs, civil servants. Our task really is try and make sure that, in any discussions about national public policy, decision-makers and policy-makers take into consideration the perspective of low-income Canadians.

With respect to Bill C-84, I think there is often a misconception on the part of a lot of Canadians that poor people do not pay income tax. That of course is not true. In fact, most of the poverty statistics indicate that about 50% of all people in Canada who fall below the official Statistics Canada definition of poverty are in fact in the labour force; they are working. Sometimes it is a minimum-wage jobs and sometimes it is part-time jobs, but they are in the labour force and their income is enough that they are paying something towards

TÉMOIGNAGES

(Enregistrement électronique)

[Traduction]

Le lundi 16 décembre 1985

Le président: À l'ordre, s'il vous plaît.

Je constate que le quorum est atteint. À l'ordre du jour, nous avons aujourd'hui l'étude du projet de loi C-84, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu.

Nous recevons aujourd'hui M. Patrick Johnston qui représente l'Organisation nationale anti-pauvreté et qui nous représente tous puisque nous sommes tous pauvres. En l'occurrence, je dirais même qu'il y a souvent beaucoup trop de pauvreté chez les membres du Comité; pauvreté qui se situe parfois en haut des épaules.

Monsieur Johnston, je crois que vous avez un exposé à nous faire.

M. Patrick Johnston (directeur exécutif, Organisation nationale anti-pauvreté): Oui, merci.

Le président: Je suis désolé de vous avoir fait attendre si longtemps.

M. P. Johnston: Je comprends, monsieur le président, et je ne vous en tiens pas rigueur.

Assurément, même si j'admets que nous nous élevons probablement tous contre la pauvreté, je doute que nous soyons tous pauvres. Il ne faut pas exagérer.

Le président: Mais la pauvreté est une question de perception.

M. P. Johnston: Oui, parfois, mais dans certain cas, il s'agit d'insuffisance matérielle.

J'apprécie toutefois l'invitation de comparaître devant le Comité et de présenter mes vues sur le projet de loi C-84.

Pour ceux qui ne connaissent pas déjà très bien l'Organisation nationale anti-pauvreté, je dirais que nous sommes une association bénévole, à but non lucratif et de dimension plutôt réduite, qui tente de défendre les intérêts des Canadiens à bas revenus. Nous consacrons passablement de temps à donner des exposés sur diverses lois précises ou d'autres initiatives gouvernementales, en participant à des comités parlementaires ou à des rencontres avec des ministres, des députés et des fonctionnaires. Notre tâche consiste à nous assurer que dans toute discussion où il est question de politique nationale, les décideurs, nos représentants, tiennent compte des Canadiens moins bien nantis.

Pour en revenir au projet de loi C-84, je pense que bien des Canadiens se méprennent en croyant que les pauvres ne paient pas d'impôt. Cela n'est évidemment pas la réalité. En fait, la plupart des statistiques sur la pauvreté indiquent qu'environ 50 p. 100 de tous les Canadiens dont le revenu est inférieur au seuil officiel de la pauvreté établi par Statistique Canada sont des travailleurs, des gens qui occupent un emploi. Il s'agit parfois d'emplois à salaire minimum et parfois d'emplois à temps partiel, mais ce sont bel et bien des gens qui font partie

[Text]

income tax, although they still fall below the Statistics Canada definition of poverty.

So I am really going to be speaking to that particular group of Canadians we sometimes refer to as the working poor. There are approximately 2 million people in this country who fall into that category, and of course this measure, Bill C-84, does affect that group of people, and I am going to be talking specifically about that group when I make my comments about the bill.

The bill of course is a complex and vast piece of legislation, and in fact a large part of the bill does not relate directly to our constituency. There are some measures in the bill, however, that do. We are concerned that they may very well have a negative impact on some of the people we represent, and I am going just briefly to speak to some of those issues and then throw it open if there are any questions.

The first item in particular I would like to talk about is the proposal in this bill to eliminate the federal tax reduction. As you know, in this year there is a provision of a federal tax rebate that amounts to . . . I believe this year it is \$50 per person; last year it was \$100.

• 1150

Because that measure is transferable between . . .

The Chairman: It has been phased out now.

Mr. P. Johnston: That is right, it has been phased down over the last several years.

The Chairman: It should never have been in there in the first place.

Mr. P. Johnston: The proposal of course will mean that from the point of view of low-income Canadians who are paying tax, especially because that measure is transferable between spouses, some lower-income, modest-income Canadians, as a result of that change alone, will be paying an additional \$100 in federal tax in 1986. Now, that is not a great sum of money if one is making \$50,000, \$60,000, \$80,000. But if you are making \$15,000, \$18,000, a difference of \$100 is significant. And of course that amount is simply the result of this one measure.

So the elimination, without any offsetting measure, of the federal tax reduction does concern us.

The second point I would like to speak to briefly relates to the proposal for partial indexation, or partial de-indexation, of the individual tax brackets and personal exemptions. NAPO is on record as being opposed to the changes in indexation as they affect social programs such as family allowances, old age security. But equally, we are concerned about the implication of the change in indexation and the application of that formula to measures like the tax brackets and personal exemptions.

Once again, our concern is that this is going to have an adverse effect over time on those modest-income Canadians who are what we call the 'working poor': who are poor but still

[Translation]

de la population active et dont les revenus sont suffisamment élevés pour qu'ils aient à payer de l'impôt, malgré qu'ils soient toujours en deçà du seuil de la pauvreté.

C'est donc de ce groupe de Canadiens dont je vais vous entretenir aujourd'hui, des gens pauvres qui occupent un emploi. Quelque deux millions de Canadiens appartiennent à cette catégorie et, bien entendu, le projet de loi C-84 les touche de près. Les remarques que je formulerai au sujet du projet de loi au cours de mon exposé intéresseront ce groupe en particulier.

Le projet de loi est évidemment un texte législatif complexe et vaste qui, dans la plupart des cas, ne touche pas directement le domaine qui nous intéresse. Cela ne vaut cependant pas pour toutes les mesures. Nous craignons en effet que certaines d'entre elles puissent avoir un effet négatif sur certaines gens que nous représentons, et je me contenterai d'en aborder brièvement un certain nombre; je répondrai ensuite aux questions que vous voudrez bien me poser.

Le premier aspect dont j'aimerais vous entretenir est la proposition d'éliminer la réduction d'impôt fédéral qui figure dans le projet de loi. Comme vous le savez sans doute déjà, il est prévu que la réduction sera de 50\$ par personne cette année, alors qu'elle était de 100\$ l'année dernière.

Parce que cette somme est transférable entre . . .

Le président: Mais cette mesure n'existe plus aujourd'hui.

M. P. Johnston: C'est juste, on l'a éliminée progressivement au cours des dernières années.

Le président: Elle n'aurait jamais dû exister.

M. P. Johnston: Pour les Canadiens à faible revenu qui paient de l'impôt, la proposition signifie donc, et particulièrement parce que cette somme est transférable d'un conjoint à l'autre, qu'ils vont devoir payer 100\$ d'impôt fédéral de plus en 1986. Ce n'est peut-être pas grand-chose quand on gagne 50,000\$, 60,000\$ ou 80,000\$, mais quand on fait 15,000\$ ou 18,000\$, 100\$, ça compte. Et cela ne vaut que pour cette seule et unique mesure.

L'élimination de cette réduction, sans mesure de compensation, nous préoccupe donc quelque peu.

Le second point que j'aimerais brièvement aborder a trait à la proposition d'indexer ou de désindexer en partie les catégories d'impôt et les exemptions personnelles. Nous nous opposons aux modifications dans la formule d'indexation qui touchent les programmes sociaux, comme les allocations familiales et la sécurité de la vieillesse. Nous redoutons tout autant l'implication de la modification à la formule d'indexation et l'application de cette formule à des éléments comme les catégories d'impôt et les exemptions personnelles.

Ici encore, nous craignons les effets négatifs que pourrait avoir une telle mesure avec le temps sur les Canadiens à revenu modeste occupant un emploi, qui sont pauvres, malgré

[Texte]

a part of the labour force. The problem, of course, is that for all of us . . . but it will hit them especially hard; they will not be able to deduct as much from taxable income as a result of the change, and any increase in income they receive will move them, as it does all of us, up the tax ladder. So the change in indexation concerns us as well.

The third point I would like to speak to has to do with the proposal to make some major changes in the child tax credit. We certainly have already publicly supported the government's plan to increase the child tax credit substantially, to, I believe, about \$454 next year, rising eventually in 1988 to a maximum of \$524 per child. That program is of great benefit to lower-income families in particular. We support that increase in the benefit. However, our support is qualified, because of two other changes that were incorporated as part of the increase in the level of the maximum benefit itself.

The first change that concerns us is a reduction from the existing \$26,300 level in the threshold to \$23,500. The lowering of the threshold at which you would qualify for the maximum benefit is significantly lower.

The Chairman: Do you represent people who have incomes over \$20,000?

Mr. P. Johnston: The greater concern we have really relates to the second point I want to raise, which has to do with the fact that that threshold is also partially de-indexed. The concern we have is that although the value of the credit and the maximum credit itself have been increased, essentially because of the lowering of the threshold and the de-indexation of the threshold level, over time that will mean that to qualify for the maximum benefit you will have to be poorer and poorer and poorer. That is what concerns us.

The Chairman: That is assuming there is no change in grants and so on, or any change in the indexation system.

Mr. P. Johnston: That is right. And I have to assume at this point that the proposal to change indexation may continue. So we would be concerned, clearly.

Another aspect of this that concerns us is that one of the benefits, one of the advantages of the child tax credit now, is that some of those benefits are received by middle-income families. The reason that is significant is that if middle-income Canadians do derive some benefit from a program, they are far more likely to support that program than one they derive no benefit from at all.

So we would be concerned if the child tax credit became simply a program that provided benefits only to the poorest of the poor, because in the minds of the public it may very well then be seen as a kind of welfare that would not be politically supported. That is the concern we have about those measures on the child tax credit.

[Traduction]

qu'ils fassent partie de la population active. Bien entendu, cette mesure aura des effets négatifs pour nous tous, et particulièrement pour eux, parce qu'ils ne pourront plus déduire autant de leur revenu imposable, et toute augmentation de leur revenu les placera, comme nous tous, dans une catégorie d'impôt plus élevée. La modification proposée à la formule d'indexation nous préoccupe donc tout autant.

Le troisième point que j'aimerais aborder porte sur la proposition d'apporter quelques changements majeurs au crédit d'impôt pour enfant. Nous avons déjà appuyé publiquement l'intention du gouvernement d'augmenter considérablement le crédit d'impôt pour enfant, aux environs de 454\$ l'année prochaine, sauf erreur, pour atteindre un maximum de 524\$ par enfant en 1988. Ce programme présente un très grand intérêt, notamment pour les familles à faible revenu. Nous appuyons fortement cette augmentation. Nous apportons cependant quelques réserves à cet appui, compte tenu des deux autres modifications que l'on a apportées en même temps que l'augmentation au niveau du crédit maximum.

La première modification contre laquelle nous en avons tient à la réduction de 26,300\$ à 23,500\$ du seuil d'admissibilité. Le nouveau seuil qui donne droit au crédit maximum est considérablement plus bas.

Le président: Représentez-vous ceux dont le revenu dépasse 20,000\$?

M. P. Johnston: La plus grande inquiétude que nous avons tient en réalité bien davantage au second point que je veux soulever: le fait que l'on ait aussi partiellement désindexé le seuil en question. En fait, bien que l'on ait augmenté la valeur du crédit et le maximum que l'on peut obtenir, essentiellement, en abaissant le seuil d'admissibilité et en désindexant le niveau, nous craignons qu'avec le temps, cela ne signifie qu'il faille être de plus en plus pauvre pour avoir droit au maximum du crédit, et c'est là ce qui nous préoccupe le plus.

Le président: Cela ne vaut que si l'on suppose qu'il n'y aura aucun changement dans les déductions admissibles ou dans le système d'indexation.

M. P. Johnston: C'est juste. Et je dois supposer pour l'instant qu'il peut arriver que l'on retienne la proposition visant à modifier la formule d'indexation. Cela nous inquiéterait beaucoup.

Un autre aspect qui nous préoccupe encore dans tout cela est la question des prestations. L'un des avantages actuels du crédit d'impôt pour enfant est que ce sont des familles à revenu moyen qui en profitent. Ce qu'il est important de retenir ici, c'est que si des Canadiens à revenu moyen retirent certains avantages d'un programme, ils seront probablement beaucoup plus enclins à appuyer ce programme qu'un autre dont ils ne retireraient absolument rien.

Nous verrions très mal que seuls les plus pauvres des pauvres puissent obtenir le crédit d'impôt pour enfant, parce qu'il pourrait alors fort bien arriver qu'une telle mesure devienne aux yeux de la population une espèce de programme d'assistance sociale que l'on aurait du mal à faire appuyer, politiquement parlant. Ce sont les préoccupations que nous entretenons

[Text]

• 1155

We understand that those and other measures, both in Bill C-84 and in a number of other pieces of legislation that flow from the budget, are a response to the government's concern about the deficit and the necessity of debt reduction. We are concerned, however, that the combined effects of the measures in Bill C-84, some of which I have spoken to today, the change in indexation for benefits like family allowances and the increases in sales and excise taxes will mean that there will be many lower-income Canadians who will be significantly worse off than they otherwise would have been.

I will tell you in all honesty, Mr. Chairman, what particularly mystifies and puzzles and concerns many of us in the social policy sector. I would say there are some who are angered by it. When we see those sort of changes on the one hand to social programs in aid of deficit reduction, we have a great deal of difficulty understanding how, on the other hand, the government can incorporate or introduce some specific changes in tax incentives. They will increase the federal deficit and will be of immediate direct benefit to a relatively small number of wealthy or relatively wealthy Canadians, with somewhat questionable economic benefits. I am referring specifically in this case to the lifetime capital gains exemption of half a million dollars, but also to the proposal which . . .

The Chairman: It has been wiped out in the proposal for the minimum tax, you see.

Mr. P. Johnston: I am not sure . . .

The Chairman: We giveth with one hand and taketh away with the other.

Mr. P. Johnston: Then I question the efficacy of doing it.

The Chairman: It keeps the accountants busy and it improves employment.

Mr. P. Johnston: This is exactly the point I would like to make, Mr. Chairman. In a meeting I had with the Minister of Finance in mid-July, I asked him specifically about the measure. He explained to the group I was with at the time that the objective of the lifetime capital gains exemption of half a million dollars was to encourage risk taking and investment in small and large business to help small business grow and to encourage others to open small businesses. The end result of it all is that it would be investment aimed at job creation.

It concerns me, however, during the last several months, in reading—as I do all the time—the financial papers, *The Financial Post*, *The New York Times* and the *Report on Business*, I see this particular measure is coming under very severe and serious criticism from a number of people whom it is intended to benefit. These are people in the corporate sector

[Translation]

au sujet de ces deux mesures ayant trait au crédit d'impôt pour enfant.

Nous comprenons que ces mesures et bien d'autres mesures encore, tant dans le projet de loi C-84 que dans de nombreux autres documents législatifs qui découlent du budget, sont une réponse à la préoccupation du gouvernement à l'égard du déficit et de la nécessité de réduire notre dette. Nous craignons cependant que les effets combinés des mesures que renferme le projet de loi C-84, dont je vous ai entretenu aujourd'hui, de la modification dans la formule d'indexation des prestations, comme les allocations familiales, et de l'augmentation de la taxe de vente et de la taxe d'accise n'appauvrissent encore davantage un bon nombre de Canadiens moins bien nantis.

En toute honnêteté, monsieur le président, je vais vous dire ce qui dérange le plus bon nombre d'entre nous dans le secteur des programmes sociaux, et je dirais même ce qui en choque plusieurs. Quand nous voyons les modifications que l'on apporte aux programmes sociaux pour aider à réduire le déficit, nous comprenons très mal comment le gouvernement peut en même temps apporter des modifications particulières dans les avantages fiscaux qu'il accorde. Ce sont là des mesures qui viendront augmenter le déficit et qui ne profiteront, de façon immédiate et directe, qu'à un nombre plutôt réduit de Canadiens déjà riches ou relativement riches, et dont les retombées économiques seront quelque peu douteuses. Je pense ici précisément à l'exemption de 500.000\$ accordée pour les gains en capital, mais aussi à la proposition qui . . .

Le président: Mais cet avantage est annihilé par la proposition de l'impôt minimum, vous voyez.

M. P. Johnston: Je n'en suis pas sûr.

Le président: Ce que nous donnons d'une main, nous le reprenons de l'autre.

M. P. Johnston: Je doute de l'efficacité d'une telle chose.

Le président: Cela fait travailler les comptables et améliore l'emploi.

M. P. Johnston: C'est justement là que je veux en venir, monsieur le président. Au cours d'une rencontre avec le ministre des Finances à la mi-juillet, je lui ai demandé des précisions au sujet de cette mesure. Il a expliqué au groupe dont je faisais partie que l'objectif de l'exemption à vie d'un demi-million de dollars sur les gains en capital était d'encourager le risque et l'investissement dans la petite et la grande entreprises, afin de favoriser la croissance de la petite entreprise et d'encourager les gens à fonder de petites entreprises. L'objectif ultime est de favoriser l'investissement afin de créer de l'emploi.

Ce qui m'inquiète, toutefois, c'est de voir attaquée sévèrement, et de toutes parts, cette mesure, dans le *Financial Post*, le *New York Times* et le *Report on Business*, et par des gens auxquels elle est censée profiter. Ce sont en effet des gens de l'industrie et du secteur privé qui critiquent cette mesure en raison de sa complexité.

[Texte]

and people in the private sector who have criticized the measure on the one grounds of its complexity.

The issue that concerns us I suppose, more than any other is the fact that there seem to be some very serious reservations about the extent to which it is going to be able to reach its objective, that is, to create jobs.

There certainly have been a number of articles in the financial papers quoting people who doubt that the particular measure may end up with the kind of investment that will end up in job creation. At this point, someone like myself wonders why are we then incorporating a measure like it, which is going to be very costly, which will provide a tax benefit to a small number of affluent Canadians and which is going to be subsidized basically by all other Canadians. This is because it is foregone revenue, with no . . .

The Chairman: Why do you say it only applies to affluent Canadians? What about a taxi driver who sells his cab? Is he an affluent Canadian? What about a farmer who sells his farm? Is he an affluent Canadian?

Mr. P. Johnston: Except, Mr. Chairman . . .

The Chairman: What about a small businessman who sells his tobacco store? Is he an affluent Canadian?

Mr. P. Johnston: Any studies to which I have seen references have been done about those who will benefit from capital gains and who take advantage of them. Clearly there are going to be certain people, as you have mentioned . . .

The Chairman: It is limited to \$500,000 in a lifetime.

Mr. P. Johnston: —in this category. I understand it. However, the vast majority of people who will make use of and benefit from the exemption are going to be people who are fairly well off. The problem, of course, is that the better off you are, the greater advantage you can take of the measure.

As I say, our concern is that, when we see people in the business community criticizing the measure because it will not create jobs and when we see the cost involved, we balance it with the impact on some of the programs regarding deficit reduction. There seems to be a contradiction here.

I think I will just end by referring to an analysis from a report by the National Council of Welfare, which was released several months ago.

• 1200

They took a look at the implications of the budget changes on different income groups. They took a look at a single parent raising two children with an annual income of \$15,000, and determined that with a combination of the changes to social programs, the sales increases, the changes in indexation in the income tax system, and some of the other measures I have spoken about today, that over the balance of this decade, by 1990-1991, according to the budget estimates, that family will suffer a loss of approximately \$2,700.

[Traduction]

La question qui nous préoccupe plus que toute autre dans toute cette histoire est qu'il semble que les possibilités d'atteindre l'objectif visé, c'est-à-dire créer de l'emploi, soient bien minces.

Bien des gens, dont on a rapporté les paroles dans les journaux à caractère financier, doutent que la mesure en cause puisse engendrer le genre d'investissement qui aboutira à des emplois. Je me demande ce qui motive l'introduction d'une telle mesure, d'une mesure qui coûtera très cher, qui ne profitera qu'à quelques Canadiens déjà fort bien nantis, et qui sera, à toutes fins utiles, subventionnée par tous les autres Canadiens. C'est parce qu'il s'agit en fait de revenus déjà escomptés, sans . . .

Le président: Pourquoi dites-vous que cette mesure ne favorise que les mieux nantis? Que faites-vous du chauffeur de taxi qui vend son entreprise? Le considérez-vous comme un Canadien bien nanti? Et que faites-vous de l'agriculteur qui vend ses terres? Fait-il aussi partie des bien nantis?

M. P. Johnston: Sauf que, monsieur le président . . .

Le président: Et que pensez-vous de celui qui vend son magasin de tabac? Appartient-il aussi à la catégorie des mieux nantis?

M. P. Johnston: Toutes les études dont j'ai entendu parler avaient trait à ceux qui pourront faire des gains en capital et qui en profiteront. Il est évident qu'il y en aura un certain nombre qui appartiendront à la catégorie dont vous avez parlé.

Le président: Mais la limite est de 500,000\$ et vaut pour toute la vie.

M. P. Johnston: Je comprends cela. Toutefois, la grande majorité de ceux qui se prévaudront de cette mesure et qui en profiteront seront des gens plutôt à l'aise. La difficulté, évidemment, est que plus on est riche, plus on peut profiter de la mesure.

Quand nous entendons des gens du monde des affaires critiquer la mesure parce qu'elle ne créera pas d'emplois et que nous constatons les coûts impliqués, nous essayons de faire le rapport avec les programmes ayant trait à la réduction du déficit. Il semble y avoir une contradiction.

Je terminerai donc en me reportant à une analyse d'un rapport publié il y a quelques mois par le Conseil national du bien-être social.

On a examiné ce qu'impliquaient les modifications apportées par le budget pour différentes catégories de revenu. On a pris le cas d'une famille monoparentale, composée de deux enfants, dont le revenu annuel serait de 15,000\$. On a conclu qu'avec les modifications apportées aux programmes sociaux, les augmentations de la taxe de vente, les modifications à la formule d'indexation du système d'imposition et certaines autres mesures dont j'ai parlé aujourd'hui, cette famille aurait perdu 2,700\$ d'ici à la fin de la présente décennie.

[Text]

They also took a look at a self-employed businessman or professional person supporting a spouse and two children, with an income at \$80,000 . . .

The Chairman: Do you have the figures to indicate that and show us the calculations?

Mr. P. Johnston: This material was taken from the report of the National Council of Welfare about giving and taking. They determined that the particular family I was talking about, if it took advantage of the RRSP deductions that will come into effect by 1990, would benefit by about \$2,900.

Now, obviously, I will be the first to admit that we have looked at one specific instance in each case, but when we see those sorts of figures, we have a concern about a budget that would appear to provide increased benefits through the tax system to people who probably need them least and, at the same time, severely pinching those middle and low income Canadians who are already at the margin. I think, Mr. Chairman, I will just leave it at that and if there are any specific questions, I will try to field them.

The Chairman: Mr. Parry.

Mr. Parry: Thank you very much, Mr. Chairman. I would like to extend a welcome to Mr. Johnson in his appearance before the committee this morning, and also to apologize for the inadequate representation of my party. I will let my colleague apologize for the inadequate representation of his party.

The Chairman: Do you also apologize for the inadequate representation of the Liberal Party?

Mr. Parry: No one will apologize for the absence of the Liberal Party. But I am sorry. I am just glad, Mr. Johnson, that we have not brought you a great distance to testify.

By way of a preamble I would like to say how valuable I find it to have somebody like yourself who is an experienced witness before the committee. I noted that you were able to sustain the Chairman's objections almost without interruption of the flow of your submission, but that is not the major reason why it is valuable having you here. It is because we get some continuity in the process. It is because we get to talk to someone who has appeared before other committees on other legislation, and who can provide some impression over time of the way in which legislation is going, and also the thrusts and objectives of legislation. Because you have participated in the process before you have some comparisons on which you can draw. That gives rise to my first question, which is to ask what, in your perception, are the major objectives the government is pursuing in Bill C-84?

Mr. P. Johnston: Well, Mr. Chairman, it would appear to me that the theory is that the primary purpose of Bill C-84 is that a number of these measures are an attempt to increase the ability of the private sector to free up capital for investment that will result in job creation; therefore the benefits of job creation will trickle down in terms of a reduction in the deficit,

[Translation]

On a aussi pris le cas d'un travailleur autonome ou d'un professionnel qui aurait trois personnes à charge et dont le revenu serait de 80,000\$. . .

Le président: Avez-vous les chiffres pour appuyer ce que vous nous dites?

M. P. Johnston: Ces chiffres ont été tirés du rapport publié par le Conseil national du bien-être social. On a déterminé que si cette famille profitait des déductions qui seront accordées pour les contributions à un régime enregistré d'épargne-retraite à partir de 1990, elle serait plus riche de 2,900\$.

J'admettrai bien volontiers que tout exemple cloche, mais quand nous voyons de tels chiffres, nous ne pouvons qu'émettre de sérieuses réserves à l'égard d'un budget qui semble avantager ceux qui en ont probablement le moins besoin et désavantager du même coup les Canadiens à bas et à moyen revenu dont les ressources sont déjà à la limite. C'est sur cette note que je terminerai, monsieur le président, et je répondrai à toutes les questions que vous voudrez bien me poser.

Le président: Monsieur Parry.

M. Parry: Merci beaucoup, monsieur le président. Je voudrais tout d'abord souhaiter la bienvenue à M. Johnston et lui demander d'excuser la pauvre représentation de mon parti. Je laisserai le soin à mon collègue d'en faire autant au nom du sien.

Le président: Présentez-vous aussi des excuses au nom du Parti libéral?

M. Parry: Non, personne ne présentera d'excuses pour le Parti libéral. Mais je suis vraiment désolé. Je suis toutefois heureux que vous ne soyez pas venu de trop loin pour nous offrir votre témoignage.

En guise d'introduction, je voudrais vous dire jusqu'à quel point j'apprécie de recevoir un témoin aussi expérimenté que vous l'êtes à notre Comité. J'ai remarqué que vous aviez pu répondre aux objections de notre président sans perdre le fil de votre exposé, ou presque. Mais ce n'est pas la principale raison pour laquelle j'apprécie votre présence ici. C'est beaucoup plus, en fait, en raison de la continuité que vous apportez dans le processus et de la possibilité que vous nous offrez de discuter avec quelqu'un qui a déjà comparu devant d'autres comités intéressés à d'autres lois et qui peut nous donner son impression de la façon dont la loi évolue et, en même temps, des tendances et des objectifs de la loi. Votre participation continue dans le processus vous permet d'établir certaines comparaisons. Cela m'amène à ma première question, qui consiste à vous demander quels sont, selon vous, les principaux objectifs que veut atteindre le gouvernement par le biais du projet de loi C-84?

M. P. Johnston: Monsieur le président, en théorie, il me semble que le principal objectif que l'on poursuit par le projet de loi C-84 est d'accroître les possibilités d'investissement dans le secteur privé afin de créer des emplois, des emplois qui contribueront à réduire le déficit, et une augmentation du nombre de travailleurs dont les revenus permettront de créer

[Texte]

an increase in the number of people who are employed and able to derive employment through their income. To my mind that is probably the overlying, overall philosophy of this particular measure. One can question whether or not it will accomplish that objective, but my reading of it is that that really is what it is intended to do.

Mr. Parry: Would it be fair to say also that C-84 is aimed at raising government revenues and that in so doing, the impact of that objective is actually spread pretty evenly through society—pretty evenly through high, middle and low taxpayers?

Mr. P. Johnston: I do not think there is any doubt that clearly one of the objectives of C-84 is to increase revenue for the federal government. I suppose the concern we have—that was really the issue I was speaking to today—is that the effects of that attempt to increase revenue may, in fact, not be spread equitably and equally across income groups.

• 1205

Certainly the concern we have is that with respect to the people we represent, low income Canadians, a number of those measures, like the change in federal tax reduction, will hit them much harder. When we combine those changes with some of the sales tax increases that are incredibly regressive, the overall effect, in our view, is that the benefits of deficit reduction are not being spread equally across all sectors. That is the bottom line concern we have.

Mr. Parry: You mentioned earlier that approximately 50% of the poor are the working poor. Can you translate that into a figure of the percentage of the poor who pay income tax?

Mr. P. Johnston: To be perfectly honest with you, off the top of my head, I do not have that kind of information. I do not really know. I think it is important to point out that the poverty line for a family of four, say, in a city of 100,000, is approximately \$17,000 to \$18,000. You could have families with an income of \$14,000 to \$16,000 who would definitely be paying tax. What percentage of tax they would be paying and what their tax rate would be is something I do not really know. What proportion of those two million people we call the working poor are paying tax and what proportion of tax they are paying is something else I do not really know. I would assume that the Department of Finance or Revenue Canada—most likely Finance—would be able to provide that kind of information.

Mr. Parry: Based on my own recollections of filling in tax returns for people in those sort of brackets, I would think someone with two children and a dependent spouse earning \$16,000 would be paying in the region of \$1,200 to \$1,500 in income tax in an Ontario situation.

I think it is important to get on the record that a substantial proportion of the poor are working and the vast majority of the working poor are, in fact, paying income tax.

[Traduction]

d'autres emplois. Selon moi, c'est probablement là le grand principe qui sous-tend cette mesure. On peut en mettre l'efficacité en doute, mais selon moi, c'est bel et bien le but visé.

M. Parry: Serait-il aussi juste de dire que par le projet de loi C-84, on vise aussi à augmenter les revenus du gouvernement et qu'en agissant ainsi, on répartit en fait de façon plutôt égale les effets de cet objectif parmi les contribuables, à tous les niveaux de revenu?

M. P. Johnston: Je ne crois pas que l'on puisse douter un instant que l'un des objectifs du projet de loi C-84 soit d'augmenter les revenus du gouvernement fédéral. Je suppose que ce qui nous inquiète le plus—et c'est d'ailleurs le principal aspect dont j'ai parlé aujourd'hui—c'est qu'il puisse arriver que les effets de cette tentative d'augmenter les revenus ne soient pas distribués équitablement et également parmi toutes les catégories de revenu.

Nous craignons que certaines de ces mesures, comme la modification de la réduction d'impôt fédéral, n'affectent davantage ceux que nous représentons, les Canadiens à faible revenu. Quand nous combinons ces modifications à certaines des augmentations de taxe de vente annoncées, qui sont extrêmement régressives, l'effet global, selon nous, est que les avantages de la réduction du déficit ne sont pas répartis également dans tous les secteurs. C'est le principal objet de nos préoccupations.

M. Parry: Vous nous avez dit plus tôt qu'environ 50 p. 100 des pauvres étaient des gens qui occupaient un emploi. Pourriez-vous nous dire quel pourcentage de ces travailleurs paient de l'impôt?

M. P. Johnston: Pour être honnête avec vous, à brûle-pourpoint, je ne sais pas, je ne sais pas vraiment. Je crois qu'il est important de souligner que pour une famille de quatre personnes résidant dans une ville de 100,000 habitants, le seuil de la pauvreté se situe aux environs de 17,000\$ à 18,000\$. Il y a des familles qui paient de l'impôt, malgré que leur revenu ne soit que de 14,000\$ à 16,000\$, mais je ne saurais dire combien d'impôt elles paient ou quel est leur taux d'imposition. Je ne sais pas vraiment combien paient de l'impôt, parmi les deux millions de gens en question, et quel est leur taux d'imposition. Je suppose que le ministère des Finances, ou Revenu Canada—plus probablement le ministère des Finances—serait en mesure de fournir cette information.

M. Parry: Si ma mémoire m'est fidèle, pour avoir déjà rempli des déclarations d'impôt pour des personnes ayant ce genre de revenu, je crois qu'une personne ayant deux enfants et un conjoint à charge, dont le revenu serait de 16,000\$, paierait en Ontario de 1,200\$ à 1,500\$ d'impôt.

Je crois qu'il est important de signaler qu'une bonne partie des pauvres sont des gens qui travaillent et que la plupart d'entre eux paient de l'impôt.

[Text]

Mr. P. Johnston: Yes, I suspect that is true.

I am reminded of a comment I heard from Mr. Jacques Parizeau, the former Quebec Minister of Finance, at a conference I attended two weeks ago. He pointed out that in Quebec, as a result of their study on the tax system, it was determined that many families with incomes between \$8,000 and \$15,000, incomes below the poverty line, were paying real marginal tax rates of 80%, 85%, 90% as a result of a number of programs provided through the tax system. As he pointed out to the members of the C.D. Howe Institute, if anybody in that room was paying a rate of taxation at that level, there would be a revolution.

I suspect that if that kind of comprehensive study was done in other provinces, we would also find that this incredibly high rate of taxation was being paid by other low income Canadians. That is the concern we have about a number of the measures in this bill and some other measures coming out of the federal budget.

Mr. Parry: It is true to say that the margin, the degree to which the income support system drops away from under people is pretty steep?

Mr. P. Johnston: Yes, absolutely.

Mr. Parry: You mentioned the increase in the child tax credit. Do you see anything else in Bill C-84 that helps the poor, in your opinion?

Mr. P. Johnston: As I said initially, I think it is quite clear that the vast majority of specific measures in this bill will not really have a direct impact on our membership and our constituents. In terms of some of the other measures that may be of direct benefit, other than child tax credit itself, I am not sure . . . I cannot think of any offhand that will have an immediate direct benefit. Clearly, if some of the other measures do result in increased jobs and those benefits trickle down, there may be some indirect benefit, but I guess there is a question about whether or not they will accomplish that objective.

Mr. Parry: As you mentioned previously, the benefits in regard to the child tax credit increase are concentrated in the early years. By 1990, would it be true to say that every family in the income bracket of poor people would be losing overall from the system?

• 1210

Mr. P. Johnston: I think certainly the calculations that have been done by the National Council of Welfare have estimated that yes, in fact, low-income Canadians—the poorest of the poor, in other words—will derive some immediate benefits in the short term over the next year or two from the combination of changes; but by 1990-91, unless there are some other changes in terms of what has been proposed in this budget, then in fact most if not all low-income Canadians will in fact be worse off come 1990, assuming there are no other changes, than they would have been otherwise before the 1984 budget.

[Translation]

M. P. Johnston: Oui, je crois en effet que c'est le cas.

Cela me rappelle une remarque faite par M. Jacques Parizeau, l'ancien ministre des Finances du Québec, lors d'une conférence à laquelle j'assistais, il y a deux semaines. Il a souligné qu'au Québec, une étude du système fiscal a permis de déterminer que bon nombre de familles dont les revenus se situent entre 8,000\$ et 15,000\$ annuellement, des revenus en deçà du seuil de la pauvreté, étaient imposées à un taux marginal réel de 80 p. 100, 85 p. 100, et même 90 p. 100, à la suite de nombreux programmes prévus dans le système fiscal. Ainsi qu'il l'a fait remarquer aux membres du C.D. Howe Institute, s'il fallait que quiconque soit imposé à un pareil taux, il y aurait une révolution.

Je suppose que si l'on entreprenait des études analogues dans d'autres provinces, les résultats seraient sensiblement les mêmes. C'est la raison pour laquelle bon nombre des mesures découlant de ce projet de loi, ainsi que certaines autres mesures engendrées par le budget fédéral, nous inquiètent.

M. Parry: Est-il vrai que dans le système fiscal, l'écart entre les taux d'imposition est très important?

M. P. Johnston: Oui, absolument.

M. Parry: Vous avez parlé de l'augmentation du crédit d'impôt pour enfant. Selon vous, le projet de loi C-84 comporte-t-il d'autres mesures pouvant venir en aide aux pauvres?

M. P. Johnston: Comme je l'ai dit au début, je crois qu'il est très évident que la très grande majorité des mesures que renferme ce projet de loi n'auront aucun effet sur le nombre de nos membres et des gens dont nous défendons les intérêts. Outre le crédit d'impôt pour enfant, pour ce qui est des autres mesures qui pourraient se révéler bénéfiques, je ne sais trop . . . Aucune ne me vient à l'esprit. Il est évident que si un certain nombre des autres mesures engendrent des emplois et créent un mouvement d'entraînement, on ne peut douter de leurs bienfaits indirects, mais reste à savoir si elles permettront d'atteindre cet objectif.

M. Parry: Vous avez dit plus tôt que les bienfaits de l'augmentation du crédit d'impôt pour enfant se feront surtout sentir dans les premières années. Serait-il juste de dire qu'en 1990, chaque famille dont le revenu la situe parmi les gens pauvres sera perdante dans l'ensemble?

M. P. Johnston: Les calculs effectués par le Conseil national du bien-être social ont révélé que les modifications apportées profiteront à court terme, l'année prochaine ou dans les deux prochaines années, aux Canadiens à faible revenu—aux plus pauvres parmi les pauvres, autrement dit—mais qu'en 1990, à moins que l'on ait proposé d'autres modifications entre-temps, la plupart d'entre eux, sinon tous, auront reculé par rapport à la situation qui prévalait avant le dépôt du budget de 1984.

[Texte]

The Chairman: How do you make that assumption, though? Do you know any five-year period in the last two decades where there have been no changes in terms of social benefits or taxes or things that have affected or unaffected or disaffected people, and generally at the low end of the scale? In other words, Parliament is always doing something in budget after budget to somehow try to ameliorate poverty issues. So I do not know why you would make that assumption; it seems to me a totally unrealistic assumption to make.

Mr. P. Johnston: Well to be honest, Mr. Chairman, the reason we do that is we are taking all this information from the data that is presented in the budget, most of which was projected out to 1990-91, and provided estimates of what . . .

The Chairman: I am surprised you say that, because the Minister of Finance, for the first time in a number of years, in the budget of May did not produce calculations of anticipated revenue and income running for the five-year period.

Mr. P. Johnston: Well in certain measures there were.

The Chairman: In other words, he did not do a five-year projection like previous Ministers have done. So that is why I am surprised that you have said the government has made these. I know that organizations have done that. I appreciate that organizations have done it, but I think it is self-evident that if you take the deindexation theory and assume an inflation in excess of 3%, compounding that *ad nauseam*, we are all going to wind up wandering around without soles on our shoes. I mean, eventually you wipe us all out.

Mr. P. Johnston: Sure.

The Chairman: Maybe by 1990 you have a serious poverty problem, but hell, carry that on to the year 2050 and even the most affluent are gone.

Mr. P. Johnston: As I recall, Mr. Chairman, in some parts of the budget . . . Certainly in terms of a lot of the detailed calculation it is true that the change in revenue and expenditures was projected in detail only for the next couple of fiscal years, but in some global . . .

The Chairman: As a matter of fact, only until 1987.

Mr. P. Johnston: There were, however, some global projections within the budget of the impact by 1990-91, and it is really on the basis of those kinds of estimates that we have to go with these assumptions. I hope you are correct; I hope you are right that the governments in subsequent budgets may very well move to change the measures of indexation, for example, but . . .

The Chairman: Let me say to you, Mr. Johnston, they bloody well better or they are going to be looking for other orders.

Mr. Parry: Mr. Chairman, you gobbled off my last question fairly comprehensively. I think it is important, as Mr. Johnston was stating, that we recognize the distinction between

[Traduction]

Le président: Comment pouvez-vous faire une telle supposition? Je vous défie de me citer une période de cinq ans depuis 1965, dirons-nous, pendant laquelle il n'y ait pas eu de changements dans les avantages sociaux, l'impôt ou les taxes, qui aient affecté ou non les gens, et généralement ceux qui se situent au bas de l'échelle. En d'autres mots, budget après budget, le Parlement fait toujours quelque chose pour tenter d'améliorer le sort des pauvres. Je ne sais donc pas ce qui vous motive à faire une telle supposition, car cela me semble totalement irréaliste.

M. P. Johnston: Pour être franc, monsieur le président, je dirais que ce sont des renseignements que nous avons tirés des données présentées dans le budget, que l'on a projetées sur une période de cinq ans, jusqu'en 1990-1991, et sur lesquelles on a fait des prévisions . . .

Le président: Je suis surpris de vous entendre dire cela, parce que lorsque le budget a été déposé, en mai dernier, c'était la première fois depuis nombre d'années que le ministre des Finances ne présentait aucune projection quinquennale des revenus.

M. P. Johnston: Mais il y en avait pourtant, dans une certaine mesure.

Le président: Autrement dit, le ministre des Finances n'a fait aucune projection quinquennale comme ceux qui l'ont précédé. C'est pourquoi je suis étonné de vous entendre dire que le gouvernement en a fait. Je sais qu'un certain nombre d'organismes ont fait des projections et je comprends bien cela, mais je crois qu'il est évident que si l'on se fonde sur la théorie de la désindexation et que l'on suppose un taux d'inflation supérieur à 3 p. 100, que l'on compose à l'infini, nous allons tous bientôt nous retrouver nu-pieds.

M. P. Johnston: Bien sûr.

Le président: Peut-être aurons-nous un grave problème de pauvreté en 1990, mais poussez le raisonnement jusqu'en l'an 2050, et même les mieux nantis seront devenus pauvres.

M. P. Johnston: Si je me souviens bien, c'est vrai qu'il n'y avait des calculs détaillés dans le budget que pour le changement dans les recettes et les dépenses, et que ces calculs ne portaient que sur les deux prochains exercices, mais dans certaines parties . . .

Le président: En fait, ils ne valaient que pour 1985-1986 et 1986-1987.

M. P. Johnston: Mais dans le budget, il y avait toutefois des projections globales de ces effets jusqu'en 1990-1991, et c'est uniquement sur ce genre de prévisions que nous pouvons nous fonder pour formuler nos hypothèses. J'espère que vous voyez juste et que dans les prochains budgets qu'ils déposeront, les gouvernements entreprendront de modifier les mesures d'indexation, par exemple, mais . . .

Le président: Il vaudrait mieux qu'ils le fassent, monsieur Johnston, parce que, sinon, je vous jure que ça va chauffer.

M. Parry: Monsieur le président, ainsi que le disait M. Johnston, je crois qu'il est important de faire la distinction entre projeter les recettes globales du gouvernement et déposer

[Text]

projecting global government revenues and tabling measures, the implication of which can be readily calculated by the organizations that have chosen to do so. I think we are glad to have your assurance on the record that the government can be made to change its mind over the level of these exemptions and the level of indexation over the next five years.

The Chairman: A whole series of things could be changed.

Mr. Parry: May I ask Mr. Johnston if the way in which the family benefits package was tabled indicated to him that the government saw this as a multi-year plan?

Mr. P. Johnston: I will be perfectly honest, Mr. Chairman, and tell you that I really do not have a sense of whether or not this was presented as a change that would be cast in stone over the next five years. I really do not have a sense. I suppose there were some people who would hope that was the case and others who did see this as a temporary measure. Certainly the point in our coming today before this committee and other committees is to try to ensure that does not happen; that those measures are not, as I said, cast in stone; that they cannot be changed over the next four or five years, because then, there is no doubt, there will be very, very serious consequences to that.

• 1215

Mr. Parry: Okay. Thank you very much, Mr. Johnston.

Thank you, Mr. Chairman.

The Chairman: I have some questions with respect to the child tax credit. This program depends on people filing a tax return. At the present time it is paid in one lump sum. As you know, the government has suggested that it will pay out the payment periodically, and I, frankly, would hope monthly. What is your view on that?

Mr. P. Johnston: Mr. Chairman, we have been very active in the debate about the change in tax discounting, for example.

We canvassed our members about two years ago on the issue of the child tax credit and whether there was a preference on their part to receive it once a year, or quarterly, or monthly. We got back a very, very clear message that they preferred to receive it on a single lump sum basis. I will try to explain why that is.

For many of those people, and our members are really the poorest of the poor, which includes, for example, mothers on welfare, they are unable to get credit. They are unable to get loans from a traditional financial institution, a bank, or a credit union. The child tax credit rebate represents, for them, the only time all year they have a single lump sum of money that enables them to buy what I call the big ticket items. In some instances that may mean that they can replace a fridge that is broken. I have heard of mothers who wait until they get the child tax credit, and that is when they send their kids to the dentist. Over the course of the year they just do not have enough money to pay dental bills, for example.

[Translation]

des mesures dont les organismes qui veulent se livrer à l'exercice peuvent rapidement calculer les implications. Nous sommes heureux d'avoir obtenu l'assurance de votre part qu'il y a moyen de faire rebrousser chemin au gouvernement sur ces exemptions et le niveau d'indexation dans les prochains cinq ans.

Le président: Bien des choses pourraient être modifiées.

M. Parry: Puis-je demander à M. Johnston s'il a vu dans la façon dont le gouvernement a présenté les modifications qu'il entendait apporter aux allocations familiales une indication qu'il considérerait cela comme un plan pluriannuel?

M. P. Johnston: Pour être tout à fait honnête, monsieur le président, je vous dirai que je n'ai rien perçu de tel. Je ne sais pas. Je suppose que certains souhaiteraient qu'elles valent pour cinq ans et que d'autres n'y ont vu qu'une mesure temporaire. L'objet de notre participation d'aujourd'hui au présent Comité et à d'autres comités est d'essayer de faire en sorte que de telles choses ne puissent se matérialiser; que ces mesures ne soient pas immuables; qu'on ne puisse les modifier dans les prochains quatre ou cinq ans, parce que si c'était le cas, les conséquences seraient très, très graves.

M. Parry: Très bien. Merci beaucoup, monsieur Johnston.

Merci, monsieur le président.

Le président: J'ai quelques questions à poser au sujet du crédit d'impôt pour enfant. Pour l'obtenir, la procédure actuelle veut que les gens remplissent une déclaration d'impôt. À l'heure actuelle, le crédit est versé en une somme forfaitaire. Comme vous le savez, le gouvernement a laissé entendre qu'il allait en échelonner le paiement et, personnellement, je souhaiterais que ce soit sur une base mensuelle. Que pensez-vous de cela?

M. P. Johnston: Monsieur le président, nous avons participé de près au débat sur la question.

Il y a environ deux ans, nous avons demandé à nos membres s'ils préféreraient recevoir le crédit d'impôt pour enfant en un versement unique ou en plusieurs versements trimestriels ou mensuels. La préférence à l'égard du versement unique fut très nette. Je vais tenter de vous expliquer pourquoi il en est ainsi.

Bon nombre de ces gens, qui sont vraiment les plus pauvres parmi les pauvres, des mères ne comptant que sur l'assistance sociale, par exemple, ne peuvent obtenir de crédit. Ils ne peuvent obtenir de prêts d'une institution financière traditionnelle, d'une banque ou d'une caisse d'économie. La période où ils reçoivent le crédit d'impôt pour enfant représente pour eux le seul temps de l'année où ils peuvent compter sur une somme d'argent suffisamment élevée pour leur permettre d'acheter des articles cher. Dans certains cas, cela peut vouloir dire qu'ils peuvent remplacer leur réfrigérateur qui ne fonctionne plus. J'ai entendu parler de mères qui attendent le crédit d'impôt pour enfant pour envoyer leurs enfants chez le dentiste.

[Texte]

The concern that they have, and that we in turn have, is that we have to be careful how we split up the payments. We would be opposed certainly to a monthly pay-out, probably a quarterly pay-out, but we might be able to accept a compromise of a twice-a-year payment. As I say, from the point of view of the poorest of the poor, that represents the only time all year they have a single lump sum of money, and we would be very concerned if that were taken away from them and divided up more frequently.

The Chairman: I am surprised you say that, because it would seem to me that the requirement of income maintenance exists all year around and that when there are lump sums, particularly with poor people, they tend to get taken very quickly; that money tends to get grabbed by a finance company, or grabbed by a bank, or grabbed by a creditor, or they get taken into buying something because all of a sudden they have this cash.

Mr. P. Johnston: There is that risk.

The Chairman: It seems to me that it is just about the worst conceivable position. I would have thought that you would have been in favour of a monthly payment that at least would make sure that if you blew it in the store one month, at least next month you have something to buy some kids shoes or something.

Mr. P. Johnston: Certainly there is a risk that there may very well be some people who get taken as a result of the single lump sum payment, but I suspect that those are also the people who would get taken at various points throughout the year with their monthly welfare cheque, or whatever.

The Chairman: Yes, except that they have to get taken 12 times instead of once, and once is a real good take.

Mr. P. Johnston: But, again, the point I would go back to is that from the people we hear from, who, I think, by and large, are making very, very good use of the child tax credit for essentials, for necessities, things they need, they are saying that it would be a handicap; that it would be difficult for them if that single lump sum were divided up into 12 monthly instalments, because they would never be able to sort of pool enough money together to replace the fridge, for example; they could just never scrape the money together. In a sense, I suppose, if you think of a single lump sum payment, it is almost like enforced savings, and once a year they know they are going to have that money and they can then buy it. I think, by and large, it is used . . .

The Chairman: While we get rid of the discounters, the legitimate discounters, you do not get rid of the . . . The bill is to cut that fee to five points. That, of course, in my view, is only going to assist the fellows who operate in the bars and the taverns and use baseball bats to collect. I do not think your support of that bill is going to do what you would like to see

[Traduction]

Pendant l'année, elles n'ont tout simplement pas suffisamment d'argent pour se le permettre, par exemple.

Ce qui préoccupe ces gens, et ce qui nous préoccupe aussi, puisque nous les représentons, c'est qu'il faut être prudent dans la façon dont on répartit les versements. Nous nous opposerions sûrement à ce qu'ils deviennent mensuels, ou même trimestriels, probablement, mais nous accepterions peut-être des versements semestriels. Pour les plus pauvres parmi les pauvres, le crédit d'impôt pour enfant représente chaque année la seule occasion où ils peuvent compter sur une somme unique d'argent, et nous verrions très mal qu'on leur enlève cet avantage et qu'on échelonne le crédit en versements plus fréquents.

Le président: Je suis étonné de vous entendre dire cela, parce qu'il me semble que la nécessité d'assurer le maintien du revenu vaut pour toute l'année et que lorsque des sommes forfaitaires sont accordées, en particulier chez les gens pauvres, elles ont tendance à s'envoler très rapidement. Cet argent semble disparaître entre les mains d'une compagnie de prêt, d'une banque ou d'un créancier, ou l'on a une propension à dépenser parce que, tout à coup, on a de l'argent.

M. P. Johnston: C'est un danger bien réel.

Le président: Il me semble que ce soit probablement la pire position que l'on puisse adopter. J'aurais pensé que vous auriez été plutôt enclins à favoriser une formule de versements mensuels qui garantiraient au moins que même si l'on dépensait de manière irréfléchie les prestations d'un mois, il y aurait au moins celles du mois prochain qui permettraient d'acheter des chaussures aux enfants, ou quoi que ce soit d'autre.

M. P. Johnston: Il est certain qu'il puisse y avoir certaines personnes qui se laisseraient tenter par les possibilités qu'offre un versement forfaitaire, mais je suppose que ce serait les mêmes qui agiraient aussi de la même façon avec leurs chèques mensuels d'assistance sociale.

Le président: Oui, mais il faudrait qu'elles commettent la même erreur 12 fois plutôt qu'une, et une seule fois, c'est bien peu.

M. P. Johnston: Mais pour reprendre l'argument que je faisais valoir tout à l'heure, des gens que je considère sérieux et qui utilisent de façon fort judicieuse le crédit d'impôt pour enfant pour l'achat de nécessités, d'articles dont ils ont besoin, soutiennent que recevoir cette somme en 12 versements mensuels rendrait les choses beaucoup plus difficiles, parce qu'ils ne parviendraient jamais à accumuler suffisamment d'argent pour acheter un nouveau réfrigérateur, par exemple. D'un certain point de vue, je suppose que l'on pourrait presque considérer le crédit d'impôt pour enfant comme de l'économie forcée qui leur permettra d'accumuler suffisamment d'argent pour acheter ce dont ils ont besoin.

Le président: Tout en éliminant les escompteurs, les escompteurs légitimes, on n'élimine pas pour autant . . . On prévoit abaisser le taux à 5 p. 100 dans le projet de loi. Selon moi, cela ne fera que l'affaire des individus qui opèrent dans les bars et dans les tavernes, et qui se servent de bâtons de baseball pour réclamer leur dû. Je doute que l'appui que vous

[Text]

done. I just warn you that there will not be anybody behind the bill. You will be benefiting the fellows who are alleged to have ancestries in certain portions of Italy.

• 1220

Mr. P. Johnston: I guess that is a different issue that we have already discussed in front of the committee hearing Bill C-83. We are not quite as concerned about that eventuality. We do not see that much evidence of it, in terms of what is happening in the U.S.

The Chairman: In the United States, they do not have any system that pays this kind of a lump-sum system, have they?

Mr. P. Johnston: They do have. They do provide tax rebates. I do not know that there as extensive as those provided in Canada.

The Chairman: Not a child-tax credit, though.

Mr. P. Johnston: In fact, Mr. Chairman, I was speaking a few days ago to a senior federal official who said that, in fact, of all the countries that do provide rebate through the tax system, Canada is the only country that does allow legally for discounting of the tax rebates.

The Chairman: Yes. Okay. As you know, the new child-tax-credit level next year, 1986, is \$454, rising very dramatically. I suppose, the effect in the 1986 year would be that a single woman with two children to support, and earning \$15,000, would be substantially better off next year than she is this year?

Mr. P. Johnston: She would probably be better off, although I do not know how substantially better off she would be, and I will tell you why. I think it is very important to look at that change in the child-tax credit, and balance it against some of the other measures. Because for example, if she is working, she will probably be paying an additional amount of money to the federal government. Because as I mentioned, the federal tax reduction is gone. She will also be paying a significant amount more in sales and excise taxes next year, in 1986, all of which will offset the benefits of the increase in the child-tax credit.

The Chairman: I suppose. Mr. Attewell.

Mr. Attewell: Thank you, Mr. Chairman. It is good to see you again. We were discussing tax rebating last week.

Mr. P. Johnston: That is right.

Mr. Attewell: With your group, is there ever any discussion on how the government should tackle this enormous deficit we have? How well understood is it? You would know the size of it. You would know that for 10 years, we have been spending a great deal more than we have been taking in as a government, and it has reached the alarming levels now of collecting roughly \$65 billion, and spending \$100 billion. No government, no company, no family can continue to do this. I guess one of the government's conundrums, and a very real problem,

[Translation]

accordez à ce projet de loi donne les résultats que vous souhaitez. Je vous préviens que personne d'autre ne l'appuiera. Vous allez favoriser ceux que l'on soupçonne d'avoir des ancêtres dans certaines régions d'Italie.

M. P. Johnston: Je crois que c'est une autre question dont nous avons déjà discuté avec les membres du Comité chargé de l'étude du projet de loi C-83. Cette possibilité ne nous inquiète pas plus qu'il ne faut. Si nous observons ce qui se passe aux États-Unis, le problème ne semble pas très répandu.

Le président: Mais aux États-Unis, il n'y a pas de programme qui permette de recevoir de telles sommes, à ce que je sache.

M. P. Johnston: Ils ont des rabais d'impôt. Je ne sais cependant pas s'ils sont aussi importants que ceux que l'on accorde au Canada.

Le président: Mais ils n'ont pas de crédit d'impôt pour enfant, toutefois.

M. P. Johnston: Justement, monsieur le président, je discutais il y a quelque temps avec un haut fonctionnaire du gouvernement fédéral qui me disait que parmi tous les pays qui offrent des rabais d'impôt dans leur système fiscal, le Canada est le seul à en permettre légalement l'escompte.

Le président: Bon, très bien. Comme vous le savez, en 1986, le crédit d'impôt pour enfant sera porté à 454\$, ce qui représente une augmentation considérable. Je suppose que la situation d'une femme seule qui aurait deux enfants et qui gagnerait 15,000\$ en 1986 serait bien meilleure qu'elle ne l'était en 1985.

M. P. Johnston: Elle serait probablement meilleure, bien que je ne sache pas dans quelle mesure et je vais vous dire pourquoi. J'estime qu'il est très important de considérer cette augmentation du crédit d'impôt pour enfant et de la mettre en rapport avec certaines autres mesures. Par exemple, si cette femme travaille, elle va probablement donner plus d'argent au gouvernement fédéral parce que la réduction d'impôt n'existe plus. En 1986, elle va aussi payer davantage en taxe de vente et en taxe d'accise, et toutes ces augmentations vont éliminer les avantages de la hausse du crédit d'impôt pour enfant.

Le président: Oui, probablement. Monsieur Attewell.

M. Attewell: Merci, monsieur le président. C'est bon de vous revoir. La semaine dernière, nous avons justement discuté des rabais d'impôt.

M. P. Johnston: C'est juste.

M. Attewell: Vous arrive-t-il au sein de votre groupe de discuter de la façon dont le gouvernement devrait s'attaquer à l'énorme déficit que nous avons? En comprend-on bien l'importance? Vous savez de quel ordre de grandeur nous parlons. Vous savez que pendant dix ans, notre gouvernement a dépensé beaucoup plus que ses moyens ne le lui permettaient, et à tel point que les rentrées sont maintenant de l'ordre de 65 milliards de dollars, et les dépenses, de 100 milliards. Aucun gouvernement, aucune société et aucune famille ne peut

[Texte]

is what is a fair way for all Canadians to share in reducing this albatross, because it is going to be with us for decades almost.

I notice on Friday, President Reagan signed an amendment to their public debt bill, which will cause the U.S. government to come up with a balanced budget by 1991, but excluding cost of servicing the debt, which is becoming the biggest component, and so on. I was just interested in what sort of general understanding your constituency has of the problem, and how much of it do they think they should bear?

Mr. P. Johnston: Mr. Chairman, I think it is very difficult to provide an answer to that question. To be honest with you, I do not really have a sense that a lot—and I think this is perhaps true—of average Canadians hear about the problem of the deficit, but they do not fully understand it. They do not perhaps fully appreciate just what the issues are. In a sense, it does not appear to affect them directly. I would also suggest that if the government is determined, or if it really is determined to try and implement measures to reduce the deficit, that almost by definition, I do not think that can be painless. I think it is going to result in changes that are going to hurt some people. I think the Canadian public may be willing to accept this, if there is a perception on their part that the cuts, that the changes, that the hurt is spread equally across all sectors. I guess the point that I was making in my discussion about Bill C-84, is that I think there are lots of people who do have the perception that the changes, the attempt at deficit reduction, is not being done fairly. It is not being done equitably, and it is the little guy who is suffering more of the burden.

• 1225

Whether that perception is right or wrong, if that perception is held by a lot of people, it will make it much more difficult for your administration, or any administration, to make attempts at deficit reduction. I think it has to be seen, and it has to be done equitably and fairly across the board.

To be perfectly honest with you, I talk to lots of people in the course of my day, not only our members but other people, and I hear the comment... Certainly when the old age pension was proposed to be de-indexed, the contrast between that and the lifetime capital gains of half a million was always raised. It was raised in a way that: Sure, they are trying to get the seniors, but look at what they are doing for their friends. So I would suggest to you that I think there is an increasingly widely held perception that the approach that has been taken so far toward deficit reduction is not fair.

Mr. Attewell: I guess we will have a gap there that we likely cannot bridge, but this was another question I was going to ask you about this lifetime capital gain. I happen to believe that one of the strongest obligations of our government is to create

[Traduction]

continuer à se rythmer-là. Je crois que l'une des principales énigmes que doit résoudre le gouvernement, et qui constitue en même temps un problème très réel, est un moyen équitable de faire porter le fardeau de la réduction de cette énorme dette par tous les Canadiens parce que nous allons probablement devoir le porter pendant des dizaines d'années.

J'ai remarqué que vendredi dernier, le président Reagan a signé un amendement au projet de loi ayant trait à la dette publique des États-Unis, qui obligera l'administration américaine à présenter un budget équilibré en 1991, excluant cependant le service de la dette qui est en train de devenir le plus important poste budgétaire. Je voulais simplement savoir comment vos membres perçoivent le problème et dans quelle mesure ils pourraient contribuer à le résoudre, selon eux?

M. P. Johnston: Monsieur le président, je crois qu'il est très difficile de répondre à cette question. Pour être franc, je ne sais pas si le Canadien moyen entend tellement parler du problème du déficit, mais il ne le comprend pas très bien. Il ne sait peut-être pas de quoi tout cela retourne. D'un certain point de vue, le problème du déficit ne semble pas le toucher directement. Je dirais aussi que si le gouvernement est déterminé, ou que s'il a vraiment décidé de prendre des mesures visant à réduire le déficit, je ne crois pas que cela puisse être sans douleur et ce, presque par définition. Je pense qu'il va y avoir des changements qui vont en affecter certains. La population canadienne est peut-être prête à accepter cela, pourvu qu'elle perçoive que les coupures, les changements et les inconvénients sont distribués également dans tous les secteurs. Ce que j'essayais de faire valoir dans les remarques que j'ai faites à propos du projet de loi C-84, c'est que je crois qu'il y a bien des gens qui ne sont pas convaincus que les changements et les tentatives pour réduire le déficit sont équitables dans leur application. Leur application n'est pas équitable, et c'est le petit que le fardeau écrase le plus.

Que cette perception soit juste ou fautive, si elle est partagée par bon nombre de personnes, il sera d'autant plus difficile à votre administration, ou toute autre administration, de tenter de réduire le déficit. À mon avis, il faut que dans les faits tout autant qu'en apparence, ces mesures soient justes et équitables et qu'elles s'appliquent à tout le monde.

Je vais être parfaitement honnête avec vous. Dans une journée, je parle à beaucoup de gens, non seulement à nos membres mais à bien d'autres personnes, et j'entends souvent dire... Chose certaine, lorsqu'on a proposé la désindexation du régime de pensions pour les personnes âgées, on faisait toujours la comparaison entre cette mesure et l'exemption fiscale pour gain de capital d'un demi million de dollars. Les gens disaient: bien sûr, ils essaient de frapper les personnes âgées, mais voyez ce qu'ils font pour leurs copains. Alors à mon avis, les gens croient de plus en plus que l'approche adoptée pour la réduction du déficit n'est pas équitable.

M. Attewell: Je présume qu'il y aura là une lacune que nous ne pourrions combler, mais j'allais vous poser une autre question, celle-là à propos de cette exemption fiscale pour gain de capital. À mon avis, l'une des plus grandes obligations dans

[Text]

jobs. I addressed a number of high school students just this past Friday and we were talking on a number of topics, including the Haida Indians, but mainly on trade.

Through the media, frankly, I think there has been a lot of hype and a lot of tactics that have frightened not only the youth, but other segments of society here in Canada. I was assuring them of my belief that it is something we should go ahead and sit down and talk with our U.S. allies about, our biggest trading partner, and that the bottom line, as the years roll by, should be to create jobs.

A lifetime capital gains—this is the area, where, I guess, there is a gap that we may not be able to close. But I happen to think that one of the engines of this country is certainly small business. Anything that the government can do to help people invest in companies, help them create jobs, is certainly good for all Canadians, particularly for your group that you likely represent. If you talk to people who do want to put up risk capital for business, somewhere down the road when they sell that business out, that is their pension, likely, whatever capital gain they might have enjoyed in that business. So I really do not follow you in your criticism of that particular type of incentive.

Mr. P. Johnston: Well, Mr. Chairman, my criticism, I suppose, stems more from almost a confusion or a concern that I have when I read the business pages. I read a number of quotes from people in the business community who are saying that they do not think that particular exemption will result in the kind of investment that will translate into the kind of jobs that the Minister of Finance and you and I hope will result and will help us get out of the sort of economic difficulties we are in right now.

My organization has no problems with the use of tax incentives as a means of stimulating job creation. I guess the question that we ask, though, is: Will that particular measure achieve or accomplish what it was set out to do? How do we make . . .

The Chairman: It is hard to say. But you know, you cannot find a diamond drilling crew in this country and you cannot get one lined up until at least December of next year. You cannot find a seismic crew, even if you have all sorts of oil land right now, until maybe the spring of 1987. And that might have something to do with people pouring money like there is no tomorrow in finding resources and starting companies and doing things.

You know, it might have something to do with the fact that for once you can all of a sudden see some light. Maybe you can invest your money and if you are lucky you can make it without tax. I do not know. That is what they tell me.

Mr. P. Johnston: Yep. And I hope that . . .

[Translation]

notre gouvernement est de créer des emplois. Encore vendredi dernier, j'ai pris la parole devant un certain nombre d'étudiants du niveau secondaire. Nous avons abordé beaucoup de questions, y compris celles des Indiens Haida, mais nous avons surtout parlé d'échanges commerciaux.

Je crois franchement que les médias ont adopté nombre de tactiques et fait beaucoup de bruit, ce qui a effrayé non seulement les jeunes mais également d'autres éléments de la société canadienne. J'ai assuré ces étudiants que, d'après moi, nous devrions aller de l'avant et discuter de ces questions avec nos alliés américains; les États-Unis sont notre partenaire commercial le plus important et l'objectif final, au bout du compte, devrait être de créer des emplois.

Quant à l'exemption fiscale pour gain de capital—je présume que c'est là une lacune que nous ne pourrions peut-être pas combler. Cependant à mon avis, l'un des moteurs économiques de notre pays est la petite entreprise. Tout ce que le gouvernement peut faire pour aider les gens à investir dans des compagnies et à créer des emplois est certainement bon pour tous les Canadiens et tout particulièrement pour ce groupe que vous représentez. Si vous parlez aux gens qui veulent investir du capital de risque dans une entreprise, à un moment donné lorsqu'ils veulent vendre cette entreprise, leur seul fonds de pension est probablement leur gain de capital qu'ils peuvent réaliser par la vente de leur affaire. Je ne comprends donc vraiment pas pourquoi vous critiquez ce type de mesures incitatives.

M. P. Johnston: Et bien, monsieur le président, je suppose que mes critiques découlent plus d'une certaine confusion ou de mes préoccupations après avoir lu les pages économiques des journaux. J'ai lu quelques citations de gens d'affaire qui affirment qu'ils ne croient pas cette exemption fiscale entraînera le genre d'investissement menant au type d'emplois que le ministre des Finances et vous-mêmes espérez créer, et que cette mesure ne nous tirera pas des difficultés économiques que nous connaissons maintenant.

Mon organisme ne s'oppose à l'utilisation d'incitation fiscale comme moyen de stimuler la création d'emplois. Cependant, la question que nous nous posons est la suivante: cette mesure précise permettra-t-elle d'atteindre les objectifs qu'on lui a fixés? Comment faire . . .

Le président: C'est difficile à dire. Mais savez-vous qu'il est impossible de trouver une équipe de forage où que ce soit au pays avant décembre de l'an prochain? Il est impossible de trouver une équipe de sismologues avant peut-être le printemps de 1987, même si vous êtes propriétaire de plusieurs propriétés pétrolifères. Cela tient peut-être au fait que plusieurs personnes investissent des sommes considérables dans l'exploration pour les ressources et créent des compagnies pour arriver à leurs fins.

Cela tient peut-être au fait que, pour une fois, on peut voir la lumière au bout du tunnel. Il est peut-être possible d'investir votre argent et, avec un peu de chances, de ne pas payer d'impôt. Je n'en sais rien. C'est ce qu'on me dit.

M. P. Johnston: En effet. Et j'espère que . . .

[Texte]

The Chairman: All I know is that there is one hell of a lot of jobs out there.

Mr. P. Johnston: Well, I would hope that scenario would be true. And if that is the case, then I would support it. The concern I have right now, though, and I guess none of us know... I am certainly not an expert in these matters, and when I read reports...

The Chairman: But, you know, we have had this budget since May 23, and we are up to about 450,000 jobs since the election, and most of those have been created since May.

Mr. P. Johnston: Yes.

The Chairman: Most of the job development... You know, until April there was squat produced. Now all of a sudden we make some funny little changes in the budget and you begin to wonder where it all comes from.

• 1230

Again, who knows how it comes? Some people say it is the Americans, but, strangely, our growth is substantially higher than the Americans'. So who knows? Why is Canada growing faster than the United States? Maybe it is capital gains relief.

Mr. P. Johnston: Maybe, but maybe it is not, and I guess the question then is...

The Chairman: It is the kind of pudding where you cannot tell what it tastes like until you have some.

Mr. P. Johnston: It is a question, I think, we should ask ourselves not just about this particular measure but about any deduction or exemption to the tax system. Frankly, we should be doing what the Americans do, which is publish a separate tax expenditure account every year where they take a look at tax expenditures.

The Chairman: We did. We published a very substantial one in the spring or summer.

Mr. P. Johnston: Yes.

The Chairman: There are obviously things in it that one has difficulty rationalizing; for example, the ownership of a house.

Mr. P. Johnston: I think that was good for a start, and if we can start to look in more detail at some of those tax expenditures that may very well also suggest some changes that will assist in deficit reduction as well.

The Chairman: Mr. Johnston, would you like to ask Mr. Johnston some questions?

Mr. Johnston (Saint-Henri—Westmount): I have a pretty good idea of Mr. Johnston's views. I apologize for being late, Mr. Chairman. I know that I got here right at the end, but I thought I would like to come in.

I do not like to have him repeat the testimony he has already given, but I expect he has pointed out to the committee the

[Traduction]

Le président: Tout ce que je sais c'est qu'il existe un potentiel incroyable pour la création d'emplois.

M. P. Johnston: J'espère que ce scénario se réalisera. Si c'était vrai, j'appuyerais cette mesure. Toutefois ce qui me préoccupe maintenant, et je présume que personne ne sait vraiment... je ne suis certes expert en ces questions, et lorsque je lis les journaux...

Le président: Comme vous le savez nous avons ce budget depuis le 23 mai, et environ 450,000 emplois ont été créés depuis l'élection, la plupart depuis le mois de mai.

M. P. Johnston: Oui.

Le président: La plupart des emplois créés... Vous savez, jusqu'au mois d'avril, rien ne se produisait. Et puis soudainement nous faisons de curieux petits changements au budget et on se demande d'où cela sort.

Mais qui peut dire ce qui en est la cause? Certains disent que c'est grâce aux Américains, mais ce qui est étrange, c'est que notre taux de croissance est considérablement plus élevé que le leur. Alors qui sait? Pourquoi le Canada a-t-il un taux de croissance plus rapide que celui des États-Unis? C'est peut-être grâce à cette mesure d'exemption du gain de capital.

M. P. Johnston: Peut-être que oui, peut-être que non. Et alors la question est de savoir...

Le président: C'est le genre de situation dont on ne peut prédire les conséquences avant de l'avoir vécue.

M. P. Johnston: À mon avis, c'est une question que nous devrions nous poser non seulement à propos de cette mesure précise mais également à propos de toute exemption ou remise fiscale. Je crois franchement que nous devrions faire comme les Américains, c'est à dire publier chaque année un rapport distinct sur les dépenses fiscales, ce qui leur permet d'analyser ces dépenses.

Le président: Nous l'avons fait. Nous avons publié un rapport très détaillé au printemps ou à l'été.

M. P. Johnston: Oui.

Le président: De toute évidence, il y a dans ce rapport des choses qu'on s'explique difficilement; par exemple, la propriété d'une maison.

M. P. Johnston: Je pense que c'est un bon début, et si nous sommes prêts à analyser de façon détaillée certaines de ces dépenses fiscales, on trouverait peut-être des propositions de changement qui pourraient aider à réduire le déficit.

Le président: Monsieur Johnston, voulez-vous poser des questions à M. Johnston?

M. Johnston (Saint-Henri—Westmount): J'ai une idée assez précise des opinions de M. Johnston. Je vous prie d'excuser mon retard, monsieur le président. Je sais que j'arrive à la fin de la réunion, mais je tenais quand même à venir.

Je ne voudrais pas demander au témoin de répéter l'exposé qu'il a déjà fait, mais je m'attends à ce qu'il ait souligné aux

[Text]

inequities in the tax proposals that have been put forward in terms of increasing the gap between rich and poor and how they will impact upon low-income earners in particular.

I would like to ask you this question, Mr. Johnston. Do you think it would make sense perhaps to try and divide this legislation and to proceed with those parts which generally are non-controversial and some which may be controversial but which are not going really to shake the system up very much and hope that the government will sit down and take a close look at some of the more controversial provisions such as the capital gains lifetime exemption?

Mr. P. Johnston: I think that certainly, practically speaking, if it were possible to divide the bill up and to accept those measures that, as you say, are non-controversial and hold off discussion on some of these other issues then that would be preferable. I think that is important, and I think, frankly, there is probably a need for a greater debate about some of these other measures, issues, in this bill that are more controversial.

I would also point out, in reference to the initial comment, that I guess one of the concerns we have is about the overall effect in terms of income distribution. We put together some statistics a short while ago that looked at what has happened to the average incomes by quintile since the recession, and they are really quite disturbing because between 1981 and 1984 the average incomes, after you adjust for inflation, have decreased more substantially as we go down the income ladder. The lowest fifth of Canadian families with income saw a drop of about 11% in the average income, whereas the top quintile, the richest 20%, stayed basically the same—there was a marginal increase—and the other quintiles basically followed a relatively even line.

So it appeared, to us anyway, that as a result of the recession there has been an increasing disparity between rich and poor, and the overall concern we have about the budget and some of the measures in this bill is that that situation may be exacerbated. We hope we are wrong. We certainly hope that does not happen, but some of the specific issues we see in this bill and some of the other legislation may very well exacerbate that, and I think we will all be much worse off as a country if that is the case.

The Chairman: That is largely because of lack of employment opportunities in a recession. A recession hurts the worker first, and particularly the low end of the worker, because he is the first guy laid off.

Mr. P. Johnston: I think that is certainly part of that. I guess the other concern we have is that even for 1984, when we did start to see some improvement in the unemployment rate, that was not mirrored in terms of a move back.

The Chairman: I do not know if you have enough statistics.

[Translation]

membres du Comité l'inéquité des propositions fiscales qui ont été présentées, propositions qui auraient pour effet d'accroître l'écart entre les riches et les pauvres. Il a probablement parlé de l'effet de ces mesures particulièrement sur les travailleurs à faible revenu.

Je voudrais vous poser la question suivante, monsieur Johnston. Croyez-vous qu'il serait raisonnable de tenter de scinder ce projet de loi et d'étudier d'abord les dispositions qui ne sont pas controversées, puis certaines qui peuvent être controversées mais qui n'auront pas d'effet majeur sur le système, cela en espérant que le gouvernement prendra le temps d'étudier en détail certaines des dispositions les plus controversées, comme par exemple l'exemption à vie sur le gain de capital?

M. P. Johnston: À mon avis, si c'était possible, il serait sûrement préférable de scinder le projet de loi et, comme vous le dites, d'accepter les mesures non controversées, reportant à plus tard la discussion de certaines des autres questions. Je pense que cela est important, et franchement, il est probablement nécessaire de discuter plus longuement de certaines de ces autres dispositions les plus controversées.

Également, pour ce qui est de votre première observation, je voudrais signaler que l'une de nos préoccupations est l'effet global de ces dispositions sur la distribution du revenu. Récemment nous avons compilé des statistiques sur ce qu'il est advenu des revenus moyens, par quintile, depuis la récession. Ces chiffres sont assez inquiétants parce que, entre 1981 et 1984, les revenus moyens calculés après inflation marquent une diminution qui s'accélère plus les salaires sont bas. Pour le premier quintile des familles canadiennes, le revenu moyen a diminué d'environ 11 p. 100, alors que pour le dernier quintile, pour les 20 p. 100 des Canadiens les plus aisés, ce revenu est demeuré essentiellement le même—il a eu une augmentation nominale—alors que pour les trois autres quintiles, le revenu est demeuré à peu près stable.

Il nous est donc apparu que la récession a entraîné un élargissement de l'écart entre les riches et les pauvres. Nous craignons que cette situation soit exacerbée par le budget et par certaines des dispositions de ce projet de loi. Nous espérons bien avoir tort. Nous espérons sûrement que cela ne se réalisera pas, mais certaines des dispositions de ce projet de loi et d'autres mesures législatives pourraient bien avoir pour effet d'exacerber cette situation. Si tel est le cas, je pense que la situation du pays se détériorera.

Le président: Cela découle essentiellement du petit nombre de possibilités d'emploi pendant une récession. Les récessions touchent d'abord les travailleurs, particulièrement ceux dont le revenu n'est pas élevé, car ils sont les premiers touchés par les mises à pied.

M. P. Johnston: Cela fait sûrement partie du problème. Une autre de nos préoccupations est que, même pour 1984, alors que nous avons pu observer un début d'amélioration dans la situation du chômage, cette tendance n'a pas entraîné un retour à la normale.

Le président: Je ne sais pas si vous avez suffisamment de chiffres en main.

[Texte]

• 1235

Mr. P. Johnston: No, you are right.

The Chairman: In other words, the statistics you are working on are probably the tax statistics of 1983, of this tax bill, right?

Mr. P. Johnston: No, I believe those were 1984 . . .

The Chairman: Or some 1984 stuff, but it is early . . .

Mr. P. Johnston: Yes, it may very well be that three years does not make a trend, but at this point it is quite clear, and we would be concerned when we look back at this year and next year that this trend not continue.

The Chairman: Does anybody else have any questions?

Thank you very much, Mr. Johnston, for coming. You have been most helpful.

Mr. P. Johnston: Thank you.

The Chairman: We are going to carry on at 3.30 p.m. This meeting is adjourned.

AFTERNOON SITTING

• 1547

The Chairman: The committee will recognize that there was a motion passed on Wednesday, last week, and there was a desire certainly expressed by Mr. Cassidy of the New Democratic Party that we proceed this afternoon. I have a motion prepared by the clerk that I want to read:

That the motion of the Committee adopted on Wednesday, December 11, 1985, which reads as follows: 'That the Committee proceed to clause by clause consideration of Bill C-84 at its meeting of Monday, December 16, 1985, 8 p.m. and that all questions, including clauses, amendments, sub-amendments and any other outstanding question be put consecutively at the meeting on Monday, December 16, 1985, to dispose of the proceedings on Bill C-84', be rescinded; and that the Committee proceed to the clause by clause consideration of Bill C-84 at its meeting on Monday, December 16, 1985, at 3.30 p.m. and that all questions, including clauses, amendments and sub-amendments and any outstanding questions be put consecutively at 3.30 p.m. and at the 8 p.m. meeting on the same day, if need be, to dispose of the proceedings on Bill C-84.

That is a proposed motion.

Mr. Johnston.

Mr. Johnston: Thank you, Mr. Chairman. First of all, I would like to point out that there was great resistance to this motion when it was first proposed, and we voted against it. The witnesses we have heard have corroborated, but we said before this committee that this bill is extremely complex. They, who spend their time and earn their livelihoods dealing with tax matters, were of the view that they had not had enough time to evaluate its effects. Once again, we are being asked to support an amendment to the original motion which would have us, from now until whenever we terminate, today or tonight, adopt

[Traduction]

M. P. Johnston: Non, vous avez raison.

Le président: Autrement dit, les statistiques sur lesquelles vous vous fondez reflètent probablement l'année d'imposition 1983, n'est-ce pas?

M. P. Johnston: Non, je pense que ce sont des données pour 1984 . . .

Le président: Ou des données pour 1984, mais il est tôt . . .

M. P. Johnston: Oui, il est bien possible qu'on ne puisse dégager une tendance à partir de données couvrant trois années, mais la situation est maintenant assez claire, et si l'on tient compte des données de cette année et de l'année dernière, nous nous inquiétons de ce que cette tendance se poursuive.

Le président: Quelqu'un d'autre a-t-il des questions à poser?

Monsieur Johnston, merci beaucoup d'être venu nous voir. Vous nous avez été très utile.

M. P. Johnston: Merci.

Le président: Nous reprendrons nos travaux à 15h30. La séance est levée.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

Le président: Le Comité reconnaîtra qu'une proposition a été adoptée mercredi de la semaine dernière et que M. Cassidy, du parti Néo-démocrate, a exprimé le désir qu'elle soit traitée cet après-midi. J'ai ici une proposition préparée par le secrétaire. Je vous en fais lecture:

Que la proposition adoptée par le Comité a adopté le mercredi 11 décembre 1985, qui se lit comme suit: «Que le Comité étudie article par article le projet de loi C-84 à sa réunion du lundi 16 décembre 1985 à 8 heures p.m. et que toutes les questions, y compris celles touchant les articles, les modifications, les sous-amendements et tout autre question en souffrance soient étudiées consécutivement à la réunion du lundi 16 décembre 1985» soit révoquée; et que le Comité procède à l'étude article par article du projet de loi C-84 à sa réunion du lundi 16 décembre 1985 à 3 heures p.m. et que toutes les questions, y compris les articles, les modifications et les sous-amendements et toute autre question en souffrance soient étudiées consécutivement à 3 heures p.m. et à 8 heures p.m. le même jour, si le besoin s'en fait sentir, afin de terminer le débat concernant le projet de loi C-84.

Ceci est la proposition.

Monsieur Johnston.

M. Johnston: Merci, monsieur le président. D'abord, j'aimerais souligner le fait que cette proposition a soulevé beaucoup de résistance lorsqu'elle a été présentée la première fois, et que nous avons voté contre. Les témoins que nous avons entendus ont corroboré notre décision, mais nous avons fait savoir à ce Comité qu'il s'agissait d'un projet de loi extrêmement complexe. Ces gens, qui gagnent leur vie à traiter de questions d'impôt, étaient d'avis qu'ils n'avaient pas suffisamment de temps pour évaluer les répercussions du projet de loi. Encore une fois, on nous demande d'appuyer une modification

[Text]

every clause in a bill, which Mr. Weyman, who is here as a witness, told us they worked hard to get ready in six months. In other words, my colleague and I are being asked to vote on matters which, even with the utmost diligence and hard work one could muster, one would not understand the implications of. In our view, this is a travesty of the parliamentary procedure.

The Chairman: Mr. Johnston, this may be, but the fact is that a number of witnesses indicated the need to have the bill passed before the year-end. The committee did adopt that motion. This motion effectively gives you more time for clause-by-clause consideration. It gives us the full meeting period of this afternoon and then we can, if you insist, carry on this evening at 8 p.m.

Mr. Johnston: I see. May I ask you a question, Mr. Chairman?

The Chairman: Yes.

Mr. Johnston: Are you seriously putting forward to this committee the view that a session this afternoon and a session at 8 p.m. are sufficient for this committee to deal effectively with 143 clauses in this tax bill? Is this your proposal?

The Chairman: Mr. Johnston, this committee and other committees, this House of Commons dealt effectively with bills in the House of Commons and in Committee of the Whole, indeed, of matters every bit as complicated, if not more complicated, in less time and under the gun, before. Whether this committee is proceeding in a fashion that you deem unfair... When I was in your position in opposition and dealt with unfairly... It has been the habit of the House of Commons, unfortunately, to force its way through work. Perhaps we should consider things more, but it really comes down to the fact we are forced to consider it now.

• 1550

The Minister has made promises with respect to his future dealings on budgetary matters, but, unfortunately, we are faced with a situation where it is his view that it is necessary to produce this bill through the House of Commons as soon as possible—before the end of the year. Mr. Cassidy.

Mr. Cassidy: Mr. Chairman...

Mr. Garneau: On a point of order, Mr. Chairman, I think my colleague had the floor.

The Chairman: Your colleagues have had one statement on the matter; Mr. Cassidy has not had any. If you are suggesting that your colleague be recognized, I would be happy to do that. Mr. Johnston.

Mr. Garneau: He started. He said a few words, and then you took the floor yourself. I think you should let him explain his point of view.

Mr. Cassidy: On a point of order, Mr. Chairman.

The Chairman: Yes.

[Translation]

à la proposition originale, ce qui nous mènera, cet après-midi ou ce soir, lorsque nous aurons terminé, l'adoption de chaque article du projet de loi auquel M. Weyman, qui est ici actuellement, nous a dit qu'il avait travaillé dur pendant six mois. En d'autres mots, mes collègues et moi-même devons voter sur des questions dont, même en faisant preuve du plus de diligence possible et en travaillant très dur, nous ne saisissons pas les répercussions. À notre avis, il s'agit d'une parodie de procédure parlementaire.

Le président: Monsieur Johnston, vous avez peut-être raison, mais nombre de témoins nous ont fait savoir qu'il était nécessaire que le projet de loi retourne en Chambre avant la fin de l'année. Le Comité a adopté cette proposition, qui en fait lui donne plus de temps pour procéder à l'étude de tous les articles du projet de loi. Nous disposons de toute la rencontre de cet après-midi et, si nous le désirons, nous pouvons poursuivre ce soir à 8 heures.

M. Johnston: Je vois. Puis-je vous poser une question, monsieur le président?

Le président: Oui.

M. Johnston: Êtes-vous sérieusement d'avis que la session de cet après-midi et celle de 8 heures ce soir lui suffiront pour traiter adéquatement les 143 articles du projet de loi sur l'impôt? Est-ce ce que vous proposez?

Le président: Monsieur Johnston, ce Comité, comme bien d'autres comités de la Chambre des communes, a déjà traité adéquatement de projets de loi et d'autres questions tout aussi complexes, sinon plus, en moins de temps et de façon beaucoup plus pressants. Si le Comité procède d'une façon que vous estimez injuste... Lorsque j'étais comme vous dans l'opposition... La Chambre des communes a malheureusement l'habitude de nous pousser dans le dos. Peut-être devrions-nous nous pencher davantage sur les articles du projet de loi, mais je crois que nous n'avons réellement d'autre choix que de le faire maintenant.

Le ministre a fait des promesses en ce qui a trait aux questions budgétaires et, malheureusement, il estime qu'il est nécessaire de ramener ce projet de loi sur le parquet de la Chambre le plus tôt possible—avant la fin de l'année. Monsieur Cassidy.

M. Cassidy: Monsieur le président.

M. Garneau: Un rappel au Règlement, monsieur le président, je crois que mon collègue avait la parole.

Le président: Vos collègues se sont déjà prononcés sur la question; M. Cassidy n'en a pas encore eu l'occasion. Si vous proposez que votre collègue soit reconnu, je serai heureux de le faire. Monsieur Johnston.

M. Garneau: Il a commencé. Il avait dit quelques mots, puis vous avez pris la parole. Je crois que vous devriez le laisser exprimer son point de vue.

M. Cassidy: Un rappel au Règlement, monsieur le président.

Le président: Oui.

[Texte]

Mr. Cassidy: There was some discussion, including my discussion with Mr. Johnston's legislative assistant. Bearing in mind that only two or three hours have been allotted for this . . . I had hoped the resolution would express that. I do not like, any more than Mr. Johnston, the limited amount of time given to this.

The Chairman: I want to say I do not like it either, but it is required to get it done.

Mr. Cassidy: We have had that debate. I have had the chance to express my views.

The Chairman: I thought so.

Mr. Cassidy: My party is prepared to go into the clause-by-clause. I wish your motion would have simply cut it off at six p.m. as I understood you were going to, Mr. Chairman. That gave us a specific time. Otherwise, we could spend two and a half hours on the first clause, and not have a chance to discuss any others.

The Chairman: Mr. Johnston, have you anything further to say?

Mr. Johnston: I find this a bit of a charade, to say the least, Mr. Chairman. I take it the Chair will not recognize any flexibility, will not consider any extension beyond what is called for in this amended motion, and that it is your intention that the entire 143 clauses be considered in the next two and one-half hours. There is nothing we can do to stop it.

The Chairman: I would think that this is the tenor of the motion, and the tenor of the intent. All those in favour of the motion?

Mr. Cassidy: Mr. Chairman, the motion does permit us to go into this evening, which I do not think is the understanding of the verbal agreement we had reached. Maybe the clerk can comment on that.

The Chairman: I have not put a termination on the motion. The motion this evening did not have a termination time. In other words, you could filibuster the thing all night and all next day if you wanted to, but the meeting would be called, and would continue until the matter was dealt with.

Mr. Cassidy: Maybe I can talk to Mr. Dagenais. We would be prepared to . . .

The Chairman: I do not see any reason why we cannot complete the matter by 5.30 p.m. I just do not want to be put in the position of having it said that I have given you exactly until 5.30 p.m. to pass all the clauses, and if we do not pass them by then, they are deemed to have been passed. I think that is the kind of thing we really object to.

Motion agreed to

In accordance with the motion, we have Mr. Weyman here and the officials of the department. Mr. Morris will answer questions. As well, can I put the bill to you in clauses as we proceed?

On Clause 1

[Traduction]

M. Cassidy: Certaines discussions ont eu lieu à ce sujet. J'ai moi-même discuté avec l'adjoint législatif de M. Johnston. Compte tenu du fait que seulement deux ou trois heures ont été prévues pour cette question . . . J'aurais cru que la résolution l'aurait mentionné. Je n'aime pas plus que M. Johnston que nous disposions de si peu de temps.

Le président: Je tiens à dire que je n'aime pas cela moi non plus, mais nous devons nous y en tenir si nous voulons que le travail soit effectué.

M. Cassidy: Nous avons eu ce débat. J'ai eu la chance d'exprimer mon opinion.

Le président: C'est ce que je croyais.

M. Cassidy: Mon parti est prêt à commencer l'étude du projet de loi. J'aurais souhaité que nous fixions à 18 heures la fin de la présente session, monsieur le président. Aussi, nous aurions eu une limite précise. Autrement, nous risquons de consacrer deux heures et demie au premier article et de ne pas avoir le temps d'étudier les autres.

Le président: Monsieur Johnston, avez-vous quelque chose à ajouter?

M. Johnston: Le moins que je puisse dire, monsieur le président, c'est que je trouve la situation un peu loufoque. Je souhaite que vous ne proposiez pas de prolonger l'étude au-delà de ce qui est prévu dans la proposition modifiée; nous avons l'intention d'étudier les 143 articles du projet de loi au cours des deux prochaines heures et demie. Nous ne pouvons rien faire pour changer la situation.

Le président: Je crois que c'est bien la teneur de la proposition. Que tous ceux qui l'approuvent lèvent la main.

M. Cassidy: Monsieur le président, la proposition nous permet de poursuivre en soirée, ce que nous n'avons pas prévu dans l'entente verbale que nous venons d'accepter. Peut-être le secrétaire a-t-il un commentaire à formuler à ce sujet?

Le président: La proposition que j'ai faite ne prévoit pas de limite de temps. Celle qui concerne ce soir n'en prévoit pas non plus. En d'autres mots, vous pouvez poursuivre toute la nuit et toute la journée de demain si vous le désirez, mais la réunion continuera comme si la question avait été réglée.

M. Cassidy: J'aimerais m'adresser à M. Dagenais. Nous serions prêts à . . .

Le président: Je ne vois pas pourquoi nous ne pourrions terminer nos travaux d'ici 17h30. Je veux simplement éviter de dire que je vous ai donné exactement jusqu'à 17h30 pour passer en revue tous les articles et que ceux que nous n'aurons pas encore étudiés à cette heure seront automatiquement adoptés. Je crois que ce genre de façon de procéder va réellement à l'encontre de nos principes.

Proposition adoptée

Conformément à la proposition, M. Weyman et des fonctionnaires du ministère sont ici. M. Morris répondra aux questions. Puis-je vous présenter les articles au fur et à mesure que nous procédons?

Article 1

[Text]

Clause 1 agreed to

On Clause 2

The Chairman: Shall Clause 2 carry?

Clause 2 agreed to

On Clause 3

The Chairman: Shall Clause 3 carry?

• 1555

The Chairman: Mr. Cassidy.

Mr. Cassidy: In fact, we would like to register our opposition to all of the clauses that relate to the lifetime capital gains tax exemption. In fact, I think clause 3 relates to employer deductions, and I have to say that I do not necessarily understand what each of these clauses is about or the purpose of it, and if the officials would like simply to tell us what the clause does, where a clause does not relate to the capital gains tax exemption, that might serve . . .

The Chairman: Mr. Weyman, can you explain clause 3?

Mr. David Weyman (Assistant Deputy Minister, Tax Policy and Legislation Branch, Department of Finance): I wonder, for convenience, if that listing we had provided the committee at an earlier meeting would be available.

The Chairman: There were listings of clauses, yes.

Mr. Weyman: Here is another copy. These are the clauses that apply to the lifetime capital gains exemption, and then, separately, I think this group is all capital gains. Clause 3 is not.

Basically, clause 3 will allow an employee to deduct, in the context of union dues, dues that he is required to pay to a parity or advisory committee under provincial law. It is a relaxing provision to broaden the occasions on which contributions, as union dues, are deductible. That is the normal rule. This is an extension of that rule, and subclauses 3.(2) and 3.(3) are consequential amendments on that particular proposal in subclause 3.(1).

The Chairman: Are there any other questions about clause 3?

Clause 3 agreed to

On clause 4—*Gains and losses not included*

The Chairman: Clause 4, if I am correct, deals with ISIPs and gets rid of the ISIP concept, does it not?

Mr. Weyman: That is correct.

Clause 4 agreed to

On clause 5—*Value of inventory of artistic endeavour*

The Chairman: Mr. Cassidy.

[Translation]

Article 1 adopté

Article 2

Le président: Adoption de l'article 2?

Article 2 adopté

Article 3

Le président: Adoption de l'article 3?

Le président: Monsieur Cassidy.

M. Cassidy: À la vérité, nous voulons exprimer notre opposition à tous les articles qui ont trait à l'exemption de la taxe sur les gains en capital. Sauf erreur, l'article 3 se rapporte aux retenues de l'employeur, et je vous avouerai que je ne sais guère à quoi rime chacun de ces articles, et que je ne comprends guère leur objet. Maintenant, si les hauts fonctionnaires veulent bien éclairer notre chandelle, nous dire en quoi un article ne se rapporte pas à l'exemption de la taxe sur les gains en capital, cela aiderait peut-être à . . .

Le président: Monsieur Weyman, pouvez-vous nous éclairer là-dessus?

M. David Weyman (sous-ministre adjoint, Direction de la politique et de la législation de l'impôt, ministère des Finances): Je me demande si vous avez toujours la liste que nous vous avons remise lors d'une réunion précédente?

Le président: Il y avait des listes d'articles, en effet.

M. Weyman: En voici un nouvel exemplaire. Il s'agit là d'articles qui s'appliquent à l'exemption de la taxe sur les gains en capital, puis figurent séparément tous les gains en capital. L'article 3 ne s'y trouve pas.

Essentiellement, l'article 3 permettra à un employé de déduire, dans le cadre des cotisations syndicales, celles qu'il lui faut verser à un comité paritaire ou consultatif aux termes de la loi provinciale. C'est là une disposition souple qui élargit les occasions où les cotisations versées à titre de cotisations syndicales sont déductibles. C'est là la règle normale. Il s'agit donc d'une prolongation de cette règle, et les paragraphes 3.(2) et 3.(3) résultent des modifications apportées à la proposition contenue au paragraphe 3.(1).

Le président: Y a-t-il d'autres questions relatives à l'article 3?

Article 3 approuvé

Article 4—*Profits et pertes non inclus*

Le président: L'article 4, si je ne me trompe, porte sur le Régime de placements en titres indexés, dont il rejette le concept, n'est-ce pas?

M. Weyman: C'est exact.

Article 4 approuvé

Article 5—*Valeur de l'inventaire des réalisations d'un artiste*

Le président: Monsieur Cassidy.

[Texte]

Mr. Cassidy: This is quite important for visual artists and I think is the Toni Onley amendment. But in fact Mr. Onley perhaps does not need it as much as a lot of other visual artists who do not have his substantial income and who were being levied by Revenue Canada on an accrual basis, which was extremely unfair, particularly given their levels of income. Is that correct? Mr. Weyman could perhaps give us some information about this.

Mr. Weyman: That is basically correct.

Mr. Cassidy: Could you explain a bit further?

Mr. Jim Wilson (Special Adviser, Tax Policy and Legislation Branch, Department of Finance): The purpose of this amendment is to address a problem that was encountered by visual artists in establishing the value for tax purposes of their inventories. It permits them, where they so elect, to carry those inventories at a nil value for tax purposes. This overcomes valuation problems and essentially allows . . .

The Chairman: That puts the visual artists then back on a cash basis. They only pay tax on what they sell.

Mr. J. Wilson: With respect to their inventory valuation, yes.

The Chairman: Yes.

Mr. Cassidy: So if they produce for inventory they do not have to pay tax on it unless it is sold.

Mr. J. Wilson: That is correct. It overcomes valuation problems and the sorts of problems you have referred to.

Mr. Cassidy: Does it also permit them to deduct their expenses on a cash basis even if the expenses may relate to works of art which will be sold in future years?

Mr. J. Wilson: Yes. The standard accounting treatment is to go through the taxation period, deduct the expenses as they are incurred and usually, for the vast majority of taxpayers—for example, manufacturing concerns and on so—establish the value of the inventory at the end of the year and basically recreate that as an asset . . .

Mr. Cassidy: Yes.

Mr. J. Wilson:—which amounts to a postponement of the recognition of those expenses. In this particular case, the visual artist would go through, deduct his expenses during the course of the year, come to the end of the year and, by virtue of making this election, be allowed to value the inventory at nil, which essentially means that his costs are deducted as they are incurred and his profit on realization of inventory is recognized only on sale.

• 1600

Mr. Cassidy: Okay, thank you.

The Chairman: Mr. Johnston.

Mr. Johnston: Have you received representations from incorporated artists who feel this provision should be extended to them?

Mr. Weyman: Incorporated artists?

[Traduction]

M. Cassidy: Cet article revêt une assez grande importance pour les visualistes et je crois qu'il s'agit de la modification Toni Onley. Mais en fait, M. Onley n'en a peut-être pas autant besoin que bon nombre d'autres artistes qui ne possèdent pas un revenu aussi substantiel que le sien et qui sont imposés par Revenu Canada par régularisation, ce qui est extrêmement injuste, particulièrement si l'on tient compte de leur niveau de revenu. Est-ce exact? Peut-être M. Weyman peut-il nous renseigner davantage à ce sujet.

M. Weyman: C'est exact.

M. Cassidy: Pouvez-vous fournir davantage d'explications?

M. Jim Wilson (conseiller spécial, Direction de la politique et de la législation de l'impôt, ministère des Finances): Cette modification a pour objet de régler un problème avec lequel sont aux prises les artistes devant établir aux fins de l'impôt la valeur de leur inventaire. Elle leur permet, s'ils le désirent, d'établir cette valeur à zéro et d'éviter ainsi certains problèmes. Elle leur permet essentiellement . . .

Le président: De cette manière, les artistes ne paient d'impôt que lorsqu'ils achètent quelque chose.

M. J. Wilson: En ce qui a trait à la valeur de leur inventaire, oui.

Le président: Oui.

M. Cassidy: Donc, ils n'ont à payer d'impôt que s'ils vendent leur inventaire.

M. J. Wilson: C'est cela. Ils évitent ainsi les problèmes d'évaluation et les autres problèmes que vous avez mentionnés.

M. Cassidy: Est-ce que cela leur permet également de déduire leurs dépenses au comptant même si ces dernières sont liées à des pièces d'art qui seront vendues plus tard?

M. J. Wilson: Oui. Le traitement comptable doit toucher la période d'imposition, les dépenses doivent être déduites au fur et à mesure qu'elles sont effectuées et, en général, la majeure partie des contribuables détermine la valeur de leur inventaire à la fin de l'année et le considère comme un bien . . .

M. Cassidy: Oui.

M. J. Wilson: . . . qui permet de reporter ces dépenses. Dans le cas qui nous occupe, l'artiste déduirait ses dépenses au cours de l'année et, à la fin de l'année, pourrait évaluer à zéro son inventaire, ce qui signifie que ses dépenses seraient déduites au fur et à mesure qu'elles seraient effectuées et que son profit sur la réalisation de l'inventaire serait reconnu uniquement au moment de la vente.

M. Cassidy: Très bien, merci.

Le président: M. Johnston.

M. Johnston: Certains artistes constitués en corporation vous ont-ils fait savoir qu'ils estimaient que cette disposition devrait les toucher également?

M. Weyman: Des artistes incorporés?

[Text]

Mr. Johnston: Incorporated, yes.

Mr. Weyman: I have had discussions on that particular point. I think the the view was that in granting what is a concession within the income tax system that it really was relevant to individual artists. Those that had incorporated had clearly reached a level of commercial activity that this particular concession would not be critical to them. It would be nice, but not critical. As far as granting this concession, the feeling was that it should be limited to artists who carried on business in their individual capacity.

Mr. Johnston: Are there a lot of technical problems associated with extending it to incorporated artists, or it is simply because you feel that they have enough cashflow to pay the taxes? Is that the . . . ?

Mr. Weyman: They should really be in a position, if they are incorporated, that they would not need this concession. As I said, it is a concession and it was felt that it should be limited to individuals.

Clause 5 agreed to

On clause 6

Mr. Cassidy: Perhaps this could be explained as well. Since it is from the list, it is not one that relates to capital gains tax exemption.

Mr. J. Wilson: Clause 6.(1) is a consequential on a resource change which is more fully dealt with under paragraph 66.(16)(a), later in the bill. It is consequential and broadens the definition of Canadian exploration expense.

Subclauses 6.(2) and 6.(3) are consequential on an amendment which requires that reimbursements, contributions and assistance received by a taxpayer, with respect to the acquisition of a particular asset or account of assisting him with an expense—for example, a leasehold inducement payment. Subclauses 6.(2) and 6.(3) ensure that those amounts, if not dedicated against the particular asset, are to be brought into income. There is a tax recognition of the assistance that a taxpayer receives when he incurs some expenditure that is—

The Chairman: In other words, I gather that this solves a loophole situation.

Mr. J. Wilson: That is correct.

The Chairman: Somebody, instead of paying \$1,000 a month, pays \$1,500 a month and gets \$6,000 for a year's lease as a bonus.

Mr. J. Wilson: That is correct. It treats those amounts . . .

The Chairman: They deduct \$1,500 and put the \$6,000 in their pockets.

Mr. J. Wilson: It ensures that the net amount is the expense shown for tax purposes.

The Chairman: Are you happy with that?

Mr. Johnston.

Mr. Johnston: No.

[Translation]

M. Johnston: Oui, c'est cela.

M. Weyman: J'ai eu l'occasion de discuter de cette question. Je crois que cette mesure que l'on pourrait qualifier de concession au sein du système d'impôt sur le revenu, ne revêt une véritable importance que pour les artistes non constitués en corporation. Les autres ont nettement atteint un niveau d'activité commerciale, de sorte que cette concession n'est pas absolument essentielle pour eux. Il est ressorti des discussions que j'ai eues qu'elle ne devrait s'appliquer qu'aux artistes non constitués en corporation.

M. Johnston: L'élargissement de cette concession aux artistes incorporés poserait-elle beaucoup de problèmes techniques, ou est-ce simplement que vous estimez qu'ils ont assez d'argent pour payer de l'impôt?

M. Weyman: S'ils sont incorporés, ils devraient réellement se trouver dans une position telle qu'ils n'aient pas besoin de cette concession. Comme je l'ai dit, elle devrait être limitée aux particuliers.

Article 5 adopté

Article 6

M. Cassidy: Peut-être devrions-nous expliquer cet article également. Comme il figure sur la liste, il ne touche pas l'exemption sur les gains en capital.

M. J. Wilson: L'article 6.(1) découle d'une modification expliquée en détail à l'alinéa 66.(16)a) du projet de loi. Il élargit la définition des frais d'exploration.

Les sous-articles 6.(2) et 6.(3) découlent d'une modification touchant que les remboursements, les cotisations et l'aide reçue par un contribuable, en ce qui a trait à l'acquisition d'un bien particulier. Les sous-articles 6.(2) et 6.(3) font en sorte que ces sommes, si elles ne sont pas destinées au paiement d'un bien particulier, doivent être ajoutées au revenu. L'impôt reconnaît l'aide que reçoit un contribuable qui effectue certaines dépenses . . .

Le président: En d'autres mots, je crois que cela évite un échappatoire.

M. J. Wilson: Exactement.

Le président: Un particulier, plutôt que de payer 1,000\$ par mois, peut en payer 1,500\$ et recevoir 6,000\$ en prime pour une location annuelle.

M. J. Wilson: C'est cela. Ces sommes . . .

Le président: Il déduit 1,500\$ et met 6,000\$ dans ses poches.

M. J. Wilson: Cela permet d'assurer que le montant net correspond à la dépense indiquée aux fins de l'impôt.

Le président: Êtes-vous satisfait?

M. Johnston.

M. Johnston: Non.

[Texte]

Mr. Cassidy: We are prepared to vote for it. Obviously, like many things in this bill, we will not claim to be doing so in total comprehension of what it was that is being achieved.

The Chairman: Mr. Johnston.

Mr. Johnston: I feel the same way. In addition, part of it turns upon the elimination of the RHOSP, and the taxation of interest income that otherwise results. So I do not see how we can vote for it at this stage.

Mr. J. Wilson: I had not got to the last subclause, subclause 6.(4), which, as was mentioned, does deal with the repeal of the RHOSP. It is a relieving amendment to ensure that, in the case of an RHOSP in existence, the income that has accrued until the end of this year is not includable in income for tax purposes in the future. For example, where there is a GIC in an RHOSP, the accrual to the end of this year is excluded, which is consistent with the repeal effective at the end of this year.

• 1605

Clause 6 agreed to

On clause 7—*Cash bonus on Canada Savings Bonds*

The Chairman: Is there a difficulty with this, Mr. Cassidy? This is where we treat bonuses on CSBs as at one-half tax rates. This is a relieving provision . . .

Mr. Cassidy: It is a consequential of a lifetime exemption.

The Chairman: Consequential on the capital gains.

Mr. Cassidy: Mr. Chairman, given the limitation to time, we are not in a position where we can argue every last consequential amendment. Since we disagree fundamentally with the lifetime capital gains tax exemption, we are taking the view that we will also oppose consequential amendments. If a couple of the Conservatives would like to leave the room, then in fact we will defeat it.

An hon. member: Oh! Oh!

Clause 7 agreed to

On clause 8

The Chairman: Mr. Weyman.

Mr. Weyman: Mr. Chairman, I was just going to observe that this clause is consequential on the lifetime capital gains exemption. It is really to avoid a potential loophole, given the lifetime capital gains exemption.

Mr. Cassidy: Mr. Chairman, if I understand it correctly, I can read into the record one of the explanatory notes. I hesitate to ask for an explanation of an explanatory note, but it reads as follows:

Where the purchase price of the property exceeds its cost, or in the case of depreciable property, its capital cost, to the non-arms-length vendor, the purchaser's capital cost will be reduced to an amount equal to the aggregate of the vendor's cost or capital cost and one-half the excess of the purchase

[Traduction]

M. Cassidy: Nous sommes prêts à voter. Evidemment, comme dans le cas de bien d'autres points du projet de loi, nous ne pouvons prétendre que nous comprenons tout à fait de quoi il s'agit.

Le président: M. Johnston.

M. Johnston: C'est également ce que je ressens. En outre, une partie du projet de loi touche l'élimination du REEL et l'imposition du revenu d'intérêt qui en découle. Je ne vois donc pas comment nous pouvons voter à ce stade-ci.

M. J. Wilson: Je n'ai pas parlé du sous-article 6.(4) qui, comme nous l'avons mentionné, porte sur l'abolition du RHOSP. Cette modification a pour but de faire en sorte que le revenu accumulé jusqu'à la fin de cette année ne soit plus à l'avenir ajouté au revenu imposable. Par exemple, lorsqu'il y a un GIC dans un REEL, le montant à payer à la fin de cette année est exclu, ce qui est conforme avec l'abolition qui entrera en vigueur à la fin de cette année.

L'article 6 est adopté

Article 7—*Primes sur les obligations d'épargne du Canada*

Le président: Ces primes donnent-elles lieu à des difficultés, monsieur Cassidy? Il s'agit de primes correspondant à la moitié des taux d'impôt. C'est donc une disposition de nature soulageante.

M. Cassidy: C'est le résultat d'une exemption à vie.

Le président: Cela résulte de gains en capital.

M. Cassidy: Monsieur le président, étant donnée la limite de temps, nous ne sommes pas en mesure d'argumenter à l'égard de tous les derniers amendements consécutifs. Puisque nos opinions sont fondamentalement différentes en ce qui concerne l'exonération fiscale sur les gains en capital à vie, nous pensons que nous nous opposerons également aux amendements consécutifs. Si deux ou trois Conservateurs voulaient bien quitter la salle, nous pourrions alors rejeter ces amendements.

Une voix: Oh! Oh!

L'article 7 est adopté

Article 8

Le président: Monsieur Weyman.

M. Weyman: Monsieur le président, j'allais justement faire remarquer que cet article est consécutif à l'exonération fiscale des gains en capital à vie. Il s'agit, en fait, de l'échappatoire potentielle que donne cette exonération.

M. Cassidy: Monsieur le président, si je ne me trompe pas, je peux en la lisant mettre au procès-verbal l'une des notes explicatives. J'hésite à demander qu'on m'explique une note explicative, mais la voici:

Lorsque le prix d'achat de la propriété, excède son coût, ou dans le cas d'une propriété amortissable, son coût en capital, pour le vendeur non à bras tendus, le coût en capital de l'acheteur sera réduit d'un montant égal au total du coût déclaré par le vendeur, ou le coût en capital et à la moitié de

[Text]

price over such cost, to the extent that a capital gains exemption was not claimed in respect of such excess

I understand why in private life Mr. Johnson enjoyed such a handsome income.

Some hon. members: Oh! Oh!

The Chairman: Of course, this is simple language. You should see the act.

Mr. Weyman: That is why it took so long to write it.

The Chairman: It probably took Mr. Weyman a long time to figure this one out.

All those in favour of clause 8?

Mr. Cassidy: Could the Assistant Deputy Minister explain that in five easy words?

Mr. Weyman: It is to close a loophole and to avoid double-counting.

Mr. Cassidy: Do not try.

Clause 8 agreed to

On clause 9—*Conferring of benefit*

The Chairman: Yes, Mr. Cassidy.

Mr. Cassidy: This is a part of the capital gains tax exemption. I know that in its heart of hearts the finance department wishes it was not there; therefore, we will seek to assist them by opposing this particular section.

Clause 9 agreed to

On clause 10—*Idem*

Mr. Parry: Could we seek clarification from the witness as to which subclauses are consequential on the lifetime, if any.

Mr. Weyman: I think it is subclauses 10(3) and 10(7), Mr. Chairman.

Mr. Parry: Is it possible to divide the vote, Mr. Chairman?

The Chairman: Sure.

Mr. Parry: Would it require a motion?

The Chairman: I thought this all dealt with small business bonds and bail-out bonds.

Mr. Cassidy: According to our sheet, Mr. Chairman, subclause 10(3) and 10(7) are consequential on the capital gains tax. Therefore, I would suggest you take . . .

The Chairman: Does it, Mr. Weyman? I do not think it does.

Mr. Weyman: No, I think these are all small business amendments. They all relate to the small business development bond.

The Chairman: This just extends the small business development bond, does it not?

[Translation]

la différence excédentaire entre le prix d'achat et ledit coût, dans la mesure où une exonération fiscale pour gains en capital n'aura pas été réclamée à l'égard de cet excédent.

Je comprends pourquoi, dans la vie privée, M. Johnston a pu profiter d'un si beau revenu.

Des voix: Oh! Oh!

Le président: Naturellement, il s'agit-là d'un texte facile à comprendre. Vous devriez voir le texte de la loi.

M. Weyman: C'est pourquoi il a fallu tant de temps pour l'écrire.

Le président: Il a fallu, probablement, beaucoup de temps à M. Weyman pour arriver à cette conclusion.

Tous ceux approuvant l'article 8?

M. Cassidy: Est-ce que le sous-ministre adjoint pourrait expliquer cet article en quelques mots faciles à comprendre?

M. Weyman: Cet article a pour but de supprimer une échappatoire et d'éviter la double comptabilité.

M. Cassidy: N'essayez pas.

L'article 8 est adopté

Article 9—*Octroi de bénéfices*

Le président: Oui, monsieur Cassidy.

M. Cassidy: Cela fait partie de l'exonération fiscale s'appliquant aux gains en capital. Je sais que dans le fond de leur coeur, les responsables du ministère des Finances souhaitent la disparition de cette disposition. Nous nous efforcerons de les aider en nous opposant à cette disposition particulière.

L'article 9 est adopté

Article 10—*Idem*

M. Parry: Est-ce que le témoin pourrait préciser s'il y a des sous-alinéas consécutifs aux gains à vie.

M. Weyman: Je crois, monsieur le président, que ces sous-alinéas sont 10(3) et 10(7).

M. Parry: Est-il possible, monsieur le président, de procéder au vote?

Le président: Certainement.

M. Parry: Faut-il une motion?

Le président: Je pensais que tout ceci concernait les obligations des petites entreprises et les obligations de cautionnement.

M. Cassidy: D'après notre feuille, monsieur le président, les sous-alinéas 10(3) et 10(7) sont consécutifs à l'impôt sur les gains en capital. Je vous suggérerai donc . . .

Le président: En est-il ainsi, monsieur Weyman? J'en doute quant à moi.

M. Weyman: En fait, je crois que tous ces amendements touchent les petites entreprises. Ils concernent les obligations destinées au développement des petites entreprises.

Le président: Cela doit donner plus d'ampleur aux obligations de développement des petites entreprises, n'est-ce pas?

[Texte]

Mr. J. Wilson: It also enables the refinancing under that instrument.

The Chairman: It enables people to refinance their existing small business development bonds.

Mr. J. Wilson: That is correct, up to the \$500,000 limit.

Mr. Parry: That is a satisfactory explanation, Mr. Chairman.

• 1610

The Chairman: That is all I understand it did.

Clause 10 agreed to

On clause 11—*Idem*

Mr. Cassidy: Mr. Chairman, I understand this too relates to the small business development bonds, and in fact like the previous clause is designed to extend that provision for another two years.

Clause 11 agreed to

On clause 12

Mr. Cassidy: Mr. Chairman, this one appears to be partially related to the capital gains tax elimination provision. Is that correct?

Mr. Weyman: Subclause 12.(2) is. Yes, it relates to the repeal of the provisions relating to indexed security investment plans, which in turn is consequential on the introduction of the lifetime capital gains exemption.

Mr. Cassidy: Since it is consequential, we are opposed.

Clause 12 agreed to

On clause 13

Mr. Parry: Mr. Chairman, perhaps we could just have the Deputy Minister's assurance that this is basically an amendment bringing the mentioned categories into line with the general treatment under the act.

Mr. Weyman: There really are three separate provisions in clause 13. Subclause 13.(1) relates to the 3% inventory allowance, and it has been restricted in subclause 13.(1) so that it does not apply to certain financial assets, such as foreign currency held by financial institutions and others who deal in foreign currency. But it will continue to be available to coin dealers. That was a limiting provision there; limiting the scope of the 3% inventory allowance.

Mr. Parry: Yes, that is the clarification I was seeking, Mr. Chairman: that financial institutions cannot treat money as inventory, in the same way as those corporations that are fortunate enough to have it cannot treat it as inventory either.

The Chairman: Subclause 13.(2), Mr. Weyman?

[Traduction]

M. J. Wilson: Cela permet également le refinancement en vertu de la loi.

Le président: Ces amendements permettent donc aux intéressés de refinancer leurs obligations actuelles de développement des petites entreprises.

M. J. Wilson: C'est exact, jusqu'au maximum de 500,000\$.

M. Parry: Voilà, monsieur le président, une explication satisfaisante.

Le président: Je crois qu'elle n'a pas d'autre but.

L'article 10 est adopté

Article 11—*Idem

M. Cassidy: Je crois monsieur le président que l'article 11 concerne également les obligations de développement des petites entreprises. Comme les articles précédents, il a pour but de prolonger cette disposition pendant encore deux ans.

L'article 11 est adopté

Article 12

M. Cassidy: Cet article, monsieur le président, ne semble que partiellement relié à la disposition relative à l'exonération fiscale des gains en capital. N'est-ce pas?

M. Weyman: C'est un fait que le sous-alinéa 12(2) concerne l'abrogation des dispositions relatives aux plans indexés d'investissements de sécurité, laquelle est consécutive à l'introduction de l'exonération fiscale des gains en capital à vie.

M. Cassidy: Puisqu'elle est consécutive, nous nous y opposons.

L'article 12 est adopté

Article 13

M. Parry: Monsieur le président, nous pourrions peut-être avoir l'assurance du sous-ministre, qu'il s'agit-là, essentiellement, d'un amendement destiné à mettre les catégories considérées en corrélation avec les dispositions générales conformes à la loi.

M. Weyman: Il y a, en fait, trois dispositions distinctes dans l'article 13. Le sous-alinéa 13(1) concerne l'indemnité d'inventaire de 3 p. cent. Cette indemnité a été restreinte dans le sous-alinéa 13(1) afin qu'elle ne s'applique pas à certains avoirs financiers comme les devises étrangères détenues par des sociétés financières ou autres établissements dont l'activité requiert de telles devises. Les indemnités continueront, cependant, d'être disponibles pour les vendeurs de pièces de monnaie. Il est donc question de limiter l'ampleur de l'indemnité d'inventaire de 3 p. cent.

M. Parry: Oui, monsieur le président, c'est bien la clarification que nous voulions: les établissements financiers ne doivent pas considérer la monnaie comme un inventaire, pas plus d'ailleurs que les entreprises ayant la chance d'avoir des capitaux, car leurs capitaux ne peuvent pas être considérés comme un inventaire.

Le président: Le sous-alinéa 13(2), monsieur Weyman?

[Text]

Mr. Weyman: That is consequential on the amendment we referred to earlier, and it is really the . . .

The Chairman: The inducement deal.

Mr. Weyman: —offset to it. It is the inducement deal that where there is a payment later, reimbursement, it becomes deductible.

Subclause 12.(3) . . . this is the deduction of the capital tax that is imposed under this bill on large financial institutions. This permits the deduction of that capital tax in computing income for tax purposes.

Clause 13 agreed to

On clause 14

Mr. Cassidy: Mr. Chairman, the provisions of clause 14 are not by themselves that objectionable. However, this is also a consequential amendment, and since the entire package is offensive, we will be voting against it for that particular reason.

Clause 14 agreed to

On clause 15

Mr. Cassidy: Could we have an explanation of this one, Mr. Chairman?

Mr. Tim Morris (Special Adviser, Tax Policy and Legislation Branch, Department of Finance): Mr. Chairman, clause 15 does a number of things. Essentially it relaxes the definition of "scientific research" contained in the act to permit two categories of expenditures to qualify as scientific research expenditures.

• 1615

The first are expenditures that are directly related or attributable to scientific research. Second, at present in the act, to qualify as either a current or a capital expenditure on account of scientific research, foreign expenditure has to be wholly attributable to either the prosecution of scientific research or the provision of facilities for that purpose. That test has been considered for some time by industry and Revenue Canada perhaps alike to be too restrictive. So it has been relaxed essentially to allow directly attributable expenditures, and that might include wages for support staff. It has also been amended to refer to expenditures rather than wholly attributable expenditures that are all or substantially all related to scientific research. The result of that, again, is that it extends the categories of expenses that qualify as scientific research expenditures.

The Chairman: It goes on to do it with respect to wages as well, does it not?

Mr. Morris: That is correct.

The Chairman: Mr. Johnston.

[Translation]

M. Weyman: Ce sous-alinéa est consécutif à l'amendement dont nous avons parlé plus tôt et c'est en fait . . .

Le président: L'affaire de l'incitation.

M. Weyman: . . . une compensation. C'est l'affaire de l'incitation, à savoir que lorsqu'il y a un paiement ultérieur, un remboursement, cela devient déductible.

Le sous-alinéa 12(3) . . . c'est la déduction de l'impôt sur le capital imposé, en vertu de ce projet de loi, aux grands établissements financiers. Cette disposition permet de déduire cet impôt sur le capital lors du calcul du revenu à des fins fiscales.

L'article 13 est adopté

Article 14

M. Cassidy: Monsieur le président, les dispositions de l'article 14 ne sont pas inacceptables par elles-mêmes. Cependant, il s'agit là encore d'un amendement consécutif et comme cet ensemble de dispositions est choquant; nous voterons contre lui.

L'article 14 est adopté

Article 15

M. Cassidy: Pourrions-nous avoir une explication au sujet de cet article, monsieur le président?

M. Tim Morris (conseiller spécial, Direction de la politique fiscale et de la législation, ministère des Finances): Monsieur le président, l'article 15 a plusieurs objectifs. Essentiellement, cet article élargit la définition de la «recherche scientifique» se trouvant dans la loi, afin que deux catégories de dépenses puissent être comptées comme frais de la recherche scientifique.

Les premières sont les dépenses directement reliées à la recherche scientifique ou découlant d'elle. En vertu de la loi actuelle, pour être acceptées comme dépenses courantes ou en immobilisation pour la recherche scientifique, les dépenses en devises étrangères doivent être entièrement imputables soit à l'exécution de la recherche scientifique soit à l'obtention de moyens pour l'exécuter. Cette définition est considérée depuis quelque temps, par l'industrie et peut-être aussi par Revenu Canada comme étant trop restrictive. On l'a donc élargie principalement pour couvrir les dépenses découlant directement de la recherche scientifique comme par exemple les salaires du personnel de soutien. Les dispositions ont également été amendées pour que l'on parle de dépenses plutôt que de dépenses entièrement consacrées aux travaux de laboratoire et complètement ou presque complètement reliées à des programmes de recherche. Le résultat de l'amendement est qu'il élargit la gamme des dépenses acceptées comme dépenses pour la recherche scientifique.

Le président: Cet élargissement comprend les salaires, n'est-ce pas?

M. Morris: C'est exact.

Le président: Monsieur Johnston.

[Texte]

Mr. Johnston: I have received a number of representations with respect to this deposition. Has this met most of the objections that have been raised from members of the scientific community, or do they want to go further?

Mr. Morris: We think it has in the main, Mr. Johnston. I think there obviously are concerns on the part of various industries that the test still is not as broad perhaps as it should be. But I think in the main we have met most of them. The main criticism has always been that, if you acquire a piece of capital property, an incidental use of that property may well disqualify it. So the definition we are using now will now permit an incidental use of a piece of capital equipment. I think that has always been one of the prime points of contention with industry. Second, support staff not directly involved in the R and D activity, but nevertheless an important part of any scientific research operation, will now be acceptable under the new definitions.

Mr. Johnston: If there is a partial application or if there is an attribution of . . . For example, some support staff would be involved in two areas, let us say.

Mr. Morris: To the extent that the expenditure is related to the support of scientific research, it should be eligible, and therefore there may well be an attribution of expenses on an annual basis to R and D and to non-R and D activities.

The Chairman: Mr. Cassidy.

Mr. Cassidy: I have a couple of questions. I know this is contentious, and of course, it has been estimated that development costs can be easily as much as five times the cost of research in industry. Therefore, I would like to know: In the wake of the disastrous experience the department had with the SRTC, the scientific research tax credit, of last year, does the department have an estimate on what the cost to the treasury is likely to be of this particular provision? How much development expenditure do you estimate is there which is not now deductible and which will be deductible thanks to this amendment?

Mr. Morris: David, do you know? I do not.

Mr. Weyman: Mr. Chairman, I do not have that figure.

Mr. Cassidy: Do you have any indication at all? I understand the reasons for it, but in fact, if I recall correctly, the research is bonused; in effect, it is expensed at some percentage above the actual outflow.

Mr. Weyman: Mr. Chairman, I want to be clear on the question. Are you suggesting, Mr. Cassidy, that we are extending or expanding the definition of research and development with this modification in the language?

The Chairman: You are saying to include experimental development work, are you not?

Mr. Weyman: I think that is purely semantics for greater clarification, greater certainty.

[Traduction]

M. Johnston: J'ai reçu un certain nombre de communications à l'égard de ce témoignage. Est-ce que l'amendement tient compte de la plupart des objections soulevées par des membres de la communauté scientifique ou doit-on s'attendre à de nouveaux développements?

M. Morris: Nous pensons, M. Johnston, que dans l'ensemble les objections ont été prises en compte. Il est certain que diverses industries considèrent que la définition n'est toujours pas assez complète. Je crois, cependant, que nous avons apaisé la plupart des inquiétudes. La principale critique a toujours été que si l'on acquiert un équipement ou une propriété pour la recherche, leur utilisation accessoire peut les rendre inaptes aux subventions. C'est pourquoi, la nouvelle définition ne permettra pas l'utilisation accessoire d'une installation de recherche. Je crois que ce point a toujours fait l'objet de fortes contestations de la part de l'industrie. Par contre, le personnel de soutien ne participant pas directement aux activités de R&D mais jouant un rôle important dans un programme de recherche sera dorénavant accepté en vertu des nouvelles définitions.

M. Johnston: S'il y a une application partielle ou s'il y a une attribution de . . . Par exemple, un personnel de soutien devrait oeuvrer dans deux domaines.

M. Morris: Dans la mesure où la dépense serait reliée au soutien d'une recherche scientifique, elle devrait être acceptée. C'est pourquoi on devrait prévoir l'autorisation de dépenses annuelles pour les activités de R&D et pour celles de soutien.

Le président: Monsieur Cassidy.

M. Cassidy: J'ai deux questions à poser. Il s'agit d'un domaine contesté et l'on a estimé que les coûts de développement peuvent atteindre des sommes cinq fois plus élevées que le coût de la recherche dans l'industrie. Je voudrais donc savoir, suite à l'expérience désastreuse que le ministère a eue avec le crédit d'impôt pour la recherche scientifique, l'année dernière, si le ministère a estimé le coût que le Trésor public devra probablement éponger dans ce secteur particulier. A combien estimez-vous les dépenses de développement qui ne sont pas déductibles actuellement et qui le seront grâce à cet amendement?

M. Morris: David, le savez-vous? Moi je ne sais pas.

M. Weyman: Monsieur le président, je n'ai pas ce chiffre.

M. Cassidy: N'avez-vous pas la moindre indication? Je comprends les raisons de cette situation. De fait, si je m'en souviens bien, la recherche est indemnisée en fonction d'un pourcentage s'ajoutant aux dépenses réelles.

M. Weyman: Monsieur le président, je veux m'exprimer clairement. Suggérez-vous, monsieur Cassidy, que nous élargissions la définition de la recherche et du développement avec ce changement apporté au texte?

Le président: Vous demandez l'inclusion du développement expérimental, n'est-ce pas?

M. Weyman: Je crois qu'il s'agit de sémantique pure et simple pour obtenir une meilleure clarification et une plus grande certitude.

[Text]

• 1620

It was called 'research and development' before. We believe, in conjunction with Revenue Canada, who of course administer this provision, the particular view that should be taken of these rules—and this is the way they have been administering them—is that the development work is indeed experimental development. In fact, I think the answer to your question is that there should be no additional cost to the treasury because, in fact, Revenue Canada, had been administering the rules in that fashion. There must be an experimental aspect to the development for it to have qualified anyway under the regulation that defines 'research and development'.

Extending this terminology to read: 'scientific research and experimental development' is merely intended to give greater weight to that particular administrative practice, because that is indeed the way the regulation is drafted, and the way it has been interpreted.

Mr. Cassidy: Okay. Then I have a second question. The explanatory notes appear to indicate that there is some difference in treatment of development which is carried out outside Canada by a corporation paying taxes in Canada, then existed heretofore. Is that correct, and could you explain that?

Mr. Morris: I think that is correct. Expenditures outside Canada only qualify as scientific research, to the extent they are current expenditures. To the extent that we have relaxed the definition of what constitutes scientific research, expenditures made outside Canada that might not have qualified before, might now qualify. We do not expect that would be a significant amount; nevertheless, they would qualify. It is consistent with the over-all attempt to make the definitions reflect more what industry considers to be legitimate scientific research.

The Chairman: Mr. Johnston.

Mr. Johnston: I am a little puzzled by both your comments. I asked initially whether the definition had been broadened to take into account the representations and objections of the industry. I thought I got sort of an answer, 'yes'; then Mr. Weyman seems to be saying that there is really no change under this provision; that it is simply bringing the definition and the act in line with what, in practice, has happened.

Mr. Weyman: I thought it was Mr. Cassidy's view that the incorporation of the words 'experimental development' represented a broadening. My answer on that specific point is that it is merely to clarify that the development aspect, which was always there—research and development—had to be experimental development which is indeed the way Revenue Canada has been administering the provision in any case. So, in that sense, there is no broadening.

There is broadening in the context of the earlier question you put that Mr. Wilson answered which is the wholly attributable . . .

Mr. Johnston: Support staff and so on.

[Translation]

Cela s'appelait auparavant «la recherche et le développement». Nous pensons, tout comme Revenu Canada qui, bien entendu, se charge de l'application de cette disposition, qu'il faudrait envisager ces règles sous un angle particulier et considérer le développement comme une activité expérimentale, et c'est d'ailleurs de cette façon que les règles sont appliquées. En fait, pour répondre à votre question, je pense que cela ne coûtera pas plus cher étant donné que, en réalité, Revenu Canada applique les règles de cette manière. Il faut que le développement revête un caractère expérimental pour être visé par le règlement sur «la recherche et le développement».

Le fait de parler de «recherche scientifique et de développement expérimental» ne vise qu'à donner plus de poids à cette pratique administrative parce que, en fait, c'est dans cet esprit que le règlement a été formulé et qu'il est interprété.

M. Cassidy: D'accord. J'ai une deuxième question. Selon les notes explicatives, le développement effectué à l'extérieur du Canada par une société qui paie des impôts au Canada est traité différemment, par rapport à ce qui se faisait jusqu'ici. Est-ce exact? Pourriez-vous nous donner des explications?

M. Morris: Je pense que c'est exact. Seules les dépenses pour la recherche scientifique à l'extérieur du Canada sont admissibles, dans la mesure où il s'agit de dépenses courantes. Compte tenu du fait que nous avons élargi la définition de la recherche scientifique, les dépenses faites à l'étranger qui, auparavant, n'étaient pas admissibles, pourraient l'être maintenant. Nous ne prévoyons pas qu'elles seront importantes, mais elles seront tout de même admissibles. On s'efforce ainsi de faire en sorte que les définitions reflètent plus fidèlement ce que l'industrie considère comme de la recherche scientifique légitime.

Le président: Monsieur Johnston.

M. Johnston: Vos remarques me laissent perplexe. J'ai tout d'abord demandé si la définition avait été élargie par suite des représentations et des objections de l'industrie. Je pense avoir obtenu un «oui» comme réponse; ensuite, M. Weyman, semble dire que cette disposition n'apporte en fait aucun changement, mais ne fait que rendre la définition et la loi conformes à la réalité.

M. Weyman: Je pensais que M. Cassidy était d'avis que l'utilisation de l'expression «développement expérimental» permettait d'élargir la définition. À ce sujet, je pense que cela ne sert qu'à faire bien comprendre que le développement, terme utilisé depuis le tout début, à preuve l'expression «recherche et développement», doit avoir un caractère expérimental; dans tous les cas, c'est dans cet ordre d'idée que Revenu Canada applique la disposition en question. Donc, dans ce sens, la définition n'est pas élargie.

Pour ce qui est de la question que vous avez posée auparavant à M. Wilson, et à laquelle il a répondu, on peut admettre qu'il y a un élargissement, entièrement attribuable . . .

M. Johnston: Le personnel de soutien, etc.

[Texte]

Mr. Weyman: Exactly. That is a broadening.

Mr. Johnston: Okay.

Clause 15 agreed to

On Clause 16

Mr. Cassidy: On clause 16 we are in fact back to consequential amendments relating to the capital gains tax exemption.

Clause 16 agreed to

On Clause 17

The Chairman: I think the same applies there.

Clause 17 agreed to

On Clause 18

Mr. Cassidy: Mr. Chairman, perhaps the department could just explain this a bit. This is partly just to ensure we go through this at a measured pace, but I believe this is also consequential. Could this be explained a little bit by the department?

Mr. Weyman: It is not totally consequential on the lifetime capital gains exemption, Mr. Chairman. Subclause 18(1) is consequential on the repeal of the provisions relating to RHOSPs. The basic rule denies a capital loss on the disposition of property to a Registered Homeownership Savings Plan, and certain other deferred income plans, such as a registered retirement savings plan. This is consequential on the repeal of RHOSP, in excluding here reference to dispositions to RHOSPs, which become redundant after the end of this year.

• 1625

I think the other provisions, the other subclauses... Subclause 18(2) is the reference to prescribed labour-sponsored venture capital corporations, and that is consequential on the introduction of the provisions relating to such corporations in a new section of the act, which comes later in the bill.

Mr. Cassidy: Mr. Chairman, if you can divide it, my colleague and I would like to have subclauses (1), (2) and (5) considered separately, and we will support those and...

The Chairman: Shall clause 18 be divided, so that we now vote on subclauses (1), (2) and (5)?

Mr. Cassidy: I think that is all right, Mr. Chairman. Yes.

Subclauses 18(1), 18(2) and 18(5) agreed to

On subclauses 18(3), 18(4) and 18(6)

Mr. Cassidy: We understand these to be related to the capital gains tax exemption, and therefore, we are opposed.

[Traduction]

M. Weyman: Exactement. Cela constitue bien un élargissement de la définition.

M. Johnston: D'accord.

L'article 15 est adopté

Quant à l'article 16

M. Cassidy: Dans l'article 16, nous revenons aux modifications importantes relatives à l'exemption de l'impôt sur les gains en capital.

L'article 16 est adopté

Quant à l'article 17

Le président: Je pense qu'il en est de même pour cet article.

L'article 17 est adopté

Quant à l'article 18

M. Cassidy: Monsieur le président, le représentant du ministère pourrait peut-être expliquer brièvement de quoi il s'agit, seulement pour nous assurer que nous n'allons pas trop vite, entre autres. Selon moi, cet article porte également à conséquence. Le représentant du ministère pourrait-il nous l'expliquer rapidement?

M. Weyman: Monsieur le président, cet article a des répercussions non seulement sur l'exemption des gains en capital par personne, mais aussi sur l'abolition des dispositions relatives aux REEL, notamment le paragraphe 18(1). La règle fondamentale interdit d'imputer une perte en capital, due à la vente d'une propriété, au titre d'un régime enregistré d'épargne-logement, et de certains autres régimes à produit comptabilisé d'avance, par exemple, les régimes enregistrés d'épargne-retraite. Cela a des répercussions sur l'abolition du REEL, sans compter les dispositions relatives aux REEL, qui deviennent inutiles à la fin de la présente année.

Je pense que les autres dispositions, les autres paragraphes... Les paragraphes 18(2) renvoie aux sociétés à capital-risque prescrites financées par les employés, et touche à la mise en place des dispositions relatives à ces sociétés, dans une nouvelle section de la loi, dont il est fait mention plus loin dans le projet de loi.

M. Cassidy: Monsieur le président, si cela est possible, mes collègues et moi-même aimerions que les paragraphes (1), (2) et (5) soient examinés séparément, et nous les appuierions et...

Le président: Devrait-on diviser l'article 18 de façon à voter séparément sur les paragraphes (1), (2) et (5)?

M. Cassidy: Je pense que c'est correct, monsieur le président. Oui.

Les paragraphes 18(1), 18(2) et 18(5) sont adoptés

Quant aux paragraphes 18(3), 18(4) et 18(6)

M. Cassidy: Ces paragraphes portent sur l'exemption fiscale sur les gains en capital et, par conséquent, nous nous y opposons.

[Text]

Subclauses 18(3), 18(4) and 18(6) agreed to

Clause 18 agreed to

On clause 19

The Chairman: Mr. Cassidy.

Mr. Cassidy: Mr. Chairman, I believe this is consequential, and it is certainly listed by the department as being related to the capital gains tax exemption, and therefore we are opposed.

Clauses 19 and 20 agreed to

On clause 21

The Chairman: Mr. Cassidy.

Mr. Cassidy: Mr. Chairman, before you go any further, maybe the department . . . I know this business about deemed disposition when people leave Canada is complicated and somewhat controversial. It is opposed mainly by those people who are affected, as they head off to Florida or Tahiti or some other place like that. If I understand it correctly, this would mean that an individual in Quebec, for example, could effectively move from Quebec to some sunny climate, claim the capital gains exemption, remove his assets from the Province of Quebec, and would then be able to pass it on to an heir, without succession duty. This particular clause would assist in that venture. Is that correct?

Mr. Weyman: Mr. Chairman, that would be true of any non-resident, as far as Canadian rules are concerned, within the context of the lifetime capital gains exemption. Whatever the rules are in the sunny climate, the jurisdiction there, of course, is a separate matter. If the individual concerned becomes resident there or domiciled there, as that is usually the test in the case of death taxes, then, of course, he or she would be subject to those rules.

I am not sure the answer is as clear-cut as you are suggesting. I guess I must add that I am not sure anyway, as far as Quebec succession duties are concerned, whether they are in any case . . . that an individual is determined liable to them on the basis of domicile, rather than residence. I am not sure. He might still be a domiciliary of Quebec, even though he has departed the province and is no longer a resident there. Mr. Lord indicates that is correct. In fact, a Quebec resident who ceases to be resident there might still be domiciled there and might still be subject to Quebec succession duties, which is based on domicile.

Mr. Cassidy: Perhaps I can add a question. It is my understanding that a husband and wife can, together, qualify for a capital gains tax exemption of up to a million dollars worth of gains. Is that correct?

Mr. Weyman: They can each, yes.

Mr. Cassidy: Therefore, there may well be ways by which assets that are acquired or that accrue in value during the course of the marriage can effectively be shifted from, let us

[Translation]

Les paragraphes 18(3), 18(4) et 18(6) sont adoptés

L'article 18 est adopté

Quant à l'article 19

Le président: Monsieur Cassidy.

M. Cassidy: Monsieur le président, je suis d'avis que cet article porte à conséquence; au ministère, on le considère sûrement comme ayant trait à l'exemption fiscale sur les gains en capital et, pour cette raison, nous nous y opposons.

Les articles 19 et 20 sont adoptés

Quant à l'article 21

Le président: Monsieur Cassidy.

M. Cassidy: Monsieur le président, avant d'aller plus loin, peut-être le Ministère . . . Je sais que toute la question concernant les particuliers qui quittent le Canada est complexe et sujette à controverse. Ce sont surtout les personnes touchées, c'est-à-dire celles qui s'en vont en Floride, ou à Tahiti, ou dans d'autres endroits du genre, qui s'y opposent. Si je comprends bien, cela signifie qu'un résident du Québec, par exemple, pourrait quitter le Québec pour aller habiter sous des cieux plus cléments, demander l'exemption fiscale sur les gains en capital, retirer ses avoirs de la province de Québec et ensuite les léguer à un héritier, sans payer de droits successoraux. Suivant cet article, une telle chose pourrait se faire, n'est-ce pas?

M. Weyman: Monsieur le président, cela est possible pour les non-résidents, compte tenu des règlements canadiens applicables, dans le cas de l'exemption sur les gains en capital par personne. Peu importe les règles en vigueur à l'étranger, nous n'avons rien à dire sur elles. Si la personne donnée comme exemple devient un résident à l'étranger ou y est domiciliée, et c'est habituellement l'élément sur lequel on se fonde pour l'application de l'impôt sur les droits successoraux, alors, bien entendu, cette personne doit se conformer aux règlements applicables.

Je ne suis pas sûr que la réponse est aussi simple que vous le laissez entendre. Je devrais peut-être ajouter que je ne suis pas sûr, de toute façon, pour ce qui est des règlements sur les droits de succession en vigueur au Québec, quels qu'ils soient . . . si l'obligation de s'y conformer se fonde sur le domicile, plutôt que sur le lieu de résidence. Je ne suis pas sûr. Une personne peut être considérée comme domiciliée au Québec même si elle a quitté la province et n'est plus un résident de celle-ci. M. Lord fait signe que c'est exact. En fait, un résident du Québec qui ne réside plus dans cette province peut y avoir son domicile et être assujéti aux règles sur les droits successoraux en vigueur au Québec, qui se fondent sur le domicile.

M. Cassidy: Peut-être puis-je poser une autre question? Je crois comprendre qu'un mari et sa femme peuvent, ensemble, avoir droit à une exemption fiscale sur les gains en capital allant jusqu'à un million de dollars. Est-ce exact?

M. Weyman: Oui, c'est cela.

M. Cassidy: Par conséquent, il se pourrait donc que les biens acquis ou qui augmentent de valeur, durant le mariage, soient

[Texte]

say, the tax filer who has got the greater income to the tax filer who has the lesser income.

• 1630

Mr. Weyman: This is, of course, subject to the income attribution rules and the extension of those rules, which we talked about at an earlier meeting under the subject of provisions later on in this bill. It will not be a straightforward matter for one spouse to transfer capital gains to the other spouse pursuant to the broadened application of those income attribution rules between the spouses.

Mr. Cassidy: Is there any particularly onerous provision to gift tax that would prevent transfers from the one spouse to the other?

Mr. Weyman: It is not a question of gift tax. There is in fact no gift tax. When property is transferred between spouses, there would normally be a roll-over of the property, the property would transfer at its adjusted cost base and there would be no recognition of gain or loss at the time. It is just that the gain, when realized subsequently, would be attributed back to the donor spouse. This is the basic rule.

Mr. Cassidy: Nonetheless, what the law will permit is that a couple of wealthy Canadians who have made their bundle will then in fact be able to leave this country with \$1 million without paying any tax on it. They can then proceed to use their initiative, their entrepreneurship and this pool of capital, which the Minister of Finance has enabled them to accumulate in order to assist in the development of some other economy rather than Canada's.

Mr. Weyman: Firstly, the basic rule is that every Canadian resident individual is entitled to realize up to \$500,000 of capital gains during their lifetime exempt from tax subject to the transitional phase-in rules. Whatever they then do in terms of where they live is not something that really can be controlled under the Income Tax Act. I am not clear how the rules particularly either encourage them to stay or encourage them to leave.

Mr. Cassidy: But there were no strings attached. In the first place, the capital gains could have been earned on property outside Canada but, in the second place, the privilege of getting those gains tax free is not accompanied by any... Normally, you get privileges and responsibilities, rights and responsibilities...

The Chairman: You would not want to make sure the people were prisoner in this country, now would you?

Mr. Cassidy: I am just suggesting that, if this country has helped them to make a lot of money, then maybe they ought to get some responsibility to...

The Chairman: You mean, they should be forced to stay here.

Mr. Cassidy: —keep their money in. They do not have to stay themselves. We are allowing them to take their money and run.

[Traduction]

échangés entre le contribuable dont le revenu est plus élevé et celui dont le revenu est plus faible.

M. Weyman: Bien entendu, tout cela dépend des règles d'attribution des revenus et de la prolongation de ces règles, dont il a déjà été question dans une réunion précédente portant sur les dispositions de ce projet de loi. Il ne sera pas facile pour une personne de transférer des gains de capital à son conjoint, en vertu de l'application élargie de ces règles.

M. Cassidy: Existe-t-il une disposition exécutoire concernant l'impôt sur les dons, qui permettrait d'éviter ce genre de cessions?

M. Weyman: Il n'est pas question d'impôt sur les dons; d'ailleurs cela ne s'applique pas. Lorsque des biens sont cédés entre conjoints, il doit normalement y avoir roulement de ces biens; ces biens sont transférés à leur prix de base et il n'est pas tenu compte des gains ou des pertes à ce moment. Seulement, une fois le gain réalisé, il sera imputé au donateur. C'est là le régime de base.

M. Cassidy: Néanmoins, la loi va permettre à un couple de Canadiens qui ont fait leur argent de quitter le pays avec un million de dollars exempts d'impôt. Ensuite, ces gens utiliseront leur initiative, leur sens des affaires et ce capital, que le ministre des Finances leur a permis d'accumuler, pour favoriser le développement économique d'un autre pays que le Canada.

M. Weyman: D'abord, chaque Canadien habitant le pays a le droit de faire un maximum de 500,000\$ en gain en capital, exonérés d'impôt et sous réserve des règles transitoires en voie d'application. Ce que ces gens font et où ils vivent ne regarde vraiment pas la Loi de l'impôt sur le revenu. Et je me demande sérieusement si les règles canadiennes encouragent ces personnes à rester au Canada ou à le quitter.

M. Cassidy: Mais il n'y avait pas de conditions. D'un côté, les gains de capital auraient pu être réalisés au moyen de transactions concernant des biens situés hors du Canada, de l'autre, ce privilège de toucher ces gains en franchise d'impôt ne s'accompagne pas de... Enfin, normalement, vous avez des privilèges et des responsabilités, des droits et des responsabilités...

Le président: Vous ne voudriez certainement que ces personnes deviennent prisonnières de leur pays, n'est-ce pas?

M. Cassidy: Ce que je veux dire, c'est que ce pays leur a permis de faire beaucoup d'argent et qu'ils pourraient peut-être faire un effort pour...

Le président: Vous voudriez qu'ils soient forcés à demeurer ici?

M. Cassidy: ... laisser leur argent ici. Cela ne veut pas dire qu'ils doivent demeurer au Canada. Mais là, nous leur permettons de partir et d'emporter leur argent avec eux.

[Text]

The Chairman: This is right. We allow people to come into the country with their money, too.

Mr. Cassidy: Mr. Chairman, if you want to have a vote on the principle that Canadians take their money and run, tax free, then call the vote on this clause.

The Chairman: We are going to have a vote on the clause right now.

Clause 21 agreed to

On clause 22

Mr. Johnston: Mr. Chairman?

The Chairman: Yes.

Mr. Johnston: Mr. Cassidy, if you will feel better, it is all after-tax money we are talking about.

Mr. Cassidy: There is no tax.

Mr. Johnston: But I mean it is all after-tax money; it is all investment. It is like taking your piano out.

Mr. Cassidy: Ouch! You will have to run that by me several times, Mr. Johnston.

The Chairman: Shall clause 22 carry?

Clause 22 agreed to

On clause 23

Mr. Cassidy: I opposed clause 21.

The Chairman: I realize that; my clerk has managed to make that notation.

Mr. Parry: Mr. Chairman?

The Chairman: Yes.

Mr. Parry: The application of the Winding-up Act rather than the Bankruptcy Act is particularly timely, given what has happened with the two banks that the government is bailing out here. Similarly with subclause 23.(2), I do not think that we see any objection to it. I am somewhat at a loss to understand why subclauses 23.(1) and 23.(3) are listed as being related to the lifetime capital gains exemption, because I cannot see that they are.

Mr. Weyman: It think this is correct, Mr. Chairman; they are not related to the lifetime exemption. I apologize for their inclusion in the list.

Mr. Parry: Thank you.

Mr. Cassidy: Mr. Chairman?

The Chairman: Mr. Cassidy.

[Translation]

Le président: C'est vrai. Et nous laissons aussi entrer les gens qui arrivent de l'étranger avec de l'argent.

M. Cassidy: Monsieur le président, si vous voulez voter sur la question «doit-on laisser partir les Canadiens à l'étranger, avec leur argent exonéré d'impôt»? Je suis prêt.

Le président: Nous allons nous prononcer immédiatement sur cet article.

L'article 21 est accepté

Quant à l'article 22

M. Johnston: Monsieur le président?

Le président: Oui.

M. Johnston: Monsieur Cassidy, si cela peut vous soulager, il s'agit uniquement d'argent qui reste après imposition.

M. Cassidy: Il n'y a pas d'impôt.

M. Johnston: Je veux dire que c'est de l'argent qui demeure après déduction des impôts; en fait le fruit d'investissements. C'est comme si vous emportiez votre piano.

M. Cassidy: Aie! Vous ne me ferez pas changer d'avis avec des arguments comme celui-là, monsieur Johnston.

Le président: Acceptons-nous l'article 22?

L'article 22 est accepté

Quant à l'article 23

M. Cassidy: Je me suis opposé à l'article 21.

Le président: Je sais; le greffier en a pris note.

M. Parry: Monsieur le président?

Le président: Oui.

M. Parry: Je crois que l'application de la Loi sur les liquidations, de préférence à la Loi sur la faillite, est très opportune, compte tenu de ce qui se passe avec les deux banques que le gouvernement tente de sauver. De même, nous n'avons rien à objecter contre le paragraphe 23.(2). Cependant, je ne vois pas en quoi les paragraphes 23.(1) et 23.(3) se rapportent à l'exemption applicable aux gains de capital.

M. Weyman: C'est vrai, monsieur le président, ils n'ont pas trait à l'exemption applicable à une personne. Je suis désolé qu'ils aient été incorporés à la liste.

M. Parry: Merci.

M. Cassidy: Monsieur le président?

Le président: Oui, monsieur Cassidy.

• 1635

Mr. Cassidy: On subclause 23.(1), if I understand it correctly it appears to me it indicates that you get the interrelationship of two provisions. If there were a capital gains tax then this might not be particularly objectionable, as it allows the immediate recognition of a capital loss even though the shares of a bankrupt corporation are not disposed of and may in fact have no market—they would have to give them away as

M. Cassidy: En ce qui concerne le paragraphe 23.(1), si je comprends bien, il me semble qu'il signifie que vous établissez la relation entre les deux dispositions. S'il y avait un impôt sur les gains en capital, alors celui-ci ne serait peut-être pas particulièrement grave, puisqu'il prévoit la reconnaissance immédiate d'une perte en capital même si les actions d'une société en faillite ne sont pas cédées et peuvent en fait ne pas

[Texte]

wallpaper. It then provides that any amount subsequently received in the actual disposition of the share is taxed as capital gains.

Now, if there is no capital gains tax for most taxpayers then it looks to me like an added privilege. Elsewhere under certain circumstances under this offensive set of provisions it is still taken that what used to be considered as capital gains will in fact be taxed at 50% of normal rates.

The Chairman: Mr. Morris is shaking his head on this; I do not think that is the case.

Mr. J. Wilson: Maybe there is some ambiguity in the remark that there is immediate recognition of the loss. Before this amendment it was the case that a capital loss would arise and then you would do with it what you could in the case of a bankruptcy; but there was no special rule, as there ought to be, for the equivalent circumstance with banks and insurance companies where that particular event occurs under the Winding-up Act.

So what is done by this rule is to ensure that where shares become of little or no value with respect to a bank or insurance company pursuant to the Winding-up Act, the loss—the difference between the cost and the value of those shares—is recorded as a capital loss. But under the system with the capital gains exemption, a capital loss is of value only as an offset against capital gains. So it is not as though the taxpayer has some extra advantage; he is simply given the recognition other taxpayers would get had they been able to dispose of the shares.

Mr. Cassidy: And no capital loss is deductible against other income?

Mr. J. Wilson: That is correct.

Mr. Cassidy: I see. Thank you, Mr. Chairman; I appreciate the clarification.

Clause 23 agreed to

On clause 24

Mr. Parry: On clause 24, Mr. Chairman, am I correct in recalling my honourable colleague from the Liberal Party mentioning some problems with this clause when it was being examined with these same witnesses? Perhaps I could just see if my memory is correct on that.

The Chairman: Mr. Weyman, could you explain clause 24?

Mr. Weyman: This is really a consequential amendment on the rules we discussed that come later in the bill relating to the attribution rules where they apply in respect of loans and transfers of properties made through the medium of a corporation. This provision is added here to ensure that an exchange of either a share, bond, debenture, or note of a corporation that is exchanged for shares is not used as a technique to avoid the

[Traduction]

avoir de marché—il leur faudrait les distribuer comme du papier peint. Il stipule ensuite que toute somme ultérieurement reçue à l'occasion de la cession réelle des actions sera imposée à titre de gain en capital.

Si, cependant, il n'y avait pas d'impôt sur les gains en capital pour la majorité des contribuables, cela m'apparaîtrait alors comme un privilège de plus. Ailleurs, dans certaines circonstances, aux termes de cet ensemble de dispositions, on pense toujours que ce qui avait l'habitude d'être considéré comme des gains en capital sera en réalité imposé aux taux normaux de 50 p. 100.

Le président: M. Morris hoche la tête; je ne pense pas que ce soit le cas.

M. J. Wilson: La remarque voulant qu'il y ait reconnaissance immédiate de la perte est peut-être quelque peu ambiguë. Avant cette modification, c'était le cas quand survenait une perte en capital et vous en faisiez ensuite ce que vous pouviez en cas de faillite; il n'y avait pas de règle particulière, comme il devrait y en avoir, lorsqu'il s'agissait des banques et des compagnies d'assurance où cet événement particulier se produisait aux termes de la Loi sur les liquidations.

Aussi, ce que fait cette règle, c'est de s'assurer que lorsque les actions perdent une grande partie ou la totalité de leur valeur pour une banque ou pour une compagnie d'assurance suivant la Loi sur les liquidations, la perte—la différence entre le prix et la valeur de ces actions—est inscrite comme une perte en capital. En vertu, cependant, du système d'exemption des gains en capital, une perte en capital a simplement valeur de compensation par rapport à un gain en capital. Alors, ce n'est pas comme si le contribuable jouissait de quelque avantage supplémentaire; il se voit simplement accorder le droit que d'autres contribuables obtiendraient s'ils étaient capables de céder des actions.

M. Cassidy: Et on ne peut déduire d'un autre revenu une perte en capital?

M. J. Wilson: C'est ça.

M. Cassidy: Je vois. Merci, monsieur le président; je vous sais gré de ces éclaircissements.

L'article 23 est adopté

Article 24

M. Parry: À propos de l'article 24, si je me rappelle bien, monsieur le président, mon honorable collègue du Parti libéral a fait état de certains problèmes avec cet article lorsqu'il en a été question avec ces mêmes témoins? Peut-être pourrais-je simplement m'assurer que ma mémoire est exacte.

Le président: Monsieur Weyman, pourriez-vous nous fournir des explications concernant l'article 24?

M. Weyman: Il s'agit en réalité d'une modification aux règles dont nous avons discuté, qui est apparue plus tard dans le projet de loi et qui se rapporte aux règles d'attribution s'appliquant aux prêts et aux transferts de propriétés consentis par l'entremise d'une société. Cette disposition a été ici ajoutée afin de s'assurer qu'un échange d'actions, d'obligations, d'obligations non garanties ou de billets d'une société en retour

[Text]

impact of those particular rules. This in effect deems that particular exchange to be a transfer of the particular convertible security that is being converted into shares so that the attribution rules, as they have been extended by this bill, are not avoided through that exchange of a convertible share or debt, etc., into shares of the corporation. So it is really a preventive measure.

Clauses 24 and 25 agreed to

• 1640

On clause 26

Mr. Cassidy: This is the capital gains tax amendment that we are opposed to.

The Chairman: Okay. All those in favour of clause 26? Opposed, if any? I declare clause 26 carried on the usual vote.

Clause 26 agreed to

On clause 27

The Chairman: Shall clause 27 carry?

Mr. Cassidy: This is also related to the capital gains tax.

The Chairman: All those in favour of clause 27? Opposed?

Mr. Cassidy: Opposed.

The Chairman: I declare clause 27 carried on the usual vote.

Clause 27 agreed to

On clause 28

The Chairman: Shall Clause 28 carry?

Mr. Cassidy: Mr. Chairman, this in fact is listed . . .

The Chairman: It is not a capital gains thing, is it?

Mr. Weyman: Yes.

The Chairman: Mr. Johnston.

Mr. Johnston: I am just seeking clarification. I do not have the act in front of me. What are the exceptions in paragraph (q), paragraph 56(1)(n)?

Mr. J. Wilson: I believe it is an exemption that says in respect of scholarships, bursaries, prizes, and other awards, the first \$500 is free. The purpose of subclause 28.(1) is to ensure that . . .

Mr. Johnston: I understand the purpose of it. I was just wondering, though, what the . . . It is now all amounts received, and amount includes . . .

Mr. Weyman: Exceeding \$500.

Mr. Johnston: Exceeding \$500. So that includes anything having any money value attached to it: pictures, prizes, whatever.

Mr. J. Wilson: That is correct.

Mr. Weyman: When it says 'other than amounts described in paragraph (q)', that is referring to amounts included in

[Translation]

d'actions ne devienne pas un moyen d'éviter les conséquences de ces règles particulières. Celle-ci en fait qualifie de transfert cet échange particulier des titres en question en train d'être convertis en actions, de manière à ce que les règles d'attribution, telles qu'elles ont été élargies par ce projet de loi, ne soient pas contournées grâce à cet échange d'actions ou de dette, etc., en actions de la société. C'est donc en réalité une mesure préventive.

Les articles 24 et 25 sont adoptés

Article 26

M. Cassidy: C'est à la modification touchant l'impôt sur les gains en capital que nous nous opposons.

Le président: Très bien. Tous ceux en faveur de l'article 26? Ceux contre, s'il y en a? Je déclare l'article 26 adopté.

Article 26 adopté

Article 27

Le président: Adoption de l'article 27?

M. Cassidy: Cet article se rapporte également à l'impôt sur les gains en capital.

Le président: Tous ceux en faveur de l'article 27? Contre?

M. Cassidy: Contre.

Le président: Je déclare l'article 27 adopté.

Article 27 adopté

Article 28

Le président: Adoption de l'article 28?

M. Cassidy: Monsieur le président, c'est en fait inscrit . . .

Le président: Ça ne concerne pas les gains en capital, n'est-ce pas?

M. Weyman: Oui.

Le président: Monsieur Johnston.

M. Johnston: Je veux simplement obtenir des éclaircissements. Je n'ai pas copie de la loi devant moi. Quelles sont les exceptions à l'alinéa q), à l'alinéa 56(1)n)?

M. J. Wilson: Je crois qu'il s'agit d'une exemption qui dit en parlant des bourses d'études, des bourses d'entretien, des prix et autres gratifications, que les premiers 500\$ ne sont pas touchés. Le paragraphe 28(1) vise à s'assurer que . . .

M. Johnston: J'en saisis le but. Je me demandais simplement, pourtant, ce que . . . C'est maintenant toutes les sommes reçues et la somme inclut:

M. Weyman: Au-delà de 500\$.

M. Johnston: Au-delà de 500\$. Alors, cela inclut tout ce qui a une valeur monétaire: des tableaux, des prix, tout ce que vous voudrez.

M. J. Wilson: En effet.

M. Weyman: Lorsqu'il est dit autres que les sommes visées à l'alinéa q), cela fait référence aux sommes incluses dans le

[Texte]

income in respect of a registered education savings plan. They are not eligible for that treatment. What are eligible are, as Mr. Morris said:

an amount received by him as or on account of a scholarship, fellowship or bursary, or a prize for achievement in a field of endeavour ordinarily carried on by the taxpayer.

Mr. Johnston: In excess of \$500.

Mr. Weyman: In excess of \$500, correct.

The Acting Chairman (Mr. Attewell): Shall clause 28 carry?

Clause 28 agreed to

On clause 29—*Amounts included under subsection 146.2(6)*

The Chairman: Shall Clause 29 carry? This is an RHOSP clause. Contrary, if any?

Clause 29 agreed to

The Chairman: It was opposed by only one vote this time.

On clause 30

The Chairman: Shall clause 30 carry?

Mr. Cassidy: Does this open a loophole that was not there before? I am thinking of the cost to the taxpayer of the 'Little Egypt Bump' and similar things like that. It looks to me as though Conrad Black and his ilk might have some fun with this one. Could the department comment?

Mr. Weyman: I think what it does, Mr. Chairman, in very simple terms—and I can only explain this one in simple terms—is that it really corrects what is stated here as an unintended result. There is already a rule in the act that provides for what are called the successor rules relating to the deduction of resource expenses, where control of a corporation changes or where a corporation ceases to be tax exempt, but there was no rule which applied on the amalgamation. That is this provision, I think.

Mr. Cassidy: You are saying, though, it is not a substantial loophole, where one did not exist before?

Mr. Weyman: No, no. It is actually where one of the corporations owned within the group is itself a joint exploration corporation. You get an anomaly there, and the rules did not operate effectively. That is why this amendment was introduced.

Clause 30 agreed to

The Chairman: Shall 31 carry? All those in favour of Clause 31?

Clause 31 agreed to

On clause 32

[Traduction]

revenu au titre d'un régime enregistré d'épargne-études. Elles ne sont pas admissibles; ce qui est admissible, comme l'a dit M. Morris:

c'est une somme que le contribuable a reçue à titre de bourse d'études, de bourse de perfectionnement, de bourse d'entretien ou de prix pour une réalisation dans un domaine d'activité humaine dans lequel il oeuvre habituellement.

M. Johnston: Au-delà de 500\$.

M. Weyman: Au-delà de 500\$, c'est exact.

Le président suppléant (M. Attewell): Adoption de l'article 28?

Article 28 adopté

Article 29—*Sommes incluses sous le paragraphe 146.2(6)*

Le président: Adoption de l'article 29? Cet article se rapporte au régime enregistré d'épargne-logement. Y a-t-il des opposants?

Article 29 adopté

Le président: Il n'y a eu qu'un seul opposant contre cette fois.

Article 30

Le président: Adoption de l'article 30?

M. Cassidy: Ceci crée-t-il une échappatoire qui n'existait pas auparavant? Je pense au coût pour le contribuable du *Little Egypt Bump* et de choses comme ça. Il me semble que Conrad Black et d'autres pourraient y trouver un certain plaisir. Le gouvernement pourrait-il nous fournir des explications?

M. Weyman: Je pense que ce qu'il fait, monsieur le président, en termes très simples—et je ne peux l'expliquer qu'en termes simples—c'est corriger ce qui est énoncé ici comme étant un résultat non espéré. Il y a déjà une règle dans la loi qui établit ce qu'on appelle les règles de succession se rapportant à la déduction des frais relatifs à des ressources, dans les cas où le contrôle d'une société change ou une société cesse d'être exemptée d'impôt, mais il n'y avait aucune règle qui s'appliquait à la fusion. C'est cette disposition, je pense.

M. Cassidy: Vous dites pourtant que ce n'est pas une échappatoire importante, où il n'y en existait pas auparavant?

M. Weyman: Non, non. C'est en fait là où une des sociétés du groupe est elle-même une corporation d'exploration en commun. Vous aviez une anomalie là, et les règles ne fonctionnaient pas efficacement. C'est pourquoi cette modification a été introduite.

Article 30 adopté

Le président: Adoption de l'article 31? Tous ceux en faveur de l'article 31?

L'article 31 est adopté

Article 32

[Text]

Mr. Parry: Perhaps we could seek an explanation, Mr. Chairman, as to why this is listed as consequential to the capital gains tax exemption. I do not see it myself.

The Chairman: Mr. Weyman. These are flow-through shares.

Mr. J. Wilson: One of the features of the capital gains exemption, of course, is that there are a number of rules introduced to ensure that it is indeed confined to capital gains and not to other borderline things, such as dividends. There are a number of transactions that can go on that can mix or muddy the line between dividends and capital gains. One of these has to do with the issuance of shares by a corporation.

Generally speaking, when shares of a corporation are issued the paid-up capital can be returned without any consequence as a dividend. Anything in excess of paid-up capital should come back as a dividend. When flow-through shares are issued, typically, what would be recorded as paid-up capital is the amount received by the corporation on the issue of those shares, which would mean that what could be returned, without any dividend consequence, is that full amount.

The taxpayer is receiving a write-off for those flow-through shares so that his cost really should be recorded as something lower. What this does is reduce the paid-up capital of the shares to a level that reflects the write-off that the taxpayer receives . . .

The Chairman: In other words, flow-through reduces the capital cost?

Mr. J. Wilson: Yes, that is correct.

The Chairman: When there is a gain, if any, it is on the basis of the lower capital cost after taking into account the entire flow-through?

Mr. J. Wilson: That is right, Mr. Chairman, but on a redemption there would be dividend consequence as a result of this paid-up capital reduction.

The Chairman: If there was a redemption of the shares the additional amounts redeem the dividend.

Mr. J. Wilson: That is because the paid-up capital is dropped by virtue of this amendment.

The Chairman: The dividend . . . ?

Mr. J. Wilson: If a person transacting with a corporation redeems his shares, the measure of the dividend is the amount he receives in excess of the paid-up capital. The lower the paid-up capital that is put on the shares, the more dividend he will receive on redemption. I think that is appropriate because redemption is a distribution—to the extent it is not paid-up capital—of surplus of the corporation.

The Chairman: Thank you.

Clause 32 agreed to

[Translation]

M. Parry: Peut-être est-il possible de nous expliquer, monsieur le président, pourquoi ceci est inscrit comme corrélatif à l'exemption d'impôt sur les gains en capital. Je n'arrive pas moi-même à comprendre pourquoi.

Le président: Monsieur Weyman. Ce sont des actions accréditives.

M. J. Wilson: L'une des particularités de l'exemption sur les gains en capital, naturellement, c'est qu'un certain nombre de règles ont été introduites afin de s'assurer qu'elle est de fait restreinte aux gains en capital et qu'elle ne s'étend pas à d'autres choses qui s'en rapprochent, comme les dividendes. Il y a un certain nombre de transactions qui peuvent entrer en scène et qui sont susceptibles de brouiller la ligne de démarcation entre dividendes et gains en capital. L'une de ces transactions a trait à l'émission d'actions par une société.

En règle générale, quand une société émet des actions, le capital libéré peut être déclaré comme un dividende sans aucune conséquence. Toute somme excédant le capital libéré devrait être rapportée comme étant un dividende. Lorsque des actions accréditives sont émises, normalement, ce qui est enregistré comme capital libéré, c'est la somme reçue par la société à la suite de l'émission de ces actions, ce qui signifie que ce qui pourrait être déclaré, sans aucune conséquence pour les dividendes, c'est cette somme au complet.

Le contribuable reçoit un montant radié pour ces actions accréditives de sorte que son coût devrait en réalité être légèrement plus faible. Ce que cela fait, c'est réduire le capital libéré des actions à un niveau qui reflète la radiation accordée au contribuable . . .

Le président: En d'autres mots, l'accréditation réduit le coût en capital?

M. J. Wilson: Oui, c'est exact.

Le président: Lorsqu'il y a un gain, s'il y en a un, c'est sur la base du coût en capital plus faible une fois que toute l'accréditation a été prise en compte?

M. J. Wilson: C'est ça, monsieur le président, mais en cas de rachat il y aurait des conséquences pour les dividendes à la suite de cette réduction du capital libéré.

Le président: S'il y avait un rachat des actions, les sommes additionnelles rachèteraient le dividende.

M. J. Wilson: C'est parce que le capital libéré est diminué en vertu de cette modification.

Le président: Le dividende . . . ?

M. J. Wilson: Lorsqu'une personne traitant avec une société rachète ses actions, la somme du dividende correspond au montant qui excède le capital libéré et qu'elle reçoit. Plus le capital libéré emprunté sur les actions est faible, plus le dividende qu'elle touche au moment du rachat est élevé. Je crois que cela est approprié parce que le rachat constitue une répartition—dans la mesure où ce n'est pas du capital libéré—de l'excédent de la société.

Le président: Merci.

L'article 32 est adopté

[Texte]

On clause 33—*Amounts receivable*

Clause 33 agreed to

On clause 34

Mr. Cassidy: Mr. Chairman, these are consequential amendments related to the capital gains tax exemption and therefore we are opposed.

Clause 34 agreed to

On clause 35

The Chairman: Shall clause 35 carry?

Mr. Cassidy: The same thing, Mr. Chairman.

Clause 35 agreed to

On clause 36

Clause 36 agreed to

On clause 37

The Chairman: Shall clause 37 carry?

Mr. Weyman: I would like to point out that contrary to the note we had provided, clause 37 relates to the attribution rules.

The Chairman: As does clause 38.

Mr. Weyman: Yes. Clause 38 is the substantive provision.

Mr. Johnston: I would just like to register a comment that troubles me about most of the provisions. They all recognize the importance of attribution rules. The problem here, Mr. Chairman, is simply that we have not had the time to determine whether these are fully appropriate. I am in favour of having the attribution rules but am not sure I am in favour of everything that is in these attribution rules, hence I cannot vote for the provision.

If, however, you would agree to extend the hearings a couple of weeks, with a few amendments, I might be brought around.

• 1650

The Chairman: Now, is that a promise, or . . .

Mr. Johnston: Well, that is the problem, Mr. Chairman. I am sure my friends in the NDP are in exactly the same position on a lot of these issues.

The Chairman: In any event, we are now in the process of voting on the matter.

Shall clause 37 carry?

Mr. Cassidy: Mr. Chairman.

The Chairman: Yes?

Mr. Cassidy: If I can comment—or maybe I will reserve my comments until clause 38.

The Chairman: Well, all right. How about clause 37?

Clause 37 agreed to

[Traduction]

Article 33—*Montants recevables*

L'article 33 est adopté

Article 34

M. Cassidy: Monsieur le président, ce sont des modifications, auxquelles, par conséquent qui se rattachent à l'exemption d'impôt pour gains en capital nous nous opposons.

L'article 34 est adopté

Article 35

Le président: Adoption de l'article 35?

M. Cassidy: La même chose, monsieur le président.

L'article 35 est adopté

Article 36

L'article 36 est adopté

Article 37

Le président: Adoption de l'article 37?

M. Weyman: J'aimerais souligner que contrairement à la note que nous avons fournie, l'article 37 a trait aux règles d'attribution.

Le président: Comme l'article 38.

M. Weyman: Oui. L'article 38 constitue la disposition de fond.

M. Johnston: J'aimerais formuler une remarque au sujet de la majorité des dispositions; elles reconnaissent toutes l'importance des règles d'attribution; le problème, monsieur le président, c'est simplement que nous n'avons pas eu le temps de déterminer si elles étaient entièrement indiquées. Je suis en faveur de l'adoption de règles d'attribution mais je ne suis pas certain d'être en faveur de tout ce qu'il y a dans ces mêmes règles; je ne peux donc voter pour la disposition.

Si cependant vous acceptiez de prolonger les audiences de quelques semaines, avec quelques modifications, je pourrais y être amené.

Le président: Est-ce une promesse, ou . . .

M. Johnston: Bien, c'est là le problème, monsieur le président. Je suis certain que mes amis du NPD sont exactement dans la même position vis-à-vis d'une foule de ces questions.

Le président: À tout événement, nous sommes actuellement en train de voter sur la question.

Adoption de l'article 37?

M. Cassidy: Monsieur le président.

Le président: Oui?

M. Cassidy: Si je peux formuler une observation—ou peut-être devrais-je attendre l'article 38 avant de formuler des remarques.

Le président: Très bien. Alors, pour l'article 37?

L'article 37 est adopté

[Text]

On clause 38

Mr. Cassidy: Mr. Chairman, my comment would be that this is an effort to avoid unreasonable reduction of tax rates by income-splitting. It is ironic that it should come from the same government which has allowed such a substantial reduction of tax rates by means of the evasion of capital gains tax—technically, the avoidance, I suppose—and the . . .

The Chairman: We have been trying to close loopholes in this act all the way through. As a matter of fact, it is the loophole-closing act.

Mr. Cassidy: Yes, you close little loopholes and you open up big ones, Mr. Chairman, which is effectively what is happening.

The Chairman: Close the loopholes, open the floodgates.

Mr. Cassidy: I share Mr. Johnston's comment. I am not sure whether he indicated he is in favour of or against the principle here, but as to whether or not what is in here is in favour of the principle . . . I know that, quite literally, Mr. Chairman, the members of the government who are endorsing all of these clauses literally do not have the time to read through each section. And I would be prepared to wager a bet that not every member of the government side has studiously read through the 230 pages of this rather than going to the Conservative Christmas party the other night.

The Chairman: Yes, well—I think it is appropriate that . . .

Mr. Cassidy: I note for the record that I am not being challenged, Mr. Chairman.

The Chairman: After we report this bill to the House, you should read the *Tonight*, and maybe you could put some amendments on the order paper in detail.

Clause 38 agreed to

The Chairman: Shall clause 39 carry?

Mr. Cassidy: —related to the capital gains. But I think a substantial part of this is . . .

The Chairman: It is really applicable to the attribution rules with respect to—

Mr. Cassidy: Well, it is a bit of both, actually, Mr. Chairman. I would be tempted to simply say we will let it through, since the dominant part of it relates to the attribution rules and not to the capital gains.

The Chairman: Shall clause 39 carry?

Clause 39 agreed to

The Chairman: Shall clause 40 carry?

This is the home loan, interest-free, for \$25,000.

Mr. Cassidy: Could the department indicate why the figure of \$25,000 as an interest-free loan was chosen in this particular case?

Mr. Weyman: Mr. Chairman, I think largely because it really received support from a number of sides during the pre-

[Translation]

Article 38

M. Cassidy: Monsieur le président, ce que je veux faire remarquer, c'est qu'il s'agit d'un effort pour éviter une diminution déraisonnable des taux d'imposition par un partage du revenu. C'est comique quand on songe que cela vient du même gouvernement qui a accordé une réduction d'impôt aussi importante au moyen de l'exemption d'impôt pour les gains en capital—techniquement, l'échappatoire, je suppose—et . . .

Le président: Nous nous efforçons partout dans cette loi de supprimer les échappatoires. En fait, c'est une loi supprimant les échappatoires.

M. Cassidy: Oui, vous supprimez les petites échappatoires et vous en créez de grosses, monsieur le président; c'est effectivement ce qui arrive.

Le président: Supprimer les échappatoires, ouvrir les vannes.

M. Cassidy: Je partage l'opinion de M. Johnston. Je ne suis pas certain qu'il ait mentionné qu'il était en faveur ou contre ce principe, mais quoi qu'il en soit, ce qui est formulé ici revient à appuyer le principe . . . Je sais, monsieur le président, qu'à proprement parler les membres du gouvernement qui endossent tous ces articles n'ont littéralement pas le temps de tous les lire en entier, et je serais prêt à parier que ce ne sont pas tous les membres du gouvernement qui en ont étudié minutieusement lu les 230 pages plutôt que d'aller au party de Noël des Conservateurs l'autre soir.

Le président: Oui, bien—je pense qu'il y a lieu de . . .

M. Cassidy: Je note, monsieur le président, pour les fins du procès-verbal, que je ne suis pas contredit.

Le président: Une fois que nous aurons rendu compte de ce projet de loi à la Chambre, vous devriez lire *Tonight*, et peut-être pourriez-vous inscrire quelques modifications détaillées au Feuilleton.

L'article 38 est adopté

Le président: Adoption de l'article 39?

M. Cassidy: . . . touchant les gains en capital. Mais je pense qu'une partie importante est . . .

Le président: Cela s'applique en réalité aux règles d'attribution eu égard . . .

M. Cassidy: Bien, cela se rapporte un peu aux deux, en fait, monsieur le président. Je serais tenté de dire simplement que nous allons la laisser passer, puisque cela se rapporte en grande partie aux règles d'attribution et non aux gains en capital.

Le président: Adoption de l'article 39?

L'article 39 est adopté

Le président: Adoption de l'article 40?

C'est le prêt hypothécaire, sans intérêt, de 25,000\$.

M. Cassidy: Le gouvernement pourrait-il nous dire pourquoi le chiffre de 25,000\$ a été retenu dans ce cas particulier?

M. Weyman: Monsieur le président, je pense en grande partie parce qu'il a reçu en réalité l'appui d'un certain nombre

[Texte]

budget consultations that the Minister engaged in. My recollection is this amount was suggested as an appropriate amount for this particular proposal, and I guess the Minister was listening to that.

Mr. Cassidy: I think what I understand this to mean is where an individual has set himself up as a personal service corporation.

The Chairman: No.

Mr. Cassidy: No?

The Chairman: This is a situation where Sears transfers somebody from Toronto to a high-rent area—I should say it the other way around; they come from Calgary to Toronto—and they have to pay an enormous price for a house, and the company says: "Well, since you are going to make this transfer, we will lend you \$25,000 at zero interest for five years, and there is no tax on it." It is a deemed benefit; this gets rid of some of those deemed benefit clauses.

Mr. Cassidy: So therefore, basically it is to an employee from an employer.

The Chairman: From an employer, yes.

Mr. Cassidy: And not within any personal services corporation?

The Chairman: I think I am correct on that, am I not? That solves the problem.

Mr. Cassidy: Okay.

Clause 40 agreed to

On clause 41—*Certain dividends deemed received by taxpayer*

• 1655

Clause 41 agreed to

On clause 42—*Late filed elections*

Mr. Cassidy: This is listed as being related to the capital gains tax exemption, but I am not sure if I see how that link occurs. Perhaps the department can explain.

The Chairman: Mr. Weyman.

Mr. Weyman: That is correct. This particular clause is really consequential on the repeal of the provisions relating to what was called the Life Insurance Capital Dividend Account.

The Chairman: It has not to do with capital gains.

Mr. Weyman: It has not specifically to do with capital gains, no. I think it was a technical bill.

The Chairman: It was a technical amendment on that case, yes.

[Traduction]

d'intervenants pendant les consultations auxquelles a procédé le ministre avant le dépôt du Budget. Je me souviens que cette somme en réalité a été suggérée comme constituant un montant approprié pour ce cas particulier, et je pense que le ministre s'y est montré sensible.

M. Cassidy: Si je comprends bien, c'est lorsqu'une personne s'est constituée en corporation personnelle de services.

Le président: Non.

M. Cassidy: Non?

Le président: Cela se rapporte à des cas comme celui-ci: Sears transfère quelqu'un de Toronto dans une région où les loyers sont élevés—je devrais présenter la chose d'une autre façon; une famille déménage de Calgary à Toronto—et elle doit payer un prix énorme pour une maison, et la société lui dit: «Puisque vous avez accepté d'être transféré, nous allons vous prêter 25,000\$ sans intérêt pendant cinq ans, et non imposables.» C'est un bénéfice présumé; c'est se débarrasser de certains des articles concernant les bénéfices présumés.

M. Cassidy: Alors, fondamentalement, c'est un transfert à l'employé par l'employeur.

Le président: Par l'employeur, oui.

M. Cassidy: Et cela n'a rien à voir avec une corporation personnelle de services?

Le président: Je pense que j'ai raison là-dessus, n'est-ce pas? Ça résout le problème.

M. Cassidy: Très bien.

L'article 40 est adopté

Article 41—*Certains dividendes présumés avoir été reçus par le contribuable*

L'article 41 est adopté

Article 42—*Production en retard d'un choix*

M. Cassidy: Ceci est inscrit comme étant relié à l'exemption d'impôt sur les gains en capital, mais je ne suis pas sûr de comprendre comment ce lien se produit. Peut-être que le représentant du ministère pourrait me l'expliquer.

Le président: Monsieur Weyman.

M. Weyman: C'est bien ça. Cet article précis a vraiment des conséquences sur l'abrogation des dispositions relatives à ce qu'on appelait le compte de dividende en capital d'assurance-vie.

Le président: Il n'a rien à faire avec les gains en capital.

M. Weyman: Il ne concerne pas particulièrement les gains en capital, non. Je crois qu'il s'agissait d'un projet de loi technique.

Le président: Il s'agissait d'un amendement technique dans ce cas, oui.

[Text]

Mr. Weyman: Yes. It was in the May 9 technical bill. There was an amendment to do with the Life Insurance Capital Dividend Account, and this is consequential on that.

The Chairman: That was on another bill, was it not?

Mr. Weyman: Yes, the technical amendments bill, which was taking out that time prior to the budget. I had forgotten to mention to Mr. Johnston the other night that for three months before the budget we were working on the technical amendments bill, that other large bill.

Clause 42 agreed to

On clause 43—*Application*

Mr. Cassidy: This is consequential on the gains exemption, and we are opposed.

Clauses 43 and 44 agreed to

The Chairman: I did not see your hand on clause 44, Mr. Cassidy.

Mr. Cassidy: I was opposed—belatedly.

On clause 45—*Computation of paid-up capital*

Mr. Cassidy: This one is consequential on the gains tax exemption, and we are opposed.

Clause 45 agreed to

On clause 46—*Continuing corporation*

Mr. Weyman: [*Inaudible—Editor*] . . . rules, which we dealt with earlier in paragraph 12.(1)(x). It is to preserve the treatment through an amalgamation. It is also consequential on the new income attribution rules where you are dealing with a loan or transfer of property to a corporation that later amalgamates so the attribution rules are not circumvented as a result of a subsequent amalgamation.

Subclause 46.(2) is really a technical amendment.

Clauses 46 and 47 agreed to

On clause 48

The Chairman: Mr. Parry.

Mr. Parry: It is shown on the list as relating to the lifetime capital gains exemption. May I ask the witness if that is accurate?

The Chairman: Capital dividends were always tax-free, were they not?

Mr. Weyman: This has to do with the Life Insurance Capital Dividend Account.

The Chairman: Will you explain the difference between a Capital Dividend Account and a Life Insurance Capital Dividend Account?

Mr. Morris: The Life Insurance Capital Dividend Account is essentially the account that is created when a corporation receives insurance proceeds on the life, say, of a key man. The

[Translation]

M. Weyman: Oui. C'était dans le projet de loi technique du 9 mai. Il y avait un amendement qui portait sur le compte de dividende en capital d'assurance-vie, et il y a des conséquences sur ça.

Le président: C'était un autre projet de loi, n'est-ce pas?

M. Weyman: Oui, le projet de loi sur les amendements techniques qui était à l'étude à ce moment-là avant le budget. J'avais oublié de mentionner à M. Johnston l'autre soir, que pendant les trois mois qui ont précédé le budget, nous avons travaillé sur les amendements techniques, cet autre gros projet de loi.

L'article 42 est adopté

Article 43—*Non-application du paragraphe (3)*

M. Cassidy: Ceci a des conséquences sur les exemptions applicables aux gains, et nous nous y opposons.

Les articles 43 et 44 sont adoptés

Le président: Je n'ai pas vu votre main pour l'article 44, monsieur Cassidy.

M. Cassidy: J'y étais opposé, mais trop tard!

Article 45—*Calcul du capital versé*

M. Cassidy: Cet article a des conséquences sur l'exemption applicable aux gains en capital, et nous nous y opposons.

L'article 45 est adopté

Article 46—*Continuation des corporations remplacées*

M. Weyman: [*Inaudible—Editeur*] . . . règlements, dont nous avons parlé plus tôt à l'alinéa 12(1)(x). C'est pour qu'elles continuent à être traitées de la même façon s'il y a fusion. Il y a également des conséquences sur les nouveaux règlements d'attribution du revenu lorsqu'il s'agit d'un prêt ou transfert de bien à une corporation qui fait plus tard l'objet d'une fusion de sorte qu'on ne contourne pas les règlements d'attribution par suite d'une fusion.

Le paragraphe 46 (2) est vraiment un amendement technique.

Les articles 46 et 47 sont adoptés

Article 48

Le président: Monsieur Parry.

M. Parry: D'après la liste, ce serait relié à l'exemption applicable aux gains en capital. Puis-je demander au témoin si c'est bien ça?

Le président: Les dividendes en capital ont toujours été exemptés d'impôt, n'est-ce pas?

M. Weyman: Ça concerne le compte de dividende en capital d'assurance-vie.

Le président: Pourriez-vous expliquer la différence entre compte de dividende en capital et compte de dividende en capital d'assurance-vie?

M. Morris: Le compte de dividende en capital d'assurance-vie est essentiellement un compte créé lorsqu'une corporation reçoit le produit d'une police d'assurance sur la vie, mettons,

[Texte]

Capital Dividend Account, before the introduction of the LICDA account, used to include those proceeds. For a short period of time, they were included in the life insurance capital dividend account and the tax treatment was not as favourable, and that regime, if you like, has now been ended. All this provision does is transfer whatever proceeds are sitting in the life insurance capital dividend account back into the capital dividend account, where they would have been before the introduction of the . . .

• 1700

The Chairman: It is a simplification measure.

Mr. Morris: Yes, I think it is very much a simplification measure.

The Chairman: Mr. Johnston.

Mr. Johnston: How does this relate to the capital gains exemption?

The Chairman: It does not.

Mr. Weyman: It does not.

Mr. Johnston: Neither clause 47 nor clause 48.

Clause 48 agreed to

On clause 49 — *Adjusted cost base of share of foreign affiliate*

The Chairman: This is the technical amendment.

Mr. Weyman: Yes, it is consequential on a change in the reference numbers.

Clauses 49 and 50 agreed to

On clause 51

Mr. Parry: On clause 51, Mr. Chairman, I think we would certainly want it on the record that we are not defending ISIPS per se, but are simply registering again the objection to the lifetime capital gains exemption.

Clause 51 agreed to

On clause 52 — *Cost of property other than non-depreciable capital property*

Mr. Cassidy: Is this also consequential, Mr. Chairman? We have been told it is, and therefore we are opposed.

Clause 52 agreed to

On clause 53

Mr. Cassidy: Mr. Chairman, this is also related to capital gains, and in view of our opposition to the whole concept, we are opposed to clause 53.

Clause 53 agreed to

On clause 54 — *Dependants*

Mr. Parry: On clause 54, Mr. Chairman, is this the clause in which the indexing for the deductions is being limited?

[Traduction]

d'un de ses hommes clés. Ce produit avait l'habitude d'être inclus dans le compte de dividende en capital, avant l'établissement du compte DCAV. Pendant un certain temps, il était compris dans le compte de dividende en capital d'assurance-vie et le traitement fiscal n'était pas aussi favorable, et ce régime, si vous voulez, a maintenant pris fin. Cette disposition ne fait que transférer le produit placé dans le compte de dividende en capital d'assurance-vie dans le compte de dividende en capital, où il aurait été avant l'établissement du . . .

Le président: C'est une mesure de simplification.

M. Morris: Oui, je crois que c'est vraiment une mesure de simplification.

Le président: Monsieur Johnston.

M. Johnston: Quel rapport cela a-t-il avec l'exemption sur les gains en capital?

Le président: Il n'y en a pas.

M. Weyman: Il n'y en a pas.

M. Johnston: Ni l'article 47, ni l'article 48.

L'article 48 est accepté

Article 49 — *Prix de base rajusté d'une action d'une corporation étrangère affiliée*

Le président: Ceci est un amendement technique.

M. Weyman: Oui, les numéros de référence changent.

Les articles 49 à 50 sont acceptés

Article 51

M. Parry: Au sujet de l'article 51, monsieur le président, nous aimerions bien qu'il soit porté au procès-verbal que nous ne défendons pas le régime de placements en titres indexés comme tel, mais que nous nous opposons tout simplement encore une fois à l'exemption sur les gains en capital.

L'article 51 est adopté

Article 52 — *Coût d'un bien autre qu'un bien en immobilisation non amortissable*

M. Cassidy: Est-ce que cet article aura également des conséquences, monsieur le président? C'est ce qu'on nous a dit et, par conséquent, nous nous y opposons.

L'article 52 est adopté

Article 53

M. Cassidy: Monsieur le président, cet article est également relié aux gains en capital, et, vu que nous nous opposons à tout ce concept, nous nous opposons à l'article 53.

L'article 53 est adopté

Article 54 — *Personnes à charge*

M. Parry: Au sujet de l'article 54, monsieur le président, est-ce que c'est celui qui restreint l'indexation des déductions?

[Text]

The Chairman: This also controls the deduction for children, for dependants under 18, does it not? It reduces that from \$710 to eventually \$470.

Mr. Weyman: This is the provision, Mr. Chairman, that actually relates to the actual exemptions themselves, the changes to the amounts of the exemptions. The de-indexing provision itself comes a little later.

Mr. Cassidy: Mr. Chairman, if we were to follow our lead in the House of Commons, we could debate this particular clause 54 and other clauses relating to the de-indexing of the tax rates, the different treatment of children's allowances and that kind of thing for a very long time. I just want to put on the record that we will be opposing the clauses, beginning with clause 54, which relate to this because the overall impact is not to reallocate moneys within the area of assistance to kids, not to give more money for people raising kids, which in a rich society we should be able to do. In fact, if I recall correctly, it is to take some \$600 million, which is currently redistributed to families with children, away from them over the course of the next three or four years.

We have made those objections public in every way possible. We are opposing the de-indexing of the family allowances which is taking place under Bill C-70, and we are likewise opposed to these measures here which, when you work it out, put an extremely modest amount into the pockets of the lowest-income families for perhaps one or two years and then subsequently and systematically take funds away from people who, in our society, are often in the greatest need. The cost of raising kids and the limitation of earning opportunities when you have kids to raise affect people in very many income groups, and this has not been acknowledged at all by the government, which is much too greedy, to take money out of the mouths of little ones.

• 1705

The Chairman: All right. Mr. Johnston wants to make a comment.

Mr. Johnston: I want to register our concern as well. I believe I agree with everything I heard Mr. Cassidy say. I would like to accentuate the fact that if this were a technique to solely put more money in the hands of people who are more in need, which is often how these moves are disguised, that would be one thing we could look at; but it looks very much as part of an overall strategy to simply find money for other purposes. The increase in the child tax credit has been touted, if you like, as being an answer to the first point, whereas in fact it is not. It is a small contribution on the one hand and a massive tax grab on the other when we look at all the indexation provisions we are coming to. I want my Conservative friends to pay careful attention to that in case they have been fooled by the rhetoric as well.

Clause 54 agreed to

[Translation]

Le président: Il contrôle également la déduction pour les enfants, les personnes à charge de moins de 18 ans, n'est-ce pas? Elle passera de 710\$ à 470\$ éventuellement.

M. Weyman: Cete disposition, monsieur le président, se rapporte en fait aux exemptions en tant que telles, aux changements apportés aux montants des exemptions. La disposition concernant la désindexation vient un peu plus loin.

M. Cassidy: Monsieur le président, si j'emboîtais le pas à notre chef à la Chambre des communes, nous pourrions passer beaucoup de temps à débattre l'article 54 et d'autres articles se rapportant à la désindexation du taux de l'impôt, aux allocations familiales et autres choses semblables. Je veux que l'on inscrive au procès-verbal que nous nous opposons aux articles, à commencer par l'article 54, qui touchent à cete question parce que dans l'ensemble il ne s'agit pas de réaffecter les fonds destinés aux enfants, de donner plus d'argent aux gens qui élèvent des enfants, ce que nous devrions pouvoir faire dans une société riche. En fait, si je me rappelle bien, il s'agit de prélever au cours des trois ou quatre prochaines années quelque 600 millions de dollars qui sont actuellement répartis entre les familles qui ont des enfants.

Nous avons fait connaître nos objections en public de toutes les façons possibles. Nous nous opposons à la désindexation des allocations familiales dans le cadre du projet de loi C-70, et nous nous opposons également à ces mesures qui, tout compte fait, ne mettent qu'un très petit montant d'argent dans les poches des familles à faible revenu pendant environ un ou deux et qui, par la suite, enlèvent systématiquement de l'argent aux gens, qui, dans notre société, sont souvent les plus dans le besoin. Le coût à défrayer pour élever des enfants et les possibilités restreintes de revenu lorsqu'on a des enfants à élever touchent un très grand nombre de gens dont le revenu est plus ou moins élevé, et ceci, le gouvernement ne l'a pas du tout reconnu, parce qu'il est trop avide, qu'il veut arracher de l'argent de la bouche même des petits enfants.

Le président: Bien. Monsieur Johnston désire présenter un commentaire.

M. Johnston: Je désire également vous faire part de nos inquiétudes. Je crois être d'accord avec tout ce que j'ai entendu dire M. Cassidy. J'aimerais souligner le fait que s'il s'agissait d'une technique visant uniquement à remettre plus d'argent aux gens qui en ont le plus besoin, et c'est souvent ainsi que ces mesures sont déguisées, c'est là quelque chose que nous pourrions envisager, mais tout cela a l'air de faire partie d'une stratégie d'ensemble afin de trouver de l'argent dans d'autres buts. L'augmentation du crédit d'impôt-enfant a été proclamée, si vous voulez, comme une réponse au premier point mais en fait ce n'en est pas une. C'est, d'un côté, une petite contribution et, d'un autre, une récupération d'impôt massive si nous regardons toutes les stipulations d'indexation dont nous allons parler. Je désire que mes amis Conservateurs fassent bien attention à cela au cas où ils ont également été bernés par la rhétorique utilisée.

L'article 54 est approuvée

[Texte]

On clause 55

The Chairman: I have an amendment on clause 55. Mr. Attewell.

Mr. Cassidy: Mr. Chairman, on a point of order, is the clerk in fact recording the votes by name?

The Chairman: Yes, he is. The vote on clause 54 is 5 to 3. He is doing a very good job here.

Mr. Cassidy: And is that recorded by name?

The Chairman: No, no, unless you ask for a polling. You could ask for a polling on every vote, of course, but that would really delay matters; we would have to go into the night for sure.

Mr. Cassidy: I see. Okay.

Mr. Johnston: Is he registering abstentions, Mr. Chairman?

The Chairman: The clerk tells me we do not register abstentions in committees.

Mr. Cassidy: I think it may be fatigue if some on the government side are not raising their arms. Mr. Chairman, maybe we could occasionally do a polling just so that . . .

The Chairman: Well, what you do is you ask for a poll.

Mr. Cassidy: Okay. Thank you.

The Chairman: Mr. Attewell.

Mr. Attewell: Yes, Mr. Chairman. I would like to move an amendment to clause 55. There are two parts to this. I move (a) that clause 55 of Bill C-84 be amended by (1) striking out line 31 on page 82 and substituting "during the year, has a" and (2) striking out line 46 on page 83 and substituting "during the year, has a"; and (b) that the English version of clause 55 of Bill C-84 be amended by striking out lines 31 and 32 on page 85 and substituting the following:

person shall be considered to have a severe and prolonged impairment

Would you like that amendment in French as well?

The Chairman: I believe it is available in French, but we are not going to have you read it in French.

Mr. Attewell: Really, Mr. Chairman.

The Chairman: Under the circumstances. The next one is going to be read in French, though.

Mrs. Landry: The next one or the same one?

The Chairman: Do you want to read that one in French too?

Mrs. Landry: I do not need to.

The Chairman: Okay. Mr. Weyman, maybe you could explain that amendment, the government amendment.

[Traduction]

Article 55

Le président: J'ai une modification à l'article 55. Monsieur Attewell.

M. Cassidy: Monsieur le président, question de procédure, est-ce que le greffier enregistre vraiment les votes par nom?

Le président: Oui, en effet. Le vote sur l'article 54 est de 5 à 3. Il fait ici un très bon travail.

M. Cassidy: Et c'est enregistré par nom?

Le président: Non, non, à moins que vous ne demandiez un vote nominatif. Vous pourriez demander un vote nominatif chaque fois que l'on vote, bien sûr, mais cela retarderait tout et nous devrions rester tard dans la nuit, sans aucun doute.

M. Cassidy: Je vois. D'accord.

M. Johnston: Est-ce qu'il inscrit les abstentions, monsieur le président?

Le président: Le greffier me dit que nous n'enregistrons pas les abstentions dans les comités.

M. Cassidy: Je crois que si certaines personnes, du côté gouvernement, ne lèvent pas le bras c'est peut-être de la fatigue. Monsieur le président, peut-être pourrions-nous tenir de temps en temps un vote nominatif pour que . . .

Le président: Alors, ce que vous faites dans ce cas-là, c'est de demander un vote nominatif.

M. Cassidy: D'accord. Merci.

Le président: Monsieur Attewell.

M. Attewell: Oui, monsieur le président. J'aimerais présenter une modification à l'article 55, comportant deux volets. Je propose: a) que l'article 55 du projet de loi C-84 soit modifiée 1) en rayant la ligne 31 de la page 82 et lui substituant «pendant l'année, a un» et 2) en rayant la ligne 46 de la page 83 et en lui substituant «pendant l'année, a un»; b) que la version anglaise de l'article 55 du projet de loi C-84 soit modifiée en rayant les lignes 31 et 32 de la page 85 et en leur substituant ce qui suit:

person shall be considered to have a severe and prolonged impairment

Aimeriez-vous que cette modification soit également apportée au français?

Le président: Je crois que c'est disponible en français mais nous ne vous demanderons pas de le lire en français.

M. Attewell: Vraiment, monsieur le président.

Le président: Étant donné les circonstances. Mais le prochain sera lu en français.

Mme Landry: Le prochain ou le même?

Le président: Vous voulez lire celui-là en français aussi?

Mme Landry: Je n'en ai pas besoin.

Le président: D'accord. Monsieur Weyman, peut-être que vous pourriez expliquer cette modification, la modification apportée par le gouvernement.

[Text]

Mr. Weyman: Mr. Chairman, basically this changes the phrase "suffering from" to "has a". Now, that really makes the particular test a more objective test. I am trying to find the context of this.

The Chairman: It is on page 82 of the bill.

Mr. Weyman: Yes, it is actually paragraph 110.(1)(e) of the act. I will read the broader wording:

as being a person who during the year has a severe and prolonged mental or physical impairment

The Chairman: Okay. So they do not have to suffer.

Mr. Weyman: That is right. It is a more objective test; you do not have to prove suffering.

The Chairman: What you have taken away is the suffering.

Mr. Weyman: That is right, the suffering, having to prove you are suffering. This particular amendment is proposed after consultations with the Department of National Health and Welfare.

The Chairman: They said you do not have to make people suffer to have the benefit of the tax thing.

Mr. Weyman: That is correct, Mr. Chairman. You merely have to have it.

The Chairman: You just have to have it; you do not have to suffer. Okay.

Mr. Weyman: That is right.

The Chairman: Mr. Parry.

• 1710

Mr. Parry: Mr. Chairman, it is a little sad that the department's charitable instincts extend no further than definitions in the act.

The Chairman: They are a charitable group, Mr. Parry. You can tell that.

Mr. Parry: I had always understood suffering to be a term of clinical application and, therefore, perfectly valid in the context, but I do not think, in principle, we have any objection to the amendment.

The Chairman: Shall the amendment as moved by Mr. Attewell carry?

Some hon. members: Agreed.

The Chairman: Shall clause 55 carry as amended?

Mr. Cassidy: Mr. Chairman, once again the department has indicated that portions of clause 55 subclause 55.(4) relate to the capital gains tax. Perhaps therefore, you would be prepared to split this, in order that we can vote on all of clause 55 with the exception of subclause 55.(4), and then vote on subclause 55.(4) separately.

The Chairman: I am not quite sure about this, because I think subclause 55.(4), you say, is the only one you are objecting to.

[Translation]

M. Weyman: Monsieur le président, en substance cela change les mots «souffrant de» à «présente un». Or, cela fait de ce test particulier un test plus objectif. J'essaie de retrouver le contexte de ceci.

Le président: Il est sur la page 82 du projet de loi.

M. Weyman: Oui, il s'agit en fait du paragraphe 110(1)e de la loi. Je vais le lire plus extensivement:

«comme une personne qui, pendant l'année, souffrait d'une déficience mentale ou physique grave et prolongée»

Le président: D'accord. Donc ils n'ont pas besoin de souffrir.

M. Weyman: C'est exact. Il s'agit d'un test plus objectif; on n'a pas besoin de prouver que l'on souffre.

Le président: Ce que vous avez enlevé c'est la souffrance.

M. Weyman: C'est exact, la souffrance; devoir prouver que l'on souffre. Ce changement particulier est proposé après des consultations avec le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social.

Le président: Ils disaient que l'on n'a pas besoin de faire souffrir les gens pour bénéficier de l'avantage fiscal.

M. Weyman: C'est exact, monsieur le président. On doit simplement le présenter.

Le président: On doit seulement le présenter, on n'a pas besoin de souffrir. D'accord.

M. Weyman: C'est exact.

Le président: Monsieur Parry.

M. Parry: Monsieur le président, il est un peu triste que les instincts charitables du ministère n'aillent pas plus loin que des définitions dans la loi.

Le président: C'est un groupe charitable, monsieur Parry. Vous pouvez le voir.

M. Parry: J'avais toujours compris que le fait de souffrir était un terme d'application clinique et, par conséquent, parfaitement valable dans ce contexte mais je ne pense pas, en principe, que nous ayons une objection à cette modification.

Le président: La modification, telle qu'elle a été proposée par M. Attewell, est-elle adoptée?

Des voix: Approuvée.

Le président: L'article 55 est-il adopté, tel que modifié?

M. Cassidy: Monsieur le président, une fois de plus le ministère a indiqué que des portions de l'article 55, le sous-alinéa 55(4), se rapportent à l'impôt sur les gains en capital. Par conséquent, peut-être seriez-vous prêt à effectuer une séparation afin que nous puissions voter pour l'ensemble de l'article 55, à l'exception du sous-alinéa 55(4) et puis voter sur le sous-alinéa 55(4) séparément.

Le président: Je n'en suis pas très sûr car je crois que le sous-alinéa 55(4), comme vous le dites, est le seul à laquelle vous ayez des objections.

[Texte]

Mr. Cassidy: This is what the department says. I am trying to work out how.

Mr. Johnston: May I ask a—?

The Chairman: Yes, Mr. Johnston.

Mr. Johnston: Mr. Weyman, are the provisions of these paragraphs, as we see them, all intended to expand the area of deductions within these categories?

Mr. Weyman: Yes, subclause 55.(1) and subclause 55.(2) broadens the application of the exemption for the individuals with disabilities. Subsection 55.(3) is really a technical amendment. It is going to refer to a prescribed share rather than a qualifying share, and then the definition of qualifying share will be modified and transferred to the regulations. Subsection 55.(4) is consequential on the lifetime capital gains exemption provisions . . .

An hon. member: Fine.

Mr. Weyman:—and it is basically to maintain the current one-half taxation of the amounts that are referred to in those particular provisions; that is to say, disposing of shares granted as a result of exercising a stock option granted by Canadian controlled private corporation, the new rules for a prospector, or grubstaker, and withdrawing from a deferred profit-sharing plan. They are all consequential on those particular treatment there.

Mr. Johnston: Mr. Chairman, let me just say that this is the kind of dilemma I find myself in. I think we all agree that to broaden the disability test is a good thing in subclause 55.(1) and subclause 55.(2). Quite frankly, subclause 55.(3) is a consequential or technical amendment that I do not really have a handle on, looking at it. I would abstain on it. Subclause 55.(4) I would vote against.

Mr. Weyman: Subclause 55.(5) has to do with disability—the broadening of the disability definition. Subclause 55.(6) and subclause 55.(7) relate to the treatment of the \$25,000 low-interest loan made to an employee on moving—a job-related circumstance.

The Chairman: Mr. Cassidy.

Mr. Cassidy: Mr. Chairman, I am conscious of the clock, I mean, the whole process is ridiculous. I do not want to make a long speech about that. In fact, since the bulk of clause 55 deals with something with which we approve, we have expressed our reservations about subclause 55.(4), but subclause 55.(4) is not in itself going to liberate all kinds of income without tax in the absence of the other sections. We are prepared to support clause 55 in the interests of expediency, and because we support the general principles of most of it.

Clause 55 as amended agreed to

The Chairman: Shall clause 56 carry?

[Traduction]

M. Cassidy: C'est ce que le ministère dit. J'essaie de voir comment.

M. Johnston: Puis-je demander un . . . ?

Le président: Oui, monsieur Johnston.

M. Johnston: Monsieur Weyman, les stipulations de ces paragraphes, telles que nous les voyons, sont-elles toutes destinées à étendre le domaine des déductions dans ces catégories?

M. Weyman: Oui, le sous-alinéa 55(1) et le sous-alinéa 55(2) élargissent l'application de l'exemption pour les individus présentant une incapacité. Le paragraphe 55(3) est réellement une modification de forme. Il se référera à une action prescrite plutôt qu'à une action admissible, et ensuite la définition d'action admissible sera modifiée et transférée aux règlements. Le paragraphe 55(4) est consécutif aux stipulations sur l'exemption des gains en capital pour la durée de vie du contribuable.

Une voix: Bien.

M. Weyman: . . . et c'est avant tout pour maintenir l'imposition «par moitié» actuelle des montants qui sont visés dans ces stipulations particulières; c'est-à-dire, la vente d'actions qui ont été accordées pour avoir exercé l'option d'achat qui a été accordée par une société privée à contrôle canadien, les nouvelles règles pour un prospecteur ou un commanditaire en prospection et les retraits d'un régime de participation différée aux bénéficiaires. Ils sont tous consécutifs à ce traitement particulier contenu là.

M. Johnston: Monsieur le président, laissez-moi seulement dire que c'est le genre de dilemme dans lequel je me trouve. Je pense que nous sommes tous d'accord, sur le fait qu'élargir le test d'incapacité est une bonne chose dans le sous-alinéa 55(1) et le sous-alinéa 55(2). Franchement, le sous-alinéa 55(3) est une modification consécutive ou de forme sur laquelle je ne peux réellement me prononcer à première vue. Je m'abstiens donc. Je voterais contre le sous-alinéa 55.(4).

M. Weyman: Le sous-alinéa 55(5) s'occupe d'incapacité—l'élargissement de la définition de l'incapacité. Le sous-alinéa 55(6) et le sous-alinéa 55(7) se rapportent au traitement du prêt à faible intérêt de 25,000\$ fait à un employé lors d'un déménagement—une circonstance se rapportant à l'emploi.

Le président: Monsieur Cassidy.

M. Cassidy: Monsieur le président, je sens que l'heure passe, je veux dire: toute cette façon d'agir est ridicule. Je ne veux pas m'étendre là-dessus. En fait, puisque la plus grande partie de l'article 55 traite de quelque chose avec quoi je m'accorde, nous avons exprimé nos réserves vis-à-vis du sous-alinéa 55(4), mais le sous-alinéa 55(4) ne va pas en soi libérer toutes sortes de revenu sans impôt dans l'absence des autres sections. Nous sommes prêts à appuyer l'article 55 pour des raisons pratiques et parce que nous appuyons les grands principes qui s'appliquent à sa plus grande partie.

L'article 55 modifié est approuvé

Le président: L'article 56 est-il adopté?

[Text]

Mr. Cassidy: No. This is consequential, and we are opposed.

Clause 56 agreed to

The Chairman: Shall clause 57 carry?

Mr. Cassidy: This is consequential on capital gains tax exemption, and we are opposed.

Clause 57 agreed to

The Chairman: Shall clause 58 carry? I have an amendment on clause 58. Mr. Attewell.

Mr. Attewell: On clause 73, Mr. Chairman.

• 1715

The Chairman: Excuse me, Mr. Cassidy has an amendment to clause 58. Mr. Parry has an amendment.

Mr. Parry: Mr. Chairman, the amendment proposes to exclude from the application of the lifetime capital gains exemption, those capital gains which have been derived or realized outside of Canada.

Je voudrais m'excuser auprès de mes collègues francophones pour la mauvaise qualité de la traduction parce que c'est de moi.

The feeling, Mr. Chairman, in our party is that, if the government is determined to go through with the bonanza, that at least the principle enunciated by the Minister of Finance before this very committee, that it is being done to create or preserve a pool of capital for investment within Canada, should continue to be observed and hence the tabling of the amendment.

I move that clause 58, proposed subsection 110.6 (7) be amended by adding immediately after paragraph (b) the following:

(c) in which the capital gain has been realized or originated outside of Canada.

The Chairman: What page is it on? It does not say anything about the page in my note here . . . Page 92?

Mr. Parry: I am sorry, Mr. Chairman, are you seeking the . . . Yes, page 93.

The Chairman: It says, the lifetime capital gains exemption, moved that clause 58, subsection 7 . . .

Mr. Parry: I am sorry, Mr. Chairman, I am having a little difficulty juggling my documentation here.

The Chairman: Which line do you want to amend? You add a (c); and (c) says, in which the capital gain has been realized . . . Is "or originated" part of it too?

Mr. Parry: Yes, Mr. Chairman, it is subparagraph 7 (c), and it would go in after line 9, on page 93.

The Chairman: Are there any other questions on this clause?

Mr. Wilson (Swift Current—Maple Creek): Will you repeat it, please.

[Translation]

M. Cassidy: Non. Il s'agit de quelque chose de consécutif et nous y sommes opposés.

L'article 56 est adopté

Le président: L'article 57 est-il adopté?

M. Cassidy: Il s'agit de quelque chose de consécutif à l'exonération des gains en capital et nous y sommes opposés.

L'article 57 est adopté

Le président: L'article 58 est-il adopté? J'ai une modification à l'article 58. Monsieur Attewell.

M. Attewell: À l'article 73, monsieur le président.

Le président: Excusez-moi, M. Cassidy a une modification à l'article 58. M. Parry a une modification.

M. Parry: Monsieur le président, la modification propose d'exclure de l'application de l'exemption des gains en capital pour la vie du contribuable les gains en capital qui ont leur origine ou ont été réalisés en-dehors du Canada.

I would like to apologize to my French speaking colleagues for the poor quality of translation because I am to blame.

Le sentiment, monsieur le président, qui prévaut dans notre parti est que, si le gouvernement est déterminé à poursuivre ses plans sur cette mine d'or, on continue au moins à observer le principe énoncé par le ministre des Finances devant ce Comité même, c'est-à-dire que ces mesures sont prises pour créer ou préserver au Canada une masse de capitaux destinés à l'investissement, d'où la présentation de cette modification.

Je propose que l'article 58, sous-alinéa proposé 110.6(7), soit modifiée en ajoutant ce qui suit immédiatement après le paragraphe b).

c) dans lequel le gain en capital a été réalisé ou a son origine hors du Canada.

Le président: Sur quelle page est-ce? Il n'y a rien sur la page dans ma note ici . . . Page 92?

M. Parry: Je regrette, monsieur le président, cherchez-vous le . . . Oui, page 93.

Le président: On dit, exemption sur les gains en capital pour la durée de vie du contribuable, il est proposé que l'article 58, sous-alinéa 7 . . .

M. Parry: Je regrette, monsieur le président, j'ai quelque peu de difficulté à jongler avec ma documentation ici.

Le président: Quelle ligne voulez-vous modifier? Vous ajoutez un c) qui déclare: dans lequel le gain en capital a été réalisé . . . Est-ce que «ou a son origine» en fait partie aussi?

M. Parry: Oui, monsieur le président, c'est le sous-paragraphe 7c) et cela irait après la ligne 9, à la page 93.

Le président: Y a-t-il d'autres questions sur cette article?

M. Wilson (Swift Current—Maple Creek): Voulez-vous la répéter, s'il vous plaît?

[Texte]

The Chairman: On page 93, immediately after line 9, subparagraph (c) says:

(c) in which the capital gain has been realized or originated outside of Canada.

Mr. Wilson (Swift Current—Maple Creek): Mr. Chairman, I want to make some comments relating to the clause but not to the amendment, so put me on your list, please.

The Chairman: I have you on my list. You may speak now.

Mr. Wilson (Swift Current—Maple Creek): May I?

The Chairman: Yes.

Mr. Wilson (Swift Current—Maple Creek): Thank you very much.

I would like to ask Mr. Weyman a couple of questions relating to the definition under proposed subclause 110.6 (1) "qualified farm property".

Mr. Parry: A point of order, Mr. Chairman.

The Chairman: Yes.

Mr. Parry: Surely, the amendment should be debated and voted before Mr. Wilson poses his question.

The Chairman: I would think so, so we are going to deal with the amendment. Could we do that first? All those in favour of the amendment.

Mr. Cassidy: Mr. Chairman.

The Chairman: Yes, Mr. Cassidy.

Mr. Cassidy: Is it possible to comment a bit on the amendment?

The Chairman: Yes, you may. I thought Mr. Wilson was going to comment on the amendment. That is why I called him first.

Mr. Cassidy: I just want to say a word or two.

I think this clause, for the record, is about 10 or 11 pages long. We know what it is about, even though we are not going to understand all of the technical wording here. And as my colleague has pointed out, the purpose of the amendment is that, if you are going to shovel tax money out to people by exempting capital gains, defend it by saying that this is a way of encouraging initiative and entrepreneurship in Canada, then, at the very least, it is reasonable that the capital gains should be earned in Canada or flow from investments made within this country. It should not be based on investments in the New York art market or in Florida condominiums or in other products, goods, services, or pieces of property which might be found in every other corner of the world.

I think it is a very unexceptionable kind of proposal.

[Traduction]

Le président: À la page 93, immédiatement après la ligne 9, sous-paragraphe c), on déclare:

c) dans lequel le gain en capital a été réalisé ou a son origine hors du Canada.

M. Wilson (Swift Current—Maple Creek): Monsieur le président. Je voudrais faire quelques commentaires se rapportant à l'article, mais non à la modification, veuillez par conséquent me mettre sur votre liste.

Le président: Je vous ai sur ma liste. Vous pouvez parler maintenant.

M. Wilson (Swift Current—Maple Creek): Est-ce que je peux?

Le président: Oui.

M. Wilson (Swift Current—Maple Creek): Merci beaucoup.

J'aimerais demander à M. Weyman quelques questions se rapportant à la définition aux termes de le sous-alinéa 110.6(1) proposé: «biens agricoles admissibles».

M. Parry: J'invoque le Règlement, monsieur le président.

Le président: Oui.

M. Parry: Sûrement, on devrait débattre la modification et la mettre aux voix avant que M. Wilson ne pose sa question.

Le président: Je le pense en effet, donc nous allons nous occuper de la modification. Pourrions-nous faire cela d'abord? Tous ceux en faveur de la modification.

M. Cassidy: Monsieur le président.

Le président: Oui, monsieur Cassidy.

M. Cassidy: Est-il possible de commenter un peu la modification?

Le président: Oui, vous le pouvez. Je pensais que M. Wilson allait la commenter un peu. C'est pour cela que je lui ai donné la parole en premier.

M. Cassidy: Je voudrais seulement dire un mot ou deux là-dessus.

Je crois que cet article, soit dit en passant, est long d'environ 10 ou 11 pages. Nous savons de quoi il parle, même si nous n'allons pas comprendre tout son libellé formel. Comme mon collègue l'a signalé, si l'on doit distribuer aux gens de l'argent tiré des impôts, en exonérant les gains en capital et qu'on défende cette position en déclarant qu'il s'agit d'une façon d'encourager l'initiative et l'esprit d'entreprise au Canada, alors au moins il est raisonnable que ces gains en capital soient réalisés au Canada ou bien découlent d'investissements faits dans ce pays. Que cela ne se base pas sur des investissements faits dans le marché des arts à New York ou dans des condominiums en Floride ou des biens, services ou parties de propriété pouvant se trouver aux quatre coins du globe.

Je pense, pour ma part, que c'est un genre de proposition que l'on ne peut récuser.

[Text]

• 1720

We would in fact prefer not to see anything here at all in terms of this lifetime capital gains exemption, but at the very least it seems to me, if the members of the government side really believe in respecting the taxpayers' money, they will accept our amendment or they will direct the Department of Finance to come back in half an hour or whatever time is necessary with a wording which technically is more satisfactory, which at least confines this benefit to investments which actually are aiding Canadians.

I cannot see for the life of me how somebody speculating in the Florida real-estate market is going to help to create jobs in Canada, help encourage small business in Canada, develop new products in Canada, expand our exports sales, or expand our replacement of imports through Canadian production. These are the kinds of things which I would have thought the government in its ham-handed way is seeking to generate by means of this capital gains tax exemption.

The government members can talk until they are blue in the face, and they may well do so, being blue by persuasion, but for the life of me, I think every ordinary Canadian will ask what on earth foreign investments in which capital gains are earned, do to help the development of this country?

The Chairman: Mr. Gagnon.

Mr. Gagnon: Thank you. I have a question on this amendment. A number of Canadian companies of a public nature have their stock listed in both the Toronto and the New York Stock Exchange. Is it the intent of your amendment that if the stock happens to be sold with a capital gains on the New York Stock Exchange rather than the Toronto Stock Exchange, for example, they would not qualify for the capital gains? Is that your intention?

Mr. Parry: I think we would assume that if this amendment carries, presumably in that sort of situation the individual would choose to trade on the Toronto Exchange rather than the New York Exchange.

Mr. Gagnon: Unfortunately, a person does not have that choice. You put an order with a broker and the broker tries to fill it wherever they can happen to fill it. Generally it is out of the individual's hands whether the trade is consummated in London or Toronto or Vancouver when you have multiple listings.

Mr. Parry: The broker is an agent for the customer. I would assume that stockbrokers are subject to directions on conditions of purchase the same as any other intermediary.

The Chairman: Mr. Johnston.

Mr. Johnston: Mr. Chairman, I do not think we should take too much time on this. The amendment proposed, I think, would improve the provision, but the provision itself is so flawed that I would feel constrained to vote against the amendment and the provision. It lacks focus, as we have said. The Minister came—I am not sure whether Mr. Cassidy was here that day—and explained the philosophy of the Conserva-

[Translation]

De fait, nous préférierions qu'il ne soit pas du tout question de cette exonération à vie des gains en capital, mais il me semble que si les ministériels veulent vraiment respecter l'argent des contribuables, ils accepteront notre amendement ou diront au ministère des Finances de revenir dans une demi-heure ou dans tout autre délai nécessaire avec un libellé plus satisfaisant sur le plan technique, qui, tout au moins, réserverait cet avantage aux placements effectivement bénéfiques pour les Canadiens.

Je n'arrive pas à concevoir comment la spéculation immobilière en Floride peut contribuer à créer des emplois au Canada, à favoriser la petite entreprise au Canada, à créer de nouveaux produits au Canada, à accroître nos ventes à l'exportation, ou à remplacer nos importations par une production canadienne. Ce sont là les genres de choses que j'aurais cru que le gouvernement chercherait, dans sa maladresse, à susciter, par le biais de cette exonération d'impôt sur les gains en capital.

Les ministériels peuvent parler jusqu'à en devenir bleus, et c'est peut-être bien ce qu'ils feront, étant bleus par allégeance, mais, pour ma part, je pense que chaque Canadien ordinaire demandera en quoi, diable, les placements étrangers donnant lieu à des gains en capital contribuent au développement du pays?

Le président: Monsieur Gagnon.

M. Gagnon: Merci. J'ai une question sur cet amendement. Les actions d'un certain nombre de compagnies publiques canadiennes sont inscrites à la fois à la Bourse de Toronto et à celle de New York. Dans l'esprit de votre amendement, s'il se trouve que les actions se vendent à la Bourse de New York plutôt qu'à celle de Toronto, par exemple, et qu'elles rapportent un gain en capital, ce gain sera-t-il admissible à l'exonération? Est-ce là votre intention?

M. Parry: Si l'amendement est adopté, dans ce cas-là, il faut présumer que le contribuable transigerait à la Bourse de Toronto plutôt qu'à la Bourse de New York.

M. Gagnon: Malheureusement, ce choix n'est pas à sa portée. Il passe une commande à un courtier, qui cherche à la remplir là où il peut. Généralement, il n'appartient pas au client de décider si l'opération se fait à Londres, à Toronto ou à Vancouver, lorsqu'il y a des inscriptions multiples.

M. Parry: Le courtier est le mandataire du client. Je suppose que les courtiers en valeurs mobilières sont soumis comme n'importe quel autre intermédiaire à des directives quant aux conditions d'achat.

Le président: Monsieur Johnston.

M. Johnston: Monsieur le président, nous ne devrions pas trop nous attarder là-dessus. L'amendement proposé, selon moi, aurait pour effet d'améliorer la disposition, mais cette dernière laisse tellement à désirer de toute façon que je me sentirais obligé de voter contre l'amendement et contre la disposition. Elle manque de convergence, comme nous l'avons dit. Le ministre est venu—je ne sais pas si M. Cassidy était ici

[Texte]

tive Party, which I assume you share, Mr. Chairman, that capital gains should be realized on a worldwide basis. We have said there is no focus. We have had those discussions in the House.

On top of that, since this bill was introduced we have had dropped on us the proposal for an alternative minimum tax, and surely this capital gains provision should be considered in that context, but we have not seen that law yet. The thing is so far out of sync, I think it is irretrievable, even though the spirit of the amendment proposed, I think, is much more sensible than what we have in front of us.

The Acting Chairman (Mr. Attewell): Any other comments on the amendment?

Mr. Cassidy: Could we have a roll call on that, Mr. Chairman?

Amendment negatived: nays, 6; yeas, 2

• 1725

The Chairman: Shall clause 58 carry?

Mr. Wilson (Swift Current—Maple Creek): Mr. Chairman, I want to quiz the officials on a point I think is important and which expands some benefit to a class of Canadians, namely, farm people. It involves this definition of qualified farm property, and it is under proposed subsection 110.(6).

The Chairman: What page are you on?

Mr. Wilson (Swift Current—Maple Creek): I am on page 90, part way down. Qualified farm property includes real property used in the course of carrying on a business of farming in Canada:

(iv) in the year the property was disposed of by the individual,

(v) in at least five years during which the property was owned by the individual, his spouse or his children,

To me that is a fairly clear widening of the benefit. While I am certainly in favour of it, I am confused as to when this was instituted. I am looking at a communiqué from the Department of Finance dated July 26, 1985 which announces some clarifications to the immediate application of the full \$500,000 lifetime capital gains exemption to sales of farm property. Indeed, the problem is referred to.

I have had numerous inquiries from farmers who rent out their land for a period of time because they are retired, have fallen ill or for other reasons. To remove uncertainty, the Minister clarified that in such cases, farm property will still qualify provided it was used in the business of farming for at least five years after 1972 by the taxpayer, his children or his spouse.

[Traduction]

ce jour-là—nous expliquer la philosophie du parti conservateur, à laquelle il faut croire que vous souscrivez, monsieur le président, et selon laquelle les gains en capital devraient pouvoir se réaliser à l'échelle mondiale. Nous avons dit qu'il n'y a pas de convergence. Nous avons eu ces discussions à la Chambre.

En plus, depuis le dépôt de ce projet de loi, on nous a envoyé la proposition d'impôt minimum de rechange; certes, c'est dans ce contexte-là que nous devrions examiner cette disposition relative aux gains en capital, mais nous n'avons pas encore vu ce projet de loi. Le déphasement est tel qu'il n'y a, à mon sens, plus rien à faire, même si l'esprit de l'amendement proposé, selon moi, est de loin plus acceptable que la mesure dont nous sommes saisis.

Le président suppléant (M. Attewell): D'autres commentaires sur l'amendement?

M. Cassidy: Pourrions-nous procéder par appel nominal, monsieur le président?

L'amendement est rejeté par 6 voix contre 2.

Le président: L'article 58 est-il adopté?

M. Wilson (Swift Current—Maple Creek): Monsieur le président, j'aimerais interroger les fonctionnaires sur un point qui m'apparaît important et qui accorde un avantage à une catégorie de Canadiens, à savoir les agriculteurs. Il touche la définition d'un bien agricole admissible, au paragraphe 110.(6).

Le président: À quelle page êtes-vous?

M. Wilson (Swift Current—Maple Creek): J'en suis à la page 89, vers le milieu. Le bien agricole admissible comprend un bien immeuble utilisé dans le cadre de l'exploitation d'une entreprise agricole au Canada:

(iv) soit dans l'année où le particulier a disposé du bien,

(v) soit pendant au moins cinq années, pendant lesquelles le bien a appartenu au particulier, à son conjoint ou à un de ses enfants;

Cela m'apparaît un élargissement assez net de l'avantage. Je suis tout à fait en faveur, mais je ne sais pas trop à quand il remonte. J'ai en main un communiqué du ministère des Finances en date du 26 juillet 1985 qui annonce certaines précisions quant à l'application immédiate aux ventes de biens agricoles de la totalité de l'exonération à vie de 500,000\$ sur les gains en capital. Effectivement, le problème est abordé.

J'ai reçu de nombreuses demandes de renseignements d'agriculteurs qui donnent leur terre en location pour un certain temps parce qu'ils sont à la retraite, pour cause de maladie ou pour d'autres motifs. Pour lever toute incertitude, le ministre a précisé qu'en pareils cas, le bien agricole restera admissible pourvu qu'il ait été utilisé dans le cadre de l'exploitation d'une entreprise agricole pendant au moins cinq ans après 1972 par le contribuable, ses enfants ou son conjoint.

[Text]

This announcement on July 26, while clarifying the situation, certainly excluded from the benefit of the application a fair number of the farm population who through advancing age, illness or otherwise had rented out their land during the 1970s and had not, in fact, actively farmed the property for any five years.

I welcome the change but why was 1972 put in here in the first place? Was this an oversight?

Mr. Weyman: I think 1972 was put in there in the first place because that is when capital gains taxation was introduced, as you will recall, in the tax reform bill. The fact that . . .

Mr. Wilson (Swift Current—Maple Creek): In that case, it should have said after 1971.

Mr. Weyman: I agree—or since 1972.

Mr. Wilson (Swift Current—Maple Creek): But to go on, what would that have to do with the point I am trying to make? Whether the person used the property or not after 1972 or before 1972—what would that have to do with it?

Mr. Weyman: There are two possibilities. Either your point is well taken and the bill reflects your feelings and the comments you are making or, in fact, there is a technical error here which could be corrected in a forthcoming bill.

Mr. J. Wilson: I believe the amendment reflects the difference between the bill . . . the bill properly reflects what was intended. While there is some correlation, of course, between capital gains and the years 1971 and 1972, as you say, there is insufficient correlation to tie this to that. What was really intended—some cases were brought to our attention of the type you have mentioned—was that a person who has genuinely farmed for at least five years ought to benefit from the exemption, whether or not that is pre- or post-1971. The bill contains a number of adjustments; that is one.

Mr. Wilson (Swift Current—Maple Creek): Precisely. Let me say, Mr. Chairman, that I certainly welcome it. I would suggest that the department get a similar release out clarifying the situation for literally hundreds of farm people.

The Chairman: Shall clause 58 carry?

Mr. Cassidy.

Mr. Cassidy: We have had debates on clause 58. This is the guts of the capital gains tax exemption. I do not propose to repeat them. We have indicated our opposition to this. The one exception—this is also contained in clause 58—is that this is also the clause which, in fact, permits the pass-through of qualified farm property on an intergenerational basis—between generations—without capital gains tax.

We have indicated quite clearly that we favour that and accept it. However, since this clause deals with the capital gains tax exemption, the \$500,000, and deals only incidentally

[Translation]

Bien qu'elle ait tiré les choses au clair, cette annonce du 26 juillet signifiait certes que l'avantage ne serait pas à la portée d'un nombre considérable de résidents agricoles qui, pour cause d'âge, de maladie ou d'autres circonstances, avaient donné leur terre en location pendant les années 1970 et n'avaient donc pas, de fait, exploité activement leur bien pendant une période de cinq ans.

Je suis heureux du changement, mais pourquoi a-t-on parlé de 1972 au départ, dans ce cas-là? S'agit-il d'un oubli?

M. Weyman: On a parlé de 1972 au départ, car c'est à cette année-là que remonte l'imposition des gains en capital, comme vous vous souvenez, dans le projet de loi sur la réforme fiscale. Le fait que . . .

M. Wilson (Swift Current—Maple Creek): Dans ce cas, il aurait fallu dire après 1971.

M. Weyman: D'accord—ou depuis 1972.

M. Wilson (Swift Current—Maple Creek): Mais pour poursuivre, qu'est-ce que cela aurait à voir avec le point que j'essaie de faire valoir? Que le contribuable ait ou non utilisé le bien après 1972 ou avant 1972—qu'est-ce que cela changerait?

M. Weyman: Il y a deux possibilités. Soit qu'on vous donne raison et que le projet de loi reflète vos sentiments et vos commentaires, soit que, de fait, il y ait là une erreur technique que l'on pourrait corriger dans un prochain projet de loi.

M. J. Wilson: J'estime que l'amendement reflète la différence entre le projet de loi . . . le projet de loi reflète l'intention. Il y a, bien sûr, une certaine corrélation entre les gains en capital et les années 1971 et 1972, comme vous dites, mais il y a une corrélation insuffisante pour rattacher ceci à cela. L'intention véritable—on nous a signalé certains cas du type que vous avez mentionné—était qu'une personne qui avait véritablement exploité son bien agricole pour au moins cinq ans devrait profiter de l'exonération, que ce soit avant ou après 1971. Le projet de loi contient un certain nombre de rajustements; en voilà un.

M. Wilson (Swift Current—Maple Creek): Précisément. Permettez-moi de dire, monsieur le président, que je l'accueille d'un très bon oeil. Je souhaiterais que le ministère publie un communiqué semblable pour tirer la situation au clair pour des centaines—littéralement—d'agriculteurs.

Le président: L'article 58 est-il adopté?

Monsieur Cassidy.

M. Cassidy: Nous avons eu des débats sur l'article 58. Il constitue l'essence même de l'exonération fiscale des gains en capital. Je n'ai pas l'intention de les répéter. Nous avons marqué notre position. La seule exception—cela se trouve aussi à l'article 58—c'est qu'il s'agit en même temps de l'article qui, en fait, permet la transmission d'un bien agricole admissible d'une génération à l'autre sans impôt sur les gains en capital.

Nous avons indiqué très clairement que nous favorisons cette chose-là et que nous l'acceptons. Cependant, puisque cet article traite de l'exonération d'impôt sur les gains en capital,

[Texte]

with the question of the qualified farm property, we are opposing it.

• 1730

The Chairman: Shall clause 58 carry?

Mr. Cassidy: Could I have a roll call on this one as well?

The Chairman: All right.

Mr. Cassidy: I do not propose to call them on everything, but this is a particular . . .

The Chairman: All right.

Clause 58 agreed to: yeas, 5; nays, 3

On clause 59—*Net capital losses*

Mr. Cassidy: This is consequential on the gains exemption, and we are opposed.

Clause 59 agreed to

On clause 60—*Order of applying provision*

Mr. Cassidy: This one is consequential on the gains exemption, and we are opposed.

Clause 60 agreed to

On clause 61

Mr. Cassidy: I believe this is also consequential on the gains tax exemption, but perhaps the department can comment.

Mr. Morris: Subclause 61.(1) is not consequential, and subclause 61.(1) is effectively designed to close a loophole that financial institutions have been able to use to get around the term 'preferred restrictions' and thereby gain access to after-tax financing. So it is very much a loophole-closing rule.

Mr. Cassidy: Mr. Chairman, could you divide 61.(1) then and let us vote for that and we will vote against the rest.

The Chairman: Well, I suppose, although I have to call the whole clause at one point or another. You have indicated that you are in favour of part of the clause?

Mr. Cassidy: Yes.

The Chairman: But you are going to vote against the clause when I call the clause.

Mr. Cassidy: Okay. Just simply indicate that we would support subclause 61.(1) and are opposed to the rest.

The Chairman: I think that is the easiest way to handle it on the record.

Mr. Cassidy: That is right, for the record.

Clause 61 agreed to

On clause 62

The Chairman: Shall clause 62 carry?

[Traduction]

des 500,000\$, et qu'il n'aborde qu'accessoirement la question du bien agricole admissible, nous nous y opposons.

Le président: L'article 58 est-il adopté?

M. Cassidy: Puis-je avoir un appel nominal sur celui-là aussi?

Le président: Très bien.

M. Cassidy: Je n'ai pas l'intention de le réclamer sur chaque article, mais il s'agit d'un cas particulier . . .

Le président: Très bien.

L'article 58 est adopté par 5 voix contre 3

Article 59—*Pertes en capital nettes*

M. Cassidy: Il s'agit d'un article corrélatif découlant de l'éonération des gains, et nous sommes contre.x

L'article 59 est adopté

Article 60—*Ordre d'application*

M. Cassidy: Il fait suite à l'exonération des gains, et nous sommes contre.

L'article 60 est adopté

Article 61

M. Cassidy: Je pense que celui-ci découle aussi de l'éonération d'impôt sur les gains, mais le ministère pourrait peut-être le commenter.

M. Morris: Le paragraphe 61.(1) n'est pas corrélatif; il vise effectivement à refermer une échappatoire que les institutions financières sont parvenues à utiliser pour contourner le terme «restrictions privilégiées» et ainsi avoir accès au financement après impôt. Il s'agit donc essentiellement de refermer une échappatoire.

M. Cassidy: Monsieur le président, dans ce cas pourriez-vous diviser 61.(1), puis nous laisser voter en faveur de cela et contre le reste.

Le président: Ma foi, je suppose que oui, même si je dois demander le vote sur l'ensemble de l'article à un moment ou à un autre. Vous avez indiqué que vous êtes en faveur d'une partie de l'article?

M. Cassidy: Oui.

Le président: Mais vous allez voter contre l'article lorsque je le mettrai au voix.x

M. Cassidy: Très bien. Contentons-nous d'indiquer que nous appuierions le paragraphe 61.(1) et que nous sommes contre le reste.

Le président: Je pense que c'est la façon la plus commode de marquer votre dissidence dans le compte rendu.

M. Cassidy: C'est juste, pour le compte rendu.

L'article 61 est adopté

Article 62

Le président: L'article 62 est-il adopté?

[Text]

Mr. Cassidy: No, for the same reasons as before, Mr. Chairman.

Clause 62 agreed to

On clause 63

The Chairman: Shall clause 63 carry?

Mr. Cassidy: No.

Clause 63 agreed to

On clause 64—*Special table*

Mr. Cassidy: This one refers to the introduction of labour-sponsored funds and also relates to medical expenses and it seems to me therefore is related to other things which we basically approve, and we would therefore support it.

The Chairman: Mr. Johnston.

Mr. Johnston: My inclination on looking at it is to support it. Could I hear, though, from Mr. Weyman on it so we know exactly? It is to help individual taxpayers, I take it?

Mr. Weyman: Subclause 64.(1) is really to permit, in the preparation of tax tables, provision for the new labour sponsored funds tax credit, and the other is purely a technical amendment to delete the reference to the particular provision in which the federal tax credit was previously contained but which has since been eliminated.

Mr. Johnston: It does not say reduction under subclause 64.(2). There is a reduction in the amount of the claim—is that correct?

Mr. Weyman: I was just referring then to subclause 64.(1). Subclause 64.(2) is a provision that is consequential on the de-indexation provision, section 117.(1).

Mr. Johnston: Yes. So I would be opposed to subclause 64.(2).

I would like to make that point, Mr. Chairman, if you want to call the clause.

Mr. Weyman: In subclause 64.(2) that reduction from \$1,700 to \$1,600 is to maintain the arithmetic base following the repeal of the \$100 optional standard deduction. I think that is what accounts for that reduction in the \$100 base, from \$1,700 to \$1,600.

• 1735

Clause 64 agreed to

On clause 65

Mr. Cassidy: Mr. Chairman, we are opposed for the reasons I gave earlier, which is that this is part of . . .

The Chairman: The deindexing.

Mr. Cassidy: That is right. This is part of the taking of funds away from families with children. This also reflects the

[Translation]

M. Cassidy: Non, pour les mêmes raisons qu'auparavant, monsieur le président.

L'article 62 est adopté

Article 63

Le président: L'article 63 est-il adopté?

M. Cassidy: Non.

L'article 63 est adopté

Article 64—*Table spéciale*

M. Cassidy: Cet article traite de la création de fonds parrainés par le monde du travail et concerne également les frais médicaux; il me semble donc concerner d'autres choses que nous approuvons, fondamentalement, si bien que nous l'appuierions.

Le président: Monsieur Johnston.

M. Johnston: À première vue, je serais porté à l'appuyer. Cependant, M. Weyman pourrait-il nous en parler, pour que nous sachions exactement? Il vise à aider les contribuables individuels, sauf erreur?

M. Weyman: Le paragraphe 64.(1) n'a d'autre objet que de permettre, dans la préparation des tables d'impôt, de tenir compte du nouveau crédit d'impôt pour les fonds parrainés par le monde du travail, alors que l'autre n'est qu'une modification technique visant à supprimer le renvoi à la disposition particulière qui contenait jusque-là le crédit d'impôt fédéral mais qui a depuis lors été supprimée.

M. Johnston: L'article 64.(2) ne parle pas de réduction. Il s'agit d'une réduction du montant de la déduction, n'est-ce pas?

M. Weyman: Je parlais seulement du paragraphe 64.(1). Le paragraphe 64.(2) est une disposition corrélatrice qui va avec celle qui concerne la désindexation, l'article 117.(1).x

M. Johnston: Oui. Je serais donc contre le paragraphe 64.(2).

J'aimerais le faire valoir, monsieur le président, si vous voulez appeler l'article.

M. Weyman: Au paragraphe 64.(2) si nous ramenons le revenu de 1,700\$ à 1,600\$, c'est pour maintenir la base arithmétique suite à l'abrogation de la déduction uniforme facultative de 100\$. Voilà, je pense, ce qui explique cette réduction de 100\$ de la base, qu'elle soit passée de 1,700\$ à 1,600\$.

L'article 64 est adopté

Article 65

M. Cassidy: Monsieur le président, nous sommes contre pour les raisons que j'ai invoquées plus tôt, à savoir que cela fait partie de . . .

Le président: La désindexation.

M. Cassidy: C'est juste. Cela contribue à retirer de l'argent aux familles ayant des enfants. Cela reflète aussi la désindexa-

[Texte]

deindexing of the exemptions. I recall that in fact it was the Progressive Conservatives under Mr. Stanfield who originally proposed those measures. And as I recall, it was the Liberal government, with Mr. Turner as Minister of Finance, who in fact implemented them. I therefore watch with interest as the converts are now deconverted, so to speak, and as those who brought them in and those who advocated the indexing now take it away.

The Chairman: It is just wonderful the way the world turns.

Mr. Cassidy: The world certainly does turn, Mr. Chairman.

Mr. Johnston: May I comment on that, Mr. Chairman?

The Chairman: Yes.

Mr. Johnston: Those who brought it in are not in favour of taking it away. I would like to make that point. His historical analysis is correct, and I would like a roll-call on this particular one.

Clause 65 agreed to: yeas, 5; nays, 3

Mr. Cassidy: If Robert Stanfield were in his grave, he would be rolling over in it right now.

The Chairman: Ah, but he is not in his grave; he is alive and well. The last time I saw him he thought the government was doing a fantastic job. He thought 3% was just the perfect change in the indexing. We discussed it long into the night.

Clause 66 agreed to

On clause 67

The Chairman: This is the child tax credit, guys.

Mr. Cassidy: Mr. Chairman, this is the one that increases the child tax credit.

The Chairman: Very substantially.

Mr. Cassidy: Now the problems with the government's provisions are not the increase in the child tax credit—although it is inadequate—but are the other measures, which effectively took away support from families.

The Chairman: How are you voting on this one, though?

Mr. Cassidy: This one, however, since it does increase the child tax credit, we will support.

Clause 67 agreed to

On clause 68

Mr. Parry: I am enmeshed in the subclauses.

The Chairman: Well, it is overseas employment tax credits.

Mr. Cassidy: And the labour solidarity fund amendment as well, Mr. Chairman.

Clauses 68 and 69 agreed to

[Traduction]

tion des exemptions. De fait, ce sont les progressistes- conservateurs, sous M. Stanfield, qui avaient au départ proposé ces mesures. Et je me souviens aussi que c'est le gouvernement libéral, avec M. Turner au ministère des Finances, qui les avait effectivement instituées. C'est donc avec intérêt que je surveille aujourd'hui les convertis se déconvertir, pour ainsi dire, et que j'observe les parrains de l'indexation procéder à la désindexation.

Le président: C'est merveilleux de voir le monde tourner.

M. Cassidy: Le monde tourne, c'est sûr, monsieur le président.

M. Johnston: Un commentaire sur ce point, monsieur le président?

Le président: Oui.

M. Johnston: Ceux qui l'ont instituée ne sont pas en faveur de l'abolir. J'aimerais bien le préciser. Son analyse historique est juste et j'aimerais un appel nominal sur cet article.

L'article 65 est adopté par 5 voix contre 3

M. Cassidy: Si Robert Stanfield était dans sa tombe, il se retournerait en ce moment même.

Le président: Ah, mais il n'y est pas; il est même très bien portant. La dernière fois que je l'ai vu, il m'a affirmé que le gouvernement fait un travail fantastique. Selon lui, 3 p. 100 représentait le changement idéal de l'indexation. Nous en avons parlé jusqu'au petit matin.

L'article 66 est adopté

Article 67

Le président: Il s'agit du crédit d'impôt pour enfants, les gars.

M. Cassidy: Monsieur le président, c'est l'article qui augmente le crédit d'impôt pour enfants.

Le président: Très considérablement.

M. Cassidy: Les problèmes que comportent les dispositions du gouvernement ne sont pas l'augmentation du crédit d'impôt pour enfants—pour insuffisante qu'elle soit—mais bien les autres mesures qui ont effectivement diminué l'aide aux familles.

Le président: Dans quel sens allez-vous voter sur cet article, cependant?

M. Cassidy: Mais, dans ce cas, puisqu'il augmente le crédit d'impôt pour enfants, nous l'appuierons.

L'article 67 est adopté

Article 68

M. Parry: Je suis perdu dans les paragraphes.

Le président: Eh bien, il s'agit des crédits d'impôt pour emploi à l'étranger.

M. Cassidy: Ainsi que de la modification touchant le fonds de solidarité des travailleurs, monsieur le président.

Les articles 68 et 69 sont adoptés

[Text]

Mr. Cassidy: The only entities we are taking anything away from are the corporations who were so faithful to the Conservative Party, so how could we possibly oppose?

On clause 70

Mr. Johnston: This is consequential, is it not?

The Chairman: In 70? Well, there are some consequential amendments, I guess. Mr. Weyman.

Mr. Johnston: Lifetime gains exemption.

Mr. Weyman: I think subclauses 70.(1) and 70.(2) are certainly consequential on the introduction of lifetime capital gains exemption.

• 1740

Clause 70 agreed to

On clause 71

Mr. Johnston: Could we have a word on clause 71?

The Chairman: Mr. Weyman.

Mr. Weyman: The basic rule introduced here, Mr. Chairman, is really to require that the investment tax credit be based on the net cost of a property or the next amount of an expenditure after deducting any grant inducement or other assistance received. Then if there is a repayment of such assistance that previously reduced the investment tax credit, then there would be a corresponding increase at that time. It is really to prevent a double counting, receiving a grant in respect of the cost of a property eligible for credit and then basing the credit in part on that amount.

Subclauses 71.(2) to (13) is a whole series of rules but, in particular, implements the new 60% tax credit for investment in Cape Breton. It also reduces the investment tax credit for government and other assistance and it provides restrictions on an investment tax credit where there is a change of control of a corporation.

Mr. Parry: Mr. Chairman, I would certainly like to put it on the record that my party supports the introduction of the tax credit for Cape Breton. I would also put it on the record that we support measures to make sure tax credits do not result in positive cashflows to a company from the implementation of a capital project.

Clause 71 agreed to

On clause 72

Mr. Cassidy: By my reckoning, clause 71 is all of 16 pages of densely packed 'legalese'. We have no choice, given the time constraints and so on, but to adopt it, but the whole question of investment tax credit which it raises is basically not debatable in the time available.

The Chairman: We are down to clause 72; are we not?

[Translation]

M. Cassidy: Les seuls groupements à qui nous retirons quoi que ce soit sont les corporations qui ont fait preuve d'une fidélité indéfectible envers le parti conservateur. Comment donc pourrions-nous être contre?

Article 70

M. Johnston: C'est un article corrélatif, n'est-ce pas?

Le président: 70? Eh bien, il y a certaines modifications corrélatives, je suppose. Monsieur Weyman.

M. Johnston: L'exonération à vie sur les gains.

M. Weyman: Les paragraphes 70(1) et 70(2) découlent certes de l'institution de l'exonération à vie sur les gains en capital.

L'article 70 est adopté

Article 71

M. Johnston: Pourrions-nous dire un mot sur l'article 71?

Le président: Monsieur Weyman.

M. Weyman: La règle fondamentale introduite ici, monsieur le président, est, en fait, d'exiger que le crédit d'impôt à l'investissement soit basé sur le coût net d'un bien ou sur le montant suivant de dépense après déduction de toute subvention d'encouragement ou de toute autre aide reçue. Puis, si un remboursement de cette aide a déjà réduit le crédit d'impôt à l'investissement, on doit avoir une augmentation correspondante à ce moment-là. C'est vraiment pour empêcher de compter deux fois, c'est-à-dire de recevoir une subvention pour l'achat d'un bien admissible au crédit, puis d'utiliser en partie ce montant comme base de crédit d'impôt.

Les paragraphes 71(2) à (13) contiennent une série entière de règles mais, en particulier, appliquent le nouveau crédit d'impôt de 60 p. 100 à l'investissement au Cap-Breton. Ils réduisent également le crédit d'impôt à l'investissement pour l'aide gouvernementale et autre, et ils introduisent des restrictions sur le crédit d'impôt à l'investissement quand il y a un changement de contrôle dans une corporation.

M. Parry: Monsieur le président, j'aimerais certainement consigner au procès-verbal que mon parti est en faveur de l'introduction du crédit d'impôt pour le Cap-Breton. J'aimerais également consigner au procès-verbal que nous sommes en faveur de mesures assurant que le crédit d'impôt n'occasionne pas d'entrées d'encaisses dans une compagnie, à la suite de la mise en oeuvre d'un projet d'investissement.

L'article 71 est adopté

Article 72

M. Cassidy: À ma connaissance, l'article 71 consiste en un total de 16 pages de jargon juridique très dense. Notre seul choix, étant donné l'échéancier serré, etc. . . , est de l'adopter mais toute la question du crédit d'impôt à l'investissement qu'il soulève ne peut vraiment pas être débattue dans le temps imparti.

Le président: Nous en sommes à l'article 72, n'est-ce pas?

[Texte]

Clause 72 agreed to

On clause 73

The Chairman: We have an amendment on clause 73.

Mr. Attewell: Yes, Mr. Chairman. I move that clause 73 of Bill C-84 be amended by striking out line 31 on page 133 and substituting the following:

the year or within 60 days after the end of the year (to the extent that it was not included in computing his tax payable for a previous taxation year) each of which is the amount, if

The Chairman: Mr. Weyman, would you explain that amendment?

Mr. Weyman: Yes. Basically, it permits the acquisition of these shares within 60 days after the end of the year rather than the acquisition of the shares within the year. The reason specifically for this is that the labour-sponsored fund, which is the immediate subject of this provision, is very much integrated with the registered retirement savings plan rules. It happens to be within the . . .

The Chairman: The 60-day period following the year end.

Mr. Weyman: Yes, and to have restricted the acquisition of the share to merely the calendar year would have denied significant application of this provision because, in fact, many individual taxpayers would acquire these shares in conjunction with making their contribution to a registered retirement savings plan.

• 1745

Amendment agreed to

Mr. Cassidy: Mr. Chairman, this particular clause was welcomed by my party. I am hopeful it may prove to be useful in practice. But the principle, which is that funds like the Quebec Solidarity Fund, set up by the Quebec Federation of Labour, should be encouraged and be used as a means by which employees, workers, can in fact get their own company and that sort of thing, is welcome again. I would have liked to have had a lot more time to look at the concept and what some of the problems would be with the implementation. But certainly in principle we accept it.

Clause 73 agreed to

On clause 74

Mr. Cassidy: This is consequential on the lifetime capital gains tax exemption, and we are opposed.

Clause 74 agreed to

On clause 75

Mr. Cassidy: This is consequential, Mr. Chairman, and we are opposed.

Clause 75 agreed to

On clause 76

[Traduction]

L'article 72 est adopté

Article 73

Le président: Nous avons une modification à l'article 73.

M. Attewell: Oui, monsieur le président. Je propose que l'article 73 du projet de loi C-84 soit modifié par la suppression de la ligne 31 de la page 133, et son remplacement par ce qui suit:

l'année ou dans les 60 jours qui suivent la fin de l'année (dans la mesure où il n'a pas été compris dans le calcul de son impôt à percevoir pour une année d'imposition antérieure) dont chacun est le montant, si

Le président: Monsieur Weyman, pouvez-vous expliquer cette modification?

M. Weyman: Oui. Fondamentalement, elle permet l'acquisition de ces actions dans les 60 jours qui suivent la fin de l'année, au lieu de l'acquisition des actions dans l'année. La raison de cette modification est que le fond parrainé par les travailleurs, à qui cette disposition s'applique directement, est vraiment intégré aux règles du régime enregistré d'épargne-retraite. Il se trouve que c'est pendant la . . .

Le président: La période de 60 jours qui suit la fin de l'année.

M. Weyman: Oui, et limiter l'achat des actions à uniquement l'année de calendrier aurait empêché que l'on puisse appliquer cette disposition, dans la mesure où, en fait, de nombreux contribuables particuliers devraient acheter ces actions en même temps qu'ils contribuent à leur régime enregistré d'épargne-retraite.

La modification est adoptée

M. Cassidy: Monsieur le président, mon parti est vraiment en faveur de cet article particulier. J'espère qu'il s'avérera utile en pratique. Mais nous sommes encore partisans du principe, selon lequel on encourage des fonds comme le Fonds de solidarité du Québec, qui a été créé par la Fédération du travail du Québec, et on les utilise comme véhicules permettant aux employés, aux travailleurs de constituer en fait leur propre société et ce genre de choses. J'aurais aimé disposer de beaucoup plus de temps pour étudier cette notion et certains des problèmes liés à sa mise en oeuvre. Mais il est certain que nous l'adoptons en principe.

L'article 73 est adopté

Article 74

M. Cassidy: Cet article est consécutif à l'exemption d'impôt sur les gains en capital pour toute la vie, et nous sommes contre.

L'article 74 est adopté

Article 75

M. Cassidy: Cet article est consécutif, monsieur le président, et nous sommes contre.

L'article 75 est adopté

Article 76

[Text]

Mr. Cassidy: This is consequential on the gains clause, and we are opposed.

Clause 76 agreed to

On clause 77

Mr. Cassidy: Mr. Chairman, this allows co-operatives to qualify for the small business deduction. Perhaps the department can confirm that.

Mr. Morris: And thereby avoid the corporate surtax, which does not apply to small business.

Mr. Cassidy: Okay, we are in favour.

Clause 77 agreed to

On clause 78

Mr. Cassidy: Mr. Chairman, this would extend the same privileges as in the previous clause about the credit unions, as I understand it.

Clauses 78 and 79 agreed to

On clause 80

Mr. Cassidy: I believe this is consequential on the gains tax exemption, Mr. Chairman, and we would therefore hesitate to support it.

Clause 80 agreed to

On clause 81

Mr. Cassidy: Mr. Chairman, could this be explained? The department has indicated it is consequential, and I cannot see how that applies.

Mr. J. Wilson: Subclause 81.(3) is consequential on the capital gains changes because in effect the \$120,000, I think it was, special farm RRSP is subsumed into the capital gains exemption. There was a proposal in the 1984 budget which allowed farmers... it is continued, and there are some transitional adjustments through to the end of this year. Subsequent to that the farm RRSP is removed and in its place is the capital gains exemption.

The rest of the provisions in clause 81 deal with other matters relative to RRSPs.

Clause 81 agreed to

On clause 82

Mr. Cassidy: Mr. Chairman, this is the one that basically knocks out the RHOSPs. Since the government did not take action to ensure an adequate supply of rental housing, and since it never particularly explained why it was not desirable to encourage young families, in particular, to set aside funds for the acquisition of a home, I would find it very difficult to support this move against people's capitalism on the part of the Conservatives.

• 1750

Clause 82 agreed to: yeas, 5; nays, 3

Clauses 83 and 84 agreed to

On Clause 85

[Translation]

M. Cassidy: Cet article est consécutif à l'article sur les gains, et nous sommes contre.

L'article 76 est adopté

Article 77

M. Cassidy: Monsieur le président, cet article permet aux coopératives d'avoir droit à la déduction accordée aux petites entreprises. Le ministère peut-il confirmer?

M. Morris: Et par conséquent d'éviter la surtaxe sur les corporations, qui ne s'applique pas aux petites entreprises.

M. Cassidy: D'accord, nous sommes en faveur.

L'article 77 est adopté

Article 78

M. Cassidy: Monsieur le président, cet article étendrait les mêmes privilèges que l'article précédent sur les caisses de crédit, si je le comprends bien.

Les articles 78 et 79 sont adoptés

Article 80

M. Cassidy: Je crois que cet article est consécutif à l'exonération de l'impôt sur les gains, monsieur le président, et par conséquent nous hésitons à être en faveur.

L'article 80 est adopté

Article 81

M. Cassidy: Monsieur le président, est-ce qu'on pourrait nous l'expliquer? Le ministère a indiqué que cet article était consécutif, et je ne comprends pas comment cela s'applique.

M. J. Wilson: Le paragraphe 81(3) est consécutif aux changements de gains en capital parce qu'en fait les 120,000\$, je pense que c'était ça, le REER spécial agricole est calculé dans l'exonération des gains en capital.

Le reste de la disposition de l'article 81 traite d'autres sujets relatifs aux REER.

L'article 81 est adopté

Article 82

M. Cassidy: Monsieur le président, cet article élimine les REEL. Étant donné que le gouvernement n'a pris aucune mesure pour assurer une offre adéquate de logements locatifs, et étant donné qu'il n'a jamais vraiment expliqué pourquoi on ne devait pas encourager les jeunes familles, en particulier, à économiser de l'argent pour acheter une maison, je trouve qu'il m'est très difficile de soutenir cette mesure contre le capitalisme du peuple, proposée par les Conservateurs.

L'article 82 est adopté par 5 voix contre 3

Les articles 83 et 84 sont adoptés

Article 85

[Texte]

Mr. Cassidy: Mr. Chairman, clause 85 is in fact welcomed. That was one of the parts of the budget which we welcomed—there was a great deal of harassment under the former government of . . .

The Chairman: Sure, it is a great bill, you know; this is a great bill.

Mr. Cassidy: No, I did not say that.

The Chairman: There are good things in it.

Mr. Cassidy: There was a great deal of harassment by the Department of National Revenue of registered charities because actions that they were engaged in, which were quite legitimate, were deemed to be political . . .

The Chairman: That is right.

Mr. Cassidy:—and not partisan, but were just involving themselves politically at all. I think it was a grave danger that was occurring of interference with freedom of speech and freedom of association in this country. I am not sure where Mr. Johnston is on this, in view of the fact that his government, when he was in the government, in fact took a view which was opposed to subclause 85.(2). At any rate, I would certainly support clause 85 and I hope Mr. Johnston—his views clarified by being in opposition—might support it as well.

Mr. Johnston:—this is not partisan . . .

Clauses 85 and 86 agreed to

On clause 87

The Chairman: I have an amendment on clause 87. Mr. Attewell. It is a great big amendment.

Mr. Attewell: I move that clause 87 of Bill C-84 be amended by striking out lines 21 to 37 on page 145 and substituting the following:

(i) on or before the end of the third month following the end of the year, where

(A) an amount was deducted by virtue of section 125 in computing the tax payable under this Part by the corporation for the year or its immediately preceding taxation year, and

(B) the corporation is, throughout the year, a Canadian-controlled private corporation whose taxable income for the immediately preceding taxation year together with the taxable incomes of all corporations with which it was associated in the year for their taxation years ending in the calendar year immediately preceding the calendar year in which the taxation year of the corporation ended does not exceed the aggregate of the business limits (as determined under section 125) of the corporation and the associated corporations for those preceding years, or . . .

The Chairman: Could you give us an explanation of this, Mr. Weyman?

Mr. Weyman: Yes. This particular provision, Mr. Chairman, relates to the calculation of income tax instalments. The

[Traduction]

M. Cassidy: Monsieur le président, nous sommes, en fait, en faveur de l'article 85. C'était l'un des éléments du budget en faveur desquels nous étions—il y avait énormément de harcèlement sous le dernier gouvernement de . . .

Le président: C'est sûr, c'est un grand projet de loi, vous savez; c'est un grand projet de loi.

M. Cassidy: Non, je n'ai pas dit ça.

Le président: Il contient de bons éléments.

M. Cassidy: Le ministère du Revenu national harcelait beaucoup d'œuvres de charité enregistrées, parce que certaines de leurs actions, qui étaient parfaitement légitimes, étaient réputées être politiques . . .

Le président: C'est juste.

M. Cassidy: . . . et pas partisans, mais les impliquaient simplement politiquement. Je pense qu'il y avait un grave danger d'interférence avec la liberté de parole et la liberté d'association dans ce pays. Je ne suis pas sûr de la position de M. Johnston à ce sujet, étant donné que son gouvernement, quand il en faisait partie, adopta en fait une position qui était opposée au paragraphe 85(2). De toute manière, je suis certainement en faveur de l'article 85 et j'espère que M. Johnston—avec des idées plus claires maintenant qu'il est dans l'opposition—est également en faveur.

M. Johnston: . . . ce n'est pas partisan . . .

Les articles 85 et 86 sont adoptés

Article 87

Le président: J'ai une modification à l'article 87. Monsieur Attewell. Ce n'est pas une grosse modification.

M. Attewell: Je propose que l'article 87 du projet de loi C-84 soit modifié par la suppression des lignes 21 à 37 de la page 145 et par leur remplacement par ce qui suit:

(i) à la fin, ou avant la fin du troisième mois qui suit la fin de l'année, où

(A) un montant a été déduit en vertu de l'article 125 pour calculer l'impôt à payer conformément à cette Partie par la corporation pour l'année ou son année d'imposition immédiatement antérieure, et

(B) la corporation est, pendant toute l'année, une corporation privée sous contrôle canadien, dont le revenu imposable pour l'année d'imposition immédiatement antérieure, avec les revenus imposables de toutes les corporations avec lesquelles elle était associée pendant l'année pour leur année d'imposition se terminant l'année de calendrier précédant immédiatement l'année de calendrier au cours de laquelle l'année d'imposition de la corporation se terminait, ne dépasse pas la somme des limites de l'entreprise (telles que déterminées en vertu de l'article 125) de la corporation et des corporations associées pour ces années précédentes, ou . . .

Le président: Pourriez-vous nous expliquer cela, monsieur Weyman?

M. Weyman: Oui. Cette disposition particulière, monsieur le président, concerne le calcul des acomptes provisionnels de

[Text]

amendment itself is purely a technical correction to really bring into the provision subclause (A), within the material that the mover of the amendment just read. It is really to introduce that particular section. It is really purely a technical correction to the clause as contained in Bill C-84.

The Chairman: All those in favour of the amendment?

Amendment agreed to

Clause 87, as amended, agreed to

Clause 88 agreed to

On Clause 89

Mr. Cassidy: We understand what the department has told us and we, therefore, would be opposed. I hear some mutterings from the department . . .

Clause 89 agreed to

On clause 90

Mr. Cassidy: This is also consequential and we therefore would oppose it.

Clause 90 agreed to

On Clause 91

Clause 91 agreed to

On clause 92

Mr. Cassidy: Mr. Chairman, when you are given a free run you start to accelerate your speed. If I could persuade you to do this at a . . .

The Chairman: I am looking at your clock here.

Mr. Cassidy: So am I and I realize that this may go on . . .

The Chairman: I am just trying to . . . If there is no objection . . . I was rushing through them, I quite agree.

Mr. Cassidy: I think, Mr. Chairman, that we are being bashed against the wall but are accepting it in a very genteel kind of way.

The Chairman: We are coming up to some places where you will be able to argue in a moment.

Clause 92 agreed to

On clause 93 —*Individual surtax*

The Chairman: Shall clause 93 carry? This is a surtax on high incomes.

Mr. Cassidy: Mr. Chairman, this is the surtax on people with high incomes, and once again was unusual coming from this government which . . .

The Chairman: No, not at all. Not at all.

Mr. Cassidy: —one seems to feel in general has a policy of spare the rich and soak the poor. However . . .

[Translation]

l'impôt sur le revenu. La modification elle-même est simplement une correction technique visant à amener dans la disposition le paragraphe (A), qui fait partie du passage que celui qui a proposé la modification vient de lire. C'est vraiment pour introduire cet article particulier. C'est vraiment une correction purement technique aux dispositions contenues dans le projet de loi C-84.

Le président: Tous ceux en faveur de la modification?

La modification est adoptée

L'article 87 modifié est adopté

L'article 88 est adopté

Article 89

M. Cassidy: Nous comprenons ce que le ministère nous a dit et en conséquence, nous sommes contre. J'entends le ministère murmurer . . .

L'article 89 est adopté

Article 90

M. Cassidy: Cet article est aussi consécutif, et par conséquent nous sommes contre.

L'article 90 est adopté

Article 91

L'article 91 est adopté

Article 92

M. Cassidy: Monsieur le président, quand on vous donne le feu vert, vous accélérez votre vitesse. Si je pouvais vous persuader de faire ceci à . . .

Le président: Je regarde votre montre ici.

M. Cassidy: Moi aussi, et je réalise que ça peut continuer . . .

Le président: J'essaie simplement de . . . S'il n'y a pas d'objection . . . Je suis absolument d'accord, je me pressais.

M. Cassidy: Je pense, monsieur le président, que nous nous heurtons encore à un mur, mais nous acceptons la situation avec beaucoup de bonne volonté.

Le président: Nous arrivons à des passages que vous pourrez discuter dans un moment.

L'article 92 est adopté

Article 93 —*Surtaxe des particuliers*

Le président: Est-ce qu'on peut adopter l'article 93? C'est une surtaxe sur les revenus élevés.

M. Cassidy: Monsieur le président, c'est une surtaxe sur les gens qui ont des revenus élevés, et une fois encore il est surprenant de voir cet article venir de ce gouvernement qui . . .

Le président: Non, pas du tout. Pas du tout.

M. Cassidy: . . . on semble généralement le penser, a une politique d'épargner les riches et de faire payer les pauvres. Cependant . . .

• 1755

[Texte]

The Chairman: Here we are soaking the rich.

Mr. Cassidy: —in view of the fact that this is not quite that way, we are in favour of it.

The Chairman: All right.

Mr. Johnston: Could I just add, Mr. Chairman, that Mr. Cassidy might have noted that the surtax is temporary, but the capital gains is a lifetime exemption.

The Chairman: Ah, yes.

Mr. Cassidy: It is characteristic. This was the olive branch that was designed to persuade the public that somehow the rich were . . .

The Chairman: That is right.

Mr. Cassidy: The old slogan, 'Make the rich pay' was actually being implemented under a Conservative government.

Clauses 93 and 94 agreed to

On clause 95 — *Tax on excessive elections*

Mr. Cassidy: Mr. Chairman, this one is consequential on the capital gains tax, if I understand it correctly, and we are therefore opposed.

The Chairman: All those in favour of clause 95? All those opposed?

Clause 95 agreed to

On clause 96

Mr. Cassidy: The same again, Mr. Chairman.

Clauses 96 to 98 inclusive agreed to

On clause 99

Mr. Cassidy: Will you just take it a bit slowly before the . . .

Mr. Parry: That is similar to clause 94, is it not? But applying to Part V rather than . . .

The Chairman: Yes, this is a whole series of penalty situations.

Mr. Parry: Yes, okay.

Clause 99 agreed to

On clause 100

Mr. Cassidy: Well, Mr. Chairman, if there are any banks left by the end of this government we would be happy to . . .

The Chairman: This is only a tax on the largest of banks.

Mr. Parry: On a point of order, we would just ask you to refrain from interrupting when we are actually complimenting the government on something. We do feel that is worthy of . . .

The Chairman: Actually, I am surprised how many clauses that you are so complimentary on. There are these soak the rich clauses and that type of thing, right throughout this budget.

[Traduction]

Le président: Ici nous faisons payer les riches.

M. Cassidy: . . . étant donné que ce n'est pas tout à fait exact, nous sommes en faveur de cet article.

Le président: Bien.

M. Johnston: Pourrais-je simplement ajouter, monsieur le président, que M. Cassidy a peut-être noté que la surtaxe est temporaire, mais que les gains en capital sont une exemption pour la vie.

Le président: Ah, oui.

M. Cassidy: C'est caractéristique. C'était la branche d'olivier, destinée à persuader le public qu'en quelque sorte les riches étaient . . .

Le président: C'est juste.

M. Cassidy: Le vieux slogan, faites payer les riches, était en fait appliqué par un gouvernement conservateur.

Les articles 93 et 94 sont adoptés

Article 95 — *Impôt sur les excédents résultant d'un choix*

M. Cassidy: Monsieur le président, cet article est consécutif à l'impôt sur les gains en capital, si je comprends bien, et, par conséquent, nous sommes contre.

Le président: Tous ceux pour l'article 95? Tous ceux contre?

L'article 95 est adopté

Article 96

M. Cassidy: Encore la même chose, monsieur le président.

Les articles 96 à 98, inclusivement, sont adoptés

Article 99

M. Cassidy: Pouvez-vous seulement ralentir avant le . . .

M. Parry: C'est la même chose que l'article 94, n'est-ce pas? Mais s'appliquant à la Partie V plutôt que . . .

Le président: Oui, c'est une série complète de situations d'amendes.

M. Parry: Oui, bien.

L'article 99 est adopté

Article 100

M. Cassidy: Eh bien, monsieur le président, s'il reste des banques à la fin de ce gouvernement, nous serons heureux de . . .

Le président: C'est seulement un impôt sur les banques les plus grandes.

M. Parry: J'invoque le Règlement. Nous voulons simplement vous demander de ne pas interrompre quand nous faisons, en fait, des compliments au gouvernement. Nous ne pensons pas que ce soit digne de . . .

Le président: En fait, je suis surpris du nombre d'articles à propos desquels vous faites des compliments. Il y a des articles du genre faites payer les riches dans tout ce budget.

[Text]

Mr. Cassidy: Mr. Chairman, maybe you have not realized, but the New Democrats are measured and moderate; we are ready for power.

The Chairman: Right on!

Clause 100 agreed to

On clause 101

Mr. Cassidy: Mr. Chairman, could this be explained too?

The Chairman: Mr. Weyman. Clause 101.

Mr. Morris: Mr. Chairman, essentially what these amendments do is to make some changes to the share purchase tax credit system and the primary changes to ensure that shares issued in respect of which the holder will be entitled to a share purchase tax credit have to meet certain more perhaps rigorous conditions than they did before the change. That is the primary change.

In addition, there is a similar provision to the flow-through share rule that was earlier discussed and that would ensure that there is an appropriate paid-up capital reduction. Where a holder receives a share purchase tax credit share and claims the credit, there is an appropriate paid-up capital reduction to reflect the value of the credit, if you like. That is essentially what the changes are about.

• 1800

Mr. Cassidy: Mr. Chairman, this is partially consequential on the capital gains tax exemption, and bearing in mind that, effectively, we are not in a position to really make a judgment on this whole clause for that reason.

Clauses 101 and 102 agreed to

On clause 103

Mr. Cassidy: Mr. Chairman, this one is the elimination of the scientific research tax credit, which turned into a boondoggle and a bonanza for some very strange enterprises, indeed. Am I correct in this understanding?

Mr. Morris: That is correct, Mr. Cassidy. It effectively eliminates the program, provides for certain investments that qualify for the scientific research tax credit over the period of its phased withdrawal but, effectively, the program is at an end. It is replaced by a number of programs, including the refundable investment tax credit that we have already passed.

Mr. Cassidy: Yes, but I do not know what the department's view on this was when it was introduced by the Liberal Government. It is with the exemption and capital gains that this was quietly but fiercely opposed within the department, and was then brought in over the better judgment of finance officials. I would hope that was the case, that you did not urge the government on to this disastrous piece of legislation, which proved to be so costly to the taxpayers, but would that, some day, your estimates of the overall cost of the capital gains tax exemption might also be made public, and that some of the

[Translation]

M. Cassidy: Monsieur le président, vous ne l'avez peut-être pas réalisé, mais les Néo-démocrates sont mesurés et modérés; nous sommes mûrs pour le pouvoir.

Le président: Juste!

L'article 100 est adopté

Article 101

M. Cassidy: Monsieur le président, peut-on expliquer également cet article?

Le président: Monsieur Weyman. Article 101.

M. Morris: Monsieur le président, ces modifications apportent essentiellement quelques changements au système de crédit d'impôt pour l'achat d'actions et des changements essentiels visant à s'assurer que les actions émises donnant au porteur droit à un crédit d'impôt pour l'achat d'actions remplissent certaines conditions, peut-être plus rigoureuses qu'avant le changement. C'est le changement principal.

En outre, nous avons discuté plus tôt une disposition similaire pour la règle des transferts d'actions, qui devrait assurer une réduction appropriée de capital versé. Lorsqu'un porteur reçoit une action lui donnant un crédit d'impôt pour l'achat d'actions et réclame le crédit, il y a réduction appropriée du capital versé pour refléter la valeur du crédit, si l'on veut. C'est essentiellement ce en quoi consistent ces changements.

M. Cassidy: Monsieur le président, c'est en partie corrélatif à l'exemption d'impôt sur les gains en capital. Cela dit, nous ne sommes pas en mesure de rendre une décision au sujet de cet article pour cette raison.

Les articles 101 et 102 sont adoptés

Article 103

M. Cassidy: Monsieur le président, si j'ai bien compris, cet article a pour but d'éliminer le crédit d'impôt pour la recherche scientifique, qui est devenu une aubaine, une véritable mine d'or pour le lancement d'entreprises particulièrement bizarres. N'est-ce pas?

M. Morris: Cet article met fin au programme et prévoit l'approbation de certains investissements admissibles au crédit d'impôt pour la recherche scientifique pendant la période de son élimination graduelle. Mais le programme est effectivement éliminé. Il sera remplacé par divers autres programmes, notamment le crédit d'impôt à l'investissement remboursable, que nous avons déjà adopté.

M. Cassidy: Très bien, mais je ne sais pas ce qu'était l'intention du ministère à cet égard lorsque ce programme a été présenté par le gouvernement libéral. Le ministère s'était vivement, mais discrètement, opposé à cette mesure, à laquelle s'ajoutait l'exemption fiscale pour les gains en capital, mais elle a été adoptée malgré la réticence des fonctionnaires du ministère des Finances. J'ose espérer que vous n'avez pas encouragé le gouvernement à adopter une loi aussi désastreuse qui s'est avérée aussi onéreuse pour les contribuables. J'espère également qu'un de ces jours vous rendrez publiques vos

[Texte]

inter-departmental memos would also be made public. We would be in support . . .

The Chairman: We are getting really raked over the coals here.

Mr. Johnston: The intention was to stimulate scientific research during a very critical period, to focus investment into such areas, and away from films and other tax shelters, perhaps. I think the objectives of the legislation were very laudible. As I recall at the time it was introduced, it was said that it would be monitored, which it has been. There was also an estimate given of the potential tax cost . . .

The Chairman: Of \$100 million.

Mr. Johnston: —which proved to be totally inadequate as a provision. I too would be interested in knowing who made that estimate. I do not think that Mr. Lalonde made it off the top of his head. Presumably, he had data that was forthcoming from analysis in the department to do that, and I would simply like to add that I hope those estimates, in the future, are made with a great deal more care than perhaps that one was made with.

The Chairman: I have to agree 100%. I oppose this particular matter, vigorously, in the House when the bill went through, originally. It went through on the understanding that it was going to cost us \$100 million, and it cost \$2 billion instead.

Clauses 103 to 109 inclusive agreed to

On clause 110

Mr. Johnston: May I comment here, if I may?

The Chairman: Yes.

Mr. Johnston: Since you put them through here pretty quickly, but I would draw the attention to the fact that a number of these are consequential upon the RHOSP amendments. Is this not correct: that we have just been racing through?

Mr. Morris: Some of them are. For example, I think clause 109 is.

Mr. Johnston: Is that the only reason some of them are here? Clause 109, 107 . . .

An hon. member: Clause 109 is strictly consequential.

Mr. Johnston: That is clause 204.4. Without unduly holding it up, I would like to point out that for the same reason we have been voting against consequential amendments to the lifetime exemption for capital gains, similarly consequential amendments with respect to RHOSP would fall into this same category, and there are a number of them in these provisions.

Clause 110 agreed to

[Traduction]

prévisions des coûts globaux de l'exemption fiscale pour les gains en capital de même que certaines notes de service interministérielles. Nous serions en faveur . . .

Le président: Mais, nous nous faisons vraiment semoncer!

M. Johnston: Ce crédit d'impôt avait pour but de favoriser la recherche scientifique pendant une période très difficile, d'encourager les investissements dans certains secteurs autres que les films et d'autres abris fiscaux de ce genre. À mon avis, cette loi avait des objectifs tout à fait louables. Si je me souviens bien, au moment de son introduction, le gouvernement avait annoncé que le crédit d'impôt serait contrôlé, ce qui a été le cas. On avait également présenté des prévisions des pertes fiscales éventuelles . . .

Le président: De l'ordre de 100 millions de dollars.

M. Johnston: . . . qui se sont avérées tout à fait inadéquates. Je voudrais, moi aussi, connaître l'auteur de ces prévisions. Je doute que M. Lalonde les ait inventées. Je présume qu'il disposait de données découlant d'une analyse effectuée par le ministère. J'ose espérer qu'à l'avenir, ces prévisions seront calculées avec beaucoup plus d'attention que celles entourant le crédit d'impôt pour la recherche scientifique.

Le président: Je suis entièrement d'accord avec vous. Lorsque le projet de loi avait été déposé à l'origine, je m'y étais fermement opposé en Chambre. Finalement, il avait été adopté sur la foi d'une promesse que cette mesure ne coûterait pas plus de 100 millions de dollars, alors qu'elle nous a finalement coûté 2 milliards de dollars.

Les articles 103 à 109 inclusivement sont adoptés

Article 110

M. Johnston: Puis-je faire une remarque?

Le président: Allez-y.

M. Johnston: Vous avez adopté ces articles assez rapidement, mais j'aimerais attirer votre attention sur le fait que certains d'entre eux sont corrélatifs aux amendements liés au Régime enregistré d'épargne-logement. N'est-il pas vrai que nous les avons adoptés plutôt rapidement?

M. Morris: Dans certains cas. Par exemple, je pense que l'article 109 est effectivement accessoire.

M. Johnston: Est-ce la seule raison d'être de certains de ces articles? Les articles 109, 107 . . .

Une voix: L'article 109 est strictement accessoire.

M. Johnston: Il s'agit du paragraphe 204.4. Sans vouloir retarder indûment les choses, je tiens à vous signaler que nous avons voté contre les amendements accessoires à l'exemption à vie pour les gains en capital pour la même raison que nous votons contre les amendements accessoires au régime enregistré d'épargne-logement, qui tombent dans la même catégorie, et qui sont assez nombreux.

L'article 110 est adopté

[Text]

• 1805

Clause 111 agreed to

On clause 112—*Tax on excessive small business property holdings*

Mr. Cassidy: Mr. Chairman, on this clause, it is indicated quite clearly that this is relating to the repeal of the Registered Home Ownership Savings Plan, and therefore, we would oppose clause 112.

The Chairman: All right.

Clauses 112 to 115, inclusive, agreed to

On clause 116

Mr. Cassidy: Mr. Chairman, could that be explained? This is the withholding tax and, I believe that the argument for eliminating the withholding tax relates to marketability of Canadian government securities. The argument against is that there is a much more substantial likelihood that you will lose revenue that way. Could the department evaluate those two factors?

Mr. Weyman: I am not clear, Mr. Chairman, in terms of the relationship of this provision to loss of revenue per se. If you are referring to subclause 116(3), which is the provision amending subparagraph 212(1)(b)(vii), that is the rule where interest paid to arm's length parties on corporate debt where not more than 25% of the debt is repayable within five years, the interest is exempt from withholding tax. That is due to expire at the end of this year, and it is being extended for a further three years. That is really the provision of subclause 116(3). It is considered to be appropriate and should be continued.

Mr. Cassidy: Effectively, this does not bring something in new. It continues an exemption on interest paid to foreigners on long-term corporate and, I believe, government bonds or government guaranteed bonds.

Mr. Weyman: Yes.

The Chairman: The foreigners get a better tax break than Canadians get, but do not worry about it.

Mr. Cassidy: Basically, the Canadians then assume that the foreigners either pay tax abroad or they do not, but that is their problem and not ours. Is that correct?

Mr. J. Wilson: It lowers the cost of financing for Canadian enterprises and for government. These international funds are discounted by the withholding tax, and if there is no withholding tax, then the price is better.

Clause 116 agreed to

On clause 117

Mr. Johnston: This is a consequential. Which one are you on now, Mr. Chairman?

The Chairman: I am on clause 117. I see it is an RHOSP matter.

[Translation]

L'article 111 est adopté

Article 112—*Impôt sur les biens de petites entreprises excédentaires*

M. Cassidy: Monsieur le président, il est indiqué très clairement que cet article porte sur l'abrogation du programme des régimes enregistrés d'épargne-logement. Par conséquent, nous nous opposons à l'article 112.

Le président: Très bien.

Les articles 112 à 115 inclusivement sont adoptés

Article 116

M. Cassidy: Pourrait-on avoir des explications à ce sujet, monsieur le président? Il s'agit de la retenue fiscale et je crois que l'argument soulevé au sujet de son élimination a trait à la commercialisation des valeurs du gouvernement canadien. L'argument contre son élimination est qu'il est bien plus probable que le gouvernement perde des revenus de cette façon. Le ministère pourrait-il analyser ces deux facteurs?

M. Weyman: Monsieur le président, je ne comprends pas très bien comment cette disposition peut provoquer des pertes de revenu. Si vous parlez du paragraphe 116(3), qui est la disposition modifiant le sous-alinéa 212(1)(b)(vii), il s'agit de la disposition en vertu de laquelle les intérêts versés à des parties indépendantes pour des dettes de société sont exemptés de la retenue fiscale, lorsque moins de 25 p. 100 de la dette est remboursable dans les cinq ans. Cette mesure, qui devait être abolie à la fin de cette année sera prolongée de trois ans. C'est la disposition visée par le paragraphe 116(3). À notre avis, cette disposition est justifiée et devrait être maintenue.

M. Cassidy: En fait, elle n'inclut aucune nouvelle mesure, mais maintient une exemption pour les intérêts versés à des étrangers sur les obligations à long terme de sociétés et, je crois, les obligations du gouvernement ou les obligations garanties par le gouvernement.

M. Weyman: C'est ça.

Le président: Les étrangers bénéficient de meilleurs allègements fiscaux que les Canadiens, mais ce n'est pas à nous de nous en soucier

M. Cassidy: En fait, les Canadiens prennent pour acquis que les étrangers payent des impôts dans leur propre pays, mais c'est leur problème et pas le nôtre. N'est-ce pas?

M. J. Wilson: Cette mesure diminue les coûts de financement à la fois pour les entreprises canadiennes et pour le gouvernement. Les fonds internationaux sont réduits par la retenue fiscale et, en l'absence de revenu fiscal, le prix est plus avantageux.

L'article 116 est adopté

Article 117

M. Johnston: Il s'agit d'un article accessoire. Où sommes-nous maintenant, monsieur le président?

Le président: Nous étudions l'article 117. C'est une question relative au RÉEL.

[Texte]

Clause 117 agreed to

On clause 118

The Chairman: Mr. Attewell.

Mr. Attewell: Mr. Wilson has that amendment.

The Chairman: Okay. There are three amendments. Mr. Wilson.

Mr. Wilson (Swift Current—Maple Creek): Yes, Mr. Chairman. The first one is on pages 178 and 179.

I move that clause 118 of Bill C-84 be amended:

(a) by striking out line 42 on page 178 and substituting the following:

deducted or withheld during the 90-day period immediately preceding the day

(b) by striking out line 14 on page 179 and substituting the following:

withheld during the 90-day period immediately preceding the day of the appoint-

The Chairman: What is the reason for that, Mr. Weyman?

Mr. Weyman: That is really for grade sevens, Mr. Chairman. The preamble to that particular paragraph, relating to the first of those amendments, does contain the reference to 'at any time during the 90-day period immediately preceding' and there then follows two subparagraphs, and it was felt that since it was an either/or situation that it should be made clear that in the second alternative, that this 'during the 90-day period immediately preceding' should be repeated specifically in the wording, and that is the purpose of the amendment.

The Chairman: Mr. Johnston.

Mr. Johnston: Mr. Chairman, I know you have heard from the Canadian Insolvency Association.

The Chairman: I have another amendment coming on that right now, Mr. Johnston.

Mr. Johnston: Is it going to solve their problem?

The Chairman: Yes.

Mr. Johnston: What is it?

The Chairman: You will hear it in a second. I was wondering if we could pass this one first.

All those in favour of the amendment proposed by Mr. Wilson. Contrary, if any.

Amendment agreed to

The Chairman: Now, the second one.

[Traduction]

L'article 117 est adopté

Article 118

Le président: Monsieur Attewell.

M. Attewell: C'est M. Wilson qui a un amendement à proposer.

Le président: Très bien. Trois amendements ont été proposés. Monsieur Wilson.

M. Wilson (Swift Current—Maple Creek): Oui, monsieur le président. Le premier se trouve à la page 179.

Je propose que l'article 118 du projet de loi C-84 soit modifié:

a) par suppression de la ligne 3, page 179, qui est remplacée par ce qui suit:

montant déduit ou retenu pendant la période de 90 jours immédiatement avant cette date;

b) par suppression de la ligne 24, page 179, qui est remplacée par ce qui suit:

un montant déduit ou retenu pendant la période de 90 jours immédiatement avant la

Le président: Quel est le but de cet amendement, monsieur Weyman?

M. Weyman: C'est d'une simplicité déconcertante, monsieur le président. Le préambule de cet alinéa particulier portant sur la première des modifications, comprend l'expression «à une date quelconque de la période de 90 jours qui précède», après quoi suivent deux sous-alinéas. Comme la situation prête à deux solutions possibles, nous avons opté pour la deuxième éventualité, soit qu'il faudrait répéter l'expression «de la période de 90 jours qui précède». Voilà la raison d'être de cet amendement.

Le président: Monsieur Johnston.

M. Johnston: Monsieur le président, je sais que vous entendu le témoignage du Conseil canadien d'insolvabilité.

Le président: Il y a un autre amendement à ce sujet qui sera présenté tout à l'heure, monsieur Johnston.

M. Johnston: Est-ce que ça va régler le problème du Conseil?

Le président: Oui.

M. Johnston: De quoi s'agit-il?

Le président: Vous verrez dans un instant. J'aimerais d'abord que nous adoptions les amendements qui sont devant nous.

Avis favorables à l'amendement proposé par M. Wilson. Avis contraires?

L'amendement est adopté

Le président: Passons maintenant au deuxième amendement.

[Text]

• 1810

Mr. Wilson (Swift Current—Maple Creek): Yes, Mr. Chairman. I move that clause 118 be amended by striking out lines 19 and 20, at page 181, and substituting the following therefor:

deducted or withheld after a date to be fixed by proclamation

The Chairman: Clause 118 and the subsequent clause with respect to unemployment insurance and to the Canada Pension Plan have to be specifically proclaimed. The Canadian Insolvency Association people wanted some more time to deal with the Minister, and the Minister wanted more time to look at some legal opinions produced, and so did the Minister of Consumer and Corporate Affairs. The consequence is that the bill could be proclaimed without these specific clauses, which could be proclaimed at a later date.

Mr. Johnston: Just hold on for a second so I follow that clearly. It seemed to me that the point was a very valid one in the protection of employees . . .

The Chairman: That is correct.

Mr. Johnston: —whose salary has been withheld, and where you give the Crown a claim on that, as being withholding tax. That is essentially their concern. Is that not correct?

The Chairman: The concern of the Minister of Consumer and Corporate Affairs is exactly the same. Rather than just pass these clauses, we add to clause 118 a provision that the particular section waits until a proclamation of that section.

Mr. Johnston: What will the proclamation apply to?

The Chairman: It will apply to clause 118.

Mr. Johnston: Will it apply to the entire clause?

The Chairman: That is right.

Mr. Weyman: It is actually subclause 118(2). Subclause 118(3) brings into effect subclause 118(1). I do not think there is a proposal to change that part. That is applicable to amounts deducted or withheld after May 23, 1985. Mr. Chairman, the amendment you propose to subclause 118(4) relates to the coming into force of subclause 118(2), the portion which relates to payroll deductions.

The Chairman: That is right.

Mr. Johnston: In other words, unless it is proclaimed, it will never come into effect . . .

The Chairman: That is correct.

Mr. Weyman: That is correct.

Mr. Johnston: —and the status quo will prevail.

Mr. Weyman: That is correct.

Mr. Johnston: That is the purpose of it.

The Chairman: That is correct.

Mr. Johnston: All right.

[Translation]

M. Wilson (Swift Current—Maple Creek): Oui, monsieur le président. Je propose que l'article 118 soit modifié par suppression des lignes 19 et 20 de la version anglaise, page 181, qui sont remplacées par ce qui suit:

deducted or withheld after a date to be fixed by proclamation

Le président: L'article 118 et l'article suivant concernant l'assurance-chômage et le Régime de pensions du Canada doivent être proclamés spécifiquement. Les représentants du Conseil canadien d'insolvabilité avaient demandé plus de temps pour discuter avec le ministre, et ce dernier, ainsi que le ministre de la Consommation et des Corporations, voulaient plus de temps pour étudier certains avis juridiques qui leur avaient été soumis, afin que le projet de loi puisse être adopté sans ces articles particuliers, qui pourraient être proclamés ultérieurement.

M. Johnston: Laissez-moi voir si j'ai bien compris. Il me semblait que l'argument était très valable pour ce qui était de la protection des employés . . .

Le président: Justement.

M. Johnston: . . . dont le salaire avait été retenu par la Couronne à l'aide d'une retenue fiscale. C'était la principale préoccupation qu'ils avaient exprimée. N'est-ce pas?

Le président: Le ministre de la Consommation et des Corporations avait soulevé le même argument. Plutôt que de simplement adopter ces articles, nous pouvons ajouter à l'article 118 une disposition stipulant que cet article n'entrera en vigueur qu'au moment de sa proclamation ultérieure.

M. Johnston: À quoi la proclamation s'appliquera-t-elle?

Le président: À l'article 118.

M. Johnston: S'appliquera-t-elle à tout l'article?

Le président: Oui.

M. Weyman: En fait, il s'agit du paragraphe 118(2). Le paragraphe 118(3) met en vigueur le paragraphe 118(1). Je ne pense pas qu'il soit question de modifier cette partie. Nous parlons des montants déduits ou retenus après le 23 mai 1985. Monsieur le président, l'amendement que vous proposez au paragraphe 118(4) a trait à l'entrée en vigueur du paragraphe 118(2), c'est-à-dire le paragraphe portant sur les retenues à la source.

Le président: C'est juste.

M. Johnston: En d'autres termes, à moins d'être proclamé, ce paragraphe n'entrera jamais en vigueur . . .

Le président: C'est ça.

M. Weyman: C'est juste.

M. Johnston: . . . et le statu quo sera maintenu.

M. Weyman: C'est juste.

M. Johnston: C'est le but de ce paragraphe.

Le président: C'est ça.

M. Johnston: Très bien.

[Texte]

Amendment agreed to

The Chairman: Shall clause 118 as amended carry?

Clause 118 as amended agreed to

The Chairman: Shall clause 119 carry?

Mr. Cassidy: Mr. Chairman, I wonder if we can go over this particular clause. It is a clause which says that in the past the law has provided that the banks must accept without charge, any payment for taxes due by a taxpayer or any payment of tax penalties.

Now we have gone from one extreme to another where in fact the banks could theoretically levy any charge they felt like for the service of accepting a cheque or a payment of tax. That seems to me unconscionable and undesirable. I am hesitant about the banks, if they start to refuse deposits from Members of Parliament and their provincial colleagues and that kind of thing. They have to be watched.

The Chairman: At 27¢, and 10¢, and 13¢ at a time.

Mr. Cassidy: Whatever, yes. No, not at 27¢, Mr. Chairman. It is a scandal that banks right now are being allowed to charge \$8 or \$10 for NSF cheques which are arbitrarily decreed by those bankers and . . .

The Chairman: Mr. Weyman, can you explain clause 119?

Mr. Weyman: I really do not have anything to add to the comments. It is to permit a charge to be made, and to permit the banks to charge their customers for this particular service, namely accepting payments of taxes, interest and penalties made to the Receiver General. That is exactly what this clause proposes.

• 1815

The Chairman: They can charge ordinary cheque charges on this particular . . .

Mr. Cassidy: No, Mr. Chairman, that is not it, because the individual can be charged by the bank for making a payment. If he writes a cheque, it costs them 25¢ a cheque or something like that. That is not the problem. The problem is if somebody pulls into the bank and says he wants to pay taxes. They say, fine, you have to pay 5% of this amount for the privilege of our taking the money. Now, in certain parts of the country there is no other alternative or the individual may feel there is no other alternative.

Mr. Weyman: Technically, what this provision does, in the Income Tax Act, is to remove the obligation on banks to accept these payments; the obligation that is on them. There is a separate amendment to subsection 160.(1) of the Financial Administration Act which empowers the bank or permits the bank to levy a service charge.

The Chairman: All right.

Mr. Parry: Mr. Chairman.

The Chairman: Yes, Mr. Parry.

[Traduction]

L'amendement est adopté

Le président: L'article 118 tel que modifié est-il adopté?

L'article 118 modifié est adopté

Le président: L'article 119 est-il adopté?

M. Cassidy: Monsieur le président, j'aimerais que nous discutions de cet article. Il s'agit d'une disposition qui obligeait par le passé les banques à accepter sans frais les paiements d'impôt ou les pénalités imposés aux contribuables.

Nous sommes maintenant passés d'un extrême à l'autre car, théoriquement, les banques peuvent maintenant imposer tous les frais qu'elles veulent pour des chèques ou le paiement d'impôts. À mon avis, c'est excessif et injustifiable. Je me méfie des banques car elles risquent de commencer à refuser les dépôts faits par des députés fédéraux et provinciaux et à imposer toutes sortes de règles. Il faudra les surveiller.

Le président: Elles pourraient demander 27c., 10c., ou 13c. à la fois.

M. Cassidy: En effet. Non, non pas 27c., monsieur le président. Il est scandaleux qu'à l'heure actuelle les banques soient autorisées à exiger 8\$ ou 10\$ pour chèque sans provision, pénalités imposées arbitrairement par les banquiers, et . . .

Le président: Monsieur Weyman, pourriez-vous nous expliquer l'article 119?

M. Weyman: Je n'ai rien à ajouter aux autres observations. Cet article a pour but d'autoriser les banques à imputer des frais et à leur permettre de faire payer certains services à leurs clients, notamment le versement d'impôts, d'intérêts et de pénalités payables au Receveur général. C'est précisément l'objectif de cet article.

Le président: Elles peuvent exiger les frais ordinaires pour ce service . . .

M. Cassidy: Non, monsieur le président, ce n'est pas cela; le client peut être obligé de payer la banque pour faire un versement. S'il rédige un chèque, cela lui coûtera à peu près 25 cents. Ce n'est pas là le problème. Le problème, c'est que si quelqu'un se présente à une banque pour payer ses impôts, il peut s'entendre dire, très bien, nous acceptons de prendre votre argent, en échange de 5 p. 100 du total. Dans certaines régions, le contribuable peut ne pas avoir le choix, ou bien il peut croire qu'il n'a pas le choix.

M. Weyman: En fait, cette disposition élimine l'obligation qu'imposait la Loi de l'impôt sur le revenu aux banques d'accepter ce genre de paiement. Un amendement au paragraphe 160.(1) de la Loi sur l'administration financière permet aux banques d'exiger des frais de service.

Le président: Très bien.

M. Parry: Monsieur le président.

Le président: Oui, monsieur Parry.

[Text]

Mr. Parry: I can see some sort of problem with this, particularly in small, remote communities where there may be only one bank. The bank will be able to set whatever charge they please. The other thing that I would question, Mr. Chairman, is if that is going to endow the bank with the freedom to refuse a deposit, say, of source deduction payments in a case where the bank is not satisfied with the way in which the corporation or individual is managing his, her or its affairs. So this is something that I see as having potential harmful consequences in the way that banks conduct their business. I had hoped that sort of provision would fall under the auspices of the Minister of State for Finance, for her people to look at it and decide if they really want to go to what is actually a deregulative measure included in the Income Tax Act.

The Chairman: Mr. Weyman.

Mr. Weyman: The only additional observation I would like to make, Mr. Chairman, is that, at the present time, this provision only applies to banks. That is to say, trust companies and other financial institutions are not required, at this time, to accept these payments. This particular proposal, this particular measure, would remove that obligation from banks; that is, to require them to accept payment of tax interest or penalty.

Mr. Cassidy: Mr. Chairman, I hardly find this onerous. Most individuals only pay their taxes once a year and they . . . It just seems to me that the argument the deputy minister just made is fallacious and specious, if I can use some blunt words.

The banks have enormous privileges, as they have in any country, where they are permitted the right of incorporation, the right of being chartered, the right to create money. It seems to me that surely there are a few obligations to go with that as well.

I suggest to the government members, if they have any independence, demonstrate it. After all, there are 211 of you. Why do you not you show that this committee can stand on its own and join us in rejecting this section?

Clauses 119 and 120 agreed to

On clause 121

Mr. Cassidy: Mr. Chairman, these are the search and seizure provisions which I wish the committee could have a look at in some detail. It might even be desirable for the committee to be briefed on the search and seizure provisions at some future time, despite the fact that we are effectively being compelled to pass them into law at this time.

The Chairman: These are relieving sections, if I understand correctly. Are they not, Mr. Weyman?

Mr. Weyman: This Mr. Wilson can explain at some great length.

Mr. Parry: Oh, do not assume that one could not.

Mr. Weyman: However, these particular rules are required. They are very critical rules to permit Revenue Canada really to carry out their responsibilities in a proper way, following

[Translation]

M. Parry: Je crois que cela risque de poser un problème, surtout dans les petites localités isolées qui n'auraient qu'une banque. Celle-ci pourrait exiger tout ce qu'elle voudrait. Je me demande aussi, monsieur le président, si cela donne à une banque le droit de refuser un dépôt, des retenues à la source, disons, si elle n'aime pas la façon dont une société ou un particulier gère ses affaires. Cela pourrait, je pense, influencer de façon négative la conduite des banques. J'aurais espéré que la ministre d'État aux finances prendrait note de ce genre de dispositions et qu'elle demanderait à ses fonctionnaires de l'examiner, pour voir si c'est véritablement le genre de déréglementation qu'elle désire inclure à la Loi de l'impôt sur le revenu.

Le président: Monsieur Weyman.

M. Weyman: La seule chose que je voudrais ajouter, monsieur le président, c'est que cette disposition ne s'applique pour le moment qu'aux banques. C'est-à-dire que les fiducies et autres institutions financières ne sont pas actuellement obligées d'accepter ces paiements. Cette mesure éliminerait l'obligation qui est faite aux banques d'accepter les paiements d'intérêt ou de pénalité d'impôts.

M. Cassidy: Monsieur le président, je ne trouve pas que ce soit une obligation bien lourde. La plupart des gens paient leurs impôts une fois par an et ils . . . Je trouve que l'argument que vient de nous présenter le sous-ministre est mensonger et spécieux, pour ne pas mâcher mes mots.

Les banques jouissent de privilèges énormes, comme dans tous les pays où elles peuvent se constituer en corporations, obtenir une charte, créer de l'argent. Il me semble normal que tous ces privilèges s'accompagnent de quelques obligations.

J'incite les députés de la majorité à prouver leur indépendance, si indépendance il y a. Après tout, vous êtes 211. Pourquoi ne pas démontrer l'indépendance du Comité et ne pas rejeter avec nous cet article?

Articles 119 et 120 sont adoptés

Article 121

M. Cassidy: Monsieur le président, il est question ici des dispositions concernant les mandats de perquisition, et j'aimerais que le Comité puisse examiner cet article en détail. Il serait peut-être même bon d'organiser une séance d'information sur les dispositions en matière de perquisition, à l'intention du Comité, plus tard, même si l'on nous oblige en fait à l'adopter dès maintenant.

Le président: Il s'agit, si je ne m'abuse, d'articles d'allègement, n'est-ce pas monsieur Weyman?

M. Weyman: M. Wilson pourra vous expliquer cela en détail.

M. Parry: Oh, n'allez pas croire qu'il ne le pourrait pas.

M. Weyman: Ces règles sont cependant nécessaires. Elles sont essentielles pour permettre à Revenu Canada de remplir ses responsabilités à la suite de certaines décisions judiciaires.

[Texte]

certain court decisions. But at the same time, it brings the rules that will be embodied in the Income Tax Act, empowering Revenue Canada to deal with search and seizure matters, within the standards that have been established by the Canadian Charter of Rights and Freedoms. It is very much with those factors in mind that these provisions have been drafted. There has been significant consultation on them with both the legal and accounting professions, but particularly with the legal profession since these are essentially legal matters. There has also been consultation, of course, with Revenue Canada.

• 1820

Mr. Cassidy: Mr. Chairman, we have literally no choice but to hope that the department and the Minister have, in fact, done adequate consultation to come up with a decent set of new rules.

Clauses 121 to 123 inclusive agreed to

On clause 124

Mr. Cassidy: Could we have a little bit of explanation on this?

The Chairman: Mr. Weyman, we have a question on clause 124.

Mr. Johnston: Clause 124 takes us into these complex anti-avoidance provisions for capital gains tax. In other words, it is to prevent the conversion of income to a lifetime exempt capital gains. Is that correct?

Mr. Weyman: Yes.

Mr. Johnston: Given our position on capital gains, being that we are opposed to this clause, it would be completely irrelevant if our view were to prevail.

Mr. Cassidy: Mr. Chairman, if I could stand away from what we have said earlier, in this case even with a decent capital gains tax it seems to me that the department may have found that there was income being translated into capital gains, which even in the present law would permit a sharp reduction in the tax payable. Therefore, perhaps on this one, we would support the government's section.

Clause 124 agreed to

On clause 125—*Dividend stripping*

Mr. Johnston: I am again opposed for the same reasons—it is this incredible complication.

Clauses 125 to 130 inclusive agreed to

On clause 131

Mr. Attewell: I have an amendment to clause 131. I move that clause 131 of Bill C-84 be amended by striking out line 8 on page 205 and substituting the following:

131.(1) Subsections 88.(1) to (3) of An Act to

[Traduction]

Mais en même temps, l'article garantit que les nouvelles dispositions de la Loi de l'impôt sur le revenu donnant à Revenu Canada l'autorité d'exécuter des perquisitions respectent les normes établies dans la Charte canadienne des droits et libertés. C'est dans cet esprit et dans cette intention que les dispositions ont été rédigées. Elles ont fait l'objet de consultations approfondies avec des comptables et des juristes, mais surtout avec ces derniers, puisque ce sont des questions essentiellement juridiques. Il y a bien entendu eu consultation également avec Revenu Canada.

M. Cassidy: Monsieur le président, nous ne pouvons rien faire de plus qu'espérer que le ministère et le ministre ont effectivement procédé aux consultations nécessaires pour nous donner des règles acceptables.

Les articles 121 à 123 inclusivement sont adoptés

Article 124

M. Cassidy: Pourrait-on me l'expliquer?

Le président: Monsieur Weyman, on pose une question à propos de l'article 124.

M. Johnston: L'article 124 traite des dispositions complexes visant à empêcher l'évitement de l'impôt sur les gains de plus value. Autrement dit, il s'agit d'empêcher que des revenus puissent être convertis en gains de plus value afin de profiter de l'exemption afférente. Est-ce exact?

M. Weyman: Oui.

M. Johnston: Compte tenu de notre position à l'égard des gains de plus value, et comme nous sommes opposés à l'exemption, cet article serait parfaitement inutile si l'on suivait notre conseil.

M. Cassidy: Monsieur le président, si vous me permettez de m'éloigner un peu de ce qui a été dit tout à l'heure, même si les gains de plus value étaient soumis à un impôt adéquat, il se pourrait que le ministère ait remarqué que certains revenus étaient convertis en gains de plus value, ce qui, même aux termes de la Loi actuelle, permet une importante réduction d'impôt. Par conséquent, nous saurions peut-être prêts à accepter la position du gouvernement sur ce point.

L'article 124 est adopté

Article 125—*Dépouillement de surplus*

M. Johnston: Encore une fois, j'y suis opposé, et pour les mêmes raisons: c'est d'une complication incroyable.

Les articles 125 à 130 inclusivement sont adoptés

Article 131

M. Attewell: Je désire proposer un amendement à l'article 131. Je propose que l'article 131 du projet de loi C-84 soit modifié par substitution, à la ligne 8, page 205, de ce qui suit:

131.(1) Les paragraphes 88(1) à (3) de la Loi

[Text]

The Chairman: Mr. Weyman, what is the point of this? Is it to make it readable?

Mr. Weyman: It is really a technical amendment consequential to another amendment from the bill.

Amendment agreed to

Clause 131 as amended agreed to

On clause 132

The Chairman: I have two amendments on clause 132. Mr. Wilson.

Mr. Wilson (Swift Current—Maple Creek): Mr. Chairman, I move that clause 132 of Bill C-84 be amended

(a) by striking out line 28 on page 207 and substituting the following:

deducted during the 90-day period immediately preceding the day of the

(b) by striking out line 46 on page 207 and substituting the following:

• 1825

ed during the 90-day period immediately preceding the day of the appointment of

The Chairman: Well, let us clean up this one. I understand these are just the same type of problems that would arrive with respect to the income tax one in clause 118.

Amendment agreed to

Mr. Wilson (Swift Current—Maple Creek): Further, Mr. Chairman, I move that clause 132 be amended by adding immediately after line 44 on page 209 the following:

(5) Subsection (2) is applicable to assessments in respect of amounts that were deducted after a day to be fixed by proclamation.

The Chairman: This does the same thing with clause 132 as we did to clause 118.

Amendment agreed to

Clause 132, as amended, agreed to

Clauses 133 to 134, inclusive, agreed to

On clause 135

The Chairman: I have an amendment on clause 135. Mr. Wilson.

Mr. Wilson (Swift Current—Maple Creek): Mr. Chairman, I think word for word they are the same as under clause 132.

In any event, I move that clause 135 of Bill C-84 be amended:

(a) by striking out line 33 on page 216 and substituting the following:

deducted during the 90 day period immediately preceding the day of the

[Translation]

Le président: Monsieur Weyman, quel est le but de cet amendement? Est-ce pour rendre l'article plus lisible?

M. Weyman: Il s'agit en réalité d'un amendement technique corrélatif à un autre amendement.

L'amendement est adopté

L'article 131 tel que modifié est adopté

Article 132

Le président: J'ai deux amendements à l'article 132. Monsieur Wilson.

M. Wilson (Swift Current—Maple Creek): Monsieur le président, je propose que l'article 132 du projet de loi C-84 soit modifié:

(a) par suppression de la ligne 36, page 207, qui est remplacé par ce qui suit:

montant déduit pendant la période de 90 jours immédiatement avant cette date; et

(b) par suppression de la ligne 6, page 208, qui est remplacé par ce qui suit:

montant déduit pendant la période de 90 jours immédiatement avant la date de

Le président: Eh bien, réglons celui-ci tout de suite. Je crois que nous avons ici le même genre de difficultés qu'à l'article 118, à propos de l'impôt sur le revenu.

L'amendement est adopté

M. Wilson (Swift Current—Maple Creek): En outre, monsieur le président, je propose que l'article 132 soit modifié en ajoutant immédiatement après la ligne 45, à la page 209, ce qui suit:

(5) Le paragraphe (2) s'applique aux cotisations établies pour les montants déduits après la date fixée par proclamation.

Le président: Nous refaisons avec l'article 132 ce que nous avons fait à l'article 118.

L'amendement est adopté

L'article 132, tel que modifié, est adopté

Les articles 133 et 134 inclusivement sont adoptés

Article 135

Le président: J'ai un amendement à l'article 135. Monsieur Wilson.

M. Wilson (Swift Current—Maple Creek): Monsieur le président, je crois que ces amendements sont en tous points identiques à ceux proposés à l'article 132.

Quoi qu'il en soit, je propose que l'article 135 du projet de loi C-44 soit modifié:

(a) par suppression de la ligne 39, page 216, qui est remplacée par ce qui suit:

montant déduit pendant la période de 90 jours immédiatement avant cette date; et

[Texte]

(b) by striking out line 7 on page 217 and substituting the following:

ed during the 90 day period immediately preceding the day of the appointment of

The Chairman: These amendments are exactly the same with the same explanation as before.

Amendments agreed to

Mr. Wilson (Swift Current—Maple Creek): I move that clause 135 be further amended by adding immediately after line 5 on page 219 the following:

(3) Subsection (1) is applicable to assessments in respect of amounts that were deducted after a day to be fixed by proclamation.

Amendment agreed to

Clause 135 as amended agreed to

Clauses 136 to 140, inclusive, agreed to

On clause 141

Mr. Cassidy: Mr. Chairman, on this one the technical notes are quite clear in stating that this new subsection will permit banks to charge a fee to their customers for accepting certain payments to the Receiver General.

Now, I believe, it was you, Mr. Chairman, who said that there is nothing wrong with charging 25¢ for writing a cheque. That is the fee a bank charges to an individual for making a payment, but now it is suggested the bank will get you going and coming because not only will they charge an individual for making a payment, but they might charge an individual for accepting the payment and then transmitting it to the Receiver General for Canada. That is what we find objectionable. We suggest, given all the privileges the chartered banks enjoy in this country, maybe a few of these things might come back occasionally. We would, therefore, oppose this clause.

The Chairman: Mr. Johnston.

Mr. Johnston: Mr. Chairman, first of all, the clause reads:

141.(1) Subsection 160.(1) of the Financial Administration Act is repealed and the following substituted:

160.(1) No bank shall make a charge for cashing a cheque or other instrument drawn on the Receiver General or on his account in the Bank of Canada or any other bank, or for cashing any other instrument issued as authority for the payment of money out of the Consolidated Revenue Fund.

What I am confused about is that this section does not seem to be the one the technical paper is talking to. It seems to me the technical paper is talking to the provision we already looked at. Is that possible?

The Chairman: Yes. Is the technical paper wrong here?

The act says:

[Traduction]

(b) par suppression de la ligne 14, page 217, qui est remplacée par ce qui suit:

montant déduit pendant la période de 90 jours immédiatement avant la date de

Le président: Ces amendements, et l'explication sont identiques aux précédents.

Les amendements sont adoptés

M. Wilson (Swift Current—Maple Creek): Je propose que l'article 135 soit en outre modifié en ajoutant immédiatement après la ligne 5, page 219, ce qui suit:

(3) le paragraphe (1) s'applique aux cotisations établies pour les montants déduits après la date fixée par proclamation.

L'amendement est adopté

L'article 135, tel que modifié, est adopté

Les articles 136 à 140 inclusivement sont adoptés

Article 141

M. Cassidy: Monsieur le président, les notes techniques afférent à cette article disent très clairement que le nouveau paragraphe permettra aux banques d'exiger une rétribution pour l'encaissement d'un chèque en faveur du Receveur général.

Il me semble que c'était vous, monsieur le président, qui avez dit qu'il n'y avait rien de mal à exiger une rétribution de 25 cents pour l'encaissement d'un chèque. C'est ce que demande la banque à un client qui fait un versement, mais maintenant, la banque sera gagnante à tous les coups, puisqu'elle pourra non seulement exiger une rétribution de la personne qui fait le versement, mais également de celui qui l'accepte et le transmet ensuite au receveur général du Canada. Cela nous paraît inacceptable. Il nous semble qu'avec tous les privilèges dont jouissent les banques à chartes dans ce pays, elles pourraient peut-être de temps en temps nous rendre la faveur. Nous opposons donc cet article.

Le président: Monsieur Johnston.

M. Johnston: Monsieur le président, tout d'abord, l'article dit:

141.(1) Le paragraphe 160.(1) de la *Loi sur l'administration financière* est abrogée et remplacée par ce qui suit:

160.(1) Nulle banque ne peut exiger une rétribution pour l'encaissement d'un chèque ou autre effet—sur le Receveur général ou sur son compte à la Banque du Canada ou à toute autre banque, ni pour l'encaissement d'un autre effet émis pour autoriser le paiement de deniers sur le Trésor

Je suis un peu perdu car il me semble que cet article ne correspond pas à celui dont traite les notes explicatives. Il me semble que la note explicative se rapporte à la disposition que nous avons déjà examinée. Est-ce possible?

Le président: Oui. Les notes explicatives font-elles erreur?

Le texte de la loi est le suivant

[Text]

No bank shall make a charge for cashing a cheque or other instrument drawn on the Receiver General or on his account in the Bank of Canada or any other bank . . .

Is that correct?

Mr. J. Wilson: Mr. Chairman, are you thinking of a government cheque to a bank.

The Chairman: Yes.

Mr. J. Wilson: There is no charge.

The Chairman: That is right.

Mr. J. Wilson: But it is the payments going the other way.

The Chairman: I know, but the way you have put the explanatory note to clause 141 is totally wrong.

• 1830

Mr. Weyman: Mr. Chairman . . .

A voice: I do not think it is.

Mr. Weyman: —if you look in the bill on page 227a, you will see in italics there the words that have been deleted. I think it is through the deletion of those words that what was at the end of the subsection . . .

Mr. Johnston: I see the point. In other words, you are getting consistent with what we earlier looked at—that you have left the right to cash a cheque without a . . .

Mr. Weyman: You can cash a government cheque without . . .

Mr. Johnston: You have taken half of it away.

Mr. Weyman: That is correct.

Mr. Johnston: So this is a consequential amendment we have here.

Mr. Weyman: Yes, it is.

Mr. Johnston: Okay. So the technical paper is correct, Mr. Chairman, if you read the italicized part.

Mr. Parry: Mr. Chairman, if I may, again to clarify, “no bank shall make a charge for cashing a cheque” refers only to cashing a cheque and not to accepting it as part of a deposit.

The Chairman: That is right.

Mr. Morris: [*Inaudible—Editor*] . . . that is what it is intended to mean. So for a payment to, you can charge a fee; for a payment drawn on, you cannot.

Mr. Parry: Sorry, I am not sure I understood that.

The Chairman: If you write a cheque to the government they can charge you a cheque charge. If you get a cheque from the government they cannot charge you for depositing it in the bank.

Mr. Parry: Okay. Thank you.

[Translation]

Une banque ne doit exiger aucune rétribution pour l'encaissement d'un chèque ou autre effet—sur le Receveur général ou sur son compte à la Banque du Canada ou toute autre banque . . .

Est-ce bien cela?

M. J. Wilson: Monsieur le président, vous songez à un chèque du gouvernement en faveur d'une banque.

Le président: Oui.

M. J. Wilson: Il n'y a aucune rétribution.

Le président: C'est exact.

M. J. Wilson: Mais il s'agit ici des versements faits dans l'autre sens.

Le président: Je sais, mais la façon dont vous avez rédigé la note explicative à l'article 141 est toute à fait erronée.

M. Weyman: Monsieur le président . . .

Une voix: Je ne crois pas.

M. Weyman: . . . vous verrez dans le projet de loi à la page 227a, en italiques les mots qui ont été supprimés. Je crois que c'est en supprimant ces termes à la fin du paragraphe . . .

M. Johnston: Je vois. Autrement dit, c'est pour être conséquent, vous laissez le droit de toucher un chèque sans . . .

M. Weyman: On peut toucher un chèque du gouvernement sans . . .

M. Johnston: Vous en avez supprimé la moitié.

M. Weyman: C'est cela.

M. Johnston: C'est donc pour être conséquent que vous avez présenté cet amendement.

M. Weyman: Oui.

M. Johnston: D'accord. Le document technique est donc exact si l'on se reporte à ce qui est en italique.

M. Parry: Monsieur le président, pour que les choses soient bien claires, «nulle banque ne peut exiger une rétribution pour l'encaissement d'un chèque» ne porte que sur l'encaissement d'un chèque et non pas sur le fait de l'accepter en dépôt.

Le président: C'est exact.

M. Morris: [*Inaudible—éditeur*] . . . c'est en effet ce qui est entendu. S'il s'agit donc d'un versement, vous pouvez demander une rétribution; mais pas pour un paiement.

M. Parry: Désolé, je ne suis pas sûr d'avoir bien compris.

Le président: Si vous faites un chèque au gouvernement, on peut vous demander une rétribution. Par contre, si vous recevez un chèque du gouvernement, la banque ne peut vous demander de rétribution pour le dépôt de ce chèque.

M. Parry: D'accord. Merci.

[Texte]

Mr. Cassidy: I would like a roll call on that, Mr. Chairman.

Clause 141 agreed to: yeas, 5; nays, 3

Clauses 142 and 143 agreed to

Schedule agreed to

Title agreed to

The Chairman: Shall Bill C-84, as amended, carry?

Some hon. members: No. A recorded vote.

Bill C-84 as amended agreed to: yeas, 5; nays 3

The Chairman: Shall I order a reprint of the bill as amended for use at the report stage?

Some hon. members: Agreed.

Mr. Cassidy: Mr. Chairman, is that normal and required, or is it . . . ?

The Chairman: Yes, it is what is required.

Shall I report the bill, as amended, to the House?

Some hon. members: Agreed.

The Chairman: This meeting doth stand adjourned. Oh, by the way, this is the last meeting of the honourable Vaive, who is moving on to greater and better things. Our clerk is leaving us, and I think he has done a superb job as our clerk.

Some hon. members: Hear, hear.

The Chairman: Robert, congratulations on a job well done; you do not have to put up with me any longer.

The Clerk: Thank you very much.

The Chairman: The meeting is adjourned.

[Traduction]

M. Cassidy: J'aimerais que l'on fasse un appel nominal pour cet article, monsieur le président.

L'article 141 est adopté: oui, 5; non, 3

Les articles 142 et 143 sont adoptés

L'annexe est adoptée

Le titre est adopté

Le président: Le projet de loi C-84, tel que modifié, est-il adopté?

Des voix: Non. Votons par appel nominal.

Le projet de loi C-84, tel que modifié, est adopté: oui, 5; non, 3

Le président: Dois-je ordonner une réimpression du projet de loi tel que modifié pour l'étape du rapport?

Des voix: D'accord.

M. Cassidy: Monsieur le président, est-ce normalement ce que l'on fait ou est-ce . . . ?

Le président: Oui, c'est nécessaire.

Dois-je faire rapport du projet de loi tel que modifié à la Chambre?

Des voix: D'accord.

Le président: La séance est levée. Au fait, c'est la dernière réunion de l'honorable Vaive qui nous quitte pour assumer d'autres fonctions. Je crois que nous ne pouvons que nous féliciter du travail qu'il a fait pour nous.

Des voix: Bravo.

Le président: Robert, toutes nos félicitations; vous n'aurez plus à me supporter.

Le greffier: Merci beaucoup.

Le président: La séance est levée.



**Book Tarif
rate des livres**
K1A 0S9
OTTAWA

If undelivered, return COVER ONLY to:
Canadian Government Publishing Centre,
Supply and Services Canada,
Ottawa, Canada, K1A 0S9

En cas de non-livraison,
retourner cette **COUVERTURE SEULEMENT** à:
Centre d'édition du gouvernement du Canada,
Approvisionnement et Services Canada,
Ottawa, Canada, K1A 0S9

WITNESSES—TÉMOINS

From the National Anti-Poverty Organization:

Patrick Johnston, Executive Director.

From the Department of Finance:

David Weyman, Assistant Deputy Minister, Tax Policy and Legislation Branch;

Tim Morris, Special Adviser, Tax Policy and Legislation Branch;

Jim Wilson, Special Adviser, Tax Policy and Legislation Branch.

De l'organisation nationale anti-pauvreté:

Patrick Johnston, directeur exécutif.

Du ministère des Finances:

David Weyman, sous-ministre adjoint, Direction de la politique et de la législation de l'impôt;

Tim Morris, conseiller spécial, Direction de la politique et de la législation de l'impôt;

Jim Wilson, conseiller spécial, Direction de la politique et de la législation de l'impôt.

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 83

Monday, January 27, 1986

Tuesday, February 4, 1986

Chairman: Don Blenkarn

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule n° 83

Le lundi 27 janvier 1986

Le mardi 4 février 1986

Président: Don Blenkarn

*Minutes of Proceedings and Evidence
of the Standing Committee on*

Finance, Trade and Economic Affairs

*Procès-verbaux et témoignages
du Comité permanent des*

Finances, du commerce et des questions économiques

RESPECTING:

Election of a Chairman and of a Vice-Chairman
pursuant to Standing Order 70(3)

Annual Report of the Economic Council of Canada for
the year ended March 31, 1985

CONCERNANT:

Élection d'un président et d'un vice-président
conformément à l'article 70(3) du Règlement

Rapport annuel du Conseil économique du Canada pour
l'exercice financier terminé le 31 mars 1985

WITNESSES:

(See back cover)

TÉMOINS:

(Voir à l'endos)

First Session of the
Thirty-third Parliament, 1984-85-86

Première session de la
trente-troisième législature, 1984-1985-1986

**STANDING COMMITTEE ON FINANCE,
TRADE AND ECONOMIC AFFAIRS**

Chairman: Don Blenkarn

Vice-Chairman: Louis Plamondon

**COMITÉ PERMANENT DES FINANCES,
DU COMMERCE ET DES QUESTIONS
ÉCONOMIQUES**

Président: Don Blenkarn

Vice-président: Louis Plamondon

MEMBERS/MEMBRES

Bill Attewell
Murray Dorin
Donald Johnston
Steven Langdon
Shirley Martin
Paul McCrossan
George Minaker
Aideen Nicholson
Nelson A. Riis
Marcel Tremblay
Pierre H. Vincent
Norm Warner
Geoff Wilson

ALTERNATES/SUBSTITUTS

Murray Cardiff
Michael Cassidy
Clément Côté
Simon de Jong
Sid Fraleigh
Alfonzo Gagliano
Paul Gagnon
Raymond Garneau
Jim Jepson
Fernand Ladouceur
Monique Landry
Claude Lanthier
Nic Leblanc
Reginald Stackhouse
Robert Toupin

(Quorum 8)

Le greffier du Comité

Marie Carrière

Clerk of the Committee

Published under authority of the Speaker of the
House of Commons by the Queen's Printer for Canada

Available from the Canadian Government Publishing Centre, Supply and
Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre
des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada,
Approvisionnement et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

ORDERS OF REFERENCE

Friday, January 24, 1986

ORDERED,—That the following Members do compose the Standing Committee on Finance, Trade and Economic Affairs:

Members	Alternates
Attewell	Cardiff
Blenkarn	Cassidy
Dorin	Côté (Lac-Saint-Jean)
Johnston (Saint-Henri— Westmount)	de Jong
Langdon	Fraleigh
Martin	Gagliano
McCrossan	Gagnon
Minaker	Garneau
Nicholson (Trinity)	Jepson
Plamondon	Ladouceur
Riis	Landry
Tremblay (Québec East)	Lanthier
Vincent	Leblanc
Warner	Stackhouse
Wilson (Swift Current . . . Maple Creek)—(15)	Toupin—(15)

Pursuant to Standing Order 47(4) the following paper was deemed referred to the Committee:

Monday, September 23, 1985

—Report of the Economic Council of Canada, together with the Auditor General's Report, for the fiscal year ended March 31, 1985, pursuant to subsection 21(1) of the Act, Chapter E-1, R.S.C., 1970—Sessional Paper No. 331-1/125A.

ATTEST

pour Le Greffier de la Chambre des Communes

MICHAEL B. KIRBY

for The Clerk of the Committee

ORDRES DE RENVOI

Le vendredi 24 janvier 1986

IL EST ORDONNÉ,—Que le Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques soit composé des députés dont les noms suivent:

Membres	Substituts
Attewell	Cardiff
Blenkarn	Cassidy
Dorin	Côté (Lac-Saint-Jean)
Johnston (Saint-Henri— Westmount)	de Jong
Langdon	Fraleigh
Martin	Gagliano
McCrossan	Gagnon
Minaker	Garneau
Nicholson (Trinity)	Jepson
Plamondon	Ladouceur
Riis	Landry
Tremblay (Québec-Est)	Lanthier
Vincent	Leblanc
Warner	Stackhouse
Wilson (Swift Current . . . Maple Creek)—(15)	Toupin—(15)

Conformément aux dispositions de l'article 47(4) du Règlement, le document suivant était réputé déferé au Comité:

Le lundi 23 septembre 1985

—Rapport du Conseil économique du Canada, ainsi que le Rapport du Vérificateur général y afférent, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1985, conformément à l'article 21(1) de la Loi, chapitre E-1, S.R.C., 1970—Document parlementaire n° 331-1/125A.

ATTESTÉ

MINUTES OF PROCEEDINGS

MONDAY, JANUARY 27, 1986
(128)

[Text]

The Standing Committee on Finance, Trade and Economic Affairs met at 6:13 o'clock p.m. this day, for the purpose of electing a Chairman and a Vice-Chairman.

Members of the Committee present: Don Blenkarn, Murray Dorin, Steven W. Langdon, George Minaker, Aideen Nicholson and Geoff Wilson.

Alternates present: Fernand Ladouceur and Monique Landry.

Other Member present: John Parry.

In attendance: From the Library of Parliament: Terrence J. Thomas, Research Officer.

The Clerk of the Committee presided over the election of the Chairman.

Geoff Wilson, seconded by George Minaker, moved,—That Don Blenkarn do take the Chair of the Committee as Chairman.

The question being put on the motion, it was agreed to.

Don Blenkarn took the Chair.

Fernand Ladouceur, seconded by Aideen Nicholson, moved,—That Louis Plamondon be elected Vice-Chairman of the Committee.

The question being put on the motion, it was agreed to.

At 6:20 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

TUESDAY, FEBRUARY 4, 1986
(129)

The Standing Committee of Finance, Trade and Economic Affairs met at 8:07 o'clock p.m. this day, the Chairman, Don Blenkarn, presiding.

Members of the Committee present: Bill Attewell, Don Blenkarn, Murray Dorin, Donald J. Johnston, Louis Plamondon, Norm Warner and Geoff Wilson.

Alternates present: Paul Gagnon and Reginald Stackhouse.

Other Member present: John R. Rodriguez.

Witnesses: From the Economic Council of Canada: Judith W. Maxwell, Chairman; Patrick Robert, Director; Peter Cornell, Director.

In attendance: From the Library of Parliament: Terrence J. Thomas.

The Committee proceeded to the consideration of the Annual Report of the Economic Council of Canada for the fiscal year ended March 31, 1985 tabled before the House of Commons pursuant to subsection 21(1) of the Act, Chapter E-1, R.S.C. 1970—Sessional Paper No. 331-1/125A. (*Deemed referred on Monday, September 23, 1985, under Standing Order 47(4)*).

PROCÈS-VERBAL

LE LUNDI 27 JANVIER 1986
(128)

[Traduction]

Le Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques se réunit, ce jour à 18 h 13, pour élire un président et un vice-président.

Membres du Comité présents: Don Blenkarn, Murray Dorin, Steven W. Langdon, George Minaker, Aideen Nicholson, Geoff Wilson.

Substituts présents: Fernand Ladouceur, Monique Landry.

Autre député présent: John Parry.

Aussi présent: De la Bibliothèque du parlement: Terrence J. Thomas, attaché de recherche.

Le greffier du Comité préside l'élection du président.

Geoff Wilson, appuyé par George Minaker, propose,—Que Don Blenkarn assume la présidence du Comité.

La motion est mise aux voix et adoptée.

Don Blenkarn occupe le fauteuil.

Fernand Ladouceur, appuyé par Aideen Nicholson, propose,—Que Louis Plamondon assume la vice-présidence du Comité.

La motion est mise aux voix et adoptée.

A 18 h 20, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

LE MARDI 4 FÉVRIER
(129)

Le Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques se réunit, ce jour à 20 h 07, sous la présidence de Don Blenkarn, (*président*).

Membres du Comité présents: Bill Attewell, Don Blenkarn, Murray Dorin, Donald J. Johnston, Louis Plamondon, Norm Warner, Geoff Wilson.

Substituts présents: Paul Gagnon, Reginald Stackhouse.

Autre député présent: John R. Rodriguez.

Témoins: Du Conseil économique du Canada: Judith W. Maxwell, présidente; Patrick Robert, directeur; Peter Cornell, directeur.

Aussi présent: De la Bibliothèque du parlement: Terrence J. Thomas.

Le Comité procède à l'étude du rapport annuel du Conseil économique du Canada pour l'année financière se terminant le 31 mars 1985, déposé à la Chambre des communes conformément à l'article 21(1) de la loi, chapitre E-1, S.R.C. 1970—Document parlementaire n° 331-1/125A. (*Tenu pour déféré le lundi 23 septembre 1985, aux termes de l'article 47(4) du Règlement*).

Judith Maxwell made a statement and with the other witnesses answered questions.

Judith Maxwell fait une déclaration, puis elle-même et les autres témoins répondent aux questions.

At 10:02 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

A 22 h 02, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le greffier du Comité

Marie Carrière

Clerk of the Committee

Mr. Davis:

The Chair: I declare the motion carried and Mr. ...

The Chair: I will now call the Chair's ...

The Chair: I will now call the Chair's ...

The Chair: I will now call the Chair's ...

The Chair: I will now call the Chair's ...

The Chair: I will now call the Chair's ...

The Chair: I will now call the Chair's ...

The Chair: I will now call the Chair's ...

The Chair: I will now call the Chair's ...

The Chair: I will now call the Chair's ...

The Chair: I will now call the Chair's ...

Mr. Wilson (Swift Current—Maple Creek): I would like to ...

The Chair: I declare the motion carried and Mr. ...

The Chair: I will now call the Chair's ...

The Chair: I will now call the Chair's ...

The Chair: I will now call the Chair's ...

The Chair: I will now call the Chair's ...

The Chair: I will now call the Chair's ...

The Chair: I will now call the Chair's ...

The Chair: I will now call the Chair's ...

The Chair: I will now call the Chair's ...

The Chair: I will now call the Chair's ...

The Chair: I will now call the Chair's ...

EVIDENCE

(Recorded by Electronic Apparatus)

[Texte]

Monday, January 27, 1986

• 1814

The Clerk of the Committee: Hon. members, there being a quorum present, your first item of business is to elect a chairman. I am ready to receive motions to that effect. Mr. Wilson.

Mr. Wilson (Swift Current—Maple Creek): I would like to move that Mr. Blenkarn take the Chair as chairman of the committee.

• 1815

The Clerk: It is moved by Mr. Wilson, seconded by Mr. Minaker, that Mr. Blenkarn take the Chair of the committee as chairman. Are there any comments?

Mr. Wilson (Swift Current—Maple Creek): The motion speaks for itself.

Motion agreed to

The Clerk: I declare the motion carried and Mr. Blenkarn duly elected chairman of this committee.

The Chairman: I will take the Chair. Thank you for the tremendous confidence. Okay. We have about three more things to accomplish, and I would like a nomination for vice-chairman.

M. Ladouceur: Monsieur le président, je propose que M. Louis Plamondon soit élu vice-président de ce Comité.

The Chairman: Are there any other nominations? There being no other nominations, I declare Mr. Plamondon elected as vice-chairman.

Now, there were a number of rules and regulations, and if you have any of those standard motions that have to be passed . . .

The Clerk: We do not have to go through that. It is only the election of a chairman and a vice-chairman.

The Chairman: I am told that the rules and regulations in connection with the operation of the committee will be the same as last year. Is that correct, Mrs. Clerk?

The Clerk: Yes.

The Chairman: I want to introduce to the committee Marie Carrière, who is our new clerk. Marie, as you all know, was our vice-clerk last year and so she has been thrown to the wolves and is going to have the opportunity to suffer, like Bob did, as the clerk of this committee.

The Clerk: He sure did.

The Chairman: I also want to introduce to you Terry Thomas, who has been assigned to this committee by the Library of Parliament. Doctor Thomas is an economist. He has been with the Bank of Canada and the Library here and so he is going to try to put up with us.

TÉMOIGNAGES

(Enregistrement électronique)

[Traduction]

Le lundi 27 janvier 1986

Le greffier du Comité: Honorables membres du Comité, vous avez le quorum; votre première tâche est d'élire un président. Je suis prêt à recevoir des motions à cet effet. Monsieur Wilson.

M. Wilson (Swift Current—Maple Creek): Je propose que M. Blenkarn assume la présidence du Comité.

Le greffier: M. Wilson, appuyé par M. Minaker, propose que M. Blenkarn assume la présidence du Comité. Y a-t-il des observations?

M. Wilson (Swift Current—Maple Creek): La motion se passe de commentaires.

La motion est adoptée

Le greffier: Je déclare la motion adoptée et M. Blenkarn dûment élu président de ce Comité.

Le président: Je vais donc prendre la présidence; merci pour cette marque de confiance considérable. Bien. Il nous reste environ trois choses à faire; j'attends, pour commencer, une proposition de candidat pour la vice-présidence.

Mr. Ladouceur: Mr. Chairman, I would like to move that Mr. Louis Plamondon be elected Vice-Chairman of this committee.

Le président: Y a-t-il d'autres propositions? Puisqu'il n'y en a pas d'autres, je déclare M. Plamondon élu vice-président.

Maintenant, il y a un certain nombre de règles et de règlements, et nous avons peut-être ces motions ordinaires à adopter . . .

Le greffier: C'est inutile; nous sommes là uniquement pour l'élection d'un président et d'un vice-président.

Le président: On me dit que les règles et règlements régissant le fonctionnement du Comité demeurent inchangés. C'est bien ça, madame le greffier?

Le greffier: Oui.

Le président: Je tiens à présenter au Comité Marie Carrière, notre nouveau greffier. Marie, comme vous le savez tous, était notre vice-greffier l'année dernière; elle a donc déjà été jetée aux loups et elle pourra maintenant souffrir, comme Bob l'a fait.

Le greffier: Ça, c'est vrai.

Le président: Je vous présente également Terry Thomas, qui a été détaché auprès de ce Comité par la Bibliothèque du Parlement. M. Thomas est économiste; il a travaillé pour la Banque du Canada et la Bibliothèque, et il va maintenant essayer de nous supporter.

[Texte]

As you all know, Randall Chan, who was formerly our Research Director, was hired by the Canadian Bankers' Association. He felt there was more future in money in the Canadian Bankers' Association than there was in the Library of Parliament. Mr. Thomas is aspiring to the same ends and so this will give him an opportunity to do that.

I do not think there is the need for any other business tonight. Perhaps I could have consultations with other members as to when we might have a steering committee meeting, and I will leave it at that. Are there any suggestions anybody would like to make? Mr. Dorin.

Mr. Dorin: I would just like to ask a question. With respect to the steering committee, to the knowledge of the chairman, do you foresee any future business upcoming?

The Chairman: There are a couple of things. There is a fair issue in the community with respect to general and property and casualty insurance, particularly liability insurance. There is a report from the Superintendent of Insurance that has been referred to this committee. We could use the report as a basis to inquire into liability insurance and insurance companies, if you would like. I thought perhaps I might discuss it with the steering committee.

There is also the question of interest rates. Some people might want us to go into the Bank of Canada. We have the Bank of Canada's report. We might have some sort of an inquiry, tentatively, with respect to interest rates.

Again, I throw that out as two things we could do. As you know, Mr. Dorin, the House rules have not been passed that would enable us to go into tax and that type of thing. Mr. Minaker.

Mr. Minaker: Does the subject of value-added tax come up at all?

The Chairman: We cannot go into any subject that is not specifically referred to the committee until the new rules come in. If we had the new rules, we could decide to go into value-added taxes and real estate taxes and death taxes . . .

Mr. Dorin: Did you guys hear that?

The Chairman: —capital gains taxes, taxes on widows and . . .

I would be pleased to receive a motion of adjournment. I declare the meeting adjourned.

Tuesday, February 4, 1986

• 2004

The Chairman: Order, please. Our witness tonight is the Economic Council of Canada. Mrs. Judith W. Maxwell is chairman.

[Traduction]

Comme vous le savez tous, Randall Chan, notre ancien directeur de la recherche, a été engagé par l'Association des banquiers canadiens. Apparemment, il a pensé que l'Association des banquiers canadiens lui offrirait un plus bel avenir et plus d'argent que la Bibliothèque du Parlement. M. Thomas a les mêmes ambitions; ce sera donc pour lui une occasion d'y parvenir.

Je pense que nous n'avons rien d'autre à faire ici ce soir; peut-être pourrais-je consulter les membres du Comité sur la réunion du comité directeur, puis nous en resterons là. Est-ce que vous avez des suggestions? Monsieur Dorin.

M. Dorin: J'ai une question à poser. À propos du comité directeur, que vous sachiez, monsieur le président, est-ce que nous allons être saisis de certaines questions?

Le président: Une ou deux choses. On parle beaucoup en ce moment des problèmes d'assurance générale, propriété et accident, en particulier l'assurance-responsabilité civile. Un rapport du surintendant des assurances a été transmis à ce Comité. Nous pourrions prendre ce rapport pour base et faire une enquête sur l'assurance-responsabilité civile et les compagnies d'assurances. J'avais pensé en discuter au comité directeur.

Il y a également la question des taux d'intérêt. Certains voudront peut-être que nous nous intéressions à la Banque du Canada. Nous avons le rapport de la Banque du Canada; nous pourrions faire une petite enquête sur les taux d'intérêt.

Encore une fois, ce sont deux suggestions; comme vous le savez, monsieur Dorin, les règlements de la Chambre qui nous permettraient de nous intéresser aux questions fiscales, entre autres, n'ont pas encore été adoptés. Monsieur Minaker.

M. Minaker: Est-ce que le sujet de la taxe à la valeur ajoutée risque de faire surface?

Le président: Nous ne pouvons nous pencher sur un sujet qui ne nous a pas été confié expressément tant que le nouveau Règlement ne sera pas en place. Si nous avons ce nouveau Règlement, nous pourrions décider d'étudier les taxes à la valeur ajoutée et les impôts fonciers, les droits de succession . . .

M. Dorin: Vous avez entendu cela?

Le président: . . . les taxes sur les gains en capital, les taxes sur les veuves et . . .

J'attends une motion d'ajournement. La séance est levée.

Le mardi 4 février 1986

Le président: Je déclare la séance ouverte. Nous accueillons ce soir M^{me} Judith W. Maxwell, présidente du Conseil économique du Canada.

[Text]

• 2005

The report of the council has been tabled with the committee for reference in the normal course. I note you have a statement. First of all, Ms Maxwell, would you perhaps introduce the people you have with you from the council?

Mrs. Judith W. Maxwell (Chairman, Economic Council of Canada): Yes, Mr. Chairman. With me are Patrick Robert, who is a director and full-time member of the council; Peter Cornell, also a director and full-time member of the council; and Someshwar Rao, who is on the staff of the council and is the acting director of our CANDIDE group, the group of economists who do the medium to long-term forecasting.

I have just a brief opening statement, which is a distillation of the rather brief submission we delivered to you earlier today. I will start with just a few comments on the future directions for the council and then go on to update our view of the medium-term outlook as it was provided in the 22nd annual review, published in October.

In my view, this is a time of new opportunities for the Economic Council of Canada. These opportunities exist because the environment for public policy debate has changed fundamentally in recent years. In our submission we talk a bit about the three basic changes that are most important here.

First of all, the focus of public debate has shifted towards structural issues, which are basically the council's home ground. Second, the capacity of government departments—and this is at both the federal and the provincial level—to do strategic thinking about medium-term issues has been eroded by the budget cuts of recent years. And third, the rise of very articulate interest groups in our community has created a greater need for a consensus organization.

Je considère, pour ma part, que le Conseil peut tirer parti de ces circonstances nouvelles. Il peut, je crois, jouer trois rôles parfaitement complémentaires:

En intégrant de manière plus efficace les résultats des travaux de son personnel et les perspectives sociales variées de ses membres, le Conseil pourra d'abord définir un cadre d'analyse général favorisant un débat éclairé sur la politique économique;

Ensuite, à l'intérieur de ce cadre, il pourra préciser les diverses options possibles et définir les coûts et avantages de chacune d'elles;

Enfin, le Conseil pourra, le cas échéant, sonner l'alarme lorsque des problèmes possiblement urgents sont ignorés;

Somme toute, le Conseil est en mesure de contribuer à la réalisation d'un consensus élargi sur la politique économique. Il devient également une tribune où on peut cerner les problèmes et définir les options de manière claire et objective. En termes plus concrets, au moment de comparaître devant un comité comme celui-ci, nous visons à proposer des orientations

[Translation]

Le rapport du Conseil a été renvoyé au Comité, comme il se doit. Je constate que vous avez une déclaration. Tout d'abord, madame Maxwell, voulez-vous peut-être nous présenter les personnes qui vous accompagnent?

Mme Judith W. Maxwell (présidente, Conseil économique du Canada): Oui, monsieur le président. Voici M. Patrick Robert, directeur et membre à temps plein du Conseil; M. Peter Cornell, également directeur et membre à temps plein du Conseil; et Someshwar Rao, employé du Conseil et directeur par intérim de notre groupe CANDIDE, notre groupe d'économistes qui préparent les prévisions à moyen et à long terme.

Je vais m'en tenir à un bref exposé dans lequel je résumerai le mémoire peu volumineux que nous vous avons fait tenir plus tôt aujourd'hui. Je vais commencer par faire quelques commentaires sur l'orientation future du Conseil et je vous ferai ensuite une mise à jour des perspectives de moyen terme telles qu'elles figurent dans le 22^e exposé annuel publié au mois d'octobre.

A mon avis, le Conseil économique traverse une période où de nouveaux horizons s'offrent à lui, car l'environnement dans lequel se déroulent les débats sur la politique publique s'est transformé radicalement depuis quelques années. Dans notre mémoire, nous soulignons brièvement trois changements fondamentaux des plus importants.

Premièrement, le thème central des débats publics porte de plus en plus sur la dimension structurelle de l'économie, domaine où le Conseil excelle. Deuxièmement, la réorientation des priorités et les compressions budgétaires ont amené les ministères gouvernementaux—qu'ils soient fédéraux ou provinciaux—à réduire, ces dernières années, leurs efforts de réflexion stratégique sur les problèmes de moyen terme. Et enfin, l'émergence de groupes de pression bien préparés a mis en lumière le besoin d'un organisme capable d'aider à réaliser un consensus.

I believe that the Council can take advantage of these new opportunities. I see us playing three quite complementary roles:

First, by a more effective integration of the sound research of the staff with the diverse social perspective of Council members we can articulate a broad framework for sensible discussion of policy issues.

Second, based on that framework we can articulate options for policy and describe the costs and benefits of each one.

Third, where necessary, we can sound the alarm when potentially urgent issues are being ignored.

The bottom line is that the Council becomes an organization that contributes to the formulation of a wider consensus on economic policy. It also becomes a forum that can state the issues and the options in a clear and unbiased way. To put that in more concrete terms, when we appear before a Standing Committee such as this one, our objective will be to offer

[Texte]

appropriées pour la politique économique. Même si les membres du Comité étaient en désaccord avec la formulation détaillée de nos suggestions, celles-ci seront fondées sur une analyse cohérente qui aidera les membres à s'entendre sur une solution qui leur semblera préférable.

In recent years the council has been criticized for being too technical, too late on the issues, and rather sporadic in its interventions in the public debate. Despite those criticisms, it is widely respected for the quality of its research. My objective as chairman is to guard the integrity of the research while improving both our relevance and our readability.

In my first quarterly meeting with council members in December, we agreed on a number of important procedural changes that will make better use of the consensus process. Since December I have been working with the staff to implement these procedural changes and to construct work plans that call for shorter, more frequent reports, covering a wider range of issues. Naturally it will be a while before you see all the results, since the changes will be introduced gradually as new projects are commissioned.

• 2010

I would like now to give you an update on our view of the economic outlook, and then outline for you the impact on the economy of a sustained period of lower world oil prices. In brief, the 22nd annual review, released last October, projected a solid economic expansion in Canada over the next decade as long as there are no dramatic changes in the international economic environment. Our current reading is that the economy has been tracking the base-case projection, although the mix of growth is slightly different from what was anticipated. Indeed, the economy was gaining momentum at the end of 1985.

However, the base-case projection reported in the review was based on an oil price of about \$28.50 in U.S. funds. We have recently rerun the base case using an average price of \$19 a barrel for the years 1986 and 1987, followed by a gradual rise over the next 3 years. The results of this \$19 oil price can be summarized as follows: there would be more growth and more employment than in the base case; there would be slower inflation and a smaller federal deficit, but there would be a shift to deficit in the current account. In short, lower oil prices are a positive development for the Canadian economy as a whole.

But I should also point out that the environment masks some disturbing structural effects on the economy. The most important of these is a regional one, in the sense that higher growth and employment portrayed in the forecast will be

[Traduction]

advice about the appropriate directions for policy. Even if you choose to disagree with the specifics, that advice will be framed by a coherent analysis of the problem that will help members to agree on a constructive course of action.

Depuis quelques années, on reproche au Conseil le caractère trop technique de ses publications et ses interventions trop tardives ou trop sporadiques. Ces critiques mises à part, le Conseil est grandement respecté pour la qualité de ses travaux. Mon objectif, à titre de présidente, est de sauvegarder cette intégrité de la recherche, tout en accroissant sa pertinence et son accessibilité.

Lors de ma première rencontre trimestrielle avec les membres du Conseil, en décembre dernier, nous avons convenu d'un certain nombre de modifications importantes qui devraient nous permettre d'améliorer le recours au mécanisme du consensus. Depuis lors, avec l'aide du personnel du Conseil, je me suis employée à mettre ces changements en place et à élaborer des plans de travail axés sur la production de rapports plus courts et plus fréquents, consacrés à une gamme élargie de questions. Il faudra évidemment un certain temps avant que se manifestent les résultats de ces mesures, car celles-ci seront mises en place graduellement, à mesure que de nouveaux projets seront lancés.

J'aimerais vous présenter ici un aperçu de notre perception actuelle des perspectives économiques et vous parler de l'incidence sur l'économie d'une période prolongée de faibles prix pétroliers sur les marchés mondiaux. Brièvement, dans le 22^{ème} exposé annuel, publié en octobre dernier, nous prédisions une expansion économique soutenue au Canada au cours de la prochaine décennie à condition qu'il n'y ait aucun changement marqué dans le climat économique international. D'après notre perception actuelle de la conjoncture, l'économie a suivi de près les projections de notre scénario de référence, bien que les apports respectifs des facteurs de croissance soient légèrement différents de ce que nous avons prévu. En fait, à la fin de 1985, l'économie gagnait du terrain.

Toutefois notre scénario de référence prévoyait que le prix mondial moyen du pétrole serait d'environ 28.50 dollars américains. Nous avons effectué une nouvelle simulation en postulant un cours moyen de 19 dollars américains le baril pour 1986 et 1987, suivi d'une hausse graduelle de 1 p. 100 par année, en termes réels au cours des trois années subséquentes. Les résultats de ce prix moyen de 19\$ le baril peuvent se résumer comme suit: le taux de croissance et le taux d'emploi seraient plus élevés que dans le scénario de référence; l'inflation ralentirait et le déficit budgétaire fédéral diminuerait, ce qui aurait pour résultat de reporter le déficit au compte courant. Bref, les prix moins élevés du pétrole constituent un événement positif pour l'économie canadienne dans son ensemble.

Je me dois également de souligner que l'environnement décrit ici masque certains effets structurels troublants. Notamment, il y a un effet régional, puisque les améliorations au titre de la croissance et de l'emploi se concentreront dans

[Text]

concentrated in central Canada, where the majority of energy consumers live and work. In contrast, the producing provinces in the west and the potential producers in the east will experience a set-back in growth and employment. I will not go through the process of reading all the numbers, but they are there in our submission and we would be glad to discuss them with you.

I would, in closing, like to make a brief comment on the council's view of society. As economists, we apply the cold logic of our discipline and we report the results as cogently as we possibly can, but as policy advisers we will do our best to offer advice that is sensitive to the human side of economic affairs. The council has a strong track record in research on such issues as employment, regional disparities, and pensions. In the next couple of years we will have a lot to say about the impact on individual citizens of technology, of freer trade, and of changing market opportunities. A brief summary of the research we have underway has been tabled with the committee.

I thank you, Mr. Chairman. My colleagues and I will be happy to respond to your questions.

The Chairman: Thank you very much, Mrs. Maxwell. Mr. Johnston, I will let you be the first questioner.

Mr. Johnston: Thank you, Mr. Chairman. On behalf of the Official Opposition, I would like to welcome Mrs. Maxwell. This is the first opportunity she has had to appear before us as Chairman of the Economic Council. I hope we will have many productive sessions here together. And I should tell you, Mrs. Maxwell—and your colleagues who have been here before no doubt have—these sessions tend to be quite non-partisan, each of us in search of the truth.

Ceci étant dit, monsieur le président, j'aimerais ajouter que j'ai bien apprécié les commentaires de M^{me} Maxwell; cependant, ce soir j'aimerais poser quelques questions en ce qui concerne un sujet qui me préoccupe, c'est le problème du dollar canadien.

As we sit here today, Mrs. Maxwell, we witness each day a record low for the Canadian dollar. I was looking through the report of the council—the 22nd annual review—for some comments which I seem to recall reading at the time it was issued, basically to the effect that the Bank of Canada should not be preoccupied with tracking U.S. interests rates. There was a suggestion in my mind that we should let that rate float perhaps more than we have in the past. I would like the council's view on that at the present time.

As you know, I think interest rates have increased by about 150 basis points. The dollar nevertheless has continued to fall. Some independent observers tell us that on the basis of, for example, purchasing parity and other considerations the dollar is indeed now undervalued and perhaps could find a value in excess of 75¢, yet it continues to plummet.

[Translation]

les provinces centrales où vivent et travaillent la majorité des consommateurs d'énergie au Canada. Par contre, les provinces productrices de l'Ouest et les provinces éventuellement productrices de l'Atlantique connaîtront un recul sur ce double plan. Je ne vous donnerai pas tous les chiffres, mais ils figurent dans notre mémoire et nous serons heureux d'en discuter avec vous.

J'aimerais, en terminant, émettre un bref commentaire sur la perception que le Conseil a de la société. En tant qu'économistes, nous appliquons la froide logique de notre discipline et nous en publions le résultat d'une façon aussi cohérente et aussi convaincante que possible. Mais comme conseillers en matière de politique, nous ferons tout en notre pouvoir pour formuler des recommandations qui tiennent compte de la dimension humaine des problèmes économiques. Le Conseil a laissé sa marque dans l'analyse économique de questions telles que l'emploi, le chômage, les disparités régionales et les régimes de retraite. Au cours des années qui viennent, nous aurons beaucoup à dire sur les effets qu'ont sur les personnes, les nouvelles réalités que sont la technologie, le libre-échange et la transformation du marché. J'ai déposé aujourd'hui une brève description de notre programme de recherche actuel.

Je vous remercie, monsieur le président. Mes collègues et moi-même seront heureux de répondre à vos questions.

Le président: Merci beaucoup, madame Maxwell. Monsieur Johnston, je vais vous céder la parole.

M. Johnston: Merci, monsieur le président. Au nom de l'Opposition officielle, je tiens à souhaiter la bienvenue à M^{me} Maxwell. C'est la première fois, comme présidente du Conseil économique, qu'elle a l'occasion de comparaître devant nous. J'espère que nous aurons de nombreuses séances productives ensemble, ici. Je me dois de vous dire, madame Maxwell... et vos collègues vous l'ont probablement déjà dit... que nous sommes assez peu partisans au cours de ces rencontres, puisque chacun d'entre nous recherche la vérité.

That being said, Mr. Chairman, I would like to add that I very much appreciated Mrs. Maxwell's comments; however, this evening, I would like to ask her a few questions on a topic that concerns me, the problem of the Canadian dollar.

A tous les jours, madame Maxwell, nous assistons à une baisse spectaculaire du dollar canadien. J'ai feuilleté le rapport du Conseil—le 22^{ème} exposé annuel—à la recherche de quelques commentaires que je me souviens avoir lus lors de la publication du rapport, où vous disiez qu'essentiellement la Banque du Canada ne devait pas se préoccuper de suivre les taux d'intérêt américains. J'ai supposé que vous vouliez dire qu'il fallait laisser flotter le dollar dans une plus grande mesure que nous ne l'avons fait jusqu'à présent. J'aimerais connaître l'opinion du Conseil à ce sujet maintenant.

Comme vous le savez, je crois que les taux d'intérêt ont augmenté d'environ 150 points de base. Le dollar n'en continue pas moins de perdre de sa valeur. Des observateurs indépendants nous disent que compte tenu de la parité du pouvoir d'achat et d'autres considérations, le dollar est actuellement

[Texte]

So I would appreciate having your assessment of the current situation and whether you believe the Bank of Canada, in view of the fact that the dollar is effectively undervalued, should abandon its attempts to shore up the dollar through increasing interest rates—thus giving us, if you like, the worst of both worlds. That would be my first question.

I would like to come back and pose a number of questions about the costs and benefits of the dollar at its present level, or perhaps lower, especially in terms of inflation, but I will come to that in a moment. I wonder if you could focus on that first issue—namely, the monetary policy that should be adopted in view of what we are witnessing.

Mrs. Maxwell: The section of the report I think you were referring to is on page 71, where the council says:

The Bank of Canada should not, therefore, blindly attempt to match U.S. interest rate movements, nor should it focus predominantly on efforts to avoid exchange rate movements.

But the council also points out quite strongly in that document that the Bank of Canada does not have a high degree of independence in monetary policy from the United States and goes to some length to describe the pitfalls involved in so-called "letting the dollar go".

I think you have hit on a very important point in your question when you refer to the fact that by purchasing power parity terms or basic comparison of the value of the Canadian dollar with the U.S. dollar in fact it does look undervalued at this point. Our estimates at the council would indicate that 80¢ would be the long-range equilibrium value of the dollar. Some people would put it slightly lower, but nobody would pick a rate as low as the one we have seen in recent days.

I think in that kind of environment it would be very risky for the Bank of Canada simply to back off the market and see how far this attack of speculation would push the dollar down. There are a number of serious costs associated with that, and perhaps I could just enumerate some of them for the committee.

First, a decline in the value of the dollar generates a loss in real income for Canadians in the sense that we have to export a lot more in order to pay for a given level of imports. We feel that on a day-by-day basis when we are looking at the cost of a vacation in the United States or looking at the changing costs of an imported car.

Also, a decline in the value of the dollar leads to a very serious increase in the cost of servicing our debt. We have as a country about \$93 billion in bonds outstanding . . .

[Traduction]

sous-évalué et que sa valeur devrait se situer au-dessus de 75c. Il est quand même en chute.

Je voudrais donc savoir ce que vous pensez de la situation actuelle et si selon vous la Banque du Canada, face à la sous-évaluation effective du dollar, devrait abandonner sa tentative de le raffermir en augmentant les taux d'intérêt, ce qui nous punit doublement. Voilà pour ma première question.

Je voudrais poursuivre après avec un certain nombre de questions sur les avantages et les désavantages du dollar à son présent niveau, ou même à un niveau inférieur, en particulier pour ce qui est de l'inflation. Pour l'instant, je voudrais m'en tenir à la politique monétaire qui serait souhaitable dans les circonstances.

Mme Maxwell: Je pense que vous faites allusion à la partie du rapport qui se trouve à la page 71. Le conseil y affirme ce qui suit:

La Banque du Canada ne devrait donc pas tenter de suivre aveuglément les fluctuations des taux d'intérêt américains ni tenter de contrer de façon trop énergique les fluctuations du taux de change.

Cependant, le conseil insiste fortement dans ce document sur le fait que la Banque du Canada n'a pas une grande indépendance par rapport aux États-Unis en matière de politique monétaire, et s'attache à décrire les risques qu'il pourrait y avoir à laisser le dollar «toucher le fond».

Vous avez touché un point très important en disant que pour ce qui est de la parité du pouvoir d'achat ou la comparaison intrinsèque de la valeur du dollar canadien et du dollar américain, le dollar canadien semble sous-évalué à ce moment-ci. Nos prévisions au conseil permettent de croire que la valeur équilibrée du dollar à long terme serait de 80c. Il y a des gens qui le situeraient à un niveau un peu inférieur, mais personne ne croit que sa valeur est aussi basse que ce que nous avons vu au cours des derniers jours.

Dans ces circonstances, il serait très risqué pour la Banque du Canada de simplement se croiser les bras et d'attendre que la spéculation cesse de faire chuter le dollar. Une telle attitude comporterait plusieurs désavantages, et je pourrais en énumérer quelques-uns pour le Comité.

D'abord, la chute du dollar entraînerait une perte en revenu réel des Canadiens puisqu'il faudrait exporter davantage pour pouvoir importer la même quantité de marchandises. Ce serait quelque chose qui nous toucherait tous les jours, que ce soit pour une vacance aux États-Unis ou pour l'achat d'une voiture importée.

En outre, la baisse du dollar entraînerait pour nous une augmentation considérable des frais de trésorerie. Notre pays a pour environ 93 milliards de dollars en obligations courantes . . .

• 2015

[Text]

Mr. Johnston: You are coming, really, to the second part of the second question I was going to ask. Could I pursue the first part of the question for a moment?

Mrs. Maxwell: Certainly. Go ahead.

Mr. Johnston: You seem to approve of the bank actions in increasing interest rates to protect the dollar, yet the dollar has fallen. Are you suggesting that in the absence of the 150 basis points the dollar would have fallen further? If so, what level, in your judgment, would it be at today had the bank not increased interest rates by 150 basis points?

The Chairman: Wait a minute. The difference actually increased more than that. While our rates have gone up, the American rates have gone down, so you had American T-bills selling yesterday for 6.99 whereas ours were quoted at 10.85 today.

Mr. Johnston: Let me put it another way then. You are doing the differential. Had it had a hands-off policy, more in keeping I think with the statement in the last report, what level do you think the dollar would be at today, given the fact that you admit its inherent value is much higher than where it is?

Mrs. Maxwell: I think we have to stand back and try to make an assessment of the fundamental forces in the market at this point. Basically, when you look at the economic indicators there is not a reason for a sudden drop in the value of the dollar at this time. The market psychology seems to be reacting to quite a number of different small things that could potentially have an impact on the dollar but that in our view do not lead to the conclusion that the dollar should be valued at a lower level. I will list them off; I have four or five here that I would like to name, and we could discuss each one of them in turn.

• 2020

The trade surplus in 1985 has slipped down from the unusually high level that was experienced in 1984. That is primarily a function of a much stronger Canadian economy, but it does reflect other factors as well. Commodity prices are weaker, and that reduces our foreign exchange earnings. Oil prices have dropped; but as I have just explained to you, if you look in the medium term, lower oil prices mean a stronger Canadian economy and do not lead to the conclusion to which the market seems to be jumping, that the dollar should be lower.

Another concern that appears to be in the marketplace is what measures the government will be prepared to take with respect to the fiscal deficit. That probably is affecting leads and lags in the marketplace because of a sense of uncertainty while they wait to hear what the news will be in the forthcoming budget. Finally, there is a question of capital flows and the fact that we are and have been for the last couple of years net exporters of capital.

Now, each of those factors in itself either creates a sense of uncertainty or creates misperceptions in the market that are

[Translation]

M. Johnston: Vous abordez maintenant la deuxième partie de ma question. Je n'en étais pas encore là moi-même. Puis-je en terminer avec la première partie d'abord?

Mme Maxwell: Certainement.

M. Johnston: Vous semblez approuver les mesures prises par la banque qui ont consisté à augmenter les taux d'intérêt pour protéger le dollar. Malgré tout, le dollar a continué de chuter. Vous voulez dire que si la banque n'avait pas augmenté les taux d'intérêt de 150 points, le dollar aurait chuté encore davantage? Selon vous, il en serait où aujourd'hui s'il n'y avait pas eu cette augmentation des 150 points?

Le président: Un instant, je vous prie. La différence a été encore plus grande. Nos taux ont augmenté, mais en même temps les taux américains ont baissé. Hier, les bons du Trésor américains se vendaient 6.99 alors que les nôtres étaient cotés à 10.85 aujourd'hui.

M. Johnston: Je vous pose la question autrement. Faites la différence vous-même. Si la banque avait laissé faire, ce qui aurait été plus dans l'esprit du dernier rapport, il me semble, à quel niveau le dollar se situerait-il aujourd'hui, compte tenu du fait, comme vous l'avez indiqué vous-même, qu'il est considéré sous-évalué actuellement?

Mme Maxwell: Nous devons essayer de procéder à un examen réfléchi des forces fondamentales du marché en ce moment. Si vous vous en tenez aux indicateurs économiques, il n'y a pas de raison que le dollar perde soudainement de la valeur. La psychologie du marché semble réagir à un certain nombre de petits détails qui pourraient avoir un effet sur le dollar mais qui, à notre avis, ne permettent pas de conclure que la valeur du dollar devrait se situer à un niveau inférieur. Je puis vous en énumérer quatre ou cinq, et nous pouvons en discuter.

L'excédent de la balance commerciale en 1985 a diminué par rapport au niveau exceptionnel atteint en 1984. C'est dû surtout à une économie canadienne plus forte, mais d'autres facteurs entrent également en ligne de compte. Le prix des denrées a chuté, ce qui réduit nos recettes en monnaies étrangères. Les prix du pétrole ont également chuté, mais comme je vous l'ai déjà expliqué, à moyen terme, des prix du pétrole plus bas signifient une économie canadienne plus forte, en tout cas ce n'est rien qui permette de croire, comme semble le faire le marché, que le dollar canadien devrait se situer à un niveau plus bas.

Le marché semble également se préoccuper des mesures que le gouvernement pourrait prendre pour réduire le déficit budgétaire. C'est peut-être ce qui provoque les fluctuations sur le marché. Il y a beaucoup d'incertitude en attendant le prochain budget. Enfin, il y a la question des sorties de capitaux et le fait que notre pays est devenu depuis quelques années exportateur net de capitaux.

Chacun de ces facteurs en lui-même crée une certaine incertitude et fait croire à tort aux agents de change que le

[Texte]

leading some currency traders to anticipate a lower value of the dollar, and we are seeing the transactions in the marketplace that reflect those perceptions.

Mr. Johnston: Mrs. Maxwell, you have listed a number of items and have concluded that none of them, or even collectively, should justify the current level. Yet the level is there that we are looking at. Has it occurred to you that perhaps there is a lack of coherence in government policy on the one hand as against rhetoric on the other, the bank bail-outs, the bailing out of other companies, the investment in some failing industries and so on? In other words, a lack of economic direction may not have been perceived by foreigners especially and some Canadians as meaning that the government really does not have a political will to do a lot of the things it says it is going to do.

Mrs. Maxwell: That question of confidence in the policies of the government in power is nearly always cited as a factor each time we see a drop in the value of the dollar. There have been times in the past when as economists we could look at basic indicators and say yes, the dollar is overvalued. In the late 1970s and early 1980s, for example, you could see the evidence in relative inflation rates. Our performance was so bad that it was clear the exchange rate needed to make the adjustment. But at this point there are no fundamentals in terms of the economics that would justify a further decline in the dollar.

Mr. Johnston: So it must be something else. I would interpret that nod as concurrence, Mr. Chairman.

The Chairman: You figure a nod is as good as a wink, do you?

Mr. Johnston: Now, Mrs. Maxwell, a moment ago, just before we came back on that subject, you had embarked upon a discussion of what the impact, really the cost-benefits, of this situation might be. I wonder if you would pursue that specifically with respect to the traditional view of the Bank of Canada, which I believe is that every cent of fall in the dollar increases inflation by 0.3% or something of that sort, as I recall. Does the Economic Council of Canada have such a formula that it applies, and do you foresee the current trend as having a major impact in terms of secondary round inflation, especially in Canada?

Mrs. Maxwell: Yes, I think that rule of thumb is widely accepted in the economic community, that 1¢ is worth about a third of a point on the consumer price index. So you can make a list of the negative effects of a lower exchange rate: the higher rate of inflation, longer term; the higher cost of servicing all our foreign debts, which are substantial; the real income loss to Canadians in terms of having to export more in order to pay for their imports. There is a new one, which I think is again more difficult to pin down. Given the kind of world trading environment that we are in, a country that experiences continuous depreciation of its currency can in fact encourage protectionist reactions by its trading partners, who are struggling to find ways to correct their own trade imbal-

[Traduction]

dollar devrait se situer à un niveau plus bas. Les transactions que nous voyons sur le marché reflètent cette perception.

M. Johnston: Vous avez énuméré un certain nombre de facteurs, madame Maxwell, vous avez indiqué qu'individuellement ou collectivement, ils ne peuvent pas justifier le niveau actuel du dollar. Cependant, il faut bien admettre les faits. Vous est-il venu à l'esprit qu'il pourrait y avoir un manque de logique de la part du gouvernement, qui d'une part a de belles paroles, mais d'autre part vient à la rescousse des banques et d'autres entreprises en faillite et investit dans des secteurs en difficulté, etc.? En d'autres termes, les étrangers surtout, de même que certains Canadiens, en seraient venus à penser que le gouvernement n'a pas vraiment la volonté politique de réaliser ses promesses.

Mme Maxwell: La question de la confiance dans les politiques du gouvernement au pouvoir est presque toujours citée lorsqu'il se produit une baisse de la valeur du dollar. Il est arrivé dans le passé que nous nous soyons dit en tant qu'économistes, que le dollar était surévalué selon certains indicateurs économiques. À la fin des années 70 et au début des années 80, par exemple, il y avait des signes d'une telle surévaluation si on se fiait au taux d'inflation relatif. Notre rendement était si mauvais qu'il était clair que le taux de chômage devait le refléter. À ce moment-ci, cependant, les principaux facteurs économiques ne peuvent pas justifier une baisse continue du dollar.

M. Johnston: Il doit y avoir d'autres facteurs dans ce cas. J'interprète le mouvement de la tête comme un oui, monsieur le président.

Le président: C'est aussi bon qu'un clin d'oeil, croyez-vous?

M. Johnston: Il y a quelques instants, madame Maxwell, avant que nous ne revenions sur la première partie de ma question, vous aviez commencé à discuter des effets, des avantages et des désavantages de la situation actuelle. J'aimerais que vous poursuiviez dans cette veine, en tenant compte de l'opinion traditionnelle de la Banque du Canada qui veut que pour chaque cent de perte dans la valeur du dollar, l'inflation augmente de 0.3 p. 100 ou quelque chose du genre. Le Conseil économique du Canada a-t-il une telle formule qu'il peut appliquer et estime-t-il que la tendance actuelle pourrait entraîner une deuxième flambée d'inflation, en particulier au Canada?

Mme Maxwell: Il est en effet généralement admis chez les économistes qu'un cent vaut un tiers de point dans l'indice des prix à la consommation. Vous pouvez donc dresser la liste des désavantages d'un taux de change plus bas: un taux d'inflation plus élevé, à long terme; un coût accru pour les frais de trésorerie qui sont considérables; une perte en revenu réel des Canadiens en ce sens qu'ils doivent exporter davantage pour défrayer le coût de leurs importations. Il y en a un autre, qui est un peu plus difficile à cerner. Compte tenu des tendances actuelles du commerce mondial, un pays dont la monnaie se déprécie constamment peut encourager des réactions protectionnistes de la part de ses partenaires commerciaux, qui cherchent à équilibrer leur balance commerciale. La valeur

[Text]

ances. I think the question of the relative value of the exchange rate depreciation in recent times has often been raised as one of the reasons that is helping our exports to the United States. It is a natural item for people in the United States who are concerned about the trade deficit to turn to. Now, that is obviously something we cannot quantify.

• 2025

I think, on the other side, it is only fair to state that a depreciation in the dollar does enhance the trading position of manufacturers. I think we have experienced a substantial depreciation in the dollar in recent years, certainly enough to put Canadian manufacturers in a much more favourable position vis-à-vis their exports to the United States. Obviously, our currency relationship with third countries is quite different. But it seems to me the weight of the evidence, in terms of the well-being of Canadians generally, is that it would be very costly to sit back and allow further depreciation to occur.

Mr. Johnston: I would like to pick up on something you were speaking to earlier, which I think is a matter that should be of concern to Canadians: the increased costs of foreign borrowings that are presently outstanding. I wonder if you would quantify them for us whether you have that data with respect to our major utilities—the provinces, other organizations. For example, do you have a number for each decline of, say, one cent in the value of the Canadian currency? What would the additional borrowing cost be on a per annum basis?

Mrs. Maxwell: As I started to say earlier, Canadian bonds outstanding in the hands of non-residents amount to \$93 billion.

Mr. Johnston: But designated in U.S. dollars?

Mrs. Maxwell: No. A little more than half of those, about \$50 billion, are in U.S. dollars. And a very high proportion of that is bonds of provincial governments and their utilities—about half, in fact.

We could do the arithmetic verbally if you want. Debt servicing: If you assume the average interest rate would be something in the order of say 10%, then you have payments on a yearly basis of 10% of the \$50 billion, which is \$5 billion. If you look at, say, the recent 5% drop in the value of the dollar, if you add 5% to the \$5 billion servicing cost, you are coming up with quite a large amount of money. In fact, the total payments we make in a year in terms of interest and dividends and other types of investment income amount to \$20 billion. But not all of those would be made in U.S. dollars.

Mr. Johnston: So you are talking literally hundreds of millions of dollars in terms of costs.

Mrs. Maxwell: Indeed. Per year, on an ongoing basis.

Mr. Johnston: Per year, percentage movement.

Mrs. Maxwell: Right. And then you have to pay back the capital at the end of the process as well.

Mr. Johnston: Mrs. Maxwell, you referred earlier to the issue of the deficit. Since you have assumed office as chair-

[Translation]

relative de la dépréciation du taux de change au cours des derniers temps a souvent été mentionnée comme un des facteurs qui stimulent nos exportations aux États-Unis. C'est quelque chose qui commence naturellement à attirer l'attention des Américains qui se préoccupent de leur déficit commercial. Et c'est impossible à quantifier.

Par ailleurs, il faut bien dire que la dépréciation du dollar améliore la position des manufacturiers. La dépréciation importante du dollar au cours des dernières années a certainement favorisé les manufacturiers canadiens pour ce qui est de leurs exportations aux États-Unis. Pour ce qui est de nos rapports avec les pays tiers, la situation est différente. Il reste que compte tenu de tous les facteurs, compte tenu de l'intérêt de tous les Canadiens de façon générale, il pourrait être très coûteux de ne rien faire et de laisser la dépréciation se poursuivre.

M. Johnston: Je voudrais revenir sur un point que vous avez mentionné un peu plus tôt, et qui devrait préoccuper tous les Canadiens: les coûts accrus au titre de la dette étrangère. Je me demande si vous pouvez nous préciser ces coûts, si vous avez des chiffres concernant les principaux services publics, et les provinces, les autres organismes. Par exemple, avez-vous une formule qui vous permette de dire de combien ces coûts s'accroissent chaque fois que la valeur du dollar baisse d'un cent? Annuellement, quelle serait l'augmentation des coûts pour ces emprunts?

Mme Maxwell: Comme je l'ai déjà dit, les obligations canadiennes courantes aux mains des non-résidents s'élèvent à 93 milliards de dollars.

M. Johnston: Exprimés en dollars américains?

Mme Maxwell: Non. Un peu plus de la moitié, soit environ 50 milliards de dollars, en dollars américains. Une bonne part, en fait à peu près la moitié, consiste en obligations émises par les gouvernements provinciaux et leurs services publics.

Nous pouvons faire le calcul oralement, si vous voulez. Pour ce qui est des frais de trésorerie, si vous partez d'un taux d'intérêt moyen de l'ordre de 10 p. 100, c'est 10 p. 100 de 50 milliards de dollars, soit 5 milliards de dollars annuellement. Prenez la baisse récente de 5 p. 100 dans la valeur du dollar canadien. Vous devez ajouter 5 p. 100 aux 5 milliards de dollars pour le service de la dette. C'est une somme considérable. De fait, les paiements totaux annuels que nous effectuons au titre de l'intérêt, des dividendes et des autres formes de revenu d'intérêt sont de l'ordre de 20 milliards de dollars. Ces paiements ne sont cependant pas tous en dollars américains.

M. Johnston: Donc, pour ce qui est des coûts, ils peuvent s'élever à des centaines de millions de dollars.

Mme Maxwell: D'année en année.

M. Johnston: C'est par année, et selon le pourcentage.

Mme Maxwell: En effet. Et il ne faut pas oublier qu'il faut rembourser le capital à l'échéance.

M. Johnston: Vous avez parlé du déficit un peu plus tôt, madame Maxwell. Depuis que vous êtes devenue présidente du

[Texte]

man, has your view on the deficit or the council's view changed in any way? Have you any targets in mind? Do you have any recommendations to make to the government with respect to specific programs which should be addressed?

Mrs. Maxwell: My view has changed since I joined the council and became fully briefed on some of the research that is going on there. I think my personal views were very much in tune with those that have been expressed by the council in recent years, that it is absolutely essential for the government to push ahead with its deficit reduction program. But that has to be done in a calm, deliberate way, phased in over a period of time, so that we do not jeopardize the rate of growth in the economy; in fact the pace of deficit reduction has to be tuned to the absorption capacity of the economy.

• 2030

My opinions that have changed, if I can put it in that way, have had more to do with how we have to go about this process of deficit reduction. I had been one of those strong believers in the idea that all the deficit reduction measures would have to come on the expenditure side, or the majority of them. But we have a major project going on at the Economic Council on taxation of capital income, and the preliminary results of that research show how inefficient the tax system is in Canada, particularly the corporate income tax, in generating revenue.

Mr. Johnston: You said in capital income?

Mrs. Maxwell: Yes, taxation of corporate income or of savings of individuals and of property. So it is taxation of capital, if you want, no matter whose hands it is in.

The analysis of the corporate income tax shows two kinds of inefficiency, in my view. First of all, inefficiency in generating revenue: As an instrument for providing the money to pay the government's bills, it is just not doing the job, because of all the tax preferences that have been introduced over the last 10 to 15 years. But the other point is that the incidence of that taxation varies very widely by industry. So some industries that are on a marginal investment pay no tax at all, and other industries pay the full 46%. So we have an implicit industrial policy, which probably is not fully recognized by anyone actively associated with the design of tax policy.

Mr. Johnston: You say the incidence of taxation differs from industry to industry. Would you not agree that the real incidence of corporate taxation is virtually unknown, in the sense that the corporation is the vehicle from which one collects taxes, but the tax is a cost of doing business; the tax has to be borne by the shareholders' return on investment, the persons to whom the corporation provides goods and services, or perhaps the employees of the corporation?

Mrs. Maxwell: That is true. But you also have to look at the impact on investment decisions of the effective tax rate on a given investment. I do not think the corporation's judgment

[Traduction]

conseil, vos vues ou celles du conseil ont-elles évolué à ce sujet? Avez-vous songé à des objectifs? Avez-vous des observations à faire au gouvernement au sujet de certains programmes qui devraient être revus?

Mme Maxwell: Mes vues ont certainement évolué depuis que j'ai fait partie du conseil et que j'ai pu examiner à loisir le fruit de la recherche qui s'y déroule. Il reste que mes vues personnelles ont toujours été à peu près les mêmes que celles qui ont été exprimées par le conseil au cours des dernières années, c'est à dire qu'il est absolument essentiel pour le gouvernement d'aller de l'avant avec son programme de réduction du déficit. Il faut cependant que ce soit fait d'une façon calme et délibérée, il faut que ce soit échelonné sur une certaine période, de façon à ne pas compromettre le taux de croissance de l'économie; de fait, la réduction du déficit doit être assujettie à la capacité d'absorption de l'économie.

Mes vues ont évolué surtout au sujet de la forme que doit prendre la réduction du déficit. J'ai été parmi les fervents défenseurs de l'idée selon laquelle toutes les mesures de réduction du déficit, ou la plupart d'entre elles, doivent être appliquées du côté des dépenses. Nous menons cependant à l'heure actuelle, au Conseil économique, une étude importante sur l'imposition du revenu en capital et les résultats préliminaires montrent à quel point notre régime fiscal au Canada est inefficace pour ce qui est de produire des revenus, en particulier par l'impôt des sociétés.

M. Johnston: Vous avez bien dit le revenu du capital?

Mme Maxwell: Oui, l'imposition du revenu des sociétés, de l'épargne des particuliers et des biens. C'est l'imposition du capital où qu'il soit.

L'étude du système d'imposition des sociétés montre deux grandes faiblesses, à mon avis. Il y a d'abord faiblesse au niveau de la production des revenus. Comme moyen de trouver de l'argent pour payer les dépenses du gouvernement, il est inefficace, à cause de tous les avantages fiscaux introduits au cours des 10 ou 15 dernières années. Deuxièmement, l'imposition varie beaucoup selon le secteur. Il y a des entreprises qui, avec un investissement marginal, ne paient pas d'impôt du tout alors que d'autres paient le maximum de 46 p. 100. Il y a donc implicitement une politique industrielle, même si ceux qui participent activement à la conception de la politique fiscale n'en connaissent pas probablement toutes les ramifications.

M. Johnston: Vous dites que l'imposition varie beaucoup d'un secteur à l'autre. Ne convenez-vous pas que l'incidence réelle de l'imposition des sociétés est presque impossible à cerner, en ce sens que les sociétés sont le véhicule par lequel l'impôt est perçu, mais l'impôt est ce qu'il faut payer pour faire des affaires, il doit être assumé par les actionnaires à partir du rendement de leur investissement, par des personnes à qui les sociétés fournissent des biens et des services, peut-être même par les employés de ces sociétés?

Mme Maxwell: C'est vrai. Il faut cependant tenir compte également de l'impact sur les décisions d'investissement du taux d'imposition réelle d'un investissement donné. Le

[Text]

about its after-tax rate of return is very much influenced by whether or not it can pass that tax burden along to the consumer eventually. It is much more concerned about how the numbers actually look on a particular investment. What our researchers have found, looking at the effective marginal rate of tax on sample investments, again working at the margin, over the lifetime of the project for all of the different industries in Canada . . . they have come up with a chart that zigs and zags all over the place.

Mr. Johnston: So would you plead for greater neutrality?

Mrs. Maxwell: Moving toward a more neutral system would have two benefits: it would generate more revenue, make a more efficient tax system; and it would make the tax system much more even-handed, or much less capricious in the way it affects investment decisions.

Mr. Johnston: I have just one quick question, which will be of interest to Mr. Attewell, who has arrived. The Gramm-Rudman initiative in the United States is said to have influenced some people in their view of Canada when you put the two countries together. You have spoken about a measured approach to the reduction of the deficit. Mr. Attewell has an interesting motion on the *Order Paper*, which is to be debated a week Thursday, I believe, to the effect that the government should consider the "advisability", I believe is the language used, of a policy that would match expenditures and revenues, exclusive of all borrowings—in other words, effectively a balanced budget as a policy. Would you care to express an opinion with respect to your appreciation of the Gramm-Rudman initiative, whether it has had an impact in your view on the psychology of investors looking at Canada, and your view of this kind of approach? I do not in any way denigrate Mr. Attewell's initiative; it is just that he arrived, and the moment I saw him walk in the question popped into my head, having seen it on the *Order Paper*.

• 2035

Mrs. Maxwell: We have done some preliminary analysis of the impact of the Gramm-Rudman amendments on the U.S. economy and they are very negative. They really lead to very restrictive policies, which reduce the rate of growth substantially and lead to increases in unemployment. It is a very sharp sword, which is applied without any sensitivity to the absorptive capacity of that economy. I suspect it will be a very difficult thing for the U.S. government to live with over the next few years, because of the kinds of fall-outs that would occur if it were applied in the way it has been written.

It is possible, though, that one should interpret it not so much as a very sharp sword in the literal sense, but as really a mechanism for imposing discipline. When it comes to the point where the deadline occurs and the cuts have to be made, it is to be hoped that in fact Congress will stand back and look for rational ways of achieving that over time, rather than simply across-the-board cuts on the selected groups of programs that

[Translation]

jugement d'une société sur le taux de rendement après impôt n'a pas tellement à voir avec le fait que ce fardeau fiscal pourra être déchargé ou non sur le consommateur. Il a beaucoup plus à voir avec les chiffres qui pourront être associés à cet investissement. Nos chercheurs se sont aperçus, en examinant le taux marginal réel de l'impôt sur un certain échantillonnage d'investissements, en tenant compte de la marge, de la durée totale des projets pour tous les secteurs industriels au Canada, que les chiffres varient d'une façon incroyable.

M. Johnston: Vous souhaiteriez donc une plus grande neutralité?

Mme Maxwell: Un système plus neutre aurait deux grands avantages: il produirait plus de revenus, il rendrait le système fiscal beaucoup plus efficace et surtout il le rendrait beaucoup plus égal pour tout le monde, beaucoup moins capricieux au niveau de l'influence qu'il peut avoir dans les décisions d'investissement.

M. Johnston: Encore une brève question, qui intéresserait sûrement M. Attewell, qui vient d'arriver. On dit que l'initiative Gramm-Rudman aux États-Unis a eu une certaine influence au Canada chez ceux qui comparent les deux pays. Vous avez parlé d'une approche mesurée en vue de la réduction du déficit. M. Attewell a une motion intéressante au *Feuilleton*, laquelle doit être débattue jeudi prochain, si je comprends bien, et laquelle prévoit que le gouvernement devrait envisager «l'opportunité», je pense que c'est le terme qui est utilisé, d'une politique qui équilibre les dépenses et les revenus, à l'exclusion de tout emprunt, c'est-à-dire un budget équilibré. Pouvez-vous nous dire ce que vous pensez de l'initiative Gramm-Rudman, si selon vous elle a eu un effet sur la psychologie des investisseurs en puissance au Canada, si elle est indiquée dans les circonstances? Je ne veux en rien dénigrer l'initiative de M. Attewell, il se trouve seulement qu'il vient d'arriver que sa vue m'a rappelé sa question au *Feuilleton*.

Mme Maxwell: Nous avons fait une étude préliminaire de l'effet que pourraient avoir les amendements Gramm-Rudman sur l'économie américaine et les résultats sont très négatifs. Ils laissent supposer des politiques très restrictives, propres à réduire considérablement le taux de croissance et à augmenter le chômage. C'est une arme tranchante, qui est utilisée sans avoir égard à la capacité d'absorption de l'économie. Je m'attends à ce qu'elle rende la vie très difficile au gouvernement américain au cours des prochaines années, à cause de toutes ces répercussions possibles, si elle est utilisée de la façon prévue.

Cependant, il est également possible d'y voir non pas tellement une arme tranchante, mais un mécanisme permettant d'imposer une certaine discipline. A la minute de vérité, lorsque les réductions devront être effectuées, il est à espérer que le Congrès américain réfléchira à la question et cherchera des moyens rationnels d'y arriver, plutôt que de permettre des réductions générales dans un certain nombre de programmes

[Texte]

are apparently eligible for cuts. If they do it the way it is written, then they will have a very harsh effect on the economy.

Mr. Johnston: Thank you very much.

The Chairman: Thank you. Mr. Wilson.

Mr. Wilson (Swift Current—Maple Creek): Thank you, Mr. Chairman. I apologize for coming in late; if I am repetitious, it will be because of that. I have a number of scattered thoughts. First of all, I am wondering if there are other organizations in Canada that perform the sort of economic research and the sort of advice that your organization does, and what organizations those would be.

Mrs. Maxwell: I think the council is unique in a number of ways. First of all, it has a critical mass of research staff and a budget for subcontracting that allows it to look in a more comprehensive way and in a more in-depth way at economic problems. Therefore, we are perhaps in a position to advance knowledge more than a lot of groups with smaller budgets that take a more proactive view of policy issues.

We also have a consensus process which no other research group in Canada has. This means that we can not only do the in-depth work, but in reporting that we can filter it through a group of representative people from across the country who can help us to issue reports that are really sensitive to the regional and political diversity of the country. So we are in a position to be defining common ground on policy issues in an era when it is particularly difficult to determine the common ground, given all the briefs and policy advice that is flowing into governments.

Those would be two of our unique characteristics, I think, although we obviously as a council try to stay in touch with other people who are active in the field and be as co-operative as we can, so that research activities are not duplicated.

Mr. Wilson (Swift Current—Maple Creek): Just as a matter of interest, do you exchange data back and forth with similar economic groups, other councils?

Mrs. Maxwell: There is a history of various kinds of co-operation in terms of sharing data or of agreeing to take different angles on a subject so that you get complementary perspectives. There is a group called the Economic Research Group, of which Peter Cornell is the current leader, secretary—I am not sure of his title—which meets twice a year, where all of the economic research groups in Canada sit around the table for a day and explain what their current research agenda is and what problems they have. So there is an effort to ensure that we are aware of what is going on.

Mr. Wilson (Swift Current—Maple Creek): I notice that the ECC was established back in 1963. Would I be correct in

[Traduction]

prédéterminés. Il reste que si on utilise cette arme de la façon prévue, les répercussions sur l'économie pourraient être très négatives.

M. Johnston: Merci beaucoup.

Le président: Merci. Monsieur Wilson.

M. Wilson (Swift Current—Maple Creek): Merci, monsieur le président. Je m'excuse d'être arrivé en retard. Si je répète certaines choses, vous comprendrez. J'ai un certain nombre de questions disparates. D'abord, je me demande s'il y a d'autres organismes comme le vôtre au Canada qui effectuent une recherche économique et donnent des conseils sur la question.

Mme Maxwell: Je pense que le Conseil est unique à bien des égards. D'abord, il a une masse critique de chercheurs au sein de son personnel et un budget qui lui permet de faire appel à des chercheurs à contrat en vue d'examiner de façon très complète tous les problèmes d'ordre économique. Nous sommes donc probablement mieux placés pour informer que bien des groupes dotés d'un budget plus réduit, qui peuvent être enclins à prendre une perspective plus proactive des politiques.

Nous procédons également par consensus, ce qu'aucun autre groupe de recherche ne fait au Canada. Non seulement nous effectuons nos recherches en profondeur, mais nos rapports sont soumis d'avance à des gens représentatifs de tout le pays qui nous aident à être attentifs aux diverses régions et aux diverses politiques du pays. Nous sommes donc en mesure de définir une position commune sur les diverses politiques lorsque la chose est particulièrement difficile, compte tenu de tous les mémoires et tous les avis qui sont soumis au gouvernement.

Ce sont là nos deux principales caractéristiques, même si en tant que conseil nous essayons également de rester en contact avec les gens qui sont actifs sur le terrain et de coopérer avec eux dans la mesure du possible, de façon que notre activité de recherche ne fasse pas double emploi.

M. Wilson (Swift Current—Maple Creek): Je suis curieux. Echangez-vous des données avec des groupes ou des conseils économiques semblables au vôtre?

Mme Maxwell: Il y a toujours eu une certaine coopération pour permettre l'échange de données ou l'étude d'aspects différents d'une question de façon que les travaux des uns et des autres puissent se compléter. Il y a un groupe appelé le groupe de recherches économiques, dont Peter Cornell est le directeur ou le secrétaire, je ne sais pas exactement quel est son titre. Deux fois par année, cet organisme rassemble pour une journée tous les groupes de recherches économiques au Canada et leur explique leur ordre du jour courant en matière de recherches ainsi que les problèmes auxquels ils pourraient être confrontés. Il s'agit là d'un effort visant à nous tenir au courant.

M. Wilson (Swift Current—Maple Creek): Je remarque que la création du Conseil économique remonte à 1963. Puis-je

[Text]

assuming that at that time there were no such organizations as yours?

Mrs. Maxwell: Indeed, as one of my colleagues has said, at that time in Ottawa there were only one and a half research groups, one at the Bank of Canada and a half at the Department of Finance.

The Chairman: That would not be a good characterization of the Department of Finance these days; they are getting to be pretty accurate.

Mrs. Maxwell: I think that at that time the council was filling a very important gap. There simply was no group with a mission to be looking at the longer-range performance of the Canadian economy.

Over the past 20 years the market has become busier and quite crowded at certain times, with people in the private sector using private funding but also a tremendous upswing in government departments' own research tops through the 1970s.

I think the council's response to that upsurge of other research groups was to move more and more into the technical types of studies and into more technical reporting. Now I think it is time for the council to make a move back into more of the centre ground where it is communicating with a wider audience, and that is certainly one of my key objectives in my time as chairman.

Mr. Wilson (Swift Current—Maple Creek): I have been pursuing this line because I have not been here for a sufficient length of time that the \$9 million appears to be just another drop in the bucket to me. That is why I asked these questions.

In your statement you alluded to a scenario in regard to reduced oil pricing. I wanted to ask if you could comment on what you would see happening in the event of a virtually total collapse, with world oil reaching say \$10 a barrel or lower. What is the net effect of this for Canada in the short and long term?

Mrs. Maxwell: It seems unlikely to me that you would see a sustained period of oil prices at such very low levels, and I think it is very important to make that distinction when you do an analysis. With the kind of jockeying that is going on in world oil markets at this moment, we could see wild gyrations in the price while the OPEC countries and the non-OPEC countries really decide what approach they are going to take between maximizing production and maximizing price.

A drop in the price to the \$10 range would certainly discourage a lot of investment in Canada. But I think it is important to point out to you that in the scenario we presented to you of simply staying in the \$19 range over the next five years, we have tested that with big and small drops in investment, because you have to make a judgment about how much investment will be curtailed. In fact, even with quite large reductions in investment you still get the kinds of national positive numbers I have described here.

[Translation]

supposer qu'à l'époque, aucune organisation du genre de la vôtre n'existait?

Mme Maxwell: Comme un de mes collègues l'a fait remarquer, à cette époque, à Ottawa, il n'y avait qu'un groupe et demi de recherche, celui de la Banque du Canada et un demi-groupe au ministère des Finances.

Le président: Une telle définition ne saurait pas rendre justice au ministère des Finances aujourd'hui, il devient de plus en plus précis.

Mme Maxwell: Je crois que la création du Conseil a comblé une lacune très importante. Aucun groupe n'avait pour mission d'étudier la performance à long terme de l'économie canadienne.

Au cours des 20 dernières années, le marché s'est fort développé, dépassant même parfois le seuil de saturation avec des groupes du secteur privé financés par le secteur privé, mais aussi une utilisation spectaculaire de chercheurs dans les ministères du gouvernement pendant les années 1970.

Je crois que la réponse du Conseil à cette émergence de nouveaux groupes de recherche a été de se concentrer de plus en plus sur les études de type technique et sur les rapports plus techniques. Je crois qu'aujourd'hui il est temps que le Conseil réoccupe un peu plus le centre de la scène où il peut communiquer avec une clientèle plus large, et c'est certes un des objectifs que je me suis fixé en tant que présidente.

M. Wilson (Swift Current—Maple Creek): Je vous pose ces questions parce que je ne suis pas ici depuis assez longtemps pour considérer 9 millions de dollars comme une simple goutte de plus dans le baquet. C'est pourquoi je vous ai posé ces questions.

Dans votre déclaration, vous avancez certaines hypothèses fondées sur la réduction du prix du pétrole. Selon vous, que se passerait-il en cas d'effondrement pratiquement total, si le prix du baril descendait, disons à 10\$ ou même moins? Quelle serait la conséquence nette pour le Canada à court et à long terme?

Mme Maxwell: Il me semble peu vraisemblable que ce prix reste à un niveau aussi bas pendant longtemps, et je crois qu'il importe beaucoup de ne pas l'oublier dans toute analyse de la situation. Les mouvements erratiques des marchés pétroliers continueront à entraîner une fluctuation folle des prix tant que les pays de l'OPEP et les autres pays producteurs ne se seront pas décidés sur la méthode leur permettant de maximiser la production tout en maximisant les prix.

Une chute des prix à 10\$ découragerait certes nombre d'investissements au Canada. Cependant, j'estime important de vous signaler que dans le scénario que nous vous avons présenté, scénario d'un maintien du prix à 19\$ au cours des cinq prochaines années, nos calculs prévoient aussi bien des chutes importantes des investissements que des chutes de moindre importance, car les prévisions de réduction des investissements sont une question de jugement. En fait, même s'il y a très forte réduction des investissements, le genre de chiffres nationaux positifs que j'ai décrits sont toujours possibles.

[Texte]

I think I would like to give a chance to my colleague Patrick Robert to speak on this, because he is long experienced in the energy area.

Mr. Patrick Robert (Director, Economic Council of Canada): Thank you. In fact, the problem is to know how long this low price will stay with us. When you meet with the oil experts around the world they say that maybe this low price will stay with us for several years, but in the long run the price of oil will go up again—and they are usually talking about 1992 or 1993.

So \$10 is really low. If we are going to have a \$10 price, then even Alberta will be in trouble. If you look at the exploration costs and development costs in Alberta just to replace a new barrel of oil in the ground, you will see that the cost of that is now around \$16 a barrel. It went down, because in 1982-83 it was at \$22 for a barrel to be replaced. So Alberta is in better shape now than it was in 1982-83. But if you are going in at \$10, that means you cannot replace a barrel of oil.

• 2045

Now, as far as sources of oil in Canada are concerned, if you are talking about Hibernia, Beaufort or the frontier region, in any case these big projects are not supposed to be really producing before the beginning of the 1990s, so they are not really concerned by the present decline in the price of oil. So far, it will not be for years and years. So we are able to live with it, as Judith mentioned, because the overall effect on the whole economy will be quite beneficial for Canada.

Mr. Wilson (Swift Current—Maple Creek): I have a couple more questions arising out of that. First of all, what is the position of a number of countries that are heavily indebted? I think of Mexico, for example, which as we all know incurred heavy debt based on projections of sales of crude oil and so on. What is this going to do to countries like Mexico, and how is this going to impact on the Canadian financial institutions which may have some exposure to those countries?

Mrs. Maxwell: That is a very good question, and I think we all have to do some serious thinking about how that story could unfold. The important thing to keep in mind in a medium-term context is that lower oil prices on a global basis mean lower inflation globally, and that should feed through and mean lower interest rates globally, which would be of great benefit to Mexico because of its high debt burdens. In the short run, there is a very clear squeeze on countries like Mexico because they will feel the lower oil price instantly. The lower interest rates come along at a later date.

Then I think we have to look at the record of the international financial institutions of the international banks, that they have found ways to bridge these countries through difficult periods. If we are going to see a sustained period of lower oil prices, there is no question that this will be very high on the agenda in the international financial community.

[Traduction]

J'aimerais que mon collègue Patrick Robert vous en parle car il a une longue expérience des questions énergétiques.

M. Patrick Robert (directeur, Conseil économique du Canada): Merci. En fait, le problème est de savoir pendant combien de temps ce prix restera à ce niveau. Les experts internationaux du pétrole nous disent qu'il est possible que ce prix reste à ce niveau pendant plusieurs années mais qu'à long terme, le prix du pétrole remontera—généralement ils parlent de 1992 ou de 1993.

Dix dollars, c'est très bas comme prix. Si nous descendons à 10\$, même l'Alberta aura des problèmes. Si vous additionnez les frais de prospection et les frais d'exploitation, en Alberta le coût du remplacement d'un nouveau baril de pétrole encore dans le sol est actuellement d'environ 16\$. Le prix a diminué, car en 1982-1983 le prix de remplacement d'un baril était de 22\$. La situation en Alberta s'est donc améliorée depuis 1982-1983. Cependant, si le prix tombe à 10\$, la situation n'est plus la même.

En ce qui concerne les sources de pétrole d'Hibernia, de la mer de Beaufort, des régions éloignées, étant donné que la mise en production n'est pas prévue pour avant le début des années quatre-vingt-dix, la diminution actuelle du prix du pétrole ne représente pas un grave danger. Par conséquent, la situation est supportable, comme Judith l'a dit, étant donné que l'effet global sur l'économie tout entière sera à l'avantage du Canada.

M. Wilson (Swift Current—Maple Creek): J'aimerais poser deux autres questions à la suite de cette réponse. Tout d'abord, quelle est la situation de différents pays qui sont fortement endettés? Je pense particulièrement au Mexique, qui s'est fortement endetté en comptant sur des ventes importantes de brut. Quelles vont être les répercussions sur ces pays et par ricochet sur les institutions financières canadiennes?

Mme Maxwell: C'est une très bonne question, et je crois que nous devrions nous pencher sur les répercussions possibles d'une telle situation. À moyen terme, il ne faut pas oublier qu'une diminution du prix mondial du pétrole va de pair avec une diminution de l'inflation mondiale; cela signifie une diminution des taux d'intérêt sur les marchés internationaux, ce qui est évidemment à l'avantage du Mexique étant donné le lourd fardeau de sa dette. À court terme, il est certain que des pays comme le Mexique seront mis en difficulté parce qu'ils ressentiront instantanément la diminution du prix du pétrole. Ce n'est que plus tard que la diminution des taux d'intérêt se fera sentir.

Il faut également étudier la question du point de vue des institutions financières internationales et des banques internationales, qui ont pu trouver un moyen de soutenir ces pays pendant les périodes difficiles. Si la diminution du prix du pétrole se maintient pendant une longue période, il est certain que cette question deviendra très importante pour les institutions financières internationales.

[Text]

Mr. Wilson (Swift Current—Maple Creek): The other question relating to the oil pricing is the future of some projects, and I think particularly of something like the Husky upgrader at Lloydminster. What do you say about the viability of that sort of project, based on the kind of short-term outlook we have? Is this something that ought to be proceeded with, based on the idea that we should be looking ahead to self-sufficiency in the 1990s and this sort of thing?

Mr. Robert: Again, a large number of these projects are more or less long-term projects, so I will go back to what I said in the beginning. If we have to face a price of oil of say \$18 a barrel for the next six years, maybe the problem for the government will be to maintain these projects—maybe not at full speed, but to be sure they will continue to be there so that when the price of oil goes up again we will just have to open the tap. As you know, all these projects have a long delay of maturation. If you close a project now and you have to reopen it in 1992, you could have to wait three, four or five years for this project to come into operation.

So I think maybe we have a problem in policy there, which for certain projects is maybe for the government to intervene in such a way that these projects will not be closed. With . . . I do not think we have any problem, because it is a long-term venture. Gas is the same business, the Beaufort Sea also. But for some upgrading some investments have already been made, and with a low price for oil, they could be questioned and maybe stopped. But again, it depends on how you forecast this low price to stay.

Mr. Wilson (Swift Current—Maple Creek): I have one final question to direct to Mrs. Maxwell, which is this: Based on what you have learned from the council's work, if there is one goal a government should pursue, is it in fact deficit reduction? Is that the imperative, if you had to single out one financial economic objective?

• 2050

Mrs. Maxwell: The one theme or objective I would put forward for the government would be to encourage the adaptation of the Canadian economy to the new kind of world trading environment we face in the decades ahead. Deficit reduction would be one key element of that process of adaptation. There are many other aspects to it too, but deficit reduction is essential if governments are going to preserve their ability to deliver essential services in the 1990s. If we stay on the old trend line of rising deficits and a rising debt-service burden, then that will consume an increasing share of total revenues and there will not be anything left to finance the basic services that are essential to keep the country running.

Mr. Wilson (Swift Current—Maple Creek): We cannot carry on with the old ways from the old days.

[Translation]

M. Wilson (Swift Current—Maple Creek): L'autre question reliée au prix du pétrole porte sur l'avenir de certains grands projets, et je pense particulièrement aux installations de préraffinage Husky de Lloydminster. Que pensez-vous de la rentabilité de ce genre de projets étant donné les perspectives à court terme qui seront les nôtres? Devrait-on continuer sur nos lancées en gardant à l'esprit notre volonté d'autosuffisance pour les années quatre-vingt-dix?

M. Robert: Beaucoup de ces projets sont à plus ou moins long terme. Par conséquent, je répéterai ce que j'ai dit au début: si l'on prévoit que le prix du pétrole sera de 18\$ le baril pour les six prochaines années, le gouvernement devra peut-être garder ces installations en exploitation, même si celles-ci fonctionnent un peu au ralenti, simplement pour que nous ayons des sources d'approvisionnement lorsque le prix du pétrole grimpera à nouveau. Comme vous le savez, des installations comme celles-là ne deviennent pas opérationnelles du jour au lendemain; ainsi, si l'on ferme une usine à l'heure actuelle pour la réouvrir en 1992, l'exploitation accusera peut-être des délais de deux, trois ou même cinq ans.

Il y a donc un problème qui est peut-être essentiellement politique, le gouvernement devant intervenir pour que ces grandes installations ne soient pas fermées. En fait, il ne s'agit pas véritablement d'un problème puisqu'il s'agit d'entreprises à long terme. Il en va de même dans le cas du gaz et du pétrole de la mer de Beaufort. Certains investissements ont déjà été faits dans le cas d'installations de préraffinage et dans ce cas, si le prix du pétrole est peu élevé, de tels investissements pourraient être remis en question, voire même interrompus. Tout dépend cependant de la période pendant laquelle les prix resteront bas.

M. Wilson (Swift Current—Maple Creek): J'aimerais poser ma dernière question à M^{me} Maxwell. En vous basant sur les travaux du Conseil, estimez-vous que la réduction du déficit soit le but que le gouvernement devrait poursuivre? Si vous deviez isoler un seul objectif économique et financier, vous concentreriez-vous sur la réduction du déficit?

Mme Maxwell: Le thème ou l'objectif que je préconiserais au gouvernement serait d'encourager l'adaptation de l'économie canadienne au nouvel environnement financier international qui sera le nôtre au cours des prochaines décennies. La réduction du déficit serait évidemment un élément clé de ce processus d'adaptation. Il y a beaucoup d'autres aspects également dont il faudra tenir compte, mais la réduction du déficit est essentielle pour tout gouvernement qui désire continuer à fournir les services essentiels à sa population au cours des années 90. Si nous continuons, selon l'ancienne tendance, à augmenter le déficit et le fardeau du service de la dette, une partie de plus en plus grande des recettes totales sera ainsi absorbée, et rien ne restera pour financer les services de base essentiels à la direction du pays.

M. Wilson (Swift Current—Maple Creek): Donc, il faut changer notre façon de faire, étant donné que les vieilles méthodes ne sont plus adéquates.

[Texte]

Mr. Rodriguez: I am not an economist, Mrs. Maxwell, so I will ask you to try to help me through this maze, because I am . . .

The Chairman: Be careful!

Mrs. Maxwell: You were the first one here tonight, and you have probably done more homework than anyone.

Mr. Rodriguez: I am just from the northern Ontario woods, you see . . . some say I am in the woods.

The Chairman: The back woodshed.

Mr. Rodriguez: You said before that governments should not allow the value of the dollar to keep eroding, that is dangerous. It could encourage reactions from other governments in trade. If you were the Finance Minister, what would you recommend the government should do right now to halt the decline in the dollar?

Mrs. Maxwell: I think the government has to continue in the short run to use the few instruments at its disposal, the interest rate differential and perhaps direct intervention in the market. But it is clearly important at this stage to get a message across about things which are so widely misunderstood as lower oil prices making the Canadian economy grow faster and creating more jobs and reducing the rate of inflation, all of which are very desirable outcomes, and lower oil prices over time reducing the federal deficit. If that were widely understood . . .

The Chairman: Could I ask a supplementary here for a second? You have said oil prices. But we are great exporters of gas, and natural gas is tied to the price of oil in its usage and the amount we export. In your calculations of lower oil prices, did you calculate a substantial reduction in the price of natural gas?

Mrs. Maxwell: Yes, we did. We assumed it would filter through to the gas market as well.

Mr. Rodriguez: You see, that is where I am getting in this forest, Mrs. Maxwell, and I want you to help me out of it. You say the government could intervene. What does that mean—buy up Canadian dollars? Is that the intervention you are talking about?

Mrs. Maxwell: Yes—what it can do in short-term support for the dollar.

Mr. Rodriguez: And then this thing about the oil prices. We have been hearing in the House that the Minister says this thing has to flow through the system. It takes at least two months. Well, now, is that not out there—the knowledge of the marketplace that this thing has to flow through the system?

Mrs. Maxwell: I think the image of Canada in international currency markets is that we are very heavily a resource-based economy. They look at commodity prices in general, and they look at the oil price in particular, and they jump to the conclusion that Canada will be badly damaged by this. They do not recognize that we have a very large industrial sector

[Traduction]

M. Rodriguez: Je ne suis pas économiste, madame Maxwell, et je vous demanderai donc de me guider dans ce labyrinthe, en effet . . .

Le président: Attention!

Mme Maxwell: Vous étiez le premier ici ce soir et vous vous êtes sans doute plus préparé que tous les autres.

M. Rodriguez: Je viens des forêts du nord de l'Ontario, et parfois certains pensent que je n'en suis pas vraiment sorti.

Le président: Vous venez du fin fond des bois?

M. Rodriguez: Vous avez dit auparavant que les gouvernements ne devraient pas permettre une plus grande érosion du dollar, car ce pourrait être dangereux. Cela pourrait déclencher des réactions d'autres gouvernements dans les échanges commerciaux avec notre pays. Si vous étiez le ministre des Finances, que recommanderiez-vous au gouvernement pour enrayer ce déclin?

Mme Maxwell: Je crois que le gouvernement doit continuer à court terme à utiliser les quelques instruments dont il dispose, la différence dans le taux d'intérêt et peut-être une intervention directe sur le marché. Il est évidemment important de faire comprendre certaines choses qui sont généralement mal comprises comme les répercussions de la diminution du prix du pétrole sur la croissance de l'économie canadienne, la création d'emploi, la réduction du taux d'inflation et finalement la réduction du déficit. Il s'agit là de répercussions très souhaitables. Si la population générale comprenait mieux cette question . . .

Le président: Pourrais-je poser une question complémentaire? Vous avez parlé du prix du pétrole. Nous sommes de grands exportateurs de gaz, or le prix du gaz naturel est lié au prix du pétrole et modifie son utilisation et le montant de nos exportations. Lorsque vous dites que les prix du pétrole vont diminuer, avez-vous tenu compte de la diminution importante du prix du gaz naturel?

Mme Maxwell: Oui. Nous avons pris pour acquis que cela aurait des répercussions sur le marché du gaz également.

M. Rodriguez: Vous voyez, madame Maxwell, c'est là où j'ai des difficultés et où il faudra me guider. Vous dites que le gouvernement pourrait intervenir. Qu'est-ce que cela signifie? Racheter des dollars canadiens? Est-ce de ce genre d'intervention que vous parlez?

Mme Maxwell: Oui . . . et du soutien que cela peut apporter à court terme au dollar.

M. Rodriguez: Et au sujet du prix du pétrole, le ministre a dit à la Chambre qu'il faut attendre au moins deux mois avant que quelque chose ne se fasse sentir. Est-ce que vous ne croyez pas que c'est une chose bien connue sur le marché?

Mme Maxwell: Sur les marchés monétaires internationaux, l'image du Canada est celle d'une économie fondée très largement sur l'extraction des ressources naturelles. Les autres pays regardent le prix de nos produits de base en général, ainsi que le prix du pétrole en particulier, et ils en concluent un peu vite que le Canada sera désavantagé par une diminution du

[Text]

which in fact will be a beneficiary from lower energy prices and lower rates of inflation.

Mr. Rodriguez: But surely the money traders, the people who are trading in our currency, are they not well informed people? Do they not have economists attached to them? We had better growth than the United States. The government has been saying very clearly the unemployment rate is dropping. Do they not examine the profile of Canada economically? Do they not see those things?

• 2055

Mrs. Maxwell: My impression is they are not properly informed. I think all economists who know the Canadian economy well are just as bewildered as you are by this contradiction that they see in the marketplace.

Mr. Rodriguez: I want to turn to another topic. I am very fearful of what is happening. I was defeated in 1980, so I was out among the people. One of the things I used to hear was we have to let the interest rates go up so that we can create some slack in the economy to fight inflation. We have to bring inflation down, and letting the interest rates go up was a way of depressing the demand for money.

The interest rates went up. Now, the inflation rate is about 4%, and what I am hearing is that if you want to bring down the interest rates, we have to cut the deficit. It seems to me that what I am now hearing in Canada is that deficit reduction is the way to lower interest rates. You have a choice.

Now, I read your predecessor's Economic Council of Canada Annual Report 1984-85, and on page 9 it says, with respect to deficit reduction:

The Review concludes that it is possible to improve the employment situation and lower the federal deficit simultaneously; but as long as unemployment remains at excessively high levels, the emphasis should be on putting Canadians back to work.

Has the council done any calculation? For example, the unemployment rate is about 10% now. What would be the revenues that the government could generate if it were to embark on a determined program of reducing unemployment by 2% a year?

Mrs. Maxwell: I would like to go back to some of the preliminary remarks you made and then come to that point. The problem we have this week in currency markets is forcing short-term interest rates higher. We have not seen much change in response to this in terms of long-term interest rates, which are in fact the key interest rates that affect investment decisions and the growth rate of the economy.

History shows that when the Canadian dollar is under pressure we get an upswing in interest rates to widen the differential between Canadian interest rates and the U.S. interest rates. But then once the Canadian dollar settles the interest rate differential narrows and we go back down to a more normal relationship of about say one percentage point differential. So I do not think you should jump from this

[Translation]

prix du pétrole. Ils ne se rendent pas compte que nous avons un secteur industriel très important qui bénéficiera d'une diminution du prix de l'énergie et des taux de l'inflation.

M. Rodriguez: Mais doit-on en conclure que les cambistes ne savent pas quelle est la situation? Ne sont-ils pas conseillés par des économistes? Notre croissance a été supérieure à celle des États-Unis. Le gouvernement a dit très clairement que le taux de chômage est en train de diminuer. Est-ce que ces gens n'étudient pas le profil économique du Canada, est-ce qu'ils ne voient pas ces choses?

Mme Maxwell: J'ai l'impression qu'ils ne sont pas bien informés. À mon avis, les économistes qui connaissent l'économie canadienne sont tout aussi surpris que vous par la parfaite contradiction qu'ils constatent sur le marché.

M. Rodriguez: J'aimerais passer à une autre question. J'ai peur de ce qui est en train de se passer. J'ai été défait en 1980 et je suis redevenu un simple citoyen. À cette époque, on disait qu'il fallait laisser monter les taux d'intérêt pour donner du mou à l'économie et combattre ainsi l'inflation en diminuant la demande d'argent.

Or, les taux d'intérêt ont augmenté. À l'heure actuelle le taux d'inflation est d'environ 4%. Maintenant, c'est un autre son de cloche que j'entends: si l'on veut faire diminuer les taux d'intérêts, il faut éliminer le déficit. C'est le choix que l'on a.

Si je me reporte au rapport annuel du Conseil du Canada pour 1984-1985, vous dites en ce qui concerne la réduction du déficit.

L'exposé conclut qu'il est possible d'améliorer la situation de l'emploi tout en réduisant en même temps le déficit fédéral; cependant, aussi longtemps que le chômage atteint des niveaux aussi élevés, la première priorité devrait être l'embauche.

Le conseil économique du Canada a-t-il procédé à des calculs? À l'heure actuelle, le taux de chômage s'élève à environ 10 p. 100. Si le gouvernement s'engageait avec vigueur à réduire le chômage de 2 p. 100 par année, quel serait le montant des recettes gouvernementales?

Mme Maxwell: J'aimerais revenir sur certaines remarques préliminaires que vous avez faites, puis aborder votre dernière question. Le problème que nous connaissons cette semaine sur les marchés des devises provoque l'augmentation des taux d'intérêt à court terme. Or, nous n'avons pas vu de répercussions sérieuses sur les taux d'intérêt à long terme, qui, eux, ont des répercussions sur les décisions en matière d'investissement et le taux de croissance de l'économie.

L'histoire montre bien que lorsque le dollar canadien est sous pression, il se produit une augmentation des taux d'intérêts, ce qui accentue la différence entre les taux d'intérêts canadiens et américains. Cependant une fois que le dollar se raffermi, la différence se réduit, et nous en revenons à une différence plus normale entre les deux taux d'intérêt qui s'élèvent à environ 1 p. 100. Par conséquent je ne crois pas que

[Texte]

particular temporary problem we have with the dollar and then go to the long-term growth rates of the economy.

Now, I would like to comment on the policy stance that the council has recommended in the past, because the council has always put a very high priority on reducing unemployment. The stance that has been recommended in both of the last reviews—since this report was issued another review was published in October—has been to change the mix of economic policy to be more restrictive on the fiscal side, reducing the deficit, and more expansionary on the monetary side. The combination of those two leads to stronger growth in the economy and lower rates of unemployment. You get into a virtuous circle, because if more people work they can spend more, pay more tax, and then more revenue goes into the federal coffers. Fewer people are claiming unemployment insurance, so the level of expenditure is also under less pressure.

My feeling is that we have gone through a lot of pain in the last several years to try to eliminate the inflation problem and all of the related imbalances in the economy, and we are now beginning to get some payoff from that pain. It is really a very cheering thing to be able to look at the kind of growth projections we are generating now, because five years ago no economist would have been comfortable projecting average growth rates of 3.5% and the unemployment rate coming down as quickly as it is in these projections.

• 2100

Mr. Rodriguez: Has it been coming down? Last time I thought there was a 0.5% reduction over two years.

Mrs. Maxwell: It has been slow; our economic recovery has been slow since 1982, but it has been gaining momentum over the last year, while the U.S. has been slowing down. What the projections indicate is that by 1990 we will get it down by another two percentage points.

Mr. Rodriguez: That is what bothers me. I suppose it would be very simple for any Finance Minister to very quickly cut expenditures in a budget and reduce deficit. For example, all you have to do is attack the old age pension scheme, the family allowances, the transfer of payments to the provinces affecting medicare and education. Those things can be done very, very quickly, unilaterally, as we saw in the previous budget. To actually improve the employment picture, as you point out, is a very slow process, and the people who are presently unemployed have paid the price of fighting inflation. I would be very uncomfortable with any suggestions that we should quickly move to reduce that deficit and create more pain.

Mrs. Maxwell: I agree with you. The whole thrust of our recommendation is that you keep the growth process going so

[Traduction]

l'on devrait établir un rapport direct entre ce problème temporaire que nous connaissons et qui affecte le dollar pour prédire des taux de croissance à long terme de l'économie.

J'aimerais faire des commentaires au sujet des recommandations faites par le Conseil par le passé. En effet, celui-ci a toujours accordé une très haute priorité à la réduction du chômage. Les recommandations que nous formulons dans nos derniers exposés, et le dernier date d'octobre—visent à modifier l'ensemble des politiques économiques afin d'adopter une politique fiscale plus stricte, ce qui permet de réduire le déficit, et une politique monétaire expansionniste. La combinaison des deux permettrait à notre avis une meilleure croissance de l'économie et une diminution des taux de chômage. Cela permettrait de créer ce que l'on pourrait appeler un cercle vertueux, étant donné que si un plus grand nombre de Canadiens travaillent, ils peuvent dépenser davantage, payer davantage d'impôt, ce qui remplit davantage également les coffres fédéraux. De cette façon, le gouvernement réduit les dépenses notamment en matière d'assurance-chômage.

Je crois que nous avons connu pas mal de difficultés au cours des quelques dernières années afin d'éliminer le problème créé par l'inflation et tous les déséquilibres économiques que cela comporte, et nous commençons à récolter les fruits des mesures qui ont été prises. Il est tout à fait rassurant de pouvoir compter sur des prévisions de croissance comme celles que nous avons actuellement parce qu'il y a cinq ans aucun économiste n'aurait osé prévoir des taux de croissance moyens de 3.5 p. 100 et un taux de chômage chutant aussi rapidement que celui que nous constatons dans ces projections-ci.

M. Rodriguez: Le taux de chômage a-t-il baissé? La dernière fois que je me suis renseigné j'ai cru comprendre qu'il y avait eu une diminution de 0.5 p. 100 sur une période de deux ans.

Mme Maxwell: La baisse a été lente. La reprise économique a été lente depuis 1982, mais depuis un an environ, elle s'accélère, tandis qu'aux États-Unis, elle ralentit. Les prévisions indiquent une chute de 2 p. 100 encore d'ici à 1990.

M. Rodriguez: Voilà ce qui me trouble. Je suppose qu'il serait très simple qu'un ministre des Finances, pour réduire le déficit, comprime rapidement le budget des dépenses. Par exemple, il pourrait s'en prendre au régime des pensions de vieillesse, aux paiements de transferts aux provinces au titre de l'assurance-maladie et de l'éducation. Tout cela il peut le faire très rapidement, unilatéralement, comme on a pu le constater dans les budgets précédents. Pour redresser la situation de l'emploi, comme vous l'avez dit, le processus est très lent et les gens qui sont actuellement au chômage ont fait les frais de la lutte contre l'inflation. Je verrais d'un très mauvais oeil qu'on propose de réduire rapidement le déficit et, par le fait même, de créer davantage de difficultés.

M. Mme Maxwell: J'en conviens. Notre recommandation vise essentiellement à vous exhorter à maintenir le processus de croissance, ce qui signifie que vous ne pouvez réduire le déficit

[Text]

you only reduce the deficit by the amounts the economy can absorb without slowing down.

The Chairman: May I intervene for a moment? Mrs. Maxwell, one of the problems I foresee . . . Mr. Rodriguez' riding is in the Sudbury basin, where there are enormous problems with the nickel industry and massive unemployment; whereas in my constituency, which is Mississauga in the Toronto area, where we have, in my view, overemployment or full employment, there are signs out in every plant looking for help. So we have a situation where there is pressure on wage rates and the rest of it. I was wondering if in answering him you could comment on that problem, which is endemic throughout the country.

Mrs. Maxwell: I come from Nova Scotia originally. The disparities in economic well-being across the country are amazing. Unfortunately, with lower energy prices those disparities will increase, both for the west and the east.

There is clearly in this kind of environment an incentive for people to move from Sudbury to Toronto to Mississauga in order to take up those jobs. For a lot of families that is also painful. But those are the kinds of adjustments that are being forced on us in the kind of trading environment we face.

Mr. Rodriguez: I am glad you raised about my area, Mr. Chairman. But is it not possible to so plan an economy that the over-employment my friend in Toronto enjoys—that we can so set up the stage that we can have some of that employment in an area that is only 200 miles north of Toronto? We cannot all move to Toronto. I do not think the environment in the Golden Triangle can exist with that kind of pressure on it. I am just wondering if there are any studies going on as to how we can revitalize the hinterland economy of this country.

Mrs. Maxwell: I know the council has done a great deal of work on regional questions.

Mr. Robert: Yes, we did a report, the last one, which was called *Living Together*, where we tried to design policy to have a better balance of economic development over the region. But now it is more and more difficult to do that in an international environment where you have to compete. Each time you try to stimulate the development of an economic activity in a region that is not the optimal location for such an activity, that means costs, maybe subsidies, and so on. It is not an easy policy to cover systematically the . . .

• 2105

Mr. Rodriguez: Mr. Chairman, that is my problem. Falconbridge mines nickel in the Sudbury Basin. They take the nickel out of the ground and they put it in the smelter; they have a smelter in our area. Then they take that stuff and ship it to Montreal. They put it on a boat and send it to Norway. They get it refined in Norway and then they sell it back

[Translation]

que dans la mesure où cela permet à l'économie de s'ajuster sans décliner.

Le président: Me permettez-vous d'intervenir? Madame Maxwell, un des problèmes que je prévois . . . La circonscription de M. Rodriguez se trouve dans le bassin de Sudbury, qui fait face à des problèmes épineux dans le secteur du nickel et où on constate un chômage énorme. Dans ma circonscription, et je représente Mississauga dans la région de Toronto, nous connaissons le suremploi ou le plein emploi, et vous trouverez à la porte de toutes les usines, des écriteaux demandant de la main-d'oeuvre. Ainsi, cette situation crée des pressions du côté des salaires, et tout est à l'avenant. Dans votre réponse à la question de M. Rodriguez, pourriez-vous vous attacher à ce problème également, qui est endémique au Canada.

Mme Maxwell: Je suis née en Nouvelle-Écosse. Les disparités dans le bien-être économique à l'échelle du pays sont renversantes. Malheureusement, étant donné la baisse des prix de l'énergie, ces disparités vont s'accroître, pour l'Est comme pour l'Ouest.

Dans cette conjoncture, de toute évidence les gens sont incités à aller de Sudbury à Toronto ou à Mississauga afin d'y trouver des emplois. Pour beaucoup de familles, c'est très difficile. Ce sont cependant des rajustements que nous ne pouvons éviter, étant donné la situation de notre commerce.

M. Rodriguez: Je suis très content, monsieur le président, que vous ayez parlé de ma région. Je me demande cependant si nous ne pourrions pas créer une situation économique dans laquelle le suremploi dont bénéficie mon ami de Toronto serait la règle, dans laquelle notre région pourrait profiter d'une partie de ces emplois en surabondance ailleurs, car nous ne sommes qu'à 200 milles au nord de Toronto. Nous ne pouvons pas tous déménager à Toronto. Je ne pense pas que l'environnement dans le triangle d'or puisse survivre à toutes ces pressions. Est-ce qu'il y a des études sur la façon de revitaliser l'économie de notre arrière-pays?

Mme Maxwell: Je sais que le Conseil a beaucoup travaillé sur des questions régionales.

M. Robert: En effet, nous avons préparé un rapport, et c'est notre dernier, qui est intitulé *Vivre ensemble*. Nous essayons d'offrir une politique qui permettrait de mieux équilibrer l'expansion économique de la région. Cela dit, il est de plus en plus difficile d'y parvenir étant donné la situation concurrentielle que nous rencontrons à l'échelle internationale. Chaque fois que l'on essaie de stimuler l'activité économique d'une région qui ne se trouve pas aux premières loges, cela signifie que les coûts augmentent, ce à quoi il faudrait peut-être remédier en ayant recours à des subventions. Il n'est donc pas facile par des politiques de couvrir systématiquement . . .

M. Rodriguez: Monsieur le président, c'est justement cela que je ne comprends pas. Falconbridge extrait du nickel du gisement de Sudbury. Elle extrait le nickel et le passe dans la fonderie qu'elle possède dans la région. Elle prend ensuite ce matériau et l'expédie à Montréal, là elle le charge sur un navire que l'amène en Norvège. Le nickel est raffiné en

[Texte]

through the North American market and the European market. I do not understand that kind of economics. But they are doing it, and he says they are making money at it.

The Chairman: Jamaica does the same thing. They dig all this bauxite out of the ground and ship it to Canada, where we refine it before shipping it all over the North American market. It is basically the same reasoning.

Mr. Rodriguez: No. Bauxite comes from the Third World, where they pay slave wages. They do not have the same sort of work environment as we have in the Sudbury Basin.

What I am saying to you is that we look at that and it is a conundrum for us. You say we cannot get some of these Mitel factories or whatever to make . . . They tell us the new thing is computers. We would love to have a computer factory. You know, we really feel very helpless because we have been a mining community for years, for 100 years we have been mining this stuff, and we have no hope of sharing in the new wealth that is being created in this revitalized economy, this new world economy. Will my sons have a chance to share in that or the people in the Sudbury Basin? Or are we just going to pack up and put the sacks on our backs, like packsack miners, and move on to somewhere else?

Mrs. Maxwell: I should explain, Mr. Rodriguez, that the whole thrust of the research published over the next two or three years, is aimed at this adaptation question. We are looking at it from the point of view of the problem of the firm and also the problem of the worker. The whole research program has been triggered by the very types of issues you are raising here. I hope I can come back to you in 18 months' time with some much more concrete suggestions than I can make tonight.

I would just like to say that Someshwar has just passed me a note to say that a 1% drop in the unemployment rate leads to about a \$2 billion improvement in the federal deficit.

Mr. Rodriguez: You said \$2 billion. That is interesting.

I have one last question if I have time, Mr. Chairman.

The Chairman: You have time for one more, because I interrupted you. I got you worked up, though.

Mr. Rodriguez: Just for my interest, maybe everyone else here knows it, but who are these faceless persons or groups who trade in currency? I have the impression of some very wealthy person who sits down and picks up the phone and says: Sell Canadian dollars.

Some hon. members: Oh, oh!

Mr. Rodriguez: Is this some big moneybags capitalist sitting in Toronto or Mississauga?

Some hon. members: Oh!

Mrs. Maxwell: Oh, I am sure there are a few in Mississauga, yes.

[Traduction]

Norvège avant de revenir sur le marché américain et sur le marché européen. Je ne comprends pas l'intérêt de ce circuit, mais il existe, et la compagnie dit qu'il est profitable.

Le président: La Jamaïque fait la même chose. Elle extrait la bauxite et l'expédie au Canada où elle est transformée en aluminium et vendue sur tout le marché nord-américain. C'est essentiellement le même raisonnement économique qui préside.

M. Rodriguez: Non. La bauxite vient du tiers-monde, où l'on paie des salaires d'esclave. On y dispose pas non plus d'une main-d'oeuvre aussi qualifiée que chez nous dans le bassin de Sudbury.

A cause de tout cela nous sommes dans une impasse. Vous dites que nous ne pouvons espérer chez nous des usines comme Mitel ou autres pour fabriquer . . . tout le monde se lance dans l'informatique. Nous aimerions bien avoir chez nous une usine d'ordinateurs. Nous sommes vraiment au désespoir, car Sudbury est une ville minière depuis toujours, cela fait 100 ans que nous extrayons les métaux du sol, et nous n'avons aucun espoir d'obtenir une part de cette richesse nouvelle qui est engendrée dans cette économie revitalisée, dans cette nouvelle économie mondiale. Est-ce que mes enfants en auront une part, est-ce que les habitants du bassin de Sudbury en auront leur part, ou bien allons-nous devoir faire nos bagages, partir le sac au dos comme les mineurs itinérants de l'ancien temps et chercher fortune ailleurs?

Mme Maxwell: Je veux justement vous expliquer, monsieur Rodriguez, que tout l'objectif des études de recherche que nous commanditons et qui seront publiées dans le courant des deux ou trois prochaines années, portent sur cette question de l'adaptation. Nous l'abordons sous l'angle de l'entreprise, mais également sous l'angle du travailleur. Tout ce programme de recherche a été lancé pour répondre aux diverses questions que vous soulevez ici. J'espère que je pourrai vous faire dans 18 mois des réponses plus précises qu'aujourd'hui.

M. Somerswar vient de me passer une note disant qu'une réduction de 1 p. 100 du taux de chômage entraîne une réduction de 2 milliards du déficit fédéral.

M. Rodriguez: Deux milliards, dites-vous? C'est intéressant.

J'ai une dernière question à poser s'il me reste du temps, monsieur le président.

Le président: Il vous reste un peu de temps, car je vous ai interrompu. Je vois que vous êtes lancé.

M. Rodriguez: Pour mon information personnelle, car tous les autres connaissent peut-être déjà la réponse, qui sont ces personnes ou ces groupes sans visage qui spéculent sur la monnaie? J'ai l'impression qu'il y a là quelques richards qui n'ont qu'à prendre leur téléphone pour ordonner: vendez le dollar canadien.

Des voix: Oh, oh!

M. Rodriguez: Est-ce que c'est le fait de quelques capitalistes assis sur leur derrière à Toronto ou à Mississauga?

Des voix: Oh, oh!

Mme Maxwell: Oui, je suis sûre qu'il y en a quelques-uns à Mississauga.

[Text]

Mr. Rodriguez: Who are these people?

Mrs. Maxwell: The currency traders themselves are professionals who are on an exchange floor, the same sort of scene that you would expect in a stock market except it is a currency market. They are exercising transactions on behalf of corporate treasurers, bankers, anybody who needs to buy . . .

Mr. Rodriguez: Could it be Canadians?

Mrs. Maxwell: It could be Canadians.

Mr. Rodriguez: Selling their own currency?

Mrs. Maxwell: Well, yes. I should think a lot of them are.

Mr. Rodriguez: This is a strange business. I know patriotism is the last refuge of a scoundrel, but this is ridiculous. You mean Canadian entrepreneurs trading their own currency, devaluing their own currency, debasing . . .

The Chairman: If they want to buy something in the United States they have to buy American dollars. So they sell Canadian dollars to buy American dollars to make a purchase. Every time you go on a holiday you do that.

Mr. Rodriguez: Are these people speculators that buy at a low price and sell . . .

Mrs. Maxwell: They may be speculators or they may simply be saying this week I owe \$1 million payment on that order I received; I think it will be cheaper if I wait until next week, so I will not make the payment now, I will wait a week. Or last week they anticipated, so they made a futures transaction in order to see if they could make a bit of an extra margin on the currency transaction as well. Or it may be they saved themselves from sustaining a loss on the currency transaction. It may have been a defensive action on the part of the person or the company paying the bill. However, it involves traders all around the world.

• 2110

When you get up at 7 a.m. you can hear that the Canadian dollar opened at such-and-such this morning in the London market, and at midnight you can hear what it closed at in the Tokyo market. All these markets are connected by telephone, so they are instantaneous transactions, and that is why the psychology moves so quickly and why it is such a turbulent market.

Mr. Rodriguez: I cannot see Canadians doing that to their currency.

Mrs. Maxwell: They are thinking of their own pocketbooks.

Mr. Rodriguez: In the old days you called that treason.

Mr. P. Cornell (Director, Economic Council of Canada): Could I remark to Mr. Rodriguez that . . .

The Chairman: Mr. Gagnon.

Mr. Gagnon: Thank you, Mr. Chairman.

[Translation]

M. Rodriguez: Qui sont-ils?

Mme Maxwell: Les cambistes sont des professionnels qui travaillent dans une bourse, sauf qu'au lieu d'échanger des actions ils échangent des monnaies. Ils concluent des transactions pour le compte des banques, des trésoriers d'entreprises, quiconque a besoin d'acheter.

M. Rodriguez: Sont-ils Canadiens?

Mme Maxwell: Il y a des Canadiens.

M. Rodriguez: Vendant leur propre monnaie?

Mme Maxwell: Eh bien, oui. Je pense qu'ils sont nombreux à le faire.

M. Rodriguez: C'est un drôle de monde. Je sais que le patriotisme est le dernier refuge des filous, mais cela est ridicule. Vous me dites que des entrepreneurs canadiens bradent leur propre monnaie, dévaluent leur propre monnaie . . .

Le président: S'ils veulent acheter quelque chose aux États-Unis, ils doivent payer en dollars américains. Ils doivent donc vendre des dollars canadiens et acheter des dollars américains pour régler leur achat. Vous le faites chaque fois que vous partez en vacances.

M. Rodriguez: S'agit-il de spéculateurs qui achètent à bas prix et vendent . . .

Mme Maxwell: Il peut s'agir de spéculateurs ou bien simplement de gens qui, sachant qu'ils doivent 1 million de dollars pour régler telle ou telle livraison, préfèrent attendre une semaine pour le faire, comptant payer moins cher. Ou bien ils ont prévu le coup d'avance et ayant donc opéré une transaction à terme pour réaliser un petit profit supplémentaire sur le change ou encore éviter d'essuyer une perte sur la transaction. Il peut s'agir d'une action défensive de la part d'une personne ou d'une compagnie qui doit régler une facture. Mais sur le marché des changes, interviennent des cambistes du monde entier.

Lorsque vous vous levez à 7 heures du matin vous entendez que le dollar canadien a ouvert à tel ou tel cours ce matin sur le marché de Londres, et à minuit vous entendez la cote de fermeture sur le marché de Tokyo. Tous ces marchés sont reliés par téléphone, si bien qu'il s'agit là de transactions instantanées, et c'est pourquoi les mouvements psychologiques vont si vite et pourquoi ce marché est si turbulent.

M. Rodriguez: Je ne peux pas imaginer que des Canadiens fassent cela à leur propre monnaie.

Mme Maxwell: Ils songent d'abord à leur portefeuille.

M. Rodriguez: Dans l'ancien temps on appelait cela de la trahison.

M. P. Cornell (directeur, Conseil économique du Canada): Pourrais-je faire remarquer à M. Rodriguez que . . .

Le président: Monsieur Gagnon.

M. Gagnon: Je vous remercie, monsieur le président.

[Texte]

Mr. Rodriguez: Did you have a remark?

Mr. Cornell: I will speak to you later.

Mr. Gagnon: Welcome, Mrs. Maxwell and colleagues. I was very interested in your comments to Mr. Johnston and Mr. Rodriguez on the Canadian dollar. You said that all the fundamentals were very sound but the dollar was going down, in the wrong direction.

Is there any connection between the drop in the Progressive Conservative popularity and the drop in the dollar simultaneously so the money managers are worried that this guy is going to be the Minister of Finance next time? Tell me about the Canadian . . .

Mrs. Maxwell: I am an economist.

Mr. Gagnon: One thing in your talking about the Canadian dollar that has not been addressed is the savings rate. I understand the investment made in a country, whether it be plant or inventory or deficit spending, has to be covered by savings, a combination of domestic and foreign. If we have a situation with the Canadian savings rate less than the investment because of the size of the budget, does that not impact on the dollar because the Japanese investor has to sell yens to buy the Canadian dollars?

Mrs. Maxwell: Actually, for the last couple of years Canada has been saving more than it has been investing, and we have been exporting capital to other countries over this period and making direct investments abroad. That is different from our history. We for a long time were net importers of capital, but that situation has changed recently, even though we do have a very large federal deficit to finance.

Mr. Dorin: Does that not in fact drive the price of the dollar down when we are making investments abroad?

Mrs. Maxwell: Yes, it does in fact.

Mr. Dorin: Is that part of the answer to the problem?

Mrs. Maxwell: But there has been no change in the trend of this net export of capital over recent months. It has been running at around \$2 billion a year for the last couple of years. It is a reflection of Canadianization—a number of major companies have been moved back into Canadian ownership—but it is also the fact that a lot of Canadian industries are investing abroad, primarily in the United States, in order to have assets in that big marketplace south of the border.

Mr. Dorin: I am sorry; I did not mean to cut in on you like that.

If we had a consistent outflow of capital for a few years—and, as you say, nothing has happened in the last month—would there not have possibly been a pent-up undersupply or oversupply of something and we could just be seeing the

[Traduction]

M. Rodriguez: Vouliez-vous dire quelque chose?

M. Cornell: Je vous le dirai tout à l'heure.

M. Gagnon: Je vous souhaite la bienvenue, madame Maxwell, à vous et à vos collègues. J'ai été très intéressé par ce que vous avez répondu à M. Johnston et à M. Rodriguez concernant le dollar canadien. Vous disiez que tous les indicateurs économiques sont bons, mais que le dollar a un comportement aberrant.

Y a-t-il un lien entre la chute de popularité du Parti progressiste-conservateur et la chute simultanée du dollar, amenant les cambistes à craindre que ce type ne devienne notre prochain ministre des Finances? Parlez-moi de . . .

Mme Maxwell: Je suis économiste.

M. Gagnon: Un aspect que vous n'avez pas mentionné, dans la chute du dollar, est le taux d'épargne. Je crois savoir que les investissements réalisés dans un pays, que ce soit pour moderniser l'outil de fabrication, constituer des stocks ou financer un déficit, doivent être couverts par l'épargne, un mélange d'épargne intérieure et d'épargne étrangère. Si l'épargne canadienne ne suffit pas à couvrir les investissements en raison de l'importance du déficit budgétaire, est-ce que cela n'entraîne pas des répercussions sur la monnaie puisque l'investisseur japonais doit vendre des yens pour acheter des dollars canadiens?

Mme Maxwell: En fait, ces dernières années le Canada épargne plus qu'il n'investit, si bien que le Canada est devenu exportateur net de capitaux et réalise des investissements directs à l'étranger. Cela est un phénomène nouveau, car pendant très longtemps nous étions importateur net de capitaux. Cela a changé récemment bien que nous ayons en même temps un très gros déficit fédéral à financer.

M. Dorin: Est-ce que l'investissement canadien à l'étranger ne pèse pas sur le cours du dollar?

Mme Maxwell: Oui, c'est vrai.

M. Dorin: Est-ce que cela n'expliquerait pas en partie le problème?

Mme Maxwell: Mais il n'y a pas eu de changement dans cette tendance à l'exportation nette de capitaux ces derniers mois. La sortie de capitaux tourne aux alentours de 2 milliards par an depuis plusieurs années. Elle résulte en partie de la canadienisation—un certain nombre de grandes compagnies sont repassées sous contrôle canadien—mais également du fait qu'un grand nombre d'entreprises canadiennes investissent à l'étranger, principalement aux États-Unis, pour se doter d'installations de production sur ce grand marché au sud de nos frontières.

M. Dorin: Je vous fais mes excuses, je ne voulais pas vous interrompre.

Si nous avons connu une sortie régulière de capitaux ces dernières années, sans changement notable le mois dernier, n'y a-t-il pas la possibilité qu'une demande ou une offre se soit accumulée, et que ce que nous avons vu dernièrement soit une

[Text]

reaction in the last month or two to something that has been building up for three or four years?

Mrs. Maxwell: There may have been one or two major transactions that went through the market on which we do not have statistics. We get that information with a very long lag, and that may have destabilized the market on a particular day.

Mr. Dorin: Gulf Oil?

Mrs. Maxwell: No, that one went through last summer and I think was very widely recognized at the time. In fact, that very large transaction went through without causing a ripple in the dollar, which just goes to show what the market can digest when you are not in a climate of uncertainty and speculation such as the one we have now.

Mr. Gagnon: Can we then assume that the reason we have a pressure on the Canadian dollar is that there is a lack of confidence, either by the Canadian investor moving his money elsewhere or conversely, as Mr. Rodriguez would say, the speculators?

Mrs. Maxwell: There is certainly some speculation there. There is no question that this week the movements in the currency have been affected by that. It is a climate of uncertainty, and a climate that lacks good information.

• 2115

Mr. Gagnon: Is it harmful for our own trade to have such a volatile currency? Would we not be better off having a pegged currency?

Mrs. Maxwell: We did have a pegged currency through the 1960s, and we found it was impossible to sustain it in the face of the fluctuations. It was just too expensive for the Bank of Canada. It could not hold the dollar within the pegged range that had been established. It had to let it float.

It is important to keep in mind here that other resource-based currencies have been going through quite serious pressures at the same time as Canada. It is a time of great turbulence, triggered by a concern about the debt problems Mr. Wilson mentioned earlier as well as the imbalances in commodity markets.

Mr. Gagnon: Is having a lower dollar necessarily bad, considering Mr. Rodriguez' nickel problem? Can he not sell more nickel now because the price is effectively lower?

Mrs. Maxwell: You can make a bigger profit on selling it, but the price is set in the world market.

There are a few benefits from a lower dollar—there is no question about that—in making our manufacturers more competitive. But as we were discussing earlier, there are some very real costs in lost real income on the part of Canadians because they have to export more to pay for a given level of imports, because prices in Canada are higher than they would otherwise be and because it costs so much more to pay the interest on our foreign debts.

[Translation]

réaction à quelque chose qui se préparait depuis trois ou quatre ans?

Mme Maxwell: Il est possible qu'une ou deux grosses transactions soient intervenues sur le marché, que nous ne connaissons pas encore. Nous obtenons ces renseignements avec beaucoup de retard, et cela aurait pu déstabiliser le marché un jour donné.

M. Dorin: Gulf Oil?

Mme Maxwell: Non, cette transaction a été conclue l'été dernier, et je pense que tout le monde était bien au courant. En fait, cette énorme transaction n'a pas causé la moindre vaguelette sur le cours du dollar, ce qui montre combien ce marché est solide lorsque ne règne pas un climat d'incertitude et de spéculation comme celui que nous voyons aujourd'hui.

M. Gagnon: Faut-il donc conclure que si le dollar canadien est fragile, c'est en raison d'un manque de confiance, et non parce que des investisseurs canadiens, ou encore des spéculateurs canadiens selon M. Rodriguez, sortent leur argent du pays?

Mme Maxwell: Il y a certainement une part de spéculation. Il ne fait pas de doute que la chute du cours de notre monnaie cette semaine a été affectée par des mouvements spéculatifs. C'est un climat d'incertitude favorisé par le manque d'une information suffisante.

M. Gagnon: Une monnaie aussi instable nous fait-elle du tort sur le plan commercial? Ne vaudrait-il pas mieux avoir une monnaie bloquée?

Mme Maxwell: C'était le cas pendant les années 60, mais il s'est avéré impossible de la soutenir dans les fluctuations. Cela coûtait simplement trop cher à la Banque du Canada. Celle-ci ne pouvait plus maintenir le dollar dans la fourchette établie. Elle a dû le laisser flotter.

Il ne faut pas oublier que les monnaies d'autres pays producteurs de matières premières ont fait l'objet de fortes pressions en même temps que le dollar canadien. Nous traversons une période de turbulence provoquée par l'inquiétude que suscite la dette dont a parlé M. Wilson, ainsi que par les déséquilibres du marché des denrées.

M. Gagnon: Un dollar faible est-il nécessairement une mauvaise chose, compte tenu des difficultés que rencontre le nickel de M. Rodriguez? Ne pourrait-il pas en vendre davantage maintenant puisque son prix réel a baissé?

Mme Maxwell: On peut réaliser des bénéfices plus importants, mais le prix est fixé par le marché mondial.

Il ne fait aucun doute qu'un dollar affaibli présente quelques avantages, rendant nos manufacturiers plus compétitifs. Mais comme nous l'avons dit tout à l'heure, il en coûte aussi aux Canadiens qui perdent une part de leur revenu réel puisqu'ils doivent exporter davantage pour payer une quantité donnée de produits importés, puisque le coût de la vie sera plus élevé au Canada qu'il ne l'aurait été avec un dollar plus fort, et puisque le service de la dette à l'étranger sera beaucoup plus onéreux.

[Texte]

Mr. Gagnon: Would you comment about the current real interest rates on a long-term basis? Are they historically high or historically low, or are they about where they belong?

Mrs. Maxwell: They are high in relation to history, and I think that is one of the major problems the world economy has. It is not unique to Canada at all.

There are two reasons why real interest rates are high at this point. One is that lenders were so burned by that high-inflation period where they were lending money at interest rates that did not protect them against the depreciation in the value of the money they were lending that they are now very risk-averse. Even though interest rates have declined substantially, investors are still demanding a premium for inflation in the money they lend.

The other premium that is built into interest rates at this point is the insolvency risk, the very high level of indebtedness, which affects many governments around the world as well as our own. In the case of a lot of developing countries there is ongoing concern about their ability to service their debt. That means lenders are more risk-averse and they are demanding a higher interest rate for any money they put out on a loan. It is those two factors that explain the high levels of real interest rates.

The reason why we keep quite high real interest rates in our projections even when we get out into the 1990s is that those debt-burden problems cannot be solved in the short to medium term.

Mr. Gagnon: If I could change the subject again, you were talking to Mr. Johnston about trade and where Canada has to position itself in trade in the world picture that is emerging. Would you elaborate about that, such as talking about the free trade situation with the United States and going into those negotiations? Is that the sort of desirable structural change you would be looking for?

Mrs. Maxwell: We at the council feel our analytical work shows that there are real benefits to Canada from trade liberalization. The biggest gains come from multilateral liberalization; in other words, negotiating lower tariff and non-tariff barriers with all our trading partners. But there would also be clear benefits from an elimination of barriers in trade with the United States, which is the present focus of the government's policy.

I think the important thing to keep in mind is that the real challenge for Canadian industry over the long term is to find a niche in the world market where they can compete effectively with the new producers on the Pacific Rim and in the developing world. We will meet those in whatever marketplace we are competing, whether it is in our own market, whether it is in the United States, or whether we are reaching out to go abroad. The way we can prepare ourselves for that competition is to expand the size of the market to which we have access so we

[Traduction]

M. Gagnon: Que pensez-vous des taux d'intérêt réels actuels à long terme? Par rapport au passé, sont-ils élevés, bas, ou justes?

Mme Maxwell: Ils sont élevés par rapport au passé, et c'est là, je pense, l'un des principaux problèmes de l'économie mondiale. Ce n'est pas du tout une situation particulière au Canada.

Si les taux d'intérêt réel sont si élevés actuellement, c'est pour deux raisons. La première, c'est que les bailleurs de fonds ont été échaudés pendant la période inflationniste, lorsqu'ils prêtaient de l'argent à des taux qui ne les protégeaient pas contre la dépréciation de la monnaie; ils craignent donc énormément les risques. Même si les taux d'intérêt ont considérablement baissé, les investisseurs continuent de demander une prime de protection contre l'inflation.

En outre, les taux d'intérêt comprennent aussi actuellement une prime de protection contre la faillite, en raison du fort niveau d'endettement de tant de pays, dont le nôtre. Dans le cas des pays en voie de développement, on continue souvent de se demander s'ils pourront continuer d'assurer le service de leur dette. Les bailleurs de fonds sont donc moins portés au risque, et ils exigent des taux d'intérêt plus élevés sur leurs prêts. Ces deux facteurs expliquent pourquoi les taux d'intérêt réels sont si élevés.

Si nous continuons de prévoir des taux d'intérêt réels élevés, même dans les années 1990, c'est parce que ces problèmes d'endettement ne seront pas réglés à court ou à moyen terme.

M. Gagnon: Permettez-moi de changer de sujet. Vous parliez de commerce avec M. Johnston, et de la position que doit essayer d'occuper le Canada dans la nouvelle organisation qui se dégage. Pourriez-vous être plus précise là-dessus, en particulier en ce qui concerne des négociations de libre-échange avec les États-Unis? Est-ce là le genre de nouvelle structure qui vous paraît souhaitable?

Mme Maxwell: À la lumière de nos analyses, nous estimons, au Conseil, qu'une libéralisation des échanges présenterait des avantages réels pour le Canada. C'est surtout une libéralisation des échanges multilatéraux qui nous serait le plus bénéfique; autrement dit la réduction des tarifs et des barrières non tarifaires avec tous nos partenaires commerciaux. Mais l'élimination des barrières commerciales avec les États-Unis, sur laquelle se concentre plus particulièrement la politique du gouvernement actuellement, présenterait également des avantages indiscutables.

Ce qu'il ne faut surtout pas oublier, c'est que l'industrie canadienne devra à plus ou moins longue échéance se trouver sur le marché mondial un créneau où elle puisse battre les nouveaux pays producteurs de la région du Pacifique et les pays en voie de développement. Nous les retrouverons sur tous les marchés, ici au Canada, aux États-Unis, ou à l'étranger. La meilleure façon de nous défendre contre cette concurrence est d'obtenir l'accès à des plus grands marchés afin de pouvoir produire à plus grande échelle et de façon plus efficace; c'est

[Text]

can increase the scale and efficiency of our own plants and have a better foundation for competing on a global basis.

Mr. Gagnon: Thank you.

The Chairman: Mr. Attewell.

Mr. Attewell: Thank you, Mr. Chairman. Through you to Mrs. Maxwell, I guess I am surprised at how little reference there seems to be to our problem of servicing the debt in Canada, but I have had a chance only to glance through your material. You know the numbers as well as I do—a lot better than I do, I am sure—but just to recap a few in terms of roughly 10 years ago, the total debt of this country was \$18 billion to \$20 billion. It is now \$200 billion. The interest costs of servicing that in a year are somewhere around \$22 billion and climbing. Our total revenues ending this year will be about \$65 billion. Just servicing our debt is now a third and climbing.

The annual deficit has been increasing by 15% to 20% a year. With a great deal of effort, the deficit will be approximately, we are told, about \$34 billion this year. Each year, when it runs at that, the interest costs on that new size of the deficit we are adding to the cumulative debt is \$3 billion to \$3.5 billion. So just for openers, if we are just to stay even as far as the cost of servicing the debt is concerned and are not to increase the deficit, you have to find \$3.5 billion somewhere in savings.

I am personally alarmed at this trend. I think it is simply awesome, and I do not think it is going to go away with smoke and mirrors or some intellectual explanation of it. I cannot imagine any economist or any group, say, five, six or seven years ago doing a projection . . . Let us say somebody in their wisdom had said: Here is what Canada is going to look like in 1986. I cannot imagine anything but alarm if those numbers were projected, and surely some very strong action would have been taken at that time.

But let me pause for a minute. I would like to get your view and your colleague's view of the general seriousness of this situation and the general apathy there seems to be throughout Canada. I think there was a survey done awhile ago that the number 1 concern was unemployment, number 2 was feeding the hungry in the world, number 3 was peace in the world, and number 36 or something was the size of the deficit. Without sounding too mundane, I think we have to get back, as I said in the House, to paying our bills. I am just amazed at the apathy and lack of understanding. It has to be crushing us, since 75% of the borrowings in the capital markets in Canada last year, I guess, were by governments.

You do not have to be a mathematical whiz to do some projections of the next three years. The debt will be \$300 billion. The interest costs will be \$35 billion and climbing. I am really amazed at how little your group seems to have commented on this cancer that I think is ripping this country apart, potentially.

[Translation]

ainsi que nous pourrions consolider notre position face à la concurrence mondiale.

M. Gagnon: Merci.

Le président: Monsieur Attewell.

M. Attewell: Merci, monsieur le président. Par votre entremise, je voudrais dire à M^{me} Maxwell combien je suis surpris de voir que l'on parle peu du problème du service de la dette canadienne, mais je n'ai fait que jeter un coup d'oeil à vos documents. Vous connaissez les chiffres aussi bien que moi—beaucoup mieux que moi, j'en suis sûr—mais pour nous rafraîchir la mémoire, il y a une dizaine d'années, notre dette totale s'élevait à 18 ou 20 milliards de dollars. Elle atteint maintenant 200 milliards. Cela représente quelque 22 milliards de dollars d'intérêt annuellement, et cela continue d'augmenter. Nos recettes s'élèveront cette année à environ 65 milliards de dollars. Le service de la dette à lui seul en absorbe déjà le tiers, et il augmente.

Le déficit annuel augmente de 15 à 20 p. 100 par an. On nous dit que nous arriverons à grand-peine à maintenir le déficit aux alentours de 34 milliards de dollars cette année. Chaque année que le déficit s'élève à une telle somme, le coût supplémentaire des intérêts vient ajouter à la dette accumulée est de 3 milliards à 3.5 milliards de dollars. Alors rien que pour commencer, ne serait-ce que pour empêcher que le coût du service de la dette ne vienne augmenter le déficit, il faudrait trouver le moyen d'économiser 3.5 milliards de dollars quelque part.

Personnellement, cela m'inquiète beaucoup. C'est tout simplement effarant, et il faudra bien plus qu'un écran de fumée, un jeu de miroir ou une belle théorie pour régler la question. Je ne peux imaginer qu'un économiste, ou un groupe quelconque, il y a cinq, six ou sept ans, puisse avoir fait une telle projection . . . Si quelqu'un avait dit alors: Voilà dans quelle situation se trouvera le Canada en 1986, je suis sûr que l'on s'en serait inquiété et que l'on aurait pris tout de suite des mesures vigoureuses.

Mais arrêtons-nous une minute. Je voudrais savoir ce que vous pensez, et ce que pense votre collègue, de la gravité de la situation et de l'apathie générale qui semble régner au pays. D'après un sondage réalisé il y a quelque temps, les gens s'inquiétaient tout d'abord du chômage, deuxièmement de la faim dans le monde, troisièmement de la paix mondiale, et en 36^{ème} place, ou à peu près, venait le déficit. Sans vouloir paraître mesquin, il me semble que nous devons songer, comme je l'ai dit à la Chambre, à payer nos factures. Cette apathie et ce manque de compréhension me laissent abasourdi. Cela ne peut nous faire que du tort, puisque 75 p. 100 des emprunts faits l'an dernier, il me semble, sur le marché canadien des capitaux, étaient le fait de gouvernements.

Il n'est pas nécessaire d'être un génie mathématique pour prévoir où nous en serons dans trois ans. La dette aura atteint 300 milliards de dollars, et le service nous coûtera 35 milliards de dollars, au bas mot. Je suis véritablement étonné du peu de cas que semble faire le Conseil de ce cancer qui risque de nous détruire.

[Texte]

Mrs. Maxwell: First of all, I would like to state quite clearly that the council shares your concern about past trends in the federal deficit. In its 21st annual review, which was published in October 1984, there was a chapter called "The Public Debt", which I think has some pretty dramatic charts in it, and we continue to track in all the simulations we run. One of the key indicators is what does this do to the net public debt in relation to GNP? What does it do to the federal deficit? In fact, all of the recommendations that the council has made with respect to macro-economic policies—if I can put it that way—have embodied an attack on the deficit that was deliberate, with a long-term objective of straightening out the problem, and by long term we mean five years. It is very much tuned to ensure that it does not lead to substantial increases in the unemployment rate. It is looking for a way of addressing the deficit issue while maintaining growth in the economy.

• 2125

Mr. Attewell: Could you just explain that a little further? You said four or five years. Could you explain what might happen by that time? What do you call "getting the deficit under control"?

Mrs. Maxwell: What the council said in its 22nd annual review, which was published last October, was that the council thought it was essential for the current government to meet the objectives that it had laid out in the May budget. And that will be a difficult task; it will mean continuous cutting on expenditures and continuous adjustment on revenue in order to meet that objective.

Mr. Attewell: But that is getting the deficit down from perhaps \$38 billion to \$34 billion.

Mrs. Maxwell: No, down to about \$20 billion; down to a much smaller share of GNP, in the range of—I think it is 5%. It is 4%; I am sorry. But the important thing is that it would make a big difference in the trend of that chart of net public debt as the percentage of GNP. And the line has been running straight up, as you noted in your remarks. The important thing is to get the trend now moving sideways and eventually moving down.

Now, it is important to realize that the economy will be significantly larger in 1990 than it is now. So a \$20 billion deficit will not be as difficult to finance and will not absorb nearly as much of the federal government's revenue as it would now.

Mr. Attewell: We keep seeming to explain these things away with comments such as that. But on a ratio basis I guess our debt per capita is what, 50% higher than the U.S.? It is something of that order.

Mrs. Maxwell: It is certainly significantly higher, yes. It was \$7,500 per capita at the end of the last fiscal year.

Mr. Attewell: Do you not see some of our social programs in real jeopardy if we are not severe enough in this next three, four, five years?

[Traduction]

Mme Maxwell: Tout d'abord, permettez-moi de vous dire que le Conseil partage votre inquiétude quant à la tendance du déficit fédéral ces dernières années. Notre 21^{ème} examen annuel, publié en octobre 1984, comprenait un chapitre intitulé *La dette publique*, lequel contenait des tableaux qui m'apparaissent frappants. Et nous continuons de faire des projections sur le déficit dans toutes nos simulations. Un des indicateurs clef est de savoir quelle incidence cela peut avoir sur la dette publique nette par rapport au PNB? Quel effet cela peut-il avoir sur le déficit fédéral? De fait, le Conseil dans toutes ses recommandations concernant les politiques macro-économiques—si je peux les appeler ainsi—attaquait délibérément le déficit, et prévoyait de résoudre le problème à long terme, et par long terme nous voulons dire cinq ans. Tout cela est orchestré de façon à ne pas augmenter de façon importante le taux de chômage. On cherche plutôt à trouver le moyen de régler la question du déficit tout en maintenant la croissance de l'économie.

M. Attewell: Pouvez-vous me donner des précisions? Vous avez parlé de quatre ou cinq ans. Qu'arriverait-il pendant ce temps? Que voulez-vous dire par: «endiguer le déficit»?

Mme Maxwell: Dans son vingt-deuxième exposé annuel, publié en octobre dernier, le Conseil jugeait essentiel pour le gouvernement actuel de respecter les objectifs prévus dans le budget du mois de mai. Ce sera difficile à réaliser, en ce sens qu'il faudra continuellement comprimer les dépenses et rajuster les recettes pour répondre à cet objectif.

M. Attewell: De cette façon on ramène le déficit, qui atteindra peut-être, 38 milliards à 34 milliards de dollars.

Mme Maxwell: Non, à 20 milliards de dollars environ, à une portion du PNB beaucoup plus faible, aux alentours de—5 p. 100 je crois. Excusez-moi, 4 p. 100. Ce qui est important, cependant, c'est que la tendance de la dette publique nette en pourcentage du PNB, qui figure dans ce tableau, sera bien différente. La courbe n'a cessé de grimper, comme vous l'avez souligné; ce qui importe maintenant, c'est qu'elle se stabilise ou éventuellement qu'elle descende.

Il faut se rendre compte que l'économie sera beaucoup plus volumineuse en 1990. Par conséquent, un déficit de 20 milliards de dollars ne sera pas aussi difficile à financer et n'absorbera pas autant des recettes fédérales que maintenant.

M. Attewell: On semble toujours écarter le problème par des remarques de ce genre. En pourcentage, notre dette par personne est-elle de moitié plus élevée qu'aux États-Unis? C'est à peu près cela.

Mme Maxwell: Oui, elle est certainement beaucoup plus élevée. Elle était de 7,500 dollars par personne à la fin de la dernière année financière.

M. Attewell: Ne croyez-vous pas que certains de nos programmes sociaux seront vraiment menacés si nous ne

[Text]

Mrs. Maxwell: Yes. That is exactly the right point to make. The governments will not be in a position to deliver essential services in the 1990s if they do not get that deficit down. I think what the council has been saying is that it feels it would be real progress to meet the objectives laid out by the government in its last budget by 1990.

Mr. Attewell: Maybe I read you wrong, Mrs. Maxwell, but in some of your comments to Mr. Gagnon about the pros and cons of a declining dollar, you did not seem to come out as strong as I might have thought on the problems of a dropping dollar.

Mrs. Maxwell: In an exchange with Mr. Johnston at the beginning of the session, I think I was quite explicit that I felt it would be very costly for Canada to let the dollar drop any further, that all of the economic fundamentals suggest that the dollar should in fact be at a much higher level now in terms of purchasing power comparisons between Canada and the United States.

Mr. Attewell: I am not an economist, as you can tell I am sure by my questions, but surely you have to in a sense earn what you are doing within a country. Things are artificial if you are enjoying a standard of living but not earning in the sense of productivity. It would seem there are the signs there, that world-wide investors do not think the fundamentals are strong enough here, even though we rank number one right now, I guess, in the western industrialized countries. But it somehow seems to me to be artificial, with this cost of servicing that debt looming as an ever-increasing burden on the backs of Canadian workers.

• 2130

Mrs. Maxwell: The important thing is to keep generating income and adding to employment so we can finance the debt burdens we have already built up. The other task, which is the one you have been focusing on, is to reduce the rate of growth in those debt burdens, to minimize the debt burdens that build up in the future.

Mr. Attewell: Are there any suggestions on how we get this problem across to Canadians? Rowland Frazee seems to be making that his major mandate right now.

Mrs. Maxwell: Certainly the way I intend to approach that in the public speaking and interviews I will be doing in the future is to concentrate on this problem of the potential damage to essential services in the longer term. I understand the political obstacles there are, because people at the moment are very concerned about either actual unemployment or the risk of unemployment. They feel in many ways threatened, and it is hard for them to project forward five years to those kinds of risks. But I would say that is a role for the Economic Council: to be making those points as clearly as it possibly can.

Mr. Warner: Mrs. Maxwell, I would like to continue on the price of the dollar, with a little more information on some of your remarks. You mentioned you felt the Canadian dollar is considerably lower right now in terms of U.S. dollars than it

[Translation]

sommes pas suffisamment durs au cours des trois, quatre ou cinq prochaines années?

Mme Maxwell: Si, et c'est exactement ce que je voulais vous faire comprendre. Les gouvernements ne seront pas en mesure d'assurer les services essentiels au cours des années 90 s'ils ne réduisent pas d'abord le déficit. D'après le Conseil, nous progresserions vraiment si d'ici à 1990 on atteignait les objectifs prévus dans le dernier budget du gouvernement.

M. Attewell: Je vous ai peut-être mal comprise, madame Maxwell, mais lorsque vous avez répondu à M. Gagnon au sujet des avantages et des inconvénients de la faiblesse du dollar, vos paroles n'étaient pas aussi dures que je l'aurais prévu au sujet des problèmes que cela cause.

Mme Maxwell: En répondant à M. Johnston au début de la réunion, j'ai été très explicite. Ce serait très coûteux pour le Canada de laisser le dollar baisser davantage; toutes les bases de l'économie donnent à penser que le pouvoir d'achat du dollar canadien devrait se situer à un niveau beaucoup plus élevé par rapport au dollar américain.

M. Attewell: Je ne suis pas économiste, vous le voyez par ma question, mais jusqu'à un certain point ce dont on jouit dans un pays doit se gagner. Il est artificiel que le niveau de vie soit supérieur à notre productivité. Certains signes indiquent qu'à l'échelle mondiale les investisseurs ne croient pas que les bases économiques soient suffisamment fortes au Canada, même si à l'heure actuelle nous occupons le premier rang, je crois, parmi les pays industrialisés de l'Occident. Cela me paraît quand même artificiel, puisque le service de la dette pèse de plus en plus lourd sur les travailleurs canadiens.

Mme Maxwell: Ce qui est important, c'est de continuer à produire des revenus et à augmenter les emplois pour financer cette dette que nous avons accumulée. Par ailleurs, et vous l'avez souligné de façon particulière, nous devons freiner la croissance de la dette et même la réduire.

M. Attewell: Comment pourrions-nous, à votre avis, expliquer cela aux Canadiens? Il semble que Rowland Frazee en avait fait son principal objectif.

Mme Maxwell: Je vais m'attaquer à ce problème lorsque je prendrai la parole publiquement et que j'accorderai des entrevues pour souligner le danger éventuel qu'il présente à long terme pour les services essentiels. Je sais qu'il y a des obstacles politiques, étant donné que la population est actuellement très inquiète du chômage réel ou potentiel. Elle se sent menacée de bien des façons, et il est difficile pour elle de prévoir l'étendue de ce risque dans cinq ans. Je vous dirai que le rôle du Conseil économique est précisément de bien faire comprendre ces choses.

M. Warner: Madame Maxwell, j'aimerais poursuivre la question sur la valeur du dollar, et obtenir de vous un peu plus de précisions. Vous avez dit que le dollar canadien était beaucoup plus bas, comparativement au dollar américain, qu'il

[Texte]

should be. Approximately what range do you think the Canadian dollar should be trading in now, if the market were reacting the way you would anticipate it to?

Mrs. Maxwell: Our analysis show that the long-term equilibrium, which does not mean this week or this month... the level to which the dollar should trend is around 80¢ versus the U.S. dollar. The way we arrive at that calculation is to look at what it costs for a particular basket of goods here in Canada and compare that with a similar basket of goods in the United States. So it is basically relative prices, or purchasing power, between the two countries.

Mr. Warner: You had mentioned that most of the economists you are in contact with tend to share this opinion, that our dollar is very much undervalued at this stage. You also mentioned that one of the apparent reasons right now is the lack of information getting out into the marketplace. Why do you feel this good information is not out there?

Mrs. Maxwell: I worked for a time as a consultant to a large company in England. So I have looked at Canada from outside, and I have met people who had quick judgements to make about what is going on in Canada, as outsiders. Their sources of information in a city like London or New York are very small stories that attempt to summarize what is going on in this country in some of the best newspapers in the world. People operate on a sort of caricature of a country, rather than on the kinds of in-depth reading and analytical work the people in this room do. It is very easy in that kind of environment for misperceptions to get well established.

I think one of the misperceptions in the market now is that as a resource-producing nation we will be very negatively affected by lower oil prices. In fact, that is wrong.

Mr. Warner: You mentioned that this is just one of the factors, that perhaps there is lack of information in a lot of other areas. Perhaps this lack of information is a reflection on the media disseminating information at the present time. Would you care to comment on that?

• 2135

Mrs. Maxwell: I think the Canadian media, as I see it, has been trying hard to get hold of good information. We certainly had quite a few phone calls ourselves over the last couple of weeks. I am not sure, though, that the tone of developments in the currency markets is very much influenced by what is written in the Canadian media. It is an international question, and those people are not reading Canadian newspapers.

Mr. Warner: Do you think the government shares much of the responsibility in getting this information out into the international press, or is it a problem our government has nothing to do with?

Mrs. Maxwell: I think representatives of our government are very important ambassadors in this regard. We talked

[Traduction]

ne devrait l'être. À quel niveau devrait-il se situer, à votre avis, si le marché réagissait comme on pourrait le prévoir?

Mme Maxwell: D'après notre analyse, l'équilibre à long terme, car ce n'est pas pour cette semaine ni pour ce mois-ci... mais le dollar devrait pouvoir se négocier à 80 cents environ par rapport au dollar américain. Nous avons calculé ce chiffre en nous fondant sur le panier de la ménagère au Canada, comparativement à un panier semblable aux États-Unis. Il s'agit donc fondamentalement d'une comparaison des prix ou du pouvoir d'achat entre les deux pays.

M. Warner: D'après vous, la plupart des économistes que vous connaissez semblent partager cet avis, à savoir que notre dollar est nettement sous-évalué. Vous avez dit également qu'une des raisons apparentes, c'est qu'on est mal informés sur les conditions du marché. Pourquoi les renseignements sont-ils insuffisants?

Mme Maxwell: J'ai travaillé pendant un certain temps comme spécialiste auprès d'une grande société en Angleterre. J'ai donc vu le Canada de l'extérieur; j'ai rencontré des gens qui, en tant qu'étrangers, se prononçaient sur ce qui se passait au Canada sans être vraiment au courant. Leurs sources d'information dans une ville comme Londres ou New York émanent de petits articles qui tentent de résumer pour les meilleurs journaux du monde ce qui se passe dans notre pays. Les gens se fondent sur une caricature en quelque sorte de notre pays, plutôt que sur les lectures sérieuses et les analyses que font les personnes ici présentes. Les malentendus surgissent facilement dans un climat de ce genre.

Et le malentendu actuel, c'est que le Canada, en tant que nation productrice de ressources, serait négativement influencé par la baisse des prix du pétrole. En réalité, c'est tout à fait inexact.

M. Warner: D'après vous, ce n'est qu'un des facteurs, et on manque sans doute de renseignements dans beaucoup d'autres domaines. Cette absence de renseignements rejaillit peut-être sur les médias actuellement chargés de l'information. Qu'en pensez-vous?

Mme Maxwell: Il me semble que les journalistes de la presse écrite et parlée au Canada ont fait de grands efforts pour essayer d'obtenir des renseignements solides. Nous avons nous-mêmes reçu bon nombre d'appels téléphoniques depuis quelques semaines. Cependant, je ne suis pas convaincue que l'évolution des marchés de change soit tellement influencée par les comptes rendus publiés par les media canadiens. C'est un marché international et les intervenants ne lisent pas les journaux canadiens.

M. Warner: Croyez-vous que le gouvernement doit assumer une part de responsabilité quant à la communication de ces renseignements à la presse internationale ou s'agit-il d'un problème sur lequel le gouvernement canadien n'a pas d'emprise?

Mme Maxwell: J'estime que les porte-parole de notre gouvernement ont un rôle à jouer comme ambassadeurs à cet

[Text]

earlier about who these currency traders are. It would be difficult to meet them all; we do not know who they are. They are spread all around the world.

Mr. Warner: I would think, Mrs. Maxwell, your remarks tonight would have some influence on currency speculators, and I would think the remarks of other well-known and outstanding economists, if they were publicized well, would probably have an effect. Quite obviously if you were an individual speculator right now, you would be long Canadian and you would be shorting American dollars. Is that right?

Mrs. Maxwell: I do not think that as Chairman of the Economic Council of Canada I should be a speculator.

An hon. member: Hear, hear.

The Chairman: Thank you very much. Mr. Plamondon.

M. Plamondon: Madame, vous avez dit tout à l'heure que vous étiez entourée de spécialistes et que vous disposiez de fonds pour donner des sous-contrats vous permettant de mieux vous éclairer. Étant donné que vous êtes entourée d'une telle masse de connaissances, je voudrais que vous reveniez à la question que vous a posée mon confrère et que vous me disiez quelles mesures concrètes vous prendriez si vous étiez aujourd'hui ministre des Finances, avec un dollar valant 69 cents. Que feriez-vous pour faire en sorte que le dollar stoppe sa baisse et pour que l'économie canadienne recommence à progresser?

Mme Maxwell: Il serait difficile de l'arrêter tout de suite, mais le Conseil a suggéré un ensemble de politiques il y a cinq mois, juste avant que j'arrive au Conseil, qui contenait trois choses. Il y avait une politique fiscale, un changement de bilan entre la politique monétaire et la politique fiscale.

M. Plamondon: Qu'est-ce que cela veut dire?

Mme Maxwell: Cela veut dire être plus fort dans les questions fiscales. M. Robert va vous répondre.

M. Robert: Cela veut dire avoir une politique monétaire un peu plus flexible. Il ne s'agissait pas d'avoir une politique monétaire complètement indépendante de celle des États-Unis, mais peut-être de se braquer moins sur ce qui se faisait aux États-Unis en matière de taux d'intérêt, pourvu que, sur le plan fiscal, on continue et on renforce l'effort annoncé par le ministre des Finances l'année dernière, à savoir entreprendre un programme de réduction systématique du déficit fédéral pour le faire baisser à 20 milliards de dollars en 1990.

Donc, il y avait une amélioration de ce que les économistes appellent le "policy mix", c'est-à-dire jouer à la fois avec la politique monétaire et avec la politique fiscale.

M. Plamondon: Est-il vraiment possible d'avoir une politique différente de celle des Américains en ce qui concerne les taux d'intérêt?

• 2140

M. Robert: C'est possible à court terme. Mettons de côté l'histoire du dollar et le prix de l'énergie, parce que cela est

[Translation]

égard. Nous avons parlé plus tôt de l'identité de ces cambistes. Il serait très difficile de les rencontrer tous puisque nous ne savons pas qui ils sont. Ils sont éparpillés partout dans le monde.

M. Warner: Madame Maxwell, je serais porté à croire que vos commentaires de ce soir influenceraient ceux qui spéculent sur les devises et je serais porté à croire que les commentaires d'autres économistes de renom auraient aussi une incidence, si ces commentaires étaient diffusés largement. De toute évidence, si vous faisiez de la spéculation à l'heure actuelle, vous spéculeriez à la hausse sur le dollar canadien et à la baisse sur le dollar américain, n'est-ce pas?

Mme Maxwell: Je ne crois pas que la présidente du Conseil économique du Canada puisse se permettre de spéculer.

Une voix: Bravo!

Le président: Merci. Monsieur Plamondon.

Mr. Plamondon: Madam, you said earlier that you were surrounded by specialists and that you had funds which you could use to obtain better information through subcontracts. Since you are surrounded by so many specialists, I would like to return to a question asked by my colleague and ask you what concrete measures you would take if you were the Minister of Finance and the Canadian dollar was worth 69 cents. What would you do to stop the dollar's drop and to bring about an expansion of the Canadian economy?

Mrs. Maxwell: It would be very difficult to stop the dollar's fall at the present time but five months ago, just before I became chairman, the Council proposed a three-tiered set of policies. There was a fiscal policy, a change of emphasis between the monetary and fiscal policies.

Mr. Plamondon: What does that mean?

Mrs. Maxwell: That means that greater emphasis was to be put on the fiscal policy. Mr. Robert will answer your question.

Mr. Robert: That means that we proposed a more flexible monetary policy. The aim was not to have a monetary policy totally independent from that of the United States but rather to stop following as closely the American policy on interest rates while continuing to intensify our efforts under the fiscal policy announced last year by the Minister of Finance which provided for a systematic reduction of the federal deficit in view of reducing it to \$20 billion by 1990.

There was therefore an improvement in what economists call the "policy mix" by which there was simultaneous action through both the monetary and fiscal policies.

Mr. Plamondon: Can Canada really have an interest rate policy different from the United States?

Mr. Robert: It is possible in the short term. Let us set aside the developments with respect to the dollar and energy prices

[Texte]

venu changer un peu le paysage. Si, pour une raison ou pour une autre, il y avait une hausse assez forte du taux d'intérêt aux États-Unis et qu'on avait une politique monétaire plus souple, la Banque du Canada ne suivrait pas systématiquement cette hausse du taux d'intérêt aux États-Unis en la répercutant sur les taux d'intérêt canadiens. C'est ce que cela veut dire. Cela veut dire que vous avez une marge de manoeuvre étroite, que vous pouvez utiliser en vous démarquant, dans le court terme, d'une politique monétaire américaine plus restrictive, pourvu que, sur le plan fiscal, vous continuiez vos efforts de restriction. C'est un premier volet.

Un deuxième volet, à moyen terme celui-là, c'est d'entreprendre des négociations et d'aller de l'avant en ce qui concerne une libéralisation des échanges. Donc, on aurait un commerce plus libéré, mais pas nécessairement le libre-échange. Ce deuxième volet aurait un impact à plus long terme.

M. Plamondon: Plus libéré dans certains secteurs seulement?

M. Robert: Non. On peut, d'une façon générale, abaisser les barrières tarifaires et non tarifaires pour que nous ayons un accès plus facile aux marchés, et notamment au marché américain, dans le contexte de l'époque qui existe encore aujourd'hui, à savoir que les États-Unis s'orientaient vers des mesures protectionnistes contre les exportations canadiennes aux États-Unis.

Le troisième volet était de dire qu'indépendamment du programme de réduction du déficit annoncé, on devrait profiter de toute amélioration de la croissance économique canadienne pour essayer d'accélérer la réduction du déficit.

Or, ce qui vient de se produire dans le cas du prix de l'énergie—et M^{me} Maxwell l'a expliqué—va avoir un effet très positif sur l'économie canadienne dans son ensemble. Si le prix de l'énergie reste bas au cours des deux prochaines années et ne monte que très progressivement par la suite, on peut espérer avoir un produit national brut plus élevé de 40 milliards de dollars courants en 1990, plus d'emplois et une productivité plus forte. On a donc l'occasion d'accélérer vraisemblablement la réduction du déficit par rapport à ce qui a été annoncé l'an dernier, parce que la croissance économique canadienne peut s'avérer plus rapide au cours des deux ou trois prochaines années.

Ce sont les principaux volets.

Survient donc la baisse du dollar, qui semble due en partie à des facteurs psychologiques plutôt qu'à des facteurs économiques profonds. Il semble qu'il y ait une certaine incertitude vis-à-vis de la volonté du gouvernement de couper le déficit.

Pour revenir à votre question, je ne sais pas si M^{me} Maxwell va être parfaitement d'accord, mais si j'étais ministre des Finances, lors du discours du Budget de février, j'entreprendrais une réduction plus accélérée du déficit. Vraisemblablement, cela aurait un impact de confiance sur les marchés financiers et cela favoriserait le retour du dollar canadien à une parité plus proche de sa parité fondée sur le pouvoir d'achat, c'est-à-dire de 78 à 80 cents.

[Traduction]

because they have somewhat changed the picture. If, for some reason, there was a sharp rise in American interest rates and if we have a more flexible monetary policy, the Bank of Canada would not systematically match the American increase in interest rates. That is what I mean. That means that Canada would have a certain amount of elbow room that it could use, in the short term, by not bringing itself in line with a more restrictive American monetary policy as long as it pursued its own restraint efforts on the fiscal level. That is the first tier.

The second tier, which affects the mid-term would be to undertake negotiations with respect to freer trade. We would therefore have freer trade but not necessarily free trade. This second tier would then have a longer term effect.

Mr. Plamondon: Freer trade in certain sectors only?

Mr. Robert: No. We can, to a certain extent, lower tariff and non-tariff barriers to give us easier access to markets, namely the American market, in the current context where the United States are asking for protectionist measures against Canadian exports to the United States.

The third tier is this: In addition to the deficit reduction program already announced, we should take advantage of any improvement in the growth of the Canadian economy to try to speed up deficit reduction.

In fact, the recent drop in energy prices—as Mrs. Maxwell just explained it—would have a very positive effect on the Canadian economy as a whole. If energy prices remain low for the next two years and then increase very slowly after that, we can hope that by 1990 the gross national product will be \$40 billion higher, there will be a greater number of jobs and a stronger productivity. We might therefore increase the rate of deficit reduction with respect to the level announced last year because the growth of the Canadian economy might accelerate over the next two or three years.

Those are the main tiers.

Along comes the drop in the dollar which seems to be partly due to psychological factors rather than to deep rooted economic factors. There seems to be a certain amount of uncertainty with respect to the government's will to cut the deficit.

To come back to your question, I do not know if Mrs. Maxwell will agree with me on this, but if I were the Minister of Finance when he makes his budget speech in February, I would speed up the rate of budget reduction. That would likely improve confidence on the financial markets and contribute to bringing the Canadian dollar closer to parity based on purchasing power, that is between 78¢ and 80¢.

[Text]

M. Plamondon: Cette diminution du déficit se ferait-elle au moyen d'une diminution des dépenses ou d'une augmentation des impôts en général?

Mme Maxwell: Les deux.

M. Robert: Oui, les deux. Si vous avez une croissance économique un peu plus soutenue que prévu, vous allez nécessairement avoir un taux de chômage moins élevé et donc des recettes fiscales plus fortes. Donc, sans même accroître une taxation qui a déjà été accrue, si on se limite à ce cadre d'hypothèse, et sans même réduire davantage les dépenses publiques, vous allez avoir un effet bénéfique sur le déficit, mais à condition que le prix du pétrole reste bas, comme il a vraisemblablement des chances de le demeurer.

M. Plamondon: Justement, ma deuxième question concerne le prix du pétrole.

Dans sa déclaration, madame la ministre dit qu'elle ne peut pas réduire immédiatement les prix aux consommateurs. Avez-vous une idée de ce que représente 3 cents le gallon en termes de revenus pour le Canada? Est-ce que ce ne serait pas une solution que de conserver ce prix-là non pas pendant trois mois, mais pendant un an, à condition qu'on se serve de ces revenus pour faire baisser le déficit?

The Chairman: [*Inaudible—Editor*] . . . on radio the other day suggested that we not allow retail prices of gasoline to fall with the falling oil price, but we maintain them at 51¢ and grab the other 6¢ or whatever is available in a tax increase. You might comment on that one. It sounds like a hell of a fine deficit reduction tax, but I do not think it would be very popular.

• 2145

Mrs. Maxwell: I think I can understand why that option would be considered at this point, but if you look at the situation in a longer-term context, which is certainly where the council does its work, you find that in the short run the lower oil price leads to a reduction in revenues from energy taxes, so the deficit is a bit worse for the first year or two. But then because of the stronger economic growth that flows from lower energy prices you get a resurgence in revenue to the federal government, so the deficit falls. By 1990 there is a substantial drop of \$5 billion in the deficit, if you compare that with our base case.

I think, then, it is a question that you might want to play with that a little bit. It gives an extra margin for manoeuvre. But certainly the greater strength in the economy, as Patrick says, increases the absorption power and presents an opportunity to speed up the pace with which the deficit is reduced in comparison with the previous fiscal track.

[Translation]

Mr. Plamondon: Would this reduction in the deficit be achieved through a reduction of expenditures or through an increase in tax revenues?

Mrs. Maxwell: Both.

Mr. Robert: Yes, through both. If the rate of economic growth maintains itself longer than projected, you will of necessity have a lower unemployment rate and therefore increased tax revenues. Thus, even if we do not increase taxes which have already been raised, and this is hypothetical, and even without further reducing public expenditures, there will be a positive effect on the deficit on the condition that oil prices remain low as they seem likely to remain.

Mr. Plamondon: My second question has to do with the price of oil.

In her statement, the Minister said that she could not immediately reduce the prices paid by consumers. Do you have any idea of what a three-cents a gallon reduction represents in terms of lost revenues for Canada? Would not maintaining that price level not for three months but for one year allow us to use these revenues to cut the deficit?

Le président: [*Inaudible—Éditeur*] . . . quelqu'un proposait à la radio l'autre jour que nous ne permettions pas au prix de vente de l'essence au détail de diminuer en fonction de la baisse du prix du pétrole mais que nous maintenions ce prix à 51c. afin de récupérer les 6c. restant au moyen d'une augmentation d'impôt. Vous pourriez nous dire ce que vous en pensez. Cela pourrait être un merveilleux impôt servant à réduire le déficit, mais je ne pense pas que cette mesure s'avère très populaire.

Mme Maxwell: Je pense comprendre pourquoi l'on envisagerait cette possibilité-là à cette étape-ci. Cependant, si vous examinez la situation dans un contexte à plus long terme—et c'est justement le long terme qui intéresse le plus le Conseil dans son travail—vous verrez qu'à court terme, le fléchissement du prix du pétrole amènera une réduction du côté des revenus en provenance des taxes applicables, ce qui amènera à son tour une aggravation pendant au moins une année ou deux du problème du déficit. Interviendra alors, à cause de la croissance économique amenée par la réduction des prix des produits énergétiques, une remontée des recettes du gouvernement fédéral, ce qui débouchera sur une réduction du déficit. Si vous comparez cela à notre scénario de référence, vous verrez que l'on prévoit que le déficit baissera de 5 milliards de dollars d'ici à 1990.

Vous voudrez peut-être essayer d'en tirer quelque chose. Cela donne une marge de manoeuvre supplémentaire. Quoi qu'il en soit, comme l'a dit Patrick, le renforcement de l'économie augmente la capacité d'absorption et permet d'accélérer la réduction du déficit, par rapport à celui prévu dans l'autre scénario.

[Texte]

M. Plamondon: Vous avez parlé des emprunts canadiens pour soutenir notre dette nationale. Ces emprunts ont-ils été faits moitié-moitié à l'extérieur et à l'intérieur?

Mme Maxwell: Oui.

M. Plamondon: Si le gouvernement prenait des mesures qui favoriseraient le financement de la dette entièrement par nos Canadiens—je pense par exemple à des dégrèvements d'impôt pour l'achat d'obligations du Canada—est-ce que ce serait un moyen d'être moins à la merci des spéculateurs?

M. Robert: Cela existe déjà.

M. Plamondon: Est-ce qu'on peut aller plus loin?

M. Robert: Vous avez déjà 1,000\$ de déductibles dans les impôts quand vous touchez des revenus de placement admissibles. Je pense qu'on est déjà un consommateur énorme de capitaux. On a besoin de la communauté internationale pour financer certains investissements. Vous pensez à la dette du gouvernement fédéral, mais il y a aussi l'Hydro-Ontario dont la moitié de la dette est libellée en dollars américains; l'Hydro-Québec a beaucoup emprunté pour la Baie James et continue d'emprunter pour ses investissements sur différents marchés. Vous ne pouvez pas vous geler les mains sous prétexte que vous avez une incitation fiscale à l'épargne. Il y a un problème de taux d'intérêt. Les vice-présidents financiers des hydros continuent de chercher du financement au meilleur coût. D'ailleurs, on n'a pas besoin d'une incitation fiscale à l'épargne canadienne, parce qu'on n'utilise pas toute l'épargne que l'on a. Vous les empêcheriez peut-être d'aller chercher de l'argent sur des marchés financiers étrangers où ils peuvent emprunter à meilleur coût. Ils doivent gérer eux aussi leurs propres firmes. En fait, cette incitation à l'épargne des Canadiens est déjà là et elle est abondante.

Il y a aussi les REER, l'épargne enregistrée qui transite dans les fonds de pensions, dans les caisses de dépôt, comme c'est le cas au Québec. Une bonne partie des fonds qui sont amassés par ces institutions financières-là est systématiquement utilisée pour financer des emprunts de différents niveaux de gouvernements, voire même de municipalités. Les fonds de pensions du Canada sont très largement utilisés pour financer les obligations du gouvernement canadien.

Donc, une partie importante de l'épargne des Canadiens, soit au niveau individuel, soit par l'intermédiaire d'un système de fonds de pensions, est canalisée vers le financement des emprunts gouvernementaux.

M. Plamondon: Vous ne conseilleriez donc pas à un gouvernement d'augmenter ces mesures de façon à aller chercher davantage de capital au Canada même.

M. Robert: Cela existe déjà. D'autre part, le précédent gouvernement—et je pense que cela a été confirmé—a introduit un relèvement du plafond des sommes que le contribuable peut mettre à l'abri des impôts, pourvu que ce soit investi dans un régime enregistré d'épargne-retraite, etc. Les plafonds seront revus à la hausse, de façon assez sensible, au cours des prochaines années, si on suit le calendrier qui a été annoncé.

[Traduction]

Mr. Plamondon: You mentioned Canadian loans whose purpose is to support the national debt. Were half of these loans obtained inside Canada and half of them outside?

Mrs. Maxwell: Yes.

Mr. Plamondon: If the government took measures which would favour the financing of this debt by Canadians—I have in mind, for example, income tax deductions for the purchase of Canada Savings Bonds—would that be one way of being less at the mercy of speculators?

Mr. Robert: That already exists.

Mr. Plamondon: Could we perhaps go further still?

Mr. Robert: You have already get a \$1,000 deduction in your income tax for eligible investment income. I think that we are a big consumer of capital. We need the international community in order to finance certain investments. You mentioned the federal government's debt, but there is also that of Ontario Hydro, half of which is in American dollars. Hydro Quebec borrowed a lot of money for the James Bay project and it continues to borrow money on various markets in order to finance its investments. You cannot simply let everything freeze up under the pretext that there are fiscal incentives to save. There is the interest rate problem. The Vice-Presidents of Finance of the various Hydro Companies always seek out the least costly solution. As a matter of fact, we do not even need fiscal incentives in order to bring Canadians to save, because we do not use the savings we already have. You might prevent them from getting many on foreign markets where there might have a chance at a better deal. They too must manage their affairs. This incentive to save is already there and it is quite ample.

There also are RRSPs, registered savings deposited in pension funds or in savings accounts, in the *caisses de dépôt* which we have in Quebec. A good part of the money which is deposited in these financial institutions is systematically used to finance various loans granted to different levels of government and even to municipalities. Here in Canada, pension funds are largely used to finance the federal government's obligations.

A sizeable portion of Canadian savings, either personal or under pension plans, is channelled towards the financing of government loans.

Mr. Plamondon: You therefore would not advise a government to increase these measures in order to be able to obtain more capital here in Canada.

Mr. Robert: That already exists. Furthermore, the present government—and I believe that it has been confirmed—has approved an increase of the ceiling on the amounts of money which taxpayers can deduct for income tax purposes, on condition that these amounts of money be invested in registered retirement savings plans, etc. If the established timetable is found, these ceilings will be considerably increased over the course of the next few years.

[Text]

• 2150

Donc, on a déjà, au Canada, beaucoup de mesures d'incitation à l'épargne, et inciter davantage à ce type d'épargne pourrait, si on va trop loin, drainer trop l'épargne vers ce financement-là et réduire les sources de financement disponibles pour les investissements dans le secteur privé, qui sont plus directement productifs.

M. Plamondon: Est-il pensable de comptabiliser à part ces fameux 200 milliards de dollars de dettes accumulées? Ce montant est déjà comptabilisé, mais pourrait-on le comptabiliser à part et procéder, à partir de cela, à l'imposition d'une taxe spéciale ou à la vente d'obligations spéciales pour arriver à le réduire? On n'en finit plus de traîner cette béquille-là. Ne pourrait-on pas établir un programme de réduction de tant d'années, à l'aide d'une taxe spéciale sur telle ou telle chose, ou encore à l'aide d'obligations du Canada que les Canadiens pourraient acheter? En achetant ces obligations spéciales, les gens pourraient obtenir une réduction spéciale d'impôt ou une protection fiscale quelconque.

Est-ce qu'il y aurait moyen de trouver un nouveau concept pour réduire ce fameux 200 milliards de dollars-là au lieu de continuer à le traîner?

M. Robert: La meilleure façon de le réduire est de réduire les emprunts futurs. Je pense qu'on revient aux questions qui ont été soulevées antérieurement. À l'heure actuelle, le service de la dette absorbe 30 p. 100 des revenus fiscaux. C'est énorme. La meilleure façon d'éviter de traîner cela trop longtemps, c'est de commencer par éviter d'en ajouter.

Dans les documents qui avaient été annexés au dernier Budget, il y avait un graphique qui montrait que dans un scénario économique favorable, c'est-à-dire un taux de croissance de l'ordre de 3.5 à 4 p. 100 jusqu'en 1990, un taux de chômage descendant à 7 p. 100 et sachant qu'on atteindrait l'objectif de réduire le déficit à 20 milliards de dollars, la dette publique continuerait quand même à monter par la suite. En 1990, si ma mémoire est bonne, elle serait d'environ 58 p. 100 du produit national brut, alors qu'elle est pour l'instant de 45 ou 46 p. 100. Mais vous allez avoir une stabilisation de la dette et cela, c'est dans un scénario économique favorable. Donc, vous voyez que même dans un environnement très favorable, on va continuer à traîner la dette pendant encore un moment, mais au moins on va réduire son taux de croissance et on va la faire plafonner.

On revient à ce que disait M^{me} Maxwell il y a un instant. Il faut s'efforcer de réduire le déficit, parce que si on ne le réduit pas, à long terme, on devra remettre les politiques sociales en question. Vous voyez qu'on absorbe 30 p. 100 des revenus fiscaux pour financer le service de la dette. Si elle continue d'augmenter, il ne suffira plus de 30 p. 100. Qu'est-ce qui restera alors pour financer les politiques sociales? Je pense que la meilleure stratégie est de commencer à l'arrêter avant qu'elle continue de monter.

The Chairman: We are running out of time.

Mr. Johnston: I will be brief, Mr. Chairman.

[Translation]

We therefore already have in Canada a good number of measures which encourage people to save. But if we go overboard with these measures, that could very well drain off all the savings towards that type of financing and reduce available sources of money for private sector investments, which are more directly productive.

Mr. Plamondon: Would it be possible to have a separate accounting system for the famous \$200 billion? That amount has already been posted in the books, but could it not be accounted for separately and would it not be possible, on top of that, to impose a special tax or to sell special bonds which would enable us to reduce? We have been dragging that ball and chain around for a long time already. Could we not set up a debt reduction program within a set time frame, under which there would be a special tax on such and such, or bonds which Canadians could buy? Upon buying these special bonds, Canadians would obtain a special income tax deduction or some other advantage.

Could we not try to find some new concept which would help us reduce the famous \$200 billion which we have been dragging around?

Mr. Robert: The best way to reduce it is to reduce future borrowing. I think we are coming back to the questions which were brought up earlier. At the present time, the interest on our debt use up 30% of our tax revenue. That is enormous. The best way to avoid having to drag that around for too long is to stop adding anything onto it.

In the documents which accompanied the last budget, there was a graph which showed that in a favourable economic scenario, with a growth rate of between 3.5% and 4% right up until 1990, with an unemployment rate dropping down to 7% and with a reduction of the deficit which would stabilize at \$20 billion, the public debt would nevertheless continue to increase. If my memory serves me right, by 1990, it would account for approximately 58% of the gross national product. Today, the debt eats up 45% or 46% of the gross national product. You will however see a stabilization of the debt under the favourable economic scenario. Even in a very favourable environment, we will continue to drag the debt around for some time, but at least we will be able to reduce its growth rate and level it off.

This brings us back to what Mrs. Maxwell was saying just a moment ago. We must strive to reduce the deficit because if we do not, further down the road it is the social policies which will be in danger. The interest on the debt takes up 30% of our tax revenues. If the debt continues to grow, 30% will no longer suffice. And where would we find the money to finance social policies? I believe that the best strategy is to try to stop the debt from growing.

Le président: Il ne nous reste plus beaucoup de temps.

M. Johnston: Je serai bref, monsieur le président.

[Texte]

The Chairman: Mr. Stackhouse wanted to get on, but I will give you a couple of minutes.

Mr. Johnston: Thank you, Mr. Chairman. Mrs. Maxwell, I am encouraged . . .

The Chairman: We will have the Economic Council before us on Thursday morning, you know.

Mr. Johnston: I hope and trust you will maintain a very independent view of economic policy and offer us the benefit of those views from time to time, as well as the Canadian public. That being said, I was interested in your comment that you felt, as I understood it, that a multilateral approach to trade, to reducing tariffs and non-tariff barriers on a multilateral basis, would be the preferred option for Canada as opposed to a bilateral strategy opposite the United States, although benefits would accrue from the latter as well. Could you elaborate on that for a moment?

Let me put it to you this way. I take it that if you were advising the government, you would advise them to modify their strategy, to look more to a multilateral approach than the current preoccupation with the bilateral approach. Would that be a fair conclusion to be drawn?

Mrs. Maxwell: My main effort at this point is to maintain balance in the debate, in the sense that I do not think we should be putting all our eggs in one basket and counting on negotiation with the United States to somehow solve all our competitive problems, because we will still be in a very challenging position vis-à-vis the Third World. I would like to ask Peter Cornell, if I may, to talk to you in more detail about the relative benefits of multilateral versus bilateral.

Mr. Johnston: I have the feeling that might take us into something we could discuss on Thursday, because it is quite a substantial . . .

• 2155

The Chairman: I think it would be a good idea if we left that until Thursday.

Mr. Johnston: No, I think it is something we would like to have your views on. You will be here on Thursday, Mr. Cornell, I hope?

Mr. Cornell: Yes.

Mr. Johnston: I will then ask you another question, which borders somewhat more on the issue you discussed earlier about the deficit. You said the council was doing studies on taxation of effectively investment income and capital. Have you any views to offer us with respect to taxation on capital of the government's lifetime capital gains exemption, which was introduced with the May budget, which we regard as being not an appropriate mechanism for a variety of reasons, which have been debated in the House and in committee? I wonder if the council has a view to offer the government on that specific exemption, given the approach you are taking to study these areas, including taxes on capital and on investment flows.

[Traduction]

Le président: M. Stackhouse m'a signalé qu'il aimerait intervenir, mais je vais néanmoins vous accorder quelques minutes.

M. Johnston: Merci, monsieur le président. Madame Maxwell, je suis encouragé . . .

Le président: Vous savez, des témoins du Conseil économique reviennent nous voir jeudi matin.

M. Johnston: J'espère que vous continuerez d'avoir une optique indépendante des politiques économiques et que de temps en temps vous en ferez bénéficier et les députés et le public canadien. Cela dit, j'ai été intéressé par l'un des commentaires que vous avez fait. Si j'ai bien compris, vous êtes d'avis qu'une approche multilatérale au commerce, avec une réduction des tarifs et des barrières non tarifaires, serait la meilleure solution pour le Canada, par opposition à une stratégie bilatérale face aux États-Unis, même si ce deuxième scénario offrait lui aussi certains avantages. Pourriez-vous nous fournir quelques explications supplémentaires là-dessus?

Si j'ai bien compris, vous conseillerez au gouvernement de modifier sa stratégie, d'envisager une approche multilatérale plutôt que l'approche bilatérale qui semble l'intéresser en ce moment. Est-ce bien cela?

Mme Maxwell: Ce que j'ai voulu faire, c'est équilibrer un peu la discussion. En effet, je ne pense pas qu'il soit sage de mettre tous nos oeufs dans le même panier et de compter sur nos négociations avec les États-Unis pour régler nos problèmes en matière de concurrence, car nous aurons toujours un défi à relever vis-à-vis du Tiers-Monde. Si vous me le permettez, je demanderais à M. Cornell de vous entretenir un peu plus au sujet des avantages relatifs des modèles multilatéral et bilatéral.

M. Johnston: J'ai l'impression que cela déboucherait sur quelque chose dont nous pourrions peut-être discuter jeudi, car c'est un sujet d'envergure . . .

Le président: Je pense que ce serait une bonne idée de laisser cela de côté jusqu'à jeudi.

M. Johnston: Non, je pense qu'il serait bon que vous nous donniez votre point de vue là-dessus. J'espère que vous pourrez être des nôtres jeudi, monsieur Cornell.

M. Cornell: Oui.

M. Johnston: Dans ce cas, je vous poserai une autre question qui rejoint un peu ce dont on a discuté tout à l'heure relativement au déficit. Vous avez dit que le Conseil avait entrepris des études sur l'imposition des capitaux et des revenus d'investissements. Pourriez-vous nous donner votre point de vue au sujet des changements à l'exemption à vie pour les gains en capital, que le gouvernement a annoncés dans son budget de mai dernier et qui ne nous semble pas être un mécanisme approprié, cela pour de nombreuses raisons, qui ont été discutées à la Chambre ainsi qu'au Comité? En tant que représentant du Conseil, pourriez-vous nous dire ce que vous pensez de cette exemption, à la lumière des études que vous

[Text]

Mrs. Maxwell: We are still at the stage of research in that project and have not taken the research results to our council members in order to generate, if you want, the consensus view of council members on what our recommendations to the government would be. But I think I could certainly fairly go on record here as saying we have some uneasiness about the \$500,000 exemption. While the intention was to promote greater investment in industrial productive capacity, if I can put it that way, I think the great risk is that the attraction will be to invest in a second home or in other, if you want, non-productive assets. The risk is that the measure will end up being a drain of revenue that does not meet its objectives. But as I said, the council's view on taxation will have to wait until we have a draft report to take to the council.

The Chairman: Can I ask a supplementary on that? Will you also be inquiring into the possible revenue source of a death tax or a capital transfer tax, both of which are other forms of capital tax that cover the whole stream of capital as opposed to only those capital items that have a nominal or real gain?

Mrs. Maxwell: The approach we are taking in the study is to... Indeed, when you are looking at taxation of capital income, you have to look at the possibility of taxing wealth, taxing consumption or taxing income, and that will be very much the framework that is used in putting together that report.

Mr. Johnston: I want to leave my colleagues some time, Mr. Chairman, but I would like to say to Mrs. Maxwell that I appreciate her candid and I think very independent view. I hope the government will pay more attention to the views you express on behalf of the council than the views we have expressed as the Official Opposition.

The Chairman: I am sure we will pay more attention to the council's views than your views.

Mr. Johnston: They happen to coincide. Perhaps it is a coincidence.

The Chairman: It was your views that got us into this mess.

Mr. Rodriguez. You have one minute, by the way.

Mr. Rodriguez: Okay. As I listen to my Conservative colleagues across the way talking about this deficit being the greatest burden on the Canadian taxpayers, is it not funny that they always want to cut the social programs?

The government put out a document in August with all the taxes they had forgone. They did not collect the tax expenditures. They come to quite a hefty chunk. Is that what you are going to be looking at, those tax expenditures, those giveaways to the corporate bigwigs?

[Translation]

avez entreprises au sujet, notamment, de l'imposition des capitaux et des revenus d'investissements?

Mme Maxwell: Dans le contexte du projet dont vous faites état, nous n'en sommes encore qu'à l'étape de la recherche et nous n'avons pas présenté les résultats de nos recherches aux membres du Conseil. Je ne puis donc pas vous dire quelles seraient nos recommandations au gouvernement. Tout ce que je peux vous dire avec certitude c'est que cette exemption de 500,000\$ nous met quelque peu mal à l'aise. Bien que l'intention ait été de promouvoir l'investissement dans la capacité productive industrielle du Canada, si je puis m'exprimer ainsi, je pense que le gros risque, c'est que les gens préfèrent investir dans une résidence secondaire ou dans d'autres biens non productifs. Le risque, c'est que cette mesure prenne les ressources disponibles et aille à l'encontre des objectifs visés. Quoi qu'il en soit, pour ce qui est de notre point de vue relativement aux impôts, comme je l'ai déjà dit, il faudra au moins attendre que nous déposions un rapport provisoire au Conseil.

Le président: Puis-je poser une question supplémentaire à ce propos? Allez-vous également vous pencher sur la possibilité d'augmenter vos revenus grâce à un impôt-décès ou à un impôt sur les transferts de capitaux, tous deux des impôts qui couvrent toutes les catégories d'investissements et non pas uniquement ceux qui supposent un gain nominal ou réel?

Mme Maxwell: Notre approche dans le cadre de cette étude c'est de... lorsqu'on examine l'imposition de capitaux, il faut examiner la possibilité d'imposer la richesse, la consommation ou les revenus, et c'est dans ce contexte que sera formulé le rapport.

M. Johnston: Monsieur le président, j'aimerais laisser un peu de temps à mes collègues, mais je tiens néanmoins à féliciter M^{me} Maxwell pour sa franchise et son indépendance. J'espère que le gouvernement prêterait davantage attention aux points de vue que vous avez exprimés au nom du Conseil qu'à ceux qui ont été exprimés par l'Opposition officielle.

Le président: Je suis convaincu que l'on prêterait davantage attention aux points de vue du Conseil qu'aux vôtres.

M. Johnston: Il se trouve que les deux coïncident. C'est peut-être une coïncidence.

Le président: Ce sont vos points de vue qui nous ont entraînés dans ce bourbier.

Monsieur Rodriguez. Je vous accorde une minute.

M. Rodriguez: Très bien. J'ai entendu mes collègues conservateurs assis de l'autre côté déclarer que le déficit est le plus lourd fardeau que doivent supporter les contribuables canadiens, mais n'est-il pas étrange qu'ils veuillent toujours réduire les programmes sociaux?

En août, le gouvernement publiait un document énumérant tous les impôts auxquels il avait renoncé. Ils n'ont pas touché cet argent, qui s'élève à un montant considérable. Allez-vous examiner ces exemptions, ces cadeaux faits aux grosses sociétés?

[Texte]

Mrs. Maxwell: We call them tax preferences in trying to find a more objective language. But certainly those are a very important element of the wide disparities of tax rates that I talked about earlier, and they will figure heavily in the report we issue later this year.

Mr. Rodriguez: In 1984-85—and I hope you have not changed your view on this . . .

• 2200

I want to quote from page 3. Your report says:

First, although some successes emanate from large firms, many come from small and medium-sized businesses. Quite a few of these businesses are centres of entrepreneurship and innovation and their overall contribution to improvements in productivity and competitiveness far outweighs their numbers.

So are you going to be looking at how you can strategize an income tax system that can accelerate that and continue that kind of entrepreneurship? Is that what you are going to be looking at also?

Mrs. Maxwell: Indeed, and from the point of view of evaluating the effects of the tax system we look at the impact on investment decisions and on risk-taking. So in that sense we will carry that theme through.

Mr. Rodriguez: On the question of free trade, I agree with your concerns about . . .

The Chairman: We will be having that discussion on Thursday, John.

Mr. Rodriguez: But I want to make a comment.

I noticed that on page 50 you already describe a very close relationship in our trading with the United States, and I would want you to think about the fact that if we really go to free trade with them then all we do is get closer in that embrace and the effects it would have on the kind of economic strategizing and the independence for Canada to make the kinds of economic strategizing and economic planning that we might want to exercise and we might have to give that up as we get more integrated into their economy.

Mrs. Maxwell: I think that would be an important subject to include in our discussion on Thursday morning.

Mr. Rodriguez: Also, on the question of . . .

The Chairman: John, you have just finished.

Mr. Rodriguez: Okay.

The Chairman: We will be very delighted to have a further chance to discuss with you these matters on Thursday. You have been most helpful tonight.

Mrs. Maxwell: Thank you.

The Chairman: The meeting is adjourned.

[Traduction]

Mme Maxwell: Nous qui avons cherché à trouver des formules plus objectives avons opté pour l'expression «avantages fiscaux». Quoi qu'il en soit, il s'agit là d'un élément très important des disparités au niveau des taux d'imposition dont j'ai fait état tout à l'heure et nous en parlerons longuement dans le rapport que nous allons faire paraître plus tard dans l'année.

M. Rodriguez: En 1984-1985 . . . et j'espère que vous n'avez pas changé d'avis là-dessus . . .

A la page 3 de votre rapport, vous affirmez:

Même si des grandes entreprises enregistrent certains succès, ce sont surtout les petites et moyennes entreprises qui en sont à l'origine, car, grâce à leur esprit d'entreprise et d'innovation, elles ont su considérablement améliorer leur productivité et leur compétitivité.

Allez-vous élaborer un régime fiscal qui favorisera cet esprit d'entreprise? Est-ce là votre objectif?

Mme Maxwell: Lorsque nous évaluons les effets d'un régime fiscal, nous tenons compte de son impact sur les décisions d'investir et de prendre des risques. Dans ce sens, donc, nous allons conserver cette optique.

M. Rodriguez: En ce qui concerne le libre-échange, je crains, comme vous . . .

Le président: Nous en parlerons jeudi, John.

M. Rodriguez: Mais je voudrais dire quelque chose.

A la page 50, vous décrivez ce qui constitue déjà des relations commerciales très étroites avec les États-Unis; j'aimerais donc que vous vous attardiez tout particulièrement sur les conséquences qu'aurait un libre-échange total avec ce pays sur nos stratégies économiques, sur notre degré d'indépendance dans le domaine de la planification économique, etc. En d'autres termes, si nous voulons une plus grande intégration de notre économie à l'économie américaine, il nous faudra peut-être renoncer à une certaine indépendance dans ce domaine.

Mme Maxwell: Nous pourrions en parler jeudi matin, car c'est un sujet très important.

M. Rodriguez: En ce qui concerne également . . .

Le président: John, votre temps est écoulé.

M. Rodriguez: Bien.

Le président: Nous serons ravis d'en discuter plus longuement avec vous jeudi, car ce soir, votre présence nous a été extrêmement utile.

Mme Maxwell: Merci.

Le président: La séance est levée.



If undelivered, return COVER ONLY to:
Canadian Government Publishing Centre,
Supply and Services Canada,
Ottawa, Canada, K1A 0S9

*En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:*
Centre d'édition du gouvernement du Canada,
Approvisionnement et Services Canada,
Ottawa, Canada, K1A 0S9

WITNESSES—TÉMOINS

From the Economic Council of Canada:

Judith W. Maxwell, Chairman;
Patrick Robert, Director;
Peter Cornell, Director.

Du Conseil économique du Canada:

Judith W. Maxwell, présidente;
Patrick Robert, directeur;
Peter Cornell, directeur.

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 84

Thursday, February 6, 1986

Chairman: Don Blenkarn

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule n° 84

Le jeudi 6 février 1986

Président: Don Blenkarn

*Minutes of Proceedings and Evidence
of the Standing Committee on*

Finance, Trade and Economic Affairs

*Procès-verbaux et témoignages
du Comité permanent des*

Finances, du commerce et des questions économiques

RESPECTING:

Annual Report of the Economic Council of Canada for
the year ended March 31, 1985

CONCERNANT:

Rapport annuel du Conseil économique du Canada pour
l'exercice financier terminé le 31 mars 1985

WITNESSES:

(See back cover)

TÉMOINS:

(Voir à l'endos)

First Session of the
Thirty-third Parliament, 1984-85-86

Première session de la
trente-troisième législature, 1984-1985-1986

STANDING COMMITTEE ON FINANCE,
TRADE AND ECONOMIC AFFAIRS

Chairman: Don Blenkarn

Vice-Chairman: Louis Plamondon

COMITÉ PERMANENT DES FINANCES,
DU COMMERCE ET DES QUESTIONS
ÉCONOMIQUES

Président: Don Blenkarn

Vice-président: Louis Plamondon

MEMBERS/MEMBRES

Bill Attewell
Murray Dorin
Donald Johnston
Steven Langdon
Shirley Martin
Paul McCrossan
George Minaker
Aideen Nicholson
Nelson A. Riis
Marcel Tremblay
Pierre H. Vincent
Norm Warner
Geoff Wilson

ALTERNATES/SUBSTITUTS

Murray Cardiff
Michael Cassidy
Clément Côté
Simon de Jong
Sid Fraleigh
Alfonzo Gagliano
Paul Gagnon
Raymond Garneau
Jim Jepson
Fernand Ladouceur
Monique Landry
Claude Lanthier
Nic Leblanc
Reginald Stackhouse
Robert Toupin

(Quorum 8)

Le greffier du Comité

Marie Carrière

Clerk of the Committee

From the Economic Council of Canada:

Judith W. Maxwell, Chairman

Patrick Robert, Director

Peter Cornell, Director

Du Conseil économique du Canada:

Judith W. Maxwell, présidente

Patrick Robert, directeur

Peter Cornell, directeur

Published under authority of the Speaker of the
House of Commons by the Queen's Printer for Canada

Available from the Canadian Government Publishing Centre, Supply and
Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre
des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada,
Approvisionnement et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

MINUTES OF PROCEEDINGS

THURSDAY, FEBRUARY 6, 1986
(130)

[Text]

The Standing Committee on Finance, Trade and Economic Affairs met at 9:39 o'clock a.m. this day, the Chairman, Don Blenkarn, presiding.

Members of the Committee present: Don Blenkarn, Murray Dorin, Steven W. Langdon, George Minaker, Aideen Nicholson, Louis Plamondon and Norm Warner.

Alternate present: Reginald Stackhouse.

Other Member present: John Rodriguez.

Witnesses: From the Economic Council of Canada: Judith W. Maxwell, Chairman; Patrick Robert, Director; Peter Cornell, Director.

In attendance: From the Research Branch of the Library of Parliament: Terrence J. Thomas, Research Officer.

The Committee resumed consideration of its Order of Reference dated Monday, September 23, 1985, relating to the Report of the Economic Council of Canada for the fiscal year ended March 31, 1985. (*See Minutes of Proceedings and Evidence, Tuesday, February 4, 1986, Issue No. 83.*)

Judith W. Maxwell answered questions.

The Chairman presented the Eight Report of the Subcommittee on Agenda and Procedure which is as follows:

Your Sub-committee met on Wednesday, January 29, 1986 to consider the future business of the Committee and agreed to make the following recommendations:

That the Chairman be authorized to invite:

1. Judith W. Maxwell, Chairman of the Economic Council of Canada for two (2) meetings to be scheduled by the Clerk during the week of February 3, 1986, one meeting to be scheduled for Thursday, February 6, 1986 at 9:30 a.m., on the Committee's permanent Order of Reference dated September 23, 1985, in relation to the Report of the Economic Council of Canada, for the fiscal year ended March 31, 1985.
2. The Superintendent of Insurance, for a meeting to be scheduled during the week of February 10, 1986, on the Committee's permanent Order of Reference dated November 22, 1985, relating to the Report of the Superintendent of Insurance, Abstract of Statements of Property and Casualty Insurance Companies, for the year ended December 31, 1984.

Norm Warner moved,—That the Report be concurred in.

It was agreed,—That the motion be amended by deleting the words "be concurred in" and substituting the following therefor:

"be amended by striking out Paragraph 2 of the Report and substituting the following therefor:

2. The Governor of the Bank of Canada, Mr. Gerald Bouey, for a meeting to be scheduled on Monday,

PROCÈS-VERBAL

LE JEUDI 6 FÉVRIER 1986
(130)

[Traduction]

Le Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques se réunit, ce jour à 9 h 39, sous la présidence de Don Blenkarn, (*président*).

Membres du Comité présents: Don Blenkarn, Murray Dorin, Steven W. Langdon, George Minaker, Aideen Nicholson, Louis Plamondon, Norm Warner.

Substitut présent: Reginald Stackhouse.

Autre député présent: John Rodriguez.

Témoins: Du Conseil économique du Canada: Judith W. Maxwell, présidente; Patrick Robert, directeur; Peter Cornell, directeur.

Aussi présent: Du service de recherche de la Bibliothèque du parlement: Terrence J. Thomas, attaché de recherche.

Le Comité reprend l'étude de son ordre de renvoi du lundi 23 septembre 1985 relatif au rapport du Conseil économique du Canada pour l'année financière se terminant le 31 mars 1985. (*Voir Procès-verbaux et témoignages du mardi 4 février 1986, fascicule n° 83.*)

Judith W. Maxwell répond aux questions.

Le président présente le Huitième rapport du Sous-comité du programme et de la procédure, libellé en ces termes:

Votre Sous-comité s'est réuni le mercredi 29 janvier 1986 afin de discuter des travaux futurs du Comité et a convenu de faire les recommandations suivantes:

Que l'on permette au président d'inviter:

1. Madame Judith Maxwell, présidente du Conseil économique du Canada, à deux (2) réunions à être tenues au courant de la semaine commençant le 3 février 1986, à être confirmées par le greffier, dont une devant avoir lieu le jeudi 6 février 1986 à 9h30, en fonction de l'ordre de renvoi permanent du Comité, en date du 23 septembre 1985 et ayant trait au Rapport annuel du Conseil économique du Canada pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1985.
2. Le surintendant des assurances, à une (1) réunion au cours de la semaine commençant le 10 février 1986, en fonction de l'ordre de renvoi permanent du Comité, en date du 22 novembre 1985 et ayant trait au Rapport du surintendant des assurances—Précis des états financiers des compagnies d'assurance de biens et de risques divers pour l'année close le 31 décembre 1984.

Norm Warner propose,—Que le rapport soit adopté.

Il est convenu,—Que la motion soit modifiée en retranchant les mots «soit adopté» et en y substituant ce qui suit:

«soit modifiée en retranchant l'alinéa n° 2 du rapport et en y substituant ce qui suit:

2. Le gouverneur de la Banque du Canada, M. Gerald Bouey, à une réunion prévue pour le lundi 10 février

February 10 or on Tuesday, February 11, 1986, at 8:00 o'clock p.m., on the Committee's Order of Reference related to the Report of the Governor of the Bank of Canada and Statement of Accounts for the year 1984."

After debate, the question being put on the amendment, it was agreed to.

It was agreed,—That the Report, as amended, be concurred in.

Questioning of the witnesses resumed.

At 10:58 o'clock a.m., the sitting was suspended.

At 11:06 o'clock a.m., the sitting resumed.

Questioning of the witnesses resumed.

At 11:37 o'clock a.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

ou le mardi 11 février 1986, à 20 heures, en fonction de l'ordre de renvoi du Comité en ce qui a trait au rapport du gouverneur de la Banque du Canada et au relevé de compte de 1984.»

Après débat, l'amendement est mis aux voix et adopté.

Il est convenu,—Que le rapport, ainsi modifié, soit adopté.

L'interrogatoire des témoins reprend.

A 10 h 58, le Comité interromp les travaux.

A 11 h 06, le Comité reprend les travaux

L'interrogatoire des témoins reprend.

A 11 h 37, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le greffier du Comité

Marie Carrière

Clerk of the Committee

Madame Judith Maxwell, présidente du Conseil économique du Canada, a deux (2) réunions à titre tenuer au cours de la semaine commençant le 1 février 1986. Les réunions par le greffier, dont une devant avoir lieu le jeudi 6 février 1986 à 9h30, en fonction de l'ordre de renvoi permanent du Comité, en date du 23 septembre 1985 et ayant trait au Rapport annuel du Conseil économique du Canada pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1985.

Le surintendant des assurances a une (1) réunion au cours de la semaine commençant le 16 février 1986, en fonction de l'ordre de renvoi permanent du Comité, en date du 22 novembre 1985 et ayant trait au Rapport du surintendant des assurances—Précis des États financiers des compagnies d'assurance de biens et de risques divers pour l'année terminée le 31 décembre 1984.

Norm Warner propose.—Que le rapport soit adopté. Il est convenu.—Que le rapport soit adopté en substituant les mots «be concurred in» par «concurred in».

Le rapport est adopté. Le rapport est adopté en substituant les mots «be concurred in» par «concurred in».

Le rapport est adopté. Le rapport est adopté en substituant les mots «be concurred in» par «concurred in».

Judith W. Maxwell answered questions.

The Chairman presented the Eight Report of the Subcommittee on Agenda and Procedure which is as follows:

Your Subcommittee met on Wednesday, January 22, 1986 to consider the future business of the Committee and to meet the following recommendations:

That the Chairman be authorized to invite:

- Judith W. Maxwell, Chairman of the Economic Council of Canada for two (2) meetings to be scheduled by the Clerk during the week of February 3, 1986, one meeting to be scheduled for Thursday, February 6, 1986 at 9:30 a.m., on the Committee's permanent Order of Reference dated September 23, 1985, in relation to the Report of the Economic Council of Canada for the fiscal year ended March 31, 1985.
- The Superintendent of Insurance for a meeting to be scheduled during the week of February 16, 1986, on the Committee's permanent Order of Reference dated November 22, 1985, relating to the Report of the Superintendent of Insurance, Abstract of Statements of Property and Casualty Insurance Companies for the year ended December 31, 1984.

Norm Warner moved.—That the Report be concurred in.

It was agreed.—That the motion be amended by deleting the words "be concurred in" and substituting the following thereto:

"be amended by striking out Paragraph 2 of the Report and substituting the following thereto:

- The Governor of the Bank of Canada, Mr. Justice

Board, a date meeting to be scheduled on February 11, 1986, at 8:00 p.m., on the Committee's Order of Reference related to the Report of the Governor of the Bank of Canada and Statement of Accounts for the year 1984."

EVIDENCE

(Recorded by Electronic Apparatus)

[Texte]

Thursday, February 6, 1986

• 0938

The Chairman: Order, please. We are proceeding with our reference on the report of the Economic Council of Canada. We have Judith Maxwell, Peter Cornell, Patrick Robert, and Someshwar Rao.

Last evening we were working on a number of matters, and I was wondering if I could open up some questions, because I never really had an opportunity at all last evening with the interest that was shown.

Mrs. Maxwell, we had quite a kerfuffle yesterday in the exchange markets, with the Government of Canada making a significant borrowing in the United States or on the Eurodollar market, drawing down on its lines of credit of \$1 billion, converting a great deal of money, I presume, into American currency, and driving the ratio from roughly 69¢ to 70.5¢, up nearly 150 basis points. Would you comment on that?

• 0940

Mrs. Maxwell: The Bank of Canada, over the last day or so, has been using all the resources at its disposal to try to break the psychology of the market and demonstrate that it is prepared to take all possible steps to stop the decline in the dollar. It has obviously had to supplement its own sources of foreign exchange reserves by borrowing in Europe, and obviously the evidence that we get is that it had a strong degree of support from the financial markets abroad, who have been quite prepared to make the necessary loans in order to assist the defence of the dollar.

The Chairman: But what is that going to cost us? What does that cost?

Mrs. Maxwell: Do you remember when we talked about the dollar on Tuesday night, we talked about these periodic bouts of currency weakness that we have been faced with in recent years? What we end up seeing is short periods where the spreads between Canadian and U.S. interest rates widen quite dramatically and where the government takes on extra debts in order to give itself the necessary financing to be able to support the dollar through direct transactions. Then you see all of that activity unwind in ensuing months, once the dollar stabilizes. I would certainly expect to see that kind of action take place over the next few months as well, in the sense that the differential in interest rates will narrow again and the government will gradually repay these short-term loans as it has an opportunity to build up its foreign exchange reserves again.

TÉMOIGNAGES

(Enregistrement électronique)

[Traduction]

Le jeudi 6 février 1986

Le président: La séance est ouverte. Aux termes de notre ordre de renvoi, nous continuons l'étude du rapport annuel du Conseil économique du Canada, représenté aujourd'hui par Judith Maxwell, Peter Cornell, Patrick Robert et Someshwar Rao.

Comme les membres du Comité ont hier soir manifesté un grand intérêt pour les diverses questions à l'étude, je n'ai pu poser mes questions, et je me demande si je pourrais le faire maintenant.

Madame Maxwell, il y a eu hier tout un brouhaha sur les marchés des changes, le gouvernement canadien ayant emprunté des sommes considérables aux États-Unis ou sur le marché des eurodollars, effectué des tirages sur ses marges de crédit s'élevant à un milliard de dollars, converti des sommes importantes en devises américaines, je suppose, et fait passer le taux de change d'environ 69c. à 70,5c., ce qui représente une augmentation de près de 150 points de base. Qu'en pensez-vous?

Mme Maxwell: Depuis hier environ, la Banque du Canada utilise toutes les ressources dont elle dispose afin de provoquer un revirement d'attitude sur les marchés et démontrer qu'elle est prête à prendre toutes les mesures possibles pour mettre fin à la chute du dollar. Bien sûr, elle a dû, pour compléter ses réserves en devises, emprunter en Europe, et il est clair que la banque a été appuyée solidement par les marchés financiers à l'étranger, car ceux-ci ont été tout à fait disposés à consentir les prêts nécessaires à la défense du dollar.

Le président: Combien cela va-t-il nous coûter?

Mme Maxwell: Vous vous souvenez peut-être que mardi soir, lorsque nous avons parlé du dollar, nous avons parlé des périodes intermittentes survenues au cours des dernières années, pendant lesquelles les devises ont été dévaluées. En fait, il s'agit de courtes périodes pendant lesquelles l'écart entre le taux d'intérêt canadien et le taux d'intérêt américain devient beaucoup plus important, et où le gouvernement emprunte davantage afin de se doter des capitaux requis pour appuyer le dollar par le biais de transactions directes. Toute cette activité prend fin graduellement dans les mois qui suivent, une fois le dollar stabilisé. Je m'attends certainement à ce que cela se produise pendant les quelques prochains mois, car l'écart entre les taux d'intérêt s'amenuisera encore une fois, et le gouvernement remboursera graduellement les prêts à court terme, du fait qu'il sera en mesure de reconstituer ses réserves en devises.

[Text]

The Chairman: To what extent was the dollar driven down by speculation, as opposed to the exchange rate being altered by the natural forces of money movements?

Mrs. Maxwell: I cannot give you a quantitative answer to that question, but I think it was quite clearly a combination of the two. It seems quite clear from the newspaper reports that there were people who were in an active and direct sense speculating against the dollar.

But a lot of that change in activity over recent weeks has been a question of people with commercial transactions to undertake—large corporations with extensive operations in the United States, for example—who were adjusting what we call “the leads and the lags” on their transactions in order to defend themselves against losses in the currency market. If they could see a transaction coming a few weeks ahead, they were anticipating that transaction in order not to be hit with foreign-exchange losses. I think the only way you can bring about a reversal of that kind of activity is by taking strong action that alters the psychology in the marketplace.

The Chairman: Is the taking of the strong action a demonstration that without massive interference—and that was pretty massive interference yesterday—your currency cannot take the heat?

Mrs. Maxwell: I think there is a parallel between what happened yesterday and what we have seen happen in currency markets world-wide, if you think back to last September, when the group of five major industrial countries met over the weekend and then the following week did concerted action to alter the trend in the value of the U.S. dollar. In fact, major industrial countries are finding it increasingly difficult to play the normal role of smoothing trends in foreign exchange markets. I think it is interesting to notice that in President Reagan's State of the Union Address on Tuesday night, he talked about the need for the major industrial countries to get together to try to find more efficient and practical solutions to this turbulence that seems to persist in the foreign exchange markets.

• 0945

M. Plamondon: Vous avez parlé d'une méthode utilisée par la Banque du Canada qui est intervenue, hier. On fait à peu près toujours la même chose pour essayer d'empêcher notre dollar de glisser: la hausse du taux d'intérêt et l'achat de monnaies étrangères. Et vous dites que, dans quelques mois, notre dollar sera stabilisé. Mais je me rends compte qu'il se stabilise toujours, mais avec 5 cents en moins. C'est ce qu'on faisait quand, de 75 cents, il baissait à 74 cents. On disait alors qu'il se maintenait et on attendait que d'autres spéculateurs agissent. Mais en ce moment il baisse à 70 cents; alors, la Banque intervient de nouveau, avec la même méthode, et le dollar se stabilise à 70 cents. À ce rythme, on finira par le stabiliser à 50 cents. N'y aurait-il pas d'autres moyens de procéder?

[Translation]

Le président: Dans quelle mesure le dollar a-t-il été dévalué par suite de spéculations, ou cette dévaluation est-elle le résultat des forces naturelles qui jouent sur le flux des capitaux?

Mme Maxwell: Je ne saurais vous répondre en termes quantitatifs, mais la dévaluation me semble clairement être le résultat des deux facteurs en question. D'après les journaux, il semble assez clair que certains spéculent sur le dollar de façon vigoureuse et directe.

Cependant, l'activité exceptionnelle connue au cours des récentes semaines est aussi, dans une large mesure, attribuable aux transactions commerciales effectuées par de grandes sociétés ayant d'importantes opérations aux États-Unis, par exemple, et qui ont rajusté les délais et les décalages de ces transactions afin de se prémunir contre des pertes éventuelles sur le marché des changes. Or, ces sociétés ont conclu par anticipation, quelques semaines à l'avance, ces transactions, afin de ne pas encaisser de pertes. Selon moi, la seule façon de renverser cette tendance, c'est de prendre des mesures vigoureuses afin de provoquer un revirement d'attitude sur les marchés.

Le président: Faut-il comprendre que sans votre action rigoureuse—et l'intervention d'hier était exceptionnellement rigoureuse—votre devise n'aurait pu tenir le coup?

Mme Maxwell: Je crois qu'on peut établir un parallèle entre ce qui s'est passé hier et ce qui s'est passé sur les marchés des changes internationaux en septembre dernier, par suite de la réunion tenue pendant une fin de semaine par les cinq grands pays industrialisés et des mesures concertées entreprises par ceux-ci la semaine suivante pour modifier le cours du dollar américain. En fait, les pays industrialisés trouvent de plus en plus difficile de jouer le rôle qui leur appartient normalement, c'est-à-dire d'atténuer les hauts et les bas que connaissent les marchés des changes. Il est intéressant de noter que dans la déclaration sur l'état de l'Union faite mardi soir par le président Reagan, celui-ci a indiqué que les grands pays industrialisés devaient se réunir afin de trouver des solutions aux perturbations persistantes qui se font sentir sur les marchés des changes.

Mr. Plamondon: You talked about the method used by the Bank of Canada when it intervened yesterday. In order to halt the dollar's slide, we more or less always do the same thing: increase the interest rate and buy foreign currency. You tell us that our dollar will be stabilized in a few months, but I find that each time we stabilize it, it is worth five cents less. That is what happened when it dropped from 75¢ to 74¢. It was said at the time that the dollar would maintain that level and we waited for other speculators to act. However, the dollar is now at 70¢, the bank intervenes once more, by the same method, and the dollar is stabilized at 70¢. At this rate, it will stabilize once and for all at 50¢. Is there not another way to go about this?

[Texte]

Mrs. Maxwell: I think you are quite right to point out that is the apparent trend in the exchange market for the Canadian dollar. It was a fate of the U.S. dollar, but moving in the other direction over a period of years in the constant appreciation. I think that is another reason for the Bank of Canada to be very strong when the weakness occurs, because there is this tendency for the market to accept as the new long-term value each new floor that seems to be established for the Canadian dollar.

I can only say from the point of view of economic analysis, the long-term value of the dollar would appear to be higher than it is now. We talked on Tuesday night about the fact that in purchasing power comparison terms it is probably closer to 80¢ than it is to 70¢, but that is over the very long term. It seems to me that we probably have to wait for a period of some years until the balances between supply and demand in commodity markets change sufficiently for stonger commodity prices to see a significant appreciation in the Canadian dollar.

I would like to correct something you said at the very beginning of your question. When I talk about this process of stabilization, normally one would see it take place within a matter of weeks, and then it is over ensuing months that the unwinding of transactions and the gradual change in interest rate differentials would take place.

The Chairman: I am going to Mr. Rodriguez now, and then to Mr. Dorin. Mr. Rodriguez.

Mr. Rodriguez: It seemed that all those speculators in Chicago were listening to you. I have never seen people become so knowledgeable about Canada since your appearance before this committee. I congratulate you. Now if we can get the government to listen to you . . .

The Chairman: The government listened pretty well, did it not?

Mr. Rodriguez: Well, there is a cost for that, is there not, in the interest rates? People get caught in the cross-fire.

Mrs. Maxwell, again would you help me through this maze? Interest rates are up. I guess for loans, people would have to pay what—11%, 12%, somewhere in there? The banks are going to make some really windfall profits, are they not, because of the inflation rate being so low?

Mrs. Maxwell: The banks are only going to make profits if in fact there is a wider spread between the rates they pay for their deposits and the rates they make on loans.

As I have said earlier, I do not think we should expect to see these rates of interest be sustained for a long period of time. All of the underlying trends in the marketplace are toward lower interest rates, or at least stable ones. I think you should therefore anticipate that once the dollar has stabilized and once . . . Perhaps I should say that if the forthcoming budget takes appropriate action with respect to reducing the deficit, we would then have a period later this year of a kind of settling out as the markets adjusted to the fact that lower energy prices

[Traduction]

Mme Maxwell: Je crois que vous avez tout à fait raison de dire que la tendance naturelle du dollar canadien sur le marché des changes est à la baisse. Le dollar américain a connu, pour sa part, une tendance en sens inverse, car pendant un certain nombre d'années, il s'est apprécié de façon soutenue. C'est là une autre raison pour laquelle la Banque du Canada doit intervenir très vigoureusement lorsque la dépréciation s'amorce, car les marchés ont tendance à considérer que chaque nouveau plancher établi pour le dollar canadien constitue sa valeur à long terme.

Du point de vue de l'analyse économique, la valeur à long terme du dollar canadien semble être supérieure à sa valeur actuelle. Mardi soir, nous avons dit qu'en termes de pouvoir d'achat comparatif, la valeur du dollar canadien se situe probablement plus près de 80c. que de 70c., dans la très longue durée, bien entendu. Il me semble qu'il va falloir attendre quelques années avant que l'offre et la demande sur les marchés des produits de base s'équilibrent suffisamment et que la montée subséquente des prix des denrées de base entraîne une appréciation importante du dollar canadien.

J'aimerais rectifier quelque chose que vous avez dit au tout début de votre question. Je parlais du processus de stabilisation, qui, normalement, est enclenché dans les semaines qui suivent l'intervention, après quoi, pendant les mois subséquents, il y a un ralentissement des transactions, et l'écart dans les taux d'intérêt s'amenuise graduellement.

Le président: Je donne maintenant la parole à M. Rodriguez, qui sera suivi de M. Dorin. Monsieur Rodriguez.

M. Rodriguez: Je parie que les spéculateurs de Chicago ont écouté les témoignages que vous nous avez donnés mardi soir. Ils connaissent maintenant le Canada comme jamais auparavant. Je vous en félicite. Maintenant, si seulement le gouvernement pouvait prêter l'oreille . . .

Le président: Il me semble que le gouvernement a bel et bien prêté l'oreille, ne croyez-vous pas?

M. Rodriguez: Oui, mais à quel prix? Ceux qui doivent payer des taux d'intérêt plus élevés sont comme un chien dans un jeu de quilles.

Madame Maxwell, pourriez-vous, encore une fois, me guider à travers ce dédale? Les taux d'intérêt ont augmenté, et ceux qui veulent emprunter devront probablement payer 11 p. 100, ou 12 p. 100. Puisque le taux d'inflation est si bas, les banques ne vont-elles pas réaliser des bénéfices tout à fait imprévus?

Mme Maxwell: Les banques ne vont réaliser un bénéfice que si l'écart augmente entre l'intérêt qu'elles versent sur les dépôts et l'intérêt qu'elles exigent sur les prêts.

Comme je l'ai dit tout à l'heure, je ne crois pas que ces taux d'intérêt se maintiendront pendant très longtemps. À l'heure actuelle, toutes les tendances sur les marchés indiquent que les taux d'intérêt vont, sinon diminuer, du moins se stabiliser. Peut-être faudrait-il donc s'attendre à une stabilisation du dollar, et ensuite . . . Enfin, si le budget imminent renferme des mesures appropriées pour réduire le déficit, il y aura stabilisation plus tard cette année, au fur et à mesure que les marchés s'adapteront à la réduction du prix du pétrole, qui entraînera à

[Text]

mean lower rates of inflation. Government borrowing requirements will probably be somewhat lower than the worst fears of the marketplace at this point, and the conditions would be in place for a trend toward lower interest rates.

• 0950

Mr. Rodriguez: As for this buying up that the government did to the tune of \$2.4 billion, is there a cost to the Canadian Treasury for it?

Mrs. Maxwell: There is certainly a cost in the sense that we have to pay interest on the money.

Mr. Rodriguez: So this could add to the increasing deficit.

Mrs. Maxwell: Yes, this is true. The record shows that loans arranged to supplement foreign exchange reserves tend to be repaid fairly quickly. They are short-term loans.

The Chairman: Why is it? Is it because you do not really need the money? Perhaps the difference is really the rate of interest, but you are borrowing money anyway, and the exchange differential is really all it is costing you. Is this what the problem is?

Mrs. Maxwell: Also you have to demonstrate to the marketplace that you have the reserves in play in order to continue to intervene. The worst thing in terms of psychology is for the currency markets to believe that you, as a country, are operating in isolation with no support from your trading partners or from the financial markets generally and that you appear to be running out of foreign exchange. They then assume that the central bank would have to back off. The bank is saying here that it is not going to back off.

Mr. Rodriguez: So the government does have to pay for the period of time it has borrowed this money from the Euro-bond market or wherever they borrowed it. They still have to pay interest. Now if the government has not budgeted for it, of course, it adds to the deficit.

Mrs. Maxwell: Absolutely.

Mr. Rodriguez: So we pay the price for the speculators.

Mrs. Maxwell: Yes, we do.

Mr. Rodriguez: I want to turn to the interest rate relationship between Canada and the United States. We have been told, and I have been told—you can lead me through the maze—that we always have to stay a little bit ahead of the Americans. Is it ever possible that we could have a lower interest rate than the United States? Would it have any negative impact on the foreign exchange relationship?

Mrs. Maxwell: There have been very brief periods when interest rates in Canada have been slightly lower than those in the United States. There certainly would be the potential for it in the longer term, but it would take a combination of favourable circumstances. It would have to be a time when Canada had an equal or better performance on inflation and a

[Translation]

son tour une réduction des taux d'inflation. Le gouvernement devra vraisemblablement emprunter moins sur le marché financier que ne le craignaient les milieux financiers, ce qui favoriserait la baisse des taux d'intérêt.

M. Rodriguez: Le gouvernement a dû acheter 2.4 milliards de dollars canadiens pour soutenir notre monnaie, et ces achats coûtent-ils quoi que ce soit au Trésor de l'État?

Mme Maxwell: Oui, dans la mesure où nous devons verser des intérêts sur l'argent que nous avons emprunté.

M. Rodriguez: Cela pourrait donc contribuer à augmenter de nouveau le déficit.

Mme Maxwell: En effet. Cependant, traditionnellement, les prêts négociés dans le but de renflouer les réserves de l'État en devises ont tendance à être remboursés assez rapidement. Ce sont des prêts à court terme.

Le président: Pourquoi? Est-ce parce que le gouvernement n'a pas besoin réellement de cet argent? La différence vient peut-être du taux d'intérêt, mais vous empruntez de l'argent de toute façon, et tout ce qu'il vous en coûte, c'est l'écart entre les deux taux de change. Est-ce là le problème?

Mme Maxwell: Oui, mais il faut également prouver aux milieux financiers que vous avez les réserves nécessaires pour continuer à intervenir. La psychologie joue beaucoup, et ce qui pourrait arriver de pire sur ce plan-là, c'est que les marchés des changes croient que vous, en tant que pays, intervenez sans l'appui de vos partenaires commerciaux, ou des marchés financiers en général, et que vous allez vous trouver à court de devises sous peu. Ces marchés présumant alors que la banque centrale va devoir lâcher prise. Or, la Banque du Canada, en espèces, fait savoir à tous qu'elle n'entend pas lâcher prise.

M. Rodriguez: Le gouvernement devra donc verser des intérêts sur l'argent emprunté, pendant un certain temps, sur le marché des euro-obligations, le cas échéant. Or, si le gouvernement n'a pas prévu cette dépense, ces emprunts viennent s'ajouter au déficit.

Mme Maxwell: Absolument.

M. Rodriguez: Nous faisons donc les frais de la spéculation.

Mme Maxwell: En effet.

M. Rodriguez: Je voudrais revenir sur l'écart entre les taux d'intérêt canadiens et américains. On nous a dit, et on m'a dit—et peut-être pourriez-vous m'orienter à travers tout ce dédale—que nos taux d'intérêt devaient toujours être un peu plus élevés que ceux des Américains. Nos taux d'intérêt pourront-ils un jour être inférieurs à ceux des États-Unis? Cela aurait-il un effet négatif quelconque sur le taux de change?

Mme Maxwell: Les taux d'intérêt au Canada ont été pendant de très brèves périodes légèrement inférieurs à ceux des États-Unis. Chose certaine, les taux d'intérêt pourraient l'être à plus long terme, mais un certain nombre de circonstances favorables devraient être réunies. L'inflation devrait être au moins égale ou inférieure à celle des États-Unis et

[Texte]

better performance on growth. It would probably be associated with a time of strong commodity prices, so that our foreign exchange earnings were strongly supported by higher prices for coal, metals, oil and gas or similar things. It would be a time when there was a strong drive to invest in Canada.

I can think back, for example, to the times in the early 1970s when we were thinking about the big resource boom in northern Canada for the development of those big pipelines in the north was that there would be an influx of foreign investment and a capital inflow. Then potentially the export sales derived from the natural gas development would put upward pressure on the Canadian dollar, would contribute to lower rates of inflation, and would put us in a situation where we had an appreciating currency. At the time, we were near par with the U.S. dollar. You have to remember at the time we were worried there would be a disaster for our manufacturing sector. We seem to have this schizophrenic approach to the currency; we do not like it to be too high, and we certainly do not like it when it gets this low.

Mr. Rodriguez: As you know, the government prided itself on the fact that it wanted to welcome foreign investment in Canada. So it dismantled FIRA and sang "When Irish Eyes are Smiling" in Quebec City. We go down to Wall Street to make speeches saying to come up here and the Yankee dollar is welcome. What has been the experience in the last year? Has the government been successful in convincing foreign investors that they should come into this country? Has there been a net inflow or outflow?

• 0955

Mrs. Maxwell: There has been a net inflow of foreign investors putting their money into direct investment—that is, into plant and equipment, into installations—in Canada for the past few years. It is a bit soon to expect that you would see that flow of money going into structures and equipment. There are long lead times for companies to plan their investment so it is a bit soon to be able to demonstrate that there has been a reaction to the kind of *rapprochement* you have just described.

The reason for the capital outflow we were talking about on Tuesday night is more a question of Canadian companies establishing investments abroad. By and large, they are doing that for good commercial purposes, in the sense that they want to expand into the American market and they need distribution facilities or they want subsidiaries to do some of their fabrication, or for whatever reason. Maybe they want an office building in the United States. So that is where we see the net outflow of capital occurring.

We still have strong investments in terms of foreigners buying Canadian bonds for investment, whether they are provincial government bonds or whatever; but the net movement of capital in the last two years has been a very modest outflow.

Mr. Rodriguez: I want to think about what you have said for a little while, but I want to turn to the deficit, because very

[Traduction]

notre taux de croissance devrait être plus élevé. Il faudrait vraisemblablement également que les cours des produits de base soient plus fermes, pour que nos gains en devises s'accompagnent d'une augmentation des prix du charbon, des métaux, du pétrole et du gaz. Il faudrait également que les investisseurs investissent lourdement au Canada.

Je me souviens par exemple du début des années 70, lorsque nous assistions à un boom dans le Nord du Canada, où nous avions trouvé d'importants gisements de gaz naturel. On pensait, si l'on construisait tous ces gros gazoducs dans le Nord, que nous assisterions à un afflux d'investissements étrangers et de capitaux. Alors, les exportations de gaz naturel contribueraient à la hausse de la valeur du dollar canadien, à une réduction du taux de l'inflation, et la valeur de notre monnaie s'apprécierait. À l'époque, notre monnaie et la monnaie américaine avaient à peu près la même valeur. Il faut également se rappeler qu'à l'époque, nous craignons que notre secteur manufacturier ne s'effondre. Notre monnaie semble nous rendre schizophrènes; nous ne voulons pas que notre dollar soit trop élevé, mais nous ne voulons pas non plus qu'il soit aussi peu élevé.

M. Rodriguez: Comme vous le savez, le gouvernement a crié sur tous les toits qu'il entendait accueillir à bras ouverts les investissements étrangers au Canada. Il a donc démantelé l'Agence d'examen de l'investissement étranger et a chanté *When Irish Eyes are Smiling* à Québec. Nos représentants vont à New York prononcer des discours incitant les Américains à investir au Canada. Or, que s'est-il passé depuis lors? Le gouvernement a-t-il réussi à convaincre les investisseurs étrangers d'investir dans notre pays? Y a-t-il eu afflux de capitaux, ou fuite de capitaux?

Mme Maxwell: Il y a eu afflux de capitaux étrangers et les investisseurs ont placé leur argent dans des installations, des usines et des biens d'équipement au cours des dernières années. Il est un peu trop tôt pour dire que cet argent pourrait être investi dans des structures et du matériel. Les entreprises ne planifient pas leurs investissements du jour au lendemain et ainsi il est prématuré de dire que nous avons assisté au rapprochement dont vous avez parlé.

Mardi soir, nous avons parlé de fuite des capitaux, mais cette fuite s'explique du fait que des entreprises canadiennes ont investi à l'étranger. *Grosso modo*, elles le font pour des raisons commerciales parfaitement légitimes, dans la mesure où elles veulent s'implanter sur les marchés américains, ce qui nécessite l'implantation de points de distribution ou de filiales servant à la fabrication de leurs produits. Elles veulent peut-être se porter acquéreur de locaux commerciaux aux États-Unis. Voilà donc comment s'explique cette sortie de capitaux.

Mais les étrangers continuent à investir dans des obligations canadiennes, que ce soit des obligations des gouvernements provinciaux ou autres; mais au cours des deux dernières années, nous n'avons assisté qu'à des sorties peu élevées de capitaux.

M. Rodriguez: Je réfléchirai à ce que vous avez dit, et je voudrais maintenant passer au déficit, car le Ministre des

[Text]

shortly the Minister of Finance is going to be tabling a budget. I saw how President Reagan is going to tackle cutting his deficit: he is going to expand defence spending and cut social programs.

The Chairman: I realize you are smiling.

Mr. Rodriguez: I hope it is not smiling. I will tell you right now that you are going to see some fighting.

We must not be the only country that runs up what they consider to be big deficits. I understand that during the war we ran up a deficit that was equivalent in 1985 dollars to \$60 billion.

The Japanese must have a deficit. What is that deficit? How do they handle it? That is a very successful economy. How are they handling that deficit? Are they all navel-gazing about this deficit and getting themselves into a lather about it? How do they handle it?

Mrs. Maxwell: I would say that in Japan, next to the question of their international trade policies, the question of the fiscal deficit is *the* issue in the country. Mr. Nakasone has been running a very restrictive fiscal policy, relying mainly on restraint on spending, since he came into power two or three years ago. One of the big issues in the international community at this point, at the OECD and the economic summits, is the strong pressure on the Japanese government to relax their fiscal policy and give more stimulus to domestic demand.

Mr. Rodriguez: How is their deficit to their population compared to our deficit to our population? You quoted some ratios the other night.

Mrs. Maxwell: I do not have the numbers at the top of my head. As a share of GNP the budget deficit in Japan is not as high as it is in Canada and it has been trending downward over the last several years, but the government still has controlling spending as a very high priority. This is in the face of considerable social pressure in Japan for the government to spend more money on basic infrastructure: the quality of the roads, the quality of the air, the quality of what I think we would consider to be municipal services.

Mr. Rodriguez: What is their unemployment rate?

Mrs. Maxwell: Their unemployment rate is very low, but the growth in personal income or in living standards has been very modest in recent years. The growth that has been there has been generated primarily from the incomes gained from their strong export position, not from the amount of growth they have internally. Because of the restrictive policy, interest rates have been higher than some people consider appropriate and investment in the domestic economy has not been as strong as many of Japan's trading partners would like to see.

• 1000

In other words, the pressure on Japan at this point is to expand its economy, which would in turn attract imports, and that would help give a better balance to the Japanese trade

[Translation]

Finances va bientôt déposer son budget. J'ai vu comment le président Reagan allait réduire le déficit de son gouvernement: il va augmenter les dépenses militaires et réduire les programmes sociaux.

Le président: Je vois que vous souriez.

M. Rodriguez: Ce n'est pas drôle. Je puis vous assurer dès maintenant que nous n'allons pas rester les bras ballants.

Nous ne devons pas être le seul pays à accumuler un énorme déficit. J'ai cru comprendre que, pendant la guerre, nous avions enregistré, en dollars 1985, un déficit de 60 milliards de dollars.

Le Japon doit avoir un déficit. Quelle en est l'ampleur? Comment s'en tire-t-il? Son économie connaît un essor remarquable. Que font les Japonais de ce déficit? Se contentent-ils de le contempler et de se faire du souci? Que font-ils?

Mme Maxwell: Je dirais qu'au Japon, la question du déficit budgétaire, après celle du commerce international, et celle qui préoccupe le plus le pays. M. Nakasone a adopté une politique budgétaire très restrictive et a mis l'accent sur la compression des dépenses depuis qu'il est arrivé au pouvoir il y a deux ou trois ans. La communauté internationale, et en particulier l'OCDE et lors des sommets économiques, exerce de très fortes pressions sur le gouvernement japonais pour qu'il assouplisse sa politique budgétaire et stimule davantage sa demande intérieure.

M. Rodriguez: À combien se chiffre le déficit du Japon par rapport à sa population? Par rapport au nôtre? Vous avez cité quelques chiffres l'autre soir.

Mme Maxwell: Je n'ai pas ces chiffres en tête. Par rapport au produit national brut, le déficit budgétaire japonais n'est pas aussi élevé que notre déficit et a même enregistré une certaine baisse au cours des dernières années, mais le gouvernement estime toujours qu'il est de la plus haute priorité de comprimer les dépenses. Et cela malgré les pressions sociales considérables qui s'exercent sur le Japon poussant le gouvernement à investir davantage dans les infrastructures, dans la voirie, la qualité de l'air, la qualité de ce que nous appelons les services municipaux.

M. Rodriguez: À combien se chiffre son taux de chômage?

Mme Maxwell: Il est très peu élevé, mais le taux de croissance des revenus des particuliers ou du niveau de vie des Japonais a été très modeste au cours des dernières années. La croissance que le Japon a connue est attribuable aux recettes tirées de leurs exportations et non pas de la hausse de leur niveau de vie. Cette politique restrictive a entraîné une hausse des taux d'intérêt qui sont plus élevés qu'ils devraient l'être, d'après certains, et le Japon n'a pas investi autant dans son économie intérieure que l'aurait voulu un bon nombre de ses partenaires commerciaux.

Autrement dit, la communauté internationale incite le Japon à développer son économie, ce qui attirerait des importations et permettrait de rééquilibrer le compte de la balance commer-

[Texte]

account. You can see the direct interest of the other trading partners when they put this pressure on Japan.

The Chairman: I will have to cut you off at this point, Mr. Rodriguez, and go along . . .

Mr. Rodriguez: You are always cutting me off, Mr. Chairman.

The Chairman: I am not always cutting you off. I am very, very generous to you. I am a great guy.

Before I proceed with Mr. Dorin, I want to report that the steering committee met on January 29 and agreed to have two meetings with the Economic Council of Canada this week. As you recall, we had one meeting on Tuesday evening and we are having this meeting today. We are to meet with the Superintendent of Insurance next week on the abstract of statements of property and casualty companies. I have been asked by Mrs. McDougall, the Minister, if we would leave the insurance industry alone until March 1. Therefore, I want to put that question to you. I suggest instead that we see the Bank of Canada, particularly in view of the material leading up to the budget.

I am in the hands of the committee, and I would like your views. Miss Nicholson.

Miss Nicholson: This is for what date, Mr. Chairman?

The Chairman: We had called the Superintendent of Insurance for the week of February 10, and I think we have a notice of a meeting possibility of Monday. But the request of the Minister is that we leave the Superintendent of Insurance alone . . .

Miss Nicholson: Yes, I understand that.

The Chairman: —and leave that problem alone until March and do something else. In view of the budget coming up, I suggest the Bank of Canada and its report might be appropriate.

Miss Nicholson: Yes, I understand that, Mr. Chairman, but I am asking what date you are suggesting, what day in the week of February 10?

The Chairman: On Monday we have the Superintendent of Insurance coming. It really all depends upon when the Bank of Canada people can come. I have not picked a date or anything.

Miss Nicholson: I would agree if it could be earlier in the week—in other words, Monday, Tuesday, or Wednesday.

The Chairman: Monday, Tuesday, or Wednesday, okay. Do we have any other expressions of opinion? Mr. Warner.

Mr. Warner: I think that is appropriate. Monday night would be good.

The Chairman: Mr. Plamondon.

M. Plamondon: Parlez-vous de l'horaire?

The Chairman: Yes.

[Traduction]

ciale du Japon. Vous comprenez ainsi pourquoi les partenaires commerciaux du Japon exercent tant de pressions.

Le président: Je vais devoir vous couper la parole, monsieur Rodriguez, et passer . . .

M. Rodriguez: Vous me coupez toujours la parole, monsieur le président.

Le président: Ce n'est pas exact, je suis très généreux à votre égard. On ne fait pas mieux que moi.

Avant de passer la parole à M. Dorin, je voudrais vous signaler que le Comité directeur s'est réuni le 29 janvier dernier et avait décidé de rencontrer, à deux reprises, les responsables du Conseil économique du Canada cette semaine. Comme vous le savez, une de ces séances a eu lieu mardi soir et la deuxième séance a lieu aujourd'hui. Nous devons rencontrer, la semaine prochaine, le surintendant des assurances pour discuter des compagnies d'assurance de biens et risques divers. La ministre, M^{me} McDougall m'a demandé de bien vouloir reporter cette séance au 1^{er} mars. Alors, je vous demande votre avis. Je propose que nous rencontrions les responsables de la Banque du Canada, vu le dépôt imminent du budget.

Je suis à votre disposition et je voudrais savoir ce que vous en pensez. Madame Nicholson.

Mme Nicholson: Ce serait quelle date, monsieur le président.

Le président: Nous devons rencontrer le surintendant des assurances la semaine du 10 février et je crois que nous avions réservé le lundi. Mais la ministre nous a demandé de ne pas nous occuper de cette question d'assurance . . .

Mme Nicholson: Oui, j'avais compris.

Le président: . . . et que nous ne reprendrions ces dossiers qu'au mois de mars. Puisqu'un budget va bientôt être présenté, je propose de convoquer les responsables de la Banque du Canada pour que nous puissions discuter de leur rapport.

Mme Nicholson: Oui, je comprends cela, monsieur le président, mais je vous demande quel jour de la semaine du 10 février, vous comptez convoquer les responsables de la Banque du Canada?

Le président: Nous avons demandé au surintendant des assurances de venir lundi. Cela dépend en fait de l'emploi du temps des responsables de la Banque du Canada. Je n'ai pas encore choisi de date.

Mme Nicholson: Je préférerais que cela se fasse en début de semaine, lundi, mardi ou mercredi.

Le président: Bien. Quelqu'un d'autre a-t-il des observations à faire? Monsieur Warner.

M. Warner: C'est bien, je crois. Lundi soir serait parfait.

Le président: Monsieur Plamondon.

Mr. Plamondon: Are you talking about the date?

Le président: Oui.

[Text]

M. Plamondon: Vous parlez du début de la semaine prochaine?

The Chairman: That is right.

M. Plamondon: Lundi soir?

The Chairman: Monday evening or Tuesday.

M. Plamondon: Lundi, c'est impossible... Mais je me débrouillerai. Merci.

Miss Nicholson: If it is Tuesday, could you consider avoiding Tuesday morning when the Public Accounts committee sits?

The Chairman: Our normal time of meeting is the evening in order to keep out of the way of the legislative committees. The general deal was that the standing committees were to try to stay away from times when the House was sitting, and legislative committees would sit only when the House was sitting. I do not know how that sits with everybody. I do not think we are doing that all the time, but that is one way of looking at it. Mr. Langdon.

Mr. Langdon: I would prefer Tuesday evening, if possible.

The Chairman: Yes, I do too, but it depends on the witness. I take it, then, that you are quite satisfied to leave the question of the Superintendent of Insurance until some time in March and that we proceed at this point next week with meetings vis-à-vis the Bank of Canada to go into the Bank of Canada's views with respect to the economy, the budget matters and matters we are discussing with the Economic Council of Canada tonight. Do I get an agreement that way?

Mr. Rodriguez: Let us keep them there for a month.

The Chairman: Oh well, we might have them back. Do you want them back?

Mr. Rodriguez: Yes, we should have them back just before the budget comes.

The Chairman: All right, now I am carrying on with Mr. Dorin.

Mr. Dorin: Thank you, Mr. Chairman. I would like to go back over some of the things that have been brought up from both the last meeting and today.

• 1005

Basically, we have made the case that by and large our dollar should likely be higher and part of the reason might be a misconception, especially regarding the impact of falling oil prices on Canada. I would just like to ask you, and I will give you some thoughts and have your comments, what the odds are that they are right and you are wrong. By that, I mean we have seen over the last months and years some significant investment in that sector, including a term used around here, "Canadianization", where in fact now it appears we have paid premium prices for those assets. In your own statement, you made a comment that said:

[Translation]

M. Plamondon: You are suggesting the beginning of next week?

Le président: Oui.

Mr. Plamondon: Would it be on Monday night?

Le président: Lundi soir ou mardi.

M. Plamondon: I will not be able to come on Monday... But, I will do what I can. Thank you.

Mme Nicholson: Si cette réunion doit avoir lieu mardi, pourriez-vous ne pas la convoquer le matin car le comité des comptes publics siège à cette heure-là?

Le président: Nous nous réunissons normalement le soir pour ne pas siéger en même temps que les comités législatifs. Nous nous étions entendus pour que les comités permanents ne siègent pas en même temps que la Chambre et pour que les comités législatifs siègent uniquement pendant qu'elle siège. Je ne sais pas si cela convient à tout le monde. Je ne crois pas que nous procédions toujours ainsi, mais voilà ce sur quoi nous nous étions entendus. Monsieur Langdon.

M. Langdon: Je préférerais que ce soit mardi soir, si possible.

Le président: Oui, moi aussi, mais cela dépend de nos témoins. J'en conclus donc que vous êtes tout à fait disposés à reporter la question des assurances au mois de mars et à rencontrer la semaine prochaine les cadres de la Banque du Canada pour discuter de ce qu'ils pensent de l'économie, du budget et de ce dont nous discutons aujourd'hui avec le Conseil économique du Canada. Êtes-vous tous d'accord?

M. Rodriguez: Gardons ces témoins-ci pendant un mois.

Le président: Oh, dans ce cas-là, nous pourrions leur demander de revenir. Voulez-vous qu'ils reviennent?

M. Rodriguez: Oui, nous devrions leur demander de revenir juste avant le dépôt du budget.

Le président: Très bien; monsieur Dorin, vous avez la parole.

M. Dorin: Merci, monsieur le président. Je voudrais revenir sur ce dont nous avons parlé l'autre soir et aujourd'hui.

Grosso modo, nous avons dit que notre dollar devrait être plus élevé et qu'une idée fautive explique peut-être en partie la baisse de notre monnaie, en particulier l'effet de la chute des prix du pétrole sur le Canada. Je voudrais vous demander, et je vous ferai part de mes idées et vous demanderai de les commenter, s'il n'est pas possible que vous ayez tort et qu'ils aient raison. Je veux dire qu'au cours des derniers mois et des dernières années, beaucoup d'argent a été investi dans ce secteur, y compris dans la «canadianisation» de ce secteur, mot qu'on utilise beaucoup ici, alors qu'en fait tout semble indiquer que nous avons payé le prix fort pour acquérir ces biens. Vous avez même dit ceci dans votre déclaration:

[Texte]

It may be, for example, that the impacts on energy investment will be larger than we have estimated.

Is there a point where the price of oil gets so low that it is a negative to Canada? Where would that point be, as you see it? I am just wondering if you might elaborate a little on the whole area.

Mrs. Maxwell: I will let Patrick Robert respond to the question. He is more expert in the question of micro-economics of the energy section.

Mr. Patrick Robert (Director, Economic Council of Canada): I mentioned that the other day. If you look to the cost of replacement of a barrel of oil in Alberta... which means when you sell a barrel of oil, you have to find replacement in the ground. If you add the exploration costs plus the development cost of finding a new barrel of oil, presently, on average—because you have a lot of difference between pools—it costs in Alberta around \$16 to replace this barrel, which means that as far as the price of oil is concerned, the international price is above that.

You have no problem with the conventional oil in Alberta. If it goes lower than that, you start to have problems with the level of activity in the oil and gas industry as far as production, exploration and development is concerned. That is just an average... to give you a kind of benchmark, because you have a lot of difference between the various companies and the various pools.

Over the last six months, people discussing the future of the oil price seemed to reach a consensus. In fact, President Reagan confirmed more or less, yesterday or the day before, that if the price goes below U.S.\$17 it would be possible that the Americans will put on an import tax because they will face the same kind of problem I mentioned before. This will prompt the OPEC producers, as well as the non-OPEC producers, to enter into a deal to avoid the price of oil going too low. It is sure that if you have U.S. \$10 for a barrel of oil on the international market, that will question policy, conservation, substitution of energy and maybe the level of activity, especially in gas-producing and that could hurt badly the regions which are producing oil and gas presently.

As far as a longer term project is concerned, like Hibernia, Beaufort and so on, these projects are not supposed to become operational before the beginning of the 1990s and it is also expected that at this time, the price of oil may be up again.

So the long-term is not yet jeopardized by the trend of the international price of oil. The conventional oil is not, except that it will have a negative impact on investment in the west, which will be more than compensated for by the stimulative impact on the total economy, which are the original issues.

Mr. Dorin: Thank you.

[Traduction]

Il se peut, par exemple, que l'impact sur les investissements dans le secteur énergétique soit plus important que nous l'avions escompté.

Existe-t-il un moment où le prix du pétrole chute si bas que cette chute puisse avoir des effets négatifs pour le Canada? Pourriez-vous nous dire ce que vous en pensez?

Mme Maxwell: Je vais demander à Patrick Robert de répondre à cette question. Il connaît plus à fond cette question de la dynamique microéconomique du secteur énergétique.

M. Patrick Robert (directeur, Conseil économique du Canada): J'en ai parlé l'autre jour. S'il faut tenir compte du coût de remplacement d'un baril de pétrole en Alberta... Lorsque vous vendez un baril de pétrole, il faut le remplacer. Si l'on tient compte des frais de prospection, des frais de développement qu'entraîne la recherche de nouveau pétrole, il en coûte en moyenne, actuellement, à l'Alberta, car il existe beaucoup de différences entre compagnies, environ 16\$ pour remplacer ces baril, ce qui signifie que le prix du pétrole sur les marchés internationaux y est pour l'instant supérieur.

Le pétrole classique ne pose aucun problème en Alberta. Si ce prix baisse à moins de 16\$, les problèmes commencent: les niveaux d'activités de l'industrie pétrolière et gazière diminuent en ce qui a trait à la production, à la prospection et au développement. Mais il ne s'agit que d'une moyenne, car il existe beaucoup de différences entre les diverses compagnies et les divers pools.

Au cours des six derniers mois, ceux qui discutent de l'avenir des prix du pétrole ont semblé s'entendre. De fait, le président Reagan l'a plus ou moins confirmé hier ou avant hier; il a déclaré que si le prix du pétrole baissait à moins de 17\$ américains, le gouvernement envisagerait d'imposer une taxe à l'importation car ils se trouveront confrontés au même problème dont j'ai parlé tout à l'heure. Ceci incitera les pays de l'OPEP, ainsi que les pays qui n'en font pas partie, à conclure une entente pour éviter que le prix du pétrole ne chute trop. Il est certain que si le baril de pétrole se vend 10\$ américains sur les marchés internationaux, il faudra remettre en question toute la politique énergétique, les énergies de substitution et peut-être même les niveaux d'activités, en particulier dans les pays producteurs de gaz ce qui pourrait avoir des conséquences néfastes pour les pays producteurs actuellement de pétrole et de gaz.

Pour ce qui est des projets à plus long terme, comme ceux d'Ibbernia et de la mer de Beaufort, ils ne sont censés entrer en production qu'au début des années 1990 et il se peut alors que le prix du pétrole ait augmenté de nouveau.

L'évolution des prix internationaux du pétrole n'a pas encore remis en cause les projets à long terme. L'extraction du pétrole classique n'est pas remise en question non plus; cela aura cependant des effets négatifs sur les investissements dans l'Ouest, mais qui seront compensés par l'effet stimulateur que cela aura sur l'économie dans son ensemble, ce qui est à la base de tout.

M. Dorin: Merci.

[Text]

Mrs. Maxwell: Could I just add a supplement to that, which goes to the simulations we ran? The simulation reported there... we assumed that because of delays and postponements of projects and so on, investment in the oil and gas sector would drop by about 12%. In 1990, it would be 12% below where it was in our base case.

We then reran it with a much more drastic curtailment in investment, and in fact the difference in level of investment in the oil and gas sector did not make a substantial difference in any of the basic indicators that we reported in the submission. The difference is in the well-being of Alberta and Saskatchewan or it would have much more severe effects. I am sure everybody with investment plans in Alberta and Saskatchewan is really struggling with the decision about whether or not to postpone at this point, and trying desperately to decide whether or not they should anticipate that the price will remain low for a significant period of time, or whether they are just seeing a blip in a very volatile commodity market.

• 1010

Mr. Dorin: Thank you. I read an article yesterday, and I wish I had it with me. I believe it was in *The Financial Post*. What it suggested was that failure by economists to explain the low Canadian dollar, or vis-à-vis where they thought it should be, was there was not enough weighting being given to the investment segment of the current account balance. Unfortunately, I do not recall the exact arguments that were made; but he suggested that over the past 20 years if you gave a higher weighting to the investment segment, it would give a better explanation of why our dollar is where it is at. I do not know if you saw that, or if you have any comment.

Mrs. Maxwell: I think you must be referring to the net payments we make on interest dividends and miscellaneous income. That would be the way the investments affect the current account of the balance of payments. I think economists do take that into consideration. It has been on a strongly-rising trend for a very long period of time. I believe net payments are now around \$20 billion. I am not sure what the thrust of the article was, but we have demonstrated that we have sufficient export capacity to be able to pay those bills.

Mr. Dorin: I would like to switch. I have two questions on where you elaborate on some of your comments with regard to enhanced trade, whether we talk about with simply the U.S., or in general, and one of them relates to the value of the dollar. You suggested it was negative for the dollar to become too low because it had negative impacts with regard to inflation. You did not seem to give much importance to what I would term import replacement, and while I recognize there will always be things we have to buy, you seem to discount that as a positive effect, and I am wondering why. Do you think that would be minimal? Have we reached a point where there is not a lot of room for import replacement, if you use that term?

[Translation]

Mme Maxwell: Puis-je ajouter une observation qui porte sur les scénarios que nous avons retenus? Nous avons supposé que, en raison des retards et des reports de projets, les investissements dans le secteur pétrolier et gazier chuteraient d'environ 12 p. 100. En 1990, ces investissements seraient de 12 p. 100 inférieurs à ce qu'ils étaient dans notre scénario de référence.

Nous avons ensuite établi un autre scénario dans lequel la baisse des investissements serait encore plus draconienne et nous avons constaté que la différence entre un niveau d'investissements dans le secteur pétrolier et gazier ne changeait pas beaucoup les indicateurs de base dont nous avons parlé dans notre mémoire. La différence risque de se faire sentir en Alberta et en Saskatchewan, où les effets seraient beaucoup plus sévères. Tous ceux qui avaient fait le projet d'investir en Alberta et en Saskatchewan se demandent avec angoisse, j'en suis sûr, s'ils doivent ou non remettre leur décision, et ils essaient désespérément de décider s'ils doivent compter sur un prix bas pendant assez longtemps, ou s'il ne s'agit que du caprice temporaire d'un marché très volatile.

M. Dorin: Merci. J'ai lu un article hier, dans le *The Financial Post*, je crois, mais je ne l'ai pas avec moi. On y disait que si les économistes ne parviennent pas à expliquer la baisse du dollar canadien, ni à décider où il devrait se situer, c'est parce qu'il n'accorde pas suffisamment d'importance à la part de l'investissement dans le solde du compte courant. Malheureusement, je ne me souviens pas précisément des arguments que l'on présentait; mais on laissait entendre que si on avait donné une pondération plus élevée au cours des 20 dernières années au facteur investissement, on comprendrait mieux pourquoi le dollar est tombé si bas. Vous avez peut-être lu cet article, ou vous avez peut-être des commentaires.

Mme Maxwell: Vous voulez parler je pense des versements nets en dividende et revenus divers. C'est ainsi que les investissements peuvent influencer le compte courant de la balance des paiements. Je crois que les économistes en tiennent compte. Il y a dans ce domaine-là une très forte tendance à la hausse depuis très longtemps. Les paiements nets se situent actuellement, je crois, autour de 20 milliards de dollars. Je ne sais pas à quoi en venait cet article dont vous parlez, mais nous avons démontré que nous pouvons exporter suffisamment pour payer ces factures.

M. Dorin: Je voudrais parler d'autre chose. Ce que vous avez dit à propos de l'accroissement des échanges, que ce soit avec les États-Unis seulement, ou en général, soulève deux questions, dont l'une concerne la valeur du dollar. Vous avez dit qu'une trop forte baisse du dollar serait mauvaise en ce qu'elle entraînerait une reprise de l'inflation. Vous ne semblez pas accorder beaucoup d'importance à ce que j'appellerai le remplacement des importations—et je reconnais que nous devons toujours importer certains produits—mais vous ne semblez pas considérer que cela aurait un effet bénéfique, et je me demande pourquoi. Pensez-vous que l'effet serait minime? Sommes-nous arrivés à un point où la substitution des importations, si je puis m'exprimer ainsi, n'est plus guère possible?

[Texte]

Mrs. Maxwell: No. Clearly there are two sides to the ledger when you have a depreciating currency. What I wanted to emphasize is not just the inflation threat, which is certainly there, but the fact that real income or living standards in the country are reduced because we do import a great deal. Even if there is a certain amount of import substitution because of changing relative prices, we still import a vast quantity of goods. We have to commit more of our income, or export more, in order to be able to finance those imports; and we also have to pay a lot more to finance interest payments and dividend payments that are denominated in U.S. dollars.

But you are quite right to point out there is a positive side, in a sense there is a stimulus to exports in the manufacturing sector and to substitution of domestic products for imports. In fact, you can see that effect from past depreciations, and the strength of our trade account, to a certain extent, must be attributed to that.

I think the balance point on this is you do not want to get involved in a game where you are taking a depreciation purely to gain a competitive advantage in world markets, because after a while your trading partners are not prepared to accept the losses, and you can trigger a protectionist response which may be quite unfortunate, not only for us as a country, but for the overall trading environment.

• 1015

Mr. Dorin: I have one final question, again on enhanced international trade. You spoke the other night about one of the fears of enhanced trade or enhanced relationship with the United States being our continued ability to make our own separate economic strategic decisions. I do not recall exactly how you came down on that, but it seems to me that in view of the increasing flows of capital, internationalization of investment and things that are going on internationally, really there is not a lot of room any more to operate in isolation in any event. I am not sure whether or not that is a valid argument, and I would like you to comment on that.

Mrs. Maxwell: One thing we planned to do this morning was to spend more time talking about the question of trade liberalization. We touched on it very briefly on Tuesday evening.

One of the points we stress in all our comments in this area is that the growing interdependence of nations is putting increasing pressure on them to harmonize policies. Yet if you make a commitment to a trade liberalization route, whether that is a bilateral free trade area or even a multilateral area, then you in fact enhance that pressure to a certain extent.

As an example, one of the areas is regulation. If you look at the impact on the Canadian transportation sector of deregulation in the United States, then in the absence of any particular new trade arrangements between the two countries it is clear that a set of policies in one country has tremendous spill-over effects on the other, and that is the underlying trend toward harmonization that you have quite rightly outlined.

[Traduction]

Mme Maxwell: Non. Il y a toujours bien sûr le pour et le contre dans la dépréciation d'une monnaie. Ce que je voulais souligner, ce n'est pas seulement la menace inflationniste, bien qu'elle soit très réelle, mais aussi le fait que les revenus réels, le niveau de vie baisserait car nous importons beaucoup. Même s'il y a substitution pour certains produits importés, en raison de la différence de prix, nous importons encore énormément de denrées. Pour financer ces importations, nous devons soit y consacrer une plus grande part de notre revenu, ou exporter davantage; nous devons également payer beaucoup plus pour le service de la dette et les versements de dividendes, qui sont payables en dollars américains.

Mais vous avez raison de dire qu'il y a un aspect positif, puisque cela stimule les exportations de produits manufacturés et encourage la substitution des importations par des produits canadiens. En fait, nous avons pu voir les faits des dépréciations antérieures, auxquelles nous devons, dans une certaine mesure, les excellents résultats de notre balance commerciale.

Le fait est, je pense, qu'il serait dangereux de vouloir dévaluer une monnaie simplement pour obtenir des avantages compétitifs sur les marchés mondiaux, car après un certain temps, nos partenaires commerciaux refuseraient d'absorber les pertes et ils risquent de prendre des mesures protectionnistes qui pourraient être très néfastes, non seulement pour le Canada, mais pour le climat commercial en général.

M. Dorin: J'ai une dernière question, encore une fois à propos de l'accroissement des échanges internationaux. Vous avez dit l'autre soir que l'une des craintes que suscitait un accroissement des échanges ou des liens commerciaux avec les États-Unis était que nous perdions notre liberté d'arrêter indépendamment notre stratégie économique. Je ne me souviens pas exactement de ce que vous avez dit à ce propos, mais il me semble que l'accroissement des mouvements de capitaux, l'internationalisation de l'investissement et d'autres réalités de la situation internationale ne nous laissent pas, de toute façon, une grande marge de manoeuvre. Je ne sais pas si cet argument est acceptable ou non, et j'aimerais savoir ce que vous en pensez.

Mme Maxwell: L'une des choses que nous avons pensé faire ce matin était de parler plus longuement de la libéralisation des échanges. Nous en avons parlé brièvement mardi soir.

Une chose sur laquelle nous insistons toujours dans nos réponses, c'est que l'interdépendance croissante des nations les oblige à harmoniser leurs politiques. Mais à partir du moment où l'on s'engage à libéraliser les échanges, bilatéraux ou multilatéraux, cette pression augmente.

Prenons, par exemple, la réglementation. Quand on voit l'effet qu'a eu la déréglementation des transports aux États-Unis sur ce secteur au Canada, alors qu'il n'y avait aucun nouvel accord particulier entre les deux pays, il est évident que les politiques de l'un sont ressenties chez l'autre, et c'est la raison pour laquelle on tend vers l'harmonisation, comme vous l'avez très justement fait remarquer.

[Text]

Mr. Dorin: Thank you, Mr. Chairman.

The Chairman: Miss Nicholson.

Miss Nicholson: Thank you very much. I would like to welcome Mrs. Maxwell here in her new position.

My questions are also directed towards trade enhancement and the implications of putting our eggs in the basket of a bilateral agreement as against negotiating internationally.

I notice that on page 7 of your submission you point out that the current account of the balance of payments would be in deficit by \$2.3 billion in 1990 as compared with the surplus. It is your suggestion that the change had been mainly due to lower prices for exports of oil and gas. I would also like to pick on another area where we now have a massive deficit, and that is our trade in services with the United States. I think this is something in which this committee would be particularly interested because it concerns finance, banking, investment, transportation—which you have already mentioned—and data transmission.

Mrs. Maxwell: Yes.

Miss Nicholson: These are all matters that we have discussed here from time to time and that will be also particularly important as and when changes are made to the financial institutions.

I am not sure our business community has really faced how vulnerable it may be in some of these areas of services if there should be a bilateral agreement, but I would be interested in your comments on the fact that we have this deficit in services, particularly in financial services, what possible prescriptions there might be, and what are the options for getting a better deal for Canada as between a bilateral agreement and trying to negotiate these in some way through GATT or other multilateral fora.

Mrs. Maxwell: I would like to ask Peter Cornell to respond to that question. He is our expert in trade.

Mr. Peter Cornell (Director, Economic Council of Canada): Perhaps I could go back for a moment to the previous questioner, because I think he brought up an extremely good point in this, the basis for comparison.

• 1020

Whenever you are talking about Canada-U.S. or multilateral trade and so on, you cannot compare the outcome under Canada-U.S. free trade or enhanced trade or multilateral trade liberalization with some ideal state. You have to start with what you have now. I think that is what Mr. Dorin was pointing out.

The council has always supported, as a first priority, multilateral trade liberalization. That gives us the greatest calculated gain, or potential gain, from trade policy changes that we could expect to get. We have said on a number of occasions that because the economic consequences—and I stress, the economic consequences—of Canada-U.S. trade liberalization would tend to give us the second-largest gain of

[Translation]

M. Dorin: Merci, monsieur le président.

Le président: Madame Nicholson.

Mme Nicholson: Merci beaucoup. Je voudrais souhaiter la bienvenue à Mme Maxwell en sa nouvelle qualité.

Mes questions porteront également sur l'accroissement des échanges et les risques que nous courons à mettre tous nos oeufs dans le panier d'un accord bilatéral, plutôt que de négocier sur le plan multilatéral.

Vous signalez à la page 7 de votre exposé que le compte courant de la balance de paiements pourrait enregistrer un déficit de 2,3 milliards de dollars en 1990, alors qu'elle est excédentaire aujourd'hui. Vous dites que ce renversement de situation serait dû principalement à la baisse du prix du pétrole et du gaz exportés. Je voudrais que nous parlions aussi d'un autre secteur où nous sommes largement déficitaires par rapport aux États-Unis, celui des services. C'est un secteur qui devrait intéresser tout particulièrement ce Comité puisqu'il comprend la finance, la banque, les placements, les transports—que vous avez déjà mentionnés—et la transmission des données.

Mme Maxwell: Oui.

Mme Nicholson: Ce sont toutes des questions dont nous avons eu l'occasion de débattre ici et qui prendront une importance particulière à mesure que changera la réglementation des institutions financières.

Je ne suis pas vraiment sûr que nos milieux d'affaires se rendent bien compte de la vulnérabilité qui serait la leur si certains de ces services devaient faire l'objet d'un accord bilatéral, mais je voudrais savoir ce que vous pensez de ce déficit dans le secteur des services, plus particulièrement des services financiers que prescririez-vous pour y remédier, et lequel d'un accord bilatéral ou d'une négociation au sein du GATT ou dans un autre organisme multilatéral serait le plus avantageux pour le Canada.

Mme Maxwell: Je vais demander à Peter Cornell de répondre. C'est notre expert en échanges commerciaux.

M. Peter Cornell (directeur, Conseil économique du Canada): Je voudrais que nous revenions un instant à ce que disait le député précédent, car je pense qu'il a fait une excellente observation, comme point de comparaison.

Lorsqu'il est question d'un accroissement ou d'une libéralisation des échanges entre le Canada et les États-Unis ou des échanges multilatéraux, il ne faut pas prendre pour point de comparaison un état idéal, mais bien la situation actuelle. C'est ce qu'essayait de dire, je crois, M. Dorin.

Le conseil a toujours favorisé la libéralisation des échanges multilatéraux. C'est de là que nous pouvons espérer le plus d'avantages. Nous avons souvent dit que, les conséquences économiques—et je dis bien: les conséquences économiques—d'une libéralisation des échanges entre le Canada et les États-Unis étant, de toutes les autres politiques commerciales possibles, les plus avantageuses pour nous, cette libéralisation

[Texte]

any major trade policy change, it is really worth while looking at this. We have also stressed that until you start to negotiate and get your cards on the table, you cannot in fact know what sort of deal is coming out.

So if I may go back over that: multilateral first, Canada-U.S. as a second best, because it does bring up questions of sovereignty and harmonization, and I think there are still some questions to be answered there.

On the question of service trade, typically now, for many, many years, we have tended to balance off a deficit... we have had a growing deficit on non-merchandise transactions that goes way back. As a matter of fact, I can remember that Mr. Coyne drew attention to this in the late 1950s; and that service deficit has been growing ever since.

What can be done about that? Well, you mentioned financial services, for example. One of the things we have been emphasizing is when you are looking at innovation, new technology and such-like, the tendency in this country has been to look at manufacturing. One of the points we have tried to emphasize is we have a growing stake in our service industries. We want to see new technology introduced more rapidly in the service industries, and that is one of the areas. In fact, new technology has been coming in fairly rapidly there. But that is one of the areas I think we have to work on.

The Chairman: Would it be fair to say that we are doing very well in banking and life insurance businesses in the American market, and in comparison with Americans in business here?

Mr. Cornell: I think it is fair to say—I am not talking about any possibility of bank failures or anything like that—yes, we have done extremely well in selling our banking services, for example, to the Caribbean countries as well as the United States.

The Chairman: And life insurance.

Mr. Cornell: And life insurance.

Miss Nicholson: Educational software, for instance: do you have any figures on that, since you mentioned high technology? First of all, we have a very large deficit on services, do we not? And as you pointed out, it has been growing over the years.

Mr. Cornell: Yes, we do.

Miss Nicholson: So that is a serious problem, which has been to some extent masked by our exports of commodities. Really, this is a serious problem that needs to be addressed sooner rather than later. Have you broken down the figures?

Mr. Cornell: The various contributors to the deficit in the service area?

Miss Nicholson: Yes.

Mr. Cornell: I do not have those figures with me, but we could certainly get them very rapidly.

Miss Nicholson: They are available.

[Traduction]

vaut la peine d'être sérieusement envisagée. Nous avons également bien dit qu'il est impossible de juger par avance des résultats, avant même que les négociations ne soient entamées.

Alors, pour récapituler: accord multilatéral d'abord, Canada-États-Unis en deuxième choix, car cela soulève des questions de souveraineté et d'harmonisation, auxquelles nous n'avons pas encore répondu, je crois.

En ce qui concerne les services, nous avons depuis de fort nombreuses années un déficit qui va sans cesse croissant dans les transactions ne portant pas sur des marchandises. En fait, je me souviens encore que M. Coyne le signalait déjà à la fin des années 50; et depuis, ce déficit dans le secteur des services n'a cessé de croître.

Que pouvons-nous y faire? Eh bien, vous avez mentionné, par exemple, les services financiers. L'une des choses que nous avons soulignées, c'est qu'au Canada, les innovations, les nouvelles technologies, semblent être le fait surtout du secteur de la fabrication. Nous avons essayé de faire comprendre que le secteur des services prend de plus en plus d'importance. La modernisation doit être plus rapide dans le secteur des services, et en fait, on a vu apparaître de nouvelles technologies, dans ce secteur-là, assez rapidement. C'est un des efforts que nous devons faire, je pense.

Le président: N'est-il pas vrai que nos banques et nos compagnies d'assurance-vie réussissent très bien sur le marché américain, comparativement au succès des Américains?

M. Cornell: Il est vrai—et je ne parle pas ici de la possibilité de faillites bancaires, ou autres catastrophes de ce genre—mais il est vrai que nous avons très bien su vendre nos services bancaires dans les Antilles, ainsi qu'aux États-Unis.

Le président: Et l'assurance-vie.

M. Cornell: Et l'assurance-vie.

Mme Nicholson: Avez-vous des chiffres pour les logiciels d'enseignement, puisque vous avez parlé de technologie de pointe? Tout d'abord, il est bien vrai, n'est-ce pas, que nous sommes très fortement déficitaires dans le domaine des services? Et comme vous l'avez fait remarquer, ce déficit augmente d'année en année.

M. Cornell: Oui, c'est vrai.

Mme Nicholson: Il y a donc là un problème grave, masqué dans une certaine mesure par le succès de nos exportations de denrées. Mais la situation est véritablement préoccupante, et il faut agir le plus tôt possible. Avez-vous des chiffres par secteur?

M. Cornell: Pour les divers contributeurs au déficit dans le secteur des services?

Mme Nicholson: Oui.

M. Cornell: Je n'ai pas ces chiffres ici, mais je peux les obtenir très rapidement.

Mme Nicholson: Ils existent.

[Text]

Mr. Cornell: Oh, yes. Of course, one thing we have is an immense deficit on tourist account.

Miss Nicholson: Yes. As a result of your studies, do you have any suggestions for areas where Canada might act to try to correct this deficit?

Mr. Cornell: Again, I think you have put your finger on a very good area. I think something can be done to correct the deficit in the service sector. You may not be able to do too much with the tourist deficit, although I think I would be prepared to make some suggestions to the Canadian tourist industry.

You mention educational software. Actually in the field of education—university libraries, for example—Canada in fact moved more rapidly than the United States to introduce new technology. I believe . . . I see we have a former representative of the insurance industry here, so I might stand to get corrected. But if I remember rightly, many of our insurance companies also introduced new technology somewhat more rapidly than the U.S. counterparts. We have shown it can be done, but it has to be done on a larger scale.

• 1025

Miss Nicholson: Based on your experience or views, would you expect industries to do it on their own? Or do you think it is going to need government encouragement? If so, what form would you suggest it take?

Mr. Cornell: I suppose we are somewhat into the philosophy of the thing. The council, of course, has usually been non-interventionist. The position we have taken most of the time is that we would prefer to see the government set what we would call framework policies, which include tax policies, competition policies and so on.

We have a number of findings suggesting that the direct interventionist programs the government has used to promote innovation, for example, have not worked too well. On the other hand—and I come back to my original point—those programs for the most part have been directed at manufacturing, not at service industries.

The Chairman: May I ask a supplementary on this? Do you have a breakdown . . .

Miss Nicholson: Excuse me. Mrs. Maxwell is going to add something.

Mrs. Maxwell: I would add a point, Mr. Chairman. I think it is quite clear that trade and services will be an item for vigorous discussion in the forthcoming negotiations between Canada and the United States. Obviously, both countries have an interest in expanding trade in this area.

The tough issues are going to be regulatory issues, including intellectual property, the appropriate treatment of patents and this sort of thing. Also, there are a lot of provincial and state regulations governing financial institutions that have the impact of barriers to trade. These will be quite difficult to deal with in this kind of bilateral negotiation, but they could have

[Translation]

M. Cornell: Oh, oui. Bien entendu, nous avons un énorme déficit en tourisme.

Mme Nicholson: Oui. D'après les résultats de vos études, pouvez-vous suggérer des domaines dans lesquels le Canada pourrait essayer de réduire ce déficit?

M. Cornell: Je pense que vous avez mis le doigt dessus. Il est possible, à mon avis, de réduire le déficit dans le secteur des services. Il n'y a peut-être pas grand-chose à faire pour le déficit touristique, mais même là, je pourrais faire quelques suggestions aux entreprises touristiques canadiennes.

Vous avez mentionné le logiciel d'enseignement. En fait, le Canada a devancé les États-Unis dans la modernisation des services éducationnels, comme les bibliothèques universitaires, par exemple. Je crois . . . Je vois que nous avons parmi nous un ancien représentant de l'assurance; je risque donc de me faire prendre. Mais si je me souviens bien, beaucoup de compagnies d'assurances canadiennes se sont mises à la toute nouvelle technologie un peu plus rapidement que les sociétés américaines. Nous avons donc prouvé que c'était possible, mais cela doit se faire sur une plus grande échelle.

Mme Nicholson: Selon votre expérience ou votre point de vue de la question, croyez-vous que cela puisse se faire tout seul ou qu'il faudrait que le gouvernement s'en mêle? Si tel était le cas, comment devrait-il s'y prendre?

M. Cornell: Ce sont là des questions théoriques; le conseil, comme on le sait, n'a généralement pas été en faveur de l'intervention gouvernementale. Nous préférons généralement que le gouvernement mette en place une politique globale, ce qui comprend une politique fiscale, une politique en matière de concurrence, etc.

D'après de nombreuses données que nous avons, les programmes au cours desquels le gouvernement est intervenu directement pour promouvoir l'innovation, par exemple, n'ont pas été très satisfaisants. D'autre part, et j'en reviens à mon argument initial, ces programmes s'adressaient au secteur de la fabrication, et non des services.

Le président: Pourrais-je poser une question complémentaire à ce sujet? Avez-vous le décompte . . .

Mme Nicholson: Je m'excuse, mais M^{me} Maxwell voulait ajouter quelque chose.

Mme Maxwell: Oui, monsieur le président, je voulais ajouter ceci: il est très clair que les secteurs commerciaux et des services feront l'objet de discussions très animées au cours des prochaines négociations entre le Canada et les États-Unis. Il est certain que les deux pays ont intérêt à accroître leur commerce en ce domaine.

Les questions les plus épineuses seront celles visant la réglementation, notamment de la propriété intellectuelle, du statut à accorder aux brevets, etc. Il existe également beaucoup de règlements provinciaux et des différents États américains concernant les institutions financières qui ont un effet de barrière au commerce. Il s'agira là de questions qui

[Texte]

an immense impact, if ways can be found to reduce those barriers, on the total size of the market for some of these services. Unfortunately, it is an area where the quality of information is very poor. In a sense, the statistical base we work on is based on the industrial revolution's sense of the nature of the economy.

Services now account for perhaps two-thirds of our activity, but the statisticians and the economists have not yet found really good ways of measuring output or productivity in these industries. Because of this gap, the quality of our analytical work is not as strong as it is in the more traditional resource and manufacturing sectors. I think this gap is now well recognized within the research community, if I can put it this way. There is now a genuine effort to try to overcome some of these gaps. The pressure comes partly from the fact that it is an item on the negotiating table.

Miss Nicholson: Thank you. I am sorry, Mr. Chairman.

The Chairman: I have just one supplementary. Taking away the shortfall of the tourist industry—which is a service, all right, but it is a difficult service to control because of the penchant for Canadians to get away from winter—how far out of whack are we in terms of the service breakdown? Have you any figures at all for classifying things? For example, in computer software, are we ahead of them or behind them?

Mrs. Maxwell: Do you have the figures?

Mr. Cornell: We do have some figures, Mr. Chairman. These figures relate to the calendar year 1984, and we could give you some quarterly figures for the period after this. For example, in 1984, on the services side, we had a deficit of \$19 billion. Travel was about \$2 billion in deficit. The big thing that year, of course, was interest and dividends, for which the net deficit was \$11 billion. We had a deficit of just over \$5 billion in other services, which would cover the area you are talking about.

The Chairman: It is really in the area of other services that you can do something. It is difficult to say you are not going to pay your debts, so obviously you are going to have to pay the interest on your debts. You would have to have a state-controlled economy where you actually have pass laws to prevent Canadians from going south in the winter, and you are not really going to do this. Therefore, you are really down to about \$5 billion. Maybe Mr. Rodriguez will go for this.

• 1030

Mr. Rodriguez: Maybe do a positive thing and encourage more people to come and visit by keeping gasoline prices down and . . .

Mr. Warner: And offer some comments on tourism. Why do we not welcome those remarks at this stage?

The Chairman: Go ahead.

[Traduction]

compliqueront les choses au cours de ces négociations bilatérales; cependant, elles pourraient avoir un impact immense sur la taille totale du marché pour certains de ces services, si toutefois il était possible de trouver un moyen de réduire ces barrières en question. Malheureusement, il s'agit là d'un domaine où nous disposons de très peu de renseignements. En fait, les données statistiques sur lesquelles nous travaillons se basent sur une notion de l'économie qui était celle de la révolution industrielle.

Les services représentent à l'heure actuelle peut-être les deux tiers de nos activités, et, pourtant, les statisticiens et les économistes n'ont pas encore trouvé une bonne façon de mesurer la productivité dans ces secteurs. Étant donné cette lacune, la qualité de notre travail analytique n'est pas aussi bonne que dans les autres secteurs plus traditionnels de l'industrie extractive et de la fabrication. Je pense que les chercheurs en général reconnaissent qu'il existe là une lacune sérieuse et qu'ils font un effort pour essayer de combler celle-ci. Étant donné qu'il s'agit là d'un des points à l'ordre du jour des prochaines négociations, les pressions exercées en ce sens aboutiront peut-être.

Mme Nicholson: Merci. Je m'excuse, monsieur le président.

Le président: Si l'on ne tient pas compte du déficit de l'industrie touristique—il s'agit là d'un secteur où il est difficile d'exercer des pressions, étant donné le penchant naturel des Canadiens pour les pays chauds en hiver—quels seraient les chiffres indicateurs du déséquilibre dans ce domaine? Ainsi, dans le domaine du logiciel, sommes-nous en avance ou en retard sur les États-Unis?

Mme Maxwell: Avez-vous les chiffres?

M. Cornell: Nous avons certains chiffres, monsieur le président. Ils se rapportent à l'année civile 1984, et nous pourrions par la suite vous donner des chiffres trimestriels. Ainsi, en 1984, dans le domaine des services, le déficit était de 19 milliards de dollars. Pour l'industrie touristique, il s'agissait de 2 milliards de dollars. Quant aux intérêts et dividendes, le déficit net en ce domaine était de 11 milliards de dollars, 5 milliards représentant le déficit des autres services, ce qui engloberait le domaine dont vous venez de parler.

Le président: En fait, c'est dans le domaine des autres services que l'on peut vraiment intervenir. Il serait en effet difficile de dire que l'on ne peut pas rembourser la dette, et, par conséquent, cela implique le remboursement des intérêts. À moins, évidemment, d'avoir une économie dirigée où des lois empêcheraient les Canadiens de se rendre à l'étranger. Par conséquent, on ne pourrait intervenir que sur ces 5 milliards de dollars. M. Rodriguez a la parole.

M. Rodriguez: On pourrait peut-être faire quelque chose de positif et encourager les visiteurs étrangers en diminuant le prix de l'essence . . .

M. Warner: Et faire certains commentaires au sujet du tourisme.

Le président: Allez-y.

[Text]

Mr. Cornell: Well, Mr. Chairman, on the tourist balance, when I make my own comparisons between here and the United States, I simply find they have much better service—you are not hassled as much as seems to be the case in many of our hotels and restaurants and such-like—and I think this is a mind-set. The U.S. tourist industry can do very, very well.

If you take the Ottawa paper, it is particularly good because you can see all the advertisements from northern New York. Many of them are still prepared to accept the Canadian dollar at par and they go out of their way to help Canadians when they are over there. One can see this also in places like Florida. So as I say, I think this is partly a mind-set, and something can be done in that area.

By the way, I would advertise the skiing in Canada, Mr. Rodriguez. I think we should have more skiers coming up here.

Mr. Rodriguez: In the Sudbury Basin, right?

Mr. Cornell: Right. But I think the area where the biggest gains could be made would be this "other services", the sale of computer financial services.

The Chairman: Thank you, Mr. Cornell. Mr. Stackhouse.

Mr. Stackhouse: Thank you very much, Mr. Chairman. I would like to return to some of Mrs. Maxwell's presentation at a previous meeting, mainly with regard to taxation. I gathered from her presentation that she could wish for forms of taxation which would be more efficient at generating revenue, particularly in the corporations. I wonder if she could give us a capsule elaboration of that.

Mrs. Maxwell: At the council, we have a very large project under way where we have now some significant research findings, but the work is by no means finished. So what I am giving you is an advance look at the research—and we are not really in a position yet, since we have not taken it to our council members to comment on what our policy recommendations are going to be.

What the research shows is that if you look at the effective marginal tax rate on typical investments in the corporate sector, the tax rate is very low indeed—close to zero. Now what that means is we have built so many tax preferences into our system over recent years that in a sense, we have eliminated the elasticity of the tax system. It does not respond to growth in the economy over time.

Obviously we still collect corporate tax revenues, but it tends to be on investments which are already in place. But these calculations were done for typical investments in each industry and the income and the expenses associated with the investment were projected over the full life of the project. So we are not just talking about the first year after the investment is made not generating any corporate income tax, but in fact, over the life of the project.

The other information coming out of our research is the effective tax rates vary all over the map, depending on which

[Translation]

M. Cornell: Monsieur le président, au sujet de la comparaison en matière de tourisme, je dois dire que les États-Unis offrent un bien meilleur service que le Canada. C'est en fait un état d'esprit. Les choses sont beaucoup plus relaxes de l'autre côté de la frontière dans les hôtels, les restaurants, etc.

Il suffit de prendre le journal d'Ottawa pour se rendre compte de la publicité qu'y fait le nord de l'État de New York. Dans beaucoup d'endroits, on accepte encore le dollar canadien au pair, et la population fait tout son possible pour aider les Canadiens. La même chose se passe en Floride. Par conséquent, je crois que c'est plutôt un état d'esprit, et quelque chose pourrait être fait à ce sujet ici.

Entre parenthèses, monsieur Rodriguez, je ferais la réclame des possibilités de ski qu'offre le Canada. Je crois qu'il faudrait attirer plus de skieurs.

M. Rodriguez: Dans le bassin de Sudbury, n'est-ce pas?

M. Cornell: Oui. Mais je crois cependant que le domaine où les gains les plus importants pourraient être réalisés, ce serait dans les «autres services», notamment la vente de services financiers informatisés.

Le président: Merci, monsieur Cornell. Monsieur Stackhouse.

M. Stackhouse: Merci, monsieur le président. J'aimerais en revenir à certaines des remarques faites par M^{me} Maxwell dans son exposé au cours d'une réunion précédente, et particulièrement en ce qui concerne l'imposition. D'après son exposé, elle semble préconiser des formes d'imposition génératrices de recettes de la part des sociétés. Pourrait-elle nous donner des précisions à ce sujet?

Mme Maxwell: Le conseil procède à l'heure actuelle à une vaste étude dont certains résultats importants sont déjà connus, ce qui ne signifie pas que le travail soit pour autant terminé. Ainsi, je vais vous donner une idée du genre de recherche que nous faisons, même si nous n'en avons pas encore soumis les résultats aux membres du conseil en vue de formuler nos recommandations de politique.

D'après cette recherche, donc, le taux réel d'imposition sur les investissements typiques des sociétés est très faible; en fait, il est presque nul. Cela signifie que nous avons incorporé au système tellement d'allègements fiscaux au cours des dernières années que nous avons éliminé toute l'élasticité du système lui-même. En d'autres termes, celui-ci ne réagit plus à la croissance économique.

Cela ne signifie pas que le gouvernement ne perçoit plus d'impôt sur les sociétés, mais il le fait dans le cas d'investissements déjà existants. Les calculs ont été faits pour les investissements typiques dans chaque secteur, et le revenu et les dépenses associés aux investissements étaient calculés sur toute la durée du projet. Par conséquent, ce n'est pas seulement au cours de la première année après que l'investissement a été fait que le gouvernement ne perçoit aucun impôt, mais bien pendant toute la vie du projet.

Notre recherche nous révèle également que les taux réels d'imposition varient considérablement d'après le secteur.

[Texte]

industry you are in. Our service industries are very heavily taxed; our manufacturing industries are much less heavily taxed.

There are also wide variations in the taxation, depending on the source of financing for an investment. In fact, there is a strong bias in our tax system now to encourage companies to finance with debt rather than equity because the interest costs are fully deductible in calculating their taxable income.

And there is also—as you would guess from the rules we have on accelerated depreciation—the tax rates on machinery-type investments are much lower than those for inventory or for buildings. The basic message that comes out of all of this research is there are important distortions in investment decisions created by the tax system.

• 1035

Our impression is that each of the tax preferences introduced over the past 10 or 15 years has been done with a particular purpose, and what these results show is that when you add up all the different types of measures, when you put them all into one package and look at them in a holistic way, you get a tax system that is full of distortions. In effect, it is an implicit industrial policy. We are encouraging investment in particular sectors that is done as a result of debt financing, which may not be good for the long-term health of the company; we are encouraging investment in machinery rather than plants.

Now, it may be that some of those effects are really the effects we want as a country, but I think we should look at those effects carefully and then look also at our need for revenue in order to reduce the deficit and, out of that process, come up with some sense of the best changes to make in the tax system.

Perhaps I could go one step further regarding the corporate tax adjustments that were suggested in the discussion paper released with the May budget, which had to do with accelerated depreciation and removal of the inventory allowance, and there was also an overall reduction in tax rates. Those measures are very helpful in reducing the distortions, of reducing the disparities in the rates of taxation among different sectors, but it may very well be that more should be done. That will eventually be the advice our council will be putting forward.

Mr. Stackhouse: All right. Given that usually more could be done, I am impressed by your recognition that a beginning has been made in terms of the recommendations of the study paper attached to the May budget. We have in mind also your caution the other night that we could not deal with the deficit in any abrupt and radical fashion that would create new problems.

[Traduction]

Ainsi, le secteur des services est très lourdement touché, alors que les industries de fabrication le sont beaucoup moins.

Il y a également de grandes divergences selon la source de financement des investissements. Notre système fiscal encourage à l'heure actuelle le financement par emprunts, au détriment du financement par capitaux propres, étant donné que dans ce dernier cas, les frais d'intérêt ne sont pas entièrement déductibles dans le calcul du revenu imposable.

Comme vous vous en rendez compte sans doute lorsque vous étudiez la question de l'amortissement accéléré, les taux d'imposition pour les investissements dans de la machinerie sont nettement inférieurs à ceux qui s'appliquent aux stocks ou aux bâtiments. Le message fondamental qui ressort de toute notre recherche est le suivant: notre système fiscal est responsable de certaines orientations en matière d'investissements.

Nous avons l'impression que toutes les concessions fiscales adoptées au cours des 10 ou 15 dernières années recherchaient un but bien précis. D'après le résultat de nos recherches, nous nous rendons compte en effet que toutes ces mesures ont créé un système fiscal tout à fait déséquilibré et, de ce fait même, une politique industrielle bien précise. Ainsi, nous encourageons l'investissement dans des secteurs particuliers à la suite, précisément, de ce financement par emprunts, ce qui pourrait fort bien ne pas être bénéfique à la santé de telle ou telle entreprise. Nous encourageons par exemple l'investissement dans la machinerie plutôt que dans la création de nouvelles usines.

Il est fort possible que ces effets soient véritablement ceux que nous recherchons, mais on devrait les étudier soigneusement, tout en étudiant en même temps la question du point de vue de l'accroissement des recettes et de la réduction du déficit. C'est ainsi que l'on pourrait peut-être acquérir une meilleure idée des changements apportés à notre système fiscal.

Je pourrais peut-être aller plus loin, même, et parler des rajustements de l'impôt des sociétés suggérés dans le document de discussion qui a été publié en même temps que le budget du mois de mai et qui traitait de la question de l'amortissement accéléré, de la suppression de l'allocation d'inventaire et d'une réduction générale du taux d'imposition. Ces mesures sont très utiles, en ce sens qu'elles minimisent les déformations dues au système, qu'elles réduisent les disparités dans les taux d'imposition dans les différents secteurs; cependant, davantage devrait être fait. Ce sont des conseils de ce genre que le conseil formulera sans doute.

M. Stackhouse: Très bien. On peut toujours améliorer les choses. Je suis heureux de voir que vous reconnaissez que le gouvernement a commencé à prendre des initiatives tenant compte des recommandations du document d'étude attaché au budget de mai. Il ne faut pas non plus oublier la mise en garde que vous avez faite l'autre soir, lorsque vous avez dit qu'il ne faudrait pas toucher au déficit de façon abrupte, ce qui pourrait créer d'autres problèmes.

[Text]

Would you see a radical change of tax policy as possibly creating new problems for the economy in so far as you have recognized that these distortions, as you call them, nonetheless could also be called policy decisions for legitimate economic aims? To what extent are you considering that?

Mrs. Maxwell: We are certainly looking very carefully at those transitional impacts. As one of my colleagues said to me the other day, there is no right time to fix the tax system, because if the economy is doing well nobody worries about it, and if the economy is not doing well they figure this is the wrong time to be shocking the system, if we can put it that way.

But I would like to point out that in this taxation study we are trying to stand back and look at the system as a whole. We are looking at the way we tax wealth, the way we tax consumption and the way we tax income. In fact, we have a composite system in this country. The whole thrust of the research is to identify the shortcomings in each of these areas. Then our mission will be to propose directions for change: things you could do soon, things you should aim to do later, if I can put it that way, to avoid making unnecessary shocks, but to try to ensure that the tax system is moving in a direction of greater efficiency.

Mr. Stackhouse: There are some people, Mr. Chairman and Mrs. Maxwell, who believe it is high time for Canada to take a very profound, square-one look at the tax system. I take it the Economic Council is ahead of us and well on the way. Nonetheless, as a result of the research you will share with the country, could you visualize recommending strongly that, as a country, as a Parliament, we take that kind of fundamental approach and start over again, not with any abrupt change of the system but that we make the kind of study that is not just trying to do a patchwork job, trying to sew patches on an old garment.

Mrs. Maxwell: That debate is going on very strongly among the staff, and when we take it to our council members I am sure it will be a debate as well.

• 1040

The problem with tax reform in a sort of "let us start all over again" mode is that you create tremendous transitional problems. Those can be between industries, between generations because it affects people who have saved in the past in the expectation of some benefit in the future, and just choices between growth now and growth later. So I think any recommendations the council make have to start with a sense of what a good system would look like but have to be incremental in the way in which you would move towards that better framework.

If you look at what has happened to the tax reform debate in the United States, first a proposal was made by the Treasury, which was architecturally rather beautiful. One of my colleagues uses the analysis that by the time it had gone through the House of Representatives a swimming pool had been added and a funny fence put around the front and a special wing was put on the building that distorted all the

[Translation]

Croyez-vous qu'un changement radical de politique fiscale pourrait créer de nouveaux problèmes économiques, étant donné que ces «déformations», comme vous les avez appelées, pourraient être également considérées comme des décisions de politique à des fins économiques légitimes.

Mme Maxwell: Nous nous penchons avec beaucoup de soin sur toute initiative de transition. Comme me l'a dit un de mes collègues l'autre jour, le moment n'est jamais venu de réformer le système fiscal, car si l'économie va bien, personne ne s'en soucie, et si l'économie est en difficulté, peut-être ne serait-il pas bon de provoquer des remous.

Dans cette étude que nous faisons sur la fiscalité, nous essayons d'envisager le système dans sa totalité. Nous étudions l'imposition sous différents aspects, l'imposition de la fortune, des biens de consommation, et des revenus. En fait, nous avons un système composite, au Canada, et notre recherche a pour but, précisément, d'identifier les lacunes dans chacun de ces domaines. Ensuite, notre mission sera de proposer une nouvelle orientation en vue d'un changement possible, en spécifiant ce qui pourrait être réalisé à court terme, à moyen terme, etc., afin d'éviter tout bouleversement injustifié et d'améliorer l'efficacité du système.

M. Stackhouse: Certaines personnes, monsieur le président, et madame Maxwell, estiment qu'il est grand temps que le Canada repense tout son système fiscal. Je suppose que le Conseil économique du Canada a quelques longueurs d'avance sur nous en ce domaine. Néanmoins, à la suite de la recherche que vous partagerez avec nous, pourriez-vous recommander que le pays et le Parlement repensent tout le système, et ce, de façon fondamentale, non pour créer des bouleversements et des remous, mais pour éviter de se contenter de rapiécer toujours le même vêtement usé?

Mme Maxwell: C'est précisément ce même genre de débat qui fait rage au sein de notre personnel, et qui le fera sans aucun doute parmi les membres du conseil lorsque nous leur soumettrons toutes ces questions.

Si on veut réformer le système fiscal en commençant à zéro, on risque de créer une période de transition au cours de laquelle il y aura de grosses difficultés. Cela risque de susciter des conflits entre industries et entre générations, car cela se répercuterait sur les personnes qui ont épargné en vue d'assurer leur avenir; il faudrait également choisir entre la croissance actuelle et la croissance future. Donc, tout en donnant un aperçu général d'un système fiscal amélioré, le conseil devrait néanmoins envisager une modification par étapes.

Aux États-Unis, la proposition avancée par le Trésor pourrait être comparée à un immeuble d'une belle architecture auquel, par la suite, la Chambre des représentants a décidé d'ajouter une piscine, une clôture et un ajout qui a fini par gâcher la beauté architecturale de l'ensemble. Le président y est allé de ses propres suggestions, et le Congrès ne s'est toujours pas prononcé, si bien qu'ils finiront par avoir une

[Texte]

architectural beauty. Then of course the President made his own proposals and there is still a lot of jockeying going on in the Congress, and they are going to end up with patchwork reform. But I would add the point that once the United States makes up its mind what type of tax reform it is going to go ahead with there will be some pressures on Canada to rethink its own options because there will be a desire to be reasonably compatible with the United States system.

Mr. Stackhouse: Quickly, could you share any figures with us from your research as to what you think the corporate sector might have generated had we had an ideal tax system, what we should be getting from it in contrast to what we are getting? I am getting figures over there, but I think it is more that we are getting hope over there. Have we any facts over here?

Mrs. Maxwell: I think to get an off-the-top-of-the-head number, what one would calculate, you would look at some year in the past when you felt the corporate sector was contributing an appropriate share and then apply that share to the current situation either as a share of profits or as a share of national income. If you look at the numbers then you can see that corporate tax yield has been a consistently declining share of total tax revenue over the past decade.

Mr. Stackhouse: Okay.

The Chairman: Mr. Langdon.

Mr. Langdon: Thank you, Mr. Chairman. I first welcome Mrs. Maxwell and apologize for my absence Tuesday night, but I gather my colleague has been taking you through your paces . . .

Mrs. Maxwell: Oh, indeed!

Mr. Langdon: —with great abandon. I want to follow up the question of trade in services, in the trade area generally but I would start with trade in services.

I would assume, since both you and Peter have identified this as quite a crucial aspect of our trade deficit and an important policy problem that needs more work, that this would be a major area of your own research and policy studies. Yet looking through the outline, I do not, at least as I can see it, see much evidence of that. Why would that be?

Mrs. Maxwell: In fact, over the past year or more the council has invested quite a lot of energy in helping to define a major project which is being undertaken by the Department of Regional Industrial Expansion on the service sector. That project was originally intended to include a lot of work from the Economic Council. It also included work from the Institute for Research on Public Policy and by Statistics Canada.

• 1045

However, it was decided a few months ago that it would be more appropriate to have some of that work done in the private sector. So for the moment we are not pursuing that issue area, although we will put it back on our agenda as soon as Statistics Canada has begun to deal with some of the statistical gaps. As soon as there is more information there, we will put our

[Traduction]

espèce de patchwork. Mais dès que les États-Unis auront tranché en faveur de telle ou telle réforme fiscale, le Canada sera obligé de s'attaquer lui aussi à ce problème, pour que notre régime fiscal soit plus ou moins compatible avec celui des États-Unis.

M. Stackhouse: Dans un régime fiscal parfait, à combien se serait élevé l'impôt des sociétés par rapport à ce que nous touchons actuellement? Avez-vous ces chiffres?

Mme Maxwell: Il faudrait partir d'une année où les sociétés ont contribué leur juste part à l'impôt et comparer ce chiffre à la situation actuelle, soit par rapport au bénéfice réalisé, soit par rapport au revenu national. Or, d'après ces chiffres, l'impôt des sociétés représente une proportion décroissante de l'ensemble des recettes fiscales au cours de la dernière décennie.

M. Stackhouse: D'accord.

Le président: Monsieur Langdon.

M. Langdon: Merci, monsieur le président. Je voudrais souhaiter, moi aussi, la bienvenue à M^{me} Maxwell et m'excuser de mon absence mardi soir; je constate que mon collègue vous a mise largement à contribution . . .

Mme Maxwell: En effet.

M. Langdon: Je vais, pour ma part, commencer par le secteur des services.

Puisque, d'après vos propres dires, ce secteur est à l'origine d'une part importante de notre déficit commercial et qu'il doit dès lors être étudié plus à fond, je présume que vous y consacrerez également pas mal de temps. Or, je ne trouve aucune allusion à ce sujet dans votre document.

Mme Maxwell: Depuis un an, le conseil a consacré pas mal de temps à une étude importante entreprise par le ministère de l'Expansion industrielle régionale et consacrée justement au secteur des services. Le Conseil économique y a également contribué, de même que l'*Institute for Research on Public Policy* et Statistique Canada.

Cependant, on a décidé, il y a quelques mois, qu'il serait plus approprié de faire faire certains de ces travaux par le secteur privé. Or, pour l'instant, nous ne poussons pas cette question plus à fond, mais nous comptons nous y attaquer de nouveau dès que Statistique Canada aura comblé certaines des lacunes au niveau des statistiques. Dès que nous disposerons de plus de renseignements, nous coifferons nos chapeaux d'analystes et

[Text]

analytical hats on and try to make a serious contribution to that area of research.

Mr. Langdon: What size of project are we talking about that you had proposed in the context of DREE?

Mrs. Maxwell: That total project I think accounted for something like \$2 million. It was a very substantial piece of work. I should not say "was". It is going ahead, but we are not active participants in it at the moment.

Mr. Langdon: And who made the decision, as far as you can tell? Was it some kind of review of your own work that was considered not satisfactory with respect to the area? Was it some kind of decision by the Minister? Take me through it a bit, if you could.

Mrs. Maxwell: We were not privy to all the discussions associated with the decision, but it is our understanding that there was preference on the part of the department to support research in the private sector.

Mr. Langdon: "Department" being the Minister in this case?

Mrs. Maxwell: I am sure the Minister was associated with that, yes.

Mr. Langdon: And could I ask, if you have pursued the thing, who has in turn received this support in the private sector; this rather large contract?

Mrs. Maxwell: I do not think that has been decided finally yet. As I understand it, they are in the process of negotiating the terms and they are really still trying to refine proposals.

Mr. Langdon: I had heard some suggestions that the Fraser Institute in fact had been discussed. Is that correct?

The Chairman: I think that is a good opinion, is it not?

Mr. Dorin: Sounds good to me.

The Chairman: Sounds like good news to us.

Mr. Rodriguez: It would be the "right" opinion.

Mrs. Maxwell: I believe that is right, that they are actively engaged in those discussions.

Mr. Langdon: Does the Fraser Institute, from your professional perspectives, have a great deal of experience working on trade and services?

Mrs. Maxwell: No, they do not. In many respects, we do not either. I think, though, we have a lot of credentials in terms of being able to manage large research projects and in terms of our objectivity and our analytical skills that would have made us a to you, we will now do it as we identify both needs for information and the research base in terms of statistics that we can work with.

[Translation]

nous ferons de sérieux efforts pour enrichir la recherche dans ce domaine.

M. Langdon: Quelle est l'importance du projet que vous aviez proposé dans le contexte du MEER?

Mme Maxwell: Au total, sa valeur s'élevait à environ deux millions de dollars. Il s'agissait d'un projet très substantiel. Je devrais plutôt dire qu'il s'agit d'un projet substantiel, car, si nous n'y participons pas actuellement de façon active, le projet va tout de même de l'avant.

M. Langdon: Selon vos renseignements, qui a pris cette décision? Était-ce le résultat d'une revue de vos propres travaux, qui aurait permis de conclure que certaines de vos activités ne donnaient pas des résultats satisfaisants? Est-ce une décision prise par le ministre? Pourriez-vous m'expliquer comment cela s'est passé?

Mme Maxwell: Nous n'avons pas été informés de toutes les discussions préliminaires à la décision, mais nous croyons savoir que le ministère préférait encourager les recherches dans le secteur privé.

M. Langdon: «Ministère» s'entendant du ministre, en l'occurrence?

Mme Maxwell: Je suis certaine que le ministre y a participé.

M. Langdon: Et pourriez-vous me dire, si vous le savez, quelle firme du secteur privé s'est vu encourager de la sorte et a reçu ce contrat fort important?

Mme Maxwell: Je crois que cette décision n'a pas encore été prise. Selon mes renseignements, on est en train de négocier les conditions du contrat et de peaufiner les diverses propositions.

M. Langdon: Certains ont dit que l'Institut Fraser était une des firmes retenues. Est-ce exact?

Le président: L'institut pourrait nous donner une excellente opinion, ne croyez-vous pas?

M. Dorin: Je n'y vois aucun problème.

Le président: C'est une nouvelle qui nous semble très positive.

M. Rodriguez: Je crois que l'institut pourrait nous donner l'opinion de la «droite».

Mme Maxwell: Je crois savoir que c'est exact et, qu'en effet, l'institut participe activement aux discussions.

M. Langdon: D'après votre expérience du milieu, l'Institut Fraser a-t-il une grande expérience des recherches dans le domaine du commerce des services?

Mme Maxwell: Non, il n'a pas cette expérience. À bien des égards, nous non plus. Cependant, nous disposons de beaucoup de compétences nous permettant de mener à bien d'importants programmes de recherche, nous sommes objectifs et nos capacités dans le domaine de l'analyse font de nous l'organisme idéal pour entreprendre de tels travaux. Comme je vous l'ai dit, nous allons maintenant identifier les renseignements dont il faut disposer et rassembler les statistiques qui serviront de base à nos recherches.

[Texte]

Mr. Robert: It was really pioneering work. It was more than just international trade and services. It was really to try to develop a framework to see what kind of a role service industries could play in Canadian economic growth.

Mr. Langdon: So really it was fairly professional, theoretical.

Mr. Robert: Yes. Nobody anywhere in Canada had the past experience really to go through the analysis of service industries as an engine for growth. It was really a very broad project, including, sure, international trade in services.

Mr. Langdon: But I take it after your developing the proposal and working closely with DRIE, you were surprised by this decision. Would that be a fair comment? You sound as if you must have been surprised.

Mrs. Maxwell: All of this happened before I joined the council. But I believe it would be fair to say the council was surprised, yes.

Mr. Langdon: When you yourself came to join the council, I assume you talked with council people. It is, I think, not a completely new revelation to say that rumours circulated here last year prior to the May budget that the Economic Council of Canada was going to be cut. Did you take this decision, with respect to this crucial area of trade and services, as a potential vote of no confidence on the part of the government vis-à-vis the council?

• 1050

Mrs. Maxwell: No, I did not interpret it that way at all. I accepted the appointment at the council on the understanding that we would be given a few years to demonstrate what we could do. That is my interpretation of the environment in which I will be operating.

Mr. Langdon: The council's work has focused particularly on trade adjustment . . . There have been studies going on for years. Perhaps you could comment on the signals that now seem to be coming from government through the winding up of the Canadian Industrial Renewal Board Program and the end of the Labour Adjustment Benefits Program, which is supposed to run out this year. Do you think there is a lack of understanding of the importance of this labour adjustment side of trade policy? Is it evident in the government?

Mrs. Maxwell: I cannot really comment on the issue from that angle, I do not think. What I can say is that we, at the council, feel this is an extremely important area. In fact, all of the new initiatives that we are undertaking, at this point, have to do with giving us new insights into the adjustment process. We are looking at it from the point of view of the individual. What happens to people when they are laid off? How long does it take them to find another job? What sort of use do they make of training and mobility programs? What proportion of

[Traduction]

M. Robert: Il s'agissait d'un travail de pionniers qui ne touchait pas seulement le commerce international des services. Il s'agissait plutôt d'élaborer un cadre permettant de dégager le rôle que pourraient jouer les industries des services dans la croissance de l'économie canadienne.

M. Langdon: Il s'agit donc de travaux théoriques qui exigent des compétences professionnelles.

M. Robert: Oui. En réalité, aucune autre instance canadienne n'a l'expérience requise pour effectuer une analyse des industries des services en tant que moteur de la croissance. Il s'agissait en fait d'un projet d'une très grande envergure, qui comprenait, bien entendu, le commerce international des services.

M. Langdon: Je crois comprendre qu'après avoir élaboré la proposition et collaboré étroitement avec le MEIR, vous avez été surpris par cette décision. Est-ce juste? Vous me donnez l'impression d'avoir été surpris.

Mme Maxwell: Tout cela s'est passé avant mon arrivée au conseil, mais il serait juste de dire, je crois, que les membres du conseil ont été en effet surpris.

M. Langdon: À votre arrivée au conseil, je suppose que vous avez discuté avec ses employés. Il me semble que l'an dernier, avant la présentation du budget de mai, certaines rumeurs circulaient selon lesquelles le Conseil économique du Canada allait être supprimé. Avez-vous interprété cette décision concernant le domaine crucial du commerce des services comme une motion de blâme présentée par le gouvernement à l'égard du conseil?

Mme Maxwell: Non, cela n'a pas du tout été mon interprétation. J'ai accepté ma nomination au sein du conseil à la condition qu'on nous accorde quelques années pour démontrer ce que nous sommes en mesure de faire. C'est là ma vision du milieu dans lequel je dois assurer le bon fonctionnement du conseil.

M. Langdon: Les travaux du conseil portent particulièrement sur les rajustements commerciaux, domaine qui fait l'objet d'études depuis bon nombre d'années. Peut-être pourriez-vous nous dire ce que vous pensez des intentions que semble manifester le gouvernement en vue de mettre fin au programme de l'Office canadien pour un renouveau industriel, et aussi au Programme de rajustement des prestations, les deux devant prendre fin cette année. Croyez-vous qu'on n'a pas suffisamment compris l'importance des rajustements touchant la main-d'oeuvre dans le contexte de la politique commerciale? Le gouvernement a-t-il clairement compris cela?

Mme Maxwell: Je ne crois pas pouvoir me prononcer sur cette question, du moins dans la perspective que vous avez esquissée. Je vous dirai cependant que le conseil tient ce domaine pour extrêmement important. En fait, toutes les nouvelles initiatives que nous lançons actuellement ont pour objet de nous permettre de mieux comprendre le processus de rajustement. Nous effectuons nos études à partir de la perspective des individus concernés, nous nous demandons ce qu'il leur arrive après leur mise à pied, combien de temps

[Text]

them end up on welfare? What kind of gaps do there appear to be in the support mechanism when people are making that kind of transition?

We are also looking at it from the point of view of the firm, to try to get a better understanding. For example, when market structures are changing and trade barriers are falling, do Canadian-owned firms tend to react differently from foreign-owned firms? This is a subject of some debate at the moment.

We are looking for gaps in our knowledge of the adjustment process. We also want to define useful pieces of analytical work to do. That is where our resources are going. I am putting a lot of pressure on the staff to turn these projects around quickly. We want to have at least the preliminary research results, if not the final consensus document, in the public domain over the next couple of years. It will be there as background to choices that have to be made on a potential trade deal with the United States.

Mr. Langdon: Right.

I have one final question, Mr. Chairman. The special committee that sat this summer to look at the question of free trade with the United States recommended unanimously that a very significant increased focus on adjustment policies and adjustment procedures would have to take place if such a deal were to be even negotiated, let alone concluded.

Do I take it from what you have been saying that is a conclusion you would share? Would you have some advice to the government as to how to move to increase that focus and that sense of security? Frankly, at the moment, with these existing programs running out, workers across this country, whom I have talked to, are quite terrified. They see the chance, recognized by everybody, of considerable disruption at least, out of a trade deal, and look for some kind of security that adjustment policies would be in place; and yet, we seem to have a dismantled.

• 1055

Mrs. Maxwell: The council's view—and this certainly predates my arrival there as chairman—was that work needed to be done in the area of adjustment and adaptation. In fact, that need is driven not simply by the potential trade agreement with the United States, but by the dramatic changes going on in the world economy—new technologies, new patterns of trade, etc.

[Translation]

doivent-ils consacrer à la recherche d'un nouvel emploi, dans quelle mesure se prévalent-ils des programmes de formation et de recyclage, quelle proportion d'entre eux devient des assistés sociaux et quelles sont les lacunes dans les mécanismes d'appui destinés aux personnes qui doivent passer par une telle période de transition.

Nous essayons aussi de voir les choses du point de vue des entreprises, afin de comprendre la situation globalement. Nous nous sommes demandé, par exemple, si les entreprises canadiennes réagissent différemment des entreprises étrangères lorsque, par exemple, les structures du marché sont modifiées et les obstacles tarifaires sont supprimés. Cette question fait l'objet d'importants débats à l'heure actuelle.

Nous essayons également d'identifier les domaines où nous ne disposons pas de suffisamment de renseignements au sujet du processus de rajustement. Nous voulons aussi formuler certains projets analytiques qui nous semblent opportuns. C'est à ce genre d'initiatives que nous consacrons nos ressources. Actuellement, j'exerce d'importantes pressions sur mes employés pour qu'ils mènent ces projets à bonne fin dans les plus brefs délais, car nous voulons que les résultats préliminaires de nos recherches, sinon les documents définitifs, soient rendus publics d'ici deux ou trois ans. Ces publications serviront de toile de fond et nous permettront de mieux comprendre les choix qui s'offrent à nous dans le contexte d'un accord possible de libre-échange avec les États-Unis.

M. Langdon: Exactement.

Monsieur le président, j'aimerais poser une dernière question. Le comité mixte spécial qui a tenu des audiences pendant l'été sur la question du libre-échange avec les États-Unis a recommandé à l'unanimité que, dans l'éventualité de négociations en vue d'un tel accord, ou de la signature d'un tel accord, on étudie beaucoup plus à fond la question des politiques et des procédures de rajustement.

Puis-je conclure de vos propos d'aujourd'hui que vous partagez l'opinion du comité spécial? Selon vous, que devrait faire le gouvernement pour mener cette étude en profondeur et augmenter notre sentiment de sécurité? Vu la suppression des programmes dont j'ai parlé, les travailleurs canadiens d'un océan à l'autre auxquels j'ai parlé sont, en toute franchise, fort inquiets aujourd'hui. Ils constatent que nous courons le risque, reconnu par tous, qu'un accord commercial pourrait entraîner tout au moins des dislocations considérables et ils souhaitent être protégés par certaines politiques de rajustement. Malgré cela, on semble être en train de démanteler carrément ces politiques.

Mme Maxwell: Le point de vue du conseil, formulé bien avant ma nomination au poste de président, veut que des travaux soient effectivement nécessaires dans les domaines du rajustement et de l'adaptation. En fait, ce besoin se fait sentir non seulement en prévision de l'accord commercial qui pourrait être conclu avec les États-Unis, mais également par suite des changements marqués que connaît l'économie mondiale; je pense aux nouvelles technologies, aux nouvelles structures commerciales, et ainsi de suite.

[Texte]

Mr. Langdon: And the possibility of multilateral.

Mrs. Maxwell: And the possibility of multilateral, exactly; so it is an area where work is required.

I am not really in a position to comment as to whether or not the government is actually withdrawing support at this point. Certainly, as far as the LAB program—Labour Adjustments Benefits Program—is concerned, we have had recently a visit from officials and a special task force that are attempting to develop views for a replacement for this program.

I guess my own feeling, given the observation that older workers—and the focus of the new design would be on older workers, as I understand it—and I would see the fate of older workers who get laid off as really a crucial issue and one where a good deal of program innovation is required.

The Chairman: Can I leave it at that? I am going to call an adjournment for five minutes and we will be back again, as soon as we have had a quick respite.

• 1057

• 1106

The Chairman: We will continue.

Mr. Warner.

Mr. Warner: Thank you, Mr. Chairman.

Mrs. Maxwell, I would like to get back to the possible changes in the tax system. My experience has been that any change to our tax system, no matter how well conceived or how effective it is in making changes we want, it complicates a system and it complicates a system that is already very, very complicated. The average Canadian finds it just overwhelming, to such an extent that even what one would consider a fairly simple tax form to complete, professional assistance is required.

You mentioned earlier that to move directly to a brand new system that would be very simple is politically unacceptable because there would be short-term distortions that some group would just not accept. How do you see us moving to something that I think is an ideal we all share, a simplified tax system, within a period of, say, the lifetime of our children or grandchildren? How can we get there; and what should we be doing?

Mrs. Maxwell: There are a lot of different perspectives on the simplification issue. One of the things that can be done, and I gather there is an experiment going now—in Quebec, I believe—that for all the thousands of taxpayers who pay little or no tax there would be a very simple tax form.

The Chairman: They have that in the United States. It is called a T40-EZ—nine lines, machine read.

Mrs. Maxwell: That is right.

[Traduction]

M. Langdon: Sans parler de la possibilité d'un accord multilatéral.

Mme Maxwell: Exactement, et c'est donc un domaine où il faut effectuer plus de recherches.

Je ne suis pas vraiment en mesure de vous dire si le gouvernement retire ou non son appui dans ce domaine. Chose certaine, en ce qui concerne le programme de rajustement des prestations, nous avons rencontré récemment des fonctionnaires et le groupe de travail spécial mis sur pied pour trouver un programme de remplacement.

Étant donné que le nouveau programme visera surtout les travailleurs plus âgés, du moins selon mes renseignements, je crois que le sort des travailleurs plus âgés mis à pied est une question d'importance primordiale qui devra être réglée par des programmes très novateurs.

Le président: Si vous le permettez, je vais maintenant lever la séance pendant cinq minutes, ce qui nous permettra de prendre une brève pause.

Le président: Nous reprenons maintenant la séance.

Monsieur Warner.

M. Warner: Merci, monsieur le président.

Madame Maxwell, j'aimerais revenir à la question des changements qui pourraient être apportés au régime fiscal. D'après mon expérience, tout changement au régime fiscal, si bien pensé ou efficace qu'il puisse être, rend encore plus compliqué un système déjà extrêmement complexe. Pour le Canadien moyen, le régime fiscal est un obstacle insurmontable, à telle enseigne que pour remplir une déclaration d'impôt assez simple, il fait appel aux services d'un professionnel.

Vous avez dit tout à l'heure que l'adoption d'un système tout à fait nouveau et très simple serait inacceptable pour des raisons d'ordre politique, car un tel régime créerait à brève échéance des distorsions que certains groupes trouveraient tout simplement inacceptables. Comment pouvons-nous enclencher le processus qui nous mènerait à un régime fiscal simplifié, idéal que nous partageons tous, je crois, et dont pourraient bénéficier les deux prochaines générations? Comment amorcer ce processus?

Mme Maxwell: Il y a bien des façons d'envisager cette question de la simplification fiscale. Je crois savoir qu'au Québec, on a, à titre expérimental, préparé une déclaration d'impôt très simple à l'intention des milliers de contribuables qui versent très peu d'impôt, ou qui n'en versent pas du tout.

Le président: Une formule semblable existe déjà aux États-Unis. Elle s'appelle la T40-EZ, et ne comporte que neuf lignes lisibles par machine.

Mme Maxwell: C'est exact.

[Text]

That would not have any impact on the overall tax system, but it would make life very much easier for thousands of people who tear their hair out for the month of April every year.

Mr. Warner: That solves a problem for one group.

Mrs. Maxwell: Then there is the question of how you could simplify either the personal or the corporate income tax. If we look at the corporate tax first, the thrust of the remarks I made earlier of reducing the number of tax preferences, you get to a system with a lower tax rate and fewer complications. You can move in that direction.

The important thing to keep in mind is that as tax rates overall go down there is less incentive to try to manipulate the system, because your costs are not so high. But you have to have a broader base on which to charge the income.

One of the things that tends to make the tax system complicated, and I will take an example from the United States which has a tax code that apparently is far more complex even than ours, a very high proportion—I do not remember the percentage now—of the pages in the tax code are intended to build the fence between income and capital gain. In other words, you can have just one variation in the tax system; that you are going to tax capital gains differently from income, and then you have to have pages and pages, and pages and pages of tax law that is intended to define income, define capital gains, define the limits by which people can move from one side to the other. It is that attempt to prevent arbitrage that tends to complicate the system.

• 1110

Peter says it is 400 pages.

Mr. Warner: We must be close to that.

Some hon. members: Oh, oh!

The Chairman: We did a pretty good job of C-84, you know.

Mrs. Maxwell: That is right. I gather the rule of thumb is 100 pages of new tax law per year, but we have exceeded the rule of thumb in the past year. That definitely moves against the whole process of simplification.

In general, the reason those complications in those extra pages occur is because there is an effort to minimize the opportunities for the taxpayer to have some sort of arbitrage, so that income can be moved to an area where it would be taxed at lower rates.

Mr. Warner: In your report that will be coming out toward the end of this year, will you be making recommendations that would suggest a strategy for simplification of our tax system?

[Translation]

Cela n'aurait aucune répercussion sur le régime fiscal dans son ensemble, mais faciliterait de beaucoup la tâche des milliers de personnes qui, chaque année, pendant le mois d'avril, s'arrachent les cheveux.

M. Warner: Cela règle le problème d'un des groupes concernés.

Mme Maxwell: Ensuite, il faudrait étudier la simplification de l'imposition des particuliers ou de l'imposition des sociétés. Pour commencer par ces dernières, j'ai préconisé tout à l'heure une réduction du nombre de traitements préférentiels accordés par le fisc, ce qui produirait un régime fiscal dont le taux d'imposition serait plus bas et la complexité réduite. C'est une orientation possible.

Ce dont il faut tenir compte, c'est qu'une réduction globale des taux d'imposition dissuade ceux qui voudraient se soustraire au système, car les coûts seraient moins élevés, tandis que l'assiette fiscale serait plus large.

Pour illustrer les raisons expliquant la grande complexité du régime fiscal, je vais citer en exemple la loi fiscale américaine, vraisemblablement beaucoup plus complexe que la nôtre. En effet, une proportion très importante—j'oublie les chiffres exacts—des pages de la loi fiscale américaine ont pour objet de délimiter la frontière entre le revenu et les gains en capital. Cela signifie que si l'on apporte une modification au régime fiscal, par exemple, imposer les gains en capital selon des modalités différentes de celles appliquées au revenu, il faut consacrer des pages et des pages aux définitions de revenu, de gains en capital et des limites permettant aux contribuables de faire entrer leurs gains dans une catégorie ou l'autre. Ce sont de telles dispositions visant à supprimer tout arbitraire dans la loi qui tendent à compliquer le système.

Selon Peter, la loi fiscale américaine compte 400 pages.

M. Warner: La loi canadienne ne tire pas loin de l'arrière.

Des voix: Oh, oh!

Le président: Nous n'y sommes pas allés de main morte pendant l'étude du C-84, vous savez.

Mme Maxwell: C'est exact. Si j'ai bien compris, la Loi de l'impôt sur le revenu s'enrichit chaque année de cent nouvelles pages, mais l'an dernier, nous avons dépassé ce chiffre. Incontestablement, cela va à l'encontre du principe de la simplification.

En règle générale, les complexités que renferment ces pages supplémentaires tiennent au fait qu'on s'efforce de minimiser la possibilité que le contribuable utilise les dispositions arbitraires de la loi pour faire entrer des éléments de revenu dans des catégories dont le taux d'imposition est inférieur.

M. Warner: Dans le rapport que vous devez présenter vers la fin de l'année en cours, comptez-vous faire des recommandations quant à une stratégie possible pour simplifier le régime fiscal canadien?

[Texte]

Mrs. Maxwell: The three criteria we will be using to judge measures that we recommend will be efficiency, equity and simplicity. So it ranks in the top three of considerations which will be taken into account.

Mr. Warner: Given the way our system operates and what we are attempting to do at different times, do you think it is possible for us to have a more simplified system, or do you think we will always have volumes of material? Do you think it is possible for us at some time to have 100 pages instead of 400 pages? Or is this just something we will always talk about but never achieve?

Mrs. Maxwell: I do not know. I do not want to be too much of a utopian here. It seems to me it is possible. On the other hand, everything moves by increments in this world. I mean, I have this trouble when we are preparing a report. It is so much easier to add one page to say something, rather than to condense ten pages into one page. That is the way human beings are. That will always be a major constraint in moving toward simplicity, I am afraid.

Mr. Warner: Thank you very much.

The Chairman: You said: efficiency, equity and simplicity. In that order?

Mrs. Maxwell: That is the way they are listed on the piece of paper I am visualizing at the moment, but in my mind equity and efficiency are very closely connected. For example, if you look at the corporate income tax and look at the differences in tax rates on different industries, that is not equitable. And it is probably not leading to an efficient allocation of capital in a country. So the two are very closely interconnected.

Mr. Dorin: Are not equity and simplicity at opposite ends of the spectrum? You could have simple; you could have fair; but as soon as you try to be simple, the best you could have is rough justice. I think that is the chairman's term, actually.

Mr. Rodriguez: We have had enough of rough justice. We have had 15 years of rough justice.

Mrs. Maxwell: There is no question there are trade-offs among the three in many situations.

Mr. Rodriguez: I knew there was no difference between Tories and Liberals.

Mr. Dorin: I would like to just elaborate on the statement, maybe for the benefit of Mr. Rodriguez as well.

It seems to me that when we start talking about simplicity and use the term "preferences", which is sort of an American term, but that is all right, if you start removing preferences, that makes things simple. So if we look at our tax form, we will start talking about things like the deduction for unions dues, employment expense deduction, tuition fees for students, UIC and CPP. If we took all those deductions out, certainly it would be simpler and the tax rate could be lower. But as soon as you took them out, you would immediately start to have the pressure on to bring them back in. The next Minister of

[Traduction]

Mme Maxwell: Les mesures que nous recommanderons seront fondées sur les trois critères suivants: efficacité, équité et simplicité. Or, la simplicité sera prise en compte.

M. Warner: Vu le mode de fonctionnement du régime fiscal et ses objectifs, qui changent parfois, croyez-vous que nous pourrions créer un régime simplifié, ou les textes législatifs pertinents seront-ils toujours aussi volumineux? Croyez-vous que nous aurons un jour une Loi de l'impôt sur le revenu qui renfermera non pas 400 pages, mais plutôt 100 seulement, ou est-ce encore une chimère que nous poursuivrons sans fin?

Mme Maxwell: Je ne saurais dire. Je ne voudrais pas être trop utopiste. Cela me semble possible, mais par contre, tout procède par étapes dans ce bas monde. Nous faisons face au même problème lorsque nous rédigeons un rapport. En effet, il est beaucoup plus facile d'ajouter une page que de résumer dix pages en une seule. C'est la nature humaine, et je crains que cela ne constitue toujours un obstacle à la simplification.

M. Warner: Merci beaucoup.

Le président: Vous avez parlé d'efficacité, d'équité et de simplicité. Vous appliquerez ces principes dans cet ordre?

Mme Maxwell: C'est dans cet ordre que ces principes sont énumérés dans le document auquel je me réfère, mais, à mon sens, l'équité et l'efficacité sont très étroitement liées. Si, par exemple, vous étudiez les dispositions concernant l'impôt sur les sociétés, et particulièrement les dispositions fixant les taux d'imposition dans les divers secteurs, vous constaterez qu'il y a inéquité, laquelle produit probablement à son tour une répartition inefficace des capitaux au pays. Par conséquent, les deux critères sont très étroitement liés.

M. Dorin: L'équité et la simplicité ne sont-elles pas aux extrémités opposées du spectre? On peut avoir un système simple et juste, mais dès qu'on essaye de le simplifier, la justice est pour le moins arbitraire, expression utilisée par le président, si je ne m'abuse.

M. Rodriguez: Nous venons de survivre à quinze années de justice arbitraire, et c'est assez.

Mme Maxwell: Bien entendu, dans certains cas, il faut arriver à des compromis dans l'application de ces trois critères.

M. Rodriguez: Il me semblait aussi que rien ne distinguait les conservateurs des libéraux.

M. Dorin: J'aimerais pousser cette question plus à fond, ne serait-ce que pour la plus grande édification de M. Rodriguez.

Il me semble que si l'on parle, d'une part, de simplicité et, d'autre part, de traitements préférentiels—expression américaine, mais qui convient—si l'on supprime ces traitements préférentiels, cela simplifie le système. Or, cela entraînerait la suppression de rubriques dans la déclaration d'impôt canadienne, telles que la déduction pour cotisations syndicales, la déduction pour dépenses liées à l'emploi, les frais de scolarité, l'assurance-chômage et le Régime de pensions du Canada. Bien sûr, supprimons toutes ces déductions et le système sera plus simple et le taux d'imposition plus bas. Cependant, vous auriez à peine supprimé ces déductions que le public en

[Text]

Finance would say: When I am elected, in my budget I will bring in union dues deductions.

The Chairman: Deductions for your mortgage.

Mr. Dorin: Yes, whatever. And so I just see it as crossed purposes. I do not know how you can say you are going to have equity and simplicity. I do not think that is workable.

• 1115

The Chairman: I just raised this because you gave the three things, and I thought maybe we would need a priority for the council.

Mr. Rodriguez: Certainly, my friend, if you want to have a fair tax system, you do not have to open up all sorts of avenues vis-à-vis, for example, the capital gains. Am I right? There is not an industrialized . . .

The Chairman: Why would you tax capital gains in the first place, if you wanted a fair system?

Mr. Rodriguez: —there is not a western industrialized country . . .

The Chairman: Sure there is.

Mr. Rodriguez: —outside of Canada . . .

The Chairman: How about Australia?

Mr. Rodriguez: —where capital gains are not taxed. They all have some . . .

Mrs. Maxwell: We tax capital gains.

Mr. Rodriguez: Well, now you have a \$500,000 lifetime no capital gains. What is the cost to the treasury, if that can be calculated, by the year 1990? Every tax expenditure . . . we can go through that whole business of tax expenditures. I would like to ask if you can prove to me . . .

Mr. Warner: How do you want to cost that? In jobs, or . . .

Mr. Rodriguez: What I would like to ask is to see the proof. Where you have given a tax expenditure, I want to see the jobs that have flowed from that. It seems to me these things can be focused. For example, I saw the scam on *The Fifth Estate* with this research thing. They took \$3 billion out of the taxpayers of this country. How did that ever get into place, and how did that ever happen?

The Chairman: Some thinker thought it was going to do a great job. We opposed it, if you remember, John, in the House.

Mr. Rodriguez: But my point is that these things keep happening. That was a Liberal scam. I expect we will have some here and we will find out about them 15 years later.

Mr. Warner: Do not worry about that.

[Translation]

exigerait le rétablissement, et l'opposition ferait des promesses en ce sens pendant la prochaine campagne électorale.

Le président: N'oubliez pas les déductions pour paiements hypothécaires.

M. Dorin: Oui, et bien d'autres aussi. C'est pourquoi je crois que les critères de l'équité et de la simplicité sont incompatibles. Selon moi, un tel système ne pourrait fonctionner.

Le président: Je n'ai posé cette question que parce que vous avez cité ces trois éléments, et que j'ai pensé que nous pourrions peut-être établir une liste de priorités.

M. Rodriguez: Mais, mon cher, si vous voulez que le régime fiscal soit juste, il ne faut tout simplement pas ouvrir des tas de portes; prenez l'impôt sur la plus-value, par exemple; ai-je raison? Il n'existe aucun pays industrialisé . . .

Le président: Pourquoi frapper les gains en capital d'un impôt, de toute façon, si vous voulez que le système soit juste?

M. Rodriguez: . . . il n'existe aucun pays occidental industrialisé . . .

Le président: Mais oui, il y en a.

M. Rodriguez: . . . mis à part le Canada . . .

Le président: Que faites-vous de l'Australie?

M. Rodriguez: . . . qui ne taxe pas les gains en capital. Ces pays ont tous quelques . . .

Mme Maxwell: Mais le Canada frappe la plus-value d'un impôt.

M. Rodriguez: Oui, mais uniquement si cette plus-value dépasse 500,000\$ sur toute une vie. D'ici à l'an 1990, qu'est-ce qu'il en coûtera au Trésor public, si ces calculs peuvent s'établir? Tout manque à gagner . . . Nous pourrions en parler longtemps. J'aimerais vous demander si vous pouvez m'apporter la preuve . . .

M. Warner: Comment établir ces coûts? Sous forme d'emplois ou . . .

M. Rodriguez: Je voudrais en voir la preuve. Lorsqu'un gouvernement choisit d'accorder des dégrèvements fiscaux, je voudrais qu'on me dise combien d'emplois ont été créés à la suite de ce manque à gagner. Il me semble qu'on pourrait me le dire. Par exemple, l'autre jour, l'émission *The Fifth Estate* nous a parlé de cette escroquerie qu'avaient représentée ces crédits de recherche. Cela a coûté 3 milliards de dollars aux contribuables de ce pays. Comment a-t-on pu manigancer un coup pareil?

Le président: Un intellectuel quelconque a pensé que ces crédits allaient stimuler la recherche. Si vous vous en souvenez, John, nous nous y étions opposés à la Chambre.

M. Rodriguez: Oui, mais rien ne change. Ce coup monté venait du gouvernement libéral, mais je suis sûr qu'il y en aura d'autres et que nous les découvrirons dans 15 ans.

M. Warner: Ne vous en faites pas.

[Texte]

Mr. Rodriguez: I wanted to ask about unemployment. I wanted to talk about the up-coming budget. I am sure you have been consulted.

You have not been consulted? The Finance Minister has not consulted you?

Mr. Robert: No. We produced our annual review last autumn, and the council expressed its views on the economy; what kind of measures could be considered. That is part of the normal process of the council. Sometimes we are consulted on the basis of this review. But our views are known. We put our views publicly on the economic situation at this time. As our chairman mentioned the other day, things have changed, in price and so on. But our views are public.

Mr. Rodriguez: I just want to explore it. It just seems to me your council is supported with taxpayers' money, though you do not operate within the Department of Finance. But I presume the Minister has his own research people within the Department of Finance, and then there might be some private groups out there who do research and who may be more in line with the political slant of the government.

I am just wondering to what point you, who seem to be operating in an independent sort of way, even though you are supported with taxpayers' dollars . . . how does your kind of independent economic thinking impact on what we Canadians will feel the brunt of when the budget comes down? What you have described is a very ad hoc sort of thing: we support you, and you just put out these papers, and if he wants to read them or his people want to use them, fine. But is there no consultative process where you sit down and have . . .

Mr. Robert: I can mention, for example, that when we produced the report on energy policy, the Minister of Energy, Mines and Resources, Pat Carney, met with us and discussed our recommendations, and used them, also. So our recommendations were considered and discussed with the Minister in due time. That was at the very beginning of last year.

Mrs. Maxwell: Mr. Rodriguez, when you asked me, have we been consulted, I was thinking in terms of that formal process whereby people troop their way into the office of the Minister of Finance with their brief about what he should do in this budget. In fact, the council does not play that role in the community. We are standing back looking at the medium term, trying to define issues, define options, sound the alarm when necessary, basically giving the framework for decisions.

We make that input into the policy process in a lot of different ways. The most concrete is the annual review of the council, which is carefully set to come out in September/October every year so that, especially when the budget goes on a regular schedule, it will have been deposited in the public domain for reference in the build-up to the budget.

[Traduction]

M. Rodriguez: Je voulais vous poser des questions à propos du chômage, du budget qui va bientôt être déposé. Je suis sûr qu'on vous a consultés.

Vous n'avez pas été consultés? Le ministre des Finances ne vous a pas demandé votre avis?

M. Robert: Non. Nous avons publié l'automne dernier notre exposé annuel où le conseil a exprimé son point de vue sur l'économie, sur les mesures à envisager. Ces exposés donnent parfois lieu à des consultations. Mais notre point de vue est connu. Nous y disons publiquement ce que nous pensons de la situation économique de l'époque. Comme notre présidente vous l'a dit l'autre jour, les choses ont changé, les prix ont changé, et ainsi de suite. Mais notre opinion est connue de tous.

M. Rodriguez: Je voudrais approfondir cette question. Votre conseil, il me semble, est subventionné par l'État, même s'il ne fait pas partie du ministère des Finances. Mais je présume que le ministre dispose de sa propre équipe de recherche au sein du ministère des Finances et que d'autres groupes privés, partageant peut-être un peu plus l'orientation politique du gouvernement, effectuent également des recherches.

Je me demande simplement, puisque votre conseil semble être indépendant, même si vos activités sont financées par les deniers publics, quelle influence vous avez sur la politique économique de ce pays et sur ce que le budget nous imposera lorsqu'il sera présenté. Vous nous avez dit que vous publiez régulièrement ces rapports, et ce, grâce à l'aide de l'État, et si le ministre des Finances veut les lire ou si son équipe veut s'en inspirer, ils le font. Mais il n'existe aucun processus consultatif autour d'une table . . .

M. Robert: Je puis vous dire, par exemple, que lorsque nous avons publié notre exposé sur la politique énergétique du Canada, la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, M^{me} Pat Carney, nous a réunis pour discuter de nos recommandations, et d'ailleurs, elle s'en est inspirée. Nos recommandations ont donc été étudiées par la ministre, et nous en avons discuté avec elle en temps voulu. Ceci se passait au tout début de l'année dernière.

Mme Maxwell: Monsieur Rodriguez, lorsque vous m'avez demandé si nous avions été consultés, je pensais plutôt à une convocation officielle que nous aurions reçue du ministre des Finances, avec qui nous aurions discuté de ce que devrait renfermer le budget. En fait, ce n'est pas ce rôle que joue le conseil au sein de la collectivité. Nous nous penchons plutôt sur le moyen terme, nous essayons de circonscrire les problèmes, de définir les options, de sonner la sonnette d'alarme, si nécessaire, de préparer les décisions à venir, si vous voulez.

Nous le faisons de diverses façons. La plus tangible prend la forme d'un exposé annuel qui sort sciemment chaque année au mois de septembre ou octobre pour que, surtout si la présentation du budget se fait à date fixe, chacun ait eu le temps de le consulter avant que le budget ne soit arrêté.

[Text]

• 1120

We would see it as something officials and Ministers at the Department of Finance would review and use as an input. As well, people preparing briefs would use it, because it would give them that medium-term timeframe and would give them benchmarks to use in putting forward their own self-interested views about what they would like to see in a budget.

We also meet. As chairman, I meet regularly with key people in the Department of Finance and my colleagues on the staff. For example, the people working on this taxation project have had a lot of interaction, argument, exchange of information and discussion with officials in the Department of Finance. We do not agree on all issues, by any means, but there is regular interchange so that we know where the other one is in terms of their thinking.

Something that I will be thinking about and would be open to advice on from people, like members of this committee, is whether or not there should be some regular process for us to bring our annual review to a committee of the House of Commons, or something like that, where on a regular once-a-year basis we would sit down and ask what is your view of the medium term, what are the issues, what are the things that we should be asking questions about, not only in the House of Commons but in our constituencies, etc. I think it might be very beneficial from the council's point of view to have that kind of regular point of interaction. But that is something I put forward for discussion.

Mr. Rodriguez: I think that is a good point. For example, the government is under a lot of pressure from the louder voices in the economy that the deficit should be the focus. I just wonder, in a nutshell, what you would say to the Minister of Finance vis-à-vis which should take the focus. Would you say it should be reducing unemployment, or cutting the deficit? And if you do that, cut the deficit, do you do it by increased revenues or do you do it by cuts in expenditures? Can you respond to that, just specifically?

Mrs. Maxwell: Okay. The guidelines that I would offer on this are the following: You have to reduce the deficit; there is no choice on that. The amount by which you would cut the deficit in the next fiscal year and the one after that has to be set in such a way that it will not reduce employment. In other words, you have to go by what I call the absorption capacity of the economy.

The economy is growing rapidly at the moment. We have a good, strong expansion going. We know that falling oil prices, if they are sustained, will increase the rate of growth. So in a sense, there is far more scope to push ahead with deficit reduction measures at this point in time than we anticipated a year ago, or even in the May budget when the five-year track was laid out. So I would say that the opportunity now is to go

[Translation]

Cet exposé, dans le meilleur des cas, est étudié par les hauts fonctionnaires et les ministres des Finances, qui s'en servent comme référence. Ceux qui préparent des mémoires s'en servent également, car nos exposés annuels leur donnent une perspective à moyen terme, des points de repère qu'ils pourraient utiliser pour présenter leur propre point de vue intéressé sur ce que devrait renfermer un budget.

Mais nous nous rencontrons aussi. En ma qualité de présidente du conseil, je m'entretiens régulièrement avec les hauts fonctionnaires du ministère des Finances et mes collègues. Par exemple, les responsables de ce projet sur la fiscalité ont eu énormément de discussions, d'échanges d'informations, de points de vue, avec les fonctionnaires du ministère des Finances. Nous ne sommes pas toujours d'accord, loin de là, mais nous procédons à des échanges de vues constants, pour que nous sachions quelles sont nos positions respectives.

Par exemple, je me demande—et si vous, membres de ce Comité, avez une opinion là-dessus, je serais heureuse de la considérer—si nous devrions déposer régulièrement notre exposé annuel devant un comité de la Chambre des communes, ou une autre instance, où vous nous demanderiez, une fois l'an, comment nous envisageons le moyen terme, quels problèmes sont en vue, quelles questions devrions-nous poser, non seulement à la Chambre des communes, mais dans nos circonscriptions, et ainsi de suite. Je crois que le conseil ne pourrait que trouver cet échange de vues périodique utile. Voilà une suggestion dont vous pourriez discuter.

M. Rodriguez: Je crois que c'est une très bonne suggestion. Par exemple, dans les milieux financiers, les plus bruyants exercent d'énormes pressions sur le gouvernement pour qu'il accorde la plus haute priorité à la réduction du déficit budgétaire. Je me demande si vous pourriez me dire en quelques mots quelle priorité vous exposeriez au ministre des Finances. Estimez-vous que le gouvernement devrait s'attacher avant tout à réduire le chômage, ou le déficit? Et si vous décidez de réduire le déficit, le faites-vous en augmentant les recettes de l'État ou en diminuant les dépenses de l'État? Pourriez-vous répondre à cette question précise?

Mme Maxwell: Oui. Voici ce que je dirais: le déficit doit absolument être abaissé; c'est une nécessité absolue. D'autre part, le déficit doit être réduit au cours du prochain exercice budgétaire et de celui qui le suivra, de façon à ne pas réduire le nombre d'emplois. Autrement dit, il faut tenir compte de ce que j'appelle la capacité d'absorption de l'économie.

Notre taux de croissance est élevé pour le moment. Nous traversons une phase d'expansion. Nous savons que si la chute des prix du pétrole se poursuit, notre taux de croissance augmentera. Ainsi, nous disposons d'une plus grande marge de manoeuvre pour réduire le déficit maintenant par rapport à l'année dernière, ou même par rapport au budget du mois de mai, date à laquelle un plan quinquennal de réduction du déficit avait été établi. Alors, je crois que tout concourt pour

[Texte]

faster than was planned last May, in terms of the next measures to be implemented.

As far as the mix of measures is concerned, I think the pressure has to be kept on the expenditure side. But there clearly are problems in terms of tax structure, so some of the deficit reduction measures have to come from higher taxes. There is no way of getting around that.

Mr. Rodriguez: Do you mean on individuals, those who are not taxed enough now?

The Chairman: They are usually individuals. I mean, unless you can find a corporation with blood in its veins.

Mr. Rodriguez: I think you know who I am getting at. It is certainly not . . .

Mrs. Maxwell: I know who you are getting at and I think probably all will have to share in the extra burden in some way. There are a great many choices open, and since we have not finished our taxation study yet I am not going to get involved in a proposal for what specific changes should go forward at this time.

• 1125

Mr. Rodriguez: How about social programs?

Mrs. Maxwell: I would like to speak on this because I have strong views, and I think the council has been on record as saying many of the same things on the social policy side.

When I was discussing with Mr. Langdon the problem of the adjustment process, one of the key elements mentioned was the quality of our social policy. I think there is a very widely accepted view that social policies are not adequate. They are not meeting the challenges that are there now, let alone the ones that are coming down the road. But there is absolutely no consensus about what should be done about it.

In our view, the place to turn for guidance on this is the work that was done in the Province of Quebec that led to the white paper on the tax and transfer system. It showed that, if you look at an individual who is on welfare and add up all the different provincial welfare programs, including the provincial tax system as it affects the individual, the federal tax system, federal family allowances, old age pensions and all these things, you find a very peculiar implicit tax structure. Each of these programs has what is called a tax-back rate. In other words, if you gain some more income, you are eligible for less in the way of benefits from the welfare system. Also you get taxed more because your income has gone up. The white paper shows that, for a lot of families who earn low incomes, their effective tax rates verge on 100% for any increase in income.

All of this indicates that the situation is a mess. I do not think that we as a country should start chopping and changing on the social policy network. We have to look at the whole system. As I said earlier about the taxation system, we have to look at the way the provincial and the federal programs interact. There is a clear requirement for rationalization. I am

[Traduction]

que nous réduisons le déficit plus rapidement que nous l'avions anticipé au mois de mai dernier.

Pour ce qui est des mesures à prendre, je crois qu'il faut absolument continuer de réduire les dépenses. Mais le régime fiscal est tel qu'une partie de la réduction de ce déficit devra venir d'une augmentation des impôts. Il n'existe pas d'autre moyen d'y parvenir.

M. Rodriguez: Voulez-vous parler des particuliers, de ceux qui ne paient pas suffisamment d'impôt pour l'instant?

Le président: Ce sont en général des particuliers. À moins que vous ne puissiez trouver de sociétés qui aient du sang dans les veines.

M. Rodriguez: Je crois que vous savez où je veux en venir. Ce n'est certainement pas . . .

Mme Maxwell: Je vois précisément ce que vous voulez dire, mais je pense que nous devons tous verser notre obole. De nombreuses options s'offrent à nous, et comme nous n'avons pas encore terminé notre étude sur la fiscalité, je n'ai pas l'intention de vous proposer des recommandations pour l'instant.

M. Rodriguez: Et les programmes sociaux?

Mme Maxwell: J'aimerais vous en parler, car ce sujet me tient à coeur, et je crois que le conseil a souvent dit les mêmes choses à propos de la politique sociale.

Lorsque je parlais avec M. Langdon des problèmes d'adaptation, j'ai dit que la qualité de notre politique sociale constituait un élément clé. Je crois que tous conviennent que notre politique sociale présente certaines lacunes. Elle ne répond pas aux défis qui existent actuellement, et encore moins à ceux qui pointent à l'horizon. Toutefois, les mesures à prendre ne font pas l'unanimité.

À notre avis, le meilleur guide serait les travaux effectués par le Québec, qui ont abouti à la publication du livre blanc sur le régime fiscal et les transferts. Ce livre blanc indiquait, si l'on prend le cas d'un assisté social et que l'on ajoute tous les programmes sociaux offerts par les différentes provinces, y compris l'impôt provincial frappant les particuliers, le régime fiscal fédéral, les allocations familiales fédérales, les pensions de vieillesse, et ainsi de suite, que la structure fiscale implicite était très particulière. Chacun de ces programmes est taxé en un sens. Autrement dit, si vous gagnez plus d'argent, les revenus que vous pourriez tirer de l'assurance sociale seront moins élevés. De plus, l'impôt que vous paierez augmentera, car votre revenu aura été relevé. Le livre blanc indique que, pour de nombreuses familles à faible revenu, chaque augmentation de revenu est taxée à près de 100 p. 100.

Tout ceci pour vous dire que nous sommes en présence d'un véritable bourbier. Je ne pense pas que nous devrions procéder à des coupures ici et là, ou modifier notre système social. Nous devons revoir l'ensemble de notre politique sociale. Comme je l'ai dit tout à l'heure à propos du régime fiscal, nous devons nous demander quels effets ont les programmes offerts par les provinces et le gouvernement fédéral. Il faut absolument les

[Text]

sure that the money we are spending can be spent better. But we have to do some homework first.

Mr. Rodriguez: Mr. Chairman, this is the point. I have the impression that we have not done any of those kinds of studies. I hear people suggesting guaranteed annual income and all the rest of it. But nobody has yet done the kind of work that shows whether the poor in this society would get a better deal. Yet we have governments bringing in and taking fiscal measures that in fact exacerbate an already serious.

Mrs. Maxwell: They also polarize the debate. This concerns me because people feel threatened when they see a little piece of the system being taken away from them. If we could present to people a comprehensive picture of the kind of support society will give should a person happen to fall into poverty, then we can start chopping and changing on programs to make them fit the big picture. But this process of patchwork changes . . .

Mr. Rodriguez: I hear the message to Michael Wilson from you right now not to cut the social programs in this upcoming budget until all the necessary groundwork and studies have been done, so that decisions can be made wisely. This is what I am hearing from you.

Mrs. Maxwell: This is the message.

Mr. Rodriguez: This is the message. The medium is the message. I will have to quote you in a speech in the House.

The Chairman: This is interesting. Mrs. Maxwell, you say not to cut the social programs. Of course, the question is, What is a social program? For example, is a transfer for education purposes from a federal treasury to a provincial treasury a social program? If it is a social program, is it a social program transferred to the relatively affluent, bearing in mind that most of the people who attend universities come from families with above-average income?

Mrs. Maxwell: I would like to make two points. First of all, the problem we now have is that the federal government makes transfers to the provinces to support higher education and the provinces use it for something else. This is a serious problem in terms of the way our federal-provincial transfer system works.

• 1130

It seems to me when you look at the tax and the transfer system together, then you have the scope for having a truly progressive system where you deliver benefits to the people who need them and you phase them out as you go up the income scale.

As it is now, we have a lot of demo-grants that are made to people, regardless of their circumstances.

The Chairman: In other words, the universality debate is—what you are saying is—let us look after the people who really need it, look after them reasonably well; but let us not blow

[Translation]

rationaliser. Je suis sûre que l'argent que nous dépensons peut être plus rentable. Mais nous devons nous pencher sur la question avant tout.

M. Rodriguez: C'est précisément cela, monsieur le président. Il me semble que ces études n'ont pas été réalisées. Certains proposent qu'un revenu annuel soit garanti, ainsi que d'autres mesures. Mais aucune étude n'a été réalisée pour savoir si les pauvres de notre société en bénéficieraient. Et les gouvernements qui se succèdent ne cessent d'imposer des mesures fiscales qui ont pour résultat, en fait, d'exacerber une situation déjà périlleuse.

Mme Maxwell: Ils polarisent également le débat. Cela m'inquiète, parce que les gens se sentent menacés lorsque quelque chose est modifié. Si nous pouvions établir un plan global de l'aide que nous apporterions à ceux qui souffrent de la pauvreté, nous pourrions alors réduire certains programmes et en modifier d'autres pour qu'ils soient conformes à ce plan. Mais ces changements par bouts . . .

M. Rodriguez: Vous êtes donc en train de dire à Michael Wilson de ne pas réduire les programmes sociaux dans le budget qu'il présentera bientôt tant que toutes les études et les analyses n'auront pas été réalisées, pour que les décisions prises soient les bonnes. C'est ce que vous dites.

Mme Maxwell: C'est cela en effet.

M. Rodriguez: Bien. Le médium est le message. Je vais devoir citer vos propos dans un discours à la Chambre.

Le président: C'est intéressant. Madame Maxwell, vous dites qu'il ne faut pas réduire les programmes sociaux. Mais comment peut-on définir un programme social? Par exemple, les transferts au titre de l'éducation qu'effectue le gouvernement fédéral en faveur des provinces représentent-ils un programme social? Dans l'affirmative, est-ce un programme social qui s'applique aux plus aisés, puisque la plupart de ceux qui fréquentent les universités sont originaires de familles à revenu se situant au-dessus de la moyenne?

Mme Maxwell: J'aimerais faire deux observations. Premièrement, le gouvernement fédéral effectue des transferts aux provinces au titre de l'éducation supérieure, et les provinces utilisent cet argent à d'autres fins, et c'est là un problème. C'est un problème grave, qui en dit long sur notre système de transfert entre le gouvernement fédéral et les provinces.

Regroupés, le régime fiscal et les transferts permettent l'établissement d'un système réellement progressiste où une aide est accordée à ceux qui en ont besoin, cette aide diminuant à mesure que leur revenu augmente.

A l'heure actuelle, de nombreuses subventions sont accordées à des gens, indépendamment de leurs conditions de vie.

Le président: En d'autres termes, il faut accorder une aide à ceux qui en ont réellement besoin, mais ne déliions pas les cordons de la bourse pour ceux qui n'en ont pas réellement besoin.

[Texte]

our brains out looking after people who really should not call the public purse at all.

Mrs. Maxwell: Yes. But you cannot start taking things away from people.

Mr. Rodriguez: Do not put words in her mouth.

The Chairman: Of course not, Mr. Rodriguez. I would not do that.

Mr. Rodriguez: There is a hook in that tuna. Universality is a certain principle. For some of us, it is not a fiscal arrangement for distributing money but a certain principle; if you pay for a program, you are entitled to collect from a program.

Mr. Dorin: Yes. Can you comment on that?

Mrs. Maxwell: I did not use the word "universality" and I will not. What I said was a progressive system, so that the overall combination of taxes and transfers delivers the bulk of the money to the people who need it.

Mr. Dorin: Are you not shying away from the issue by saying . . . ? How can you say that is not addressing or is not somehow related to universality?

Mrs. Maxwell: Well . . .

Mr. Rodriguez: A progressive tax system; you tax people according to their income.

Mrs. Maxwell: Thank you.

The Chairman: Would you say then, Mr. Rodriguez, in a progressive social system, you supply benefits in accordance with income or assets?

Mr. Rodriguez: That is a class system. You people are close to class structure. You are the people who say we socialists want class; you are the ones who advocate class. See the advocacy of a class system. You want a class society. That is what you want. You Tories; naughty Tories.

Mr. Dorin: What about an industrial subsidy? Is an industrial subsidy that gives a \$50 million grant to some plant to keep its workers employed a social program?

Mrs. Maxwell: That is an adjustment program.

The Chairman: Well, can the program be cut, then?

Mrs. Maxwell: Yes.

The Chairman: But it would not be a social program because if you cut it, you would put people out of work and then I suppose . . .

Mr. Rodriguez: UIC.

The Chairman: —the unemployment insurance would be a social program.

[Traduction]

Mme Maxwell: Précisément. Mais vous ne pouvez pas non plus supprimer à ces gens-là l'aide qu'ils reçoivent déjà.

M. Rodriguez: Ne lui faites pas dire ce qu'elle n'a pas dit.

Le président: Bien sûr que non, monsieur Rodriguez. Je ne ferais jamais cela.

M. Rodriguez: Ne touchez pas à cela. L'universalité est un principe fondamental. Pour certains d'entre nous, ce n'est pas un accord fiscal selon lequel certaines sommes sont distribuées, mais un principe de base; si vous cotisez à un programme, vous êtes en droit d'en être bénéficiaire.

M. Dorin: Oui. Pouvez-vous nous dire ce que vous en pensez?

Mme Maxwell: Je n'ai pas utilisé le mot «universalité», et je ne le ferai pas. J'ai parlé d'un système progressif, de façon à ce que les impôts et les transferts pris dans leur ensemble aident ceux qui en ont le plus besoin.

M. Dorin: N'êtes-vous pas en train de vous désister en disant . . . ? Comment pouvez-vous affirmer que cela n'a rien à voir avec l'universalité?

Mme Maxwell: Mais . . .

M. Rodriguez: M^{me} Maxwell a parlé d'un régime fiscal par paliers; l'impôt que paient les particuliers est fonction de l'importance de leur revenu.

Mme Maxwell: Merci.

Le président: Dans ce cas, diriez-vous, monsieur Rodriguez, que si l'on veut établir un système social progressiste, les prestations allouées doivent être fonction des revenus ou des biens?

M. Rodriguez: C'est un système de classes que vous décrivez. Vous voulez structurer la société. C'est vous qui dites que nous, socialistes, voulons établir un système de classes; ce sont vous, les coupables. Vous voulez établir des classes sociales. C'est ce que vous voulez. Vous, conservateurs; oh, les méchants!

M. Dorin: Et une subvention à l'industrie? Peut-on dire qu'une subvention industrielle qui accorde 50 millions de dollars à une entreprise quelconque, pour qu'elle puisse conserver ses employés, est un programme social?

Mme Maxwell: C'est un programme d'adaptation.

Le président: Ce programme peut-il être supprimé dans ce cas-là?

Mme Maxwell: Absolument.

Le président: Mais ce ne serait pas un programme social, car si vous le supprimez, certains se retrouvent au chômage et, alors, je présume . . .

M. Rodriguez: Ils bénéficient de l'assurance-chômage.

Le président: . . . que le programme d'assurance-chômage est un programme social.

[Text]

Mrs. Maxwell: Well then, that is the reason you have to worry about the quality of the social policy—because you need to have industrial policies that encourage firms to adjust and adapt to the changing marketplace. Inevitably, it means disturbance to people's lives and you have to give support to people to help them through that.

The Chairman: Mr. Rodriguez says he has to leave. I understand there is some pressure on members who felt this meeting was going to end at 11 a.m.; our normal pattern is not to end at 11 a.m. Mr. Dorin, do you have any more questions at this point?

Mr. Dorin: Well, I could go all day. But I think . . .

The Chairman: I think in fairness, what we will do is adjourn the meeting. Mr. Rodriguez suggests the steering committee get together and talk about having you back.

Frankly, on behalf of the committee—and I know I have spoken to most members—they have been really delighted with the appearance of the Economic Council of Canada.

Mr. Rodriguez: Hear, hear! Let us have them back.

An hon. member: More, more!

The Chairman: I want to say, Mrs. Maxwell, in the number of years I have been in Parliament, this is the best presentation the Economic Council of Canada has ever made to a Standing Committee on Finance, Trade and Economic Affairs.

I congratulate you on your appointment as the chief Pooh-Bah there, or chairman. We would look very much forward to working closely with the Economic Council of Canada in our various studies. I hope we can count on being able to have you before us, not just once a year, but frequently. Thank you very much.

Mrs. Maxwell: Thank you very much, Mr. Chairman.

The Chairman: The meeting is adjourned.

[Translation]

Mme Maxwell: C'est précisément la raison pour laquelle vous devez vous inquiéter de la qualité de notre politique sociale, car il faut mettre en place une politique industrielle qui encourage les entreprises à s'adapter aux mutations du marché. Cela entraîne nécessairement un changement du niveau de vie de ceux qui sont en cause, et il faut les aider à traverser cette période de transition.

Le président: M. Rodriguez me dit qu'il doit partir. Certains députés croyaient que cette réunion allait se terminer à 11 heures, mais normalement, ces séances ne se terminent pas à 11 heures. Monsieur Dorin, avez-vous d'autres questions à poser?

M. Dorin: Je pourrais en poser beaucoup d'autres, mais je pense . . .

Le président: Je crois que, à ce stade-ci, nous devrions lever la séance. M. Rodriguez propose de réunir le comité directeur pour que nous puissions discuter de votre retour.

Je voudrais vous dire que les membres de ce Comité, et j'en ai parlé à la plupart, ont été ravis d'entendre les représentants du Conseil économique du Canada.

M. Rodriguez: Bravo! Demandons-leur de revenir.

Une voix: Nous en voulons plus!

Le président: Je dois dire, madame Maxwell, que, depuis que je suis député, c'est le meilleur exposé qu'un Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques ait entendu du Conseil économique du Canada.

Je voudrais vous présenter toutes mes félicitations d'avoir été nommée grand manitou de ce conseil, ou présidente. Nous aimerions énormément travailler en étroite collaboration avec le Conseil économique du Canada lors des diverses études que nous effectuerons. J'espère que nous nous reverrons, non pas une fois l'an, mais périodiquement. Merci beaucoup.

Mme Maxwell: Je vous remercie infiniment, monsieur le président.

Le président: La séance est levée.



[Text]

Mrs. Maxwell: Well then, that is the reason you have to worry about the quality of the social policy—because you need to have industrial policies that encourage firms to adjust and adapt to the changing marketplace. Inevitably, it means disturbance to people's lives and you have to give support to people to help them through that.

The Chairman: Mr. Rodriguez says he has to leave. I understand there is some pressure on members who felt this meeting was going to end at 11 a.m.; our normal pattern is not to end at 11 a.m. Mr. Dorin, do you have any more questions at this point?

Mr. Dorin: Well, I could go all day. But I think

The Chairman: I think in fairness, what we will do is adjourn the meeting. Mr. Rodriguez suggests the steering committee get together and talk about having you back.

Frankly, on behalf of the committee—and I know I have spoken to most members—they have been really delighted with the appearance of the Economic Council of Canada.

Mr. Rodriguez: Hear, hear! Let us have them back.

The Chairman: I want to say, Mrs. Maxwell, in the number of years I have been in Parliament, this is the best presentation the Economic Council of Canada has ever made to a Standing Committee on Finance, Trade and Economic Affairs.

I congratulate you on your appointment as the new chairwoman. We would look very much forward to working closely with the Economic Council of Canada in our future endeavours. Thank you very much, Mr. Chairman.

From the Economic Council of Canada:
Judith W. Maxwell, Chairman;
Patrick Robert, Director;
Peter Cornell, Director.

The Chairman: The meeting is adjourned.

[Translation]

Mme Maxwell: C'est la raison pour laquelle vous devez vous inquiéter de la qualité de la politique sociale, car il faut encourager les entreprises à s'adapter au marché. Cela signifie inévitablement des perturbations au niveau de vie des gens et il faut les aider à traverser cette période.

Le président: M. Rodriguez dit qu'il a des pressions. Je comprends qu'il y a des pressions sur les membres qui ont cru que cette séance allait se terminer à 11 heures, mais normalement, ces séances ne se terminent pas à 11 heures. Monsieur Dorin, avez-vous d'autres questions à poser?

M. Dorin: Je pourrais en poser beaucoup d'autres, mais je pense

Le président: Je crois que, à ce stade-ci, nous devrions lever la séance. M. Rodriguez propose de réunir le comité directeur pour que vous puissiez discuter de votre retour.

Je voudrais vous dire que les membres de ce Comité, et j'en ai parlé à la plupart, ont été ravis d'entendre les représentants du Conseil économique du Canada.

M. Rodriguez: Bravo! Demandons-leur de revenir.

Le président: Je dois dire, madame Maxwell, que, depuis que je suis député, c'est le meilleur exposé qu'un Comité permanent des Finances, du Commerce et des questions économiques ait entendu du Conseil économique du Canada.

Je félicite votre nomination en tant que nouvelle présidente. Nous serions très heureux de travailler en étroite collaboration avec le Conseil économique du Canada dans nos diverses études futures. Merci beaucoup, monsieur le président.

Du Conseil économique du Canada:
Judith W. Maxwell, présidente;
Patrick Robert, directeur;
Peter Cornell, directeur.

Le président: La séance est levée.

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 85

Tuesday, February 11, 1986

Chairman: Don Blenkarn

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule n° 85

Le mardi 11 février 1986

Président: Don Blenkarn

*Minutes of Proceedings and Evidence
of the Standing Committee on*

Finance, Trade and Economic Affairs

*Procès-verbaux et témoignages
du Comité permanent des*

Finances, du commerce et des questions économiques

RESPECTING:

Report of the Governor of the Bank of Canada and
Statement of Accounts for the year 1984

CONCERNANT:

Rapport du gouverneur de la Banque du Canada et
relevé des comptes pour l'année 1984

WITNESS:

(See back cover)

TÉMOIN:

(Voir à l'endos)

First Session of the
Thirty-third Parliament, 1984-85-86

Première session de la
trente-troisième législature, 1984-1985-1986

STANDING COMMITTEE ON FINANCE,
TRADE AND ECONOMIC AFFAIRS

Chairman: Don Blenkarn

Vice-Chairman: Louis Plamondon

COMITÉ PERMANENT DES FINANCES,
DU COMMERCE ET DES QUESTIONS
ÉCONOMIQUES

Président: Don Blenkarn

Vice-président: Louis Plamondon

MEMBERS/MEMBRES

Bill Attewell
Murray Dorin
Donald Johnston
Steven Langdon
Shirley Martin
Paul McCrossan
George Minaker
Aideen Nicholson
Nelson A. Riis
Marcel Tremblay
Pierre H. Vincent
Norm Warner
Geoff Wilson

ALTERNATES/SUBSTITUTS

Murray Cardiff
Michael Cassidy
Clément Côté
Simon de Jong
Sid Fraleigh
Alfonzo Gagliano
Paul Gagnon
Raymond Garneau
Jim Jepson
Fernand Ladouceur
Monique Landry
Claude Lanthier
Nic Leblanc
Reginald Stackhouse
Robert Toupin

(Quorum 8)

Le greffier du Comité

Marie Carrière

Clerk of the Committee

From the Economic Council of Canada:
Judith W. Maxwell, Chairman,
Patrick Robert, Director,
Peter Cornell, Director.

De l'Institut économique du Canada:
Judith W. Maxwell, présidente,
Patrick Robert, directeur,
Peter Cornell, directeur.

Published under authority of the Speaker of the
House of Commons by the Queen's Printer for Canada

Available from the Canadian Government Publishing Centre, Supply and
Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre
des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada,
Approvisionnement et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

ORDER OF REFERENCE

Pursuant to Standing Order 47(4), the following papers were deemed referred to the Committee:

Tuesday, March 19, 1985.

—Report of the Governor of the Bank of Canada and Statement of Accounts for the year 1984, pursuant to section 4 of the Miscellaneous Statute Law Amendment Act, 1978, Chapter 22, Statutes of Canada, 1977-78—Session Paper No. 331-1/65.

ORDRE DE RENVOI

Conformément aux dispositions de l'article 47(4) du Règlement, le document suivant était réputé déferé au Comité:

Le mardi 19 mars 1985

—Rapport du gouverneur de la Banque du Canada et relevé des comptes pour l'année 1984, conformément à l'article 4 de la Loi corrective de 1978, chapitre 22, Statuts du Canada, 1977-1978—Document parlementaire n° 331-1/65.

Mr. Gerald Boney (Governor of the Bank of Canada) Mr. Chairman and hon. members, let me say first of all that I am glad you are going to look at the 1984 annual report, since I do not have it with me. However, I would like to make a statement about the report, and my purpose in this statement is to summarize for the Committee the background to the issues that were what we seek to quantify the recent intense downward pressure on the Canadian dollar in exchange markets.

This is not the first time we have experienced such problems. During 1983 and again in early 1985, our dollar was subject to periods of intense exchange market pressure. In both years, increases in U.S. interest rates and the overall strength of the U.S. dollar played a major role.

On this most recent occasion, the external situation has been different. U.S. short-term interest rates have been generally stable; their long-term rates have declined and the U.S. dollar has fallen against other major currencies. Nonetheless, the Canadian dollar declined from levels above 77 cents at the end

of 1984 to 73 cents at the end of 1985. This decline was the result of a number of factors, including the increase in U.S. interest rates, the overall strength of the U.S. dollar, and the decline in the Canadian dollar's value relative to other major currencies.

Mr. Gerald Boney (gouverneur de la Banque du Canada) Monsieur le président et honorables députés, je dois d'abord dire que je suis heureux d'apprendre que vous allez examiner le rapport annuel de 1984 de la Banque. Puisque je n'ai pas le rapport avec moi, je voudrais faire un énoncé à propos de ce rapport, et mon but est de résumer pour le Comité le contexte des questions que nous cherchons à quantifier, à savoir la forte pression à la baisse exercée sur le dollar canadien sur les marchés de change.

Ce n'est pas la première fois que nous avons connu de tels problèmes. En 1983 et de nouveau au début de 1985, notre dollar a subi des périodes de fortes pressions sur les marchés de change.

En 1985, les taux d'intérêt américains ont augmenté et le dollar américain a renforcé sa position par rapport aux autres principales monnaies. Toutefois, en ce qui concerne le dollar canadien, les taux d'intérêt à long terme ont baissé et le dollar américain est tombé par rapport aux autres principales monnaies.

À la fin de 1984, le dollar canadien valait plus de 77 cents américains. À la fin de 1985, il valait environ 73 cents américains. Cette baisse est le résultat de plusieurs facteurs, notamment l'augmentation des taux d'intérêt américains, la force du dollar américain et la baisse du dollar canadien par rapport aux autres principales monnaies.

À la fin de 1984, le dollar canadien valait plus de 77 cents américains. À la fin de 1985, il valait environ 73 cents américains. Cette baisse est le résultat de plusieurs facteurs, notamment l'augmentation des taux d'intérêt américains, la force du dollar américain et la baisse du dollar canadien par rapport aux autres principales monnaies.

MINUTES OF PROCEEDINGS

TUESDAY, FEBRUARY 11, 1986
(131)

[Text]

The Standing Committee on Finance, Trade and Economic Affairs met at 8:04 o'clock p.m. this day, the Chairman, Don Blenkarn, presiding.

Members of the Committee present: Bill Attewell, Don Blenkarn, Murray Dorin, George Minaker, Aideen Nicholson, Louis Plamondon, Nelson A. Riis and Geoff Wilson.

Alternate present: Reginald Stackhouse.

Witness: From the Bank of Canada: Gerald Bouey, Governor.

In attendance: From the Research Branch of the Library of Parliament: Terrence J. Thomas, Research Officer.

The Committee proceeded to the consideration of the Report of the Governor of the Bank of Canada and statement of accounts for the year 1984, tabled before the House of Commons pursuant to section 4 of the Miscellaneous Statute Law Amendment Act, 1978, Chapter 22, Statutes of Canada, 1977-78—Sessional Paper No. 331-1/65. (*Deemed referred on Tuesday, March 19, 1985, under Standing Order 47 (4)*).

Gerald Bouey made an opening statement and answered questions.

At 9:50 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

PROCÈS-VERBAL

LE MARDI 11 FÉVRIER 1986
(131)

[Traduction]

Le Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques se réunit, ce jour, à 20 h 04, sous la présidence de Don Blenkarn, (*président*).

Membres du Comité présents: Bill Attewell, Don Blenkarn, Murray Dorin, George Minaker, Aideen Nicholson, Louis Plamondon, Nelson A. Riis, Geoff Wilson.

Substitut présent: Reginald Stackhouse.

Témoin: De la Banque du Canada: Gerald Bouey, gouverneur.

Aussi présent: Du Service de recherche de la Bibliothèque du parlement: Terrence J. Thomas, attaché de recherche.

Le Comité procède à l'examen du rapport du gouverneur du Canada et à l'étude du relevé des comptes de 1984 dont la Chambre des communes a été saisie en application de l'article 4 de la Loi corrective de 1978, chapitre 22, Statuts du Canada, 1977-1978—Document parlementaire numéro 331-1/65. (*Tenu pour déféré le mardi 19 mars 1985 aux termes de l'article 47 (4) du Règlement*).

Gerald Bouey fait une déclaration préliminaire et répond aux questions.

A 21 h 50, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le greffier du Comité

Marie Carrière

Clerk of the Committee

EVIDENCE*(Recorded by Electronic Apparatus)*

[Texte]

Tuesday, February 11, 1986

• 2004

The Chairman: Ladies and gentlemen, I call to order the committee to consider the report of the Governor of the Bank of Canada with respect to his accounts for the year 1984.

Governor Bouey, welcome to the committee. According to the old rules, which of course were changed as of today, it was necessary to have a reference with which to call you here. As a matter of practice, we kept open the reports of your bank, just to make sure we had some hook on which to bring you here to bring you here to tell us about what is happening in the country. As of the new rules today, I am told we can subpoena anybody we want, pretty well, on any order of reference we want. So we may be able to pass your report one of these days, but in the past it has not been to our interest to pass your report. So we have left it open.

• 2005

Governor, I believe you have a statement to make tonight, and you have delivered that statement around. I call upon you to make the statement, and I ask the press to tell them that unfortunately the House rules have not yet been altered with respect to the proper positioning of television cameras and other electronic media. Until that is organized, unfortunately I must ask you to leave. I do not mind if you keep your recorders going, though, because I cannot see them. Governor.

Mr. Gerald Bouey (Governor of the Bank of Canada): Mr. Chairman and hon. members, let me say first of all that I am glad you are not going to ask me about the 1984 annual report, since I do not have it with me. However, I would like to make a statement about some of the recent events, and my purpose in this statement is to summarize for the committee the background to the actions that were taken last week to counter the recent intense downward pressures on the Canadian dollar in exchange markets.

This is not the first time we have encountered such problems. During 1984 and again in early 1985, our dollar was subject to periods of intense exchange market pressure arising from increases in U.S. interest rates and from the overall strength of the U.S. dollar against all currencies.

On this most recent occasion, the external situation has been different. U.S. short-term interest rates have been generally stable; their long-term rates have declined; and the U.S. dollar has fallen against other major currencies. Nonetheless, the Canadian dollar declined from levels above 73 cents at the end

TÉMOIGNAGES*(Enregistrement électronique)*

[Traduction]

Le mardi 11 février 1986

Le président: Mesdames et messieurs, la séance est ouverte et nous entreprenons l'examen du rapport du gouverneur de la Banque du Canada sur les comptes de 1984.

Monsieur Bouey, bienvenue. En application des anciennes règles, qui sont modifiées à compter d'aujourd'hui, il nous a fallu un ordre de renvoi pour vous inviter à comparaître. Nous avons pris l'habitude de laisser en suspens l'examen des rapports de la Banque du Canada afin de nous assurer de pouvoir vous inviter à comparaître pour que vous nous expliquiez ce qui se passe au pays. On me dit qu'en application des nouvelles règles qui entrent en vigueur aujourd'hui, nous pouvons sommer à comparaître à peu près n'importe qui à propos de toute question que nous choisissons d'examiner. Ainsi, nous allons sans doute pouvoir adopter votre rapport un de ces jours mais par le passé, nous avons jugé qu'il n'était pas dans notre intérêt de le faire. Nous l'avons donc laissé en suspens.

Monsieur Bouey, je crois que vous avez un exposé à nous faire ce soir et vous avez fait distribuer des copies du texte. Je vous invite maintenant à nous faire cet exposé, mais je vais d'abord signaler aux journalistes que, malheureusement, le Règlement de la Chambre n'a pas été modifié en ce qui concerne la présence des caméras de télévision et autres dispositifs d'enregistrement électronique. Puisque le Règlement reste inchangé à cet égard, je dois malheureusement vous demander de quitter la salle. Je ne m'oppose cependant pas à ce que vous vous serviez de vos magnétophones puisque je ne les vois pas. Monsieur Bouey.

M. Gerald Bouey (gouverneur de la Banque du Canada): Monsieur le président et honorables députés, je dois d'abord dire que je suis heureux d'apprendre que vous ne me poserez pas de questions au sujet du rapport annuel de 1984 puisque je ne l'ai pas sous la main. J'aimerais toutefois faire un exposé sur certains événements récents et ma déclaration a pour but de décrire brièvement, à l'intention des membres du Comité, le cadre dans lequel ont été prises la semaine dernière les mesures destinées à contrer les fortes pressions à la baisse qui se sont exercées récemment sur le cours du dollar canadien.

Ce n'est pas la première fois que nous faisons face à de tels problèmes. En 1984 et de nouveau au début de 1985, notre monnaie a connu sur le marché des changes des périodes de pressions intenses attribuables aux augmentations des taux d'intérêt américains et à la vigueur du dollar américain par rapport aux autres monnaies du monde.

Ces derniers temps cependant, la situation a été tout à fait différente sur le plan extérieur: les taux d'intérêt à court terme étaient en général stables aux États-Unis, les taux d'intérêt à long terme avaient baissé dans ce pays et la valeur du dollar américain par rapport aux autres principales devises avait

[Text]

of October to a low point last week of almost 69 cents in terms of the U.S. dollar. At that point, the cumulative decline in the Canadian dollar from the beginning of 1985 amounted to 8.5% against the U.S. dollar and almost 12% measured against an index of all major currencies.

Most of the problem on this most recent occasion has been the spread of negative sentiment regarding the Canadian dollar, based on pessimistic perceptions in financial markets about our economic and financial situation. The perceptions about the state of the Canadian economy seem to have been rather misinformed. As the Minister of Finance pointed out in his statement to the House of Commons on Thursday, February 6, the Canadian economy has been showing an underlying strength, and our balance of payment situation is sound, despite the recent fall in oil prices and the more general weakness in commodity prices. Although there is evident room for further progress, our economic performance has been improving markedly, and there is nothing in the recent news which justifies the extent of the negative sentiment which has dominated financial markets in the past number of weeks.

The downward pressure on our currency that began after the end of October was resisted by intervention in the exchange market and by increases in short-term market interest rates, most of which were the inevitable market response to exchange depreciation. While the rise in short-term interest rates was gradual, by the beginning of last week it had amounted to a cumulative increase of 2.5 percentage points since the end of October. The differentials above similar interest rates in the United States had over the same period widened from half a percentage point to over 3 percentage points. However, the extent of this resistance evidently was either not widely realized or was not convincing.

• 2010

Late in January the pressure in the exchange market began to intensify, and last week, as the dollar fell to almost 69 cents U.S., the Bank of Canada and the government moved to a more aggressive strategy to counter the extreme and unwarranted sell-off of Canadian dollars that was under way. In response to forceful actions in the Canadian money market, co-ordinated with aggressive intervention in the exchange market, the Canadian dollar strengthened and short-term market interest rates moved up further. The rise in the treasury bill rate at the Thursday tender led to an increase in the bank rate from 10.80% to 11.47%. The chartered banks' prime lending rates were raised from 11.5% to 12.25%.

[Translation]

diminué. Toutefois, le cours du dollar canadien, qui avait été de plus de 73c. à la fin d'octobre, était tombé la semaine dernière à un creux de près de 69c. par rapport au dollar américain. À ce niveau, la baisse cumulative enregistrée par le dollar canadien depuis le début de 1985 était de 8,5 p. 100 par rapport au dollar américain, et de près de 12 p. 100 sur la base de l'indice des principales devises.

Le problème qui s'est posé durant la dernière période de baisses résultait essentiellement de la propagation d'un sentiment négatif à l'endroit du dollar canadien, sentiment qui semblait fondé sur des vues pessimistes des marchés financiers sur notre situation économique et financière. Ces perceptions de la situation de l'économie canadienne semblaient reposer sur des informations inexactes. Comme l'a souligné le ministre des Finances dans une déclaration faite à la Chambre des communes le jeudi 6 février, l'économie canadienne affiche depuis quelque temps une vigueur fondamentale et la situation de notre balance des paiements est saine en dépit de la chute récente des prix du pétrole et de la faiblesse assez généralisée des prix des produits de base. Même si de toute évidence le Canada peut faire encore mieux, la tenue de notre économie continue de s'améliorer de façon sensible depuis quelque temps, et il n'y a rien dans les données économiques récentes qui justifie le sentiment négatif qui a caractérisé le fonctionnement des marchés financiers au cours des dernières semaines.

Les pressions à la baisse que notre monnaie a essayées depuis la fin d'octobre ont été combattues par des interventions sur le marché des changes et par des augmentations des taux d'intérêt à court terme, lesquelles constituaient pour la plupart des réactions inévitables du marché à la baisse du taux de change. Bien que l'augmentation des taux d'intérêt à court terme ait été graduelle, elle a atteint en termes cumulatifs, au début de la semaine dernière, 2,5 points de pourcentage par rapport à la fin d'octobre. L'écart positif des taux canadiens par rapport à leurs pendants américains s'est élargi au cours de la même période, passant d'un demi-point à plus de trois points de pourcentage. Toutefois, il est manifeste que l'ampleur de la résistance opposée à la baisse du dollar a été soit peu comprise sur le marché, soit peu convaincante.

À la fin de janvier, les pressions sur le cours de notre monnaie ont commencé à s'accroître et la semaine dernière, comme le dollar tombait à près de 69c. E.-U., la Banque du Canada et le gouvernement canadien ont adopté une stratégie plus énergique pour contrer la vente injustifiée de montants extrêmement élevés de dollars canadiens. Par suite des mesures vigoureuses que les autorités canadiennes ont prises sur le marché monétaire en même temps qu'elles intervenaient avec force sur le marché des changes, le dollar canadien s'est raffermi, et la hausse des taux d'intérêt à courts terme du marché s'est poursuivie. À l'adjudication de jeudi, l'augmentation des taux des bons du Trésor a entraîné un relèvement du taux officiel d'escompte, qui est passé de 10,80 à 11,47 p. 100. Le taux de base des prêts bancaires est passé de 11,5 p. 100 à 12,25 p. 100.

[Texte]

In addition, the Minister announced his intention to borrow abroad to bolster our exchange reserves and said that the government was prepared to use these reserves aggressively to counter speculative pressure on the dollar. The Canadian dollar has recently been trading at levels above 71 cents U.S., at 71.56 cents at the close today. This aggressive strategy can be repeated as often and continued for as long as necessary to ensure the confidence in the Canadian dollar is maintained.

Each time we have encountered bouts of exchange rate weakness, the argument is made that any increase in interest rates should be suppressed and the dollar should be allowed "to find its own level". The justification given is that a lower dollar would help our export industries, but little attention is paid to the negative effects. In fact, the price increases caused by exchange rate depreciation are much more pervasive than is generally realized. Not only do import prices rise, but there are also upward pressures on the prices of import-competing and exportable goods made in Canada.

For most Canadians the higher prices caused by exchange rate depreciation squeeze the real value of their incomes. Depreciation operates to lower their standard of living. If workers are unwilling to accept this reduction in their real incomes and manage to obtain compensating wage and salary increases, the result will be higher inflation and no improvement in our international competitiveness.

Let me also stress that just because this recent decline in the Canadian dollar did not reflect the fundamentals of our economic and financial situation, we could not assume that the exchange rate fall would shortly reverse itself. Perhaps because of the volatility in world-wide exchange rates and our past record of depreciation, there was little firm conviction in exchange markets about the underlying value of the Canadian dollar. Each time the dollar has come under renewed downward pressure, there have been real concerns that it would fall permanently to new lower levels. Investors have looked to the government and to the central bank for assurance that the dollar would not be allowed to continue to fall without any policy response.

We have no choice, therefore, but to resist depreciation, and the more rapid and persistent it is the more strongly we must resist it. If the dollar continues to fall, the resulting inflationary pressure could enmesh us in a vicious circle of still more exchange depreciation and more inflation.

The only means we have for resisting depreciation in the short run is with exchange market intervention and higher interest rates. Interest rates will rise in response to persistent depreciation in any event. Investors cannot be obliged to lend at low interest rates. If interest rates in Canada look low in relation to the risk of loss from further depreciation of the

[Traduction]

En outre, le ministre des Finances a annoncé son intention d'effectuer des emprunts à l'étranger pour regarnir nos réserves de change et déclaré que le gouvernement était prêt à utiliser ses réserves de façon énergique pour contrecarrer les pressions spéculatives qui s'exercent sur notre dollar. Le dollar canadien se traite depuis quelques jours à plus de 71c. E.-U., atteignant aujourd'hui à la clôture 71,56c. Cette stratégie énergique pourra être appliquée aussi souvent et poursuivie aussi longtemps que cela sera nécessaire pour maintenir la confiance dans le dollar canadien.

Chaque fois que le dollar canadien connaît des périodes de faiblesse, des voix d'élevévent pour affirmer qu'il faudrait écarter toute possibilité de hausse des taux d'intérêt et laisser le dollar déterminer «son propre niveau». L'argument avancé est qu'un dollar plus faible favorise les industries d'exportation, mais il ne fait guère cas des effets négatifs de la baisse du taux de change. En fait, les effets des augmentations de prix causées par la dépréciation sont beaucoup plus étendus qu'on ne l'admet en général. Non seulement les prix à l'importation augmentent, mais des pressions à la hausse s'exercent également sur les prix des biens exportables produits au Canada et sur ceux des biens qui doivent concurrencer les importations.

Pour la majorité des Canadiens, la hausse des prix causée par la baisse du taux de change réduit la valeur réelle des revenus; la dépréciation entraîne une baisse de leur niveau de vie. Si les travailleurs ne sont pas disposés à accepter cette réduction de leurs revenus réels et réussissent à obtenir des augmentations de salaires de caractère compensatoire, le taux d'inflation augmentera et notre compétitivité internationale ne s'améliorera pas.

Permettez-moi aussi de souligner que même si cette récente baisse du dollar canadien ne reflétait pas la situation fondamentale de notre économie et de nos finances, nous ne pouvions penser que le mouvement de baisse du taux de change allait rapidement s'inverser de lui-même. Peut-être que les marchés de change n'avaient pas de conviction ferme sur la valeur fondamentale du dollar canadien à cause de la volatilité des taux de change sur les marchés mondiaux et des dépréciations que notre monnaie a subies dans le passé. Chaque fois que le dollar était soumis à de nouvelles pressions à la baisse, on a craint qu'il touche pour de bon un nouveau creux. Les investisseurs se sont alors tournés vers le gouvernement et la Banque centrale pour obtenir la confirmation que ceux-ci ne laisseraient pas le dollar poursuivre sa chute sans qu'ils adoptent une politique destinée à corriger la situation.

Nous n'avons donc d'autre choix que de combattre la dépréciation, et plus elle est rapide et tenace, plus nous devons la combattre avec force. Si la chute du dollar se poursuit, il est possible que les pressions inflationnistes nous entraînent dans un cercle vicieux de dépréciation et d'accélération de l'inflation.

Les seuls moyens dont nous disposons pour contrecarrer à court terme la dépréciation sont l'intervention sur le marché des changes et le relèvement des taux d'intérêt. De toute façon, une dépréciation persistante fait augmenter le loyer de l'argent. On ne peut obliger les investisseurs à prêter à de faibles taux d'intérêt. Si les taux d'intérêt pratiqués au Canada

[Text]

Canadian dollar, both Canadian and foreign investors will seek to move their funds elsewhere. This automatically puts upward pressure on Canadian interest rates and downward pressure on the Canadian dollar. While the Bank of Canada can moderate extreme movements in interest rates, if it takes aggressive action to try to stop the rise in interest rates when the Canadian dollar is falling, the pressure on the exchange rate increases, the market pressure for higher interest rates is intensified, and confidence is eroded.

The situation we faced last week was one of accumulating exchange rate pressure that had gotten out of hand. If allowed to persist, it would have threatened our progress on inflation and our chances of achieving lower levels of interest rates in Canada. The actions taken to reinforce confidence in the Canadian dollar were necessary to ensure that the foundation for continued economic recovery in Canada was not undermined. Thank you.

• 2015

The Chairman: Thank you, Governor Bouey. Before I ask one of our members to question you, I want to make sure that we have some facts on the table and that they are correct. On February 10 the Americans sold treasury bills at 7.18%. On February 10 our treasury bills for 91 days were quoted at 11.35%, a difference of 417 basis points. Is that roughly correct? You mentioned something about different calculations. Would you agree that there is at least a 400 basis points difference between the Canadian treasury bill rate and the American treasury bill rate for the three-month bills?

Mr. Bouey: Yes, that is correct.

The Chairman: Governor, if you take a look at Eurodollar rates, they have remained roughly in the 8% range for 90-day bills. Yet our prime rate is quoted at 12.25%. So we have roughly 425 basis points between the Eurodollar rate and the Canadian prime rate.

Mr. Bouey: The Eurodollar rate is of course not a prime rate. The American prime rate is 9.5%.

The Chairman: The Eurodollar rate is the rate with which large international companies are able to borrow on the New York market. For practical purposes, the same companies that can borrow on the New York market borrow at prime on the Canadian market. In effect, for those large corporations in Canada the rate is 8 points in New York and 12.25 in Toronto. Is that not correct?

Mr. Bouey: The prime rates refer to borrowing from banks. You are using a rate on the market in one case and the prime rate in another.

The Chairman: In any event, the London Inter-Bank offered rate is also roughly 8 1/8 for that period. In other words, we are running at least 4% above the Americans. In other words,

[Translation]

semblent bas compte tenu du risque de perte découlant d'une nouvelle dépréciation du dollar canadien, les investisseurs canadiens et étrangers enverront leurs capitaux à l'étranger. Cela exerce automatiquement une pression à la hausse sur les taux d'intérêt canadiens et une pression à la baisse sur le dollar canadien. Certes, la Banque du Canada peut atténuer les variations extrêmes des taux d'intérêt, mais si elle entreprend une action vigoureuse pour essayer de freiner la hausse des taux d'intérêt en période de baisse du dollar canadien, les pressions qui s'exercent sur le taux de change s'accroîtront, les pressions qu'exerce le marché en vue d'un relèvement des taux d'intérêt s'intensifieront et la confiance s'effritera.

La situation que nous avons vécue la semaine dernière s'est caractérisée par une accumulation excessive des pressions sur le taux de change. Si l'on avait laissé persister cette situation, elle aurait menacé les progrès que nous avons réalisés dans le domaine de l'inflation et nos chances de ramener les taux d'intérêt canadiens à de plus bas niveaux. Les mesures prises pour restaurer la confiance à l'égard du dollar canadien étaient nécessaires pour empêcher que s'effritent les bases d'une reprise économique soutenue. Merci.

Le président: Merci, monsieur Bouey. Avant d'inviter l'un des députés à ouvrir la période des questions, je veux m'assurer de l'exactitude de certains faits. Le 10 février, les Américains ont vendu des bons du Trésor à 7,18 p. 100. Le 10 février, nos bons du Trésor à 91 jours étaient offerts à 11,35 p. 100, soit une différence de 417 points de base. Est-ce à peu près exact? Vous avez mentionné en passant qu'il existe des méthodes de calcul différentes. Reconnaissez-vous qu'il y a une différence d'au moins 400 points de base entre le taux offert sur les bons du Trésor canadiens et le taux offert sur les bons du Trésor américains à trois mois?

M. Bouey: Oui, c'est exact.

Le président: Monsieur Bouey, si on prend les taux en eurodollars, on constate qu'ils sont demeurés aux environs de 8 p. 100 pour les bons à trois mois. Or, notre taux préférentiel est de 12,25 p. 100. Nous avons donc une différence de 425 points de base entre le taux en eurodollars et le taux préférentiel du Canada.

M. Bouey: Le taux en eurodollars n'est pas bien sûr un taux préférentiel. Le taux préférentiel américain est de 9,5 p. 100.

Le président: Le taux en eurodollars est le taux demandé aux grandes sociétés internationales qui empruntent sur le marché de New York. Dans les faits, ces mêmes sociétés qui peuvent emprunter sur le marché de New York empruntent au taux préférentiel sur le marché canadien. En fait, ces grande sociétés obtiennent 8 p. 100 à New York et 12,25 p. 100 à Toronto. N'est-ce pas exact?

M. Bouey: Le taux préférentiel s'applique aux emprunts auprès des banques. Vous comparez le taux du marché d'une part au taux préférentiel d'autre part.

Le président: De toute façon, le taux d'intérêt interbancaire sur les marchés des euro-monnaies à Londres est aussi d'environ 8 1/8 pour la même période. Autrement dit, notre

[Texte]

we have a 4% competitive disadvantage in trade, in business, in activity, in everything that goes on in Canada. I was wondering why, in order to scorch a few speculators, we had to burn Canadians and burn the Government of Canada, which is carrying a \$200 billion national debt, to that extent.

Mr. Bouey: The objective, Mr. Chairman, was much broader than to burn a few speculators. The objective was to try to bring the Canadian dollar back into some realistic range. If we had not done that, if the Canadian dollar had continued to depreciate, interest rates would have continued to rise anyway. By last Tuesday . . .

The Chairman: May I ask you one question? I am told by the market that there has been no perceptible movement of American funds into Canada to take advantage of the higher rate. So the higher rate has not affected the movement into Canada of money. Now, I buy that it may have affected the movement out of Canada of money. But the fact is that it has not attracted money into the country. Now, why could you not just affect the exchange rate by dealing in futures, by selling American dollars to prop up our currency in an ordinary trading operation without affecting interest rates?

Mr. Bouey: We have done that at times, Mr. Chairman, but it is not nearly as effective as working in both markets. Not nearly. If you wanted to see evidence of that all you had to do was watch the markets the last few days. Whenever our treasury bill rate rose, the Canadian dollar rose.

The Chairman: That may be, Mr. Bouey. I do not know whether your bank is engaged in working in the futures exchange market. I am told—by my advice from traders—that you were not at all involved in the futures market in Chicago. You may have been somewhere else. But my advice is that your bank was not involved in the futures. It was not until last Wednesday that you decided to massively intervene, and you massively intervened by deliberately raising Canadian interest rates by a minimum of 70 basis points in one day.

• 2020

Mr. Bouey: Mr. Chairman, there is no one who has any way of checking on whether we operate in the Chicago market or not. We do, we are able to operate in any market through intermediaries and that is all I am going to say about our techniques.

The Chairman: Mr. Riis.

Mr. Riis: Mr. Chairman, Governor Bouey, this is a bit like *déjà vu*; we have been here before having similar conversations around this table. The last time when we were serious about this, those rates kept going up. I guess I want to start off by suggesting that since it is your opinion that it was necessary to raise the rates last week, I wonder to what extent the specula-

[Traduction]

taux est d'environ 4 p. 100 supérieur au taux américain. Autrement dit, nous avons un désavantage compétitif de 4 p. 100 dans le commerce, dans les affaires et dans d'autres secteurs d'activités au Canada. Je me demande pourquoi, afin d'échauder quelques spéculateurs, il a fallu à ce point ébouillanter les Canadiens et le gouvernement du Canada qui plie sous le fardeau d'une dette nationale de 200 milliards de dollars.

M. Bouey: Monsieur le président, il ne s'agissait pas uniquement d'échauder des spéculateurs. Nous visions à ramener le dollar canadien à un niveau réaliste. Si nous ne l'avions pas fait, si le dollar canadien avait continué de se déprécier, les taux d'intérêt auraient, de toute façon, continué d'augmenter. Dès mardi dernier . . .

Le président: Puis-je vous poser une question? Certains intervenants sur le marché m'ont dit que le relèvement des taux d'intérêt n'a pas entraîné des entrées appréciables de fonds américains au Canada. Ainsi, le taux d'intérêt plus élevé n'a pas eu d'incidence sur les entrées de fonds au Canada. J'admets cependant que cela a pu avoir une incidence sur les sorties de fonds. Mais le fait reste que cela n'a pas attiré de fonds au Canada. Qu'est-ce qui vous empêchait d'agir sur les taux de change en intervenant sur les contrats à terme et en vendant des dollars américains pour soutenir notre dollar dans des opérations commerciales régulières, sans relever les taux d'intérêt?

M. Bouey: C'est la solution que nous adoptons de temps à autre, monsieur le président, mais c'est loin d'être aussi efficace qu'une intervention simultanée sur les deux marchés. Pas du tout aussi efficace. Il vous suffit de suivre l'évolution des marchés depuis quelques jours pour le constater. Quand notre taux sur les bons du Trésor a augmenté, le dollar canadien a suivi.

Le président: C'est possible, monsieur Bouey. Je ne sais pas si votre banque intervient sur le marché des contrats à terme. Les commercants me disent que vous n'êtes pas du tout intervenu sur le marché des contrats à terme à Chicago. Vous l'avez peut-être fait ailleurs. Mais on me dit que votre banque n'est pas intervenue à ce niveau. Ce n'est que tard mercredi dernier que vous avez décidé d'intervenir massivement et vous l'avez fait en relevant délibérément en un seul jour les taux d'intérêt canadiens d'un minimum de 70 points de base.

M. Bouey: Monsieur le président, personne ne peut vérifier si nous intervenons ou non sur le marché de Chicago. Grâce à des intermédiaires, nous pouvons participer aux activités de tous les marchés, à Chicago et ailleurs, et je n'en dirai pas plus long sur nos méthodes.

Le président: Monsieur Riis.

M. Riis: Monsieur le président, nous nous sommes déjà réunis autour de cette même table pour discuter de ces mêmes questions et cela me laisse une impression de *déjà vu*. La dernière fois que nous avons discuté sérieusement de cette question, les taux ont continué de grimper. La semaine dernière, vous avez cru nécessaire d'augmenter les taux

[Text]

tors in Chicago or elsewhere are wondering if you have the courage to do it again. I wonder if they are making the assumption that you probably will not do that again, because of the pressure you are receiving, and will therefore continue to speculate.

Mr. Bouey: As the chairman has indicated, Mr. Riis, we sold treasury bills last Wednesday at various rates. We sold at a higher rate on Friday and a higher rate on Monday, so they really do not know.

Mr. Riis: I know they do not know, but that is the point. There is a paragraph in your statement in which you are saying that this aggressive strategy can be repeated as often as necessary to ensure confidence in the Canadian dollar.

Mr. Bouey: Yes.

Mr. Riis: So it is really a game now between you and the speculators to see who is toughest. Will the central banker jack up interest rates another 70 basis points or whatever next week? Or can they count on you perhaps not doing that?

Mr. Bouey: Mr. Riis, this is far more than a game between the banker and speculators. There are speculators who get involved here, but there is also a huge amount of business that has to be done. There are corporations that need to buy Canadian dollars and they make up the greatest proportion of the market. Business will continue and they will be influenced as much as anybody else by what they see.

Mr. Riis: You say business will continue and that business needs to be done. When you decide, and I do not know if it is you—I suppose you have to accept that responsibility—but when you decide to raise interest rates up to the now 12.25% prime rate, which means for a lot of businesses in Canada, and for a lot of people in Canada, of course, it is much higher than that, at a time when we are trying to regain some sense of confidence and so on, do you have an idea of what this does in terms of investment, particularly in the small and medium-sized business sector? Do you have an idea of what it means to consumers and mortgage holders, other than a gut feeling? Or, as you said before, you have friends who are small business people and ordinary Canadians. But surely you must get a little bit more sophisticated than that.

Mr. Bouey: Of course I know, Mr. Riis. I have been around for a long time.

Mr. Riis: Then tell us how you monitor the impact of an increase that happened, say, last Thursday.

Mr. Bouey: It is not done that way. You look at the alternatives. If the Canadian dollar is continuing to slide off, the interest rates are going to rise anyway and you are going to

[Translation]

d'intérêt et je me demande si les spéculateurs de Chicago ou d'ailleurs se demandent à leur tour si vous avez le courage d'augmenter les taux une deuxième fois. Ne croyez-vous pas qu'ils vont supposer que vous ne reviendrez pas à la charge, en raison des pressions qui s'exercent sur vous, et qu'ils vont par conséquent continuer à spéculer?

M. Bouey: Monsieur Riis, comme l'a indiqué le président, mercredi dernier nous avons vendu des bons du Trésor à des taux divers. Le taux était supérieur vendredi et encore plus lundi, ce qui signifie que les spéculateurs ne savent plus sur quel pied danser.

M. Riis: Bien sûr, mais c'est exactement à cela que je veux en venir. Dans votre déclaration, vous dites que vous êtes prêt à recourir à cette stratégie agressive chaque fois qu'il est nécessaire de rétablir la confiance dans le dollar canadien.

M. Bouey: Oui.

M. Riis: C'est donc à qui sera le plus fort, les spéculateurs ou la Banque du Canada. En tant que gouverneur de la Banque du Canada, seriez-vous prêt, la semaine prochaine, à augmenter encore une fois le taux d'intérêt de 70 points de base, ou est-ce que les spéculateurs peuvent compter sur vous pour ne rien faire?

M. Bouey: Monsieur Riis, il ne s'agit pas uniquement d'une lutte entre la banque centrale et les spéculateurs. Bien sûr, ces derniers jouent un rôle, mais il faut aussi tenir compte du nombre énorme de transactions commerciales qui doivent être effectuées. Il existe des sociétés qui doivent acheter des dollars canadiens et ces sociétés représentent la majorité des intervenants sur le marché. Les transactions commerciales se poursuivront normalement et ces sociétés, tout comme les autres intéressés, seront influencées par leur perception du marché.

M. Riis: Vous dites que les transactions commerciales se poursuivront comme il se doit. Lorsque vous avez décidé—et je suppose que c'est vous qui êtes chargé de prendre cette décision—de faire passer le taux préférentiel à 12,25 p. 100, ce qui signifie effectivement des taux d'intérêt beaucoup plus élevés pour bon nombre d'entreprises et d'individus au Canada, et ce à une époque où nous essayons de rétablir la confiance, avez-vous une idée des répercussions de cette augmentation sur l'investissement, particulièrement dans le secteur des petites et moyennes entreprises? Avez-vous une idée de ce que cela signifie pour les consommateurs et ceux qui doivent payer l'hypothèque, mis à part le creux qu'ils doivent ressentir à l'estomac? Vous avez dit tout à l'heure que certains de vos amis étaient de petits entrepreneurs, mais vous devez certainement tenir compte d'une gamme de facteurs beaucoup plus diversifiée.

M. Bouey: Bien sûr que je connais les répercussions, monsieur Riis. Je ne suis pas né d'hier.

M. Riis: Alors dites-nous comment vous mesurez l'impact de l'augmentation annoncée jeudi dernier, par exemple.

M. Bouey: Nous ne procédons pas comme ça. Il faut tenir compte des solutions de rechange. Si le dollar canadien continue de chuter, les taux d'intérêt montent de toute façon et

[Texte]

have a lower Canadian dollar in the meantime. As well, you run the risk of a general loss of confidence in the Canadian dollar which will get you in a lot more trouble in the end than taking some action which you hope will not be necessary for very long.

Mr. Riis: Can you help me to understand the point when you say that with the devaluing currency of course interest rates will continue to rise? You mentioned in your statement here, at the beginning, that the dollar had gone from 73 cents down to 69 cents last week. We can recall over the last number of years the dollar moving down from 85 cents and 90 cents and our interest rates today, or until recently, have been close to 10%. Is it a natural assumption that if the value were to go to 65 cents our interest rates would be at 15% and 20%?

Mr. Bouey: I would not say 15% or 20%, but I would say certainly higher during that process. It is true that if the Canadian dollar falls far enough and stabilizes somewhere, interest rates will tend to stabilize. But then you have a highly inflationary situation on your hands, which will in the end bring higher interest rates.

• 2025

Mr. Riis: You told us not long ago what impact a drop in the value of the currency of one cent would have on inflation. Do you remember what impact that has?

Mr. Bouey: All I can tell you is the general wisdom here, and it is not very good. It is arrived at by looking at the share of import and export prices in the economy, and generally it is taken to mean that a 1% depreciation in the exchange rate will cause very quickly a 0.3% increase in prices. That is what people usually look at.

But there is no reason to believe it will necessarily stop there. It only stops there if no one tries to compensate himself for that increase. If the public generally seeks compensation, then in the end you may get the full 1%.

I think it is pretty evident that if you could always gain from depreciation then you would see an awful lot more countries in the world trying to depreciate. What you see more generally is countries trying to avoid depreciation in order to control inflation.

Mr. Riis: We see countries that are some of our major trading partners, however, devaluing their currency substantially to get an edge; that again you refer to in your opening statement. But you obviously feel that by dropping the value, if you had to, 2 cents or 3 cents, resulting in perhaps a 1% increase in inflation, you would rather see interest rates go up 1% or 2% or 3% if that is the trade-off that has to be made. I am just looking at your past behaviour.

[Traduction]

dans l'intervalle, la valeur du dollar canadien reste plus basse. Dans un tel scénario, nous courons également le risque qu'il y ait perte généralisée de confiance dans le dollar canadien et les conséquences seraient beaucoup plus graves en fin de compte que si nous prenons des mesures qui sont, nous l'espérons, temporaires.

M. Riis: Que voulez-vous dire quand vous dites que la dépréciation de la devise s'accompagne inévitablement d'une augmentation soutenue des taux d'intérêt? Au début de votre déclaration ce matin, vous avez dit que la semaine dernière, le dollar était passé de 73c. à 69c. Il y a quelques années, je m'en souviens, le dollar, évalué à 85c. ou à 90c., était en baisse et jusqu'à tout récemment, les taux d'intérêt se maintenaient aux alentours de 10 p. 100. Est-il juste de conclure que si la valeur du dollar canadien atteint 65c., les taux d'intérêt seraient d'environ 15 ou 20 p. 100?

M. Bouey: Je ne dirais pas 15 ou 20 p. 100, mais pendant la chute, les taux seraient certainement supérieurs à ce qu'ils sont actuellement. Il est vrai que si le dollar canadien chute suffisamment et se stabilise, les taux d'intérêt auront tendance à se stabiliser. Toutefois, cela produit une situation fortement inflationniste, ce qui finit par augmenter les taux d'intérêt.

M. Riis: Vous nous avez décrit il n'y a pas très longtemps les répercussions sur l'inflation qu'aurait une chute d'un cent dans la valeur de notre devise. Quelles seraient ses répercussions?

M. Bouey: Je ne peux que vous exposer le principe général qui a cours, et qui n'est pas très fiable. On détermine les proportions respectives, dans l'ensemble de l'économie, des prix à l'importation et des prix à l'exportation, et l'on suppose en règle générale qu'une réduction d'un pour cent du taux de change entraîne très subitement une augmentation des prix de l'ordre de 0.3 p. 100. C'est ce principe qu'on applique généralement.

Cependant, il n'y a aucune raison de croire que la chute s'arrête là. Il y a stabilisation à ce niveau seulement si personne n'essaie de compenser les pertes subies par suite de l'augmentation. Au contraire, si le public cherche à éponger ces pertes, l'augmentation des prix peut atteindre elle aussi 1 p. 100.

Il me semble évident que si la dévaluation d'une monnaie produisait inévitablement des bénéfices, la dévaluation serait beaucoup plus populaire à l'échelle internationale qu'elle ne l'est aujourd'hui. Il se produit normalement le contraire, c'est-à-dire que les pays essaient d'éviter la dévaluation afin de juguler l'inflation.

M. Riis: Toutefois, certains pays, dont quelques-uns de nos principaux partenaires commerciaux, déprécient leurs devises substantiellement afin d'obtenir un avantage compétitif; vous en avez parlé vous-même dans votre déclaration liminaire. Manifestement, si vous devez dévaluer la devise canadienne de 2 ou 3c. et provoquer une augmentation possible de 1 p. 100 du niveau d'inflation, vous préféreriez, une fois contraint à un compromis, une augmentation dans les taux d'intérêt de l'ordre de 1 p. 100, 2 p. 100 ou encore 3 p. 100. C'est la conclusion à

[Text]

Mr. Bouey: But I am saying that is not necessarily the trade-off. The trade-off could be much worse than that. That could show the minimum trade-off. That is the short-run trade-off, if you like.

Mr. Riis: With the prime rate now at 12.25%, Governor Bouey, do you feel that economic recovery can occur in Canada with rates at that level?

Mr. Bouey: Our past experience has been that when we have been through bouts like this the rates have not had to stay up indefinitely, and naturally I hope that this will not last very long. But I have to say that it must last as long as necessary.

Mr. Riis: I just have two more questions, Governor Bouey.

On the weekend one of the board of governors of the Mercantile Exchange in Chicago had this to say about I guess your reaction last week. He said the Bank of Canada appeared to panic. That was in a weekend interview. He said trading was relatively liquid at that point and a good two-way trading was going on but the Bank of Canada appeared to panic.

In terms of the confidence we are trying to build in the country, particularly outside the country, where people, as you say, have a very pessimistic view of how things are going in Canada, would not the fact that people think you panicked tend simply to aggravate an already troublesome situation?

Mr. Bouey: I think you have just told us that one man said we panicked, not that people generally said we panicked. I can assure you this was a well . . .

Mr. Riis: Well, a lot of Canadians are saying the same thing. Our chairman just said it a minute ago. We can see intervening on the exchange rates for one thing, but jacking up interest rates as well so much, 70 basis points . . . He did not use the word "panic", but I think it was . . .

Mr. Bouey: I can assure you there was no panic. Let me just say one other thing while I am at it. Last week, before we adopted this more aggressive strategy, interest rates were rising as the Canadian dollar fell. We would have got a large part of last week's increase even if we had just remained with the old, more passive, strategy. By Tuesday of last week what is called the "when issued bill", which is the trading in the bill that will be issued on the Thursday, had risen from \$10.55 to \$10.90. About half of the increase had occurred before we switched the strategy a bit.

Mr. Riis: I have had the good fortune, I guess, of watching the reactions and actions of the central bank under the previous administration, the Liberal administration, and saw how you responded to similar problems. Now I have seen how you responded in this instance, or are responding, and so on. How do you see yourself responding differently now, or were you simply applying exactly the same measures under the

[Translation]

laquelle j'arrive à la lumière de ce que vous avez fait par le passé.

M. Bouey: Selon moi, il ne s'agit pas nécessairement d'un compromis. En fait, le compromis pourrait être beaucoup plus grave et celui que nous avons fait est le compromis minimal à court terme, en quelque sorte.

M. Riis: Croyez-vous que la reprise économique peut se produire au Canada maintenant que le taux préférentiel est à 12.25 p. 100?

M. Bouey: Nous avons déjà connu des cycles semblables et l'expérience a démontré que les taux finissent par baisser et j'espère, bien entendu, que cette baisse ne tardera pas. Cependant, le taux préférentiel restera à son niveau actuel tant que cela est nécessaire.

M. Riis: J'aimerais vous poser deux autres questions.

Pendant la fin de semaine, un des membres du conseil d'administration du Mercantile Exchange de Chicago a déclaré, parlant de votre réaction aux événements de la semaine dernière, que la Banque du Canada s'était affolée. Au cours de l'entrevue, il a dit que l'activité était relativement soutenue et stable dans les deux sens pendant la période en question, mais que la Banque du Canada a semblé paniquer.

Comme nous essayons de rétablir la confiance au pays, et plus particulièrement à l'étranger où certains ont, comme vous dites, une vision très pessimiste de la conjoncture canadienne, le fait qu'on perçoit chez vous une certaine panique ne tendrait-il pas à aggraver une situation déjà fort inquiétante?

M. Bouey: Si je vous ai bien compris, une personne seulement prétend que nous avons paniqué, mais son avis n'est pas partagé par tous. Je puis vous assurer que . . .

M. Riis: De nombreux Canadiens le disent aussi, dont le président, qui en parlait il y a quelques instants. C'est une chose que d'intervenir sur le marché des devises, mais c'est tout autre chose que d'augmenter le taux d'intérêt de 70 points de base. Le président n'a pas parlé de panique, mais je crois . . .

M. Bouey: Je puis vous assurer que nous n'avons pas paniqué. Tandis que nous y sommes, laissez-moi vous dire que la semaine dernière, avant que nous ayons adopté cette stratégie plus agressive, les taux d'intérêt étaient en hausse et le dollar canadien en baisse. Dans une large mesure, l'augmentation survenue la semaine dernière se serait produite même si nous avions adopté l'ancienne stratégie, plus passive. Mardi dernier les transactions par anticipation visant le bon du Trésor que nous avons émis jeudi dernier donnaient à ce bon une valeur se chiffrant entre 10.55\$ et 10.90\$. C'est donc dire que la moitié environ de l'augmentation s'était déjà produite avant même que nous ayons rajusté le tir.

M. Riis: J'ai eu le plaisir de suivre de près les réactions qu'avait la Banque centrale sous l'administration précédente, de même que les mesures qu'elle a prises pendant cette période, et j'ai vu comment vous réagissiez devant des problèmes semblables sous le régime libéral. J'ai également observé votre réaction aux événements qui nous occupent. Dans quelle mesure vos réactions sont-elles différentes aujourd'hui, ou est-

[Texte]

previous administration as you are under the present administration? Have you changed your tactics?

Mr. Bouey: Quite a variation is possible in tactics—I do not know if I should run through the whole list—and we always altered our tactics from time to time.

• 2030

The first thing, if I can just run through a few of them . . . If the Canadian dollar is falling, we could sit there and do nothing, just let it fall. What would happen . . .

Mr. Riis: But you have never done that. I mean . . .

Mr. Bouey: Well, I am running through the possibilities. If we did that, if we just kept our stance in financial markets neutral, interest rates would rise if we did nothing, as people reacted to the fall. Well then, we could moderate the rise in interest rates—we are capable of doing that—in which case, the Canadian dollar would fall further.

Then we could do what we more normally do; we could intervene in the exchange market on behalf of the government to moderate the fall in the exchange rate while continuing to try to moderate the rise in interest rates.

Once in a while, in order to make sure the market cannot foresee everything we are going to do, we could turn and buy Canadian dollars to try to reverse the fall. We could intervene that way. Our experience has been that this has not usually worked too well.

And then we could encourage higher interest rates by tightening up the market and selling Treasury bills. This time, we did the last two things in a co-ordinated way, and on a scale which I think was greater than any time I can remember before.

The Chairman: Governor, is it fair to say, as Mr. Peters said in commenting in *The Globe and Mail* this morning, that until last week, he said it was about as clean afloat as you can get; in other words, you did not really interfere one way or another in either interest rates or the dollar until Wednesday? Is that a fair comment?

Mr. Bouey: I do not know whether it is fair or not, but it is certainly not accurate.

The Chairman: It is not accurate?

Mr. Bouey: No. We did, on behalf of the government, sell foreign exchange periodically from the time when the weakness in the Canadian dollar began last October, and interest rates did rise gradually throughout that period, as I mentioned in my paper.

Mr. Riis: Can you answer my question, Governor?

Mr. Bouey: If I did not, it is because I have forgotten it.

[Traduction]

ce que vous avez tout simplement pris les mêmes mesures que vous auriez prises sous le gouvernement précédent? Avez-vous modifié votre stratégie?

M. Bouey: Des tactiques très diverses s'offrent à nous, nous les modifions de temps à autre et je ne crois pas qu'il serait très utile de vous en dresser la liste.

S'il y a chute du dollar canadien, nous pourrions par exemple nous contenter de ne rien faire et de ne pas interrompre la chute. Cela entraînerait . . .

M. Riis: Mais vous n'avez jamais fait cela.

M. Bouey: Je vous présente les diverses possibilités. Si nous restions les bras croisés et maintenions une position neutre sur les marchés financiers, la réaction entraînerait une augmentation des taux d'intérêt. En pareil cas, nous pourrions freiner cette augmentation, ce dont nous sommes capables, ce qui produirait une réduction encore plus marquée de la valeur du dollar canadien.

Nous pourrions aussi avoir recours à la méthode normale, c'est-à-dire intervenir sur le marché d'échange au nom du gouvernement afin de freiner la chute du taux de change tout en nous efforçant de freiner la montée des taux d'intérêt.

De temps à autre, nous pourrions acheter des dollars canadiens afin de renverser la tendance à la baisse et de faire comprendre aux cambistes que notre comportement n'est pas toujours prévisible. C'est une autre possibilité, mais l'expérience a démontré que cette méthode n'est pas très efficace.

En outre, nous pourrions encourager la montée des taux d'intérêt en retrécissant le marché et en vendant des bons du Trésor. Dans le cas qui nous occupe, nous avons appliqué les deux dernières méthodes de façon coordonnée et nous avons donné à notre intervention une portée beaucoup plus grande qu'auparavant, si ma mémoire ne fait pas défaut.

Le président: Monsieur Bouey, dans le *Globe and Mail* de ce matin, un certain M. Peters prétend que jusqu'à la semaine dernière, le dollar canadien flottait tout à fait normalement, et c'est-à-dire que, avant mercredi dernier, la Banque du Canada n'était pas intervenue ni pour influencer sur les taux d'intérêt ni sur la valeur du dollar. Ces observations sont-elles justes?

M. Bouey: Je ne saurais dire si elles sont justes, mais elles ne sont certainement pas exactes.

Le président: Elles ne sont pas exactes?

M. Bouey: Non. Au nom du gouvernement, nous avons effectivement vendu de temps à autre des devises étrangères à partir du mois d'octobre 1985, qui marque le début de l'affaiblissement du dollar canadien, et dans la période qui a suivi, les taux d'intérêt ont augmenté graduellement, comme je l'ai indiqué dans ma déclaration.

M. Riis: Pouvez-vous répondre à ma question, M. Bouey?

M. Bouey: Si je n'y réponds pas, c'est parce que je l'ai oubliée.

[Text]

Mr. Riis: I am trying to distinguish how the Central Bank is working differently under the new administration and how it acted under the past administration, because the players have simply changed sides of the table; your comments are similar and the problems are similar and your reactions, and I am trying to figure out if there has been any change in policy.

Mr. Bouey: Well, Mr. Riis, I think I said in my paper that in the short run, the only means at our disposal are exchange rate intervention and letting interest rates rise, and everything else has been a variation on this and always will be, because this is all that is available.

Mr. Riis: Thank you.

The Chairman: Mr. Attewell.

Mr. Attewell: Thank you, Mr. Chairman. Governor, could you share with us what you believe is the real underlying cause of the slide in the dollar? One of my views—not to answer the question I am putting to you, but the size of the deficit here in Canada . . . When you track, our dollar was worth \$1.04 in the mid-1970s, I guess. In 1974 it was something like 85 cents and in 1980 . . . It seems a pretty close correlation between the massive debt this country has been piling up and the eroding dollar. Other people suggested the rapid drop in the world price of oil, and there are some other scenarios. What is your particular view on the real reason behind the eroding dollar?

Mr. Bouey: You are thinking of all the way down from \$1.04?

Mr. Attewell: Yes.

Mr. Bouey: Well, that is quite a long history, but I would . . .

Mr. Attewell: Well excuse me, but it relates to now, because you have triggered some action trying to stop it. I appreciate that it is in a temporary way, but there has been an unrelenting slide for a decade.

Mr. Bouey: I would say the greatest problem we have had has been the fact that we have had more inflation for most of that period than in the United States. We have not controlled our costs as well. Our productivity has not been as great and therefore we have lost competitiveness. I would say that was true up until the last year or two. If we look at our numbers now, we would see that, adjusted for the exchange rate, we should be very competitive indeed. This is one of the reasons I take this view about the recent slide.

• 2035

Mr. Attewell: How do you go about evaluating what our dollar is really worth? You obviously made some assessment to take the action you took. How do you go about it?

[Translation]

M. Riis: J'essaie de déterminer si le comportement de la Banque centrale est différent aujourd'hui de ce qu'il était sous le régime précédent, car les intervenants n'ont fait que jouer aux chaises musicales. Vous dites les mêmes choses, les problèmes sont les mêmes, et vos réactions aussi, et j'essaie de comprendre si la politique a changé.

M. Bouey: Eh bien, monsieur Riis, je crois avoir dit dans ma déclaration qu'à brève échéance, la seule méthode dont nous disposons, c'est d'intervenir afin d'influencer le taux de change et de laisser monter les taux d'intérêt, toutes les autres mesures n'étant que des variantes de cette méthode qui est la seule qui s'offre à nous.

M. Riis: Merci.

Le président: Monsieur Attewell.

M. Attewell: Merci, monsieur le président. Monsieur Bouey, pourriez-vous nous dire ce qui selon vous est à l'origine de la chute du dollar? Je ne veux pas répondre à la question que je vous ai posée, mais je crois personnellement que l'importance du déficit canadien entre en ligne de compte. Si l'on remonte au milieu des années 70, notre dollar était évalué à environ 1.04\$. En 1974, il avait chuté à 85c. et cette chute s'est poursuivie. La croissance massive du déficit canadien semble être en proportion indirecte avec la valeur de notre devise, qui ne cesse de s'effriter. Certains font valoir que la chute marquée des prix du pétrole à l'échelle mondiale est un des nombreux facteurs à prendre en compte. Qu'est-ce qui explique selon vous l'effritement du dollar canadien?

M. Bouey: Vous voulez remonter à la période où le dollar était évalué à 1.04\$?

M. Attewell: Oui.

M. Bouey: Eh bien, cela risque de prendre un certain temps, mais . . .

M. Attewell: Oui, mais l'historique de l'effritement a une certaine pertinence aujourd'hui, du fait que vous avez pris des mesures pour y mettre fin. Je comprends très bien qu'il s'agit de mesures temporaires, mais la chute se poursuit néanmoins de façon ininterrompue depuis une dizaine d'années.

M. Bouey: Le problème le plus grave, c'est que pendant toute la période en question, l'inflation au Canada a été supérieure à ce qu'elle était aux États-Unis. Nous n'avons pas su contrôler le niveau des taux aussi bien que les Américains, notre productivité n'est pas aussi bonne que la leur et par conséquent, notre compétitivité s'en ressent. Ces facteurs négatifs entraînent en ligne de compte jusqu'à l'an dernier ou l'année précédente. Aujourd'hui, si nous rajustons ces mêmes chiffres pour tenir compte du taux de change, nous constatons que le Canada devrait être très concurrentiel. Cela explique en partie mon opinion au sujet de la chute survenue récemment.

M. Attewell: Comment procédez-vous pour déterminer la valeur réelle de notre dollar? Avant d'intervenir, vous avez dû sûrement procéder à une telle évaluation. Comment avez-vous fait?

[Texte]

Mr. Bouey: I do not think one tries, at least, I do not try, to pick a specific number. It is too hard. There are too many things involved.

I think there is the time when you can tell that it has gone too far. It is a matter of judgment. But you can tell by some measures, such as by what has happened to your prices in relation to other people's prices or by what has happened to our unit labour costs in relation to other people's costs. Those numbers are very much in our favour these days. And then you see the dollar falling away for no particular reason, except that people seem to be losing confidence in it. I think this is the time when you have to act.

Mr. Attewell: This is close to the line of questioning Mr. Riis was on a few minutes ago. Some of the members of the press and others have called it a unique action, unprecedented, a sign of great power, etc. When you look around the scene, not many things happened in what you may call a sudden way. One of the few things to which you could point was the drop in oil prices. Certainly something triggered the mechanism of policy within your bank to act in an unprecedented way, as far as the strength of the movement. Could you share with us what those facts or assumptions were?

Mr. Bouey: What caused us to act in the way we did was the actual fall in the Canadian dollar. The sharp fall to almost 69 cents was evidence we could see that confidence was disappearing in a rather massive way, and this caused us great concern. We did not think it was at all justified. I am not saying that there were not legitimate reasons for some decline in the Canadian dollar over the past year or so. You know as well as I do what some of those reasons are.

This decline began about the end of October, well before the oil price thing really hit us. There was some concern about the fact that our trade picture was not as good as it has been. But you probably noticed today that the trade figures for December show that the trade surplus in the fourth quarter was larger than that in the third quarter of last year.

It is this feeling or observation that the Canadian dollar had started to fall more rapidly, without any justification, as far as we could see, that caused us to feel that the kind of resistance we had been giving was not strong enough, and so we strengthened it.

Mr. Attewell: So are you saying that the real culprits in the process were the speculators and so you took out the heavy guns?

Mr. Bouey: No, I am saying the problem was—and I tried to make this point in my paper—the negative sentiment that had developed. I think people were taking too serious a view of things like what had happened to commodity prices and oil prices. Those things matter. But if you look at where they stand in the total picture, I think their importance was exaggerated. I think the feeling that our trade picture was deteriorating was wrong at this stage, among various other things.

There even seemed to be a feeling that the Bank of Canada was too soft on resisting because of the rise in interest rates,

[Traduction]

M. Bouey: Personnellement, je ne retiens pas un chiffre précis car c'est trop difficile, trop de facteurs interviennent.

Je crois qu'on peut déterminer quand les choses sont allées trop loin. On peut se fier à son jugement, tout en tenant compte de divers facteurs, dont le rapport entre les prix canadiens et les prix à l'étranger ou entre le coût unitaire de la main-d'oeuvre au Canada par rapport au coût à l'étranger. Actuellement, ces chiffres sont nettement en notre faveur, mais le dollar canadien a néanmoins chuté sans cause apparente, exception faite de la perte de confiance apparente. Devant une telle situation, il faut agir.

M. Attewell: J'aimerais revenir à ce que disait M. Riis tout à l'heure. Certains journalistes, parmi d'autres, ont déclaré que les mesures que vous avez prises étaient sans précédent, qu'elles démontraient le grand pouvoir que vous avez, et ainsi de suite. Si l'on regarde bien les événements, on constate que les choses ne se sont pas vraiment produites de façon subite, sauf la chute des prix du pétrole. Il doit y avoir un facteur qui a provoqué la réaction vigoureuse et sans précédent de la Banque du Canada. Pourriez-vous nous dire ce qui était à l'origine de vos actes?

M. Bouey: Nous avons agi par suite de la chute du dollar canadien. La chute a été très marquée, le dollar a presque atteint 69c. et pour nous, cela signifiait que la confiance s'évaporerait très rapidement, ce qui nous préoccupait beaucoup. Cette perte de confiance ne nous semblait pas du tout justifiée. Je ne prétends pas qu'il existe de bonnes raisons expliquant le déclin qu'a connu le dollar canadien depuis environ un an. Vous connaissez ces raisons aussi bien que moi.

Le déclin a débuté à la fin du mois d'octobre, bien avant l'effondrement des prix du pétrole. On s'inquiétait à l'époque de la balance commerciale, mais cela est démenti par les chiffres publiés aujourd'hui, dont vous avez peut-être pris connaissance, qui démontrent que pendant le quatrième trimestre de 1985, l'excédent commercial était supérieur à ce qu'il était pendant le troisième trimestre de la même année.

C'est à partir du moment où nous avons constaté que le dollar canadien chutait de plus en plus rapidement, sans justification apparente, que nous avons conclu que notre intervention n'était pas assez vigoureuse et nous avons redoublé nos efforts.

M. Attewell: Selon vous, donc, les vrais coupables sont les spéculateurs sur qui vous avez braqué vos gros canons?

M. Bouey: Non, je répète ce que j'ai dit dans ma déclaration préliminaire, la perception négative était à l'origine du problème. Je crois qu'on a accordé trop d'importance à l'évolution des prix des denrées de base et du pétrole. Ces facteurs doivent être pris en compte, certes, mais je crois qu'on leur a accordé une importance démesurée par rapport à l'ensemble de la situation. Je crois notamment que contrairement à ce que certains ont prétendu, la balance commerciale canadienne nous permet d'être optimistes.

Certains sont même allés jusqu'à dire que l'augmentation des taux d'intérêt annoncée par la Banque du Canada démon-

[Text]

which was not very welcome. Naturally we did not want to see a larger rise in interest rates than was absolutely necessary.

You can add up all these things. The government deficit has been mentioned, and people await the budget with interest. There are a lot of various items like this that you can list. But in terms of the real situation, it did not seem to me anyway that it justified a dollar worth only 69 cents or less.

• 2040

Mr. Attewell: In your deliberations and analysis, did you have an upper interest rate in mind, a ceiling beyond which you did not want to push your strategy? There is a magic number there in terms of choking the economy, just putting too heavy rates on the consumer and businesses. What sort of upper level rate did you have in mind?

Mr. Bouey: You do not start out that way. You start out to do whatever is necessary.

Mr. Attewell: At any cost?

Mr. Bouey: I do not think the cost will be too great.

Mr. Attewell: Thank you, Mr. Chairman.

The Chairman: I hope not, governor, for anybody who is wanting to renew a mortgage.

Mr. Bouey: I must repeat, Mr. Chairman, that you have to look at the alternative. The alternative of letting the Canadian dollar go on down would have produced just as high interest rates.

The Chairman: Did you make any effort to bid for currency in the forward markets and buy contracts in the foreign exchange markets? Because we are told that three speculators in Chicago controlled those forward markets pretty much. Did you have your speculators in there giving them a hard time, buying that paper on margin, as you could have without very much investment?

Mr. Bouey: Mr. Chairman, we know how to make our presence felt in the Chicago market if we want to. But I am not going to discuss our market tactics, particularly not when we are in sort of midstream in an operation.

The Chairman: Okay. Miss Nicholson.

Miss Nicholson: Thank you very much. Mr. Bouey, I too would like to try to get a handle, if I could, on the cost of last week's very aggressive interventions. I assume you had to supplement your own sources of foreign exchange reserves by borrowing in Europe to buy up the American dollars as you did. Can you comment on that and on the costs involved?

Mr. Bouey: I can make some general comments. I cannot tell you that we used any of that money, but I can nevertheless comment.

I think it is a difficult calculation to make, but I think almost everybody exaggerates the cost. Obviously you have to

[Translation]

trait une certaine faiblesse, du fait que l'augmentation n'a pas suscité une réaction très favorable chez les Canadiens. Bien entendu, nous avons voulu maintenir l'augmentation des taux d'intérêt au strict minimum.

Le déficit, le budget imminent, sont autant de facteurs dont il faut tenir compte et la liste est fort longue. Cependant, pour revenir à la réalité, il ne m'a pas semblé que ces facteurs justifiaient la chute du dollar jusqu'à 69c., ou encore à un niveau inférieur.

M. Attewell: Quand vous avez analysé la situation, est-ce que vous aviez déjà prévu un taux d'intérêt maximal, à un plafond que vous ne vouliez pas dépasser? Je pense en effet qu'il existe une limite au-delà de laquelle les taux d'intérêt risquent de nuire à l'économie, aux consommateurs et aux entreprises. Quel est le taux maximal que vous avez envisagé?

M. Bouey: Ce n'est pas ainsi que nous procédons. Nous commençons par faire le nécessaire.

M. Attewell: Sans égard aux coûts?

M. Bouey: Je ne crois pas que les coûts soient trop élevés.

M. Attewell: Merci, monsieur le président.

Le président: Je l'espère bien, monsieur le gouverneur, pour tous ceux qui doivent renouveler leur hypothèque.

M. Bouey: Monsieur le président, je l'ai déjà dit et je le répète: il faut tenir compte de tous les aspects de la situation. En effet, si nous avions laissé le dollar canadien continuer à baisser, les taux d'intérêt auraient augmenté tout autant.

Le président: Avez-vous fait des offres sur des devises sur le marché à terme et acheté des contrats sur le marché des devises? On nous dit en effet que ce sont trois spéculateurs de Chicago qui contrôlent plus ou moins ces marchés à terme. Vos spéculateurs leur ont-ils rendu la vie difficile en leur vendant des papiers sur marge, comme pour n'importe quel autre investissement?

M. Bouey: Monsieur le président, nous savons très bien comment nous faire remarquer sur le marché de Chicago si nous le souhaitons. Mais je n'ai pas du tout l'intention de discuter de nos stratégies de marché avant que les transactions en cours ne soient terminées.

Le président: Très bien. Madame Nicholson.

Mme Nicholson: Merci beaucoup. Monsieur Bouey, j'aimerais bien aussi avoir une idée du coût des interventions fort dynamiques de la semaine dernière. Je suppose que vous allez être obligé d'emprunter en Europe pour acheter autant de dollars américains et compléter ainsi vos propres réserves de devises. Pouvez-vous nous donner quelques détails sur la situation et une idée du coût de ces mesures?

M. Bouey: Je peux vous fournir quelques explications, mais je ne suis pas en mesure de vous fournir maintenant des détails plus précis.

Les calculs sont assez difficiles à faire. À mon avis, on a un peu exagéré quand on a parlé du coût. Vous devez, bien

[Texte]

pay the interest on the borrowing, but as soon as you receive the proceeds you invest them; you invest them in short-term U.S. government securities. To the extent you use the funds, if you do use them, then of course you are not throwing them away, you are getting Canadian dollars in exchange for them. You can then invest the Canadian dollars. Or you can borrow less in other ways: you can issue fewer treasury bills or fewer bonds than you otherwise would have done. The money does not disappear; it changes its form from foreign currency to Canadian dollars.

Then you have to sort of look to the future and see what happens to interest rates and exchange rates and make some assumption about that. But the costs, since you get money out of it, are not that great. I am speaking now of the costs for the government.

Miss Nicholson: Yes. Now, the fact that the Bank of Canada was able to borrow this money . . .

Mr. Bouey: It is the government that borrows the money, not the Bank of Canada.

Miss Nicholson: The fact that the money was borrowed by Canada, or that Canada was able to borrow the money, implies a strong degree of support from financial markets abroad. Can that be counted on again and again, or is this a situation where you go in with your big guns but not too often?

• 2045

Mr. Bouey: Well we have borrowed fairly frequently, and the rate we pay in Europe is only very slightly above what the U.S. Treasury pays. I think our credit standing is still very good.

Miss Nicholson: I would like to move now to this question of confidence, for which a number of theories have been advanced. You, Mr. Bouey, point out that the Canadian dollar had started to slide even before oil prices went down. But many observers have linked the collapse of oil prices and have said that there is a perception in many financial markets—a wrong perception—that Canada is an entirely resource-based economy with no manufacturing sector, etc. If there is such a perception, how would you account for it, apart from just plain ignorance?

Mr. Bouey: I think it has something to do with the history of our country and the failure to keep up to date with the statistics.

Miss Nicholson: Do you think there is any connection with the Prime Minister's article in *Fortune* magazine last spring, when he said that our technology was outdated, that we were not competitive, that we did not know how to market, but that if anybody wanted to buy our oil or help us to mine they were very welcome?

Mr. Bouey: I am not here to comment on the Prime Minister's statements.

An hon. member: He said we were bankrupt.

Miss Nicholson: That came later; that was a separate occasion.

[Traduction]

entendu, verser l'intérêt sur les prêts mais cet argent est réinvesti tout de suite dans des obligations à court terme du gouvernement américain. Nous obtenons des dollars canadiens en échange de ces fonds. Cet argent peut ensuite être réinvesti. Il existe aussi un autre moyen d'emprunter un peu moins. En effet, on peut aussi émettre moins d'obligations du Trésor qu'on ne l'aurait fait si les circonstances avaient été différentes. Cet argent ne disparaît pas. Au lieu d'être en devises, il est transformé en dollars canadiens.

Il faut également essayer de prévoir les fluctuations des taux d'intérêt et du taux de change. Mais les coûts ne sont pas trop élevés puisque nous en retirons de l'argent. Je veux parler bien entendu des coûts pour le gouvernement.

Mme Nicholson: Oui. Mais si la Banque du Canada a pu emprunter cet argent . . .

M. Bouey: C'est le gouvernement qui emprunte de l'argent et non pas la Banque du Canada.

Mme Nicholson: Mais si le Canada a emprunté ou a pu emprunté de l'argent, est-ce que cela ne veut pas dire que les marchés financés à l'étranger nous appuient? Est-ce que cela se produit régulièrement, ou s'agit-il plutôt d'une intervention ponctuelle?

M. Bouey: Nous avons emprunté assez régulièrement et le taux que nous versons en Europe n'est que légèrement supérieur au taux que verse le Trésor américain. Cela veut dire que notre cote de crédit n'a pas beaucoup souffert.

Mme Nicholson: Je vais maintenant revenir à cette question de confiance à l'égard de laquelle beaucoup de théories ont été avancées. Vous avez dit, monsieur Bouey, que le dollar canadien avait commencé à perdre de la valeur même avant la baisse du prix du pétrole. Or de nombreux observateurs ont fait le lien et ont prétendu que de nombreux marchés financiers avaient la fausse impression que l'économie canadienne était surtout axée sur les ressources, et que nous n'avions pas de secteur de fabrication. Comment expliquez-vous ce malentendu, si ce n'est de l'ignorance pure et simple?

M. Bouey: Le problème est je crois attribuable à notre histoire et à notre défaut de conserver des statistiques à jour.

Mme Nicholson: Y a-t-il un rapport avec l'article que le premier ministre a publié dans la revue *Fortune* au printemps dernier où il a déclaré que notre technologie était désuète, que nous n'étions pas concurrentiels, que nous n'avions aucune compétence dans le domaine de la commercialisation et quiconque voulait acheter du pétrole ou nous aider dans le secteur de l'exploitation minière était le bienvenu?

M. Bouey: Je ne suis pas venu ici pour vous donner mon avis sur les déclarations du premier ministre.

Une voix: Il a dit que nous avons fait faillite.

Mme Nicholson: Cela ne s'est pas passé au même moment. C'était dans un autre contexte.

[Text]

Would you agree that the markets are often very touchy and that confidence is very much a matter of perception?

Mr. Bouey: Certainly. If I may just interject here, the markets are sometimes wrong. All you have to do is look at what happened to the United States dollar, the extent to which it became hugely overvalued against some of the other currencies. For example, the U.S. dollar has come down against the Deutschmark in the last year by almost 32%. Since the G-5 agreement in September it has come down against the Deutschmark by 16% and against the yen by 21.5% I suggest that not much has happened there except the statement that they would intervene in markets. They did all undertake some fundamental adjustments, but not very many of those have occurred. The Americans still have their budget problem to contend with. I think there is very clear evidence that the perception of the market had resulted in a very great overshoot in the value of the U.S. dollar. I would also suggest that it has resulted in some overshoot in the decline of the Canadian dollar.

Miss Nicholson: But the Canadian dollar has declined not only against the U.S. dollar but against European currencies. How do you account for that?

Mr. Bouey: Of course since we move not exactly but more or less with the U.S. dollar, we were also overvalued seriously against these overseas currencies. The one thing that has happened that we can welcome is the removal of much of that distortion. But I agree with you that the real problem has been—at least I think this is what you are saying—that we have declined against the U.S. dollar in recent months. There is no apparent reason why we should have had to do that.

Miss Nicholson: Although you say that the markets are very touchy, that they often operate on perception rather than on facts, you do not wish to see any connection between that and the highly unusual situation of a Prime Minister saying that his country has no skills, no technology, no marketing ability, and the constant complaints that the cupboard was bare and that we are bankrupt?

Mr. Bouey: With all due respect, I do not really think it is fair . . .

The Chairman: Out of context, Miss Nicholson, a little out of context.

• 2050

Mr. Bouey: I do not think it is fair for you to ask me to comment on the Prime Minister's statements or the statements of the Leader of the Opposition.

Miss Nicholson: I did not ask you to comment on the statements. I asked you if you saw any change in the market following on those statements. But I will leave that.

Mr. Wilson (Swift Current—Maple Creek): Governor, I am trying to seek out a simple explanation of the exchange rates. Could they be looked on as a sort of rating service, in the same way that the strength of some bonds is rated, for example? Are

[Translation]

N'est-il pas vrai que les marchés sont parfois très délicats et que la confiance est une simple question de perception?

M. Bouey: C'est vrai. Mais il arrive parfois que le marché se trompe. Regardez la situation du dollar américain. Il est drôlement surévalué par rapport à d'autres devises. Ainsi, le dollar canadien a diminué de près de 32 p. 100 au cours de la dernière année par rapport au Deutschmark. Qui plus est, depuis l'accord G-5 conclu en septembre dernier, il a reperdu encore 16 p. 100 par rapport au Deutschmark et 21,5 p. 100 par rapport au yen. Rien de bien important s'est produit là-bas sauf qu'ils ont déclaré leur intention d'intervenir sur le marché. Ils se sont tous engagés à faire des rajustements de base, mais n'ont encore rien fait. Les Américains ont encore à faire face à leurs problèmes de budget. Il ressort donc clairement à mon avis que la perception du marché a entraîné une surévaluation considérable du dollar américain. Et à mon avis, ce même problème de perception a entraîné une trop grande dévaluation du dollar canadien.

Mme Nicholson: Mais le dollar canadien a diminué non seulement par rapport au dollar américain mais aussi par rapport à certaines devises européennes. Pourquoi?

M. Bouey: Puisque notre dollar est plus ou moins axé sur le dollar américain, il avait été aussi surévalué par rapport à ces devises. Il est bon que l'on ait corrigé cette distortion. Si je vous ai bien compris, je suis d'accord avec vous que le vrai problème est la baisse du dollar canadien par rapport au dollar américain ces derniers mois. Il n'y a aucune raison pour que cela se soit produit.

Mme Nicholson: Même si vous prétendez que les marchés sont très délicats et que les perceptions prennent parfois plus d'importance que les faits, vous ne pensez pas qu'il existe un rapport entre cette situation et le fait très inusité que notre premier ministre ait déclaré que son pays n'a aucune compétence, aucune technologie, aucun talent en matière de commercialisation et qu'on se plaint constamment que nos armoires sont vides et que nous sommes en pleine faillite?

M. Bouey: Sauf votre respect, je ne crois pas que ce soit tellement juste . . .

Le président: Madame Nicholson, votre question est un petit peu hors contexte.

M. Bouey: Ce n'est pas très juste de me demander mon avis sur des déclarations du premier ministre ou du chef de l'Opposition.

Mme Nicholson: Je ne vous ai pas demandé votre avis sur les déclarations. Je vous ai simplement demandé si elles avaient eu une incidence sur le marché. Mais je vais laisser tomber.

M. Wilson (Swift Current—Maple Creek): Monsieur le gouverneur, je vais vous demander de m'expliquer la question des taux de change en termes simples. Sont-ils cotés comme les

[Texte]

the exchange rates vis-à-vis each other a measure of the relative strengths of the different countries' economies?

Mr. Bouey: I think that is pretty hard to establish. Given, at a particular time, movements in the rates, if they are not distorted by speculation or something else, they may tell you the extent to which one economy is performing better at that moment than another. But I do not think there is much point in going into history and trying to make something of that. What is past is past. We could have had many years of depreciation and we could still be performing very well at the present time.

Mr. Wilson (Swift Current—Maple Creek): I guess most of us are seeking out a cause for the events of the last while. Would you put them down, Governor, to a general lack of confidence of the investment community in the Canadian dollar?

Mr. Bouey: Yes, I would say that is part of it.

Mr. Wilson (Swift Current—Maple Creek): Okay. Then we have to look at the root causes for the lack of confidence. You have suggested there may be misapprehensions or misunderstandings or an overrating of falling commodity prices and things like that. I am wondering, Governor, if the extent of our national debt does not also have something to do with it.

I am told we have the second-highest ratio of debt to GNP of any industrialized nation. While all the job creation figures are impressive and many other economic indicators are equally impressive, nonetheless there is the continuing deficit. If analysts are looking at that as a measure of strength, then certainly they are bound to be disappointed. I am wondering, sir, if you feel there are people in the money markets who are looking right now at the Government of Canada and its leadership and saying, do you have the resolve to tackle the deficit and do something about it? Do you think that is a major element in the recent slide?

Mr. Bouey: There is no doubt that people are looking at the government deficit and they are very interested in what the next budget will say. But to what extent that has been a factor in the decline in the Canadian dollar that occurred since last October I have great difficulty in saying. The deficit was there in October, before this decline began.

Mr. Wilson (Swift Current—Maple Creek): Would you agree that it is certainly possible that investors who would fear a lack of resolve on the part of government to tackle the deficit in a meaningful way . . . that this could be a factor?

Mr. Bouey: Yes, it could be.

Mr. Wilson (Swift Current—Maple Creek): Would you also agree that, other things being equal, the upcoming budget is very important, in the sense that provided it is seen as tackling the deficit by putting forward meaningful ways to reduce it, that should act as a signal to the investment community that Canada is serious about the deficit, and, other things being equal, it should result in renewed confidence in the dollar?

[Traduction]

obligations? Les taux de change donnent-ils une idée de la force relative de l'économie d'un pays?

M. Bouey: C'est difficile à dire. Si aucun facteur extérieur, comme la spéculation, par exemple, ne vient influencer les taux, il donne une bonne idée du rendement de l'économie d'un pays par rapport à un autre. Ce n'est cependant pas une mesure bien fiable. Ce qui est passé est passé. Ainsi, le dollar pourrait très bien se comporter par rapport aux autres devises en dépit de plusieurs années de moins-values.

M. Wilson (Swift Current—Maple Creek): Nous cherchons tous à trouver une explication aux événements qui se sont produits dernièrement. À votre avis, monsieur le gouverneur, cette situation est-elle attribuable au manque de confiance des investisseurs face au dollar canadien?

M. Bouey: En partie, oui.

M. Wilson (Swift Current—Maple Creek): Très bien. Il faut donc chercher les raisons de ce manque de confiance. Vous avez parlé de fausses perceptions, de mauvaise compréhension ou encore une trop grande importance attachée à la réduction des prix des denrées. Ne croyez-vous pas que l'ampleur de notre dette nationale soit aussi responsable, monsieur le gouverneur?

On m'a dit que le Canada se trouvait au deuxième rang des pays industrialisés pour ce qui est de son ratio dettes—PNB. Même si les chiffres sont très intéressants en ce qui concerne la création d'emploi et les indices économiques, le déficit demeure tout aussi considérable. Si les experts se servent de ces données pour évaluer notre économie, ils ne peuvent faire autrement que d'être déçus. Croyez-vous que les marchés financiers se demandent si le gouvernement du Canada et ses dirigeants ont vraiment ce qu'il faut pour s'attaquer à notre déficit et trouver une solution? Croyez-vous que cela ait été un facteur dans la crise que nous venons de traverser?

M. Bouey: Il ne fait aucun doute dans mon esprit que tous ces gens qui regardent le déficit du gouvernement attendent impatiemment le prochain budget. Je ne peux pas vraiment dire, cependant, si cela a été un facteur important de la baisse du dollar canadien que nous avons constatée depuis octobre dernier. Le déficit existait déjà en octobre, avant le début de cette crise.

M. Wilson (Swift Current—Maple Creek): Ne croyez-vous pas également que cette situation soit en partie attribuable au fait que les investisseurs n'aient pas suffisamment confiance dans la capacité du gouvernement de faire face à ce déficit?

M. Bouey: C'est tout à fait possible.

M. Wilson (Swift Current—Maple Creek): Toutes choses étant égales, ne croyez-vous pas également que le prochain budget revêt une importance capitale en ce sens que s'il propose des moyens de réduire notre déficit, les investisseurs feront de nouveau confiance au dollar canadien?

[Text]

Mr. Bouey: I think that is the way the investment community views the situation, yes.

• 2055

Mr. Wilson (Swift Current—Maple Creek): Sir, there is one thing I am confused about, and several other questioners have pursued it a bit with you. I believe you said that, if the dollar were left on its own and were left to fall without intervention, interest rates would rise anyway. I am having a little trouble with it in terms of understanding that they could rise to the extent they have risen through our own intervention. I would very much appreciate it if, in the simplest terms so I can understand it, you could explain just how that can be.

Mr. Bouey: We start one week with interest rates at a certain level—maybe I can pick the treasury bill rate as an example—and then the Canadian dollar falls. The whole market will notice that and they will not bid for treasury bills the next week, except at a higher rate, because they have the option of moving to another currency. We can see that quite early in the week. Often when we have seen these increases, even when we have been engaged pretty well and trying to moderate the interest rate increase, you will find that nobody will bid for the treasury bills anywhere near the previous week.

Now, that is connected with a point you were referring to earlier; that is, the size of the government deficit. Last week, on behalf of the government we auctioned off 3.5 billion treasury bills. There was nobody out there who absolutely had to have a treasury bill. This week the auction will be roughly the same size. Of the ones last week, very close to 2 billion were the 90-day bills to which the bank rate is attached.

So that is what I mean when I say, if the Canadian dollar falls, people are going to react to that. Now, what can we do about it? We can moderate it a bit, and we have done that a good deal of the time. But the only way we could keep the treasury bill rate from rising would be to buy virtually all the treasury bills ourselves, and that is just a bit beyond our capacity these days.

Mr. Wilson (Swift Current—Maple Creek): Can you say unequivocally that without intervention interest rates would rise as much as they have as a result of the intervention?

Mr. Bouey: Now, what kind of intervention are you thinking of here, foreign exchange intervention or intervention in the treasury bill market?

Mr. Wilson (Swift Current—Maple Creek): I am trying to keep it simple. I am talking about last week. In the absence of your doing anything last week, would interest rates have risen as much as they have risen as a result of what you did last week?

Mr. Bouey: No, they would have risen quite a bit. We could see that happening at the early part of the week, because the Canadian dollar was falling and the market was reacting to that. As I think I mentioned earlier, by Tuesday the market rates had risen quite a bit. But certainly the actions we took for the rest of the week did add something to that; there is no doubt about that, and I do not mind admitting it.

[Translation]

M. Bouey: D'après moi, c'est exactement de cette manière que les investisseurs perçoivent la situation.

M. Wilson (Swift Current—Maple Creek): Il y a un aspect qui me laisse encore perplexe. Bien d'autres intervenants ont déjà abordé cette question. Si j'ai bien compris, vous avez dit que si on laissait flotter le dollar et qu'il perdait de sa valeur sans que vous n'interveniez, que les taux d'intérêt augmenteraient de toute façon. J'ai du mal à comprendre qu'ils augmenteraient autant. Pouvez-vous m'expliquer cette situation en termes simples.

M. Bouey: Mettons que nous commençons la semaine à un taux d'intérêt donné, comme celui des bons du Trésor, par exemple, et que le dollar canadien perde de la valeur. L'ensemble du marché le remarque et ne fait aucune offre sur les bons du Trésor la semaine suivante sauf à un taux plus élevé parce que les investisseurs peuvent passer à une autre devise. Nous nous en rendons compte dès le début de la semaine. En effet, même si nous essayons de contenir l'augmentation des taux d'intérêt, personne ne fait d'offre sur les obligations du Trésor qui se rapprochent même du taux de la semaine précédente.

Revenons maintenant à une question que vous avez abordée plus tôt, à savoir, l'ampleur du déficit du gouvernement. La semaine dernière, nous avons mis sur le marché au nom du gouvernement quelque 3,5 milliards d'obligations du Trésor. Personne ne semblait trop désireux de les acheter. Le volume de ventes était essentiellement le même cette semaine. La semaine dernière, près de 2 milliards étaient des bons de 90 jours sur lesquels le taux des banques est axé.

C'est ce que je voulais dire quand je parlais de la réaction à la baisse du dollar canadien. Mais qu'y pouvons-nous? Nous pouvons contenir un peu le problème et nous l'avons déjà fait à maintes reprises. Mais la seule façon d'empêcher les augmentations du taux des obligations du Trésor serait de les acheter nous-mêmes ce que nous n'avons pas vraiment les moyens de faire ces derniers temps.

M. Wilson (Swift Current—Maple Creek): Êtes-vous sûr et certain que les taux d'intérêt auraient augmenté tout autant sans votre intervention?

M. Bouey: Voulez-vous parler de notre intervention sur le marché des devises ou sur le marché des bons du Trésor.

M. Wilson (Swift Current—Maple Creek): J'essaie de réduire les choses à leur plus simple expression. Je parle de la semaine dernière. Si vous n'étiez pas intervenu, les taux d'intérêt auraient-ils augmenté autant?

M. Bouey: Non, mais ils auraient quand même augmenté considérablement. Nous l'avions prévu dès le début de la semaine parce que le dollar canadien baissait et le marché réagissait. Je crois avoir déjà signalé que dès mardi, les taux du marché avaient déjà considérablement augmenté. Les mesures que nous avons prises le reste de la semaine ont, bien sûr,

[Texte]

I should add something to that. If we had failed to act and if there had been a real loss of confidence in the Canadian dollar, the interest rates might have risen just as high or higher.

Mr. Wilson (Swift Current—Maple Creek): Can you say that the worsening effects on the economy through this intervention are less through the intervention than through not intervening? I am thinking here of the whole package. Somewhere in your statement, sir, you said that not only do import prices rise, but there are also upward pressures on the prices of import-competing and exportable goods made in Canada. What I am after is some further elaboration of that because, again, I have a bit of trouble in understanding it. What I do see is that higher interest charges can contribute to a higher deficit, can impede deficit reduction measures, and yet the very signal we have to send out is that we are attacking the deficit. I see kind of a conundrum here, and I guess I am trying to seek an answer to it.

• 2100

Mr. Bouey: You have to take account of the time element here. What we are trying to do is restore confidence in the Canadian dollar to try to make people confident that the Canadian dollar will not just be allowed to sink and sink.

It is true interest rates have risen rather sharply, but if we are reasonably successful the interest rates will not have to stay up indefinitely. We have been through this before, and the interest rates do come down again. But if we do not do that the exchange rate does not come back up again, it stays down there. There is something to do with the time element here. I do not expect the prime rate will have to stay up at 12.5% indefinitely. At the same time, I have to make it clear that we are not going to relax until confidence is restored in the Canadian dollar.

The Chairman: Mr. Dorin.

Mr. Riis: Mr. Chairman, before you go to Mr. Dorin, could I get clarification of Mr. Wilson's statement?

The Chairman: Yes.

Mr. Riis: Governor, you mentioned that the deficit was there before the recent decline began, and then I think you went on to say the deficit is an important factor in that confidence. Am I paraphrasing you accurately?

Mr. Bouey: Yes. I said I am sure the deficit is viewed by the investment community as an important factor. That of course is partly because we are coming up to the budget. But I think I said I did not know how much weight to assign to that in our problems.

Mr. Riis: Because the deficit had been there before . . .

Mr. Bouey: Because it had been there before, yes.

Mr. Riis: Thank you.

[Traduction]

contribué à la situation. Cela ne fait aucun doute pour moi et je n'ai aucune réticence à l'avouer.

Mais laissez-moi ajouter quelque chose. Si nous n'avions pas réagi et s'il y avait eu une véritable perte de confiance dans le dollar canadien, les taux d'intérêt auraient augmenté tout autant et peut-être même plus.

M. Wilson (Swift Current—Maple Creek): D'après vous, cette intervention a-t-elle eu une incidence moins nocive sur l'économie qu'une mesure de non-intervention? Je pense à l'ensemble. En effet, vous avez déclaré, monsieur, dans votre exposé que non seulement les prix à l'importation avaient augmenté, mais aussi les prix des biens concurrentiels et exportables fabriqués au Canada. J'ai besoin de quelques explications pour m'aider à mieux comprendre la situation. D'après moi, une augmentation des taux d'intérêt contribue à l'augmentation du déficit et empêche de réduire ce dernier. Mais il est essentiel que nous montrions que nous nous attaquons au déficit. Il y a un dilemme ici, et j'essaie de trouver la réponse.

M. Bouey: Il faut tenir compte de l'élément temps. Ce que nous essayons de faire, c'est de rétablir la confiance dans le dollar canadien et de montrer qu'on ne va pas le laisser perdre de la valeur sans intervenir.

C'est vrai que les taux d'intérêt ont augmenté assez considérablement, mais si nos stratégies aboutissent, rien ne les empêchera de les diminuer de nouveau. Ce n'est pas la première fois que cela se produit, et les taux d'intérêt ont tendance à rebaisser de nouveau. Mais sans intervention, le taux du change ne va pas remonter. Il y a l'élément temps qui entre en ligne de compte. Je ne m'attends pas à ce que le taux préférentiel doive demeurer à 12,5 p. 100 indéfiniment. Je tiens quand même à préciser que nous contrôlerons la situation tant que la confiance n'aura pas été rétablie.

Le président: Monsieur Dorin.

M. Riis: Monsieur le président, puis-je obtenir quelques explications sur la déclaration de M. Wilson avant que vous ne donniez la parole à M. Dorin?

Le président: Très bien.

M. Riis: Monsieur le gouverneur, vous avez dit que le déficit existait bien avant la baisse récente du dollar, et vous avez dit également qu'il s'agissait d'un facteur important au niveau de la confiance. Est-ce exact?

M. Bouey: Oui. J'ai dit que j'étais persuadé que les investisseurs considéraient le déficit comme un facteur important. C'est sans doute parce que nous sommes à la veille d'un budget. Mais il me semble que j'ai dit également que je ne savais pas quelle valeur accorder à cet aspect dans notre situation actuelle.

M. Riis: Parce que le déficit existait avant..

M. Bouey: Parce qu'il existait avant, bien sûr.

M. Riis: Merci.

[Text]

The Chairman: Mr. Dorin.

Mr. Dorin: When you talk about the strategies you adopted last week, or for that matter from time to time, who makes the decisions on such strategies? Is it your decision, based on whatever advice you have? Is it the Minister of Finance, or do you make certain decisions with regard to squeezing the market and he makes others? How does that work? Can you tell us?

Mr. Bouey: Yes, we both make decisions. As you know, when we operate in the market by selling securities from our portfolio, or any other action we take, to control the cash reserves of the chartered banks, we do that on our own account as Bank of Canada.

In the exchange market we operate as agent for the Government of Canada. We use the funds in the exchange fund account which belong to the government and are administered by the Minister of Finance. So anything we do in the way of exchange rate intervention we do with the approval of the Minister of Finance. And when we have some operation that is co-ordinated, obviously we have to talk to each other about it.

The Chairman: Would you explain to this committee the operation of that exchange rate account? To what extent, how much is that account, where is that account kept, and how do you operate it?

Mr. Bouey: The exchange fund account is an account of the Minister of Finance. It is mainly in U.S. dollars and some gold. It is published every month by the Minister. The reserves are invested mainly in U.S. securities.

It is all spelled out in the release dated February 5 for January 31—about \$1.4 billion U.S. dollars at that time. That was before the recent borrowings, of course. Other foreign currency, \$72 million; gold, \$782 million—and that is valued at that very low price, of course.

The Chairman: At a \$35 value?

Mr. Bouey: I think it is about \$42 or something now. Special drawing rights issued by the International Monetary Fund, \$240.9 million; and our reserve position in the International Monetary Fund, \$721.2 million. That is the exchange fund account.

Now, when we operate in the market as agent for the Minister of Finance, if we want to sell U.S. dollars we sell them out of that account—and naturally we have to do that with his approval, or approval through his officials. Generally that is not done for every transaction, but we will agree on a certain rate of intervention.

• 2105

The Chairman: Does your shop look after the exchange account, or does the Minister look after it for the Department of Finance?

Mr. Bouey: We look after it as agent for the Minister, which means that the Department of Finance is quite entitled to see what we are doing with it, how we are investing it, how we are

[Translation]

Le président: Monsieur Dorin.

M. Dorin: Vous avez parlé de vos interventions de la semaine dernière et de vos stratégies périodiques. Qui prend la décision? Est-ce vous qui décidez, après avoir obtenu des conseils? Est-ce le ministre des Finances qui décide? Ou prenez-vous certaines décisions, et lui d'autres? Comment fonctionnez-vous? Pouvez-vous nous le dire?

M. Bouey: Oui, nous prenons tous deux des décisions. Comme vous le savez, c'est la Banque du Canada qui, de son propre chef, décide de vendre certaines de ses obligations. C'est aussi la Banque du Canada qui prend les décisions relatives aux réserves des banques à charte.

Sur le marché du change, nous fonctionnons à titre d'agent du gouvernement du Canada. Nous utilisons le Fonds, des changes, qui appartient au gouvernement et qu'administre le ministre des Finances. Donc, toutes nos interventions au niveau du taux du change doivent d'abord obtenir l'approbation du ministre des Finances. Bien sûr, lorsque nous prenons des mesures communes, nous devons en discuter préalablement.

Le président: Pouvez-vous nous expliquer comment fonctionne ce fonds? Combien contient-il d'argent, et où se trouve-t-il?

M. Bouey: Il s'agit d'un fonds qui relève du ministre des Finances. Il contient des dollars américains et de l'or. Le ministre publie un rapport tous les mois. Les réserves sont surtout investies dans des titres américains.

On trouve tous les détails dans le rapport du 5 février, qui porte sur la période allant jusqu'au 31 janvier. Le fonds contenait quelque 1.4 milliard de dollars américains à ce moment-là. C'était, bien sûr, avant les emprunts effectués dernièrement. Pour ce qui est des autres devises, il contenait 72 millions; de l'or, 782 millions,—au prix faible, bien entendu.

Le président: À 35 dollars?

M. Bouey: Je pense qu'il s'agit de 42 dollars. Droits de tirage spéciaux du Fonds monétaire international, 240.9 millions de dollars; et notre réserve pour le Fonds monétaire international, 721,2 millions de dollars. C'est là notre Fond des changes.

Donc, lorsque nous représentons le ministre des Finances sur le marché, si nous voulons vendre des dollars américains, ils proviennent de ce fonds,—et nous avons bien sûr besoin de son approbation, ou de celle de ses fonctionnaires. En général, nous ne le faisons pas pour chaque transaction, mais nous nous entendons sur un certain degré d'intervention.

Le président: Qui administre le Fonds des changes? La banque ou le ministre pour le compte du ministère des Finances?

M. Bouey: Nous l'administrons en tant qu'agent du ministre, ce qui signifie que le ministère des Finances a droit de regard sur la façon dont nous investissons et dont nous

[Texte]

using it. When we sell U.S. dollars from that account, we get Canadian dollars in exchange; that goes into the Government of Canada deposit account.

The Chairman: Those are the deposit accounts the Government of Canada keeps with the regular chartered banks—is that correct?

Mr. Bouey: And with the Bank of Canada, yes. They keep some with us and some with those banks. And if we do the opposite, if we buy foreign currency, that gets added to the exchange fund account and his Canadian dollar balances with us or with the banks decline.

The Chairman: And how would he buy foreign currency, using his borrowings?

Mr. Bouey: If necessary, but there is always a balance here. What happens is he does not go directly from the borrowings to selling the exchange. As I mentioned, at the beginning of the month there was \$1.4 billion in liquid U.S. dollars. So that is what is used. Then the proceeds of the borrowings are used to replenish that account. Is that clear?

The Chairman: In other words, this is money the Government of Canada has on hand at any time. It happens to be in foreign currency that could be spent for any purpose. It would not have to be spent to support the exchange value; it could be spent to pay wages. It could be converted to Canadian dollars and spent to pay wages.

Mr. Bouey: Well, theoretically it could. That is not the way the government operates.

The Chairman: In other words, this is money that is invested on behalf of the government and produces a return for the government.

Mr. Bouey: The return of course is also in foreign currencies, and it is added to the exchange fund account.

The Chairman: And it appears as a revenue to the government in the national accounts?

Mr. Bouey: Yes, it appears as revenue of the government.

The Chairman: I just wanted to make sure we were understanding what you were talking about.

Mr. Bouey: There is no magic in the system, if that is what you mean.

The Chairman: I did not think there was either. I have no problem with it; I just wanted to make sure. Mr. Dorin, carry on.

Mr. Dorin: Okay. Since the revenue appears as a revenue to the government, you have also indicated that the costs are borne by the government, in that it is the government that borrows, for example, in Europe. Would that cost then impact

[Traduction]

utilisons le fonds. Quand nous vendons des dollars américains sur ce fonds, nous obtenons des dollars canadiens en échange; ces dollars sont versés aux comptes de dépôt du gouvernement du Canada.

Le président: Il s'agit des comptes de dépôt que le gouvernement du Canada garde auprès des banques à charte, est-ce exact?

M. Bouey: Et auprès de la Banque du Canada, oui. Certains fonds sont déposés chez nous et d'autres auprès des autres banques. Si nous effectuons l'opération contraire, si nous achetons des devises, celles-ci sont versées au Fonds des changes, et le solde en dollars canadiens de la banque et des banques à charte diminue.

Le président: Et achète-t-il des devises en empruntant?

M. Bouey: Au besoin, mais il y a toujours un solde à la banque. Il ne vend pas tout de suite les devises qu'il vient d'acheter grâce à des emprunts. Comme je l'ai mentionné, au début du mois, il y avait 1,4 milliard en dollars américains liquides. Ce sont ces dollars qui sont utilisés. Ensuite, le produit des emprunts est utilisé pour regarnir le fonds. Est-ce clair?

Le président: Autrement dit, il s'agit des sommes dont dispose le gouvernement du Canada à tout moment. Ce sont des réserves en devises qui peuvent être utilisées à n'importe quelle fin. Il n'est pas absolument nécessaire d'utiliser ces devises pour soutenir le cours du dollar; ces devises peuvent être utilisées pour payer des salaires. Elles pourraient être converties en dollars canadiens et utilisées pour payer des salaires.

M. Bouey: Oui, c'est possible en théorie. Ce n'est pas ce que fait le gouvernement.

Le président: Autrement dit, il s'agit de fonds investis au nom du gouvernement et qui produisent des revenus.

M. Bouey: Les intérêts sont aussi calculés en devises et sont ajoutés au Fonds des changes.

Le président: Et le produit des placements est calculé comme un revenu du gouvernement dans les comptes nationaux?

M. Bouey: Oui, il est inscrit comme un revenu du gouvernement.

Le président: Je voulais être bien certain de comprendre vos explications.

M. Bouey: Il n'y a aucune magie dans le système, si c'est ce que vous cherchez à savoir.

Le président: Je ne le pensais pas. Je n'ai aucune objection à cela, mais je voulais m'assurer de bien comprendre. Monsieur Dorin, vous pouvez poursuivre.

M. Dorin: D'accord. Puisque le revenu des placements figure comme un revenu du gouvernement, vous nous avez aussi dit que le gouvernement assume les coûts, en ce sens que c'est lui qui emprunte, par exemple, sur les marchés financiers

[Text]

directly on the deficit figures in say the current month or the current quarter?

Mr. Bouey: No. I tried to explain this earlier. In the first instance, the proceeds are invested in U.S. dollar short-term securities. So you have a cost of the debt and then you have the return on the proceeds.

Mr. Dorin: I appreciate that, but the net cost, if you like, to the government would then be the differential essentially.

Mr. Bouey: That is right.

Mr. Dorin: And that would impact on the deficit more or less immediately?

Mr. Bouey: It is a very small differential, but yes.

Mr. Dorin: I would like to come back to this question of the relative value of the Canadian dollar. Last week, when we had the Economic Council of Canada here, the chairman suggested that in fact our dollar based on certain measurements that they did could be worth in the range of 80 cents or so. Without arguing about the numbers, I have some difficulty in coming to grips with the fact that our dollar, apart from short-term fluctuations, is worth either more or less than what the market puts to it.

I guess I recall when I went to school, and I know things have changed . . . Originally I had started out . . . Before I took an oath of poverty and became a politician, I had thought I was going to be a financier. I went and took all these finance courses. After taking all these courses, the net bottom line of all of them was that you cannot beat the market and you might as well just take a few darts, pick 8 or 10 stocks, and there you are. It is really Las Vegas. When we say the dollar is either worth more or less than what it is trading at—within a very narrow limit that might be affected on a small daily basis—are we not trying to beat the market and sort of out-guess whoever else is out there trading?

• 2110

Mr. Bouey: I think you do have to pay attention to the market. I feel that very strongly. However, there are certain areas—and I think the exchange market is one—where in fact partly because it is so difficult to get to grips with the fundamentals and partly because it does lend itself to speculation, there can be very serious overshoots from what is sort of an equilibrium market rate, and it will eventually come back, or it may have to be pushed back. A few minutes ago I tried to illustrate that with the extent to which the U.S. dollar had gotten out of line and has now seemed to have come back, although I think most people believe it has not come back far enough.

The market was deciding that. So what went wrong? A lot of people got on the band wagon, but perceptions must have been wrong in the marketplace. While I am a believer in the market, I do not think it is always right.

[Translation]

en Europe. Ces coûts ont-ils une incidence directe sur le total du déficit à la fin du mois ou du trimestre?

M. Bouey: Non, j'ai déjà essayé d'expliquer cela. Dans le premier cas, le produit est investi dans des titres à court terme en dollars américains. Il y a donc, d'une part, le coût de la dette et, d'autre part, les revenus de placement.

M. Dorin: Je comprends cela, mais la différence, si vous voulez, représente un coût pour le gouvernement.

M. Bouey: C'est exact.

M. Dorin: Et cela se répercuterait presque immédiatement sur le déficit?

M. Bouey: Il s'agit d'une très faible différence, mais vous avez raison.

M. Dorin: J'aimerais reprendre cette question de la valeur relative du dollar canadien. La semaine dernière, la présidente du Conseil économique du Canada nous a dit qu'en fonction de certaines mesures, le dollar canadien pourrait valoir environ 80c. Sans ergoter sur les chiffres, j'ai du mal à comprendre comment, abstraction faite de certaines fluctuations à court terme, la valeur de notre dollar peut être supérieure ou inférieure à la valeur déterminée par le marché.

Quand j'étais aux études, et je sais que les choses ont changé depuis . . . Je projetais au début . . . Avant de faire vœu de pauvreté et de me lancer en politique, je pensais devenir financier. J'ai suivi de nombreux cours de finance. Après avoir terminé tous ces cours, j'ai conclu qu'il est impossible de rivaliser d'adresse avec le marché et qu'on obtient des résultats équivalents en prenant quelques fléchettes et en choisissant 8 ou 10 catégories d'actions. Le nouveau Las Vegas. Lorsque nous disons que la valeur réelle du dollar est supérieure ou inférieure à sa valeur marchande, dans les limites très étroites qui peuvent varier un peu quotidiennement, est-ce que nous n'essayons pas de préjuger de l'évolution du marché et des décisions que prendront les cambistes?

M. Bouey: Je crois très fermement qu'il faut suivre l'évolution des marchés. Toutefois, dans certains domaines, dont le marché des changes, il peut se produire, en raison de la très grande complexité du marché et du fait qu'il ne se prête pas à la spéculation, des surévaluations très graves par rapport au taux établi par le marché lui-même, après quoi celui-ci regagne son niveau réel, avec ou sans intervention. Il y a quelques instants, j'ai essayé de démontrer que le dollar américain avait été largement surévalué et, aujourd'hui, il semblait avoir regagné son niveau réel, bien que la plupart estiment qu'il n'a pas chuté assez.

Ce sont les forces du marché qui sont à l'origine de ce phénomène. Quel était le problème? La foule s'est ruée pour spéculer, mais le dénouement a prouvé qu'on s'était trompé. Par conséquent, si je crois à l'importance des marchés, je ne crois pas pour autant qu'ils ont la science infuse.

[Texte]

Mr. Dorin: The question then becomes when we can, if you like, out-guess the market. In any event, coming back to some of the explanations . . . and again, I am out there looking and saying there has to be a little more explanation and somehow nobody has figured it out yet. We have been discounting oil prices or generally those people that have been commenting on it, and we can say, I suppose, the severe oil price decline started after October, when the dollar decline started. However, at the same time there were a number of transactions in the Canadian market that could have built up a particular force that only later on came to be shown.

For example, I can think of one—Canadianization, as we call it, of the oil industry. Substantial numbers of investment dollars have changed hands. One simple transaction such as the Gulf purchase by O&Y: If we take a look back at that particular transaction, it would seem that we have purchased assets at a very premium price in terms of the Canadianization portion, at a very premium price compared to what they might be valued at now in the current oil price environment. I am wondering if some of those transactions we have seen have had somewhat of a delayed effect and are now coming back to roost, if you like.

Mr. Bouey: I think when they do occur, if they involve large capital outflows, they have some effect at that time in weakening the Canadian dollar, but I guess I have a little difficulty seeing why that should be a continuing factor.

Mr. Dorin: I guess what I am thinking is not so much that it is continuing. I asked this question last week, and the Chairman of the Economic Council of Canada said those particular transactions, as large as they were, had no impact on the dollar when they occurred. It seems to me they should have, so maybe there was a delay of a month or two that would settle later. Is there any relevance to that?

Mr. Bouey: I do not think we know a great deal about exactly how those transactions occurred. It is a case if there is a large purchase from non-residents, a huge capital purchase. If the resource was Canadian dollars, it certainly would have an impact. If a lot of the funds were borrowed or obtained in the United States, then of course the impact would be much less. Exactly what happened there is not all that clear. However, I would certainly feel it did have some impact at the time on the Canadian dollar.

Mr. Dorin: One last question. Some of the data I have been looking at recently is suggesting that apart from the good numbers we have seen economically over the last several years, we have seen a very low level of capital investment in terms of replacing our fixed assets in our economy in relationship to the gross national product. In fact, some numbers I saw suggested we were not even replacing our assets, and I am wondering in the longer term, since this would obviously have a detrimental effect on the economy, whether this might be more of an underlying fact in the decline of the dollar than the economic models that people use give it credit for.

[Traduction]

M. Dorin: On peut alors se demander quand nous pouvons prévoir l'évolution du marché. Quoi qu'il en soit, je crois que nous n'avons pas eu suffisamment d'explications. Les prix du pétrole sont en baisse, et on peut faire valoir, je suppose, que la chute marquée n'a débuté qu'après le mois d'octobre, au moment où le dollar a commencé à s'effriter. Cependant, certaines transactions ont eu lieu pendant cette période sur les marchés canadiens, transactions dont les répercussions se sont peut-être fait sentir plus tard.

Je pense particulièrement à la canadienisation de l'industrie du pétrole. Des transactions fort importantes ont eu lieu, et si l'on étudie de plus près une seule d'entre elles, c'est-à-dire l'achat de Gulf par *Olympia and York*, il semble que nous ayons acheté des éléments d'actif à un prix très élevé, du moins par rapport à la conjoncture dans le domaine pétrolier. Je me demande si certaines de ces transactions ont eu des effets à retardement, que nous ressentons aujourd'hui.

M. Bouey: S'il s'agit de sorties importantes de capitaux, ces répercussions se font sentir initialement sous forme d'un affaiblissement du dollar canadien, mais je ne comprends pas pourquoi ces transactions auraient des répercussions soutenues.

M. Dorin: Je ne pense pas surtout aux effets soutenus. J'ai posé cette même question la semaine dernière à la présidente du Conseil économique du Canada, et elle m'a répondu que les transactions en question, pour importantes qu'elles soient, n'avaient eu initialement aucun impact sur le dollar. Il me semble qu'elles devraient avoir un impact, qui se ferait sentir dans les quelques mois subséquents. Cela est-il possible?

M. Bouey: Je ne connais pas à fond ces transactions. Il y aurait certainement des répercussions s'il s'agissait de l'achat, par des non-résidents d'une entité canadienne à un prix très élevé en dollars canadiens. Si une fraction importante des fonds était empruntée aux États-Unis, ou provenait de ce pays, les répercussions seraient bien entendu beaucoup moindres. Cette question n'a jamais été tirée au clair, mais cette transaction a sans doute eu des incidences sur le dollar canadien.

M. Dorin: J'aimerais vous poser une dernière question. Selon les renseignements dont j'ai pris connaissance récemment, exception faite des statistiques positives affichées au cours des quelques dernières années, les capitaux d'investissement au pays ont été à un très bas niveau, et nous n'avons pas réussi à remplacer les immobilisations dans l'économie canadienne par rapport au produit national brut. En fait, selon certaines statistiques, nous ne parvenons même pas à remplacer les éléments d'actif et, compte tenu des répercussions négatives certaines que cela aurait sur notre économie, je me demande si cela est une explication plus plausible de la chute du dollar que ne le sont les modèles économiques, qui accordent à ce facteur une importance secondaire.

[Text]

• 2115

Mr. Bouey: I think that if it persisted for a long time it would be a problem, but investment, as you know, has picked up again. I am not sure there is any serious problem there. It is too hard for me to relate it to the currency anyway.

Mr. Dorin: Thank you.

The Chairman: Mr. Stackhouse, and then we are going to go to the second round.

Mr. Stackhouse: Thank you, Mr. Chairman. I would like to say, Governor Bouey, that I think, with regard to last week, you had very few reasonable alternatives to doing what you did. I would like to go back beyond last week to October and to the development of the G-5 policy, which aimed at reducing the value of the U.S. dollar. There are many observers who thought it might improve the value of the Canadian dollar, as it did the value of other currencies against which from time to time the Canadian dollar had done well over the past 10 years of decline in the Canadian dollar value. It has often been maintained that the real weakness of the Canadian dollar was against the U.S. dollar and not against all other currencies. It is true that sometimes we were weak against the yen or against the Deutschmark. But generally speaking, the Canadian dollar compared well.

Since last October, however, as you have indicated in discussion, the Canadian dollar has not risen. Quite the opposite. There has been a general weakening, which was accelerated in January, leading to the emergency measures that were taken last week. Could you suggest to the committee any explanation other than the partial one that I think I detected from your dialogue with Mr. Dorin? Do you have any general reasons that would explain why the Canadian dollar has not only stayed down but also gone more vis-à-vis the U.S. dollar? Could you give us an answer there?

Mr. Bouey: Mr. Stackhouse, I think I have tried to cover the ground a number of times, looking at the possible factors that have influenced people, though I think it might have influenced them too much. There was the view that our trade balance was deteriorating, and of course it is not; it is as strong as it was a year ago. Now that we have the final fourth-quarter figures in, the fourth quarter is stronger than the third quarter. There is the fall in oil prices, which certainly has influenced people, as have commodity prices.

I do not know how many other things one could mention. Some people have pointed to the problems of the government deficits. I think there was a feeling for a while anyway that the Americans were going to do better with the Gramm-Rudman formula, which has now been ruled unconstitutional, at least for the time being.

Mr. Stackhouse: It is still in effect.

Mr. Bouey: Nobody knows how it is going to come out. There are quite a number of factors of a similar kind that had some influence, I think. I am not trying to deny they had some influence. I am just saying that I think it did not justify the extent to which the Canadian dollar fell.

[Translation]

M. Bouey: Cela pourrait devenir un problème si cela devait perdurer, mais comme vous le savez sans doute, les investissements ont repris. Je ne pense pas que ce soit grave et, d'ailleurs, cela n'a rien à voir avec la valeur de notre devise.

M. Dorin: Merci.

Le président: Monsieur Stackhouse, et ensuite, on entamera le second tour.

M. Stackhouse: Merci, monsieur le président. Je suppose que pour ce qui est de la semaine dernière, vous n'aviez guère d'autres choix. Je voudrais cependant remonter au mois d'octobre dernier, et notamment à la politique dite G-5 visant à réduire la valeur du dollar américain. De nombreux observateurs estimaient à l'époque que cela redresserait la valeur du dollar canadien, comme ce fut notamment le cas d'autres devises par rapport auxquelles le dollar canadien s'est bien défendu au cours de ces dix dernières années. Certaines personnes prétendent que le dollar canadien est faible uniquement par rapport au dollar américain, et non pas par rapport aux autres devises, même si, de temps à autre, le dollar canadien a fléchi par rapport au yen ou au deutsche mark. Mais généralement parlant, le dollar canadien s'est bien maintenu.

Or, depuis octobre dernier, comme vous l'avez fait remarquer vous-même, le dollar canadien, loin de remonter, n'a fait que diminuer de valeur. Cette tendance s'est accélérée au mois de janvier, ce qui a débouché sur les mesures d'urgence intervenues la semaine dernière. Pourriez-vous nous expliquer pourquoi le dollar canadien a glissé non seulement par rapport à toutes les autres devises, mais également par rapport au dollar américain?

M. Bouey: J'ai déjà énuméré les différents facteurs qui ont peut-être influencé les gens, même si cette influence est sans doute exagérée. Les gens ont pu avoir l'impression que notre balance commerciale se détériorait, ce qui n'est pas le cas, car elle est aussi forte que l'an dernier. Les résultats du dernier trimestre sont aussi bons que ceux du troisième trimestre. Il y a également eu la chute des prix du pétrole, ainsi que la chute des prix d'autres produits de base.

Il y a peut-être d'autres facteurs qui entrent en jeu. Certaines personnes évoquent la question des déficits. On a cru un moment que le déficit américain pourrait être jugulé grâce à la formule Gramm-Rudman, qui a été déclarée inconstitutionnelle.

M. Stackhouse: Mais elle est toujours en vigueur.

M. Bouey: Personne ne sait comment cela marchera. Toutes sortes de facteurs entrent en jeu, et ils ont certes leur importance, mais je prétends que cela ne justifie pas l'ampleur de la chute du dollar canadien.

[Texte]

Mr. Stackhouse: Mr. Chairman, if I may continue, those are explanations that have been given for the general weakness of the dollar. But could I suggest, Governor Bouey, if we look at it a little more closely, none of them really should apply. When the G-5 made its move, the Canadian economy actually was very encouraging. We had a general trade surplus. It is true there had been some fall-off between parts of 1985 and 1984, particularly in the service area. Nonetheless, we had a strong economy. Employment was improving. The deficit was not falling, but nonetheless was under control to the extent that it was not growing. There were many reasons to be positive about Canada. The explanations you have identified do not really seem to fit as exactly as they ought, if they are to be adequate explanations.

Mr. Bouey: I do not think they are adequate explanations for what happened. Of course, when you look at the exchange rate you are not looking only at the overall performance of the economy; you are looking in particular at what happens to its external accounts and to its balance of payments. This is where these factors I have mentioned impinge.

Mr. Stackhouse: I admit that there was some fall-off in terms of external accounts and in terms of outgoing interest payments, dividend payments and the like. But in view of the general upturn of the Canadian economy, I must say I remain still puzzled as to why our dollar is not doing better than it is doing.

• 2120

Mr. Bouey: You are not the only one, I guess. If the people do perceive the situation to be more negative than it really is, that of course causes capital outflows.

I think when we get the fourth quarter balance of payments... They have not been published yet, but if you piece together what you can see—first of all the trade balance surplus, and then some of the other things—it seems clear that the only way you can get the accounts to balance is to allow for a substantial short-term outflow of capital, which must be connected with the confidence picture and the perceptions, inaccurate as they may have been, of what was going on.

Mr. Stackhouse: Thank you.

The Chairman: Mr. Riis.

Mr. Riis: Mr. Bouey, you referred to the outflow of capital which presumably has been part of this negative perception building in the country, or beyond Canada's borders. Is that what you just said?

Mr. Bouey: No, what I was trying to say is if you try to piece together what happened in the fourth quarter, I think the only way you can get the accounts to balance—and we do not have them yet, but from what we have seen—is you have to allow for a fairly large outflow of short-term capital which could...

The Chairman: Is that what you call errors and omissions in your statement?

Mr. Bouey: No, this is in addition to errors and omissions.

Mr. Riis: But there has been an outflow of capital.

[Traduction]

M. Stackhouse: C'est ainsi qu'on cherche à expliquer la faiblesse du dollar. Mais à y regarder de plus près, tous ces arguments ne sont pas vraiment fondés. Au moment de l'adoption de la politique G-5, la situation de l'économie canadienne était très encourageante. Nous avions enregistré un excédent commercial, même si dans le secteur des services, les résultats pour 1985 étaient inférieurs à ceux de 1984. Donc, dans l'ensemble, l'économie était forte, la situation de l'emploi s'améliorait. Même si le déficit ne baissait pas, il n'augmentait pas non plus. La situation au Canada était donc, par bien des aspects, positive, et toutes les explications que vous venez de nous donner ne sont pas suffisantes, à mon avis.

M. Bouey: Je ne pense pas qu'il y ait vraiment moyen d'expliquer ce qui vient d'arriver. Le taux de change n'est pas basé uniquement sur l'ensemble des résultats économiques; il est particulièrement sensible à nos comptes extérieurs et à la balance des paiements. Et c'est là que les facteurs que je viens de mentionner jouent un rôle important.

M. Stackhouse: Il est vrai que nos comptes extérieurs sont en baisse et que le montant des intérêts et dividendes quittant le pays ont enregistré une certaine diminution. Mais compte tenu de la relance générale de l'économie canadienne, je n'arrive toujours pas à comprendre les raisons de la baisse de notre dollar.

M. Bouey: Vous n'êtes pas le seul. Si les gens s'imaginent que la situation est pire qu'elle ne l'est en réalité, il y aura fuite de capitaux.

La balance des paiements pour le quatrième trimestre n'a pas encore été rendue publique; mais compte tenu de l'excédent de la balance commerciale, ainsi que d'un certain nombre d'autres facteurs, il semblerait que la seule façon d'équilibrer les comptes serait d'avoir un important départ de capitaux à court terme, ce qui contribue à saper la confiance des gens, même si la réalité est tout autre.

M. Stackhouse: Merci.

Le président: Monsieur Riis.

M. Riis: La fuite des capitaux renforce donc cette image négative qu'on se fait de l'économie canadienne à l'étranger, si j'ai bien compris.

M. Bouey: Si l'on prend les résultats pour le quatrième trimestre, qui ne sont pas encore entrés d'ailleurs, la seule façon d'équilibrer les comptes serait de prévoir une importante exportation de capitaux à court terme.

Le président: C'est ce que vous appelez erreurs et omissions dans votre déclaration?

M. Bouey: Non, ceci vient en plus des erreurs et omissions.

M. Riis: Il y a donc eu exportation de capitaux.

[Text]

Mr. Bouey: Of short-term capital—yes, I believe so, and I think this has been connected with the perception of weakness in the Canadian dollar, and may be a cause of it.

Mr. Riis: Just to pursue the line of Mr. Wilson for a moment, when he makes that argument it begins to frighten me, and for this reason: I cannot recall hearing anybody comment about what you did last week in the currency without referring to the deficit and some despondence at the government's apparent inaction in terms of reducing the deficit. You indicated that a lot of people are watching the budget.

If the government fails to make a significant reduction in the deficit—and I say it will be difficult, for a number of the reasons we have stated already around the table—if they fail in that, knowing the confidence people are expecting will not be there, we will likely see a devaluing of the dollar. You will respond in the traditional fashion then, Governor, by increasing interest rates as one of your methods. Is that a fair scenario, assuming there is not a significant reduction in the deficit?

Mr. Bouey: Oh, that is far too hypothetical for me to comment on, Mr. Riis. We are only two weeks away from the budget; you will have to wait.

Mr. Riis: Well I will tell you that this fragile perception out there which you have described tonight frightens me, because everybody seems to be betting on a significant drop in the deficit as a result of this budget coming up. As you say, we will be looking at it.

You mentioned that the cost in terms of this foreign borrowing which took place recently was not great. Could you be a little more precise than "not great", to help us understand what the cost is? I am thinking of Miss Nicholson's comments or questions.

Mr. Bouey: I cannot be very precise about it, because the interest rates that apply on the investment of the funds are the rates we will see in the future, so we will have to wait and see.

Recent borrowings of the Canadian government abroad have not been . . . The cost has been not much higher than the rate of return on which it can employ the funds short-term. So it is only the spread which counts until the funds are used, if they are used at all. But if they are used in the exchange market, then the government gets Canadian dollars for them and therefore has to borrow less in Canadian dollars. So there is that offset as well, and indeed it is theoretically possible for the government to make money on a situation like this. I am not claiming that it will.

Mr. Riis: Yes, theoretically.

Mr. Bouey: The possibility does exist, n

• 2125

Mr. Riis: What it does mean then, more than ever before, is that presumably, when we are paying back those funds that have been purchased through the foreign borrowing, the money will be leaving the country as opposed to staying in the country through paying back the people who purchase . . .

[Translation]

M. Bouey: Oui, de capitaux à court terme, ce qui peut d'ailleurs être une des causes de la faiblesse du dollar canadien.

M. Riis: L'argumentation de M. Wilson est inquiétante, car tous ceux qui ont parlé de votre intervention de la semaine dernière ont également évoqué le déficit et l'apparente inaptitude du gouvernement à réduire ce dernier. Vous avez dit par ailleurs que tout le monde avait les yeux fixés sur le budget.

Si, pour les différentes raisons évoquées, le gouvernement ne parvient pas à réduire sérieusement le déficit, ce qui aura pour effet de réduire davantage encore la confiance, il faudra s'attendre à la poursuite de la dévaluation du dollar. Pour votre part, vous poursuivrez votre politique de hausse des taux d'intérêt. C'est bien ce qui se passera, n'est-ce pas, si le déficit n'est pas sérieusement réglé?

M. Bouey: C'est une question purement hypothétique, à laquelle je ne peux répondre. Il ne vous reste plus que 15 jours pour voir ce que le budget contiendra.

M. Riis: Cette perception que les gens ont de notre situation économique est plutôt effrayante, car tout le monde semble parier sur une réduction sensible du déficit prévu par le prochain budget.

D'après vous, le dernier emprunt étranger ne reviendra pas trop cher. A combien ce coût s'élèvera-t-il au juste?

M. Bouey: Il est trop tôt pour vous répondre, vu que les taux d'intérêt pour le placement de ces fonds n'ont pas encore été fixés.

Le coût des récents emprunts de l'État n'a pas été sensiblement supérieur au rendement des placements à court terme. Seul compte donc l'écart entre ces taux, en attendant que ces fonds soient utilisés, ce qui n'est pas certain. S'ils sont utilisés sur le marché des changes, le gouvernement obtient des dollars canadiens en contrepartie, ce qui réduit d'autant le montant des emprunts libellés en dollars canadiens. En théorie, le gouvernement pourrait même réaliser un bénéfice sur cette opération. Mais je ne prétends pas, bien entendu, que tel sera le cas.

M. Riis: Oui, en théorie.

M. Bouey: C'est une possibilité.

M. Riis: Lorsqu'il faudra rembourser cet emprunt étranger, ce sera autant d'argent qui quittera le pays.

[Texte]

Mr. Bouey: Then you see we have to switch. We are looking at it from the point of view of the government. Now we switch to looking at it from the point of view of the country as a whole. It is true that the government will have to pay interest which leaves the country. However, the funds it has used have been used to replace other money that has left the country. Canadians have moved some of their funds outside the country, or non-residents have withdrawn some of theirs, which means there is virtually a complete offset to the cost of the government.

The payments we will make to non-residents will be less, because they have taken some of their money out. The return from Canadian investments abroad will be higher, because they put some of their money out there. That will be an offset to whatever interest the government has to pay on its borrowings. See, I think you have to come back to where we stand on our current account and capital account. So far in this discussion we are having, nothing has happened to the net inflow or outflow overall, nothing.

Mr. Riis: Governor, just to go back to the point Mr. Dorin is making, something I have not been able to understand is when you go out and take action in terms of purchasing currency to establish or moderate, as Mr. Wilson indicates, the value of the dollar, do we really fool anybody by doing that? Rather than let the marketplace take care of it, the fact that you were out there buying, in this case, vast amounts recently, does that not assist in developing a sense of non-confidence in the country, in terms of your manipulation of that all of the time or your apparent manipulation? Do we fool anybody by saying now our dollar is worth 71 cents, because we went out and intervened in the market...? If we had not, of course, it would be worth 67 cents or some other figure.

Mr. Bouey: I do not think this is just a matter of fooling people. Some real things have occurred. There has in fact been a capital inflow into the country when the government uses its exchange reserves to go into the exchange market. That is something real that has happened. I think it does help confidence, and of course the interest rate change has a real effect on flows of money.

Mr. Riis: Has the interest rate increase that has been occurring since the first of the year resulted in a net flow then of investment?

Mr. Bouey: It is not one that we are able to measure yet. However, I am sure...

Mr. Riis: The assumption is that it is.

Mr. Bouey: Yes, or at least reduce the outflow.

Mr. Riis: Reduce the outflow.

Mr. Bouey: Yes.

Mr. Riis: I have a last general question, Governor. You and your colleagues are obviously in touch with the international investment community, and you are well aware of, as you say, their puzzling perceptions of Canada, reflected in the value of the dollar. When they are looking at Canada today, presumably they have been looking for some changes and some new directions and differences to enable them to have confidence

[Traduction]

M. Bouey: Jusqu'à présent, nous avons envisagé la situation du point de vue du gouvernement, mais il y a également la situation telle qu'elle se présente pour le pays. Il est vrai que le gouvernement devra payer l'intérêt de la dette, ce qui représente de l'argent qui quitte le pays. Cependant, ces fonds auront servi à remplacer des capitaux qui ont quitté le pays. En effet, un certain nombre de Canadiens ont transféré leur argent à l'étranger, ou bien des non-résidents ont retiré leur argent de nos banques, ce qui compense presque entièrement l'argent dépensé par le gouvernement.

Les paiements effectués aux non-résidents seront moindres parce qu'ils ont retiré une partie de leur argent. Le produit des investissements canadiens à l'étranger sera plus élevé, car ces fonds ont été placés à l'étranger. Il y aura donc une contrepartie aux intérêts que le gouvernement doit servir sur ses emprunts. Voyez-vous, ce qui compte, c'est la situation de notre balance des comptes courants et de notre balance des paiements. Absolument rien n'a changé sur le plan du solde net des mouvements de capitaux.

M. Riis: Monsieur le gouverneur, pour revenir à l'argument de M. Dorin, il y a quelque chose que je ne parviens pas à comprendre. Lorsque vous achetez de la monnaie canadienne pour stabiliser son cours, ainsi que M. Wilson a dit que la Banque du Canada l'a fait, est-ce que cela trompe qui que ce soit? En achetant massivement des dollars canadiens au lieu de laisser faire le marché, est-ce que cela ne nuit pas à la confiance en notre pays, qui est alors perçu comme manipulant sans cesse les cours? Est-ce que nous trompons qui que ce soit en disant que notre dollar vaut maintenant 71c. après que nous sommes intervenus sur le marché...? Si nous n'étions pas intervenus, notre dollar ne vaudrait que 67c., ou quelque autre chiffre.

M. Bouey: Il ne s'agit pas de tromper qui que ce soit. Ce sont des phénomènes réels qui se manifestent. Il y a effectivement afflux de capitaux lorsque le gouvernement emploie ses réserves de devises pour acheter des dollars. C'est quelque chose de réel. Cela renforce la confiance et, bien sûr, la hausse des taux d'intérêt influence également les mouvements de fonds.

M. Riis: Est-ce que la hausse des taux d'intérêt intervenue depuis le début de l'année a entraîné un afflux net d'investissements?

M. Bouey: Nous ne sommes pas encore en mesure de le déterminer. Toutefois, je suis sûr...

M. Riis: Mais vous supposez que c'est le cas.

M. Bouey: Oui, ou du moins une réduction des sorties.

M. Riis: Une réduction des sorties.

M. Bouey: Oui.

M. Riis: J'ai une dernière question d'ordre général, monsieur le gouverneur. Vous et vos collègues êtes évidemment à l'écoute des milieux monétaires internationaux, et vous êtes informés, nous dites-vous, de leur perception déconcertante du Canada, laquelle se reflète dans le cours de notre monnaie. Lorsqu'ils regardent le Canada aujourd'hui, j'imagine qu'ils cherchent des signes de réorientation ou de changements

[Text]

and to see perhaps even an increase in the currency. What do they see through your discussions as a new direction for the country? I mean, we have talked about the net outflow of money. We have talked about the need to increase interest rates, a need to shore up the currency and so on . . . in other words, seemingly really negative perceptions. I presume there have been some positive ones. What would be a positive observation that the international investment community is making of Canada this day?

Mr. Bouey: It is pretty hard for me to say I know exactly what the whole . . .

Mr. Riis: What do you hear through some of your international colleagues?

Mr. Bouey: They do concentrate on financial policy. They certainly do want to see whether exchange rate depreciation is resisted or not. That is absolutely fundamental. For anybody who works in the market, I think there is a general axiom that if you do not resist depreciation at a certain point the market will push and push until it finds out where you will resist it. This is on the one side. And of course they do look at government fiscal policy carefully. They take very conservative views of fiscal policy.

• 2130

Mr. Riis: They must be disappointed then in what they see in terms of fiscal policy.

Mr. Bouey: They will have to wait a couple of weeks before they see it.

Mr. Riis: During the last 18 months they must be disappointed if it is in their perceptions of fiscal policy as they are currently predicting.

Mr. Bouey: I do not think it is giving away any secret to say they do not like deficits as big as ours.

The Chairman: Governor, before I go to Miss Nicholson, would it be fair to say that when you have a very buoyant economy like ours, whereas sales to the United States are up, purchases from the United States are up a great deal more as we import equipment and raw materials and so on to make our industrial operation work? When we have a buoyant economy, purchases or take-overs of American enterprises in Canada and the expansion of Canadian enterprises into the United States are up as well. So it may be that the very buoyancy of the economy, added with the tourist problem, tends to drive the Canadian dollar down. Would you comment on this?

Mr. Bouey: Some things do work in this direction. But if you have a buoyant economy, it often attracts funds from outside the country as well. This is what our experience has normally been in the past.

[Translation]

susceptibles d'accroître leur confiance et de les amener peut-être même à envisager une montée de notre monnaie. Quelle nouvelle orientation peuvent-ils percevoir dans notre pays? Je veux dire par là que nous avons vu la fuite nette de capitaux, nous avons parlé de la nécessité de relever les taux d'intérêt, de soutenir la monnaie, etc . . . , autrement dit, ce sont là des perceptions plutôt négatives. J'imagine qu'il y a également quelques indications positives. Quelles seraient ces indications positives que les milieux monétaires internationaux pourraient déceler chez nous aujourd'hui?

M. Bouey: Je ne puis absolument pas prétendre que je connais tout . . .

M. Riis: Que vous disent donc vos collègues étrangers?

M. Bouey: Ils s'intéressent essentiellement à la politique financière. Ce qui les intéresse, c'est de savoir si nous allons résister à la chute du cours de notre monnaie ou non. Cela est absolument fondamental. Il y a un axiome général connu de tous les cambistes, à savoir que si un pays ne résiste pas à la dépréciation à un moment donné, le marché continuera à pousser cette monnaie à la baisse jusqu'au moment où il rencontrera cette résistance. Voilà donc un premier point. Ensuite, ils suivent de très près la politique financière du gouvernement et ils ont des conceptions très strictes à cet égard.

M. Riis: Ils doivent être très déçus de ce qu'ils voient chez nous.

M. Bouey: Ils vont devoir attendre encore quelques semaines avant de se faire une opinion.

M. Riis: Ils ont dû être très déçus ces 18 derniers mois, à en juger d'après le comportement de notre monnaie.

M. Bouey: Je ne pense pas que ce soit trahir un secret que de dire qu'ils n'apprécient pas les déficits aussi importants que le nôtre.

Le président: Monsieur le gouverneur, avant de donner la parole à M^{lle} Nicholson, n'est-il pas exact que dans une économie aussi dynamique que la nôtre, alors que nos exportations vers les États-Unis augmentent, nos importations en provenance des États-Unis augmentent encore plus vite puisque nous devons importer des équipements et des matières premières pour alimenter nos usines? Lorsque la conjoncture est bonne, les rachats ou prises de contrôle d'entreprises américaines au Canada, de même que l'expansion d'entreprises canadiennes aux États-Unis, se multiplient également. Il se peut donc que le dynamisme même de notre économie, s'ajoutant au déficit touristique, pousse le dollar canadien à la baisse. Qu'en pensez-vous?

M. Bouey: Il est vrai qu'il y a des effets dans ce sens. Mais une économie dynamique attire souvent les capitaux étrangers, c'est du moins ce qui se passe normalement.

[Texte]

The Chairman: Yes. But our experience in attracting funds from outside has been normally investment in raw resources. However, the raw resource business is the shots throughout the world. Copper is down, zinc is down, nickel is down, oil is down, wheat is down, pulp is down, and all of the things that normally attract huge investment dollars are down. The thing that is up is manufacturing activity, which requires foreign raw materials and expansion into foreign markets with receivables and so on in order to expand trade. This is up, and all it does is to cause a temporary drain in exchange. Is this a possibility of what is happening?

Mr. Bouey: I think investment can come in for a variety of reasons. I am beginning to worry about your negative perceptions of the economy.

The Chairman: I think the perception is good. It may well be that the very fact that the economy is buoyant is causing your problem. In other words, when a person feels wealthy and is making lots of dough, he can spend two weeks in Florida instead of maybe not even being able to go. He can do a lot of other things that he may not otherwise . . .

Mr. Bouey: Of course, there are elements like this, but they are not the only ones. It is true; if our economy grows a bit faster than the United States economy, our trade balance may decline a bit, and it has. But our current account deficit is not large by historical standards, not at all.

The Chairman: Miss Nicholson.

Miss Nicholson: Thank you very much. I too was starting to try to look for some positive news in all of this. For instance, would some of the outflow of capital at the year end be normal returns of profits and so on to foreign-owned enterprises? Is it a straightforward business transaction as opposed to a flight of capital?

Mr. Bouey: Are you thinking of dividend payments and this sort of thing? Yes, it is the normal thing that happens, but it happens every year. It is a seasonal thing. There is nothing particular. It is anticipated. It is nothing, I think, to cause any particular difficulty, unless people for some reason decided to accelerate the payments or something.

Miss Nicholson: In recent years we have had Canadian companies expand their overseas operations a lot. This must mean some capital is leaving Canada, but leaving it for very productive reasons.

Mr. Bouey: Yes, it happens. If they are, as you say, productive and profitable, then the returns—at least some of them—may well come back to Canada, and some may be reinvested.

[Traduction]

Le président: Oui. Mais habituellement ces capitaux étrangers vont se placer dans l'exploitation des matières premières. C'est un secteur qui est en pleine crise partout dans le monde aujourd'hui. Le cuivre chute, le zinc aussi, le nickel, le pétrole, le blé, la pâte à papier, tous ces produits qui attirent normalement d'énormes investissements sont en chute libre. La seule croissance est dans le secteur de la transformation, qui exige des matières premières importées et des investissements à l'étranger afin d'y accroître nos ventes. C'est dans ce secteur-là qu'il y a croissance et cette croissance résulte en un solde déficitaire des mouvements de capitaux. Ne serait-ce pas là une explication à ce que nous avons vu?

M. Bouey: Il y a toutes sortes de raisons qui incitent les capitaux étrangers à se placer chez nous. Je commence à m'inquiéter de votre perception négative de l'économie.

Le président: Je crois que la perception est bonne. C'est justement parce que notre économie est dynamique que nous avons un problème. Autrement dit, quand les gens se trouvent à l'aise et gagnent beaucoup d'argent, ils peuvent se permettre de passer deux semaines en Floride alors qu'autrement ils resteraient chez eux. Ils peuvent faire toutes sortes de choses qui ne seraient pas à leur portée autrement . . .

M. Bouey: Evidemment, ce sont des facteurs qui existent mais ils ne sont pas les seuls. C'est vrai, si notre économie croît plus rapidement que celle des États-Unis, notre balance commerciale peut chuter un peu, et elle l'a d'ailleurs fait. Mais le déficit de nos comptes courants n'est pas important, comparé au passé, pas du tout.

Le président: Mademoiselle Nicholson.

Mme Nicholson: Je vous remercie. Je commence moi aussi à chercher quelques éléments positifs dans tout ceci. Par exemple, est-ce que les sorties de capitaux en fin d'année ne sont pas dues au rapatriement normal des profits, etc., par les entreprises sous contrôle étranger? N'est-ce pas là une transaction d'affaires normale, plutôt qu'une fuite de capitaux?

M. Bouey: Voulez-vous parler des paiements de dividendes et de ce genre de choses? Oui, cela est normal mais c'est quelque chose qui revient régulièrement chaque année. C'est un phénomène saisonnier qui n'a rien d'extraordinaire. Il est prévu et il ne cause normalement aucune difficulté particulière, à moins que les détenteurs de fonds, pour une raison ou pour une autre, ne décident d'accélérer les paiements ou quelque chose de ce genre.

Mme Nicholson: Les entreprises canadiennes ont beaucoup développé ces dernières années leurs activités à l'étranger. Cela doit nécessairement entraîner quelques sorties de capitaux du Canada, mais des sorties très productives.

M. Bouey: Oui, cela arrive. S'il s'agit vraiment, comme vous le dites, de sorties productives et profitables, alors les bénéfices—du moins en partie—reviendront se placer en dollars canadiens et seront peut-être même réinvestis chez nous.

[Text]

• 2135

Miss Nicholson: What about all the bonds that are owned by non-residents? I am thinking particularly of utilities. I think there is something like \$50 billion worth, is there not?

Mr. Bouey: If one is thinking of provincial governments in general . . .

Miss Nicholson: Yes, provincial.

Mr. Bouey: —it would certainly be at least that much, and probably a good deal more. Of course if the Canadian dollar declines the cost of servicing that debt rises sharply.

Miss Nicholson: Yes. And did this figure in your calculations . . . ? When you do your analysis and when you are deciding whether to intervene or not, is this one of the factors you weigh?

Mr. Bouey: We are of course very much aware of the fact that this does increase the cost of foreign-held debt. But I would say it is not given a very high weight at the present time, because we are earning enough on our trade balance to look after these payments pretty well. No, I think our main concern when we see the Canadian dollar declining is in fact the inflationary effects, the interest rate effects that will have.

Miss Nicholson: Mr. Bouey, in your previous appearances here I think you have made it clear that you regard inflation as a really serious threat to any economy and one to be guarded against. Are you also concerned . . . ? You have expressed concern about the deficit, but by raising interest rates of course the cost of servicing the national debt increases greatly, and there are many other obvious inflationary factors that happen when interest rates go up. How do you balance these off?

Mr. Bouey: There is some increase in costs when interest rates go up, but I do not think they are nearly as important as what happens with depreciation. I would like you to understand that I am in favour of low interest rates. Indeed, we worked very hard all of last year to try to get our interest rates down, and we did succeed until about October, when they started to come up again. It is with great regret that I see interest rates rise as high as they are now. I favour this only because I think any alternative would put us in worse trouble in the end, even with interest rates.

Miss Nicholson: Thank you.

The Chairman: Mr. Wilson.

Mr. Wilson (Swift Current—Maple Creek): Thank you, Mr. Chairman. I would appreciate, Governor Bouey, some clarification of that statement concerning the effects of exchange rate depreciation. Not only do import prices rise, but there are also upward pressures on the prices of import-competing and exportable goods made in Canada. Can you

[Translation]

Mme Nicholson: Qu'en est-il de toutes les obligations que détiennent les personnes qui résident à l'étranger? Je songe ici plus spécialement aux valeurs de services publics. Sauf erreur, cela représente quelque 50 milliards de dollars, n'est-ce pas?

M. Bouey: Si l'on pense aux gouvernements des provinces en général . . .

Mme Nicholson: Précisément.

M. Bouey: Cela représente certes au moins ce montant, et même davantage. Et bien sûr, si le dollar canadien diminue les frais de service afférents, cette dette monte en flèche.

Mme Nicholson: Je vois. Et ce chiffre, dans vos calculs . . . ? Quand vous faites votre analyse et quand vous décidez d'intervenir ou non, est-ce que c'est un des facteurs dont vous tenez compte?

M. Bouey: Bien entendu, nous sommes tout à fait conscients du fait que cela augmente le coût dans le cas de nos créanciers étrangers. Je dirais qu'actuellement nous n'accordons pas beaucoup d'importance à ce facteur car nous touchons assez de recettes avec notre balance commerciale pour couvrir ces paiements-là. Notre principale préoccupation, quand nous voyons le dollar canadien chuter, est de fait la menace inflationniste, l'incidence sur les taux d'intérêt.

Mme Nicholson: Monsieur Bouey, lors d'un autre témoignage, je pense que vous avez dit clairement que vous estimez que l'inflation est un véritable danger pour l'économie de quelque pays que ce soit et qu'il faut y parer. Est-ce que vous vous inquiétez également . . . ? Vous vous êtes inquiété du déficit mais en relevant les taux d'intérêt, le coût du service de la dette nationale augmente énormément et il y a nombre d'autres facteurs inflationnistes évidents qui sont déclenchés quand les taux d'intérêt grimpent. Comment jugez-vous cela?

M. Bouey: Quand les taux d'intérêt augmentent, il y a une certaine augmentation des coûts, mais je ne pense pas que cela soit aussi important que le résultat de la dépréciation. Je voudrais que vous compreniez bien que je suis en faveur du maintien des taux d'intérêt à un bas niveau. En effet, nous avons travaillé dur durant toute l'année dernière pour faire dégringoler les taux d'intérêt et nous y avons réussi jusqu'au mois d'octobre environ, car c'est à ce moment-là qu'ils ont commencé à augmenter de nouveau. C'est à grand regret qu'actuellement je vois les taux d'intérêt à un niveau aussi élevé. Je préconise cela seulement parce que je pense que toute autre solution nous causerait des ennuis encore plus graves au bout du compte, et les taux d'intérêt n'en seraient pas épargnés pour autant.

Mme Nicholson: Merci.

Le président: Monsieur Wilson.

M. Wilson (Swift Current—Maple Creek): Merci, monsieur le président. Gouverneur Bouey, pouvez-vous nous donner des précisions sur les effets de la dépréciation du taux de change. Non seulement les prix des produits d'importation grimpent-ils mais il y a également des poussées à la hausse qui s'ensuivent pour les produits qui concurrencent les importations et pour les

[Texte]

give some examples of the sorts of goods you are talking about there please?

Mr. Bouey: Well all import prices rise automatically, because the external prices do not change. It is also the case that to the extent our export prices are set outside Canada—and that is the case for the great bulk of our exports—the Canadian dollar equivalent will go up as well. We cannot expect Canadians to sell to other Canadians for less than they can get by selling abroad. Then when import prices go up, even if we manufacture or produce the same kind of goods here, that gives our producers a chance to increase their prices and still compete pretty well with imported goods.

Mr. Wilson (Swift Current—Maple Creek): Okay, I see what you mean; you are talking about within Canada. Certainly this is small comfort say to a grain farmer who will see his grain sale revenues down and his interest expenses up at the same time.

Mr. Bouey: Are you speaking now of depreciation? I am sorry, I guess I did not understand your statement.

Mr. Wilson (Swift Current—Maple Creek): Well initially I was asking you to give me some examples of import-competing and exportable goods made in Canada. I guess you answered that. I am now asking what comfort there is in this, for example, for a grain farmer who is exporting on the world market and paying interest on loans here in Canada. He is really getting it at both ends, is he not?

• 2140

Mr. Bouey: If you are referring to the weakness in the Canadian dollar, of course he tends to gain from that because the external price of grain is higher.

Mr. Wilson (Swift Current—Maple Creek): The action last week.

Mr. Bouey: If you are referring to last week, yes, you are quite right; the rise in the Canadian dollar tends to work in the wrong direction for him, and the rise in the interest rates of course is very difficult as well. You are quite right, in this short period we are talking about.

Mr. Wilson (Swift Current—Maple Creek): I just want to come back to the last point, and we touched on it before—the matter of the exchange rate being a matter of confidence which others have in our currency, and perhaps the confidence relating to the measure of resolve or determination which we have in dealing with the root cause of the lack of confidence, which you would agree, at least in part, is the massive deficit we have.

It is a situation where one out of every three revenue dollars is chewed up in interest charges; one out of every four dollars on the expense side is going to service the debt—and if the people who deal in currencies and exchange and move money

[Traduction]

produits exportables fabriqués au Canada. Pouvez-vous me donner certains exemples de ces produits-là?

M. Bouey: Tous les prix des produits importés augmentent automatiquement car le prix à l'étranger ne change pas. C'est également le cas pour les produits canadiens exportés dont le prix est fixé à l'étranger et c'est vrai pour la majeure partie de nos exportations. En effet, le prix équivalent en dollars canadiens grimpe également dans ces cas-là. On ne peut pas s'attendre à ce que les Canadiens vendent à d'autres Canadiens à des prix inférieurs à ce qu'ils exigent de leurs clients étrangers. Ainsi, quand les prix des produits importés augmentent, même si nous fabriquons le même genre de produit ici, nos producteurs en profitent pour majorer leurs prix car cela leur permet de concurrencer quand même les produits importés.

M. Wilson (Swift Current—Maple Creek): Je vois. Nous parlons ici de la situation interne. Mais c'est une maigre consolation pour le céréalier qui voit ses recettes de vente de céréales chuter alors que ses dépenses d'intérêt grimpent en même temps.

M. Bouey: Est-ce que vous parlez de la dépréciation? Excusez-moi, je crois que je n'ai pas compris votre remarque.

M. Wilson (Swift Current—Maple Creek): Au début, je vous ai demandé de me donner des exemples de produits qui concurrencent les importations et de produits exportables fabriqués au Canada. Je pense que vous avez répondu à ma question. Je me demande quelle consolation il y a là-dedans par exemple pour un agriculteur qui produit des céréales qu'il exporte et qui verse des intérêts sur des prêts ici au Canada. Cet agriculteur est pris entre deux feux, n'est-ce pas?

M. Bouey: Si vous songez ici à la faiblesse du dollar canadien, bien entendu il a tendance à profiter de cela étant donné que le prix à l'extérieur pour ces céréales est plus élevé.

M. Wilson (Swift Current—Maple Creek): Je songe à la semaine dernière.

M. Bouey: Si vous songez à la semaine dernière, vous avez tout à fait raison. Quand le dollar canadien augmente, c'est au détriment de l'agriculteur et en même temps, les taux d'intérêt qui grimpent le mettent dans une situation très difficile. Vous avez tout à fait raison, pour ce qui est de la courte période de référence.

M. Wilson (Swift Current—Maple Creek): Je voudrais parler d'une dernière chose, dont nous avons parlé auparavant: il s'agit de la question du taux de change qui tiendrait énormément à la confiance que les autres ont dans notre devise et peut-être à la confiance dans notre détermination à nous attaquer à la cause même de ce manque de confiance, qui, vous le reconnaîtrez, est ni plus ni moins l'énorme déficit qui est le nôtre.

C'est une situation qui fait que chaque 3\$ de recettes s'envole en intérêt. Un quart des dépenses sert au service de la dette. D'autre part, les gens qui évoluent sur les marchés monétaires peuvent se laisser convaincre par des arguments

[Text]

around perceive that in the face of the persuasive arguments I heard last week to the effect that for example the sales tax on aspirins was threatening the very foundations of Medicare and that sales taxes on dog food and horse feed were somehow life-threatening . . . Now if in the face of this sort of scenario the government were seen to be chickening out, their perception being that we were chickening out in our resolve to deal with the deficit, then certainly that lack of resolve would reflect itself in the sort of attack, if you like, or loss of confidence we saw last week in our dollar, would it not?

Mr. Bouey: I do not know about last week. You know, we are getting so close to the budget that people can wait to see what the resolve is.

Mr. Wilson (Swift Current—Maple Creek): And indeed they are waiting, obviously.

Mr. Minaker: Especially in Manitoba.

Mr. Wilson (Swift Current—Maple Creek): Thank you.

The Chairman: Are there any other members who have any pressing questions to ask the Governor?

Mr. Dorin: I would like to ask one more. Governor, I would like to follow up just briefly on what Mr. Wilson just said, because he raised an interesting point. For those of us who come from what I would describe as the regions of the country, or elsewhere than central Canada, when the bank intervenes to increase the value of the dollar and it does so by increasing interest rates, those regions of the country which are primarily commodity producers or the base of their economies is commodity related—which is most regions, other than central Canada—are adversely affected in both ways: lower commodity prices that they will receive in terms of Canadian dollars, because primarily those commodities are based on international prices, plus they will have to pay higher interest rates because in large measure those are also very capital-intensive kinds of industries.

So I would like to ask you, do you not think a policy such as this is one that is essentially central Canadian policy, or is giving an advantage to what I would call central Canadian regions at the expense of Atlantic or western regions?

Mr. Bouey: No; I am not a central Canadian, so I have never agreed to that.

Mr. Dorin: I know you are from Saskatchewan originally, but I just wanted to . . .

Mr. Bouey: You are right about the very short-term effect. This has happened in the last week, but we are assuming the country is going to last for quite a while here, and it is the long run that counts.

If we do not take action to avoid undue depreciation, in the end we will not gain anything from it. We will lose something: we will suffer from more inflation.

[Translation]

très probants comme ceux que j'ai entendus la semaine dernière, voulant que la taxe de vente sur les aspirines menace le fondement même de notre assurance-maladie et que la taxe de vente sur la nourriture pour chiens et le fourrage pour les chevaux soit à certains égards menaçante . . . Face à ce scénario, si on constatait que le gouvernement capitule, si les gens pensaient que nous capitulons et ramollissons dans notre détermination à réduire le déficit, il y aurait certainement lieu de craindre ce genre d'attaque, ou si vous voulez, ce manque de confiance que nous avons pu voir à l'égard de notre dollar la semaine dernière. Est-ce que je me trompe?

M. Bouey: Je ne saurais dire pour la semaine dernière. Nous sommes tout près de la date de dépôt du budget et les gens peuvent très bien attendre afin de voir ce qu'il contient pour résoudre la situation.

M. Wilson (Swift-Current—Maple Creek): En effet, manifestement, c'est ce qu'ils font.

M. Minaker: Surtout au Manitoba.

M. Wilson (Swift-Current—Maple Creek): Merci.

Le président: Y a-t-il d'autres membres du Comité qui ont des questions pressantes à poser au gouverneur?

M. Dorin: Je voudrais poser une dernière question. Gouverneur, j'aimerais poursuivre un instant dans la même veine que M. Wilson car il a soulevé un point intéressant. Pour les gens qui viennent de ce que j'appellerais les régions du Canada, c'est-à-dire de l'extérieur du centre du pays, quand la Banque intervient pour augmenter la valeur du dollar et fait grimper ainsi les taux d'intérêt, la situation pour eux devient difficile étant donné que ces gens produisent essentiellement des denrées et que toute leur économie en dépend. Ils sont touchés à deux égards: le prix des denrées chute et ils reçoivent donc moins de dollars canadiens car le prix de ces denrées est fixé sur les marchés internationaux et à cela s'ajoute le fait qu'ils ont des intérêts plus élevés à verser étant donné que ce secteur est un secteur où l'immobilisation est énorme.

Voici ce que je voudrais vous demander. Ne pensez-vous pas qu'une politique comme celle-là est essentiellement axée sur le centre du pays? Ne pensez-vous pas qu'une telle politique donne des avantages au centre du Canada au détriment de l'Atlantique et de l'Ouest?

M. Bouey: Non. Je ne suis pas du centre du Canada et je n'ai jamais accepté cet argument.

M. Dorin: Je sais que vous venez de Saskatchewan, mais je voulais tout simplement . . .

M. Bouey: Vous avez raison pour le court terme. C'est ce qui s'est passé la semaine dernière, mais nous présumons que le Canada va durer encore longtemps et c'est le long terme qui compte.

Si nous ne prenons pas des mesures pour empêcher une dépréciation néfaste, pour finir cela ne donnera rien. Nous perdrons: nous devons souffrir davantage de l'inflation.

[Texte]

• 2145

You can think back to the days not so long ago when we were suffering a great deal from inflation. It is true that some commodity prices went way up, and some wages went way up in some of the commodity-producing areas. But in the end, what happened? They became competitive no longer. The costs ruined them in the end, or at least they took away all the advantage of depreciation. This happened in the B.C. lumber industry. In the end, you do not gain by depreciation; you just get more inflation.

What we are doing here is what I hope will not need to be more than a short-run attempt or short-term exercise to head it all off.

Mr. Dorin: Thank you.

The Chairman: Governor, before we wind it up, I was wondering whether you had any evidence to give us about inflows of currency as a result of this massive increase in interest rates. The information I have from my sources is there has been no inflow of investment to take advantage of these rates of interest. If there is no inflow of currency to take advantage of the rates of interest, why do we have to have interest rates so high?

Mr. Bouey: I am afraid I do not know what your sources are, Mr. Chairman, so you have me at a disadvantage.

The Chairman: I do talk to the odd currency dealer, banker, and economist for banks around the countryside as to what is happening. I do not want to name them, because they are not here tonight. I am wondering what evidence you have that there is an increase in inflows into the country as a result of this increase in interest rates.

Mr. Dorin: He is talking about his buddies down in Chicago.

The Chairman: No, I am talking to my buddies in Toronto.

Mr. Bouey: The period is obviously much too short to see any official statistics on this. But the fact of course is that the Canadian dollar has risen. It has been very noticeable, as interest rates have risen, that it has happened. The money must come from somewhere to provide the rise.

The Chairman: Governor, if it goes down because people play the futures market, presumably it can go up because people play the futures market. It can go up when people sell. Manufacturers of exports who have U.S.-dollar accounts or Canadian-dollar accounts can convert currencies as they wish. They are not required to convert on a particular day of sale or anything. So there is a great deal of discretion in the leads and the lags of sales of currency.

I am wondering really why the bank is so intent on dealing in interest rates, when the real problem we faced was a clear depreciation in currency. Why did we have to do the things we did with interest rates, when we could have played the currency market in at least as dramatic if not more dramatic a fashion without touching interest rates?

[Traduction]

On se souviendra des jours qui ne sont pas lointains où nous souffrions d'un taux d'inflation très élevé. Il est vrai que le prix de certaines denrées a augmenté et que certains salaires ont augmenté dans les régions productrices de ces denrées. Au bout du compte, qu'est-il arrivé? Ces denrées n'étaient plus compétitives. Les coûts les ont bouffées ou, du moins, tous les avantages de la dépréciation ont disparu. Cela s'est produit dans le secteur du bois d'oeuvre en Colombie-Britannique. Au bout du compte, on ne gagne rien en dépréciant. Cela ne fait qu'augmenter l'inflation.

Cette mesure que nous prenons, nous l'espérons, ne dépassera pas le court terme et c'est une mesure pour tuer le mouvement dans l'oeuf.

M. Dorin: Merci.

Le président: Gouverneur, avant de terminer, je me demandais si vous aviez certaines choses à nous dire concernant l'afflux des devises suite à l'augmentation des taux d'intérêt. D'après mes sources, les investissements ont augmenté au Canada attirés par les taux d'intérêt avantageux. S'il n'y avait pas afflux de devises, à cause des taux d'intérêt élevés, quel intérêt aurions-nous à les maintenir si élevés?

M. Bouey: Je ne connais pas vos sources, monsieur le président, si bien que je suis dans une position désavantageuse.

Le président: Je parle parfois à certains cambistes, à des banquiers, à des économistes afin de me tenir au courant. Je ne tiens pas à les citer car ils ne sont pas ici présents ce soir. Je me demande si vous avez pu constater un afflux de capitaux au Canada suite à l'augmentation des taux d'intérêt.

M. Dorin: Il parle à ses copains à Chicago.

Le président: Je parle à mes copains à Toronto.

M. Bouey: La période en cause est beaucoup trop courte pour permettre le calcul de statistiques officielles. Le fait est que le dollar canadien a grimpé. On a pu constater à l'évidence que quand les taux d'intérêt augmentaient, cette situation se produisait. Il faut bien que l'argent vienne de quelque part pour permettre l'augmentation.

Le président: Gouverneur, si le dollar chute parce que les gens spéculent sur les marchés à terme, l'inverse est vrai également. Le dollar canadien peut augmenter quand les gens vendent. Les fabricants de produits d'exportation qui ont des comptes en dollars américains et des comptes en dollars canadiens peuvent convertir des devises selon leur bon vouloir. Ils n'ont pas besoin d'attendre le jour donné où ils vendent leurs produits. Il y a donc beaucoup de liberté dans les crêtes et les creux des ventes de devises.

Je me demande pourquoi la banque est tellement axée sur les taux d'intérêt quand le véritable problème auquel nous faisons face est une dépréciation évidente de notre devise. Pourquoi avons-nous eu besoin de nous en prendre à nos taux d'intérêt quand nous aurions très bien pu régler cela sur le

[Text]

Mr. Bouey: I think we played the currency market about as hard as was reasonable. I cannot tell you exactly how we have done it. But you ask what evidence there is. Your sources will probably tell you that—and I do not want to concentrate on the Chicago market because it is a small part of the picture—everybody there has started to buy Canadian dollars to cover their positions.

The Chairman: Yes, I realize it, but where is the need for the interest rate factor? As for the foreign exchange thing, I agree; I think you did an excellent job. I am just wondering why we had to do the interest rate thing. You really got a very dramatic difference in interest rates, which obviously is a horrible penalty to the government in terms of carrying its debt and which is an impossible burden for business to bear in competition with the rest of the world if it has to bear it for any length of time.

Mr. Bouey: I do not think we could have done it without interest rates. This is my judgment.

The Chairman: Is there no evidence that you really needed to do the interest rate thing in order to do the exchange rate thing?

• 2150

Mr. Bouey: We do know we have sold an awful lot of Treasury bills at the current rates. I assume if we had not done so a good deal of that money would have left the country. I cannot prove it.

The Chairman: Thank you very much.

Mr. Bouey: Thank you.

The Chairman: The meeting is adjourned to the call of the Chair.

[Translation]

marché des devises avec une mesure tout aussi spectaculaire sinon plus que celle qui a visé les taux d'intérêt.

M. Bouey: Je pense que nous avons mis le marché des devises à contribution autant que nous l'avons pu. Je ne puis pas vous dire exactement comment nous avons procédé. Vous m'avez demandé s'il y avait des preuves. Vos sources vous diront sûrement que sur le marché de Chicago, qui est une petite partie de l'ensemble, tout le monde a acheté des dollars canadiens pour se couvrir.

Le président: En effet, j'en suis conscient. Mais où est la nécessité de faire intervenir le taux d'intérêt? Pour ce qui est du change, je suis d'accord avec vous. Je pense que vous avez fait du très bon travail. Je me demande pourquoi nous avons dû modifier le taux d'intérêt. Vous avez eu pour résultat un taux d'intérêt très différent, et manifestement c'est une sanction terrible pour le gouvernement qui doit assumer une dette énorme, mais c'est un fardeau impossible à supporter à longue échéance pour une entreprise qui doit faire face à la concurrence du reste du monde.

M. Bouey: Je ne pense pas que nous aurions pu réaliser la même chose sans modifier les taux d'intérêt. C'est ce que je pense.

Le président: Avez-vous des preuves qu'il vous fallait absolument intervenir dans le cas du taux d'intérêt pour redresser la situation du taux de change?

M. Bouey: Si, nous savons que nous avons vendu un très grand nombre de bons du Trésor aux taux actuels. Je suppose que si nous n'avions pas fait cela, une part importante de cet argent aurait quitté le pays, mais je ne peux bien sûr pas le prouver.

Le président: Merci beaucoup.

M. Bouey: Merci.

Le président: La séance est levée.



**Book Tariff
rate des livres**

**K1A 0S9
OTTAWA**

If undelivered, return COVER ONLY to:
Canadian Government Publishing Centre,
Supply and Services Canada,
Ottawa, Canada, K1A 0S9

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Centre d'édition du gouvernement du Canada,
Approvisionnement et Services Canada,
Ottawa, Canada, K1A 0S9

[Text]

Mr. Bouey: I think we played the currency market about as hard as was reasonable. I cannot tell you exactly how we have done it. But you ask what evidence there is. Your sources will probably tell you that—and I do not want to concentrate on the Chicago market because it is a small part of the picture—everybody there has started to buy Canadian dollars to cover their positions.

The Chairman: Yes, I realize it, but where is the need for the interest rate factor? As for the foreign exchange thing, I agree; I think you did an excellent job. I am just wondering why we had to do the interest rate thing. You really got a very dramatic difference in interest rates, which obviously is a horrible penalty to the government in terms of carrying its debt and which is an impossible burden for business to bear in competition with the rest of the world if it has to bear it for any length of time.

Mr. Bouey: I do not think we could have done it without interest rates. This is my judgment.

The Chairman: Is there no evidence that you really needed to do the interest rate thing in order to do the exchange rate thing?

+ 2130

Mr. Bouey: We do know we have sold an awful lot of Treasury bills at the current rates. I assume if we had not done that, we would have left the country.

From the Bank of Canada:
Gerald Bouey, Governor.

The Chairman: Thank you very much.

Mr. Bouey: Thank you.

The Chairman: The meeting is adjourned to the call of the Chair.

[Translation]

marché des devises avec une force qui était spectaculaire, sinon plus que ce que qui a vu d'intérêt.

M. Bouey: Je pense que nous avons joué le marché des devises à contre-pied, aussi dur que possible. Je ne puis pas vous dire exactement comment nous avons fait. Mais vos sources vous diront sûrement que—et je ne veux pas me concentrer sur le marché de Chicago qui est une petite partie de l'ensemble—tout le monde a commencé à acheter des dollars canadiens pour couvrir leurs positions.

Le président: Oui, je le réalise, mais où est la nécessité de faire intervenir le taux d'intérêt? Pour ce qui est du change, je suis d'accord avec vous. Je pense que vous avez fait du très bon travail. Je me demande pourquoi nous avons dû modifier le taux d'intérêt. Vous avez eu pour résultat un taux d'intérêt très différent, et manifestement c'est une sanction terrible pour le gouvernement qui doit assumer une dette énorme, mais c'est un fardeau impossible à supporter à long terme pour une entreprise qui doit faire face à la concurrence du reste du monde.

M. Bouey: Je ne pense pas que nous aurions pu réaliser la même chose sans modifier les taux d'intérêt. C'est ce que je pense.

Le président: Avez-vous des preuves qu'il vous fallait absolument intervenir dans le cas du taux d'intérêt pour renverser la situation du taux de change?

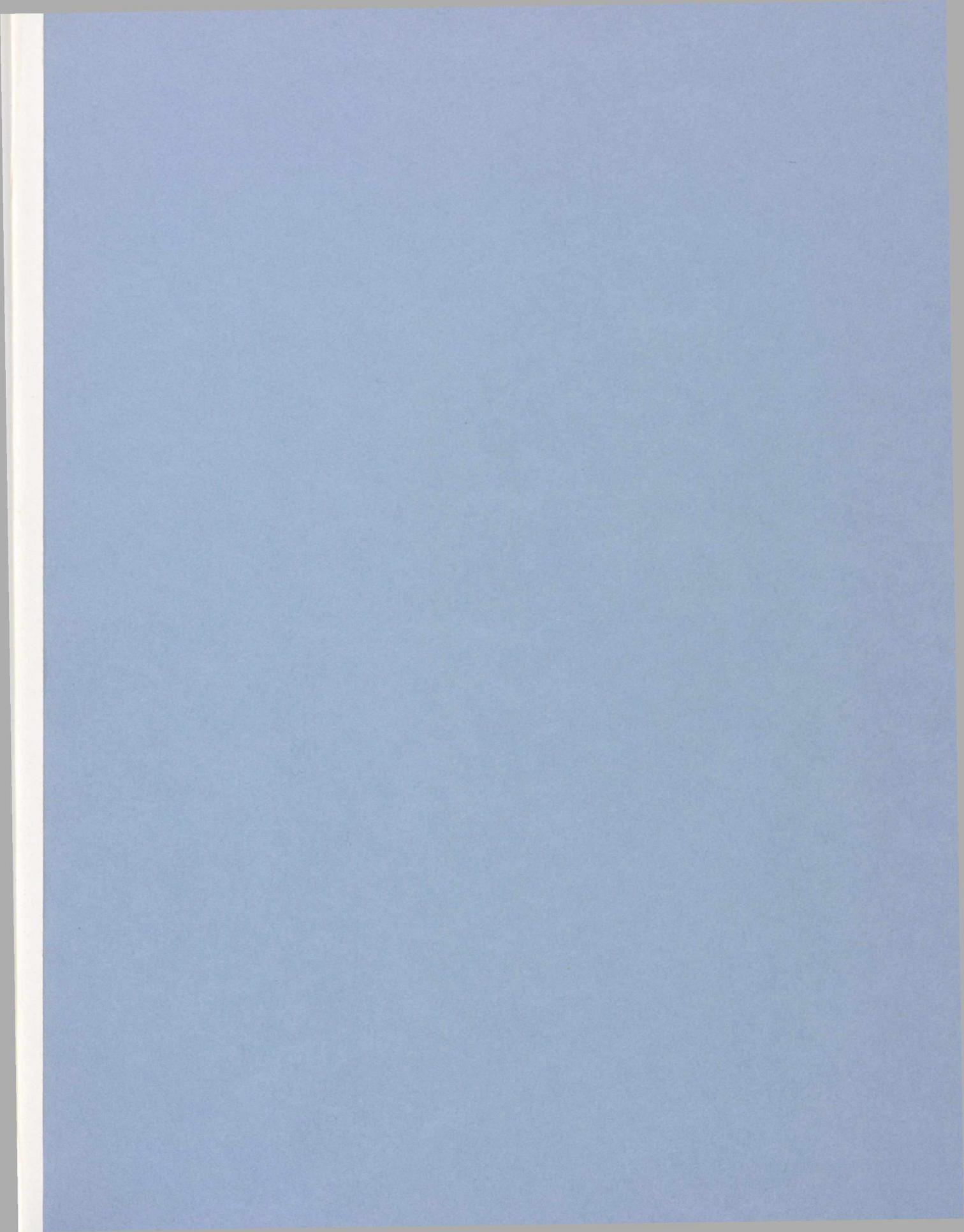
WITNESS—TÉMOIN

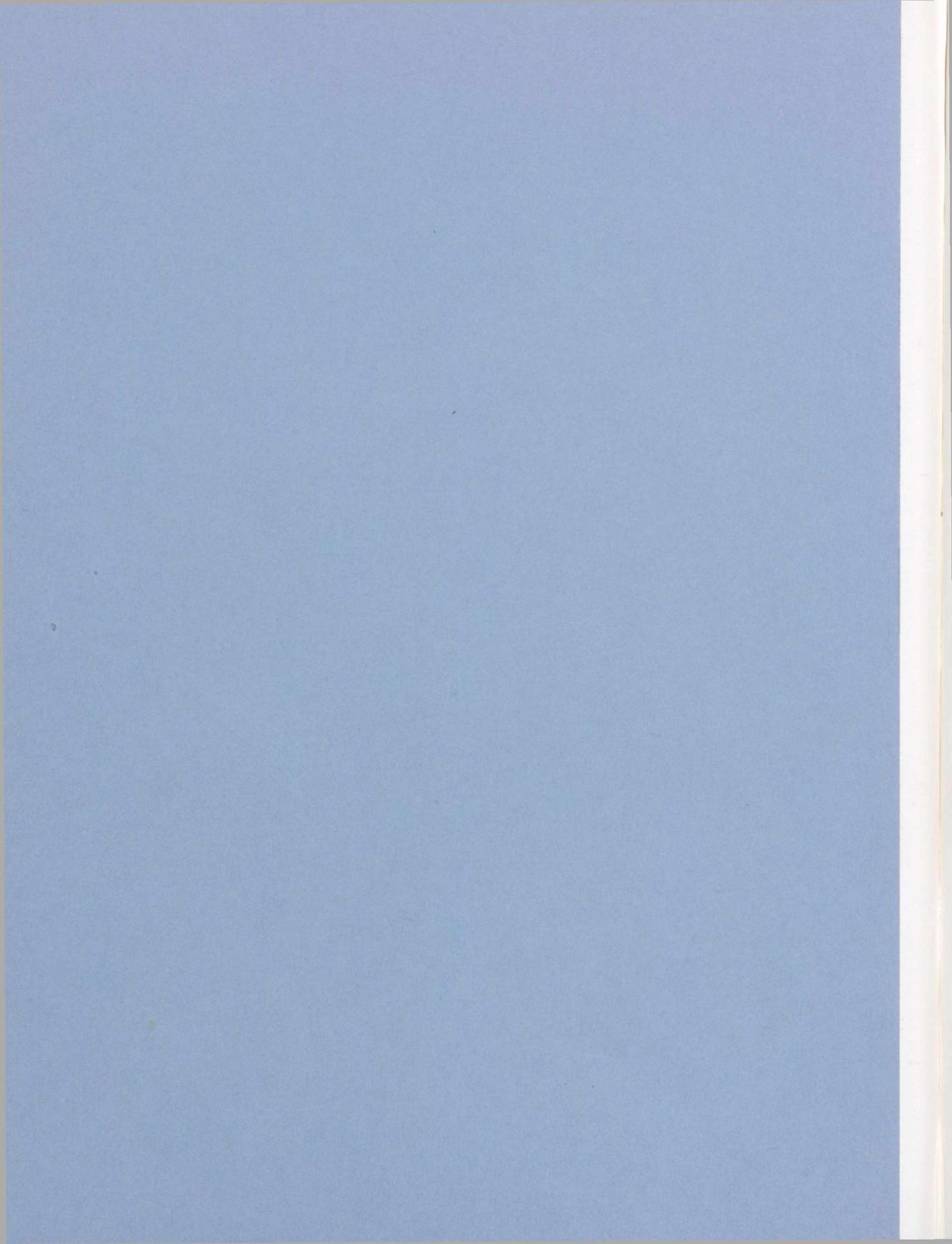
De la Banque du Canada:
Gerald Bouey, Gouverneur.

Le président: Merci beaucoup.

M. Bouey: Merci.

Le président: La séance est levée.







CANADA

INDEX

STANDING COMMITTEE ON

Finance, Trade and Economic Affairs

HOUSE OF COMMONS

Issues 1-85 • 1984-1986 • 1st Session • 33rd Parliament

Chairman: Mr. Don Blenkarn



CANADA

INDEX

STANDING COMMITTEE ON

Finance, Trade and Economic Affairs

HOUSE OF COMMONS

The Index is available in both official languages.

Published under authority of the Speaker of the House of Commons by the Queen's Printer for Canada.

Available from the Canadian Government Publishing Centre, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

L'index est disponible dans les deux langues officielles.

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada.

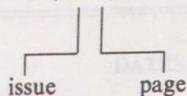
En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnement et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

GUIDE TO THE USERS

This Index is a subject-based and cross-referenced index which provides subject analysis as well as corresponding entries under the names of individual Members of Parliament.

Each participating Member and witness has a global entry, based on the order of reference that covers all pages where he/she spoke.

Knowles, Hon. Stanley (NDP—Winnipeg North Centre)
Regional Economic Expansion Department estimates,
1984-1985, main, 15:9, 11-2, 19



Testimony and debate are analysed for subject content and the entries are arranged alphabetically.

Member subject entry	Knowles Steel industry, 15:9
-------------------------	--

Main subject sub-heading	Steel industry Exports, 15:9
-----------------------------	--

Included in the index are several headings that may be particularly useful; a list under Witnesses shows all appearances by individuals and organizations before the Committee; the heading Orders of Reference lists all matters studied by the committee; the section Procedure records all items of a procedural nature including those listed in the Minutes.

The index is extensively cross-referenced to account for organization of subject detail and varying terminology. Cross-references to a first sub-heading are denoted by a long dash “—”.

Women *see* Canadian Forces—Training

A list of dates of meetings of the committee with the corresponding issue numbers may be found under the heading “Dates and Issues” on the following page.

INDEX

HOUSE OF COMMONS STANDING COMMITTEE

OFFICIAL REPORT

FIRST SESSION—THIRTY-THIRD PARLIAMENT

Abbreviations: A. = Appendices. Amdt. = amendment. M. = motion. S.O. = standing order.

DATES AND ISSUES

—1984—

November: 21st, 26th, 1; 27th, 2; 28th, 3; 29th, 4.
 December: 6th, 5; 13th, 6.

—1985—

January: 28th, 7; 29th, 8; 31st, 9.
 February: 4th, 10; 5th, 25th, 11.
 March: 5th, 12; 12th, 13, 14; 13th, 15; 14th, 16, 17; 18th, 18; 19th, 19, 20; 20th, 21, 22; 21st, 23; 6th, 7th, 11th, 21st, 26th, 27th, 24.
 April: 16th, 25; 17th, 26; 18th, 27; 30th, 28.
 May: 1st, 29; 6th, 30; 7th, 31, 32; 8th, 33; 9th, 34; 16th, 35; 9th, 14th, 21st, 28th, 29th, 41.
 June: 3rd, 36, 41; 4th, 37; 5th, 38; 6th, 39; 10th, 11th, 12th, 40; 13th, 42; 19th, 43; 20th, 44; 25th, 45; 27th, 46.
 July: 9th, 47, 48; 10th, 49, 50; 11th, 51, 74.
 September: 3rd, 52; 4th, 53; 5th, 54; 9th, 55, 56; 10th, 57, 58; 11th, 59; 12th, 60, 61; 16th, 62; 17th, 63, 64; 18th, 65; 19th, 66, 67; 23rd, 68; 24th, 69, 70; 25th, 71; 26th, 72; 30th, 73, 74.
 October: 2nd, 3rd, 4th, 16th, 17th, 22nd, 23rd, 29th, 74.
 November: 25th, 75; 26th, 76; 28th, 77.
 December: 10th, 78, 79; 11th, 80; 12th, 81; 16th, 82.

—1986—

January: 27th, 83.
 February: 4th, 83; 6th, 84; 11th, 85.

See also Finance and Economic Affairs Standing Committee

- Abacus Cities Trust Company**, failure, 42:49
 See also AMIC Mortgage Investment Corporation; Western Capital Trust Company
- Access to information** see Freedom of information
- Accountability** see Canada Deposit Insurance Corporation—Independence; International Bank for Reconstruction and Development—Canadian contributions
- Accounting** see Canadian Commercial Bank; Deposit insurance; Financial institutions; Generally Accepted Accounting Principles; Life insurance companies; Mutual life insurance companies—Subsidiaries, Double counting; Property and casualty insurance companies; Trust companies
- Acheson, Mr. John** (Canadian Life and Health Insurance Association)
 Canada Deposit Insurance Corporation, Wyman report, 62:3, 5-6, 11, 13-9, 21, 23-5, 28-9, 32, 34-5
 Financial institutions, discussion paper, *The Regulation of Canadian Financial Institutions: Proposals for Discussion*, 62:3, 5-6, 11, 13-9, 21, 23-5, 28-9, 32, 34-5
- Actuaries** see Canadian Institute of Actuaries; Financial institutions; Insurance Department—Staff; Life insurance companies; Property and casualty insurance companies
- Adams, Ms Patricia** (Energy Probe)
 Bretton Woods Agreement Act (amdt.)(Bill C-30), 25:5, 17-32
- Advertising** see Export Development Corporation; Halton, Peel and Hamilton-Wentworth Business Journal
- Aerospace industry**
 Canadian role, 2:41-2
 Foreign investment, 2:43-4
 Government guarantees, 2:42-3
 Privatization, 2:46-8
 See also Canadair Ltd.; de Havilland Aircraft of Canada Ltd.
- Agenda and procedure subcommittee** see Procedure
- Agri-bond program**, 12:21-2; 14:37; 19:75
 Alternatives, 12:10, 15-6; 13:35-6, 55-7; 14:18-20, 29-30; 16:47, 66; 18:10, 36; 19:35, 60; 20:5, 21-2, 31-2, 35-6
 Costs, 15:8; 19:35-6; 20:32-3; 22:7; 23:49-55, 57; 23A:6-13
 Saskatchewan, 13:17-8
 Definition, 13:34; 15:19; 19:53; 21:17
 Delivery mechanisms, 12:10, 23; 13:35; 14:19, 30; 15:22; 16:36-7, 64-5; 17:37-8; 19:41-2; 20:23-5; 23:50-1, 53-6, 59-61
 Effectiveness, 13:50-4, 61-2; 14:17-9, 38; 16:43-5; 19:65; 23:5, 56-7, 59
 Eligibility, 13:34-5, 44-5
 Farm Credit Corporation role, 13:17, 23, 26-7, 34-6; 14:10-1; 16:37, 44-5, 65; 19:35, 39, 65; 20:23, 25; 23:51
 Federal-provincial co-operation, 20:32
 Funding, 12:36-7; 23:57-8
 Intergenerational transfer, 15:26; 18:5, 24-7, 33
 Saskatchewan rebate system, relationship, 13:8-9, 11-2, 23-4
 Investors, reluctance, 13:27-8; 17:33
 National Farmers' Union position, 22:8
 Ontario Federation of Agriculture position, 19:34-9
 Private sector role, 13:61
 Progressive Conservative position, 22:6-7
 Saskatchewan Government position, 13A:8-10, 14
 Targetting, 12:34; 13:34-5, 45, 51-4, 58; 16:37, 39; 19:38, 46, 48, 64; 20:6, 17, 21-2; 22:12; 23:56-8
 Term, 13:35
 United States experience, 19:35, 47; 20:21; 23:5, 10, 51
- Agricultural Institute of Canada** see Appendices; Witnesses
- Agriculture**
 Christmas tree farms, 23:32-3
 Economic conditions, 16:58; 21:26
 Economic recovery, impact of U.S. dollar, 22:16-7
 Economic/social importance, 21:5
 See also Farmers—Economic conditions
 Exports, 21:5
 Export Development Corporation role, 11:40-1
 Federal-provincial task force, 16:60
 Government expenditures, percentage, 18:25, 30
 Inspection fees, 15:19-20
 Marketing boards, 17:42
 Quotas, taxation, 17:30; 18:18
 New Brunswick, 15:8, 13-4, 26-7
 Woodlots, 15:14-5; 21:31
 Policy development, 17:8, 10; 17A:38-50; 18:39; 19:49, 74; 21:5-6; 21A:1-17; 22:9, 25-6, 30-1
 Products
 Grain, 17:34-5, 42
 Legislation, 33rd Parliament, 17:25, 30
 Marketing, 22:32
 Pricing, 17:41
 Progressive Conservative Party election promises, 16:32, 60-1, 66; 17:24
 Taxation see Farmers—Income tax; Farms—Income tax
 United States competition, 22:28-9, 33
- Agriculture Department**, cost-recovery program, 21:9-10, 22
- Aircraft** see Canadian Pioneer Management Ltd.
- Alberta**
 Government see Canadian Commercial Bank
 Premier see Canadian Commercial Bank—Financial support package
 Real estate see Fidelity Trust Company—Assets; Mortgages
 See also Bankruptcy—Guarantees Acknowledgement Act; Mortgages—Guarantees; Northland Bank—Economic conditions; Trust companies—Accounting, Averaging
- Alboim, Mr. Elly** (Canadian Broadcasting Corporation)
 Committees of the House, broadcasting of proceedings, 6:4, 13-7, 20-3, 25-6, 29-30
- Allan, Mr. Tom** (London Life Insurance Company)
 Canada Deposit Insurance Corporation, Wyman report, 66:4, 55-7, 61-4
 Financial institutions, discussion paper, *The Regulation of Canadian Financial Institutions: Proposals for Discussion*, 66:4, 55-7, 61-4
- Allgood, Mr. David** (Finance Department)
 Income Tax Act (amdt.)(Bill), Ways and Means motion, notice, 38:3, 7, 15-7, 20-2, 27, 29-30, 33; 39:3, 8-9, 12, 14, 17-9
- Altenau, Mr. J.R.** (Canadian Bankers Association)
 Canada Deposit Insurance Corporation, Wyman report, 60:3, 13-4
 Financial institutions, discussion paper, *The Regulation of Canadian Financial Institutions: Proposals for Discussion*, 60:3, 13-4
- Althouse, Mr. Vic** (NDP—Humboldt—Lake Centre)
 Agri-bond program, 13:23, 44; 17:37-8; 19:64; 20:17, 31-3
 Agriculture, 15:13-5; 22:16
 Farm Credit Corporation, 13:46-7; 14:19-24
 Farm land, 20:17
 Farmers, 12:25-8; 16:51-2; 17:17; 20:16-7; 21:20; 22:32-3
 Horse racing industry, 16:19-20
 Income tax, capital gains, 13:22, 24-5, 44-6; 15:27-8; 16:17, 49-50; 17:36-7; 18:20-1; 19:63-4; 20:17-9, 30-1; 21:23-4; 23:17-20, 45

Althouse, Mr. Vic—Cont.

- Livestock, 16:17-8
Tax Issues in Agriculture, discussion paper, 12:25-8; 13:22-5, 44-6;
 14:19-24; 15:13-5, 27-8; 16:17-20, 49-52, 68; 17:15-7, 36-9;
 18:20-1; 19:22, 63-4; 20:4, 16-9, 30-3; 21:20-4, 36-7; 22:16-7,
 32-4; 23:17-20, 34-5, 45, 57-8

Amateur sports see Sports**Amabchtsheer, Mr. Keith** (Association of Canadian Pension Management)

- Canada Deposit Insurance Corporation, Wyman report, 67:3, 6-8,
 13-5, 19-21
 Financial institutions, discussion paper, *The Regulation of
 Canadian Financial Institutions: Proposals for Discussion*, 67:3,
 6-8, 13-5, 19-21

American Motors Corporation, Brampton plant, IRDP grant, 2:22-4**AMIC Mortgage Investment Corporation**, failure, 42:49

- Abacus Cities Trust Company, relationship, 43:6-8
 Assets seizure, winding-up order, Insurance Department
 involvement, 43:6-7
 Deposits, insured, 43:7
 Liquidation, 44:10-1
 Loans to major shareholders, irregularities, 43:7

Andrew, Mr. Tim (New Brunswick Government)

- Tax Issues in Agriculture*, discussion paper, 15:3-30

Angus, Mr. Iain (NDP—Thunder Bay—Atikokan)

- Federal Business Development Bank annual report, 1983-1984 and
 capital budget, 1983-1984, 7:15-8, 32, 36; 8:9-11, 26-30, 33, 36
 Procedure, witnesses, 8:36
Tax Issues in Agriculture, discussion paper, 18:34-8

Annuities see Life insurance companies**Anthony, Mr. Rex** (Atlantic Alliance of Insurance Agents and Brokers Associations)

- Canada Deposit Insurance Corporation, Wyman report, 73:3, 28-38
 Financial institutions, discussion paper, *The Regulation of
 Canadian Financial Institutions: Proposals for Discussion*, 73:3,
 28-38

Anti-Dumping Tribunal

- Appeal process, 4:24-5
 "Chinese paintbrushes" case, 4:8-9
 Complaint procedures, 4:8-9, 13-4, 17-8, 24-5
 Cost of hearings, 4:9-10, 20
 Duplication, 4:25
 Effectiveness, evaluation, 4:5-8
 Expenditures, increase, 4:9
 Free trade, effect, 4:10-1, 23-4
 Workload, 4:14, 19-20
 See also Beef; Footwear industry

Appendices

- Agricultural Institute of Canada, 18A:1-43
 Appraisal Institute of Canada, 57A:1-43
 Association of Canadian Pension Management and Investment
 Counsel Association of Ontario, 67A:1-17
 Assumption Mutual Life Insurance Company, 73A:10-7
 Atlantic Alliance of Insurance Agents and Brokers Associations,
 73A:22-4
 Atlantic Trust Company of Canada, 73A:25-33
 Bank of Montreal, 60A:234-51
 Bank of Nova Scotia, 63A:85-90
 B.C. Central Credit Union, 52A:52-68
 Cadillac-Fairview Corporation Limited, 68A:1-26
 Canada Life Assurance Company, 66A:109-17

Appendices—Cont.

- Canadian Automotive Leasing Association, 57A:42-3
 Canadian Bankers Association, 60A:1-213
 Canadian Cattlemen's Association, 21A:1-17
 Canadian Commercial Bank, 30A:1-40
 Canadian Co-operative Credit Society Limited, 63A:1-28
 Canadian Federation of Independent Business, 69A:41-65
 Canadian Federation of Insurance Agents and Brokers Association,
 60A:214-25
 Canadian Imperial Bank of Commerce, 69A:119-27
 Canadian Institute of Actuaries, 58A:1-12
 Canadian Institute of Chartered Accountants, 60A:226-33
 Canadian Life and Health Insurance Association, 62A:1-41
 Canadian Reinsurance Group, 63A:91-7
 Chambre de Commerce du Québec, La, 69A:1-40
 Chambre des Notaires du Québec, La, 72A:30-52
 Civil Service Co-operative Credit Society, 57A:28-41
 Consumers' Association of Canada, 67A:18-41
 Consumers' Association of Canada, Manitoba Branch, 54A:44-52
 Co-operators Group Limited, 63A:29-37
 Credit Union Central of Nova Scotia, 73A:18-21
 Credit Union Central of Saskatchewan, 18A:29-43
 Crownx Inc., 69A:80-118
 de Saint Phalle, Thibaut, 70A:69-100
 Desjardins Group, 70A:1-59
 E-L Financial Corporation, 72A:53-87
 Eaton Bay Financial Services Limited, 65A:47-53
 Economic Council of Canada, 64A:1-30
 Edmonton Chamber of Commerce, 53A:49-57
 Excelsior Life Insurance Company, 66A:62-75
 Farm Credit Corporation, 14A:1
 Farm Finance and Taxation Research Institute, 17A:1-37
 Federal Business Development Bank, 9A:1-12
 Federation of Automobile Dealers Associations of Canada,
 71A:63-5
 Fidelity Life Assurance Company and Seaboard Life Insurance
 Company, 52A:1-6
 Finance Department, 23A:1-13
 Financial Trustco Capital Ltd., 53A:67-74
 First City Trust Company, 52A:7-32
 General Motors Acceptance Corporation, 72A:88-108
 Great West Life Insurance Company, 54A:26-43
 Household Financial Corporation Limited, 65A:1-21
 Hutchison, Gary, 16A:1-28
 Insurance Agents' Association of British Columbia, 52A:69-74
 Insurance Agents' Association of Manitoba Inc., 54A:1-7
 Insurance Agents' Association of Saskatchewan, 53A:43-8
 Insurance Brokers Association of Alberta, 54A:33-42
 Insurance Bureau of Canada, 66A:38-76
 Investors Group, 68A:27-63
 King, Joel, 33A:1-18
 Laurentian Group Limited, 59A:18-64
 London Life Insurance Company, 66A:87-108
 Manitoba Farm Business Association, 22A:1-5
 Manufacturers' Life Insurance Company, 66A:31-61
 Maritime Life Assurance Company, 73A:1-9
 Metropolitan Life Insurance Company, Prudential Insurance
 Company of America, Standard Life Assurance Company,
 66A:1-18
 Mutual Life Assurance Company of Canada, 66A:76-86
 National Bank of Canada, 70A:60-8
 New Brunswick Department of Agriculture, 15A:1-10
 Ontario Federation of Agriculture, 19A:1-39
 Ontario Ministry of Agriculture and Food, 20A:1-9
 Peace Hills Trust Company, 53A:13-21
 Peters & Co. Limited, 53A:58-66
 Principal Group Ltd., 53A:1-12

Appendices—Cont.

- Regional Trust Company, **52A:33-51**
 Reinsurance Research Council of Canada, **63A:77-84**
 Richardson Greenshields of Canada Limited, **54A:8-25**
 Royal Bank of Canada, **65A:22-46**
 Royal Trustco Limited, **71A:1-62**
 Samson Band of Indian 137, **33A:19-25**
 Saskatchewan Government, **13A:1-14**
 Securities Industry Capital Markets Committee, **56A:1-13**
 Sodarcam Inc., **72A:109-38**
 Sovereign Life Insurance Co. (Cascade Group), **53A:22-31**
 Sunlife of Canada, **66A:19-30**
 Task force on the Churches and Corporate Responsibility, **25A:1-8**
 Toronto-Dominion Bank, **69A:66-79**
 Traders Group Limited, **59A:1-17**
 Trilon Financial Corporation, **72A:1-29**
 Trust Companies Association of Canada, **58A:13-69**
 Women for the Survival of Agriculture, **17A:38-50**
See also Procedure—Documents
- Appraisal Institute of Canada**
 Abuses by financial institutions, **57:15-6**
 Admission requirements, **57:11**
 Disciplinary action, **57:9-12, 17, 19-20; 57A:11-27**
See also Cadillac-Fairview apartment buildings—Liquidation
 Regulation, impeded by litigation, **57:7**
 Standards, **57:6-7**
See also Appendices; Real estate—Appraisal; Witnesses
- Arbuckle, Mr. J.E.** (Individual presentation)
Tax Issues in Agriculture, discussion paper, **23:7-24, 28-36**
- Archambault, Mr. G.H.** (Household Trust Company)
 Canada Deposit Insurance Corporation, Wyman report, **65:3, 13**
 Financial institutions, discussion paper, *The Regulation of Canadian Financial Institutions: Proposals for Discussion*, **65:3, 13**
- Argosy Trust Company, 44:38**
See also Greymac Trust Company
- Arms control** *see* Disarmament, arms control
- Armstrong, Mr. Charles** (Metropolitan Life Insurance Company, Prudential Insurance of America and Standard Life Assurance Company)
 Canada Deposit Insurance Corporation, Wyman report, **66:3, 6-19**
 Financial institutions, discussion paper, *The Regulation of Canadian Financial Institutions: Proposals for Discussion*, **66:3, 6-19**
- Art** *see* Canadian Commercial Bank—Corporate art
- Artists, income tax, 82:36-8**
- Arts groups** *see* Charitable/cultural organizations
- Ashmead, Mr. R.W.** (Farm Credit Corporation)
Tax Issues in Agriculture, discussion paper, **13:3, 41-4, 50-1, 55-62; 14:3, 5-9, 11-4, 21-3, 28-9, 33-4, 37-8**
- Association of Canadian Pension Management** *see* Appendices;
 Pension funds—Survey; Witnesses
- Assumption Mutual Life Insurance Company**
 Investments, ownership of trust company, **73:16-7**
 Ownership, board of directors owning 60% of shares, **73:14**
See also Appendices; Financial institutions—Discussion paper;
 Witnesses
- Astra Trust Company, 46:44; 47:57**
See also Canada Deposit Insurance Corporation—Inspection arrangements
- Atlantic Acceptance Corporation** *see* Canadian Commercial Bank
- Atlantic Alliance of Insurance Agents and Brokers Associations** *see* Appendices; Property and casualty insurance companies—Financial difficulties—Regulation; Witnesses
- Atlantic Provinces** *see* Federal Business Development Bank; Freight rates; Job creation; Property and casualty insurance companies—Brokers
- Atlantic Trust Company of Canada** *see* Appendices; Deposit insurance—Co-insurance; Financial institutions—Discussion paper; Witnesses
- Attewell, Mr. Bill** (PC—Don Valley East)
 Bank of Canada annual report, 1984, **85:14-6**
 Canada Deposit Insurance Corporation, Wyman report, **47:30-2, 51-3, 72-3, 99-100, 107-8; 48:17, 27-8; 49:10-2, 50-1, 61-3, 74-5, 83, 85-7, 89-90; 50:19-24; 51:14-6, 34-5; 52:67-8; 53:56-8, 60; 55:30-1; 56:28; 57:34, 36-7, 40-1; 58:8-11; 59:10-4, 21-2, 26, 53-8, 77-80; 62:20-2; 63:38-40, 45, 50-2, 54; 64:21-5; 65:40-1; 66:17-8, 47-8; 68:22-4; 69:10-3, 36-8, 49-50, 67-70, 78-82; 71:8-11, 21-3; 72:17-8; 73:7-9, 23-5, 30, 32, 41-4**
 Canadian Commercial Bank, circumstances *re* support package, **30:11-2, 31-4; 31:19-23; 32:24-9; 34:12-4, 31-2, 35**
 Committees of the House, broadcasting of proceedings, **6:32**
 Economic Council of Canada
 Annual report, 1983-1984, **6:35**
 Annual report, 1984-1985, **83:30-2**
 Estimates, 1985-1986, main, **28:8-9**
 External Affairs Department estimates, 1984-1985, supplementary (B), **1:36, 42**
 Federal Business Development Bank annual report, 1983-1984 and capital budget, 1983-1984, **8:20-4, 34-5; 10:16-8**
 Finance Department estimates, 1984-1985, supplementary (B), **3:5, 7, 12-4, 37-8; 4:21-3**
 Financial institutions, discussion paper, *The Regulation of Canadian Financial Institutions: Proposals for Discussion*, **40:12, 19; 42:27; 44:18-22; 45:25-7; 47:30-2, 51-3, 72-3, 99-100, 107-8; 48:17, 27-8; 49:10-2, 50-1, 61-3, 74-5, 83, 85-7, 89-90; 50:19-24; 51:14-6, 34-5; 52:67-8; 53:56-8, 60; 55:30-1; 56:28; 57:34, 36-7, 40-1; 58:8-11; 59:10-4, 21-2, 26, 53-8, 77-80; 62:20-2; 63:38-40, 45, 50-2, 54; 64:21-5; 65:40-1; 66:17-8, 47-8; 68:22-4; 69:10-3, 36-8, 49-50, 67-70, 78-82; 71:8-11, 21-3; 72:17-8; 73:7-9, 23-5, 30, 32, 41-4**
 Income Tax Act (amdt.) (Bill), Ways and Means motion, notice, **37:15-7, 26-7; 39:20, 22**
 Income Tax Act (amdt.) (Bill C-84), **78:29, 34; 79:12; 80:11, 26-7; 82:30, 59, 71, 73, 83**
 Inspector General of Banks Office estimates, 1985-1986, supplementary (B), **77:18-22**
 Insurance Department estimates, 1985-1986, supplementary (B), **76:20-1, 28-9**
 Procedure
 Agenda and procedure subcommittee, **1:13-4, 36**
 Broadcasting of committee proceedings, M. (Baker), **6:32**
 Budget, M. (G. Wilson), **77:19-20**
 Documents, **3:5, 7**
 Election of Chairman, M., **1:7**
 Election of Vice-Chairman, M., **1:7**
 Minister be heard forthwith, M., **2:9**
 Organization meeting, **1:7, 13-7**
 Press lock-up, M., **76:29**
 Printing, M., **1:15**
 Quorum, M., **1:16**

- Attewell, Mr. Bill—Cont.**
 Procedure—Cont.
 Staff, M., 77:18
 Witnesses, M., 1:17
 Regional Industrial Development Department estimates, 1984-1985, supplementary (B), 2:9, 37-8
- Auditor General** *see* Canada Deposit Insurance Corporation—General loan loss provision
- Auditors**
 Fees, 60:74-5
 Loan appraisals, local input, 60:76-7
See also Canada Deposit Insurance Corporation; Canadian Commercial Bank; Crown corporations; Deposit insurance; Federal Business Development Bank; Financial institutions—Regulation; Inspector General of Banks Office—Inspections; Mutual life insurance companies—Foreign-owned; Trust companies
- Australia** *see* Income tax—Capital gains, \$500,000 lifetime exemption
- Automobile insurance**
 British Columbia, government takeover, 52:85-6; 54:9
 Rates, legal challenge under Charter of Rights and Freedoms, 63:45; 76:28-9
See also Property and casualty insurance companies—Financial difficulties
- Automotive financing**
 Car manufacturers dealer financing, 71:24, 26
 General Motors Acceptance Corporation, "misrepresentation" allegations, 71:64-6
 Traders Group Limited position, 59:16, 19
- Automotive industry** *see* American Motors Corporation; Ontario Automobile Parts Industry Fund
- Automotive leasing**
 Banks involvement
 Abuse of privileged information, 57:37; 71:16-8, 20-1
 Canadian Automotive Leasing Association position, 57:42-4, 46-7; 57A:42-3
 Cheaper rates, 71:19
 Chinese walls ineffective, 57:44
 Federation of Automobile Dealers Associations of Canada position, 71:16; 71A:63-5
 Networking, applicability, 57:47-8; 71:23-6
 Sales/leasing statistics, 71:22-3
 Self-dealing, regulation, 57:44-7; 57A:42-3
- Axton, Nigel** *see* Continental Trust Company—Mortgage loans
- Axworthy, Hon. Lloyd (L—Winnipeg—Fort Garry)**
 Procedure
 Points of order, 2:6-7
 Questioning of witnesses, 2:13-7, 35-7
 Quorum, 2:6-7, 9
 Regional Industrial Development Department estimates, 1984-1985, supplementary (B), 2:6-11, 13-8, 25-31, 33-7, 46-8
- Babey, Mr. Paul (Farm Credit Corporation)**
Tax Issues in Agriculture, discussion paper, 13:3, 32-41, 44-6, 48-53; 14:3-4, 19-21, 27, 31, 41-3, 45-6
- Baillie, Mr. A.C. (Toronto-Dominion Bank)**
 Canada Deposit Insurance Corporation, Wyman report, 69:3, 33
- Baillie, Mr. A.C.—Cont.**
 Financial institutions, discussion paper, *The Regulation of Canadian Financial Institutions: Proposals for Discussion*, 69:3, 33
- Baker, Mr. George (L—Gander—Twillingate)**
 Committees of the House, broadcasting of proceedings, 6:7-8, 11, 20-4, 28-9, 31-3
 Federal Business Development Bank, annual report, 1983-1984 and capital budget, 1983-1984, 7:11, 24-5; 10:19-22
 Finance Department estimates, 1984-1985, supplementary (B), 4:19-20
 Procedure
 Broadcasting of committee proceedings, M., 6:31
 Members, 6:7
 Order of Reference, 6:7
- Balanyk, Mr. Orest (Government of Prince Edward Island)**
Tax Issues in Agriculture, discussion paper, 20:4-19
- Baldwin-United Life Insurance Company** *see* Life insurance companies—Failures
- Bank Act**, amending, 46:40
 Consumer input, 52:54-5
 Financial institutions green paper, effect, 47:69; 49:45
See also Financial institutions—Growth; Ideal Mutual Insurance Company
- Bank of British Columbia** *see* Deposit insurance—Co-insurance; Financial institutions—Ownership, Concentration—Regional institutions—Regulation; Pioneer Trust Company—Agency Agreement; Witnesses
- Bank of Canada**
 Annual report, 1984, 85:5-36
See also Orders of Reference
 "Lender of last resort", 34:4, 10-2
 Powers, 34:4, 7, 9-12, 14-5, 17, 19-21, 29-30, 32
See also Banks and banking—Liquidity; Canada Deposit Insurance Corporation; Canadian Commercial Bank; Dollar, exchange rate—Decline; Financial institutions—Failures—Regulation; Trust companies—Liquidity; Witnesses
- Bank of Montreal**
 Small business opinion, 53:103
See also Appendices; Deposit insurance; Canadian Commercial Bank—Financial support package; Financial institutions—Discussion paper—Structural changes; Securities industry; Witnesses
- Bank of Nova Scotia** *see* Appendices; Deposit insurance—Co-insurance; Financial institutions—Discussion paper—Financial holding companies—Growth; Witnesses
- Bankers** *see* Inspector General of Banks Office—Inspections
- Bankruptcy**
 Creditors, crown superiority, 80:28-9; 81:18-9
 Guarantees Acknowledgement Act, Alberta, legislation, 53:99, 101
See also Farmers; Financial institutions—Failure; Income tax; Small business—Loans, "Personal guarantees"
- Banks and banking**
 Audits
 Audit committees, Inspector General of Banks Office, relationship, 77:20-2
 Certification proposal, 77:25-6
 Dual audit system, Belgium, 32:8; 77:26-8
 Boards of directors, 72:82
 Conflict of interest, 60:38-9

Banks and banking—Cont.

- Boards of directors—*Cont.*
 Size, 60:39
See also Canadian Commercial Bank
 Branch banking, U.S., comparison, 49:61-2, 70
 Capitalization, 45:16-7, 21, 47:103
See also Banks and banking—Entry; Canadian Imperial Bank of Commerce
 Cash reserve requirements, 47:86
 Commercial banking centres, effect on small business, 53:101-2
 Debentures, 69:76-9
 Definition, 65:28
 Depositors
 Retail/professional, 60:96-7
See also Banks and banking—Loans, Foreign; Canadian Imperial Bank of Commerce—VISA centre; Government borrowing—Savings
 Entry, capitalization, 69:81-2
 Failures
 United States, comparison, 49:75-6; 53:33-4
See also Canadian Commercial Bank; Home Bank; Insurance companies—One-stop financial shopping; Northland Bank
 Fees *see* Banks and banking—Loans; Income tax—Payments
 Financial support packages
 Government position, 55:8-9
 “Two-tier banking system”, 70:34-5, 42
See also Canadian Commercial Bank; Financial institutions—Failures, Government guarantees; Northland Bank
 Foreign banks, 57:32; 63:58-9; 70:35
 Royal Bank of Canada position, 65:26-7
 United States, comparison, 70:35
See also Life insurance companies—Financial holding companies
 Innovation, 53:27
 International operations, 60:99-100; 63:58-60
 Investment banks, 57:32
 Leverage
 United States, comparison, 63:52-3
See also Banks and banking—Regional banks; Canadian Imperial Bank of Commerce
 Liquidity, Bank of Canada deposits, 65:28-30
 Loans
 Averaging losses, 60:56-8; 63:51-4; 69:38
 Capitalization *see* Canadian Imperial Bank of Commerce
 Fees *see* Canadian Imperial Bank of Commerce
 Foreign, costs passed on to Canadian depositors, 69:38
 Life insurance, 60:51
 “Morality”, 69:32-3, 65
 Non-current, reporting, 34:20-1
See also Toronto-Dominion Bank
 Management, bad decisions, shareholder shielding, 47:100
 Native people, financial services, Third World, comparison, 53:28, 30-2, 37
 Ombudsman proposal, 53:102
 One-stop financial shopping, U.S., comparison, 52:86-7
 Regional banks, 60:18-9
 Leverage, 69:80-1
 Regulation, 63:47, 67-9; 77:24-5
See also Trust companies—Regulation
 Schedule ‘C’ banks, 63:60
 Shareholders *see* Banks and banking—Management
 Size, importance, 53:16
 Solvency protection, 47:103
 “Traders”, 71:22

Banks and banking—Cont.

- Trust companies, competition, 47:106; 60:98-9
See also Automotive leasing; Bonds; Canadian Co-operative Credit Society Limited; Exports—Financing; Mortgages; Small Businesses Loans Act and *individual banks by name*
Bargen, Mr. Don (Manitoba Farm Business Association)
Tax Issues in Agriculture, discussion paper, 22:3, 23-36
Barker, Ms W.L. (Consumers’ Association of Canada, Manitoba Branch)
 Canada Deposit Insurance Corporation, Wyman report, 54:3, 58-65
 Financial institutions, discussion paper, *The Regulation of Canadian Financial Institutions: Proposals for Discussion*, 54:3, 58-65
Batten, Mr. Don (Reinsurance Research Council of Canada)
 Canada Deposit Insurance Corporation, Wyman report, 63:3, 31-2, 43, 45
 Financial institutions, discussion paper, *The Regulation of Canadian Financial Institutions: Proposals for Discussion*, 63:3, 31-2, 43, 45
BB and E Inc. *see* Pioneer Trust Company—Real estate, Denver
B.C. Central Credit Union *see* Appendices; Financial institutions—Discussion paper; Witnesses
Beatty, Hon. Perrin, references *see* Farmers—Income tax, Committee study
Beef industry, 20:26; 21:32-3
 Irish imports, Anti-Dumping Tribunal report/Tariff Board appeal, 4:14; 75:11
Beggs, Mr. Dennis A. (Canadian Council of Financial Analysts)
 Canada Deposit Insurance Corporation, Wyman report, 61:3-4, 10-5
 Financial institutions, discussion paper, *The Regulation of Canadian Financial Institutions: Proposals for Discussion*, 61:3-4, 10-5
Bélanger, Mr. Michel (National Bank)
 Canada Deposit Insurance Corporation, Wyman report, 70:3, 20-32
 Financial institutions, discussion paper, *The Regulation of Canadian Financial Institutions: Proposals for Discussion*, 70:3, 20-32
Belgium *see* Banks and banking—Audits
Bélisle-Horner, Mrs. Denise (Finance Department)
 Canada Deposit Insurance Corporation, Wyman report, 47:3, 42
 Financial institutions, discussion paper, *The Regulation of Canadian Financial Institutions: Proposals for Discussion*, 47:3, 42
Bell, Mr. J.A.G. (Bank of Nova Scotia)
 Canada Deposit Insurance Corporation, Wyman report, 63:4, 63, 67
 Financial institutions, discussion paper, *The Regulation of Canadian Financial Institutions: Proposals for Discussion*, 63:4, 63, 67
Bell, Mr. K. (Insurance Department)
 Financial institutions, discussion paper, *The Regulation of Canadian Financial Institutions: Proposals for Discussion*, 42:3, 26, 38; 43:3, 18, 20-1, 25, 36-7
Bellemarre, Diane *see* Deficit
Bennett, Ms Jaclynn (Manufacturers Life Insurance Company)
 Canada Deposit Insurance Corporation, Wyman report, 66:3, 36

Bennett, Ms Jaclynn—Cont.

Financial institutions, discussion paper, *The Regulation of Canadian Financial Institutions: Proposals for Discussion*, 66:3, 36

Benston, Mr. George J. (Individual presentation)

Canada Deposit Insurance Corporation, Wyman report, 49:3, 57-78
Financial institutions, discussion paper, *The Regulation of Canadian Financial Institutions: Proposals for Discussion*, 49:3, 57-78

Berlet, Mr. Ron (External Affairs Department)

External Affairs Department estimates, 1984-1985, supplementary (B), 1:5, 42-5, 48-50

Bermuda see Northumberland General Insurance Company—Reinsurance**Bernier, Mr. Jean-Pierre** (Canadian Life and Health Insurance Association)

Canada Deposit Insurance Corporation, Wyman report, 62:25-7, 34
Financial institutions, discussion paper, *The Regulation of Canadian Financial Institutions: Proposals for Discussion*, 62:25-7, 34

Berquist, Mr. Wayne (Great West Life Insurance Company)

Canada Deposit Insurance Corporation, Wyman report, 54:3, 49, 52-3, 57
Financial institutions, discussion paper, *The Regulation of Canadian Financial Institutions: Proposals for Discussion*, 54:3, 49, 52-3, 57

Bethell, Mr. Robert (Insurance Bureau of Canada)

Canada Deposit Insurance Corporation, Wyman report, 63:3, 28-45
Financial institutions, discussion paper, *The Regulation of Canadian Financial Institutions: Proposals for Discussion*, 63:3, 28-45

Beverly Hills Savings and Loans, 49:64**Bilingualism** see Official languages policy**Bills**

C-30. Bretton Woods Agreement Act (amdt.)
C-39. Supplementary Fiscal Equalization Payments 1982-87 Act
C-84. Income Tax Act (amdt.)
See also Bills by title

Binhammer, Mr. H.H. (Royal Military College; Individual presentation)

Canada Deposit Insurance Corporation, Wyman report, 49:3, 42-57
Financial institutions, discussion paper, *The Regulation of Canadian Financial Institutions: Proposals for Discussion*, 49:3, 42-57

Binns, Mr. Pat (PC—Cardigan)

Tax Issues in Agriculture, discussion paper, 17:41-2; 18:37-8

Bissonnette, Hon. André (PC—Saint-Jean; Minister of State (Small Businesses))

Counselling Assistance for Small Enterprise, 7:19; 8:5
Federal Business Development Bank
Annual report, 1983-1984 and capital budget, 1983-1984, 7:6-28, 30-7; 8:4-15, 18-22, 25-6, 28-31, 35-6; 9:6-18, 20-1, 24
Clients, 7:23-4; 8:18
Equity financing, 7:7, 22-3, 26-8; 8:10-4, 18
Loans, 7:7-14, 17-22, 30-1, 33, 35-6; 8:8, 19, 26, 30-1; 9:9, 11-4
Losses, 7:13; 8:6-7, 22; 9:12-3
Offices, 7:6; 8:21; 9:12
Operations, 7:15-6; 8:20-1
Private sector, competition, 7:9-10, 32
Role, 7:6, 9, 25, 32; 8:7-8, 20; 9:10, 12, 20-1

Bissonnette, Hon. André—Cont.

Federal Business Development Bank—Cont.

Services, 7:6-7; 8:4-5, 9; 9:6-8, 16-8, 20-1
Staff, 7:24; 8:21
Study, 7:13
Procedure, documents, 2:25
Regional Industrial Development Department estimates, 1984-1985, supplementary (B), 2:25
Small business, 7:14-7, 30, 34

Blaikie, Mr. Bill (NDP—Winnipeg—Birds Hill)

Supplementary Fiscal Equalization Payments 1982-87 Act (Bill C-39), 35:9-12

Blais, Mr. Raymond (La Confédération des caisses populaires et d'économie Desjardins)

Canada Deposit Insurance Corporation, Wyman report, 70:3, 5-19
Financial institutions, discussion paper, *The Regulation of Canadian Financial Institutions: Proposals for Discussion*, 70:3, 5-19

Blenkarn, Mr. Don (PC—Mississauga South; Chairman)

Bank of Canada annual report, 1984, 85:8-9, 13, 16, 18, 22-3, 30-1, 34, 36
Bretton Woods Agreement Act (amdt.) (Bill C-30), 25:8-12, 14-7, 21-7, 32; 26:8-9, 13-4, 18-9, 25-6, 29; 27:9-10, 13-6, 19-20
Canada Deposit Insurance Corporation, Wyman report, 46:14-6, 21-4, 32, 38-9, 41-7; 47:17-9, 32, 38-9, 45-7, 51, 53-60, 64, 66, 70, 81-2, 92, 101, 103-4; 48:7, 10-5, 22-4; 49:8-10, 18-22, 40, 55-7, 76-8, 82-4, 90-2; 50:14-5; 51:8-9, 15-6, 33-4, 39-40; 52:11, 13, 16-9, 65-7, 82-3; 53:39, 42-3, 56-7, 83, 87-9, 92, 96, 105-6; 54:14, 41-4, 46-9, 51-2, 54-7, 59-60, 63-4; 56:7, 19-21, 23; 57:9-10, 13-4, 17, 25-6, 35-6, 38, 45-7; 58:14-8, 22-3, 27-8, 30-5, 37, 40-8; 59:6, 8-10, 17, 21-2, 25; 60:31-3, 38, 41, 45, 54, 56, 63-4, 69-70, 75-6, 79; 62:9, 14-5, 19-20, 32-3; 63:11-2, 34, 53; 64:10-4; 65:7-9, 11-2, 27-30, 34; 66:14, 29-30, 32-4, 46-9, 56, 60-3, 65, 70; 68:8-9, 33; 69:20, 32-3, 43-4, 49, 57, 61-2, 75-8, 83, 90-1; 70:13; 71:7-8, 13, 16-21; 72:8-9, 13-5, 28-9, 53-6, 62-3; 73:6-7, 9-10, 13-4, 16-7, 19-20, 33-5, 39-42, 44
Canadian Commercial Bank, circumstances *re* support package, 30:11-3, 15, 23-4, 29, 32, 36, 38; 31:4, 10-1, 15-6, 21-4, 29-30; 32:5, 13-6, 20, 27-8, 41; 33:7-9, 11-2, 15-7, 19, 21-4; 34:14, 18-9, 26, 29-34, 37

Committee

Authority, 33:17, 23
Briefs, French language version, 54:30
Conference, Finance Department assistance, 4:26
Liberal Members, 50:5
Members, attendance, 50:5
Minister prepared to have policies cross examined, 1:8
New Democratic Party Members, 2:8
Orders of Reference, number, 25:16; 26:19
Proceedings, more collegial approach, 1:8-9
Reports to House, report on Canadian Commercial Bank, 2,000 additional copies, 37:20
Travel, New Democratic Party requesting, 35:11-2
Committees of the House, broadcasting of proceedings, 6:6-8, 16, 18-9, 24-6, 30-1
Economic Council of Canada
Annual report, 1983-1984, 5:7, 18; 6:34-6
Annual report, 1984-1985, 83:12-3, 18, 21, 24-6, 36, 40; 84:5-6, 10-2, 17-9, 27-30, 33-6
Election as Chairman, 1:7; 83:6
Export Development Corporation corporate plan, 1985-1989, 11:7-16, 22-5, 28-6, 41
External Affairs Department estimates, 1984-1985, supplementary (B), 1:21-2, 24-7, 30-2, 36-42, 49-50, 53-5, 57-8

Blenkarn, Mr. Don—Cont.

- Federal Business Development Bank, annual report, 1983-1984 and capital budget, 1983-1984, 7:10-1, 21, 27-9, 31-2, 36-7; 8:16, 19-20, 31-2, 35-6; 9:4, 6, 11-3, 15-6, 22-4; 10:20-5, 28-9
- Finance Department estimates, 1984-1985, supplementary (B), 3:5-6, 10, 21, 24-5, 27, 30-1, 34, 38; 4:9-10, 13-6, 21-3, 26-8
- Financial institutions, discussion paper, *The Regulation of Canadian Financial Institutions: Proposals for Discussion*, 40:7-9, 13-6, 19-23, 25-30; 42:4-11, 13-5, 17, 21, 23-39, 41-4, 48; 43:5-9, 11-4, 16-8, 27-32, 35-7; 44:11-4, 16-9, 22-6, 28, 30, 36-44; 45:15-7, 19-21, 28, 33, 35-7; 46:14-6, 21-4, 32, 38-9, 41-7; 47:17-9, 32, 38-9, 45-7, 51, 53-60, 64, 66, 70, 81-2, 92, 101, 103-4; 48:7, 10-5, 22-4; 49:8-10, 18-22, 40, 55-7, 76-8, 82-4, 90-2; 50:14-5; 51:8-9, 15-6, 33-4, 39-40; 52:11, 13, 16-9, 65-7, 82-3; 53:39, 42-3, 56-7, 83, 87-9, 92, 96, 105-6; 54:14, 41-4, 46-9, 51-2, 54-7, 59-60, 63-4; 56:7, 19-21, 23; 57:9-10, 13-4, 17, 25-6, 35-6, 38, 45-7; 58:14-8, 22-3, 27-8, 30-5, 37, 40-8; 59:6, 8-10, 17, 21-2, 25; 60:31-3, 38, 41, 45, 54, 56, 63-4, 69-70, 75-6, 79; 62:9, 14-5, 19-20, 32-3; 63:11-2, 34, 53; 64:10-4; 65:7-9, 11-2, 27-30, 34; 66:14, 29-30, 32-4, 46-9, 56, 60-3, 65, 70; 68:8-9, 33; 69:20, 32-3, 43-4, 49, 57, 61-2, 75-8, 83, 90-1; 70:13; 71:7-8, 13, 16-21; 72:8-9, 13-5, 28-9, 53-6, 62-3; 73:6-7, 9-10, 13-4, 16-7, 19-20, 33-5, 39-42, 44
- Income Tax Act (amdt.)(Bill), Ways and Means motion, notice, 37:9, 11-44; 38:4-34; 39:4-22
- Income Tax Act (amdt.)(Bill C-84), 78:10-1, 13-4, 18-21, 25-6, 32-5, 37-50; 79:4-12, 14-5, 17-9, 21-5, 27-30, 33-4, 36-7; 80:9-11, 16-7, 21-2, 28-9; 81:17-23, 25-33, 36-7, 40, 46, 48-50, 52-63; 82:17-21, 25-8, 30-5, 37-8, 40-2, 47-8, 52, 54-60, 62, 69, 73-5, 77, 79-80, 84-7
- Inspector General of Banks Office estimates, 1985-1986, supplementary (B), 77:7, 9-14, 17-20, 26-8
- Insurance Department estimates, 1985-1986, supplementary (B), 76:6-7, 12-6, 21-5, 29
- Procedure
- Agenda and procedure subcommittee
- Establishing, M. (Attewell), 1:14
- Meeting, M. (de Jong), 45:19
- Reports, eighth, M. (Warner), 84:11-2
- Bills
- Amendments, 25:9-13, 15
- Clause by clause study, M. (Dorin), 80:9-11, 13-4
- M. to rescind, (Attewell), 82:33-5
- Briefs, taken as read, 26:22; 54:7
- Broadcasting of Committee proceedings, 54:7; 85:5
- M. (Baker), 6:31
- Budget, M. (G. Wilson), 77:18-20
- Documents
- Appending to minutes and evidence, 13:5, 31; 14:3; 15:4; 16:5, 30-1, 57; 17:4, 27; 18:4, 23; 19:5, 50; 20:4, 19-20; 21:4; 22:4, 23; 23:36; 25:6, 17; 30:5; 33:4, 19; 49:42, 57, 79; 52:5; 53:6; 54:43; 56:4; 57:6, 21, 42; 59:4; 60:6; 62:5; 63:26, 46; 65:15, 37; 66:6, 51; 68:25; 69:6, 29, 63; 70:19; 71:5; 72:6, 58, 67
- Distribution, 2:26; 3:5-6; 4:26; 12:7
- Immunity, witnesses, 30:9; 31:4
- In camera meetings, 12:39; 50:26-7, 29
- M. (de Jong), 49:14
- Information, requesting, 44:11
- Meetings
- Evening meetings, 1:9-10
- Extending hours, 1:9-10
- Luncheon, expenses, authorizing, M., 21:11
- Notice requirement, M. (D. Johnston), 1:17-9
- When House sitting, 54:5-6
- Members, alternates, participation in debates, 1:10
- Ministers, availability, 1:24-5, 27, 30-1
- Ministers, only one Minister to speak for government, 12:39

Blenkarn, Mr. Don—Cont.

- Procedure—Cont.
- Motions
- Cannot be questioned again, 2:10-1
- Seconding, 6:32
- Ways and Means, 36:18; 37:8
- Order of Reference, 83:7
- Debate beyond scope, 25:8-10
- Deemed referred, 45:8
- Organization meeting, 1:7-20; 83:6-7
- Printing, M. (Attewell), 1:15
- Questioning of witnesses
- Crown corporations, 11:22
- Departmental officials, responses, 1:41
- Not in order, witness allowed to answer, 60:11
- One Member designated, 1:8; 2:13-4
- Time limit, 2:15-6, 19, 35-7; 3:10
- Quorum
- Meeting and printing evidence without, 2:5-8; 9:23-4; 39:20-1
- M. (Attewell), 1:16-7
- Present, 21:11
- Reports to House, 77:17
- M. (Doran), 75:18
- Room, 45:18
- Staff, hiring, 6:18-9
- Votes, abstentions not recorded, 82:59
- Votes in House, 16:68, 74; 21:32
- Witnesses
- Appearance before Committee, 26:11-2; 54:5
- Expenses, 8:36; 23:4; 81:48
- Subpoena, Committee powers, 85:5
- Sports, amateur, provincial organizations, registration, Income Tax Act, amending, 36:9-11, 14-5, 17, 21-4
- Supplementary Fiscal Equalization Payments 1982-87 Act (Bill C-39), 35:9
- Tariff Board estimates, 1985-1986, supplementary (B), 75:5-10, 13-4
- Tax Issues in Agriculture*, discussion paper, 12:26, 31, 38-42; 13:20, 24-5, 39, 46-7, 57; 14:9, 11-5, 17-8, 21-2, 25-7, 39, 42-3, 46; 15:7, 11-3, 15-6, 21-2, 29-30; 16:5, 9-11, 16, 23, 28-30, 38-9, 41-2, 55, 57-8, 66-8, 74; 17:4, 11-3, 22-3, 27, 36-7, 40-1; 18:4, 7, 12, 15-25, 36-8, 41; 19:5-6, 9-18, 21-3, 26-8, 33, 36-42, 47-50, 66, 69, 72-3, 81-5; 20:4, 7-9, 12-3, 16, 19-23, 28-9, 36-9; 21:4, 8, 11-2, 15, 25, 29, 32, 37; 22:4, 13, 22-4, 30-7; 23:4, 14-7, 20-2, 28, 30, 33-49, 52-64, 66-72
- Warner, references, 9:4
- Blidner, Mr. J.** (Consumer and Corporate Affairs Department)
- Canada Deposit Insurance Corporation, Wyman report, 49:3, 82-6, 88, 95
- Financial institutions, discussion paper, *The Regulation of Canadian Financial Institutions: Proposals for Discussion*, 49:3, 82-6, 88, 95
- Bonds**
- Banks, role, 60:99
- See also Canada Savings Bonds; Canadian Commercial Bank; Income tax; Pitt General Insurance Company; Registered Retirement Savings Plans
- Boreham, Mr. Gordon** (University of Ottawa; Individual presentation)
- Canada Deposit Insurance Corporation, Wyman report, 48:3, 20-33
- Financial institutions, discussion paper, *The Regulation of Canadian Financial Institutions: Proposals for Discussion*, 48:3, 20-33
- Borrowing** see Government borrowing

- Boudria, Mr. Don** (L—Glengarry—Prescott—Russell)
Tax Issues in Agriculture, discussion paper, **14:27-32, 36**
- Bouey, Mr. Gerald** (Bank of Canada)
 Bank of Canada annual report, 1984, **85:4-36**
 Canada Deposit Insurance Corporation, Wyman report, **47:3, 83-108**
 Canadian Commercial Bank, circumstances *re* support package, **34:3-37**
 Financial institutions, discussion paper, *The Regulation of Canadian Financial Institutions: Proposals for Discussion*, **47:3, 83-108**
 References *see* Canadian Commercial Bank—Bank of Canada
- Brampton, Ont.** *see* American Motors Corporation
- Braun, Mr. Edward** (Agricultural Institute of Canada)
Tax Issues in Agriculture, discussion paper, **18:3, 6, 10-4**
- Bresnahan, Mr. Dan** (External Affairs Department)
 External Affairs Department estimates, 1984-1985, supplementary (B), **1:5, 37-9, 54-5**
- Bretton Woods Agreement Act (amdt.)(Bill C-30)** Minister of State (Finance)
 Consideration, **25:6-32; 26:4-29; 27:6-21**; report to House without amdts., **27:20**, agreed to, **5**
 Clauses 1 to 5, **27:14**, carried, **3**
 Clause 6, **27:14-6**, carried, **4**
 Amdt. (Manly), **27:14-5**, not in order, **4**
 Clause 7, **27:16-20**, carried, **4-5**
 Amdt. (Manly), **27:16-7**, withdrawn, **4**
 Amdt. (Manly), **27:17**, negatived on recorded division, **5**
 Clauses 8 to 17, **27:20**, carried, **5**
 Schedule, **27:20**, carried, **5**
 Title, **27:20**, carried, **5**
 References, disposition, **25:10, 21-2**
See also Orders of Reference; Reports to House—Fourth
- Briefs** *see* Appendices; Procedure
- Brierley, Mr. James** (Canadian Institute of Actuaries)
 Canada Deposit Insurance Corporation, Wyman report, **58:3, 10-1, 14**
 Financial institutions, discussion paper, *The Regulation of Canadian Financial Institutions: Proposals for Discussion*, **58:3, 10-1, 14**
- Brightwell, Mr. A.H. Harry** (PC—Perth)
Tax Issues in Agriculture, discussion paper, **14:37-8; 16:54-6; 17:39-40**
- Britain**
 Parliament, House of Lords *see* Committees of the House—Britain
See also Deposit insurance—Premiums; Financial institutions—Actuaries—Boards of directors—Regulation; Income tax—Capital gains, \$500,000 lifetime exemption; Life insurance—Actuaries, Appointed actuary; Property and casualty insurance companies—Actuaries; Securities industry
- British Columbia** *see* Automobile insurance; Credit unions; Farmers—Income tax
- Broadcasting** *see* Committees of the House; Procedure
- Brooks, Mr. R.L.** (Bank of Nova Scotia)
 Canada Deposit Insurance Corporation, Wyman report, **63:4, 51, 53-4, 67**
- Brooks, Mr. R.L.—Cont.**
 Financial institutions, discussion paper, *The Regulation of Canadian Financial Institutions: Proposals for Discussion*, **63:4, 51, 53-4, 67**
- Brousseau, Mr. Daniel** (Canadian Council of Financial Analysts)
 Financial institutions, discussion paper, *The Regulation of Canadian Financial Institutions: Proposals for Discussion*, **61:3, 7-12**
- Brown, Mrs. Ada** (Consumers' Association of Canada, British Columbia Branch)
 Canada Deposit Insurance Corporation, Wyman report, **52:3, 50, 53-4, 56-9**
 Financial institutions, discussion paper, *The Regulation of Canadian Financial Institutions: Proposals for Discussion*, **52:3, 50, 53-4, 56-9**
- Brown, Mr. Hugh M.** (Canada Deposit Insurance Corporation Working Committee)
 Canada Deposit Insurance Corporation, Wyman report, **51:3, 11-2, 14-6, 21, 23-5, 28, 32, 35-7**
 Financial institutions, discussion paper, *The Regulation of Canadian Financial Institutions: Proposals for Discussion*, **51:3, 11-2, 14-6, 21, 23-5, 28, 32, 35-7**
- Bryce Royal Commission** *see* Competition
- Buchanan, Mr. W.W.** (Canadian Institute of Chartered Accountants)
 Canada Deposit Insurance Corporation, Wyman report, **60:75-6, 78-83**
 Financial institutions, discussion paper, *The Regulation of Canadian Financial Institutions: Proposals for Discussion*, **60:75-6, 78-83**
- Buchanan, Mr. Don** (Racetracks of Canada Inc.)
Tax Issues in Agriculture, discussion paper, **16:3, 13-4, 23, 25-6**
- Budget**
 Consultations, **3:38-40; 80:6, 8, 13**
 Economic Council of Canada role, **84:31-2**
 Legislation, opportunity for scrutiny, **81:6**
See also Income tax
- Budget, May 23/85**
 Document, *The Canadian Budgetary Process: Proposals for Improvement*, **37:5**
See also Charitable/cultural organizations—Lobbying; Income Tax Act (amdt.)(Bill C-84)—References
- Budget, Feb. 26/86** *see* Income Tax Act (amdt.)(Bill C-84)—References
- Bujold, Mr. Simon** (Assumption Mutual Life Insurance Company)
 Canada Deposit Insurance Corporation, Wyman report, **73:3, 14-8**
 Financial institutions, discussion paper, *The Regulation of Canadian Financial Institutions: Proposals for Discussion*, **73:3, 14-8**
- Bureaucracy** *see* Financial institutions—Regulation
- Burgess, Mr. Bob** (Racetracks of Canada Inc.)
Tax Issues in Agriculture, discussion paper, **16:3, 19-20, 28-9**
- Burns, Mr. H. Michael** (Crownx Inc.)
 Canada Deposit Insurance Corporation, Wyman report, **69:4, 55-8**
 Financial institutions, discussion paper, *The Regulation of Canadian Financial Institutions: Proposals for Discussion*, **69:4, 55-8**
- Business Investment Tax Credit** *see* Investment Tax Credit

- Cabinet Ministers**, ministerial discretion *see* Financial institutions—Regulation—Transfers; Income tax
- Cadillac-Fairview apartment buildings**
 Canada Deposit Insurance Corporation, equity, 44:24-5
See also Cadillac-Fairview apartment buildings—Mortgages
 Clarkson-Gordon, receivers, 44:25
 Liquidation, appraisals, Rosenberg estimate of value, 44:25;
 57:13-5; 58:37; 68:11-2
 Appraisal Institute of Canada disciplinary action, 57:13-5
 Morrison report, 50:27-8
 Mortgages
 Greymac Mortgage Company financing, 42:34, 36, 42
 Seaway Trust Company share, 42:36, 42
 Third mortgages, CDIC claim, 44:26
 Rent controls, effect on value, 44:26
- Cadillac-Fairview Corporation** *see* Appendices; Financial institutions—Deposits, Brokerage system—Ownership, Concentration; Witnesses
- Caisses de dépôt** *see* CP Rail; Deposit insurance—Alternatives
- Caisses d'entraide économique**, failures, 52:75-6; 60:28-30; 72:31
- Caisses populaires** *see* Co-operatives/caisses populaires; Credit unions
- Caldwell, Mr. Jim** (PC—Essex-Kent)
Tax Issues in Agriculture, discussion paper, 13:26-8, 54-8; 14:15-6,
 34-6; 15:20-4; 16:24-6; 17:20-1, 23, 27-9, 43-4
- CAMEL system** *see* Financial institutions—Rating service
- Canada Deposit Insurance Corporation**, 44:4-5; 47:87
 Administration, staffing, directors, etc., 44:5-6, 11, 38-9
 Chairman, Robert de Coster, resignation, requesting, 44:5, 11
 Agency agreements, 44:12-5; 46:26-7
 Political considerations, 45:15
 Small trust companies, 44:34
See also Crown Trust Company; Fidelity Trust Company;
 Greymac Mortgage Company; Greymac Trust Company;
 Pioneer Trust Company; Seaway Mortgage Corporation;
 Seaway Trust Company
 Annual report, committee referral, 45:8
 Assets/liabilities, 44:7-8
 Auditors, increasing number/powers, 67:22
 Bank of Canada involvement, 47:84
 Board of directors
 Private sector involvement, 46:8; 47:101; 51:38-40; 58:25, 43
 Size, 55:13
 Borrowing, Consolidated Revenue Fund, etc., 44:5-6, 8, 11-4, 17,
 21-2
 Business practices, 42:35-6
 Capital requirements, minimum, 40:17
 Consumers' Association of Canada, Manitoba Branch, position,
 54:58
 Deposit Insurance Fund, 44:8; 46:8
 Financing, 34:29-30; 51:22-4, 30-4; 55:13
 Canadian Bankers Association position, 60:8, 19-20
 Deficit, 44:15, 19; 46:22-3; 47:104-5; 60:34-5, 51; 63:63; 65:20-1;
 67:36
 Preferred share issue, non-taxable, proposal, 44:16-8; 46:9, 22,
 24-5; 47:87-9, 104
 General loan loss provision, establishing, Auditor General
 consultation, 44:39
 Head office *see* Canada Deposit Insurance Office—Inspection
 arrangements
 Independence/accountability, 46:25-6
 Consumers' Association of Canada position, 67:22
 Inspection arrangements, 50:19; 51:34-5
- Canada Deposit Insurance Corporation—Cont.**
 Inspection arrangements—*Cont.*
 Astra Trust Company/Re-Mor Investment Management
 Company example, 44:43
 Canadian Bankers Association position, 60:30-4
 Centralizing in one agency, 60:31, 33
 Complaints, 53:13
 Head office, relocation, 51:39; 58:43
 Information, 44:38; 50:27; 60:32
 Inspector General of Banks Office, combined responsibilities,
 conflict of interest, etc., 47:100-2; 60:30-4
 Jurisdiction, 44:6
 National Bank of Canada position, 60:32-3; 60A:172
 Ontario, 44:39-43; 53:8
 Policies, publicizing, 53:12
 Quebec, Deposit Insurance Board, comparison, 72:31, 43-4
 Regions, difficulties, 53:12
See also Insurance Department
 Insurance claims, procedure, 44:6, 8-11
 Insurance risk/focus, re-examining, 44:37
 Liquidation process, Commonwealth Trust/Pioneer Trust examples,
 etc., 44:30-2; 51:10-1, 20-1
 Agency run-off option, 44:22-4
 Costs, Pitts General Insurance Company comparison, 44:29-30
 Loans
 Advances, interest charges, 44:15
 Guarantees, 43:32
 Losses, 44:9-11, 16, 22, 35
 Recovery, 4:24-6; 65:20-1
 Membership, 44:4-5, 21-2; 60:42
 Penalties, enforcing, 40:22; 44:36-8; 46:37
 Powers, National Bank of Canada position, 70:22
 Public relations, 51:40-2
 Real Estate Advisory Board, William C. Poole, chairman, 44:25
 Role, Wyman proposals, etc., 44:6; 46:9; 47:100-1; 60:7
 Standards, 63:48
 Superintendent of Insurance, assistance, etc., 44:38; 47:100-1
 Tax status, 46:24
 Touche Ross study, 44:16-7; 46:23
See also Canada Deposit Insurance Corporation—Financing,
 Preferred share issue
 Trust Companies Association of Canada position, 58:20-1, 25
 Wyman report, *Final Report of the Working Committee on the
 Canada Deposit Insurance Corporation*, 46:5-47; 47:5-108;
 48:4-33; 49:5-104; 50:5-29; 51:4-42; 52:5-96; 53:6-106; 54:5-65;
 55:4-43; 56:4-29; 57:6-48; 58:5-51; 59:4-26; 60:6-100; 61:4-22;
 62:5-35; 63:6-74; 64:4-28; 65:5-45; 66:6-71; 67:5-40; 68:4-43;
 69:6-91; 70:5-42; 71:5-26; 72:6-84; 73:5-55
 Background, on-going consultation process, etc., 46:7-8
 Canadian Bankers Association position, 60:6-7; 60A:130-76
 Committee, referral, 45:8
 Co-operation, 51:5
 Criticism, 50:7-8
 Financial institutions green paper, similarities, 46:8-9
 Implementation, 51:5
 Industry reaction, 51:14-5, 25; 52:6, 14
 Recommendations, 44:8, 12, 15-7, 19-21, 37, 39-40, 43; 45:8
See also Deposit insurance—Co-insurance; Orders of Reference;
 Reports to House—Eleventh
See also Cadillac-Fairview apartment buildings; Canadian
 Commercial Bank—Financial support package; Continental
 Trust Company; Crown Trust Company; District Trust
 Company; Fidelity Trust Company; Greymac Trust
 Company—Regulatory Control; Insurance
 Department—Inspections; Mortgages; Pioneer Trust
 Company—Deposits; Real estate—Appraisal; Rosenberg

Canada Deposit Insurance Corporation—Cont.*See also—Cont.*

companies; Seaway Trust Company—Liquidation; Trust companies—Registration; Witnesses

Canada Deposit Insurance Corporation Act, amending, 46:40**Canada Deposit Insurance Corporation Working Committee see Witnesses****Canada Interest Act see Mortgages—Seven and ten years****Canada Life Assurance Company see Appendices; Financial institutions—Discussion paper; Witnesses****Canada Mortgage and Housing Corporation, real estate appraisers on staff, 57:17****Canada Savings Bonds**

Taxation, 82:39

See also Credit unions—Financial difficulties; Trust companies—Liquidity**Canada Sports Federation see Witnesses****Canada Trust Company, 58:23; 68:16, 21, 23-4****Canada West Insurance Company, Sodarcam Inc. interest, 72:69-70****Canadair Ltd.**

Debt, transferred to Canadair Financial Corporation, 2:33-6

Employees, 2:45-6

Finances, 2:38

Export Development Corporation financing, 11:25-6

Gulfstream Ltd., comparison, 2:46

Privatization, 2:30-2

Sale, expected price, 2:39

Canadian and British Insurance Companies Act, revision, 52:6-7**Canadian Automotive Leasing Association**

Funding, 57:48

See also Appendices; Automotive leasing—Banks involvement; Witnesses**Canadian Bankers Association see Appendices; Canada Deposit Insurance Corporation—Document—Financing—Inspection arrangements; Deposit insurance—Co-insurance—Reforming; Financial institutions—Discussion paper—Financial holding companies—Ownership; Ontario Task Force on Financial Institutions; Trust companies—Schedule C banking option; Witnesses****Canadian Broadcasting Corporation***Fifth Estate see* Pioneer Life Assurance Company—Self-dealing; Pioneer Trust Company—Loans*See also* Witnesses**Canadian Cattlemen's Association see Appendices; Witnesses****Canadian Charter of Rights and Freedoms see Charter of Rights and Freedoms****Canadian Commercial Bank**

Accounting methods, salaries, goodwill, etc., 30:34-6; 31:20-2, 27, 29-30; 32:25-9; 33:6-7

Alberta government, discussions, 30:37

Atlantic Acceptance Corporation, comparison, 32:12

Auditor role, concerns, 30:43; 31:4-13, 31-4; 32:8; 33:24; 55:9, 20; 60:71-2; 69:50, 52-3

Bank of Canada involvement, 34:4-5; 55:9

Advances, 34:5-6, 11-2

Assessment of situation, 34:27-9; 55:37

Canadian Commercial Bank—Cont.

Bank of Canada involvement—Cont.

Bouey remarks to *Globe and Mail*, 32:34

Communication with auditors, 34:32

Inspector General of Banks Office, relationship, 34:9, 14, 18; 55:37, 43

Losses, customer financing, 34:10, 33-4

Management assessment, Eaton, etc., 34:9-10, 16

Public ownership, 34:6

See also Canadian Commercial Bank—Financial support package

Banking industry role, 60:43-4, 46, 92-3; 63:56-7, 63-5; 69:34-6

Board of directors, 55:5; 69:88

Bond ratings, effect, 34:21-2, 27

Branches

Cost of opening, 31:22; 32:7, 22-3

United States, 33:9

Business strategies, diversification, 30:5-6, 9-11, 25, 30-1, 39-41;

31:9, 20, 24-5; 32:7, 9, 19, 22-3, 26, 36; 45:22

Canadian Co-operative Credit Society Limited, relationship, 63:13-4, 21-2

Circumstances *re* support package, 30:5-44; 31:4-34; 32:4-45;

33:4-26; 34:4-38

See also Orders of Reference; Reports to House—Sixth—Eighth Committee study deadline, 30:5; 41:3Confidence *see* Canadian Commercial Bank—Financial support package

Continental Illinois Bank, comparison, 34:26-7; 63:67, 70

Corporate art, inventory, 31:22-3, 28-9

Curator, 55:6

Debentures, Surrey Credit Union purchase, 63:22

Deposits, 30:17, 36, 38; 31:16, 21; 34:6, 8; 69:44

As of Sept. 1/85, 55:41

Foreign banks, 55:21-2, 24; 60:13-4, 45-6

Institutions, 55:41

National Bank of Canada, 70:25-6, 30

Other banks, 55:27; 60:47; 69:39-40, 43-4, 46-7, 49-50

Protection, 34:19, 27, 29, 37; 55:21-2; 63:66-7; 69:36, 44-5, 49-50, 72; 70:17, 22-3, 30

Transferred, 55:36; 60:10-3; 63:56-7, 65-6; 65:25-6; 69:46-7, 51-2, 73-4; 70:30

Uninsured, 55:8, 20-1, 24, 32-4, 37; 60:9-10, 44-5; 63:66-7, 69-70; 65:21-3; 67:30-1; 69:65-6, 73-5; 70:26-7

Desjardins Group position, 70:16-7

Dividend, declared, 30:14-5, 23, 27-8, 41; 31:8; 33:4-9

Dominion Securities Ames Limited circular, 32:34; 33:25

Eastern Canada operations, 30:31

Economic conditions, effect, 30:6-8, 39; 31:9, 32-3; 32:7, 10, 36, 44-5; 34:18

Failure, effects, 60:96; 63:57, 64

Finance Department role, 55:17-8, 37-8; 63:13-4, 21-2

Finance Minister, briefings/directives, 32:19-20, 41, 45

Financial difficulties, 30:6-7, 15-6, 38-9; 31:7, 24-5; 32:9-11, 35-6, 38-9, 43-4; 34:17; 52:21; 55:27-8

Financial statements, 30:37

Financial support package, 30:8-9, 13-4, 17, 26, 37-8, 41-3; 31:24, 34; 32:10, 12-3, 16, 28, 33-4; 33:23; 34:5-7, 12-3, 18

Adequacy, 63:58

Alberta Premier intervention, 34:8

Auditor consultations, 31:8

See also Canadian Commercial Bank—Loans/investments, Monitoring

Bank of Canada Governor role, 55:9

Bank of Montreal position, 60:92-3

Canada Deposit Insurance Corporation contribution, 32:12, 33; 33:8; 34:24, 30, 33

CCB Realty Trust transfer, 34:18-9

Canadian Commercial Bank—Cont.

- Financial support package—Cont.
 - Confidence, failure to restore, 55:6, 10; 60:45-6
 - Cost, 55:8
 - Debenture holders, 34:33, 37; 69:42
 - Financing, future, 34:25-7, 29
 - Inspector General of Banks Office role, 34:30-1; 55:9; 60:92
 - Investment protection, 34:20
 - Liability, 55:22, 36
 - Losses, written-off, etc., 34:13-4; 60:48-9; 65:18, 30, 33-4
 - Memorandum of Agreement, 33:16-8; 69:72
 - Inspector General of Banks Office, letter *re* solvency, 34:30-1
 - Interpretation, Justice Department possible referral, 33:17
 - Shareholders' special meeting, 33:17-8; 34:21
 - National Bank of Canada, comparison, 34:37
 - Royal Bank of Canada position, 65:31-2, 34
 - Support group
 - Acquiescence, Richard Thomson remark, etc., 34:5, 7-8, 22, 24; 55:4, 9-10; 69:34-5, 71
 - Repayment, profit/assignment of losses distinction, 33:15-7; 34:14; 69:72, 75; 70:22-3
 - Shareholder claims, comparison, 33:15-7
 - Taxpayers' dollars, 34:22; 60:14-7; 69:54
 - Toronto-Dominion Bank position, 69:33-6, 46, 49-54
 - Value, 55:37, 41-2; 65:20
 - "Goodwill", amortization, 60:78-80
 - Information, adequacy, etc., 31:9; 33:13-4; 55:31; 60:47-9, 92; 63:58, 64-5; 65:33-5; 69:35, 40-1, 89-90; 70:22, 25
 - Insider information, McCreath, etc., 30:15, 26-7, 42-3
 - Inspector General of Banks Office, on-going discussions, 30:8, 10-1, 14-5, 22-4, 27-30, 36, 41-3; 31:5, 9-11, 30, 34; 32:10-1, 13-6, 19, 21-5, 27-31, 37-9, 43
 - Competence, 34:18; 60:49
 - "Letter of comfort", 69:36, 39, 87-8
 - Management assessment, 32:18-9, 21, 31, 34
 - Samson Band of Indian 137, correspondence, request for documents, 32:19, 35; 33:24-6
 - International implications, 60:95-6
 - Inventory *see* Canadian Commercial Bank—Corporate art
 - Investigation, 55:25
 - Judicial inquiry, Estey commission, cost of Inspector General of Banks Office legal fees, 77:8-11, 28
 - Lawsuits, 30:37
 - Leverage, 31:13-4, 31; 34:31-2; 45:16-7
 - Liquidity problems, common knowledge, 60:21-2, 46
 - Loans, 30:6-8, 10, 19, 20, 37-8, 43; 31:20-1; 32:43
 - Confidentiality, 30:23-4
 - Energy, 30:8, 10, 22-5, 28-9, 40-2; 31:7-8, 15-6, 18, 27, 34; 32:10-1, 21-3, 38-9
 - Hitchman report, 55:5-6, 13-4, 16-7, 22-3
 - Information access, shareholder concerns, etc., 33:4-5; 34:34
 - Loan loss provisions, 31:11-3, 17-8, 22, 29-30; 32:26-9; 34:13
 - Monitoring and evaluation, 31:6-7, 10, 13-5, 27-8, 31; 32:37-8; 55:6, 14-20, 22-3, 30-1, 33-4; 57:18-9; 60:22-4, 72-7, 93-5; 63:54-6, 61-2; 65:18-20, 30-1; 69:47-9, 66-7, 71-2, 74
 - Non-performing loans, size, 34:34
 - Overvalued, 60:15-6
 - Paragon Homes Ltd., 30:21
 - Real estate, 30:29, 37, 40; 31:17-8, 27; 32:10, 23; 69:42-3
 - Staff, 30:31-3; 31:18-20
 - United States Federal Reserve Bank report, 65:23, 35
 - See also* Canadian Commercial Bank—Westlands Bank; Small business—Loans
 - Losses *see* Canadian Commercial Bank—Financial support package—Loans
 - Management
 - Bonuses, 31:19-20, 22

Canadian Commercial Bank—Cont.

- Management—Cont.
 - Competence, 63:57; 65:23-5; 69:35, 41, 46, 71
 - Dismissal, 31:24-5; 60:97; 69:41-2, 46, 88
- Management letter, 31:20, 22-4
- McDougall response to questions, 31:11; 53:50-3
- Merger, CCB Realty Investors, prospectus, 31:7; 33:19-20, 23-4; 55:6
 - Asset commingling, 33:22-3; 34:18-9
 - Closing documents, request, 33:24
 - Conflict of interest, McCreath, trustees, etc., 33:20-4; 34:9
 - Coopers and Lybrand Chartered Accountants, appraisal, 33:19-21, 23-4
 - Dominion Securities Pitfield Limited assurances, 33:19-20, 24-5
 - Litigation, 33:22
 - Objective, alleged, 33:22; 34:18
 - Rescission of merger, proposed, 33:19, 23
 - Samson Band of Indian 137 investment, 33:19-20, 25; 34:16
 - Share devaluation, 33:19-20, 22-3
 - Voting, 33:21, 26
- National Energy Program, effects, 30:6; 31:26-7, 33; 60:27
- Oil surplus, effects, 30:6-8
- Ownership, public, 34:19
- Profitability, projected, 30:6-7, 14, 26; 32:26, 34; 34:13, 25
- Receiver, appointment, 34:19; 55:6
- Rosenberg companies, relationship, 30:9, 16-7; 31:19; 32:11, 18; 34:5, 15-6
- Separation allowances, 31:22
- Shareholders
 - Risk/protection, 32:35; 33:7-9, 14-7; 34:36-7; 46:31-2
 - See also* Canadian Commercial Bank—Financial support package, Memorandum—Loans, Information
- Westlands Bank acquisition, 30:6, 9-13, 16, 36, 39-40; 31:9, 20-2; 32:9-10, 22-6
 - Bank reporting, U.S./Canada, 33:10-1; 55:27-8
 - Deposits, 30:37; 31:16-7
 - Financial statements, 30:11
 - Insider abuses, 32:10, 20
 - Loan losses/write-offs, 30:7, 12, 14; 33:9-12, 18; 34:16; 69:42
 - Reporting responsibilities/Inspector General of Banks Office surveillance, 33:9, 14; 34:32-3
 - Shares, value dilution/purchase, 33:10, 12-3; 34:16
 - Software product, 30:12, 18-9, 40; 32:23, 26
- See also* Appendices; CCB Mortgage Investment Corporation; Committee—Reports to House; Financial institutions—Failures, Insurance Department; Witnesses

Canadian Commercial Corporation

- Budget, 29:6, 9, 12-4
- Clients/customers, services, 29:15, 20
- Estimates, 1985-1986, main, 29:4-25
- Head Office, Supply and Services Department, relationship, 29:12-4
- Information services, 29:22-4
- International Trade Minister, relationship, 29:14-4
- Legal fees, 29:20-1, 24
- Markets/sales, 29:4-5, 7
- Official languages policy, 29:9-11, 25
- Private sector competition, 29:5, 8
- Procurement, contracts, purchases, etc., 29:5-9, 12, 19, 21-2
 - International agencies, 29:11, 17-8, 24
- Role, 11:21-2; 29:4, 17, 20
 - See also* Defence Production Sharing Agreements
 - See also* Export Development Corporation; Witnesses

Canadian Co-operative Credit Society Limited

- Bank status proposal, 63:11-2
- Commercial lending, 63:11-2, 17-8

- Canadian Co-operative Credit Society Limited—Cont.**
Schedule 'C' bank status, 63:13, 17-8
See also Appendices; Canadian Commercial Bank; Credit unions—Financial difficulties; Deposit insurance—Credit unions; Financial institutions—Discussion paper; Witnesses
- Canadian Council of Financial Analysts, 61:4-5, 13-4**
United States standards, comparison, 61:6-7
See also Deposit insurance—Co-insurance; Financial institutions—Discussion paper; Pension funds; Witnesses
- Canadian Council on International Cooperation** *see* Witnesses
- Canadian Federation of Agriculture** *see* Witnesses
- Canadian Federation of Independent Business** *see* Appendices; Deposit insurance—Limits; Financial institutions—Discussion paper—One-stop financial shopping; Small business—Credit; Witnesses
- Canadian Federation of Insurance Agents and Brokers Association** *see* Appendices; Financial institutions—Discussion paper—One-stop financial shopping; Witnesses
- Canadian Hereford Association** *see* Witnesses
- Canadian Imperial Bank of Commerce**
Capitalization, 69:75-9
Leverage, 69:79-80
Loans, fees, etc., 69:69-71
VISA centre, labour dispute, cancellation of customer accounts, etc., 77:14-6
See also Appendices; Canadian Pioneer Management Ltd.—Directors' fees; Deposit insurance—Co-insurance; Financial institutions; Small business—Credit; Trust companies—Ownership; Witnesses
- Canadian Import Tribunal** *see* Tariff Board
- Canadian Institute of Actuaries, 58:14-8**
See also Appendices; Life insurance companies—Actuaries; Witnesses
- Canadian Institute of Chartered Accountants, 60:66-7, 70-1, 80**
See also Appendices; Financial institutions—Discussion paper; Witnesses
- Canadian International Development Agency, 26:17-8**
See also Export Development Corporation—Finances
- Canadian Life and Health Insurance Association** *see* Appendices; Financial institutions—Discussion paper; Insurance Department—Supervisory role; Witnesses
- Canadian Organization of Small Business, 10:4**
See also Deficit; Federal Business Development Bank; Witnesses
- Canadian Pacific Limited** *see* CP Rail
- Canadian Pioneer Management Ltd., financial holding company, 43:12-3**
Aircraft, ownership, 43:29
Directors' fees, Canadian Imperial Bank of Commerce comparison, 43:26-7
Financial holding company structure proposal, 43:13-4
Holdings, 43:12, 17
Insurance Department, jurisdiction, 43:13-4, 29
Management agreement, financial subsidiaries, 43:26
Ownership, 43:11
Pioneer Life Assurance Company real estate guarantees, 43:14-5
Self-dealing, 43:19, 29-30
See also Canadian Pioneer Petroleum Inc.; Canadian Pioneer Securities Ltd.; Fossil Resources; Life of the Northwest; Pioneer
- Canadian Pioneer Management Ltd., financial...—Cont.**
See also—Cont.
Life Assurance Company; Pioneer Life Realty Inc.; Pioneer Plastics; Pioneer Trust Company
- Canadian Pioneer Petroleum Inc., subsidiary of Canadian Pioneer Management Ltd., 43:12**
- Canadian Pioneer Realty and Development Ltd./Canadian Pioneer Realty and Development Inc., subsidiaries of Pioneer Trust Company, 43:17-9**
Inglewood project, Regina, 43:27
Insurance Department audit, 43:19
Pioneer Life Realty Inc., business dealings, 43:18
- Canadian Pioneer Securities Ltd., subsidiary of Canadian Pioneer Management Ltd., 43:12-3**
Insurance Department jurisdiction, 43:14
- Canadian Reinsurance Group** *see* Appendices; Financial institutions—Discussion paper; Witnesses
- Canadian Sports Federation** *see* Sports, amateur—Provincial organizations
- Canadian Tax Foundation** *see* Witnesses
- Canadian Union** *see* Cardinal Insurance Company—Reinsurers
- Canadian Vehicle Wash Operations Limited, Mississauga, Ont., Federal Business Development Bank loan, 7:10-1**
- Cantor, Mr. Paul** (Canadian Imperial Bank of Commerce)
Canada Deposit Insurance Corporation, Wyman report, 69:4, 76-80
Financial institutions, discussion paper, *The Regulation of Canadian Financial Institutions: Proposals for Discussion*, 69:4, 76-80
- Capital gains tax** *see* Income tax; Real estate—Income tax
- Carchrae, Mr. John A.** (Canadian Institute of Chartered Accountants)
Canada Deposit Insurance Corporation, Wyman report, 60:76
Financial institutions, discussion paper, *The Regulation of Canadian Financial Institutions: Proposals for Discussion*, 60:76
- Cardinal Insurance Company**
Capitalization, 42:4-6
High risk business, 42:5
Liquidation, Insurance Department involvement, 42:4, 24, 32-3
Mendez, A., fraud allegations, 42:5-11
Peat Marwick Mitchell & Company, referral, 42:5-6
Reinsurers, Canadian Union, Stetzel-Thomson Syndicate, contract avoidance, 42:4-5, 7-10
- Carr, Mr. Douglas** (Peat Marwick Mitchell & Co., Chartered Accountants)
Canadian Commercial Bank, circumstances *re* support package, 31:3, 9-11, 13-9, 21-3, 25, 27-9, 31-2
- Carter, Mr. Brian** (Consultant)
Canada Deposit Insurance Corporation, Wyman report, 57:3-4, 24-5, 47-8; 58:3, 18-9; 60:4, 99; 62:3, 29-33; 67:3, 27, 40; 69:3, 13-4; 71:3, 24-6; 72:4, 82-4; 73:3, 25-6
Financial institutions, discussion paper, *The Regulation of Canadian Financial Institutions: Proposals for Discussion*, 57:3-4, 24-5, 47-8; 58:3, 18-9; 60:4, 99; 62:3, 29-33; 67:3, 27, 40; 69:3, 13-4; 71:3, 24-6; 72:4, 82-4; 73:3, 25-6
- Carter, Mr. Howard** (Federation of Automobile Dealer Associations of Canada)
Canada Deposit Insurance Corporation, Wyman report, 71:3, 15-9, 21-6

- Carter, Mr. Howard—Cont.**
Financial institutions, discussion paper, *The Regulation of Canadian Financial Institutions: Proposals for Discussion*, 71:3, 15-9, 21-6
- CASE** see Counselling Assistance for Small Enterprise
- Cassidy, Mr. Mike** (NDP—Ottawa Centre)
Artists, income tax, 82:37
Canada Deposit Insurance Corporation, Wyman report, 60:42-9; 69:46-9, 52-3; 71:11-5
Co-operatives/caisses populaires, 82:72
Credit unions, 82:72
Employees, home loans, 82:54-5
Financial institutions, discussion paper, *The Regulation of Canadian Financial Institutions: Proposals for Discussion*, 60:42-9; 69:46-9, 52-3; 71:11-5
Government, 79:9
Income tax
Budget measures, 79:9-12, 15-7
Capital gains, \$500,000 lifetime exemption, 80:32-3; 82:39, 63-7
Capital losses, 82:48-9
Child tax credit, 82:58
Deductions, 82:36
Families, income-splitting, 82:46-8, 54
High-income surtax, 82:74-5
Indexation, 82:68-9
Payments, 82:81, 85
Search and seizure, 82:82
Withholding tax, 82:78
Income Tax Act (amdt.)(Bill C-84), 79:7, 9-12, 15-9, 21-5, 34-40; 80:11-3, 29-33; 82:34-51, 53-78, 81, 83, 85, 87
References, Committee study, 79:7, 18-9, 21-5; 82:35
Job creation, 80:31
Labour-sponsored funds, 82:71
Partnerships, 80:29
Procedure, bills, M. (Dorin), 80:11-3
M. to rescind (Attewell), 82:35
Real estate, income tax, 82:39-40
Research and development, 82:43-4, 76-7
Small business, equity investment, 79:34-40
- Castonguay, Mr. Claude** (Canadian Life and Health Insurance Association; Laurentian Group Ltd.)
Canada Deposit Insurance Corporation, Wyman report, 59:3-15; 62:3, 26-32, 35
Financial institutions, discussion paper, *The Regulation of Canadian Financial Institutions: Proposals for Discussion*, 59:3-15; 62:3, 26-32, 35
- Cattle**, forced sales, taxation policy, 21:10-1, 15-6
- CBC** see Canadian Broadcasting Corporation
- CCB** see Canadian Commercial Bank
- CCB Mortgage Investment Corporation**, 76:4-5, 14-5
- CCB Realty Investors** see Canadian Commercial Bank—Financial support package—Merger
- CCC** see Canadian Commercial Corporation
- CCD Real Estate MIC** see Traders Group Limited
- CDIC** see Canada Deposit Insurance Corporation
- Central British Columbia Credit Union** see Witnesses
- Central Trust Company** see Crown Trust Company—Canada Deposit Insurance Corporation
- Centre for International Policy** see Witnesses
- Cetinski, Mr. A.H.** (Edmonton Chamber of Commerce)
Canada Deposit Insurance Corporation, Wyman report, 53:3, 54-5, 57-9
Financial institutions, discussion paper, *The Regulation of Canadian Financial Institutions: Proposals for Discussion*, 53:3, 54-5, 57-9
- Chairman, decisions and statements** see Procedure
- Chambre de Commerce du Québec, La** see Appendices; Financial institutions; Witnesses
- Chambre des Notaires du Québec, La** see Appendices; Deposit insurance; Financial institutions; Small business—Credit; Witnesses
- Champagne, Mr. Michel** (PC—Champlain)
Tax Issues in Agriculture, discussion paper, 13:47-9; 14:32-4, 42-3; 21:28-9
- Chan, Mr. Randall** (Library of Parliament)
Economic Council of Canada annual report, 1983-1984, 6:4, 34
Financial institutions, discussion paper, *The Regulation of Canadian Financial Institutions: Proposals for Discussion*, 40:4
Income Tax Act (amdt.)(Bill), Ways and Means motion, notice, 45:7, 18
- Chant, Mr. John** (Simon Fraser University; Individual presentation)
Canada Deposit Insurance Corporation, Wyman report, 48:3-19
Financial institutions, discussion paper, *The Regulation of Canadian Financial Institutions: Proposals for Discussion*, 48:3-19
- Charitable/cultural organizations**
Funding, 36:6-7, 10, 12
Income tax, 36:22; 38:12, 16; 39:15-6
Lobbying, May 23/85 budget provisions, 36:11; 82:73
Proliferation/revenue loss, 36:21-2
Registration, appeals, 39:14
See also Sports, amateur
- Charter of Rights and Freedoms** see Automotive insurance—Rates; Financial institutions—Ownership; Income tax—Child tax credit—Death benefits
- Chemicals** see Farms
- Children** see Income tax
- Chinese walls** see Financial institutions
- Chouinard, Mr. Pierre** (Sodarcac Inc.)
Canada Deposit Insurance Corporation, Wyman report, 72:4, 72
Financial institutions, discussion paper, *The Regulation of Canadian Financial Institutions: Proposals for Discussion*, 72:4, 72
- CICA** see Canadian Institute of Chartered Accountants
- CIDA** see Canadian International Development Agency
- Civil Service Co-operative Credit Society Limited**, 57:22-3
Capitalization, 57:28-30
Commercial lending, 57:27
Membership, 57:25-31
Operations, restricted to Ontario, 57:23-6, 30
Mortgages, 57:27-8
See also Appendices; Financial institutions—Discussion paper—Financial holding companies; Witnesses

Clark, Mr. Kenneth (Canadian Institute of Actuaries)
Canada Deposit Insurance Corporation, Wyman report, 57:48; 58:3, 5-19
Financial institutions, discussion paper, *The Regulation of Canadian Financial Institutions: Proposals for Discussion*, 57:48; 58:3, 5-19

Clark, Mr. Lee (PC—Brandon—Souris)
Tax Issues in Agriculture, discussion paper, 12:14-6, 20, 42; 13:18-21, 40-4; 14:24-6; 15:8-10, 12, 15, 26-8, 30; 16:45-9, 71, 73-4; 17:13-5, 34-5; 18:9-11; 19:29, 76-8; 21:16-20; 22:14-6, 25-7, 30; 23:40

Clarkson Gordon, Chartered Accountants *see* Cadillac-Fairview apartment buildings; Witnesses

Class "A" preferred shareholders, Canadian Commercial Bank *see* Witnesses

Clendenning, Mr. E. Wayne (E. Wayne Clendenning Consulting 1983 Ltd.)
Canada Deposit Insurance Corporation, Wyman report, 48:3, 19; 58:3, 50-1
Financial institutions, discussion paper, *The Regulation of Canadian Financial Institutions: Proposals for Discussion*, 40:4; 42:3, 41; 43:3, 32-3; 44:3, 15; 48:3, 19; 58:3, 50-1
References *see* Committee—Staff

Cloutier, Mr. Sylvain (Export Development Agency)
Export Development Corporation corporate plan, 1985-1989, 11:4, 6-41

Cockburn, Mr. Dan (Latin America Working Group)
Bretton Woods Agreement Act (amdt.)(Bill C-30), 26:3, 22-8

Cold Lake, Alta. *see* Pioneer Trust Company—Real estate

Committee

Attendance, Nicholson, 1:13
Authority, 33:17, 23
Briefs, English language version, 69:6
Briefs, French language versions, 54:29-30; 65:30; 70:9; 72:70-1
Budget, effect of block system, etc., 77:18-20
Chairman, acting, Opposition Member, N. Riis, 61:4
Conference, Finance Department assistance, 4:26
Consultants, contracts, 77:18-9
Documents, requesting, organization chart, Insurance Department, 42:21
Hospitality, expenses, 77:19
Liberal Members, attendance, 50:5, 15, 17
Minister prepared to *see* policies cross examined, 1:8
New Democratic Party Members, 2:8; 50:17
See also Committee—Travel
Orders of Reference, number, 25:16; 26:19
Press lock-up, expenses, 76:29; 77:19
Printing costs, 77:18
Proceedings, distribution to consumer groups, 67:39-40
Proceedings, more collegial approach, 1:8-9
Publicity, expenses, 77:19
Reports to House, Canadian Commercial Bank, 2000 additional copies requested, 37:20
Staff
Researchers W. Clendenning and D. Madden, 40:9-10
Thibault, A., hired, 57:5
Travel, costs, 7:18
Travel, New Democratic Party requesting, 35:11-2
Vice-Chairman, Toupin resignation, 63:70
Witnesses, offering to testify in both official languages, 70:32, 42
See also Canada Deposit Insurance Corporation—Document; Canadian Commercial Bank; Committees of the House;

Committee—Cont.

See also—Cont.

Farmers—Income tax; Financial institutions—Chinese walls; Government expenditures; Income Tax Act (amdt.)(Bill C-84)—References; Legislation; Orders of Reference; Procedure; Small business—Finance committee

Committees of the House, broadcasting of proceedings, 6:7-8

Audio coverage, 6:22-3
Britain, House of Lords, comparison, 6:8, 12-3, 28
Code of ethics, establishing, 6:18-21
Committee rooms, technical difficulties, 6:15, 24-5
Committee study, 6:6-34
Recommendation, Reform of the House of Commons Special Committee examining, 6:3
Constitution of Canada Special Committee, comparison, 6:22, 26
Electronic *Hansard*, 6:13-4
Government Members, benefits, 6:28-9
Members' performance, affecting, 6:17-8, 21, 26-8
OASIS option, 6:10-1, 14-7
Parliamentary Press Gallery position, 6:8-11, 13, 21, 27-8
Political parties position, 6:10
Progressive Conservative Revenue Canada task force, comparison, 6:10
Radio coverage, 6:10, 13, 21-4, 29-31
Television coverage, 6:10-7, 25-6, 29-30
See also Procedure—Broadcasting; Reports to House—Second

Common market *see* European Economic Community

Commonwealth Trust Company *see* Canada Deposit Insurance Corporation—Liquidation process

Competition

Bryce Royal Commission, 49:98
See also Financial institutions

Computers *see* Canadian Commercial Bank—Westlands Bank, Software; Education—Computer software; Federal Business Development Bank; Financial institutions—Regulation; Financial services; Inspector General of Banks Office—Inspections, Information; Life insurance companies—Reports

Confédération des caisses populaires et d'économie Desjardins, La *see* Desjardins Group

Conflict of interest *see* Banks and banking—Boards of directors; Canada Deposit Insurance Corporation—Inspection arrangements, Inspector General of Banks Office; Canadian Commercial Bank—Merger; Financial institutions—Chinese walls; Life insurance companies—Self-dealing; Pioneer Trust Company—Real estate; Securities industry; Trust companies—Chinese walls; Trust funds

Conflict of interest office *see* Financial institutions

Consolidated Revenue Fund *see* Canada Deposit Insurance Corporation—Borrowing; Farm Credit Corporation—Loans

Constitution *see* Equalization payments

Constitution of Canada Special Committee *see* Committees of the House

Construction industry *see* Corporations—Foreign tax credit

Consultants *see* Committee; Finance Department—Staff; Income tax—Returns; Inspector General of Banks Office—Inspections, Bankers

- Consumer and Corporate Affairs Department**
 Criticism of concern for consumers, 52:52; 68:12
 See also Witnesses
- Consumers** see Bank Act; Committee—Proceedings; Consumer and Corporate Affairs Department; Deposit insurance—Limits; Financial institutions—One-stop financial shopping; Life insurance companies—Rates—Tied-selling
- Consumers' Association of Canada** see Appendices; Canada Deposit Insurance Corporation—Independence; Deposit insurance; Financial institutions; Life insurance companies—Solvency, Guarantee fund; Witnesses
- Consumers' Association of Canada, British Columbia Branch** see Deposit insurance—Limits; Financial institutions; Witnesses
- Consumers' Association of Canada, Manitoba Branch** see Appendices; Canada Deposit Insurance Corporation; Financial institutions—Discussion paper; Witnesses
- Continental Bank**, capitalization, 58:41
- Continental Illinois Bank**, Chicago, 34:6; 49:73-4; 70:34
 See also Canadian Commercial Bank
- Continental Trust Company**, failure, 49:5-20
 Asset appraisals, Laventhol & Horwath, etc., 49:8, 18-9
 Background, 49:5-8
 Borrowing ratio, cutting, 49:7, 10, 16, 18
 Canada Deposit Insurance Corporation coverage, 47:105; 49:19
 Contracts, voiding, 49:17
 Johnson role, 49:6, 8, 10, 14, 19-20
 Mortgage loans, Nigel Axton, etc., 49:6, 11-2
 Name, 49:8-9
 Ownership, 49:6, 8, 10-1, 14, 19-20
 Self-dealing, 49:10-1
 Superintendent of Insurance Office, supervision, etc., 49:5-8, 12-3, 16, 18
 United Financial Management Limited, relationship, 19:5-6, 8-10
 Valuation, 49:17-8
 Winding-up order, 49:5, 8, 19-20
- Contracting-out** see Inspector General of Banks Office—Inspections, Bankers—Staff
- Co-operative Credit Associations Act**, amending, 52:68-9; 63:8
- Co-operative farms** see Farms—Family
- Co-operatives/caisses populaires**
 Commercial lending, 70:12-5; 72:36
 Desjardins Group position, 70:6-7
 Encouraging, 46:30; 47:5, 7-8; 49:97
 Four pillars, 63:6-7; 70:20-1
 Income tax, small business deductions, 82:72
 Investment, securities, 70:18
 National Bank of Canada position, 70:20-1, 31-2
 Regulation, 63:24
 Self-dealing, 48:15; 49:97-8; 63:9, 11; 70:6, 8, 10-1, 12, 20-1; 72:34
 Taxation, 70:7, 20
 See also Corporations—Classifications; Credit unions; Deposit insurance; Financial institutions—Financial holding companies—One-stop financial shopping
- Co-operators Group Limited** see Appendices; Financial institutions; Witnesses
- Co-operators Life Insurance Company**, Manitoba credit unions share of ownership, 54:23-4
- Coopers and Lybrand Chartered Accountants** see Canadian Commercial Bank—Merger; Income tax—Capital gains, \$500,000 lifetime exemption; Witnesses
- Cormie, Mr. Donald M.** (Principal Group Ltd.)
 Canada Deposit Insurance Corporation, Wyman report, 53:3, 6-24
 Financial institutions, discussion paper, *The Regulation of Canadian Financial Institutions: Proposals for Discussion*, 53:3, 6-24
- Cornelissen, Mr. Michael A.** (Royal Trustco Limited; Trust Companies Association of Canada)
 Canada Deposit Insurance Corporation, Wyman report, 58:3, 25, 28, 30, 33-4, 37-8, 44-50; 71:3, 5-15
 Financial institutions, discussion paper, *The Regulation of Canadian Financial Institutions: Proposals for Discussion*, 58:3, 25, 28, 30, 33-4, 37-8, 44-50; 71:3, 5-15
- Cornell, Mr. Peter M.** (Economic Council of Canada)
 Economic Council of Canada
 Annual report, 1984-1985, 83:4, 26-7, 29; 84:3, 16-20
 Estimates, 1985-1986, main, 28:13-4
- Corporation laws** see Seaway Trust Company
- Corporations, income tax**
 Amalgamations, wind-ups, 38:12
 Capital gains, \$500,000 lifetime exemption, 78:8, 29, 46-7; 81:43, 56, 60-1; 82:51-2; 83:40-1; 84:20-1
 Carry-backs, 39:15
 Change of control, non-capital losses, etc., 38:20-2
 Classifications, co-operatives, credit unions, deposit insurance corporations, etc., 38:30-1
 Concessions, 3:15-7; 5:19-21, 23; 38:8
 See also Finance Department—Economic forecasts
 Dual residence, 39:19
 Foreign tax credit, construction industry, etc., 38:18-20, 26-7
 Instalment payments, 39:5-8
 Investment tax credit, 38:26, 28-9
 Loans to non-residents, reasonable interest rate criteria, 37:21
 Mortgage investment corporations, late-filing, dividends, capital gains, etc., 38:29
 Ownership
 Common shares, 53:82
 Non-residents, granting limited Canadian status, 52:7
 Similar, consolidation, 52:7
 Private, capital gains, rollovers, non-arm's length transactions, 38:12-3, 29; 39:14-5
 Rate, 23:41-2; 84:23
 Subsidiaries, foreign, tax credits, etc., 38:13; 47:47
 Surtaxes, repeal, 38:26-7
 See also Deficit—Reduction; Trust companies—Capitalization, Deferred taxes
- COSB** see Canadian Organization of Small Business
- Côté, Mr. Clément M.** (PC—Lac-Saint-Jean)
 Canada Deposit Insurance Corporation, Wyman report, 72:70-1
 Committee, briefs, 72:70-1
 Financial institutions, discussion paper, *The Regulation of Canadian Financial Institutions: Proposals for Discussion*, 72:70-1
- Counselling Assistance for Small Enterprise**, 7:19
 Inquiries, 8:5
 Youth, assistance, 9:19-20

- Couzin, Mr. Robert** (Canadian Tax Foundation)
Income Tax Act (amdt.)(Bill C-84), **81:3**, 6-8, 10-31, 33-5, 38-40
- CP Rail**, Caisses de dépôt investment, **47:45-6**
- Craven, Mr. Ian** (Manitoba Farm Business Association)
Tax Issues in Agriculture, discussion paper, **22:27**, 31, 35-6
- Crawford, Mr. Dick** (Maritime Life Assurance Company)
Canada Deposit Insurance Corporation, Wyman report, **73:3**, 5-14
Financial institutions, discussion paper, *The Regulation of Canadian Financial Institutions: Proposals for Discussion*, **73:3**, 5-14
- Crédit Foncier**, valuation of loans, **59:11-2**
- Credit insurance companies** see Standard Guarantee Corporation
- Credit Union Central of Nova Scotia**
Background, League Savings and Mortgage Company/League Data Limited, relationship, **73:18-9**, **25**; **73A:18-21**
See also Appendices; Deposit insurance—Co-insurance—Credit unions; Mortgages; Witnesses
- Credit Union Central of Ontario** see Deposit insurance—Credit unions; Witnesses
- Credit Union Central of Saskatchewan** see Appendices
- Credit unions**
British Columbia, **48:16**; **52:61-2**
Brokerage fees, **73:22**
Caisses populaires, comparison, **54:28-9**
Capital requirements, **48:11**; **52:62**, **69**
Financial holding company, **52:62**, **71-2**
Commercial lending, **52:64-7**; **54:25-8**; **63:15-7**
Nova Scotia, **73:21-2**, **24**
See also Civil Service Co-operative Credit Society Limited
Community-based operations, **54:26**
Competition, **52:62-3**; **54:27**
Financial difficulties, **52:72-6**
Canada Savings Bonds, effect, **63:25**
Canadian Co-operative Credit Society Limited assistance, **63:18-20**
Loans, matching problems, **73:23**
Manitoba, **54:17-8**; **63:19**
Nova Scotia, **73:19**, **21**, **26**
Regulatory powers, **63:24-5**
Federal incorporation, **57:30-1**; **63:18**
See also Civil Service Co-operative Credit Society Limited—Operations
Financial holding company status, **54:22-3**, **27-8**; **63:15-6**
See also Credit unions—Capital requirements
Income tax
Definition, **37:29**
Small business deduction, **82:72**
Investment powers, **52:69**
Loans, **54:19-21**
Delinquency rate, **73:23-4**
Valuations, **63:20**
See also Credit unions—Commercial lending—Financial difficulties
Manitoba see Co-operators Life Insurance Company; Credit unions—Financial difficulties—Ownership
Mortgages, **73:21**, **23**, **25**
One-stop financial shopping, Saskatoon experiment, **52:69-71**, **81-2**; **53:44**, **48**; **63:20-1**; **69:24**; **73:22**, **32**
Ownership, **52:62**, **72**, **74**
Manitoba, **54:17**
Regulation, **52:73**; **54:26-7**; **73:25-6**
See also Credit unions—Financial difficulties
- Credit unions—Cont.**
Self-dealing, **48:15**; **54:17**
Small communities, **52:52-3**
See also Co-operative Credit Associations Act; Corporations, income tax—Classifications; Deposit insurance; Income tax; Surrey Credit Union
- Creek, Mr. George** (Insurance Agents Association of Manitoba)
Canada Deposit Insurance Corporation, Wyman report, **54:3**, 7-17
Financial institutions, discussion paper, *The Regulation of Canadian Financial Institutions: Proposals for Discussion*, **54:3**, 7-17
- Criminal Code** see Trust companies—Boards of directors
- Cross-selling** see Insurance companies
- Crown corporations**
Criticism of another crown corporation, **11:22**
Funding, cost, **44:12**
Income tax, Finance Department consulting role, **44:17**
Privatization, **1:9**
- Crown Trust Company**, **42:25**
Acquisition, Greymac Credit, **42:42**
Canada Deposit Insurance Corporation, agency agreement, Central Trust, etc., **43:32**; **44:9**
Genstar purchase, Toronto-Dominion Bank financing, **69:30-2**; **71:9**
Inspection procedure, **44:39**; **51:34-5**
Loan limits, violation, **46:36**
- Crownx Inc.**, **69:45**
See also Appendices; Financial institutions—Discussion paper—Regulation—Self-dealing; Trust companies—Schedule 'C' banking; Witnesses
- Cultural organizations** see Charitable/cultural organizations; Sports, amateur
- Culture** see Trade
- Cunningham, Mr. Stewart** (Fidelity Life Assurance Company)
Canada Deposit Insurance Corporation, Wyman report, **52:3**, 5-14
Financial institutions, discussion paper, *The Regulation of Canadian Financial Institutions: Proposals for Discussion*, **52:3**, 5-14
- Customs tariff**, Tariff Board analysis of customs classification, **75:4-7**
- Dadswell, Mr. Bruce** (Insurance Brokers Association of Alberta)
Canada Deposit Insurance Corporation, Wyman report, **53:44-5**, 47-9
Financial institutions, discussion paper, *The Regulation of Canadian Financial Institutions: Proposals for Discussion*, **53:44-5**, 47-9
- Daming, Mr. Grant** (Great West Life Insurance Company)
Canada Deposit Insurance Corporation, Wyman report, **54:3**, 46-7, 49, 51, 53-6
Financial institutions, discussion paper, *The Regulation of Canadian Financial Institutions: Proposals for Discussion*, **54:3**, 46-7, 49, 51, 53-6
- Daniel, Mr. P.** (Finance Department)
Finance Department estimates, 1984-1985, supplementary (B), **3:3**, 25
- Dart, Mr. Robert** (Canadian Tax Foundation)
Income Tax Act (amdt.)(Bill C-84), **81:3**, 8-13, 16, 19-21, 26, 29-30, 33

- Daubney, Mr. David** (PC—Ottawa West)
Canadian Commercial Corporation estimates, 1985-1986, main, 29:14-6
Committees of the House, broadcasting of proceedings, 6:24, 32-3
Federal Business Development Bank annual report, 1983-1984 and capital budget, 1983-1984, 9:19-20, 24
Procedure
Broadcasting of Committee proceedings, 6:32-3
Meetings, notice requirement, 1:19
Organization meeting, 1:8, 19
- Daughney, Mr. V. Edward** (First City Trust Company)
Canada Deposit Insurance Corporation, Wyman report, 52:3, 14-29
Financial institutions, discussion paper, *The Regulation of Canadian Financial Institutions: Proposals for Discussion*, 52:3, 14-29
- Davies, Mr. Martin** (Peters & Co. Ltd.)
Canada Deposit Insurance Corporation, Wyman report, 53:4, 80-4
Financial institutions, discussion paper, *The Regulation of Canadian Financial Institutions: Proposals for Discussion*, 53:4, 80-4
- Dawson, Mr. John** (Metropolitan Life Insurance Company, Prudential Insurance of America and Standard Life Assurance Company)
Canada Deposit Insurance Corporation, Wyman report, 66:3, 6
Financial institutions, discussion paper, *The Regulation of Canadian Financial Institutions: Proposals for Discussion*, 66:3, 6
- de Coster, Robert** *see* Canada Deposit Insurance Corporation—Administration, Chairman
- de Havilland Aircraft of Canada Ltd.**
Business plan/forecasts, 2:37-8, 50
Employees, 2:45-6
Finances, 2:32-3, 39
Export Development Corporation, 11:25-6
Privatization, 2:30
Sale, expected price, 2:39
- de Jong, Mr. Simon** (NDP—Regina East)
Canada Deposit Insurance Corporation, Wyman report, 46:25-30, 34; 47:20-4, 29, 60-3, 72-3, 104-7; 48:14-5, 28-31; 49:12-4, 19-20, 27-30, 41, 47-8, 75-6, 94-8, 103; 51:10-1, 20-2, 37-9; 52:22-5, 40, 52-5, 72-4, 95; 53:14-8, 69-72, 78-9; 54:10-1, 24-7, 37-9, 53, 59-61; 55:37-8; 56:14-7; 57:14-9, 26-8, 39-40; 58:12-4, 24-30, 42, 48-9; 60:90-7; 62:22; 63:21-4, 42-3, 54-8, 65, 74; 65:12, 33-5, 41-2, 45; 68:12-5, 41-2; 69:26-8, 41-4, 50-2, 86-90; 70:11-4, 19, 22, 25-7, 30-1, 40, 42; 73:11-2, 17, 20-2, 26-7, 44-7, 54
Financial institutions, discussion paper, *The Regulation of Canadian Financial Institutions: Proposals for Discussion*, 40:23, 30-2; 42:18-9, 32, 37-8, 40-2, 49-50; 43:10-1, 14-7, 19-29, 33-4; 44:29-32, 34-8, 43-4; 45:32-3; 46:25-30, 34; 47:20-4, 29, 60-3, 72-3, 104-7; 48:14-5, 28-31; 49:12-4, 19-20, 27-30, 41, 47-8, 75-6, 94-8; 51:10-1, 20-2, 37-9; 52:22-5, 40, 52-5, 72-4, 95; 53:14-8, 69-72, 78-9; 54:10-1, 24-7, 37-9, 53, 59-61; 55:37-8; 56:14-7; 57:14-9, 26-8, 39-40; 58:12-4, 24-30, 42, 48-9; 60:90-7; 62:22; 63:21-4, 42-3, 54-8, 65, 74; 65:12, 33-5, 41-2, 45; 68:12-5, 41-2, 45; 69:26-8, 41-4, 50-2, 86-90; 70:9-11, 13-5, 17-9, 23-5, 42; 73:11-2, 17, 20-2, 26-7, 44-7, 54
Income Tax Act (amdt.)(Bill), Ways and Means motion, notice, 45:19
Procedure
Agenda and procedure subcommittee reports, M. 46:21
Chairman, role, 47:73
In camera meetings, M. 49:14
Information requesting, 44:37-8
- de Jong, Mr. Simon—Cont.**
Procedure—Cont.
Reports to House, 46:20
- de Léry, Mr. Charles C.** (Canada Deposit Insurance Corporation)
Financial institutions, discussion paper, *The Regulation of Canadian Financial Institutions: Proposals for Discussion*, 44:3-13, 16, 19, 24-6, 39
- de Saint Phalle, Mr. Thibaut** (Individual presentation)
Canada Deposit Insurance Corporation, Wyman report, 70:3, 32-42; 70A:69-100
Financial institutions, discussion paper, *The Regulation of Canadian Financial Institutions: Proposals for Discussion*, 70:3, 32-42; 70A:69-100
References *see* Appendices
- Deans, Mr. Ian** (NDP—Hamilton Mountain)
External Affairs Department estimates, 1984-1985, supplementary (B), 1:23, 26-35
Procedure
Estimates, 1:26
Ministers, 1:26, 28-34
- Debentures** *see* Canadian Commercial Bank
- Debt, public**
Interest charges, 3:7-9, 29, 32-3
Dollar exchange rate, effect, 83:11, 28
See also Economic conditions
- Defence Production Sharing Agreements**, Canadian Commercial Corporation role, 29:18
- Deficit**
Bellemarre, remarks, 5:29
Canadian Organization of Small Business position, 10:5
Dollar, exchange rate, relationship, 85:14, 19-21, 23-4, 26, 28, 30, 34
Economic Council of Canada position, 5:12, 14-5; 83:14-6, 20, 31-2, 35-6; 84:32-3
Finance Department projections, 3:20-1, 25-7
Future generations, affecting, 3:31-2
Government expenditure reduction, effect, 3:21-2; 21:31-2
Interest charges, 83:30
Public awareness, 82:28-30
Reduction
Corporate income tax, relationship, 83:15
Effect, 3:21-2; 21:31-2
See also Social programs
Importance, 83:20, 31, 38
Japan, comparison, 83:10-1
Measures, 83:35-6, 38; 84:32-3
Unemployment reduction, effect, 83:25
United States, Gramm-Rudman initiative, etc., comparison, 83:16-7; 84:10
Stimulative deficit, 3:17-8, 35
See also Economic conditions—Debt; Interest rates; Job creation
- Delaney, Mr. Tom** (Canadian Consumers Association)
Canada Deposit Insurance Corporation, Wyman report, 67:3, 24-8, 30-2
Financial institutions, discussion paper, *The Regulation of Canadian Financial Institutions: Proposals for Discussion*, 67:3, 24-8, 30-2
- Demers, Mr. Gilles** (La Chambre des Notaires du Québec)
Canada Deposit Insurance Corporation, Wyman report, 72:3, 23-4

Demers, Mr. Gilles—Cont.

Financial institutions, discussion paper, *The Regulation of Canadian Financial Institutions: Proposals for Discussion*, 72:3, 23-4

Denega, Mr. Michael (Canadian Tax Foundation)

Income Tax Act (amdt.)(Bill C-84), 81:3, 9, 13, 16, 18, 21, 23, 25-6, 30-1, 33, 35, 39-40

Dennis Madden and Associates *see* Witnesses**Denver, Colorado** *see* Pioneer Trust Company—Real estate**Deposit insurance**

Accounting, market value accounting proposal, 50:11-2, 19, 26
Administration, government role, 49:51-2, 60; 50:7-8, 16, 25-6; 72:49

Alternatives

Caisses de dépôts, 45:27-9

Private guarantors, 45:28-31; 49:52

See also Deposit insurance—Premiums

Self-insurance, 45:27-32

Auditing system, 67:26-8; 72:43-4

Bank of Montreal position, 60:86

Broker deposits, 60:40-1

Cancellation, 60:88-9

Chambre des Notaires du Québec, La, position, 72:20, 23-4

Co-insurance, Wyman report proposals, 44:19-21; 45:12-5, 23-4, 35; 46:9, 16-7, 34-6; 48:17-8, 27-8; 49:52, 54; 50:8, 11, 24-5; 51:5-8; 53:40-1

Atlantic Trust Company of Canada position, 73:49

Bank of British Columbia position, 72:78

Bank of Nova Scotia position, 63:62-3

Canadian Bankers Association position, 60:7-8; 69:65

Canadian Council of Financial Analysts position, 61:6, 12-3

Canadian Imperial Bank of Commerce position, 69:64-5

Consumers' Association of Canada position, 67:22, 32-3

Credit Union Central of Nova Scotia position, 73:21

Criticisms, runs of deposits created, etc., 52:22; 64:7, 17; 67:22; 72:57

Limits, 51:5-7, 9-12, 15-6, 18-9, 26-7, 29; 60:39-42; 61:12-3; 63:63; 64:19

Options, 51:19

Phasing-in, 61:13

Public awareness, 52:39; 61:6, 12-3

Small depositors, 51:8; 72:23-4

Small institutions, 52:31, 39-40; 61:6

Trilon Financial Corporation position, 72:18-9

Trust Companies Association of Canada position, 58:43

Western Canada financial institutions, affecting, 51:8-9

Commercial lending, requirement, 60:88

Confidence, instilling, 47:87-8; 50:21; 54:58-9; 65:36-7; 70:26-8

Consumers' Association of Canada position, 67:22-6; 67A:38-40

See also Deposit insurance—Co-insurance—Limits

Co-operatives/caisses populaires, 70:13-4, 16, 20-1

Cost, 50:20-1, 24

Credit unions, 46:35; 51:12-3; 52:49, 63-4, 72-3; 53:54; 63:22-4

Canadian Co-operative Credit Society Limited position, 63:19-20; 63A:25-8

Credit Union Central of Nova Scotia position, 73:19-21, 24-7

Credit Union Central of Ontario position, 63:9

Manitoba, 54:18-9, 21, 23-5, 28

Repayment concept, 73:20-1, 26-7

See also Deposit insurance—Premiums

Depositors

Business/investor deposits, 69:45

Small/large, ranking, 51:16

Deposit insurance—Cont.

Depositors—Cont.

Uninsured, 44:22, 35; 49:54-5; 60:44-5; 65:20-1; 69:64; 70:34; 72:41-2, 44-5

See also Canadian Commercial Bank—Deposits; Northland Bank—Deposits

Deposits, definition, 44:5; 46:15-6; 51:20-2

Effectiveness, 53:55

Financial holding companies, relationship, 45:34-5; 50:9-10, 14

Guarantees, market value, 50:6-8

Home State Savings of Ohio, failure, comparison, 50:18

Indemnification, provincial agreements, proposed, 49:45

Industry-groupings proposal, 60:35

Instruments, insurability requirement, 52:48

Insurance, comparison, 50:6

Intervention by insurance company, 50:25-6

Jurisdiction/standardization, 47:98-9; 60:31-2, 87-8

"Knowledgeable investor", 46:36

Leverage factor, 51:27

Liability, 52:23-4

Life insurance companies, role, 73:18

Life insurance deposits, policy-owner compensation plan proposal, 52:51-2; 62:7-9, 11-4

Limits, 44:5, 21; 46:8, 26-7, 31-3; 48:10, 12, 17, 28; 50:11-2, 24-5, 35-7; 52:35-6; 53:59, 61; 72:18-9, 27; 73:49

Canadian Federation of Independent Business position, 69:28

Cap proposal, 60:87

Consumer responsibility, affecting, 54:62-4

Consumers' Association of Canada, British Columbia Branch, position, 52:47, 50-1, 56-7

Consumers' Association of Canada position, 67:22, 24

Coverage, all deposits, 65:36-7

Coverage, 95% of depositors, 54:64; 60:39; 63:67; 64:19; 67:33-4

Evangeline Trust example, 73:44

Treasury bills, comparison, 52:58-9

Trust Companies Association of Canada position, 58:25

United States, comparison, 52:50-1

Well-run institutions, affecting, 54:63

See also Deposit insurance—Co-insurance; Greymac Mortgage Company

Market discipline, effect, 47:88; 48:21-2, 32; 50:8-9, 12; 51:5, 27; 58:49; 60:7, 24-5; 63:48; 69:65-6

Membership, uniform eligibility requirements, 60:86-7

National Bank of Canada position, 70:26-31

Premiums, 44:5; 47:105; 49:43; 55:13

Britain, comparison, 60:40

Credit unions, 54:25; 63:23, 25-7; 73:24-6

Deductible, 48:28; 50:24-5; 70:30

Flatrate/rebate proposal, 46:24-5; 68:40-1

Increase, 44:15-6, 19; 46:9, 22, 88; 58:25, 42-3

Interest, one-year's interest proposal, 58:43-4

Lawyers, comparison, 53:56

Optional premium for additional coverage, 54:64

Private companies issuing, 50:12; 53:54, 56, 61; 60:49-50; 68:41; 70:31; 73:49-50

Regional institutions, affecting, 53:56; 73:49

Risk-related, 44:19-21; 45:12-3, 21-3; 47:93-4; 48:17; 49:45-6,

49-51, 55, 59-60; 51:19-22, 27-9; 52:31-2; 53:54-6; 54:60-1;

58:18-9; 60:35, 86, 89; 63:26-7; 68:19; 70:28-9; 72:19, 57; 73:49

Surcharge, 60:34-5, 51

United States, comparison, 50:14-5, 17-8; 58:25

User bearing, 49:55; 50:16-9; 51:19; 52:33, 55-6; 64:19-20;

67:34-7; 68:28, 37-8; 69:11-2, 22-3; 70:8-10, 16, 29, 31; 72:27, 45-9

See also Deposit insurance—Credit unions,

Repayment—Premiums, Surcharge

Deposit insurance—Cont.

Premiums—Cont.

Variable, effect, 64:19-20; 73:49-50

Public awareness, 52:48, 57-8; 53:60-1; 60:24-5; 67:23, 34; 69:17; 72:45-9, 57

Ratings, publication, 67:25-6, 28; 68:19; 72:57-8

Reforming, 45:36-9; 47:6; 48:8, 21; 49:43; 50:6, 12

Canadian Bankers Association position, 60:7

Economic Council of Canada position, 64:7

Regulation, 50:8, 10, 19; 52:53-4; 53:39, 41; 67:24-5, 28

Retirement savings, 52:48, 50-1, 57, 59-60; 54:61-2, 64; 60:40-2; 67:36

Risk-taking, excessive, promoting, 45:11-2, 35, 38; 49:42-3, 51, 58, 71; 50:5-10, 12, 15; 51:7-8, 26-7; 70:28

Royal Bank of Canada position, 65:15

Special accounts, 60:40-2

Trust companies, 43:32; 53:54; 73:46-7; 76:6

United States, comparison, 49:58-60, 64; 70:34-5; 72:49

See also Deposit insurance—Co-insurance—Limits—Premiums

See also AMIC Mortgage Investment Corporation; Canada Deposit

Insurance Corporation; Canadian Commercial Bank; Greymac

Mortgage Company; Guaranteed income averaging certificates;

Mutual funds; Notaries; Securities industry—National

Contingency Fund

Desjardins Group see Appendices; Canadian Commercial Bank; Co-operatives/caisses populaires; Financial institutions—Discussion paper—Financial holding companies—Regulation; Witnesses**Devlin, Mr. Gerald** (Canadian Life and Health Insurance Association)
Canada Deposit Insurance Corporation, Wyman report, 62:3, 5, 13, 19-21, 24-5, 31-3Financial institutions, discussion paper, *The Regulation of Canadian Financial Institutions: Proposals for Discussion*, 62:3, 5, 13, 19-21, 24-5, 31-3**Dey, Mr. Peter** (Individual presentation)

Canada Deposit Insurance Corporation, Wyman report, 47:3, 74-83

Financial institutions, discussion paper, *The Regulation of Canadian Financial Institutions: Proposals for Discussion*, 47:3, 74-83**Di Giacomo, Mr. Tom** (Manufacturers Life Insurance Company)

Canada Deposit Insurance Corporation, Wyman report, 66:3, 32

Financial institutions, discussion paper, *The Regulation of Canadian Financial Institutions: Proposals for Discussion*, 66:3, 32**Dilworth, Mr. A.J.** (Canadian Institute of Chartered Accountants)

Canada Deposit Insurance Corporation, Wyman report, 60:4, 66-77, 79-85

Financial institutions, discussion paper, *The Regulation of Canadian Financial Institutions: Proposals for Discussion*, 60:4, 66-77, 79-85**Disabled and handicapped**, income tax, 82:60**Disarmament, arms control**, funding, 1:50, 57**Discount brokerage** see Securities industry—Greenline Investor Service**Discussion papers** see Financial institutions; *Tax Issues in Agriculture***District Trust Company**, CDIC loss, 44:8, 22**Dividends** see Income tax—Capital gains, \$500,000 lifetime exemption**Documents** see Appendices; Procedure**Dollar, exchange rate**

Capital, out-flow, relationship, 85:27-8, 31-2

Currency traders, perceptions, etc., 83:22, 25-6, 33-4; 84:5-6, 8; 85:6, 9-11, 15-8, 26-7, 29-30, 33-4

Decline, 83:10-1, 32

Bank of Canada intervention, 85:5-6, 8-9, 12-4, 16-7, 21, 34-5

Causes, 83:12-3, 21-2, 28, 32; 85:7, 14

Cost, 85:16-7, 28-9

Effects, 85:32-3

Measures to correct, 83:34; 84:6-8; 85:6-7

Mulroney remarks, 85:17-8

Oil prices, effect, 85:25-6

See also Dollar, exchange rate—Currency traders

Exchange rate account, 85:22-4

“Find its own level”, 85:7

Futures market, 85:8, 16

Government role, 85:6-7, 22

Long-term value, 83:33; 84:7; 85:14-5, 24, 29

“Pegged currency” option, 83:28

“Rating service role”, 85:18-9

United States, comparison, 83:32-3; 84:9; 85:5-6, 8-9, 18

See also Agriculture—Economic recovery

See also Debt, public; Deficit; Government borrowing; Income; Inflation; Interest rates; Investment; Trade; Utilities

Dominion Life Assurance Company, U.S. ownership, 62:23**Dominion Securities Ames Limited** see Canadian Commercial Bank**Dominion Securities Pitfield Limited** see Canadian Commercial Bank—Merger**Dorin, Mr. Murray** (PC—Edmonton West)

Bank of Canada annual report, 1984, 85:22-5, 34-5

Bretton Woods Agreement Act (amdt.)(Bill C-30), 27:20

Canada Deposit Insurance Corporation, Wyman report, 46:24-5, 36-9, 41; 47:100-2, 107; 48:13, 15, 17-8; 49:17-8, 92-4, 101-2; 52:20-2, 58-9; 53:18-20, 24, 60-1, 77, 90-1, 93; 54:57, 62-4; 57:19-20, 30, 44, 49-50; 60:18-21, 67-72, 78-9; 63:58-60; 66:23-4; 68:22

Canadian Commercial Bank, circumstances *re* support package, 30:18-22, 24, 37; 31:11-5, 27-30; 32:36-43; 33:26; 34:19-21

Economic Council of Canada annual report, 1984-1985, 83:27-8; 84:12-5, 29-30, 35

Financial institutions, discussion paper, *The Regulation of Canadian Financial Institutions: Proposals for Discussion*, 40:8, 21-2; 42:18, 38, 44-9; 43:4-6, 13; 44:17, 26-8; 46:24-5, 36-9, 41; 47:100-2, 107; 48:13, 15, 17-8; 49:17-8, 92-4, 101-2; 52:20-2, 58-9; 53:18-20, 24, 60-1, 77, 90-1, 93; 54:57, 62-4; 57:19-20, 30, 44, 49-50; 60:18-21, 67-72, 78-9; 63:58-60; 66:23-4; 68:22

Income Tax Act (amdt.)(Bill), Ways and Means motion, notice, 37:32, 34-5, 42-3; 38:15-6, 19, 24-6, 31-2; 39:12-3, 20-2; 45:18-9

Income Tax Act (amdt.)(Bill C-84), 78:24-5, 30-1, 33; 80:9-11, 34-5; 81:14-7, 49, 51-6, 59, 62

Procedure

Bills, M., 80:9-11

Documents, 42:45

Organization meeting, 83:7

Reports to House, 45:18

References see Income Tax Act (amdt.)(Bill C-84)—References, Committee study

Sports, amateur, provincial organizations, registration, Income Tax Act, amending, 36:21-3

Tariff Board estimates, 1985-1986, supplementary (B), 75:11-4

Doyle, Ms Anne-Marie (Finance Department)

Bretton Woods Agreement Act (amdt.)(Bill C-30), 27:3, 12, 17-20

Dragan, Mr. Ronald M. (Trust Companies Association of Canada)
Canada Deposit Insurance Corporation, Wyman report, **58:3**, 34-5, 37, 50
Financial institutions, discussion paper, *The Regulation of Canadian Financial Institutions: Proposals for Discussion*, **58:3**, 34-5, 37, 50

DRIE *see* Regional Industrial Expansion Department

Duguay, Mr. Leo (PC—St. Boniface)
Sports, amateur, provincial organizations, registration, Income Tax Act, amending, **36:5-6**, **8**, 21-2, 25

Dumanski, Mr. Julian (Agricultural Institute of Canada)
Tax Issues in Agriculture, discussion paper, **18:3-5**

Duplication *see* Economic Council of Canada; Economic policy—Federal-provincial duplication; Federal Business Development Bank; Government departments, boards, agencies, commissions

Durepos, Mr. Patrick (Canadian Federation of Insurance Agents and Brokers Association)
Canada Deposit Insurance Corporation, Wyman report, **60:4**, 60, 63-6
Financial institutions, discussion paper, *The Regulation of Canadian Financial Institutions: Proposals for Discussion*, **60:4**, 60, 63-6

Dymond, Mr. Bill (External Affairs Department)
External Affairs Department estimates, 1984-1985, supplementary (B), **1:5**, 46

E-L Financial Corporation *see* Appendices; Federal Business Development Bank; Financial institutions—Discussion paper—Self-dealing; Trust companies—Commercial lending; Witnesses

E. Wayne Clendenning Consulting 1983 Ltd. *see* Witnesses

Easter, Mr. Wayne (National Farmers' Union)
Tax Issues in Agriculture, discussion paper, **22:4-22**

Eaton, Howard, references, **30:16**, **34:10**, 15
See also Pioneer Trust Company—Real estate, Denver

Eaton Bay Financial Services Limited
Chinese walls, **65:43**
Customers, **65:41-2**
Depositors, men/women, **65:43-4**
Deposits, average value, **65:44-5**
Loans, personal, **65:42**
Networking, **65:45**; **73:33-4**
See also Appendices; Financial institutions

Eaton-Bay Mortgage Corporation *see* Seaway Mortgage Corporation; Seaway Trust Company

ECC *see* Economic Council of Canada

Economic conditions
Baseline projections, **3:13**; **83:9**
Debt/deficit, effect, **3:9-10**
Government role, **81:21-2**
Human factors, **83:10**
Oil prices, relationship, **83:9**, 18-9, 35
Performance, **3:11-2**
Recession, **34:23**
Regional disparities, **83:9-10**, 24-5

See also Canadian Commercial Bank—Recession; Financial institutions—Failures; Property and casualty insurance companies—Financial difficulties; Trust companies

Economic Council of Canada

Annual report, 1983-1984, **5:7-40**; **6:34-6**
See also Orders of Reference; Reports to House—Second Annual report, 1984-1985, **83:7-41**; **84:5-36**

See also Orders of Reference

Budget, **28:9**; **83:18**; **84:25**

Contracts, purchases, etc., **28:12**

Duplication, **5:24-6**; **6:34-5**

Estimates, 1985-1986, main, **28:6-15**

Publications, **5:10-1**; **28:6-7**; **48:4-5**

Research, **5:9-10**, 38-9; **28:8-10**; **83:9**, 17-8

See also Financial institutions—Regulation

Role, **5:8-9**

Staff, salaries, **28:11-2**

See also Appendices; Budget—Consultations; Deficit; Deposit insurance—Reforming; Economic policy; Energy; Export Development Corporation; Farmers—Financial measures; Financial institutions—Commercial lending—Competition—Ownership, Widely-held; Free trade; Government departments, boards, agencies, commissions—Efficiency; Income tax; Interest rates; Job creation—Service areas; Research and development; Social security programs—Targetting; Technological change; Trade—Tariffs; Trust companies—Commercial lending; Unemployment; Witnesses

Economic development *see* International Bank for Reconstruction and Development

Economic policy

Consultations, **3:13**

Economic Council of Canada position, **5:11-3**; **83:8-9**

Federal-provincial co-operation, **5:12**

Federal-provincial duplication, **3:19**, 30

See also Income Tax Act (amdt.) (Bill C-84)—References

Economic recovery

Importance, **5:33-4**; **52:14-5**

Investor confidence

United States, comparison, **5:29**

See also Multiple Unit Residential Buildings

Strikes, effect, **5:32-3**

See also Agriculture—Economic recovery

EDC *see* Export Development Corporation

Edmonton Chamber of Commerce *see* Appendices; Financial institutions—Discussion paper; Witnesses

Education

Community schools, income tax provisions, **37:9**

Computer software, trade, **84:17-8**

Scholarships, bursaries, prizes, income tax, **82:50-1**

Transfer payments, **84:34**

See also Export Development Corporation; Income tax—Employment income, Employee benefits

EEC *see* European Economic Community

Eisenbies, Robert, **49:67**

El Salvador *see* International Bank for Reconstruction and Development—United States domination

Elcock, Mr. Ward (Civil Service Co-operative Credit Society Ltd.)
Canada Deposit Insurance Corporation, Wyman report, **57:3**, 22, 24-7, 29-31

- Elcock, Mr. Ward—Cont.**
 Financial institutions, discussion paper, *The Regulation of Canadian Financial Institutions: Proposals for Discussion*, 57:3, 22, 24-7, 29-31
- Elliott, Mr. Donald C.** (Canadian Life and Health Insurance Association)
 Canada Deposit Insurance Corporation, Wyman report, 62:3, 18, 21, 28, 32-3
 Financial institutions, discussion paper, *The Regulation of Canadian Financial Institutions: Proposals for Discussion*, 62:3, 18, 21, 28, 32-3
- Empire Savings and Loans**, Texas, failure, 49:63
- Employees**, home loans, income tax, 82:54-5
- Employment** *see* Farms; Horse racing industry; Income tax; Job creation; Mutual life insurance companies—Foreign sales; Securities industry; Technological change
- Energy**
 Economic Council of Canada project, person years, etc., 28:10
See also Canadian Commercial Bank—Loans; Northland Bank—Real estate
- Energy Probe** *see* Witnesses
- Enviroics Research Group Ltd.** *see* Insurance companies—Specialization
- Epp, Hon. Jake**, references *see* Equalization payments
- Equalization payments**
 Budget, program cuts, Quebec, effect on regional development, 35:7-8
 Constitution, federalism, references, 35:10
 Current program, expiry date, 35:6
 Epp position, 35:10
 Fiscal arrangements, 1987, Parliament involvement, 35:10-1
 Legislation, previous, Bill C-97, Manitoba, effects, 35:10
 Negotiations, 3:14
 Payments, 35:6-9
 Protection against further declines, 35:6-7, 9-10
 Provinces, participation, 35:7-10, 12
 Supplementary payments, 35:5-12
 Task force on federal-provincial fiscal arrangements, 35:10-1
 Tax bases, provinces, fiscal capacity, 35:8
 Transitional agreements, 3:22-4; 35:5-6
See also Supplementary Fiscal Equalization Payments 1982-87 Act (Bill C-39)
- Estey commission** *see* Canadian Commercial Bank—Judicial inquiry
- Estimates**
 Funds moved from one fiscal year to another, 75:4-7
 Masse letter, 3:34; 4:26
See also Trade—External Affairs Department
- European Economic Community** *see* Exports
- Evangeline Trust** *see* Deposit insurance—Limits
- Excelsior Life Insurance Company** *see* Appendices; Financial institutions—Discussion paper; Mutual life insurance companies—Foreign-owned—Subsidiaries; Witnesses
- Exhibitions** *see* Expo 85; "Promotech"; Trade shows
- Expo 85**, Tsukuba, Japan, cost of Canadian participation, 1:36-9, 41-2; 4:27
- Export Development Corporation**
 Administration, expenses, 11:27
 Advertising, 11:17
 Borrowing authority, increasing statutory limits, 11:12-4
 Canadian Commercial Corporation, duplication, 11:22
 Clients, 11:25-6, 37, 39-40
See also Canadair Ltd.; de Havilland Aircraft of Canada Ltd.
 Contracts, individual, 11:21
 Corporate plan, 1985-1989, 11:6-41
See also Orders of Reference
 Creditworthiness standards, 11:14-7
 Economic Council of Canada study, 11:14-7
 Education role, 11:30
 Finances
 Canadian International Development Agency, parallel financing, 11:27, 37-8
 Concessionary financing/credit mixte, OECD consensus, 11:18-20
 Financial report (1984), 11:7-12
 Insurance
 Private sector role, 11:33-7, 39
 Profits, 11:27-8, 34-6
 Re-insurance, 11:33-5
 Small/large businesses, 11:39
 Staff involved, 11:29-31
 Loans, 11:23-4, 26
 Provinces, relationship, 11:18
 Regional offices, 11:17-8, 36
 Services, delays, 11:14-5
 Small business marketing, 11:39-40
 Staff
 Head office, 11:28-33, 38
See also Export Development Corporation—Insurance
See also Agriculture—Exports; Canadair Ltd.—Finances; de Havilland Aircraft of Canada Ltd.—Finances; Exports; Witnesses
- Exports**
 Canadian content, EDC role, 11:26-7
 Chamera, India, EDC financing, 11:9, 20
 European Economic Community, 1:47
 Financing, banks, role, 64:20
 Market development *see* Program for Export Market Development; Trade—Market development
 Pacific Rim, 1:46-8
 Third World, 1:47
 United States, 1:46-7
See also Agriculture
- External Affairs Department**
 Estimates
 1984-1985
 Supplementary (B), 1:20-58
 Vote 10b, 4:27
 Vote 25b, 4:27
See also Orders of Reference; Reports to House—First 1985-1986, main *see* Orders of Reference
See also Trade
See also Witnesses
- Facility Association** *see* Property and casualty insurance companies—Risks
- Fairs** *see* Expo 85; "Promotech"; Trade shows

Family assistance programs, 82:26, 58**Farber, Mr. Len** (Finance Department)

Sports, amateur, provincial organizations, registration, Income Tax Act, amending, **36:5, 9-10, 13, 17, 21, 23**

Farley, Mr. James M. (Federation of Automobile Dealer Associations of Canada)

Canada Deposit Insurance Corporation, Wyman report, **71:3, 23, 25-6**

Financial institutions, discussion paper, *The Regulation of Canadian Financial Institutions: Proposals for Discussion*, **71:3, 23, 25-6**

Farm Credit Corporation

Background, **13:32**

Capitalization, **19:79, 84**

Counselling service, **13:33**

Loans

Arrears, **13:33; 14:14-5, 24, 26-7, 45; 21:19; 22:12-3**

Conditions, **13:32**

Consolidated Revenue Fund, relationship, **14:40-2**

Funding, **13:49, 53; 14:28-9**

Interest rates, **13:33, 37-8, 57-8; 14:6-8, 13-4, 16-7, 22-5, 29-34, 40-6; 22:7-8, 12-3; 23:60**

Private sector loan guarantees, **13:30-1; 14:40**

Qualifications, **14:6-9; 16:22**

Québec, Office du crédit agricole, comparison, **13:47-9**

Repayment, tied to profitability, **13:56-9; 14:6-7, 22-3**

Subsidies, New Brunswick program, **15:18, 21-2**

Targetting, **14:25-6, 37; 14A:1-2; 19:45, 83-4**

Value/number, **13:33; 14:16, 30, 39, 45-6**

See also Special Farm Financial Assistance Program

Losses, **13:38-9, 46-7; 14:4; 15:23**

Real estate, **13:34, 38-9, 46-7, 54; 14:4**

Rebate program, **13:40-1, 43-4; 14:16, 31-2**

Restructuring, **19:40-1**

Role/mandate, **19:58, 73-5, 78; 20:16**

Shared risk mortgage program, **13:32, 36-7, 40-1**

See also Agri-bond program; Appendices; Farmers—Financial needs; Witnesses

Farm Finance and Taxation Research Institute see Appendices; Witnesses**Farmers**

Bankruptcies, **12:7, 16, 18-9, 36; 13:19; 15:16-7, 21; 16:58, 63; 21:16-7; 22:16-7; 23:8**

Manitoba, **16:59**

Saskatchewan, **13:19, 21-2**

Statistics, **13:34, 41-3; 14:13-4; 23:45**

Economic conditions, predictions, **13:14-5, 17**

Financial difficulties, **12:11, 14, 27; 13:33-4; 14:34-5, 38; 17:20-1;**

18:10-1, 14, 29, 31; 19:83; 21:16-7; 22:14-5; 23:46, 49-50

“Compacted group”, **13:61**

Debt-equity ratio, **15:24; 16:61-2; 17:6; 18:15, 21-2, 30; 19:31-2, 44-5, 50-1; 21:12, 27; 22:5, 20**

Debt load, **13:50; 16:48-9, 68; 19:51-3, 56-7; 21:26-7**

Debt restructuring, **13:39-40; 18:29-31; 19:46, 54, 59-60, 80, 82-4; 20:35-6; 21:18-20, 28**

Manitoba, **16:59; 22:23-4**

Production, costs, escalation, **14:44**

Retirement program, cost, **21:9, 22-3**

Return on investment, **13:55; 16:62; 17:7; 18:5**

Saskatchewan, **13:6-7**

Statistics, **13:34; 14:11-3, 25-6**

Young farmers, **12:19, 21-2; 16:48, 53, 59, 62; 21:28**

See also Farmers—Bankruptcies

Farmers—Cont.**Financial measures**

Debt set-aside program, **13:36, 60-1; 14:5-6, 39-40; 15:17-8; 16:45, 55; 18:10-4; 19:43-4, 76-8; 21:25-6; 22:14-6, 24-5, 27, 29, 32-3**

Economic Council of Canada position, **64:12-3, 28**

Grants, \$20,000, **13:36**

Indexing to inflation, **12:24**

Interest rate subsidies, **13:36; 14:16; 15:5; 16:47, 65, 71; 19:51-2, 57-8, 79; 20:26; 22:17, 19, 26, 34; 23:27, 59**

Prince Edward Island program, **20:5, 10-1, 14-6**

Sunset provisions, **18:6**

Manitoba Agricultural Credit Corporation, **16:71-3**

Mortgages, **13:36**

Ontario programs, **20:23-7**

Targetting, **15:21; 19:58; 22:15, 27**

See also Agri-bond program; Farm Credit Corporation—Loans; Special Farm Financial Assistance Program

Financial needs

Consultations, **12:9**

Definition, **12:10-1, 25-7**

Farm Credit Corporation study, **12:15-6, 36**

Foreclosures, Saskatchewan debt moratorium legislation, **13:14-8, 28-9**

Funding, **12:20, 32, 37-8**

Government support, **12:9, 12-3, 15-6, 19, 26-7, 33; 13:15-6**

Operating credit, **12:14-5**

Progressive Conservative Party position, **12:11, 16-7**

Recommendations, **13:11-2**

Review boards, **12:10, 25, 27-8; 13:29-30**

Income, **12:11-2; 15:12; 16:62; 17:5, 21, 39; 19:42-3, 50, 57; 20:16-7, 30; 21:19; 22:11, 16**

Investment returns, **15:9-10; 22:27**

New Brunswick, **15:5-6**

Off-farm income, **13:19-21**

Productivity, relationship, **22:6**

Wilken's law, **17:25-6**

Income tax, **12:19-20; 15A:1-10; 22A:1-5; 23A:1-13**

Assessment method, British Columbia, **19:67**

Committee study, **12:28, 32-3, 35-7, 39-40**

Wise and Beatty appearance, **12:41-2**

Data, **12:8, 13, 29-33, 38; 13:6, 11, 42-4**

Losses, write-off provisions, **15:28; 19:13, 15, 19; 23:22, 33-5**

Part-time farmers, definition, **15:10-3, 28; 16:66-7; 17:14-5; 19:34, 66; 20:7; 21:35**

Part-time farmers, “reasonable expectation of profit”, Section 31 of Income Tax Act, etc., **12:9-10, 24, 28-35; 15:15, 19, 27-30;**

16:6-7, 10-4, 17-8, 20-2, 24-35, 38-9, 43, 53, 63-6; 17:7-14,

17-20, 28-9, 31, 27, 42; 18:5-8, 11-2, 14-7, 26, 37-8; 19:5-11,

13, 18-23, 25, 55, 68, 80; 20:6-11, 17-9, 31-2, 34, 36-9; 21:7-8,

12-4, 20, 23, 28-37; 22:5, 9-11, 18, 34-6; 23:6-10, 13-5, 18-9,

25-6, 31-3, 35-6, 44-5, 65-72

Elimination, **13:13-4, 16-7; 20:9, 12-3, 20**

Interpretation, National Revenue Department subjectivity,

19:6, 23, 66, 75-6

Saskatchewan Government position, **13:8-11; 13A:10-1, 12-4**

Tax Issues in Agriculture, discussion paper

Consideration, **12:7-42; 13:5-62; 14:4-46; 15:4-30; 16:5-74;**

17:4-44; 18:4-41; 19:5-85; 20:4-39; 21:4-37; 22:4-37;

23:4-72

Globe and Mail article, **12:20-2, 24, 39-40; 18:12**

Reaction, **12:11, 13, 17, 35; 13:5-7**

Returns, **16:40, 43; 17:6, 11; 18:5-9, 15-6, 40-1; 19:9-13, 21-2, 56,**

66-7, 76; 21:7, 29, 34-5, 37; 23:9-10, 16-9, 61-5, 69; 38:11

United States, comparison, **16:17**

See also Agriculture—Marketing boards

Farmers—Cont.

- Number, 17:6, 17
- See also Farmers—Income tax, Returns
- Part-time farmers
 - "Phantom farmers", 19:14
 - Prince Edward Island, 20:7, 9, 16-7
 - Role, 16:6
 - Statistics, 17:6; 19:65; 20:7
- See also Farmers—Income tax
- Taxation policy, development, 15:6-7; 16:51-2; 16A:1-28; 17A:1-37; 18:28, 39; 18A:1-43; 19A:1-39; 20A:1-9; 21:6-7
- See also Farmers—Income tax
- Tenant farmers, 16:53-4

Farms

- Chemicals, sales tax, 23:24-5
- Clearing, draining, cost, tax deductibility, 18:17-8
- Commercial operations, 14:11-2; 23:25-6
- Dormant/idle, 20:16
- Employment opportunities, 15:9
- Equity, 14:5
- Family
 - Co-operative alternatives, 18:35-6
 - Definition, 18:15, 34-5
 - Fuel, costs, 22:36-7
- Income tax, capital gains, 12:10, 14-7, 23-4, 33-4; 13:6-7; 16:52, 63-4; 18:19-20, 33-7, 69, 71-3; 20:29; 22:22; 23:22-3, 30-1, 37-41; 37:21
- Cash/installment sales, 78:14, 20-3
- Deferring, 14:20; 16:13; 19:9, 11, 13-8, 20-1, 28, 30, 54; 21:14-5; 22:21; 23:5-6, 18, 28
- Eliminating, 13:24-5; 16:32, 35-6, 29, 41-2, 49-51, 73; 17:31-3; 18:6, 12, 14, 21; 19:24-7, 46, 62-3, 72; 20:30; 22:8-9, 18-9; 23:19-20, 30
- Exemption, lifetime, 19:54; 78:8, 12-6; 80:35-8; 81:9-10, 21-2
- Exemption, principle residence, 23:20-1, 23-4
- Federal government position, 13:17-8
- Financial difficulties, relationship, 13:45-6
- Intergenerational transfer, 13:22-6; 19:27, 30, 55, 70-1; 38:5; 39:19; 79:20; 82:63-7
- Land prices, affecting, 13:22-6, 44-5; 15:25; 16:11, 36, 46-50, 71; 19:26, 28-9, 71-2; 20:28, 34-5; 21:9; 23:5, 15
- Limit, \$400,000, 13:18-9
- Minimum tax, applicability, 78:12-6, 18
- Phase-in, 78:12, 17-8
- Quotas, eligible capital property, 18:18, 22; 19:30-1
- See also Agriculture—Marketing boards
- Registered Retirement Savings Plan purchase, 12:36-7; 13:13; 15:7, 25-6; 16:35, 40-2, 64, 69-70, 72-3; 17:29, 36; 18:14-5, 18-9, 26; 19:29, 46, 54, 63, 68-70, 82; 20:5, 10, 14, 17, 27; 21:21-5; 22:9, 21-2, 24, 30; 23:6, 11-2, 27; 38:32; 82:72
- Replacement property, 38:32-3
- Reserve provisions, 78:21-3
- Saskatchewan Government position, 13:7-8, 13; 13A:6-8, 13
- Valuation date, 19:63-4, 69-70, 81-2
- Intergenerational transfers
 - Roll-overs, 13:25-6
 - See also Agri-bond program; Farmers—Income tax; Farms—Saskatchewan farm purchase program
- Profitability, 12:13-5; 15:4-5; 17:6; 20:14; 23:46
- Sales, 13:59; 18:36-7
- New Brunswick statistics, 15:23-4, 29
- Saskatchewan farm purchase program, intergenerational transfers, 13:7-9, 12-3, 19-21, 25-6, 29-30
- Size, 12:25
- Taxation, 16:54; 23:21
- New Brunswick, 15:7, 25
- See also Farms—Income tax

Farms—Cont.

- Value, 23:46-9
- Decline, 19:25, 33; 20:17; 21:20-1, 30; 22:21-2, 34
- Determination, 19:26, 31-3
- See also Farm Credit Corporation—Properties
- FBDB** see Federal Business Development Bank
- FCC** see Farm Credit Corporation
- Federal Business Development Bank**
 - Annual report, 1983-1984 and capital budget, 1983-1984, 7:5-37; 8:4-36; 9:4-24; 10:4-29; 11:4
 - See also Orders of Reference
 - Atlantic Canada, role, 10:9-10, 22
 - Auditors, 8:34-5; 9:21-2
 - Board of directors, 8:33-4
 - Canadian Organization of Small Business position, 10:14-5
 - Capital, 8:23-4; 9A:11
 - Clients, 7:23-4; 8:18, 21
 - Computer services, 9:20
 - Counselling service, 7:8; 8:4, 8-9, 27-8; 9:4-8, 21-3; 9A:3-5; 10:611-2, 23
 - Duplication/co-ordination, 9:14-7, 19
 - E-L Financial Corporation, comparison, 72:56-7
 - Equity financing, 7:7, 13-4, 17-8, 22-3, 25-30; 8:9-16, 18, 28-9; 9A:12; 10:9, 15-8
 - Expenditures, recovered from DRIE, 9:21-3
 - Financial services, 7:6; 10:9-11, 15-6
 - See also Federal Business Development Bank—Loans
 - Halton, Peel and Hamilton-Wentworth *Business Journal* advertising, 10:28-9
 - Information services, 8:5
 - Investment banking services, 7:7
 - Loans
 - Capital pool, 9:11-2
 - Criteria, 7:9, 33-4; 8:18-9, 24-5; 10:12-4
 - Foreclosures, 7:19-20
 - Grant rate, 7:12-3, 20-2, 30-1
 - Guarantees, 7:35-6
 - Interest rates, 7:10-1; 8:22-3, 29-31
 - Lender of last resort, 7:6, 8-9, 11-2, 24-5, 32-3; 8:8, 26; 9:9; 9A:2; 10:19, 26
 - Losses, 7:13; 8:5-7, 16-8, 22; 9:12-3; 9A:1, 6-10; 10:7
 - Non-Canadian investors, eligibility, 7:17-8
 - Region by region breakdown, 8:25-6; 9:14-5; 10:8, 25-6
 - Shareholder status, 7:7-8
 - Size, reduced, 10:7-8, 13-4, 23-5
 - Small Businesses Loans Act, competition, 7:9
 - Supplementary lender, 10:7-8
 - See also Canadian Vehicle Wash Operations Limited; Small business—Change of ownership
 - Matchmaking service, 8:31-4; 10:14
 - Offices, 7:6, 20-2; 8:20-1; 9:12, 23; 10:7
 - Winnipeg, 9:15-6
 - Operations, 7:15-6, 34-6; 8:20-1
 - Partisanship, 10:26-7
 - Private sector, competition, 7:9-10, 31-2; 10:7-8, 27
 - Privatization, 10:8, 27
 - Role, 7:6; 8:7-8, 20; 9:9-10, 12, 20; 10:4-7, 10-1, 12-3
 - See also Federal Business Development Bank—Loans, Lender of last resort
 - Services, 7:6-7; 9:16-8, 19-21
 - See also Federal Business Development Bank
 - Shareholder status see Federal Business Development Bank—Loans
 - Staff, 7:24, 34-5; 8:21; 9:13-4
 - Statutory powers, 8:35

Federal Business Development Bank—Cont.

Study, 7:13
See also Appendices; Witnesses

Federal Home Loan Bank *see* Mortgages—Averaging**Federal-provincial fiscal arrangements** *see* Education—Transfer payments; Equalization payments; Job creation—Transfer payments**Federal-Provincial Fiscal Arrangements and Established Programs Financing Act (amdt.) (Bill C-97), 1st Session, 32nd Parliament** *see* Equalization payments—Legislation**Federal-provincial relations, 2:12**

See also Agri-bond program; Agriculture; Economic policy; Financial institutions—Regulation; Life insurance companies—Jurisdiction; Trade—Government role

Federalism *see* Equalization payments—Constitution**Federation of Automobile Dealer Associations of Canada** *see* Appendices; Automotive leasing; Witnesses**Fewster, Mr. Blake** (London Life Insurance Company)

Canada Deposit Insurance Corporation, Wyman report, 66:4, 59-60, 63

Financial institutions, discussion paper, *The Regulation of Canadian Financial Institutions: Proposals for Discussion*, 66:4, 59-60, 63

Fidelity Life Assurance Company

Seaboard Life Insurance Company, combining, 52:5
See also Appendices; Financial institutions—Discussion paper; Witnesses

Fidelity Trust Company, failure

Acquisition, Pocklington Financial Corporation, 42:43-6

Agency agreement, 42:48; 43:32-3

Assets

Covering liabilities, 42:43

Real estate, Alberta, 42:43-4, 46

Canada Deposit Insurance Corporation, 42:47-8; 43:4, 6; 44:28

Capitalization, 40:8; 42:45-7; 43:5-6; 44:27

Debt, 42:43-4

First City Trust, agency arrangements, 42:48; 44:10

Fort Gary Trust Company, amalgamation, valuation, etc., 42:43-4

History, 42:43

Insurance Department involvement, 44:27-8, 48-9

Patrician Land Corporation, acquisition, 42:44, 48-9; 46:45

Self-dealing, 49:90-2

Pocklington Financial Corporation, buy-back arrangement, \$10

million summary judgement, 42:45; 44:26-7; 46:37

Losses, investments, 43:4-5

Receivership, Laventhol & Horwath appointment, 42:48

See also Fidelity Trust Company—Acquisition

Taxes, deferred, 40:19

Finance Department

Corporate tax loss write-off, effects, 5:17-8

Economic forecasts, reliability, 5:15-8

Estimates

1984-1985, supplementary (B), 3:5-40; 4:5-28

Votes 1b and 5b, 4:27

Vote 35b, 4:27

See also Orders of Reference; Reports to House

1985-1986, main *see* Orders of Reference

1985-1986, supplementary (B) *see* Inspector General of Banks

Office—Estimates; Insurance Department—Estimates;

Orders of Reference; Reports to House—Twelfth; Tariff

Board—Estimates

Finance Department—Cont.

1985-1986, supplementary (B) *see—Cont.*

Expenditures, 3:37-8

Information services, 3:24-5

Staff, hiring freeze/consultants, 3:37-8

See also Appendices; Canadian Commercial Bank;

Committee—Conference; Crown corporations—Income tax;

Deficit; Tariff Board; Witnesses

Finance Minister *see* Canadian Commercial Bank; Financial institutions—Mergers; Greymac Mortgage Company; Inspector General of Banks Office—Resources; Pioneer Trust Company**Finance, Trade and Economic Affairs Standing Committee** *see* Committee; Small businesses**Financial holding companies** *see* Financial institutions**Financial institutions****Accounting**

Double counting, 40:20; 47:15-6; 52:90-2; 57:34-5

See also Life insurance companies; Mutual life insurance companies—Subsidiaries

Solvency accounting, 77:23

Actuaries, appointed actuary position, Britain, comparison, 58:12-6, 28

Assets

Market value, overstating, 52:91, 95-6

Non-income-producing, 52:38-9

Split, 52:90

Transfer, 59:16, 22-6

See also Financial institutions—Mergers

Auditing, 32:6-9, 18, 31-3, 36-7; 33:12

Disclosure of questionable practices, 71:14-5

External auditors, 69:10, 14-5

See also Financial institutions—Failures, Insurance Department

Generally Accepted Accounting Principles, flexibility, 60:66-70, 83-5

Unannounced audits, 69:91

See also Trilon Financial Corporation

Boards of directors

Committees, 72:17

Conflict of interest

Penalties, 73:11

See also Banks and banking; Mutual life insurance companies

Customer eligibility, 69:85-6; 72:16

Employee representation *see* Pension funds

Independent directors, 72:16

Investors Group position, 68:27

Interlocking, 52:27-9; 67:24, 34; 68:19; 72:83-4

See also Life insurance companies; Mutual life insurance companies; Property and casualty insurance companies

La Chambre des Notaires du Québec position, 72:25-6, 29

Liability, 42:38; 46:38-9; 48:10-1; 53:76-7; 54:59-60; 60:52;

68:27-8, 39-40; 69:14, 84-5; 72:24, 29

Loans, 59:22-3; 60:52-3; 72:58

Quality and fitness tests, Britain, comparison, 63:50

Resignation, reporting to securities commission, U.S., comparison, 53:71-2, 77

Review committee proposal, 49:81-7, 92-4

Size, 68:16-7; 72:82-3

See also Banks and banking; Trilon Financial Corporation; Trust companies

Capital, 45:25-6; 46:12, 43-5; 48:6, 11-2; 49:102; 53:20; 58:40-2

"Adequate capital", 32:39-41; 57:32-6; 63:48

See also Financial institutions—Leverage

"Grandfathering", 47:63-4

Quebec institutions, 47:11, 15-6, 19, 36

Financial institutions—Cont.

- Capital—*Cont.*
 Shareholder equity, 34:36; 45:12
 United States experience, 45:25; 49:64; 58:40
See also Financial institutions—Leverage—Regional institutions—Subsidiaries; Trust companies
- Charges/fees, "reasonable", 53:40; 68:38; 64:21
See also Banks and banking—Fees
- Chinese walls, control of conflict of interest, 46:29; 47:12, 25, 57-9, 86; 48:6; 49:44, 81-6, 100-2; 52:32-3; 53:55; 57:37-8; 61:7
 Abuses, 50:12-3; 52:36, 88, 90; 64:16-7
 Committee study, *in camera* meetings proposed, 52:89, 93-4
 Compliance officers, 57:38-40
 Consumers' Association of Canada, British Columbia Branch, position, 52:47
 Definition, 49:87-90, 94-5
 Quebec view, 47:12, 25-7
 Trilon Financial Corporation position, 72:11-4
 United States, comparison, 48:6; 49:48, 65-6; 50:12-3; 52:36
See also Automotive leasing—Banks involvement; Eaton Bay Financial Services Limited; Laurentian Group Limited; Property and casualty insurance companies; Securities industry; Trust companies
- Commercial lending, 45:9-11, 26; 46:10-1, 40-3; 47:6-9, 13, 24, 29-30, 32-3, 38-41, 50-2, 63; 48:4, 26, 29; 49:68, 78, 81, 99-100; 52:44-5, 49-50; 53:35-6, 57-8, 85; 63:14-5; 65:41; 68:22
 Eaton Bay Financial Services Limited position, 65:40-1
 Economic Council of Canada position, 64:13-4
 Royal Bank of Canada position, 65:27-8
See also Canadian Co-operative Credit Society Limited; Co-operatives/caisses populaires; Credit unions; Deposit insurance; Insurance companies; Life insurance companies; Mutual life insurance companies; Small business—Credit; Trust companies
- Competition, 34:17; 46:5-6; 47:12-3, 29, 56, 97-8, 106; 48:8-9, 19-21, 24.; 49:43, 80, 96; 52:44-5, 49-50; 53:35-6, 85; 63:14-5; 69:23, 63, 65
 Branch banking, effect, 47:68-9, 71-3, 96-7
 Canadian Imperial Bank of Commerce, 69:63, 65
 Economic Council of Canada position, 64:11-2, 21-3
 General Motors Acceptance Corporation position, 72:59-60
 Geographic markets, importance, 49:99
 Investors Group position, 68:28-9
 La Chambre des Notaires du Québec position, 72:22-3
 Quebec, 47:9-11, 34
 Royal Bank of Canada position, 65:16-7
 Schedule 'A' banks, 47:66-7, 89-90; 49:48, 65, 68
 Schedule 'C' banks, 47:66-7; 53:29, 33, 36-7, 54-8, 60; 54:32-3, 39
 Small communities, 52:52-3
 Trade capability, expanding, 46:12
See also Financial institutions—Regional institutions; Securities industry
- Complaints, 52:42-3, 53, 55; 54:58-9
 Investigation by Inspector General of Banks Office, 32:41-3
- Compliance officers *see* Financial institutions—Chinese walls
- Confidence, 34:6-8, 22, 24, 27, 35-7; 49:52-3; 52:53-5; 54:35; 55:11, 26-32; 69:63-4; 72:6-8, 76-7, 80
See also Financial institutions—Failures
- Conflict of interest, 48:15; 53:14; 72:34
 La Chambre de Commerce du Québec position, 69:12-3, 16-7
See also Financial institutions—Boards of directors; Life insurance companies; Property and casualty insurance companies
- Conflict of interest office, 46:38; 47:8, 60, 96; 49:44-5; 62:10-1; 68:28; 69:56, 61
 La Chambre des Notaires du Québec position, 47:96; 72:20-2; 72A:45-50

Financial institutions—Cont.

- Consumer benefits, 45:11, 27, 35-9; 46:6-7, 28-9, 38; 47:41, 106; 48:28, 31; 49:44, 68-9, 96-7; 52:45; 57:33; 67:39; 68:27-8, 34
- Consumer loans
 Eaton Bay Financial Services Limited position, 65:40
 Interest rates, 65:12-4
 Security, 65:6
See also Financial institutions—Investment rules; Trust companies
- Consumer responsibilities, 70:6
- Concentration *see* Financial institutions—Ownership
- Deposits
 Brokerage system, development, Rosenberg, Cadillac-Fairview example, etc., 42:37; 44:21
See also Deposit insurance; Financial institutions—Small institutions
- Depositor information, 51:11, 13-4
- Discussion paper, (green paper), *The Regulation of Canadian Financial Institutions: Proposals for Discussion*, 40:6-32; 42:4-50; 43:4-37; 44:4-44; 45:8-39; 46:5-47; 47:5-108; 48:4-33; 49:5-104; 50:5-29; 51:4-42; 52:5-96; 53:6-106; 54:5-65; 55:4-43; 56:4-29; 57:6-48; 58:5-51; 59:4-26; 60:6-100; 61:4-22; 62:5-35; 63:6-74; 64:4-28; 65:5-45; 66:6-71; 67:5-40; 68:4-43; 69:6-91; 70:5-42; 71:5-26; 72:6-84; 73:5-55
 Assumption Mutual Life Insurance Company position, 73A:10-7
 Atlantic Trust Company of Canada position, 73A:25-33
 Bank of Montreal position, 60:86-7; 60A:234-51
 Bank of Nova Scotia position, 63A:85-90
 B.C. Central Credit Union position, 52A:52-68
 Canada Life Assurance Company position, 66A:109-17
 Canadian Bankers Association position, 60:8-9; 65:15, 32-3; 69:29, 65
 Canadian Co-operative Credit Society Limited position, 63A:1-24; 73:18
 Canadian Council of Financial Analysts position, 61:5-6
 Canadian Federation of Independent Business position, 69A:41-65
 Canadian Federation of Insurance Agents and Brokers Association, 60A:214-25
 Canadian Imperial Bank of Commerce position, 69A:119-27
 Canadian Institute of Chartered Accountants position, 60A:226-33
 Canadian Life and Health Insurance Association position, 62A:1-41
 Canadian Reinsurance Group position, 63A:91-7
 Civil Service Co-operative Credit Society Limited position, 57A:28-41
 Consultation process, 46:7; 47:48; 54:8
 Consumers' Association of Canada, Manitoba Branch, position, 54A:44-52
 Co-operators Group Limited position, 63A:29-37
 Crownx Inc. position, 69A:80-118
 Desjardins Group position, 70A:1-59
 E-L Financial Corporation position, 72A:53-87
 Eaton Bay Financial Services Limited position, 65A:47-53
 Edmonton Chamber of Commerce position, 53A:49-57
 Excelsior Life Insurance Company position, 66A:62-75
 Fidelity Life Assurance Company and Seaboard Life Insurance Company position, 52A:1-6
 Financial Trustco Capital Ltd., 53A:67-74
 First City Trust Company position, 52A:7-32
 General Motors Acceptance Corporation position, 72A:88-108
 Great West Life Insurance Company position, 54A:26-43
 Household Financial Corporation position, 63A:38-76
 Insurance Agents' Association of British Columbia position, 52A:69-74
 Insurance Agents' Association of Manitoba position, 54A:1-7

Financial institutions—Cont.

- Discussion paper, (green paper), *The Regulation...—Cont.*
 Insurance Agents' Association of Saskatchewan position, 53A:43-8
 Insurance Brokers Association of Alberta position, 53A:33-42
 Insurance Bureau of Canada position, 63A:38-76
 Investors Group position, 68:27-8; 68A:27-63
 La Chambre des Notaires du Québec position, 72:20
 Laurentian Group Limited position, 59:5-6; 59A:18-64
 London Life Insurance Company position, 66A:87-108
 Manufacturers' Life Insurance Company position, 66A:31-61
 Metropolitan Life Insurance Company, Prudential Insurance Company of America, Standard Life Assurance Company position, 66A:1-18
 Mutual Life Assurance Company of Canada position, 66A:76-86
 National Bank of Canada position, 70A:60-8
 Neufeld remarks, 45:27
 Parizeau remarks, 72:33-4, 36-7
 Peace Hills Trust Company position, 53A:13-21
 Peters & Co. Limited position, 53A:58-66
 Principal Group Ltd. position, 53A:1-12
 Regional Trust Company position, 52A:33-51
 Reinsurance Research Council position, 63A:77-84
 Richardson Greenshields of Canada Limited position, 54A:8-25
 Royal Bank of Canada position, 65A:22-46
 Securities Industry Capital Markets Committee position, 56:5; 56A:1-13
 Sodarc Inc., 72A:126-38
 Sovereign Insurance Co. (Cascade Group) position, 53A:22-31
 Sunlife of Canada position, 66A:19-30
 Technical Supplement, 46:5-47; 47:5-108; 48:4-33; 49:5-104; 50:5-29; 51:4-42; 52:5-96; 53:6-106; 54:5-65; 55:4-43; 56:4-29; 57:6-48; 58:5-51; 59:4-26; 60:6-100; 61:4-22; 62:5-35; 63:6-74; 64:4-28; 65:5-45; 66:6-71; 67:5-40; 68:4-43; 69:6-91; 70:5-42; 71:5-26; 72:6-84; 73:5-55
 Background, 47:37-9
 Timing, 48:32-3
See also Orders of Reference; Reports to House—Eleventh
 Toronto-Dominion Bank position, 69A:66-79
 Traders Group Limited, 58A:1-17
 Trilon Financial Corporation position, 72:7; 72A:1-29
 Trust Companies Association of Canada position, 58A:13-69
See also Bank Act; Canada Deposit Insurance Corporation—Document; Orders of Reference; Reports to House—Eleventh
 Diversification/specialization, 53:26, 29-30; 63:48; 69:9; 72:32-3
See also Financial institutions—Investment rules; Insurance companies; Pension funds
 Economies of scale/economies of scope, 45:10-1; 49:44, 49-50, 61, 67-9; 50:13-4
 Efficiency/redistributive effects, 45:8-11, 33-4; 48:23-4, 28, 31; 49:44, 100
 Efficiency/solvency conflict, Ontario task force report, 45:38; 47:56, 61, 63, 56-7, 80
 Entry
 Barriers, 45:10-1; 49:61-2, 68, 80, 99-100, 102
 Requirements, 64:9-10; 67:38-9; 71:13; 72:14-5
 Equity *see* Financial institutions—Leverage
 Existing institutions, 47:9, 11, 13-4, 18-9, 24-6, 29-30, 63
 Failures, 34:17-8; 49:42-3, 51
 Anticipated, 55:34-5
 Bank of Canada role, 55:23-4
 Broker/lawyer liability, 51:10-1, 17; 53:23
 Concentration, relationship, 53:19
 Depositor lawsuits, 44:28; 46:37

Financial institutions—Cont.

- Failures—Cont.
 Economic conditions, effect, 52:36-7; 53:8, 19, 85; 63:48; 64:5; 71:11-2
See also Northland Bank
 Effect, 55:11; 69:63
 Fiduciary concept lacking, 53:19
 Government guarantees/bailouts, 55:23-4, 37; 58:48-9; 60:16-8; 69:34-5
 Insurance Department, remedial action, 40:17; 42:11-2, 41
 Examiners' function, Inspector General of Banks Office, comparison, 40:14
 External auditors of supervised companies, Canadian Commercial Bank, comparison, 40:14
 Legislation, changes proposed, 40:19-25
 Police reports, 40:18
 Provincial regulators, liaison, 40:15-6
 Inquiries, 53:75, 77
 Liquidity loss, effect, 65:6; 72:33
 Public perception, 51:28, 30; 52:45
 Real estate factor, 52:37-8; 53:8, 18-9, 23, 26; 57:7, 18-9; 62:34; 65:6; 688:13-5
 United States, comparison, 53:33-4
 Western Canada, 53:26, 84; 60:15-6, 27; 64:26-7; 72:20, 76
See also AMIC Mortgage Investment Corporation; Banks and banking; Caisses d'entraide économique; Credit unions—Financial difficulties; Empire Savings and Loan; Financial institutions—Liquidations; Insurance companies; Life insurance companies; London Loan Limited; Northguard Mortgage Corporation; Property and casualty insurance companies—Financial difficulties; Trust companies
 Financial holding companies, 47:107; 48:9, 19; 54:32-3
 Assets, non-financial, 48:22-3
 Bank of Nova Scotia position, 63:49
 Canadian Bankers Association position, 60:8
 Capital, regulations, 47:19
 Civil Service Co-operative Credit Society Limited position, 57:24-5
 Consolidated statements, 47:15-6, 19, 24
 Co-operatives, comparison, 63:8-11
 Desjardins Group position, 70:6
 Eaton Bay Financial Services Limited position, 65:41
 Information, disclosure, 69:10-1
 Inspection, 45:35; 46:29; 47:6-7, 19-20
 Jurisdiction, 47:7, 14-5, 32; 69:15-6; 72:52
 Laurentian Group Limited, 47:10, 14-5, 35; 59:14-5
 Leverage, 59:13, 16-8
 National Bank of Canada position, 70:21
 Ontario proposals, 65:11
 Ownership, closely-held, etc., 45:34-5; 47:38, 61, 84-5, 90-1; 48:28-9; 49:43-4; 70:20, 38, 40-1; 71:8-9, 39
 Parizeau, R., remarks, 72:33-4, 37-9, 44
 Regional operations, 47:24; 60:25-6
 Royal Bank of Canada position, 65:26
 Royal Trustco Limited position, 71:5, 8-9; 71A:13-6
 Subsidiaries, 49:55-6, 65, 67
 Traders Group Limited position, 59:15-8
 Trilon Financial Corporation, 54:9, 39; 57:45, 47; 60:19, 25-6
 United States, comparison, 70:33-4, 38-41
 Viability, 47:89-90
See also Canada West Insurance Company; Canadian Pioneer Management Ltd.; Credit unions; Deposit insurance; Financial institutions—Small communities; Financial Trustco Company; Insurance agents; Life insurance companies; Mutual life insurance companies; Property and casualty insurance companies; Trust companies—Schedule 'C' banking
 Flexibility, 53:27; 63:46; 64:7-8, 11

Financial institutions—Cont.

- Four pillars concept, 43:28; 45:35; 46:11; 47:52, 75, 78, 86, 89; 48:5, 16; 49:43, 56, 80-1, 99; 63:49; 69:63-4
 Canadian Imperial Bank of Commerce position, 69:90-1
 Consumers' Association of Canada, British Columbia Branch, position, 52:43-4
 Insurance Department jurisdiction, 43:14
 La Chambre de Commerce du Québec position, 69:13
See also Co-operatives/caisses populaires; Securities industry—Exclusive functions
 Goodwill *see* Royal Trustco Limited
 Green paper *see* Financial institutions—Discussion paper
 Growth, stability, Bank Act provisions, etc., 32:4-8, 12, 44; 34:17-8, 22; 68:29; 69:64
 Bank of Nova Scotia position, 63:46-50
 Guidelines, 34:23, 36; 46:6
 Income tax, 78:7, 10; 80:7; 82:41-2
 Incorporation, procedures, 42:41-2
 Innovation, 53:13, 16, 85; 64:24
 International operations, 63:58-60
See also Royal Trustco Limited
 Investment rules, proposals, 46:6; 68:29
 Capital to asset ratios, 47:43
 Consumer loans, considering as investments, 65:6
 Diversification, portfolio approach, 49:45
 Legislation, retroactive, 72:52
 Leverage, 47:43-5
 Quebec, 47:32, 35-6
 Small business/foreign investment linkage, 61:9-12
 Voluntary investment, 52:91-2
See also Credit unions; Financial institutions—Subsidiaries; Pension funds
 Jackman, H., *Financial Post* article, 46:28
 Legislative review, 62:6; 72:53
 Investment Companies Act, including, 72:60, 62
 Leverage, 55:11; 57:35-6; 58:41-2; 60:54-5
 Capital adequacy, 59:12-3; 60:53-4
 Other countries, comparison, 60:55
See also Banks and banking; Financial institutions—Financial holding companies—Investment rules; Financial Trust Company; Mutual life insurance companies; Securities industry; Trust companies
 Liability, 53:98
 Liquidations, 42:23-4, 41
See also Canada Deposit Insurance Corporation; Insurance companies; Property and casualty insurance companies—Financial difficulties; Real estate; Trust companies
 Liquidity
 Mismatch provisions, 53:11-2; 72:33
See also Credit unions—Financial difficulties; Trust companies
 Loans
 Commission to loan officers, 52:26
 Foreign loans, 63:59-60
See also Banks and banking; Toronto-Dominion Bank
 Guarantees *see* Mortgages; Small business
 Interest rates *see* Financial institutions—Consumer loans
 Overbooking, 64:25
 Valuation *see* Crédit Foncier; Credit unions; Real estate
See also Credit unions; Financial institutions—Boards of directors—Commercial loans—Consumer loans; Trust companies—Lending limitations
 Management
 Competence, importance, 63:47, 50
 Evaluating, 47:50-1; 48:21, 25
 Profit-sharing, stock options, etc., 57:40-1; 72:18

Financial institutions—Cont.

- Market discipline, encouraging, 45:12-8; 48:21-2, 31-2; 49:98
See also Financial institutions—Regulation
 Mergers and acquisitions, controlling, 42:41; 46:12, 30; 47:95; 49:68, 98; 51:45-6, 60; 67:38
 Finance minister role, 52:49; 55:12
 Joint assets exceed \$100 million, 67:37-8
See also Financial institutions—Failures—Transfers; Northland Bank
 Networking *see* Financial institutions—One-stop financial shopping; Life insurance companies; Property and casualty insurance companies
 One-stop financial shopping, 47:69-70, 96-7; 49:53-4, 72-3, 96-7
 Canadian Federation of Independent Business position, 69A:61-5
 Canadian Federation of Insurance Agents and Brokers Association position, 60:61-2
 Consumer demand, 54:8, 35, 61; 56:14-5; 64:7-8, 14-6; 67:28-30; 72:32
See also Insurance companies—One-stop financial shopping
 Consumers' Association of Canada position, 67:28-30; 67A:36-7
 Consumers' Association of Canada, British Columbia Branch, position, 52:44, 49, 87-8; 54:61
 Co-operatives, relationship, 63:15; 70:12
 Criticism, 53:70, 73; 69:8, 21-7
 Disclosure, effect, 60:37
 Eaton Bay Financial Services Limited position, 65:38-40
 Household Financial Corporation Limited position, 56:15-6; 65:11-2
 Insurance Agents' Association of Manitoba position, 54:8-9
 Licensing, 60:63-4
 London Life Insurance Company position, 66:53-4
 National Bank of Canada position, 70:24
 Networking arrangements, comparison, 49:43-4, 53, 96-7; 53:14; 56:15, 22-3; 60:8, 35-7, 62-4, 99; 62:17; 63:8; 65:11-2; 66:53-4, 65; 71:5, 7-8, 25; 72:12-3, 81
See also Automotive leasing; Eaton Bay Financial Services Limited; Life insurance companies
 Privacy, affecting, 52:49; 54:59; 69:21; 72:13-4
 Royal Bank of Canada position, 65:15-8
 Royal Trustco Limited, comparison, 60:63; 71:5, 7-8; 72:12-3
 Tied-selling, 52:70; 69:20-1
See also Insurance companies—One-stop financial shopping; Life insurance companies; Property and casualty insurance companies
 Trilon Financial Corporation, comparison, 60:62-3; 68:8
See also Banks and banking; Credit unions; Insurance companies; Laurentian Group Limited; Trust companies
 Ownership, 45:34-5; 46:29, 46; 47:14; 48:6; 49:44, 53, 98; 52:90; 54:59
 Canadian Bankers Association position, 60:8
 Character and fitness tests, 71:6, 9, 13
 Charter of Rights and Freedoms, effect, 71:13
 Closely held, 45:34-5; 47:38, 61, 84-5, 90-1, 106-7
 Concentration, 47:95; 49:70, 80, 96-7, 99, 102-4; 53:15, 26, 29, 33-5, 54; 67:23-4; 69:11, 22; 70:19
 Bank of British Columbia position, 72:81-2
 Cadillac-Fairview Corporation Limited position, 68:4-9, 12, 16-21, 24-5, 31-3; 68A:1-26
See also Financial institutions—Financial holding companies—Ownership; Government policy—Economic conditions
 Consumers' Association of Canada position, 67:23-4
 Consumers' Association of Canada, British Columbia Branch, position, 52:46-8
 Cross-ownership *see* Financial institutions—Self-dealing
 Divestiture proposal, 68:10-1, 13
 Toronto-Dominion Bank position, 69:29-32

Financial institutions—Cont.**Ownership—Cont.**

- Foreign ownership, 59:7-8; 68:23-4; 72:30, 60-1, 66
 See also Trust companies—Ownership
 General Motors Acceptance Corporation position, 72:60-1, 66
 Non-financial enterprises, 60:88, 90; 68:8-11
 Non-voting shares, 68:32-3
 Public ownership, 34:6, 19
 Schedule 'A' banks/Schedule 'C' banks, 47:12, 41
 Transfer, preventing, 49:7
 Trilon Financial Corporation position, 72:8-9, 14-5
 United States, comparison, 68:19-20
 Variable percentage, 60:27-8
 Widely held, 53:54; 57:32-3; 60A:124-29; 68:16
 Co-operators Group Limited position, 63:10-1
 Economic Council of Canada position, 64:6-7
 Laurentian Group Limited position, 59:9-10
 Self-dealing, affecting, 60:20-1; 65:17
 Toronto-Dominion Bank position, 69:29-32, 38-9
 See also Mutual life insurance companies; Pioneer Trust Company; Trust companies
 See also Corporations; Financial institutions—Financial holding companies; Life insurance companies; Montreal City and District Savings Bank; Pension funds; Property and casualty insurance companies; Securities industry; Trust companies
 Profit-sharing *see* Financial institutions—Management
 Profits, excess, 45:9-10
 Public awareness, 53:13; 69:8-9, 17
 Quebec
 Bill 75 (1984), structural changes, 47:24-6, 30-1, 35; 72:38
 Inspecteur Général des Institutions financières, legal authority, 47:35
 Parizeau report *see* Financial institutions—Regulation
 Scale/size of institutions 47:11, 26
 See also Financial institutions
 Rating services, CAMEL system, etc., 51:17-9, 28
 Regional institutions, 34:22-3, 35; 43:31; 46:11; 47:24, 49; 48:16, 18-9; 49:102; 53:26, 33, 59; 55:6-7; 68:17, 34-5; 69:27-8; 72:7
 Bank of British Columbia position, 72:77-9
 Capitalization, 70:35-6
 Competition, 64:25-7
 National Bank of Canada position, 70:24-5
 United States, comparison, 64:24-5, 27; 70:33, 37-8, 40-2; 72:47-9
 See also Deposit insurance—Premiums; Financial institutions—Financial holding companies; Trust companies
 Regulation, 48:16, 25-7; 51:4, 14, 34-5; 52:45
 Appeals, 55:12-3
 Auditor role, 51:38-9
 Balance between regulation/interference, 55:10-1; 68:12-3, 34-5; 69:64-5; 70:6; 73:39
 Balkanization, 47:23
 Bank of British Columbia position, 72:80-1
 Bank of Canada role, 47:84
 Bankers, new breed of entrepreneur, possibility of more controls, 47:92-3, 102
 Britain, comparison, 57:39-40; 70:33
 Bureaucracy, expertise, 53:11, 13, 68-70; 54:61; 60:91-2; 67:25; 68:29-30; 71:12; 73:39
 See also Trust companies—Regulation
 Bureaucratic excesses, 52:90; 53:7, 9, 12, 17, 39; 72:80-1
 Canadian Imperial Bank of Commerce position, 69:64-5
 Centralization, 53:13, 17-8, 22, 42; 60:91
 Committee, appointing, 55:10
 Computerization, 53:20-1; 58:21, 25-7, 39-40
 Consumers' Association of Canada position, 67:22, 24-6
 Corporate governance *see* Financial institutions—Boards of directors, Liability

Financial institutions—Cont.**Regulation—Cont.**

- Costs, 53:55
 Crownx Inc. position, 69:56-7
 Deregulation, effect, 53:65; 57:32; 69:6-8, 16; 70:33, 36-9; 72:30
 Desjardins Group position, 70:6, 15
 Difficulties, 55:11; 68:12-3, 22, 30-1
 Early warning system, 47:21, 26-9, 35, 50, 96; 49:63, 74-5
 Economic Council of Canada study *Efficiency and Regulation*, 48:4-5; 64:8-11, 17-9; 64A:1-30
 Equity/fairness, 47:85-6
 Federal/provincial harmonization, etc., 47:5-9, 11-6, 20-2, 23-4, 42, 47-9, 62-3, 65, 98; 48:4-6, 8-9, 16, 29-30; 49:45-7; 58:26, 40, 52; 59:7; 64:7; 68:29; 70:6; 72:20-2, 34-6, 49-50
 Federal/state harmonization, U.S., comparison, 49:64-5
 Functional/institutional basis, 68:18
 Increasing, 45:14; 47:6, 8-9, 12, 18, 38, 40-1, 46-7, 53, 61-2, 71-2, 85-6, 102, 107-8; 48:5, 8-10, 12-6, 29; 49:44, 53-4, 57, 69, 80-7, 92-4, 102
 Information, disclosure, 52:89-90; 53:12-4, 16; 55:10-1; 63:47
 Inspection, 69:50; 72:80
 International harmonization, 47:102
 Jurisdiction, 51:29-30; 52:15, 90-1; 53:7, 13, 54; 53:79, 91-3
 La Chambre de Commerce du Québec position, 69:6-8, 13-4; 69A:1-40
 Market discipline, importance, 49:43; 60:9-10
 Ministerial discretion, 69:57
 Offices of regulatory authorities, location, 47:70-1
 Ontario, 68:12
 Other countries, comparison, 49:6-8, 10-1, 29-32; 49:43; 69:6; 70:32-3
 Penalties, 46:10, 13; 71:12-3
 See also Financial institutions—Boards of directors, Conflict of interest
 Porter commission recommendations, 48:4-5, 9
 Powers, cease-and-desist, etc., 46:10, 29, 36-7; 55:11-2, 25-6; 72:15-6
 See also Credit unions—Financial difficulties; Financial institutions—Self-dealing, Arm's length
 Quality, 46:12
 Quebec, Parizeau report (1969), etc., 47:33-4; 48:21, 24; 72:30-1, 34-6, 50
 See also Insurance companies
 Royal Trustco Limited position, 71:6, 12-3
 Self-regulation, 50:16-7; 51:37-8; 51:14-6, 35; 65:15; 69:8, 13-4, 16-7, 65, 82, 84; 70:6, 15; 72:82
 See also Financial institutions—Boards of directors, Liability; Pension funds; Property and casualty insurance companies—Regulation; Securities industry—Regulation
 Single agency proposal, 69:57
 Standards, 46:6
 Sweden, comparison, 53:17
 "Trigger points", 53:85
 Trust Companies Association of Canada position, 58:20-1
 United States, comparison, 70:33, 38-40; 70A:69-100; 72:80-1
 Home Loan Bank Board, etc., 53:18; 57:40
 Penn Square failure, reluctance to penalize, etc., 49:62-4, 66-7, 74, 76; 70:34
 See also Financial institutions—Regulation, Federal/state harmonization
 See also Banks and banking; Co-operatives/caisses populaires; Credit unions; Property and casualty insurance companies; Trust companies—Ontario
 Reserve requirements, 47:86; 48:5-6; 53:17, 24
 Quebec position, 48:5; 72:39-40
 Risk-taking *see* Deposit insurance
 Safety deposit boxes *see* Life insurance companies

Financial institutions—Cont.

"Savings bank" designation, Security Home Mortgage Investment Corporation, 53:94-7

Schedule 'A' banks *see* Financial institutions—Competition

Schedule 'B' banks, 45:9, 10-1, 40-1; 46:10-1, 40-1

Schedule 'C' banks, 68:29

See also Banks and banking; Canadian Co-operative Credit Society Limited; Financial institutions—Competition; Life insurance companies; Mutual life insurance companies; Trust companies

Self-dealing, 51:36-7; 52:27-30; 53:28, 38-41; 58:20; 59:22-4; 60:8; 60A:119-22

Arm's length transactions, regulator power to designate, 43:7-8

Consumers' Association of Canada position, 67:25-7

Cross-ownership, relationship, 60:37-8

Crownx Inc. position, 69:56, 58-60

E-L Financial Corporation position, 72:52, 55

General Motors Acceptance Corporation position, 72:61-3

Investors Group position, 68:26

La Chambre des Notaires du Québec position, 72:28-9; 72A:40-4

Ontario Securities Commission, comparison, 69:60-2

Parizeau remarks, 72:33-4

Penalties, 63:47-8; 68:17; 72:28-9

Royal Trustco Limited position, 71:5; 71A:17-27

Tribunal proposal, 69:56, 58-60, 62

Trilon Financial Corporation position, 72:12

See also Automotive leasing; Canadian Pioneer Management Ltd.; Co-operatives/caisses populaires; Credit unions; Financial institutions—Ownership; Laurentian Group Limited; Mutual life insurance companies; Pension funds; Property and casualty insurance companies; Securities industry; Trust companies

Small communities, services, 61:19-20; 64:8-9, 20-1

Financial holding companies, effect, 63:14; 69:19, 21-2, 24-7

London Life Insurance Company position, 66:52-5

Small institutions, higher interest rates to attract depositors, 50:18-24; 52:57, 53:11; 58:44-5; 69:34, 44-5; 70:29

Solvency, 70:6

Structural changes, non-banks/banks, 46:39-40; 49:43

Bank of Montreal, 60:98-9

Multiple functions, 47:38, 61, 105-6

Subordinated debt, proposal, 45:13, 15-8, 20-1

See also NuWest Homes

Subsidiaries

Capitalization, double-counting, 72:40-1, 53

Lending and investing, limiting, 47:6, 11, 43, 45

See also Life insurance companies; Mutual life insurance companies; Trust companies

Takeovers, U.S., comparison, 70:35

Transfers, ministerial power to block, 55:12

United States *see* Financial institutions—Failures—Financial holding companies—Regulation

See also Appraisal Institute of Canada; Banks and banking; Beverly Hills Savings and Loans; Co-operatives/caisses populaire; Crédit Foncier; Credit unions; Empire Savings and Loan; Insurance companies; Insurance Department; Life insurance companies; Mutual life insurance companies; Property and casualty insurance companies; Trust companies

Financial Post, The see Financial institutions—Jackman

Financial services, computerized, trade potential, 84:18, 20

Financial Trust Company

Financial holding company, 53:57, 93

Head office, 53:92

Leverage, 53:87-8

Financial Trustco Capital Ltd. *see* Appendices; Financial institutions—Discussion paper; Witnesses

Finestone, Mrs. Sheila (L—Mount Royal)

Economic Council of Canada annual report, 1983-1984, 5:32, 34-6, 39-40

First City Trust Company *see* Appendices; Fidelity Trust Company; Financial institutions—Discussion paper; Witnesses

Fish marketing, Program for Export Market Development funding cuts, 1:44-5

FIRA *see* Foreign Investment Review Agency

Fishery Products International, 2:12

Fitzgerald, Mr. Ronald (Civil Service Co-operative Credit Society Ltd.)

Canada Deposit Insurance Corporation, Wyman report, 57:3, 22-3, 26-8

Financial institutions, discussion paper, *The Regulation of Canadian Financial Institutions: Proposals for Discussion*, 57:3, 22-3, 26-8

Fontaine, Mr. Gabriel (PC—Lévis)

Canada Deposit Insurance Corporation, Wyman report, 70:15-6

Financial institutions, discussion paper, *The Regulation of Canadian Financial Institutions: Proposals for Discussion*, 70:15-6

Food

Costs, 14:17; 19:42-3, 48; 22:5

Production, 22:5-6

India, 22:31

Sales tax, imposing, 17:35

Footwear industry, Anti-Dumping Tribunal inquiry, 4:9, 14, 18-9, 21-2

Foreign investment, 61:9-12; 84:9

See also Aerospace industry; Financial institutions—Ownership; Mutual life insurance companies—Foreign-owned

Foreign Investment Review Agency, 2:12

See also Mutual life insurance companies—Foreign-owned

Forest industry

Reinvestment, 5:37-8

See also Agriculture—Christmas tree farms—New Brunswick

Fort Gary Trust Company *see* Fidelity Trust Company

Fortier, Mr. L. Yves (Manufacturers Life Insurance Company)

Canada Deposit Insurance Corporation, Wyman report, 66:3, 36-7

Financial institutions, discussion paper, *The Regulation of Canadian Financial Institutions: Proposals for Discussion*, 66:3, 36-7

Fossil Resources Company, financing, Canadian Pioneer Management Ltd., 43:17, 19

Foster, Mr. J.J. (McMurchy-Ramsey Investments Ltd.)

Canada Deposit Insurance Corporation, Wyman report, 53:4, 97-100, 102-5

Financial institutions, discussion paper, *The Regulation of Canadian Financial Institutions: Proposals for Discussion*, 53:4, 97-100, 102-5

Foster, Mr. Maurice (L—Algoma)

Agri-bond program, 13:17; 14:10-1; 16:43-5; 17:33; 20:23-5; 22:12; 23:10-1

Agriculture, 16:56; 17:9-10, 30, 43; 22:28

Foster, Mr. Maurice—Cont.

Farm Credit Corporation, 13:30-1, 36-9; 14:4-9, 31, 39-42; 19:79; 22:13; 23:60

Farmers

Economic conditions, 13:18

Financial difficulties, 12:11; 13:39; 14:5, 9; 16:43, 68; 17:11; 18:29-30, 59; 21:12

Financial measures, 13:14-6; 19:57, 79; 20:11, 25-6; 22:29

Income, 22:11

Income tax, 12:11-3, 35-7, 39-42; 13:16-7; 16:10-3, 24, 40-2, 69-70; 17:9-10, 31-2; 18:8-9, 14-7; 19:10-1, 13, 15, 27-8, 56-7, 80; 20:9-11; 21:12-4, 34-5; 23:11-2, 30-2, 37-8

Farms, 12:13; 23:48

Horse racing industry, 16:8-9, 23

Procedure

Ministers, 12:39-40

M., 12:41-2

Questioning of witnesses, 17:22

Small Business Development Bonds, 22:12-3; 23:11

Special Farm Financial Assistance Program, 14:9

Tax Issues in Agriculture, discussion paper, 12:11-3, 35-7, 39-42; 13:14-7, 30-1, 36-9, 42; 14:4-11, 31, 39-42; 16:8-13, 23-4, 40-6, 56, 67-70, 74; 17:9-11, 22, 30-4, 42-3; 18:7-9, 28-30, 37-40; 19:10-7, 27-8, 56-9, 79-80; 20:4, 9-11, 23-6; 21:11-5, 18, 33-5; 22:11-3, 25, 28-30, 36-7; 23:10-2, 30-2, 35-9, 45, 48, 59-60

Fournier, Mr. Jean T. (Finance Department)

Supplementary Fiscal Equalization Payments 1982-87 Act (Bill C-39), 35:4, 9

Fraleigh, Mr. Sid (PC—Lambton—Middlesex)

Tax Issues in Agriculture, discussion paper, 13:29, 60-1; 14:15, 28-9, 40-1; 18:8, 15-9, 36-9; 19:11, 16-20, 30-3, 37, 43-4, 73-6; 20:26, 29, 33; 21:18, 21, 25-7; 23:12-3, 16-7, 23, 38, 44, 46-8, 51, 56, 65-8, 71

Fraser, Mr. Hugh (Canada Sports Federation)

Sports, amateur, provincial organizations, registration, Income Tax Act, amending, 36:5, 15-7, 19, 24-5

Frazer, Mr. R.C. (Royal Bank of Canada)

Canada Deposit Insurance Corporation, Wyman report, 65:3, 15-23, 25-30, 32-3, 36-7

Financial institutions, discussion paper, *The Regulation of Canadian Financial Institutions: Proposals for Discussion*, 65:3, 15-23, 25-30, 32-3, 36-7

Free trade, 3:40; 29:7; 83:41

Economic Council of Canada position, 83:29-30, 35, 39; 84:16-9

Regulatory issues, 84:18-9

See also Anti-Dumping Tribunal; Life insurance companies

Freedom of information see Canadian Commercial

Bank—Loans/investments; International Monetary

Fund—Canadian participation; Public Service—Communications guidelines

Freight rates, Atlantic provinces, 15:26**Fundraising see Charitable/cultural organizations; Sports, amateur****Fullerton, Mr. R. Donald (Canadian Imperial Bank of Commerce)**

Canada Deposit Insurance Corporation, Wyman report, 69:4, 63-75, 78-91

Financial institutions, discussion paper, *The Regulation of Canadian Financial Institutions: Proposals for Discussion*, 69:4, 63-75, 78-91

Gagliano, Mr. Alfonso (L—Saint-Léonard—Anjou)

Federal Business Development Bank, annual report, 1983-1984 and capital budget, 1983-1984, 7:8-9; 8:4-7

Gagliano, Mr. Alfonso—Cont.

Finance Department estimates, 1984-1985, supplementary (B), 4:9-10, 23, 28

Procedure, questioning of witnesses, 4:9

Tariff Board estimates, 1985-1986, supplementary (B), 75:6-7

Gagnon, Mr. Paul (PC—Calgary North)

Economic Council of Canada annual report, 1984-1985, 83:27-9

Income Tax Act (amdt.)(Bill C-84), 82:64

Galt, Mr. Thomas (Canadian Life and Health Insurance Association; Sun Life Assurance Company)

Canada Deposit Insurance Corporation, Wyman report, 62:3, 23, 25, 27-9, 34; 66:3, 19-26

Financial institutions, discussion paper, *The Regulation of Canadian Financial Institutions: Proposals for Discussion*, 62:3, 23, 25, 27-9, 34; 66:3, 19-26

Games and amusements see Trivial Pursuit**Garcia, Mr. Claude (Metropolitan Life Insurance Company,**

Prudential Insurance of America and Standard Life Assurance Company)

Canada Deposit Insurance Corporation, Wyman report, 66:3, 11, 13, 16-7

Financial institutions, discussion paper, *The Regulation of Canadian Financial Institutions: Proposals for Discussion*, 66:3, 11, 13, 16-7

Gardner, Mr. J.R. (Sun Life Assurance Company)

Canada Deposit Insurance Corporation, Wyman report, 66:3, 23

Financial institutions, discussion paper, *The Regulation of Canadian Financial Institutions: Proposals for Discussion*, 66:3, 23

Garneau, Mr. Raymond (L—Laval-des-Rapides)

Budget, 3:38-9

Canada Deposit Insurance Corporation, Wyman report, 58:38-40; 59:7-8; 62:15-8; 67:28-31; 69:15-7, 38-40, 53-4; 70:6-8, 16-7, 29-30; 72:26-8, 48-9

Canadian Commercial Bank, 67:30-1; 69:39-40, 53-4; 70:30

Co-operatives/caisses populaires, 70:7-8

Deficit, 3:25-7

Deposit insurance, 70:29; 72:27-8, 48-9

Economic conditions, 3:11-2; 81:22

Farms, income tax, capital gains, 78:14-8; 80:35-6; 81:9-10, 21

Finance Department estimates, 1984-1985, supplementary (B), 3:6-7, 10-2, 25-7, 38-9

Financial institutions

Conflict of interest, 69:16-7

Discussion paper, *The Regulation of Canadian Financial Institutions: Proposals for Discussion*, 58:38-40; 59:7-8;

62:15-8; 67:28-31; 69:15-7, 38-40, 53-4; 70:6-8, 16-7, 29-30; 72:26-8, 48-9

Financial holding companies, 69:15

One-stop financial shopping, 67:28-9

Ownership, 69:38-9

Regulation, 58:39-40; 72:49

Income tax, 78:16-7; 80:35-7; 81:7-11

Income Tax Act (amdt.)(Bill C-84), 78:6, 14-8, 28-9; 80:30, 35-8; 81:6-11, 21-2, 26, 35, 39; 82:34

Life insurance companies, 62:15-8

Notaries, 72:26-7

Procedure

Documents, 3:6-7

Organization meeting, 1:8

Trust companies, commercial lending, 58:38-9

- Gauthier, Mr. Fernand** (Québec Government)
Canada Deposit Insurance Corporation, Wyman report, 47:3, 12-4, 17-26, 28-33
Financial institutions, discussion paper, *The Regulation of Canadian Financial Institutions: Proposals for Discussion*, 47:3, 12-4, 17-26, 28-33
- Geddes, Mr. H.W.** (Insurance Agents' Association of B.C.)
Canada Deposit Insurance Corporation, Wyman report, 52:4, 76-9, 83, 85-7; 55:41-2
Financial institutions, discussion paper, *The Regulation of Canadian Financial Institutions: Proposals for Discussion*, 52:4, 76-9, 83, 85-7; 55:41-2
- General insurance companies** *see* Property and casualty insurance companies
- General Motors Acceptance Corporation**, 72:59
Trust company, establishing, 72:63-4
See also Appendices; Automotive financing; Financial institutions—Competition—Discussion paper—Ownership—Self-dealing; Witnesses
- Generally Accepted Accounting Principles** *see* Financial institutions—Auditing; Life insurance companies—Accounting; Pioneer Trust Company—Accounting; Property and casualty insurance companies—Accounting methods
- Genstar** *see* Crown Trust Company
- Ghert, Mr. Bernard** (Cadillac-Fairview Corporation)
Canada Deposit Insurance Corporation, Wyman report, 68:3-25
Financial institutions, discussion paper, *The Regulation of Canadian Financial Institutions: Proposals for Discussion*, 68:3-25
- Gibson, Mr. Ed** (Canadian Automotive Leasing Association)
Canada Deposit Insurance Corporation, Wyman report, 57:4, 42-3, 46-7
Financial institutions, discussion paper, *The Regulation of Canadian Financial Institutions: Proposals for Discussion*, 57:4, 42-3, 46-7
- Gingras, Mr. Claude** (Mutual Life Insurance Company)
Canada Deposit Insurance Corporation, Wyman report, 66:4, 48
Financial institutions, discussion paper, *The Regulation of Canadian Financial Institutions: Proposals for Discussion*, 66:4, 48
- Girard, Mr. Albert** (PC—Restigouche)
External Affairs Department estimates, 1984-1985, supplementary (B), 1:30, 33, 36, 50, 53
Procedure
Meetings, 1:8
Questioning of witnesses, 1:53
- Globe and Mail, The** *see* Canadian Commercial Bank—Bank of Canada involvement, Bouey; Farmers—Income tax, Part-time farmers
- Good, Mr. Don** (Farm Finance and Tax Reform Institute)
Tax Issues in Agriculture, discussion paper, 17:3, 4-11, 13, 15-22
- Goolkasian, Mr. Gregory** (Canadian Automotive Leasing Association)
Canada Deposit Insurance Corporation, Wyman report, 57:4, 44-8
Financial institutions, discussion paper, *The Regulation of Canadian Financial Institutions: Proposals for Discussion*, 57:4, 44-8
- Gorbet, Mr. F.W.** (Finance Department)
Finance Department estimates, 1984-1985, supplementary (B), 3:3, 26-7
- Gormley, Mr. John** (PC—The Battlefords—Meadow Lake)
Tax Issues in Agriculture, discussion paper, 12:31-2; 17:17-9
- Gottselig, Mr. Bill** (PC—Moose Jaw)
Tax Issues in Agriculture, discussion paper, 12:33-5
- Government**, “undoing the messes of the previous ones”, 79:8-9
- Government borrowing**, 3:18-9, 38
Dollar, exchange rate, effect, 83:14
Savings, individual, relationship, 83:37-8
- Government departments appearing** *see* Witnesses
- Government departments, boards, agencies, commissions**
Duplication *see* Anti-Dumping Tribunal; Economic Council of Canada; Federal Business Development Bank; Trade—Government role
Efficiency, Economic Council of Canada position, 5:13
Printing *see* Tariff Board
- Government expenditures**, reduction
Committee role, 1:8
Flexibility, 3:13-4
See also Agriculture; Agriculture Department; Deficit
- Government ownership** *see* Public ownership
- Government policy**
Economic concentration, effect, 68:12
Public debate, 83:8
- Government revenues**, 23:40-3
- Gracey, Mr. Charles** (Canadian Cattlemen's Association)
Tax Issues in Agriculture, discussion paper, 21:12, 14-5, 19, 21-3, 26-7, 31
- Grad, Mr. Ed** (Credit Union Central of Ontario)
Canada Deposit Insurance Corporation, Wyman report, 63:3, 8-9, 11, 13-20, 23-7
Financial institutions, discussion paper, *The Regulation of Canadian Financial Institutions: Proposals for Discussion*, 63:3, 8-9, 11, 13-20, 23-7
- Grain** *see* Agriculture—Products
- Granger, Mr. Robert N.** (Crownx Inc.)
Canada Deposit Insurance Corporation, Wyman report, 69:4, 59-62
Financial institutions, discussion paper, *The Regulation of Canadian Financial Institutions: Proposals for Discussion*, 69:4, 59-62
- Grant, Mr. Neville** (Inspector General of Banks Office)
Canadian Commercial Bank, circumstances *re* support package, 32:3, 15, 37
- Gray, Mr. Brian** (Canadian Federation of Independent Business)
Canada Deposit Insurance Corporation, Wyman report, 69:3, 17-28
Financial institutions, discussion paper, *The Regulation of Canadian Financial Institutions: Proposals for Discussion*, 69:3, 17-28
- Graydon, Mr. Kenneth R.** (Federation of Automobile Dealer Associations of Canada)
Canada Deposit Insurance Corporation, Wyman report, 71:3, 20-1
Financial institutions, discussion paper, *The Regulation of Canadian Financial Institutions: Proposals for Discussion*, 71:3, 20-1
- Great West Life Insurance Company** *see* Appendices; Financial institutions—Discussion paper; Witnesses

Green papers *see* Financial institutions—Discussion paper

Greymac Credit, 42:26, 42

See also Crown Trust Company—Acquisition

Greymac Mortgage Company

Borrowing, 42:38-9

Canada Deposit Insurance Corporation, agency agreement, 43:32-3, 42:30

Deposit insurance, limits, 42:30

Deposits, raising, 42:36-7

Incorporation, federal, 42:25

Insurance Department concerns, Morrison report, etc., 42:25-7, 29-32

Licence, 42:31-2, 36-8

Receiver-manager, appointment, etc., 42:33-4; 44:10

Regulations, Ontario, deficiencies, 42:30-1

Shareholder/public protection, 42:33

Wilson, M., discussions, 43:32

See also Cadillac-Fairview apartment buildings—Mortgages

Greymac Trust Company, 71:11-2

Acquisition, 42:25-6, 29, 40

Argosy Trust Company, comparison, 42:30

Canada Deposit Insurance Corporation, agency agreement, 43:32-3

Deposits, raising, 42:36-7

Investments, United States, etc., exceeding limits, 42:40

Regulatory control, Insurance Department, CDIC, etc., 42:30

Self-dealing, penalties, 40:24; 42:45

Standard Trust Company, receiver arrangements, 44:10

Guaranteed income averaging certificates, deposit insurance, five-year term, 44:36-7; 46:13-6

Guaranteed investment certificates *see* Life insurance companies—Annuities; Property and casualty insurance companies—Brokers

Guarantees Acknowledgement Act *see* Bankruptcy

Guaranty Trust Company, takeover by Traders Group Limited, 59:15-6

Gulfstream Ltd. *see* Canadair Ltd.

Guss, Mr. Jonathan J. (Canadian Co-operative Credit Society Limited)

Canada Deposit Insurance Corporation, Wyman report, 63:3, 6, 12-3, 15-23, 26-7

Financial institutions, discussion paper, *The Regulation of Canadian Financial Institutions: Proposals for Discussion*, 63:3, 6, 12-3, 15-23, 26-7

Tax Issues in Agriculture, discussion paper, 18:23-40

Haalboom, Mr. Teunis (Co-operators Group)

Canada Deposit Insurance Corporation, Wyman report, 63:3, 10-1, 20-1

Financial institutions, discussion paper, *The Regulation of Canadian Financial Institutions: Proposals for Discussion*, 63:3, 10-1, 20-1

Haddon S. Fraser Associates Inc. *see* Northumberland General Insurance Company—Affiliates

Haibeck, John, references, 43:27

Hale, Mr. Jeffrey (Canadian Organization of Small Business)

Federal Business Development Bank annual report, 1983-1984 and capital budget, 1983-1984, 10:3-29

Halton, Peel and Hamilton-Wentworth Business Journal *see* Federal Business Development Bank

Hamill, Mr. Tim (First City Trust Company)

Canada Deposit Insurance Corporation, Wyman report, 52:3, 19

Financial institutions, discussion paper, *The Regulation of Canadian Financial Institutions: Proposals for Discussion*, 52:3, 19

Hammond, Mr. R.M. (Insurance Department)

Canada Deposit Insurance Corporation, Wyman report, 49:3, 5-41

Financial institutions, discussion paper, *The Regulation of Canadian Financial Institutions: Proposals for Discussion*, 40:5-32; 42:3-49; 43:3-37; 44:3, 29-32, 39-43; 49:3, 5-41

Insurance Department estimates, 1985-1986, supplementary (B), 76:3-29

Hanniman, Mr. M.P. (Insurance Department)

Financial institutions, discussion paper, *The Regulation of Canadian Financial Institutions: Proposals for Discussion*, 42:3

Hansard *see* Committees of the House—Electronic Hansard

Harken, Mr. Dan (Farm Finance and Tax Reform Institute)

Tax Issues in Agriculture, discussion paper, 17:3, 10-3, 16-8, 21

Harken, Ms Dianne (Women for the Survival of Agriculture)

Tax Issues in Agriculture, discussion paper, 17:3, 23-31, 33-44

Harvey, Mr. André (PC—Chicoutimi)

Canadian Commercial Corporation estimates, 1985-1986, main, 29:20

Economic Council of Canada annual report, 1983-1984, 5:36-7,39

Federal Business Development Bank annual report, 1983-1984 and capital budget, 1983-1984, 9:23

Finance Department estimates, 1984-1985, supplementary (B), 3:29-30; 4:17-8

Income Tax Act (amdt.)(Bill), Ways and Means motion, notice, 39:4-5

Procedure, meetings, 1:8

Harvey, Mr. Eric (Association of Canadian Pension Management)

Canada Deposit Insurance Corporation, Wyman report, 67:3, 9-14, 16-7, 19-21

Financial institutions, discussion paper, *The Regulation of Canadian Financial Institutions: Proposals for Discussion*, 67:3, 9-14, 16-7, 19-21

Hasley, Mr. Michael A. (Traders Group Limited)

Canada Deposit Insurance Corporation, Wyman report, 59:3, 18-21, 25

Financial institutions, discussion paper, *The Regulation of Canadian Financial Institutions: Proposals for Discussion*, 59:3, 18-21, 25

Hattersley, Mr. J. Martin (Edmonton Chamber of Commerce)

Canada Deposit Insurance Corporation, Wyman report, 53:3, 55-61

Financial institutions, discussion paper, *The Regulation of Canadian Financial Institutions: Proposals for Discussion*, 53:3, 55-61

Heap, Mr. Dan (NDP—Spadina)

Bretton Woods Agreement Act (amdt.)(Bill C-30), 26:14-5, 21, 27-9

Hepworth, Hon. Lorne (Saskatchewan Government)

Tax Issues in Agriculture, discussion paper, 13:3, 5-31

HFC *see* Household Financial Corporation Limited

Hitchman, George *see* Canadian Commercial Bank—Loans/investments

Holtmann, Mr. Felix (PC—Selkirk—Interlake)

Bretton Woods Agreement Act (amdt.)(Bill C-30), 27:11-3

- Holtmann, Mr. Felix—Cont.**
Federal Business Development Bank annual report, 1983-1984 and capital budget, 1983-1984, 8:24-6
- Home Bank, failure, 60:18**
- Home Loan Bank Board** *see* Financial institutions—Regulation, United States
- Home State Savings, Ohio** *see* Deposit insurance
- Horse racing industry**
Breeders, profile, number, income, etc., 16:14-5, 24-6
Economic importance, employment, 16:8
Horses, life-expectancy, insurance devaluation, 16:19-20
Investment, risks, 16:23, 26-30
Part-time operators, 16:9-12, 22
- House of Commons** *see* Committees of the House
- Household Financial Corporation Limited** *see* Appendices; Financial institutions—Discussion paper—One-stop financial shopping; Trust companies—Commercial lending—Ownership; Witnesses
- Housing** *see* Multiple Unit Residential Buildings
- Hovdebo, Mr. Stan J. (NDP—Prince Albert)**
Procedure
In camera meetings, 12:39
Ministers, 12:41
Tax Issues in Agriculture, discussion paper, 12:16-8, 38-9, 41; 13:30, 58-9; 18:11-5, 40-1; 19:19-20, 44-7, 70-2
- Hozack, Mr. Danny (Canadian Cattlemen's Association)**
Tax Issues in Agriculture, discussion paper, 21:3-30
- Huggett, Mr. Don (Coopers and Lybrand)**
Income Tax Act (amdt.)(Bill C-84), 81:3, 41-4, 46, 48-56, 58-63
Tax Issues in Agriculture, discussion paper, 23:4-7, 10-2, 15-35
- Human rights** *see* International Bank for Reconstruction and Development; International Monetary Fund—And World Bank
- Humphrys, Mr. Richard (Canada Deposit Insurance Corporation)**
Financial institutions, discussion paper, *The Regulation of Canadian Financial Institutions: Proposals for Discussion*, 44:3, 12-4, 18, 22-4, 29-34, 36-7
- Hunter, Mr. Brian (Finance Department)**
Bretton Woods Agreement Act (amdt.)(Bill C-30), 27:3, 12-3
- Hunter, Mr. L.A.W. (Consumer and Corporate Affairs Department)**
Canada Deposit Insurance Corporation, Wyman report, 49:3, 79-82, 86-7, 89-104
Financial institutions, discussion paper, *The Regulation of Canadian Financial Institutions: Proposals for Discussion*, 49:3, 79-82, 86-7, 89-104
- Hutchison, Mr. Gary (University of Guelph; Individual presentation)**
References *see* Appendices
Tax Issues in Agriculture, discussion paper, 16:3, 30-57; 16A:1-28
- Ideal Mutual Life Insurance Company**
Assets, Canadian, 42:23
Bank Act provisions *re* non-resident incorporations, 42:24-5
Liquidations, Insurance Department involvement, 42:22-4; 76:4-6
Policyholder losses, 76:16
Reinsurance arrangements, 42:24
- Imports** *see* Special Import Measures Act; Trade
- In camera meetings** *see* Financial institutions—Chinese walls, Committee; Procedure
- Income**
Dollar exchange rate, effect, 83:11, 28
See also Life insurance companies
- Income tax**
Annuities *see* Income tax—Bond income—Life insurance
Bankruptcy, 38:25, 33; 82:48-9
Block averaging *see* Income tax—Investment tax credit
Bond income, stripped bonds, annuities, etc., 37:11-8
Branch tax, 39:18
Budget measures, enactment, 79:8-20; 81:27-30, 33-5, 51-2
Business/professional income, 37:10, 27-8; 38:6, 12
See also Income tax—Capital gains, Dividends
Capital gains, 23:37-45
Attribution rules *see* Income tax—Families
Complexity, 81:61-2
Deferred profit sharing plans, 39:17
Dividends, business investment losses, 37:28-9
Expenditure tax proposal, 81:55-6
New Democratic Party position, 80:24-5; 82:39, 62-7
Securities, 37:34-5; 38:6-8
See also Corporations, income tax—Private; Income Tax Act (amdt.)(Bill C-84)—References, Committee study; Real estate; Registered Retirement Savings Plans; Small business—Capitalization
Capital gains, \$500,000 lifetime exemption, 78:16-7; 79:14; 80:6; 81:7
Accrual, 3-year rule, 80:23-4; 81:53-5
Anti-avoidance rules, 79:8-9; 80:6-7; 81:7-8, 32, 35-6, 42-3, 47; 82:83
Australia, comparison, 81:13; 84:30
Britain, comparison, 81:13
Capital dividends, 78:28-9
Changes in provisions, 79:20-1; 81:51
Coopers and Lybrand position, 81:42-5
Costs to taxpayers, 80:34; 81:42, 61
Deductions, related to net income, 78:11-2
Dependents, 78:12
Dividends, gross-up calculations, 78:8, 23-7, 29-32, 43; 80:15; 81:10-1, 15-6, 20-1, 24-6, 32-3, 37-8, 45, 62
Economic Council of Canada position, 83:39-40
Elimination, 81:39-40
Foreign properties, 81:13, 16-7, 47; 82:62-5
Implementation, 81:47-8
Indexed security investment plans, 23:6, 20-1; 37:33-4; 78:7, 32; 81:11, 42-3; 82:41, 57
Inflation adjustment, 80:23-6, 33-7; 81:11-2, 55
Investment, relationship, 80:24-5, 30-3; 81:36-8, 44-5, 53; 82:70
Loopholes, 81:7-8; 82:38-40, 54
Minimum tax, relationship, 78:18-20, 23-7, 29; 80:14-6, 19-21, 35; 81:8-10, 18, 21, 24-6, 29, 42, 46, 48
Mutual funds, 78:8; 80:7; 81:16-7
National Anti-Poverty Organization position, 82:20-2
"Over-reporting", 78:25-6
Phase-in measures, 78:8-9; 81:43, 52-3
Poor persons, affecting, 82:21-2
Principle residence exemption, 81:43
Property, 78:8-9
Provinces position, 81:42
Remittance order proposal, 79:22-3; 81:27-8, 48
Rollover, D. Johnston proposal, 80:17-9, 23-4; 81:11, 39
Wage-earners, 80:22-3
See also Corporations, income tax; Farms—Income tax
Capital losses, 78:8, 33-4; 80:6; 81:19-20, 43; 82:48-9
Capitalization, 37:21-2, 24
Carry-backs, interest, 39:10
Child tax credit, 82:19, 24, 26-8, 58, 69
Definition, rollover provisions, 39:19-20

Income tax—Cont.

- Child tax credit—*Cont.*
 - Illegitimate children, Charter of Rights and Freedoms, effect, 38:15-6; 39:19-20
 - See also* Income tax—Employment income—Families
- Complexity/simplification, 81:5, 14-5; 84:27-30
- Coopers and Lybrand position, 81:42
- United States, comparison, 81:17; 84:27
- See also* Income Tax Act (amdt.)(Bill C-84)—References
- Corporations *see* Corporations, income tax; Deficit—Reduction; Income tax—Families
- Death benefits, etc., 37:42-4; 38:4-5; 39:19
 - Charter of Rights and Freedoms, effect, 39:19
 - See also* Income tax—Bankruptcy
- Deductions
 - Medical expenses, 38:16-8
 - Non-residents, 38:22
 - Repayment of certain allowances, 37:40
 - Union dues, 82:36; 84:29-30
 - See also* Co-operatives/caisses populaires; Credit unions; Death benefits; Income tax—Capital gains, \$500,000 lifetime exemption
- Dependents *see* Income tax—Capital gains, \$500,000 lifetime exemption
- Dividend refund, 39:15; 81:17-8
- Dividend tax credit, 19:36-7
- Directorships *see* Income tax—Families
- Double taxation, 37:24, 26-7
- Economic Council of Canada position, 5:12-3
 - See also* Income tax—Capital gains, \$500,000 lifetime exemption
- Employment income
 - Employee benefits, board and lodging, 37:9
 - Employee benefits, child schooling allowances, 37:8-9
 - See also* Official languages policy
 - Foreign tax credit, 38:26-7; 39:10-3
 - Stock option plans, 37:10
- Employment tax credits, 82:69
- Equity principle, 80:5-6, 27-8
- Families, income-splitting, 78:7
 - Attribution, transfer of loan/property, 78:9-10, 34-8, 41-6; 79:14-5; 80:7; 81:30-2, 43-5, 56-7, 61; 82:46-8, 49-50, 53-4, 56
 - Children, over/under age 18, 78:34-5, 47-50; 79:4-6
 - Directors' fees, 78:39-41
 - Personal services corporations, 78:37-9
 - Safeguards, 79:4
 - Corporations, imputation rules, 78:10; 81:12-3
- Federal tax reduction, effect of phasing-out, 82:18
- High-income surtax, 82:74-5
- In camera* hearings, appeals, 39:14, 22
- Indexation, 38:23; 81:13-4; 82:68-9
 - National Anti-Poverty Organization position, 82:18-9
 - See also* Income tax—Capital gains, \$500,000 lifetime exemption
- Investment tax credit, block averaging, etc., 37:20; 38:23-5, 27-8; 39:16
 - See also* Corporations, income tax; Income tax—Capital gains, \$500,000 lifetime exemption; Research and development
- Loans
 - Low interest, 38:8-9
 - See also* Corporations, income tax
- Minimum tax
 - "Admission of failure of our tax system", 81:50-1
 - Costs, 81:40
 - Legislation, 80:34-5; 81:44, 48-9, 52
 - See also* Farmers—Income tax; Income tax—Capital gains, \$500,000 lifetime exemption
- Ministerial discretion, 81:57-9

Income tax—Cont.

- Payments
 - Bank charges, 82:81-2, 85-7
 - Installment payments, 82:73-4
 - Late/insufficient payments, 39:9-13
- Poor persons, 82:17-8, 23-6, 31-3
 - See also* Income tax—Capital gains, \$500,000 lifetime exemption
- Reform, difficulties, 84:22-3
 - See also* Income tax—Complexity/simplification
- Refunds, 38:33-4; 39:13-4; 39:21; 82:38
- Returns
 - Consultants' revenues, 81:40-1
 - Discounters, 82:26-8
 - Search and seizure, 78:7; 80:6; 82:82-3
 - Succession duties, 79:6
 - Tax rate tables, repeal, 38:23
 - Transactions, arm's length/non-arm's length, 37:41; 38:11; 78:50
 - See also* Income tax—Families, Attribution
- Withholding tax, 39:18; 82:78-81
- See also* Artists; Charitable/cultural organizations; Corporations, income tax; Credit unions; Crown corporations; Disabled and handicapped; Education—Community schools—Scholarships; Employees; Employment; Farmers; Farms; Financial institutions; Investment; Labour-sponsored funds; Life insurance policies and annuities; Medical expense deductions; Multiple Unit Residential Building; Natural resources; Official languages policy; Oil and oil products—Athabasca oil sands; Partnerships; Pension funds—Taxation; Pensions; Personal injury awards; Petroleum Gas Revenue Tax; Political parties; Real estate; Registered Home Ownership Savings Plans; Registered Retirement Savings Plans; Sports, amateur—Provincial organizations; Securities industry—Stocks/shares; Small business—Equity investment; Tariff Board—In camera meetings; Trusts; Venture capital

Income Tax Act

- Amending
 - Ways and Means motions, technical matters, 37:5-44; 38:4-34; 39:4-22
 - See also* Sports, amateur—Provincial organizations
- Definitions, changes, 39:19
- French-English text changes, 39:4-5
- Legislation, drafting, 81:59-60
 - See also* Income tax—Minimum tax
- Loopholes *see* Income tax—Capital gains, \$500,000 lifetime exemption
- Section 31 *see* Farmers—Income tax, Part-time
- Solicitor/client privilege provision, changes, 39:18
- See also* Registered Retirement Savings Plans; Tax Court of Canada

- Income Tax Act (amdt.)(Bill)**, Ways and Means motion, notice, 37:5-44; 38:4-34; 39:4-22; 45:18-9
- References, passage of bill through House, 37:6-7
- See also* Orders of Reference; Reports to House—Ninth

- Income Tax Act (amdt.)(Bill C-84)** Minister of Finance
 - Consideration, 78:6-50; 79:4-40; 80:5-38; 81:5-63; as amended, 82:87, carried ton recorded division, 15; reported to House with amdts., 82:87, agreed to, 16
 - Clause 1, 82:36, carried on casting vote of chairman, 7
 - Clause 2, 82:36, carried on casting vote of chairman, 7
 - Clause 3, 82:36, carried on casting vote of chairman, 7
 - Clause 4, 82:36, carried on casting vote of chairman, 7
 - Clause 5, 82:36-8, carried, 7
 - Clause 6, 82:38-9, carried on division, 7
 - Clause 7, 82:39, carried on division, 7
 - Clause 8, 82:39-40, carried on division, 7

Income Tax Act (amdt.) (Bill C-84) ...—Cont.

- Clause 9, 82:40, carried on division, 7
- Clauses 10 to 11, 82:40-1, carried, 7
- Clause 12, 82:41, carried on division, 7
- Clause 13, 82:41-2, carried, 7
- Clause 14, 82:42, carried on division, 7-8
- Clause 15, 82:42-5, carried, 8
- Clause 16, 82:45, carried on division, 8
- Clause 17, 82:45, carried on division, 8
- Clause 18, 82:45-6, carried, 8
- Clause 19, 82:46, carried on division, 8
- Clause 20, 82:46, carried on division, 8
- Clause 21, 82:46-8, carried on division, 8
- Clause 22, 82:48, carried on division, 8
- Clause 23, 82:48-9, carried, 8
- Clause 24, 82:49-50, carried, 8
- Clause 25, 82:50, carried on division, 8
- Clause 26, 82:50, carried on division, 8
- Clause 27, 82:50, carried on division, 8
- Clause 28, 82:50-1, carried, 8
- Clause 29, 82:51, carried on division, 8
- Clause 30, 82:51, carried, 8
- Clause 31, 82:51, carried, 8
- Clause 32, 82:51-2, carried on division, 8
- Clause 33, 82:53, carried on division, 8
- Clause 34, 82:53, carried on division, 8-9
- Clause 35, 82:53, carried on division, 9
- Clause 36, 82:53, carried on division, 9
- Clause 37, 82:53, carried, 9
- Clause 38, 82:54, carried on division, 9
- Clause 39, 82:54, carried, 9
- Clause 40, 82:54-5, carried, 9
- Clause 41, 82:55, carried, 9
- Clause 42, 82:55-6, carried, 9
- Clause 43, 82:56, carried on division, 9
- Clause 44, 82:56, carried on division, 9
- Clause 45, 82:56, carried on division, 9
- Clause 46, 82:56, carried on division, 9
- Clause 47, 82:56, carried, 9
- Clause 48, 82:56-7, carried, 9
- Clauses 49 and 50, 82:57, carried, 9
- Clause 51, 82:57, carried on division, 9
- Clause 52, 82:57, carried on division, 9
- Clause 53, 82:57, carried on division, 9
- Clause 54, 82:57-8, carried on division, 9
- Clause 55, 82:59-61, as amended, carried, 9-10
- Amdts. (Attewell), 82:59-60, agreed to, 9-10
- Clause 56, 82:61-2, carried on division, 10
- Clause 57, 82:62, carried on division, 10
- Clause 58, 82:62-7, carried on recorded division, 10
- Amdt. (Parry), 82:62-5, negatived on recorded division, 10
- Clause 59, 82:67, carried on division, 10
- Clause 60, 82:67, carried on division, 10
- Clause 61, 82:67, carried on division, 10
- Clause 62, 82:67-8, carried on division, 10-1
- Clause 63, 82:68, carried on division, 11
- Clause 64, 82:68, carried, 11
- Clause 65, 82:68-9, carried on recorded division, 11
- Clause 66, 82:69, carried on division, 11
- Clause 67, 82:69, carried, 11
- Clauses 68 and 69, 82:69, carried, 11
- Clause 70, 82:70, carried on division, 11
- Clause 71, 82:70, carried, 11
- Clause 72, 82:70-1, carried, 11
- Clause 73, 82:71, as amended, carried, 11
- Amdt. (Attewell), 82:71, agreed to
- Clause 74, 82:71, carried on division, 11

Income Tax Act (amdt.) (Bill C-84) ...—Cont.

- Clause 75, 82:71, carried on division, 11
 - Clause 76, 82:71-2, carried on division, 11
 - Clause 77, 82:72, carried on division, 11
 - Clauses 78 and 79, 82:72, carried, 11
 - Clause 80, 82:72, carried on division, 12
 - Clause 81, 82, 72, carried, 12
 - Clause 82, 82:72, carried on recorded division, 12
 - Clause 83, 82:72, carried
 - Clause 84, 82:72, carried on division, 12
 - Clauses 85 and 86, 82:72-3, carried, 12
 - Clause 87, 82:73-4, as amended, carried, 12
 - Amdt. (Attewell), 82:73-4, agreed to
 - Clause 88, 82:74, carried, 12
 - Clause 89, 82:74, carried on division, 12
 - Clause 90, 82:74, carried on division, 12
 - Clauses 91 and 92, 82:74, carried, 12
 - Clause 93, 82:74-5, carried, 13
 - Clause 94, 82:75, carried, 13
 - Clause 95, 82:75, carried on division, 13
 - Clause 96, 82:75, carried on division, 13
 - Clauses 97 and 98, 82:75, carried, 13
 - Clause 99, 82:75, carried, 13
 - Clause 100, 82:75-6, carried, 13
 - Clause 101, 82:76, carried on division, 13
 - Clause 102, 82:76, carried, 13
 - Clauses 103 to 109, 82:76-7, carried, 13
 - Clause 110, 82:77, carried, 13
 - Clause 111, 82:78, carried, 13
 - Clause 112, 82:78, carried on division, 13
 - Clauses 113 to 115, 82:78, carried, 13
 - Clause 116, 82:78, carried, 13
 - Clause 117, 82:78-9, carried on division, 13
 - Clause 118, 82:79-81, as amended, carried, 13
 - Amdts. (G. Wilson), 82:79-81, agreed to, 13
 - Clause 119, 82:81-2, carried on division, 113
 - Clause 120, 82:82, carried, 14
 - Clause 121, 82:82-3, carried, 14
 - Clauses 122 and 123, 82:83, carried, 14
 - Clause 124, 82:83, carried on division, 14
 - Clause 125, 82:83, carried on division, 14
 - Clause 126, 82:83, carried on division, 14
 - Clause 127, 82:83, carried on division, 14
 - Clauses 128 to 130, 82:83, carried, 14
 - Clause 131, 82:83-4, as amended, carried, 14
 - Amdt. (Attewell), 82:83-4, agreed to, 14
 - Clause 132, 82:84, as amended, carried, 14
 - Amdts. (G. Wilson), 82:84, agreed to, 14
 - Clauses 133 and 134, 82:84, carried, 14
 - Clause 135, 82:84-5, as amended, carried, 14-5
 - Amdts. (G. Wilson), 82:84-5, agreed to
 - Clauses 136 to 140, 82:85, carried, 15
 - Clause 141, 82:85-7, carried on recorded division, 15
 - Clauses 142 and 143, 82:87, carried, 15
 - Reprint, 82:87, carried, 15
 - Schedule, 82:87, carried, 15
 - Title, 82:87, carried, 15
- References
- Budget, May 23/85, comparison, 78:7-10
 - Budget, Feb. 26/86, corrective measures, 79:8-9
 - Capital outflow predictions, 81:28-9
 - Committee study
 - Capital gains provisions, reserving, 79:21-3; 81:26-7; 82:32
 - Time insufficient, 79:8, 18-9; 80:11-4, 22; 81:23, 41-2; 82:33-5
 - Urgency, 80:7-10; 81:22-5
 - Witnesses, 79:6-8, 23-5
 - Complexity, 78:7; 81:5-7, 9-12, 36, 44-5

Income Tax Act (amdt.) (Bill C-84) ...—Cont.

References—Cont.

- Economic strategy, relationship, 80:5
- "Exercise in futility", 81:33-5
- Job-creation, relationship, 81:35-6; 83:20-1, 29-31
- Principle, 81:62-3; 82:22-3
- See also Orders of Reference; Reports to House—Thirteenth

Income Tax Application Rule, 39:18, 20-1**Indexed Security Investment Plan** see Income tax—Capital gains, \$500,000 lifetime exemption**India** see Exports—Chamera; Food**Indian Act** see Peace Hills Trust Company—Native people**Industrial and Regional Development Program, 2:12, 19-30, 44-5, 48-51**

See also American Motors Corporation

Industry

- Government position, 2:12
- Paper burden, 2:12

Inflation

- Decrease, 80:31-2
- Dollar, exchange rate, relationship, 83:13; 85:7, 11-2, 14, 32, 35
- See also Farmers—Financial measures, Indexing; Income tax—Capital gains, \$500,000 lifetime exemption; Securities industry

Inglewood project see Canadian Pioneer Realty and Development Ltd.**Inspector General of Banks Office**

- Competence, 34:18; 55:27
- Estimates, 1985-1986, supplementary (B), 77:7-29
- Expenditures, increase, 77:7-9
- See also Canadian Commercial Bank—Judicial inquiry
- Independence, 63:47
- Inspections
 - Auditors, relationship, 77:14
 - Bankers, active, fee-for-service contracts, 77:8-9
 - Bankers, retired, fee-for-service contracts, 77:8-9, 12-4, 16
 - Cost, 77:8, 12
 - Guidelines, 77:20
 - Information, computerization, 77:12
 - Intrinsic value/market value judgements, 77:22-3
 - Surprise visits, 77:13
 - See also Banks and banking—Audits, Audit committees; Canada Deposit Insurance Corporation—Inspection arrangements; Financial institutions—Complaints
- Merger proposal, 47:96
- Office expenses, 32:18; 63:47; 77:11-3
- Regional offices, establishing, 77:11-3
- Resources, special request to Finance Minister, 32:39
- Role, 32:6-8, 18, 36; 34:17, 19-21, 23, 30, 31; 47:100-1; 69:82-4
- Staff
 - Contracts, effect of Public Service Commission restrictions, 77:16-7
 - Salary, 32:18; 63:47; 69:83
 - Size, 32:16-8, 20, 23-4, 31, 36, 39; 72:81; 77:7-9
- Treasury Board relationship, 32:39
- See also Banks and banking—Audits, Audit committees; Canadian Commercial Bank; Financial institutions—Failures, Insurance Department; Witnesses

Insurance see Automobile insurance; Deposit insurance; Export Development Corporation; Insurance companies; Horse racing industry—Horses; Life insurance companies; Life insurance**Insurance** see—Cont.

- policies and annuities; Municipal insurance; Mutual life insurance companies; Property and casualty insurance companies

Insurance agents

- Employees, 54:9-10
- Financial holding companies, effect, 64:15
- Preferential rates, 54:11-2
- Role, 52:76-8; 60:60-1, 64-6
- See also Canadian Federation of Insurance Agents and Brokers Association; Insurance companies; Property and casualty insurance companies—Brokers

Insurance Agents' Association of British Columbia see Appendices; Financial institutions—Discussion paper; Property and casualty insurance companies—Legislation; Witnesses**Insurance Agents' Association of Manitoba Inc.** see Appendices; Financial institutions—Discussion paper—One-stop financial shopping; Witnesses**Insurance Agents' Association of Saskatchewan** see Appendices; Financial institutions—Discussion paper; Witnesses**Insurance Brokers Association of Alberta** see Appendices; Financial institutions—Discussion paper; Witnesses**Insurance Bureau of Canada** see Appendices; Financial institutions—Discussion paper; Insurance Department—Supervisory role; Witnesses**Insurance companies**

- Agents, direct, 54:15-6
- Capitalization, 52:83-4; 53:47-8
- Commercial lending, proposals, reserve requirements, etc., 46:11; 47:7
- Concentration, 52:77
- Confidentiality, 52:77
- Cross-selling, 52:81-3, 88
- United States, 54:10
- See also Insurance companies—One-stop financial shopping
- Diversification, 69:56-7
- Failures, 54:10-1
- See also Property and casualty insurance companies—Financial difficulties
- Legislation, amending, 46:40
- See also Canada and British Insurance Companies Act
- Liquidations
 - Advisory committee, 76:5
 - Superintendent of Insurance, costs, 76:4-6
 - See also Cardinal Insurance Company
- One-stop financial shopping, 46:33-4; 49:53; 52:78-81; 53:43-9
 - Bank failures, relationship, 54:10
 - Consumer demand, 52:77, 80-1; 54:8, 10, 15
 - Life insurance companies, affecting, 52:12-3
 - Tied-selling, 49:53-4; 52:77, 81-3, 88
 - United States, comparison, 52:86-7; 54:10, 14-5
 - See also Mutual life insurance companies—Foreign-owned
- Native people, services, 53:34-5
- Price, competition, 52:77-8
- Quebec
 - Loan levels, permissible, 47:31
 - Mortgage investments, monitoring, 47:27-8
 - Regulation, 47:8, 10-1, 16-7; 72:31; 73:14-6
- Regulatory protection system, 47:18; 53:47
- See also Insurance companies—Quebec; Life insurance companies; Property and casualty insurance companies
- Saskatchewan, range of services, 53:43-6
- Small businesses, survival, 52:78
- Small communities, services, 54:16

Insurance companies—Cont.

- Specialization, public attitude, Environics Research Group Ltd. survey, 51:77, 80-1; 54:16
- See also Credit insurance companies; Life insurance companies; Mutual insurance companies; Property and casualty insurance companies and *individual insurance companies by name*

Insurance Department

- Competency, 42:17-20
- Estimates, 1985-1986, supplementary (B), 76:4-29
- Inspections, Ontario/CDIC arrangements, etc., 40:16; 44:40-1
- Rosenberg companies, harassment accusation, 42:31
- Staff
 - Adequacy/increase, 76:27-8
 - Casualty actuary, hiring, 40:14, 26; 76:19, 25-6
 - Supervisory role, 40:6, 16; 53:39, 41-2
 - Canadian Life and Health Insurance Association, assistance, 40:29
 - Insurance Bureau of Canada, assistance, 40:29
 - Trust Companies Association of Canada, assistance, 40:29
- See also AMIC Mortgage Investment Corporation; Canadian Pioneer Management Ltd.; Canadian Pioneer Realty and Development Ltd.; Canadian Pioneer Securities; Cardinal Insurance Company—Liquidation; Committee—Documents; Fidelity Trust Company; Financial institutions—Four pillars concept; Greymac Mortgage Company; Ideal Mutual Life Insurance Company; Life of the Northwest; Northumberland General Insurance Company; Pioneer Life Assurance Company; Pioneer Trust Company; Pitts General Insurance Company; Reinsurance; Strathcona General Insurance Company; Witnesses

Interest rates

- Ceiling, 49:54, 70-2
- Deficit, relationship, 5:21; 21:27
- Dollar, exchange rate, effect, 83:11-2, 21-3; 85:6-8, 10-2, 16, 20-1, 34-6
- Economic Council of Canada projections, 5:18-9
 - See also Interest rates—United States rates
- Higher rates, factors, 83:29
- International factors, 12:20
- "Made-in-Canada" policy, 3:35-7; 5:30-1
- Reduction, 3:34-5; 84:7-8
- Spreads, 47:87, 99-100, 103-4
- United States, Federal Reserve Board role, 70:36
- United States rates, effect, Economic Council of Canada position, 5:21-2; 83:34-6; 84:8-9
- See also Debt, public; Deposit insurance—Premiums; Farm Credit Corporation—Loans; Farmers—Financial measures; Federal Business Development Bank—Loans; Financial institutions—Consumer loans; Life insurance companies; Pioneer Trust Company; Small Businesses Loans Act

International Bank for Reconstruction and Development

- Canadian contributions, accountability, Third World human rights violations, etc., 25:18-21, 23-5, 29-32; 26:4-5, 13-5, 26; 27:13-7
- Developmental role, Non-Government Organizations, relationship, 26:12-3, 17, 20-1, 28-9
- Loans, attaching conditions, member nations withholding funds, 25:24-7, 29-31; 26:13-5; 27:13
- Politicization, 26:23; 27:18-9
- Procurement policies, 27:12-3
- United States domination, political interests, Nicaragua/El Salvador, Bank charter violations, etc., 26:5-7, 9-10, 13-5, 23-9; 27:18

International development see Trade

International Development Association Act see Bretton Woods Agreement Act (amdt.)(Bill C-30)

International Finance Corporation, Canadian participation, 27:6, 12

International Monetary Fund

- And World Bank, loan applications, human rights/social impact criteria, 25:6-7, 10, 13, 16-7, 24, 26-8; 25A:1-8; 26:9-11, 13, 16-7, 21-2, 24, 26-8; 27:9-11, 16-20
- Canadian participation, information access, annual Parliamentary review, 25:7-8, 10, 12, 19, 22, 28-9, 31; 26:16; 27:8
- Legislative authority, 27:6-7
- Review alternatives, 25:14-6, 22; 26:7-8, 17-9, 24-5, 28-9; 27:7-8, 10, 19-20
- Trade, relationship, 27:11-2
- United States review system, comparison, 25:13-4, 20, 25, 28; 26:8, 16; 27:19

International Scissor Limited see Tariff Board—Petition

International trade see Trade

International Trade Minister see Canadian Commercial Corporation

Investment

- Counsellors, misrepresentation allegations, 61:14-5
 - See also Mutual funds
- Dollar, exchange rate, effect, 83:27-8; 84:14; 85:25-6, 30-1, 35
- Income tax, effect, 83:15-6
 - See also Corporations, income tax
- Investors, profile, 19:37
- Outside Canada, Loan Companies Act provisions, 42:40
- Quebec, comparison, 80:19; 81:34, 38
- Tax credits, 18:32-3; 19:60-2; 23:29
- Trivial Pursuit*, 79:40
- See also Agri-bond program; Banks and banking; Co-operatives/caisses populaires; Credit unions; Dollar, exchange rate; Economic recovery; Farmers—Income; Federal Business Development Bank; Financial institutions; Foreign investment; Forest industry; Horse racing industry; Income tax; Job creation; Life insurance companies; Loan Companies Act; Multiple Unit Residential Buildings; Mutual funds; Mutual life insurance companies; National Bank of Canada; Pension funds; Pioneer Trust Company; Principal Group Ltd.; Property and casualty insurance companies; Registered Retirement Savings Plans; Securities industry; Trust companies

Investment Companies Act see Financial institutions—Legislative review

Investment Counsel Association of Ontario

- Appendices—Association of Canadian Pension Management;
- Pension funds—Survey

Investment development bonds, United States system, 14:11

Investors Group see Appendices; Financial institutions; Witnesses

IRDP see Industrial and Regional Development Program

Ireland see Beef industry

ISIP see Indexed Security Investment Plan

Ivanhoe Insurance Group see Northumberland General Insurance Company

Jackman, Mr. Henry N.R. (E-L Financial Corporation)

- Canada Deposit Insurance Corporation, Wyman report, 72:4, 51-8
- Financial institutions, discussion paper, *The Regulation of Canadian Financial Institutions: Proposals for Discussion*, 72:4, 51-8

References see Financial institutions—Investment rules

- Jackson, Mr. E. Sydney** (Manufacturers Life Insurance Company)
Canada Deposit Insurance Corporation, Wyman report, **66:3**, 27-36
Financial institutions, discussion paper, *The Regulation of Canadian Financial Institutions: Proposals for Discussion*, **66:3**, 27-36
- Jacquier, Ms Chantal** (Finance Department)
Income Tax Act (amdt.)(Bill), Ways and Means motion, notice, **39:3**, 4-5
- Japan** see Deficit—Reduction; Expo 85
- Jelinek, Hon. Otto**, references see Sports, amateur—Provincial organizations, Private sector
- Jepson, Mr. Jim** (PC—London East)
Bretton Woods Agreement Act (amdt.)(Bill C-30), **27:10**
Canada Deposit Insurance Corporation, Wyman report, **58:23**; **65:11**; **69:61**; **73:13-4**, 32-3, 36
Canadian Commercial Bank, circumstances *re* support package, **34:24-6**
Committees of the House, broadcasting of proceedings, **6:17-8**, 31-2
Economic Council of Canada annual report, 1983-1984, **5:31-3**; **6:35-6**
External Affairs Department estimates, 1984-1985, supplementary (B), **1:29**, 33-4, 57-8
Federal Business Development Bank, annual report, 1983-1984 and capital budget, 1983-1984, **7:11-5**; **8:16-9**, 33
Finance Department estimates, 1984-1985, supplementary (B), **3:21-2**, 40
Financial institutions, discussion paper, *The Regulation of Canadian Financial Institutions: Proposals for Discussion*, **40:31-2**; **42:11-2**, 23-4; **44:22**; **58:23**; **65:11**; **69:61**; **73:13-4**, 32-3, 36
Income Tax Act (amdt.)(Bill), Ways and Means motion, notice, **37:18**, 37-9
Procedure
Adjournment, M., **2:51**
Agenda and procedure subcommittee reports, M. **5:7**
Broadcasting of Committee proceedings, M. (Baker), **6:32**
Ministers, **1:29**, 33-4
Organization meeting, **1:7**, 20
Regional Industrial Development Department estimates, 1984-1985, supplementary (B), **2:11**, 18, 39-40, 51
Sports, amateur, provincial organizations, registration, Income Tax Act, amending, **36:20**
- Jewett, Ms Pauline** (NDP—New Westminster—Coquitlam)
Bretton Woods Agreement Act (amdt.)(Bill C-30), **25:11-5**, 24-5, 28-30; **26:8-11**, 15-20
Procedure, bills, **25:11-2**
- Job creation**
Atlantic Provinces, **3:33-4**
Deficit, relationship, **3:9**, 30
Forecasts, **3:14-5**
Government priority, **3:9**
Investor confidence, relationship, **80:30-3**
Service areas, importance, Economic Council of Canada position, **5:12**
Transfer payments applied, **3:29-30**
Voucher system, **5:23-4**
See also Income Tax Act (amdt.)(Bill C-84)—References
- John Hancock Mutual Life Insurance Company** see Maritime Life Assurance Company
- John Labatt Limited** see Sports, amateur—Sponsors
- Johnson, Ronald L.** see Continental Trust Company
- Johnston, Mr. Daniel** (Canadian Institute of Actuaries)
Canada Deposit Insurance Corporation, Wyman report, **58:3**, 10, 12
Financial institutions, discussion paper, *The Regulation of Canadian Financial Institutions: Proposals for Discussion*, **58:3**, 10, 12
- Johnston, Hon. Donald J.** (L—Saint-Henri—Westmount)
Artists, income tax, **82:38**
Bank Act, **47:69**
Canada Deposit Insurance Corporation, **51:22-4**
Canada Deposit Insurance Corporation, Wyman report, **47:8-9**, 29-30, 39-42, 63, 66-9, 79, 89-92; **51:22-5**, 31; **55:14-5**, 17-8, 43; **56:8-10**; **59:22-5**; **60:21-6**; **63:61-3**, 69-70; **64:7-11**; **65:7**, 17-21; **66:36-7**; **69:57-8**, 65-7, 75; **71:15**; **72:75-8**
Canadian Commercial Bank
Deposits, **63:69**; **69:66**
Finance Department role, **55:17-8**
Financial support package, **69:75**
Liquidity problems, **60:21-2**
Loans, **55:14-5**, 18; **60:22-4**; **65:18-20**; **69:66**
Committees of the House, broadcasting of proceedings, **6:7-8**, 11-3, 15-7
Deficit, **5:14**; **83:14-6**
Deposit insurance, **60:24-5**; **63:62-3**; **65:20-1**; **69:65-6**; **72:78**
Dollar, exchange rate, **83:10-3**
Economic Council of Canada
Annual report, 1983-1984, **5:14-9**, 25, 32-3
Annual report, 1984-1985, **83:10-6**, 39-40
Education, **82:50-1**
Equalization payments, **35:7-9**
Federal Business Development Bank annual report, 1983-1984 and capital budget, 1983-1984, **9:4**, 16-8
Finance Department, economic forecasts, **5:15-8**
Financial institutions
Competition, **47:9**, 29-30, 40, 66-8, 89-90; 92
Consumer benefits, **47:41**
Discussion paper, *The Regulation of Canadian Financial Institutions: Proposals for Discussion*, **47:8-9**, 29-30, 39-42, 63, 66-9, 79, 89-92; **51:22-5**, 31; **55:14-5**, 17-8, 43; **56:8-10**; **59:22-5**; **60:21-6**; **63:60-3**, 69-70; **64:7-11**; **65:7**, 17-21; **66:36-7**; **69:57-8**, 65-7, 75; **71:15**; **72:75-8**
Entry, **64:9-10**
Failures, **72:76**
Financial holding companies, **47:89**; **60:25-6**
Flexibility, **64:7-8**
One-stop financial shopping, **65:17**
Ownership, **47:41**
Regional institutions, **72:77**
Regulation, **64:9**
Self-dealing, **59:22-4**
Small communities, **64:8-9**
Free trade, **83:39**
Income tax
Budget measures, **79:11-2**, 14, 20
Capital gains, \$500,000 lifetime exemption, **79:20**; **80:17-9**; **81:20**, 26-8, 35, 39, 46-8, 53-5; **82:64-5**, 83; **83:39**
Families, income-splitting, **79:5-6**
High income surtax, **82:75**
Minimum tax, **80:14-6**, 19-21; **81:25-6**, 46, 48
Payments, **82:85-6**
Poor persons, **82:31-3**
Succession duties, **79:6**
Withholding tax, **82:80**
Income Tax Act (amdt.)(Bill C-84), **79:4-6**, 8-9, 11-2, 14, 19-20, 22-3, 25, 27-33; **80:9**, 12, 14-21; **81:20**, 22-8, 33-9, 46-9, 51, 53-4; **82:31-5**, 37-9, 43-4, 48, 50-1, 53, 57-8, 61, 64-5, 68-70, 77, 79-80, 83, 85-6

- Johnston, Hon. Donald J.**—*Cont.*
 Income Tax Act (amdt.)(Bill C-84)—*Cont.*
 References
 Budget, Feb. 26/86, 79:9
 Committee study, 79:8, 19, 25; 80:12, 14; 81:22-4; 82:32-5
 "Exercise in futility", 81:33-4
 Inflation, 83:13
 Life insurance companies, 58:12
 Mutual life insurance companies, 66:36-7
 Procedure
 Bills, 80:9, 12; 82:33-5
 Documents, 6:11
 Meetings, 1:18-9
 Orders of Reference, 6:6
 Organization meeting, 1:13, 16-9
 Votes, 82:59
 References *see* Income tax—Capital gains, \$500,000 lifetime exemption, Rollover
 Registered Home Ownership Savings Plans, 82:77
 Research and development, 82:43-5, 77
 Securities industry, 47:79; 56:8-10
 Supplementary Fiscal Equalization Payments 1982-87 Act (Bill C-39), 35:7-9
 Small business, 79:27-33
 Trust companies, 47:41-2, 91; 65:7
 Utilities, 83:14
- Johnston, Mr. Patrick** (National Anti-Poverty Organization)
 Income Tax Act (amdt.)(Bill C-84), 82:6, 17-33
- Joint ventures** *see* Peace Hills Trust Company
- Jorgensen, Mr. Ivan** (Appraisal Institute of Canada)
 Canada Deposit Insurance Corporation, Wyman report, 57:3, 6, 9-13, 17-20
 Financial institutions, discussion paper, *The Regulation of Canadian Financial Institutions: Proposals for Discussion*, 57:3, 6, 9-13, 17-20
- Joseph E. Seagram & Sons, Limited** *see* Sports, amateur—Sponsors
- Justice Department** *see* Canadian Commercial Bank—Financial support package, Memorandum of Agreement
- Kaiser, Mr. Edgar Jr.** (Bank of British Columbia)
 Canada Deposit Insurance Corporation, Wyman report, 72:4, 75-84
 Financial institutions, discussion paper, *The Regulation of Canadian Financial Institutions: Proposals for Discussion*, 72:4, 75-84
- Kalmacoff, Mr. Russell J.** (Security Home Mortgage Investment Corporation)
 Canada Deposit Insurance Corporation, Wyman report, 53:4, 94-7
 Financial institutions, discussion paper, *The Regulation of Canadian Financial Institutions: Proposals for Discussion*, 53:4, 94-7
- Kane, Prof Edward J.** (Ohio State University)
 Canada Deposit Insurance Corporation, Wyman report, 50:3, 5-26
 Financial institutions, discussion paper, *The Regulation of Canadian Financial Institutions: Proposals for Discussion*, 50:3, 5-26
 References, 49:48, 51
- Kaplan, Hon. Bob** (L—York Centre)
 Procedure
 Documents, 2:25
 Questioning of witnesses, 2:17-8
 Regional Industrial Development Department estimates, 1984-1985, supplementary (B), 2:9-11, 14-5, 17-8, 20, 25, 33-4, 36, 41-3, 50
- Kavanagh, Mr. Kevin** (Great West Life Insurance Company)
 Canada Deposit Insurance Corporation, Wyman report, 54:3, 43-52, 56-7
 Financial institutions, discussion paper, *The Regulation of Canadian Financial Institutions: Proposals for Discussion*, 54:3, 43-52, 56-7
- Kelleher, Hon. James** (PC—Sault Ste. Marie; Minister for International Trade)
 External Affairs Department estimates, 1984-1985, supplementary (B), 1:20-3, 25, 30-3
 Procedure, Ministers, 1:21, 30-2
 Public Service, communications guidelines, 1:21-3
- Kelly, Mr. F. Owen** (Canadian Commercial Corporation)
 Canadian Commercial Corporation estimates, 1985-1986, main, 29:9, 13
- Kelly, Mr. Mike** (Finance Department)
 Bretton Woods Agreement Act (amdt.)(Bill C-30), 27:3, 16-7
- Kennedy, Mr. Alex** (Insurance Bureau of Canada)
 Canada Deposit Insurance Corporation, Wyman report, 63:3, 34
 Financial institutions, discussion paper, *The Regulation of Canadian Financial Institutions: Proposals for Discussion*, 63:3, 34
- Kennett, Mr. William A.** (Inspector General of Banks Office)
 Canada Deposit Insurance Corporation, Wyman report, 55:3, 15-20, 22-4, 28-9, 33-5, 37-40
 Canadian Commercial Bank, circumstances *re* support package, 32:3-14, 16-45
 Financial institutions, discussion paper, *The Regulation of Canadian Financial Institutions: Proposals for Discussion*, 55:3, 15-20, 22-4, 28-9, 33-5, 37-40
 Inspector General of Banks Office estimates, 1985-1986, supplementary (B), 77:5, 7-17, 20-9
- Kennet, Mr. William E.** (Canada Deposit Insurance Corporation)
 Financial institutions, discussion paper, *The Regulation of Canadian Financial Institutions: Proposals for Discussion*, 44:3, 11-2, 14-22, 24-6, 28-31, 34, 36-9, 43
- Keohane, Mr. Michael A.** (Canadian Council of Financial Analysts)
 Canada Deposit Insurance Corporation, Wyman report, 61:3-6, 12-3
 Financial institutions, discussion paper, *The Regulation of Canadian Financial Institutions: Proposals for Discussion*, 61:3-6, 12-3
- Kerton, Mr. Robert** (Canadian Consumers Association)
 Canada Deposit Insurance Corporation, Wyman report, 67:3, 21-4, 26-30, 32-40
 Financial institutions, discussion paper, *The Regulation of Canadian Financial Institutions: Proposals for Discussion*, 67:3, 21-4, 26-30, 32-40
- Khemani, Mr. R.S.** (Consumer and Corporate Affairs Department)
 Canada Deposit Insurance Corporation, Wyman report, 49:3, 104
 Financial institutions, discussion paper, *The Regulation of Canadian Financial Institutions: Proposals for Discussion*, 49:3, 104
- Kilgour, Mr. David** (PC—Edmonton—Strathcona; Parliamentary Secretary to Minister for External Relations; Parliamentary Secretary to Minister of Indian Affairs and Northern Development)
 External Affairs Department estimates, 1984-1985, supplementary (B), 1:24-5, 31-5, 39-41, 45-8, 53-7
 Procedure
 Ministers, 1:33-5
 Questioning of witnesses, 1:40-1

- Kindy, Mr. Alex** (PC—Calgary East)
Finance Department estimates, 1984-1985, supplementary (B), 3:28
- King, Mr. Gordon** (Finance Department)
Canada Deposit Insurance Corporation, Wyman report, 46:3, 22, 24-5, 42, 44-6; 47:3, 53
Financial institutions, discussion paper, *The Regulation of Canadian Financial Institutions: Proposals for Discussion*, 46:3, 22, 24-5, 42, 44-6; 47:3, 53
- King, Mr. Joel** (Representing some Class "A" preferred shareholders of Canadian Commercial Bank)
Canadian Commercial Bank, circumstances *re* support package, 33:3-18
References *see* Appendices
- Kirk, Mr. David** (Canadian Federation of Agriculture)
Tax Issues in Agriculture, discussion paper, 19:62-4, 70-2, 78, 81, 84
- Kniwasser, Mr. A.G.** (Securities Industry Capital Markets Committee)
Canada Deposit Insurance Corporation, Wyman report, 56:3-4, 6-11, 14-25, 27-9
Financial institutions, discussion paper, *The Regulation of Canadian Financial Institutions: Proposals for Discussion*, 56:3-4, 6-11, 14-25, 27-9
- Knoerr, Mr. Don** (Canadian Federation of Agriculture)
Tax Issues in Agriculture, discussion paper, 19:50-83
- Kremeniuk, Mr. T.W.** (Farm Credit Corporation)
Tax Issues in Agriculture, discussion paper, 13:3, 38, 47-8, 53-4, 60; 14:3, 10-1, 16, 29-32, 36, 39-41
- Labatt's Limited** *see* John Labatt Limited
- Laberge, Mr. Jean-Yves** (Federation of Automobile Dealer Associations of Canada)
Canada Deposit Insurance Corporation, Wyman report, 71:3, 18-20, 24, 26
Financial institutions, discussion paper, *The Regulation of Canadian Financial Institutions: Proposals for Discussion*, 71:3, 18-20, 24, 26
- Labour relations**, 5:36-7
See also Canadian Imperial Bank of Commerce—VISA centre
- Labour-sponsored funds**, income tax, 82:68, 71
- Labour unions** *see* Income tax—Deductions, Union dues
- LaCouture, Mr. Jean** (La Chambre de Commerce du Québec)
Canada Deposit Insurance Corporation, Wyman report, 69:3, 7-17
Financial institutions, discussion paper, *The Regulation of Canadian Financial Institutions: Proposals for Discussion*, 69:3, 7-17
- Ladouceur, Mr. Fernand** (PC—Labelle)
Procedure
Election of Vice-Chairman, M., 83:6
Organization meeting, 83:6
- Lambert, Mr. Allen T.** (Trilon Financial Corporation)
Canada Deposit Insurance Corporation, Wyman report, 72:3, 6-19
Financial institutions, discussion paper, *The Regulation of Canadian Financial Institutions: Proposals for Discussion*, 72:3, 6-19
- Lambert, Mr. Jean** (La Chambre des Notaires du Québec)
Canada Deposit Insurance Corporation, Wyman report, 72:3, 20-9
- Lambert, Mr. Jean—Cont.**
Financial institutions, discussion paper, *The Regulation of Canadian Financial Institutions: Proposals for Discussion*, 72:3, 20-9
- Lamont, Mr. Francis B.** (Richardson Greenshields Securities)
Canada Deposit Insurance Corporation, Wyman report, 54:3, 29-43
Financial institutions, discussion paper, *The Regulation of Canadian Financial Institutions: Proposals for Discussion*, 54:3, 29-43
- Land** *see* Farms; Real estate
- Landry, Mrs. Monique** (PC—Blainville—Deux Montagnes; Parliamentary Secretary to Secretary of State; Parliamentary Secretary to Minister for International Trade)
Income Tax Act (amdt.) (Bill C-84), 82:59
- Lane, Mr. Graham** (Manitoba Central Credit Union)
Canada Deposit Insurance Corporation, Wyman report, 54:3, 17-29
Financial institutions, discussion paper, *The Regulation of Canadian Financial Institutions: Proposals for Discussion*, 54:3, 17-29
- Langdon, Mr. Steven W.** (NDP—Essex—Windsor)
Economic Council of Canada annual report, 1984-1985, 84:23-7
Procedure, quorum, 2:10
Regional Industrial Development Department estimates, 1984-1985, supplementary (B), 2:6, 10-1, 19-24, 26, 29-30, 45, 48-51
- Lanthier, Mr. Claude** (PC—LaSalle; Parliamentary Secretary to Minister of Finance; Parliamentary Secretary to Minister of State for Science and Technology)
Automotive financing, 72:65-6
Automotive leasing, 57:37
Caisses d'entraide économique, 60:28-9
Canada Deposit Insurance Corporation, Wyman report, 47:9-10, 33-4, 47-9, 82-3, 98-9; 49:14-5, 25-7, 51-2, 59-60, 87-9; 50:15-7; 51:11-3, 32, 40-2; 52:29, 32-3, 55-6, 74-6, 78-9; 53:95, 100-1; 54:6-7, 11-2, 28-30, 35-6; 56:23-5; 57:37-8, 48; 60:26-30, 47, 64-6; 61:13-5, 20-2; 63:63-5; 64:17-20; 65:12-4, 30-3, 43-5; 66:15-7, 31, 35, 43-4, 48, 63-4, 69-70; 67:15-6, 31-5, 29-40; 68:19-20, 36-9; 69:9-10; 70:9-11, 13-5, 17-9, 23-5, 42; 72:9-12, 24-6, 44-6, 55, 65-6, 74-5; 73:47-8
Canadian Commercial Bank, 60:27; 63:63-4; 65:30-2
Canadian Commercial Corporation estimates, 1985-1986, main, 29:9-10, 17, 19, 23-4
Canadian Council of Financial Analysts, 61:13-4
Committee
Briefs, French language version, 65:30; 70:9
Liberal Members, 50:15
Proceedings, distribution, 67:39-40
Witnesses, offering to testify in both official languages, 70:42
Committees of the House, broadcasting of proceedings, 6:11, 18-20, 27-8
Co-operatives/caisses populaires, 70:10-1, 14
Credit unions, 52:74-6; 54:28-9
Deposit insurance, 47:98-9; 49:59-60; 50:15-6
Co-insurance, 51:11-3; 52:33; 64:19; 67:32-3; 68:37-8
Deposits, uninsured, 72:44-5
Limits, 67:33-4
Premiums, 52:55-6; 70:9-10; 72:45-6
Eaton Bay Financial Services Limited, 65:43-5
External Affairs Department estimates, 1984-1985, supplementary (B), 1:40-2, 48-9, 55, 58
Financial institutions
Boards of directors, 67:34; 72:24-6
Chinese walls, 49:87-9; 52:32; 72:11-2
Consumer benefits, 67:39

- Lanthier, Mr. Claude—Cont.**
 Financial institutions—Cont.
 Consumer loans, 65:12-4
 Discussion paper, *The Regulation of Canadian Financial Institutions: Proposals for Discussion*, 47:9-10, 33-4, 47-9, 82-3, 98-9; 49:14-5, 25-7, 51-2, 59-60, 87-9; 50:15-7; 51:11-3, 32, 40-2; 52:29, 32-3, 55-6, 74-6, 78-9; 54:6-7, 11-2, 28-30, 35-6; 56:23-5; 57:37-8, 48; 60:26-30, 47, 64-6; 61:13-5, 20-2; 63:63-5; 64:17-20; 65:12-4, 30-3, 43-5; 66:15-7, 31, 35, 43-4, 48, 63-4, 69-70; 67:15-6, 31-5, 39-40; 68:19-20, 36-9; 69:9-10; 70:9-11, 13-5, 17-9, 23-5, 42; 72:9-12, 24-6, 44-6, 55, 65-6, 74-5; 73:47-8
 One-stop financial shopping, 70:24
 Ownership, 60:27-8; 68:19-20
 Regional institutions, 70:24
 Regulation, 47:9, 47-8; 64:17-8; 70:11
 "Savings bank", 53:95
 Self-dealing, 72:55-6
 Income Tax Act (amdt.)(Bill C-84), 81:46, 49-51, 62-3
 Insurance agents, 54:11-2; 60:64-6
 Insurance companies, one-stop financial shopping, 52:78-9
 Investment counsellors, 61:14-5
 Life insurance companies, 61:20-2
 Mutual funds, 68:36-7
 Mutual life insurance companies, 66:15-6, 69-70
 National Bank of Canada, 70:23
 Northumberland General Insurance Company, 49:25-7
 Pension funds, 67:15-6, 31-2
 Procedure
 Documents, 2:25; 6:11; 47:10
 Information, 47:9
 Questioning of witnesses, 1:40, 55; 29:19
 Reports to House, 46:18-20
 Staff, 6:18
 Property and casualty insurance companies, 72:74
 Regional Industrial Development Department estimates, 1984-1985, supplementary (B), 2:25
 Richardson Greenshields of Canada Limited, 54:35-6
 Securities industry, 56:23-5
 Sports, amateur, provincial organizations, registration, Income Tax Act, amending, 36:11-2, 16-7, 23-5
 Superintendent of Insurance, 49:15
 Supplementary Fiscal Equalization Payments 1982-87 Act (Bill C-39), 35:12
Tax Issues in Agriculture, discussion paper, 12:33
 Trade, 1:48-9
 Trilon Financial Corporation, 72:9-11
 Trust companies, 49:14
- Lapierre, Hon. Jean (L—Shefford)**
 External Affairs Department estimates, 1984-1985, supplementary (B), 1:22, 25-7, 32-7, 42-5, 50-2, 54-5
 Procedure, Ministers, 1:35-6
- LaPointe, Mr. Thomas H. (Peace Hills Trust Company)**
 Canada Deposit Insurance Corporation, Wyman report, 53:3, 25-38
 Financial institutions, discussion paper, *The Regulation of Canadian Financial Institutions: Proposals for Discussion*, 53:3, 25-38
- Latin America Working Group see Witnesses**
- Laurentian Group Limited, 59:4-5**
 Chinese walls, 59:6
 One-stop financial shopping, 59:6-7
 Self-dealing, 59:5-6, 22
 See also Appendices; Financial institutions—Discussion paper—Financial holding companies—Ownership, Widely held;
- Laurentian Group Limited—Cont.**
 See also—Cont.
 Montreal City and District Savings Bank; Trust companies—Commercial lending; Witnesses
- Laventhol & Horwath see Continental Trust Company—Asset appraisals**
- Lavigeur, Mr. Guy (Federal Business Development Bank)**
 Federal Business Development Bank, annual report, 1983-1984 and capital budget, 1983-1984, 7:4-5, 28-30, 33-4; 8:3, 15-8, 22-4, 27-9, 31-6; 9:3-6, 15-6, 19, 21-3
- Lawlor, Mr. W.R. (Canadian Tax Foundation)**
 Income Tax Act (amdt.)(Bill C-84), 81:3, 12-3, 18, 20-1, 31-2, 35-8, 40
- Lawyers see Deposit insurance—Premiums; Financial institutions—Failures, Broker/lawyer liability; Trust funds**
- League Data Limited see Credit Union Central of Nova Scotia**
- League Savings and Mortgage Company see Credit Union Central of Nova Scotia**
- Leasing see Automotive leasing; Trust companies**
- Leblanc, Mr. G. (Finance Department)**
 Finance Department estimates, 1984-1985, supplementary (B), 4:3, 6-8, 11-2, 17-9, 24-5
- Leblanc, Mr. Nic (PC—Longueuil)**
 Bretton Woods Agreement Act (amdt.)(Bill C-30), 25:15, 30-1
 Canada Deposit Insurance Corporation, Wyman report, 65:36; 67:18-20, 34-7; 70:8-9, 31; 72:47-8, 56, 64-5, 70; 73:15-6, 18
 Canadian Commercial Bank, circumstances *re* support package, 30:30-1; 31:16
 Canadian Commercial Corporation estimates, 1985-1986, main, 29:22-4
 External Affairs Department estimates, 1984-1985, supplementary (B), 1:52-4, 58
 Finance Department estimates, 1984-1985, supplementary (B), 3:19
 Financial institutions, discussion paper, *The Regulation of Canadian Financial Institutions: Proposals for Discussion*, 45:27-32; 65:36; 67:18-20, 34-7; 70:8-9, 31; 72:47-8, 56, 64-5, 70; 73:15-6, 18
 Procedure
 Bills, 25:15
 Organization meeting, 1:8
 Questioning of witnesses, 1:53
- Legislation**
 Committee role, 1:8-9
 Drafting *see* Income Tax Act; Loan Companies Act; Small business
 See also Financial institutions—Failures, Insurance Department; Life insurance companies; Property and casualty insurance companies
- Leith, Mr. Douglas (Canadian Automotive Leasing Association)**
 Canada Deposit Insurance Corporation, Wyman report, 57:4, 43-4
 Financial institutions, discussion paper, *The Regulation of Canadian Financial Institutions: Proposals for Discussion*, 57:4, 43-4
- LePan, Mr. Nick (Finance Department)**
Tax Issues in Agriculture, discussion paper, 23:37, 41-60
- Lewis, Mr. James (Metropolitan Life Insurance Company, Prudential Insurance of America and Standard Life Insurance Company)**
 Canada Deposit Insurance Corporation, Wyman report, 66:3, 10-2, 14-5, 17

Lewis, Mr. James—Cont.

Financial institutions, discussion paper, *The Regulation of Canadian Financial Institutions: Proposals for Discussion*, 66:3, 10-2, 14-5, 17

Liberal Party *see* Committee**Life Insurance Capital Dividend Account**, 82:55-7**Life insurance companies**

Abuses, McLeod allegations, 61:17-9

Accidental death policies, 61:18

Accounting

Double counting, 54:49

Generally accepted accounting principles, 43:21; 62:21-2

See also Pioneer Life Assurance Company

Actuaries

Advice, obligations, 58:9-10, 12

Appointed actuary, Britain, comparison, 58:8-12, 15-6; 59:10-1

Canadian Institute of Actuaries position, 58A:1-12

Information, verification, 58:9, 11

Role, 58:8-9

Transfer, consultation, 58:8-9

Valuation actuary, 73:8-9

Annuities, guaranteed investment certificates, 52:13-4, 84-5; 54:44-5; 61:18-9

See also Life insurance policies and annuities

Assets, segregation, 66:57-8, 60-4

Boards of directors

Actuary access, 58:9-10, 12

Attendance requirement, 52:7-8, 10-1

Interlocking, 73:6, 15

Business plans, actuaries monitoring concentration, 58:9, 11

"Canadians are over-insured", 61:20-1

Capital and surplus requirements, 40:10, 17-9; 42:12-7; 54:50-3; 59:11; 72:14-5, 28-9; 73:7

Commercial lending, 53:39, 42

Private placement, 54:45-9; 62:10, 27-8; 66:54-6

See also Mutual life insurance companies

Commissions, 61:19

Conflict of interest guidelines, 66:64, 70

Deposits *see* Deposit insurance

Diversification/specialization, 52:6, 12-3; 62:6, 30; 70:37

See also Life insurance companies—Small companies; Mutual life insurance companies

Dividends, 61:18-9

Failures, 66:19

Policy-holder protection, 40:18; 52:51-2; 62:3-9, 11-4

Baldwin-United Life Insurance Company insolvency, comparison, 62:13-5

See also Deposit insurance

Financial holding companies, effect of foreign-bank designation, 73:5-6

Financial statements, annual review by Superintendent of Insurance, 40:31

Flexibility, need for, 62:7

Free trade proposals, 66:42-3

International operations, relationship, 62:9, 11-3, 25-7, 29-30

See also Life insurance companies—International operations

Group policies, rates, 61:19, 21-2

Income protection policies, higher rates, 61:18, 21

Interest rates, 42:20; 58:11-2

Investments

Canadian resident company status, 73:6

Capital requirements, 73:7

Downstream, 54:45, 47-52; 62:33-4

Limits, 73:6

Other countries, 54:33-4

Life insurance companies—Cont.

Investments—Cont.

Property and casualty insurance companies, comparison, 63:28

Shareholder equity, 66:57-8, 60

See also Life insurance companies—Real estate

Jurisdiction, federal-provincial harmonization, 62:8-9

Legislation, reform, 62:6

"Life insurance", 61:20

Loans to officers, 52:7, 10

Loss-leaders, actuary role, 58:9-11

Management, 42:20; 62:7

Networking, 73:14

See also Life insurance companies—Tied-selling

Ownership, 52:57-8; 62:31-2

Policies

Portability, 62:19

Secondary market, etc., 42:18

Powers, increase, 62:15-7, 19-20; 73:13-4

Rates, 62:29-30

Consumer comparisons, 66:43-4

Real estate investment, 62:30-1, 33-4

Registered Retirement Savings Plans, relationship, 61:18-9

Regulation, 52:6, 12-3; 73:6, 15-6

See also Life insurance companies—Actuaries, Valuation actuary—Tied-selling Mutual life insurance companies

Reinsurance market, foreign, access, 42:16

Reports, use of computers, 52:9-10; 84:18

Safety deposit boxes, 62:19

Schedule 'C' banking, option, 47:52, 65

Self-dealing

Regulation, 52:9; 62:7, 10-1, 20; 66:58-9; 73:15

See also Life of the Northwest

Small communities, service, 62:7

Small companies, 52:6, 12-3; 62:9

Solvency

Actuary role, 58:6-7; 58A:1-12

Guarantee fund, Consumers' Association of Canada proposal, 65A:41

Professional standards method, 58:7-8

Uniform formula method, 58:7-8

Subsidiaries

Ancillary, 66:58-9

Downstream, 66:59-60

Foreign, 43:13; 62:17-9, 24-7

Term insurance, renewals for older clients, 58:16; 61:18

Tied-selling

Commission discounts, 66:65-6

Consumer knowledge, 73:12

Consumer rights, 73:7-8

Networking, comparison, 66:65, 69

Regulation, 73:12-3

United States, comparison, 62:20-1

Trustee powers, establishing, 73:13-4

See also Banks and banking—Loans; Deposit insurance; Income tax; Insurance companies—One-stop financial shopping; Mutual funds; Mutual life insurance companies and *individual life insurance companies by name*

Life insurance policies and annuities, income tax, 37:16-20, 22-4; 38:33

Life of the Northwest, subsidiary of Canadian Pioneer Management

Ltd., 43:12, 14, 27

Insurance Department, jurisdiction, 43:27

Self-dealing, 43:19

Liquidity *see* Financial institutions; Trust companies

- Livestock**
Market value, inventory, amortization procedures, 16:7, 10, 15-20, 27; 16:38; 21:14-5, 28-9, 32-3, 36; 23:16-7, 62-4
See also Horse racing industry
- Livingston, Mr. W.R.** (Eaton/Bay Financial Services Limited)
Canada Deposit Insurance Corporation, Wyman report, 65:3, 37-45
Financial institutions, discussion paper, *The Regulation of Canadian Financial Institutions: Proposals for Discussion*, 65:3, 37-45
- Loan Companies Act** *see* Investment—Outside Canada; Real estate—Appraisals
- Lobbying**, 8:36
See also Charitable/cultural organizations
- London Life Insurance Company** *see* Appendices; Financial institutions—Discussion paper—One-stop financial shopping—Small communities
- London Loan Limited**, liquidation, losses, 44:11, 34; 46:44
- Lord, Mr. Robert** (Clarkson Gordon, Chartered Accountants)
Canadian Commercial Bank, circumstances *re* support package, 31:3-13, 15-24, 26-34
- Lotzkar, Mrs. Ruth** (Consumers' Association of Canada, British Columbia Branch)
Canada Deposit Insurance Corporation, Wyman report, 52:3, 42-60
Financial institutions, discussion paper, *The Regulation of Canadian Financial Institutions: Proposals for Discussion*, 52:3, 42-60
- Louis, Mr. Roy H.** (Peace Hills Trust Company)
Canada Deposit Insurance Corporation, Wyman report, 53:3, 25-38
Financial institutions, discussion paper, *The Regulation of Canadian Financial Institutions: Proposals for Discussion*, 53:3, 25-38
- Luba, Mr. Robert W.** (Crownx Inc.)
Canada Deposit Insurance Corporation, Wyman report, 69:4, 58
Financial institutions, discussion paper, *The Regulation of Canadian Financial Institutions: Proposals for Discussion*, 69:4, 58
- Lumsden, Mr. Alan** (Coopers and Lybrand)
Income Tax Act (amdt.) (Bill C-84), 81:3, 44-5, 51-2, 57-62
- Lusby, Mr. D.D.** (Finance Department)
Finance Department estimates, 1984-1985, supplementary (B), 3:3, 38
- Lyndon, Mr. John** (Insurance Bureau of Canada)
Canada Deposit Insurance Corporation, Wyman report, 63:3, 28, 31, 33-5, 43-4
Financial institutions, discussion paper, *The Regulation of Canadian Financial Institutions: Proposals for Discussion*, 63:3, 28, 31, 33-5, 43-4
- Lynn, Mr. J.H.** (Finance Department)
Finance Department estimates, 1984-1985, supplementary (B), 3:3, 23-4
- Mabee, Mr. R.H.** (Insurance Department)
Canada Deposit Insurance Corporation, Wyman report, 49:31
Financial institutions, discussion paper, *The Regulation of Canadian Financial Institutions: Proposals for Discussion*, 49:31
Insurance Department estimates, 1985-1986, supplementary (B), 76:22
- MacDonald Cartier Trust Company**, 42:25, 29
- MacDonald, Mr. Terry W.** (Canadian Co-operative Credit Society)
Tax Issues in Agriculture, discussion paper, 18:28-9, 32-9
- Macguire, Mr. Larry** (Manitoba Farm Business Association)
Tax Issues in Agriculture, discussion paper, 22:27-8, 30, 32-7
- MacIntosh, Mr. D.** (Mutual Life Insurance Company)
Canada Deposit Insurance Corporation, Wyman report, 66:47-8
Financial institutions, discussion paper, *The Regulation of Canadian Financial Institutions: Proposals for Discussion*, 66:47-8
- MacIntosh, Mr. Robert M.** (Canadian Bankers Association)
Canada Deposit Insurance Corporation, Wyman report, 60:3, 17-21, 25-6, 28, 33-4, 36-8, 40-2, 49-56, 58-9
Financial institutions, discussion paper, *The Regulation of Canadian Financial Institutions: Proposals for Discussion*, 60:3, 17-21, 25-6, 28, 33-4, 36-8, 40-2, 49-56, 58-9
- Macpherson, Mr. Donald** (Inspector General of Banks Office)
Canada Deposit Insurance Corporation, Wyman report, 55:38
Canadian Commercial Bank, circumstances *re* support package, 32:3, 25-9, 31, 37-8
Financial institutions, discussion paper, *The Regulation of Canadian Financial Institutions: Proposals for Discussion*, 55:38
Inspector General of Banks Office estimates, 1985-1986, supplementary (B), 77:5, 23-5, 27
- Madden, Mr. Dennis** (Dennis Madden and Associates)
Canada Deposit Insurance Corporation, Wyman report, 46:3, 39-40; 47:3, 24-6, 56-7, 102; 48:3, 18; 49:3, 98-9, 103; 52:3-4, 26-7, 40-1, 86-7; 53:3-4, 23, 75-7, 93, 96-7; 54:39-41; 56:3, 25-6; 58:3, 51; 59:3, 14; 60:4, 98; 62:3, 33-4; 63:3-4, 44, 61; 65:3, 14-5; 66:26, 39-40, 51, 64-5; 68:3, 24-5; 69:3-4, 50, 58-60, 82-4; 70:3, 38; 72:4, 56, 78-9; 73:37-8
Financial institutions, discussion paper, *The Regulation of Canadian Financial Institutions: Proposals for Discussion*, 40:4, 29; 42:3, 21-2; 43:3, 30-1, 36-7; 44:3, 38-9; 45:7, 34; 46:3, 39-40; 47:3, 24-6, 56-7, 102; 48:3, 18; 49:3, 98-9, 103; 52:3-4, 26-7, 40-1, 86-7; 53:3-4, 23, 75-7, 93, 96-7; 54:39-41; 56:3, 25-6; 58:3, 51; 59:3, 14; 60:4, 98; 62:3, 33-4; 63:3-4, 44, 61; 65:3, 14-5; 66:26, 39-40, 51, 64-5; 68:3, 24-5; 69:3-4, 50, 58-60, 82-4; 70:3, 38; 72:4, 56, 78-9; 73:37-8
References *see* Committee—Staff
- Mair, Mr. Ian** (Canadian Life and Health Insurance Association)
Canada Deposit Insurance Corporation, Wyman report, 62:3, 9, 12-5, 21, 24-5, 28-9, 31
Financial institutions, discussion paper, *The Regulation of Canadian Financial Institutions: Proposals for Discussion*, 62:3, 9, 12-5, 21, 24-5, 28-9, 31
- Mallinckrodt, Mr. George** (Shroeder's Bank and Trust Company)
Canada Deposit Insurance Corporation, Wyman report, 57:4, 31-42
Financial institutions, discussion paper, *The Regulation of Canadian Financial Institutions: Proposals for Discussion*, 57:4, 31-42
- Malone, Mr. Arnold** (PC—Crowfoot)
Procedure, Ministers, 12:41-2
Tax Issues in Agriculture, discussion paper, 12:22-5, 40-2
- Manitoba** *see* Co-operators Life Insurance Company; Credit unions; Deposit insurance—Credit unions; Equalization payments; Farmers—Bankruptcies—Financial difficulties; Textile industry
- Manitoba Agricultural Credit Corporation** *see* Farmers—Financial measures

- Manitoba Central Credit Union** *see* Witnesses
- Manitoba Farm Business Association** *see* Appendices; Witnesses
- Manitoba Government** *see* Sports, amateur—Provincial organizations; Witnesses
- Manitoba Sports Federation** *see* Sports, amateur—Provincial organizations; Witnesses
- Manly, Mr. Jim** (NDP—Cowichan—Malahat—The Islands)
Bretton Woods Agreement Act (amdt.)(Bill C-30), 27:8-10, 14-20
- Mann, Mr. W.G.** (Farm Credit Corporation)
Tax Issues in Agriculture, discussion paper, 13:3, 39, 46-7; 14:3-4, 46
- Manufacturers Life Insurance Company** *see* Appendices; Financial institutions—Discussion paper; Mutual life insurance companies; Witnesses
- Marchmont, Mr. Alan R.** (Trust Companies Association of Canada; Traders Group Limited)
Canada Deposit Insurance Corporation, Wyman report, 58:3, 24, 30, 32, 34-6, 41-2, 46-7, 49-50; 59:3, 15-8, 22-6
Financial institutions, discussion paper, *The Regulation of Canadian Financial Institutions: Proposals for Discussion*, 58:3, 24, 30, 32, 34-6, 41-2, 46-7, 49-50; 59:3, 15-8, 22-6
- Maritime Life Assurance Company**
Ownership, John Hancock Mutual Life Insurance Company, 73:5-7; 73A:1-9
See also Appendices; Witnesses
- Markel, Andrew** *see* Seaway Trust Company—Eaton-Bay Mortgage Corporation
- Market discipline** *see* Deposit insurance; Financial institutions
- Market value**, Superintendent of Insurance appraisal, 72:54
- Marketing boards** *see* Agriculture
- Martial, Mr. Jean** (Metropolitan Life Insurance Company, Prudential Insurance of America and Standard Life Assurance Company)
Canada Deposit Insurance Corporation, Wyman report, 66:3, 14-5
Financial institutions, discussion paper, *The Regulation of Canadian Financial Institutions: Proposals for Discussion*, 66:3, 14-5
- Martin, Mr. Nigel** (Canadian Council on International Cooperation)
Bretton Woods Agreement Act (amdt.)(Bill C-30), 26:3, 11-5, 17-21
- Martin, Ms Shirley** (PC—Lincoln)
Canada Deposit Insurance Corporation, Wyman report, 49:16-7, 73-4; 50:25-6; 63:24-5
Export Development Corporation corporate plan, 1985-1989, 11:38-41
External Affairs Department estimates, 1984-1985, supplementary (B), 1:41, 57
Federal Business Development Bank annual report, 1983-1984 and capital budget, 1983-1984, 9:19; 10:23
Financial institutions, discussion paper, *The Regulation of Canadian Financial Institutions: Proposals for Discussion*, 49:16-7, 73-4; 50:25-6; 63:24-5
- Mason, Mr. Bob** (Appraisal Institute of Canada)
Canada Deposit Insurance Corporation, Wyman report, 57:3, 6-11, 13-9, 21
- Mason, Mr. Bob—Cont.**
Financial institutions, discussion paper, *The Regulation of Canadian Financial Institutions: Proposals for Discussion*, 57:3, 6-11, 13-9, 21
- Masse, Hon. Marcel**, references *see* Estimates
- Masterman, Mr. Jack** (Mutual Life Insurance Company)
Canada Deposit Insurance Corporation, Wyman report, 66:4, 45-9
Financial institutions, discussion paper, *The Regulation of Canadian Financial Institutions: Proposals for Discussion*, 66:4, 45-9
- Mathie, Mr. Keith** (Farm Finance and Tax Reform Institute)
Tax Issues in Agriculture, discussion paper, 17:3-5, 11-20, 22
- Matthews, Mr. O.I.** (Canadian Commercial Corporation)
Canadian Commercial Corporation estimates, 1985-1986, main, 29:4-25
- Mauro, Mr. A.V.** (Investors Group)
Canada Deposit Insurance Corporation, Wyman report, 68:3, 25-42
Financial institutions, discussion paper, *The Regulation of Canadian Financial Institutions: Proposals for Discussion*, 68:3, 25-42
- Maxwell, Ms Judith** (Economic Council of Canada)
Economic Council of Canada annual report, 1984-1985, 83:4, 8-34, 36-7, 39-41; 84:3, 5-11, 13-36
- McAllister, Bill**, references, 10:28
- McAughey, Mr. Jack** (Canadian Hereford Association)
Tax Issues in Agriculture, discussion paper, 21:32-7
- McCain, Mr. Fred** (PC—Carleton—Charlotte)
Tax Issues in Agriculture, discussion paper, 13:55; 14:16-9, 28, 30, 43-4, 46; 18:20-2; 19:31-3, 81-2; 21:31-2; 22:23, 30-2, 35; 23:11, 22-6, 28, 32-5, 38-42, 46
- McCloskey, Mrs. Jean** (External Affairs Department)
External Affairs Department estimates, 1984-1985, supplementary (B), 1:5, 37-8, 41, 57
- McCreath, Scott** *see* Canadian Commercial Bank—Insider information—Merger, Conflict of interest
- McCrossan, Mr. W. Paul** (PC—York-Scarborough)
Canada Deposit Insurance Corporation, Wyman report, 47:13-7, 35-6, 43-7, 56, 63-6, 79-81, 93-5; 49:30-41, 49-50; 51:17-8, 28-9, 35-7; 52:8-10, 17-9, 27-8, 36-8, 50-2, 71-2, 83-6; 53:31-5, 40-1, 47-9, 52-3, 72-4, 87-90, 96, 104-5; 54:12-6, 21-4, 32-5, 50-6, 61-2; 55:19-22, 40; 56:10-4; 60:80-5, 88-90, 95; 61:12; 62:11, 13-5, 22-9, 31, 34-5; 63:24, 34-8, 41-2, 44-5; 66:11-4, 24-6, 29, 31-5, 40-3, 49-50, 57-60, 67-9; 67:16-8, 37-9; 68:10-2, 31-3; 69:11-2, 29-32, 44-5; 72:16-7, 37-40
Financial institutions, discussion paper, *The Regulation of Canadian Financial Institutions: Proposals for Discussion*, 40:10-1, 14-7, 20, 23-4, 28; 42:12, 14-8, 20-1, 24; 47:13-7, 35-6, 43-7, 56, 63-6, 79-81, 93-5; 49:30-41, 49-50; 51:17-8, 28-9, 35-7; 52:8-10, 17-9, 27-8, 36-8, 50-2, 71-2, 83-6; 53:31-5, 40-1, 47-9, 52-3, 72-4, 87-90, 96, 104-5; 54:12-6, 21-4, 32-5, 50-6, 61-2; 55:19-22, 40; 56:10-4; 60:80-5, 88-90, 95; 61:12; 62:11, 13-5, 22-9, 31, 34-5; 63:24, 34-8, 41-2, 44-5; 66:11-4, 24-6, 29, 31-5, 40-3, 49-50, 57-60, 67-9; 67:16-8, 37-9; 68:10-2, 31-3; 69:11-2, 29-32, 44-5; 72:16-7, 37-40
Income Tax Act (amdt.)(Bill C-84), 78:11, 20-8
Inspector General of Banks Office estimates, 1985-1986, supplementary (B), 77:17-20, 23-8
Insurance Department estimates, 1985-1986, supplementary (B), 76:15-9, 25-6, 29

- McCrossan, Mr. W. Paul—Cont.**
 Procedure
 Budget, M. (G. Wilson), 77:19-20
 Reports to House, M., 74:163
- McDonald, Mr. H.B.** (Canada Deposit Insurance Corporation)
 Financial institutions, discussion paper, *The Regulation of Canadian Financial Institutions: Proposals for Discussion*, 44:3, 26-8, 40
- McDougall, Hon. Barbara** (PC—St. Paul's; Minister of State (Finance))
 Anti-Dumping Tribunal, 4:6-7, 9, 19-20, 24-5
 Bank Act, 46:40
 Banks and banking, 55:8-10
 Bretton Woods Agreement Act (amdt.)(Bill C-30), 27:3, 6-14
 Canada Deposit Insurance Corporation, Wyman report, 46:5-17, 21-44, 47; 55:14-5, 17-8, 20-31, 33-4, 36-8, 40-3
 Canada Deposit Insurance Corporation Act, 46:40
 Canadian Commercial Bank
 Bank of Canada, 55:9, 43
 Board of directors, 55:5
 Curator, 55:6
 Finance Department role, 55:17-8, 38
 Financial support package, 46:32; 55:4, 6, 9-10, 41-2
 Information, 55:31
 Inspector General of Banks Office, 55:9, 43
 Investigation, 55:25
 Loans, 55:5-6, 13-5, 18, 20, 30-1
 Merger, 55:6
 Westlands Bank acquisition, 55:28
 Committee, conference, 4:26
 Co-operatives/caisses populaires, 46:30
 Deposit insurance, 46:8-10, 14-7, 26-7, 31-3, 35-6
 Equalization payments, 35:5-11
 Finance Department estimates, 1984-1985, supplementary (B), 4:5-26
 Financial institutions
 Boards of directors, 46:38-9
 Capital, 46:12, 43-4
 Competition, 46:5-6, 10-1, 12, 42-3
 Confidence, 55:26-7, 29
 Conflict of interest office, 46:38
 Consumer benefits, 46:6-7
 Discussion paper, *The Regulation of Canadian Financial Institutions: Proposals for Discussion*, 46:5-17, 21-44, 47; 55:4-15, 17-8, 20-31, 33-4, 36-8, 40-3
 Failures, 55:23-4, 37
 Financial holding companies, 46:29-30
 Four pillars concept, 46:11-3
 Jackman, H., *Financial Post* article, 46:28
 Mergers and acquisitions, 46:12; 55:12
 Ownership, 46:29
 Regional institutions, 46:11, 29-30; 55:6-7
 Regulation, 46:6, 10, 12-3, 37-8, 41; 55:10-3, 25-6
 Schedule 'B' banks, 46:40-1
 Structural changes, 46:39-40
 Footwear industry, 4:18, 21
 Guaranteed income averaging certificates, 46:14-6
 Inspector General of Banks Office, 55:27
 Insurance companies, 46:11, 40
 International Finance Corporation, 27:6
 International Monetary Fund, 27:6-8, 10-1
 Mutual insurance companies, 46:30
 Northland Bank, 55:7, 40
 Pioneer Trust Company, 46:26, 31, 33; 55:37
- McDougall, Hon. Barbara—Cont.**
 References
 "Billion dollar lady", 60:85
 See also Canadian Commercial Bank; Northland Bank
 Supplementary Fiscal Equalization Payments 1982-87 Act (Bill C-39), 35:4-9, 11-2
 Textile industry, 4:11-2
 Trust companies, 46:11
 Trust Companies Act, 46:40
 Western Capital Trust Company, 46:21; 55:36
- McInnes, Mr. Stewart** (PC—Halifax; Parliamentary Secretary to Minister for International Trade; Minister of Supply and Services)
 Economic Council of Canada estimates, 1985-1986, main, 28:12, 14
 Finance Department estimates, 1984-1985, supplementary (B), 3:33
- McIsaac, Mr. D.A.** (Insurance Department)
 Financial institutions, discussion paper, *The Regulation of Canadian Financial Institutions: Proposals for Discussion*, 42:3, 17
- McKenzie, Mr. Jim** (Racetracks of Canada Inc.)
 Tax Issues in Agriculture, discussion paper, 16:3, 9-11, 16, 21-2, 24
- McLaughlan, Mr. Gerald** (Canadian Commercial Bank)
 Canadian Commercial Bank, circumstances *re* support package, 30:4-43
- McLeod, Mr. William E.** (Individual presentation)
 Canada Deposit Insurance Corporation, Wyman report, 61:3, 16-22
 Financial institutions, discussion paper, *The Regulation of Canadian Financial Institutions: Proposals for Discussion*, 61:3, 16-22
 References see Life insurance companies—Abuses
- McLure, Mr. J.** (Regional Industrial Expansion Department)
 Regional Industrial Development Department estimates, 1984-1985, supplementary (B), 2:3, 37-9
- McMurphy-Ramsey Investments Ltd.** see Witnesses
- McMurphy, Mr. W.** (McMurphy-Ramsey Investments Ltd.)
 Canada Deposit Insurance Corporation, Wyman report, 53:4, 97, 100-1, 105-6
 Financial institutions, discussion paper, *The Regulation of Canadian Financial Institutions: Proposals for Discussion*, 53:4, 97, 100-1, 105-6
- McVeigh, Mr. Robert** (Credit Union Central of Nova Scotia)
 Canada Deposit Insurance Corporation, Wyman report, 73:3, 18-21, 23-7
 Financial institutions, discussion paper, *The Regulation of Canadian Financial Institutions: Proposals for Discussion*, 73:3, 18-21, 23-7
- Medical expenses** see Income tax—Deductions
- Melnuk, Mr. Paul** (Canadian Commercial Bank)
 Canadian Commercial Bank, circumstances *re* support package, 30:4, 19-21, 35
- Members of Parliament**
 Pensions, 23:28
 See also Committees of the House
- Mendez, Anthony** see Cardinal Insurance Company
- Menke, Ms Ursula** (Insurance Department)
 Canada Deposit Insurance Corporation, Wyman report, 49:3, 40

- Menke, Ms Ursula**—*Cont.*
 Financial institutions, discussion paper, *The Regulation of Canadian Financial Institutions: Proposals for Discussion*, 42:3, 7, 9, 28; 49:3, 40
 Inspector General of Banks Office estimates, 1985-1986, supplementary (B), 77:5, 15
- Mercure, Mr. Gilles** (Canadian Bankers Association)
 Canada Deposit Insurance Corporation, Wyman report, 60:3, 29-30, 32-3, 39, 45, 49-50, 52-4, 56-8
 Financial institutions, discussion paper, *The Regulation of Canadian Financial Institutions: Proposals for Discussion*, 60:3, 29-30, 32-3, 39, 45, 49-50, 52-4, 56-8
- Mergers and acquisitions** see Corporations, income tax—Amalgamations; Financial institutions
- Metropolitan Life Insurance Company** see Appendices; Financial institutions—Discussion paper; Witnesses
- Mexico** see Oil and oil products—Prices
- Middleton, Ms Dorothy** (Women for the Survival of Agriculture)
Tax Issues in Agriculture, discussion paper, 17:3, 29, 31-40
- Midland Bank** see Seaway Trust Company
- Mills, Mr. Chris** (Canadian Cattleman's Association)
Tax Issues in Agriculture, discussion paper, 21:10-5, 18-9, 26-9, 31
- Minaker, Mr. George** (PC—Winnipeg—St. James)
 Bretton Woods Agreement Act (amdt.)(Bill C-30), 25:26-8
 Canada Deposit Insurance Corporation, Wyman report, 49:45-7, 55, 70-3, 100-1; 50:15-9; 51:19; 52:39; 53:53, 101-2; 54:7-9, 27-8; 57:14-9, 26-8, 39-40; 58:12-4, 24-30, 42, 48-9; 60:49-53; 63:15-7, 19, 25-6; 68:39-41; 69:84-6; 71:20, 24; 73:11, 24-5, 49-50
 Canadian Commercial Corporation estimates, 1985-1986, main, 29:20-4
 Committee, Liberal Members, 50:17
 Committees of the House, broadcasting of proceedings, 6:26-7, 30-1
 Economic Council of Canada
 Annual report, 1983-1984, 5:30-1; 6:36
 Estimates, 1985-1986, main, 28:10-2
 Export Development Corporation corporate plan, 1985-1989, 11:23-6
 Federal Business Development Bank, annual report, 1983-1984 and capital budget, 1983-1984, 7:33-6; 9:13-5; 10:25-6
 Finance Department estimates, 1984-1985, supplementary (B), 3:22-4, 40; 4:11-4, 24-5
 Financial institutions, discussion paper, *The Regulation of Canadian Financial Institutions: Proposals for Discussion*, 42:39; 44:44; 49:45-7, 55, 70-3, 100-1; 50:15-9; 51:19; 52:39; 53:53, 101-2; 54:7-9, 27-8; 57:11-3, 45; 60:49-53; 63:15-7, 19, 25-6; 68:39-41; 69:84-6; 71:20, 24; 73:11, 24-5, 49-50
 Income Tax Act (amdt.)(Bill), Ways and Means motion, notice, 38:10, 32; 39:14, 21
 Income Tax Act (amdt.)(Bill C-84), 78:12-3, 32, 38, 44-5
 Procedure
 Election of Vice-Chairman, M., 63:70
 Organization meeting, 1:7, 19; 83:7
 Questioning of witnesses, 2:17
 Vice-Chairman, resignation, M., 63:70
 Regional Industrial Development Department estimates, 1984-1985, supplementary (B), 2:10, 17-9, 21
 Sports, amateur, provincial organizations, registration, Income Tax Act, amending, 36:18-21
 Supplementary Fiscal Equalization Payments 1982-87 Act (Bill C-39), 35:12
- Minority report** see Procedure—Reports to House
- Mississauga, Ont.** see Canadian Vehicle Wash Operations
- Monfette, Mr. Guy** (Québec Government)
 Canada Deposit Insurance Corporation, Wyman report, 47:3, 5-12, 15-21, 25-8, 31-2, 34-6
 Financial institutions, discussion paper, *The Regulation of Canadian Financial Institutions: Proposals for Discussion*, 47:3, 5-12, 15-21, 25-8, 31-2, 34-6
- Montreal City and District Savings Bank**, Laurentian Group Limited ownership, 59:8-10
- Montreal, Que.** see "Promotech"
- Morell, Jim**, references, 26:3-11, 28-9
- Morin, Mr. André** (La Confédération des caisses populaires et d'économie Desjardins)
 Canada Deposit Insurance Corporation, Wyman report, 70:3, 14-5
 Financial institutions, discussion paper, *The Regulation of Canadian Financial Institutions: Proposals for Discussion*, 70:3, 14-5
- Morris, Mr. Tim** (Finance Department)
 Income Tax Act (amdt.)(Bill), Ways and Means motion, notice, 37:4, 9, 11-3, 16-9, 21-4, 27-31, 34-9, 42; 38:3-34; 39:3, 5-22
 Income Tax Act (amdt.)(Bill C-84), 78:5, 32, 49-50; 82:6, 42-4, 56-7, 67, 72, 76-7, 86
- Morrison, Mr. James A.** (Individual presentation)
 Canada Deposit Insurance Corporation, Wyman report, 50:3, 27-9
 Financial institutions, discussion paper, *The Regulation of Canadian Financial Institutions: Proposals for Discussion*, 50:3, 27-9
 References see Cadillac Fairview apartment buildings; Morrison report
- Morrison, Mrs. Judy** (Parliamentary Press Gallery)
 Committees of the House, broadcasting of proceedings, 6:4, 8-13, 17-20, 22-5, 27, 29
- Morrison report**, 44:24
 See also Cadillac-Fairview apartment buildings; Greymac Mortgage Company—Insurance Department; Seaway Trust Company—Appraisal value
- Mortgages**
 Alberta, defaults, 58:32-3
 Appraisals, 57:8
 Averaging, Federal Home Loan Bank, comparison, 53:16-7
 Banks, involvement, 53:8-9, 23; 64:22-3; 65:17
 Basket clause, 54:57
 Canada Deposit Insurance Corporation intervention, 53:9, 19-20
 Commercial, 58:38
 Credit Union Central of Nova Scotia position, 73:21
 Debt-service ratios, 54:55-6
 Guarantees, personal and spousal guarantees, 53:105-6
 Innovations, 53:27
 Loan-to-value relationships, 54:45
 Residential, 58:37-8
 Royal LePage Limited mortgage, 71:7-8
 Second and junior mortgages, 52:38; 53:54-5; 62:32-3
 Seven and ten year, Canada Interest Act stipulations, 42:20-1
 See also AMIC Mortgage Investment Corporation; Cadillac-Fairview apartment buildings; Civil Service Co-operative Credit Society Limited; Corporations, income tax; Credit unions; Farm Credit Corporation—Shared risk mortgage program; Farmers—Financial measures; Greymac Mortgage Company; Insurance companies—Quebec; Northguard Mortgage Corporation; Seaway Mortgage Corporation; Security Home Mortgage Investment Corporation; Trust companies

Mulholland, Mr. W.D. (Bank of Montreal)

Canada Deposit Insurance Corporation, Wyman report, 60:4, 85-100

Financial institutions, discussion paper, *The Regulation of Canadian Financial Institutions: Proposals for Discussion*, 60:4, 85-100

Mulroney, Right Hon. Brian, references *see* Dollar, exchange rate—Decline

Multiple Unit Residential Building, housing tax incentive, effect of changes in investor confidence, 5:23, 26-9

Municipal insurance, U.S. underwriters, losses, 54:13

MURB *see* Multiple Unit Residential Building

Murray, Mr. Alec T. (Canadian Commercial Bank)

Canadian Commercial Bank, circumstances *re* support package, 30:4, 15, 23-4, 37

Mutual funds

Counsellors, misrepresentation allegations, 61:16-7; 68:36-7

Deposit insurance, 69:16

Life insurance companies, 61:18

Registered Retirement Savings Plans, abuses, 61:16-7

See also Income tax—Capital gains, \$500,000 lifetime exemption; Principal Group Ltd.; Trust funds

Mutual Life Assurance Company of Canada *see* Appendices; Financial institutions—Discussion paper; Mutual life insurance companies; Witnesses

Mutual life insurance companies

Boards of directors

Conflict of interest, 66:15-7, 48

Inside directors, 66:51

Interlocking, 66:21-2, 49-51, 66-70

Qualifications, 66:50-1

Size, 66:51

See also Assumption Mutual Life Insurance Company

“Canadian”, 66:21

Commercial lending, private placements, 66:22, 46-8, 67-8

Diversification/competition, 66:7-8, 13-4, 18-9, 27-8, 45-7, 67

Encouraging, 46:30; 47:5

Equity, “preferred”, 66:31-2, 46-7

Financial holding companies, 72:52; 73:15

See also Mutual life insurance companies—Shareholders

Foreign-owned

Accounts, segregation, 66:11-3

Auditing by regulators, 66:34

Excelsior Life Insurance Company/Aetna, relationship, 66:37-43

Foreign Investment Review Agency/NEP, effect, 66:13-5

Management, 66:7-9

One-stop financial shopping, 66:7

Policy-holder funds, investment, 66:6, 9-10, 12

Foreign sales, effect on employment, 66:29, 48-9, 70-1

Investment, 66:22, 48

Limits, 79:29-30

Quebec, 72:30

Records, 66:7-9

Retaliation, 66:32-3, 42

See also Assumption Mutual Life Insurance Company; Mutual life insurance companies—Foreign-owned, Policy-holder funds

Legislation, comprehensive, 66:36-7

Leverage, 66:29-30

Manufacturers' Life Insurance Company position, 66:27-8

Mutual Life Assurance Company position, 66:45-6

See also Mutual life insurance companies—Schedule ‘C’ banks

Mutual life insurance companies—Cont.

Ownership

Widely-held, 66:45

See also Assumption Mutual Life Insurance Company; Mutual life insurance companies—Foreign-owned

Regulation, discretionary powers, 66:35

Residency status, 66:28

Schedule ‘C’ banks, establishing, 47:55-6

Mutual Life Assurance Company position, 66:46

Prudential Insurance Company of America example, 66:14-5

Self-dealing, 66:21-4, 26, 45-6; 72:34

Shareholders, outside, financial holding companies, 47:54-6; 66:18-9

Subsidiaries, 66:17-8, 20-1, 24-6, 34-5, 47

Double-counting of capital and surplus, 66:29-31, 47

Excelsior Life Insurance Company position, 66:37-43

Sun Life Assurance Company position, 66:20-3

See also Assumption Mutual Life Insurance Company; Ideal Mutual Life Insurance Company; Mutual Life Assurance Company

National Anti-Poverty Organization *see* Income tax—Capital gains, \$500,000 lifetime exemption—Indexation; Witnesses

National Bank of Canada

Investments, 70:23-4

Unity/Provincial Banks, absorption, 60:18

See also Appendices; Canada Deposit Insurance

Corporation—Inspection arrangements—Powers; Canadian Commercial Bank—Deposits—Financial support package; Co-operatives/caisses populaires; Deposit insurance; Financial institutions; Witnesses

National Contingency Fund *see* Securities industry

National Energy Program *see* Canadian Commercial Bank; Mutual life insurance companies—Foreign-owned, Foreign Investment Review Agency

National Farmer's Union *see* Agri-bond program; Witnesses

National Revenue Department

Estimates, 1985-1986, main *see* Orders of Reference

See also Committees of the House—Progressive Conservative Revenue Canada task force; Farmers—Income tax, Part-time farmers; Securities industry—Confidentiality

Native people *see* Banks and banking; Insurance companies; Peace Hills Trust Company

Natural resources, income tax, 37:40

NEP *see* National Energy Program

Neufeld, Ed *see* Financial institutions—Discussion paper

New Brunswick *see* Agriculture; Farm Credit Corporation—Loans; Farmers—Income; Farms—Sales—Taxation

New Brunswick Department of Agriculture *see* Appendices

New Brunswick Government *see* Witnesses

New Democratic Party *see* Committee; Income tax—Capital gains; Supplementary Fiscal Equalization Payments 1982-87 Act (Bill C-39)—References

New York State *see* Northumberland General Insurance Company—United States

Newspapers *see* *Globe and Mail, The*

Nicaragua *see* International Bank for Reconstruction and Development—United States

Nicholson, Miss Aileen (L—Trinity)

- Appraisal Institute of Canada, 57:11
- Auditors, 60:76-7
- Bank of Canada annual report, 1984, 85:16-8, 31-2
- Canada Deposit Insurance Corporation, Wyman report, 52:10-1, 25-6, 56-8, 68; 53:13-4, 35-6, 51, 66, 69, 84, 103; 54:5-6, 19-21, 36-7; 55:5, 31-4, 43; 56:22-3; 57:10-1; 60:30, 34-8, 76-7, 87-8; 61:10; 63:17-8; 66:8-10, 22-3; 67:12-5, 26-8; 68:18-9, 29-31; 70:22-3; 72:61-3, 79-81; 73:9-11, 15, 48-9
- Canadian Commercial Bank
 - Bond ratings, 34:21
 - Business strategies, 32:22
 - Circumstances *re* support package, 30:9-11, 41-3; 32:21-4; 33:17-8; 34:21-3
 - Deposits, 55:32-3; 70:22-3
 - Financial support package, 33:17; 34:21-2
 - Information, 70:22
 - Insider information, 30:42
 - Inspector General of Banks Office, 30:10, 41; 32:21, 23
 - Judicial inquiry, 77:28
 - Loans, 32:22; 55:33-4
 - McDougall response to questions, 53:51
 - Westlands Bank acquisition, 30:9, 11; 32:22
- Canadian Commercial Corporation, 11:21-2
- Canadian Co-operative Credit Society Limited, 63:17-8
- Canadian Imperial Bank of Commerce, 77:14-5
- Credit unions, 52:68
- Deficit, 3:20-1
- Deposit insurance, 52:56-8; 53:57; 60:87-8; 67:26, 28; 68:19; 73:48
- Dollar, exchange rate, 85:16-8, 31-2
- Economic Council of Canada annual report, 1984-1985, 84:11-2, 16-8
- Export Development Corporation, 11:18-22
- Federal Business Development Bank annual report, 1983-1984 and capital budget, 1983-1984, 10:10-1
- Finance Department estimates, 1984-1985, supplementary (B), 3:5-6, 10, 19-21
- Financial institutions
 - Competition, 53:36
 - Confidence, 55:31-2
 - Discussion paper, *The Regulation of Canadian Financial Institutions: Proposals for Discussion*, 52:10-1, 25-6, 56-8, 68; 53:13-4, 35-6, 51, 66, 69, 84, 103; 54:5-6, 19-21, 36-7; 55:5, 31-4, 43; 56:22-3; 57:10-1; 60:30, 34-8, 76-7, 87-8; 61:10; 63:17-8; 66:8-10, 22-3; 67:12-5, 26-8; 68:18-9, 29-31; 70:22-3; 72:61-3, 79-81; 73:9-11, 15, 48-9
 - Guidelines, 34:23
 - Legislative review, 72:62
 - One-stop financial shopping, 56:22; 60:35-7
 - Ownership, 53:35; 60:37, 88
 - Public awareness, 53:13
 - Regional institutions, 34:22
 - Regulation, 53:13-4, 68; 68:18, 29-30; 72:80
 - Self-dealing, 67:26; 72:62-3
- Income Tax Act (amdt.)(Bill C-84), 77:14-6, 18-9, 28
- Inflation, 85:32
- Inspector General of Banks Office estimates, 1985-1986, supplementary (B), 77:14-6, 18-9, 28
- Insurance companies, 73:15
- Insurance Department estimates, 1985-1986, supplementary (B), 76:20
- Life insurance companies, 52:10-1
- Mutual life insurance companies, 66:8-10, 22
- Northland Bank, 53:51
- Pension funds, 61:10; 67:12-5
- Pioneer Trust Company, real estate, 53:66

Nicholson, Miss Aileen—Cont.

- Procedure
 - Agenda and procedure subcommittee reports, 84:11-2
 - Budget, M. (G. Wilson), 77:19
 - Documents, 3:5-6
 - Meetings, 1:17; 54:5-6
 - Organization meeting, 1:8, 12-3, 16-8
 - Quorum, 1:12-3, 16-7
 - Property and casualty insurance companies, 76:20
 - Real estate, 57:10; 73:9-10
 - References *see* Committee—Attendance
 - Securities industry, 54:36-7
 - Small business loans, 53:103
 - Sports, amateur, provincial organizations, registration, Income Tax Act, amending, 36:18
 - Tax Issues in Agriculture*, discussion paper, 12:21
 - Trade, 84:16-8
 - Trust companies, 52:25-6; 73:48
- Nield, Mr. Daniel (Canada Life Assurance Company)**
- Canada Deposit Insurance Corporation, Wyman report, 66:4, 66-71
 - Financial institutions, discussion paper, *The Regulation of Canadian Financial Institutions: Proposals for Discussion*, 66:4, 66-71
- Non-Government Organizations** *see* International Bank for Reconstruction and Development—Developmental role
- Northguard Mortgage Corporation**, financial difficulties, 43:8-9; 44:11, 34
- Northland Bank**, failure
- Debentures/preferred shares, 55:39-40
 - Deposits, uninsured, 63:62
 - Economic conditions, Alberta, effect, 55:7
 - Financial support package, 55:7-8; 60:15
 - In camera* study, 53:53
 - Loans/investments, evaluation of losses, 60:95
 - McDougall response to questions, 53:50
 - Merger, 55:7
 - Real estate and energy portfolios, 55:7
 - Royal Bank of Canada position, 65:25
- Northumberland General Insurance Company**, failure
- Affiliates, Haddon S. Fraser Associates Inc., etc., 49:38-41
 - Business, long-term, 49:34
 - Capital and surplus requirements, 49:23-4
 - Claims, 49:20-2, 25, 32-4, 36-7
 - Insurance Department referrals, allegations, 76:21-2
 - Ivanhoe Insurance Group, affiliation, 49:20-1, 39
 - Licensing, conditional, lack of public awareness, 49:31-2
 - Policyholder losses, 76:16
 - Premiums, flow through parent, 49:21-2
 - Registered Insurance Brokers of Ontario, role, 49:21-2, 40
 - Reinsurance, Bermuda affiliate, etc., 49:21-2, 24-7, 33, 38
 - Superintendent of Insurance involvement, 49:20-2, 34; 54:12-3
 - United States, monitoring losses, 49:21-3, 25, 27-30, 33
 - Canadian Indemnity comparison, 49:29
 - New York authorities, co-operation, 49:28-31; 76:6-8
 - Winding-up order, 49:20, 23, 36-7; 76:4-5, 15-6
- Notaries**, Quebec, deposit insurance, 72:26-8
- Nova Scotia** *see* Credit unions—Commercial loans—Financial difficulties
- Nurse, Mr. Bill (London Life Insurance Company)**
- Canada Deposit Insurance Corporation, Wyman report, 66:4, 59

- Nursey, Mr. Bill—Cont.**
 Financial institutions, discussion paper, *The Regulation of Canadian Financial Institutions: Proposals for Discussion*, 66:4, 59
- NuWest Homes**, subordinated debt, 45:17, 21
- OASIS** *see* Committees of the House
- OECD** *see* Organization for Economic Co-operation and Development
- Office Automation Services and Information Systems Project** *see* OASIS
- Official languages policy**
 Schooling, income tax allowances, 37:9
See also Canadian Commercial Corporation;
 Committee—Briefs—Witnesses
- Offshore investment funds** *see* Investment; Securities industry—Stocks/shares
- Ohio Savings and Loan**, 60:50
- Oil and oil products**
 Athabasca oil sands, income tax, 38:27
 Prices, decline, 83:21
 International effects, Mexico, etc., 83:19
 Projects, affecting, 83:20; 84:12-4
 Revenue, lost, 83:36
See also Dollar, exchange rate—Decline; Economic conditions
See also Canadian Commercial Bank
- Ombudsman** *see* Banks and banking
- One-stop financial shopping** *see* Financial institutions
- O'Neil, Mr. Bernie** (Credit Union Central of Nova Scotia)
 Canada Deposit Insurance Corporation, Wyman report, 73:3, 20-4, 26-7
 Financial institutions, discussion paper, *The Regulation of Canadian Financial Institutions: Proposals for Discussion*, 73:3, 20-4, 26-7
- Ontario** *see* Canada Deposit Insurance Corporation—Inspection arrangements; Civil Service Co-operative Credit Society Limited—Operations; Farmers—Financial measures; Financial institutions—Efficiency/solvency—Financial holding companies—Regulation; Greymac Mortgage Company—Regulations; Insurance Department—Inspections; Rent controls; Trust companies—Regulation
- Ontario Automobile Parts Industry Fund**, 19:44
- Ontario Federation of Agriculture** *see* Agri-bond program; Appendices; Witnesses
- Ontario Ministry of Agriculture and Food** *see* Appendices; Witnesses
- Ontario Securities Commission** *see* Financial institutions—Self-dealing; Securities industry
- Ontario Task Force on Financial Institutions**, Canadian Bankers Association position, 60A:1-39
- Ostrom, Mr. John** (PC—Willowdale)
 Canada Deposit Insurance Corporation, Wyman report, 57:31
 Financial institutions, discussion paper, *The Regulation of Canadian Financial Institutions: Proposals for Discussion*, 57:31
- Orders of Reference**
 Bank of Canada annual report, 1984, 85:3
 Bretton Woods Agreement Act (amdt.)(Bill C-30), 25:4
- Orders of Reference—Cont.**
 Canada Deposit Insurance Corporation, Wyman report, *Final Report of the Working Committee on the Canada Deposit Insurance Corporation*, 46:3
 Canadian Commercial Bank, circumstances *re* support package, 30:3
 Committee membership, 83:3
 Economic Council of Canada
 Annual report, 1983-1984, 5:3
 Annual report, 1984-1985, 83:3
 Export Development Corporation corporate plan, 1985-1989, 11:3
 External Affairs Department
 Estimates, 1984-1985, supplementary (B), 1:3
 Estimates, 1985-1986, main, 28:3
 Federal Business Development Bank, annual report, 1983-1984 and capital budget, 1983-1984, 7:3
 Finance Department
 Estimates, 1984-1985, supplementary (B), 1:3
 Estimates, 1985-1986, main, 28:3
 Estimates, 1985-1986, supplementary (B), 75:3
 Financial institutions, discussion paper, *The Regulation of Canadian Financial Institutions: Proposals for Discussion*, 40:3
 Technical Supplement, 46:3
 Income Tax Act (amdt.)(Bill), Ways and Means motion, notice, 37:3
 Income Tax Act (amdt.)(Bill C-84), 78:4
 National Revenue Department estimates, 1985-1986, main, 28:3
 Privy Council estimates, 1985-1986, main, 28:3
 Regional Industrial Expansion Department estimates, 1984-1985, supplementary (B), 1:3
 Sports, amateur, provincial organizations, registration, Income Tax Act, amending, 36:3
 Supplementary Fiscal Equalizations Payments 1982-87 Act (Bill C-39), 35:3
Tax Issues in Agriculture, discussion paper, 12:4
See also Committee; Reports to House
- O'Reilly, Mr. Ian Rossa** (Canadian Council of Financial Analysts)
 Canada Deposit Insurance Corporation, Wyman report, 61:3, 6-7, 14-5
 Financial institutions, discussion paper, *The Regulation of Canadian Financial Institutions: Proposals for Discussion*, 61:3, 6-7, 14-5
- Organization for Economic Co-operation and Development** *see* Export Development Corporation—Finances
- Organizations appearing** *see* Witnesses
- Orlikow, Mr. David** (NDP—Winnipeg North)
 Canadian Commercial Bank, circumstances *re* support package, 30:26-9; 31:17-9, 31-3; 32:33-6; 33:8, 12-5, 21-6; 34:14-8, 33-7
 Procedure, motions, 36:18
 References *see* Sports, amateur—Provincial organizations
 Sports, amateur, provincial organizations, registration, Income Tax Act, amending, 36:11, 18, 25
- Orser, Mr. Earl** (Canadian Life and Health Insurance Association; London Life Insurance Company)
 Canada Deposit Insurance Corporation, Wyman report, 62:3, 6-11, 16-7, 20-2, 27, 29, 31-2; 66:4, 52-9, 61-6
 Financial institutions, discussion paper, *The Regulation of Canadian Financial Institutions: Proposals for Discussion*, 62:3, 6-11, 16-7, 20-2, 27, 29, 31-2; 66:4, 52-9, 61-6
- Ostry, Mrs. Sylvia** (External Affairs Department)
 External Affairs Department estimates, 1984-1985, supplementary (B), 1:5, 36-58
- Pacific Rim** *see* Exports; Trade

- Page, Mr. R.G.** (Insurance Department)
Canada Deposit Insurance Corporation, Wyman report, 49:9, 41
Financial institutions, discussion paper, *The Regulation of Canadian Financial Institutions: Proposals for Discussion*, 49:9, 41
- Panabaker, Mr. John** (Mutual Life Insurance Company)
Canada Deposit Insurance Corporation, Wyman report, 66:4, 49-51
Financial institutions, discussion paper, *The Regulation of Canadian Financial Institutions: Proposals for Discussion*, 66:4, 49-51
- Paper burden** *see* Industry
- Paproski, Mr. D.** (Economic Council of Canada)
Economic Council of Canada estimates, 1985-1986, main, 28:11
- Paradis, Mr. François P.** (La Chambre de Commerce du Québec)
Canada Deposit Insurance Corporation, Wyman report, 69:3, 6-7, 15
Financial institutions, discussion paper, *The Regulation of Canadian Financial Institutions: Proposals for Discussion*, 69:3, 6-7, 15
- Paragon Homes Ltd.** *see* Canadian Commercial Bank—Loans
- Parizeau, Mr. Jacques** (Individual presentation)
Canada Deposit Insurance Corporation, Wyman report, 72:3, 30-48, 50
Financial institutions, discussion paper, *The Regulation of Canadian Financial Institutions: Proposals for Discussion*, 72:3, 30-48, 50
- Parizeau report (1969)** *see* Financial institutions—Regulation
- Parizeau, Mr. Robert** (Sodarc Inc.)
Canada Deposit Insurance Corporation, Wyman report, 72:4, 67-75
Financial institutions, discussion paper, *The Regulation of Canadian Financial Institutions: Proposals for Discussion*, 72:4, 67-75
References *see* Financial institutions—Discussion paper—Financial holding companies—Self-dealing
- Parliamentary Press Gallery** *see* Committees of the House; Reform of the House of Commons Special Committee; Witnesses
- Parry, Mr. John** (NDP—Kenora—Rainy River)
Disabled and handicapped, 82:60
Family, assistance programs, 82:26
Income tax, 81:13-4, 40-1; 82:23-4, 48, 82
Capital gains, \$500,000 lifetime exemption, 80:22-4; 81:11-3, 39; 82:57, 62, 64
Income Tax Act (amdt.) (Bill C-84), 78:39-41; 79:4, 6, 19, 23, 36-7; 80:9-11, 22-6; 81:11-4, 39-41; 82:22-6, 40-1, 48-9, 52, 56-7, 60, 62-4, 75, 82, 86
Procedure, bills, 80:9-11
Small business development bonds, 80:24
- Partnerships**, advance tax rulings, 80:29-30
- Paterson, Mr. Wayne** (Credit Union Central of Nova Scotia)
Canada Deposit Insurance Corporation, Wyman report, 73:3, 20, 22-5
Financial institutions, discussion paper, *The Regulation of Canadian Financial Institutions: Proposals for Discussion*, 73:3, 20, 22-5
- Patrician Land Corporation** *see* Fidelity Trust Company
- Payne, Mr. David** (Canadian Institute of Chartered Accountants)
Canada Deposit Insurance Corporation, Wyman report, 60:4, 72, 77
- Payne, Mr. David—Cont.**
Financial institutions, discussion paper, *The Regulation of Canadian Financial Institutions: Proposals for Discussion*, 60:4, 72, 77
- Peace Hills Trust Company**
Joint ventures, 53:32
National operations, 53:36-8
Native people, financial services, Indian Act effect, etc., 53:25, 27-30, 36-7
Ownership, Samson band, 53:24-5
See also Appendices; Financial institutions—Discussion paper; Witnesses
- Peat Marwick Mitchell & Co., Chartered Accountants** *see* Cardinal Insurance Company; Witnesses
- Pelissero, Mr. Harry** (Ontario Federation of Agriculture)
Tax Issues in Agriculture, discussion paper, 19:5-23
- PEMD** *see* Program for Export Market Development
- Penn Square Bank** *see* Financial institutions—Regulation, United States
- Pension funds**
Boards of directors, employee representation, 67:6, 9-12
Canadian Council of Financial Analysts position, 61:7-8
Diversification, 47:44-5; 61:8-12; 67:14-5
Funding, 67:10-1
Information, disclosure, 67:10, 16
Information provided to Superintendent of Insurance, 67:6-8
Investments
Limits, 47:44-6; 52:48-9; 67:7-9, 16-7
Small business, 67:7-8, 12-3, 18-21; 78:7; 79:26-9
Basket clause, 79:37-40
Foreign property, linkage, 67:7-8, 12-3, 18-21; 79:33-4, 38-9
“Market-driven”, 79:39
Trusteed plans, 79:40
Management, 52:54
Ownership limits in green paper, effect, 61:7-9; 67:5-6; 67A:1-7
See also Caisses de dépôt
“Prudent man” principle, 67:8-9
Self-dealing, 61:8
Self-regulation, 67:5-6
Survey, Association of Canadian Pension Management/Investment Counsel Association of Ontario, 67:6-8, 15-6, 31-2; 67A:8-17
Taxation, 47:53-4
Uniformity, 67:11-2
Valuation, Superintendent of Insurance authority, 67:17-8
- Pensions**
Income tax changes, withholding of payments to non-residents, 39:17
See also Members of Parliament
- Personal injury awards**, income tax, interest exemption, 38:9-11
- Pesando, Mr. James E.** (University of Toronto; Individual presentation)
Financial institutions, discussion paper, *The Regulation of Canadian Financial Institutions: Proposals for Discussion*, 45:7-39
- Peters & Co. Ltd.** *see* Appendices; Financial institutions—Discussion paper; Witnesses
- Petroleum Gas Revenue Tax**, 3:28-9; 39:17
- PGRT** *see* Petroleum Gas Revenue Tax

Pioneer Life Assurance Company

- Accounting, 43:21
- Incorporation, 43:11-2
- Insurance Department, monitoring, 43:12-6; 46:28
- Intercompany investments, 43:13, 16-7
- Ownership, 43:30
- Pioneer Trust Company demise, effects, 43:15-6
- Self-dealing, *Fifth Estate* allegations, MURBs, etc., 43:19
 - See also Canadian Pioneer Realty and Development Ltd., Pioneer Trust Company
- Shares pledged as security, 43:30
- See also Canadian Pioneer Management Ltd.—Real estate; Pioneer Trust Company—Real estate

Pioneer Life Realty Inc., subsidiary of Canadian Pioneer Management Ltd., 43:11, 14, 18

See also Canadian Pioneer Realty and Development Ltd.

Pioneer Plastics, Canadian Pioneer Realty and Development Ltd., relationship, 40:23**Pioneer Trust Company**, failure, 40:13; 44:11, 34

Accounting, generally accepted accounting principles, etc., 43:21; 49:41

Agency agreement, feasibility, Bank of British Columbia, CDIC involvement, 43:33

Assets

Foreign, exceeding investment limits, 43:9, 20

Liabilities, covering, mismatching, 43:9, 31

Liquidity, basket clause violations, 43:20, 26, 32

Non-performing, levels, self-dealing, etc., 43:20-1

Restrictions, 43:10

Valuation, accuracy, 43:21

See also Pioneer Trust Company—Real estate, Denver

Awareness of problems, chronology of events, 43:20; 53:62, 72

Bad judgement, 43:21, 29; 53:62, 64-5

Board of directors

"Rubber stamp", 53:63, 70-1; 58:29

Sykes resignation, 43:25-6, 29; 58:29

Superintendent of Insurance, relationship, 53:71-2, 78

Borrowing ratio, 43:10, 20, 22, 24

Capitalization, 43:10, 20, 24-5; 53:68-9, 73

Chinese walls, effectiveness, 53:70

Corporate structure, 53:65-6, 73

Deposits, CDIC coverage, 43:33; 46:26, 31, 33; 52:53-4; 53:72, 79; 67:30-1

Finance Minister, federal, action taken, 43:10; 53:37

Incorporation, 43:9, 12

Insurance Department

Audit, November 1983, 43:10, 22-3, 28

Saskatchewan authorities, contact, 43:22, 24

Interest rates, limiting, 43:10

Investments, 43:9, 31

See also Pioneer Trust Company—Assets, Foreign

Licensing restrictions, compliance, 43:9-10, 21-2

Loans, impropriety, *Fifth Estate* allegations, 42:49; 43:17, 19, 29

Management, 43:9, 26, 34; 53:72, 74

Ownership, widely held, 53:70-3; 54:59; 58:29; 60:20-1; 68:16

Real estate

Appraisals, 53:66-8, 74-5

Cold Lake, Alta., building overvalued, 53:67-8

Conflict of interest, 53:62, 64

Denver, Col., land development, BB & E Inc., Rosenberg, H.

Eaton, involvement, 43:24-5; 53:63-4, 69

Pioneer Life Assurance Company guarantee, 43:11, 14

Pioneer Life Realty Inc., loans, 43:18

Swapping, inflated values, 43:31-2; 53:62-3

See also Canadian Pioneer Realty and Development Ltd.

Pioneer Trust Company, failure—*Cont.*

Regulation system, failure, 53:64-5, 73

Saskatchewan Finance Minister, letter, 43:23

Saskatchewan government

Guarantee, withdrawal, etc., 43:23-5, 33-4

See also Pioneer Trust Company—Insurance Department

Saskatchewan Securities Commission, investigation, report, 43:28

Winding-up order, 43:33-4; 76:6

See also Canada Deposit Insurance Corporation—Liquidation process; Canadian Pioneer Realty and Development Ltd.; Pioneer Life Assurance Company

Pitbaldo, Mr. J.B. (Securities Industry Capital Markets Committee) Canada Deposit Insurance Corporation, Wyman report, 56:3-10, 12-28

Financial institutions, discussion paper, *The Regulation of Canadian Financial Institutions: Proposals for Discussion*, 56:3-10, 12-28

Pitts General Insurance Company, failure

Bonds, low rate, liquidation, 40:29

Insurance Department involvement, 40:29-30

Monthly statements, filing, 40:31-2

Pitts Life Insurance Company, distinction, 40:31

Sale, 1981, Minister's approval, 40:32

Shareholder, chief, irregularities, 40:32

See also Canada Deposit Insurance Corporation—Liquidation

Pitts Life Insurance Company see Pitts General Insurance Company**Plamondon, Mr. Louis** (PC—Richelieu; Vice-Chairman)

Canada Deposit Insurance Corporation, Wyman report, 57:28-9; 64:5

Economic Council of Canada annual report, 1984-1985, 83:34-8; 84:6, 11-2

Election as Vice-Chairman, 63:70; 83:6

Financial institutions, discussion paper, *The Regulation of Canadian Financial Institutions: Proposals for Discussion*, 57:28-9; 64:5

Pocklington, Peter, references, 53:78**Pocklington Financial Corporation** see Fidelity Trust Company**Poddar, Mr. Satya** (Finance Department)

Tax Issues in Agriculture, discussion paper, 23:43-4, 47-9, 71

Police see Financial institutions—Failures, Insurance Department**Political parties**

Tax credits, 36:8-9, 21

See also Committees of the House

Poole, William C. see Canada Deposit Insurance Corporation—Real Estate Advisory Committee**Poppoff, Mr. Allan** (Finance Department)

Canada Deposit Insurance Corporation, Wyman report, 47:3, 43-4

Financial institutions, discussion paper, *The Regulation of Canadian Financial Institutions: Proposals for Discussion*, 47:3, 43-4

Porter commission see Financial institutions—Regulation**Posthumus, Mr. W.L.** (Finance Department; Tariff Board)

Finance Department estimates, 1984-1985, supplementary (B), 4:3, 15-6, 20-3

Tariff Board estimates, 1985-1986, supplementary (B), 75:3, 6, 12-4

Potter, Mr. William W. (Trust Companies Association of Canada)

Canada Deposit Insurance Corporation, Wyman report, 58:3, 25-7, 29, 31, 39-40, 42-7, 51

Potter, Mr. William W.—Cont.

Financial institutions, discussion paper, *The Regulation of Canadian Financial Institutions: Proposals for Discussion*, 58:3, 25-7, 29, 31, 39-40, 42-7, 51

Poverty see Income tax—Poor persons

Poyntz, Mr. Paul (Ontario Ministry of Agriculture and Food)
Tax Issues in Agriculture, discussion paper, 20:29-31, 34, 37-9

Pratt, Ms Renate (Task Force on the Churches and Corporate Responsibility)
Bretton Woods Agreement Act (amdt.)(Bill C-30), 25:5, 10, 13-7

Press/media see Committee; Parliamentary Press Gallery

Price regulation see Interest rates—Ceiling

Prince Edward Island see Farmers—Financial measures, Interest rate subsidies—Part-time farmers; Witnesses

Principal Group Ltd.

Background, mutual funds, brokerage business, 53:6-7
Mutual funds, automatic teller, 53:20-1
Quebec offices, translation difficulties, 53:21
United States operations, 53:21-3
See also Appendices; Financial institutions—Discussion paper; Witnesses

Privacy see Financial institutions—One-stop financial shopping; Securities industry—Confidentiality

Private placement see Life insurance companies—Commercial lending

Private sector see Canada Deposit Insurance Corporation; Canadian Commercial Corporation; Export Development Corporation—Insurance; Farm Credit Corporation—Loans; Federal Business Development Bank; Sports, amateur—Provincial organizations

Privatization see Aerospace industry; Canadair Ltd.; Crown corporations; de Havilland Aircraft of Canada Ltd.; Federal Business Development Bank

Privy Council estimates, 1985-1986, main see Economic Council of Canada—Estimates; Orders of Reference

Procedure

Adjournment, M. (Jepson), 2:51, agreed to, 3

Advertising for submissions, 29:14

M. (Riis), agreed to, 29:3

Agenda and procedure subcommittee

Establishing, M. (Attewell), 1:13-4, agreed to

Meetings, M. (de Jong), 45:19, agreed to, 7

Reports

First, M. (Attewell), 1:36, agreed to, 6

Second, M. (Jepson), 5:7, agreed to, 5

Fourth, M. (Riis), 31:11, agreed to, 3

Fifth, M. (de Jong), 46:21, agreed to, 4

Sixth, M. (Attewell), 57:42, agreed to, 4-5

Eighth, M. (Warner), 84:11-2, as amended, agreed to, 3-4

Amdt., 84:3-4, agreed to

Bills

Amendments

Admissibility, Royal Recommendation, infringing, 27:14-6

Deadline for submitting, 25:11

Witnesses responsibility, 25:9-13, 15

Clause by clause study, M. (Dorin), 80:9-14, as amended, agreed to on division, 3-4

Amdt. (Parry), 80:11, agreed to

M. to rescind, (Attewell), 82:33-5, agreed to, 6-7

Briefs, taken as read, 26:22; 54:7; 56:4, 21; 57:42

Procedure—Cont.

Broadcasting of Committee proceedings

M. (Baker), 6:31-3, negated on casting vote of Chairman, 4

Not permitted, 85:5

Referral to Reform of the House of Commons Special

Committee, M. (Daubney), 6:33, agreed to

Television cameras not allowed, 54:7

Budget, M. (G. Wilson), 77:18-20, as amended, agreed to, 5-6

Amdt. (Attewell), 77:20, agreed to

Chairman, role, 47:73-4

See also Procedure—Election of Chairman

Clerk, commendation, M. (G. Wilson), 74:153, agreed to

Documents

Appending to minutes and evidence, authorized by Chairman,

9:23, agreed to, 3; 13:5, 31, agreed to, 3; 14:3; 15:4, agreed to

3; 16:5, 30-1, 57, agreed to 3; 17:4, 27, agreed to 3; 18:4, 23,

agreed to, 3; 19:5, 50, agreed to, 3-4; 20:4, 19-20, agreed to, 3;

21:4, agreed to, 3; 22:4, 23, agreed to, 3; 23:36, agreed to, 3;

25:6, 17, agreed to, 5; 30:5; 33:4, 19, agreed to, 3; 49:42, 57,

79; 52:5, agreed to, 3-4; 53:6, agreed to, 3-4; 54:43, agreed to,

3-4; 56:4, agreed to; 57:6, 21, 42, agreed to, 3, 5; 58:3-4,

agreed to; 59:4, agreed to, 3; 60:6, agreed to, 3-5; 62:5, agreed

to, 3; 63:26, 46, agreed to, 3-4; 65:15, 37, agreed to, 3-4; 66:6,

51, agreed to, 4-5; 67:3, agreed to; 68:25-6, agreed to, 3; 69:6,

29, 63, agreed to, 3-4; 70:19, agreed to; 71:5, agreed to, 3;

72:6, 58, 67, agreed to, 3-4; 73:5, agreed to, 4

Distribution

Both official languages, 2:25-6; 6:8, 11; 12:7; 47:10

M. (Attewell), 3:5-7, withdrawn, 3-4

One official language, 36-7

Prior to meeting, 4:26

Requesting, 42:21-2, 45

Tabling with Clerk, 40:18

Election of Chairman

M. (Attewell), 1:7, agreed to

M. (G. Wilson), 83:6, agreed to, 4

Election of Vice-Chairman

M. (Attewell), 1:7, agreed to, 4

M. (Minaker), 63:70, agreed to, 4

M. (Ladouceur), 83:6, agreed to, 4

Estimates

Supplementary, discussion, 1:26-7

Written preliminaries, 1:58

Immunity, witnesses, 30:9; 31:4

In camera meetings, 11:4; 50: 26-7, 29; 74:153-63

Income tax matters, 12:39-42

M. (de Jong), 49:14, agreed to, 3

Information, requesting, 42:47-9; 44:11, 37-8; 47:9

Meetings

Adjourning see Procedure—Adjournment

Evening meetings, 1:9-10

Extending hours, 1:9-10

Luncheon, expenses, Chairman authorizing, M., 21:11, agreed to,

3

Notice, 1:16-7

Notice requirement, 24 hours, M. (D. Johnston), 1:18-9, agreed

to, 4-5

When House sitting, 54:5-6

See also Procedure—Organization meeting

Members, alternates

Notice requirement, 24 hours, 1:10

Participation in debate, 1:10

Scheduling, 42:49

Voting, 6:7

Minister, be heard forthwith, M. (Attewell), 2:9-11, agreed to on

division, 3

Procedure—Cont.**Ministers**

- Appearance before Committee in public meeting, M. (Foster), 12:41-2, negated on division, 5-6
- Availability to discuss estimates, 1:21-30
 - M. (Deans), 1:30-4, negated
 - M. (Jepson), 1:34-6, agreed to on division, 5-6
- Only one Minister to speak for government, 12:39-40

Motions

- Cannot be questioned again, 2:10-1
- Seconding not required in Committees, 6:32
- Ways and Means, 36:18; 37:8

Orders of Reference

- Authority to initiate, 83:7
- Brief beyond scope, 17:22-3, 27
- Debate beyond scope, 25:8-10
- Deemed referred, 6:6-7; 45:8

Organization meeting, 1:7-20; 83:6-7

- Points of order, eligible at any time in proceedings, 2:6-8
- Press lock-up, payment of expenses, M. (Attewell), 76:29, agreed to
- Printing, minutes and evidence
 - 1,000 copies, M. (Attewell), 1:15, agreed to
 - 4,000 copies, M. (L. Clark), 12:40, agreed to, 5
 - 5,000 copies, M. (Attewell), 52:96, agreed to, 4

Questioning of witnesses

- Crown corporations, unfair to ask for criticism of another Crown corporation, 11:22
- Departmental officials, responses, lack of sufficient detail, 1:40-1, 53-5
- Harassment, 17:22
- Not in order, witness allowed to answer, 60:10-1
- Official Opposition critic precedence, 2:13-7; 4:9
- One member designated, 1:8; 2:13-6
- Public Servants unable to answer policy questions, 29:19
- Time limit, 2:14-8, 35-7; 3:10
 - M. (Riis), as amended, 2:18-9, agreed to, 3
 - Amdt. (Kaplan), 2:18-9, agreed to, 3

Quorum

- Lack, 28:6; 45:19
- Meeting and printing/receiving evidence without, 2:6-10; 20:4; 39:20-1
 - M. (Attewell), 1:16-7, agreed to
 - Amdt. (Nicholson), 1:16, negated on division, 4
 - M. to rescind (Axworthy), 2:6, negated
 - M. to rescind (Attewell), 3:3, agreed to
 - M. (Riis), 2:3, negated on division; 3:5, reconsidered
- Opposition absent, Chairman authorizing appending of written questions, 9:23-4
- Official Opposition, including, M. (Attewell), 3:5, agreed to, 3
- Present, 21:11
- Reports to House, 4:27; 24:21, agreed to; 46:18-21; 77:17-8, agreed to, 5
 - Additional copies, 37:20
 - Deadline, extending, 36:4
 - Draft
 - Chairman presenting, 74:163, agreed to
 - M. (Dorin), 45:18, agreed to, 7
 - M. (McCossan), 74:163, as amended, agreed to
 - M. (Minaker), 6:36, agreed to, 5
 - Minority report, printing as appendix, 74:163, agreed to
- Room, 45:8
- Royal Recommendation *see* Procedure—Bills, Amendments
- Staff
 - Editor, hiring, M. (Attewell), 77:18, agreed to, 5
 - Hiring, authority of House necessary, 6:18-9; 35:12
 - Researchers, commendation, M. (G. Wilson), 74:153, agreed to
 - Researchers, introductions, 40:9-10

Procedure—Cont.

- Statements, circulating in advance, 7:20
- Travel, requesting, 35:11-2
- Vice-Chairman, resignation, M. (Minaker), 63:70, agreed to, 4
- Votes, abstentions not recorded, 82:59
- Votes in House, 16:67-8, 74; 21:32; 33:18
- Ways and Means motions *see* Procedure—Motions
- Witnesses
 - Appearance before Committee, Clerk delegated by Committee to arrange schedule, 54:5
 - Appearance before Committee, insufficient notice, 26:11-2
 - Expenses, 23:4
 - Committee paying, 81:48, agreed to, 3
 - M. (Attewell), 1:17, agreed to
 - Lobby groups, appearance, right to question, 8:36
 - Opening statements, length, 5:24
 - Scheduling, M. (Dorin), 80:9-14, as amended, agreed to, 3-4
 - Amdt. (Parry), 80:11, agreed to
 - Subpoena, Committee powers, 85:5

Productivity, 28:14**Profit sharing *see* Financial institutions—Management****Program for Export Market Development, 1:25, 32-3, 42-5**

See also Fish marketing; Trade—International development; Urban transportation

Progressive Conservative Party

- National Revenue Department Task Force *see* Committees of the House
- See also* Agri-bond program; Agriculture; Farmers—Financial needs

“Promotech”, Montreal, cancellation, effect of government refusal to fund, 1:50-1

Property *see* Real estate**Property and casualty insurance companies**

- Accounting methods
 - Double counting, 40:20
 - Generally accepted accounting principles, 63:39-40
- Actuaries
 - Accreditation, 63:29, 36-7, 73
 - Appointed actuary, Britain, comparison, etc., 58:13; 76:17
 - Shortage, 58:15-8
- Assets, 40:7
- Boards of directors, interlocking directorships, 63:71-2
- Brokers
 - Atlantic Canada, 73:28-30
 - Conglomerates, relationship, 73:34-5
 - Financing, 73:35
 - Guaranteed investment certificates, selling, 73:34
 - Referral commissions, 73:34
 - Restrictions, 73:29
- Capital and surplus requirements, 40:7, 10, 18-9; 54:12-3; 62:28-9; 63:35-6
 - See also* Property and casualty insurance companies—Financial difficulties—Solvency standards
- Chinese walls, tied selling, etc., 47:58-9; 52:84-5
- Claims
 - Increase, 76:26-7
 - Limits, 63:33
 - Reserves, 40:14, 24-5, 28
 - Premium rates, relationship, 40:24
- Conflict of interest, 63:32
- Emergency plans, Swiss trust, 63:71, 74

Property and casualty insurance companies—Cont.

Financial difficulties

Atlantic Alliance of Insurance Agents and Brokers Associations position, 73:29

Automobile insurance, relationship, 63:39

Compensation fund, etc., 63:29, 30-3, 38, 40-3

Foreign ownership attitude, 72:72

Liquidations, 40:30-1

Policyholder compensation fund, establishing, 76:17

Policyholder losses, ranking, 76:16-7

See also Ideal Mutual Insurance Company; Northumberland General Insurance Company

Recession, effect, 40:12-3

Reporting, 63:33-4; 73:31-2

Solvency standard, 63:34-5, 38-9

See also Pitts General Insurance Company; Strathcona General Insurance Company

Financial holding company, applicability, 63:31-2

Investment, 63:28, 42, 72

See also Life insurance companies

Legislative changes, 40:17; 53:45-7; 63:42-5

Insurance Agents' Association of B.C. position, 52:77-8, 83-7

Monitoring by Insurance Department, 40:13; 76:8

Networking, 73:22-4

Ownership, 53:48; 72:67, 70-2

Cross-ownership, 73:29

Foreign ownership, 72A:111-8

See also Property and casualty insurance companies—Financial difficulties

Powers, 63:28

Premiums

Adequacy, 63:35, 37

Increase, 76:8-9, 20

See also United Canada Insurance

United States, comparison, 63:37

See also Property and casualty insurance companies—Claims

Regulation, 63:28; 70:36-7

Atlantic Alliance of Insurance Agents and Brokers Associations position, 73A:22-4

Cease-and-desist orders, 76:17-9

Control of companies, Superintendent of Insurance assuming, 76:18

Provincial basis, 73:29

Self-regulation, 73:30-1

Sodarcac Inc. position, 72:69

Reinsurance, 40:24-7; 42:12; 63:29-32

Sodarcac Inc. position, 72A:120-2

Unregistered, 40:12, 24, 28; 63:30, 72-3; 72:72-4

Retirement savings activity, 52:84-5; 53:45-6; 54:44-5

Risks, uninsurable, Facility Association role, 76:13-4

Self-dealing, 63:32, 44-5, 71

Sodarcac Inc. position, 72:67-71, 74-5; 72A:126-36

Specialty companies, advantages, 76:24

Tied-selling, 70:37; 73:29, 33, 35-7

United States, comparison, 73:37-8

United States business, losses, 76:8

See also Property and casualty insurance companies—Premiums—Tied-selling

See also Automobile insurance; Life insurance companies—Investments and individual property and casualty insurance companies by name

Property taxes see Farms—Taxation

Provinces see Export Development Corporation; Financial institutions—Failures, Insurance Department; Income tax—Capital gains, \$500,000 lifetime exemption; Insurance Department; Seaway Trust Company; Sports, amateur

Provincial Bank see National Bank of Canada

Prudential Insurance Company of America see Appendices; Financial institutions—Discussion paper, Metropolitan Life Insurance Company; Mutual life insurance companies—Schedule 'C' banks

Public debt see Debt, public

Public opinion polls see Insurance companies—Specialization

Public ownership see Canadian Commercial Bank—Bank of Canada

Public relations see Canada Deposit Insurance Corporation; Committee—Publicity

Public Service

Communications guidelines, 1:21-4

Hiring freeze *see* Finance Department—Staff

Policy questions, 29:19

Public Service Commission see Inspector General of Banks

Office—Staff, Contracts

Pyke, Mrs. Brigid (Ontario Federation of Agriculture)

Tax Issues in Agriculture, discussion paper, 19:12-3, 15, 18-27, 30-47, 66-9, 81-4

Quebec

Caisse de dépôts *see* Canada Deposit Insurance Corporation—Inspection arrangements; Deposit insurance—Alternatives

Office du crédit agricole *see* Farm Credit Corporation—Losses

Inspecteur Général des Institutions financières *see* Financial institutions—Quebec; Superintendent of Insurance—Authority

See also Canada Deposit Insurance Corporation—Inspection arrangements; Equalization payments; Financial institutions; Insurance companies; Investment; Mutual life insurance companies—Investments; Notaries; Principal Group Ltd.; Trust companies

Quebec Government see Witnesses

Racetracks of Canada Inc. see Witnesses

Radio broadcasting see Committees of the House

Real estate

Appraisal, 57:8, 17-8; 59:24-5; 60:80-4; 62:34-5; 68:13-5

Appraisal Institute of Canada position, 57A:1-10

Canada Deposit Insurance Corporation role, 57:7

Loan Companies Act provisions, 40:28-9

Market value, establishing, 57:12-4

Reappraisal, 57:8, 10-1, 15-6

Regulation, 40:15; 42:26-8, 40; 43:24; 55:12; 57:16-7, 19-20; 62:33, 35; 66:35; 73:9-10

Rent control, relationship, 57:14

Reports, making more understandable, 57:20

Standards, 73:11-2

"Value", 57:8, 20-1

Valuation day, 14:21, 26, 37; 15:16

See also Appraisal Institute of Canada; Canada Mortgage and Housing Corporation; Trust companies—Real estate

Clearance certificate, 39:8

Guidelines, 63:50-1

Income tax

Business disposition, 37:32-3

Capital gains, 37:29-39; 82:39-40, 57

Depreciation, 37:20-1

Primary residence, 37:39-40

Resort, 39:22

Small business, 82:78

Transfers, rollover provisions at death, 39:19

Real estate—Cont.

Income tax—Cont.

"Resource", 38:11-2, 14-5, 33

See also Farm Credit Corporation; Farms; Income tax—Capital gains, \$500,000 lifetime exemption—Children

Liquidation, 53:77-8

Prices, 14:20-2, 33; 16:54-6; 18:34

Subsidiaries, proposals, 46:45-7

See also Trust companies—Real estate; Trust Companies Act
Taxation see Farms

See also Appraisal Institute of Canada; Canadian Commercial Bank—Loans—Merger; Canadian Pioneer Management Ltd.; Farms; Fidelity Trust Company—Assets; Financial institutions—Failures; Life insurance companies; Mortgages; Northland Bank; Pension funds—Investments; Pioneer Trust Company; Trust companies

Redway, Mr. Alan (PC—York East)Canadian Commercial Bank, circumstances *re* support package, 30:22, 24-6, 37-8, 43; 32:14-5, 29-32, 45

Federal Business Development Bank, annual report, 1983-1984 and capital budget, 1983-1984, 7:30-3; 8:26, 33

Reform of the House of Commons Special Committee

Press Gallery appearance, 6:24

See also Committees of the House; Procedure—Broadcasting

Regier, Mr. Kenneth P. (Representing Samson Band of Indian 137)Canadian Commercial Bank, circumstances *re* support package, 33:3, 19-26**Regina, Sask. see Canadian Pioneer Realty and Development Ltd.****Regional development** see Banks and banking; Economic conditions; Equalization payments—Budget; Financial institutions; Industrial and Regional Development Program**Regional Industrial Expansion Department**

Estimates, 1984-1985, supplementary (B), 2:5-51; 4:27

See also Orders of Reference; Reports to House—First

See also Federal Business Development Bank—Expenditures; Trade; Witnesses

Regional Trust Company see Appendices; Financial institutions—Discussion paper; Witnesses**Regionalism** see Canada Deposit Insurance Corporation—Inspection arrangements**Registered Home Ownership Savings Plans, taxation, 80:8, 26-7; 81:30; 82:39, 45, 51, 72, 77-8****Registered Insurance Brokers of Ontario** see Northumberland General Insurance Company**Registered Retirement Savings Plans**

Bond coupons, 37:13

Income tax, capital gains, 79:32-3

See also Farms—Income tax

Investment constraints, 53:83-4; 79:30-2, 34-7, 39-40

Registration under Income Tax Act, appeals, etc., 39:14; 61:19

See also Farms—Income tax; Life insurance companies; Mutual funds

Regulation

Deregulation see Financial institutions—Regulation

See also Deposit insurance; Free trade; Industry—Paper burden; Insurance companies

Reinsurance, 53:40, 48; 54:24

Canadian content proposal, 76:22-3

Government assistance, 76:23-4

Reinsurance—Cont.

Insurance Department, relationship, 76:28

See also Cardinal Insurance Company; Export Development Corporation—Insurance; Ideal Mutual Insurance Company; Life insurance companies; Northumberland General Insurance Company; Property and casualty insurance companies; Strathcona General Insurance Company; United Canada Insurance

Reinsurance Research Council of Canada see Appendices; Financial institutions—Discussion paper; Witnesses**Re-Mor Investment Management Company** see Canada Deposit Insurance Corporation—Inspection arrangements, Astra Trust**Rent controls**

Ontario, lifting, effects, 42:27

See also Cadillac-Fairview apartment buildings; Real estate—Appraisal

Report of the Special Examination by James A. Morrison, F.C.A. of Crown Trust Company, Greymac Trust Company, Seaway Trust Company, Greymac Mortgage Company and Seaway Mortgage Corporation to The Honourable Robert G. Elgie, M.D., Minister of Consumer and Commercial Relations, Province of Ontario, June 1983, The, see Morrison report**Reports to House**

First

External Affairs Department estimates, 1984-1985, supplementary (B), 5:4

Finance Department estimates, 1984-1985, supplementary (B), 5:4

Regional Industrial Expansion Department estimates, 1984-1985, supplementary (B), 5:4

Second, Economic Council of Canada annual report, 1983-1984, (including Committees of the House, broadcasting of proceedings discussion), 6:3

Third, *Tax Issues in Agriculture*, discussion paper, 24:4-17

Fourth, Bretton Woods Agreement Act (amdt.) (Bill C-30), 28:4

Fifth, Supplementary Fiscal Equalization Payments 1982-87 Act (Bill C-39), 36:4

Sixth, Canadian Commercial Bank, circumstances *re* support package, extension of deadline, 36:4

Seventh, Sports, amateur, provincial organizations, registration, Income Tax Act, amending, 36:4

Eighth, Canadian Commercial Bank, circumstances *re* support package, 41:4-104

Ninth, Income Tax Act (amdt.) (Bill), Ways and Means motion, notice, 45:3-6

Eleventh

Canada Deposit Insurance Corporation, Wyman report, *Final Report of the Working Committee on the Canada Deposit Insurance Corporation*, 74:i-ix, 1-163Financial institutions, discussion paper, *The Regulation of Canadian Financial Institutions: Proposals for Discussion*, 74:i-iv, 1-163

Twelfth, Finance Department estimates, 1985-1986, supplementary (B), 77:3-4

Thirteenth, Income Tax Act (amdt.) (Bill C-84), 82:3-5

Research and developmentInvestment tax credits, 38:12; 39:16; 78:9; 80:7; 82:42-5, 76-7; 84:30
See also Economic Council of Canada**Retirement savings** see Deposit insurance; Farmers—Financial difficulties; Property and casualty insurance companies; Registered Retirement Savings Plans**Revenue Canada** see National Revenue Department

- RHOSP** *see* Registered Home Ownership Savings Plan
- RIBO** *see* Registered Insurance Brokers of Ontario
- Richardson Greenshields of Canada Limited**
 Customers, 54:35-6
 Small communities, business, 54:36
See also Appendices; Financial institutions—Discussion paper;
 Securities industry—Confidentiality; Witnesses
- Riis, Mr. Nelson A. (NDP—Kamloops—Shuswap)**
 Aerospace industry, 2:43-4
 Anti-Dumping Tribunal, 4:5-9
 Bank of Canada annual report, 1984, 85:9-14, 21, 27-30
 Bankruptcy, 53:101
 Banks and banking, 53:102-3; 63:67-9
 Canada Deposit Insurance Corporation, Wyman report, 46:10-3;
 47:10-3, 49-51, 71-4, 95-7; 48:12, 15-7; 49:47, 64-8, 70, 102-4;
 51:5-6, 8-9, 27-32; 52:12-3, 34-6, 79-81, 94-5; 53:36-7, 50-3,
 57-60, 83-4, 101-3; 54:5, 16, 64; 55:21, 23-90; 56:27-8; 59:7,
 25-6; 60:9-10, 12-7; 63:13-5, 54, 64-9; 64:14-7; 65:10, 21-7;
 66:46, 54-6; 68:20-1, 34-6; 69:21-4, 33-6, 40, 54, 58, 70-5;
 72:22-4, 41-4
 Canadian Commercial Bank
 Auditor role, 31:10, 34
 Bank of Canada involvement, 34:5, 7, 9, 27-9
 Banking industry role, 63:65
 Business strategies, diversification, 30:40-1; 31:8-9
 Canadian Co-operative Credit Society Limited position, 63:13-4
 Circumstances *re* support package, 30:13-8, 38-41; 31:8-11, 23-6,
 34; 32:16-20, 29, 43-5; 33:26; 34:5-10, 26-9, 37
 Continental Illinois Bank, comparison, 34:26-7
 Deposits, 30:38; 34:6; 55:24, 27; 60:9, 12-4; 63:65-7; 65:21-3,
 25-6; 69:72-5
 Dividend, 30:14-5; 31:8
 Economic conditions, 32:45
 Finance Minister, briefing, 32:19, 45
 Financial difficulties, 30:15, 38-9; 31:24; 32:43
 Financial support package, 30:13, 17; 31:34; 34:7-9, 27, 29; 60:10,
 13-4; 69:54, 72
 Information, 31:9; 63:64-5; 69:36
 Insider information, 30:15; 34:9, 27
 Inspector General of Banks Office, 31:10, 34; 32:16-8, 20, 43
 Investigation, 55:25
 Loans, 30:38; 31:10, 34; 60:15; 69:71-2
 Management, 31:23-5; 32:18-9; 34:9-10; 65:23-5; 69:71
 McDougall response to questions, 53:50-3
 Profitability, 30:14; 31:25-6
 Rosenberg companies, 30:16
 Westlands Bank acquisition, 30:40; 31:9, 24; 32:20; 55:27-8
 Canadian Commercial Corporation estimates, 1985-1986, main,
 29:5-9, 17-9
 Canadian Imperial Bank of Commerce, 69:70
 CCB Mortgage Investment Corporation, 76:14-5
 Committee, NDP Members, 2:8
 Deficit, 3:17-8
 Deposit insurance, 51:5-6, 27-8; 52:35; 53:59; 54:64; 63:67; 64:17;
 72:23, 41-3
 Dollar, exchange rate, 85:9-14, 21, 27-30
 Economic Council of Canada annual report, 1983-1984, 5:7, 19,
 21-4
 Export Development Corporation, 11:14-8, 36-8
 External Affairs Department estimates, 1984-1985, supplementary
 (B), 1:22-4, 26-8, 33-5
 Federal Business Development Bank, annual report, 1983-1984 and
 capital budget, 1983-1984, 10:12-5, 26-7
 Finance Department estimates, 1984-1985, supplementary (B),
 3:15-8, 34-7; 4:5-9, 27-8
- Riis, Mr. Nelson A.—Cont.**
 Financial institutions
 Assets, transfer, 59:25
 Capital, 49:102
 Chinese walls, 47:12; 49:68; 52:36; 64:16
 Competition, 46:11-2; 47:10, 12-3, 49-50, 71, 96-8; 49:65, 68;
 53:60; 69:23; 72:20-2
 Confidence, 34:7-8, 37; 55:26, 28-9
 Conflict of interest office, 47:96
 Corporate concentration, 47:95; 49:70, 102
 Discussion paper, *The Regulation of Canadian Financial
 Institutions: Proposals for Discussion*, 40:9; 46:10-3; 47:10-3,
 49-51, 71-4, 95-7; 48:12, 15-7; 49:47, 64-8, 70, 102-4; 51:5-6,
 8-9, 27-32; 52:12-3, 34-6, 79-81, 94-5; 53:36-7, 50-3, 57-60,
 83-4, 101-3; 54:5, 16, 64; 55:21, 23-9; 56:27-8; 59:7, 25-6;
 60:9-10, 12-7; 63:13-5, 54, 64-9; 64:14-7; 65:10, 21-7; 66:46,
 54-6; 68:20-1, 34-6; 69:21-4, 33-6, 40, 54, 58, 70-5; 72:22-4,
 41-4
 Failures, 51:30-2; 55:23
 Financial holding companies, 65:26; 72:44
 Four pillars concept, 46:11
 Growth, 32:44
 Management, 47:50-1
 Mergers and acquisitions, 47:96; 49:68
 One-stop financial shopping, 64:14-5; 69:21, 23-4
 Ownership, 34:6; 47:12; 59:7-8; 68:20-1; 69:22
 Regional institutions, 47:49-50; 53:59
 Regulation, 46:10; 47:11-12, 50, 71-2; 49:64; 51:29-30; 55:25-6;
 68:34
 Schedule 'B' banks, 45:10-1; 47:50
 Small communities, 63:14; 66:54-5
 United States, 49:68
- Free trade, 29:8
 Government borrowing, 3:18
 Income Tax Act (amdt.) (Bill), Ways and Means motion, notice,
 37:6-9, 28, 39, 44
 Income tax, corporations, 3:15-7; 5:19, 22-3
 Industrial and Regional Development Program, 2:44-5
 Inflation, 85:11
 Inspector General of Banks Office, 55:27; 76:15
 Insurance agents, 64:15
 Insurance companies, 52:79-80; 54:16
 Insurance Department estimates, 1985-1986, supplementary (B),
 76:8-9, 11-5, 20, 27-8
 Interest rates, 3:34-7; 5:21-2
 Job creation, 5:23-4
 Mutual life insurance companies, 66:46
 Northland Bank, 53:50-3; 60:15; 65:25
 Peace Hills Trust Company, 53:36-7
- Procedure
 Agenda and procedure subcommittee, 31:11
 Chairman, 47:73
 Meetings, 1:19
 Members, 1:10
 Ministers, 1:22-4, 27-8, 33-5
 Motions, 37:8
 Organization meeting, 1:8, 10-2, 14-6, 19
 Points of order, 2:8
 Questioning of witnesses, 2:14-7; 29:19
 Quorum, 1:16; 2:5-6, 8-9
 Witnesses, 54:5
 Property and casualty insurance companies, 76:8-9
 Real estate, 37:39
 References *see* Committee—Chairman
 Regional Industrial Development Department estimates, 1984-1985,
 supplementary (B), 2:5-6, 8, 14-9, 43-5
 Reinsurance, 76:28

- Riis, Mr. Nelson A.**—*Cont.*
 Securities industry, 56:28
 Small business, 52:94-5
 Small Businesses Loans Act, 10:27
 Trust companies, 52:34; 53:59; 65:10; 68:21-2, 35
 Trust funds, 53:58-9
 United Canada Insurance, 76:9, 11-3
- Riley, Mr. Sanford** (Manitoba Sports Federation)
 Sports, amateur, provincial organizations, registration, Income Tax Act, amending, 36:5-8, 13-7, 19
- Ritchie, Mr. C.E.** (Bank of Nova Scotia)
 Canada Deposit Insurance Corporation, Wyman report, 63:4, 46-70
 Financial institutions, discussion paper, *The Regulation of Canadian Financial Institutions: Proposals for Discussion*, 63:4, 46-70
- Robert, Mr. Patrick** (Economic Council of Canada)
 Economic Council of Canada
 Annual report, 1983-1984, 5:5, 30-1, 38-9
 Annual report, 1984-1985, 83:4, 19-20, 24, 34-8; 84:3, 13, 25, 31
- Robey, Mr. Christopher** (Sodarcam Inc.)
 Canada Deposit Insurance Corporation, Wyman report, 72:74-5
 Financial institutions, discussion paper, *The Regulation of Canadian Financial Institutions: Proposals for Discussion*, 72:74-5
- Robichaud, Mr. Fernand** (L—Westmorland—Kent)
Tax Issues in Agriculture, discussion paper, 15:19-20
- Rodriguez, Mr. John R.** (NDP—Nickel Belt)
 Economic Council of Canada annual report, 1984-1985, 83:21-7, 40-1; 84:7-10, 19-20, 29-36
- Rogers, Mr. Gary G.** (Canadian Co-operative Credit Society)
Tax Issues in Agriculture, discussion paper, 18:41
- Room** *see* Procedure
- Rosenberg companies**
 Canada Deposit Insurance Corporation, involvement, 42:29-38, 42-3
See also Cadillac-Fairview apartment buildings; Canada Deposit Insurance Company; Canadian Commercial Bank; Financial institutions—Deposit, Brokerage system; Greymac Credit; Greymac Mortgage Company; Greymac Trust Company; Insurance Department; MacDonald Cartier Trust Company; Pioneer Trust Company—Real estate, Denver; Seaway Trust Company
- Royal Bank of Canada** *see* Appendices; Banks and banking—Foreign banks; Canadian Commercial Bank—Financial support package; Deposit insurance; Financial institutions—Commercial lending—Competition—Discussion paper—Financial holding companies—One-stop financial shopping; Northland Bank; Witnesses
- Royal LePage Limited** *see* Mortgages
- Royal Recommendation** *see* Procedure—Bills, Amendments
- Royal Trustco Limited**
 Board of directors, Conduct Review Committee, 71:6-7; 71A:42, 45-61
 Goodwill, amortization, 71:11
 International operations, 63:60-1
 Ownership, 71:13-4; 71A:1-11
 Real estate holdings, 71:10-1
See also Appendices; Financial institutions; Mortgages; Trust companies—Commercial lending, Limits—Investments; Witnesses
- RRSPs** *see* Registered Retirement Savings Plans
- Rutherford, Ms Karen** (Insurance Agents' Association of Saskatchewan)
 Canada Deposit Insurance Corporation, Wyman report, 53:3, 46-9
 Financial institutions, discussion paper, *The Regulation of Canadian Financial Institutions: Proposals for Discussion*, 53:3, 46-9
- Ryan, Father Tim** (Task Force on the Churches and Corporate Responsibility)
 Bretton Woods Agreement Act (amdt.)(Bill C-30), 25:5-9
- Ryba, Mr. André** (Economic Council of Canada)
 Canada Deposit Insurance Corporation, Wyman report, 64:3, 19-20
 Financial institutions, discussion paper, *The Regulation of Canadian Financial Institutions: Proposals for Discussion*, 64:3, 19-20
- Sabourin, Mr. J.P.** (Canada Deposit Insurance Corporation)
 Financial institutions, discussion paper, *The Regulation of Canadian Financial Institutions: Proposals for Discussion*, 44:3, 12, 15-6, 31-2, 34-6, 44
- Sales, Mr. Michael** (Canadian Reinsurance Company)
 Canada Deposit Insurance Corporation, Wyman report, 63:4, 70-4
 Financial institutions, discussion paper, *The Regulation of Canadian Financial Institutions: Proposals for Discussion*, 63:4, 70-4
- Samson Band of Indian 137** *see* Appendices; Canadian Commercial Bank—Inspector General of Banks Office—Merger; Peace Hills Trust Company—Ownership; Witnesses
- Sanders, Mr. Michael R.** (Regional Trust Company)
 Canada Deposit Insurance Corporation, Wyman report, 52:3, 29-42
 Financial institutions, discussion paper, *The Regulation of Canadian Financial Institutions: Proposals for Discussion*, 52:3, 29-42
- Sargent, Mr. John** (Finance Department)
 Canada Deposit Insurance Corporation, Wyman report, 46:3, 24, 44-7; 47:3, 37-42, 44-73
 Financial institutions, discussion paper, *The Regulation of Canadian Financial Institutions: Proposals for Discussion*, 46:3, 24, 44-7; 47:3, 37-42, 44-73
- Saskatchewan**
 Finance minister *see* Pioneer Trust Company
See also Agri-bond program—Cost—Intergenerational transfer; Farmers—Income tax—Part-time farmers; Farms—Income tax; Insurance companies
- Saskatchewan Government** *see* Appendices; Witnesses
- Saskatchewan Securities Commission**
 Stevenson, R.K., resignation, 53:79
See also Pioneer Trust Company
- Saskatoon, Sask.** *see* Credit unions—One-stop financial shopping
- Saunderson, Mr. William J.** (Association of Canadian Pension Management)
 Canada Deposit Insurance Corporation, Wyman report, 67:3, 8-9, 12-5, 17-8, 20-1
 Financial institutions, discussion paper, *The Regulation of Canadian Financial Institutions: Proposals for Discussion*, 67:3, 8-9, 12-5, 17-8, 20-1
- Savary, Mr. James** (Canadian Consumers Association)
 Canada Deposit Insurance Corporation, Wyman report, 67:3, 26-7, 30, 34, 36

Savary, Mr. James—Cont.

Financial institutions, discussion paper, *The Regulation of Canadian Financial Institutions: Proposals for Discussion*, 67:3, 26-7, 30, 34, 36

Schedule 'A' banks see Financial institutions

Schedule 'B' banks see Financial institutions

Schedule 'C' banks see Banks and banking; Financial institutions

Schellenberger, Mr. Stan (PC—Wetaskiwin)

Tax Issues in Agriculture, discussion paper, 12:28-31; 13:50-4; 14:39; 16:20-3; 19:18, 26, 34, 38, 42-3, 65-70, 82-4; 21:22, 29-31, 35-6; 23:53-7, 69-72

Schousboe, Mr. Peter (New Brunswick Government)

Tax Issues in Agriculture, discussion paper, 15:9, 14

Scientific Research Tax Credit see Research and Development—Investment tax credit

Scissors see Tariff Board—Petition

Seaboard Life Insurance Company see Appendices; Fidelity Life Assurance Company

Seagrams see Joseph E. Seagram & Sons, Limited

Seaway Mortgage Corporation

Agency agreements, CDIC involvement, advantages, 43:32-3; 44:10, 22-3

Asset seizure, provincial/federal authorities, 42:39

Licence, provincial, failure to obtain, 42:38

Seaway Trust sale, name change, Eaton-Bay Mortgage Corporation, 42:34-5

Seaway Trust Company, 42:25

Acquisition, September 1980, Morrison report, 42:35

Appraisal value, Morrison report, 42:43

Building management, 42:43

Canada Deposit Insurance Corporation, agency agreement, 43:32-3

Corporation laws, provincial, criminal charges, investigation, 42:39

Deposits, raising, 42:36-7; 51:6-7

Eaton-Bay Mortgage Corporation, acquisition, Andrew Markel, etc., 42:35-6

Liquidation, CDIC involvement, losses, 44:10

Midland Bank involvement, 51:33-4

See also Cadillac-Fairview apartment buildings—Mortgages;

Seaway Mortgage Corporation

Securities commissions see Financial institutions—Boards of directors, Resignation; Saskatchewan Securities Commission

Securities Industries Capital Markets Committee see Appendices; Financial institutions—Discussion paper; Witnesses

Securities industry

Bank of Montreal position, 60:99

Britain, comparison, 54:34; 59:17-8

Capital markets, 47:76, 81-2

Capitalization, 54:34-5, 41-3; 56:5, 12-3, 17-22

See also Securities industry—Foreign dealers

Chinese walls, 56:9-10; 57:37

Clientele, 56:25

Competition, entry, 47:78; 54:37; 56:7-8, 13-4, 18

See also Securities industry—Greenline Investor Service

Confidentiality, Richardson Greenshields of Canada Limited vs. Revenue Canada, 53:81-2

Conflict of interest, 47:77, 82-3

Employment, 54:41-2

Securities industry—Cont.

Exclusive functions, maintaining four pillars

Full service brokerage, 47:77

Straight brokerage, 47:79

Underwriting, 47:77

Foreign dealers, capital restrictions, 47:76; 54:37

Greenline Investor Service, Toronto-Dominion Bank, access to discount brokerage, 47:77, 79; 49:72, 97; 56:28-9

Income tax see Income tax—Capital gains—Employment income Independence, 54:33-4

Inflation, effect, 54:31-2

Insider trading, 53:81

Jurisdiction, 47:75-6; 54:30; 56:20-1

Leverage, 56:28

Liability, "bought deals", 53:82-3

Market intermediaries/financial intermediaries, 56:4-5, 8, 18, 25-7

National Contingency Fund, 53:81

Ontario Securities Commission, 1985 report, 47:76, 78

Ownership

Concentration/restriction, 56:5, 11-2, 14, 23-5

Owner-operated, efficiency gains, United States market comparison, etc., 47:78-81

Outside investors, etc., 47:81-2; 53:83; 54:41; 56:20-1

Reform, 56:5, 8-9

Regulation

Federal/provincial harmonization, 47:75, 79; 53:80-1; 54:39-41; 61:6

Self-regulation, 53:80-1; 54:36-9; 56:5-7, 10-1, 16-7, 28; 61:6

United States, comparison, 61:6-7

Self-dealing, 47:80; 54:38-9; 56:10; 61:6, 8

See also Co-operatives/caisses populaires—Investment; Deposit insurance—Broker deposits; Richardson Greenshields of Canada Limited

Stocks/shares, income tax, 82:61

Dividends, offshore investment funds, 39:21

Shares, purchase, tax credit, 82:76

Term preferred shares, 39:20

See also Income tax—Employment income

Security Home Mortgage Investment Corporation see Financial institutions—"Savings bank"; Witnesses

Séguin, Mr. Robert (Ontario Ministry of Agriculture and Food)

Tax Issues in Agriculture, discussion paper, 20:20-36

Seiling, Mr. Rod (Racetracks of Canada Inc.)

Tax Issues in Agriculture, discussion paper, 16:3, 5-9, 11-25, 27-8, 30

Self-dealing see Financial institutions

Semcheshen, Mr. Cecil (Manitoba Central Credit Union)

Canada Deposit Insurance Corporation, Wyman report, 54:3, 23

Financial institutions, discussion paper, *The Regulation of Canadian Financial Institutions: Proposals for Discussion*, 54:3, 23

Senior citizens see Life insurance companies—Term insurance

Severance pay see Small business—Capitalization

Sherbaniuk, Mr. Douglas (Canadian Tax Foundation)

Income Tax Act (amdt.) (Bill C-84), 81:3, 5-6, 11, 13, 17-8, 23, 26, 29, 34, 41

Sherman, Mr. John M. (Standard Guarantee Corporation)

Canada Deposit Insurance Corporation, Wyman report, 52:4, 88-96

Sherman, Mr. John M.—Cont.

Financial institutions, discussion paper, *The Regulation of Canadian Financial Institutions: Proposals for Discussion*, 52:4, 88-96

Shields, Mr. Jack (PC—Athabasca)

Canada Deposit Insurance Corporation, Wyman report, 55:19, 38-41

Financial institutions, discussion paper, *The Regulation of Canadian Financial Institutions: Proposals for Discussion*, 55:19, 38-41

Shroeder's Bank and Trust Company, 57:31

See also Witnesses

Silk, Mr. F.E. (Household Trust Company)

Canada Deposit Insurance Corporation, Wyman report, 65:3, 5-15

Financial institutions, discussion paper, *The Regulation of Canadian Financial Institutions: Proposals for Discussion*, 65:3, 5-15

Sinclair, Mr. Gordon (Co-perators Group)

Canada Deposit Insurance Corporation, Wyman report, 63:3, 6-8

Financial institutions, discussion paper, *The Regulation of Canadian Financial Institutions: Proposals for Discussion*, 63:3, 6-8

Slater, Mr. D.W. (Economic Council of Canada)

Canada Deposit Insurance Corporation, Wyman report, 64:3-28

Economic Council of Canada

Annual report, 1983-1984, 5:5, 7-40

Estimates, 1985-1986, main, 28:6-14

Financial institutions, discussion paper, *The Regulation of Canadian Financial Institutions: Proposals for Discussion*, 64:3-28

Small business

Capitalization, 10:5, 16-7, 20

Capital gains tax exemption proposal, 10:6, 17-9; 79:30-2, 34-7, 39-40

Severance pay, revamping tax system to make available, 10:6, 17

See also Small business—Equity investment

Change of ownership, FBDB financing, 7:33-4

Consultations, finance committee role, etc., 7:16-7

Credit, 53:97-8, 101-2; 64:13-4

Canadian Federation of Independent Business position, 69:18-20; 69A:41-60

Canadian Imperial Bank of Commerce position, 69:67-9

La Chambre des Notaires du Québec position, 72:23

Loans officers, training, 69:19-20

See also Banks and banking—Commercial banking centres

Definition, 7:14-5

Equity investment, 80:6

Income tax measures, 83:41

See also Pension funds—Investments

Finance, Trade and Economic Affairs Standing Committee support, 54:9

See also Small business—Consultations

Financial services, 52:95

Banks, 55:102-3; 60:58-9; 64:23-4

See also Financial institutions; Trust companies

Legislation, plain language drafting, 53:100

Loans

Asset base, 52:94-5

Canadian Commercial Bank loans, difficulties, 53:104-5

"Personal guarantees", 53:98-100, 104-5

Standards, 53:103-4

Tax incentives, 10:19

See also Small business—Capitalization

Small business—Cont.

Women, success rate, 10:18-9

See also Bank of Montreal; Banks and banking—Commercial banking centres; Export Development Corporation; Federal Business Development Bank—Loans; Financial institutions—Investment rules; Insurance companies; Life insurance companies; Pension funds—Investments; Real estate—Income tax; Trust companies

Small Business Development Bonds, 18:39-40; 21:17-8; 22:12-3, 18-9, 24; 23:11, 26, 29; 80:24; 82:40-1

Small Businesses Loans Act

Bank managers, attitude, 10:21-2, 27-8

Fees, increasing, 10:15-6, 20-1

Interest rates, 10:20

See also Federal Business Development Bank—Loans

Small communities see Financial institutions; Richardson Greenshields of Canada Limited

Social security programs

Deficit reduction, effect, 82:20, 31-2, 38, 40-1; 84:33-4

Targetting, Economic Council of Canada position, 5:13

Universality, 84:34-5

Sodarcac Inc. see Appendices; Canada West Insurance Company; Financial institutions—Discussion paper; Property and casualty insurance companies—Regulation—Reinsurance—Self-dealing; Witnesses

Somerville, Mr. Bill (Trust Companies Association of Canada)

Canada Deposit Insurance Corporation, Wyman report, 58:3, 19-24, 27-8, 33, 35-45, 49, 51

Financial institutions, discussion paper, *The Regulation of Canadian Financial Institutions: Proposals for Discussion*, 58:3, 19-24, 27-8, 33, 35-45, 49, 51

Soper, Ms Margaret (Canadian Consumers Association)

Canada Deposit Insurance Corporation, Wyman report, 67:3, 35

Financial institutions, discussion paper, *The Regulation of Canadian Financial Institutions: Proposals for Discussion*, 67:3, 35

Sovereign Life Insurance Co. (Cascade Group) see Appendices;

Financial institutions—Discussion paper; Witnesses

Special Farm Financial Assistance Program, 13:33, 60-1; 14:9, 36; 23:50-2

Special Import Measures Act, 4:13**Speirs, Mr. C.G. (Insurance Agents' Association of B.C.)**

Canada Deposit Insurance Corporation, Wyman report, 52:4, 79-88

Financial institutions, discussion paper, *The Regulation of Canadian Financial Institutions: Proposals for Discussion*, 52:4, 79-88

Sports, amateur

Amateur/professional distinction, 36:19-20

Charitable status, national/provincial organizations, 36:8, 10, 12-3, 16-7, 24-5

Cultural organizations/sports organizations distinction, 36:6-7, 12-4, 16, 19

Fundraising, 36:15, 20

Provincial organizations, registration, Income Tax Act, amending, 36:6-25

Canadian Sports Federation involvement, 36:15, 24

Cost, 36:9, 23-4

Manitoba government participation, 36:18-9

Manitoba Sports Federation, involvement, 36:6-8

Orlikow motion, 36:18

Sports, amateur—Cont.

Provincial organizations, registration, Income Tax...—Cont.

Private sector funding, Jelinek position, 36:7-8

Scope/restrictions, 36:14, 23

See also Orders of Reference; Reports to House—Seventh;

Sports, amateur—Charitable status

Sponsors, Seagrams, Labatt's, etc., 36:16-7

Stackhouse, Mr. Reg (PC—Scarborough West)

Bank of Canada annual report, 1984, 85:26-7

Economic Council of Canada annual report, 1984-1985, 84:20-3

Insurance Department estimates, 1985-1986, supplementary (B), 76:26-7

Standard Guarantee Corporation see Witnesses**Standard Life Insurance Company see Appendices—Metropolitan**

Life Insurance Company; Financial institutions—Discussion paper,

Metropolitan Life Insurance Company

Standard Trust Company see Greymac Trust Company**Statements of dissent see Procedure—Reports to House, Minority reports****Stephen, Mr. Michael (Excelsior Life Insurance Company)**

Canada Deposit Insurance Corporation, Wyman report, 66:3, 37-44

Financial institutions, discussion paper, *The Regulation of*

Canadian Financial Institutions: Proposals for Discussion, 66:3, 37-44

Stetzel-Thomson Syndicate see Cardinal Insurance Company—Reinsurance**Stevens, Mr. R.W. (Household Trust Company)**

Canada Deposit Insurance Corporation, Wyman report, 65:3, 9-11

Financial institutions, discussion paper, *The Regulation of*

Canadian Financial Institutions: Proposals for Discussion, 65:3, 9-11

Stevens, Hon. Sinclair (PC—York—Peel; Minister of Regional Industrial Expansion)

Aerospace industry, 2:41-4, 46-8

American Motors Corporation, 2:23-4

Canada Development Investment Corporation, 2:12

Canadair Ltd., 2:31-2, 39, 45-6

de Havilland Aircraft of Canada Ltd., 2:32-3, 39, 45-6

Federal-provincial relations, 2:12

Fishery Products International, 2:12

Foreign Investment Review Agency, 2:12

Industrial and Regional Development Program, 2:12, 27-9, 44-5, 48-9

Industry, 2:12

Procedure, documents, 2:25

Regional Industrial Development Department estimates, 1984-1985, supplementary (B), 2:5, 11-3, 19-25, 27-9, 31-50

Stevenson, R.K., references see Saskatchewan Securities Commission**Stewart, Mr. Marshall J. (Canadian Federation of Insurance Agents and Brokers Association)**

Canada Deposit Insurance Corporation, Wyman report, 60:4, 60-4

Financial institutions, discussion paper, *The Regulation of*

Canadian Financial Institutions: Proposals for Discussion, 60:4, 60-4

Stocks/shares see Securities industry**Strath, Mr. Bill (Canadian Federation of Agriculture)**

Tax Issues in Agriculture, discussion paper, 19:84

Strathcona General Insurance Company, failure, 52:82

High risk programs, 40:26-7

Insurance Department assessment, 40:25

Rates, adequacy, 40:25-6

Reinsurance, unregistered, 40:27-9

Strikes and lockouts see Economic recovery**Strom, Mr. Brian (Farm Credit Corporation)**

Tax Issues in Agriculture, discussion paper, 13:3, 39-40, 45, 48-9,

54, 61; 14:3-4, 14-5, 31-2, 39, 43

Subordinated debt see Financial institutions**Sun Life Assurance Company of Canada see Appendices; Financial institutions—Discussion paper; Mutual life insurance companies; Witnesses****Superintendent of Insurance, 34:14-5, 17; 52:7, 9; 53:39, 41-2**

Authority, Quebec, Inspecteur Général des Institutions financières comparison, 49:13-4, 16-7, 34-6, 40; 59:11

Provincial authorities contact, Quebec, etc., 49:15

Legislation, penalties, 49:30

Monthly statements, provincial authorities, filing, 49:41

Regulatory powers, 58:21

See also Property and casualty insurance

companies—Regulation, Control

See also Continental Trust Company; Insurance

companies—Liquidations; Life insurance companies—Financial

statements; Market value; Northumberland General Insurance

Company; Pension funds—Information—Valuation; Pioneer

Trust Company—Board of directors

Supplementary fiscal equalization payments see Equalization payments**Supplementary Fiscal Equalization Payments 1982-87 Act (Bill C-39)**

Minister of Finance

Consideration, 35:5-13, report to House without amdt., 35:13, agreed to, 4

Clause 1, stood, 35:4; agreed to, 4

Clause 2, 35:12-3, agreed to, 4

Clause 3, 35:13, agreed to, 4

Title, 35:13, agreed to, 4

References

Background, 35:5-10

New Democratic Party committee travel, consensus building, 35:11-2

Objective, 35:5-7

Parliamentary consultation and recommendations, proposed, 35:10-2

Scope, 35:6-7, 9

See also Orders of Reference; Reports to House—Fifth

Supply and Services Department see Canadian Commercial Corporation—Head Office**Surrey Credit Union see Canadian Commercial Bank—Debentures****Sweden see Financial institutions—Regulation****Swissre trust see Property and casualty insurance companies—Emergency plans****Sykes, Mr. Rod (Individual presentation)**

Canada Deposit Insurance Corporation, Wyman report, 53:4, 61-79

Financial institutions, discussion paper, *The Regulation of*

Canadian Financial Institutions: Proposals for Discussion, 53:4, 61-79

References see Pioneer Trust Company—Board of directors

- Tardif, Mrs. Monique B.** (PC—Charlesbourg; Parliamentary Secretary to Minister of Regional Industrial Expansion)
Finance Department estimates, 1984-1985, supplementary (B), 4:18-9
- Tariff Board**
Canadian Import Tribunal, relationship, 75:11
Estimates, 1985-1986, supplementary (B), 75:4-14
Expenditures, 4:14-6, 20-3; 77:17
See also Tariff Board—Printing
Petition, International Scissor Limited, 75:10, 11-4
Printing, costs, 75:5, 7-10
Staff, number, 75:10-1
Workload, statistics, 75:14
See also Beef—Irish imports; Customs tariff; Witnesses
- Tariffs** see Customs tariff; Trade
- Task force on federal-provincial fiscal arrangements** see Equalization payments
- Task Force on the Churches and Corporate Responsibility** see Appendices; Witnesses
- Task forces** see Financial institutions—Efficiency/solvency conflict
- Tax Court of Canada**, Income Tax Act references, 39:18
- Tax Issues in Agriculture**, discussion paper, 12:7-42; 13:5-62; 14:4-46; 15:4-30; 16:5-74; 17:4-44; 18:4-41; 19:5-85; 20:4-39; 21:4-37; 22:4-37; 23:4-72
See also Farmers—Income tax, Part-time farmers; Orders of Reference; Reports to House—Third
- Taxation**
Expenditures, annual account, publishing, 82:31
Sales tax see Farms—Chemicals; Food
See also Agriculture; Canada Deposit Insurance Corporation; Canada Savings Bonds; Cattle; Charitable/cultural organizations; Co-operatives/caisses populaires; Equalization payments; Farm land—Clearance; Fidelity Trust Company; Income tax; Investment; Pension funds; Petroleum Gas Revenue Tax; Small business; Securities industry—Stocks/shares; Trust companies
- Taylor, Mr. Alan R.** (Canadian Bankers Association; Royal Bank)
Canada Deposit Insurance Corporation, Wyman report, 60:3, 6-18, 20-7, 30-40, 43-53, 56-9; 65:3, 19, 23-5, 27-8, 30-5, 37
Financial institutions, discussion paper, *The Regulation of Canadian Financial Institutions: Proposals for Discussion*, 60:3, 6-18, 20-7, 30-40, 43-53, 56-9; 65:3, 19, 23-5, 27-8, 30-5, 37
- Technological change**, employment effects
Economic Council of Canada position, 5:12
Women, affecting, 5:34-6
See also Textile industry; Trade—Unemployment
- Technology** see Dollar, exchange rate—Decline, Mulroney remarks
- Television** see Committees of the House
- Tellier, Mr. Roger** (Insurance Brokers Association of Alberta)
Canada Deposit Insurance Corporation, Wyman report, 53:3, 43-4
Financial institutions, discussion paper, *The Regulation of Canadian Financial Institutions: Proposals for Discussion*, 53:3, 43-4
- Teschke, Mr. W.R.** (Regional Industrial Expansion Department)
Regional Industrial Development Department estimates, 1984-1985, supplementary (B), 2:3, 25, 39, 45, 49-51
- Texas** see Empire Savings and Loans
- Textile industry**
Manitoba, dumping allegations, 4:11-3
Technological change, 5:39
- Thibault, Mr. Alain** (Committee Researcher)
Canada Deposit Insurance Corporation, Wyman report, 58:15-8; 63:4, 40-2, 72-3; 72:71-4, 81-2
Financial institutions, discussion paper, *The Regulation of Canadian Financial Institutions: Proposals for Discussion*, 58:15-8; 63:4, 40-2, 72-3; 72:71-4, 81-2
References see Committee—Staff
- Thiesson, Mr. Stuart** (National Farmer's Union)
Tax Issues in Agriculture, discussion paper, 22:13, 16-7, 20-1
- Third World** see Banks and banking—Native people; Exports; International Bank for Reconstruction and Development
- Thomas, Mr. Richard, J.** (Central British Columbia Credit Union)
Canada Deposit Insurance Corporation, Wyman report, 52:64-75
Financial institutions, discussion paper, *The Regulation of Canadian Financial Institutions: Proposals for Discussion*, 52:64-75
- Thomson, Mr. James R.** (British Columbia Credit Union)
Canada Deposit Insurance Corporation, Wyman report, 52:4, 61-9, 72-6
Financial institutions, discussion paper, *The Regulation of Canadian Financial Institutions: Proposals for Discussion*, 52:4, 61-9, 72-6
- Thomson, Mr. Richard** (Toronto-Dominion Bank)
Canada Deposit Insurance Corporation, Wyman report, 69:3, 29-54
Financial institutions, discussion paper, *The Regulation of Canadian Financial Institutions: Proposals for Discussion*, 69:3, 29-54
References see Canadian Commercial Bank—Financial support package, Support group
- Tied selling** see Financial institutions
- Toronto-Dominion Bank**
Greenline Investor Service see Securities industry
Loans, foreign, 69:36-8
Losses, 69:37-8
See also Appendices; Canadian Commercial Bank—Financial support package; Crown Trust Company—Genstar purchase; Financial institutions—Discussion paper—Ownership, Divestiture; Securities industry—Greenline Investor Service; Witnesses
- Touche Ross & Partners** see Canada Deposit Insurance Corporation—Tax status
- Toupin, Mr. Robert** (PC—Terrebonne; Vice-Chairman)
Canada Deposit Insurance Corporation, Wyman report, 70:16, 31-2; 72:20-2, 26
Economic Council of Canada estimates, 1985-1986, main, 28:6
Election as Vice-Chairman, 1:7
Export Development Corporation corporate plan, 1985-1989, 11:26-7
Federal Business Development Bank, annual report, 1983-1984 and capital budget, 1983-1984, 7:22-3; 8:12-5
Financial institutions, discussion paper, *The Regulation of Canadian Financial Institutions: Proposals for Discussion*, 70:16, 31-2; 72:20-2, 26
Canadian Commercial Corporation estimates, 1985-1986, main, 29:4, 10-1, 25
Procedure
Advertising for submissions, 29:14
Organization meeting, 1:8, 16

Toupin, Mr. Robert—Cont.

Procedure—Cont.

Quorum, 28:6

References *see* Committee—Vice-Chairman

Tax Issues in Agriculture, discussion paper, 16:27

Tourism, trade deficit, 84:18, 20**Trade**

Cultural relations, relationship, 1:51-4, 57

Dollar, exchange rate, effect, 83:13-4, 28; 84:14-5

External Affairs Department estimates, relationship, 1:53-5

Government role, 83:20

Federal-provincial duplication, 1:52

Import replacement, 84:14-5

International development, funding, 1:25-6

Program for Export Market Development, cuts, relationship, 1:42-3

International trade facilitation, 1:43; 84:15

Market development/promotion, comparisons, 1:55-8

Pacific Rim region, 29:5-6

Service trade area, deficit, 84:16-20

Regional Industrial Expansion Department studies, Economic Council of Canada excluded, 84:23-5

Tariffs, Economic Council of Canada project, 28:12-4

Unemployment adjustment for displaced workers, 84:25-7, 35-6

Universities, grants for international marketing courses, 1:43, 48-50

See also Education—Computer software; Financial institutions—Competition; Financial services; Free trade; International Monetary Fund; Tourism

Trade shows *see* "Promotech"**Traders Finance S.A., 59:21****Traders Group Limited**

Losses, Turbo Resources, CCD Real Estate MIC, 59:19

See also Appendices; Automotive financing; Financial institutions—Discussion paper—Financial holding companies; Guaranty Trust Company; Witnesses

Trader's Homeplan, 59:21**Trans Canada Credit Corporation Limited, 59:17****Transportation *see* Trucking firms; Urban transportation****Treasury bills *see* Deposit insurance—Limits****Treasury Board *see* Inspector General of Banks Office****Trilon Financial Corporation, 71:6, 8; 71A:62; 72:7-9, 17-8**

Accounting procedures, 62:22

Board of directors, 72:8, 10-1

Synergy, 66:64-5; 72:56

See also Appendices; Deposit insurance—Co-insurance; Financial institutions—Chinese walls—Discussion paper—Financial holding companies—One-stop financial shopping—Ownership—Self-dealing; Trust companies—Commercial lending; Witnesses

Trivial Pursuit *see* Investment**Trucking firms *see* United Canada Insurance****Trudeau, Mr. A.B. (Finance Department)**

Finance Department estimates, 1984-1985, supplementary (B), 4:3, 8-9, 12-4, 18-22, 24-5

Trust companies

Accounting

Averaging, Alberta, 53:9

Double counting, 40:20; 54:14

Trust companies—Cont.

Assets, 40:7-8, 11-3, 18

Audit committees, 58:28-9

Boards of directors, 69:86; 72:58

Criminal Code amendments, 58:29

Duties, 58:28-9

See also Pioneer Trust Company; Royal Trustco Limited

Borrowing limits, 40:11; 48:6

Capitalization, 40:7, 10-1, 18-9; 43:31; 52:26; 58:21

Deferred taxes, inclusion, 40:19-20

Long-term subordinated notes, 52:17-9

Preferred shares, 52:19

Regional variations, 73:45

Retractable shares, 52:19

Subordinated debt, 58:47

See also Pioneer Trust Company; Trust companies—Commercial lending—Leverage—Liquidity

Chinese walls, 47:41-2, 57-60, 67, 86, 91-2, 94-5; 48:5-6, 9-10, 15-6

Twentieth Century Fund, United States study, 48:5-6

See also Pioneer Trust Company

Commercial lending, 46:11; 47:7, 39-41, 50, 52-3, 64-5, 67-8; 48:5, 9, 19, 24-5; 52:16-7; 53:31-2, 93-4; 58:38-9

Capitalization, 58:46-7, 49-50; 59:20-1; 60:89-90, 99

Compulsory aspect, 47:65

Definition, 58:45-6; 59:18-21

E-L Financial Corporation position, 72:51-2, 54-5

Economic Council of Canada position, 64:6

Expertise, 52:16

Household Financial Corporation Limited position, 65:7-8

Laurentian Group Limited position, 59:13

Limits, Royal Trustco Limited position, 71:9-10; 71A:28-30

Trilon Financial Corporation position, 72:9

Trust Companies Association of Canada position, 58:21

See also Trust companies—Quebec

Competition, 52:15-6

Consumer loans, 65:7-8

Deposits *see* Seaway Trust Company

Diversification/specialization, 52:15, 20-5, 40; 59:16

Dividends/preferred shares, 58:47-8

Economic conditions, effect, 40:12-3

Entry, 48:7

Failures, 48:22, 31

See also Continental Trust Company; Fidelity Trust Company

Investments, 43:30-1, 52:20-2, 29; 53:85-6, 90-1

Royal Trustco Limited position, 71A:31-9

Jurisdiction, federal/provincial harmonization, 58:21

Leasing operations, 52:17

Leverage, 52:18, 34, 36-8; 58:39; 60:56

Liquidations, 40:31

See also Western Capital Trust Company

Liquidity

Canada Savings Bonds, 53:10-1

Proposal for Bank of Canada deposits, 65:9-10

Loans

Basket clause, 73:48

Limits, 52:19-20, 23

Percentage of assets, 58:45

Revaluation, 58:37

See also Crown Trust Company; Trust companies—Commercial lending

Management, 40:12

Mortgages, 40:8-9, 11, 13, 15

Commercial, 40:11

Matching difficulties, 73:39-43, 45-6, 48

Owner occupied properties, 40:11, 20

Self-dealing, 40:12, 22-3

Subsidiaries, 40:8

Trust companies—Cont.

- One-stop financial shopping, 52:40
- Ownership, 52:34-5; 53:59-60
 - Canadian Imperial Bank of Commerce position, 69:64
 - Changes, character and fitness tests, 58:20-1, 24, 28-9
 - Changes, ministerial approval, 58:21
 - Foreign ownership, Household Financial Corporation Limited position, 65:5-10, 12, 14-5; 72:66
 - Foreign ownership, 10% rule, 73:54
 - Widely held, 52:30-1; 58:23
- See also* Crown Trust Company—Acquisition; Royal Trustco Limited
- Powers, expansion, 58:20-1
- Quebec
 - Commercial lending, expansion, 47:32-3
 - Loan levels, permissible, 47:31
 - Regulatory jurisdiction, 47:17
- Real estate, 40:7
 - Appraisals, 40:20-1; 42:26-7; 58:31-8; 73:50-3
 - See also* Pioneer Trust Company
 - Building development, 40:8-9
 - Losses, 53:85-90
 - Regulation, government 'flying squads', 58:33-4
 - Subsidiaries, use as source of financing, 44:26; 46:46; 52:15, 20-1, 23-4
 - See also* Royal Trustco Limited
 - See also* Trust companies—Mortgages
- Regionally-based firms, 43:31; 52:16, 24; 73:45-6
- Registration, 40:11, 17; 58:31
 - Canada Deposit Insurance Corporation members, 40:16-7
- Regulation, 52:23-6; 53:86
 - Banks, comparison, 72:50
 - Bureaucratic expertise, 73:39
 - See also* Trust companies—Real estate, Appraisals
- Ontario, 53:12, 21-2
- Powers, 73:48
- Regional offices, 73:44-5, 47-8
- United States, comparison, 49:76-8
- See also* Pioneer Trust Company; Trust companies—Quebec—Real estate
- Schedule 'C' banking option, 52:15, 22-3; 58:21-2, 27-8, 42; 65:8-11; 68:21-2, 35-6, 41-2
 - Canadian Bankers Association position, 60:19
 - Crownx Inc. position, 69:56
 - Small loans company subsidiary, 59:17
- Self-dealing, 52:27-30, 34, 40-2; 58:20-1, 23, 50-1
 - See also* Continental Trust Company; Fidelity Trust Company—Patrician Land Corporation; Greymac Trust Company; Trust companies—Mortgages
- Small business, serving, 10, 8, 28; 53:86
- Small companies, capital and surplus requirements, limiting, 43:36
- Subsidiaries
 - Equity investment, 73:40-1, 43-4
 - See also* Trust companies—Mortgages
- Taxation, 40:19-20
- Trust Companies Association of Canada position, 58:20-2
 - See also* Trust companies—Commercial lending
- See also* Banks and banking; Canada Deposit Insurance Corporation—Agency agreements; Deposit insurance; General Motors Acceptance Corporation and *see also* individual trust companies by name

Trust Companies Act, amending, 46:40

Trust Companies Association of Canada *see* Appendices; Canada Deposit Insurance Corporation; Deposit insurance—Co-insurance—Limits; Financial institutions—Discussion

Trust Companies Association of Canada *see—Cont.*

paper—Regulation; Insurance Department—Supervisory role; Trust companies; Witnesses

Trust funds

- Conflict of interest, 53:28-9
- Lawyers, reliance on large financial institutions, 53:58-9
- Limits, 53:59
- Mutual funds, 38:26
- Revokable, 38:6
- Testamentary, 38:15
- See also* Financial institutions—Failures, Broker/lawyers

Turbo Resources *see* Traders Group Limited

Turner, Mr. Barry (PC—Ottawa—Carleton)
Procedure, organization meeting, 1:8, 14-5

Twentieth Century Fund *see* Trust companies—Chinese walls

Unemployment

- Reduction, Economic Council of Canada position, 83:22-4
- See also* Deficit—Reduction; Trade

United Canada Insurance Co., trucking firms insurance, reinsurance difficulties, 76:9-13, 20-1, 24-5

United Financial Management Limited *see* Continental Trust Company

United States

- Federal Reserve Bank *see* Canadian Commercial Bank—Loans
- Gramm-Rudman initiative *see* Deficit—Reduction
- See also* particular subjects

Unity Bank *see* National Bank of Canada

Universities and colleges *see* Trade

Urban transportation, Program for Export Market Development, funding cut, 1:44

Uruski, Hon. Billie (Government of Manitoba)
Tax Issues in Agriculture, discussion paper, 16:3, 58-74

Utilities, borrowing, effect of dollar exchange rate, 83:14

Valcourt, Mr. Bernard (PC—Madawaska—Victoria; Parliamentary Secretary to Minister of State for Science and Technology; Parliamentary Secretary to Minister of National Revenue)
Federal Business Development Bank annual report, 1983-1984 and capital budget, 1983-1984, 8:7-9, 34
Income Tax Act (amdt.)(Bill), Ways and Means motion, notice, 38:10

Venture capital, tax credits, 80:7; 82:45

Vice-Chairman, decisions and statements *see* Procedure

Vincent, Mrs. Andrea L. (Association of Canadian Pension Management)
Canada Deposit Insurance Corporation, Wyman report, 67:3, 5-6, 8, 14-6, 18
Financial institutions, discussion paper, *The Regulation of Canadian Financial Institutions: Proposals for Discussion*, 67:3, 5-6, 8, 14-6, 18

Vincent, Mr. Pierre H. (PC—Trois-Rivières; Parliamentary Secretary to Minister of National Revenue; Parliamentary Secretary to Minister of Finance)
Tax Issues in Agriculture, discussion paper, 15:30; 16:27-30, 53-4

VISA *see* Canadian Imperial Bank of Commerce

Walsh, Mr. John H. (Sovereign Life Insurance Co. (Cascade Group))
Canada Deposit Insurance Corporation, Wyman report, 53:3, 38-43
Financial institutions, discussion paper, *The Regulation of Canadian Financial Institutions: Proposals for Discussion*, 53:3, 38-43

Warner, Mr. Norman (PC—Stormont—Dundas)
Canada Deposit Insurance Corporation, Wyman report, 46:13-4, 16-7; 47:26-8; 48:25-7; 49:23-5; 50:24-5, 27; 51:9-10, 15-6, 25-7; 52:19, 87-8, 93-4; 53:21-2, 49; 56:17, 19, 21-2; 57:20-1, 42; 60:39-42, 62, 72-4; 63:32-4; 64:20-1; 69:26; 70:36-8
Canadian Commercial Bank, circumstances *re* support package, 30:36-7; 34:10-2
Committees of the House, broadcasting of proceedings, 6:29-30
Economic Council of Canada, annual report, 1984-1985, 83:32-4; 84:19, 27-30
Export Development Corporation corporate plan, 1985-1989, 11:27-8, 33
External Affairs Department estimates, 1984-1985, supplementary (B), 1:28-9, 42
Federal Business Development Bank, annual report, 1983-1984 and capital budget, 1983-1984, 7:25-7; 9:4-10, 21-3
Finance Department estimates, 1984-1985, supplementary (B), 4:5-6
Financial institutions, discussion paper, *The Regulation of Canadian Financial Institutions: Proposals for Discussion*, 40:25-6, 31; 42:10; 44:15-6; 45:21, 23; 46:13-4, 16-7; 47:26-8; 48:25-7; 49:23-5; 50:24-5, 27; 51:9-10, 15-6, 25-7; 52:19, 87-8, 93-4; 53:21-2, 49; 56:17, 19, 21-2; 57:20-1, 42; 60:39-42, 62, 72-4; 63:32-4; 64:20-1; 69:26; 70:36-8
Income Tax Act (amdt.)(Bill), Ways and Means motion, notice, 37:16, 18, 23-4; 45:18
Income Tax Act (amdt.)(Bill C-84), 79:24
Procedure
Agenda and procedure subcommittee reports, 84:11
Broadcasting of Committee proceedings, M. (Baker), 6:33
Documents, 4:26
Ministers, 1:28
Organization meeting, 1:7-8
Reports to House, 46:18, 20
References, 9:4
Regional Industrial Development Department estimates, 1984-1985, supplementary (B), 2:39
Tax Issues in Agriculture, discussion paper, 12:37-8; 20:27-30, 35; 22:19-22

Watson, Mr. Jim (General Motors Acceptance Corporation)
Canada Deposit Insurance Corporation, Wyman report, 72:4, 58-66
Financial institutions, discussion paper, *The Regulation of Canadian Financial Institutions: Proposals for Discussion*, 72:4, 58-66

Ways and Means motions *see* Income Tax Act—Amending; Income Tax Act (amdt.)(Bill); Procedure—Motions

Western Canada *see* Deposit insurance—Co-insurance; Financial institutions—Failures

Western Capital Trust Company, 40:13; 46:21, 31
Assets mismanagement, high risk business, Abacus Cities Trust Company, comparison, 43:34-5
Government financial support, 55:36
Interim financing, 43:36-7
Liquidation, losses, 44:11, 34

Westlands Bank *see* Canadian Commercial Bank

Weyman, Mr. David (Finance Department)
Income Tax Act (amdt.)(Bill), Ways and Means motion, notice, 37:4-15, 17-8, 20-9, 31-6, 38-44

Weyman, Mr. David—Cont.

Income Tax Act (amdt.)(Bill C-84), 78:5-34, 41, 44-5, 48-9; 79:3-4, 12-7, 20-1, 25-40; 80:20-1, 23-4; 82:6, 36-51, 53-8, 60-1, 66, 68, 70-1, 73-4, 78-84, 86
Tax Issues in Agriculture, discussion paper, 12:5, 30-1; 23:36-49, 60-71

Wilken's Law *see* Farmers—Income

Williams, Mr. Dom (Maritime Life Assurance Company)
Canada Deposit Insurance Corporation, Wyman report, 73:3, 7, 9-12
Financial institutions, discussion paper, *The Regulation of Canadian Financial Institutions: Proposals for Discussion*, 73:3, 7, 9-12

Wilson, Mr. Geoff (PC—Swift Current—Maple Creek)
Bank of Canada annual report, 1984, 85:18-21, 32-4
Bretton Woods Agreement Act (amdt.)(Bill C-30), 25:29-30; 27:10-1
Canada Deposit Insurance Corporation, Wyman report, 46:31-5; 47:69-71; 49:52-5; 50:11-4; 51:19-20; 52:22, 30-2, 69-71, 81-3; 53:44-5; 55:34-6; 58:31, 35-6; 63:18-21, 27; 64:25-8; 68:15-8; 69:24-7; 70:28-9; 72:18-9, 57-8, 66; 73:22, 35-6, 50-3
Canadian Commercial Bank, circumstances *re* support package, 31:26-7
Canadian Commercial Corporation estimates, 1985-1986, main, 29:11-3
Committees of the House, broadcasting of proceedings, 6:31
Economic Council of Canada
Annual report, 1983-1984, 5:24-9; 6:34-5
Annual report, 1984-1985, 83:17-20
External Affairs Department estimates, 1984-1985, supplementary (B), 1:39-41, 58
Federal Business Development Bank, annual report, 1983-1984 and capital budget, 1983-1984, 7:20-2
Finance Department estimates, 1984-1985, supplementary (B), 3:31-2; 4:14-5
Financial institutions, discussion paper, *The Regulation of Canadian Financial Institutions: Proposals for Discussion*, 46:31-5; 47:69-71; 49:52-5; 50:11-4; 51:19-20; 52:22, 30-2, 69-71, 81-3; 53:44-5; 55:34-6; 58:31, 35-6; 63:18-21, 27; 64:25-8; 68:15-8; 69:24-7; 70:28-9; 72:18-9, 57-8, 66; 73:22, 35-6, 50-3
Income Tax Act (amdt.)(Bill), Ways and Means motion, notice, 37:44
Income Tax Act (amdt.)(Bill C-84), 82:62-3, 65-6, 79-80, 84-5
Inspector General of Banks Office estimates, 1985-1986, supplementary (B), 77:18, 20
Procedure
Budget, M., 77:18
Clerk, 74:153
Organization meeting, 1:8; 83:6
Questioning of witnesses, 1:40-1
Reports to House, 46:20
Staff, 74:153
Statements, 7:20
Witnesses, 5:24
Regional Industrial Development Department estimates, 1984-1985, supplementary (B), 2:45-6
Sports, amateur, provincial organizations, registration, Income Tax Act, amending, 36:12-3
Tariff Board estimates, 1985-1986, supplementary (B), 75:11
Tax Issues in Agriculture, discussion paper, 12:19-20; 13:11-4; 14:26-7; 15:24-6; 16:14-7; 18:32-3; 19:60-2; 20:13-6, 33-6; 21:15-6; 22:17-9, 30; 23:16, 23, 26-9, 43-4

Wilson, Mr. Jim (Finance Department)
Income Tax Act (amdt.)(Bill C-84), 78:5, 34-48; 79:3, 5, 27, 29-30, 34-7, 40; 82:6, 37-8, 41, 49, 52, 72, 78, 86

Wilson, Hon. Michael (PC—Ettobicoke Centre; Minister of Finance)

- Agri-bond program, 12:10, 37
- Bankruptcy, 80:28-9
- Budget, 3:39-40; 80:6, 8, 13
- Corporations, income tax, 3:15-7
- Debt, public, interest charges, 3:7-9, 32-3
- Deficit, 3:18, 20-1, 31-2, 35
- Economic conditions, 3:9-12
- Economic policy, 3:13, 19, 30
- Equalization payments, 3:14, 22-4
- Farmers, 12:7-13, 15-22, 26-8, 30-3, 37-8
- Farms, 12:13-4, 25
- Finance Department
 - Estimates, 1984-1985, supplementary (B), 3:7-26, 28-40
 - Information services, 3:25
 - Staff, 3:37-8
- Free trade, 3:40
- Government borrowing, 3:19
- Government expenditures, 3:14
- Income tax
 - Capital gains, \$500,000 lifetime exemption, 80:6-7, 18-9, 23-6, 30-4, 36-7
 - Capital losses, 80:6
 - Equity principle, 80:5-6, 27-8
 - Income Tax Act (amdt.)(Bill C-84), 80:5-8, 12-3, 16-21, 23-37
 - Interest rates, 3:34-7; 12:20
 - Job creation, 3:7, 9, 14-5, 29-30, 33-4; 80:30-3
 - Partnerships, 80:29-30
 - Petroleum Gas Revenue Tax, 3:38-9
 - Procedure, bills, 80:12-3
 - References *see* Greymac Mortgage Company
 - Registered Home Ownership Savings Plan, 80:8, 26-7
 - Research and development, investment tax credit, 80:7
 - Small business, 80:6
 - Small business development bonds, 80:24
 - Tax Issues in Agriculture*, discussion paper, 12:7-22, 25, 27-8, 30-3, 35, 37-8, 40
 - Venture capital, 80:7

Winger, Mr. Ken (Financial Trust Company)

- Canada Deposit Insurance Corporation, Wyman report, 53:4, 84-94
- Financial institutions, discussion paper, *The Regulation of Canadian Financial Institutions: Proposals for Discussion*, 53:4, 84-94

Winnipeg *see* Federal Business Development Bank—Offices**Winslade, Mr. Ralph** (Agricultural Institute of Canada)

- Tax Issues in Agriculture*, discussion paper, 18:5-21

Wise, Hon. John *see* Farmers—Income tax, Committee study**Witnesses** (organizations)

- Agricultural Institute of Canada, 18:5-21
- Appraisal Institute of Canada, 57:3, 6-21
- Association of Canadian Pension Management, 67:3, 5-21
- Assumption Mutual Life Insurance Company, 73:3, 14-8
- Atlantic Alliance of Insurance Agents and Brokers Associations, 73:3, 28-38
- Atlantic Trust Company of Canada, 73:3, 38-54
- Bank of British Columbia, 72:4, 75-84
- Bank of Canada, 34:3-37; 47:3, 83-108
- Bank of Montreal, 60:4, 85-100
- Bank of Nova Scotia, 63:4, 46-70
- B.C. Central Credit Union, 52:4, 61-9, 72-6
- Cadillac-Fairview Corporation Limited, 68:3-25
- Canada Deposit Insurance Corporation, 44:3-40, 43-4
- Canada Deposit Insurance Corporation Working Committee, 51:3-42

Witnesses (organizations)—*Cont.*

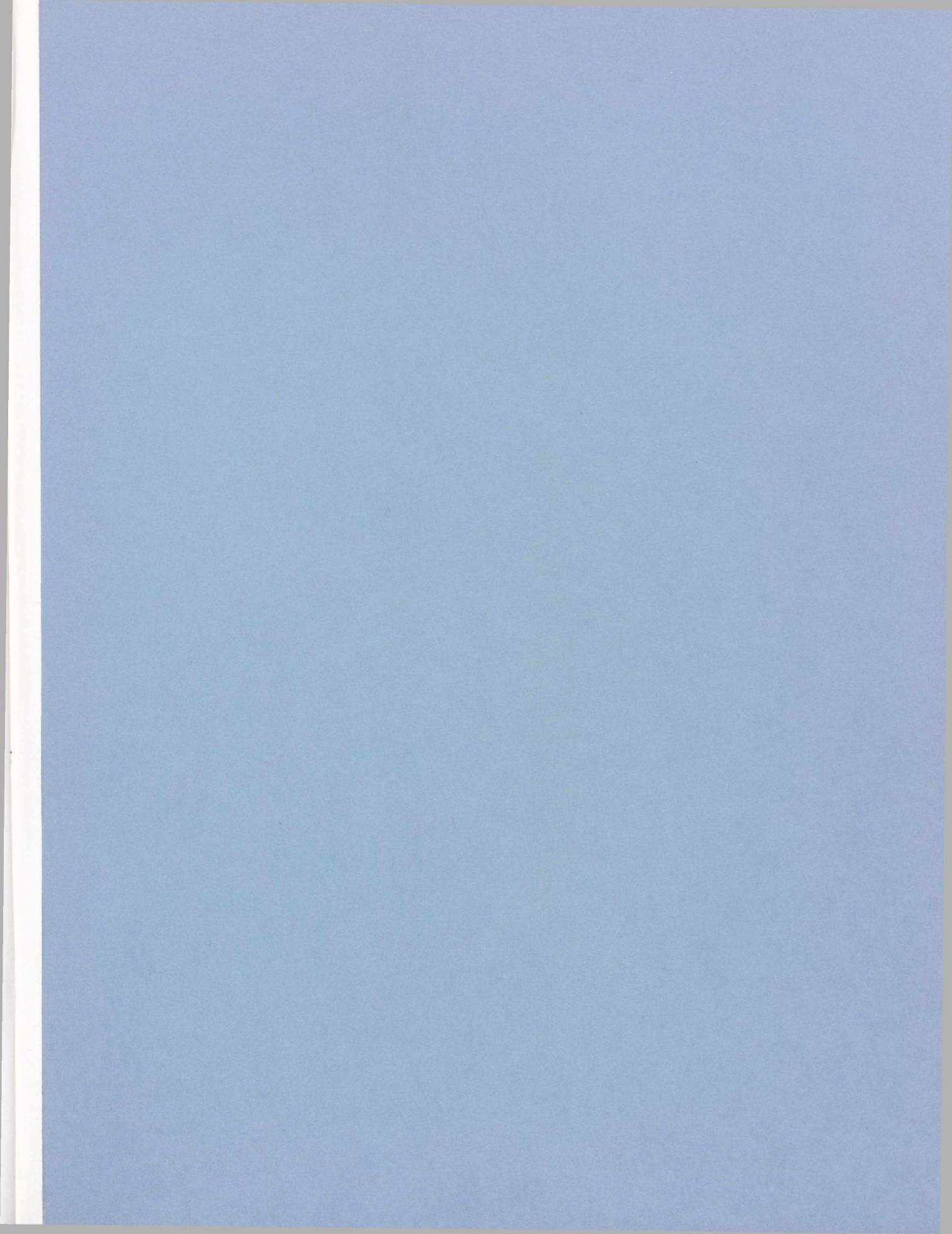
- Canada Life Assurance Company, 66:4, 66-71
- Canada Sports Federation, 36:5, 15-7, 19, 24-5
- Canadian Automotive Leasing Association, 57:4, 42-8
- Canadian Bankers Association, 60:3, 6-59
- Canadian Broadcasting Corporation, 6:13-7, 20-3, 25-6, 29-30
- Canadian Cattlemen's Association, 21:4-31
- Canadian Commercial Bank, 30:5-44
- Canadian Commercial Corporation, 29:4-25
- Canadian Co-operative Credit Society Limited, 18:23-41; 63:3, 6, 12-3, 15-23, 26-7
- Canadian Council of Financial Analysts, 61:3-15
- Canadian Council on International Cooperation, 26:3, 11-5, 17-21
- Canadian Federation of Agriculture, 19:50-84
- Canadian Federation of Independent Business, 69:3, 17-28
- Canadian Federation of Insurance Agents and Brokers Association, 60:4, 60-6
- Canadian Hereford Association, 21:32-7
- Canadian Imperial Bank of Commerce, 69:4, 58-62
- Canadian Institute of Actuaries, 57:48; 58:3, 5-19
- Canadian Institute of Chartered Accountants, 60:4, 66-85
- Canadian Life and Health Insurance Association, 62:3, 5-35
- Canadian Organization of Small Business, 10:4-29
- Canadian Reinsurance Group, 63:4, 70-4
- Canadian Tax Foundation, 81:6-41
- Central British Columbia Credit Union, 52:64-75
- Centre for International Policy, 26:3-11, 28-9
- Chambre de Commerce du Québec, La, 69:3, 6-17
- Chambre des Notaires du Québec, La, 72:3, 19-29
- Civil Service Co-operative Credit Society Limited, 57:3, 22-31
- Clarkson Gordon, Chartered Accountants, 31:3-13, 15-24, 26-34
- Class "A" preferred shareholders, Canadian Commercial Bank, 33:3-18
- Consumer and Corporate Affairs Department, 49:3, 79-104
- Consumers' Association of Canada, 67:21-40
- Consumers' Association of Canada, British Columbia Branch, 52:3, 42-60
- Consumers' Association of Canada, Manitoba Branch, 54:3, 58-65
- Co-operators Group Limited, 63:3, 6-8, 10-1, 20-1
- Coopers and Lybrand Chartered Accountants, 81:41-63
- Credit Union Central of Nova Scotia, 73:3, 18-27
- Credit Union Central of Ontario, 63:3, 8-9, 11, 13-20, 23-7
- Crownx Inc., 69:4, 58-62
- Dennis Madden and Associates, 40:4, 29; 43:3, 30-1, 36-7; 44:3, 38-9; 45:7, 34; 46:3, 39-40; 47:3, 24-6, 56-7, 102; 48:3, 18; 49:3, 98-9, 103; 52:3-4, 26-7, 40-1, 86-7; 53:3-4, 23, 75-7, 93, 96-7; 54:39-41; 56:3, 25-6; 58:3, 51; 59:3, 14; 60:4, 98; 62:3, 33-4
- Desjardins Group, 70:5-19
- E-L Financial Corporation, 72:4, 51-8
- E. Wayne Clendenning Consulting 1983 Ltd., 40:4; 43:3, 32-3; 44:3, 15; 48:3, 19; 58:3, 50-1
- Eaton Bay Financial Services Limited, 65:3, 37-45
- Economic Council of Canada, 5:7-40; 28:6-15; 64:3-28; 83:8-41; 84:5-11, 13-36
- Edmonton Chamber of Commerce, 53:3, 54-61
- Energy Probe, 25:5, 17-32
- Excelsior Life Insurance Company, 66:3, 37-44
- Export Development Corporation, 11:6-41
- External Affairs Department, 1:5, 36-58
- Farm Credit Corporation, 13:32-62; 14:4-16, 19-23, 27-34, 36-43, 45-6
- Farm Finance and Taxation Research Institute, 17:4-22
- Federal Business Development Bank, 7:5, 28-30, 33-4; 8:15-8, 33-4, 37-9, 31-6; 9:4-6, 15-6, 19, 21-3
- Federation of Automobile Dealer Associations of Canada, 71:3, 5-15
- Fidelity Life Assurance Company, 52:3, 5-14

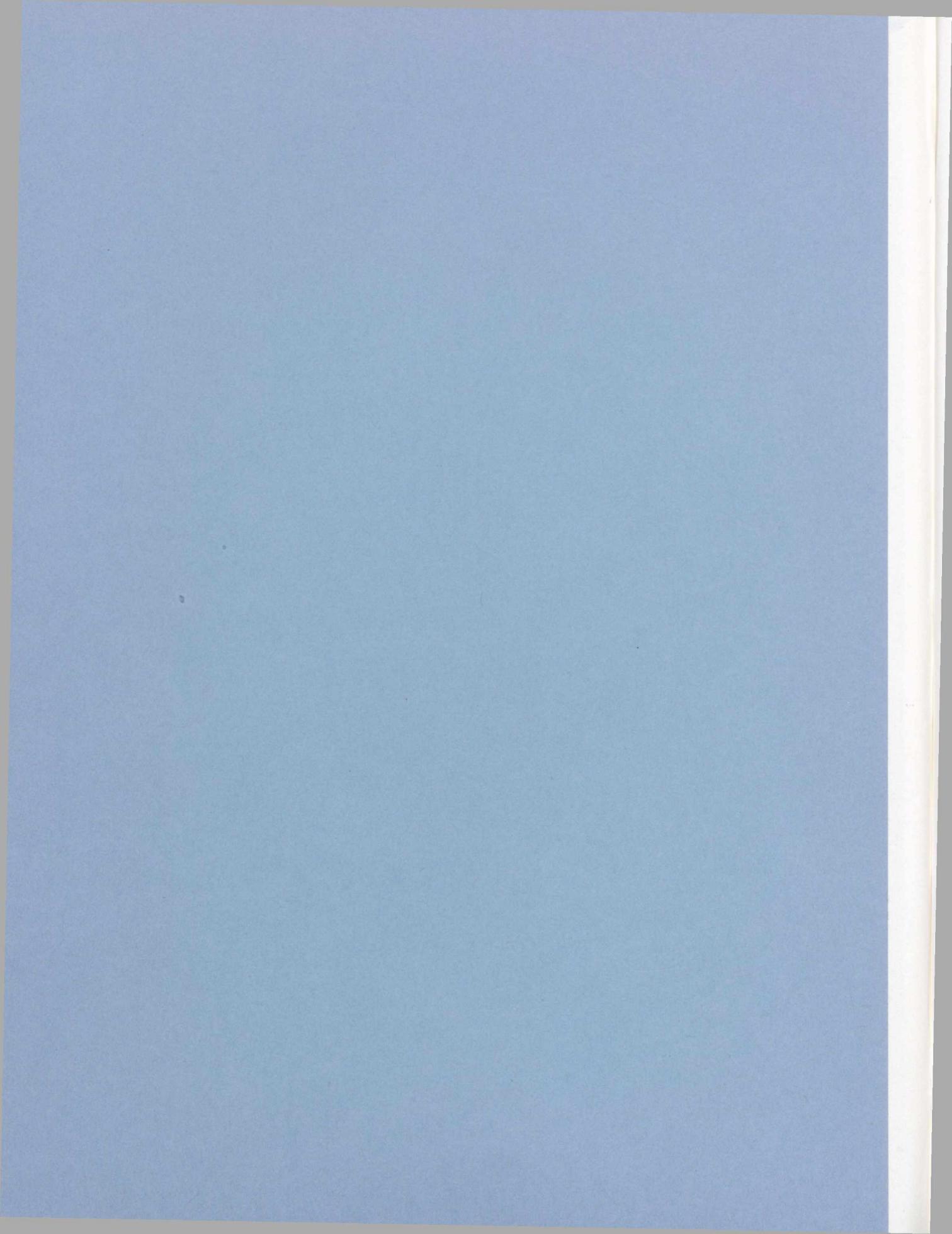
Witnesses (organizations)—Cont.

- Finance Department, 3:25-7, 38; 4:6-25; 12:30-1; 23:36-71;
 23A:1-13; 27:3, 12-3, 16-20; 35:4-9, 11-2; 36:5, 9-10, 13, 17, 21,
 23; 37:4-44; 38:3-34; 39:3-22; 46:3, 22, 24-5, 42, 44-7; 47:3,
 37-73; 78:6-50; 79:4-5, 12-7, 20-1, 25-40; 80:20-1, 23-4;
 82:36-58, 60-1, 66-7, 70-4, 76-84, 86
- Financial Trustco Capital Limited, 53:4, 84-94
- First City Trust Company, 52:3, 14-29
- General Motors Acceptance Corporation, 72:4, 58-66
- Great West Life Insurance Company, 54:3, 43-57
- Household Financial Corporation Limited, 65:3, 5-15
- Inspector General of Banks Office, 32:3-45; 55:3, 15-20, 22-4, 28-9,
 33-5, 37-40; 77:7-17, 20-9
- Insurance Agents' Association of British Columbia, 52:4, 76-88
- Insurance Agents' Association of Manitoba, 54:3, 7-17
- Insurance Agents' Association of Saskatchewan, 53:3, 46-9
- Insurance Brokers Association of Alberta, 53:3, 43-5, 47-9
- Insurance Bureau of Canada, 63:3, 28-45
- Insurance Department, 40:5-32; 42:3-49; 43:3-37; 44:3, 29-32, 35,
 39-43; 49:3, 5-41; 76:4-29
- Investors Group, 68:3, 25-42
- Latin America Working Group, 26:3, 22-8
- Laurentian Group Limited, 59:3-15
- Manitoba Central Credit Union, 54:3, 17-29
- Manitoba Farm Business Association, 22:23-37
- Manitoba Government, 16:58-74
- Manitoba Sports Federation, 36:5-8, 13-7, 19
- Manufacturers Life Insurance Company, The, 66:3, 27-37
- Maritime Life Assurance Company, 73:3, 5-14
- McMurphy-Ramsey Investments Ltd., 53:97, 100-1, 105-6
- Metropolitan Life Insurance Company, Prudential Insurance of
 America and Standard Life Assurance Company, 66:3, 6-19
- Mutual Life Assurance Company of Canada, 66:4, 45-51
- National Anti-Poverty Organization, 82:17-33
- National Bank of Canada, 70:3, 20-32
- National Farmer's Union, 22:4-22
- New Brunswick Government, 15:3-30
- Ontario Federation of Agriculture, 19:5-49
- Ontario Ministry of Agriculture and Food, 20:20-39
- Parliamentary Press Gallery, 6:8-13, 17-20, 22-5, 27, 29
- Peace Hills Trust Company, 53:3, 24-38
- Peat Marwick Mitchell & Co., Chartered Accountants, 31:3, 9-11,
 13-9, 21-3, 25, 27-9, 31-2
- Peters and Co. Ltd., 53:4, 80-4
- Prince Edward Island Government, 20:4-19
- Principal Group Ltd., 53:3, 6-24
- Québec Government, 47:3, 5-36
- Racetracks of Canada Inc., 16:5-9, 11-30
- Regional Industrial Expansion Department, 2:37-9, 45, 49-51
- Regional Trust Company, 52:3, 29-42
- Reinsurance Research Council of Canada, 63:3, 31-2, 43, 45
- Richardson Greenshields of Canada Limited, 54:3, 29-43
- Royal Bank of Canada, 65:3, 15-37
- Royal Trustco Limited, 71:3, 5-15
- Samson Band of Indian 137, 33:3, 19-26
- Saskatchewan Government, 13:5-31
- Securities Industry Capital Markets Committee, 56:3-29
- Security Home Mortgage Investment Corporation, 53:94-7

Witnesses (organizations)—Cont.

- Shroeder's Bank and Trust Company, 57:31-42
- Sodarcam Inc., 72:4, 67-75
- Sovereign Life Insurance Co. (Cascade Group), 53:3, 38-43
- Standard Guarantee Corporation, 52:4, 88-96
- Sun Life Assurance Company of Canada, 66:4, 19-26
- Tariff Board, 75:4-14
- Task Force on the Churches and Corporate Responsibility, 25:5-10,
 13-7
- Toronto-Dominion Bank, 69:3, 29-54
- Traders Group Limited, 59:3, 15-26
- Trilon Financial Corporation, 72:3, 6-19
- Trust Companies Association of Canada, 58:3, 19-51
- Women for the Survival of Agriculture, 17:23-44
- See also individual witnesses by surname*
- Women** *see* Eaton Bay Financial Services Limited—Depositors; Life insurance companies—Income protection policies; Small business; Technological change
- Women for the Survival of Agriculture** *see* Appendices; Witnesses
- Woodlots** *see* Agriculture—New Brunswick
- World Bank** *see* International Bank for Reconstruction and Development
- World exhibitions** *see* Expo 85; "Promotech"
- Wouters, Mr. A. Peter** (Canadian Co-operative Credit Society)
Tax Issues in Agriculture, discussion paper, 18:31-2
- Wyman report** *see* Canada Deposit Insurance Corporation; Deposit insurance—Co-insurance
- Wyman, Mr. W. Robert** (Canada Development Insurance Corporation)
 Canada Deposit Insurance Corporation, Wyman report, 51:3-42
 Financial institutions, discussion paper, *The Regulation of Canadian Financial Institutions: Proposals for Discussion*, 51:3-42
 References *see* Canada Deposit Insurance Corporation—Wyman report—Role
- Yeomans, Mr. Donald R.** (Tariff Board)
 Tariff Board estimates, 1985-1986, supplementary (B), 75:3-14
- Young, Mrs. Pamela** (Ontario Federation of Agriculture)
Tax Issues in Agriculture, discussion paper, 19:14-5, 19
- Youth** *see* Counselling Assistance for Small Enterprise
- Yufe, Mr. Boris** (Class "A" preferred shareholder of Canadian Commercial Bank)
 Canadian Commercial Bank, circumstances *re* support package, 33:3
- Zwerver, Mr. Harry** (Ontario Federation of Agriculture)
Tax Issues in Agriculture, discussion paper, 19:14, 18, 22, 28-9, 33-4, 37-8, 41-2, 48-9







CANADA

INDEX

DU

COMITÉ PERMANENT DES

Finances, du commerce et des questions économiques

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicules nos 1-85 • 1984-1986 • 1^{re} Session • 33^e Législature

Président: M. Don Blenkarn



INDEX

COMITÉ PERMANENT DES

Finances, du commerce et
des questions économiques

CHAMBRE DES COMMUNES

L'index est disponible dans les deux langues officielles.

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada.

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnement et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

The Index is available in both official languages.

Published under authority of the Speaker of the House of Commons by the Queen's Printer for Canada.

Available from the Canadian Government Publishing Centre, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

GUIDE DE L'USAGER

Cet index couvre les sujets ayant fait l'objet de discussions lors des séances de ce comité. Les dates et les numéros des fascicules contenant les procès-verbaux et témoignages des séances du comité sont répertoriés dans les pages préliminaires sous le titre «DATES ET FASCICULES».

Les sujets, ainsi que les noms des intervenants, sont inscrits par ordre alphabétique et en caractères gras de même que les numéros des fascicules. Chaque référence peut apparaître sous les deux rubriques afin de faciliter l'accès à l'information.

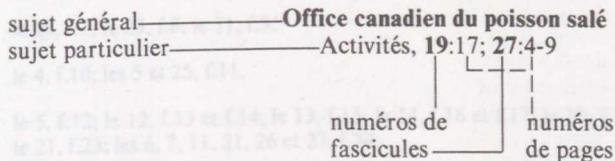
Pêches

Pacifique, 11:31

Oberle, M. F. (PC—Prince George—Peace river)

Pêches, 11:31

L'exemple suivant illustre la méthode d'indexation employée.



Certains sujets d'importance commandent des descripteurs spéciaux tels que: Appendices; Ordre de renvoi; Procédure et Règlement; Témoins; Votes en Comité, etc.

L'index est dit croisé parce qu'il comporte des renvois. Les renvois à un sous-titre sont indiqués par un long trait.

Nigeria. Voir Poisson—Exportations

sujet abordé — **Géothermie**

sous cette Allusions, 1:34; 11:4-18

autre rubrique Voir aussi Chauffage collectif, système

titre-sujet — **Énergie atomique.** Voir plutôt Énergie nucléaire
préféré à un autre

GUIDE DE L'USAGER

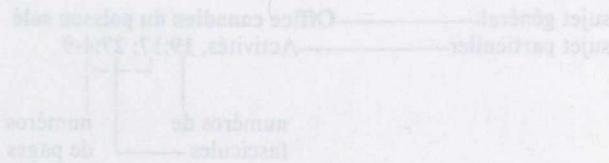
Cet index couvre les sujets ayant fait l'objet de discussions lors des séances de ce Comité. Les dates et les numéros des fascicules contenant les procès-verbaux et témoignages des séances du Comité sont répertoriés dans les pages préliminaires sous le titre « DATES ET FASCICULES ».

Les sujets, ainsi que les noms des intervenants, sont inscrits par ordre alphabétique et en caractères gras de même que les numéros des fascicules. Chaque référence peut apparaître sous les deux rubriques afin de faciliter l'accès à l'information.

Fâcheux
Fascicule 11:31

O'Brien, M. F. (PC—Prince George—Peace River)
Fâcheux 11:31

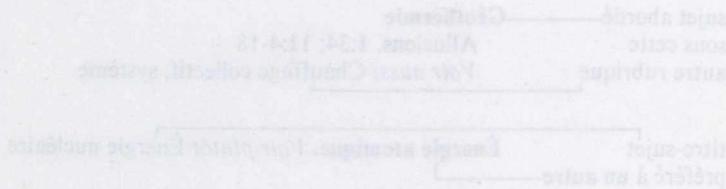
L'exemple suivant illustre la méthode d'indexation employée.



Certains sujets d'importance commandent des descriptions spéciales tels que: Appendices, Ordre de travail, Procédure et Règlement, Témoignage, Votes en Comité, etc.

L'index est dit « triple » parce qu'il comporte des renvois. Les renvois à un sous-titre sont indiqués par un long trait.

Nigam, Van Poona—Espérance



Le Comité canadien du poisson saumon est une institution fédérale créée en vertu de la Loi sur le régime de dépenses fédérales. Son mandat est de promouvoir le développement durable de la pêche commerciale en eau douce au Canada. Le Comité est composé de représentants de l'industrie, de la recherche scientifique, de l'éducation et du public. Les membres du Comité sont élus pour une période de trois ans. Le Comité se réunit régulièrement pour discuter des questions liées à la pêche commerciale en eau douce au Canada. Les décisions du Comité sont prises à la majorité simple. Le Comité est financé par le gouvernement fédéral du Canada.

Le Comité canadien du poisson saumon est une institution fédérale créée en vertu de la Loi sur le régime de dépenses fédérales. Son mandat est de promouvoir le développement durable de la pêche commerciale en eau douce au Canada. Le Comité est composé de représentants de l'industrie, de la recherche scientifique, de l'éducation et du public. Les membres du Comité sont élus pour une période de trois ans. Le Comité se réunit régulièrement pour discuter des questions liées à la pêche commerciale en eau douce au Canada. Les décisions du Comité sont prises à la majorité simple. Le Comité est financé par le gouvernement fédéral du Canada.

INDEX

COMITÉ PERMANENT DE LA CHAMBRE DES COMMUNES COMPTE RENDU OFFICIEL

PREMIÈRE SESSION, TRENTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

Abréviations et symboles: A=appendice. Am.=amendement. Art.=article. M.=motion.

DATES ET FASCICULES

—1984—

Novembre: les 21 et 26, f.1; le 27, f.2; le 28, f.3; le 29, f.4.
 Décembre: le 6, f.5; le 13, f.6.

—1985—

Janvier: le 28, f.7; le 29, f.8; le 31, f.9.
 Février: le 4, f.10; les 5 et 25, f.11.
 Mars: le 5, f.12; le 12, f.13 et f.14; le 13, f.15; le 14, f.16 et f.17; le 18, f.18; le 19, f.19 et f.20; le 20, f.21 et f.22; le 21, f.23; les 6, 7, 11, 21, 26 et 27, f.24.
 Avril: le 16, f.25; le 17, f.26; le 18, f.27; le 30, f.28.
 Mai: le 1^{er}, f.29; le 6, f.30; le 7, f.31 et f.32; le 8, f.33; le 9, f.34; le 16, f.35; les 9, 14, 21, 28 et 29, f.41.
 Juin: le 3, f.36 et f.41; le 4, f.37; le 5, f.38; le 6, f.39; les 10, 11 et 12, f.40; le 13, f.42; le 19, f.43; le 20, f.44; le 25, f.45; le 27, f.46.
 Juillet: le 9, f.47 et f.48; le 10, f.49 et f.50; le 11, f.51 et f.74.
 Septembre: le 3, f.52; le 4, f.53; le 5, f.54; le 9, f.55 et f.56; le 10, f.57 et f.58; le 11, f.59; le 12, f.60 et f.61; le 16, f.62; le 17, f.63 et f.64; le 18, f.65; le 19, f.66 et f.67; le 23, f.68; le 24, f.69 et f.70; le 25, f.71; le 26, f.72; le 30, f.73 et f.74.
 Octobre: les 2, 3, 4, 16, 17, 22, 23 et 29, f.74.
 Novembre: le 25, f.75; le 26, f.76; le 28, f.77.
 Décembre: le 10, f.78 et f.79; le 11, f.80; le 12, f.81; le 16, f.82.

—1986—

Janvier: le 27, f.83.
 Février: le 4, f.83; le 6, f.84; le 11, f.85.

Voir aussi le comité permanent des finances et des affaires économiques

- ABC.** Voir Association des banquiers canadiens
- Abella, rapport,** allusions diverses, 5:35-6
- Accords fiscaux,** processus, Parlement, participation, 35:10-1
- ACDI.** Voir Agence canadienne de développement international
- Acheson, M. John** (Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes)
Institutions financières, réglementation, propositions à considérer, document d'étude (*Livre vert*), 62:5-6, 11, 13-9, 21, 23-5, 28, 32, 34-5
 Société d'assurance-dépôts du Canada, groupe de travail (Wyman), rapport, 62:5-6, 11, 13-9, 21, 23-5, 28, 32, 34-5
- ACP.** Voir Association canadienne des paiements
- Actuaires**
 Formation, exigences, 58:14
 Formation, normes professionnelles, élaboration par l'Institut canadien des actuaires, 58:15
 Pénurie, solution, mesures, 58:16-8
 Rôle, 58:5-6; 59:10
 Comparaison avec le Royaume-Uni et adaptation possible au Canada, 58:8-16, 28
 Élargissement, nécessité, 58:16, 18
 Voir aussi Assurance-vie, compagnies; Assurances, compagnies; Département des Assurances; Institutions financières—Solvabilité, contrôle et Réglementation, réforme, recommandations—Solvabilité, contrôle; Maritime, compagnie d'assurance-vie
- Adams, M^{me} Patricia** (Energy Probe)
 Bretton Woods, accords et accords connexes, Loi—C-30, 25:17-32
- Administration financière, Loi**
 Allusion, 2:35-6
 Voir aussi Impôt sur le revenu
- AEIE.** Voir Agence d'examen de l'investissement étranger
- Aérospatiale, industrie**
 Gouvernement, rôle, participation, etc., 2:31, 41-2, 46-7
 Groupe de travail consultatif, rapport, 2:30-1, 46-7
 Internationalisation, 2:44
- Affaires extérieures, ministère**
 Budget supplémentaire (B) 1984-1985, 1:20-58; 4:26-7
 Crédit 25b adopté, 4:3
 Rapport à la Chambre, 5:4
 Commerce international, expansion, poste budgétaire, 1:42-4
 Information et relations culturelles, poste budgétaire, 1:51-5
 Représentants, témoignages. Voir Témoins
 Voir aussi Industrie et Commerce, ministère; Tribunal canadien des importations
- Afrique du Sud,** Banque mondiale, prêts, 27:11
- Agence canadienne de développement international (ACDI)**
 Mandat, élargissement, 26:17-8
 Programme de participation publique (PPP), 26:17
 Voir aussi Corporation commerciale canadienne; Société pour l'expansion des exportations—Financement à l'exportation—Crédit mixte et Financement parallèle
- Agence d'examen de l'investissement étranger (AEIE/FIRA)**
 Rôle, modification, 2:12
 Voir aussi Assurance-vie, compagnies mutuelles étrangères—Activités; Banque fédérale de développement
- Agriculteurs**
 Aide financière, 17:28
 États-Unis, 19:48
 Exploitation, besoins financiers, concentration, 14:38-9
 Groupe cible, 22:27-8
 Nouveau-Brunswick, priorités, 15:18-9
 Parti progressiste-conservateur, promesses électorales, etc., 14:27, 36; 16:32, 40, 60-1, 66; 22:6, 17-8
 Programme spécial de 1981. Voir Crédit agricole—Aide financière à l'agriculture
 Subventions directes, 15:5, 22; 20:15-6; 22:8, 11, 17
 Subventions jusqu'à 20 000 \$, programme proposé, 13:36
 Appui du gouvernement, comparaison avec d'autres secteurs économiques, 12:9, 26-7
 Assurance-récolte, programme, paiements, 12:9
 Saskatchewan, 13:15
 À temps partiel, 15:18
 Nouveau-Brunswick, 15:6-7, 10, 12-4, 29
 Voir aussi Impôt sur le revenu
 À temps plein, définition. Voir Impôt sur le revenu
 À temps plein, revenus non agricoles, 15:23-4, 27; 19:6
 Avoir net, 16:59; 17:6-7; 19:31-2; 21:12; 22:5, 7, 12
 Gains en capital non réalisés, inclusion, 12:14-5; 16:61-2
 Capital investi. Voir plutôt Avoir net sous le titre susmentionné
 Capitaux, mouvements. Voir plutôt Fonds de roulement sous le titre susmentionné
 Carburants agricoles, taxe, ristourne, 12:9, 14, 27; 13:18; 22:36-7
 Commercialisation, activités, 22:33
 Crédit, valeur de l'avoir, relation, 12:14-5
 Définition, 13:8-9; 17:10
 Dettes, endettement, etc., 12:7, 11-2, 35-6; 16:59, 68; 18:12; 19:50-1; 22:14-5; 23:35
 Allègement, mesures, solutions proposées, etc., 12:13, 21; 13:14-7, 60-1; 14:18-9, 34-6; 16:73; 18:13; 19:56; 21:25-8; 23:26-7
 Alignement sur les mesures aux États-Unis, 16:56-7
 Banques, propositions, 14:23
 Options proposées par la SCA, 13:36, 55-6; 14:24-5, 46
 Programme de subvention directe de 150 millions \$ par an pendant 3 ans, proposition de la SCA. Voir plutôt Crédit agricole—Intérêt, taux—Subvention directe
 Saskatchewan, 13:15, 21-2
 Comparaison avec les États-Unis, 12:36
 Détachement ou remise, programme proposé. Voir plutôt Crédit agricole—Dette
 Jeunes, 12:7, 21-2
 Moratoire. Voir plutôt Crédit agricole—Dette
 Nouveau-Brunswick, 15:20, 24
 Refinancement, 13:39-40
 Saskatchewan, ventilation selon les créanciers, 13:30; 18:29; 19:45
 Difficultés financières, 12:7, 11-5; 14:24; 16:47-8, 58-9; 18:6, 10-1, 24, 29; 19:43, 50; 22:14-7; 23:26, 35
 Bruce et Grey, comtés, Ont., expérience, 12:10, 25, 27-8; 19:40, 44, 53, 57-8, 60, 64, 73-4, 79, 82-3; 23:35
 Coopératives de crédit, mesures, 18:25, 31-2; 19:45-6
 Données, statistiques, etc., 12:18-9
 Elderslie, comté, Ont., 16:55-6
 Établissements d'enseignement agricoles, gouvernements, etc., responsabilité indirecte, 22:15, 30-1
 Manitoba, 16:59
 Nombre ou proportion d'agriculteurs touchés, 13:34, 54-5; 14:12, 25-6; 16:63, 68; 19:51; 21:16-7, 20; 22:11-2, 26
 Saskatchewan, 13:6-7, 14-6, 21-2
 Wise, l'hon. John, ministre de l'Agriculture, propos, 12:19; 18:21
 Voir aussi Crédit agricole—Agriculteurs en difficulté financière

Agriculteurs—Suite

- États-Unis, gouvernement, mesures, **16:56-7; 22:16, 28, 33**
- Exploitation familiale, définition, **12:22; 18:15**
- Exploitation familiale, transfert d'une génération à l'autre, **13:14, 17, 22-4; 15:16, 26**
- Exploitations agricoles
 - Actifs, **22:20-1**
 - Catégories, **21:6**
 - Définition, **14:12**
 - Intérêt, dépenses, **14:16-7; 19:50**
 - Investissement moyen, **18:5; 20:17**
 - Nombre, **14:11-2; 17:6, 17**
 - Protection favorisant les petites exploitations plutôt que les grandes, **12:25**
 - Valeur, **12:13-4, 22; 17:6; 19:31-3; 22:20-2**
 - Atlantique, provinces, **20:14**
 - Saskatchewan, **13:7-8**
- Faillites, **12:17-8; 13:19, 21, 34, 60; 16:47, 58, 63; 22:17; 23:29**
- Nouveau-Brunswick, **15:16-7, 21**
- Financement. *Voir Institutions financières, réglementation, propositions à considérer, document d'étude (Livre vert)—Répercussions—Financement*
- Fonds de roulement, **18:5, 17; 21:27; 22:25**
- Forclusions et saisies, **16:68; 23:8**
 - Par la SCA. *Voir plutôt Société du crédit agricole—Propriétés acquises*
 - Par les banques, prévisions, etc., **13:54-5**
- Gains en capital
 - Et pertes en capital, statistiques, **23:37-41**
 - Manitoba, impôt provincial, exemption des premiers 100 000 \$, **16:64, 69-70**
 - Non réalisés, **19:27, 31**
 - Réalisation, statistiques, etc., **19:25-6; 23:46-7**
 - Saskatchewan, impôt provincial, exemption des premiers 50 000 \$, **13:13, 24-5, 30**
 - Voir aussi Avoir net sous le titre susmentionné; Impôt sur le revenu*
- Lancement en agriculture, période critique, **22:26**
- Liquidités. *Voir plutôt Fonds de roulement sous le titre susmentionné*
- Nouveau-Brunswick, impôt foncier, régime, **15:7, 25**
- Nouveau-Brunswick, intrants, coût, **15:26**
- Obligations pour le développement de la petite entreprise, programme, nombre admissible, **23:50**
- Productivité, **12:7; 22:6**
- Régime fiscal, **19:7; 23:8, 24-5, 33**
 - Encouragements fiscaux, programmes, adaptation aux agriculteurs dont le revenu est inférieur à la moyenne nationale, **15:5-6, 8**
 - Terres agricoles, aménagement, installation de drains, etc., encouragement, **16:52**
 - Traitement comme toute autre entreprise, **17:7, 18; 18:5; 20:6, 17; 21:33; 23:5**
- Revenus, **16:62-3; 17:5-6, 40; 19:50, 57; 21:12, 19; 22:4-6, 11**
- Manitoba, **22:23**
 - Non agricoles, **17:5-6; 20:16**
 - Voir aussi À temps plein sous le titre susmentionné*
 - Nouveau-Brunswick, **15:5, 26-7, 29**
- Terres agricoles
 - Et bâtiments, plus-value, statistiques, **23:47-9**
 - Laissées incultes, **16:48, 57; 20:16**
 - Location, **16:53-4**

Agriculteurs—Suite**Terres agricoles—Suite**

- Prix ou valeur, **15:16; 16:46-50, 54-5; 19:25, 31-3; 20:17; 21:20-1, 23, 30**
- Voir aussi Régime fiscal sous le titre susmentionné*

Agriculture

- Abri fiscal, **18:5, 11-2; 21:7-8; 22:35; 23:8**
 - Appui, comparaison avec d'autres pays, **18:26**
 - Avenir, **22:12, 16, 25-7**
 - Cycles, **14:44-5; 18:11, 26; 22:27**
 - Gouvernement fédéral, dépenses, **18:25, 30; 19:48-9**
 - Gouvernements provinciaux, dépenses, **18:25, 30**
 - Marchés futurs, recherches, **22:32**
 - Mesures, systèmes impérial et international, utilisation, **12:9**
 - Nouveau-Brunswick
 - Emplois, nombre, **15:9**
 - Produit provincial brut, pourcentage, **15:8-9**
 - Voir aussi Rendement sous le titre susmentionné*
 - Obligations agricoles, programme proposé. *Voir plutôt Crédit agricole—Agro-obligations*
 - Planification, stratégie, etc., **18:38-9**
 - Politique nationale, **21:5; 22:6, 12, 16**
 - Production, **22:6**
 - Diversification, **21:5**
 - Produits
 - Prix, gouvernement, intervention, **22:33-4**
 - Prix, parité, concept, etc., **17:25-8, 30, 34-5, 41-2**
 - Prix internationaux, **18:26**
 - Voir aussi Société pour l'expansion des exportations—Assurances, services et Financement à l'exportation*
 - Questions fiscales. *Voir Questions fiscales dans l'agriculture, document d'étude*
 - Recherche, **22:25, 32-3**
 - Réglementation, **22:25, 33**
 - Rendement du capital ou de l'investissement, **12:15; 13:55; 16:58, 62; 17:7; 19:49, 51; 20:38; 21:19; 22:20-2; 23:7-8**
 - Nouveau-Brunswick, **15:9-10**
 - Saskatchewan, situation économique, prévisions, **13:14-5**
 - Sociétés agricoles, gains en capital, statistiques, **23:39, 41, 44**
 - Stabilisation, programmes, **15:22**
 - Statistiques, **17:5; 22:19-20, 23-4, 32**
 - Divulgaration, **17:9-10**
 - Voir aussi Agriculteurs—Lancement; Revenu national, ministère—Personnel*
- Agriculture, ministère, récupération des coûts, programme, 21:9, 22**
- Agro-obligations.** *Voir Appendices—Questions fiscales dans l'agriculture, document d'étude—Finances, ministère, document relatif au programme; Crédit agricole*
- AIDE.** *Voir Assistance et information pour le développement des entreprises*
- Aide au développement international.** *Voir plutôt Pays en voie de développement—Assistance*
- Alberta**
- Fiducie et prêts, compagnies, Alberta Law Society, non-confiance, **53:23**
 - Gouvernement
 - Projet de loi 214 modifiant la *Guarantees Acknowledgement Act*, **53:99, 101**
 - Voir aussi Banque Commerciale du Canada—Soutien, mesures de 255 millions \$*

Alberta—Suite

Institutions financières, situation, 53:26-7, 59
 Voir aussi Crédit agricole

Alberta Law Society. Voir Alberta—Fiducie**Alboim, M. Elly** (CBC-TV News)

Comité, délibérations, radiotélédiffusion, 6:13-7, 20-3, 25-6, 29-30

Alimentation. Voir Consommateurs—Proportion**Aliments,** taxe suggérée, 17:35**Allan, M. Thomas M.** (London, compagnie d'assurance-vie)

Institutions financières, réglementation, propositions à considérer, document d'étude (*Livre vert*), 66:55-7, 61-4

Société d'assurance-dépôts du Canada, groupe de travail (Wyman), rapport, 66:55-7, 61-4

Allgood, M. David (ministère des Finances)

Voies et moyens, impôt sur le revenu, modification de la Loi et, de façon connexe, la *Loi sur la Cour canadienne de l'impôt*, 38:7-8, 15-7, 20-2, 27, 29-30, 33; 39:8-9, 12, 14, 17-9

Altenan, M. J.R. (Association des banquiers canadiens)

Institutions financières, réglementation, propositions à considérer, document d'étude (*Livre vert*), 60:13-4

Société d'assurance-dépôts du Canada, groupe de travail (Wyman), rapport, 60:13-4

Althouse, M. Vic (NPD—Humboldt—Lake Centre)**Agriculteurs**

Appui du gouvernement, comparaison avec d'autres secteurs économiques, 12:26-7

Carburants agricoles, taxe, ristourne, 12:27

Dettes, endettement, etc., 14:23

Difficultés financières, 21:20; 22:16

États-Unis, gouvernement, mesures, 22:33

Exploitation familiale, transfert d'une génération à l'autre, 13:22, 24

Exploitations agricoles, nombre, 17:17

Gains en capital, Saskatchewan, impôt provincial, exemption des premiers 50 000 \$, 13:24

Régime fiscal, 16:52; 20:17

Revenus non agricoles, 20:16

Terres agricoles, prix ou valeur, 20:17; 21:20-1, 23

Agriculture, produits, prix, gouvernement, intervention, 22:33-4

Comité

Députés, votes à la Chambre, 16:67-8

Séances, 20:4

Témoins, comparaison, convocation, etc., 20:30

Crédit agricole

Agro-obligations, programme proposé, 13:44-5; 14:19-20; 17:37-9; 19:64; 20:31-3; 23:57-8

Dettes, détachement ou remise, programme proposé, 22:32

Hypothèques fondées sur le rendement ou la rentabilité, programme proposé, 14:21-3

Farm Finance and Tax Research Institute, 17:15-7

Grains de l'Ouest, stabilisation, programme, 12:26

Impôt sur le revenu, agriculteurs

À temps partiel, définition, 15:13-4, 27-8

À temps partiel, pertes agricoles, déductibilité sur le revenu non agricole en vertu de l'art. 31, 12:27; 15:27-8; 16:17; 17:37; 19:22; 20:17-9, 30-1; 21:23, 36-7; 23:17-9, 34-5

Déductions, bétail, valeur des animaux, amortissement, 16:17-20

Gains en capital, 13:22, 24-5, 44-6; 15:14-5; 16:49-51; 17:36; 18:20-1; 19:63-4; 21:21, 23-4; 23:19-20, 45

Althouse, M. Vic—Suite

Questions fiscales dans l'agriculture, document d'étude, 12:25-8; 13:22-6, 44-6; 14:19-24; 15:13-5, 27-8; 16:17-20, 49-52; 17:15-7, 36-9; 18:20-1; 19:22, 63-4; 20:16-9, 30-3; 21:20-1, 23-4, 36-7; 22:16-7, 32-4; 23:17-20, 34-5, 45, 57-8

Étude, Comité, rôle, 12:25-6, 28

Société du crédit agricole

Pertes, 13:46

Propriétés acquises, 13:46

Provinces, programmes, complémentarité, 13:23

Rôle, mandat, etc., 13:23; 14:23

Ambachtsheer, M. Keith (Association of Canadian Pension Management)

Institutions financières, réglementation, propositions à considérer, document d'étude (*Livre vert*), 67:6-8, 13-5, 19-21

Société d'assurance-dépôts du Canada, groupe de travail (Wyman), rapport, 67:6-8, 13-5, 19-21

American Motors (Canada) Inc. Voir Développement industriel régional, programme**Amérique centrale,** institutions financières internationales, activités, influences et conséquences, 26:22-4**AMIC, société,** liquidation, causes, etc., 43:6-8; 44:10-1**Andrew, M. Tim** (ministère de l'Agriculture, gouvernement du Nouveau-Brunswick)

Questions fiscales dans l'agriculture, document d'étude, 15:4-30

Angus, M. Iain (NPD—Thunder Bay—Atikokan)**Banque fédérale de développement**

Agence d'examen de l'investissement étranger, collaboration, 7:17-8

Budget d'investissement 1983-1984, 7:15-9; 8:9-11, 26-30, 33

Consultation au service des entreprises (CASE), 7:19

Nielsen, groupe de travail, étude, 7:15

Placements en actions, 7:17-8; 8:9-11, 28, 33

Prêts, 7:17, 19; 8:27-31

Rapport annuel 1983-1984, 7:15-9; 8:9-11, 26-30, 33

Rôle, mandat, etc., 7:15-7

Comité, 7:32, 36; 8:12, 35-6

PME, *livre vert*, consultations, etc., 7:16-7

Questions fiscales dans l'agriculture, document d'étude, 18:34-8

Anthony, M. Rex (Atlantic Alliance of Insurance Agents and Brokers Associations)

Institutions financières, réglementation, propositions à considérer, document d'étude (*Livre vert*), 73:28-38

Société d'assurance-dépôts du Canada, groupe de travail (Wyman), rapport, 73:28-38

Appendices

Banque Commerciale du Canada, soutien, mesures offertes, circonstances

Bande indienne n° 137 de Samson, mémoire, 33A:44-55

Banque Commerciale du Canada, mémoire, 30A:41-85

King, M. Joel, mémoire, 33A:26-44

Banque fédérale de développement, réponses à des questions soumises par le Comité, 9A:13-24

Bretton Woods, accords et accords connexes, Loi—C-30

Taskforce on the Churches and Corporate Responsibility, mémoire, 25A:9-17

Institutions financières, réglementation, propositions à considérer, document d'étude (*Livre vert*)

Appendices—Suite

Institutions financières, réglementation,....—Suite

- Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes, 62A:42-88
- Association canadienne des consommateurs, mémoire, 67A:62-91
- Association des banquiers canadiens, mémoire, 60A:252-499
- Association des compagnies de fiducie du Canada, mémoire, 58A:16-131
- Association des consommateurs du Canada-Manitoba, mémoire, 54A:102-10
- Association of Canadian Pension Management, mémoire, 67A:42-61
- Assomption, compagnie mutuelle d'assurance-vie, mémoire, 73A:44-53
- Atlantic Alliance of Insurance Agents and Brokers Associations, mémoire, 73A:58-9
- Atlantic Trust Company of Canada, mémoire, 73A:61-6
- Banque de Commerce Canadienne Impériale, mémoire, 69A:235-44
- Banque de Montréal, mémoire, 60A:524-42
- Banque de Nouvelle-Écosse, mémoire, 63A:216-20
- Banque Nationale du Canada, mémoire, 70A:161-9
- Banque Royale du Canada, mémoire, 65A:75-101
- Banque Toronto-Dominion, mémoire, 69A:192-210
- Benston, M. George J., document intitulé *La réglementation du secteur bancaire aux États-Unis*, 49A:193-309
- Binhammer, M. H.H., déclaration préliminaire, 49A:140-92
- British Columbia Central Credit Union, mémoire, 52A:138-57
- Bureau d'assurance du Canada, mémoire, 63A:155-96
- Cadillac-Fairview Corporation, mémoire, 68A:64-93
- Canada Vie, mémoire, 66A:226-34
- Canadian Reinsurance Company, mémoire, 63A:221-36
- Chambre de Commerce d'Edmonton, mémoire, 53A:132-43
- Chambre de Commerce du Québec, mémoire, 69A:128-67
- Chambre des notaires du Québec, mémoire, 72A:166-88
- Confédération des caisses populaires et d'économie Desjardins du Québec, mémoire, 70A:101-60
- Conseil de recherche en réassurance du Canada, mémoire, 63A:197-216
- Conseil économique du Canada, mémoire, 64A:31-69
- Coopérative de crédit du Service civil Limitée, mémoire, 57A:67-83
- Co-operators Group, mémoire, 63A:140-54
- Credit Union Central of Nova Scotia, mémoire, 73A:54-7
- Crownx Inc., mémoire 69A:211-34
- de Saint-Phalle, M. Thibault, mémoire, 70A:170-244
- E-L Financial Corporation, mémoire, 72A:189-224
- Excelsior Life Insurance Company, mémoire, 66A:183-93
- Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, mémoire, 69A:168-91
- Fédération canadienne des associations d'agents et de courtiers d'assurance, mémoire, 60A:500-14
- Federation of Automobile Dealer Associations of Canada, mémoire, 71A:131-4
- Fidelity Life Insurance Co., mémoire, 52A:75-82
- Financial Trust Company, mémoire, 53A:156-63
- First City Trust Company, mémoire, 52A:83-108
- General Motors Acceptance Corporation, mémoire, 72A:225-43
- Great West Life Insurance Company, mémoire, 54A:84-101
- Groupe La Laurentienne Ltée, mémoire, 59A:93-144
- Household Trust Company, mémoire, 65A:54-74
- Institut canadien des actuaires, mémoire, 58A:70-5
- Institut canadien des comptables agréés, mémoire, 60A:515-23
- Institut canadien des évaluateurs, mémoire, 57A:45-66

Appendices—Suite

Institutions financières, réglementation,....—Suite

- Insurance Agents' Association of B.C., mémoire, 52A:138-67
- Insurance Agents' Association of Manitoba, mémoire, 54A:54-9
- Insurance Agents' Association of Saskatchewan, mémoire, 53A:122-31
- Insurance Brokers Association of Alberta, 53A:111-21
- Investors Group, mémoire, 68A:94-127
- London Life Insurance Company, mémoire, 66A:204-25
- Manufacturers, compagnie d'assurance-vie, mémoire, 66A:149-82
- Maritime, compagnie d'assurance-vie, mémoire, 73A:34-43
- Métropolitaine, compagnie d'assurance-vie, mémoire, 66A:118-36
- Mutuelle, compagnie d'assurance-vie, mémoire, 66A:194-203
- Peace Hills Trust Company, mémoire, 53A:92-100
- Peters and Company Limited, mémoire, 53A:144-55
- Principal Group Ltd., mémoire, 53A:75-91
- Prudentielle d'Amérique, compagnie d'assurance, mémoire, 66A:118-36
- Regional Trust Company, mémoire, 52A:109-37
- Richardson Greenshields Securities, mémoire, 54A:60-82
- Securities Industry Capital Markets Company, mémoire, 56A:15-26
- Services financiers Eaton Baie Limitée, mémoire, 65A:102-8
- Société canadienne de crédit coopératif, mémoire, 63A:98-139
- Sodarcac Inc., mémoire, 72A:244-76
- Sovereign Life Insurance Co. (Cascade Group), mémoire, 53A:101-10
- Standard, compagnie d'assurance-vie, mémoire, 66A:118-36
- Standard Guarantee Corporation, mémoire,
- Sun Life, compagnie d'assurance-vie, mémoire, 66A:137-48
- Traders Group Ltd., mémoire, 59A:65-92
- Trilon Financial Corporation, mémoire, 72A:139-65
- Trustco Royal Limitée, mémoire, 71A:66-130
- Questions fiscales dans l'agriculture*, document d'étude
- Canadian Cattlemen's Association, mémoire, 21:18-38
- Farm Finance and Tax Research Institute, mémoire, 17A:51-92
- Fédération canadienne de l'Agriculture, mémoire, 19A:73-86
- Finances, ministère, document relatif au programme d'agrobbligations, 23A:19-27
- Finances, ministère, document relatif aux gains et aux pertes en capital, 23A:14-8
- Hutchison, M. Gary, mémoire, 16A:30-70
- Institut agricole du Canada, mémoire, 18A:44-61
- Institut agricole du Canada, modifications de la Loi de l'impôt, recommandations, 18A:62-74
- Manitoba Farm Business Association, mémoire, 22A:6-10
- Nouveau-Brunswick, ministère de l'Agriculture, mémoire, 15A:11-22
- Ontario, ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, documents, 20A:10-24
- Ontario Federation of Agriculture, mémoire, 19A:38-72
- Saskatchewan, ministre de l'Agriculture, l'hon. Lorne Hepworth, mémoire, 13A:15-30
- Société canadienne de crédit coopératif, mémoire, 18A:75-93
- Société du crédit agricole, document intitulé *Objectif: les exploitants agricoles éprouvant des difficultés financières*, 14A:2
- Women for the Survival of Agriculture, mémoire, 17A:93-109
- Arbuckle, M. J.E. (Coopers and Lybrand, Chartered Accountants) *Questions fiscales dans l'agriculture*, document d'étude, 23:7-14, 16-9, 21, 23-4, 28-33, 35-6

- Archambault, M. G.H.** (Household Trust Company)
Institutions financières, réglementation, propositions à considérer, document d'étude (Livre vert), 65:13
 Société d'assurance-dépôts du Canada, groupe de travail (Wyman), rapport, 65:13
- Armstrong, M. Charles** (Métropolitaine, compagnie d'assurance-vie)
Institutions financières, réglementation, propositions à considérer, document d'étude (Livre vert), 66:6-19
 Société d'assurance-dépôts du Canada, groupe de travail (Wyman), rapport, 66:6-19
- Arrangements entre cultivateurs et créanciers, Loi**, allusions diverses, 16:72-3; 19:53, 59, 77; 22:16
- Ashmead, M. Ralph** (Société du crédit agricole)
Questions fiscales dans l'agriculture, document d'étude, 13:41-4, 50-1, 55-9, 61-2; 14:5-9, 11-4, 21-3, 26, 28-9, 33-4, 37-8
- Assistance et information pour le développement des entreprises (AIDE)**. Voir Banque fédérale de développement
- Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes**
 Membres, activités, etc., 62:5
 Mémoire. Voir Appendices—*Institutions financières, réglementation, propositions à considérer, document d'étude (Livre vert)*
 Représentants, témoignages. Voir Témoins
- Association canadienne des consommateurs**
 Création, membres et activités, 67:21, 29-30; 70:8
 Mémoire. Voir Appendices—*Institutions financières, réglementation, propositions à considérer, document d'étude (Livre vert)*
 Représentants, témoignages. Voir Témoins
 Voir aussi Banque Commerciale du Canada—Liquidation—Déposants non assurés, indemnisation
- Association canadienne des paiements (ACP)**
 Confédération des caisses populaires et d'économie Desjardins du Québec, taxe, exemption, 70:20
 Rôle, membres, etc., 60:42
- Association canadienne d'études fiscales**
 Agents, activités, 81:40-1
 Représentants, témoignages. Voir Témoins
 Rôle, 81:34
 Voir aussi Impôt sur le revenu—Régime, simplification ou réforme
- Association des banquiers canadiens (ABC)**
 Mémoire. Voir Appendices—*Institutions financières, réglementation, propositions à considérer, document d'étude (Livre vert)*
 Représentants, témoignages. Voir Témoins
 Voir aussi Banque Commerciale du Canada—Soutien, mesures de 255 millions \$
- Association des compagnies de fiducie du Canada**
 Membres, nombre et chiffre d'affaires, 58:20, 31
 Mémoire. Voir Appendices—*Institutions financières, réglementation, propositions à considérer, document d'étude (Livre vert)*
 Représentants, témoignages. Voir Témoins
- Association des consommateurs du Canada-Colombie-Britannique**
 Membres, activités, etc., 52:42
 Représentantes, témoignages. Voir Témoins
- Association des consommateurs du Canada-Manitoba**
 Membres, activités, etc., 54:58
 Mémoire. Voir Appendices—*Institutions financières, réglementation, propositions à considérer, document d'étude (Livre vert)*
 Représentante, témoignage. Voir Témoins
- Association of Canadian Pension Management**
 Mémoire. Voir Appendices—*Institutions financières, réglementation, propositions à considérer, document d'étude (Livre vert)*
 Représentants, témoignages. Voir Témoins
 Voir aussi Caisses de retraite—Investissements dans la PME, mesure budgétaire du 23 mai 1985—Sondage; *Institutions financières, réglementation, propositions à considérer, document d'étude (Livre vert)*
- Assomption, compagnie mutuelle d'assurance-vie**
 Activités, propriété, etc., 73:14-5
 Fiducie, compagnie, propriété, entente, 73:16-7
 Investissements, domaines, 73:17
 Mémoire. Voir Appendices—*Institutions financières, réglementation, propositions à considérer, document d'étude (Livre vert)*
 Représentant, témoignage. Voir Témoins
- Assurance-chômage**
 Bon de paiement, système, 5:24
 Fonds, rendement, amélioration, 5:24
 Voir aussi Impôt sur le revenu
- Assurance-dépôts, régime**
 Adhésion, exigences, 44:4
 Administration par la SADC, 44:5-6
 Autres pays, système, comparaison, 60:40
 Autres pays, système analogue, 51:28
 Création, définition, objectif, etc., 44:4; 47:87-8; 50:6; 51:22; 60:50; 73:47
 Concept de justice, précisions demandées, 46:31-2
 Déficiences, 49:43, 58; 50:10; 53:55; 69:11
 Raisons, 50:7-8
 Déficit, 44:8
 Dépôts assurés
 Coût, 50:20-1
 Durée de cinq ans, 67:34; 70:9
 Extension, possibilité, 46:13-6; 54:61-2
 Raisons, 44:36-7
 Plafond de 60 000 \$, 44:5; 52:35-6; 67:24; 69:22
 Voir aussi Réforme, propositions sous le titre susmentionné
 Pourcentage, 49:55; 50:20
 Financement, 44:5
 Garanties, types, 50:6-7
 Gouvernement, rôle de surveillance, 50:16-7
 Réforme, nécessité, 50:6; 60:7, 86-7; 65:15; 69:12, 29, 45
 Réforme, propositions, 49:43, 51-3, 72; 50:10-2, 24-5; 52:48; 53:54; 60:7, 87-9; 64:19-20
 Caisse d'indemnisation administrée par la Banque du Canada, 72:27-8
 Coassurance, 68:41; 69:22-3, 64-6; 70:29-30; 72:23, 27, 57; 73:21, 49-50
 Consommateurs, protection et «responsabilisation», 70:9-10, 16; 72:46-7
 Dépôts assurés, plafond de 60 000 \$, augmentation, 48:28; 53:56, 58-61; 54:60, 62-4; 60:39-42; 61:12-3; 63:67; 69:28
 Dépôts assurés, plafond de 60 000 \$, maintien, 73:49

Assurance-dépôts, régime—Suite**Réforme, propositions—Suite**

Dépôts dépassant 60 000 \$, assurances, compagnies, nouveau marché, 73:18, 49-50

Dépôts dépassant 60 000 \$, déposants, responsabilité, participation à des fonds additionnels, etc., 67:35-7; 68:41; 70:8-9, 31

Primes, taux uniforme avec remises éventuelles, 68:40

Primes en fonction du risque, 69:45; 70:28-9; 72:18-9, 57-8; 73:24-5, 49

Remboursement, conditions, 58:43-4

Remboursement

Cas, 44:9-11

Critères, 46:22, 26-7; 63:62-3

Procédure, 44:6

Voir aussi Réforme, propositions *sous le titre susmentionné*

Suppression, conséquences, 73:46

Voir aussi Coopératives de crédit; États-Unis; Québec; Société d'assurance-dépôts du Canada, groupe de travail (Wyman)—Rapport, recommandations

Assurance-récolte, programme. Voir Agriculteurs**Assurance-risques divers, compagnies**

Département des Assurances, surveillance, 76:8

Primes non capitalisées et provisions pour réclamation, attestation actuarielle, proposition, 63:29, 36-7

Voir aussi Institutions financières, réglementation, propositions à considérer, document d'étude (*Livre vert*)—Sociétés de portefeuille réglementées—Répercussions

Assurance-vie. Voir Impôt sur le revenu**Assurance-vie, compagnies**

Abus, problème, 61:17-8

Mesures prises, 62:14-5

Solutions proposées, 61:18-20; 66:19

Activités auxiliaires, élargissement demandé, 66:58-9

Activités internationales, égalité de traitement, 62:9-10, 22-4

Actuaires, évaluation, renforcement des exigences, 62:15

Banque étrangère, affiliation, problèmes envisagés, 62:25-6

Distribution, réseau national, 62:7

Femmes, discrimination, 61:21

Filiales, dettes, garantie par la société mère, 62:24-5

Filiales ayant une activité commerciale légale, établissement ou acquisition, 62:17-9

Investissements, plafond de 30%, maintien, 62:31

Investissements, rendement, 61:20

Lois fédérales et provinciales, harmonisation nécessaire, 62:8

Pouvoirs, évolution, 66:18

Primes, revenu annuel, 62:13

Principes comptables généralement reconnus (PCGR), adoption, délai, 62:21-2

Rapport actuariel d'évaluation, exigences, 42:20

Réglementation, efficacité, 73:6

Services, commercialisation confiée à une banque, possibilité, 62:21

Solvabilité et réserves, mesures prises par le Département des Assurances, 42:12-20; 59:11; 62:7-8

Transactions intéressées, contrôle, règles très strictes, 69:56

Ventes liées ou assorties de conditions, consommateurs, protection, mesures, 73:12-3

Ventes liées ou assorties de conditions, opposition, 62:20-1

Voir aussi Institutions financières, réglementation, propositions à considérer, document d'étude (*Livre vert*); Libre-échange

Assurance-vie, compagnies, Loi, remaniement nécessaire, 66:36; 73:6, 15

Assurance-vie, compagnies mutuelles

Actions privilégiées

Définition, 66:31-2

Voir aussi Capitaux, accès, difficultés *sous le titre susmentionné*

Activités internationales, étendue, recommandations, 66:34-5

Banque étrangère, acquisition, restrictions, 66:25-6

Capitaux, accès, difficultés, 66:31, 36

Solution, actions privilégiées, droit d'émission, 66:31-2, 46-7

Conseil d'administration, élection, 66:15

Définition, 66:7, 15

Importance, 66:20

Législation uniforme, nécessité, 73:15-6

Problèmes divers, solutions, 66:36

Services, diversification, nécessité, 66:67

Services, diversification, restrictions, incidence, 66:28

Structure, 66:45-6

Voir aussi Institutions financières, réglementation, propositions à considérer, document d'étude (*Livre vert*)

Assurance-vie, compagnies mutuelles étrangères

Activités, AEIE, effets, 66:13-4

Conflits d'intérêts et transactions intéressées, contrôle, code de déontologie, dépôt demandé, 66:16-7

Mesures de repréailles, possibilité, répercussions, 66:32-3

Restrictions, assujettissement, recommandation, 66:33-4

Voir aussi Fiducie et prêts, compagnies—Pouvoirs, élargissement; Institutions financières, réglementation, propositions à considérer, document d'étude (*Livre vert*)

Assurances, compagnies

Activités aux États-Unis, difficultés, 49:29-30

Actuaires ou évaluateurs, désignation, recommandation, 76:17

Assurance-automobile, primes et réclamations, discrimination, 63:45

Assurance collective, protection plus grande de certains membres, 61:21-2

Assurance municipale, risques et problèmes, 54:13-4

Assurés, fonds d'indemnisation, plan détaillé du Bureau d'assurance du Canada, 63:30-5, 38, 40-2

Biens immobiliers, évaluation, rôle du Surintendant des assurances, recommandation, 66:35

Camionnage, entreprises, difficultés, 76:20-1

Capitalisation, niveau recommandé, suffisance, 54:12-3

Compagnies canadiennes appartenant à des non-résidents, 52:7

Compagnies étrangères, établissement au Canada, exigences proposées, 42:24-5

Compagnies provinciales, avenir, préoccupations, 73:29

Comptabilité de relais, utilisation, 63:39-40

Consommateurs, protection, réglementation des polices, 66:43-4

Faillites

Nombre, 40:6

Raisons, 59:11; 63:29, 43

Évaluation générale, recommandations et mesures prises, document préparé par le Département des Assurances, 40:7-15, 17-25; 42:12-3

Réhabilitation, mesures, 63:34

Législation, dispositions sur les fusions et les amalgams, 42:41

Mutuelles et compagnies à actions, différence, 66:67

Pouvoirs recommandés, 50:25-6; 59:13-4

Prêts à des administrateurs et à des agents, interdiction, 52:7, 10

Prêts commerciaux ou placements privés, critères de qualité nécessaires, 66:54

Assurances, compagnies—Suite

- Ratio de levier, 66:29-31
- Réassurance
 - Contrats, contrôles nécessaires, 40:27-8; 42:7-8; 63:29-30, 73
 - Fonctionnement, 63:73
 - Réserves, problème, 63:73
 - Sans licence, limite proposée, 63:72; 72:72-4
 - Services canadiens, amélioration, suggestions demandées, 76:22-4
 - Voir aussi États-Unis; Institutions financières, réglementation, propositions à considérer, document d'étude (Livre vert)*
- Réglementation, amélioration, suggestions demandées, 47:18; 49:35; 53:47; 63:39
- Rentabilité, objectifs, 63:38-9
- Rentes renouvelables d'un an, vente, 52:13-4
- Réseaux, établissement, situation, 73:32-3
- Services offerts, liberté, maintien, 54:15-6
- Situation financière, contrôle, responsables, mesures, etc., 63:37; 73:30-1
- TRAC, rapport, Atlantic Alliance of Insurance Agents and Brokers Associations, participation, 73:31
- Voir aussi Assurance-dépôts, régime—Réforme, propositions—Dépôts dépassant 60 000 \$; Assurances, courtiers—Escompte; Département des Assurances; États-Unis—Déréglementation; Institutions financières—Réglementation, réforme, recommandations; Québec, province*

Assurances, compagnies, Loi

- Constitutionnalité mise en doute, 47:8
- Mise à jour nécessaire, 69:58
- Modification, 52:6-7

Assurances, compagnies canadiennes et britanniques, Loi et assurances, compagnies étrangères, Loi, fusion, proposition, 63:28**Assurances, courtiers**

- Activités, restrictions, 73:35
- Certificats de placement garanti, vente, revenus tirés, 73:34
- Distribution, système, 60:61-2, 64
- Escompte des compagnies d'assurances, conditions, 54:11-2; 60:65
- Financement, sources, 73:35
- Nombre, 60:62
- Rôle, incidence sur les consommateurs, 54:15
- Voir aussi Maritimes, provinces; Northumberland General Insurance Company—Situation*

Assurances, Département. Voir plutôt Département des Assurances**Assurances, industrie**

- Comité consultatif, création, rôle, etc., recommandation, 66:35
- Étrangers, domination, raisons et conséquences, 72:71-2
- Indemnisation des détenteurs de polices, régime, mise sur pied, administration, etc., 62:8, 11-5; 76:17
- Primes, augmentation, 76:8-9, 20
- Primes, structure, établissement, modification des critères, nécessité, 76:28-9
- Situation de crise, facteurs, 73:38; 76:8-9, 26-7

Atlantic Alliance of Insurance Agents and Brokers Associations

- Mémoire. *Voir Appendices—Institutions financières, réglementation, propositions à considérer, document d'étude (Livre vert)*
- Représentant, témoignage. *Voir Témoins*
- Représentativité, chiffre d'affaires, etc., 73:28, 32
- Voir aussi Assurances, compagnies—TRAC*

Atlantic Trust Company of Canada

- Activités, etc., 73:38, 43-4

Atlantic Trust Company of Canada—Suite

- Mémoire. *Voir Appendices—Institutions financières, réglementation, propositions à considérer, document d'étude (Livre vert)*
- Représentant, témoignage. *Voir Témoins*

Atlantique, provinces. Voir Agriculteurs—Exploitations agricoles—Valeur; Banque fédérale de développement**Attewell, M. Bill (PC—Don Valley Est)**

- Affaires extérieures, ministère, budget supplémentaire (B) 1984-1985, 1:36, 42
- Banque Commerciale du Canada, soutien, mesures offertes, circonstances, 30:11-2, 31-4, 36; 31:19-23; 32:24-9; 34:12-4, 31-2, 35
- Banque du Canada, rapport annuel de 1984, 85:14-6
- Banque fédérale de développement, budget d'investissement et rapport annuel 1983-1984, 8:20-4, 34-5; 10:16-8
- Bureau de l'Inspecteur général des banques, budget supplémentaire (B) 1985-1986, 77:20-2
- Comité, 3:5,7; 80:11
- Délibérations, radiotélédiffusion, 6:32
- M., 76:29
- Séance d'organisation, 1:7, 10, 13-7, 19
- Commission du tarif, budget supplémentaire (B) 1984-1985, 4:22-3
- Conseil économique du Canada
 - Budget principal 1985-1986, 28:8-9
 - Rapport annuel 1983-1984, 6:35
 - Rapport annuel 1984-1985, 83:30-2
- Département des Assurances, budget supplémentaire (B) 1985-1986, 76:20-1, 25-6, 28-9
- Expansion industrielle régionale, ministère, budget supplémentaire (B) 1984-1985, 2:9, 37-8
- Finances, ministère, budget supplémentaire (B) 1984-1985, 3:5, 7, 12-4, 37-8; 4:21-3
- Impôt sur le revenu et autres lois connexes, Loi (modification)—C-84, 78:29, 34; 79:12, 19; 80:26-7; 82:28-30, 51, 59, 62, 65, 71, 73, 79, 83
- Institutions financières, réglementation, propositions à considérer, document d'étude (Livre vert), 40:12, 19; 42:27; 44:18-22; 45:25-7; 47:30-3, 51-3, 72-3, 99-100, 107-8; 48:17, 27-8; 49:10-2, 50-1, 82, 85-7; 50:19-24; 51:14-6, 34-5; 52:67-8; 53:56-7, 60; 55:30-1; 56:28; 57:34, 36, 40-1; 58:8-11; 59:10-3, 21; 60:53-8, 77-9; 62:20-2; 63:38-40, 45, 50-2, 54; 64:21-4; 65:40-1; 66:17-8, 47-8; 68:22-3; 69:10-3, 36-8, 49-50, 67-70, 78-82; 71:8-11, 22-3; 72:17-8; 73:7-9, 23-5, 30, 41-4*
- Société d'assurance-dépôts du Canada, groupe de travail (Wyman), rapport, 47:30-3, 51-3, 72-3, 99-100, 107-8; 48:17, 27-8; 49:10-2, 50-1, 82, 85-7; 50:19-24; 51:14-6, 34-5; 52:67-8; 53:56-7, 60; 55:30-1; 56:28; 57:34, 36, 40-1; 58:8-11; 59:10-3, 21; 60:53-8, 77-9; 62:20-2; 63:38-40, 45, 50-2, 54; 64:21-4; 65:40-1; 66:17-8, 47-8; 68:22-3; 69:10-3, 36-8, 49-50, 67-70, 78-82; 71:8-11, 22-3; 72:17-8; 73:7-9, 23-5, 30, 41-4
- Voies et moyens, impôt sur le revenu, modification de la Loi et, de façon connexe, la *Loi sur la Cour canadienne de l'impôt*, 37:15-7, 26-7; 39:20, 22

Autochtones

- Institutions financières
 - Autofinancement, facteur de réussite, 53:29-30
 - Difficultés rencontrées, 53:28, 32
- Voir aussi Institutions financières—Avoirs—1%*

Automobiles, concessionnaires

- Activités, types, 71:18

Automobiles, concessionnaires—Suite

Conflits d'intérêts, problème, 71:21-2

Crédit-bail

Concurrence, 71:19, 25

Financement, 71:24, 26

Pourcentage du chiffre d'affaires, 71:22-3

Financement, sources, 71:18

Réseaux, établissement, 71:23-5

Voir aussi Banque Royale du Canada—Rachat

Axworthy, l'hon. Lloyd (L—Winnipeg—Fort Garry)

Aérospatiale, industrie, 2:30-1, 46-7

Canadair Limitée et de Havilland Aircraft of Canada, Limited, privatisation, 2:30-1, 47-8

Comité

Députés, temps de parole et ordre d'intervention, 2:13-8, 30, 34-7

Documents, distribution dans les deux langues officielles, 2:25

Séances, tenue et impression des témoignages en l'absence de quorum, 2:6-11

Développement industriel régional, programme, 2:26

Entreprises, modernisation, restructuration, etc., subventions, suppression, 2:27-9

Expansion industrielle régionale, ministère, budget supplémentaire (B) 1984-1985, 2:26-31, 33, 46-8

Babey, M. Paul (Société du crédit agricole)

Questions fiscales dans l'agriculture, document d'étude, 13:32-41, 44-6, 48-53; 14:4, 19-21, 26-7, 31, 41-3, 45-6

Baillie, M. A.C. (Banque Toronto-Dominion)

Institutions financières, réglementation, propositions à considérer, document d'étude (Livre vert), 69:33

Société d'assurance-dépôts du Canada, groupe de travail (Wyman), rapport, 69:33

Baker, M. George (L—Gander—Twillingate)

Banque fédérale de développement, budget d'investissement et rapport annuel 1983-1984, 7:11, 24-5; 10:19-22

Comité, délibérations, radiotélédiffusion, 6:7-8, 20-4, 28-9, 31-3

Commission du tarif, budget supplémentaire (B) 1984-1985, 4:20

Finances, ministère, budget supplémentaire (B) 1984-1985, 4:19-20

Tribunal canadien des importations, 4:19-20

Balanyk, M. Orest (ministère de l'Agriculture de l'Île-du-Prince-Édouard)

Questions fiscales dans l'agriculture, document d'étude, 20:4-19

Baldwin-United, faillite, 62:13-5**Bande indienne n° 137 de Samson**

Lettres ou appels téléphoniques à l'Inspecteur général des banques, réponse, absence, 32:20; 33:26

Mémoire. Voir Appendices—Banque Commerciale du Canada, soutien, mesures offertes, circonstances

Représentant, témoignage. Voir Témoins

Voir aussi Banque Commerciale du Canada—Fiducie, entente de fusion

Bank of B.C.

Avenir, 72:77

Représentant, témoignage. Voir Témoins

Situation, 72:79

Voir aussi Pioneer Trust Company—Succursales

Banque Commerciale du Canada (BCC)

Actionnaires

Fonds investis, protection, mécanisme, suggestion, 34:36-7

Banque Commerciale du Canada (BCC)—Suite

Actionnaires—Suite

Liste et situation, 32:35; 33:14-5

Voir aussi Soutien, mesures de 255 millions \$—Protocole d'entente—Étude et Fiducie sous le titre susmentionné

Actions détenues, types, 30:20-1

Actions privilégiées, classe «A»

Dates d'émission, 33:4

Dividende de 53,31 \$, résolution de paiement, annulation, 30:14-5; 31:8; 33:6-9; 34:32

Vente par des cadres supérieurs, 30:15, 26-7

Voir aussi Soutien, mesures de 255 millions \$—Protocole d'entente—Révision sous le titre susmentionné

Activités, concentration, 32:19

Activités aux États-Unis, enquête demandée, 33:9-11

Aide financière. Voir plutôt Soutien, mesures de 255 millions \$ sous le titre susmentionné

Banque du Canada, gouverneur, rôle, 55:9

Banques, Inspecteur général

Et vérificateurs

Correspondance, dépôt demandé, 32:14

Rencontres et conversations téléphoniques, absence, 32:15-6; 34:32

Responsabilités, conflit, 60:71-2

Lettres au ministre des Finances, contenu, 32:19-20

Rôle, 55:9

Surveillance, rapports spéciaux demandés, etc., 30:28-30; 31:5; 32:10-1, 13-4, 18-9, 21-2, 24, 29-30, 36-9, 43-5; 34:19, 21

Cadres supérieurs

Changements, 32:18-9; 34:10; 55:5

Maintien en poste, 30:15-6; 31:24-5; 34:9

Voir aussi Actions privilégiées, classe «A»—Vente et Prêts—À taux modique sous le titre susmentionné

Comité mixte, création, 55:10

Créances de second risque, 45:15-6

Création, 30:5-6; 32:7

Curateur, nomination, 55:4-7

Débetures, détenteurs, problème, 34:33

Déposants non assurés. Voir Liquidation sous le titre susmentionné

Dépôts

Américains par rapport aux dépôts canadiens, valeur, 31:16

Banque de Commerce Canadienne Impériale, 69:73-4

Banque de Nouvelle-Écosse, 63:56-7, 65-6; 65:25

Banque Nationale du Canada, 70:25-6, 30

Banque Royale du Canada, 60:11-4, 47; 65:25-6

Banque Toronto-Dominion, 69:46-7, 51

Société canadienne de crédit coopératif, 63:13-4, 21-2

Dépôts, pertes

Mesures correctives, 31:21

Pourcentage, 30:36, 38; 34:6

Documents demandés par le Comité, liste, 30:38

État consolidé du revenu, explications, 30:34-5; 31:12-3

État des crédits concernant les imprévus, précisions, 31:29-30

États financiers, dépôt demandé, 30:37

États financiers, provision pour impôts différés, explications, 32:27-8

Faillite, répercussions sur le système bancaire, 34:8; 60:23; 63:57, 64; 70:27-8

Finances, ministère, fonctionnaires, enquête, 55:37-8

Fiducie, actionnaires, 33:21, 26

Fiducie, entente de fusion

Actifs, promesse de la banque, document déposé, 33:22

Actifs, réduction importante, doutes, 33:23

Bande indienne n° 137 de Samson, opposition, 33:21; 34:16

Banque Commerciale du Canada (BCC)—SuiteFiducie, entente de fusion—*Suite*

Circulaire d'information de la Dominion Securities and Pitfield, 33:19-21, 24-5

Conflit d'intérêt, allégations, 33:21, 23-4; 34:9

Révocation, exigence, lettre des fiduciaires, 33:23

Vérificateurs, 33:24

Voir aussi Soutien, mesures de 255 millions \$—Mise sur pied sous le titre susmentionné

Gestion

Précisions, 31:5

Qualité mise en doute, 63:57

Vérificateurs, position, 31:8-9

Liquidateur provisoire, nomination, 55:6

Liquidation

Déposants assurés, indemnisation, 55:8

Déposants non assurés, indemnisation, 63:66-7; 65:22; 69:34, 36, 73; 70:30; 72:44-5; 73:46

Association canadienne des consommateurs, position, 67:30-1

Fédération des caisses populaires et d'économie Desjardins du Québec, position, 70:17

Coût et ventilation, 55:8, 21-2

Modalités, 55:41

Raisons, 55:8-9, 21-2, 24-5

Répercussions, 60:9-10, 17; 72:41-2

Déposants non assurés, liste, divulgation, etc., 55:8, 20, 32-4, 37; 65:22-3; 69:74-5; 72:42

Effets sur le marché, 69:43

Gouvernement, intervention

Ampleur et coût, 55:8, 23

Banques, position, 60:17-8, 24-5, 43-5

Urgence, raisons, 55:25-6

Raisons, 60:14-5, 47

Mémoire. *Voir* Appendices—Banque Commerciale du Canada, soutien, mesures offertes, circonstances

Oeuvres d'art, acquisition, évaluation et inventaire, 31:22-3, 28-9

Orientation future, précisions, 30:30-1

Paragon Homes Limited, transaction, 30:21-2

Plan de sauvetage. *Voir plutôt* Soutien, mesures de 255 millions \$ sous le titre susmentionné

Poursuite judiciaire, précisions demandées, 30:37

Prêts

À taux modique consentis aux cadres supérieurs, 30:32-3; 31:20-1

Concentration, problème, 31:21

Évaluation erronée, précisions, conséquences, etc., 55:14-6, 19-20, 30

Évaluation et contrôle, procédure suivie, 31:6, 31

Gestion, 31:28

Montant total, 30:31-2

Provision pour pertes, 30:19-20, 31-2; 31:11-3, 22; 32:26-7

Remboursement, 30:21

Renseignements demandés, 60:47-8

Types et secteurs, 30:28-9, 38; 31:17

Vente, prix, acheteurs, etc., 55:33-4

Prêts, portefeuille, analyse

Banques, participation, désir, 60:93-4; 63:54-6; 65:19; 69:40-1

Banques, temps requis, 69:48-9

Délai, raisons, 55:22-3

Fiabilité, 55:27; 65:19-20

Rapport Hitchman, 55:5-6, 14, 16-7; 60:94; 69:40

Exemplaires demandés, 55:13-4

Prêts improductifs

Identification, méthodes, 33:6, 11

Pertes, valeur, 55:30-1

Banque Commerciale du Canada (BCC)—SuitePrêts improductifs—*Suite*

Problème, Westlands Bank (É.-U.), achat, incidence, 33:12-4, 18

Prospectus, 33:5, 10-1

Rapport, 30:20, 23-4

Récupération, 69:42-3

Renseignements, accès demandé, 33:5

Primes au rendement, programme, critères et raisons de sa suspension, 31:19-20

Productivité, augmentation, stratégies, 30:35

Rapport annuel de 1984, extrait, explications, 30:14

Rapport annuel de 1984, observations, 31:25-6

Ratio d'endettement, 34:25

Représentants, témoignages. *Voir* Témoins

Rosenberg, groupe de sociétés, pourcentage de propriété, 30:16-7; 31:19

Rosenberg, groupe de sociétés, transactions, gouverneur de la Banque du Canada, connaissance, 34:15-6

Situation, difficultés financières, etc., évolution, 30:6-9, 22-5, 28-9, 38-9, 41-3; 31:7, 26-7, 32-4; 32:10, 34-6, 38; 34:28; 55:9, 27-8; 60:15-6, 22, 27; 65:35

Banque du Canada, gouverneur, déclaration, 34:10, 16

Federal Reserve Board, rapport, dépôt demandé, 55:28

Petites et moyennes entreprises, incidence sur leur cote de crédit, 53:104-5

Renseignements, non-divulgation, 33:5; 55:31

Renseignements appropriés, accessibilité, incidence, 33:14

Soutien, mesures de 255 millions \$, 30:13-4, 28; 31:8, 31

Alberta, gouvernement, intervention, 34:8-9

Allègement total en intérêt, évaluation, 32:28-9; 34:12-3

Association des banquiers canadiens, position, 60:43

Banque du Canada, participation, 30:17, 37; 32:33; 34:5-7, 11-2, 29, 35, 37; 55:37; 69:46

Garantie, valeur, 55:17-9

Banques, participation, 30:17; 32:12-3; 34:6-8, 22, 24-5, 37; 55:5, 27; 60:46, 48-9, 92-7; 63:54, 56, 64-5; 69:36, 47-8, 89

Banque de Commerce Canadienne Impériale, 69:66-7, 71-4, 87-8

Banque Nationale du Canada, 70:22, 25

Banque Royale du Canada, 65:18-9, 23-5, 30-5

Banque Toronto-Dominion, 69:33-5, 46, 49-50, 53-4

Montant, radiation pour fins d'impôt, 69:75

Plan d'intervention, 69:41-2

Raisons, 60:22-4, 43

Remboursement, 69:39-40, 43-4, 46; 70:23

Risques, 55:36

Échec, 55:9-10, 34

Finances, ministère et représentants du secteur financier, contacts, incidence, 55:17-8

Mise sur pied, 34:4-5

Fiducie, entente de fusion, incidence, 34:18-9

Renseignements appropriés, insuffisance, 63:58, 62

Montant et provenance, 32:33; 34:5, 22, 26; 55:16

Options envisagées, 30:26; 32:10-1

Plan d'action envisagé, 69:88-9

Protection, mesures, 34:20

Protocole d'entente

Art. 10, application, 34:30-1

Étude, absence des actionnaires, 33:17-8; 34:21

Révision pour tenir compte des détenteurs d'actions privilégiées, classe «A», 33:17

Raisons, 32:44; 34:19, 35; 55:9-10; 60:23-4; 63:57; 70:26-7

Remboursement, 32:33-4; 33:15-6; 34:13-4

Révision, raisons, 55:6

Banque Commerciale du Canada (BCC)—Suite

- Soutien, mesures de 255 millions \$—*Suite*
Société d'assurance-dépôts, participation, 34:33
Syndic de faillite, création, suggestion, 34:19
- Soutien, mesures offertes, circonstances, étude, 30:5-44; 31:4-34;
32:4-45; 33:4-26; 34:4-38
Rapport à la Chambre, 36:4; 41:4-104
Présentation, délai, 41:3
Voir aussi Appendices; Ordres de renvoi
- Titres commerciaux, cotation, augmentation par Dominion Bond
Rating Service, 34:21-2
- Vérificateurs
Désignation et rôle, 31:4-6, 17-8, 30; 60:71-2
Examen, résultats, etc., 31:7, 9-11, 13-6, 18-9, 25, 27-8, 31-2, 34;
32:34; 33:13; 60:72-4, 76
Lettres de gestion, contenu, 31:20, 23-4
Poursuite en justice, possibilité ou non, 55:20
Voir aussi Banques, Inspecteur général—Et et Fiducie, entente de
fusion et Gestion sous le titre susmentionné
- Vérification interne, groupe, existence, 32:9
- Westlands Bank (É.-U.), achat
Amortissement, période choisie, 30:36; 31:20-2; 32:27; 60:78-9;
77:25
Bureau de l'Inspecteur général des banques, consultation, rôle,
position, etc., 32:22-3, 25-6; 33:12, 14
Documents, dépôt demandé, 30:11
Prix excessif, 31:21; 33:12-3; 34:16
Raisons, financement, etc., 30:9-12, 16, 18-9, 40-1; 31:9, 22, 24;
32:9-10; 25-6
Voir aussi Prêts improductifs—Problème sous le titre
susmentionné
- Voir aussi* Caisses d'entraide économique

Banque de Commerce Canadienne Impériale

- Bilan, 1 milliard \$ en capital, ajout, détails, 69:75-8
- Clients ayant participé à une manifestation syndicale, annulation
des comptes, incident, rôle du Bureau de l'Inspecteur général des
banques, 77:14-5
- Évolution, 69:68
- Grève VISA, 77:15
- Mémoire. *Voir* Appendices—*Institutions financières*,
réglementation, propositions à considérer, document d'étude
(*Livre vert*)
- Prêts
Politique, 69:69-71
Voir aussi Massey-Ferguson Limited
- Ratio de solvabilité, 69:79-80
- Représentants, témoignages. *Voir* Témoins
Voir aussi Banque Commerciale du Canada—Dépôts et Soutien,
mesures de 255 millions \$—Banques, participation

Banque de développement international, projets, effets écologiques,
étude par le Congrès des États-Unis, 25:26**Banque de Montréal**

- Mémoire. *Voir* Appendices—*Institutions financières*,
réglementation, propositions à considérer, document d'étude
(*Livre vert*)
- Représentant, témoignage. *Voir* Témoins

Banque de Nouvelle-Écosse

- Activités, etc., 63:68
États financiers, situation représentée, exactitude, 63:68-9

Banque de Nouvelle-Écosse—Suite

- Mémoire. *Voir* Appendices—*Institutions financières*,
réglementation, propositions à considérer, document d'étude
(*Livre vert*)
- Prêts, pertes, 65:51
- Représentants, témoignages. *Voir* Témoins
Voir aussi Banque Commerciale du Canada—Dépôts

Banque d'épargne de la cité et du district de Montréal, actionnaires,
pourcentage de propriété, 59:8-9**Banque du Canada**

- Gouverneur
Et Inspecteur général des banques, relations, 34:14-5
Et Surintendant des assurances, relations, 34:14-5
Voir aussi Banque Commerciale du Canada; Institutions
financières—Assistance
- Rapport annuel de 1984, 85:5-36
- Représentant, témoignage. *Voir* Témoins
- Rôle, 34:6, 10-2, 17; 47:84; 55:23-4
Voir aussi Assurance-dépôts, régime—Réforme, propositions—
Caisse; Banque Commerciale du Canada—Soutien, mesures de
255 millions; Banque Royale du Canada—Dépôts; Banques—
Directives

Banque fédérale de développement (BFD)

- Actifs, 9:12-3
Non productifs, valeur, 8:34
Rendement, 8:20
- Activités, diminution, 7:9; 9:11-3
- Agence d'examen de l'investissement étranger, collaboration, 7:17-8
- Appellation de «banque», 9:20-1
- Assistance et information pour le développement des entreprises
(AIDE), programme, 7:8
Nouvelles technologies, application, 8:9; 9:20
- Atlantique, provinces, activités, 10:9, 22
- Budget d'investissement 1983-1984, 7:5-37; 8:4-36; 9:4-24; 10:4-29
- Bureaux régionaux, 7:6
Voir aussi Placements en actions sous le titre susmentionné
- Comité, questions soumises, 9:16, 23-4
Réponses. *Voir* Appendices
- Conseil d'administration, membres, etc., 8:33
- Consultation au service des entreprises (CASE), 7:8, 19; 8:5; 9:4-9,
19-20
- Employés
Cadres, proportion du total, 9:18
Compétence, etc., 10:13-4
Mise à pied, 7:24; 8:21; 9:10-1
Nombre, 7:21; 8:21
Rendement, 7:12-3, 21-2
Voir aussi Prêts—Nombre—Moyenne et Winnipeg sous le titre
susmentionné
- Emprunts à l'étranger, 8:23
- Emprunts et prêts, échéances, discordance, 8:23-4
- Endettement, taux, 8:29
- États financiers, vérificateurs, etc., 8:34-5
- Frais généraux, 7:34-6; 8:20-1; 10:7
- Gestion-conseil, services, 7:8; 8:4, 9; 9:4-6, 18, 21-3; 10:6, 11-2, 23
- Image projetée au public, 8:24-5
- Information à la petite entreprise, service, 8:5
- Nielsen, groupe de travail, étude, 7:13, 15-6; 8:8, 25
- Nouvelles technologies, application. *Voir* Assistance et information
pour le développement des entreprises (AIDE), programme sous
le titre susmentionné
- Organismes provinciaux, concurrence, 7:31-2

Banque fédérale de développement (BFD)—Suite

- Orientation, philosophie, etc. *Voir plutôt Rôle sous le titre susmentionné*
- Pertes d'exploitation, réduction, 10:7
- Petite et moyenne entreprise, assistance, 10:11, 15
- Comparaison avec les banques à charte et autres institutions financières, 10:12-3
- Placements de capital de risque
- Dévaluations, 7:27-30
- Gains, pertes, etc., ventilation, 8:15-6
- Secteurs industriels, ventilation, 7:23-4
- Placements en actions, 7:7, 13-4, 22-3, 25; 10:9, 15
- Bureaux régionaux, activités, 7:26; 9:10
- Demandes, nombre accepté, etc., 7:26-7
- Entreprises, conseil d'administration, participation, 8:18
- Et prêts, efficacité, comparaison, 8:9-12
- Financement, source, 8:28
- Groupe itinérant, 9:10
- Investisseurs et demandeurs, mise en contact, projet-pilote, 8:31-4; 10:14
- Investisseurs étrangers, 7:17-8
- Politique, 7:7-8; 8:28
- Provinces ou régions, ventilation, 7:26
- Rachat d'actions par les entreprises, primes, etc., 7:23
- Risque élevé, 8:12-4
- Plaintes, 7:15-6
- Planification financière, programme, services offerts, 7:7
- Prêts, 8:28-9
- Administration, frais, 9:14, 24
- Canadian Vehicle Wash Operations Limited, Mississauga, Ont., 7:10-1
- Comptes douteux, intérêt couru, 8:23
- Demandes, approbation, refus, etc., 7:30-1, 33; 8:26-8
- Garanties exigées, 7:11-2; 10:13
- Intérêt, taux, 7:10-1; 8:30-1
- Montant moyen, 7:13-4; 10:7, 23-5
- Nombre, 7:6; 10:24-5
- Moyenne annuelle dans les succursales, 9:14
- Moyenne par employé, 7:12, 21-2
- Petits prêts, 8:18-9; 10:7, 13, 24
- Politique, critères, conditions, etc., 7:9, 33
- Prêts consentis en vertu de la Loi sur les prêts aux petites entreprises, concurrence, 7:9; 10:8, 15
- Projets financés, 7:6, 17, 33
- Provinces ou régions, ventilation, 8:25-6; 9:14
- Manitoba, 10:25-6
- Secteurs industriels, ventilation, 8:14-5, 18
- Voir aussi Rentabilité, objectif sous le titre susmentionné*
- Prêts, pertes, défaut de remboursement, etc., 7:13; 9:12-4
- Pendant la récession, 7:19-20
- Provision, 7:29-30; 8:5-7
- Secteurs industriels, ventilation, analyse, etc., 8:22
- Taux, comparaison avec les banques à charte, 8:16-8
- Prêts de banques à charte ou autres institutions financières, garanties accordées, 7:6, 13, 35-6; 9:14
- Privatisation, proposition, 10:8, 27
- Prudence, allusion, 10:11
- Rapport annuel 1983-1984, 7:5-37; 8:4-36; 9:4-24; 10:4-29
- Régions économiquement déprimées, activités, intégration à celles des sociétés de développement, 10:9-10, 27
- Régions mal servies par les banques à charte, présence, 7:9, 35
- Rentabilité, objectif, 10:7-8, 11, 25-6
- Prêts, coûts, répercussions, 10:14-5, 19
- Représentant, témoignage. *Voir Témoins*

Banque fédérale de développement (BFD)—Suite

- Rôle, mandat, etc., 7:6, 8, 13-4, 22, 24-5, 33; 8:7-8; 9:8-10, 12; 10:4, 7-13, 24-5, 27
- Consultations, 7:22, 27, 35; 8:8, 25; 9:8, 21
- Modification, 7:15-6; 9:13
- Services, regroupement en un même lieu avec les autres services offerts par le gouvernement fédéral, 9:14-9
- Services financiers, 7:6; 10:6-7, 10-1, 14, 26
- Élimination graduelle, proposition, 10:9, 15
- Succursales, 9:12
- Fermeture, 7:24; 10:7
- Nombre, 7:6, 20; 8:21
- Services offerts, variation d'une succursale à l'autre, 9:10
- Voir aussi Prêts—Nombre—Moyenne annuelle sous le titre susmentionné*
- Winnipeg et Brandon, Man., région, nombre d'employés, activités, etc., 9:15-6
- Voir aussi Banques—Prêts—Garanties; E-L Financial Corporation—Et;*

Banque interaméricaine de développement

- Charte, art. 8, 26:7
- Prêt destiné au Nicaragua, États-Unis, pressions, 26:9, 13, 23, 26
- Autres pays, position, 25:7
- Canada, position, 25:6
- Conséquences, 26:5-6, 9

Banque mondiale

- Activités
- Canada, désaccord, recours, 26:13-5
- Canada, responsabilité et participation, 27:7-8
- Condition nécessaire, 25:20-2
- Conséquences néfastes, causes, 25:18-9, 24
- Conséquences néfastes, détermination, critères, 27:10
- Contrôle, mesures, suggestions, 26:13
- Examen, impossibilité, 25:19-20, 24
- Pays en voie de développement, citoyens, position, 25:22-3
- Conseil canadien pour la coopération internationale, rôle, 26:12-3
- Marchés, passation, procédures, 27:12-3
- Rôle, faiblesses, etc., 26:12
- Voir aussi Afrique du Sud; Nicaragua—Situation*

Banque mondiale et Fonds monétaire international (FMI), activités,

- Canada, participation, 25:32; 27:11
- Critères respectant les droits de la personne, recommandations, 25:6-8, 10; 27:8-9
- Renseignements, accès, 25:7-8, 10

Banque Nationale du Canada

- Banque nationale ou régionale, 70:24-5
- Investissements, types, etc., 70:23-4
- Mémoire. *Voir Appendices—Institutions financières, réglementation, propositions à considérer, document d'étude (Livre vert)*
- Représentant, témoignage. *Voir Témoins*
- Voir aussi Banque Commerciale du Canada—Dépôts et Soutien, mesures de 255 millions \$—Banques, participation*

Banque Royale du Canada

- Dépôts de la Banque du Canada, coûts, 65:28-9
- Mémoire. *Voir Appendices—Institutions financières, réglementation, propositions à considérer, document d'étude (Livre vert)*
- Rachat, régime, incidence sur les concessionnaires d'automobiles, 71:19-20

Banque Royale du Canada—Suite

Représentants, témoignages. Voir Témoins
 Voir aussi Banque Commerciale du Canada—Dépôts et Soutien, mesures de 255 millions \$—Banques, participation; Norbanque—Compensation

Banque Toronto-Dominion

Greenline Investor Service, 47:77, 82; 49:72
 Commission des valeurs mobilières de l'Ontario, position, 47:77-9
 Mémoire. Voir Appendices—Institutions financières, réglementation, propositions à considérer, document d'étude (*Livre vert*)
 Prêts, catégories, situation, etc., 69:36-8
 Représentants, témoignages. Voir Témoins
 Voir aussi Banque Commerciale du Canada—Dépôts et Soutien, mesures de 255 millions \$—Banques, participation; Genstar Financial Corporation

Banques

Activités
 Divulgence, règles, 69:53
 «Fonds suffisants», définition, 32:39-41
 Orientation, choix, 30:25
 Activités internationales
 Risques, 63:59-60
 Voir aussi Institutions financières, réglementation, propositions à considérer, document d'étude (*Livre vert*)—Répercussions
 Administrateur et client à la fois, règles, 60:52-3
 Annexe A, règles de propriété, 59:10
 Annexe C
 Et Annexe A, différence, 47:12
 Voir aussi Institutions financières, réglementation, propositions à considérer, document d'étude (*Livre vert*); Québec, province
 Banque étrangère
 Critiques, 73:5-6
 Définition, 62:25-6
 Voir aussi Assurance-vie, compagnies; Assurance-vie, compagnies mutuelles
 Banques régionales, avenir, 60:18-9; 64:26-7; 69:81-2; 72:77
 Capital, définition, 60:53-4
 Capital, répartition, pourcentage, 72:8
 Capitalisation, options, 69:78-9
 Capitalisation, taux, comparaison avec les États-Unis, 63:53-4
 Compétitivité, augmentation, nécessité, 69:20
 Conflits d'intérêts, détermination, moyens, 60:38-9
 Conseil d'administration
 Autodiscipline, raisons, 60:39
 Efficacité, 68:16-7, 19
 Membres, choix, critères, lacunes, 72:58
 Dépôts à haut rendement, pourcentage, 51:21
 Difficultés financières, situation, 55:35
 Directives, préparation, Banque du Canada, consultation, 34:23
 Intérêt, taux, écarts, raisons, 47:103-4
 Petite et moyenne entreprise, financement, situation, 7:14; 64:23-4; 69:19, 69
 Pouvoirs, 47:13-4
 Évolution, 66:18
 Prêts
 Assurance-vie, 60:51
 Garanties accordées par la BFD, 7:6, 13, 35-6; 9:14
 Non productifs, montant, 34:34
 Opérations, morale, existence ou non, 69:32-3, 65
 Pertes, calcul, méthode de moyenne quinquennale mobile, 60:56-8; 63:51-2
 Pertes, montant, 63:48

Banques—Suite

Prêts—Suite
 Réserve, exigence, 47:86
 Répercussions sur les clients, 47:99-100
 Prêts commerciaux, définition, 65:27-8
 Rapports exigés, liste, 34:20
 Ratio d'endettement, 52:34; 60:53
 Réexamen, 34:31-2
 Règles, 60:56
 Réglementation, ajustement nécessaire, 49:45, 49
 Réseaux, établissement, possibilité, 60:35-7
 Rôle, 66:54; 69:69
 Sous-capitalisation, problème, 63:52-3
 Stabilité financière, dispositions législatives, 32:4-6, 39
 Succursales, nombre, 69:68
 Succursales, services offerts dans les petites agglomérations, 66:53-4
 Surveillance
 Autocontrôle, 69:84
 Bureau de l'Inspecteur général des banques, mesures accrues, 77:20-3
 Difficultés, 49:77-8
 Gouvernement, rôle, 70:15
 Mécanismes, réévaluation, 34:29; 69:50
 Système
 Caractéristiques, réputation, etc., 34:7, 37; 55:28-9; 60:87, 98; 64:23; 65:36; 72:6
 Comparaison avec les autres pays, 48:30-1
 Efficacité mise en doute, 32:35; 34:17-8, 28-9
 Fermé plutôt qu'ouvert, 47:90-1; 49:73
 Viabilité, facteurs, 60:18
 Voir aussi Banque Commerciale du Canada—Faillite
 Valeurs mobilières, service, possibilité, 56:28-9
 Vérificateurs
 Et Bureau de l'Inspecteur général des banques, relations, 77:14, 21-2
 Étude nécessaire, 32:31-2
 Honoraires, 60:74-5
 Rôle, 32:8-9, 32
 Vérification, comité, constitution, 32:9
 Vérification interne, inspecteurs, fonctions, 32:9
 Voir aussi Agriculteurs—Dettes, endettement, etc.—Allègement, mesures, solutions proposées, etc. et Forclusions et saisies—Par; Assurance-vie, compagnies—Services; Banque Commerciale du Canada; Banque fédérale de développement; Caisses populaires—Et; États-Unis; Impôt sur le revenu; Institutions financières; Institutions financières, réglementation, propositions à considérer, document d'étude (*Livre vert*); Intérêt, taux—Augmentation, haut niveau, etc.; Société pour l'expansion des exportations—Prêts
Banques, Inspecteur général. Voir Bande indienne n° 137 de Samson—Lettres; Banque Commerciale du Canada; Banque du Canada—Gouverneur—Et; Bureau de l'Inspecteur général des banques; Norbanque—Prêts
Banques, Loi
 Charte, approbation par un comité parlementaire, abrogation, 72:14-5
 Commission Porter, recommandations, 48:4-5; 72:39
 Modifications, 69:64
 Nécessité, 65:16
 Voir aussi Excelsior Life Insurance Company

- Bargen, M. Don** (Manitoba Farm Business Association)
Questions fiscales dans l'agriculture, document d'étude, 22:23-9, 31-7
- Barker, M^{me} W.L.** (Association des consommateurs du Canada-Manitoba)
Institutions financières, réglementation, propositions à considérer, document d'étude (*Livre vert*), 54:58-64
Société d'assurance-dépôts du Canada, groupe de travail (Wyman), rapport, 54:58-64
- Batten, M. Don** (Conseil de recherche en réassurance du Canada)
Institutions financières, réglementation, propositions à considérer, document d'étude (*Livre vert*), 63:31-2, 43, 45
Société d'assurance-dépôts du Canada, groupe de travail (Wyman), rapport, 63:31-2, 43, 45
- BCC.** Voir Banque Commerciale du Canada
- Beggs, M. Dennis A.** (Conseil canadien des analystes financiers)
Institutions financières, réglementation, propositions à considérer, document d'étude (*Livre vert*), 61:4, 10-5
Société d'assurance-dépôts du Canada, groupe de travail (Wyman), rapport, 61:4, 10-5
- Bélanger, M. Michel** (Banque nationale)
Institutions financières, réglementation, propositions à considérer, document d'étude (*Livre vert*), 70:20-32
Société d'assurance-dépôts du Canada, groupe de travail (Wyman), rapport, 70:20-32
- Bélisle-Horner, M^{me} Denise** (ministère des Finances)
Institutions financières, réglementation, propositions à considérer, document d'étude (*Livre vert*), 47:42
Société d'assurance-dépôts du Canada, groupe de travail (Wyman), rapport, 47:42
- Bell, M. J.A.G.** (Banque de Nouvelle-Écosse)
Institutions financières, réglementation, propositions à considérer, document d'étude (*Livre vert*), 63:63, 67
Société d'assurance-dépôts du Canada, groupe de travail (Wyman), rapport, 63:63, 67
- Bell, M. K.** (Département des Assurances)
Institutions financières, réglementation, propositions à considérer, document d'étude (*Livre vert*), 42:26, 35, 38; 43:18, 20-1, 25, 36-7
- Bénéfices, participation différée, régime.** Voir plutôt Régime de participation différée aux bénéfices
- Bennett, M^{me} Jaclynn** (Manufacturers, compagnie d'assurance-vie)
Institutions financières, réglementation, propositions à considérer, document d'étude (*Livre vert*), 66:36
Société d'assurance-dépôts du Canada, groupe de travail (Wyman), rapport, 66:36
- Bennett, l'hon. R.B.** Voir Économie—Politique
- Benston, M. George J.** (témoin à titre personnel)
Institutions financières, réglementation, propositions à considérer, document d'étude (*Livre vert*), 49:57-78
Société d'assurance-dépôts du Canada, groupe de travail (Wyman), rapport, 49:57-78
Témoignage. Voir Témoins
- Berlet, M. Ron** (ministère des Affaires extérieures)
Affaires extérieures, ministère, budget supplémentaire (B) 1984-1985, 1:42-5, 48-50
- Bernier, M. Jean-Pierre** (Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes)
Institutions financières, réglementation, propositions à considérer, document d'étude (*Livre vert*), 62:25-7, 34
Société d'assurance-dépôts du Canada, groupe de travail (Wyman), rapport, 62:25-7, 34
- Berquist, M. Wayne** (Great-West, compagnie d'assurance sur la vie)
Institutions financières, réglementation, propositions à considérer, document d'étude (*Livre vert*), 54:49, 52-3, 57
Société d'assurance-dépôts du Canada, groupe de travail (Wyman), rapport, 54:49, 52-3, 57
- Bétaïl.** Voir Impôt sur le revenu—Agriculteurs; Société pour l'expansion des exportations—Assurances, services—Agriculture et Financement à l'exportation—Agriculture
- Bethell, M. Robert** (Bureau d'assurance du Canada)
Institutions financières, réglementation, propositions à considérer, document d'étude (*Livre vert*), 63:28-45
Société d'assurance-dépôts du Canada, groupe de travail (Wyman), rapport, 63:28-45
- BFD.** Voir Banque fédérale de développement
- Biens immobiliers, évaluation**
Évaluateurs, formation, exigences, 58:11
Interprétation, opinion sur la valeur plutôt que garantie, 57:21
Normes, qualité, 60:70
Réévaluation obligatoire, mécanisme, établissement souhaité, 57:15-7; 67:18
Réglementation, suggestions demandées, 73:9-10
Restrictions, 57:10
Science, exactitude, amélioration, 68:13-5
Valeur, définition, dispositions législatives nécessaires, 68:14-5
Valeur marchande, détermination, 57:12-4; 60:75-6
Valeur marchande, Institut canadien des comptables agréés, position, 60:82-4
Voir aussi Assurances, compagnies; Fiducie et prêts, compagnies; Institutions financières; Société d'assurance-dépôts du Canada, groupe de travail (Wyman)—Rapport, recommandations
- Binhammer, M. H. H.** (témoin à titre personnel)
Déclaration préliminaire. Voir Appendices—*Institutions financières, réglementation, propositions à considérer*, document d'étude (*Livre vert*)
Institutions financières, réglementation, propositions à considérer, document d'étude (*Livre vert*), 49:42-57
Société d'assurance-dépôts du Canada, groupe de travail (Wyman), rapport, 49:42-57
Témoignage. Voir Témoins
- Binns, M. Pat** (PC—Cardigan)
Questions fiscales dans l'agriculture, document d'étude, 17:41-2; 18:37-8
- Bissonnette, l'hon. André** (PC—Saint-Jean; ministre d'État (Petites entreprises))
Banque fédérale de développement
Actifs, rendement, 8:20
Activités, diminution, 7:9; 9:11-3
Appellation de «banque», 9:21
Assistance et information pour le développement des entreprises (AIDE), programme, 7:8; 8:9; 9:20
Budget d'investissement 1983-1984, 7:6-28, 30-7; 8:4-15, 18-22, 25-6, 28-31, 35-6; 9:6-18, 20-1, 24
Bureaux régionaux, 7:6

Bissonnette, l'hon. André—Suite

- Banque fédérale de développement—*Suite*
Comité, questions soumise, 9:24
Consultation au service des entreprises (CASE), 7:8, 19; 8:5; 9:6-9
Employés, 7:12-3, 21-2, 24; 8:21; 9:10-1
Frais généraux, 8:21
Gestion-conseil, services, 7:8; 8:4, 9; 9:21
Information à la petite entreprise, service, 8:5
Nielsen, groupe de travail, étude, 7:13, 16; 8:8, 25
Organismes provinciaux, concurrence, 7:32
Placements de capital de risque, 7:23-4, 27-8; 8:15
Placements en actions, 7:7-8, 17-8, 22-3, 26-7; 8:10-4, 18, 28; 9:10
Plaintes, 7:15-6
Planification financière, programme, 7:7
Prêts, 7:6, 9-14, 17, 19-22, 30-1, 33-4; 8:14-5, 18-9, 22, 26, 28-31; 9:12-4
Prêts, pertes, défaut de remboursement, etc., provision, 8:6-7
Rapport annuel 1983-1984, 7:6-28, 30-7; 8:4-15, 18-22, 25-6, 28-31, 35-6; 9:6-18, 20-1, 24
Régions mal servies par les banques à charte, présence, 7:9, 35
Rôle, mandat, etc., 7:6, 13, 16, 22, 25, 27, 35; 8:7-8, 25; 9:8-10, 12, 21
Services, regroupement en un même lieu avec les autres services offerts par le gouvernement fédéral, 9:16-8
Succursales, 7:6, 20, 24; 8:21; 9:10, 12
Winnipeg et Brandon, Man., région, nombre d'employés, activités, etc., 9:15
Banques, petite et moyenne entreprise, financement, situation, 7:14
Banques, prêts, garanties de la BFD, 7:6, 35-6
Expansion industrielle régionale, ministère, budget supplémentaire (B) 1984-1985, 2:25
Petite et moyenne entreprise, définition, 7:14-5
Petite et moyenne entreprise, *Livre vert*, consultations, etc., 7:16-7, 30
Petites entreprises, prêts, Loi, 7:14, 35; 8:19, 30
- Blaikie, M. Bill** (NPD—Winnipeg—Birds Hill)
Péréquation, paiements supplémentaires (1982-1987), Loi—C-39, 35:9-12
- Blaïs, M. Raymond** (Confédération des caisses populaires d'économie Desjardins du Québec)
Institutions financières, réglementation, propositions à considérer, document d'étude (*Livre vert*), 70:5-19
Société d'assurance-dépôts du Canada, groupe de travail (Wyman), rapport, 70:5-19

Blé

- Exportations, 17:42
Prix, 17:34-5

Blenkarn, M. Don (PC—Mississauga-Sud; président)

- Affaires extérieures, ministère, budget supplémentaire (B) 1984-1985, 1:36-42, 49-50, 53-5, 57
Banque Commerciale du Canada, soutien, mesures offertes, circonstances, étude, 30:9, 11-3, 15, 23-4, 29, 32, 36, 38; 31:4, 10-1, 15-6, 21-4, 29-30, 32; 32:5, 13-6, 20-1, 27-8, 33, 37-8, 41; 33:7-9, 11-2, 15-7, 19, 21-4, 26; 34:14, 18, 26, 30-4, 37
Banque du Canada, rapport annuel 1984, 85:8-9, 13, 16, 22-3, 20-1, 35-6
Banque fédérale de développement, budget d'investissement et rapport annuel 1983-1984, 7:10-1, 20-1, 27-9, 31; 8:15-7, 31-2; 9:6, 11-3, 15-6, 18, 22; 10:20, 22-5, 28-9

Blenkarn, M. Don—Suite

- Bretton Woods, accords et accords connexes, Loi—C-30, 25:8-12, 14-7, 21-6, 29, 32; 26:7-9, 11-4, 18-9, 25-6, 29; 27:9-10, 13, 18-20
Bureau de l'inspecteur général des banques, budget supplémentaire (B) 1985-1986, 77:7, 9-14, 17-20, 26-9
Comité, délibérations, radiotélédiffusion, 6:24-6
Commission du tarif, budget supplémentaire (B) 1984-1985, 4:16, 23
Commission du tarif, budget supplémentaire (B) 1985-1986, 75:5-14
Conseil économique du Canada, rapport annuel 1983-1984, 5:17-8; 6:34-6
Conseil économique du Canada, rapport annuel 1984-1985, 83:10, 21, 36; 84:5-6, 8, 17, 19, 28-30, 33-45
Département des Assurances, budget supplémentaire (B) 1985-1986, 76:6-7, 12-5, 21-5
Élection à titre de président, 1:7; 83:6
Expansion industrielle régionale, ministère, budget supplémentaire (B) 1984-1985, 2:32-5, 38, 41
Finances, ministère, budget supplémentaire (B) 1984-1985, 3:24-5; 4:8-10, 13, 21-2
Impôt sur le revenu et autres lois connexes, Loi (modification)—C-84, 78:8, 10-1, 18-21, 24-6, 32-5, 37-50; 79:4-12, 14-9, 21-5, 27-30, 33-4, 36-7; 80:9-11, 13-4, 21, 28-9; 81:17-23, 25-33, 36-7, 40-1, 46, 48-50, 52-62; 82:17-22, 25-43, 45-50, 52-3, 55-63, 65, 67-71, 73-81, 83-6
Institutions financières, réglementation, propositions à considérer, document d'étude (*Livre vert*), 40:6-32; 42:4-50; 43:4-37; 44:4-44; 45:15-7, 19-21, 28, 33, 35-8; 46:14-6, 21-4, 32, 38-9, 41-7; 47:17-9, 32, 38-9, 51, 53-60, 62-4, 66, 70, 72-3, 81-2, 92, 101, 103-5; 48:10-5, 22-4, 32-3; 49:8-10, 18-22, 56-7, 76-8, 82-4, 86, 90-1; 51:8-9, 15-6, 18-9, 30, 33-4, 39-40; 52:11, 13-4, 16-9, 64-7, 78, 80, 82-3; 53:37-9, 42, 49-53, 55-7, 79, 82-4, 87-9, 91-2, 95-7, 105-6; 54:14, 41-4, 46-9, 51-2, 54-7, 59-64; 58:7-8, 13-8, 20, 22-3, 27-35, 37, 39-48; 59:6, 8-10, 17-8, 20-2, 25; 60:10-2, 14, 31-4, 36, 38, 41, 45-6, 54, 56, 61-4, 66, 69-70, 75-6, 79, 85; 62:9, 14-5, 19-20, 28, 32-3; 63:11-3, 18, 34, 44-5, 53, 56, 62, 65, 71, 73-4; 64:10-4; 65:7-9, 11-2, 14-5, 21, 27-30, 32, 34, 37; 66:14-5, 19, 29-30, 32-4, 39, 41-2, 46-9, 51, 56, 60-3, 65, 68, 70; 68:8-12, 33, 36-7, 41; 69:20, 32-3, 43-4, 49-51, 57, 60-2, 65, 70, 75-8, 83, 90-1; 70:13, 23; 71:7-8, 13, 16-22, 26; 72:8-9, 12-5, 28-9, 53-6, 62-6; 73:6-7, 9-10, 13-4, 16-20, 31, 33-7, 39-42, 44
Péréquation, paiements supplémentaires (1982-1987), Loi—C-39, 35:9, 11-2
Questions fiscales dans l'agriculture, document d'étude, 13:20, 24-5, 39, 46-7, 57; 14:11-5, 17-8, 21-2, 25-7, 42-3; 15:7, 11-3, 15-6, 21-2, 26, 29-30; 16:9-11, 16, 23, 28-30, 38-41, 49, 55-6, 66-7; 17:11-3, 27, 36-7, 40-1; 18:7, 12, 15, 17-21, 25, 36, 38, 41; 19:9, 11-2, 14-8, 21-3, 28-9, 33, 36-42, 46-8, 66, 69, 72-3, 78, 81; 20:7-10, 12-3, 21-3, 28-9, 36-8; 21:11-3, 15, 25; 22:22, 24, 30, 34-6; 23:14-7, 20-2, 28, 30, 33-4, 37-49, 52-4, 56-9, 61-4, 66-70
Société d'assurance-dépôts du Canada, groupe de travail (Wyman), rapport, 46:14-6, 21-4, 32, 38-9, 41-7; 47:17-9, 32, 38-9, 51, 53-60, 62-4, 66, 70, 72-3, 81-2, 92, 101, 103-5, 22-4, 32-3; 49:8-10, 18-22, 56-7, 76-8, 82-4, 86, 90-1; 51:8-9, 15-6, 18-9, 30, 33-4, 39-40; 52:11, 13-4, 16-9, 64-7, 78, 80, 82-3; 53:37-9, 42, 49-53, 55-7, 79, 82-4, 87-9, 91-2, 95-7, 105-6; 54:14, 41-4, 46-9, 51-2, 54-7, 59-64; 58:7-8, 13-8, 20, 22-3, 27-35, 37, 39-48; 59:6, 8-10, 17-8, 20-2, 25; 60:10-2, 14, 31-4, 36, 38, 41, 45-6, 54, 56, 61-4, 66, 69-70, 75-6, 79, 85; 62:9, 14-5, 19-20, 28, 32-3; 63:11-3, 18, 34, 44-5, 53, 56, 62, 65, 71, 73-4; 64:10-4; 65:7-9, 11-2, 13-4, 21, 27-30, 32, 34, 37; 66:14-5, 19, 29-30, 32-4, 39, 41-2, 46-9, 51, 56, 60-3, 65, 68, 70; 68:8-12, 33, 36-7,

Blenkarn, M. Don—Suite

- Société d'assurance-dépôts du Canada, groupe de...—*Suite*
41; 69:20, 32-3, 43-4, 49-51, 57, 60-2, 65, 70, 75-8, 83, 90-1;
70:13, 23; 71:7-8, 13, 16-22, 26; 72:8-9, 12-5, 28-9, 53-6, 62-6;
73:6-7, 9-10, 13-4, 16-20, 31, 33-7, 39-42, 44
- Société pour l'expansion des exportations, plan 1985-1989, 11:7-16,
22-5, 28-36
- Voies et moyens, impôt sur le revenu, modification de la Loi et, de
façon connexe, la *Loi sur la Cour canadienne de l'impôt*,
37:6-44; 38:4-34; 39:4-22

Blidner, M. J. (ministère de la Consommation et des Corporations)

- Institutions financières, réglementation, propositions à considérer*,
document d'étude (*Livre vert*), 49:82-6, 88, 95
- Société d'assurance-dépôts du Canada, groupe de travail (Wyman),
rapport, 49:82-6, 88, 95

Boeuf

- Importations d'Irlande subventionnées par la CEE, 12:22-3; 14:44
- Tribunal canadien des importations, enquête, 4:14
- Office de commercialisation, création proposée, 17:42-3

Bons du Trésor, taux, différence avec ceux des États-Unis, 85:8-9**Boreham, M. Gordon (témoin à titre personnel)**

- Institutions financières, réglementation, propositions à considérer*,
document d'étude (*Livre vert*), 48:20-33
- Société d'assurance-dépôts du Canada, groupe de travail (Wyman),
rapport, 48:20-33
- Témoignage. Voir Témoins

Boudria, M. Don (L—Glengarry—Prescott—Russell)

- Questions fiscales dans l'agriculture*, document d'étude, 14:27-32,
36

Bouey, M. Gerald (Banque du Canada)

- Banque commerciale du Canada, soutien, mesures offertes,
circonstances, étude, 34:4-37
- Banque du Canada, rapport annuel de 1984, 85:5-36
- Institutions financières, réglementation, propositions à considérer*,
document d'étude (*Livre vert*), 47:83-108
- Société d'assurance-dépôts du Canada, groupe de travail (Wyman),
rapport, 47:83-108

Bourse, cambistes

- Identité, 83:34
- Rôle, 83:26

**Brampton, Ont. Voir Développement industriel régional,
programme—American Motors (Canada) Inc.****Braun, M. Edward (Institut agricole du Canada)**

- Questions fiscales dans l'agriculture*, document d'étude, 18:6, 10-1,
13-4

Brésil, consulat canadien à Rio de Janeiro, fermeture, 1:33**Bresnahan, M. Dan (ministère des Affaires extérieures)**

- Affaires extérieures, ministère, budget supplémentaire (B)
1984-1985, 1:37-9, 54

**Bretton Woods, accords et accords connexes, Loi—C-30. Ministre
d'État (Finances)**

- Annexe, adoption, 27:20
- Art. 6, 27:14, adopté, 16
- Am. (M. Manly), 27:14-5, irrecevable, 16
- Art. 7 adopté, 27:20
- Am. (M. Manly), 27:16, retiré, 17
- Am. (M. Manly), 27:17-9, rejeté, 20

Bretton Woods, accords et accords connexes,...—Suite

- Art. adoptés, 27:14, 20
- Étude, 25:6-32; 26:4-29; 27:6-21
- Rapport à la Chambre, 27:20-1; 28:4
- Titre, adoption, 27:20

Bretton Woods, accords et accords connexes, mesure législative

- Objectifs, 27:6, 11-2
- Taskforce on the Churches and Corporate Responsibility,
recommandations, mise en oeuvre, nécessité de présenter des
amendements, 25:8-12

Brierley, M. James (Institut canadien des actuaires)

- Institutions financières, réglementation, propositions à considérer*,
document d'étude (*Livre vert*), 58:10-1, 14
- Société d'assurance-dépôts du Canada, groupe de travail (Wyman),
rapport, 58:10-1, 14

Brightwell, M. A.H. Harry (PC—Perth)

- Questions fiscales dans l'agriculture*, document d'étude, 14:37-9;
16:54-6; 17:39-40

British Columbia Central Credit Union

- Gouvernement, représentants, rencontre, consultation, etc., 52:73
- Mémoire. Voir Appendices—*Institutions financières*,
réglementation, propositions à considérer, document d'étude
(*Livre vert*)
- Représentants, témoignages. Voir Témoins
- Représentativité, etc., 52:61-2

Brooks, M. R.L. (Banque de Nouvelle-Écosse)

- Institutions financières, réglementation, propositions à considérer*,
document d'étude (*Livre vert*), 63:51, 53-4, 67
- Société d'assurance-dépôts du Canada, groupe de travail (Wyman),
rapport, 63:51, 53-4, 67

Brousseau, M. Daniel (Conseil canadien des analystes financiers)

- Institutions financières, réglementation, propositions à considérer*,
document d'étude, 61:7-12
- Société d'assurance-dépôts du Canada, groupe de travail (Wyman),
rapport, 61:7-12

**Brown, M^{me} Ada (Association des consommateurs du Canada—
Colombie-Britannique)**

- Institutions financières, réglementation, propositions à considérer*,
document d'étude (*Livre vert*), 52:50, 53-4, 56-9
- Société d'assurance-dépôts du Canada, groupe de travail (Wyman),
rapport, 52:50, 53-4, 56-9

**Brown, M. Hush (Société d'assurance-dépôts du Canada, groupe de
travail (Wyman))**

- Institutions financières, réglementation, propositions à considérer*,
document d'étude (*Livre vert*), 51:11-2, 14-6, 21, 23-5, 28, 32,
35-7
- Société d'assurance-dépôts du Canada, groupe de travail (Wyman),
rapport, 51:11-2, 14-6, 21, 23-5, 28, 32, 35-7

Bruce, comté, Ont. Voir Agriculteurs—Difficultés financières**Buchanan, M. W.W. (Institut canadien des comptables agréés)**

- Institutions financières, réglementation, propositions à considérer*,
document d'étude (*Livre vert*), 60:75-6, 78-83
- Société d'assurance-dépôts du Canada, groupe de travail (Wyman),
rapport, 60:75-6, 78-83

Buchanan, M. Don (Racetracks of Canada Inc.)

- Questions fiscales dans l'agriculture*, document d'étude, 16:13-4,
23, 25-6, 29

Budget

Allusions diverses, 3:18-9; 5:13; 12:8, 17, 20
 Consultations, 3:16, 39-40
 Déficit, réduction, mesures, 83:15, 23-4, 36
 Japon, comparaison, 84:10
 Nécessité, 83:20; 84:32-3
 Voir aussi Chômage; États-Unis
 Processus budgétaire, modifications, 80:8, 13; 81:6
 Processus budgétaire, problème, étude, etc., 79:9-11
Voir aussi Consommateurs—Proportion

Budget, 15 février 1984

Allusion, 5:18
 Information, programme, dépenses, 3:24-5

Budget des dépenses. *Voir* Bureau de l'Inspecteur général des banques; Commission du tarif; Conseil économique du Canada; Corporation commerciale canadienne; Département des Assurances; Finances, ministère; Société du crédit agricole; Tribunal canadien des importations

Budget d'investissement. *Voir* Ordres de renvoi

Bujold, M. Simon (Assomption, compagnie mutuelle d'assurance-vie)
Institutions financières, réglementation, propositions à considérer, document d'étude (*Livre vert*), 73:14-8
 Société d'assurance-dépôts du Canada, groupe de travail (Wyman), rapport, 73:14-8

Bureau d'assurance du Canada

Mémoire. *Voir* Appendices—*Institutions financières, réglementation, propositions à considérer*, document d'étude (*Livre vert*)
 Représentants, témoignages. *Voir* Témoins
Voir aussi Assurances, compagnies—Assurés

Bureau de l'Inspecteur général des banques

Activités, perfectionnement, 55:30
 Activités, types, 32:18
 Budget des dépenses, augmentation, précisions, 77:7-8
 Budget supplémentaire (B) 1985-1986, 77:7-29
 Comité consultatif de vérificateurs professionnels, rôle, 77:24-5
 Employés
 Banquiers actifs et à la retraite, embauche, raisons, 77:8, 16-7
 Nombre, augmentation, demande, 32:23-4, 31; 69:84; 77:7, 9, 11-2
 Nombre restreint, conséquences, 32:16-7, 24
 Salaires, augmentation, nécessité, 77:17
 Salaires, responsables, 69:83
 Inspecteur général
 Conflit, situation, allégations, 63:47
 Imputabilité, 32:45; 34:17
 Poste, création et rôle, 32:6-8; 34:17; 69:84
 Inspections, modalités, 77:12-3, 21
 Plaintes, enquête, limites, 32:41-3
 Pouvoirs, 32:41
 Élargissement, 32:33
 Représentants, témoignages. *Voir* Témoins
 Rôle, précisions, 77:15-6
 Salaires, responsable, 32:18, 36; 63:47
 Succursales, ouverture, 77:11-3

Voir aussi Banque Commerciale du Canada—Westlands Bank (É.-U.), achat; Banque de Commerce Canadienne Impériale—Clients; Banques—Surveillance et Vérificateurs—Et; Commission Estey; *Institutions financières, réglementation, propositions à considérer*, document d'étude (*Livre vert*)

Bureau de l'Inspecteur général des institutions financières, gouvernement du Québec

Inspecteur général, pouvoirs, 47:35; 49:35-6
 Représentants, témoignages. *Voir* Témoins
Voir aussi Québec, province—Institutions financières—Difficultés

Burgess, M. Bob (Racetracks of Canada Inc.)

Questions fiscales dans l'agriculture, document d'étude, 16:19-20, 28-9

Burns, M. Michael (Crowx Inc.)

Institutions financières, réglementation, propositions à considérer, document d'étude (*Livre vert*), 69:55-8
 Société d'assurance-dépôts du Canada, groupe de travail (Wyman), rapport, 69:55-8

Cadillac-Fairview Corporation

Appartements, Toronto, Ont., évaluation, responsables, rôle de l'Institut canadien des évaluateurs, 57:13-4
 Appartements, Toronto, Ont., Société d'assurance-dépôts du Canada, contrôle, 44:24-6
 Mémoire. *Voir* Appendices—*Institutions financières, réglementation, propositions à considérer*, document d'étude (*Livre vert*)
 Pouvoirs, concentration, 68:19
 Représentant, témoignage. *Voir* Témoins

CAE. *Voir* Canadian Aviation Electronics

Caisses d'entraide économiques, difficultés financières, parallèle avec la Banque Commerciale du Canada et la Norbanque, 60:28-30

Caisses de retraite

Administration, particularités, 67:5
 But, 67:32
 Investissements
 À l'étranger, volonté, raisons, 67:14-5, 18-21; 79:33
 Propositions, 61:10-2
 Système, qualité, 67:8
 Investissements dans la PME, mesure budgétaire du 23 mai 1985
 Résultats, 67:12-3
 Société en commandite de placement en petites entreprises (SCPPE) et Fiducie de placement en petites entreprises (FFPE), établissement, 79:26-30
 Sondage de l'Association of Canadian Pension Management, 67:7, 12
Voir aussi Impôt sur le revenu
Voir aussi *Institutions financières, réglementation, propositions à considérer*, document d'étude (*Livre vert*)

Caisses populaires

Conflits d'intérêts, règlement, 70:10-1
 Et banques, distinction, 70:7-8, 18
 Fonds de sécurité, 70:14
 Québec, assurance offerte, type, 51:12-3
 Transactions intéressées, particularités, 70:8
Voir aussi Coopératives de crédit; Credit Union Central of Nova Scotia

CALA. *Voir* Canadian Automotive Leasing Association

- Caldwell, M. Jim** (PC—Essex—Kent)
Comité, 16:67
Questions fiscales dans l'agriculture, document d'étude, 13:26-8, 54-8; 14:15-6, 34-6; 15:20-4; 16:24-6; 17:20-1, 23, 27-9, 43-4
- Cambistes.** Voir Bourse
- CAMEL**, système. Voir États-Unis—Institutions financières—Évaluation
- Camionnage, entreprises.** Voir Assurances, compagnies
- Canada Permanent.** Voir Canada Trust—Et
- Canada Trusco**, taux de croissance, etc., 50:20
- Canada Trust**
Et Canada Permanent, fusion, 67:37-8; 69:31
Voir aussi Genstar Financial Corporation
- Canada Vie**
Activités internationales, pourcentage, 66:70-1
Conflits d'intérêts et transactions intéressées, code de déontologie, 66:70
Mémoire. Voir Appendices—*Institutions financières, réglementation, propositions à considérer*, document d'étude (*Livre vert*)
Représentant, témoignage. Voir Témoins
Services ou produits, vente, 66:69
- Canadair Limitée**
Employés, nombre, 2:45
Et de Havilland Aircraft of Canada, Limited, privatisation, 2:30-2, 39-43, 50
Acheteurs étrangers, garanties et conditions de vente, etc., 2:43-4, 47-8
Pertes de 1983, 2:45-6
Plan d'affaires, 2:37-8
Prêts, garanties, valeur, 2:39
Raison sociale, changement, 2:33-5
Revenus, 2:38
Ventes, 2:38
Financement par la SEE, 11:25-6
- Canadian Automotive Leasing Association (CALA)**
Création, membres, activités, etc., 57:42-3
Fonds, sources, 57:48
Représentants, témoignages. Voir Témoins
- Canadian Aviation Electronics (CAE).** Voir Corporation commerciale canadienne—Poursuite
- Canadian Cattlemen's Association**
Mémoire. Voir Appendices—*Questions fiscales dans l'agriculture*, document d'étude
Représentants, témoignages. Voir Témoins
- Canadian Hereford Association**
Composition, 21:32
Représentant, témoignage. Voir Témoins
- Canadian Indemnity**, situation, 49:29
- Canadian Reinsurance Company**
Mémoire. Voir Appendices—*Institutions financières, réglementation, propositions à considérer*, document d'étude (*Livre vert*)
Représentant, témoignage. Voir Témoins
Trust, mise sur pied, fonctionnement, etc., 63:74
- Canadian Vehicle Wash Operations Limited.** Voir Banque fédérale de développement—Prêts
- CANDIDE.** Voir Conseil économique du Canada
- Cantor, M. Paul** (Banque de Commerce Canadienne Impériale)
Institutions financières, réglementation, propositions à considérer, document d'étude (*Livre vert*), 69:76-80
Société d'assurance-dépôts du Canada, groupe de travail (Wyman), rapport, 69:76-80
- Cap-Breton, N.-É.** Voir Impôt sur le revenu—Crédit d'impôt à l'investissement
- Carchrae, M. John A.** (Institut canadien des comptables agréés)
Institutions financières, réglementation, propositions à considérer, document d'étude (*Livre vert*), 60:76
Société d'assurance-dépôts du Canada, groupe de travail (Wyman), rapport, 60:76
- Cardinal Insurance Company**, difficultés financières, causes, etc., 42:4-7, 9-11, 32-3
- Carr, M. Douglas** (Peat Marwick Mitchell et Cie, comptables agréés)
Banque Commerciale du Canada, soutien, mesures offertes, circonstances, étude, 31:9-11, 13-9, 21-3, 25, 27-9, 31-3
- Carter, M. Brian** (expert-conseil auprès du Comité)
Institutions financières, réglementation, propositions à considérer, document d'étude (*Livre vert*), 57:24-5, 47-8; 58:18; 60:99; 62:29-33; 67:27, 40; 69:13-4; 71:24-6; 72:82-4; 73:25-6
Société d'assurance-dépôts du Canada, groupe de travail (Wyman), rapport, 57:24-5, 47-8; 58:18; 60:99; 62:29-33; 67:27, 40; 69:13-4; 71:24-6; 72:82-4; 73:25-6
- Carter, M. Howard** (Federation of Automobile Dealer Associations of Canada)
Institutions financières, réglementation, propositions à considérer, document d'étude (*Livre vert*), 71:15-9, 21-6
Société d'assurance-dépôts du Canada, groupe de travail (Wyman), rapport, 71:15-9, 21-6
- CASE.** Voir Consultation au service des entreprises
- Cassidy, M. Mike** (NPD—Ottawa-Centre)
Comité, 79:7, 23-4; 80:11-2
Impôt sur le revenu et autres lois connexes, Loi (modification)—C-84, 79:9-12, 15-9, 21-5, 34-40; 80:12-3, 29-32; 82:34-51, 53-78, 81-3, 85-6
Institutions financières, réglementation, propositions à considérer, document d'étude (*Livre vert*), 60:42-9; 69:46-9, 52-3; 71:11-5
Société d'assurance-dépôts du Canada, groupe de travail (Wyman), rapport, 60:42-9; 69:46-9, 52-3; 71:11-5
- Castonguay, M. Claude** (Groupe La Laurentienne Ltée; Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes)
Institutions financières, réglementation, propositions à considérer, document d'étude (*Livre vert*), 59:4-15; 62:26-32, 35
Société d'assurance-dépôts du Canada, groupe de travail (Wyman), rapport, 59:4-15; 62:26-32, 35
- CBC-TV News**, représentant, témoignage. Voir Témoins
- CCC.** Voir Corporation commerciale canadienne
- CDIC.** Voir Corporation de développement et d'investissement du Canada
- CEE.** Voir Communauté économique européenne

Centre de recherches pour le développement international (CRDI).

Voir Pays en voie de développement

Centre for International Policy

Activités, etc., 26:4

Représentant, témoignage. Voir Témoins

Céréales

Exportations, 17:35; 19:49

Prix, 17:35-6; 22:16-7, 28

Cetinski, M. A.H. (Chambre de Commerce d'Edmonton)

Institutions financières, réglementation, propositions à considérer, document d'étude (*Livre vert*), 53:54-5, 57-9

Société d'assurance-dépôts du Canada, groupe de travail (Wyman), rapport, 53:54-5, 57-9

Chambre de Commerce d'Edmonton

Mémoire. Voir Appendices—*Institutions financières, réglementation, propositions à considérer*, document d'étude (*Livre vert*)

Représentants, témoignages. Voir Témoins

Chambre de Commerce du Québec

Comité, rôle, 69:7-8, 11, 17

Mémoire. Voir Appendices—*Institutions financières, réglementation, propositions à considérer*, document d'étude (*Livre vert*)

Représentants, témoignages. Voir Témoins

Chambre des communes, réforme, Comité spécial. Voir Comité—

Délibérations, radiotélédiffusion

Chambre des notaires du Québec

Mémoire. Voir Appendices—*Institutions financières, réglementation, propositions à considérer*, document d'étude (*Livre vert*)

Représentants, témoignages. Voir Témoins

Représentativité, rôle, etc., 72:20

Chamera, projet. Voir Inde**Champagne, M. Michel (PC—Champlain)**

Questions fiscales dans l'agriculture, document d'étude, 13:47-9; 14:32-4, 42-3; 21:28-9

Chan, M. Randall (rechercheur pour le Comité)

Conseil économique du Canada, rapport annuel 1983-1984, 6:34

Institutions financières, réglementation, propositions à considérer, document d'étude (*Livre vert*), 45:18

Changements technologiques

Femmes, emploi, répercussions, 5:34

Main-d'oeuvre, déplacement, 5:12, 34

Chant, M. John (témoin à titre personnel)

Institutions financières, réglementation, propositions à considérer, document d'étude (*Livre vert*), 48:4-19

Société d'assurance-dépôts du Canada, groupe de travail (Wyman), rapport, 48:4-19

Témoignage. Voir Comité

Chaussure, industrie, enquête par le Tribunal canadien des

importations, coûts, etc., 4:9, 18-9, 21-2

Chevaux de course, éleveurs et propriétaires

Description, types, etc., 16:24-5

Chevaux de course, éleveurs et propriétaires—Suite

Nombre, 16:14-5

Voir aussi Impôt sur le revenu—Agriculteurs à temps partiel—
Définition et Pertes agricoles, déductibilité sur le revenu non agricole en vertu de l'art. 31

Chine. Voir Dumping—Pinceaux**Chômage, réduction**

Incidence sur le déficit budgétaire, 83:22, 25

Mesures proposées, 83:23

Chouinard, M. Pierre (Sodarcam Inc.)

Institutions financières, réglementation, propositions à considérer, document d'étude (*Livre vert*), 72:72

Société d'assurance-dépôts du Canada, groupe de travail (Wyman), rapport, 72:72

Clark, M. Kenneth (Institut canadien des actuaires)

Institutions financières, réglementation, propositions à considérer, document d'étude (*Livre vert*), 58:5-19

Société d'assurance-dépôts du Canada, groupe de travail (Wyman), rapport, 58:5-19

Clark, M. Lee (PC—Brandon—Souris)

Comité, 12:42

Questions fiscales dans l'agriculture, document d'étude, 12:14-6, 20; 13:18-9, 21, 40-4; 14:24-6; 15:15-8; 16:45-9, 71, 73-4; 17:13-5, 34-5; 18:9-11; 19:29, 76-8; 21:16-20; 22:13-6, 23, 25-7, 30; 23:40

Clarkson Gordon, comptables agréés, représentant, témoignage. Voir Témoins**Clendinning, M. E. Wayne (conseiller auprès du Comité)**

Institutions financières, réglementation, propositions à considérer, document d'étude (*Livre vert*), 42:41; 43:32-3; 44:15; 48:19; 58:50-1

Société d'assurance-dépôts du Canada, groupe de travail (Wyman), rapport, 48:19; 58:50-1

Cloutier, M. Sylvain (Société pour l'expansion des exportations)

Société pour l'expansion des exportations, plan 1985-1989, 11:6-41

Cockburn, M. Don (Groupe de travail pour l'Amérique latine)

Bretton Woods, accords et accords connexes, Loi—C-30, 26:22-8

Cold Lake, Alb. Voir Pioneer Trust Company—Prêt**Colombie-Britannique**

Contrats accordés par la Corporation commerciale canadienne, pourcentage, 29:8-9

Voir aussi Coopératives de crédit

Comité

Budget de frais directs, montant de 185 750 \$, affectation, m. (M. Wilson), 77:18-9

Montant porté à 186 350 \$, am. (M. Attewell) adopté, 77:20

Comité directeur. Voir plutôt Sous-comité du programme et de la procédure sous le titre susmentionné

Déjeuner-causerie, tenue, 21:11

Délibérations, radiotélédiffusion, 6:6-34

Caméras fixes, utilisation, 6:10, 12-3, 15, 24-6, 29

Caméras mobiles, utilisation, 6:10, 13-4

Chambre des communes, réforme, Comité spécial, étude, 6:24, 33

Code déontologique, 6:18-21, 27-8

Coûts, 6:12-3, 15, 18-9, 25-6

Distribution, problèmes, 6:14-5

M. (M. Baker), 6:31-2, rejetée, 33

Comité—Suite

- Délibérations, radiotélédiffusion—*Suite*
 M. (M. Daubney) adoptée, 6:33
 OASIS, projet, élargissement, 6:10-1, 14-7
 Radiodiffusion seulement, 6:10, 21-5, 29-31
 Rapport à la Chambre, 6:3
- Députés
 Assiduité, 12:33
 Conférence sur les institutions financières, Toronto, Ont., participation, financement, 4:26
 Libéraux et néo-démocrates, absence, 50:5
 Temps de parole et ordre d'intervention, 2:13-9, 30, 34-7; 3:10, 30-1; 4:9; 5:7; 11:18
 M. (M. Riis), 2:16-8, adoptée, 19
 Am. (M. Kaplan), 2:18, adopté, 19
 Votes à la Chambre, 5:32-3, 37; 16:67-8, 74
Voir aussi Séances—Tenue sous le titre susmentionné
- Documents, annexion au compte rendu, 9:23; 13:5, 31; 14:9; 15:4; 16:31; 17:4, 22, 27; 18:4, 23, 41; 19:5, 50; 20:19-20; 22:23; 23:36; 52:5, 29; 53:6, 38, 54, 87; 54:58; 56:4, 6; 57:42; 58:19; 59:4; 60:6, 67; 62:5; 63:6, 28, 46, 70; 65:15, 37; 66:6, 19, 27, 37, 45, 51, 66; 67:5, 21; 68:4, 25; 69:6, 18, 29, 55, 63; 70:19; 71:5, 15; 72:6, 19, 58, 67; 73:5
- Documents, distribution, 8:19-20; 9:24; 13:31
 Dans la langue officielle dans laquelle ils ont été reçus, m. (M. Attewell), 3:5-6, retirée, 7
 Dans les deux langues officielles, 2:25-6; 6:11; 47:10
 En anglais seulement, 6:11; 12:7; 23:36; 72:70-1
 Tardive, 4:26
- Fonctionnement, esprit de collégialité, etc., 1:8-9, 11-3, 18
- Ministres
 Audition, m. (M. Attewell), 2:9-10, adoptée, 11
 Comparution
 Agriculture, 12:39-42
 Commerce extérieur, 1:22-5, 27-36
 Finances, 3:38
 Revenu national, 12:39-42
 Déclarations préliminaires, dépôt demandé, 1:24
 Déclarations préliminaires, lecture, temps perdu, 7:20
 Permission de quitter la réunion, 1:28
 M. (M. Jepson), 1:34-5, adoptée, 36
- Personnel, 12:38
 Permission d'embaucher, 6:18-9
 Présentation, 83:6-7
 Président, élection, 1:7; 83:6
 Président, rôle, 47:74
 Presse, représentants ayant participé à l'embargo du mercredi 6 novembre 1985, frais d'accueil, remboursement, m. (M. Attewell) adoptée, 76:29
 Publicité, m. (M. Dorin), adoptée, 29:14
 Quorum, 1:11, 13; 66:35
 Absence, 66:31
Voir aussi Séances—Tenue et impression sous le titre susmentionné
- Rapport, impression, 37:20
 Restaurant parlementaire, service de repas à une séance, livraison tardive, 23:61
 Séance d'organisation, 1:7-20
- Séances
 À huis clos, 11:4; 24:18-21; 40:4-5; 41:105-7; 49:3; 74:165-75
 Tenue, justifications, 12:39-42; 49:14; 50:26-7, 29; 51:42; 52:93-5
 Ajournement, 3:40
 M. (M. Deans), 1:30, 33, rejetée, 34

Comité—Suite

- Séances—*Suite*
 Calendrier, 8:35-6
 Horaire, 1:9-11
 Préavis de 24 heures, m. (M. Johnston), 1:16-8, adoptée, 19
 Prolongation, 21:32
 Tenue en l'absence de députés de l'opposition, 1:11-7, 35, 57-8; 9:23-4
 Tenue et impression des témoignages en l'absence de quorum, 2:5-11; 20:4
 Leader du gouvernement à la Chambre, directives, consultations, etc., 2:6-11
 M. (M. Attewell), 1:16, adoptée, 17
 Am. (M^{lle} Nicholson) rejeté, 1:16
 Suppression, m. (M. Attewell) adoptée, 3:5
 Suppression, m. (M. Axworthy) rejetée, 2:6
 M. (M. Riis) adoptée, 3:5
- Sous-comité du programme et de la procédure
 Composition, 1:13-5
 Rapports
 Premier, 1:6, adopté, 36
 Deuxième, 5:5, adopté, 7
 Quatrième, adopté, 31:11
 Cinquième, 46:17-20, adopté, 21
 Sixième, 57:42
 Questions à l'étude, 83:7
 Réunions, 1:19-20; 3:10; 4:27-8; 45:19; 84:11
- Substituts, 1:10
- Témoins
 Audition, 6:6-7, 30; 9:23-4
 Comparution, convocation, etc., 6:6; 8:36; 16:74; 17:4; 21:11; 26:11-2; 78:6; 79:6-7, 23; 84:11
 Finances, ministère, 12:39-42
 M. (M. Dorin), 80:9-10, 12
 Am. (M. Parry), 80:11-3, adopté, 14
 M. (M. Foster), 12:41, rejetée, 42
 Ontario, ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, 20:30
 Déclarations préliminaires, distribution préalable, 5:24-5
 Fonctionnaires, incapacité de répondre aux questions, 1:40-1, 53-5, 57
 Fonctionnaires, réponses à des questions d'ordre politique, 1:21-3
 Frais de déplacement et de séjour, remboursement, 1:17
 Immunité parlementaire, 30:9; 31:4
 Liberté de parole, 17:22
 Traduction, services, montant supplémentaire de 1 500 \$, m. (M. Attewell) adoptée, 77:18
 Travaux, calendrier, m. (M. Dorin), 80:9-10
 Vice-président, élection, 1:7; 83:6
 Abrogation, m. (M. Minaker) adoptée, 63:70
 Vice-président, réélection, 63:70
Voir aussi Banque Commerciale du Canada—Documents; Banque fédérale de développement; *Institutions financières, réglementation, propositions à considérer*, document d'étude (*Livre vert*)—Rapport; Ordres de renvoi; Votes
- Comité d'étude sur la Société d'assurance-dépôts du Canada. *Voir plutôt* Société d'assurance-dépôts du Canada, groupe de travail (Wyman)
- Comité parlementaire. *Voir* Droits de la personne—Respect, examen
- Commerce international
 Balance de paiements, excédent, 1:46
 Balance de paiements, prévisions, 84:16
 États-Unis-Canada, 1:46-7

Commerce international—Suite

États-Unis-Canada—Suite

Politique, 3:40

Exportations

Communauté économique européenne, 1:47

Développement

Comparaison avec d'autres pays, 1:55-6

Provinces, activités parallèles, 1:52

États-Unis, 1:46-7

Financement

Banques, participation. *Voir* Société pour l'expansion des exportations—Prêts

Consensus de l'OCDE, 11:18-9

Crédit mixte, 11:19-20

Document consultatif, 11:15-7, 19, 21-2, 36-7, 41

Provinces, activités, 11:18

Marchés, développement, programme (PDME), 1:25, 32-3, 42, 44-5

Pacifique, région, 1:46-8

Corporation commerciale canadienne, participation, 29:15-6

Pays en voie de développement, 1:47

Services, déficit et réduction, mesures, 84:16-20, 23

Services, étude entreprise par l'Institut Fraser, 84:23-5

Importations

États-Unis, 1:46

Juridiction fédérale, 4:23

Livre blanc, allusion, 1:22-3*Voir aussi* Affaires extérieures, ministère; Industrie et Commerce, ministère; Secteur manufacturier; Universités**Commission des valeurs mobilières de l'Ontario**

Rapport de 1985, 47:76, 78-9

Rôle, pouvoirs, etc., 69:60-1

Voir aussi Banque Toronto-Dominion—*Greenline Investor Service*;

Valeurs mobilières—Firmes ou maisons de courtage—Propriété

Commission Dupré, rapport, 67:26*Voir aussi* Institutions financières—Dépôts assurés**Commission du tarif**

Années-personnes, 4:22

Budget des dépenses, 4:22

Montant de 211 000 \$, report, raisons, utilisation prévue, etc., 75:6-9

Budget supplémentaire (B) 1984-1985, 4:14-6, 20-3, 27

Rapport à la Chambre, 5:4

Budget supplémentaire (B) 1985-1986, 75:4-14

Employés, nombre, 75:10-1

Employés, traitements, 4:22-3

Information, dépenses, 4:15-6, 20; 75:10

Représentants, témoignages. *Voir* Témoins

Services professionnels et spéciaux, 4:15-6, 20-1

Dépenses, 75:10

Tribunal canadien des importations, liens, 75:11

Voir aussi Douanes, tarif—Classification, système normalisé—Enquête**Commission du textile et du vêtement**, rôle, etc., 4:12**Commission Estey**

Bureau de l'Inspecteur général des banques, conseiller juridique, embauche, coût, etc., 77:9-10, 28

Bureau de l'Inspecteur général des banques, personnel, travail demandé, etc., ampleur et coût, 77:11, 28

Société d'assurance-dépôt du Canada, avocats, honoraires, imputabilité, 77:28

Commission Porter. *Voir* Banques, Loi**Commonwealth Trust**, liquidation, durée, etc., 44:30**Communauté économique européenne (CEE).** *Voir* Boeuf—Importations; Commerce international—Exportations**Compagnie de Placements Hypothécaires CCB**

Dépôts, gel, ordonnance, motifs, 76:5

Situation financière, évaluation et rapport, frais, 76:4-5

Précisions, 76:14-5

Recouvrement, 76:15

Confédération des caisses populaires et d'économie Desjardins du Québec

Avantages, 70:18, 31-2

Évolution, objectifs, etc., 70:18

Importance, 70:20; 72:36

Mémoire. *Voir* Appendices—*Institutions financières*, réglementation, propositions à considérer, document d'étude (*Livre vert*)

Prêts, service, 70:13

Prêts commerciaux, importance, 70:12-4; 72:36

Prime du régime de l'assurance-dépôts du Québec, paiement, 70:10, 13

Représentants, témoignages. *Voir* Témoins

Valeurs mobilières, distribution par une compagnie de fiducie, 70:18

Voir aussi Association canadienne des paiements; Banque

Commerciale du Canada—Liquidation—Déposants non assurés,

indemnisation; *Institutions financières*, réglementation, propositions à considérer, document d'étude (*Livre vert*)—

Répercussions

Conférence Board du Canada, allusions diverses, 3:20-1**Conférences fédérales-provinciales**

Ministres des Finances, fin janvier 1985, 3:13, 19, 30, 39

Premiers ministres, mi-février 1985, 3:13

Conseil canadien des analystes financiers

Activités, représentativité, etc., 61:4-5

Membres, employés ou experts-conseils, statut, etc., 61:13-4

Représentants, témoignages. *Voir* Témoins

Rôle, 61:15

Conseil canadien pour la coopération internationaleReprésentant, témoignage. *Voir* Témoins

Représentativité, 26:11

Voir aussi Banque mondiale**Conseil de recherche en réassurance du Canada**Mémoire. *Voir* Appendices—*Institutions financières*,réglementation, propositions à considérer, document d'étude (*Livre vert*)Représentants, témoignages. *Voir* Témoins**Conseil économique du Canada**

Activités, comparaison et lien avec celles du ministère des Finances, 5:25-6; 6:35; 28:9-10

Activités, domaines visés, 84:25-6

Années-personnes, nombre, 28:10

Budget des dépenses, 6:35-6

Budget principal 1985-1986, 28:6-15

CANDIDE, modèle économétrique, remaniement, 28:7

Composition, 5:9

Consultation, processus, 5:9-10; 28:10

Coûts, réduction, mesures, 28:9

Création, 83:17-8

Conseil économique du Canada—Suite

- Études, publication imminente, 28:7; 64:4
- Exposé annuel, 21^e, 83:31
- Exposé annuel, 22^e, 28:7; 83:9-10, 31
- Exposé annuel, 23^e, publication, 64:19
- Gouvernement, consultations, 84:31-2
- Information, activités, 5:10
- Mémoire. Voir Appendices—*Institutions financières, réglementation, propositions à considérer*, document d'étude (*Livre vert*)
- Organismes analogues, existence, coopération, etc., 83:17
- Projets en cours, 28:8, 12, 14
- Rapport annuel 1983-1984, 5:7-40; 6:34-6
- Rapport à la Chambre, 6:3
- Rapport annuel 1984-1985, 83:6-41; 84:5-36
- Rapports
 - Efficacité et Réglementation*. Voir *Institutions financières—Réglementation, réforme, recommandations*
 - Interconnexions: Une stratégie énergétique pour demain*, 28:6-7
 - Les enjeux du progrès*, 28:12-4
 - Les relais de la reprise*, 5:22, 26; 28:6
 - L'Ouest en transition*, 28:6
 - Pour un partage équitable*, 28:7
 - Recommandations, impact, 84:31
 - Vivre ensemble*, 83:24
- Représentants, témoignages. Voir *Témoins*
- Rôle, mandat, etc., 5:8-9; 64:17-8; 83:32; 84:31
- Redéfinition, 83:8, 18
- Services professionnels spéciaux, 28:11-2
- Traitements, échelle, 28:10-1
- Voir aussi Femmes—Mariage et Situation; Forêts, industrie—Gestion; Gouvernement—Déficit; Impôt sur le revenu—Gains en capital—Exemption à vie de 500 000 \$ et Régime, étude; Recherche et développement; Société pour l'expansion des exportations; Textile et vêtement, industrie

Conseil national du bien-être social. Voir Impôt sur le revenu et autres lois connexes, mesure législative—Conséquences**Consommateurs**

- Proportion du budget consacrée à l'alimentation, 14:17; 19:34, 48
- Voir aussi Assurance-dépôts, régime—Réforme, propositions; Assurance-vie, compagnies—Ventes liées ou assorties de conditions; Assurances, compagnies; Assurances, courtiers—Rôle; Coopératives de crédit; Institutions financières; *Institutions financières, réglementation, propositions à considérer*, document d'étude (*Livre vert*); Société d'assurance-dépôts du Canada

Consommation, dépenses, augmentation, 5:21; 23:12**Consommation et Corporations, ministère, représentants, témoignages. Voir Témoins****Consulat. Voir Brésil****Consultation au service des entreprises (CASE). Voir Banque fédérale de développement****Continental Bank, É.-U., faillite, causes, 49:74****Continental Trust Company, difficultés financières, liquidation, processus, etc., SADC, rôle, 49:5-14, 16-20**
Déposants, remboursement, 47:105**Coopérative de crédit du Service civil Limitée**

- Activités, limites imposées par la loi ontarienne, 57:30
- Centrale, adhésion, difficultés, 57:31

Coopérative de crédit du Service civil Limitée—Suite

- Difficultés à la fin des années 70, 57:28
- Fonds de prévoyance, 57:29
- Historique, 57:22-3
- Membres
 - Diminution, conséquences, 57:29-30
 - Restrictions, 57:25
 - Ristournes, 57:28-9
- Mémoire. Voir Appendices—*Institutions financières, réglementation, propositions à considérer*, document d'étude (*Livre vert*)
- Pouvoirs, élargissement, nécessité, raisons, 57:24-7
- Prêts, types, 57:27-8
- Représentants, témoignages. Voir *Témoins*
- Société de portefeuille financière (holding), création, avantages, 57:24

Coopératives de crédit

- Assurance-dépôts, régime, propositions, 63:9, 20, 25-6
- Caisses populaires, distinction, 54:28-9
- Capitalisation, suggestion, 52:71-2
- Colombie-Britannique
 - Prêts commerciaux, types, etc., 52:64-7
 - Services, regroupement, 52:70
 - Système, marchés, etc., 54:25
- Consommateurs, protection uniforme, 52:49
- Dépôts, garantie, sociétés responsables, 52:64
- Fonds de stabilisation
 - Montants déboursés depuis 1980, 63:22-3
 - Primes, montant, 63:23, 27; 73:26
 - Rôle, 63:24-5
 - Voir aussi Manitoba et Nouvelle-Écosse sous le titre *susmentionné*
- Législations fédérale et provinciales, harmonisation, 52:67-8
- Liquidités, problème, rôle de la Société canadienne de crédit coopératif, 63:19
- Manitoba
 - Dépôts, protection illimitée, 54:28
 - Fonds de stabilisation, participation, 54:28; 63:17
 - Prêts commerciaux, 54:25-6
 - Politique établie par la Manitoba Central Credit Union, 54:27-8; 63:16-7
 - Situation, 54:19
 - Structures, 54:22
- Nouvelle-Écosse, fonds de stabilisation, 73:19-20
- Voir aussi Credit Union Central of Nova Scotia—Protection
- Prêts, portefeuille, évaluation et garantie, 63:20
- Prêts commerciaux
 - Pouvoirs, élargissement, 63:18
 - Voir aussi Colombie-Britannique et Manitoba sous le titre *susmentionné*
- Protection, mesures analogues à celles consenties aux institutions financières, 54:21-5; 63:26
- Réglementation fédérale, 57:26
- Règles et règlements particuliers, nécessité, 54:19
- Situation financière, 52:74-5
- Société d'assurance-dépôts du Canada, liens préconisés, 52:72-3; 63:23-4; 70:14
- Voir aussi Agriculteurs—Difficultés financières; *Institutions financières, réglementation, propositions à considérer*, document d'étude (*Livre vert*)

- Coopératives de crédit, associations, Loi, révision nécessaire, 52:64, 68-9; 63:8**
- Co-operators Group**
 Activités, membres, fonctionnement, etc., 63:6-7, 10
 Mémoire. Voir Appendices—*Institutions financières, réglementation, propositions à considérer*, document d'étude (*Livre vert*)
 Représentants, témoignages. Voir Témoins
 Société canadienne de crédit coopératif, rôle, 63:11
- Coopers and Lybrand, Chartered Accountants**
 Représentants, témoignages. Voir Témoins
 Voir aussi Northumberland General Insurance Company
- Cormier, M. Donald M. (Principal Group Ltd.)**
Institutions financières, réglementation, propositions à considérer, document d'étude (*Livre vert*), 53:6-24
 Société d'assurance-dépôts du Canada, groupe de travail (Wyman), rapport, 53:6-24
- Cornelissen, M. Michael (Association des compagnies de fiducie du Canada; Trustco Royal Limitée)**
Institutions financières, réglementation, propositions à considérer, document d'étude (*Livre vert*), 58:25, 28, 30, 33-4, 37-8, 44-50; 71:5-15
 Société d'assurance-dépôts du Canada, groupe de travail (Wyman), rapport, 58:25, 28, 30, 33-4, 37-8, 44-50; 71:5-15
- Cornell, M. Peter (Conseil économique du Canada)**
 Conseil économique du Canada, budget principal 1985-1986, 28:13-4
 Conseil économique du Canada, rapport annuel 1984-1985, 83:26-7, 39; 84:16-20
- Corporation commerciale canadienne (CCC)**
 ACDI, collaboration, 29:23-4
 Administration, membres, etc., 29:5
 Approvisionnements, programme, précisions, 29:12-3
 Autres pays, organisme semblable, 29:9
 Budget des dépenses, réduction, 29:5-6
 Budget principal 1985-1986, 29:4-25
 Contrats
 Nombre, 29:12
 Origine, 29:16
 Valeur, garanties exigées, etc., 29:21-2
 Dépenses, ventilation, 29:5
 Employés, nombre, 29:12
 Frais de fonctionnement, comparaison avec les années précédentes, 29:9
 Imputabilité, 29:5, 14-5
 Négociations, français, utilisation, 29:9-10
 Poursuite contre la CAE, fonds affectés, 29:20-1, 24
 Projets de capitalisation, critiques, 29:16-7
 Publicité, 29:23
 Représentants, témoignages. Voir Témoins
 Rôle, activités, etc., 11:21-2; 29:4-5, 11, 17-8, 20
 Services, frais, 29:12
 Imposition, répercussions, 29:8-9, 19
 Services, secteur privé, position, 29:15, 18-9
 Voir aussi Colombie-Britannique—Contrats; Commerce international—Exportations—Pacifique, région; Libre-échange; Petite et moyenne entreprise—Développement; Société pour l'expansion des exportations
- Corporation de développement et d'investissement du Canada (CDIC)**
 Administration, changement, 2:12, 31-2
- Corporation de développement et d'investissement du...—Suite**
 Allusions diverses, 2:36
 États financiers, 2:38-9
 Mandat, modification, 2:12, 31
- Côté, M. Clément M. (PC—Lac-Saint-Jean)**
Institutions financières, réglementation, propositions à considérer, document d'étude (*Livre vert*), 72:70-1
 Société d'assurance-dépôts du Canada, groupe de travail (Wyman), rapport, 72:70-1
- Cour canadienne de l'impôt, Loi, modification, 82:83-4**
 Voir aussi Voies et moyens
- Couzin, M. Robert (Association canadienne d'études fiscales)**
 Impôt sur le revenu et autres lois connexes, Loi (modification)—C-84, 81:6-8, 10-9, 21-5, 27-31, 33-5, 38-40
- Craven, M. Ian (Manitoba Farm Business Association)**
Questions fiscales dans l'agriculture, document d'étude, 22:27, 31, 35-6
- Crawford, M. Dick (Maritime, compagnie d'assurance-vie)**
Institutions financières, réglementation, propositions à considérer, document d'étude (*Livre vert*), 73:5-14
 Société d'assurance-dépôts du Canada, groupe de travail (Wyman), rapport, 73:5-14
- CRDI. Voir Centre de recherches pour le développement international**
- Crédit agricole**
 Agriculteurs en difficulté financière, concordats avec les créanciers, 19:53, 60, 78, 82-4; 21:18-20; 22:16, 29
 Tribunaux, recours, 19:54, 82-3
 Agriculteurs en difficulté financière, réduction du taux d'intérêt à 5%, proposition, 14:37-8; 22:13
 Admissibilité, groupe cible de 6 500 agriculteurs, etc., 14:12-4, 25-6, 37
 Coût, 14:13, 28-9
 Fédération canadienne de l'Agriculture, recommandation, 19:51-2, 57-60, 76-7, 79, 83-4
 Agro-obligations, programme proposé, 12:10, 15-6, 22-3, 28, 34; 13:36, 56, 60-1; 14:18-9, 37-8; 15:7-8, 21, 25; 16:59-60, 64-5; 17:33; 19:40-1, 53, 60, 64-5, 75; 20:5-6; 21:17; 22:6, 14, 17; 23:49-50, 55-7
 Administration par la SCA, etc., 13:26-7, 52-4; 14:20; 16:37, 65; 19:35, 41-2; 22:7
 Admissibilité, groupe cible, etc., 13:34-5, 44; 14:20; 15:19; 16:44-5, 47, 59, 65; 17:37-8; 18:6, 27; 19:34, 38-9, 44-5; 20:6, 22, 26, 32, 35; 22:7, 13
 Agriculteurs, solvabilité, répercussions, 13:50-4; 16:36-7, 39
 Comparaison avec un programme spécial de subvention directe du taux d'intérêt, 14:9-10, 29-30; 16:43-4, 47, 65-6, 69; 19:36, 53; 20:22-3; 22:12-3, 19
 Dépense fiscale, coût, etc., 12:21, 36-7; 13:13-4, 17-8, 61; 14:9-10; 15:8, 19; 19:35-6; 20:21-5, 31-3; 22:13; 23:49-50, 55-7, 60-1
 Dettes, consolidation, objectif proposé, 16:37
 Durée, 23:55-7, 61
 États-Unis, expérience, etc., 14:11, 17-20; 19:35-6, 46-8; 20:21-2, 25; 23:5, 10
 Exploitations familiales, transfert d'une génération à l'autre, répercussions, 13:8-9, 11; 18:6
 Faisabilité, 14:10-1
 Financement, 13:45, 53; 14:20; 23:57-8
 Gouvernement, engagement, 12:11-2, 16-8
 Intérêt, taux, 14:30; 16:37; 22:7-8, 12-3; 23:50, 59-60
 Intérêts, exemption d'impôt, 22:6, 12-3

Crédit agricole—Suite

- Agro-obligations, programme proposé—*Suite*
- Investisseurs
- Crédit d'impôt de 50%, proposition, 19:35-7, 47-8
- Dégrèvements fiscaux, 23:5, 51, 59
- Participation, etc., 13:27-8, 35; 14:10-1, 30; 15:22; 17:33, 38-9; 19:38, 46; 22:6, 8; 23:58-9
- Primes, 23:51, 53-4, 59
- Mécanisme de prestation, 13:35; 14:19; 20:21, 23-4
- Négociations fédérales-provinciales, 20:21, 31-2
- Premiers ministres provinciaux, consultations, 12:21; 20:32
- Prêts
- Échéance, 13:35; 23:52, 55
- Garantie du gouvernement, 19:38-9; 22:8; 23:51, 53-4, 60
- Montants anticipés, 23:50
- Pertes anticipées, 23:51-2
- Rentabilité, 20:21, 23-4, 32
- Terres agricoles, prix, répercussions, 16:36; 19:36; 20:35
- Aide financière à l'agriculture, programme spécial de 1981, 13:33, 48, 52-3; 14:36; 19:83
- Admissibilité, 23:50
- Arrérages, 13:60; 14:14-5, 25, 36
- Coût, 14:14-6
- Prêts, montant moyen, 23:50
- Prêts, pertes, 23:51-2
- Alberta, remise de dettes, programme, 21:28
- Comptes en arrérages, 13:33-4; 14:26-7
- Dette
- Ajustement. *Voir plutôt* Agriculteurs en difficulté financière, concordats *sous le titre susmentionné*
- Détachement ou remise, programme proposé, 13:36, 60-1; 14:39-40; 16:45, 55; 18:10-4, 17, 29-31; 19:43-4, 76-8; 20:35-6; 21:19-20, 25-6; 22:14-6, 24-5, 27, 29, 32; 23:35
- Société du crédit agricole, opposition, 19:59
- Moratoire, 22:16
- Voir aussi* Saskatchewan *sous le titre susmentionné*
- Emprunteurs, services consultatifs, programme, 13:33
- États-Unis, programme, 13:14-6; 14:39; 20:36
- Hypothèques à risque partagé, programme proposé, 13:32, 40-1
- Comparaison aux hypothèques à taux fixe, 13:37
- Intérêt, taux, 13:36-7
- Hypothèques fondées sur le rendement ou la rentabilité, programme proposé, 13:36, 58-9; 14:21-3
- Hypothèques garanties, proposition, 21:17
- Île-du-Prince-Édouard, agriculteurs débutants, programme de subvention du taux d'intérêt, 20:5, 10-1, 14-5, 17
- Île-du-Prince-Édouard, agriculteurs en difficulté financière, programme d'aide, absence, 20:11, 17
- Intérêt, taux, 22:7
- Assurance, 13:47-8
- Conversion, programme de réduction de 4% de la SCA, 13:33, 37-8, 40-1, 58; 14:29-31; 16:71-2; 19:57
- Admissibilité, critères, etc., 14:31-2
- Coût, 14:29-30, 32
- Établissement, régime, 14:32-4; 19:52
- Niveau nécessaire pour rentabiliser les agriculteurs en difficultés, 13:57-8
- Réduction, 12:9, 26; 13:23; 14:27; 22:7
- Subvention de 5%, proposition de la Fédération canadienne de l'Agriculture. *Voir plutôt* Agriculteurs en difficulté financière *sous le titre susmentionné*
- Subvention directe, programme spécial de 150 millions \$, proposition de la SCA, etc., 12:15-6, 20; 13:36, 41-3, 50; 14:10; 19:76

Crédit agricole—Suite

- Intérêt, taux—*Suite*
- Subvention directe, programme spécial de...—*Suite*
- Admissibilité, groupe cible, etc., 13:41-4; 14:5-9
- Manitoba, programme de réduction du taux d'intérêt à 8%, 16:65, 71-2, 74; 19:76-7
- Nouveau-Brunswick, détachement de la dette, programme, 15:17-8
- Nouveau-Brunswick, taux d'intérêt, subvention, programme, 15:17, 21-2, 25-6
- Nouvelles entreprises, proportion des prêts, 14:39
- Ontario, agriculteurs débutants, programme d'assistance, 19:39; 20:23, 25-6
- Ontario, rajustements agricoles, programme d'aide, 20:23, 25-7
- Politique à long terme, 19:52, 58, 65, 74
- Prêteurs privés, attitude, 22:8
- Prêts approuvés, valeur, 13:33
- Prêts d'institutions financières, garanties, 19:79-80
- Programmes, participation publique, 22:7
- Saskatchewan
- Dette, moratoire, législation, 13:14-8, 28-9; 18:29-30; 20:36
- Exploitations agricoles, acquisition, programme dit de 8%, 13:7, 9, 19-21, 23, 29-30
- Exploitations familiales, transfert d'une génération à l'autre, 13:7-9, 25-6
- Garantie de prêts, programme, 13:16, 29-30
- Syndicats agricoles, programme, 13:33
- Termes, durée, 13:32

Crédit foncier

- Groupe La Laurentienne Ltée, affiliation, 59:11
- Prêts, risques, limites, mesures, 59:12

- Crédit mixte.** *Voir* Commerce international—Exportations—Financement; Société pour l'expansion des exportations—Financement à l'exportation

Credit Union Central of Nova Scotia

- Activités, fonctionnement, etc., 73:18-9
- Caisses populaires, gestion, 73:26-7
- Coefficient d'endettement, 73:25
- League Savings and Mortgage Company, création, raisons, 73:21
- Mémoire. *Voir* Appendices—*Institutions financières, réglementation, proposition à considérer*, document d'étude (*Livre vert*)
- Prêts, types, etc., 73:21-4
- Protection, fonds de stabilisation des coopératives de crédit de la Nouvelle-Écosse, rôle, satisfaction, 73:24
- Réglementation, systèmes, assujettissement, uniformité, etc., 73:25-6
- Représentant, témoignage. *Voir* Témoins
- Solvabilité, cote, assistance du gouvernement de la Nouvelle-Écosse, 73:19-21
- Ventes liées, inexistence, garantie, 73:22

- Credit Union Central of Ontario**, représentant, témoignage. *Voir* Témoins

Crédits. *Voir* Ordres de renvoi

- Creek, M. George** (Insurance Agents Association of Manitoba) *Institutions financières, réglementation, propositions à considérer*, document d'étude (*Livre vert*), 54:7-16
- Société d'assurance-dépôts du Canada, groupe de travail (Wyman), rapport, 54:7-16

Crown Trust

- Dépôts, remboursement, 70:30

- Crown Trust—Suite**
Difficultés financières, etc., 44:9
Voir aussi Greymac Mortgage Corporation
- Crownx Inc.**
Mémoire. Voir Appendices—Institutions financières, réglementation, propositions à considérer, document d'étude (*Livre vert*)
Représentants, témoignages. Voir Témoins
- Cunningham, M. Stewart** (Fidelity Life Insurance Co.)
Institutions financières, réglementation, propositions à considérer, document d'étude (*Livre vert*), 52:5-14
Société d'assurance-dépôts du Canada, groupe de travail (Wyman), rapport, 52:5-14
- Dadswell, M. Bruce** (Insurance Brokers Association of Alberta)
Institutions financières, réglementation, propositions à considérer, document d'étude (*Livre vert*), 53:44-5, 47-9
Société d'assurance-dépôts du Canada, groupe de travail (Wyman), rapport, 53:44-5, 47-9
- Daming, M. Grant** (Great-West, compagnie d'assurance sur la vie)
Institutions financières, réglementation, propositions à considérer, document d'étude (*Livre vert*), 54:46-7, 49, 51, 53-6
Société d'assurance-dépôts du Canada, groupe de travail (Wyman), rapport, 54:46-7, 49, 51, 53-6
- Daniel, M. P.** (ministère des Finances)
Finances, ministère, budget supplémentaire (B) 1984-1985, 3:25
- Dart, M. Robert** (Association canadienne d'études fiscales)
Impôt sur le revenu et autres lois connexes, Loi (modification)—C-84, 81:8-13, 16, 19-21, 26, 29-30, 33
- Daubney, M. David** (PC—Ottawa-Ouest)
Banque fédérale de développement, budget d'investissement et rapport annuel 1983-1984, 9:19-20, 24
Comité, délibérations, radiotélédiffusion, 6:24, 32-3
Comité, séance d'organisation, 1:19
Corporation commerciale canadienne, budget principal 1985-1986, 29:14-7
- Daughney, M. V. Edward** (First City Trust Company)
Institutions financières, réglementation, propositions à considérer, document d'étude (*Livre vert*), 52:14-29
Société d'assurance-dépôts du Canada, groupe de travail (Wyman), rapport, 52:14-29
- Davies, M. Martin** (Peters and Company Ltd.)
Institutions financières, réglementation, propositions à considérer, document d'étude (*Livre vert*), 53:80-4
Société d'assurance-dépôts du Canada, groupe de travail (Wyman), rapport, 53:80-4
- Deans, M. Ian** (NPD—Hamilton Mountain)
Affaires extérieures, ministère, budget supplémentaire (B) 1984-1985, 1:23, 26-5
Comité, 1:23, 28-32, 34
M., 1:30, 33
Procédure et Règlement, 1:26, 28
- Défense, dépenses, réduction, rajustement inflationniste, 5:16**
- Déflation.** Voir Économie—Inflation
- de Havilland Aircraft of Canada, Limited**
Employés, nombre, 2:45
Fermeture, emploi, répercussions, 2:40
- de Havilland Aircraft of Canada, Limited—Suite**
Gouvernement, appui, 2:50
Pertes, 2:39, 46
Plan d'affaires, 2:37-8
Prêts, garanties, augmentation de 200 millions \$ US, 2:32-3, 39-41
Prêts, garanties, valeur, 2:39
Ventes, financement par la SEE, 11:25-6
Voir aussi Canadair Limitée—Et
- de Jong, M. Simon** (NPD—Regina-Est)
Comité, 45:19; 46:20; 49:14; 52:95
Institutions financières, réglementation, propositions à considérer, document d'étude (*Livre vert*), 40:23, 30-2; 42:18-9, 32, 37-8, 40-2, 49-50; 43:10-1, 14-7, 19-29, 33-4; 44:29-32, 34-8, 43-4; 45:32-3; 46:25-30, 34; 47:20-4, 29, 60-3, 72-3, 105-7; 48:14-5, 28-31; 49:12-3, 19-20, 27-30, 41, 47-8, 94-8, 103; 51:10-1, 20-2, 37-9; 52:22-5, 40, 52-5, 72-4; 55:36-8; 56:14-7; 57:14-9, 26-8, 39-40; 58:12-4, 24-30, 48-9; 60:90-7; 63:21-4, 42-3, 54-8, 65, 74; 65:12, 22-5, 41-2, 45; 68:12-5, 41-2; 69:26-8, 41-4, 51-2, 86-90; 70:11-4, 19, 22, 25-7, 30-1, 40, 42; 73:11-2, 17, 20-1, 26-7, 44-6, 54
Société d'assurance-dépôts du Canada, groupe de travail (Wyman), rapport, 46:25-30, 34; 47:20-4, 29, 60-3, 72-3, 105-7; 48:14-5, 28-31; 49:12-3, 19-20, 27-30, 41, 47-8, 94-8, 103; 51:10-1, 20-2, 37-9; 52:22-5, 40, 52-5, 72-4; 55:36-8; 56:14-7; 57:14-9, 26-8, 39-40; 58:12-4, 24-30, 48-9; 60:90-7; 63:21-4, 42-3, 54-8, 65, 74; 65:12, 22-5, 41-2, 45; 68:12-5, 41-2; 69:26-8, 41-4, 51-2, 86-90; 70:11-4, 19, 22, 25-7, 30-1, 40, 42; 73:11-2, 17, 20-1, 26-7, 44-6, 54
- Delaney, M. Tom** (Association canadienne des consommateurs)
Institutions financières, réglementation, propositions à considérer, document d'étude (*Livre vert*), 67:24-8, 30-2
Société d'assurance-dépôts du Canada, groupe de travail (Wyman), rapport, 67:24-8, 30-2
- de Léry, M. Charles C.** (Société d'assurance-dépôts du Canada)
Institutions financières, réglementation, propositions à considérer, document d'étude (*Livre vert*), 44:4-13, 16, 19, 24-6, 39
- Demers, M. Gilles** (Chambre des notaires du Québec)
Institutions financières, réglementation, propositions à considérer, document d'étude (*Livre vert*), 72:23-4
Société d'assurance-dépôts du Canada, groupe de travail (Wyman), rapport, 72:23-4
- Denega, M. Michael** (Association canadienne d'études fiscales)
Impôt sur le revenu et autres lois connexes, Loi (modification)—C-84, 81:9, 13, 16, 18, 21, 23, 25-6, 30-1, 35, 39-40
- Département des Assurances**
Activités, ententes avec les provinces, 40:16
Activités, surveillance effectuée, etc., précisions, 42:28; 44:42
Actuaires en assurance-risques divers, recrutement, difficultés, 76:19, 25-6
Assurances, compagnies, rôle de coopération, élargissement, suggestion, 40:29
Budget des dépenses, augmentation, raisons, 76:4-6
Budget supplémentaire (B) 1985-1986, 76:4-29
Liquidateurs, choix, politique, 42:23-4
Manuel d'examen, préparation, 42:20
Objectif, 40:6
Ontario, inspection, contrôle, 44:39-42
Société d'assurance-dépôts du Canada, position, 44:43
Organigramme, copie demandée et détails, 42:21-2
Personnel, suffisance, 76:15

Département des Assurances—Suite

- Personnel supplémentaire, demandes, **76:27-8**
 Plaintes, appels, **76:20**
 Pouvoirs, **40:21-2**
 Ordonnance de cesser ou de s'abstenir, recommandation, **76:17-9**
 Représentants, témoignages. *Voir* Témoins
 Surintendant
 Pouvoirs, élargissement, **46:29; 49:36; 59:11; 61:11**
Voir aussi Assurances, compagnies—Biens; Banque du Canada—Gouverneur—Et; *Institutions financières, réglementation, propositions à considérer*, document d'étude (*Livre vert*)—Caisses de retraite, investissements, restrictions—Actif
 Vérifications, types d'analyses effectuées, **42:11-2**
Voir aussi Assurance-risques divers, compagnies; Assurance-vie, compagnies—Solvabilité; Assurances, compagnies—Faillites—Raisons—Évaluation; Fidelity Trust Company—Surveillance; Fiducie et prêts, compagnies—Faillites, raisons—Évaluation; Greymac Mortgage Corporation et filiales—Activités; Northumberland General Insurance Company, liquidation—Ordonnance; Pioneer Trust Company; Seaway Mortgage Corporation—Activités; United Canada Insurance

de Saint Phalle, M. Thibault (témoin à titre personnel)

- Institutions financières, réglementation, propositions à considérer*, document d'étude (*Livre vert*), **70:32-42**
 Mémoire. *Voir* Appendices—*Institutions financières, réglementation, propositions à considérer*, document d'étude (*Livre vert*)
 Société d'assurance-dépôts du Canada, groupe de travail (Wyman), rapport, **70:32-42**
 Témoignage. *Voir* Témoins

Dettes publiques

- Augmentation, répercussions sur les taux d'intérêt, **3:16**
 Comparaison avec les États-Unis, **3:18**
 Contrôle, **5:11-2, 15, 18; 83:32, 38**
 Dette accumulée, **3:8, 16-8, 31, 34**
 Financement, sources, **83:37-8**
 Service, frais, **3:7, 9-10; 83:38; 85:32**
 Augmentation, raisons, **3:8; 83:14**
 Prévisions, **3:7-8; 83:30-1, 38**
Voir aussi Gouvernement—Dépenses

Développement industriel régional, programme (PDIR)

- Allusions diverses, **2:26**
 American Motors (Canada) Inc., nouvelle usine à Brampton, Ont., restructuration, financement, **2:22-4**
 Dépenses de fonctionnement, virement de 39 682 millions\$, **2:19-20**
 Entreprises, modernisation, restructuration, etc., subventions, suppression, **2:22-4, 27-9**
 Rationalisation, **2:12, 24, 44**
 Subventions et contributions, engagements, dépenses prévues, etc., **2:20-2, 25, 44-5, 48-51**

Devlin, M. Gerald (Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes)

- Institutions financières, réglementation, propositions à considérer*, document d'étude (*Livre vert*), **62:5, 13, 19-21, 24-5, 31-3**
 Société d'assurance-dépôts du Canada, groupe de travail (Wyman), rapport, **62:5, 13, 19-21, 24-5, 31-3**

Dey, M. Peter (témoin à titre personnel)

- Institutions financières, réglementation, propositions à considérer*, document d'étude (*Livre vert*), **47:74-83**
 Sociétés d'assurance-dépôts du Canada, groupe de travail (Wyman), rapport, **47:74-83**

Dey—Suite

Témoignage. *Voir* Témoins

Di Giacom, M. Tom (Manufacturers, compagnie d'assurance-vie)
Institutions financières, réglementation, propositions à considérer, document d'étude (*Livre vert*), **66:32**
 Société d'assurance-dépôt du Canada, groupe de travail (Wyman), rapport, **66:32**

Dilworth, M. A. J. (Institut canadien des comptables agréés)

Institutions financières, réglementation, propositions à considérer, document d'étude (*Livre vert*), **60:66-75, 77, 79-85**
 Société d'assurance-dépôts du Canada, groupe de travail (Wyman), rapport, **60:66-75, 77, 79-85**

Dollar

- Chute, **85:6**
 Effets, **83:32-3**
 Facteurs, **83:27-8, 33-5; 84:6, 12, 14; 85:6-7, 14-9, 21, 25-8, 30-1**
 Lutte, mesures, **84:5-6; 85:6-15, 21-2, 29, 34-6**
 Coût, **85:16-7, 24-5, 32**
 Importance, **85:30**
 Non-intervention, incidence sur les taux d'intérêt, **85:20-1**
 Dépréciation, problème, **85:35-6**
 Fluctuations, répercussions sur le taux de croissance de l'économie, **83:22-3**
 Politique, **5:30-1; 83:10-4; 84:7; 85:6**
 Recommandation, **83:21, 32, 34-5**
 Taux de change, cotes, prévisions, **85:18-9**
 Valeur réelle, détermination, **85:14-5, 24**

Dominion Bond Rating Service. *Voir* Banque Commerciale du Canada—Titres

Dominion Securities and Pitfield. *Voir* Banque Commerciale du Canada—Fiducie, entente de fusion—Circulaire

Dons de charité. *Voir* Impôt sur le revenu

Dorin, M. Murray (PC—Edmonton-Ouest)

- Banque Commerciale du Canada, soutien, mesures offertes, circonstances, étude, **30:18-22, 24, 37; 31:11-5, 27-30; 32:36-43; 33:26; 34:19-21**
 Banque du Canada, rapport annuel de 1984, **85:22-6, 34-5**
 Bretton Woods, accords et accords connexes, Loi—C-30, **27:20**
 Comité, **45:18-9; 46:18-21; 83:7**
 MM., **29:14; 80:9-11**
 Commission du tarif, budget supplémentaire (B) 1985-1986, **75:6, 11-4**
 Conseil économique du Canada, rapport annuel 1984-1985, **83:27-8; 84:12-6, 24, 29-30, 35-6**
 Impôt sur le revenu, sport amateur, organismes, enregistrement, **36:21-3**
 Impôt sur le revenu et autres lois connexes, Loi (modification)—C-84, **78:24-5, 30-1, 33; 80:9-11, 34-5; 81:14-8, 49, 51-6, 59, 62**
Institutions financières, réglementation, propositions à considérer, document d'étude (*Livre vert*), **40:8, 21-3; 42:18, 38, 44-9; 43:5-6, 13; 44:17, 26-8; 45:41; 46:24-5, 36-9, 41; 47:100-2, 107; 48:15, 17-8; 49:17-8, 92-4, 101-2; 52:20-2, 58; 53:18-20, 24, 60-1, 77, 90-1, 93; 54:57, 62-4; 57:19-20, 30; 58:44, 49-50; 60:18-21, 67-71, 78-9; 63:58-60; 66:23-4; 68:22**
 Société d'assurance-dépôts du Canada, groupe de travail (Wyman), rapport, **46:24-5, 36-9, 41; 47:100-2, 107; 48:15, 17-8; 49:17-8, 92-4, 101-2; 52:20-2, 58; 53:18-20, 24, 60-1, 77, 90-1, 93; 54:57, 62-4; 57:19-20, 30; 58:44, 49-50; 60:18-21, 67-71, 78-9; 63:58-60; 66:23-4; 68:22**

Dorin, M. Murray—Suite

Voies et moyens, impôt sur le revenu, modification de la Loi et, de façon connexe, la *Loi sur la Cour canadienne de l'impôt*, 37:32, 34-5, 42-3; 38:15-6, 19, 24-6, 31-2; 39:12-3, 20-2

Douanes, tarif

Classification, système normalisé, 75:6

Enquête par la Commission du tarif, coûts, etc., 4:15-6, 20-1; 75:4-5

Pays en voie de développement, tarif préférentiel, fabricant canadien de ciseaux, opposition, pétition, 75:10-4

Douanes, tarif, Loi, allusion, 4:16**Doyle, M^{me} Anne-Marie (ministère des Finances)**

Bretton Woods, accords et accords connexes, Loi—C-30, 27:12, 16-20

Dragan, M. Ronald (Association des compagnies de fiducie du Canada)

Institutions financières, réglementation, propositions à considérer, document d'étude (*Livre vert*), 58:34-5, 37, 50

Société d'assurance-dépôts du Canada, groupe de travail (Wyman), rapport, 58:34-5, 37, 50

Droits de la personne

Respect, examen, États-Unis, procédure, 26:29

Respect, examen annuel par un comité parlementaire, suggestion, 25:8, 10, 14; 26:28-9

Voir aussi Banque mondiale et Fonds monétaire international, activités, Canada, participation—Critères; Institutions financières internationales—Activités—Canada, participation—Critères

Duguay, M. Léo (PC—Saint-Boniface)

Impôt sur le revenu, sport amateur, organismes, enregistrement, 36:6, 8, 21-2

Dumanski, M. Julian (Institut agricole du Canada)

Questions fiscales dans l'agriculture, document d'étude, 18:4-5

Dumping

Détermination, 4:12-3

Pinceaux importés de la Chine, 4:8-9

Durepos, M. Patrick (Fédération canadienne des associations d'agents et de courtiers d'assurance)

Institutions financières, réglementation, propositions à considérer, document d'étude (*Livre vert*), 60:60, 63-6

Société d'assurance-dépôts du Canada, groupe de travail (Wyman), rapport, 60:60, 63-6

Dymond, M. Bill (ministère des Affaires extérieures)

Affaires extérieures, ministère, budget supplémentaire (B) 1984-1985, 1:46

Easter, M. Wayne (Syndicat national des cultivateurs)

Questions fiscales dans l'agriculture, document d'étude, 22:4-20, 22

Économie

Comparaison avec d'autres pays, 3:11-2

Voir aussi Taux *tisou le titre susmentionné

Conférence nationale, mi-mars 1985, 3:13

Confiance, 5:27-9, 33-4

Consultation, processus, 3:13

Croissance, 5:12

Prévisions, 5:19-20

Taux

Économie—Suite**Croissance—Suite****Taux—Suite**

Comparaison avec d'autres pays, 3:12

Voir aussi Dollar—Fluctuations

Épargne, réduction, 23:12

Exposé de M. Wilson, 8 novembre 1984, allusions diverses, 3:8-9, 11-2, 14-6, 19-21, 25, 30-1, 33, 35, 38-9; 5:14, 16, 18, 21; 12:9

Inflation et déflation, tendances, alternance, 64:5

Organismes d'analyse et de prévision, activités, etc., 5:24-5

Activités, chevauchement, 6:35

Répertoire des instituts de recherche économique au Canada en 1984, document, 6:34-5

Politique

Bennett, l'hon. R.B., allusion, 3:17

Priorités, 3:9

Emploi, création, 3:9

Une nouvelle direction pour le Canada—Un programme de renouveau économique, document, 3:11

Relance, 23:12

Comparaison avec les États-Unis, 5:29

Petite et moyenne entreprise, rôle, 10:12, 16, 26

Situation, 85:6

Voir aussi Grèves; Institutions financières—Rôle; Intérêt, taux—Augmentation, haut niveau, etc.; Japon

Elcock, M. Ward (Coopérative de crédit du Service civil)

Institutions financières, réglementation, propositions à considérer, document d'étude (*Livre vert*), 57:22, 24-7, 29-31

Société d'assurance-dépôts du Canada, groupe de travail (Wyman), rapport, 57:22, 24-7, 29-31

Elderslie, comté, Ont. Voir Agriculteurs—Difficultés financières**E-L Financial Corporation**

Description, 72:51

Et BFD, comparaison, 72:56-7

Mémoire. *Voir* Appendices—*Institutions financières, réglementation, propositions à considérer*, document d'étude (*Livre vert*)

Représentant, témoignage. *Voir* Témoins

Transactions intéressées et conflits d'intérêts, code de déontologie, dépôt demandé, 72:55

Elliott, M. Donald C. (Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes)

Institutions financières, réglementation, propositions à considérer, document d'étude (*Livre vert*), 62:18, 21, 28, 32-4

Société d'assurance-dépôts du Canada, groupe de travail (Wyman), rapport, 62:18, 21, 28, 32-4

El Salvador. Voir Fonds monétaire international—Prêt**Emploi, création**

Comparaison avec d'autres pays, 3:12

Prévisions, 3:14-5

Programmes, financement, 3:29-30

Secteur privé, mesures, 5:23-4

Voir aussi Économie—Politique—Priorités; Manufacturers, compagnie d'assurance-vie—Activités

Energy Probe, représentante, témoignage. Voir Témoins**Entreprises, consultation au service (CASE). Voir Banque fédérale de développement—Consultation****Entreprises, développement, assistance et information (AIDE). Voir Banque fédérale de développement—Assistance**

États-Unis

- Assurance-dépôts, régime
 Coûts, imputabilité, 49:59-60; 50:17-8
 Limite, 67:24; 70:34
 Primes, calcul, 51:37
 Primes, coûts, 50:14-6
 Primes proportionnelles aux risques, absence, 49:59
 Problème, 70:34-5
- Assurance-dépôts, société fédérale, pouvoirs, renforcement législatif, 67:25
- Assurances, compagnies, réassurance, services, problème, 76:23
- Banques
 Actionnaires, nombre, 49:73
 Dépôts, intérêt, taux, assujettissement à la réglementation des prix, 49:70-1
 Faillites, causes, nombre, etc., 49:75-6, 78
 Faillites délibérées, cas, 49:58
 Ratio d'endettement, établissement, 57:35-6
 Réglementation
 Et lois, efficacité et uniformité entre les États et le gouvernement fédéral, 49:64-5
 Non-respect, réticence à porter plainte, raisons, 49:66-7
 Problème, 49:63-4
 Succursales, ouverture, autorisation nécessaire, contrôle, etc., 49:61-2
 Transactions intéressées, problème, poursuites possibles, etc., 49:62-3; 67:25
 Vérificateurs, rôle, 49:74-5
 Voir aussi Banques—Capitalisation; Déréglementation sous le titre susmentionné
- Banques d'épargne et de prêts, précisions, 49:76-7
- Banques étrangères, établissement, autorisation, 49:68
- Banques régionales, situation, 72:78-9
- Budget, déficit, mesure Gramm-Rudman, 83:16-7; 85:26
- Conflits d'intérêts, 70:35
 Contrôle, 49:83-5, 94-5; 50:12-3
- Congrès. Voir Banque de développement international; Institutions financières internationales—Activités
- Déréglementation
 Assurances, compagnies, incidence, 70:36-7
 Banques, incidence, 70:37-8
 Problèmes, 70:33
- Federal Reserve Act*, adoption, but, 70:30, 40
- Federal Reserve Board*
 Objectifs, 70:36
 Pouvoirs, 70:41
 Voir aussi Banque Commerciale du Canada—Situation, difficultés financières, etc., évolution—*Federal*
- Foreign Agricultural Service*, activités, 1:56
- Impôt sur le revenu, régime, réforme, propositions, 84:22-3
- Institutions financières
 Assurances, vente, succès limité, raisons, 54:10
 Concurrence additionnelle, bien-fondé, 70:35
 Difficultés, causes, 53:33-4; 68:25
 Et institutions non financières, fusion, problème, 70:38-9, 40
 Évaluation, système CAMEL, 51:57
 Locales, régionales et nationales, établissement, encouragement, 48:18-9
 Réglementation, responsables, 70:39-40
 Situation, 64:24-5
 Sociétés de portefeuille financières (holding), formation, 70:38-9, 41
 Surveillance, mesures, 51:28-9

États-Unis—Suite

- Institutions financières—*Suite*
 Ventes liées, dispositions, 73:37
 Voir aussi Institutions financières—Fusions, concentration de pouvoirs, etc.
- Office of the Comptroller of the Currency*, pouvoirs, 70:39
- Voir aussi Agriculteurs; Assurances, compagnies—Activités; Banque Commerciale du Canada—Activités; Banque interaméricaine de développement—Prêt; Bons du Trésor; Commerce international; Crédit agricole; Dette publique—Comparaison; Droits de la personne—Respect, examen; Économie—Relance—Comparaison; Fonds monétaire international—Prêt; Gouvernement—Déficit—Comparaison et Réduction, mesures—Efficacité; Impôt sur le revenu—Sociétés—Concessions fiscales; Intérêt, taux; Porc; Soja; Valeurs mobilières—Marché
- Excelsior Life Insurance Company**
 Banques, Loi, modifications, conséquences, 66:37-40
 Propositions techniques, ébauche, 66:41-2
 Description, évolution, etc., 66:37
 Filiale d'une société étrangère, fonctionnement, obstacles, 66:43
 Mémoire. Voir Appendices—*Institutions financières*, réglementation, propositions à considérer, document d'étude (*Livre vert*)
 Représentant, témoignage. Voir Témoins
- Expansion industrielle régionale, ministère**
 Budget supplémentaire (B) 1984-1985, 2:5-51
 Rapport à la Chambre, 5:4
 Représentants, témoignages. Voir Témoins
- Exploitations agricoles.** Voir Agriculteurs; Crédit agricole—Agro-obligations, programme proposé et Saskatchewan; Impôt sur le revenu—Agriculteurs, gains en capital
- Exportations.** Voir Céréales; Commerce international; Japon; Porc; Soja
- Exportations, marchés, développement, programme (PDME).** Voir Commerce international
- Expositions internationales, participation canadienne**
 Financement, 1:36-7
 Knoxville, É.-U., Exposition de 1982 sur l'énergie, 1:38
 Montréal, Qué., exposition Promotech, 1:50-1
 Nouvelle-Orléans, É.-U., Exposition de 1984, 1:38
 Tsukuba, Japon, Expo 85, 1:37-42
 Coûts, ventilation, renseignements demandés, 1:38-42
 Services professionnels et spéciaux, 1:39, 41
 Studio des médias, 1:37
 Vancouver, C.-B., Exposition de 1986, 1:38
- Facility Association, création, but, etc., 76:13**
- Faillites.** Voir Agriculteurs; Assurances, compagnies; Baldwin-United; Banque Commerciale du Canada; Continental Bank; États-Unis—Banques; Fiducie et prêts, compagnies; Home Bank; Impôt sur le revenu—Employés et Particuliers; Institutions financières; *Institutions financières, réglementation, propositions à considérer*, document d'étude (*Livre vert*)—Répercussions; Québec, province—Institutions financières
- Faillites, Loi, allusions diverses, 19:53, 82; 22:29; 23:8**
- Farber, M. Len (ministère des Finances)**
 Impôt sur le revenu, sport amateur, organismes, enregistrement, 36:9-10, 13, 17, 21, 23

- Farley, M. James M.** (Federation of Automobile Dealer Associations of Canada)
Institutions financières, réglementation, propositions à considérer, document d'étude (*Livre vert*), 71:23, 25-6
 Société d'assurance-dépôts du Canada, groupe de travail (Wyman), rapport, 71:23, 25-6
- Farm Finance and Tax Research Institute**
 Composition, 17:9, 15-6
 Création, organisation, etc., 17:4-5, 9, 16
 Financement, 17:16
 Mémoire. Voir Appendices—*Questions fiscales dans l'agriculture*, document d'étude
 Représentants, témoignages. Voir Témoins
 Rôle, objectifs, etc., 17:9, 15-7
- Fédération canadienne de l'Agriculture**
 Allusion, 12:35
 Mémoire. Voir Appendices—*Questions fiscales dans l'agriculture*, document d'étude
 Représentants, témoignages. Voir Témoins
 Voir aussi Crédit agricole—Agriculteurs en difficulté financière, réduction du taux d'intérêt à 5%, proposition
- Fédération canadienne de l'entreprise indépendante**
 Membres, 69:18
 Mémoire. Voir Appendices—*Institutions financières, réglementation, propositions à considérer*, document d'étude (*Livre vert*)
 Représentant, témoignage. Voir Témoins
- Fédération canadienne des associations d'agents et de courtiers d'assurances**
 Activités, etc., 60:60
 Mémoire. Voir Appendices—*Institutions financières, réglementation, propositions à considérer*, document d'étude (*Livre vert*)
 Représentants, témoignages. Voir Témoins
- Fédération des sports du Canada**, représentant, témoignage. Voir Témoins
- Fédération des sports du Manitoba**
 Dons de bienfaisance, objectif, 36:8
 Dons de bienfaisance, problème, aperçu général, 36:6-7
 Représentant, témoignage. Voir Témoins
- Federation of Automobile Dealer Associations of Canada**
 Mémoire. Voir Appendices—*Institutions financières, réglementation, propositions à considérer*, document d'étude (*Livre vert*)
 Représentants, témoignages. Voir Témoins
 Représentativité, chiffre d'affaires, etc., 71:16
- Femmes**
 Emplois stéréotypés, 5:35
 Mariage, répercussions sur la recherche d'emploi, étude par le Conseil économique du Canada, 5:34-5
 Population active, participation, 5:34
 Situation économique, colloques tenus par le Conseil économique du Canada, 5:34-6
 Voir aussi Assurance-vie, compagnies; Changements technologiques; Petite et moyenne entreprise—Financement, difficultés
- Fermes.** Voir plutôt Exploitations agricoles
- Fewster, M. Blake** (London, compagnie d'assurance-vie)
Institutions financières, réglementation, propositions à considérer, document d'étude (*Livre vert*), 66:59-60, 63
 Société d'assurance-dépôts du Canada, groupe de travail (Wyman), rapport, 66:59-60, 63
- FFPE.** Voir Fiducie de placement en petites entreprises
- Fidelity Life Insurance Co.**
 Mémoire. Voir Appendices—*Institutions financières, réglementation, propositions à considérer*, document d'étude (*Livre vert*)
 Représentant, témoignage. Voir Témoins
 Voir aussi Seaboard Life
- Fidelity Trust Company**
 Constitution en société, activités, difficultés financières, etc., 42:43-5; 43:4-6; 46:37, 45; 49:90-1
 Et Pocklington Financial Corporation, affaire devant les tribunaux, 44:26-7
 Restructuration, organigramme demandé, 42:49
 Société d'assurance-dépôts du Canada, perte subie, importance, 42:48-9; 44:10
 Surveillance, sanctions, etc., implication du Département des Assurances, 42:45-8; 43:5
- Fiducie de placement en petites entreprises (FFPE).** Voir Caisses de retraite—Investissements dans la PME—Société
- Fiducie et prêts, compagnies**
- Actif
- Diversification, 58:45
 - Importance, 52:15-6, 20-2
 - Investissement, pourcentage, 46:44-5
 - «Banque d'épargne», terme, utilisation dans la raison sociale, 53:94-7
 - Biens immobiliers, évaluation annuelle, 58:35-6
 - Capital, créance de second rang et actions privilégiées avec dividende, refus, conséquences, 58:47-8
 - Capital, définition suggérée, 52:17-20
 - Courtage, entreprises, propriété, 53:83
 - Faillites, nombre, 40:6
 - Faillites, raisons, 52:23-5
 - Évaluation générale, recommandations et mesures prises, document préparé par le Département des Assurances, 40:7-15, 17-23
 - Gestion, situation, 42:20
 - Législation
 - Dispositions sur les fusions et les amalgamations, 42:41
 - Dispositions sur les non-résidents, 72:60
 - Mise à jour nécessaire, 52:16
 - Locaux, location à des courtiers ou agents indépendants, conflits possibles, 53:48-9
 - Pouvoirs, élargissement, 58:20-2, 42; 59:13-4
 - Assurance-vie, compagnies mutuelles étrangères, incidence, 66:18
- Prêts
- À la petite et moyenne entreprise, 10:8-9, 28
 - Hypothécaires, distinction, 58:37-8
 - Niveau recommandé, 47:31-2
 - Réévaluation, mesure législative, nécessité, 58:37
 - Restrictions, conséquences, 52:15
 - Secteurs, élargissement, 52:16-7; 65:8
 - Système d'inspection, instauration, conséquences, 58:33-6
 - Validité, évaluation, 58:31-3
 - Prêts commerciaux, types offerts, 58:46-7
 - Problèmes, 65:10-1
 - Propriétaire, qualités requises, 49:14-5

Fiducie et prêts, compagnies—Suite

- Propriété, droit, 52:34-5
 Ratio d'emprunts, réduction par voie législative, conséquences, 58:40-2
 Ratio d'emprunts, réexamen, 52:34
 Réglementation, modèles fédéral et provinciaux, harmonisation nécessaire, 58:51; 59:7
 Règles, non-respect, responsabilités civile et criminelle, application, 40:23-4
 Règles, non-respect, sanctions, 40:22-3
 Report d'impôt, utilisation, politique, révision, 40:19-20
 Surveillance, situation, 72:51
 Voir aussi Alberta; Confédération des caisses populaires et d'économie Desjardins du Québec—Valeurs mobilières; General Motors Acceptance Corporation; Institutions financières—Réglementation, réforme, recommandations—Prêts commerciaux, augmentation des pouvoirs ou relâchement des restrictions; *Institutions financières, réglementation, propositions à considérer*, document d'étude (*Livre vert*); Québec, province

Film, industrie, concessions fiscales, efficacité, 5:23**Finances**

- Capitaux, libre circulation, 3:36-7
 Capitaux, sortie en fin d'année, causes, 85:31
 Emprunts, coûts, 85:28-9
 Fonds de change, 85:22-3
 Intermédiaires financiers, rôle, 56:6-8
 Politique fiscale et monétaire, 5:21-2; 17:65, 72-3; 21:5-6; 22:34
 Services, concurrence, situation, 56:12
 Services, système, efficacité, 56:9

Finances, commerce et questions économiques, Comité. Voir plutôt Comité**Finances, ministère**

- Années-personnes, 3:37
 Budget des dépenses, 3:37-8
 Budget supplémentaire (B) 1984-1985, 3:5-40; 4:5-14, 17-27
 Rapport à la Chambre, 5:4
 Budget supplémentaire (B) 1985-1986, rapport à la Chambre, 77:3
 Experts-conseils, embauche, 3:37
 Ministre. Voir Banque Commerciale du Canada—Banques, Inspecteur général—Lettres; Impôt sur le revenu et autres lois connexes, mesure législative—Exposé
 Ministre d'État. Voir *Institutions financières, réglementation, propositions à considérer*, document d'étude (*Livre vert*)
 Représentants, témoignages. Voir Témoins
 Voir aussi Appendices—*Questions fiscales dans l'agriculture*, document d'étude; Banque Commerciale du Canada—Faillite et Soutien, mesures de 255 millions \$—Échec; Comité—Témoins—Comparution, convocation, etc.; Conseil économique du Canada—Activités

Financial Trust Company

- Description, actif, activités, etc., 53:84, 87, 90-1
 Mémoire. Voir Appendices—*Institutions financières, réglementation, propositions à considérer*, document d'étude (*Livre vert*)
 Placements immobiliers, succès, raisons, 53:89-90
 Prêts commerciaux, possibilité, 53:94
 Représentant, témoignage. Voir Témoins

Finestone, M^{me} Sheila (L—Mount Royal) Comité, 5:32**Finestone, M^{me} Sheila—Suite**

- Conseil économique du Canada, rapport annuel 1983-1984, 5:34-6, 39-40

FIRA. Voir Agence d'examen de l'investissement étranger**First City Trust Company**

- Mémoire. Voir Appendices—*Institutions financières, réglementation, propositions à considérer*, document d'étude (*Livre vert*)
 Représentants, témoignages. Voir Témoins

Fitzgerald, M. Ronald G.E. (Coopérative de crédit du Service civil Limitée)

- Institutions financières, réglementation, propositions à considérer*, document d'étude (*Livre vert*), 57:22-3, 26-8
 Société d'assurance-dépôts du Canada, groupe de travail (Wyman), rapport, 57:22-3, 26-8

FMI. Voir Fonds monétaire international**Fonds du revenu consolidé. Voir Société du crédit agricole—Emprunts****Fonds monétaire international (FMI)**

- Prêt destiné à El Salvador, États-Unis, pressions, 26:24
 Voir aussi Banque mondiale; Soudan

Fonds mutuels, vendeurs et publicité, problème, 61:16-7**Fontaine, M. Gabriel (PC—Lévis)**

- Institutions financières, réglementation, propositions à considérer*, document d'étude (*Livre vert*), 70:15
 Société d'assurance-dépôts du Canada, groupe de travail (Wyman), rapport, 70:15

Forêts, industrie

- Gestion, rapport du Conseil économique du Canada, 5:38
 Réinvestissement, 5:37-8

Fortin, M. L. Yves (Manufacturers, compagnie d'assurance-vie)

- Institutions financières, réglementation, propositions à considérer*, document d'étude (*Livre vert*), 66:56-7
 Société d'assurance-dépôts du Canada, groupe de travail (Wyman), rapport, 66:56-7

Foster, M. J.J. (McMurky-Ramsey Investments Ltd.)

- Institutions financières, réglementation, propositions à considérer*, document d'étude (*Livre vert*), 53:97-100, 102-5
 Société d'assurance-dépôts du Canada, groupe de travail (Wyman), rapport, 53:97-100, 102-5

Foster, M. Maurice (L—Algoma)

- Agriculteurs
 Carburants agricoles, taxe, ristourne, 22:36-7
 Dettes, endettement, etc., 12:11-3, 35-6; 13:30, 39; 16:56, 68; 18:29; 19:56; 23:37-9
 Difficultés financières, 12:11-2; 16:68; 18:29; 22:11; 23:35
 États-Unis, gouvernement, mesures, 22:28
 Exploitations agricoles, valeur, 12:13
 Forclusions et saisies, 16:68
 Gains en capital, Manitoba, impôt provincial, exemption des premiers 100 000 \$, 16:69-70
 Terres agricoles et bâtiments, plus-value, statistiques, 23:48
 Agriculture
 Produits, prix, parité, concept, etc., 17:30
 Saskatchewan, situation économique, prévisions, 13:14
 Arrangements entre cultivateurs et créanciers, Loi, 19:59
 Boeuf, office de commercialisation, création proposée, 17:42-3
 Céréales, prix, 22:28

Foster, M. Maurice—Suite

Comité

Ministres, comparution, 12:39-42
Séances, tenue et impression des témoignages en l'absence de quorum, 20:4

Témoins, comparution, convocation, etc., 12:39-42; 16:74
Témoins, liberté de parole, 17:22

Crédit agricole

Agriculteurs en difficulté financière, réduction du taux d'intérêt à 5%, proposition, 19:57, 79; 22:13

Agro-obligations, programme proposé, 12:11, 36; 13:17; 14:9-11; 16:43-5, 69; 17:33; 20:23-5; 22:12-3; 23:10, 59-60

Dette, détachement ou remise, programme proposé, 14:39-40; 16:45; 18:29-30; 19:59; 22:29; 23:35

États-Unis, programme, 13:14

Hypothèques à risque partagé, programme proposé, 13:36-7

Île-du-Prince-Édouard, agriculteurs débutants, programme de subvention du taux d'intérêt, 20:10-1

Intérêt, taux, conversion, programme de réduction de 4% de la SCA, 13:37-8; 19:57

Intérêt, taux, subvention directe, programme spécial de 150 millions \$, proposition de la SCA, etc., 14:5-9

Ontario, agriculteurs débutants, programme d'assistance, 20:25-6

Ontario, rajustements agricoles, programme d'aide, 20:23, 25-6

Prêts d'institutions financières, garanties, 19:79-80

Saskatchewan, dette, moratoire, législation, 13:14-6

Saskatchewan, exploitations agricoles, acquisition, programme dit de 8%, 13:30

Farm Finance and Tax Research Institute, 17:9

Fédération canadienne de l'Agriculture, 12:35

Impôt sur le revenu

Agriculteurs, gains en capital, 12:11, 36; 13:16-7; 16:40, 42-3, 69-70; 17:31-2; 19:27-8, 80; 20:10; 22:30; 23:11-2, 30-1, 45

Agriculteurs à temps partiel, pertes agricoles, déductibilité sur le revenu non agricole en vertu de l'art. 31, 12:11; 13:17; 16:8-13, 24, 43, 69; 17:9-11, 13, 31; 18:7-9; 19:10-1, 13-7, 80; 20:9-11; 21:12-4, 33-5; 23:31-2

Gains en capital, 13:30; 22:30

PME, obligations des petites entreprises, programme, 18:39-40; 21:18; 22:12-3; 23:10-1

Programmes de terre, producteurs, frais d'inspection, etc., 20:11

Questions fiscales dans l'agriculture, document d'étude, 12:11-3, 35-6; 13:14-7, 30-1, 36-9, 42; 14:4-11, 39-42; 16:8-13, 23-4, 40-6, 56, 67-70; 17:9-11, 13, 30-4, 42-3; 18:7-9, 28-30, 39-40; 19:10-1, 13-7, 27-8, 56-7, 59, 79-80; 20:9-11, 23-6; 21:11-5, 18, 33-5; 22:11-3, 25, 28-30, 36-7; 23:10-2, 30-2, 35, 37-9, 45, 48, 59-60

Données, nature trompeuse, etc., 16:68; 19:56; 21:11

Étude, Comité, rôle, 12:35-6

Organismes agricoles, réactions, 12:11, 13; 13:14; 19:56

Société canadienne de crédit coopératif, 18:28-9

Société du crédit agricole

Emprunts du Fonds du revenu consolidé, remboursement, etc., 14:41-2

Garantie de prêt, programme, proposition, 13:30

Pertes, 13:38-9; 14:4

Propriétés acquises, 13:38-9; 14:4; 16:68

Women for the Survival of Agriculture, 17:33

Fournier, M. Jean T. (ministère des Finances)

Péréquation, paiements supplémentaires (1982-1987), Loi—C-39, 35:9

Fraleigh, M. Sid (PC—Lambton—Middlesex)

Questions fiscales dans l'agriculture, document d'étude, 13:29, 60-1; 14:15, 28-9, 40-1; 18:8, 15-7, 19, 36-9; 19:11, 16-7, 19-20, 30-4, 37, 43-4, 73-6; 20:26, 29, 33; 21:18, 21-2, 25-7; 23:12-3, 16-7, 23, 38, 44, 46-9, 51, 56, 65, 67-8, 71

Fraser, M. Hugh (Fédération des sports du Canada)

Impôt sur le revenu, sport amateur, organismes, enregistrement, 36:15-7, 19, 24-5

Frazer, M. R. C. (Banque Royale du Canada)

Institutions financières, réglementation, propositions à considérer, document d'étude (*Livre vert*), 65:15-30, 32-3, 36-7

Société d'assurance-dépôts du Canada, groupe de travail (Wyman), rapport, 65:15-30, 32-3, 36-7

Fullerton, M. R. Donald (Banque de Commerce Canadienne Impériale)

Institutions financières, réglementation, propositions à considérer, document d'étude (*Livre vert*), 69:63-91

Société d'assurance-dépôts du Canada, groupe de travail (Wyman), rapport, 69:63-91

Gagliano, M. Alfonso (L—Saint-Léonard—Anjou)

Banque fédérale de développement

Activités, diminution, 7:9

Budget d'investissement 1983-1984, 7:8-10; 8:4-7

Consultation au service des entreprises (CASE), 8:5

Gestion-conseil, services, 8:4

Information à la petite entreprise, service, 8:5

Prêts, 7:9

Prêts, pertes, défaut de remboursement, etc., provision, 8:5-7

Rapport annuel 1983-1984, 7:8-10; 8:4-7

Rôle, mandat, etc., 7:8

Comité, 4:9, 28

Commerce international, États-Unis-Canada, 4:10, 23

Commission du tarif, budget supplémentaire (B) 1985-1986, 75:6-7

Finances, ministère, budget supplémentaire (B) 1984-1985, 4:9-10, 23

Tribunal canadien des importations, 4:9-10

Gagnon, M. Paul (PC—Calgary-Nord)

Conseil économique du Canada, rapport annuel 1984-1985, 83:26-30

Impôt sur le revenu et lois connexes, Loi (modification)—C-84, 82:64

Galt, M. Thomas M. (Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes; Sun Life, compagnie d'assurance-vie)

Institutions financières, réglementation, propositions à considérer, document d'étude (*Livre vert*), 62:23, 25, 27-9, 34; 66:19-26

Société d'assurance-dépôts du Canada, groupe de travail (Wyman), rapport, 62:23, 25, 27-9, 34; 66:19-26

Garcia, M. Claude (Standard, compagnie d'assurance-vie)

Institutions financières, réglementation, propositions à considérer, document d'étude (*Livre vert*), 66:11, 13, 16-7

Société d'assurance-dépôts du Canada, groupe de travail (Wyman), rapport, 66:11, 13, 16-7

Gardner, M. John (Sun Life, compagnie d'assurance-vie)

Institutions financières, réglementation, propositions à considérer, document d'étude (*Livre vert*), 66:23

Société d'assurance-dépôts du Canada, groupe de travail (Wyman), rapport, 66:23

Garneau, M. Raymond (L—Laval-des-Rapides)

Budget, consultations, 3:39

- Garneau, M. Raymond—Suite**
Comité, documents, 3:6-7
Finances, ministère, budget supplémentaire (B) 1984-1985, 3:6-7, 10-2, 25-7, 38-9
Gouvernement, déficit, 3:25-7
Gouvernement, dépenses, réduction, mesures budgétaires du 8 novembre 1984, 3:38
Impôt sur le revenu et autres lois connexes, Loi (modification)—C-84, 78:14-8, 28-9; 80:30, 35-8; 81:6-11, 21-3, 26, 35, 39; 82:34
Institutions financières, réglementation, propositions à considérer, document d'étude (*Livre vert*), 55:41-2; 58:38-40; 59:7; 62:15-8; 67:28-31; 69:15-6, 38-40, 53-4; 70:6-8, 16-7, 29-30; 72:26-8, 48-9
Société d'assurance-dépôts du Canada, groupe de travail (Wyman), rapport, 55:41-2; 58:38-40; 59:7; 62:15-8; 67:28-31; 69:15-6, 38-40, 53-4; 70:6-8, 16-7, 29-30; 72:26-8, 48-9
- Gauthier, M. Fernand** (Bureau de l'Inspecteur général des institutions financières, gouvernement du Québec)
Institutions financières, réglementation, propositions à considérer, document d'étude (*Livre vert*), 47:12-4, 17-26, 28-33
Société d'assurance-dépôts du Canada, groupe de travail (Wyman), rapport, 47:12-4, 17-26, 28-33
- Geddes, M. H. W.** (Insurance Agents' Association of B.C.)
Institutions financières, réglementation, propositions à considérer, document d'étude (*Livre vert*), 52:76-9, 83, 85-7
Société d'assurance-dépôts du Canada, groupe de travail (Wyman), rapport, 52:76-9, 83, 85-7
- Gendarmerie royale du Canada (GRC)**. Voir Greymac Mortgage Corporation
- General Motors**. Voir General Motors Acceptance Corporation—Et
- General Motors Acceptance Corporation (GMAC)**
Activités, etc., 72:59-60
Diversification, 72:62
Et General Motors, conflit d'intérêts, 72:64-5
Fiducie et prêts, compagnie, création, possibilité, 72:63-4
Financement, 72:63
Mémoire. Voir Appendices—*Institutions financières, réglementation, propositions à considérer*, document d'étude (*Livre vert*)
Propriété, 72:62
Représentant, témoignage. Voir Témoins
Ristournes, système, fonctionnement, 72:65-6
Transactions intéressées, 72:63
- Genstar Financial Corporation**, acquisition de Canada Trust, 68:23-4; 71:9
Banque Toronto-Dominion, participation, 69:30-1
- Ghert, M. Bernard** (Cadillac-Fairview Corporation)
Institutions financières, réglementation, propositions à considérer, document d'étude (*Livre vert*), 68:4-25
Société d'assurance-dépôts du Canada, groupe de travail (Wyman), rapport, 68:4-25
- Gibson, M. Ed** (Canadian Automotive Leasing Association)
Institutions financières, réglementation, propositions à considérer, document d'étude (*Livre vert*), 57:42-3, 46-7
Société d'assurance-dépôts du Canada, groupe de travail (Wyman), rapport, 57:42-3, 46-7
- Gingras, M. Claude** (Mutuelle, compagnie d'assurance-vie)
Institutions financières, réglementation, propositions à considérer, document d'étude (*Livre vert*), 66:48
- Gingras—Suite**
Société d'assurance-dépôts du Canada, groupe de travail (Wyman), rapport, 66:48
- Girard, M. Albert** (PC—Restigouche)
Affaires extérieures, ministère, budget supplémentaire (B) 1984-1985, 1:30, 33, 36, 50, 53
- GMAC**. Voir General Motors Acceptance Corporation
- Good, M. Don** (Farm Finance and Tax Research Institute)
Questions fiscales dans l'agriculture, document d'étude, 17:4-11, 13, 15-22
- Goolkasian, M. Gregory** (Canadian Automotive Leasing Association)
Institutions financières, réglementation, propositions à considérer, document d'étude (*Livre vert*), 57:44-8
Société d'assurance-dépôts du Canada, groupe de travail (Wyman), rapport, 57:44-8
- Gorbet, M. F. W.** (ministère des Finances)
Finances, ministère, budget supplémentaire (B) 1984-1985, 3:26-7
- Gormley, M. John** (PC—The Battlefords—Meadow Lake)
Questions fiscales dans l'agriculture, document d'étude, 12:31-2; 17:17-9
- Gottselig, M. Bill** (PC—Moose Jaw)
Questions fiscales dans l'agriculture, document d'étude, 12:33-5
- Gouvernement**
Déficit, 3:9, 18, 31, 34
Causes, 5:12
Comparaison avec les États-Unis, 3:18
Conseil économique du Canada, rapport, 3:15-7; 5:11-2
Craintes, perception, etc., 5:29
Intérêt, taux, répercussions, 3:16; 5:21
Positif, allusions, 3:17
Pourcentage du PNB, 5:14-5
Prévisions, 3:8, 20-2; 5:14-9
Inflation, taux, baisse, prise en considération, 3:25-7; 5:16
Réduction, mesures, 3:8, 21-2; 10:5; 21:31-2; 23:27-8
Efficacité, relation avec la situation aux États-Unis, 3:21-2
Équité mise en doute, 82:29
Objectif de 10 à 15 milliards \$ d'ici 1990, 3:22
- Dépenses**
Augmentation, prévisions, 3:13, 31-2
Dette publique, service, pourcentage consacré, 3:32
Réduction, mesures budgétaires du 8 novembre 1984, coupures de 4,2 milliards \$, 3:13-4, 31, 33-5
Consultations, 3:38-9
Plan d'action, 3:33-4
Plan de secours, 3:35
Répartition géographique, 3:33
- Dépenses fiscales**, 3:15-6; 5:12; 12:32-3
- Insolvabilité**, allusions, 3:31-2
- Pouvoir d'emprunt**, 3:18-9
- Programmes, collaboration fédérale-provinciale**, 3:30, 39
- Programmes, examen, Nielsen, groupe de travail**, 3:30, 39
- Revenus, prévisions, difficultés**, 5:17-9
- Voir aussi* Aérospatiale, industrie; Agriculteurs; Agriculture; Assurance-dépôts, régime; Banque Commerciale du Canada—Liquidation; Banque fédérale de développement—Services, regroupement; Banques—Surveillance; British Columbia Credit Union; Conseil économique du Canada; Crédit agricole—Agro-obligations, programme proposé; de Havilland Aircraft of Canada, Limited; Impôt sur le revenu; Institutions financières—

- Gouvernement—Suite**
Voir aussi—Suite
 Industrie; Institutions financières coopératives; Norbanque—
 Étude; Recherche et développement
- Gracey, M. Charles** (Canadian Cattleman's Association)
Questions fiscales dans l'agriculture, document d'étude, 21:12,
 14-5, 19, 21-3, 26-7, 31
- Grad, M. Ed** (Credit Union Central of Ontario)
Institutions financières, réglementation, propositions à considérer,
 document d'étude (*Livre vert*), 63:8-9, 11, 13-20, 23-7
 Société d'assurance-dépôts du Canada, groupe de travail (Wyman),
 rapport, 63:8-9, 11, 13-20, 23-7
- Grains de l'Ouest, stabilisation, programme**, paiements provisoires,
 12:9, 26; 13:15; 19:75; 22:25
- Gramm-Rudman, mesure**. *Voir États-Unis—Budget*
- Granger, M. Robert N.** (Crowx Inc.)
Institutions financières, réglementation, propositions à considérer,
 document d'étude (*Livre vert*), 69:59-62
 Société d'assurance-dépôts du Canada, groupe de travail (Wyman),
 rapport, 69:59-62
- Grant, M. Neville** (Bureau de l'Inspecteur général des banques)
 Banque Commerciale du Canada, soutien, mesures offertes,
 circonstances, étude, 32:15, 37
- Gray, M. Brian** (Fédération canadienne de l'entreprise indépendante)
Institutions financières, réglementation, propositions à considérer,
 document d'étude (*Livre vert*), 69:17-28
 Société d'assurance-dépôts du Canada, groupe de travail (Wyman),
 rapport, 69:17-28
- Graydon, M. Kenneth R.** (Fédération of Automobile Dealer
 Associations of Canada)
Institutions financières, réglementation, propositions à considérer,
 document d'étude (*Livre vert*), 71:20-1
 Société d'assurance-dépôts du Canada, groupe de travail (Wyman),
 rapport, 71:20-1
- GRC**. *Voir Gendarmerie royale du Canada*
- Great-West, compagnie d'assurance sur la vie**
 Activités, etc., 54:46
 Mémoire. *Voir Appendices—Institutions financières*,
réglementation, propositions à considérer, document d'étude
 (*Livre vert*)
 Représentants, témoignages. *Voir Témoins*
- Greenline Investor Service**. *Voir Banque Toronto-Dominion*
- Grèves**, répercussions sur l'économie, 5:32-3
- Grey, comté, Ont.** *Voir Agriculteurs—Difficultés financières—Bruce*
- Greymac Mortgage Corporation**, et filiales
 Activités, etc., surveillance par le Département des Assurances,
 42:25-32, 40, 43
 Crown Trust, fusion, 42:42
 GRC, enquête, 44:28
 Liquidation, implication de la SADC, 42:33-4; 44:10
- Groupe de travail pour l'Amérique latine**
 Activités, etc., 26:22
 Représentant, témoignage. *Voir Témoins*
- Groupe La Laurentienne Ltée**
 Composition, raisons du regroupement, etc., 59:4-6
- Groupe La Laurentienne Ltée—Suite**
 Mémoire. *Voir Appendices—Institutions financières*,
réglementation, propositions à considérer, document d'étude
 (*Livre vert*)
 Représentant, témoignage. *Voir Témoins*
 Transactions intéressées, règles établies, 59:5-6
Voir aussi Crédit foncier
- Guelph, université**. *Voir plutôt Université de Guelph*
- Gulf Canada**. *Voir Olympia & York*
- Gulfstream**, société aéronautique américaine, allusion, 2:46
- Guss, M. Jonathan J.** (Société canadienne de crédit coopératif)
Institutions financières, réglementation, propositions à considérer,
 document d'étude (*Livre vert*), 63:6, 11-3, 15-23, 26-7
Questions fiscales dans l'agriculture, document d'étude, 18:23-41
 Société d'assurance-dépôts du Canada, groupe de travail (Wyman),
 rapport, 63:6, 11-3, 15-23, 26-7
- Haallboom, M. Teunis** (Co-operators Group)
Institutions financières, réglementation, propositions à considérer,
 document d'étude (*Livre vert*), 63:10-1, 20-1
 Société d'assurance-dépôts du Canada, groupe de travail (Wyman),
 rapport, 63:10-1, 20-1
- Habitation**
 Construction domiciliaire, encouragement, programmes, efficacité,
 5:26-7
 Immeubles résidentiels à logements multiples, programme
 (IRLM/MURB), 5:23, 27-9
 Loyers, contrôle, 5:27
- Hale, M. Jeffrey** (Organisation canadienne de la petite entreprise)
 Banque fédérale de développement, budget d'investissement et
 rapport annuel 1983-1984, 10:4-29
- Halton, Peel and Hamilton-Wentworth Business Journal**, allusion,
 10:28-9
- Hamill, M. Tim** (First City Trust Company)
Institutions financières, réglementation, propositions à considérer,
 document d'étude (*Livre vert*), 52:19
 Société d'assurance-dépôts du Canada, groupe de travail (Wyman),
 rapport, 52:19
- Hammond, M. R.M.** (Département des Assurances)
 Département des Assurances, budget supplémentaire (B)
 1985-1986, 76:4-29
Institutions financières, réglementation, propositions à considérer,
 document d'étude (*Livre vert*), 40:6-32; 42:4-49; 43:4-37;
 44:29-30, 32, 35, 39-43; 49:5-41
 Société d'assurance-dépôts du Canada, groupe de travail (Wyman),
 rapport, 49:5-41
- Harken, M. Dan** (Farm Finance and Tax Research Institute)
Questions fiscales dans l'agriculture, document d'étude, 17:10-3,
 15-8, 21
- Harkin, M^{me} Dianne** (Women for the Survival of Agriculture)
Questions fiscales dans l'agriculture, document d'étude, 17:23-31,
 33-44
- Harley, M. Michael A.** (Traders Group Ltd.)
Institutions financières, réglementation, propositions à considérer,
 document d'étude (*Livre vert*), 59:18-21, 25
 Société d'assurance-dépôts du Canada, groupe de travail (Wyman),
 rapport, 59:18-21, 25

- Harvey, M. André** (PC—Chicoutimi)
Conseil économique du Canada, rapport annuel 1983-1984, 5:36-7, 39
Corporation commerciale canadienne, budget principal 1985-1986, 29:20
Finances, ministère, budget supplémentaire (B) 1984-1985, 3:29-30; 4:17-8
Voies et moyens, impôt sur le revenu, modification de la Loi et, de façon connexe, la *Loi sur la Cour canadienne de l'impôt*, 39:4-5
- Harvey, M. Eric** (Association of Canadian Pension Management)
Institutions financières, réglementation, propositions à considérer, document d'étude (*Livre vert*), 67:9-14, 16-7, 19-21
Société d'assurance-dépôts du Canada, groupe de travail (Wyman), rapport, 67:9-14, 16-7, 19-21
- Hattersley, M. J. Martin** (Chambre de Commerce d'Edmonton)
Institutions financières, réglementation, propositions à considérer, document d'étude (*Livre vert*), 53:55-61
Société d'assurance-dépôts du Canada, groupe de travail (Wyman), rapport, 53:55-61
- Heap, M. Dan** (NPD—Spadina)
Bretton Woods, accords et accords connexes, Loi—C-30, 26:14-5, 21, 27-9
- Hepworth, l'hon. Lorne** (ministre de l'Agriculture, gouvernement de la Saskatchewan)
Questions fiscales dans l'agriculture, document d'étude, 13:5-31
- Hitchman, rapport.** Voir Banque Commerciale du Canada—Prêts, portefeuille, analyse—Rapport
- Holding.** Voir plutôt Sociétés de portefeuille financières
- Holtmann, M. Felix** (PC—Selkirk—Interlake)
Banque fédérale de développement, budget d'investissement et rapport annuel 1983-1984, 8:24-6
Bretton Woods, accords et accords connexes, Loi—C-30, 27:11-3
- Home Bank**, faillite, 60:18
- Home State Savings, É.-U.**, fermeture pendant trois mois, causes, 50:18
- Household Trust Company**
Activités, etc., 65:5, 7, 11-2
Mémoire. Voir Appendices—*Institutions financières, réglementation, propositions à considérer*, document d'étude (*Livre vert*)
Représentants, témoignages. Voir Témoins
Voir aussi *Institutions financières, réglementation, propositions à considérer*, document d'étude (*Livre vert*)
- Hovdebo, M. Stan J.** (NPD—Prince-Albert)
Comité, 12:38-9, 41; 16:67
Questions fiscales dans l'agriculture, document d'étude, 12:16-8; 13:58-9; 18:11-5, 40-1; 19:19-20, 44-7, 70-2
- Hozack, M. Danny** (Canadian Cattlemen's Association)
Questions fiscales dans l'agriculture, document d'étude, 21:4-14, 16-8, 20-5, 27-30
- Huggett, M. Don** (Coopers and Lybrand, Chartered Accountants)
Impôt sur le revenu et autres lois connexes, Loi (modification)—C-84, 81:41-4, 46, 48-56, 58-61, 63
Questions fiscales dans l'agriculture, document d'étude, 23:4-7, 10-2, 15-7, 19-30, 32-6
- Humphrys, M. Richard** (Société d'assurance-dépôts du Canada)
Institutions financières, réglementation, propositions à considérer, document d'étude (*Livre vert*), 44:12-4, 18, 22-4, 29-30, 32-4, 36-7
- Hunter, M. Brian** (ministère des Finances)
Bretton Woods, accords et accords connexes, Loi—C-30, 27:12-3
- Hunter, M. L.A.W.** (ministère de la Consommation et des Corporations)
Institutions financières, réglementation, propositions à considérer, document d'étude, 49:79-82, 86-7, 89-104
Société d'assurance-dépôts du Canada, groupe de travail (Wyman), rapport, 49:79-82, 86-7, 89-104
- Hutchison, M. Gary** (Université de Guelph)
Questions fiscales dans l'agriculture, document d'étude, 16:30-57
- ICCA.** Voir Institut canadien des comptables agréés
- Ideal Mutual Insurance Company**
Difficultés financières, causes, etc., 42:22-4
Liquidation, frais administratifs, 76:4, 6
Recouvrement, 76:15
Liquidation, titulaires de polices, risques, 76:6
- Île-du-Prince-Édouard**
Agriculture, ministère, représentant, témoignage. Voir Témoins
Voir aussi Crédit agricole
- Immeubles résidentiels à logements multiples (IRLM/MURB).** Voir Habitation
- Importation, mesures spéciales, Loi**, allusion, 4:13
- Importations.** Voir Boeuf; Commerce international; Textile et vêtement, industrie
- Impôt foncier**, allusion, 23:21
- Impôt sur le revenu**
Abaissement, nécessité, 81:56
Actions, rachat, achat ou annulation, 38:11
Actions privilégiées à terme, dividendes, 39:20
Administration financière, Loi, 82:85-7
Agriculteurs
Bétail, ventes forcées à la suite d'une sécheresse, etc., 21:10-1, 14-6, 24
Crédit d'impôt à l'investissement, 18:27, 32-3; 19:60-2; 23:29
Déductions
Bétail, valeur des animaux, amortissement, 16:7, 15-20, 27
Contingents de mise en marché, déduction pour amortissement, 18:18, 22
Défrichement, installation de drains, etc., coûts, amortissement, proposition, 18:17-8
Dépenses indirectes, admissibilité, 16:7, 16-7, 27
Terres agricoles, frais de détention, suppression, répercussions, 16:36, 39
Voir aussi Agriculteurs à temps partiel—Pertes agricoles, déductibilité sur le revenu non agricole en vertu de l'art. 31—Coûts sous le titre susmentionné
Revenus, déclaration, méthodes de comptabilité d'exercice ou de comptabilité de caisse, 16:34-5, 37-8, 40, 69; 17:6; 19:12-3; 21:7
Voir aussi Agriculteurs à temps partiel—Revenus sous le titre susmentionné
Agriculteurs, gains en capital, 12:10, 34; 13:45-6; 15:7; 16:64, 66, 71-3; 18:19-20; 20:5, 10, 15, 21, 28-30; 22:5, 11, 18, 21-2, 24

Impôt sur le revenu—Suite**Agriculteurs, gains en capital—Suite**

Abolition, 12:16, 23-4, 33; 13:7-8, 11-2; 16:73; 17:31; 18:6;
19:24-5, 29, 46, 54; 20:28; 21:22-3; 22:9, 21, 30; 23:5, 22-4, 31
Dépense fiscale, coût anticipé, etc., 13:13, 16-7
Gouvernement, engagement, 12:11-2, 16-8; 16:60; 23:30
Intérêt, dépenses, déductibilité, répercussions, 19:71-3; 21:9, 22;
22:9; 23:30-1

Répercussions sur le prix des terres agricoles, etc., 13:7, 22-3,
44-5; 15:15-6, 25; 16:35-6, 39, 41-3, 46, 49-51, 71; 18:14,
33-4; 19:25, 28, 62-3, 71, 80-1; 20:34; 21:9-10, 21-2; 22:19;
23:5-6

Agriculteurs qui n'ont pas de fils, transfert à un agriculteur
débutant par l'intermédiaire d'une coopérative, proposition,
18:34-7

Biens immobiliers, statistiques, 23:44-6

Boisés, vente, cas, 15:14-5

Évaluation, indexation du prix de base, etc., 18:6, 14; 19:54, 63-4,
68-9, 81; 23:6

Exemptions

Limite de 400 000 \$, allusion, 13:18-20

Résidence principale, 23:23-4

Suppression, 23:19-20

Une fois dans leur vie, proposition, 17:31-2, 36; 19:54, 63, 68-9

Exploitations agricoles, transfert à des personnes autres que les
membres de la famille, 19:55, 71-2, 82

Exploitations familiales, transfert en franchise d'impôt, 12:23;
13:12, 25; 16:35-6; 18:18-21, 26-7, 37; 19:27-8, 30-1, 55, 63,
70-2; 21:4, 23; 22:8-9; 23:5, 8

Recettes fiscales engendrées, 23:40, 43

REER, investissements, report d'impôt, 12:36-7; 13:13; 15:7,
25-6; 16:35, 40-2, 64, 72-3; 17:31; 19:29, 54, 63, 68, 70, 81-2;
20:5, 10, 15, 17, 27; 21:21, 23-5; 22:9, 21, 24, 30; 23:6, 11,
27-8

Conjoints, colocataires, etc., 16:35, 40, 42, 69-70; 17:29, 31, 33,
36; 19:82; 23:12

Réinvestissement dans une autre exploitation agricole,
exonération, 19:26

Report d'impôt, possibilités, 18:14-5, 26

Terres utilisées de façon continue à des fins agricoles, expression,
définition, 19:26, 28-9, 34

Agriculteurs à temps partiel

Définition, 15:10-4, 27-8, 30; 19:66, 76; 23:65, 69

Boisés, exploitants, cas, 15:11, 13-5

Chevaux de course, éleveurs, cas, 15:13

Pertes agricoles, déductibilité sur le revenu non agricole en vertu
de l'art. 31, 12:9-10, 24, 27-30, 34-5; 13:9-10; 15:6, 10-3, 25,
27; 16:59-60, 63, 65-7; 17:12-5, 37; 19:55, 75; 20:16, 27, 30-1;
22:5, 9-11, 18, 34-6; 23:6, 8-10, 25-6, 34-5, 71-2

Abrogation de l'art. 31, 13:10, 13-4, 17, 19; 16:34, 38-9, 43;
17:7-10, 13-5, 19-20, 28, 31, 42; 18:5, 7, 12, 38; 19:5-6, 23,
80-1; 20:7-9, 12-3, 20, 36-7; 21:7-8, 12, 33; 22:35; 23:9,
18-9, 31

Agriculteurs amateurs ou du dimanche, 17:14, 19; 19:7-8,
19-20, 66, 68; 20:18; 23:6, 13, 16, 18-9, 31, 68

Chevaux de course, éleveurs et propriétaires, cas, 16:6-14, 17,
20-30; 21:28-9

Commissions d'appel, création proposée, 19:56, 66-8, 76; 21:8,
31, 35

Coûts de démarrage, déduction, 17:7

Décision anticipée d'évaluation fiscale sur présentation des
plans financiers, etc., 18:6, 8-9, 37-8

Effets, étude, recherches, etc., 17:8-9, 11, 17-9

Moldovan, jugement, 17:7; 23:9, 14

Impôt sur le revenu—Suite**Agriculteurs à temps partiel—Suite**

Pertes agricoles, déductibilité sur le revenu non...—Suite

Nombre d'agriculteurs assujettis à l'art. 31, 17:6, 10; 23:67

Perspective raisonnable de profit, expression, définition en
vertu de l'art. 18, etc., 15:28, 30; 16:11, 20-3, 27, 33, 39,
66-7; 17:14, 19; 18:7-8, 12, 15-6, 27; 19:6, 10, 19-20, 23,
65-6; 20:6-13, 17-9, 36-9; 21:12-4, 23, 30-1, 33-6; 22:34-5;
23:9, 13-5, 18, 25, 31-3, 66-8

Pertes déclarées selon la méthode de comptabilité de caisse,
soustraction de tout autre revenu jusqu'à un maximum
d'impôt reporté, 19:7-21; 20:18-9

Pertes déclarées selon la méthode de comptabilité d'exercice,
soustraction de tout autre revenu sans restriction, 19:7,
9-10, 21-2

Pertes déductibles, limites, 15:28-9; 16:7, 10, 14, 20, 24, 33-4,
64, 69; 17:7-8; 18:6-7, 15, 27, 37; 19:6-11, 68; 20:6, 8-13;
21:35-6; 22:24, 35; 23:9-10, 31-2, 66-7

Refonte, engagement du gouvernement, 12:11-2, 16-8

Revenu agricole brut minimum, établissement proposé, 21:8,
13, 28-9, 34

Valeur ajoutée brute, critère proposé, 23:70-1

Vérifications portant sur des périodes de plus d'un an, 18:9;
19:66; 23:69-70

Revenus, déclaration, méthodes de comptabilité d'exercice ou de
comptabilité de caisse, 16:7-14, 17, 24, 26, 30, 43; 17:11;
18:5-8, 15-7, 40-1; 19:56, 76; 21:29, 33-7; 22:10; 23:9-10,
13-4, 16-9, 61-5, 69

Agriculteurs à temps plein, définition, critères, etc., 16:63-4, 66-7;
17:12; 19:6; 23:65, 69

Allocations familiales, plan pluriannuel, 82:26

Appels, 39:14; 82:74

Registres, tenue, 39:18

Application, règles de 1971, 39:20

Assurance-chômage, modification, 82:84-5

Assurance-vie, 38:33

Voir aussi Déductions et Revenus d'autres provenances, calcul—
Contrats sous le titre susmentionné

Audiences à huis clos, circonstances, 39:14

Banques, réception des impôts, 82:81-2

Biens

À usage personnel, mauvaises créances, règles, 37:34

Amortissables, 82:39-40

Attribués par une fiducie, coût, 82:57

Attribution aux actionnaires, 82:40

Convertibles, 37:34-5; 82:49-50

Culturels, vente, 82:78

Disposition lorsqu'un contribuable cesse de résider au Canada,
82:46-8

Dispositions, options, 82:48

Dispositions réputées, 82:48-9

Étrangers, 82:77

Définition, 82:83

Identiques, 82:46

Transférés, 82:74

Transfert à une fiducie, 38:6; 82:83

Biens immobiliers

Acquisition, coût d'emprunt, capitalisation, 37:24-7

Disposition avec garantie, 37:31

Rajustement du prix de base, 82:50

Remplacement, règles applicables, 37:32-3

Résidence principale, utilisation, choix, 37:33

Voir aussi Agriculteurs, gain en capital sous le titre susmentionné

Caisses de crédit, 82:72

Impôt sur le revenu—Suite

- Caisses de retraite, investissements dans une PME, règles, limites, etc., 79:25, 30-40; 80:6
- Certificats avant répartition, 39:8-9
- Comparaison avec d'autres pays, 5:13, 23
- Corporations. *Voir plutôt Sociétés sous le titre susmentionné*
- Cotisations, 38:33-4; 82:76
- Crédit d'impôt à l'investissement, 38:27-8; 82:70
 - Cap-Breton, N.-É., taux, augmentation, 78:9; 80:7
 - Recherche et développement, admissibilité, modification, 78:9
 - Remboursement, 38:28-9; 82:70-1
 - Travailleurs à contrat pour d'autres contribuables, 80:7
 - Voir aussi Agriculteurs sous le titre susmentionné*
- Crédit d'impôt pour enfant
 - Augmentation, 82:19, 28, 69
 - Répercussions, 82:24-5
 - Avantages, 82:19-20
 - Paiements, échelonnement, 82:26-7
- Crédits d'impôt
 - Actions, achat, 39:16; 82:76
 - Dividendes, 81:18
 - Emploi à l'étranger, 82:69
 - Fonds de travailleurs, 80:7; 82:71
 - Impôt étranger, 38:27; 82:70
 - Recherche scientifique, 39:16-7; 82:76-7
 - Voir aussi Particuliers et Sociétés sous le titre susmentionné*
- Décès du contribuable, règles applicables, 38:4-6
- Déclarations
 - Mots «curateur» et «tuteur», suppression, 38:33
 - Pénalités pour défaut de production à une date prescrite, 39:10-3
 - Traitement, conditions, 79:17, 19
 - Voir aussi Déductions et Particuliers sous le titre susmentionné*
- Déductions, 37:39-40; 38:16-8, 26; 82:59-61
 - Assurance-vie, police, remboursement d'une avance, 37:22-4
 - Cotisations syndicales, élargissement de la règle, 82:36
 - Déclaration distincte, 38:22
 - Déductions admises, 82:41-2
 - Déductions refusées, 82:41
 - Dividendes et intérêts, 82:62
 - Impôt étranger, 38:18-20
 - Ordre, 82:67
 - Paiements de services raisonnables, 78:39-41
 - Personne à charge, 38:15-6; 82:57-8
 - Pertes en capital, 23:22; 78:33-4; 80:6; 81:19-20, 43; 82:45, 52, 67
 - REEL, 82:51
 - REER, cotisations d'un entrepreneur autonome, plafond, 23:12
 - Surestimation, impossibilité, disposition, 37:41-4
 - Voir aussi Agriculteurs et Employés sous le titre susmentionné*
- Définitions, 39:19; 82:83
- Dégrèvements fiscaux, 23:5, 29
- Désindexation
 - Formule, modifications, effets négatifs, 82:18-20
 - Voir aussi Exemptions sous le titre susmentionné*
- Dons de charité, coût, 36:21-2
- Employés, déductions, priorité du gouvernement en cas de faillite, 80:28-9; 81:18-9
- Évitements fiscaux, 82:83
 - Disposition, précision nécessaire, 81:58-60
- Exemptions personnelles, désindexation, 80:24-6; 81:14
- Exonérations d'impôt, 82:81
- Fiducie
 - Au profit du conjoint, 38:14-5
 - Définitions, 82:57
 - Non testamentaire, impôt payable, 38:25-6

Impôt sur le revenu—Suite

- Fiducie—Suite
 - Revenus, 38:13-4; 82:57
 - Testamentaire, 38:15
 - Voir aussi Biens—Transfert sous le titre susmentionné*
- Gains en capital, 79:6; 82:45, 75
 - Abolition, 18:12, 21, 33; 20:28, 30, 35; 21:21; 22:30; 23:20-2
 - Calcul, règles, 78:11
 - Compte de dividende en capital, 38:12-3
 - Définitions, 82:50-1
 - Dettes, règlement, 38:6-8
 - Disposition d'allègement, 37:28-9
 - Dividendes sur le capital, compte, impôt minimum, 78:25-32
 - Exemption à vie de 500 000 \$, application, 78:8-9, 11-25, 32-4; 79:4; 80:7; 81:10, 20; 82:62-7
 - Admissibilité, portée, etc., limite, 81:13, 16-7, 25, 35, 43, 54, 57, 60
 - Anti-évasion, règles, 81:32-4, 47; 82:56
 - Autres pays, 81:13
 - But, 80:6, 22-3, 25, 30-1, 36-7; 81:34, 36; 82:20-1, 30-1
 - Comptabilisation, 81:15-6
 - Conseil économique du Canada, position, 83:39-40
 - Conséquences, 79:20-1; 80:32-4; 81:34-6, 38-9, 46-7, 54, 61
 - Contre-propositions, 80:17-8, 23, 26; 81:11-2, 36-7, 39-40, 43, 55
 - Critiques, 80:17-8, 23, 30, 35-7; 81:12, 38, 42-3; 82:20-1, 30
 - Graduelle, raisons, 81:22
 - Graduelle, répercussions, 81:43, 47, 52-4
 - Solutions moins coûteuses, étude, 80:33-1
 - Résidence principale, exemption, 37:29-31
 - Ventes à tempérament, règle de cinq ans, 80:24
 - Voir aussi Agriculteurs et Petite et moyenne entreprise et Sociétés agricoles sous le titre susmentionné*
- Immeubles, construction, coûts accessoires, capitalisation, 37:21
- Impôt impayé, intérêts, 82:74
- Impôt minimum
 - Application, délai, suggestion, 81:44, 48-9
 - Conséquences, 81:21, 24-6, 42, 46-7
 - Principe, 81:49-51
 - Projet de loi distinct, 80:34-5; 81:49
 - Règles, 81:20-1, 45
 - Voir aussi Particuliers—À revenu élevé sous le titre susmentionné*
- Impôt sur la distribution, établissement, raisons, 81:18
- Indemnités de cessation d'emploi, 10:6, 17
- Indexation, établissement, motifs, 81:13-4
- Infractions, 82:83
- Institutions financières, impôt sur le capital, 82:75-6
 - Seuil, modification, 78:10; 80:7
- Intérêts sur impôt impayé, 39:9-10
- Inventaire des réalisations d'un artiste, évaluation, 82:36-8
- Livres et registres, 82:82
- Moyenne, établissement, 38:23-5
- Non-résidents, 38:22; 82:78
 - Revenu gagné au Canada, 38:17; 82:68
 - Sommes réputées constituer des paiements, 82:78-9
 - Voir aussi Sociétés—Placements et Prêts sous le titre susmentionné*
- Obligations d'épargne du Canada, primes, 82:39
- Organismes de charité, 82:71-3
 - Enregistrement, annulation, 82:74
- Particuliers
 - À revenu élevé, impôt minimum, 80:21
 - Conséquences, 80:14-7, 20

Impôt sur le revenu—Suite

Particuliers—Suite

- À revenu élevé, impôt minimum—Suite
- Parti libéral, position, **80:19-20**
- Crédit d'impôt, **38:25**
- Déclarations d'impôt, **82:73**
- Faillite, **82:71**
- Réduction, mesure, élimination, **82:18, 23**
- Pauvres, taux d'imposition, **82:23-4**
- Résidant au Canada pendant une partie de l'année, **82:67-8**
- Revenu, fractionnement, prêts entre les membres d'une même famille, élimination, **78:9-10**
- Surtaxe, **82:74-5**
- Taux d'imposition et d'indexation, **38:22-3; 82:68-9**
- Partnership bump, restrictions, **80:29**
- Pertes en capital. Voir *Déductions sous le titre susmentionné*
- Petite entreprise, développement, obligations, **82:40-1**
- Petite et moyenne entreprise
 - Fonds transférés d'une entreprise à une autre, gains en capital, taxe, **10:6, 17-8**
 - Voir aussi *Caisse de retraite sous le titre susmentionné*
- Pétrole et gaz, industrie, concessions, **16:23**
- Placements enregistrés, **82:77**
- Prêt hypothécaire sans intérêt de 25 000 \$, **82:54-5**
- Privilège des communications entre client et avocat, **39:18; 82:83**
- Prix de base, rajustement, **37:35-6**
- Prospecteurs et commanditaires en prospection, **82:42**
- Recherche scientifique et développement expérimental, **82:42-3**
 - Définition, élargissement, **82:42-5**
 - Voir aussi *Crédits d'impôt*
- Redevances à la Couronne, **82:78**
- Régime
 - Complexité, raisons, **84:28**
 - Étude entreprise par le Conseil économique du Canada, **83:40-1; 84:22, 28-9, 33**
 - Inefficacité, **83:15**
- Régime, simplification ou réforme, **3:16; 80:27-8**
- Association canadienne d'études fiscales, sous-comité, **81:17**
- Objectif, **81:15**
- Projet de loi C-84, incidence, **80:35; 81:5, 44**
- Réalisme, **81:14-5**
- Voir aussi *États-Unis*
- Régime de participation différée aux bénéficiaires, **39:17; 82:71, 77**
- Régime de pensions du Canada (RPC), modification, **82:84**
- Régime de placement en titres indexés, suppression, **81:43; 82:36**
- Régime enregistré d'épargne-logement (REEL), **82:71**
 - Abandon, montant cumulatif, etc., **80:26-7**
 - Voir aussi *Déductions sous le titre susmentionné*
- Régimes enregistrés d'épargne-retraite (REER), **82:71**
 - Contributions excédentaires, **82:77**
 - Voir aussi *Agriculteurs, gains en capital et Déductions sous le titre susmentionné*
- Règles d'attribution, modifications, application, etc., **78:34-8, 40-50; 79:4-5; 81:30-2, 43-5, 56-8; 82:53-4**
- Règles d'exécution, **82:82-3**
- Remboursements, **39:13-4**
 - Intérêts, **82:74**
- Résidence principale
 - Définition, **37:36-9**
 - Voir aussi *Agriculteurs, gains en capital—Exemptions et Biens immobiliers et Gains en capital sous le titre susmentionné*
- Résultats négatifs, **82:83**
- Retenues à la source, **82:79-81, 84-5**
- Revenu, étalement, **82:62**

Impôt sur le revenu—Suite

- Revenus d'autres provenances, calcul
 - Avoir minier, disposition, **37:39-40**
 - Contrats d'assurance-vie et rentes, mesure d'allègement, **37:16-20**
 - Dividendes, **82:55-6, 67, 75**
 - Revenu tiré de dommages-intérêts pour préjudice corporel, **38:9-11**
- Revenus d'emploi, règle d'inclusion, **37:8**
 - Actions, options d'achat des employés, **37:10**
 - Allocations scolaires, disposition d'allègement, **37:9**
 - Frais de pension et de logement sur un chantier temporaire, **37:9**
 - Prêts à faible taux d'intérêt, **38:8-9**
- Revenus d'entreprise et/ou d'un bien, calcul
 - Biens d'inventaire, règles d'évaluation, **37:10**
 - Frais d'exploration, définition, **82:38**
 - Obligations à coupons détachables, **37:11-6**
 - Sommes à inclure, **37:10-1**
- Revenus de profession libérale, calcul, méthode de comptabilité de caisse, **37:27-8**
- Revenus pétroliers, **82:87**
- Sociétés
 - Acomptes provisionnels, **82:73-4**
 - Paielement, nécessité, **39:5-8**
 - Assurance-dépôts, **38:30-2**
 - Biens amortissables, traitement, **37:20-1**
 - Capitalisation restreinte, règles, **37:22**
 - Concessions fiscales, **3:15-6; 5:23**
 - États-Unis, réforme, **5:19-20**
 - Contrôlées, **82:63**
 - Coopératives, **38:30; 82:72**
 - Crédit d'impôt pour bénéficiaires de fabrication et de transformation, **38:27**
 - Définitions, **82:56-7**
 - Dividendes versés, impôt, **39:14-6**
 - Exonération de l'impôt, paielement, nécessité, **39:33**
 - Exploration et aménagement, frais, **82:51-2**
 - Filiales étrangères, **38:13**
 - Actions, prix de base rajusté, **82:57**
 - Fusion, **37:11-2; 82:56**
 - Imposition, faiblesses et recommandations, **83:15-6; 84:20-1, 23**
 - Impôt en main, remboursable au titre de dividendes, **38:29**
 - Non résidentes, **39:19**
 - Pertes autres qu'en capital, report, **38:20-2**
 - Placements appartenant à des non-résidents, **38:29-30**
 - Placements hypothécaires, **38:29**
 - Prêts à un non-résident, **37:21**
 - Réduction d'impôt et surtaxes, **38:26-7**
 - Revenu, **38:13**
 - Surtaxe, **82:69-70**
- Sociétés agricoles, gains en capital, **23:41-3**
- Sociétés de placements et de fonds mutuels, gains en capital, dividendes, **82:71-2**
- Sociétés de placements hypothécaires, gains en capital, dividendes, **82:71**
- Sociétés étrangères, filiales canadiennes, **38:17-8**
- Sport amateur, organismes, dons, déductions
 - Admissibilité, élargissement, **36:16, 24-5**
 - Conséquences, **36:13-4, 15, 21**
 - Coût, **36:23-4**
 - Critères à considérer, **36:17, 23-4**
 - Admissibilité, organismes nationaux exclusivement, **36:8-14**
- Sport amateur, organismes, enregistrement, étude, **36:6-25**
 - M. (M. Duguay), adoptée, **36:25**

Impôt sur le revenu—SuiteSport amateur, organismes, enregistrement, étude—*Suite*

Rapport à la Chambre, 36:4

Voir aussi Ordres de renvoi

Successions, gel, concept, 79:5-6

Voir aussi Société d'assurance-dépôts du Canada**Impôt sur le revenu, Loi**

Allusion, 11:41

Modifications

M. (M. Orlikow), adoptée, 36:18

Voir aussi Institutions financières, réglementation, propositions à considérer, document d'étude (*Livre vert*)—Caisses de retraite, investissements, restrictions*Voir aussi* Appendices—*Questions fiscales dans l'agriculture*, document d'étude—Institut agricole du Canada, modifications**Impôt sur le revenu, modification de la Loi et, de façon connexe, la Loi sur la Cour canadienne de l'impôt. Voir Voies et moyens****Impôt sur le revenu et autres lois connexes, Loi (modification)—C-84.**

Ministre des Finances

Art. 55

Am. (M. Attewell), 82:59-60, adopté, 61

Art. 58 adopté, 82:10, 67

Am. (M. Parry), 82:62-6, rejeté, 67

Art. 65 adopté, 82:11

Art. 82 adopté, 82:12

Art. 87

Am. (M. Attewell), 82:73, adopté, 74

Art. 118 adopté, 82:81

Am. (M. Wilson) adopté, 82:79

Am. (M. Wilson), 82:80, adopté, 81

Art. 131

Am. (M. Attewell), 82:83, adopté, 84

Art. 132

Am. (M. Wilson) adopté, 82:84

Art. 135

Am. (M. Wilson), 82:84, adopté, 85

Am. (M. Wilson) adopté, 82:84

Art. 141 adopté, 82:15

Art. adoptés, 82:36, 38-42, 45-6, 48-58, 62, 67-78, 82-5, 87

Étude, 78:6-50; 79:4-40; 80:5-38; 81:5-63; 82:17-87

Méthode recommandée, 78:10-1

Rapport à la Chambre, 82:3-5, 87

Réimpression, 82:87

Impôt sur le revenu et autres lois connexes, mesure législative

Adoption, retard, conséquences, 79:16-8; 80:8; 81:26-7, 51

Complexité, 81:6-9, 23, 41-2, 45, 62

Conséquences, chiffres du rapport du Conseil national du bien-être social, 82:21-2

Dispositions, décret de remise, suggestion, 81:27-8, 48

Exposé du ministre des Finances, 80:5-8

Objectifs, 80:5-8; 82:22-3

Rédaction, ampleur du travail, présentation tardive, etc., précisions, 79:13-4

Rédaction, lenteur, 81:52

Répercussions, 81:30-1, 44

Scission, 82:32

Suggestions, 79:21-3

Temps prévu, corrections à apporter, etc., débat, 79:8-12, 15, 18-9; 80:12

Impôt sur le revenu et autres lois connexes, mesure...—Suite

Thèmes principaux, 78:7; 79:15-6; 80:5

Voir aussi Impôt sur le revenu—Régime, simplification ou réforme;

Impôt sur le revenu et autres lois connexes, Loi (modification)—C-84

Inde

Chamera, projet, financement de la SEE, 11:9, 20

Produits alimentaires, autosuffisance, 22:31

Industrie et Commerce, ministère, commerce international,

responsabilité, transfert au ministère des Affaires extérieures, 1:53

Inflation

Allusions diverses, 3:32-3

Voir aussi Défense, dépenses; Économie; Gouvernement—Déficit—Prévisions**Inspecteur général des banques. Voir plutôt Banques, Inspecteur général****Institut agricole du Canada**

Composition, 18:4

Mémoire et autres documents. *Voir* Appendices—*Questions fiscales dans l'agriculture*, document d'étudeReprésentants, témoignages. *Voir* Témoins**Institut canadien d'appréciation, normes, resserrement,**

recommandation, 53:75

Institut canadien des actuaires

Admission, exigences, 58:15

Mémoire. *Voir* Appendices—*Institutions financières, réglementation, propositions à considérer*, document d'étude (*Livre vert*)Représentants, témoignages. *Voir* Témoins*Voir aussi* Actuaires—Formation, normes**Institut canadien des comptables agréés (ICCA)**

Code déontologique, précisions, 60:80

Mémoire. *Voir* Appendices—*Institutions financières, réglementation, propositions à considérer*, document d'étude (*Livre vert*)

Normes, application, etc., 60:70-1

Représentants, témoignages. *Voir* Témoins*Voir aussi* Biens immobiliers, évaluation—Valeur marchande; Institutions financières—Solvabilité, contrôle—Actuaires**Institut canadien des évaluateurs**

Activités, charte fédérale, assujettissement, 57:19

Activités, réputation, normes d'admission, etc., 57:6-7, 16

Membres

Accréditation, renouvellement, 57:11, 19

Contrôle, type, 57:8-9, 19

Nombre, lieu de travail, etc., 57:17

Voir aussi Institutions financières—Évaluation—ServicesMémoire. *Voir* Appendices—*Institutions financières, réglementation, propositions à considérer*, document d'étude (*Livre vert*)

Mesures disciplinaires, 57:9, 11-2, 15

Règlements, 57:14-5

Représentants, témoignages. *Voir* Témoins*Voir aussi* Cadillac-Fairview Corporation—Appartements, Toronto, Ont. évaluation**Institut Fraser. Voir Commerce international—Exportations—Services, étude**

Institutions financières

- Actif, double utilisation ou double comptabilité, problème, 52:90-2; 57:34
- Actif, valeur surestimée, 52:91, 94-6
- Activités internationales, réglementation et surveillance, 47:102-3
- Assistance, critères, 55:37
- Assistance, gouverneur de la Banque du Canada, déclaration, 55:23
- Avoirs
 - 1% réservé à des projets autochtones, suggestion, 53:57
 - Évaluation, contrôle, 55:34-5
 - Évaluation, mesures, amélioration, nécessité, 55:20
- Banques, propriété, sondage, résultats, 54:16
- Bénéfices, participation, programme, 57:40-1
- Biens immobiliers, évaluation inadéquate, problème, 62:34-5; 77:22
- Capital, suffisance, nécessité, 63:48
- Capital secondaire, interdiction, répercussions, 60:54
- Classification, importance, 70:29
- Concurrence, augmentation
 - Conséquences, 64:22-3, 26
 - Voir aussi* Réglementation, réforme, recommandations *sous le titre susmentionné*
- Concurrence, définition, situation, etc., 49:99-100; 52:63; 65:26-7
- Conflits d'intérêts
 - Problème, 48:5-6; 52:26, 92-3; 53:14; 57:37-40; 69:12-3, 16
 - Voir aussi* Réglementation, réforme, recommandations *sous le titre susmentionné*
- Conseil d'administration
 - Membres, normes de conduite, 58:24, 29-30
 - Rôle, normes à respecter, sanctions pour non-respect, etc., 53:76-7; 60:52
 - Voir aussi* Réglementation, réforme, recommandations *sous le titre susmentionné*
- Consommateurs
 - Définition, 52:55-6
 - Plaintes, 52:42-3, 55; 54:8-9
- Consommateurs, protection, mesures, 47:98-9; 52:51-2, 57; 72:48
- Information, campagne, 67:33-5; 69:9, 17
- Vie privée, 52:49
- Voir aussi* Réglementation, réforme, recommandations *sous le titre susmentionné*
- Contrôle, mesures, 53:24, 75; 58:30
- Contrôle étranger, limite, 52:48
- Dépôts, comportement, 60:96-7
- Dépôts assurés, limite, Commission Dupré, rapport, 67:23
- Dépôts non assurés, gouvernement, garantie circonstancielle, 55:36
- Dépôts non assurés, indication claire, 54:62
- Déréglementation, tendance, raisons, 70:33
- Difficultés, causes, 57:7
- Économies d'échelle, réalisation, facteur déterminant, 49:49-50
- Effet de levier, maximum, règlements, adoption, 57:36-7; 59:12-3
- Évaluation
 - Obligatoire, absence de règlement, 57:18
 - Rapports, interprétation, difficultés, 57:20
 - Services, membres de l'Institut canadien des évaluateurs, exigence, 57:17-8
 - Voir aussi* Réglementation, réforme, recommandations *sous le titre susmentionné*
- Faillites, 52:42
 - Causes, 46:36-7; 48:31-2; 51:4; 53:18-9; 56:18-9; 60:21, 37; 64:27; 65:6; 71:11-2; 72:33
- Coût total, 69:63
- Effets, 69:63-4; 71:12
- Enquêtes approfondies par les organismes de réglementation, absence, 54:61

Institutions financières—Suite

- Faillites—*Suite*
 - Prévention, mesures, 64:27-8
 - Société d'assurance-dépôts du Canada, recours, 46:37-8
 - Voir aussi* Transactions intéressées—*Et sous le titre susmentionné*
- Financement, ratios, augmentation nécessaire, 47:103
- Fonds de pension, participation donnant droit de vote, limite, 52:48-9, 54, 56-7
- Fusions, concentration de pouvoirs, etc.
 - Conséquences, 49:70
 - États-Unis, institutions financières, comparaison, 69:19-20
 - Proscription, conditions, recommandation, 67:37-9
 - Risques possibles, 69:11
 - Situation, 49:102-4
- Industrie, évolution cyclique, 53:8
- Industrie, gouvernement, politiques, non-divulgaration, 53:12
- Institutions financières régionales
 - Difficultés, 53:12-3, 18
 - Voir aussi* Petite et moyenne entreprise
- Investissements internationaux, normes de qualité, suggestions, 54:53-4
- Législation, révision tous les dix ans à partir de 1990, 69:55, 57-8
- Liquidités, pourcentage nécessaire, 53:20
- Obligations, services d'évaluation, 51:18
- Petite et moyenne entreprise
 - Relations, 10:5
 - Situation, 53:56-8, 98-100, 101-4; 60:58-9; 69:27, 68-9; 72:23
 - Voir aussi* Réglementation, réforme, recommandations *sous le titre susmentionné*
- Placements privés
 - Autorisation, conséquences, 66:68
 - Voir aussi* Prêts commerciaux—*Et sous le titre susmentionné*
- Pouvoirs, élargissement
 - Conséquences, 47:13-4; 53:33-4, 42
 - Québec, 47:18-9
 - Opposition, 65:29-30
 - Prêts commerciaux, 49:78
 - Raisons, 47:29-30; 48:24
 - Voir aussi* Réglementation, réforme, recommandations *sous le titre susmentionné*
- Prêts
 - Directives émises par la SADC, 54:20-1
 - Évaluation, 60:76-7
 - Non productifs de revenu, règles à établir, 52:38-9
 - Surconcentration, problèmes, 64:25
- Prêts commerciaux
 - Et placements privés, distinction, 66:67
 - Possibilité, conditions proposées, 60:88
 - Voir aussi* Pouvoirs, élargissement et Réglementation, réforme, recommandations *sous le titre susmentionné*
- Prêts immobiliers
 - Contrôle, mesures, 53:69; 63:50
 - Étrangers, limites différentes, 53:90
 - Évaluations indépendantes de marché, suggestion, 53:66-7
 - Limite à des multiples du capital plutôt qu'à des multiples de l'actif, 53:88-9; 58:49-50
- Principes comptables généralement reconnus (PCGR), efficacité mise en doute, 60:68-9, 84-5
- Problèmes, sources, 52:89-90; 53:8-9
- Propriété
 - Capital dilué, effets, 60:20-1
 - Et propriété d'une entreprise non financière, distinction nécessaire, 60:88

Institutions financières—Suite

Propriété—Suite

Pourcentage limite, 52:57-8; 58:23; 60:20, 27-8, 37-8

Réglementation nécessaire, 56:14-5

Situation, 71:9

Voir aussi Banques et Réglementation, réforme, recommandations sous le titre susmentionné

Ratio d'endettement, suggestions, 60:55-6

Réglementation

Déficiences, 56:8-9

Lois fédérales et provinciales, harmonisation, 61:6; 62:8

Types possibles, 48:6-8

Réglementation, réforme, recommandations, 48:24-5, 29-30, 32; 49:53, 59; 50:8-9, 18-9; 52:26, 32, 89-90; 53:13, 18, 35, 73-4; 54:30-1; 56:6, 10-1, 27; 57:8; 63:47; 65:5-7; 66:69; 72:80-1

Administrateurs, normes de compétence plus strictes, 71:13

Assurances, compagnies, 73:29-30

Autoréglementation, intensification, législation, 70:6

Autoréglementation, intensification, système, 53:15-7; 54:38; 56:7, 10; 61:6; 65:15

Base fonctionnelle plutôt qu'institutionnelle, 68:18

Code de déontologie, élaboration, 69:64

Compagnie d'assurances propre, 45:27-32

Concurrence, augmentation, 52:63; 54:37

Cession des institutions non financières, obligation, 68:10-1, 13

Opérations bancaires, limite, 68:10

Conflits d'intérêts

Divulgaration efficace, exigence, 72:29

Pénalités sévères, 70:11; 72:24-5; 73:11

Preuve, fardeau, responsables, 72:34

Conseil d'administration

Comités indépendants, mise sur pied, suggestion, 62:20

Membres, clients, possibilité, 69:85-6

Postes indépendants, création, 72:16-7

Conseil économique du Canada, document intitulé *Efficacité et Réglementation*, 48:4-5, 15-6; 64:4-6, 9-11, 20-1

Consommateurs, protection, imputabilité, 52:56; 68:28; 69:9

Créances de second rang, émission, obligation, 45:13-21

Crédit-bail pour les automobiles, interdiction, 71:16-8, 26

Évaluation, amélioration, 73:50-1; 77:23

Ventilation des états financiers consolidés, 60:67-8; 69:10-1

Fonds en garantie, imposition, 45:38

Fonds mutuels, présentation, uniformisation, 68:36

Groupe de conseillers, nomination imminente, 55:10

Institution financière nationale, établissement, 53:37-8

Institutions régionales, 68:34-5

Investissements dans des filiales, avoir plutôt qu'actif,

pourcentage, limite, 72:53-4; 73:7

Organisme ou agence unique de réglementation, création,

suggestion, 60:31; 67:24-5, 28; 69:57

Opposition, 69:90-1

Organismes de réglementation

Personnel de qualité, recrutement, 72:43

Pouvoirs, élargissement, 71:14-5; 72:43

Régionalisation, 70:42

Petite et moyenne entreprise, services, amélioration, mesures,

69:68

Pouvoirs, élargissement, 55:11-3; 68:18; 72:9; 73:48

Assurance-vie, compagnies, 54:44-5; 62:15-7, 19-20; 73:13-4

Assurance-vie, compagnies mutuelles, 73:15

Prêts, lignes directrices plus précises, 54:18

Prêts commerciaux, augmentation des pouvoirs ou relâchement

des restrictions, 72:52; 73:48

Prêts commerciaux, limite, pourcentage, 71:9-10; 72:54-5

Institutions financières—Suite

Réglementation, réforme, recommandations—Suite

Prêts commerciaux, limite, pourcentage—Suite

Fiducie et prêts, compagnies, 48:19; 52:17; 53:31-2; 58:21-2, 38;

60:89-90; 64:23; 65:7-8; 68:21, 29-30

Priorités, établissement, 69:58

Propriété

Capital ouvert et dépossession échelonnée sur 5 ans, 69:29-33

Capitaux des actionnaires, augmentation, 45:12, 25-6;

46:29-30; 70:35-6; 71:13; 72:8-9, 14-5

Pourcentage, 69:38-9

Répartition, nécessité, 72:82

Restrictions, 69:64

Propriété étrangère, règles, révision, 72:61, 66

Règlements, application, code d'éthique du secteur privé, 69:7, 13-4

Règlements, non-respect, 68:29-30

Sanctions sévères, 68:37, 39-40; 69:84-5

Solvabilité, contrôle, 68:34; 77:23

Actuaires, rôle, renforcement, 58:6, 8

Normes appropriées, détermination, 58:7; 77:23-4

Système d'alerte, 58:25-7, 39-40

Transactions intéressées

Administrateurs, responsabilité criminelle, 54:59-60; 72:29

Pénalités sévères, 58:51; 67:27; 69:7; 72:28-9

Propriété, limite à 10%, 54:59

Secteurs financier et immobilier, démarcation, établissement,

60:37-8

Ventes liées, 73:12, 37

Vérificateurs externes, rôle et imputabilité, 69:14-5; 72:54

Vérifications plus fréquentes, 67:26-8

Vérifications surprises, 69:91

Répartition et diversification géographiques, disposition législative, absence, 43:31

Réseaux, établissement, encouragement, 66:53-4; 72:81

Réseaux, établissement, incidence sur les ventes liées, 56:22-3; 66:69

Rôle dans l'économie, 52:25

Services

Efficacité, 49:99-100

Fusion en une seule société intégrée, conséquences, 48:20; 49:72-3

Fusion en une seule société intégrée, demande, 49:96

Voir aussi Petite et moyenne entreprise sous le titre susmentionné

Solvabilité, contrôle

Actuaires, rapport, comité de revue, mise sur pied par l'ICCA, 77:24-5

Et rentabilité, étude, création d'un groupe de travail en Ontario, 45:38

Voir aussi Réglementation, réforme, recommandations sous le titre susmentionné

Succursales, clientèle, augmentation, moyens, 50:19-23

Surveillance, responsables, rôle, etc., 51:4; 60:91; 63:47; 69:82-3

Tendance, 48:20-1; 50:13-4

Transactions intéressées

Et abus de pouvoir, lien, 52:41

Et faillites, lien, 67:26

Limite nécessaire, 61:6

Risques potentiels, problème, 47:84-5

Voir aussi Réglementation, réforme, recommandations sous le titre susmentionné

Ventes liées

Définition et contrôle, 68:65, 69

Problème, 69:20-1

Vérificateurs, accréditation, 77:25

Institutions financières—SuiteVentes liées—*Suite*

Vérificateurs, rapports, divulgation, 77:26-8

Voir aussi Réglementation, réforme, recommandations et Réseaux sous le titre susmentionné

Voir aussi Alberta; Autochtones; Banque fédérale de développement—Transformation; Comité—Députés—Conférence; Coopératives de crédit—Protection; Crédit agricole—Prêts; États-Unis; Impôt sur le revenu; *Institutions financières, réglementation, propositions à considérer*, document d'étude (*Livre vert*)—Solvabilité, contrôle et Transactions intéressées, interdiction—Contre-propositions—Tribunal; Petite et moyenne entreprise; Québec, province; Société d'assurance-dépôts, groupe de travail (Wyman)—Rapport, recommandations—Rôle; Valeurs mobilières—Marchés, intermédiaires, intégration

Institutions financières, réglementation, propositions à considérer, document d'étude (*Livre vert*)

Association of Canadian Pension Management, sondage, 67:6-8, 15-6, 31-2

Assurance-dépôts, responsabilité, 52:64

Assurance-vie, compagnies mutuelles

Accès aux fonds d'actionnaires externes, 47:54-6

Voir aussi Conseil d'administration, membres—Citoyenneté et Sièges, cumul, interdiction sous le titre susmentionné

Assurance-vie, compagnies mutuelles étrangères

Filiales, contre-propositions, 66:7-15

Voir aussi Répercussions sous le titre susmentionné

Assurances, compagnies

Diversification, recommandations, 69:56-7

Prêts commerciaux ou placements privés, interdiction, 66:54

Réassurance, restrictions, 53:48

Voir aussi Prêts commerciaux, augmentation, obligation d'établir une banque de l'Annexe C—Répercussions—Assurance-vie

Banque de l'Annexe C, répercussions, 47:66-9, 97-8; 48:29; 49:44; 50:9; 52:16, 23; 60:19, 25-6

Agences régionales, ouverture, doutes, 60:25-6, 57

Pouvoir économique, concentration, 68:8-9

Prêts, diversification, 53:29, 32; 52:23

Services à la PME, 69:19-20

Système bancaire, affaiblissement, 53:54-5

Banques, exclusion, 72:36-7

Consommateurs, services, incidence, 64:8-9; 65:16-8; 69:23

Banques, inclusion, conditions suggérées, 70:21

Banques de l'Annexe C, mise sur pied, 45:35; 46:10-2, 27, 33-4, 41; 47:29, 50, 91 106-7; 52:15; 68:31

Abandon possible, 47:63

Banques, position, 47:30, 41, 70

Conseil d'administration, composition, 69:86

Contre-propositions, 49:68-9; 53:60; 54:35; 65:9-10; 69:56, 58

Institutions financières et autres organismes, positions, 47:10, 13, 42; 52:22-3, 63; 53:25, 60; 54:39; 58:27, 42; 63:60; 64:6, 16; 65:9; 66:46; 68:35-6, 41; 73:48

Problèmes envisagés, 47:10-1; 48:29-30; 52:23; 54:32-3; 64:9-10; 66:46; 72:9

Propriété, 59:9-10

Raisons, 47:39-40, 52-3, 90, 94-5; 48:9; 49:53

Société de petits prêts, filiale, impossibilité, 59:17

Sociétés intéressées, types, 68:42

Voir aussi Prêts commerciaux, augmentation sous le titre susmentionné

Bureau de l'Inspecteur général des banques, fusion avec un service d'assurance, 47:96; 51:29-30

Institutions financières, réglementation,....—Suite

Caisses de retraite, investissements, restrictions, 47:45; 61:8-10; 67:5, 15

Actif, évaluation, pouvoir du Surintendant des assurances, 67:17-8

Comité de gestion, employés ou cotisants, représentation, difficultés envisagées, 67:9-12

Conséquences, 67:6, 9

Impôt sur le revenu, Loi, modifications nécessaires, raisons, 47:53-4

Opposition, 67:16-7

Transactions dépassant 3% de l'actif, divulgation, opposition, 67:8
Capitaux, minimum exigé, 46:43-4; 47:63-4; 49:98; 53:47-8; 54:53; 57:32; 62:28-9; 63:35-6

Autres pays, situation, 57:33-4

Conséquences, 52:8-9

Opposition, 48:11-2, 16

Concurrence, augmentation, 52:45; 63:14-5

Domaines visés, 47:49; 64:11-4; 72:22

Mesures, 47:12-3; 49:43, 80, 96-7; 52:16; 72:21-2, 32, 44

Banques, propositions, 60:8-9; 64:9; 65:16

Objections, 49:68; 64:8-9; 68:34; 69:63, 65

Précisions, 47:73

Répercussions, 69:67

Voir aussi Prêts commerciaux, augmentation, obligation d'établir une banque de l'Annexe C—Répercussions sous le titre susmentionné

Conflits d'intérêts, bureau responsable, établissement, 47:96; 49:44-5; 52:9, 13, 47

Objections, 62:11; 68:28

Rôle, recommandations, 69:57, 61; 72:20-2

Conflits d'intérêts, cloisonnement ou «mur du silence», 47:57-60, 67, 91-2; 48:6; 49:44, 81-3, 86, 94-5; 52:32-4, 90-1; 57:38; 61:7

Avantages, 72:12

Définition, 49:87-90

Inutilité, 53:55

Problèmes, 49:48, 65-6, 100-2; 52:36, 47; 53:28-9; 56:9-10; 64:16

Conseil d'administration, membres

Assiduité, 75% des réunions, inconvénients, 52:7-8, 10-2

Choix, règles plus strictes, 46:37, 41; 66:50-1, 70; 68:27; 72:83-4

Citoyenneté, incidence sur le statut de résidence des compagnies d'assurance-vie mutuelles, 66:21

Définition, 63:10

Nombre limite, 52:27-9; 66:50; 72:82-3

Opposition, 63:71-2

Sièges, cumul, interdiction, 66:21-2, 49-50; 67:34; 72:83

Assouplissement, 66:69-70; 73:6, 15

Assurance-vie, compagnies mutuelles, incidence, 66:66-8

Consommateurs

Protection, mesures, 45:37-9; 46:27-8; 49:44; 52:45, 53-4, 56, 59-60; 57:33; 65:13-4; 69:25; 72:20

Consommateurs, responsabilité, 70:6

Services financiers, accès, amélioration, 63:15; 72:7

Voir aussi Banques, exclusion et Sociétés de portefeuille réglementées sous le titre susmentionné

Consultation, processus, 47:9

Coopératives de crédit, affiliation à une société de portefeuille financière, opposition, 54:22-3

Coopératives de crédit, ventes conditionnelles, interdiction, 52:70-1

Déréglementation, lien, établissement nécessaire, 57:32

Document technique, publication, délai, raisons, 47:37-9

Et Loi concernant l'investissement au Canada, conflit, 65:10

Étude, 40:6-32; 42:4-50; 43:4-37; 44:4-44; 45:8-39; 46:5-47;

47:5-108; 48:4-33; 49:5-104; 50:5-29; 51:4-42; 52:5-96; 53:6-106;

Institutions financières, réglementation,...—Suite

Étude—Suite

- 54:5-65; 55:4-43; 56:4-29; 57:6-48; 58:5-51; 59:4-26; 60:6-100;
61:4-22; 62:5-35; 63:6-74; 64:4-28; 65:5-45; 66:6-71; 67:5-40;
68:4-43; 69:6-91; 70:5-42; 71:5-26; 72:6-84; 73:5-55
- Fiducie et prêts, compagnies, correspondance des actifs, conséquences, 73:39-43
- Fiducie et prêts, compagnies, investissements, restrictions, conséquences, 52:29-30, 85-6
- Finances, ministre d'État, exposé, 46:5-7
- Fusions et acquisitions, 47:95; 52:46
- Approbation du ministre, nécessité, opposition, 52:49
- Household Trust Company, préoccupations, 65:14-5
- Investissements, restrictions
- Avoir des actionnaires, pourcentage
- Excédents affectés, utilisation, 54:50-2; 66:59-60
- Objections, 59:24-5; 66:57; 72:52-3
- Recommandations, 52:36-7; 54:45; 66:57-9; 68:31-3
- Excédents des assurés, 66:60
- Formule quantitative plutôt que qualitative, 49:45
- Investissements en aval, interdiction, 54:47-50; 72:52
- Opposition, 68:26
- Types admissibles, suggestions, 65:6-7
- Voir aussi* Caisses de retraite *sous le titre susmentionné*
- Investissements dans des filiales
- Actif, pourcentage autorisé, 46:45-7; 47:43-5; 54:50; 62:31; 66:17; 73:6
- Augmentation, recommandations, 52:37-8; 53:91; 62:30; 66:18, 20-1, 24-5, 29-31, 47
- Conséquences, 61:9-10; 62:29-31; 73:40-1
- Limite, suggestions, 63:42, 72; 66:24-5
- Restrictions, objection, 73:43
- Mise en oeuvre
- Étapes, fonctionnement, etc., 46:12-3, 37-40; 72:37
- Provinces, assentiment, obtention, nécessité, 47:62-3; 64:7
- Provinces et gouvernement fédéral, harmonisation des rapports, volonté, 47:47-9, 65; 68:29; 69:15-6
- Non-respect, peines prévues, 46:10; 47:72
- Objectifs, 47:38, 50-1, 61; 51:21; 52:6; 54:14; 67:59; 68:8, 27-8; 69:23-4, 64, 67-8; 72:20, 60; 73:39
- Analyse, 45:8-12, 26-7, 33-4, 36, 38-9; 46:40-1; 47:56; 48:8-9, 21-4, 31; 50:9-10
- Critiques, 72:33, 36-7
- Omni-marchés financiers. *Voir plutôt* Sociétés de portefeuille réglementées *sous le titre susmentionné*
- Peters and Co. Ltd., position, 53:80-2
- Placements privés. *Voir* Assurances, compagnies—Prêts commerciaux *sous le titre susmentionné*
- Prêts commerciaux
- Actif, pourcentage autorisé, 46:42-3; 47:39; 58:20-1; 63:72
- Augmentation, suggestions, 53:93-4; 73:48
- Définition, 47:51-2; 58:45-6; 59:20
- Objections, 54:46-7; 59:18-9
- Voir aussi* Assurances, compagnies *sous le titre susmentionné*
- Prêts commerciaux, augmentation, obligation d'établir une banque de l'Annexe C, 46:42-3; 47:39, 64-6, 86; 59:13; 65:27
- Répercussions, 68:23
- Assurance-vie et assurances, compagnies, 54:45-7; 62:10, 28; 66:22, 54
- Concurrence, augmentation ou non, 47:7, 39-40, 66-7, 97-8; 52:16; 60:19; 68:8
- Solvabilité, affaiblissement, 72:51
- Prêts hypothécaires, critères de qualité, 52:38; 54:45, 54-7; 62:32-3
- Projet de loi C-75, préférence, 59:14-5; 62:34

Institutions financières, réglementation,...—Suite

- Propriété, pourcentage d'actions autorisé (10%), 46:45, 53; 52:72, 74
- Application progressive, recommandation, 65:17
- Exception, 47:45-6
- Objections, 47:6, 14; 49:47; 53:15-6; 59:7-8; 65:6; 67:23-4; 71:14
- Raisons, 47:45-6
- Réduction et assujettissement plus vaste, suggestion, 67:24
- Provinces
- Institutions réglementées
- Constitutionnalité mise en doute, 47:6-7, 16-7, 42, 62
- Opposition, 47:14-5, 21-3
- Suggestions, 47:15-6
- Voir aussi* Mise en oeuvre *sous le titre susmentionné*
- Rapport à la Chambre, 74:1-163
- Rapport du Comité, recommandations, 76:17-9; 77:23-6
- Rédaction, responsables, 47:37
- Répercussions, 46:39; 53:27, 29, 85
- Assurance-vie, compagnies mutuelles étrangères, 66:7
- Banques, activités internationales, 60:99-100
- Confédération des caisses populaires et d'économie Desjardins du Québec, 72:36
- Conglomérats financiers, croissance et concentration du pouvoir économique, 49:47, 53-4; 52:12-3, 45-6, 52-3; 53:55-6; 63:14-5; 68:4-9, 16-8, 20, 24-5, 34; 69:22; 71:8-9
- Faillites, diminution, 47:61
- Financement agricole et financement des capitaux à risques, 64:8
- Institutions financières nationales plutôt que régionales, 47:24
- Investisseurs, nouvelles avenues, 68:29
- Investisseurs étrangers, constitution en groupes ou organisations financiers, 68:23
- Services à la petite et moyenne entreprise, 52:95; 54:16
- Services dans les régions rurales, 63:14; 64:15; 65:16; 69:24
- Services
- Diversification, recours à une filiale, condition, 54:44-5; 62:9
- Voir aussi* Répercussions *sous le titre susmentionné*
- Sociétés de portefeuille financières réglementées
- Assurances, vente, problèmes possibles, 53:43-4; 60:61-2; 63:20
- Concept, positions, 53:93; 57:47-8; 62:11; 63:20-1; 65:26; 66:18-9; 70:23; 71:5; 72:32, 34, 44, 52
- Consommateurs, position, 52:53; 54:61; 56:15; 67:28-9
- Création, obligation, objection, 72:38-9
- Création, restrictions, 72:52, 70
- Filiales
- Administrateurs, responsabilité corporative, opposition, 68:27
- Conditions, 49:55-6
- Isolement, objections, 49:67
- Juridiction, 69:15-6; 72:34-5
- Objectif, 49:53; 54:14; 60:8; 63:20-1
- Objections, 52:78-9, 84-5; 53:44-5; 54:8, 15, 37-8; 57:33; 63:8-9; 64:15; 65:11
- Propriété, restrictions, absence, 63:61; 68:5, 7
- Répercussions, 50:9, 14; 52:40, 44, 80-3, 87-90; 54:9-11; 56:5, 15; 63:49; 64:15-6
- Assurance-risques divers, compagnies, 63:28-9
- Banques régionales, 72:79
- Coopératives de crédit, 63:15-6
- Efficacité, accroissement, doutes, 49:44; 69:24
- Emplois, perte ou création, 69:21, 25-7
- Pouvoir économique, accroissement, 69:21-2; 70:19
- Problèmes structurels, 69:56, 58
- Sociétés de location, incidence, 57:43, 46
- Solution de rechange, inconvénients, 47:61-2
- Solvabilité, contrôle, 49:56-7

Institutions financières, réglementation,....—Suite

Solvabilité, contrôle—Suite

Comités d'administrateurs indépendants, création, suggestion, 69:56

Institutions financières, rôle, 70:6

Transactions intéressées, définition, précisions nécessaires, 70:6

Transactions intéressées, interdiction, 47:12, 46-7, 72, 102; 49:44; 49:91; 56:16; 59:22-4; 72:28, 56

Contre-propositions, 47:80; 48:10-1; 49:80-3, 85-6, 92-4; 52:9-10, 27, 30-1; 62:10; 63:44; 66:22-4; 72:62

Autoréglementation et contrôle, 71:6; 72:69, 75

Transfert d'actifs entre les membres d'une société de portefeuille financière, 66:58

Tribunal des institutions financières, création, 69:56, 58-60, 62

Critiques formulées, 47:85, 90-1, 106-7; 48:9-10, 12-7; 52:90; 53:28, 38-41; 56:10; 57:44-7; 61:8; 62:10; 63:9, 11, 45, 71; 65:38; 66:21; 68:26; 72:33-4, 61; 73:15

Infractions, sanctions, 47:107-8; 63:47-8; 67:24

Sodarcac Inc., répercussions, 72:69, 71, 75

Sun Life, compagnie d'assurance-vie, répercussions, renseignements écrits demandés, 66:26

Voir aussi Appendices; Ordres de renvoi

Institutions financières coopératives, gouvernement, intervention envisagée, 46:30**Institutions financières internationales**

Activités

Canada, participation, 26:4; 27:11

Critères, droits de la personne, respect, 26:8-10, 24-6, 28; 27:8-9

Critères, élaboration, importance, 26:27

Connaissance, amélioration, mesures, 26:16-21

États-Unis, membres du Congrès, connaissance, 26:16

États-Unis, participation

Accès aux documents, dispositions législatives, 25:20, 28; 26:8

Dispositions législatives, 26:28-9

Influence, 26:23

Neutralité, préservation, importance, 26:11, 24

Rapports annuels et approbation des crédits, examen en comité, importance, 25:12-7; 26:12, 24

Réserves formulées, 25:18

Voir aussi Amérique centrale

Institutions non bancaires privées. Voir plutôt Banques de l'Annexe C**Insurance Agents' Association, employés, agents indépendants, etc., nombre, 54:9-10****Insurance Agents' Association of B.C.**

Mémoire. Voir Appendices—*Institutions financières, réglementation, propositions à considérer*, document d'étude (Livre vert)

Représentants, témoignages. Voir Témoins

Représentativité, etc., 52:76-7

Voir aussi *Institutions financières, réglementation, propositions à considérer*, document d'étude (Livre vert)

Insurance Agents' Association of Manitoba

Représentants, témoignages. Voir Témoins

Mémoire. Voir Appendices—*Institutions financières, réglementation, propositions à considérer*, document d'étude (Livre vert)

Représentant, témoignage. Voir Témoins

Insurance Agents' Association of Saskatchewan

Mémoire. Voir Appendices—*Institutions financières, réglementation, propositions à considérer*, document d'étude (Livre vert)

Représentants, témoignages. Voir Témoins

Insurance Brokers Association of Alberta

Membres, activités, 53:45-6

Mémoire. Voir Appendices—*Institutions financières, réglementation, propositions à considérer*, document d'étude (Livre vert)

Représentants, témoignages. Voir Témoins

Représentativité, 53:43

Intérêt, taux

Augmentation, haut niveau, etc., 3:34

Banques, profits, répercussions, 84:7

Économie, répercussions, 3:16

Raisons, 83:29

Comparaison avec d'autres pays, 3:34

États-Unis, taux, relation, 3:34-5; 5:22; 84:8-9

Nouveau parti démocratique, politique, 3:35-6

Politique, 16:65, 72-3; 22:26, 34

Prévisions, 3:22; 12:20; 84:7-8

Réduction, mesures, 3:35-7; 5:22, 30-1

Capitaux, exode, répercussions, 3:36-7; 5:31

Voir aussi Assurance-dépôts, régime—Réforme, propositions—

Limite; Banques; Crédit agricole; Dette publique—

Augmentation; Dollar—Chute—Non-intervention; États-Unis—

Banques—Dépôts; Gouvernement—Déficit

Investissement au Canada, Loi. Voir Institutions financières, réglementation, propositions à considérer, document d'étude (Livre vert)—Et**Investissements canadiens, à l'étranger, raisons, 84:9****Investissements étrangers, situation, 84:9****Investment Counsel Association of Ontario, activités, rôle, etc., 67:8****Investors Group**

Description, 68:26

Fonds mutuels, frais, détermination, 68:37-8

Mémoire. Voir Appendices—*Institutions financières, réglementation, propositions à considérer*, document d'étude (Livre vert)

Représentant, témoignage. Voir Témoins

Irlande. Voir Boeuf—Importations**IRLM/MURB. Voir Immeubles résidentiels à logements multiples****Jackman, M. Henry N.R. (E-L Financial Corporation)**

Institutions financières, réglementation, propositions à considérer, document d'étude (Livre vert), 72:51-8

Société d'assurance-dépôts du Canada, groupe de travail (Wyman), rapport, 72:51-8

Jackson, M. Sydney (Manufacturers, compagnie d'assurance-vie)

Institutions financières, réglementation, propositions à considérer, document d'étude (Livre vert), 66:27-36

Société d'assurance-dépôt du Canada, groupe de travail (Wyman), rapport, 66:27-36

Jacquier, M^{me} Chantal (ministère des Finances)

Voies et moyens, impôt sur le revenu, modification de la Loi et, de façon connexe, la *Loi sur la Cour canadienne de l'impôt*, 39:4-5

Japon

- Économie, situation, 84:10-1
 Exportations, financement, 1:56
 Voir aussi Budget—Déficit, réduction, mesures; Expositions internationales, participation canadienne—Tsukuba

Jepson, M. Jim (PC—London-Est)

- Affaires extérieures, ministère, budget supplémentaire (B) 1984-1985, 1:29, 33-4, 57-8
 Banque Commerciale du Canada, soutien, mesures offertes, circonstances, étude, 34:24-6
 Banque fédérale de développement, budget d'investissement et rapport annuel 1983-1984, 7:10-5; 8:16-9, 33
 Bretton Woods, accords et accords connexes, Loi—C-30, 27:10
 Comité, délibérations, radiotélédiffusion, 6:17-8, 31-2
 Comité, séance d'organisation, 1:7, 10, 20
 Conseil économique du Canada, rapport annuel 1983-1984, 5:31-3; 6:35-6
 Expansion industrielle régionale, ministère, budget supplémentaire (B) 1984-1985, 2:11, 18, 39-40, 51
 Finances, ministère, budget supplémentaire (B) 1984-1985, 3:21-2, 40
 Impôt sur le revenu et autres lois connexes, Loi (modification)—C-84, 81:23
Institutions financières, réglementation, propositions à considérer, document d'étude (*Livre vert*), 40:31-2; 42:11-2, 23-4; 44:22; 58:23; 65:11; 69:61; 73:13-4, 32, 36
 Société d'assurance-dépôts du Canada, groupe de travail (Wyman), rapport, 58:23; 65:11; 69:61; 73:13-4, 32, 36
 Voies et moyens, impôt sur le revenu, modification de la Loi et, de façon connexe, la *Loi sur la Cour canadienne de l'impôt*, 37:18, 37-9

Jewett, M^{me} Pauline (NPD—New Westminster—Coquitlam)

- Agence canadienne de développement international, mandat, élargissement, 26:17-8
 Banque interaméricaine de développement, prêt destiné au Nicaragua, États-Unis, pressions, 26:9
 Bretton Woods, accords et accords connexes, Loi—C-30, 25:11-5, 24-5, 28-30; 26:8-10, 15-9
 Bretton Woods, accords et accords connexes, mesure législative, Taskforce on the Churches and Corporate Responsibility, recommandations, mise en oeuvre, nécessité de présenter des amendements, 25:11-2
 Droits de la personne, respect, examen annuel par un comité parlementaire, suggestion, 25:14
 Institutions financières internationales, activités, 26:10, 16-8, 20
 Institutions financières internationales, rapports annuels et approbation des crédits, examen en comité, importance, 25:12-4
 Pays en voie de développement
 Assistance, consultations des citoyens, proposition, difficultés, 25:30
 Besoins, analyse, responsables, 25:24-5
 Centre de recherches pour le développement international, rôle, 25:25

Johnston, M. David R. (Institut canadien des actuaires)

- Institutions financières, réglementation, propositions à considérer*, document d'étude (*Livre vert*), 58:10, 12
 Société d'assurance-dépôts du Canada, groupe de travail (Wyman), rapport, 58:10, 12

Johnston, l'hon. Donald J. (L—Saint-Henri—Westmount)

- Assurance-dépôts, régime, réforme, recommandations, coassurance, 69:65-6

Johnston, l'hon. Donald J.—Suite

- Assurance-dépôts, régime, réforme, recommandations, remboursement, critères, 63:62
 Assurance-vie, compagnies mutuelles, problèmes divers, solutions, 66:36
 Assurance-vie, Loi, remaniement nécessaire, 66:36
 Assurances, compagnies, Loi, constitutionnalité mise en doute, 47:8
 Bank of B.C., avenir, 72:77-8
 Banque Commerciale du Canada
 Liquidation, 60:24-5; 69:75
 Prêts, évaluation erronée, précisions, conséquences, etc., 55:14-5
 Prêts, portefeuille, analyse, 55:14; 65:19-20
 Situation, difficultés financières, etc., évolution, 60:22
 Soutien, mesures de 255 millions \$, 55:17-8; 60:22-3; 63:62; 65:18; 69:66-7, 75
 Banque fédérale de développement
 Budget d'investissement 1983-1984, 9:16-8
 Rapport annuel 1983-1984, 9:16-8
 Services, regroupement en un même lieu avec les autres services offerts par le gouvernement fédéral, 9:16-8
 Banques, prêts, opérations, morale, existence ou non, 69:65
 Banques, système fermé plutôt qu'ouvert, 47:90-1
 Budget, déficit, réduction, mesures, 83:15
 Comité
 Délibérations, radiotélédiffusion, 6:6-8, 11-3, 15-7
 Députés, votes à la Chambre, 5:32-3
 Documents, distribution dans les deux langues officielles, 6:11
 Séance d'organisation, 1:13, 16-9
 Séances, préavis de 24 heures, 1:16-9
 Témoins, comparution, convocation, etc., 6:6
 Commission des valeurs mobilières de l'Ontario, rapport de 1985, 47:79
 Conseil économique du Canada, rapport annuel 1983-1984, 5:14-9, 25
 Conseil économique du Canada, rapport annuel 1984-1985, 83:10-7, 38-40
 Défense, dépenses, 5:16
 Dette publique, service, frais, augmentation, raisons, 83:14
 Dollar, taux de change, politique, 83:10-4
 États-Unis, budget, déficit, mesure Gramm-Rudman, 83:16
 Gouvernement, déficit, prévisions, 5:14-9
 Impôt sur le revenu
 Administration financière, Loi, 82:85-6
 Biens, dispositions, options, 82:48
 Biens étrangers, 82:17
 Crédit d'impôt à l'investissement, 82:70
 Crédits d'impôt, impôt étranger, 82:70
 Crédits d'impôt, recherche scientifique, 82:77
 Déductions, personnes à charge, 82:57-8
 Déductions, revenu imposable, calcul, 82:61
 Évitements fiscaux, 82:63
 Gains en capital, définitions, 82:50-1; 83:39-40
 Gains en capital, exemption à vie de 500 000 \$, application, 81:33-6, 38, 46-7, 54; 82:64-5
 Impôt minimum, application, délai, suggestion, 81:49
 Impôt minimum, conséquences, 81:24-6, 46-7
 Inventaire des réalisations d'un artiste, évaluation, 82:37-8
 Non-résidents, sommes réputées constituer des paiements, 82:78
 Particuliers, surtaxe, 82:75
 Particuliers, taux d'imposition et d'indexation, 82:68-9
 Recherche scientifique et développement expérimental, définition, élargissement, 82:43-5
 Règles d'attribution, modifications, application, etc., 82:53
 Retenues à la source, 82:79-80

- Johnston, l'hon. Donald J.—Suite**
 Impôt sur le revenu—*Suite*
 Sociétés, définitions, 82:57
 Sociétés, imposition, faiblesses et recommandations, 83:15-6
 Impôt sur le revenu et autres lois connexes, Loi (modification)—
 C-84, 79:4-9, 11-2, 14, 19-20, 22-3, 25, 27-33; 80:12, 14-21;
 81:20, 22-8, 33-9, 46-9, 51, 53-4; 82:31-5, 37-9, 43-4, 48, 50-1,
 53-5, 57-9, 61, 68-70, 73, 75, 77-80, 83, 85
 Impôt sur le revenu et autres lois connexes, mesure législative
 Adoption, retard, conséquences, 81:26-7
 Dispositions, décret de remise, 81:27-8, 48
 Scission, suggestion, 82:32
 Institutions financières
 Pouvoirs, élargissement, raisons, 47:29
 Réglementation, 56:8-9; 64:7
 Réglementation, réforme, recommandations, Conseil économique
 du Canada, document intitulé *Efficacité et Réglementation*,
 64:9, 11
 Réglementation, réforme, recommandations, priorités,
 établissement, 69:58
Institutions financières, réglementation, propositions à considérer,
 document d'étude (*Livre vert*)
 Banques, exclusion, consommateurs, services, incidence, 65:17
 Banques de l'Annexe C, mise sur pied, 47:30, 39-41, 66-9, 90;
 60:25-6; 69:58
 Conflits d'intérêts, cloisonnement ou «mur du silence», 47:67, 91;
 56:9-10
 Étude, 47:8-9, 29-30, 39-42, 63, 66-9, 79, 89-92; 51:22-5, 31;
 55:14-5, 17-8, 43; 56:8-10; 59:22-5; 60:21-6; 63:61-3, 69;
 64:7-9, 11; 65:7, 17-21; 66:36-7; 69:57-8, 65-6, 75; 71:15;
 72:75-8
 Investissements, restrictions, avoir des actionnaires, pourcentage,
 objections, 59:24-5
 Provinces, institutions réglementées, constitutionnalité mise en
 doute, 47:42
 Sociétés de portefeuille réglementées, répercussions, 69:58
 Transactions intéressées, interdiction, 47:90; 56:10; 59:22-4
 Péréquation, paiements, calcul, sources de revenus exclus,
 précisions demandées, 35:9
 Péréquation, paiements, paiements supplémentaires, calcul, 35:7-8
 Péréquation, paiements supplémentaires (1982-1987), Loi—C-39,
 35:7-9
 Société d'assurance-dépôts du Canada, déficit, financement, 63:63;
 65:20
 Société d'assurance-dépôts du Canada, groupe de travail (Wyman),
 rapport, étude, 47:8-9, 29-30, 39-42, 63, 66-9, 79, 89-92; 51:22-5,
 31; 55:14-5, 17-8, 43; 56:8-10; 59:22-5; 60:21-6; 63:61-3, 69;
 64:7-9, 11; 65:7, 17-21; 66:36-7; 69:57-8, 65-6, 75; 71:15;
 72:75-8
 Société d'assurance-dépôts du Canada, groupe de travail (Wyman),
 rapport, recommandations, actions privilégiées non imposables,
 émission, 51:22-4
- Johnston, M. Patrick** (Organisation nationale anti-pauvreté)
 Impôt sur le revenu et autres lois connexes, Loi (modification)—
 C-84, 82:17-33
- Jorgensen, M. Ivan** (Institut canadien des évaluateurs)
Institutions financières, réglementation, propositions à considérer,
 document d'étude (*Livre vert*), 57:6, 9-13, 17-21
 Société d'assurance-dépôts du Canada, groupe de travail (Wyman),
 rapport, 57:6, 9-13, 17-21
- Kaiser, M. Edgar** (Bank of B.C.)
Institutions financières, réglementation, propositions à considérer,
 document d'étude (*Livre vert*), 72:75-84
 Société d'assurance-dépôt du Canada, groupe de travail (Wyman),
 rapport, 72:75-84
- Kalmacoff, M. Russell J.** (Security Home Mortgage Investment
 Corporation)
Institutions financières, réglementation, propositions à considérer,
 document d'étude (*Livre vert*), 53:94-7
 Société d'assurance-dépôts du Canada, groupe de travail (Wyman),
 rapport, 53:94-7
- Kane, M. Edward J.** (témoin à titre personnel)
Institutions financières, réglementation, propositions à considérer,
 document d'étude (*Livre vert*), 50:5-19, 21-6
 Société d'assurance-dépôts du Canada, groupe de travail (Wyman),
 rapport, 50:5-19, 21-6
 Témoignage. Voir Témoins
- Kaplan, l'hon. Bob** (L—York-Centre)
 Aérospatiale, industrie, 2:41-2
 Canadair Limitée et de Havilland Aircraft of Canada, Limited,
 privatisation, 2:42-3, 50
 Comité
 Députés, temps de parole et ordre d'intervention, 2:14-5, 17-8, 36
 Documents, distribution dans les deux langues officielles, 2:25
 Séances, tenue et impression des témoignages en l'absence de
 quorum, 2:9
 de Havilland Aircraft of Canada, Limited, gouvernement, appui,
 2:50
 Expansion industrielle régionale, ministère, budget supplémentaire
 (B) 1984-1985, 2:9-11, 14-5, 17-8, 20, 25, 33-4, 36, 41-3, 50
- Kavanagh, M. Kevin** (Great-West, compagnie d'assurance sur la vie)
Institutions financières, réglementation, propositions à considérer,
 document d'étude (*Livre vert*), 54:43-52, 56-7
 Société d'assurance-dépôts du Canada, groupe de travail (Wyman),
 rapport, 54:43-52, 56-7
- Kelleher, l'hon. James** (PC—Sault-Sainte-Marie; ministre du
 Commerce extérieur)
 Affaires extérieures, ministère, budget supplémentaire (B)
 1984-1985, 1:20-3, 25-6, 30-3
 Comité, ministres, comparution, 1:25, 30-2
 Comité, témoins, fonctionnaires, réponses à des questions d'ordre
 politique, 1:21-3
- Kelly, M. F. Owen** (Corporation commerciale canadienne)
 Corporation commerciale canadienne, budget principal 1985-1986,
 29:9, 13
- Kelly, M. Mike** (ministère des Finances)
 Bretton Woods, accords et accords connexes, Loi—C-30, 27:16-7
- Kennedy, M. Alex** (Bureau d'assurance du Canada)
Institutions financières, réglementation, propositions à considérer,
 document d'étude (*Livre vert*), 63:34
 Société d'assurance-dépôts du Canada, groupe de travail (Wyman),
 rapport, 63:34
- Kennett, M. W.A.** (Bureau de l'Inspecteur général des banques)
 Banque Commerciale du Canada, soutien, mesures offertes,
 circonstances, étude, 32:4-14, 16-45
 Bureau de l'Inspecteur général des banques, budget supplémentaire
 (B) 1985-1986, 77:7-17, 20-9

- Kennett—Suite**
Institutions financières, réglementation, proposition à considérer, document d'étude (*Livre vert*), 55:15-20, 22, 24, 28, 30, 33-5, 37-40
 Société d'assurance-dépôts du Canada, groupe de travail (Wyman), rapport, 55:15-20, 22, 24, 28, 30, 33-5, 37-40
- Kennett, M. William E.** (Société d'assurance-dépôts du Canada)
Institutions financières, réglementation, propositions à considérer, document d'étude (*Livre vert*), 44:11-2, 14-22, 24-6, 28-30, 34, 36-9, 43
- Keohane, M. Michael** (Conseil canadien des analystes financiers)
Institutions financières, réglementation, propositions à considérer, document d'étude (*Livre vert*), 61:4-6, 12-3
 Société d'assurance-dépôts du Canada, groupe de travail (Wyman), rapport, 61:4-6, 12-3
- Kerton, M. Robert** (Association canadienne des consommateurs)
Institutions financières, réglementation, propositions à considérer, document d'étude (*Livre vert*), 67:21-4, 26-40
 Société d'assurance-dépôt du Canada, groupe de travail (Wyman), rapport, 67:21-4, 26-40
- Khemani, M. R.S.** (ministère de la Consommation et des Corporations)
Institutions financières, réglementation, propositions à considérer, document d'étude (*Livre vert*), 49:104
 Société d'assurance-dépôts du Canada, groupe de travail (Wyman), rapport, 49:104
- Kilgour, M. David** (PC—Edmonton—Strathcona; secrétaire parlementaire du ministre des Relations extérieures; secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien)
 Affaires extérieures, ministère, budget supplémentaire (B) 1984-1985, 1:24-5, 31-5, 39-40, 45-8, 53-7
 Comité, 1:31-5, 40
- Kindy, M. Alex** (PC—Calgary-Est)
 Finances, ministère, budget supplémentaire (B) 1984-1985, 3:28
- King, M. Gordon** (ministère des Finances)
Institutions financières, réglementation, propositions à considérer, document d'étude (*Livre vert*), 46:22, 24-5, 42, 44-6; 47:53-4
 Société d'assurance-dépôts du Canada, groupe de travail (Wyman), rapport, 46:22, 24-5, 42, 44-6; 47:53-4
- King, M. Joel** (témoin à titre personnel)
 Banque Commerciale du Canada, soutien, mesures offertes, circonstances, étude, 33:4-18
 Témoignage. Voir Témoins
- Kirk, M. David** (Fédération canadienne de l'Agriculture)
Questions fiscales dans l'agriculture, document d'étude, 19:62-4, 70-2, 78, 81, 84
- Kniewasser, M. A.G.** (Securities Industry Capital Markets Company)
Institutions financières, réglementation, propositions à considérer, document d'étude (*Livre vert*), 56:4, 6-11, 14-25, 27-9
 Société d'assurance-dépôts du Canada, groupe de travail (Wyman), rapport, 56:4, 6-11, 14-25, 27-9
- Knoerr, M. Don** (Fédération canadienne de l'Agriculture)
Questions fiscales dans l'agriculture, document d'étude, 19:50-77, 79-83
- Knoxville, É.-U.** Voir Expositions internationales
- Kremeniuk, M. Terry** (Société du crédit agricole)
Questions fiscales dans l'agriculture, document d'étude, 13:38, 47-8, 53-4, 60; 14:10-1, 16, 29-32, 36, 39-41
- Laberge, M. Jean-Yves** (Federation of Automobile Dealer Associations of Canada)
Institutions financières, réglementation, propositions à considérer, document d'étude (*Livre vert*), 71:18-20, 24, 26
 Société d'assurance-dépôts du Canada, groupe de travail (Wyman), rapport, 71:18-20, 24, 26
- LaCouture, M. Jean** (Chambre de Commerce du Québec)
Institutions financières, réglementation, propositions à considérer, document d'étude (*Livre vert*), 69:7-17
 Société d'assurance-dépôts du Canada, groupe de travail (Wyman), rapport, 69:7-17
- Ladouceur, M. Fernand** (PC—Labelle)
 Comité, 83:6
- Lait**, politique, 14:32
- Lambert, M. Allen T.** (Trilon Financial Corporation)
Institutions financières, réglementation, propositions à considérer, document d'étude (*Livre vert*), 72:6-19
 Société d'assurance-dépôts du Canada, groupe de travail (Wyman), rapport, 72:6-19
- Lambert, M. Jean** (Chambre des notaires du Québec)
Institutions financières, réglementation, propositions à considérer, document d'étude (*Livre vert*), 72:20-9
 Société d'assurance-dépôts du Canada, groupe de travail (Wyman), rapport, 72:20-9
- Lamont, M. Francis** (Richardson Greenshields Securities)
Institutions financières, réglementation, propositions à considérer, document d'étude (*Livre vert*), 54:29-43
 Société d'assurance-dépôts du Canada, groupe de travail (Wyman), rapport, 54:29-43
- Landry, M^{me} Monique** (PC—Blainville—Deux-Montagnes; secrétaire parlementaire du secrétaire d'État; secrétaire parlementaire du ministre du Commerce extérieur)
 Impôt sur le revenu et autres lois connexes, Loi (modification)—C-84, 82:59
- Lane, M. Graham** (Manitoba Central Credit Union)
Institutions financières, réglementation, propositions à considérer, document d'étude (*Livre vert*), 54:17-29
 Société d'assurance-dépôts du Canada, groupe de travail (Wyman), rapport, 54:17-29
- Langdon, M. Steven W.** (NPD—Essex—Windsor)
 Comité, 2:10-1
 Conseil économique du Canada, rapport annuel 1984-1985, 84:23-7
 Expansion industrielle régionale, ministère, budget supplémentaire (B) 1984-1985, 2:6, 10-1, 19-24, 26, 29-30, 45, 48-51
 Procédure et Règlement, 2:6
- Lanthier, M. Claude** (PC—LaSalle; secrétaire parlementaire du ministre des Finances; secrétaire parlementaire du ministre des Finances et de la Technologie)
 Affaires extérieures, ministère, budget supplémentaire (B) 1984-1985, 1:40-2, 48-9, 55, 58
 Assurance-dépôts, régime, dépôts assurés, durée de cinq ans, 70:9
 Assurance-dépôts, régime, réforme, propositions, consommateurs, protection et «responsabilisation», 70:9-10; 72:46
 Assurance-vie, compagnies mutuelles, définition, 66:15

Lanthier, M. Claude—Suite

- Assurance-vie, compagnies mutuelles étrangères, conflits d'intérêts et transactions intéressées, contrôle, code de déontologie, dépôt demandé, 66:16-7
- Assurances, compagnies, consommateurs, protection, réglementation des polices, 66:43-4
- Banque Commerciale du Canada, liquidation, déposants non assurés, indemnisation, 72:44-5
- Banque Nationale du Canada, banque nationale ou régionale, 70:24-5
- Banque Nationale du Canada, investissements, types, etc., 70:23
- Caisses populaires, conflits d'intérêts, règlement, 70:10-1
- Canada Vie, conflits d'intérêts et transactions intéressées, code de déontologie, 66:70
- Comité, 46:18-20; 47:10; 49:14
- Délibérations, radiotélédiffusion, 6:11, 18-20, 27-8
- Documents, distribution dans les deux langues officielles, 2:25
- Quorum, 66:31, 35
- Témoins, fonctionnaires, incapacité de répondre aux questions, 1:40-1, 55
- Confédération des caisses populaires et d'économie Desjardins du Québec, prêts commerciaux, importance, 70:14
- Confédération des caisses populaires et d'économie Desjardins du Québec, valeurs mobilières, distribution par une compagnie de fiducie, 70:18
- Corporation commerciale canadienne
- Budget principal 1985-1986, 29:9-10, 17, 24
- Frais de fonctionnement, comparaison avec les années précédentes, 29:9
- Négociations, français, utilisation, 29:9-10
- E-L Financial Corporation, 72:55
- Expansion industrielle régionale, ministère, budget supplémentaire (B) 1984-1985, 2:25
- General Motors Acceptance Corporation, ristournes, système, fonctionnement, 72:65-6
- Impôt sur le revenu, impôt minimum, principe, 81:49-50
- Impôt sur le revenu, sport amateur, organismes, enregistrement, 36:11-2, 16-7, 23-5
- Impôt sur le revenu et autres lois connexes, Loi (modification)—C-84, 81:46, 49-51
- Institutions financières
- Consommateurs, protection, mesures, information, campagne, 67:35
- Réglementation, réforme, recommandations, 68:36-7; 70:11; 72:24
- Institutions financières, réglementation, propositions à considérer, document d'étude (Livre vert)*
- Association of Canadian Pension Management, sondage, 67:15-6, 31-2
- Conflits d'intérêts, cloisonnement ou «mur du silence», 72:12
- Conseil d'administration, membres, sièges, cumul, interdiction, 66:69-70; 67:34
- Consultation, processus, 47:9
- Étude, 47:9-10, 33-4, 47-9, 82-3, 98-9; 49:14-5, 25-7, 51-2, 87-9; 50:15-7; 51:11-3, 32, 40-2; 52:29, 32-3, 55-7, 74-6, 78-9; 53:95, 100; 54:11-2, 28-9, 35-6; 56:23-5; 57:37-8, 48; 60:26-30, 64-6; 61:13-5, 20-2; 63:63-5; 64:17-9; 65:12-4, 30-3, 43-5; 66:15-7, 43-4, 48, 63-4, 69-70; 67:15-6, 31-5, 39-40; 68:19-20, 36-8; 69:9-10; 70:9-11, 14-5, 17-9, 23-4; 72:9-12, 24-6, 44-6, 55, 65-6, 74-5; 73:47-8
- Mise en oeuvre, provinces et gouvernement fédéral, harmonisation des rapports, volonté, 47:47-9
- Objectifs, 67:39
- Sociétés de portefeuille réglementées, concept, positions, 70:23

Lanthier, M. Claude—Suite

- Institutions financières, réglementation,...*—Suite
- Transactions intéressées, interdiction, Sodarcan Inc., répercussions, 72:74
- Investors Group, fonds mutuels, frais, détermination, 68:37-8
- London Life Insurance Company, conflits d'intérêts, code de déontologie, 66:64
- London Life Insurance Company, placements immobiliers, stratégie, 66:63-4
- Métropolitaine, compagnie d'assurance-vie, conseil d'administration, membres, règles d'investissement ou de propriété, 66:15-6
- Mutuelle, compagnie d'assurance-vie, conflits d'intérêts, code de déontologie, dépôt demandé, 66:48
- Péréquation, paiements supplémentaires (1982-1987), Loi—C-39, 35:12
- Québec, banques de l'Annexe C, création, prolifération des demandes, doutes, 47:34
- Québec, institutions financières, faillites, nombre restreint, raisons, 47:33-4
- Questions fiscales dans l'agriculture, document d'étude, 12:33*
- Société d'assurance-dépôts du Canada, groupe de travail (Wyman), rapport, 47:9-10, 33-4, 47-9, 82-3, 98-9; 49:14-5, 25-7, 51-2, 87-9; 50:15-7; 51:11-3, 32, 40-2; 52:29, 32-3, 55-7, 74-6, 78-9; 53:95, 100; 54:11-2, 28-9, 35-6; 56:23-5; 57:37-8, 48; 60:26-30, 64-6; 61:13-5, 20-2; 63:63-5; 64:17-9; 65:12-4, 30-3, 43-5; 66:15-7, 43-4, 48, 63-4, 69-70; 67:15-6, 31-5, 39-40; 68:19-20, 36-8; 69:9-10; 70:9-11, 14-5, 17-9, 23-4; 72:9-12, 24-6, 44-6, 55, 65-6, 74-5; 73:47-8
- Trilon Financial Corporation
- Administrateurs, membres, 72:10-1
- Conflits d'intérêts, code de déontologie, dépôt demandé, 72:12
- Conflits d'intérêts, précaution, mesures, 72:11
- Propriété canadienne, pourcentage, 72:9-10
- Universités, commerce international, cours, subventions, 1:48-9
- Valeurs mobilières, industrie, conflits d'intérêts, règlement, capacité, 47:82-3
- Lapierre, l'hon. Jean (L—Shefford)**
- Affaires extérieures, ministère
- Budget supplémentaire (B) 1984-1985, 1:22-3, 25-7, 32-7, 40, 42-5, 50-2, 54-5
- Commerce international, expansion, poste budgétaire, 1:42-3
- Information et relations culturelles, poste budgétaire, 1:51-2
- Brésil, consulat canadien à Rio de Janeiro, fermeture, 1:33
- Comité, ministres, comparution, 1:23, 35-6
- Comité, témoins, 1:22
- Commerce international, exportations, marchés, développement, programme, 1:25, 32-3, 42, 44-5
- Expositions internationales, 1:37, 50-1
- Lapointe, M. Thomas (Peace Hills Trust Company)**
- Institutions financières, réglementation, propositions à considérer, document d'étude (Livre vert), 53:25-38*
- Société d'assurance-dépôts du Canada, groupe de travail (Wyman), rapport, 53:25-38
- Lavigne, M. Guy (Banque fédérale de développement)**
- Banque fédérale de développement, budget d'investissement et rapport annuel 1983-1984, 7:5, 28-30, 33-4; 8:15-8, 22-4, 27-9, 31-6; 9:4-6, 15-6, 18-9, 21-3
- Lawlor, M. W.R. (Association canadienne d'études fiscales)**
- Impôt sur le revenu et autres lois connexes, Loi (modification)—C-84, 81:12-3, 18, 20-1, 31-2, 35-8, 40

- League Savings and Mortgage Company.** Voir Credit Union Central of Nova Scotia
- Leblanc, M. G.B.** (ministère des Finances)
Finances, ministère, budget supplémentaire (B) 1984-1985, 4:6-8, 11-2, 17-9, 24-5
- Leblanc, M. Nic** (PC—Longueuil)
Affaires extérieures, ministère, budget supplémentaire (B) 1984-1985, 1:52-4, 58
Banque Commerciale du Canada, soutien, mesures offertes, circonstances, étude, 30:30-1; 31:16
Bretton Woods, accords et accords connexes, Loi—C-30, 25:15, 30-1
Corporation commerciale canadienne, budget principal 1985-1986, 29:22-4
Finances, ministère, budget supplémentaire (B) 1984-1985, 3:19
Institutions financières, réglementation, propositions à considérer, document d'étude (*Livre vert*), 45:27-32; 65:36; 67:18-20, 34-7; 70:8, 31; 72:47-8, 56, 64-5, 70; 73:15-6, 18
Société d'assurance-dépôts du Canada, groupe de travail (Wyman), rapport, 67:18-20, 34-7; 70:8, 31; 72:47-8, 56, 64-5, 70; 73:15-6, 18
- Leith, M. Douglas** (Canadian Automotive Leasing Association)
Institutions financières, réglementation, propositions à considérer, document d'étude (*Livre vert*), 57:43-4
Société d'assurance-dépôts du Canada, groupe de travail (Wyman), rapport, 57:43-4
- LePan, M. Nick** (ministère des Finances)
Questions fiscales dans l'agriculture, document d'étude, 23:37, 41-4, 46-7, 49-60
- Lewis, M. James** (Prudentielle d'Amérique, compagnie d'assurances)
Institutions financières, réglementation, propositions à considérer, document d'étude (*Livre vert*), 66:10-2, 14-5, 17
Société d'assurance-dépôt du Canada, groupe de travail (Wyman), rapport, 66:10-2, 14-5, 17
- Libre-échange**
Assurance-vie, compagnies, position, 62:23-4; 66:42-3
Avantages, 83:29-30, 35; 84:16
Conséquences, 83:41; 84:15
Corporation commerciale canadienne, activités, répercussions, 29:7
Rajustement, politiques, 84:26-7
Tribunal canadien des importations, activités, répercussions, 4:10-1, 23-4
Voir aussi Commerce international
- Livingston, M. W.R.** (Services financiers Eaton Baie Limitée)
Institutions financières, réglementation, propositions à considérer, document d'étude (*Livre vert*), 65:37-45
- Livre vert** sur les institutions financières. Voir *Institutions financières, réglementation, propositions à considérer*, document d'étude
Société d'assurance-dépôts du Canada, groupe de travail (Wyman), rapport, 65:37-45
- London Life Insurance Company**
Clientèle, 66:53
Conflits d'intérêts, code de déontologie, 66:64
Mémoire. Voir Appendices—*Institutions financières, réglementation, propositions à considérer*, document d'étude (*Livre vert*)
Placements immobiliers, stratégie, 66:63-4
Placements privés, types, pourcentage, etc., 66:55-6
Profits, distribution, 66:60-3
- London Life Insurance Company—Suite**
Représentants, témoignages. Voir Témoins
Services, types, 66:53-5
Services vendus par une compagnie affiliée, escompte, 66:65-6
- Lord, M. Robert** (Clarkson Gordon, comptables agréés)
Banque Commerciale du Canada, soutien, mesures offertes, circonstances, étude, 31:4-34
- Lotzkar, M^{me} Ruth** (Association des consommateurs du Canada-Colombie-Britannique)
Institutions financières, réglementation, propositions à considérer, document d'étude (*Livre vert*), 52:42-60
Société d'assurance-dépôts du Canada, groupe de travail (Wyman), rapport, 52:42-60
- Louis, M. Roy H.** (Peace Hills Trust Company)
Institutions financières, réglementation, propositions à considérer, document d'étude (*Livre vert*), 53:24
Société d'assurance-dépôts du Canada, groupe de travail (Wyman), rapport, 53:24
- Luba, M. Robert W.** (Crownx Inc.)
Institutions financières, réglementation, propositions à considérer, document d'étude (*Livre vert*), 69:58
Société d'assurance-dépôts du Canada, groupe de travail (Wyman), rapport, 69:58
- Lumsden, M. Allan D.** (Coopers & Lybrand, Chartered Accountants)
Impôt sur le revenu et autres lois connexes, Loi (modification)—C-84, 81:44-5, 51-2, 57-62
- Lusby, M. D.D.** (ministère des Finances)
Finances, ministère, budget supplémentaire (B) 1984-1985, 3:38
- Lyndon, M. John** (Bureau d'assurance du Canada)
Institutions financières, réglementation, propositions à considérer, document d'étude (*Livre vert*), 63:28, 33-5, 43-4
Société d'assurance-dépôts du Canada, groupe de travail (Wyman), rapport, 63:28, 33-5, 43-4
- Lynn, M. J.H.** (ministère des Finances)
Finances, ministère, budget supplémentaire (B) 1984-1985, 3:23-4
- Mabee, M. D.** (Département des Assurances)
Département des Assurances, budget supplémentaire (B) 1985-1986, 76:22
Institutions financières, réglementation, propositions à considérer, document d'étude (*Livre vert*), 49:31
Société d'assurance-dépôts du Canada, groupe de travail (Wyman), rapport, 49:31
- MacDonald, M. Terry W.** (Société canadienne de crédit coopératif)
Questions fiscales dans l'agriculture, document d'étude, 18:28-9, 32-9
- MacIntosh, M. D.** (Mutuelle, compagnie d'assurance-vie)
Institutions financières, réglementation, propositions à considérer, document d'étude (*Livre vert*), 66:47-8
Société d'assurance-dépôts du Canada, groupe de travail (Wyman), rapport, 66:47-8
- MacIntosh, M. Robert M.** (Association des banquiers canadiens)
Institutions financières, réglementation, propositions à considérer, document d'étude (*Livre vert*) 60:17-21, 25-6, 28, 33-4, 36-8, 40-2, 49-56, 58-9
Société d'assurance-dépôts du Canada, groupe de travail (Wyman), rapport, 60:17-21, 25-6, 28, 33-4, 36-8, 40-2, 49-56, 58-9

- Macpherson, M. Donald** (Bureau de l'Inspecteur général des banques)
Banque Commerciale du Canada, soutien, mesures offertes, circonstances, étude, 32:25-9, 31, 37-8
Bureau de l'Inspecteur général des banques, budget supplémentaire (B) 1985-1986, 77:23-5, 27
Institutions financières, réglementation, propositions à considérer, document d'étude (*Livre vert*), 55:38
Société d'assurance-dépôts du Canada, groupe de travail (Wyman), rapport, 55:38
- Madden, M. Dennis** (conseiller auprès du Comité)
Institutions financières, réglementation, propositions à considérer, document d'étude (*Livre vert*), 40:29; 42:21-2; 43:30-1, 36-7; 44:38-9; 45:34; 46:39-40; 47:24-6, 56-7, 102; 48:18; 49:98-9, 103; 52:26-7, 40-1, 86-7; 53:23, 75-6, 93, 96-7; 54:39-40; 56:25-6; 58:51; 59:14; 60:98; 62:33-4; 63:44, 61; 65:14; 66:26, 39-40, 51, 64-5; 68:24-5; 69:50, 58-9, 82-4; 70:38; 72:56, 78; 73:37
Société d'assurance-dépôts du Canada, groupe de travail (Wyman), rapport, 46:39-40; 47:24-6, 56-7, 102; 48:18; 49:98-9, 103; 52:26-7, 40-1, 86-7; 53:23, 75-6, 93, 96-7; 54:39-40; 56:25-6; 58:51; 59:14; 60:98; 62:33-4; 63:44, 61; 65:14; 66:26, 39-40, 51, 64-5; 68:24-5; 69:50, 58-9, 82-4; 70:38; 72:56, 78; 73:37
- Maguire, M. Larry** (Manitoba Farm Business Association)
Questions fiscales dans l'agriculture, document d'étude, 22:27-8, 30, 32-4, 36-7
- Main-d'oeuvre.** Voir Changements technologiques
- Mair, M. Ian** (Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes)
Institutions financières, réglementation, propositions à considérer, document d'étude (*Livre vert*), 62:9, 12-5, 21, 24-5, 28-9, 31
Société d'assurance-dépôts du Canada, groupe de travail (Wyman), rapport, 62:9, 12-5, 21, 24-5, 28-9, 31
- Mallinckrodt, M. George** (témoin à titre personnel)
Institutions financières, réglementation, propositions à considérer, document d'étude (*Livre vert*), 57:31-42
Société d'assurance-dépôts du Canada, groupe de travail (Wyman), rapport, 57:31-42
Témoignage. Voir Témoins
- Malone, M. Arnold** (PC—Crowfoot)
Comité, 12:40-2
Questions fiscales dans l'agriculture, document d'étude, 12:22-5
- Manitoba**
Gouvernement, ministre, témoignage. Voir Témoins
Sport amateur, fondation, numéro fiscal, utilisation, impossibilité, 36:7
Voir aussi Agriculteurs; Banque fédérale de développement—Prêts—Provinces ou régions, ventilation; Coopératives de crédit; Crédit agricole
- Manitoba Central Credit Union**
Membres, fonctionnement, situation, etc., 54:17-20
Propriété, 54:23
Représentants, témoignages. Voir Témoins
Voir aussi Coopératives de crédit—Manitoba—Prêts commerciaux—Politique
- Manitoba Farm Business Association**
Mémoire. Voir Appendices—*Questions fiscales dans l'agriculture*, document d'étude
Représentants, témoignages. Voir Témoins
- Manly, M. Jim** (NPD—Cowichan—Malahat—Les Îles)
Bretton Woods, accords et accords connexes, Loi—C-30, 27:8-10, 14-20
- Mann, M. Bill** (Société du crédit agricole)
Questions fiscales dans l'agriculture, document d'étude, 13:39, 46-7; 14:4, 46
- Manufacturers, compagnie d'assurance-vie**
Activités internationales, incidence sur la création d'emploi au Canada, 66:29
Mémoire. Voir Appendices—*Institutions financières, réglementation, propositions à considérer*, document d'étude (*Livre vert*)
Représentants, témoignages. Voir Témoins
- Marché commun.** Voir plutôt Communauté économique européenne
- Marchment, M. Alan** (Association des compagnies de fiducie du Canada; Traders Group Ltd.)
Institutions financières, réglementation, propositions à considérer, document d'étude (*Livre vert*), 58:24, 30, 32, 34-6, 41-2, 46-7, 49-50; 59:15-8, 22-6
Société d'assurance-dépôts du Canada, groupe de travail (Wyman), rapport, 58:24, 30, 32, 34-6, 41-2, 46-7, 49-50; 59:15-8, 22-6
- Maritime, compagnie d'assurance-vie**
Actuaires, rôle, 73:8-9
Création, activités, propriété, etc., 73:5-7
Mémoire. Voir Appendices—*Institutions financières, réglementation, propositions à considérer*, document d'étude (*Livre vert*)
Investissements, experts, recours, 73:11-2
Représentants, témoignages. Voir Témoins
- Maritimes, provinces, assurances, courtiers, situation**, 73:28-9
- Martial, M. Jean** (Prudentielle d'Amérique, compagnie d'assurances)
Institutions financières, réglementation, propositions à considérer, document d'étude (*Livre vert*), 66:14-5
Société d'assurance-dépôt du Canada, groupe de travail (Wyman), rapport, 66:14-5
- Martin, M. Nigel** (Conseil canadien pour la coopération internationale)
Bretton Woods, accords et accords connexes, Loi—C-30, 26:11-5, 17-21
- Martin, M^{me} Shirley** (PC—Lincoln)
Affaires extérieures, ministère, budget supplémentaire (B) 1984-1985, 1:41, 57
Banque fédérale de développement, budget d'investissement et rapport annuel 1983-1984, 9:18-9; 10:23
Institutions financières, réglementation, propositions à considérer, document d'étude (*Livre vert*), 49:16-7; 50:25-6; 63:24-5
Société d'assurance-dépôts du Canada, groupe de travail (Wyman), rapport, 49:16-7; 50:25-6; 63:24-5
Société pour l'expansion des exportations, plan 1985-1989, 11:38-41
- Mason, M. Bob** (Institut canadien des évaluateurs)
Institutions financières, réglementation, propositions à considérer, document d'étude (*Livre vert*), 57:6-11, 13-9, 21
Société d'assurance-dépôts du Canada, groupe de travail (Wyman), rapport, 57:6-11, 13-9, 21

- Massey-Ferguson Limited**, prêts de la Banque de commerce canadienne impériale, 69:70
- Masterman, M. Jack** (Mutuelle, compagnie d'assurance-vie)
Institutions financières, réglementation, propositions à considérer, document d'étude (*Livre vert*), 66:45-9
Société d'assurance-dépôt du Canada, groupe de travail (Wyman), rapport, 66:45-9
- Mathie, M. Keith** (Farm Finance and Tax Research Institute)
Questions fiscales dans l'agriculture, document d'étude, 17:4-5, 9, 11-22
- Matthews, M. O.I.** (Corporation commerciale canadienne)
Corporation commerciale canadienne, budget principal 1985-1986, 29:4-25
- Mauro, M. A.V.** (Investors Group)
Institutions financières, réglementation, propositions à considérer, document d'étude (*Livre vert*), 68:25-42
Société d'assurance-dépôts du Canada, groupe de travail (Wyman), rapport, 68:25-42
- Maxwell, M^{me} Judith W.** (Conseil économique du Canada)
Conseil économique du Canada, rapport annuel 1984-1985, 83:8-34, 36-7, 39-41; 84:5-11, 13-6, 18-36
- McAughey, M. Jack** (Canadian Hereford Association)
Questions fiscales dans l'agriculture, document d'étude, 21:32-7
- McCain, M. Fred** (PC—Carleton—Charlotte)
Questions fiscales dans l'agriculture, document d'étude, 13:55; 14:16-9, 28, 30, 43-4, 46; 15:8-10, 12, 15, 26-8, 30; 18:20-2; 19:31-3, 81-2; 21:31-2; 22:23, 30-2, 35; 23:11, 22-6, 28, 32-5, 38-40, 42, 46-7
- McCloskey, M^{me} Jean** (ministère des Affaires extérieures)
Affaires extérieures, ministère, budget supplémentaire (B) 1984-1985, 1:37-8, 41, 57
- McCrossan, M. W. Paul** (PC—York-Scarborough)
Bureau de l'Inspecteur général des banques, budget supplémentaire (B) 1985-1986, 77:17, 23-8
Comité, 76:29
Département des Assurances, budget supplémentaires (B) 1985-1986, 76:15-9, 25
Impôt sur le revenu et autres lois connexes, Loi (modification)—C-84, 78:11, 13-4, 20-9
Institutions financières, réglementation, propositions à considérer, document d'étude (*Livre vert*), 40:10-1, 14-7, 20, 23-4, 28; 42:12, 14-8, 20-1, 24; 47:13-7, 35-6, 43-8, 56, 63-6, 79-81, 93-5; 49:30-40, 49-50; 51:16-8, 28-9, 35-7; 52:8-10, 17-9, 27-8, 36-8, 50-2, 71-2, 83-6, 91-3; 53:31-5, 40-1, 47-9, 72-4, 87-90, 96, 104-5; 54:12-6, 21-4, 32-5, 50-5, 61-2; 55:19-22, 40; 56:10-4; 60:80-5, 88-90, 95; 61:12; 62:11, 13-5, 22-8, 31, 34-5; 63:34-8, 41-2, 44; 66:11-4, 24-6, 29, 31-5, 40-3, 49-50, 57-60, 67-9; 67:16-8, 37-9; 68:10-1, 31-3; 69:11-2, 29-32, 44-5; 72:16-7, 37-40
Société d'assurance-dépôts du Canada, groupe de travail (Wyman), rapport, 47:13-7, 35-6, 43-8, 56, 63-6, 79-81, 93-5; 49:30-40, 49-50; 51:16-8, 28-9, 35-7; 52:8-10, 17-9, 27-8, 36-8, 50-2, 71-2, 83-6, 91-3; 53:31-5, 40-1, 47-9, 72-4, 87-90, 96, 14-5; 54:12-6, 21-4, 32-5, 50-5, 61-2; 55:19-22, 40; 56:10-4; 60:80-5, 88-90, 95; 61:12; 62:11, 13-5, 22-8, 31, 34-5; 63:34-8, 41-2, 44; 66:11-4, 24-6, 29, 31-5, 40-3, 49-50, 57-60, 67-9; 67:16-8, 37-9; 68:10-1, 31-3; 69:11-2, 29-32, 44-5; 72:16-7, 37-40
- McDonald, M. H.B.** (Société d'assurance-dépôts du Canada)
Institutions financières, réglementation, propositions à considérer, document d'étude (*Livre vert*), 44:26-8, 40
- McDougall, l'hon. Barbara** (PC—St. Paul's; ministre d'État (Finances))
Accords fiscaux, processus, Parlement, participation, 35:11
Afrique du Sud, Banque mondiale, prêts, 27:11
Assurance-dépôts, régime, création, définition, objectif, etc., concept de justice, précisions demandées, 46:31-2
Assurance-dépôts, régime, dépôts assurés, durée de cinq ans, extension, possibilité, 46:13-6
Banque Commerciale du Canada
Cadres supérieurs, changements, 55:5
Comité mixte, création, 55:10
Curateur, nomination, 55:4-7
Faillite, répercussions sur le système bancaire, Finances, ministère, fonctionnaires, enquête, 55:38
Liquidateur provisoire, nomination, 55:6
Liquidation, 55:8-9, 20-2, 24-7, 30, 41
Prêts, évaluation erronée, précisions, conséquences, etc., 55:14-5
Prêts, portefeuille, analyse, rapport Hitchman, 55:5-6
Prêts improductifs, pertes, valeur, 55:30-1
Situation, difficultés financières, etc., évolution, 55:9, 28, 31
Soutien, mesures de 255 millions \$, 55:4, 6, 9-10, 17-9, 27, 36
Vérificateurs, poursuite en justice, possibilité ou non, 55:20
Banque mondiale, activités, Canada, responsabilité et participation, 27:7-8
Banque mondiale, activités, conséquences néfastes, détermination, critères, 27:10
Banque mondiale et Fonds monétaire international, activités, Canada, participation, 27:11
Critères respectant les droits de la personne, recommandations, 27:8
Banques, système, caractéristiques, réputation, etc., 55:29
Bretton Woods, accords et accords connexes, Loi—C-30, 27:6-14
Bretton Woods, accords et accords connexes, mesure législative, objectifs, 27:6, 11-2
Chaussure, industrie, enquête par le Tribunal canadien des importations, coûts, etc., 4:9, 18, 21-2
Comité, députés, conférence sur les institutions financières, Toronto, Ont., participation, financement, etc., 4:26
Commerce international, États-Unis—Canada, 4:10, 24
Commerce international, juridiction fédérale, 4:23
Commission du tarif, budget supplémentaire (B) 1984-1985, 4:15-6, 21, 23
Commission du tarif, services professionnels et spéciaux, 4:15, 21
Douanes, tarif, classification, système normalisé, enquête par la Commission du tarif, coûts, etc., 4:16
Fiducie et prêts, compagnies, actif, investissement, pourcentage, 46:44-5
Finances, ministère, budget supplémentaire (B) 1984-1985, 4:5-14, 17-26
Importation, mesures spéciales, Loi, 4:13
Institutions financières
Assistance, critères, 55:37
Dépôts non assurés, gouvernement, garantie circonstancielle, 55:36
Faillites, SADC, recours, 46:37-8
Institutions financières, réglementation, propositions à considérer, document d'étude (*Livre vert*)
Banques de l'Annexe C, mise sur pied, 46:11-2
Étude, 46:5-17, 21-44, 47; 55:4-15, 17-8, 20-31, 33-4, 36-8, 40-3
Mise en oeuvre, étapes, fonctionnement, etc., 46:12-3

- McDougall, l'hon. Barbara**—*Suite*
Institutions financières, réglementation,....—Suite
 Non-respect, peines prévues, 46:10
 Objectifs, analyse, 46:40
 Institutions financières coopératives, gouvernement, intervention envisagée, 46:30
 Institutions financières internationales, activités, Canada, participation, 27:11
 Norbanque
 Comité mixte, création, 55:10
 Curateur, nomination, 55:4-5
 Difficultés financières, causes, 55:7
 Liquidation, 55:8
 Prêts, portefeuille, analyse détaillée par l'Inspecteur général des banques, 55:7
 Réorganisation, délai accordé, 55:7
 Péréquation, paiements
 Montants versés, 35:6
 Paiements supplémentaires, calcul, 35:7-8
 Paiements supplémentaires, versement, 35:6-7
 Programme, reconduction, examen technique nécessaire, 35:6
 Péréquation, paiements supplémentaires (1982-1987), Loi—C-39, 35:5-9, 11
 Péréquation, paiements supplémentaires (1982-1987), mesure législative, articles opérationnels, 35:5
 Péréquation, paiements supplémentaires (1982-1987), mesure législative, objectif, 35:5-6
 Société d'assurance-dépôts du Canada, fonds, provenance, taux d'emprunt, etc., 46:21-2, 25
 Société d'assurance-dépôts du Canada, groupe de travail (Wyman), création, composition, etc., 46:7-8
 Société d'assurance-dépôts du Canada, groupe de travail (Wyman), rapport, 46:5-17, 21-44, 47; 55:4-15, 17-8, 20-31, 33-4, 36-8, 40-3
 Société d'assurance-dépôts du Canada, primes, escompte, 46:26
 Textile et vêtement, industrie, 4:11-2
 Tribunal canadien des importations
 Budget des dépenses, augmentation, 4:9
 Comparution devant le Tribunal, coûts, 4:9-10
 Enquêtes, chevauchement avec celles menées par la Division des Douanes et de l'Accise du ministère du Revenu national, 4:25
 Plaintes, dépôt par l'entremise de la Division des Douanes et de l'Accise du ministère du Revenu national, 4:14, 24
 Rendement, évaluation, 4:6-7
 Rôle, fonctionnement, etc., 4:17
- McInnes, l'hon. Stewart** (PC—Halifax; secrétaire parlementaire du ministre du Commerce extérieur; ministre des Approvisionnements et Services)
 Conseil économique du Canada, budget principal 1985-1986, 28:12, 14
 Finances, ministère, budget supplémentaire (B) 1984-1985, 3:33
- McIsaac, M. D.A.** (Département des Assurances)
Institutions financières, réglementation, propositions à considérer, document d'étude (*Livre vert*), 42:17
- McKenzie, M. Jim** (Racetracks of Canada Inc.)
Questions fiscales dans l'agriculture, document d'étude, 16:9-11, 16, 21-2, 24
- McLaughlan, M. Gerald** (Banque Commerciale du Canada)
 Banque Commerciale du Canada, soutien, mesures offertes, circonstances, étude, 30:5-43
- McLeod, M. William E.** (témoin à titre personnel)
Institutions financières, réglementation, propositions à considérer, document d'étude (*Livre vert*), 61:16-22
 Société d'assurance-dépôts du Canada, groupe de travail (Wyman), rapport, 61:16-22
 Témoignage. Voir Témoins
- McLure, M. J.** (ministère de l'Expansion industrielle régionale)
 Expansion industrielle régionale, ministère, budget supplémentaire (B) 1984-1985, 2:37-9
- McMurcky, M. W.** (McMurcky-Ramsey Investments Ltd.)
Institutions financières, réglementation, propositions à considérer, document d'étude (*Livre vert*), 53:97, 100-1, 105-6
 Société d'assurance-dépôts du Canada, groupe de travail (Wyman), rapport, 53:97, 100-1, 105-6
- McMurcky-Ramsey Investments Ltd.**
 Représentants, témoignages. Voir Témoins
 Représentativité, 53:97
- McVeigh, M. Robert** (Credit Union Central of Nova Scotia)
Institutions financières, réglementation, propositions à considérer, document d'étude (*Livre vert*), 73:18-21, 23-7
 Société d'assurance-dépôts du Canada, groupe de travail (Wyman), rapport, 73:18-21, 23-7
- Melnuk, M. Paul** (Banque Commerciale du Canada)
 Banque Commerciale du Canada, soutien, mesures offertes, circonstances, étude, 30:19-21, 35-6
- Menke, M^{me} Ursula** (Département des Assurances)
 Bureau de l'Inspecteur général des banques, budget supplémentaire (B) 1985-1986, 77:15
Institutions financières, réglementation, propositions à considérer, document d'étude (*Livre vert*), 42:7, 9, 28; 49:40
 Société d'assurance-dépôts du Canada, groupe de travail (Wyman), rapport, 49:40
- Mercure, M. Gilles** (Association des banquiers canadiens)
Institutions financières, réglementation, propositions à considérer, document d'étude (*Livre vert*), 60:29-30, 32-3, 36, 39, 45, 49-50, 52-4, 56-8
 Société d'assurance-dépôts du Canada, groupe de travail (Wyman), rapport, 60:29-30, 32-3, 36, 39, 45, 49-50, 52-4, 56-8
- Mesures**, systèmes impérial et international. Voir Agriculture
- Métropolitaine, compagnie d'assurance-vie**
 Conseil d'administration, membres, règles d'investissement ou de propriété, 66:15-6
 Filiale canadienne, 66:17
 Mémoire. Voir Appendices—*Institutions financières, réglementation, propositions à considérer*, document d'étude (*Livre vert*)
 Représentant, témoignage. Voir Témoins
- Middleton, M^{me} Dorothy** (Women for the Survival of Agriculture)
Questions fiscales dans l'agriculture, document d'étude, 17:29, 31-40
- Mills, M. Chris** (Canadian Cattlemen's Association)
Questions fiscales dans l'agriculture, document d'étude, 21:10-1, 13-5, 18-9, 26-7, 29, 31
- Minaker, M. George** (PC—Winnipeg—St. James)
 Banque fédérale de développement, budget d'investissement et rapport annuel 1983-1984, 7:33-6; 9:13-5; 10:25-6
 Bretton Woods, accords et accords connexes, Loi—C-30, 25:26-8

Minaker, M. George—Suite

- Comité, 3:40; 83:7
 Délibérations, radiotélédiffusion, 6:26-7, 30
 Séance d'organisation, 1:18-9
 Conseil économique du Canada, budget principal 1985-1986, 28:10-2
 Conseil économique du Canada, rapport annuel 1983-1984, 5:30-1; 6:36
 Corporation commerciale canadienne, budget principal 1985-1986, 29:20-4
 Expansion industrielle régionale, ministère, budget supplémentaire (B) 1984-1985, 2:10, 17-9, 21
 Finances, ministère, budget supplémentaire (B) 1984-1985, 3:22-4, 40; 4:11-4, 24-5
 Impôt sur le revenu, sport amateur, organismes, enregistrement, 36:18-21
 Impôt sur le revenu et lois connexes, Loi (modification)—C-84, 78:12-3, 32, 38, 44-5
Institutions financières, réglementation, propositions à considérer, document d'étude (*Livre vert*), 42:39; 49:45-7, 55, 100-1; 50:17-9; 51:18; 52:39; 53:101-2; 54:8-9, 27-8; 57:11-3; 58:45; 60:49-52; 63:15-7, 19, 25-6; 68:39-41; 69:84-6; 71:20, 24; 73:11, 24, 49-50
 Péréquation, paiements supplémentaires (1982-1987), Loi—C-39, 35:12
 Société d'assurance-dépôts du Canada, groupe de travail (Wyman), rapport, 49:45-7, 55, 100-1; 50:17-9; 51:18; 52:39; 53:101-2; 54:8-9, 27-8; 57:11-3; 58:45; 60:49-52; 63:15-7, 19, 25-6; 68:39-41; 69:84-6; 71:20, 24; 73:11, 24, 49-50
 Société pour l'expansion des exportations, plan 1985-1989, 11:23-6
 Voies et moyens, impôt sur le revenu, modification de la Loi et, de façon connexe, la *Loi sur la Cour canadienne de l'impôt*, 38:10, 32; 39:14, 21

Moldowan, jugement. Voir Impôt sur le revenu—Agriculteurs à temps partiel—Pertes agricoles, déductibilité sur le revenu agricole en vertu de l'art. 31

Monfette, M. Guy (Bureau de l'Inspecteur général des institutions financières, gouvernement du Québec)

- Institutions financières, réglementation, propositions à considérer*, document d'étude (*Livre vert*), 47:5-12, 15-21, 25-8, 31-2, 34-6
 Société d'assurance-dépôts du Canada, groupe de travail (Wyman), rapport, 47:5-12, 15-21, 25-8, 31-2, 34-6

Monopoles, législation, modifications nécessaires, 67:23

Montréal, Qué. Voir Expositions internationales

Morin, M. André (Confédération des caisses populaires et d'économie Desjardins du Québec)

- Institutions financières, réglementation, propositions à considérer*, document d'étude (*Livre vert*), 70:14-5
 Société d'assurance-dépôts du Canada, groupe de travail (Wyman), rapport, 70:14-5

Morrell, M. Jim (Centre for International Policy)

- Bretton Woods, accords et accords connexes, Loi—C-30, 26:4-11, 16-7, 28-9

Morris, M. Tim (ministère des Finances)

- Impôt sur le revenu et autre lois connexes, Loi (modification)—C-84, 78:32, 49-50; 82:42-4, 52, 56-7, 67, 72, 76-7, 86
 Voies et moyens, impôt sur le revenu, modification de la Loi et, de façon connexe, la *Loi sur la Cour canadienne de l'impôt*, 37:9, 11-3, 16-9, 21-4, 27-31, 34-9, 42; 38:4-34; 39:5-22

Morrison, M. James A. (témoin à titre personnel)

- Institutions financières, réglementation, propositions à considérer*, document d'étude (*Livre vert*), 50:27-9
 Société d'assurance-dépôts du Canada, groupe de travail (Wyman), rapport, 50:27-9
 Témoignage. Voir Témoins

Morrison, M^{me} Judy (Tribune de la presse parlementaire)

- Comité, délibérations, radiotélédiffusion, 6:8-13, 17-20, 22-5, 27, 29

Morrison, rapport, 50:27-9

Mulholland, M. W.D. (Banque de Montréal)

- Institutions financières, réglementation, propositions à considérer*, document d'étude (*Livre vert*), 60:85-100
 Société d'assurance-dépôts du Canada, groupe de travail (Wyman), rapport, 60:85-100

MURB. Voir Immeubles résidentiels à logements multiples, programme

Murray, M. Alec T. (Banque Commerciale du Canada)

- Banque Commerciale du Canada, soutien, mesures offertes, circonstances, étude, 30:15, 23-4, 37-8

Mutuelle, compagnie d'assurance-vie

- Activités internationales, 66:48-9
 Conflits d'intérêts, code de déontologie, dépôt demandé, 66:48, 51
 Conseil d'administration, choix, 66:50-1
 Mémoire. Voir Appendices—*Institutions financières, réglementation, propositions à considérer*, document d'étude (*Livre vert*)
 Placements privés, types, pourcentage, etc., 66:47-8
 Produits et services offerts, 66:45
 Représentants, témoignages. Voir Témoins

National Farmers' Union. Voir plutôt Syndicat national des cultivateurs

Nicaragua

- Situation, Banque mondiale, changements d'attitude, 26:23
 Voir aussi Banque interaméricaine de développement—Prêt

Nicholson, M^{lle} Aileen (L—Trinity)

- Agriculteurs, 12:21
 Assurance-dépôts, régime, réforme, propositions, 60:87-8; 73:48
 Assurances, industrie, primes, augmentation, 76:20
 Banque Commerciale du Canada
 Banques, Inspecteur général, surveillance, rapports spéciaux demandés, etc., 32:21
 Liquidation, déposants non assurés, liste, divulgation, 55:32-3
 Prêts, vente, prix, acheteurs, etc., 55:33-4
 Situation, difficultés financières, etc., évolution, 30:41-2
 Soutien, mesures de 255 millions, 32:33; 33:17; 34:21-2
 Soutien, mesures offertes, circonstances, étude, 30:9-11, 41-2; 32:21-3; 33:17; 34:21-3
 Titres commerciaux, cotation, augmentation par Dominion Bond Rating Service, 34:21
 Westlands Bank (É.-U.), achat, Bureau de l'Inspecteur général des banques, consultation, rôle, position, etc., 32:22
 Westlands Bank (É.-U.), achat, raisons, financement, etc., 30:9-11
 Banque de Commerce Canadienne Impériale, clients ayant participé à une manifestation syndicale, annulation des comptes, incident, rôle du Bureau de l'Inspecteur général des banques, 77:14-5
 Banque du Canada, rapport annuel 1984, 85:16-8, 31-2
 Banque fédérale de développement
 Budget d'investissement 1983-1984, 10:10-1

Nicholson, M^{lle} Aideen—Suite

- Banque fédérale de développement—Suite
 - Gestion-conseil, services, 10:11
 - Petite et moyenne entreprise, assistance, 10:11
 - Rapport annuel 1983-1984, 10:10-1
 - Rôle, mandat, etc., 10:10-1
- Banques, directives, préparation, Banque du Canada, consultation, 34:23
- Banques, réseaux, établissement, possibilité, 60:35-6
- Biens immobiliers, évaluation, évaluateurs, formation, exigences, 57:11
- Biens immobiliers, évaluation, restrictions, 57:10
- Bureau de l'Inspecteur général des banques
 - Employés, banquiers actifs et à la retraite, embauche, raisons, 77:16
 - Employés, nombre, augmentation, demande, 32:23-4
 - Rôle, précisions, 77:15
- Caisses de retraite
 - Investissements, marchés étrangers, volonté, raisons, 67:14
 - Investissements, propositions, 61:10-1
 - Investissements dans la PME, mesure budgétaire, résultats, 67:12-3
- Comité
 - Documents, 3:5-6
 - Fonctionnement, esprit de collégialité, etc., 1:12-3, 18
 - Séance d'organisation, 1:12-3, 16-8
 - Séances, tenue en l'absence de députés de l'opposition, 1:12-3, 16-7
 - Témoins, comparution, convocation, etc., 84:11-2
- Commerce international, exportations, financement, 11:19-21
- Commerce international, exportations, services, déficit, 84:16-8
- Commission Estey
 - Bureau de l'Inspecteur général des banques, conseiller juridique, embauche, coût, etc., 77:28
 - Bureau de l'Inspecteur général des banques, personnel, travail demandé, etc., ampleur et coût, 77:28
 - Société d'assurance-dépôt du Canada, avocats, honoraires, imputabilité, 77:28
- Conseil économique du Canada, rapport annuel 1984-1985, 84:16-9
- Coopératives de crédit, associations, Loi, révision nécessaire, 52:68-9
- Coopératives de crédit, prêts commerciaux, pouvoirs, élargissement, 63:18
- Corporation commerciale canadienne, rôle, activités, etc., 11:21-2
- Département des Assurances, budget supplémentaire (B) 1985-1986, 76:20
- Département des Assurances, plaintes, appels, 78:20
- Dollar, chute, 85:16-8, 32
- Finances, capitaux, sortie en fin d'année, causes, 85:31
- Finances, ministère, budget supplémentaire (B) 1984-1985, 3:5-6, 10, 19-21
- Gouvernement, déficit, 3:20-1
- Institutions financières
 - Conflits d'intérêts, problème, 52:26
 - Consommateurs, protection, mesures, 52:57
 - Fonds de pension, participation donnant droit de vote, limite, 52:56-7
 - Petites et moyennes entreprises, situation, 53:103
 - Prêts, directives émises par la SADC, 54:20
 - Prêts, évaluation, 60:76-7
 - Prêts commerciaux, possibilité, conditions proposées, 60:88
 - Prêts immobiliers, contrôle, mesures, 53:69
 - Prêts immobiliers, évaluations indépendantes de marché, suggestion, 53:66
 - Propriété, pourcentage limite, 52:57-8

Nicholson, M^{lle} Aideen—Suite

- Institutions financières—Suite
 - Propriété et propriété d'une entreprise non financière, 60:88
 - Réglementation, réforme, recommandations, 52:26; 53:35; 54:37; 60:37; 67:26, 28; 68:18, 29-30
 - Transactions intéressées et faillites, lien, 67:26
- Institutions financières, réglementation, propositions à considérer, document d'étude (Livre vert)*
 - Assurance-vie, compagnies mutuelles étrangères, contre-propositions, 66:8-10
 - Caisses de retraite, investissements, restrictions, 67:15
 - Conseil d'administration, membres, assiduité, 75% des réunions, inconvenients, 52:10-1
 - Étude, 52:10-1, 25-6, 56-8, 68; 53:13-4, 35-6, 66, 69, 103; 54:19-20, 36; 55:31-4; 56:22-3; 57:10-1; 60:30, 34-7, 76-7, 87-8; 61:10; 63:17-8; 66:8-10, 22; 67:12-5, 26, 28; 68:18-9, 29-30; 70:22-3; 72:62-3, 79-80; 73:9-10, 15, 48
 - Transactions intéressées, interdiction, contre-propositions, 52:27; 66:22
- Manitoba Credit Union, membres, fonctionnement, situation, etc., 54:19-20
- Questions fiscales dans l'agriculture, document d'étude, 12:21*
- Société d'assurance-dépôts du Canada, groupe de travail (Wyman), rapport, 52:10-1, 25-6, 56-8, 68; 53:13-4, 35-6, 66, 69, 103; 54:19-20, 36; 55:31-4; 56:22-3; 57:10-1; 60:30, 34-7, 76-7, 87-8; 61:10; 63:17-8; 66:8-10, 22; 67:12-5, 26, 28; 68:18-9, 29-30; 70:22-3; 72:62-3, 79-80; 73:9-10, 15, 48
- Société pour l'expansion des exportations
 - Corporation commerciale canadienne, activités, chevauchement, 11:22
 - Financement à l'exportation, 11:19-20
 - Plan 1985-1989, 11:18-22
 - Renseignement, activités, 11:21
- Nield, M. Daniel (Canada Vie)
 - Institutions financières, réglementation, propositions à considérer, document d'étude (Livre vert), 66:66-71*
 - Société d'assurance-dépôts du Canada, groupe de travail (Wyman), rapport, 66:66-71
- Nielsen, groupe de travail. Voir Banque fédérale de développement; Gouvernement—Programmes, examen
- Norbanque
 - Comité mixte, création, 55:10
 - Compensation, système, Banque Royale du Canada, rôle, 65:25
 - Curateur, nomination, 55:45
 - Difficultés financières, causes, 55:7; 60:15
 - Liquidation, déposants non assurés, indemnisation, coût, 55:8
 - Prêts, portefeuille, analyse détaillée par l'Inspecteur général des banques, 55:7
 - Réorganisation, délai accordé, 55:7
 - Situation, étude du gouvernement, 55:17
 - Situation avant mai 1985, 55:39-40
 - Voir aussi Caisses d'entraide économique
- Northguard Mortgage Corporation, liquidation, causes, etc., 43:8-9; 44:11
- Northumberland General Insurance Company, liquidation
 - Activités étrangères, réclamations, responsabilité, 76:6-7
 - Causes, 52:82; 54:12; 76:7-8
 - Coopers and Lybrand Chartered Accountants, participation, 76:5
 - Frais administratifs, imputabilité, 76:4-6, 15-6
 - Frais administratifs, recouvrement, 76:15
 - Liquidateur, nomination, 76:4

Northumberland General Insurance Company—Suite

- Ordonnance demandée, etc., Département des Assurances, rôle, 49:20-34, 37-9
- Ordonnance demandée, etc., réclamations, remboursement, 49:36-7
- Polices, titulaires, pertes, 76:16-7
- Répercussions, 76:8
- Situation, assurances, courtiers, position, 76:21-2

Nouveau-Brunswick

- Agriculture, ministère, mémoire. Voir Appendices—*Questions fiscales dans l'agriculture*, document d'étude
- Agriculture, ministère, représentants, témoignages. Voir Témoins
- Voir aussi Agriculteurs; Agriculture; Crédit agricole

Nouveau parti démocratique. Voir Intérêt, taux**Nouvelle-Écosse. Voir Coopératives de crédit****Nouvelle-Orléans, É.-U. Voir Expositions internationales****Nursey, M. Bill (London, compagnie d'assurance-vie)**

- Institutions financières, réglementation, propositions à considérer*, document d'étude (*Livre vert*), 66:59
- Société d'assurance-dépôts du Canada, groupe de travail (Wyman), rapport, 66:59

OASIS, projet. Voir Comité—Délibérations, radiotélédiffusion**Obligations d'épargne du Canada. Voir Impôt sur le revenu****OCDE. Voir Organisation de coopération et de développement économiques****Office de commercialisation. Voir Boeuf****Office du crédit agricole du Québec**

- Allusions diverses, 14:10-1
- Voir aussi Société du crédit agricole—Comparaison

Olympia & York, contrôle des actifs de Gulf Canada, allusions, 80:29-30**Omni-marchés financiers. Voir plutôt Sociétés de portefeuille réglementées****O'Neil, M. Bernie (Credit Union Central of Nova Scotia)**

- Institutions financières, réglementation, propositions à considérer*, document d'étude (*Livre vert*), 73:20-4, 26-7
- Société d'assurance-dépôts du Canada, groupe de travail (Wyman), rapport, 73:20-4, 26-7

Ontario

- Agriculture et Alimentation, ministère
- Documents. Voir Appendices—*Questions fiscales dans l'agriculture*, document d'étude
- Représentants, témoignages. Voir Témoins
- Voir aussi Comité—Témoins—Comparution, convocation, etc.
- Voir aussi Crédit agricole; Département des Assurances; Viande

Ontario Federation of Agriculture

- Composition, 19:5
- Mémoire. Voir Appendices—*Questions fiscales dans l'agriculture*, document d'étude
- Représentants, témoignages. Voir Témoins

Oostrom, M. John (PC—Willowdale)

- Institutions financières, réglementation, propositions à considérer*, document d'étude (*Livre vert*), 57:31
- Société d'assurance-dépôts du Canada, groupe de travail (Wyman), rapport, 57:31

Ordres de renvoi

- Banque Commerciale du Canada, soutien, mesures offertes et approuvées dans le projet de loi C-37, circonstances, étude, 30:3
 - Budget d'investissement 1983-1984
 - Banque fédérale de développement, 7:3
 - Comité, composition, 83:3
 - Crédits 1984-1985
 - Affaires extérieures, budget supplémentaire (B), 1:3
 - Expansion industrielle régionale, budget supplémentaire (B), 1:3
 - Finances, budget supplémentaire (B), 1:3
 - Crédits 1985-1986
 - Affaires extérieures, budget principal, 28:3
 - Bureau de l'Inspecteur général des banques, budget supplémentaire (B), 75:3
 - Commission du tarif, budget principal, 28:3
 - Commission du tarif, budget supplémentaire (B), 75:3
 - Conseil économique du Canada, budget principal, 28:3
 - Corporation commerciale canadienne, budget principal, 28:3
 - Département des Assurances, budget principal, 28:3
 - Département des Assurances, budget supplémentaires (B), 75:3
 - Finances, budget principal, 28:3
 - Finances, budget supplémentaire (B), 75:3
 - Revenu national, budget principal, 28:3
 - Impôt sur le revenu, sport amateur, organismes, enregistrement, 36:3
 - Institutions financières, réglementation, propositions à considérer*, document d'étude (*Livre vert*), 40:3; 74:iii-iv
 - Projets de loi
 - C-30 (Bretton Woods, accords et accords connexes), 25:4
 - C-39 (Péréquation, paiements supplémentaires (1982-1987)), 35:3
 - C-84 (Impôt sur le revenu et autres lois connexes—modification), 78:4
 - Questions fiscales dans l'agriculture*, document d'étude, 12:4
 - Rapport annuel 1983-1984
 - Banque fédérale de développement, 7:3
 - Conseil économique du Canada, 5:3
 - Rapport annuel 1984
 - Banque du Canada, 85:3
 - Rapport annuel 1984-1985
 - Conseil économique du Canada, 83:3
 - Société d'assurance-dépôts du Canada, groupe de travail (Wyman), rapport, 46:3
 - Voies et moyens, impôt sur le revenu, modification de la Loi et, de façon connexe, la *Loi sur la Cour canadienne de l'impôt*, 37:3
- O'Reilly, M. Rossa (Conseil canadien des analystes financiers)**
- Institutions financières, réglementation, propositions à considérer*, document d'étude (*Livre vert*), 61:6-7, 14-5
 - Société d'assurance-dépôts du Canada, groupe de travail (Wyman), rapport, 61:6-7, 14-5
- Organisation canadienne de la petite entreprise**
- Composition, organisation, etc., 10:4
 - Membres, consultation, 10:14-5
 - Représentant, témoignage. Voir Témoins
- Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Voir Commerce international—Exportations—Financement—Consensus; Société pour l'expansion des exportations—Prêts—Intérêt**
- Organisation nationale anti-pauvreté, représentant, témoignage. Voir Témoins**
- Organismes de charité. Voir Impôt sur le revenu**

Orlikow, M. David (NPD—Winnipeg-Nord)

Banque Commerciale du Canada, soutien, mesures offertes, circonstances, études, 30:26-9; 31:17-9, 31-3; 32:33-6; 33:8, 12-5, 21-6; 34:14-8, 33-7

Impôt sur le revenu, sport amateur, organismes, enregistrement, 36:11, 18, 25

Orser, M. Earl (Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes; London, compagnie d'assurance-vie)

Institutions financières, réglementation, propositions à considérer, document d'étude (*Livre vert*), 62:6-11, 16-7, 20-2, 27, 29, 31-2; 66:52-9, 61-6

Société d'assurance-dépôts du Canada, groupe de travail (Wyman), rapport, 62:6-11, 16-7, 20-2, 27, 29, 31-2; 66:52-9, 61-6

Ostry, M^{me} Sylvia (ministère des Affaires extérieures)

Affaires extérieures, ministère, budget supplémentaire (B) 1984-1985, 1:36-58

Page, M. R.G. (Département des Assurances)

Institutions financières, réglementation, propositions à considérer, document d'étude (*Livre vert*), 49:9, 41

Société d'assurance-dépôts du Canada, groupe de travail (Wyman), rapport, 49:9, 41

Panabaker, M. John (Mutuelle, compagnie d'assurance-vie)

Institutions financières, réglementation, propositions à considérer, document d'étude (*Livre vert*), 66:49-51

Société d'assurance-dépôts du Canada, groupe de travail (Wyman), rapport, 66:49-51

Paproski, M. D. (Conseil économique du Canada)

Conseil économique du Canada, budget principal 1985-1986, 28:11

Paradis, M. François P. (Chambre de Commerce du Québec)

Institutions financières, réglementation, propositions à considérer, document d'étude (*Livre vert*), 69:6-7, 15

Société d'assurance-dépôts du Canada, groupe de travail (Wyman), rapport, 69:6-7, 15

Paragon Homes Limited. Voir Banque Commerciale du Canada

Parizeau, M. Jacques (témoin à titre personnel)

Institutions financières, réglementation, propositions à considérer, document d'étude (*Livre vert*), 72:30-48, 50

Société d'assurance-dépôt du Canada, groupe de travail (Wyman), rapport, 72:30-48, 50

Témoignage. Voir Témoins

Parizeau, M. Robert (Sodarcen Inc.)

Institutions financières, réglementation, propositions à considérer, document d'étude (*Livre vert*), 72:67-71, 73-5

Société d'assurance-dépôts du Canada, groupe de travail (Wyman), rapport, 72:67-71, 73-5

Parry, M. John (NPD—Kenora—Rainy River)

Comité, 79:23

Impôt sur le revenu et autres lois connexes, Loi (modification)—C-84, 78:40-1; 79:4, 6, 19, 36-7; 80:9-11, 21-6; 81:11-4, 26, 39-41; 82:22-6, 40-1, 48, 57, 60, 62-4, 69-70, 75, 81-2, 86

Parti libéral. Voir Impôt sur le revenu—Particuliers—À revenu élevé, impôt minimum

Paterson, M. Wayne (Credit Union Central of Nova scotia)

Institutions financières, réglementation, propositions à considérer, document d'étude (*Livre vert*), 73:20, 22-5

Société d'assurance-dépôts du Canada, groupe de travail (Wyman), rapport, 73:20, 22-5

Pauvres. Voir Impôt sur le revenu—Particuliers; Population active

Payne, M. P.D. (Institut canadien des comptables agréés)

Institutions financières, réglementation, propositions à considérer, document d'étude (*Livre vert*), 60:72, 77

Société d'assurance-dépôts du Canada, groupe de travail (Wyman), rapport, 60:72, 77

Pays en voie de développement

Assistance, consultations des citoyens, proposition, 25:23-4, 26, 31

Difficultés, 25:26-7, 29-30

Assistance, contrôles, imposition, effets, 25:29

Besoins, analyse, responsables, 25:24-5

Centre de recherches pour le développement international (CRDI), rôle, 25:25

Voir aussi Banque mondiale—Activités; Douanes, tarif

PCGR. Voir Principes comptables généralement reconnus

PDIR. Voir Programme de développement industriel régional

PDME. Voir Programme pour le développement des marchés d'exportations

Peace Hills Trust Company

Activités

Création, etc., 53:25

Diversification, nécessité, 53:30-1, 34, 36-7

Lieux, 53:36

Limite législative, 53:27

Mémoire. Voir Appendices—*Institutions financières, réglementation, propositions à considérer*, document d'étude (*Livre vert*)

Représentants, témoignages. Voir Témoins

Peat Marwick Mitchell et Cie, comptables agréés, représentant, témoignage. Voir Témoins

Pelissero, M. Harry (Ontario Federation of Agriculture)

Questions fiscales dans l'agriculture, document d'étude, 19:5-19, 21, 23-4, 26-31, 38, 40-5, 47-9

Pension, régimes. Voir plutôt Régimes de pension

Péréquation, paiements

Accords provisoires, paiements de transition, etc., 3:14, 23-4

Calcul, sources de revenus exclues, précisions demandées, 35:9

Formule, modification, 3:23

Modification, 3:14, 24

Montants versés, 35:6

Paiements supplémentaires, calcul, 35:7-8

Paiements supplémentaires, versement, 35:6-7

Programme, reconduction, examen technique nécessaire, 35:6

Provinces admissibles, 3:22

Péréquation, paiements supplémentaires (1982-1987), Loi—C-39.

Ministre des Finances

Art. adoptés, 35:12-3

Étude, 35:5-13

Rapport à la Chambre, 36:4

Titre, adoption, 35:13

Péréquation, paiements supplémentaires (1982-1987), mesure législative

Articles opérationnels, 35:5

Objectif, 35:5-6

Pesando, M. James E. (témoin à titre personnel)

Institutions financières, réglementation, propositions à considérer, document d'étude (*Livre vert*), 45:7-39
Témoignage. Voir Témoins

Peters and Company Ltd.

Activités, etc., 53:80
Mémoire. Voir Appendices—*Institutions financières, réglementation, propositions à considérer*, document d'étude (*Livre vert*); *Institutions financières, réglementation, propositions à considérer*, document d'étude (*Livre vert*)
Représentant, témoignage. Voir Témoins

Petite et moyenne entreprise (PME)

Capitaux privés, besoins, 10:5-6, 9
Définition, 7:14-5
Développement, CCC, rôle, 29:20, 22-3
Encouragements fiscaux, 10:19
Financement, situation, 10:16
Femmes propriétaires, 10:19-20
Voir aussi Banques
Financement, stimulation, mesures, 53:58; 69:19
Institutions financières régionales, importance, 69:27-8
Livre vert, consultations, etc., 7:16, 30
Comité, étude, 7:16-7
Nouvelles entreprises, nombre créé par année, 10:25
Obligations pour le développement de la petite entreprise, programme, 14:10; 16:44; 18:27, 39-40; 21:18; 22:12-3, 18-9, 24; 23:10-1, 26, 29
Prêts, montant moyen, 23:50
Voir aussi Agriculteurs—Obligations; Impôt sur le revenu—Petite entreprise
Placements dans le capital-actions, 10:5, 17
Prêts
Agents de prêts, rendement, évaluation, 10:27-8
Voir aussi Fiducie et prêts, compagnies; Obligations des petites entreprises, programme sous le titre susmentionné
Voir aussi Banque Commerciale du Canada—Situation, difficultés financières, etc., évolution; Banque fédérale de développement; Caisses de retraite—Investissements; Économie—Relance; Impôt sur le revenu; Institutions financières; *Institutions financières, réglementation, propositions à considérer*, document d'étude (*Livre vert*)—Banque de l'Annexe C, répercussions—Services et Répercussions—Services; Régimes enregistrés d'épargne-retraite; Société pour l'expansion des exportations—Financement à l'exportation

Petites entreprises, prêts, Loi

Allusions diverses, 8:19, 30; 10:13-4
Modification de 1978, répercussions, 7:14, 35
Programme, 10:9, 20, 24
Budget, 10:20
Frais d'utilisation, 10:20-2
Voir aussi Banque fédérale de développement—Prêts—Prêts

Pétrole et gaz

Encouragements pétroliers, programme, 3:28-9
Prix, réduction, conséquences, 83:18-9, 21-2, 35-6; 84:13-4
Recettes pétrolières et gazières, taxe (TRPG), 3:28
Voir aussi Impôt sur le revenu

Pioneer Trust, paiements, continuation, Loi, versements, comptabilisation, 76:6**Pioneer Trust Company**
Cadres, honoraires, 53:72**Pioneer Trust Company—Suite**

Contrats de rentes à versements invariables, remboursement, 51:21
Département des Assurances, surveillance, 43:10-1, 19-29, 31-4; 49:41; 53:71-2, 78
Dépôts non assurés, montant, 44:35-6
Dépôts non assurés, remboursement, 69:34
Difficultés financières, liquidation, causes, etc., 43:9-10, 30; 44:31-4; 53:62-6, 70-4
Pertes subies par la SADC, 44:34-5, 43-4
Fifth Estate, émission, 43:29-30
Filiales, constitution en sociétés, gestion, etc., précisions, 43:11-9
Gestion, méthodes employées, SADC, connaissance, 53:72
Prêt pour la construction d'un bâtiment à Cold Lake, Alb., 53:66-7
Succursales, vente à Bank of B.C., 44:44

Plitblado, M. J.B. (Securities Industry Capital Markets Company)

Institutions financières, réglementation, propositions à considérer, document d'étude (*Livre vert*), 56:4-10, 12-29
Société d'assurance-dépôts du Canada, groupe de travail (Wyman), rapport, 56:4-10, 12-29

Pitts General Insurance Company, difficultés financières, causes, etc., 40:29-32**Plamondon, M. Louis** (PC—Richelieu; vice-président)

Comité, 84:11-2
Conseil économique du Canada, rapport annuel 1984-1985, 83:34-8; 84:6
Élection à titre de vice-président, 63:70; 83:6
Institutions financières, réglementation, propositions à considérer, document d'étude (*Livre vert*), 57:28-9; 64:5
Société d'assurance-dépôts du Canada, groupe de travail (Wyman), rapport, 57:28-9; 64:5

PME. Voir Petite et moyenne entreprise**PNB.** Voir Produit national brut**Pocklington Financial Corporation.** Voir Fidelity Trust Company—Et**Poddar, M. Satya** (ministère des Finances)

Questions fiscales dans l'agriculture, document d'étude, 23:43, 47-9, 71

Poisson. Voir Société pour l'expansion des exportations—Financement à l'exportation**Pommes de terre**, producteurs, frais d'inspection, etc., 15:19-20; 20:11**Popoff, M. Allan** (ministère de Finances)

Institutions financières, réglementation, propositions à considérer, document d'étude (*Livre vert*), 47:43-4
Société d'assurance-dépôts du Canada, groupe de travail (Wyman), rapport, 47:43-4

Population active

Pauvres, statistiques, 82:17-8, 23
Voir aussi Femmes

Porc, viande, exportations aux États-Unis, 16:35, 47**Posthumus, M. W.L.** (Commission du tarif)

Commission du tarif, budget supplémentaire (B) 1984-1985, 4:15-6, 20-3
Commission du tarif, budget supplémentaire (B) 1985-1986, 75:6, 12-4

Potter, M. William (Association des compagnies de fiducie du Canada)
Institutions financières, réglementation, propositions à considérer, document d'étude (*Livre vert*), 58:25-7, 29, 31, 39-40, 42-7, 51
 Société d'assurance-dépôts du Canada, groupe de travail (Wyman), rapport, 58:25-7, 29, 31, 39-40, 42-7, 51

Poyntz, M. Paul (ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation de l'Ontario)
Questions fiscales dans l'agriculture, document d'étude, 20:29-31, 34, 37-40

PPP. Voir Programme de participation publique

Pratt, M^{me} Renate (Taskforce on the Churches and Corporate Responsibility)
 Bretton Woods, accords et accords connexes, Loi—C-30, 25:10, 13-7

Président (décisions et déclarations)

Crédits, étude

Ministères, obligation de déléguer les fonctionnaires aptes à répondre aux questions, 1:55

Postes budgétaires, annulation en l'absence de renseignements suffisants, 1:41-2; 2:6

Questions doivent se rapporter aux crédits à l'étude, 1:25, 58; 2:26, 29, 49

Motion, question une fois posée et tranchée ne peut être ramenée sur le tapis, mais doit subsister comme étant la décision rendue, 2:10-1

Président, vote par la négative, motifs, 6:4

Rappels au Règlement, irrecevables, 2:6-8

Restaurant parlementaire, service de repas à une séance, livraison tardive, lettre sera envoyée au responsable, 23:61

Séances, tenue et impression des témoignages en l'absence de quorum, consultation du Leader du gouvernement à la Chambre, 2:7-9, 11

Témoins, mémoire non pertinent au sujet à l'étude, lecture interrompue, 17:27

Prêts, compagnies, Loi, projet d'amendement, proposition, 42:28-9

Principal Group Ltd.

Activités

Création, etc., 53:6-7

Expansion, difficultés rencontrées, 53:22-3

Société d'assurance-dépôts du Canada, implication, 53:10-2

Types, lieux, etc., 53:20-1

Mémoire. Voir Appendices—*Institutions financières, réglementation, propositions à considérer*, document d'étude (*Livre vert*)

Représentant, témoignage. Voir Témoins

Principes comptables généralement reconnus (PCGR)

Achalandage, amortissement, période permise, 60:78-80

Permanence de l'entreprise, concept, 60:82

Vérification indépendante, 60:80-1

Voir aussi Assurance-vie, compagnies; Institutions financières

Procédure et Règlement

Comité, questions relatives à l'organisation et au fonctionnement. Voir plutôt Comité

Crédits, étude

Documentation, distribution préalable, 1:58

Ministères, obligation de déléguer au Comité les fonctionnaires aptes à répondre aux questions, 1:55

Procédure et Règlement—Suite

Crédits, étude—Suite

Postes budgétaires, annulation en l'absence de renseignements suffisants, 1:41-2; 2:6

Questions doivent se rapporter aux crédits à l'étude, 1:21-6, 58; 2:26-7, 29-30, 49

Questions peuvent porter sur des sujets d'ordre politique, 1:26, 28
 Motion, question une fois posée et tranchée ne peut être ramenée sur le tapis, mais doit subsister comme étant la décision rendue, 2:10-1

Rappels au Règlement, refus, 2:6-8

Témoins, mémoire, pertinence au sujet à l'étude, 17:22-3, 27

Procès-verbaux et témoignages

Erratum, 78:3

Impression, 1:14-5

Exemplaires, nombre, augmentation, 12:40; 52:96

Productivité, comparaison avec d'autres pays, 3:12

Produit national brut (PNB). Voir Gouvernement—Déficit—Pourcentage; Recherche et développement—Investissements

Produits agricoles. Voir Agriculture—Produits

Programme de développement industriel régional (PDIR). Voir plutôt Développement industriel régional, programme

Programme de participation publique (PPP). Voir Agence canadienne de développement international

Programme pour le développement des marchés d'exportations (PDME). Voir plutôt Exportations, marchés, développement, programme

Programmes sociaux. Voir plutôt Sécurité sociale, programmes

Projet de loi C-75. Voir *Institutions financières, réglementation, propositions à considérer*, document d'étude (*Livre vert*)

Projets de loi déferés. Voir Ordres de renvoi

Prudentielle d'Amérique, compagnie d'assurances

Filiales canadiennes, 66:17

Mémoire. Voir Appendices—*Institutions financières, réglementation, propositions à considérer*, document d'étude (*Livre vert*)

Représentants, témoignages. Voir Témoins

Pyke, M^{me} Brigid (Ontario Federation of Agriculture; Fédération canadienne de l'Agriculture)

Questions fiscales dans l'agriculture, document d'étude, 19:12-3, 15, 18-22, 24-7, 30-7, 39, 41, 43, 45-7, 66, 69, 81-2, 84

Quasi-banques. Voir Sociétés de location

Québec, province

Assurances, compagnies, contrôles, types, 47:26-8, 31

Assurances, compagnies, filiales, double capitalisation, contrôle, mesures, 47:19

Banques de l'Annexe C, création, prolifération des demandes, doutes, 47:34

Fiducie et prêts, compagnies

Capitalisation, règles strictes envisagées, 47:19-20

Contrôles, types, 47:28, 30-1

Prêts commerciaux, règles et processus d'inspection envisagés, 47:32-3

Institutions financières

Création de filiales plutôt qu'augmentation des pouvoirs internes, raisons, 47:24-6

Québec, province—Suite

- Institutions financières—*Suite*
 Déréglementation, processus, objectifs, etc., 72:30-2
 Difficultés, Bureau de l'Inspecteur général des institutions financières, assistance, 47:26-7
 Faillites, nombre restreint, raisons, 47:28, 33-4
 Filiales
 Investissements, limite permise, 47:35-6
Voir aussi Institutions financières—Création sous le titre susmentionné
 Placements spéculatifs, dispositions législatives, 47:32
Livre blanc sur le régime fiscal et les transferts, 84:33
 Projet de loi 75
 Précisions, 69:6; 72:38, 40-1
Voir aussi Institutions financières, réglementation, propositions à considérer, document d'étude (*Livre vert*)
 Rapport de 1969 intitulé *Rapport du Comité d'étude sur les établissements financiers du Québec*, 72:37-9
 Sociétés d'épargne et de crédit, inspection et surveillance, 47:28-9
Voir aussi Caisses populaires; Institutions financières—Pouvoirs, élargissement, conséquences

Questions fiscales dans l'agriculture, document d'étude

- Données, nature trompeuse, etc., 12:8, 13-5, 19, 22, 29-31, 35; 13:6, 11; 15:4; 16:61-3, 68-9, 71; 17:20-2, 24, 39-40; 19:5, 56-7; 21:11-2; 22:6-7, 23; 23:7, 12
 Étude, 12:7-42; 13:5-62; 14:4-46; 15:4-30; 16:5-74; 17:4-44; 18:4-41; 19:5-85; 20:4-39; 21:4-37; 22:4-37; 23:4-72
 Comité, rôle, 12:8-9, 12, 14, 16-20, 22, 25-8, 32-3, 35-6, 38; 19:5
 Organismes agricoles, réactions, 12:11, 13, 15, 17; 13:5-6, 14; 19:56-7; 23:7
 Rapport à la Chambre, 24:4-17
Voir aussi Appendices; Ordres de renvoi

Racetracks of Canada Inc., représentants, témoignages. *Voir* Témoins**Radiotélédiffusion.** *Voir* Comité—Délibérations; Royaume-Uni—Chambre des communes et Chambre des Lords**Rapport Hitchman.** *Voir* plutôt Hitchman, rapport**Rapport Morrison.** *Voir* plutôt Morrison, rapport**Rapport TRAC.** *Voir* plutôt TRAC, rapport**Rapport Wyman.** *Voir* plutôt Wyman, rapport**Rapports à la Chambre**

- Premier (Budget supplémentaire (B) 1984-1985: Affaires extérieures, les crédits 1b et 25b et Finances, les crédits 1b, 5b et 35b et Expansion industrielle régionale, les crédits 1b et 6b), 5:4
 Deuxième (Rapport annuel 1983-1984 du Conseil économique du Canada; radiotélédiffusion des délibérations de tous les comités permanents et spéciaux de la Chambre des communes), 6:3
 Troisième (*Questions fiscales dans l'agriculture*, document d'étude), 24:4-17
 Quatrième (C-30, Bretton Woods, accords et accords connexes), 28:4
 Cinquième (C-39, péréquation, paiements supplémentaires (1982-1987)), 36:4
 Sixième (Banque Commerciale du Canada, soutien, mesures offertes et approuvées dans le projet de loi C-37, circonstances, étude, rapport, présentation, délai), 36:4
 Septième (Impôt sur le revenu, sport amateur, organismes, enregistrement), 36:4
 Huitième (Banque Commerciale du Canada, soutien, mesures offertes et approuvées dans le projet de loi C-37), 41:4-104

Rapports à la Chambre—Suite

- Neuvième (voies et moyens, impôt sur le revenu, modification de la Loi et de façon connexe, la *Loi sur la Cour canadienne de l'impôt*), 45:3-6
 Onzième (*Institutions financières, réglementation, propositions à considérer*, document d'étude), 74:1-163
 Adoption avec voix dissidentes, 74:175
 Douzième (Budget supplémentaire (B) 1985-1986: Finances, les crédits 10b, 30b et 35b), 77:3
 Treizième (C-84, Impôt sur le revenu et autres lois connexes, modification), 82:3-5

Rapports annuels. *Voir* Ordres de renvoi**Recettes pétrolières et gazières, taxe (TRPG).** *Voir* Pétrole et gaz**Recherche et développement**

- Conseil économique du Canada, rapport, 5:38
 Gouvernement, dépenses, 1:58
 Investissements, pourcentage du PNB, 5:37
 Secteur privé, concessions fiscales, efficacité, 5:23
Voir aussi Impôt sur le revenu—Crédit d'impôt à l'investissement

Redway, M. Alan (PC—York-Est)

- Banque Commerciale du Canada, soutien, mesures offertes, circonstances, étude, 30:22, 24-6, 37-8, 43; 32:14-5, 29-32, 45
 Banque fédérale de développement, budget d'investissement et rapport annuel 1983-1984, 7:30-3; 8:26, 33-4
 Comité, 8:19

REEL. *Voir* Régime enregistré d'épargne-logement**REER.** *Voir* Régimes enregistrés d'épargne-retraite**Régie de l'assurance-dépôts du Québec**

- Pouvoirs, 47:20-1
 Régime
 Fonctionnement, 44:5; 47:21; 72:41
 Indemnités, versement, 47:17-8
Voir aussi Confédération des caisses populaires et d'économie Desjardins du Québec—Prime

Regier, M. Kenneth (bande indienne n° 137 de Samson)

- Banque Commerciale du Canada, soutien, mesures offertes, circonstances, étude, 33:19-26

Régime de participation différée aux bénéficiaires. *Voir* Impôt sur le revenu**Régime de pensions du Canada (RPC).** *Voir* Impôt sur le revenu**Régime de placement en titres indexés.** *Voir* Impôt sur le revenu**Régime enregistré d'épargne-logement (REEL).** *Voir* Impôt sur le revenu**Régimes de pension.** *Voir* plutôt Caisses de retraite**Régimes enregistrés d'épargne-retraite (REER)**

- Investissements, possibilités, élargissement, 53:83-4
 Petite et moyenne entreprise, investissements, 10:6, 17
Voir aussi Impôt sur le revenu

Regional Trust Company

- Mémoire. *Voir* Appendices—*Institutions financières, réglementation, propositions à considérer*, document d'étude (*Livre vert*)
 Représentant, témoignage. *Voir* Témoins

- Relations industrielles**, gestion du personnel, etc., amélioration, 5:36-7, 39
- Restaurant parlementaire**. Voir Comité
- Revenu national, ministère**
Division des Douanes et de l'Accise. Voir Tribunal canadien des importations—Enquêtes et Plaintes
Personnel, connaissances en agriculture, etc., 16:64, 67; 18:6; 19:66
- Richardson Greenshields Securities**
Activités, description, pourcentage, ventilation, lieux, etc., 54:30, 36
Capitalisation, 54:42
Client, profil-type, 54:35-6
Mémoire. Voir Appendices—Institutions financières, réglementation, propositions à considérer, document d'étude (Livre vert)
Représentant, témoignage. Voir Témoins
- Riis, M. Nelson A.** (NPD—Kamloops—Shuswap)
Aérospatiale, industrie, 2:44
Affaires extérieures, ministère, budget supplémentaire (B) 1984-1985, 1:22-4, 26-8, 33-5; 4:27
Alberta, gouvernement, projet de loi 214 modifiant la *Guarantees Acknowledgement Act*, 53:101
Alberta, institutions financières, situation, 53:59
Assurance-dépôts, régime, dépôts assurés, plafond de 60 000 \$, 52:35
Assurance-dépôts, régime, réforme, propositions, 51:27-8; 53:58-9; 54:24; 63:67; 69:22-3
Assurance-risques divers, compagnies, Département des Assurances, surveillance, 76:8
Assurances, industrie, prime, augmentation, 76:9
Banque Commerciale du Canada
Actions privilégiées, classe «A», dividende de 53,31 \$, résolution de paiement, annulation, 30:14-5; 31:8
Actions privilégiées, classe «A», vente par des cadres supérieurs, 30:15
Banques, Inspecteur général, lettres au ministre des Finances, contenu, 32:19
Banques, Inspecteur général, surveillance, rapports spéciaux demandés, etc., 32:18-9, 43-5
Cadres supérieurs, maintien en poste, 31:24; 34:9
Dépôts, 34:6; 60:11-4; 63:13-4, 65-6; 65:25; 69:73-4
Faillite, répercussions sur le système bancaire, 34:8
Fiducie, entente de fusion, conflit d'intérêt, allégations, 34:9
Gestion, vérificateurs, position, 31:8-9
Liquidation, 55:21, 23-7; 60:9-10, 17; 63:67; 65:22-3; 69:36, 73-5; 72:41-2
Prêts, types et secteurs, 30:38
Rapport annuel de 1984, extrait, explications, 30:14
Rapport annuel de 1984, observations, 31:25-6
Rosenberg, groupe de sociétés, pourcentage de propriété, 30:16
Situation, difficultés financières, etc., évolution, 30:38-9, 41; 34:10, 28; 55:27-8
Soutien, mesures de 255 millions \$, 30:13-4, 17; 32:44; 34:5-8, 29, 37; 63:64-5; 65:23-5; 69:33-6, 40, 71-4
Soutien, mesures offertes, circonstances, étude, 30:13-7, 38-41; 31:8-11, 23-6, 34; 32:16-20, 29, 43-5; 34:5-10, 26-9, 37
Vérificateurs, 31:9-11, 23-5, 34
Westlands Bank (É.-U.), achat, raisons, financement, etc., 30:40-1; 31:9, 24
Banque de Commerce Canadienne Impériale, prêts, politique, 69:70
Banque de Nouvelle-Écosse, états financiers, situation représentée, exactitude, 63:68-9
- Riis, M. Nelson A.—Suite**
Banque du Canada, rapport annuel de 1984, 85:9-14, 21, 27-30
Banque fédérale de développement
Budget d'investissement 1983-1984, 10:12-5, 26-7
Employés, compétence, etc., 10:13-4
Petite et moyenne entreprise, assistance, 10:12-3
Placements en actions, 10:14-5
Prêts, 10:13
Rapport annuel 1983-1984, 10:12-5, 26-7
Rôle, mandat, etc., 10:13
Services financiers, 10:14-5, 26
- Banques**
Annexe C et Annexe A, différence, 47:12
Rôle, 66:54
Succursales, services offerts dans de petites agglomérations, 66:54
Surveillance, mécanismes, réévaluation, 34:29
Système, caractéristiques, réputation, etc., 34:7, 37; 55:28-9
Système, efficacité mise en doute, 34:28-9
Bureau de l'Inspecteur général des banques, employés, nombre restreint, conséquences, 32:16-7
Bureau de l'Inspecteur général des banques, salaires, responsables, 32:18
Canadair Limitée et de Havilland Aircraft of Canada, Limited, privatisation, 2:43-4
- Comité**
Députés, temps de parole et ordre d'intervention, 2:13-9; 5:7; 11:18
Ministres, comparution, 1:22-4, 27
Ministres, déclaration préliminaire, 1:24
Président, rôle, 47:74
Séance d'organisation, 1:10-2, 14-6, 19
Séances, tenue en l'absence de députés de l'opposition, 1:35
Séances, tenue et impression des témoignages en l'absence de quorum, 2:5-6, 8-9, 11
Sous-comité du programme et de la procédure, rapport, 31:11
Sous-comité du programme et de la procédure, réunions, 4:28
Témoins, 1:22; 47:74
Commerce international, exportations, financement, 11:17-8, 36
Compagnie de Placements Hypothécaires CCB, situation financière, évaluation et rapport, frais, précisions, 76:14-5
Conseil économique du Canada, rapport annuel 1983-1984, 5:19, 21-4
Corporation commerciale canadienne
Budget des dépenses, réduction, 29:5-6
Budget principal 1984-1985, 29:5-9, 17-9
Rôle, activités, etc., 29:17-8
Services, frais, imposition, répercussions, 29:19
- Département des Assurances**
Budget supplémentaire (B) 1985-1986, 76:8-9, 11-5, 20, 27-8
Personnel, suffisance, 76:15
Personnel supplémentaire, demandes, processus, 76:27-8
- Dettes publiques**, 3:16
- Développement industriel régional**, programme, 2:44
- Dollar**, chute, 85:9-14, 21, 28-30
- Économie**
Croissance, prévisions, 5:19
Politique, 3:17
Relance, petite et moyenne entreprise, rôle, 10:12, 26
Emploi, création, secteur privé, mesures, 5:23-4
- États-Unis**
Banques, réglementation, non-respect, réticence à porter plainte, raisons, 49:66
Banques, réglementation et lois, efficacité et uniformité entre les États et le gouvernement fédéral, 49:64

Riis, M. Nelson A.—*Suite*États-Unis—*Suite*

- Banques étrangères, établissement, autorisation, 49:68
 Expansion industrielle régionale, ministère, budget supplémentaire (B) 1984-1985, 2:43-5
 Fiducie et prêts, compagnies, propriété, droit, 52:34
 Fiducie et prêts, compagnies, ratio d'emprunts, réexamen, 52:34
 Finances, ministère, budget supplémentaire (B) 1984-1985, 3:6, 15-8, 34-7; 4:5-9
 Finances, politique fiscale et monétaire, 5:21-2
 Gouvernement
 Déficit, 3:16-7; 5:19, 21
 Dépenses, réduction, mesures budgétaires du 8 novembre 1984, coupures de 4,2 milliards \$, 3:35
 Dépenses fiscales, 3:15-6
 Pouvoir d'emprunt, 3:18
 Revenus, prévisions, difficultés, 5:19
 Impôt sur le revenu
 Comparaison avec d'autres pays, 5:23
 Résidence principale, définition, 37:39
 Revenus d'emploi, règle d'inclusion, 37:8-9
 Revenus de profession libérale, calcul, méthode de comptabilité de caisse, 37:28
 Sociétés, concessions fiscales, 3:15-6; 5:19, 23
 Institutions financières
 Actif, valeur surestimée, 52:94
 Assistance, gouverneur de la Banque du Canada, déclaration, 55:23
 Avoirs, 1% réservé à des projets autochtones, suggestion, 53:37
 Concurrence, définition, situation, etc., 65:26-7
 Fusion, concentration de pouvoirs, etc., conséquences, 49:70
 Fusion, concentration de pouvoirs, etc., situation, 49:102-3
 Petite et moyenne entreprise, situation, 53:102-3; 72:23
 Réglementation, réforme, recommandations, 48:15; 68:21, 34-5; 72:43
Institutions financières, réglementation, propositions à considérer, document d'étude (Livre vert)
 Banques, exclusion, consommateurs, services, incidence, 69:23
 Banques de l'Annexe C, mise sur pied, 47:10, 13, 50, 97; 49:68; 53:60; 64:16; 66:46; 68:35-6
 Bureau de l'Inspecteur général des banques, fusion avec un service d'assurance, 51:29-30
 Capitaux, minimum exigé, 48:16
 Concurrence, augmentation, domaines visés, 47:49; 72:22
 Concurrence, augmentation, mesures, 47:12-3; 68:34; 72:22, 44
 Conflits d'intérêts, bureau responsable, établissement, 47:96
 Conflits d'intérêts, cloisonnement ou «mur du silence», 49:65; 52:36; 64:16
 Et Loi concernant l'investissement au Canada, conflit, 65:10
 Étude, 40:9; 46:10-1; 47:10-3, 49-51, 71-3, 95-7; 48:12, 15-7; 49:102-3; 51:5-6, 8-9, 27-32; 52:12-3, 34-6, 79-81, 94-5; 53:36-7, 57-60, 83-4, 101-3; 54:16, 64; 55:21, 23-9; 56:27-8; 57:46; 59:7-8, 25; 60:9-10, 12-7; 63:13-5, 64-9; 64:14-7; 65:10, 21-7; 66:46, 54-6; 68:20-1, 34-6; 69:21-4, 33-6, 40, 54, 70-5; 72:22-3, 41-4
 Fusions et acquisitions, 47:95
 Mise sur pied, étapes, fonctionnement, etc., 46:10-2
 Non-respect, peines prévues, 46:10; 47:72
 Objectifs, 47:50-1; 69:23-4
 Propriété, pourcentage d'actions autorisé (10%), objections, 59:7-8
 Répercussions, conglomerats, croissance et concentration du pouvoir économique, 47:11; 52:12, 95; 63:14; 64:15; 68:20; 69:22

Riis, M. Nelson A.—*Suite**Institutions financières, réglementation,...*—*Suite*

- Sociétés de portefeuille réglementées, 52:79-80; 64:15; 65:26; 69:21; 72:44
 Transactions intéressées, 47:12
 Intérêt, taux, 3:34-7; 5:22
 London Life Insurance Company, placements privés, types, pourcentage, etc., 66:55-6
 London Life Insurance Company, produits et services offerts, 66:54-5
 Norbanque, compensation, système, Banque Royale du Canada, rôle, 65:25
 Norbanque, difficultés financières, causes, 60:15
 Northumberland General Insurance Company, liquidation, répercussions, 76:8
 Organisation canadienne de la petite entreprise, 10:14-5
 Peace Hills Trust Company, activités, lieux, 53:36
 Petite et moyenne entreprise, prêts, agents de prêts, évaluation du rendement, 10:27
 Procédure et Règlement, rappels au Règlement, refus, 2:8
 REER, investissements, possibilités, élargissement, 53:83-4
 Société d'assurance-dépôts du Canada, groupe de travail (Wyman), rapport, 46:10-1; 47:10-3, 49-51, 71-3, 95-7; 48:12, 15-7; 49:102-4; 51:5-6, 8-9, 27-32; 52:12-3, 34-6, 79-81, 94-5; 53:36-7, 57-60, 83-4, 101-3; 54:16, 64; 55:21, 23-9; 56:27-8; 57:46; 59:7-8, 25; 60:9-10, 12-7; 63:13-5, 64-9; 64:14-7; 65:10, 21-7; 66:46, 54-6; 68:20-1, 34-6; 69:21-4, 33-6, 40, 54, 70-5; 72:22-3, 41-4
 Recommandations, assurance-dépôts, régime, dépôts assurés, plafond proposé de 100 000 \$, 51:5-6
 Recommandations, coassurance, critiques formulées, 51:5; 64:17
 Société d'assurance-dépôts du Canada, pertes, imputation, 51:31-2
 Société pour l'expansion des exportations
 Assurances, services, 11:36-7
 Conseil économique du Canada, rapport (1983), 11:14
 Employés, 11:36
 Financement à l'exportation, 11:14-8, 37
 Plan 1985-1989, 11:14-8, 36-7
 Tribunal canadien des importations, 4:5-9
 United Insurance Canada, situation, etc., surveillance par le Département des Assurances, 76:10-3
 Valeurs mobilières, industrie, auto-réglementation, fonctionnement, 56:28
 Voies et moyens, impôt sur le revenu, modification de la Loi et, de façon connexe, la *Loi sur la Cour canadienne de l'impôt*, 37:6-9, 28, 39
 Riley, M. Sanford (Fédération des sports du Manitoba)
 Impôt sur le revenu, sport amateur, organismes, enregistrement, 36:6-8, 13-7, 19
 Ritchie, M. C.E. (Banque de Nouvelle-Écosse)
Institutions financières, réglementation, propositions à considérer, document d'étude (Livre vert), 63:46-70
 Société d'assurance-dépôts du Canada, groupe de travail (Wyman), rapport, 63:46-70
 Robert, M. P. (Conseil économique du Canada)
 Conseil économique du Canada, rapport annuel 1983-1984, 5:30-1, 38-9
 Conseil économique du Canada, rapport annuel 1984-1985, 83:19-20, 24, 34-8; 84:13, 25, 31

- Robey, M. Christopher** (Sodarcam Inc.)
Institutions financières, réglementation, propositions à considérer, document d'étude (*Livre vert*), 72:74-5
Société d'assurance-dépôts du Canada, groupe de travail (Wyman), rapport, 72:74-5
- Robichaud, M. Fernand** (L—Westmorland—Kent)
Questions fiscales dans l'agriculture, document d'étude, 15:19-20
- Rodriguez, M. John R.** (NPD—Nickel Belt)
Comité, 84:12
Conseil économique du Canada, rapport annuel 1984-1985, 83:21-7, 40-1; 84:7-10, 19-20, 24, 29-36
- Rogers, M. Gary G.** (Société canadienne de crédit coopératif)
Questions fiscales dans l'agriculture, document d'étude, 18:41
- Rosenberg**, groupe de sociétés. Voir Banque Commerciale du Canada
- Royaume-Uni**
Chambre des communes, débats, radiotélédiffusion, 6:12-3, 28
Chambre des Lords, débats, radiotélédiffusion, 6:8, 12, 28
Voir aussi Actuaires—Rôle—Comparaison
- RPC.** Voir Régime de pensions du Canada
- Rutherford, M^{me} Karen** (Insurance Agents' Association of Saskatchewan)
Institutions financières, réglementation, propositions à considérer, document d'étude (*Livre vert*), 53:46-9
Société d'assurance-dépôts du Canada, groupe de travail (Wyman), rapport, 53:47-9
- Ryan, Révérend Père Tim** (Taskforce on the Churches and Corporate Responsibility)
Bretton Woods, accords et accords connexes, Loi—C-30, 25:6-9, 17
- Ryba, M. André** (Conseil économique du Canada)
Institutions financières, réglementation, propositions à considérer, document d'étude (*Livre vert*), 64:19-20
Société d'assurance-dépôts du Canada, groupe de travail (Wyman), rapport, 64:19-20
- Sabourin, M. J.P.** (Société d'assurance-dépôts du Canada)
Institutions financières, réglementation, propositions à considérer, document d'étude (*Livre vert*), 44:12, 15-6, 31-2, 34-6, 44
- SADC.** Voir Société d'assurance-dépôts du Canada
- Sales, M. Michael** (Canadian Reinsurance Company)
Institutions financières, réglementation, propositions à considérer, document d'étude (*Livre vert*), 63:70-4
Société d'assurance-dépôts du Canada, groupe de travail (Wyman), rapport, 63:70-4
- Salvador (El).** Voir plutôt El Salvador
- Sanders, Michael R.** (Regional Trust Company)
Institutions financières, réglementation, propositions à considérer, document d'étude (*Livre vert*), 52:29-42
Société d'assurance-dépôts du Canada, groupe de travail (Wyman), rapport, 52:29-42
- Sargent, M. John** (ministère des Finances)
Institutions financières, réglementation, propositions à considérer, document d'étude (*Livre vert*), 46:24, 44-7; 47:37-42, 44-73
Société d'assurance-dépôts du Canada, groupe de travail (Wyman), rapport, 46:24, 44-7; 47:37-42, 44-73
- Saskatchewan**
Gouvernement, ministre, témoignage. Voir Témoins
- Saskatchewan—Suite**
Ministre de l'Agriculture, mémoire. Voir Appendices—*Questions fiscales dans l'agriculture*, document d'étude
Voir aussi Agriculteurs; Agriculture; Crédit agricole
- Saunderson, M. William** (Association of Canadian Pension Management)
Institutions financières, réglementation, propositions à considérer, document d'étude (*Livre vert*), 67:8-9, 12-5, 17-8, 20-1
Société d'assurance-dépôts du Canada, groupe de travail (Wyman), rapport, 67:8-9, 12-5, 17-8, 20-1
- Savary, M. James** (Association canadienne des consommateurs)
Institutions financières, réglementation, propositions à considérer, document d'étude (*Livre vert*), 67:26-7, 30, 34, 36
- SCA.** Voir Société du crédit agricole
- Schellenberger, M. Stan** (PC—Wetaskiwin)
Questions fiscales dans l'agriculture, document d'étude, 12:28-31; 13:50-4; 14:39; 16:20-3; 19:18, 26, 34, 38, 43, 65-70, 82-4; 21:22, 29-31, 35-6; 23:53-7, 69-72
- Schousboe, M. Peter** (ministère de l'Agriculture, gouvernement du Nouveau-Brunswick)
Questions fiscales dans l'agriculture, document d'étude, 15:9, 14
- Schusheim, M^{me} Pearl** (ministère des Finances)
Impôt sur le revenu, sport amateur, organismes, enregistrement, 36:22
- SCPPE.** Voir Société en commandite de placement en petites entreprises
- Seaboard Life**, fusion avec la Fidelity Life Insurance Co., activités, etc., 52:5
- Séance d'organisation.** Voir Comité
- Seaway Mortgage Corporation**
Acquisitions, incorporation, etc., précisions, 42:34-7
Activités, surveillance et mesures prises par le Département des Assurances, 42:37-9
Liquidation plutôt que fermeture progressive, raisons, 44:22-3
- Seaway Trust**
Difficultés financières, mesures prises, etc., 44:9-10, 23-4
Rapports, emprunt-prêt, contrôle, 42:39
- Secteur manufacturier**, commerce international, déficit, 3:12
- Secteur privé.** Voir Corporation commerciale canadienne—Services; Emploi, création; Institutions financières—Réglementation, réforme, recommandations—Règlements, application; Recherche et développement; Société d'assurance-dépôts du Canada, groupe de travail (Wyman)—Rapport, recommandations; Société pour l'expansion des exportations—Assurances, services et Prêts; Sport amateur—Encouragement
- Sécurité sociale, programmes**, objectifs, révision, etc., 5:13; 84:33-6
- Securities Industry Capital Markets Company**
Mémoire. Voir Appendices—*Institutions financières, réglementation, propositions à considérer*, document d'étude (*Livre vert*)
Représentants, témoignages. Voir Témoins
Rôle, 56:45
- Security Home Mortgage Investment Corporation**, représentant, témoignage. Voir Témoins

- SEE.** Voir Société pour l'expansion des exportations
- Séguin, M. Robert** (ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation de l'Ontario)
Questions fiscales dans l'agriculture, document d'étude, **20:20-36**
- Seiling, M. Rod** (Racetracks of Canada Inc.)
Questions fiscales dans l'agriculture, document d'étude, **16:5-9, 11-25, 27-8, 30**
- Semcheshen, M. Cecil** (Manitoba Central Credit Union)
Institutions financières, réglementation, propositions à considérer, document d'étude (*Livre vert*), **54:23**
Société d'assurance-dépôts du Canada, groupe de travail (Wyman), rapport, **54:23**
- Services financiers Eaton Baie Limitée**
Clientèle, profil type, **65:43-5**
Mémoire. Voir Appendices—*Institutions financières, réglementation, propositions à considérer*, document d'étude (*Livre vert*)
Objectifs, caractéristiques, services, etc., **65:38-42**
Prêts et prêts à la consommation, cloisonnement, **65:43**
Représentant, témoignage. Voir Témoins
- Sherbaniuk, M. Douglas** (Association canadienne d'études fiscales)
Impôt sur le revenu et autres lois connexes, Loi (modification)—C-84, **81:5-6, 11, 13, 17-8, 23, 26, 29, 34, 41**
- Sherman, M. John M.** (Standard Guarantee Corporation)
Institutions financières, réglementation, propositions à considérer, document d'étude (*Livre vert*), **52:88-96**
Société d'assurance-dépôts du Canada, groupe de travail (Wyman), rapport, **52:88-96**
- Shields, M. Jack** (PC—Athabasca)
Institutions financières, réglementation, propositions à considérer, document d'étude (*Livre vert*), **55:19, 38-41**
Société d'assurance-dépôts du Canada, groupe de travail (Wyman), rapport, **55:19, 38-41**
- Silk, M. F.E.** (Houselhold Trust Company)
Institutions financières, réglementation, propositions à considérer, document d'étude (*Livre vert*), **65:5-12, 14-5**
Société d'assurance-dépôts du Canada, groupe de travail (Wyman), rapport, **65:5-12, 14-5**
- Sinclair, M. Gordon** (Co-operators Group)
Institutions financières, réglementation, propositions à considérer, document d'étude (*Livre vert*), **63:6-8**
Société d'assurance-dépôts du Canada, groupe de travail (Wyman), rapport, **63:6-8**
- Slater, M. D.W.** (Conseil économique du Canada)
Conseil économique du Canada, budget principal 1985-1986, **28:6-15**
Conseil économique du Canada, rapport annuel 1983-1984, **5:7-40**
Institutions financières, réglementation, propositions à considérer, document d'étude (*Livre vert*), **64:4-28**
Société d'assurance-dépôts du Canada, groupe de travail (Wyman), rapport, **64:4-28**
- Société canadienne de crédit coopératif**
Composition, **18:24**
Consultations, **18:28-9**
Mémoires. Voir Appendices—*Institutions financières, réglementation, propositions à considérer*, document d'étude (*Livre vert*); *Questions fiscales dans l'agriculture*, document d'étude
- Société canadienne de crédit coopératif—Suite**
Objectif, rôle, etc., **63:11-2**
Prêts commerciaux, pouvoir, **63:12-3**
Représentants, témoignages. Voir Témoins
Voir aussi Banque Commerciale du Canada; Coopératives de crédit—Liquidités; Co-operators Group
- Société d'assurance-dépôts du Canada (SADC)**
Conseil d'administration, membres, augmentation et conditions d'admissibilité, **55:13**
Conseil d'administration, président, M. Coster, raisons de sa démission, **44:11**
Consommateurs, information, responsabilité, **47:99; 52:48, 57**
Déficit, **47:105**
Financement, **51:33; 58:42-3; 60:19-20, 34-5; 63:63; 65:20-1**
États financiers
Avances aux institutions membres, intérêt, **44:15, 18-9**
Précisions, **44:7**
Provision générale pour pertes sur prêts, création, **44:39**
Et Bureau de l'Inspecteur général des banques, fonctions, séparation, **60:91**
Fonds, provenance, taux d'emprunt, etc., **34:29-30; 44:11-5; 46:21-2, 25; 51:33**
Fonds, risques, raisons, **50:7**
Gestion, responsables, **47:101**
Impôt sur le revenu, calcul, **44:8, 18; 47:104**
Étude, société Touche Ross, raisons d'embauche, honoraires versés, etc., **44:16-7; 46:23-4**
Liquidation, procédure, évaluation des avantages et inconvénients, etc., **44:29-34**
Membres, admissibilité, conditions, **40:16-7**
Règlements plus stricts, adoption, **44:36-8**
Objectifs, **51:40-1**
Organigramme, personnel, catégories et tâches, etc., renseignements demandés, **44:38**
Pertes, **47:18**
Imputation, **51:31-2**
Pouvoirs, **42:36**
Voir aussi Réforme, recommandations sous le titre susmentionné
Primes, escompte, **46:25**
Provinces, autorités, échanges de renseignements, coordination, etc., **49:15; 60:87**
Réforme, nécessité, **45:36-8; 52:48; 58:25; 60:16; 63:48**
Réforme, objectifs, **46:10**
Réforme, recommandations, **60:30-4; 63:48**
Coordination avec les autres organismes de réglementation, **53:92-3; 60:30**
Indépendance nécessaire, **67:22-3**
Pouvoirs, élargissement, **60:31-4; 67:22; 70:22**
Représentants, témoignages. Voir Témoins
Rôle, **49:45; 57:7**
Siège social, lieu, **58:43**
Voir aussi Assurance-dépôts, régime—Administration; Banque Commerciale du Canada—Soutien, mesures de 255 millions \$; Cadillac Fairview Corporation—Appartements, Toronto, Ont.; Commission Estey; Continental Trust Company; Coopératives de crédit; Département des Assurances—Ontario, inspection, contrôle; Fidelity Trust Company; Greymac Mortgage Corporation et filiales—Liquidation; Institutions financières—Faillites et Prêts—Directives; Pioneer Trust Company—Difficultés financières, liquidation, causes, etc.—Pertes et Gestion; Principal Group Ltd.—Activités
- Société d'assurance-dépôts du Canada, groupe de travail (Wyman)**
Création, composition, etc., **45:7-8**

Société d'assurance-dépôts du Canada, groupe de...—Suite

- Rapport, étude, 46:4-47; 47:5-108; 48:4-33; 49:5-104; 50:5-29;
51:4-42; 52:5-96; 53:6-106; 54:5-65; 55:4-43; 56:4-29; 57:6-48;
58:5-51; 59:4-26; 60:6-100; 61:4-22; 62:5-35; 63:6-74; 64:4-28;
65:5-45; 66:6-71; 67:5-40; 68:4-43; 69:6-91; 70:5-42; 71:5-26;
72:6-84; 73:5-55
- Rapport, recommandations
- Actions privilégiées non imposables, émission, 46:22-5; 47:88, 104;
51:22-4
- Assurance, pouvoir d'accorder, de refuser ou de retirer, 44:21-2,
43
- Assurance-dépôts, régime, dépôts assurés, plafond proposé de
100 000 \$, 47:88; 51:5-6, 11-2; 52:47, 50-1, 56-9; 67:22, 31, 33
- Autonomie, degré, 46:26
- Biens immobiliers, évaluation, élaboration d'autres normes, 60:69
- Coassurance, 69:12
- Critiques formulées, 45:14-5; 46:16-7, 34-6; 48:17-8; 50:11;
51:5, 9-10, 21; 52:39-40; 58:43; 64:7, 17; 67:22-3; 72:78
- Fonctionnement, 51:13, 15-6, 18
- Justifications, 51:6-8, 11-2
- Répercussions, 51:17, 27, 37
- Conséquences, critiques, etc., 50:8; 65:20-1
- Fonds, niveau suggéré, 51:35-7
- Information du public, programme, établissement, 51:41-2
- Primes, augmentation, 44:15-7, 19; 47:88; 55:13; 58:25, 42
- Objections, 60:8, 89; 63:63
- Primes à risque, 44:19; 47:93-4; 48:17; 49:54; 58:18-9; 60:7-8;
63:63; 68:19
- Rôle, 47:89, 100-2; 51:5, 13, 17, 30, 34-5
- Secteur privé, participation accrue, 51:38-40
- Surtaxe, 60:51
- Représentants, témoignages. *Voir* Témoins
Voir aussi Ordres de renvoi

Société du crédit agricole (SCA)

- Budget des dépenses, crédit additionnel de 90 millions \$, 13:53
- Comparaison avec l'Office du crédit agricole du Québec, 13:47-9
- Emprunts du Fonds du revenu consolidé, remboursement, etc.,
14:40-2
- Emprunts sur les marchés privés, 14:42-6
- Garantie de prêt, programme, proposition, 13:30-1
- Pertes, 13:34, 38-9, 46-7; 14:4
- Propriétés acquises, 13:34, 38-9, 46-7; 16:68
- Revente, 14:4
- Provinces, programmes, complémentarité, 13:23
- Représentants, témoignages. *Voir* Témoins
- Rôle, mandat, etc., 13:23, 32; 14:23; 19:40, 52-3, 58-9, 65, 73, 75, 78
- Voir aussi* Agriculteurs—Dettes, endettement, etc.—Allègement,
mesures, solutions proposées—Options; Appendices—Questions
fiscales dans l'agriculture, document d'étude; Crédit agricole

Société en commandite de placement en petites entreprises (SCPPE).

- Voir* Caisses de retraite—Investissements dans la PME, mesure
budgétaire du 23 mai 1985

Société pour l'expansion des exportations (SEE)

- Actif, 11:11-2
- Administration, frais généraux, etc., 11:11, 36
- Voir aussi* Assurances, services et Financement à l'exportation
sous le titre susmentionné
- Assurances, services
- Administration, frais, 11:27-8, 31, 35
- Agriculture, produits, bétail, etc., 11:41
- Bénéfices, 11:27, 35
- Capital, non affectation, 11:34

Société pour l'expansion des exportations (SEE)—Suite

- Assurances, services—Suite
- Comparaison avec le secteur privé des assurances, 11:28, 30-1
- Demandes, nombre, 11:17
- Polices, nombre émis, 11:29
- Primes, calcul, 11:34-5
- Provision pour les réclamations, 11:34, 36
- Réassurance, 11:33-4
- Secteur privé, participation, 11:33, 36-7, 39
- Types de transactions, ventilation, 11:29
- Assurances et garanties
- Primes et revenu d'honoraires, 11:10
- Provision pour sinistres, 11:11
- Recouvrement des sinistres réglés, 11:10-1
- Revenu d'intérêt sur placements, 11:11
- Bénéfices
- D'exploitation, 11:11
- Nets, 11:11
- Non répartis, 11:12
- Voir aussi* Assurances, services sous le titre susmentionné
- Chiffre d'affaires, 11:8-9
- Conseil économique du Canada, rapport (1983), allusion, 11:14
- Corporation commerciale canadienne, activités, chevauchement,
11:22
- Crédit mixte. *Voir* Financement à l'exportation sous le titre
susmentionné
- Employés
- Analystes de la teneur canadienne, 11:29, 31-2
- Cadres, proportion, 11:38
- Répartition entre le siège social et les succursales régionales,
11:28-9, 31-2, 36
- Ressources humaines, gestion, nombre, 11:32-3
- Service juridique, nombre d'avocats, 11:33
- Emprunts, plafond, 11:13-4
- Financement à l'exportation
- Administration, frais, 11:27
- Agriculture, produits, bétail, etc., 11:25, 40-1
- Billets à ordre, achat simplifié, 11:15
- Crédit mixte, 11:19-20
- ACDI, participation, 11:37-8
- Demandes, nombre, 11:17
- Financement de faveur ou associé. *Voir plutôt* Crédit mixte sous
le titre susmentionné
- Financement parallèle avec l'ACDI, 11:20, 27, 38
- Forfaitage, 11:15
- Limites statutaires, 11:12-4
- Pays exclus de toute transaction, 11:37
- Petite et moyenne entreprise, 11:17-8, 39-40
- Poisson, 11:25
- Solvabilité, critères, 11:14-7
- Teneur canadienne, critères, etc., 11:26-7
- Transactions, temps requis, 11:14-5
- Information, services, exposés, etc., 11:17
- Mandat, 11:30, 37
- Passif, 11:12
- Plan 1985-1989, 11:6-41
- Prêts
- Banques, participation, 11:39
- Échéance maximale, 11:24
- Intérêt, taux du consensus de l'OCDE, 11:39
- Montant moyen, 11:24
- Moyen et long terme, 11:23
- Petits prêts, 11:23
- Produits financés, ventilation, 11:24

Société pour l'expansion des exportations (SEE)—Suite

Prêts—Suite

Secteur privé, participation, 11:39

Total, 11:23-4

Prêts et garanties de prêts

Dépenses d'intérêt, 11:10

Provision pour pertes sur prêts, 11:10

Revenu d'intérêt, 11:9-10

Publicité, 11:17

Rapport annuel, présentation, date prévue, 11:9

Renseignement, activités, 11:21

Représentant, témoignage. Voir Témoins

Résultats de 1984, comparaison avec les prévisions, 11:7-14

Voir aussi Canadair Limitée—Ventes—Financement; de Havilland Aircraft of Canada, Limited—Ventes; Inde—Chamera

Sociétés de location

Quasi-banques, appui financier, incidence, 57:47

Voir aussi Institutions financières, réglementation, propositions à considérer, document d'étude (Livre vert)—Sociétés de portefeuille réglementées

Sociétés de portefeuille financières (holding)

Dettes, possibilité, 59:13

Rôle, problèmes, etc., 54:33

Voir aussi Coopérative de crédit du Service civil Limitée; États-Unis—Institutions financières; Institutions financières, réglementation, propositions à considérer, document d'étude (Livre vert)—Coopératives de crédit; Valeurs mobilières—Firmes ou maisons de courtage—Actionnaires

Sociétés de portefeuille financières réglementées. Voir Institutions financières, réglementation, propositions à considérer, document d'étude (Livre vert)**Sociétés d'investissements, Loi, révision demandée, 72:61-2****Sodarcam Inc.**

Activités, importance, etc., 72:67-9

Mémoire. Voir Appendices—Institutions financières, réglementation, propositions à considérer, document d'étude (Livre vert)

Représentants, témoignages. Voir Témoins

Voir aussi Institutions financières, réglementation, propositions à considérer, document d'étude (Livre vert)—Transactions intéressées, interdiction

Soja, graines, exportations, comparaison avec les États-Unis, 1:56-7**Somerville, M. Bill** (Association des compagnies de fiducie du Canada)

Institutions financières, réglementation, propositions à considérer, document d'étude (Livre vert), 58:19-23, 27-8, 33, 35-41, 43-5, 49, 51

Société d'assurance-dépôts du Canada, groupe de travail (Wyman), rapport, 58:19-23, 27-8, 33, 35-41, 43-5, 49, 51

Soper, M^{me} Margaret (Association canadienne des consommateurs)

Institutions financières, réglementation, propositions à considérer, document d'étude (Livre vert), 67:35

Société d'assurance-dépôts du Canada, groupe de travail (Wyman), rapport, 67:35

Soudan, Fonds monétaire international, activités, conséquences, 26:10, 27**Sous-comité du programme et de la procédure.** Voir Comité**Sovereign Life Insurance Co. (Cascade Group)**

Mémoire. Voir Appendices—Institutions financières, réglementation, propositions à considérer, document d'étude (Livre vert)

Représentant, témoignage. Voir Témoins

Speirs, M. C.G. (Insurance Agents' Association of B.C.)

Institutions financières, réglementation, propositions à considérer, document d'étude (Livre vert), 52:79-88

Société d'assurance-dépôts du Canada, groupe de travail (Wyman), rapport, 52:79-88

Sport amateur

Encouragement du secteur privé, condition, 36:7, 15

Fonds, provenance, 36:17-8

Organismes. Voir Impôt sur le revenu

Voir aussi Manitoba

Stackhouse, M. Reginald (PC—Scarborough-Ouest)

Conseil économique du Canada, rapport annuel 1984-1985, 84:20-3; 85:26-7

Département des Assurances, budget supplémentaire (B) 1985-1986, 76:26-7

Standard, compagnie d'assurance-vie

Mémoire. Voir Appendices—Institutions financières, réglementation, propositions à considérer, document d'étude (Livre vert)

Représentant, témoignage. Voir Témoins

Standard Guarantee Corporation

Activités, etc., 52:88

Mémoire. Voir Appendices—Institutions financières, réglementation, propositions à considérer, document d'étude (Livre vert)

Représentant, témoignage. Voir Témoins

Stephen, M. Michael (Excelsior Life Insurance Company)

Institutions financières, réglementation, propositions à considérer, document d'étude (Livre vert), 66:37-44

Société d'assurance-dépôts du Canada, groupe de travail (Wyman), rapport, 66:37-44

Stevens, M. R.W. (Household Trust Company)

Institutions financières, réglementation, propositions à considérer, document d'étude (Livre vert), 65:9-11

Société d'assurance-dépôts du Canada, groupe de travail (Wyman), rapport, 65:9-11

Stevens, l'hon. Sinclair (PC—York—Peel; ministre de l'Expansion industrielle régionale)

Administration financière, Loi, 2:36

AEIE/FIRA, rôle, modification, 2:12

Aérospatiale, industrie, 2:41-2, 44, 46-7

Canadair Limitée

Employés, nombre, 2:45

Et de Havilland Aircraft of Canada, Limited, privatisation, 2:31-2, 39, 41-4, 46-8

Pertes de 1983, 2:45-6

Prêts, garanties, 2:39

Raison sociale, changement, 2:33-5

Corporation de développement et d'investissement du Canada, 2:36

Administration, changement, 2:12, 31-2

Mandat, modification, 2:12, 31

de Havilland Aircraft of Canada, Limited

Employés, nombre, 2:45

Fermeture, emploi, répercussions, 2:40

Stevens, l'hon. Sinclair—Suite

de Havilland Aircraft of Canada, Limited—Suite

Gouvernement, appui, 2:50

Pertes, 2:46

Plan d'affaires, 2:37-8

Prêts, garanties, 2:32-3, 40-1

Développement industriel régional, programme

Dépenses de fonctionnement, virement de 39 682 millions \$ US, 2:19-20

Entreprises, modernisation, restructuration, etc., subventions, suppression, 2:22-4, 27-9

Rationalisation, 2:12, 24, 44

Subventions et contributions, engagements, dépenses prévues, 2:21-2, 44-5, 48-9

Expansion industrielle régionale, ministère, budget supplémentaire

(B) 1984-1985, 2:11-3, 19-25, 27-9, 31-50

Stewart, M. Marshall (Fédération canadienne des associations d'agents et de courtiers d'assurance)*Institutions financières, réglementation, propositions à considérer*, document d'étude (*Livre vert*), 60:60-4

Société d'assurance-dépôts du Canada, groupe de travail (Wyman), rapport, 60:60-4

Strath, M. Bill (Fédération canadienne de l'Agriculture)*Questions fiscales dans l'agriculture*, document d'étude, 19:84**Strathcona General Insurance Company**, difficultés, causes, etc.

40:25-9

Strom, M. Brian (Société du crédit agricole)*Questions fiscales dans l'agriculture*, document d'étude, 13:39-40, 45, 48-9, 54-5, 61; 14:4, 14-5, 31-2, 39, 43**Sun Life, compagnie d'assurance-vie**

Activités, évolution, etc., 66:20

Filiales

Création, motifs, 66:25

Investissements, pourcentage autorisé, 66:20-1, 24

Nombre, 66:20

Mémoire. Voir Appendices—*Institutions financières, réglementation, propositions à considérer*, document d'étude (*Livre vert*)

Représentants, témoignages. Voir Témoins

Voir aussi *Institutions financières, réglementation, propositions à considérer*, document d'étude (*Livre vert*)—Transactions intéressées, interdiction**Supermarchés financiers**. Voir plutôt Sociétés de portefeuille réglementées**Surrey Credit Union**, problème, 63:22**Sykes, M. J.R.W.** (témoin à titre personnel)*Institutions financières, réglementation, propositions à considérer*, document d'étude (*Livre vert*), 53:61-79

Société d'assurance-dépôts du Canada, groupe de travail (Wyman), rapport, 53:61-79

Témoignage. Voir Témoins

Syndicat national des cultivateurs

Composition, 22:4, 19-20

Représentants, témoignages. Voir Témoins

Syndicats agricoles. Voir Crédit agricole**Tardif, M^{me} Monique B.** (PC—Charlesbourg; secrétaire parlementaire du ministre de l'Expansion industrielle régionale)

Finances, ministère, budget supplémentaire (B) 1984-1985, 4:18-9

Tarif des douanes. Voir plutôt Douanes, tarif**Taskforce on the Churches and Corporate Responsibility**

Mémoire. Voir Appendices—Bretton Woods, accords et accords connexes, Loi—C-30

Représentants, témoignages. Voir Témoins

Représentativité, 25:6

Voir aussi Bretton Woods, accords et accords connexes, mesure législative

Taylor, M. Allan R. (Association des banquiers canadiens; Banque Royale du Canada)*Institutions financières, réglementation, propositions à considérer*, document d'étude (*Livre vert*), 60:6-17, 20-7, 30-40, 43-9, 51-3, 56-9; 65:19, 23-5, 27-8, 30-5

Société d'assurance-dépôts du Canada, groupe de travail (Wyman), rapport, 60:6-17, 20-7, 30-40, 43-9, 51-3, 56-9; 65:19, 23-5, 27-8, 30-5

Technologie

Changements. Voir plutôt Changements technologiques

Diffusion, 5:38-9

Innovations, développement, 5:38

Tellier, M. Roger (Insurance Brokers Association of Alberta)*Institutions financières, réglementation, propositions à considérer*, document d'étude (*Livre vert*), 53:43-4

Société d'assurance-dépôts du Canada, groupe de travail (Wyman), rapport, 53:43-4

Témoins

Affaires extérieures, ministère, 1:36-58

Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes, 62:5-35

Association canadienne des consommateurs, 67:21-40

Association canadienne d'études fiscales, 81:5-41

Association des banquiers canadiens, 60:6-59

Association des compagnies de fiducie du Canada, 58:19-51

Association des consommateurs du Canada—Colombie-Britannique, 52:42-60

Association des consommateurs du Canada—Manitoba, 54:58-64

Association of Canadian Pension Management, 67:5-21

Assomption, compagnie mutuelle d'assurance-vie, 73:14-8

Atlantic Alliance of Insurance Agents and Brokers Associations, 73:28-38

Atlantic Trust Company of Canada, 73:38-54

Bande indienne n° 137 de Samson, 33:19-26

Bank of B.C., 72:75-84

Banque Commerciale du Canada, 30:5-43

Banque de Commerce Canadienne Impériale, 69:63-91

Banque de Montréal, 60:85-100

Banque de Nouvelle-Écosse, 63:46-70

Banque du Canada, 34:4-37; 47:83-108; 85:5-36

Banque fédérale de développement, 7:5, 28-30, 33-4; 8:15-8, 22-4, 27-9, 31-6; 9:4-6, 15-6, 18-9, 21-3

Banque Nationale du Canada, 70:20-32

Banque royale du Canada, 65:15-37

Banque Toronto-Dominion, 69:29-54

Benston, M. George J., 49:57-78

Binhammer, M. H.H., 49:42-57

Boreham, M. Gordon, 48:20-33

British Columbia Central Credit Union, 52:61-76

Bureau d'assurance du Canada, 63:28-45

Bureau de l'inspecteur général des banques, 32:4-45; 77:7-17, 20-9

Bureau de l'inspecteur général des institutions financières, gouvernement du Québec, 47:5-36

Témoins—Suite

Cadillac-Fairview Corporation, 68:4-25
 Canada Vie, 66:66-71
 Canadian Automotive Leasing Association, 57:42-8
 Canadian Cattlemen's Association, 21:4-31
 Canadian Hereford Association, 21:32-7
 Canadian Reinsurance Company, 63:70-4
 CBC-TV News, 6:13-7, 20-3, 25-6, 29-30
 Centre for International Policy, 26:4-11, 16-7, 28-9
 Chambre de Commerce d'Edmonton, 53:54-61
 Chambre de Commerce du Québec, 69:6-17
 Chambre des notaires du Québec, 72:20-9
 Chant, M. John, 48:4-19
 Clarkson Gordon, comptables agréés, 31:4-34
 Commerce extérieur, ministre, 1:20-3, 25-6, 30-3
 Commission du tarif, 4:15-6, 20-3; 75:4-14
 Confédération des caisses populaires et d'économie Desjardins du Québec, 70:5-19
 Conseil canadien des analystes financiers, 61:4-15
 Conseil canadien pour la coopération internationale, 26:11-5, 17-21
 Conseil de recherche en réassurance du Canada, 63:31-2, 43, 45
 Conseil économique du Canada, 5:7-40; 28:6-15; 64:4-28; 83:8-41
 Consommation et Corporations, ministère, 49:79-104
 Coopérative de crédit du Service civil Limitée, 57:22-31
 Co-operators Group, 63:6-8, 10-1, 20-1
 Coopers and Lybrand, Chartered Accountants, 23:4-36; 81:41-63
 Corporation commerciale canadienne, 29:4-25
 Credit Union Central of Nova Scotia, 73:18-27
 Credit Union Central of Ontario, 63:8-9, 11, 13-20, 23-7
 Crownx Inc., 69:55-62
 Département des Assurances, 40:6-32; 42:4-49; 43:4-37; 44:29-30, 32, 35, 39-43; 49:5-41; 74:4-29
 de Saint Phalle, M. Thibault, 70:32-42
 Dey, M. Peter, 47:74-83
 E-L Financial Corporation, 72:51-8
 Energy Probe, 25:17-32
 Excelsior Life Insurance Company, 66:37-44
 Expansion industrielle régionale, ministre, 2:25, 37-9, 45, 49-51
 Expansion industrielle régionale, ministre, 2:11-3, 19-25, 27-9, 31-50
 Farm Finance and Tax Research Institute, 17:4-22
 Fédération canadienne de l'Agriculture, 19:50-84
 Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, 69:17-28
 Fédération canadienne des associations d'agents et de courtiers d'assurance, 60:60-6
 Fédération des sports du Canada, 36:15-7, 19, 24-5
 Fédération des sports du Manitoba, 36:6-8, 13-7, 19
 Federation of Automobile Dealer Associations of Canada, 71:15-26
 Fidelity Life Insurance Co., 52:5-14
 Finances, ministre, 3:23-7, 38; 4:6-14, 17-22, 24-5; 12:30-1; 23:36-72; 27:12-3, 16-20; 35:9; 36:9-10, 13, 17, 21-3; 37:5-44; 38:4-34; 39:5-22; 46:22, 24-5, 42, 44-7; 47:37-42, 44-73; 78:6-50; 79:4-6, 12-7, 20-1, 25-40; 80:5-8, 20-1, 23-4; 82:36-58, 60-1, 66-8, 70-4, 76-84, 86
 Finances, ministre, 3:7-26, 28-40; 12:7-22, 25, 27-8, 30-3, 35, 37-8, 40
 Finances, ministre d'État, 4:5-26; 27:6-14; 35:5-9, 11; 46:5-17, 21-44, 47
 Financial Trust Company, 53:84-94
 First City Trust Company, 52:14-29
 General Motors Acceptance Corporation, 72:58-66
 Great-West, compagnie d'assurance sur la vie, 54:43-57
 Groupe de travail pour l'Amérique latine, 26:22-8
 Groupe La Laurentienne Ltée, 59:4-15

Témoins—Suite

Household Trust Company, 65:5-15
 Île-du-Prince-Édouard, ministère de l'Agriculture, 20:4-19
 Institut agricole du Canada, 18:4-21
 Institut canadien des actuaires, 58:5-19
 Institut canadien des comptables agréés, 60:66-85
 Institut canadien des évaluateurs, 57:6-21
 Insurance Agents' Association of B.C., 52:76-88
 Insurance Agents' Association of Manitoba, 54:7-16
 Insurance Agents' Association of Saskatchewan, 53:46-9
 Insurance Brokers Association of Alberta, 53:43-5, 47-9
 Investors Group, 68:25-42
 Kane, M. Edward J., 50:5-19, 21-6
 King, M. Joel, 33:4-18
 London Life Insurance Company, 66:52-66
 Mallinckrodt, M. George, 57:31-42
 Manitoba, ministre de l'Agriculture, 16:58-74
 Manitoba Central Credit Union, 54:17-29
 Manitoba Farm Business Association, 22:23-37
 Manufacturers, compagnie d'assurance-vie, 66:27-37
 Maritim, compagnie d'assurance-vie, 73:5-14
 McLeod, M. William E., 61:16-22
 McMurky-Ramsey Investments Ltd., 53:97-106
 Métropolitaine, compagnie d'assurance-vie, 66:6-19
 Morrison, M. James A., 50:27-9
 Mutuelle, compagnie d'assurance-vie, 66:45-51
 Nouveau-Brunswick, ministère de l'Agriculture, 15:4-30
 Ontario, ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, 20:20-40
 Ontario Federation of Agriculture, 19:5-49
 Organisation canadienne de la petite entreprise, 10:4-29
 Organisation nationale anti-pauvreté, 82:17-33
 Parizeau, M. Jacques, 72:30-48, 50
 Peace Hills Trust Company, 53:24-38
 Peat Marwick Mitchell et Cie, comptables agréés, 31:9-11, 13-9, 21-3, 25, 27-9, 31-3
 Pesando, M. James E., 45:7-39
 Peters and Company Ltd., 53:80-4
 Petites entreprises, ministre d'État, 7:6-28, 30-7; 8:4-15, 18-22, 25-6, 28-31, 35-6; 9:6-18, 20-1, 24
 Principal Group Ltd., 53:6-24
 Prudentielle d'Amérique, compagnie d'assurances, 66:10-2, 14-5, 17
 Racetracks of Canada Inc., 16:5-30
 Regional Trust Company, 52:29-42
 Richardson Greenshields Securities, 54:29-43
 Saskatchewan, ministre de l'Agriculture, 13:5-31
 Securities Industry Capital Markets Company, 56:4-29
 Security Home Mortgage Investment Corporation, 53:94-7
 Services financiers Eaton Baie Limitée, 65:37-45
 Société canadienne de crédit coopératif, 18:23-41; 63:6, 11-3, 15-23, 26-7
 Société d'assurance-dépôts du Canada, 44:4-22, 24-6, 28-32, 34-9, 43-4
 Groupe de travail (Wyman), 51:4-42
 Société du crédit agricole, 13:32-62; 14:4-16, 19-23, 26-34, 36-43, 45-6
 Société pour l'expansion des exportations, 11:6-41
 Sodarcac Inc., 72:67-75
 Sovereign Life Insurance Co. (Cascade Group), 53:38-42
 Standard, compagnie d'assurance-vie, 66:11, 13, 16-7
 Standard Guarantee Corporation, 52:88-96
 Sykes, M. J.R.W., 53:61-79
 Syndicat national des cultivateurs, 22:4-22
 Taskforce on the Churches and Corporate Responsibility, 25:6-10, 13-7

Témoins—Suite

- Traders Group Ltd., 59:15-26
 Tribune de la presse parlementaire, 6:8-13, 17-20, 22-5, 27, 29
 Trilon Financial Corporation, 72:6-19
 Trustco Royal Limitée, 71:5-15
 Université de Guelph, 16:30-57
 Women for the Survival of Agriculture, 17:23-44
- Terres agricoles.** Voir Agriculteurs; Crédit agricole—Agro-obligations, programme proposé—Prêts; Impôt sur le revenu—Agriculteurs—Déductions et Agriculteurs, gains en capital—Abolition—Répercussions
- Teschke, M. W.R.** (ministère de l'Expansion industrielle régionale)
 Expansion industrielle régionale, ministère, budget supplémentaire (B) 1984-1985, 2:25, 39, 45, 49-51
- Textile et vêtement, industrie**
 Conseil économique du Canada, étude, 5:39
 Importations, rôle du Tribunal canadien des importations, 4:11-2
- Thibault, M. Alain** (rechercheur du Comité)
Institutions financières, réglementation, propositions à considérer, document d'étude (*Livre vert*), 58:15-8; 63:40-2, 72-3; 72:71-4, 81
 Société d'assurance-dépôts du Canada, groupe de travail (Wyman), rapport, 58:15-8; 63:40-2, 72-3; 72:71-4, 81
- Thiesson, M. Stuart** (Syndicat national des cultivateurs)
Questions fiscales dans l'agriculture, document d'étude, 22:13, 16-7, 20-1
- Thomas, M. Richard J.** (British Columbia Central Credit Union)
Institutions financières, réglementation, propositions à considérer, document d'étude (*Livre vert*), 52:64-75
 Société d'assurance-dépôts du Canada, groupe de travail (Wyman), rapport, 52:64-75
- Thomson, M. James** (British Columbia Central Credit Union)
Institutions financières, réglementation, propositions à considérer, document d'étude (*Livre vert*), 52:61-9, 72-6
 Société d'assurance-dépôts du Canada, groupe de travail (Wyman), rapport, 52:61-9, 72-6
- Thomson, M. Richard** (Banque Toronto-Dominion)
Institutions financières, réglementation, propositions à considérer, document d'étude (*Livre vert*), 69:29-54
 Société d'assurance-dépôts du Canada, groupe de travail (Wyman), rapport, 69:29-54
- Tiers-Monde.** Voir plutôt Pays en voie de développement
- Toronto, Ont.** Voir Cadillac-Fairview Corporation—Appartements
- Touche Ross, société.** Voir Société d'assurance-dépôts du Canada—Impôt sur le revenu, calcul—Étude
- Toupin, M. Robert** (PC—Terrebonne; vice-président)
 Banque fédérale de développement, budget d'investissement et rapport annuel 1983-1984, 7:22-4; 8:12-5
 Comité, séance d'organisation, 1:16
 Élection à titre de vice-président, 1:7
Institutions financières, réglementation, propositions à considérer, document d'étude (*Livre vert*), 53:72; 70:16, 31-2; 72:20-2, 26
Questions fiscales dans l'agriculture, document d'étude, 16:27
 Société d'assurance-dépôts du Canada, groupe de travail (Wyman), rapport, 53:72; 70:16, 31-2; 72:20-2, 26
 Société pour l'expansion des exportations, plan 1985-1989, 11:26-7

TRAC, rapport. Voir Assurances, compagnies

Traders Group Ltd.

- Activités, filiales, etc., 59:15-8
 Mémoire. Voir Appendices—*Institutions financières, réglementation, propositions à considérer*, document d'étude (*Livre vert*)
 Prêts commerciaux, raisons, 59:19
 Représentants, témoignages. Voir Témoins
 Transactions intéressées, 59:16
- Tribunal antidumping.** Voir plutôt Tribunal canadien des importations
- Tribunal canadien des importations**
 Affaires entendues, exemples, 4:8
 Affaires extérieures, ministère, relations, 4:19
 Budget des dépenses, augmentation, 4:9-10
 Budget supplémentaire (B) 1984-1985, rapport à la Chambre, 5:4
 Charge de travail, 4:9, 14, 19-20, 25
 Comparution devant le Tribunal, coûts, 4:9-10
 Composition, 4:9
 Droits antidumping, perception, recettes, etc., 4:7, 17-8, 20
 Enquêtes, chevauchement avec celles menées par la Division des Douanes et de l'Accise du ministère du Revenu national, 4:25
 Plaintes, dépôt par l'entremise de la Division des Douanes et de l'Accise du ministère du Revenu national, 4:13-4, 24-5
 Appel, mécanisme, 4:24-5
 Rendement, évaluation, 4:5-7
 Rôle, fonctionnement, etc., 4:17-8, 24
 Voir aussi Boeuf—Importations d'Irlande subventionnées par la CEE; Chaussure, industrie; Commission du tarif; Libre-échange; Textile et vêtement, industrie—Importations

Tribune de la presse parlementaire, représentante, témoignage. Voir Témoins

Trilon Financial Corporation

- Administrateurs, nombre, 72:10-1
 Conflits d'intérêts, code d'éthique, dépôt demandé, 72:12
 Conflits d'intérêts, précaution, mesures, 72:11-2
 Création, but, représentativité, etc., 72:7
 Mémoire. Voir Appendices—*Institutions financières, réglementation, propositions à considérer*, document d'étude (*Livre vert*)
 Propriété canadienne, pourcentage, 71:8; 72:9-10, 15
 Politique, 72:17-8
 Représentant, témoignage. Voir Témoins
 Réseaux, fonctionnement et empêchement de transmettre des renseignements, 72:13-4
 Voir aussi *Institutions financières*—Réglementation, réforme, recommandations—Propriété

TRPG. Voir Recettes pétrolières et gazières, taxe

Trudeau, M. A.B. (ministère des Finances)

- Finances, ministère, budget supplémentaire (B) 1984-1985, 4:8-10, 12-4, 18-22, 24-5

Trustco Royal Limitée

- Achalandage, 71:11
 Actionnaires principaux, pourcentage d'actions, etc., 71:13
 Activités, établissement de réseaux, etc., 71:6-8
 Biens immobiliers, lignes directrices et politiques, 71:10-1
 Prêts commerciaux, conditions, 71:10
 Représentant, témoignage. Voir Témoins

Tsukuba, Japon. Voir Expositions internationales

- Turner, M. Barry** (PC—Ottawa—Carleton)
Comité, séance d'organisation, 1:14-5
- United Canada Insurance**, situation, etc., surveillance par le
Département des Assurances, 76:10-4, 21, 24-5
- Université de Guelph**, représentant, témoignage. *Voir* Témoins
- Universités**, commerce international, cours, subventions, 1:43, 48-50
- Uruski**, l'hon. Billie (ministre de l'Agriculture du Manitoba)
Questions fiscales dans l'agriculture, document d'étude, 16:58-74
- Valcourt, M. Bernard** (PC—Madawaska—Victoria; secrétaire
parlementaire du ministre des Sciences et de la Technologie;
secrétaire parlementaire du ministre du Revenu national)
Banque fédérale de développement, budget d'investissement et
rapport annuel 1983-1984, 8:7-9, 34
Voies et moyens, impôt sur le revenu, modification de la Loi et, de
façon connexe, la *Loi sur la Cour canadienne de l'impôt*, 38:10
- Valeurs mobilières**
Courtiers, rôle, 56:6
Firmes ou maisons de courtage
Actionnaires, sociétés de portefeuille financières, possibilité, 54:41
Actions dans le public, émission, possibilité, 56:20-1
Activités avec la population, pourcentage, 56:25
Activités internationales, développement, mesures, 56:13-4
Capitalisation, situation, 54:34-5, 41-3
Coefficient d'endettement, 56:21-2
Difficultés, assistance, fonds d'intervention, 56:6, 10-1
Intérêt, pourcentage (10%) vendable, 56:19-20
Propriété
Commission des valeurs mobilières de l'Ontario,
recommandations, 47:75-6; 56:20
Politique, révision demandée, 47:75-6
Restrictions, 47:81-3; 56:12, 20
Voir aussi Fiducie et prêts, compagnies—Courtage
- Industrie**
Auto-réglementation, fonctionnement, 56:21, 28
Auto-réglementation, rôle, 56:5-6
Capitaux, montant, source, etc., 56:17-9
Concentration, niveau, 56:23-4
Concurrence, situation, 56:13, 24-5
Conflits d'intérêts, règlement, capacité, 47:82-3
Développement technologique et inflation, incidence, 54:30-2
Force, caractéristiques, 56:12
Indépendance, maintien nécessaire, 54:33-4
Intégrité financière, protection, réglementation, 54:37-9; 56:6, 11
Monopole, inexistence, 56:24-5
Réglementation
Compétence provinciale, 56:20
Fédérale et provinciale, harmonisation, nécessité, 54:39-41
Recommandations, 56:16-7
Voir aussi Intégrité financière sous le titre susmentionné
- Marché, efficience, comparaison avec celui des États-Unis, 47:80-1
Marchés intermédiaires, définition, 56:18
Marchés intermédiaires, intégration avec les institutions financières,
opposition, 56:25-7
Permis, obtention, conditions, 56:21
Voir aussi Banques; Confédération des caisses populaires et
d'économie Desjardins du Québec
- Vancouver, C.-B.** *Voir* Expositions internationales
- Viande**, prix, stabilisation, programme de l'Ontario, 20:26
- Vincent, M^{me} Andrea** (Association of Canadian Pension Management)
Institutions financières, réglementation, propositions à considérer,
document d'étude (*Livre vert*), 67:5-6, 14-6, 18
Société d'assurance-dépôt du Canada, groupe de travail (Wyman),
rapport, 67:5-6, 14-6, 18
- Vincent, M. Pierre H.** (PC—Trois-Rivières; secrétaire parlementaire
du ministre du Revenu national; secrétaire parlementaire du
ministre des Finances)
Questions fiscales dans l'agriculture, document d'étude, 15:30;
16:27-30, 53-4
- Voies et moyens, impôt sur le revenu, modification de la Loi et, de
façon connexe, la Loi sur la Cour canadienne de l'impôt**
Adoption, échéance, 37:6
Annexe, 39:4-5
Art. 1, modification administrative, 37:8
Étude, 37:5-44; 38:4-34; 39:4-22; 45:8-39
Procédure, 37:6-7
Objectif, 37:5, 7
Rapport, adoption, 45:18
Rapport, rédaction, 39:22
Rapport à la Chambre, 45:3-6
Voir aussi Ordres de renvoi
- Votes en Comité**
Affaires extérieures, ministère, crédit 25b, budget supplémentaire
(B) 1984-1985, 4:3
Bretton Woods, accords et accords connexes, Loi—C-30
Art. 6 adopté, 27:16
Art. 7
Am. (M. Manly) rejeté, 27:5
Impôt sur le revenu et autres lois connexes, Loi (modification)—
C-84
Art. 58 adopté, 82:10
Am. (M. Parry) rejeté, 82:10
Art. 65 adopté, 82:11
Art. 82 adopté, 82:12
Art. 118
Am. (M. Wilson) adopté, 82:79
Art. 141 adopté, 82:15, 87
- Walsh, M. John** (Sovereign Life Insurance Co. (Cascade Group))
Institutions financières, réglementation, propositions à considérer,
document d'étude (*Livre vert*), 53:38-42
Société d'assurance-dépôts du Canada, groupe de travail (Wyman),
rapport, 53:38-42
- Warner, M. Norman** (PC—Stormont—Dundas)
Affaires extérieures, ministère, budget supplémentaire (B)
1984-1985, 1:28-9, 42
Banque Commerciale du Canada, soutien, mesures offertes,
circonstances, étude, 30:36-7; 34:10-2
Banque fédérale de développement, budget d'investissement et
rapport annuel 1983-1984, 7:25-7; 9:4-10, 21-3
Comité, 4:26; 50:27; 52:93-4; 79:24; 84:10
Délibérations, radiotélédiffusion, 6:29-30, 33
Séance d'organisation, 1:7
Conseil économique du Canada, rapport annuel 1984-1985, 83:32-4;
84:19, 27-30
Expansion industrielle régionale, ministère, budget supplémentaire
(B) 1984-1985, 2:39
Finances, ministère, budget supplémentaire (B) 1984-1985, 4:25-6

Warner, M. Norman—Suite

Institutions financières, réglementation, propositions à considérer, document d'étude (*Livre vert*), 40:25-6, 31; 42:10; 45:18, 21; 44:15-6; 46:13, 16-7; 47:26-8; 48:25-7; 49:23-4; 50:24; 51:9-10, 15-6, 25-7; 52:19, 87-8; 53:21-2; 56:17, 19, 21-2; 57:20-1; 58:42; 60:39-42, 62, 72-4; 63:32-4; 64:20-1; 69:26; 70:36-7

Questions fiscales dans l'agriculture, document d'étude, 12:37-8; 20:27-8, 30; 22:19-22

Société d'assurance-dépôts du Canada, groupe de travail (Wyman), rapport, 46:13, 16-7; 47:26-8; 48:25-7; 49:23-4; 50:24; 51:9-10, 15-6, 25-7; 52:19, 87-8; 53:21-2; 56:17, 19, 21-2; 57:20-1; 58:42; 60:39-42, 62, 72-4; 63:32-4; 64:20-1; 69:26; 70:36-7

Société pour l'expansion des exportations, plan 1985-1989, 11:27-8, 33

Voies et moyens, impôt sur le revenu, modification de la Loi et, de façon connexe, la *Loi sur la Cour canadienne de l'impôt*, 37:16, 18, 23-4; 39:22

Watson, M. Jim (General Motors Acceptance Corporation)

Institutions financières, réglementation, propositions à considérer, document d'étude (*Livre vert*), 72:58-66

Société d'assurance-dépôt du Canada, groupe de travail (Wyman), rapport, 72:58-66

Western Capital Trust, constitution en société, difficultés financières, etc., 43:34-7; 44:11**Westlands Bank (É.-U.)**. Voir Banque Commerciale du Canada**Weyman, M. David (ministère des Finances)**

Impôt sur le revenu et autres lois connexes, Loi (modification)—C-84, 78:6-34, 39, 41, 44-5, 48-9; 79:4, 12-7, 20-1, 25-40; 80:20-1, 23-4; 82:36-51, 53-8, 60-1, 66, 68, 70-1, 73-4, 78-84, 86

Questions fiscales dans l'agriculture, document d'étude, 12:30-1; 23:36-42, 44-9, 60-72

Voies et moyens, impôt sur le revenu, modification de la Loi et, de façon connexe, la *Loi sur la Cour canadienne de l'impôt*, 37:5-15, 17-8, 20-9, 31-6, 38-44

Williams, M. Dom (Maritime, compagnie d'assurance-vie)

Institutions financières, réglementation, propositions à considérer, document d'étude (*Livre vert*), 73:7, 9-12

Société d'assurance-dépôts du Canada, groupe de travail (Wyman), rapport, 73:7, 9-12

Wilson, M. Geoff (PC—Swift Current—Maple Creek)

Affaires extérieures, ministère, budget supplémentaire (B) 1984-1985, 1:39-41, 58

Banque Commerciale du Canada, soutien, mesures offertes, circonstances, étude, 31:26-7

Banque du Canada, rapport annuel de 1984, 85:18-21, 32-4

Banque fédérale de développement, budget d'investissement et rapport annuel 1983-1984, 7:20-2

Bretton Woods, accords et accords connexes, Loi—C-30, 25:29-30; 27:10-1

Comité, 7:20; 83:6

Délibérations, radiotélédiffusion, 6:31

Commission du tarif, budget supplémentaire (B) 1984-1985, 4:14-5

Commission du tarif, budget supplémentaire (B) 1985-1986, 75:11

Conseil économique du Canada, rapport annuel 1983-1984, 5:24-9; 6:34-5

Conseil économique du Canada, rapport annuel 1984-1985, 83:17-20

Corporation commerciale canadienne, budget principal 1985-1986, 29:11-3

Wilson, M. Geoff—Suite

Expansion industrielle régionale, ministère, budget supplémentaire (B) 1984-1985, 2:45-6

Finances, ministère, budget supplémentaire (B) 1984-1985, 3:31-2; 4:14

Impôt sur le revenu, sport amateur, organismes, enregistrement, 36:12-3

Impôt sur le revenu et autres lois connexes, Loi (modification)—C-84, 81:48; 82:62-3, 65-6, 79-80, 84-5

Institutions financières, réglementation, propositions à considérer, document d'étude (*Livre vert*), 46:20, 31-5; 47:69-71; 49:52-5; 50:11, 13-4; 51:19-20; 52:22, 30-2, 69-71, 81-3; 53:44-6; 55:34-6; 58:31, 35-6; 63:18-21, 27; 64:25-8; 68:15-8; 69:24-7; 70:28-9; 72:18-9, 57-8, 66; 73:22, 35-6, 50-3

Questions fiscales dans l'agriculture, document d'étude, 12:19-20; 13:11-4; 14:26-7; 15:24-6; 16:14-7; 18:32-3; 19:60-2; 20:13-6, 33-6; 21:15-6; 22:17-9, 30; 23:16, 23, 26-9, 37, 41, 43-4

Société d'assurance-dépôts du Canada, groupe de travail (Wyman), rapport, 46:20, 31-5; 47:69-71; 49:52-5; 50:11, 13-4; 51:19-20; 52:22, 30-2, 69-71, 81-3; 53:44-6; 55:34-6; 58:31, 35-6; 63:18-21, 27; 64:25-8; 68:15-8; 69:24-7; 70:28-9; 72:18-9, 57-8, 66; 73:22, 35-6, 50-3

Wilson, M. Jim (ministère des Finances)

Impôt sur le revenu et autres lois connexes, Loi (modification)—C-84, 78:34-48; 79:5-6, 27, 29-30, 34-7, 40; 80:5-8; 82:37-9, 41, 49-50, 66, 72, 78, 86

Wilson, l'hon. Michael (PC—Etobicoke-Centre; ministre des Finances)**Agriculteurs**

Appui du gouvernement, comparaison avec d'autres secteurs économiques, 12:9

Assurance-récolte, programme, paiements, 12:9

Avoir net, gains en capital non réalisés, inclusion, 12:15

Carburants agricoles, taxe, ristourne, 12:9, 14, 27

Dettes, endettement, etc., 12:7, 16, 20, 22

Difficultés financières, 12:7, 10, 12-4, 18-9, 27-8

Exploitations agricoles, valeur, 12:13-4, 22

Faillites, 12:18

Productivité, 12:7

Agriculture, mesures, systèmes impérial et international, utilisation, 12:9

Agriculture, rendement du capital ou de l'investissement, 12:15

Budget, 3:18-9; 12:8, 17, 20

Consultations, 3:16, 39-40

Processus budgétaire, modification, 80:8, 13

Budget, 15 février 1984, programme d'information, 3:25

Commerce international, 3:40

Conférences fédérales-provinciales, ministres des Finances, fin janvier 1985, 3:13, 19, 30, 39

Conférences fédérales-provinciales, premiers ministres, mi-février 1985, 3:13

Crédit agricole, agro-obligations, programme proposé, 12:10, 12, 17-8, 21, 37

Crédit agricole, intérêt, taux, réduction, 12:9

Dettes publiques

Comparaison avec les États-Unis, 3:18

Dettes accumulées, 3:8, 16-8, 34

Service, frais, 3:7-10

Économie

Comparaison avec d'autres pays, 3:11-2

Conférence nationale, mi-mars 1985, 3:13

Consultation, processus, 3:13

Politique, 3:9, 17

Wilson, l'hon. Michael—Suite

- Emploi, création, prévisions, 3:14-5
 Emploi, création, programmes, financement, 3:30
 Finances, capitaux, libre circulation, 3:36-7
 Finances, ministère
 Années-personnes, 3:37
 Budget des dépenses, 3:37-8
 Budget supplémentaire (B) 1984-1985, 3:7-26, 28-40
 Experts-conseils, embauche, 3:37
 Gouvernement
 Déficit, 3:8-9, 18, 20-2, 26, 34
 Dépenses, augmentation, prévisions, 3:13, 31-2
 Dépenses, réduction, mesures budgétaires du 8 novembre 1984, etc., 3:14, 33-5, 39
 Dépenses fiscales, 3:15-6; 12:33
 Insolvabilité, 3:31-2
 Pouvoir d'emprunt, 3:18-9
 Programmes, 3:30, 39
 Grains de l'Ouest, stabilisation, programme, 12:9
 Impôt sur le revenu
 Agriculteurs, gains en capital, 12:10, 12, 16-8, 37
 Agriculteurs à temps partiel, pertes agricoles, déductibilité sur le revenu non agricole en vertu de l'art. 31, 12:9-10, 12, 17-8, 28, 30
 Caisses de retraite, investissements dans une PME, règles, limites, etc., 80:6
 Crédit d'impôt à l'investissement, Cap-Breton, N.-É., augmentation, 80:7
 Crédit d'impôt à l'investissement, travailleurs à contrat pour d'autres contribuables, 80:7
 Crédits d'impôt, fonds de travailleurs, 80:7
 Déductions, pertes en capital, 80:6
 Employés, déductions, priorité du gouvernement en cas de faillite, 80:28-9
 Exemptions personnelles, désindexation, 80:25-6
 Gains en capital, exemption à vie de 500 000 \$, application, 80:6-7, 17-8, 25-6, 30-4, 36-7
 Impôt minimum, projet de loi distinct, 80:34-5
 Institutions financières, impôt sur le capital, seuil, modification, 80:7
 Particuliers à revenu élevé, impôt minimum, conséquences, 80:20
 Particuliers à revenu élevé, impôt minimum, parti libéral, position, 80:19-20
 Partnership bump, restrictions, 80:29
 Régime, simplification ou réforme, 3:16; 80:27-8
 Régime enregistré d'épargne-logement (REEL), abandon, montant cumulatif, etc., 80:26-7
 Régimes enregistrés d'épargne-retraite (REER), augmentation, modifications, 80:27
 Impôt sur le revenu et autres lois connexes, Loi (modification)—C-84, 80:12-3, 16-21, 23-37
 Impôt sur le revenu et autres lois connexes, mesure législative, exposé du ministre des Finances, 80:5-8
 Inflation, taux, 3:32-3
 Intérêt, taux, 3:22, 34-7; 12:20
 Olympia & York, contrôle des actifs de Gulf Canada, allusions, 80:29-30

Wilson, l'hon. Michael—Suite

- Paiements de péréquation, 3:14, 22-4
 Pétrole et gaz, encouragements pétroliers, programme, 3:28-9
 Pétrole et gaz, recettes pétrolières et gazières, taxe (TRPG), 3:28
 Productivité, comparaison avec d'autres pays, 3:12
Questions fiscales dans l'agriculture, document d'étude, 12:7-22, 25, 27-8, 30-3, 35, 37-8, 40
 Données, nature trompeuse, etc., 12:8, 13, 22, 30-1, 35
 Étude, Comité, rôle, 12:8-9, 12, 14, 16-20, 22, 27-8, 32-3, 38
 Secteur manufacturier, commerce international, déficit, 3:12
Winger, M. Ken (Financial Trust Company)
Institutions financières, réglementation, propositions à considérer, document d'étude (*Livre vert*), 53:84-94
 Société d'assurance-dépôts du Canada, groupe de travail (Wyman), rapport, 53:84-94
Winslade, M. Ralph (Institut agricole du Canada)
Questions fiscales dans l'agriculture, document d'étude, 18:5-9, 12, 14-21
Wise, l'hon. John, ministre de l'Agriculture, allusion. Voir Agriculteurs—Difficultés
Wollstein, M. Don (Atlantic Trust Company of Canada)
Institutions financières, réglementation, propositions à considérer, document d'étude (*Livre vert*), 73:38-54
 Société d'assurance-dépôts du Canada, groupe de travail (Wyman), rapport, 73:38-54
Women for the Survival of Agriculture
 Composition, 17:23, 41
 Mémoire. Voir Appendices—*Questions fiscales dans l'agriculture*, document d'étude
 Représentantes, témoignages. Voir Témoins
 Rôle, 17:33-4
Wouters, M. A. Peter (Société canadienne de crédit coopératif)
Questions fiscales dans l'agriculture, document d'étude, 18:31-2
Wyman, rapport. Voir Société d'assurance-dépôts du Canada, groupe de travail
Wyman, M. W. Robert (Société d'assurance-dépôts du Canada, groupe de travail)
Institutions financières, réglementation, propositions à considérer, document d'étude (*Livre vert*), 51:4-42
 Société d'assurance-dépôts du Canada, groupe de travail (Wyman), rapport, 51:4-42
Yeomans, M. D.G. (Commission du tarif)
 Commission du tarif, budget supplémentaire (B) 1985-1986, 75:4-14
Young, M^{me} Pamela (Ontario Federation of Agriculture)
Questions fiscales dans l'agriculture, document d'étude, 19:14-5, 19
Zwerver, M. Harry (Ontario Federation of Agriculture)
Questions fiscales dans l'agriculture, document d'étude, 19:14, 18, 22, 28-9, 33-4, 37-8, 41-2, 48-9

	Canada Post Postage paid	Postes Canada Port payé
Book Tarif rate des livres		
K1A 0S9 OTTAWA		

If undelivered, return COVER ONLY to:
Canadian Government Publishing Centre,
Supply and Services Canada,
Ottawa, Canada, K1A 0S9

*En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:*
Centre d'édition du gouvernement du Canada,
Approvisionnement et Services Canada,
Ottawa, Canada, K1A 0S9

